



Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Getty Research Institute

BULLETIN
DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

1907

I

ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, 35, RUE ZIRK

—
1907

4186
87

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 2 DÉCEMBRE 1906

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence du R. P. J. van den Gheyn, S. J., *président*.

Sont présents: MM. Saintenoy, *vice-président*; Fernand Donnet, *secrétaire*; Theunissens, *trésorier*; Geudens, abbé Laenen, chanoine van Caster, chanoine van den Gheyn, Kintsschots, A. Blomme, Stroobant, baron de Borrekens, Willemsen.

Le procès-verbal de la séance du 1^r avril 1906 est lu et approuvé.

Il est donné connaissance du décès de M. Jules Declève, membre correspondant regnicole, survenu à Mons le 28 novembre dernier.

Il est procédé à l'élection d'un vice-président pour l'année 1907. Onze membres prennent part au vote.

M Max Rooses est proclamé vice-président.

Par acclamation M. Theunissens est réélu trésorier.

Pour remplacer M. Declève, membre correspondant regnicole décédé, six candidatures sont proposées.

Le R. P. de la Croix, S. J., archéologue à Poitiers (France), est nommé membre correspondant étranger.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
J. VAN GHEYN, S. J.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1906

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence du R. P. J. van den Gheyn, S. J., *président*.

Sont présents: MM. Paul Saintenoy, *vice-président*; Fernand Donnet, *secrétaire*; Theunissens, *trésorier*; Geudens, abbé Laenen, chanoine van Caster, chanoine van den Gheyn, Kintsschots, A. Blomme, Stroobant, baron de Borrekens, Willemsen, membres titulaires; Casier, Coninckx, abbé Zech, abbé Maere, Dr van Doorslaer, membres correspondants regnicoles.

Se sont excusés de ne pouvoir assister à la réunion: MM. Bergmans, Soil de Moriamé, Hymans, vicomte de Ghellinek Vaerneuyck, membres titulaires; Comhaire, membre correspondant regnicole; comte van der Straeten Ponthoz, membre honoraire regnicole.

Le procès-verbal de la séance du 5 août 1906 est lu et approuvé.

M. Donnet donne lecture du rapport annuel qu'il a dressé en sa qualité de secrétaire et de bibliothécaire. M. Theunissens fait aussi connaître les résultats de sa gestion financière. Ces deux rapports seront insérés en annexes.

M. Donnet dépose la liste des livres parvenus à la bibliothèque et donne connaissance du compte-rendu analytique des principaux d'entre eux. Ces pièces seront imprimées au Bulletin.

M. l'abbé Maere fait connaître les conditions dans lesquelles, à la fin du xvi^e siècle, s'opérait l'approvisionnement en grains de la ville de Rome. Il fournit quelques détails sur une expédition qui se fit par voie maritime en 1593-1594 de Hambourg à Civita-Vecchia.

M. Willemsen expose les phases diverses de la réorganisation, en 1730, de la noble confrérie de Saint-Hubert à Malines et décrit les démarches que ses membres firent pour obtenir une décoration spéciale.

Ces deux communications seront réservées aux Annales.

M. Donnet exhibe une poignée d'épée en bois sculpté provenant de

fouilles faites à Deurne. Les membres ne sont pas d'accord sur l'origine à attribuer à cette pièce curieuse.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
J. VAN DEN GHEYN, S. J.

Liste des livres parvenus à la bibliothèque pendant les
mois de décembre 1906 et janvier 1907

1° **HOMMAGES D'AUTEURS.**

- D^r G. VAN DOORSLAER. Jubés et maîtrises de Malines.
PAUL SAINTENOY. Un portrait de Pontanus.
JOS. BERTHELÉ. Mélanges. Epigraphie. Sculpture et architecture.
Campanographie.
JOSEPH CASIER. L'art flamand à la Cour de Philippe-le-Hardi.
HENRI HYMANS. Un point d'histoire.
ALFRED BEQUET. La bijouterie chez les Francs.
 ID. Tête en bronze trouvée à Mettet.
 ID. Bol en bronze émaillé trouvé à La Plante.
A. BLOMME. Jean van Ockeghem.
ANTON KARLGREN. Den arnamagnaeanska Handskriften. 315 F. a.
HENRIK SCHÜCK. Inbjudningsskrift till ahörande af den offentliga
forelasning.
ARNOLD BRATT. Svergesyttre politik.
AKE ELIAESON. Beiträge zur geschichte Sardiniens und Corsicas.
Commandant DERVIEU. La peinture encaustique.
 ID. Essai sur les clefs bourguignonnes du
 moyen âge.

- FÉLIX MOESCHLER. Gutshurlich-bäuerliche verhältnisse in der ober Lausitz.
- EDM. GEUDENS. L'ancien béguinage d'Anvers.
- JOSEPH WILS. Les dépenses d'un étudiant à l'université de Louvain.
- L. CLOQUET. L'abbaye d'Orval. Simples notes.
- Chevalier EDMOND MARCHAL. Le baron J. J. A. M. de Witte.
- ALPHONSE DE WITTE. Médaille gravée par Jacques Roëttiers à l'occasion d'un voyage de Joseph II.
- FERNAND DONNET. Compte-rendu analytique des publications. Décembre 1906.
- ID. Rapport sur l'exercice 1906.
- R. VALLENTIN DU CHEYLARD. Essai sur les ducats briançonnais.
- ID. Un roi des merciers en Dauphiné.
- ID. Rapport sur les services du Musée de Montélimar.
- L. MAETERLINCK. Le genre satirique dans la peinture flamande.
- G. WILLEMSSEN. Désordres causés par la cherté du beurre à Saint-Nicolas en 1787.

2^o ÉCHANGES.

- BRUXELLES. Missions belges de la Compagnie de Jésus.
- Bulletin mensuel. 8^e année, n^o 12. 9^e année, n^o 1.
- ID. Revue belge de numismatique.
- 63^e année, 1^e livr.
- ID. Académie royale de médecine de Belgique.
- Bulletin. Tome XX, n^{os} 9-10.
- Mémoires couronnés et autres mémoires.
- Collection in-8^o. Tome XIX, 2^e et 3^e fasc.
- ID. Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts. 1906. N^{os} 9-10.
- ID. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie.
- 44^e année, n^{os} 11 et 12.
- LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 3^e série. Tome II, 4^e livr.

- BRUGES. Annales de la Société d'émulation.
Tome LVI, 4^e fasc.
- TERMONDE. Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de
Termonde. Annales. 2^e série. Tome XI, 3^e et 4^e livr.
- LIÈGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.
Léodium. 5^e année, n^o 12. 6^e année, n^o 1.
ID. Wallonia. XIV^e année, n^o 12.
- MONS. Annales du cercle archéologique.
Tome XXXV.
- GAND. Koninklijke vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. Nov. et Déc. 1906.
- NAMUR. Société archéologique.
Annales. Tome XXVI, 2^e livr.
Rapport sur la situation de la société en 1905.
- BRECHT. Oudheid en kunst. Tijdschrift van den geschied- en oudheid-
kundigen kring. 1906. II.
- LUXEMBOURG. Vereine fur Luxemburger geschichte, litteratur und
kunst. Ons Hemecht. 12 Jahrg., 12 Heft. 13 Jahrg.,
1 Heft.
- PARIS. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome CVII, 6^e livr. Tome CIX, 1^e livr.
Partie technique. Tome CVIII, 12^e livr. Tome CXI, 1^e livr.
- ID. La correspondance historique et archéologique.
13^e année, n^{os} 154-155.
- ID. Société nationale des antiquaires de France.
Mémoires et documents. Mettensia V.
- LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
7^e année, n^{os} 41 et 42.
- DIJON. Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres.
4^e série. Tome X.
- LILLE. Société d'études de la province de Cambrai.
Bulletin. 8^e année, n^o 12. Tome IX, fasc. 1.
- DUNKERQUE. Union Faulconnier.
Bulletin. Tome IX, fasc. III.
- LEIPZIG. Konigl. Sächsischen gesellschaft der wissenschaften.
Abhandlungen der philologisch historischen klasse.
B. XXIV, n^{os} 5 und 6. B. XXV, n^o 1.

- BERLIN. Monatshefte der kunstwissenschaftlichen literatur.
2 Jahrg., 11 und 12 heft.
- STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-
Alsace.
Bulletin mensuel. Tome XL, fasc. 8 et 9.
- GORLITZ. Codex diplomaticus Lusatiae superioris. III.
Neues lansikisches magazin. 82 band.
- AUGSBURG. Historischen verein fur Schwaben und Neuburg.
Historische karte.
- STUTT GART. Königlichen staatsarchiv. Wertembergisches urkunden-
buch. Bd. 9.
- METZ. Gesellschaft fur lothringische geschichte und altertumskunde.
Erinnerung an das museum der stadt Metz.
- RATISBONNE. Verhandlungen des historischen vereines von Oberpfalz
und Regensburg. 57^r band.
- DUSSELDORF. Jahrbuch des Düsseldorf er geschichtsverein. 1905.
- AGRAM. Vjesnik kr. hrvatsko-slavonsko-dalmatinskoga zemaljskoga
arkiva. God VIII. Sv. 4.
- CAMBRIDGE. Cambridge antiquarian Society.
Octavo publications. N^o XLIII.
List of the membres, etc.
- LONDRES. The royal archaeological institute of Great Britain and
Ireland. The archaeological journal.
Vol. LXIII, n^o 3.
- ROME. Atti della R. Accademia dei Lincei.
Vol. III, fasc. 4, 5 et 6.
- LISBONNE. O archeologo português.
Vol. XI, n^{os} 5 à 8.
- MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos.
Ano X, Sept.-Oct. de 1906.
- PALMA. Bolleti dela sociedad arqueologica luliana.
Desembre de 1905.
- BARCELONE. Revista dela asociacion artistico arqueologica barcelonesa.
Ano X, n^o 50.
- CAMBRIDGE. Papers of the museum of american archaeology and
ethnology, Harvard university.
Vol. IV, n^o 2.

BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde.
Deel XLIX, aflev. 1 et 2.

Compte rendu analytique des principales publications
parvenues à l'Académie
pendant les mois de Décembre 1906 et Janvier 1907

MESSIEURS,

La ville de Malines peut s'enorgueillir d'un passé musical plus important qu'on serait peut-être tenté de le soupçonner. C'est notre confrère, M. le D^r van Doorslaer qui le prouve, en publiant son étude sur les *Jubés et maîtrises de Malines*. Comme le titre l'indique, l'auteur s'occupe surtout de musique religieuse et nous communique les détails qu'il a pu recueillir en compulsant les archives paroissiales de Notre-Dame et de Saint-Pierre, ainsi que de Saint-Jean en partie. Il est regrettable qu'il n'ait pu procéder à semblable travail à Sainte-Catherine et à Saint-Rombaut. Quoiqu'il en soit, les documents analysés permettent d'apprécier le rôle joué par nombre de maîtres-de-chapelle et organistes, et de faire connaître de nombreuses indications sur leurs œuvres musicales et les institutions à la tête desquelles ils étaient placés.

Dans *Leodium*, chronique mensuelle de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (5^e année, n^o 12), M. l'abbé Coenen communique la première partie d'une étude relative à *Quelques points obscurs de la vie des frères van Eyck*. Dans ce travail, il se propose de discuter simplement trois points importants de l'existence de ces grands artistes, savoir: le lieu d'origine des deux frères, la date de leur naissance et leur exode dans les Flandres. C'est le premier point qu'il discute dans le présent fascicule de *Leodium*. Il passe en revue les diverses opinions qui ont antérieurement été émises à cet égard, et se range délibérément de l'avis de ceux qui font naître les van Eyck à Maeseyck. Puis, il émet

l'hypothèse que van Eyck n'est pas le nom propre des artistes, mais une indication d'origine, et que, suivant certaines probabilités, déduites des indications contenues dans le registre des étrangers de Bruges, leur nom patronymique serait Tegghe.

Dans la seconde partie de son travail (6^e année, n^o 1), M. Coenen s'efforce d'établir l'année de naissance des frères van Eyck. Etudiant à ce point de vue les diverses affirmations des historiens, il en prouve la fausseté, et procédant par déduction, il démontre quelle a été la source des erreurs qu'ils se sont communiquées successivement. Puis, se basant sur les seules indications dignes de créance qui se rapportent à la vie des grands artistes, il croit pouvoir conclure que Jean van Eyck est né vers 1395, et que jeune encore il serait mort, âgé seulement à 45 ans. Quant à Hubert van Eyck, il faudrait placer sa naissance vers l'année 1390, et ce serait à l'âge d'environ 35 ans qu'il entreprit son chef-d'œuvre : « l'adoration de l'agneau ».

C'est à un point de vue tout spécial que M. E. Picard a étudié le règne de Philippe-le-Hardi. En examinant les itinéraires du duc de Bourgogne de 1363 à 1404 et de Marguerite de Flandre, en compulsant les comptes des receveurs généraux, il a fait en détail l'histoire de l'écurie ducale. Dans ce travail très documenté on trouvera de nombreuses indications relatives aux chevaux qui furent employés pour le service de la cour bourguignonne, à la composition du train des équipages, aux voyages du duc, aux hôtelleries et aux routes, aux joutes auxquelles le prince prit part, aux harnachements en usage à cette époque, aux différents véhicules utilisés lors des déplacements et même au char funèbre qui fut employé pour le transport des restes mortels du prince. Cette étude a récemment paru dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon* (1^e série, tome X).

Notre confrère, M. Jos. Berthelé a bien voulu nous envoyer un nouveau et copieux volume de *Mélanges*. C'est une réunion de quelques travaux d'un indéniable intérêt. Voici d'abord une étude d'épigraphie, dans laquelle, se basant sur la philologie et l'archéologie, M. Berthelé s'occupe des *Samnagenses*, peuplade de la Gaule méridionale, et conclut que leur chef-lieu doit se retrouver dans *l'oppidum de Nages*. Vient ensuite la description de la collection de

moulages archéologiques des époques gallo-romaine, wisigothique, mérovingienne, carlovingienne et romaine, réunie par M. le chanoine Didot et qui vient d'être acquise par le musée de la faculté des lettres de Montpellier. Puis suit un travail très documenté au sujet de l'architecture Plantagenet en Anjou et en Poitou. Mais c'est à la campanographie que M. Berthelé a consacré la majeure partie de son volume. Nous y retrouvons, à côté de la réimpression des archives campanaires belges et rhénanes qui ont paru dans nos publications, des notices sur les fondeurs lorrains ambulants, sur ceux du Bassigny, sur les Dubois de Damblain et les André de Colmar. D'autres mélanges et des séries de notes complètent cet ensemble et constituent une source précieuse d'indications de toutes natures, dans lesquelles pourront puiser avec sûreté les fervents des sciences campanologiques.

Les patientes recherches qu'il a faites dans les inépuisables archives du Vatican ont permis à dom Ursmer Berlière de fournir, au point de vue de l'histoire ecclésiastique de nos anciennes provinces, des renseignements d'autant plus précieux qu'ils se rapportent ordinairement à des époques sur lesquelles on possède peu de documents dans nos pays. Voici, dans ce genre, une nouvelle contribution concernant *les abbés de Lobbes au xiv^e siècle*. Grâce aux documents vaticans, dom Berlière réussit à reconstituer la série de ces prélats et à fournir quelques données au sujet de leurs actes et de l'époque pendant laquelle ils dirigeaient l'abbaye de Saint-Pierre.

L'archéologie ancienne de la province de Namur, à la diffusion de laquelle a si puissamment contribué M. Alfred Bequet, vient de s'enrichir de trois nouvelles contributions dues à la plume érudite de notre confrère. Il décrit d'abord un *Bol en bronze émaillé*, datant du II^e siècle et trouvé dans une tombe romaine à La Plante. Ce rare spécimen de l'art industriel des premiers siècles de notre ère pourrait bien provenir de l'atelier que des fouilles ont fait découvrir dans la grande villa romaine d'Anthée.

A la même époque appartient la *Tête en bronze* trouvée à Mettet. C'est une œuvre étrange, qui semble sortir des mains d'un jeune sculpteur gallo-romain, ayant acquis une certaine habileté technique, mais n'ayant pas encore étudié l'art classique.

Enfin, la dernière étude de M. Bequet est consacrée à *La bijouterie chez les Francs*, aux V^e et VI^e siècles. Il s'occupe ici des pen-

dants d'oreilles, et comparant les riches spécimens que possède le musée de Namur, il établit que les Francs guerriers, lors de l'occupation du pays, apportèrent avec eux une riche bijouterie en or, travaillée d'après les traditions asiatiques. Faute d'or, ils employèrent plus tard l'argent, et eurent recours à des formes plus simples. Devenus sédentaires et s'étant appauvris, leur art s'altéra successivement, et on constate finalement l'emploi du fer remplaçant les métaux précieux.

Au moyen âge, en Dauphiné, les merciers formaient une corporation puissante, à la tête de laquelle était placée un *roi*, dont la création remonterait à Charlemagne et dont l'office ne disparut complètement qu'en 1597. Parmi les prérogatives de ces personnages se comptaient l'inspection des poids et mesures, la délivrance des brevets d'apprentissage, les lettres de maîtrise, etc. M. R. Vallentin du Cheylard, sous le titre de *Un roi des merciers en Dauphiné (1446)*, publie un acte qui se rapporte à un de ces rois, nommé Hugo Volon. Celui-ci autorisa un nommé Etienne Chapuis à exercer l'*officium mercerie et pelleterie*.

Dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons* (tome XXXV, p. 1), nous relevons une notice de M. Gonzalès Decamps, relative à maître Gilles Le Cat, tailleur d'images et graveur de tombes. Ce sculpteur qui florissait à Mons à la fin du xiv^e et au commencement du xv^e siècle, exécuta surtout bon nombre de monuments funéraires, comme permettent de l'établir les comptes de l'époque. Une de ses œuvres existe encore actuellement dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons. C'est l'épithaphe sculptée de messire Lancelot de Bertaimont, qui est encastrée dans le mur de la chapelle des Trepassés.

Dans mon précédent compte-rendu je vous ai parlé d'un travail de M. le commandant Dervieu, relatif aux clefs bourguignonnes du moyen âge. Depuis lors, un tiré-à-part de cette étude a été offert à notre bibliothèque en même temps qu'une autre brochure du même auteur, consacrée à *La peinture encaustique*. Après avoir décrit les diverses méthodes de peinture ornementale: la fresque, la détrempe, l'encaustique, l'auteur s'attache à démontrer toute la supériorité artistique et pratique de la dernière. Il en rappelle l'histoire et en prouve l'extraordinaire résistance, en énumérant les œuvres de l'antiquité classique qui, grâce à ce procédé, ont

pu être conservées intactes depuis une si longue succession de siècles. Puis, s'attachant à la technique de la méthode, il expose scientifiquement les divers éléments de son emploi: la préparation de la muraille, l'encaustication et cautérisation des murs, l'application de la teinte de fond, la peinture proprement dite, le revêtement final et la cautérisation. En concluant M. le commandant Dervieu fait des vœux pour la renaissance de la peinture décorative, telle qu'elle était comprise et exécutée pendant l'antiquité et le moyen âge. Ce réveil artistique permettrait de ressusciter l'usage de la peinture encaustique. Dans ce cas, le travail dont nous venons de rendre compte, inspiré de l'étude des textes anciens, des travaux théoriques de plusieurs écrivains, et surtout des expériences personnelles de l'auteur, deviendrait certes une source fort utile à consulter.

Notre compagnie n'a pas encore perdu le souvenir d'un de ses anciens présidents, des plus autorisés et des plus érudits, *le baron J. J. A. M. de Witte*. Elle apprendra avec plaisir qu'une notice biographique fort complète vient de lui être consacrée par M. le chevalier Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique. Cette notice, comme le déclare son auteur, est faite plutôt par de Witte lui-même, en ce sens qu'il a utilisé pour tout ce qui se rapporte à ses voyages, à ses relations scientifiques, ce qu'il avait écrit, en ce qui le concerne, dans ses notices des annuaires de l'Académie sur ses anciens maîtres et amis. C'est en puisant à ces sources que M. le chevalier Marchal nous fournit une biographie détaillée du baron de Witte, nous faisant connaître ses débuts dans la carrière archéologique, ses voyages d'études, ses relations avec les savants de son époque, et analysant toutes ses publications si nombreuses, consacrées surtout à la céramographie grecque, à la numismatique, aux miroirs gravés, aux bronzes et aux marbres.

Notre confrère M. L. Maeterlinck a bien voulu faire hommage à notre bibliothèque d'un exemplaire de la seconde édition de son livre: *Le genre satirique dans la peinture flamande*. Tous, sans doute, vous connaissez la première édition de cet ouvrage. Depuis lors, l'auteur comme il nous l'apprend dans son introduction, a eu l'occasion de pousser plus avant ces études dans lesquelles il a cru devoir se spécialiser, et c'est le résultat de ces recherches qu'il communique aujourd'hui en une nouvelle édition, revue, cor-

rigée et considérablement augmentée. L'auteur s'est surtout appliqué à étudier les mœurs et les usages de nos ancêtres médiévaux, à relater leurs fêtes populaires, à rechercher les particularités les plus curieuses de leurs mœurs et de leurs coutumes dans les enluminures des premiers manuscrits et dans les œuvres comiques d'un certain nombre de peintres de l'école flamande. Dans cet ordre d'idées, un grand nombre d'illustrations nouvelles ont trouvé place dans cette seconde édition. L'auteur reconnaît ne pas s'être borné à l'histoire exclusive du genre satirique, mais avoir puisé ses renseignements dans les genres qui s'en rapprochent le plus : la caricature, la charge, le burlesque, le grotesque et autres sujets comiques, dans lesquels la satire, au sens strict du mot, n'était pas prépondérante. Les nombreuses illustrations qui parsèment le texte, permettent facilement de se rendre compte de la manière dont M. Maeterlinck a développé son sujet et des ressources qu'il en a tirées.

A signaler encore dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie* (44^e année, n^{os} 11 et 12), un important travail du baron de Bethune, consistant en *Quelques notes sur l'art de la vitrerie selon la tradition médiévale*. L'auteur établit à quelles conditions essentielles doivent satisfaire les parties d'un vitrail artistique, en étudiant les verrières ornées de figures ou de médaillons historiques dans lesquelles il distingue avant tout le sujet principal et les parties accessoires. Puis, il examine quelles sont les conditions générales ou relatives qui doivent présider à la conception de travaux de ce genre. Parmi les premières il range la qualité du verre, la technique des émaux à application, la mise en plomb, la diaphanéité et l'harmonie des couleurs. Les secondes comprennent la détermination des proportions et du style. Afin d'étayer ses théories pratiques, il a joint à son étude une série de planches coloriées, permettant d'apprécier les caractères différents, suivant les styles et les époques, de la peinture sur verre, principalement dans la reproduction des figures.

FERNAND DONNET.

3 février 1907.

Le manuscrit de l'histoire de l'art de Seroux d'Agincourt

A mon oncle Henry Hymans, en
témoignage de sincère affection.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

C'est par une parole de profonde gratitude que vous me permettrez de commencer ce discours inaugural de ma présidence.

Une des marques les plus heureuses de l'atmosphère de bienveillance et d'égards mutuels qui règne parmi nous est, en effet, cette aimable confraternité de labeur, qui fait la tâche de chacun facile et agréable, au milieu de ses collègues toujours attentifs, formant le vrai cénacle de science, au milieu duquel on aime à se retrouver.

Et ici, permettez-moi, Messieurs, de saluer notre Président d'hier notre savant collègue, le Révérend Père van den Gheyn.

Je lui exprime, en votre nom, et je le prie de recevoir l'hommage de tous nos remerciements, pour la manière si distinguée dont il a dirigé nos travaux et pour le relief qu'il a donné à notre Compagnie.

C'est en suivant le précieux exemple de mon prédécesseur et grâce à l'infatigable dévouement de notre Secrétaire et des membres du bureau, que je m'efforcerai de continuer au fauteuil les traditions dont, en dépit d'une science trop spéciale des choses de l'archéologie, j'ai assumé le périlleux honneur, comme un devoir de bonne confraternité à remplir.

Je vous rends grâce, Messieurs, de l'honneur que vous me faites et vous assure de la seule chose que je puisse vous promettre : mon dévouement.

* * *

Les compagnies d'histoire et d'archéologie comme la nôtre, sont l'honneur du XIX^e siècle, qui les a vues pour la plupart se former ou se développer.

Le passé leur est ouvert dans son universalité, car la terre entière a été conquise par le travail de l'homme.

Charles Gounod, l'illustre auteur de *Faust* et de *Polyeucte*, a bien caractérisé ce fait en disant dans la séance publique annuelle des cinq académies de l'Institut de France, du 24 octobre 1875, que la sublime fonction de l'homme, c'est d'être positivement et à la lettre un nouveau créateur de la terre. « C'est lui, disait-il, qui est chargé de la *faire*, ce qu'elle doit *devenir*, non seulement par la culture matérielle, mais par la culture intellectuelle et morale, c'est-à-dire par la justice, l'amour, la science, les arts, l'industrie; la terre ne s'achève, ne se conclut que par l'homme à qui elle a été confiée pour qu'il la mit en œuvre *ut operaretur terram*, selon le vieux texte sacré de la Genèse. »

A nos compagnies savantes est dévolue la notable mission de dresser les annales des efforts de l'humanité vers la conquête de la terre, de déchiffrer par les documents qui nous en restent, les étapes de l'homme, artiste, savant, industriel, dans la divulgation des mystères qui nous entourent, et de sa marche en avant vers le vrai, le beau et le bien. C'est surtout aux recherches historiques et archéologiques faites dans le sein d'une académie comme la nôtre que l'on peut appliquer la maxime d'Aristote : « Les sciences ont des racines amères, mais les fruits en sont doux », lorsque nous pouvons faire partager à nos pairs les charmes de la découverte et l'attrait du voile levé sur un des épisodes oubliés ou sur un des grands événements qui appartiennent à l'histoire.

C'est cette félicité du travail en commun qui me semble devoir diriger notre intérêt vers ceux qui n'ont pas eu le même bon-

heur et qui, isolés dans le monde, ont néanmoins eu leur large part dans le travail universel. Seroux d'Agincourt, dont je vais vous entretenir, est de ceux-là.

M. Anatole France, dans une de ses pages de charmante ironie, a raconté l'histoire de son prétendu moine : Johannès Talpa, rédigeant sa « chronique » pendant le siège de son monastère et continuant à écrire, alors qu'il ne restait plus de la riche et vaste abbaye que sa cellule suspendue, par un hasard merveilleux, aux débris d'un pignon fumant.

Le chercheur que je vous présente, est un autre Talpa!

En effet, le livre magistral qu'il a laissé fut rédigé aux jours les plus sombres de la Révolution française et tandis qu'à Paris, la vieille Société qui avait fait la France, sombrait dans le sang.

Un heureux hasard (la chance en réserve parfois aux chercheurs), a fait entrer en ma possession le manuscrit original de ce grand ouvrage et la correspondance de son auteur durant sa rédaction, correspondance restée inconnue des biographes de M. d'Agincourt.

C'est d'elle que je vais vous entretenir.

* * *

Vous connaissez, Messieurs, le bel ouvrage de Seroux d'Agincourt, édité à Paris sous le titre : « *Histoire de l'art par les monuments depuis sa décadence, au iv^e siècle jusqu'à son renouvellement au xvi^e siècle* » (1810-1823). Paris, Treuttel et Wurtz, six vol. in-folio, dont trois de texte et trois contenant 325 planches.

Il en existe une édition italienne sous le titre : Seroux d'Agincourt, *Storia dell'Arte dimostrata coi monumenti dalla sua decadenza, nel iv secolo, fino all'suo resorgimento nel xvi. Trad. ed ill. da Stef. Ticozzi; 6 voll. texte e 3 parti in 1 vol. con 325 tavole in folio*. Prato 1826-1830. Il existe une seconde édition datant de 1841.

L'édition allemande fut publiée par von Quadt (première partie architecture) sous le titre :

D'Agincourt Sammlung der vorzüglichsten Denkmäler der Architektur vorzugsweise in Italien vom iv bin zum xvi Jahr-

hundert mit ein Atlas von 73 Kupfertafeln Frankfurt am Mein, sans date.

Enfin l'édition anglaise, datant de 1847. Elle porte le titre: « *History of Art by its monuments from its decline in the fourth century to its restoration in the sixteenth etc. with 322 plates.* London, Bernard Quaritch, MDCCCXLVII.

Jean Baptiste Louis Georges Seroux d'Agincourt, était né à Beauvais le 5 avril 1730, d'une famille « originaire de Flandre » — certains biographes et notamment la biographie qui précède son œuvre, disent avec plus de justesse sans doute « du comté de Namur » — (1) et établie en Picardie depuis le XIV^e siècle. Notre auteur fut doté de l'amitié particulière de Louis XV, qui lui a donné une place de fermier général, après l'avoir fait passer par l'armée et la diplomatie.

Ses biographies sont nombreuses et il n'y a pas lieu d'en refaire une nouvelle. Je me suis donc attaché à ne donner que des détails omis par les nombreux biographes de M. d'Agincourt.

A citer sont spécialement:

a) QUATREMÈRE DE QUINCY, à l'Institut de France.

b) M. GIGAULT DELA SALLE, en tête de son œuvre, sur les *terres-cuites antiques.*

c) *La Quotidienne* des 11 et 12 octobre 1814.

d) L'éloge historique fait et publié à Rome, par GASPARE SALVI, sous le titre: *Orazione necrologica alla Memoria del Cavaliere Seroux d'Agincourt...* Roma, in-8°. 1815.

e) *Notizie storiche del Cav. G. B. Lod. Giorgio Seroux d'Agincourt,* par G. G. DE ROSSI. Venezia, In-8°. 1827.

Enfin, ANTOINE JULES DUMESNIL, qui, dans son *Histoire des plus célèbres Amateurs Italiens, (Français, Etrangers) et de leurs relations avec les artistes*, Paris, in-8°, 5 tom. (1853—1860), a longuement parlé de Seroux d'Agincourt. Il s'est surtout servi

(1) Nous n'avons pu éclaircir cette question, malgré les recherches faites à notre intention par notre savant collègue M. le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck.

La Chesnaye des Bois et son continuateur Baffier n'en font pas mention. Ed. 1783, in-4°, tome XIII, p. 548.

des écrits de Rossi et de Gigault de la Salle (tome III. 1—58).

M. d'Agincourt était d'après mes documents l'aîné d'une famille de quatre garçons et de trois filles (1).

Un de ses frères fut attaché aux domaines, un autre était marin, le troisième se fit militaire.

En 1814, le premier, qui habitait Villers près de Compiègne, était mort laissant deux fils, héritiers des biens de notre auteur.

Il ne faut pas confondre la famille de celui-ci avec celle du baron de Seroux du Fay, général de division d'artillerie qui n'était que cousin de notre auteur. Celui-ci était encore allié aux « Musnier par » les Leferon (2) qui ont épousé des Musnier et des Seroux, parmi » lesquels Musnier de Lancotte, mort capitaine des dragons, Musnier » des Clozeaux avocat aux Conseil, Musnier de l'Erable receveur » général du département du Pô.

M. le baron Henri de Seroux, adjoint au maire de Compiègne, a bien voulu d'ailleurs me donner, sur la famille de Seroux, des notes et renseignements qui éclaircissent cette question.

Le premier du nom, figurant à la généalogie de la famille, est désigné ainsi :

« Hélye le Seroux noble homme et saige, d'une ancienne noblesse » de nom et d'armes, d'une famille originaire du comté de Namur, » transplantée à Compiègne vers le milieu du xiv^e siècle, a siégé

(1) La Chesnaye des Bois cite seulement trois fils et une fille :

Jean Baptiste Louis Georges, chevalier, seigneur de Villers, qui a servi à la maison du Roi,

Louis René Thomas, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadron au régiment de dragons de Larochevoucauld,

Jean Baptiste, capitaine d'infanterie au régiment de l'île de France,

Elisabeth Charlotte, non mariée,

enfants de Jean Seroux, seigneur d'Agincourt, et de Marie Elisabeth Bergeron, mariés le 20 février 1729.

(2) Il résulte de la copie d'un titre de partage que Léon le Féron avait épousé, au xv^e siècle, Marie le Seroux, fille de noble homme et saige Messire le Seroux. — Elle était sœur de noble homme et saige Messire Hélye le Séroux, avocat du Roi à Compiègne. Une seconde alliance a été contractée par le mariage de D^elle Seroux, sœur aînée de Jean Nicolas Seroux qui fut lieutenant général d'artillerie, avec M. le Féron de Ville. (Notes de Seroux d'Agincourt).

» au banc de la noblesse suivant une notice d'une des dernières
» tenues des Etats généraux de Flandre. »

Dans le Dictionnaire de la Chesnaye des Bois, on trouve, tome XIII, un article commençant ainsi :

Seroux en Picardie, famille noble divisée actuellement en trois branches : généalogie extraite des titres originaux qui sont en grande partie dans les archives du *Château de Saint Thibault* (?) (1).

Les descendants directs de Hélye le Seroux, Jean, Louis, François, furent tous trois capitaines gouverneurs des châteaux de Choisy-au-Bac, près Compiègne (ces châteaux furent pris et détruits par les Anglais, lors du siège de Compiègne et de la prise de la Pucelle d'Orléans, en 1430).

Au xvi^e siècle, leurs descendants jouissaient encore du même titre à Compiègne, et au xvii^e siècle, cette qualité fut changée en celle de capitaine major de la ville de Compiègne, par commission du 13 mai 1631.

Le suivant, « noble homme, messire Hélye le Seroux (*sic*) avocat du Roi à Compiègne, dénommé au rang des nobles de la Chatellenie de cette ville, à la première séance du procès-verbal de rédaction de la Coutume de Senlis, le 16 août 1539 ». (Ce livre de rédaction se trouve à l'hôtel de ville de Compiègne).

Il eut pour fils, Jean, nommé lieutenant du Roi, gouverneur de Calais par le duc de Guise, après la prise de cette ville sur les Anglais, en 1558, puis nommé capitaine major des château et ville de Compiègne en 1583 (2).

Il eut trois fils, dont l'un, Antoine, qui suit, continue la descendance.

Antoine Seroux, écuyer, archer de la garde écossaise du Roi, nommé le 12 mai 1631, capitaine major des ville et château de Compiègne. Epousa le 6 mars 1608, Marie, Nicolle Fillon; mort en 1651.

(1) Dans une autre note il est dit que des archives relatives à la famille de Seroux sont déposées au château de Saint-Amour, près Namur. Je ne suis pas plus parvenu à identifier ce château que celui de Saint-Thibault. (?)

(2) Extrait des registres de la Chambre des comptes; ordonnancement sur le Trésor pour payer les appointements de Jean Seroux en qualité de lieutenant du Roi, gouverneur de Calais.

Il eut deux fils.

1^o François, écuyer, sieur de Commodelle et Venette, seigneur de la Grangière et de Bienville, procureur du Roi pour la Forêt de Laigue, marié le 22 décembre 1632 à Marie Thibault.

2^o Claude, conseiller du Roi, commissaire des guerres, capitaine au régiment d'Espagne. Mort sans postérité, à la Morlaye, près Chantilly (sa tombe est dans l'église).

François (ci-dessus désigné), eut deux fils, Jean et François.

Jean continua la descendance directe (branche aînée).

François est l'auteur de la *Branche* dite de Bienville.

1^e BRANCHE. — *Branche aînée.*

Sa descendance directe part de Hélye, François, Seigneur de Venette (fils de Jean et de Christine Le Caron (1658), écuyer de Son Altesse Royale Madame. Epousa le 10 avril Brigitte Leguiller.

Il eut plusieurs enfants, dont l'aîné fut François, sieur de Venette et de Mailly, chevalier, seigneur du Bocquet, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie du régiment de Maubourg, gouverneur de la Bussière, commandant de l'entre Sambre et Meuse, écuyer de Son Altesse Royale Madame. Marié le 28 février 1702 à Magdeleine de Crouy.

Décoré par le Roi Louis XIV, seul de sa promotion pour faits d'armes, le 20 décembre 1717, il reçut du Roi Louis XV des lettres patentes de noblesse, avec armoiries qui étaient : d'azur avec 2 étoiles d'argent et 1 rose d'or, placées 2 et 1.

Au nombre des petits-fils de ce François Seroux de Venette, qui étaient nombreux, est Jean, Nicolas, chevalier, lieutenant général d'artillerie, grand croix de l'ordre royal de Saint-Louis, grand croix de l'ordre impérial de la légion d'honneur, baron du Fay sous l'Empire. Marié à Catherine Doulcet de Toulmont, dont il n'eut que des filles. Il était frère cadet de Nicolas, seigneur de Venette et du Bocquet, capitaine d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, qui, marié à Marie-Françoise de Mesnard, continua la descendance directe et aînée de la famille.

Actuellement, cette branche aînée, est représentée par de nom-

breux membres, puisqu'il y a quatorze représentants mâles vivants, représentant deux générations, qui ont continué à habiter à Compiègne.

La génération actuelle est représentée par :

François Henri de Seroux, ancien capitaine de chasseurs à pied, fils aîné (trois fils).

Louis Nicolas, colonel de cavalerie (trois fils).

Pierre Marie Aymar, colonel de cavalerie (trois fils).

Branche cadette.

Gérard qui, lui-même, a un fils.

2^e BRANCHE. — *Seroux d'Agincourt*

A) Jean Seroux, seigneur de Villers, épousa le 9 mars 1680, D^{lle} Charlotte Esmangart, dont il eut trois fils.

B) 1^o Jean Baptiste, chevalier, seigneur de Villers, capitaine au régiment d'Humières, en 1645, chevalier de Saint-Louis, marié le 11 février 1705, à Charlotte Moret, quitta le régiment d'Humières pour prendre une charge de mousquetaire (qui continua la descendance).

2^o Louis, Charles, capitaine au régiment de Champagne, chevalier de Saint-Louis (sans postérité).

3^o François, capitaine de Grenadiers au régiment de Touraine, chevalier de Saint-Louis; tué au siège de Lille en 1704 (sans postérité).

B) Jean Baptiste Seroux d'Agincourt, qui épousa Charlotte Moret, eut deux fils :

a) 1^o Jean François Charles Seroux d'Agincourt, chevalier, seigneur de Villers, gendarme de la garde du Roi, chevalier de Saint-Louis; épousa le 20 février 1729, Elisabeth Bergeron (continua la descendance)

2^o Augustin Seroux d'Agincourt, garde du corps du Roi (sans postérité).

a) Jean eut trois fils :

1^o Jean Baptiste Nicolas Seroux d'Agincourt; il était dénommé Seroux de Sainte-Christine. Avant de servir aux Indes où il commanda plusieurs corps d'infanterie, il avait servi en France, et

avait assisté aux batailles de Sondershausen (1758), Luttenberg (1758) et de Berghen (1759). Lieutenant-général, commandant à l'Isle de France, chevalier de Saint-Louis. Cinquante ans de services au dit régiment de l'Isle de France et aux Indes. Mort sans postérité.

b) 2^o Louis, René, Thomas Seroux d'Agincourt, chef d'escadron aux dragons du Roi, régiment de la Rochefoucault, chevalier de Saint-Louis qui passa ensuite aux domaines.

3^o Jean, Baptiste, Louis, Georges Seroux d'Agincourt, chevalier, seigneur de Villers, servait dans la maison du Roi, quitta de bonne heure le service militaire, pour passer dans un emploi civil, par ordre exprès de Louis XV. Mort à Rome, le 8 octobre 1814 (c'est notre savant). Il était né à Beauvais en 1730.

Louis, René Thomas (b) a continué cette descendance: Il a eu deux fils: l'ainé à l'armée, l'autre retiré et marié.

Il y a quelques années, il y avait un Seroux d'Agincourt qui était capitaine du génie.

Je reproduis ci-après des notes qui proviennent de *Jean Baptiste Georges Seroux d'Agincourt*; ces notes sont adressées à un des fils de René Thomas.

« Louis, René, Thomas, votre père, retiré après plusieurs années de services dans la maison du Roi et dans les dragons, eut deux fils qui servent dans l'artillerie ».

« Charlotte Moret, épouse de Jean Baptiste (B) (ma grand'mère, dit l'auteur de ces notes), fut par testament héritière de sa tante Elisabeth Guénot, veuve de Pierre Hugon, chevalier, seigneur de Givry et de Pousy, écuyer ordinaire du Roi et maître d'hôtel de feu Madame la Dauphine.

» Blanche Moret (ma grande-tante), sœur de Charlotte ci-dessus nommée, épousa Gilbert Hugon, gentilhomme du Bourbonnais, dont deux enfants, Pierre et Agnès Hugon. Pierre Hugon eut deux filles: 1^o Etienneette qui épousa le comte de Reugny du Tremblay et en eut deux filles, dont l'une est aujourd'hui veuve, sans enfants, du marquis de Tassy, en Bourgogne; l'autre, chanoinesse, comtesse de Reugny. 2^o Henriette, épousa le baron de Vitry.

» Agnès Hugon, sœur de Pierre, épousa le comte de Trousse-

» bois, dont une fille qui épousa le comte de Beaufort-Canillac,
» de l'une des plus anciennes et les plus illustres maisons d'Auvergne,
» de laquelle sont sortis deux Papes, François Clément VI en 1342
» et Georges XI en 1370.

» Une troisième D^elle Moret (sœur des précédentes), épousa le
» comte de Marcellanges, du Bourbonnais, dont le petit-fils est
» mort chevalier de Malte.

» La sœur de ma mère (Elisabeth Bergeron), a épousé M. Clément
» Jacquemin de Mutigny, qui servait dans les gendarmes de la
» Garde, chevalier de Saint-Louis, mort des suites des blessures
» reçues à la bataille de Dettingen (1763).

3^e BRANCHE. — *Seroux de Bienville.*

François, sieur de Comodel, seigneur de Bienville, gentilhomme servant de Monsieur, capitaine de cavalerie, lieutenant d'épée à Senlis, maître des eaux et forêts, lieutenant général du bailliage de Senlis, épousa Jeanne Fortier, en 1667. Auteur de la branche des Seroux de Bienville.

Cette branche s'établit à la Morlaye, près de Chantilly, et dans l'Eglise se trouvent les sépultures de plusieurs membres de cette branche.

Cette branche des Seroux de Bienville, dont les membres, comme d'ailleurs tous ceux des autres branches, ont rempli avec distinction des charges militaires, tous chevaliers de l'ordre royal de Saint-Louis, est actuellement représentée par un seul descendant mâle: *Henri, Seroux de Bienville*, au château de Basaneia (Corrèze), né le 23 février 1876. Il était fils de Pierre Seroux de Bienville, né le 18 octobre 1845, qui épousa le 11 février 1874, Marie Desjardin.

Ce Pierre Seroux de Bienville était lui-même fils d'Albert Seroux de Bienville, né à la Morlaye, le 9 octobre 1798, capitaine de cavalerie à la garde royale, chevalier de Saint-Louis, démissionnaire en 1830; décédé à la Morlaye, le 8 août 1886. Il avait épousé le 27 décembre 1838, Charlotte Edwige du Boulet de la Boissière

(encore vivante), fille de Philippe du Boulet de la Boissière, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'Honneur; démissionnaire en 1830.

(La terre et le château de la Morlaye, n'appartiennent plus à la branche des Seroux de Bienville).

Il a été dit ci-dessus que Jean, fils aîné de François et de Marie Thibault, avait continué la descendance directe.

Jean Seroux, écuyer, sieur de Venette, seigneur du Bocquet, procureur du Roi près la maîtrise de Laigue; épousa Christine le Caron, le 10 juin 1658.

Il eut deux fils :

Hélye François, écuyer, seigneur de Venette et du Bocquet qui continua la descendance directe de la branche aînée et (A) Jean, seigneur de Villers, auteur de la deuxième branche, dite d'Agincourt.

* * *

Seroux d'Agincourt, financier, fermier général, « réfugié dans le culte des Beaux-Arts », et après avoir voyagé en 1777 en Belgique, en Hollande, en Allemagne et en Angleterre, habitant Rome depuis 1779 pour être « plus près, comme il dit, des chefs-d'œuvre de l'art », avait acquis une grosse fortune. Cela ne l'a pas empêché de déclarer, plus tard, dans une lettre à M. Domicille et à Dufourny (18 juin 1810) :

« J'ai eu toute ma vie une répugnance et une grande incapacité » pour tout ce qui est commission à remplir et compte à rendre » sur tout ce qui tient aux affaires et au maniement d'argent; » cette incapacité devient aujourd'hui absolue. »

Cette fortune, comme l'avait fait jusqu'à la ruine l'abbé de Saint-Non (Jean Claude Richard), l'auteur du *Voyage de Naples et des Deux Siciles*, M. d'Agincourt, nouveau duc de Choiseul ou comte de Caylus dont les exemples et les conseils l'ont inspiré à ses débuts, résolut à la mort de son royal protecteur Louis XV, de la consacrer à l'édition d'un grand ouvrage faisant suite à *l'Histoire de l'art* de Winckelmann.

Sa fortune était brillante, ses relations s'étendaient à toutes les sommités scientifiques et artistiques de son temps.

Pendant 30 années il fit relever, graver (1) et dessiner (2) un grand nombre de monuments, de statues, de peintures, dépensant en grand seigneur, intérêts et capital, pour la création du vaste travail qu'il entendait faire sur les arts du moyen âge.

Les planches arrivèrent à Paris, à la veille de la Révolution, et furent retournées à l'auteur par précaution. Celui-ci allait bientôt être privé de la plupart de ses revenus par les événements politiques de France.

Puis, quinze ans se passèrent.

Chacun sait qu'en 1807, un événement fort douloureux vint frapper M. d'Agincourt. La compagne de sa vie d'exilé, Angelica Kauffmann, qui avait trouvé auprès de lui, en 1782, un foyer hospitalier et réconfortant, après sa terrible aventure matrimoniale avec le prétendu comte de Horn, mourut en 1807.

Dumesnil n'insiste pas sur cette liaison, commencée à un âge où tous deux étaient à l'abri des dangers de la passion, mais il en laisse sous-entendre assez pour nous faire comprendre quel ébranlement profond cette mort a dû produire sur M. d'Agincourt. Trouvant un dérivatif à sa douleur dans le travail, celui-ci se prépare à commencer sa grande publication et met de l'ordre dans son manuscrit.

Dès le début de 1809, le texte est achevé, les planches sont gravées.

C'est alors que d'Agincourt envoie le tout à Paris à ses mandataires MM. Domicille et Dufourny. La première partie du manuscrit de ce grand ouvrage est partie de Rome dès les premiers jours d'avril 1809, par les soins d'un ami « fidèle et dévoué » : M. Pierre Adrien Paris, architecte (1747-1819), envoyé à Rome pour l'achat des antiques de la Villa Borghèse et qui entoura d'Agincourt dans sa vieillesse de soins touchants. La seconde partie fut expédiée par les soins du directeur des Postes de France et est partie de Rome le 16 mai 1809.

(1) Notamment par Thomas Piroli.

(2) Notamment par de Chatillon et Gio. Giacomo Macchiavelli, de Bologne.

L'ensemble fut remis à l'architecte Dufourny, dont la postérité doit s'en être défait, puisqu'il a figuré, en 1873, dans le catalogue de Charavay, sous le n^o 238 et le 1^{er} mars 1906 dans celui de Georges Rapilly, sous le n^o 446.

Il forme trois volumes dont un de documents et de correspondance; à peine quelques croquis se trouvent dans ces feuilles de texte.

En effet, les dessins originaux de l'ouvrage ont été déposés par d'Agincourt à la Bibliothèque du Vatican où ils se trouvent encore.

Dufourny, plus tard professeur à l'école royale d'architecture, membre de l'Institut de France (1734-1818), avait été désigné, je l'ai dit, par d'Agincourt, pour la publication de son œuvre magistrale.

Les biographes de Dufourny lui ont attribué une très grande part dans la rédaction de cet important travail. Je crois que sa collaboration fut plus réduite, à en juger par la correspondance des deux collaborateurs telle qu'elle nous est parvenue.

Dufourny nous y apparaît comme simple correcteur; le manuscrit porte en effet ses corrections et la correspondance nous montre d'Agincourt, quoique restant très bienveillant, réclamer contre la suppression de « ses italianismes », qu'il préfère aux « gallicismes » de ces temps modernes (23 juillet 1810).

Pour vous faire bien voir quels étaient les sentiments d'Agincourt, voici un extrait de la même lettre :

« Pardonnez un peu le morose du vieillard... *laudator temporis acti* et l'égoïsme de l'auteur! »

» Sur les changements faits dans la diction de mon discours » préliminaire, qui dans le plus grand nombre me laissent des » regrets, je voudrais, afin de vous épargner, Monsieur, l'annuy » qu'entraîneraient trop de détails, qu'il fut suffisant de vous expli- » quer quelle est ma manière de parler et d'écrire en général et » particulièrement sur les Beaux-Arts. Vous y verriez la source » de quelques expressions que vous avez crues susceptibles de sup- » pression ou d'altération. Je vais essayer vous excuserez si c'est » trop parler de moi. »

Mais aussi, vous excuserez, Messieurs, cette lecture d'extrait, un peu longue, à la faveur de ce qui va suivre :

« Ce ne fut qu'en me mettant sous les yeux les figures de la
» Bible de M. de Sacy que pour en connaître les objets, on me
» fit consentir à apprendre à lire.

» J'avais sept ans et c'est à partir de cet âge, qui forme à peu
» près un siècle, que mon âme et si j'ose dire mon cœur ont
» toujours été pénétrés d'une sensibilité vive et profonde sur tout
» ce qui tient aux Arts du dessin; je ne croirai jamais qu'il soit
» possible d'étudier, d'exercer ces arts, d'en parler, d'en écrire
» avec intérêt, si chaque mot que prononce la bouche, chaque trait
» que la main trace ou que reproduit la plume ne porte l'empreinte
» d'une imagination tendre et d'une sensibilité douce ou forte, si
» l'amour de l'Art enfin ne les dicte; l'amour jamais pédant est
» souvent incorrect, il faut lui pardonner, de laisser dans ses expres-
» sions une liberté, un abandon qui comme aux productions de
» l'Art, leur donne un charme qu'effacerait une main austère prenant
» pour les juger la règle et le compas. »

L'allusion était directe et Léon Dufourny a dû se sentir touché
» La main austère prenant pour juger, la règle et le compas »
n'avait pas été suffisamment légère et avait excité le *genus irri-
tabile vatum* du fermier général octogénaire.

« Je demande, écrit-il le 23 juillet 1810, de nouveau la même
» grâce et même la promesse qu'il ne sera retouché, à l'avenir
» qu'avec infiniment plus de réserve à mes expressions et surtout
» à mes idées à moins que, comme je l'ai déjà dit aussi, il n'y
» ait de ma part solécismes, barbarismes, contre sens, ou bévues
» grossières. »

L'incident n'eut pas de suite, mais il marque bien ce qu'a dû
être la collaboration de l'architecte Dufourny.

Celle-ci avait été nettement délimitée par d'Agincourt à ses
deux mandataires, Dufourny et Domicille, qui, plus tard, se sont
adjoints Collot, le collectionneur que Seroux d'Agincourt avait guidé
pour la formation de sa galerie, vendue plus tard à Paris, en 1855,
pour les négociations avec les éditeurs Treuttel et Wurtz, libraires,
à Paris, rue de Lille, 17, et à Strasbourg.

En effet, M. d'Agincourt, avait recommandé dans sa lettre du
31 mai 1809, à MM. Domicille et Dufourny « s'ils amusent à lire

» les différentes parties du manuscrit, de n'y laisser en général
» aucune grosse bévue, oublis de mots ou fautes d'orthographe
» particulièrement » et il leur avait joint une longue note au
sujet « des gravures dont quelques-unes sont gravées depuis plus
de 25 ans », ce qui nous donne date du début des études de
M. d'Agincourt, l'an 1784 environ. Nous savons que celui-ci est
arrivé à Rome en 1779.

Le titre de l'ouvrage a donné lieu à une correspondance assez
longue entre l'auteur et ses chargés d'affaires. Le premier août 1809,
il leur écrit: « son intention précise, immuable et tant de fois
» répétée qu'il ne soit donné à l'ouvrage aucun titre que celui qu'il
» porte, ajouté aucune adresse, épître dédicatoire, un seul mot qui
» tienne (*sic*) lieu de critique, en un mot, aucune des espèces
» de charlataneries (*sic*) que les éditeurs ou libraires ne mettent
» que trop souvent en usage aux dépens de la pureté des intentions
» et de l'honneur d'un auteur ».

C'est bien l'homme dont Chatcaubriand a écrit dans une lettre
à Fontanes :

« J'ai le bonheur de connaître (à Rome), M. d'Agincourt qui
» y vit seul depuis 25 ans et qui promet à la France d'avoir
» aussi son Winckelmann. »

Cette préoccupation de succéder à l'auteur de *l'histoire de l'Art
chez les Anciens*, doit avoir été la pensée dominante d'Agincourt,
car le début de ses études suit de onze années l'époque de la mort
du savant allemand.

C'était bien aussi celle de son siècle admirateur du fils du
savetier de Stendal. Il devait être de ces *archéographes* dont parle
Millin (1) et celui-ci en était, qui avaient pour Winckelmann (1717-
1768) « un espèce de culte, qui pensaient qu'il avait tout dit »,
que « ses jugements devaient être regardés comme des décisions
et n'auraient pas cru que ces sentiments retardent le plus les
progrès des sciences » (2).

Notre siècle a remis cette gloire à un second plan et une toute

(1) MILLIN. *Introduction à l'étude des monuments antiques*. Paris 1796, p. 58.

(2) Idem, page 59.

autre note s'est fait jour; l'enthousiasme du xviii^e siècle a fait place au dédain du xix^e, à tel point que Louis Courajod (1) a pu dire, sans être trop contredit, se basant sur les racontars de Cavaceppi, que Winckelmann n'était qu'un fou et un monomane.

Comment en un plomb vil, l'or pur s'est-il-changé? .

Comment l'homme dont l'influence a créé tout le mouvement académique de 1784 (le serment des Horaces de David) à 1828, toute l'école de Canova et de David, toute la fausse conception de l'Art de la révolution et de l'empire, toute cette fallacieuse religion d'une antiquité imparfaitement connue dans des œuvres de basse époque, est-il descendu de l'Olympe!

C'est que, depuis d'Agincourt, la Grèce s'est révélée à nos études artistiques et que le moyen âge s'est ouvert à nos yeux tous deux avec leur mâle beauté, leurs accents admirables et leur profonde inspiration découlant directement de l'étude de la nature, chassée à force d'idéalisme, de l'Art classique de l'Empire.

Là est la gloire de Seroux d'Agincourt. Il a pressenti la Grèce et ouvert les études sur le moyen âge.

Stuart et Revett venaient de commencer la publication française de leurs *Antiquités d'Athènes*, en 1808.

Le «Winckelmann français», comme l'appelait dans son feuilleton de la *Gazette de France*, du 17 avril 1810, Gigault de la Salle, le collaborateur que Seroux d'Agincourt, s'était donné pour la publication de son *Recueil de fragments de sculptures antiques en terre cuite* (1814) et l'auteur du *Voyage pittoresque en Sicile* (1820), a compris qu'il y avait quelque chose entre le siècle de Constantin et celui des Médicis, mais les yeux insuffisamment ouverts, il n'a vu dans les œuvres d'art de ces temps, que la décadence de l'antiquité romaine.

Je viens de vous parler du feuilleton de la *Gazette de France*. Laissez-moi, je vous prie, vous décrire, d'après les termes de

(1) L. COURAJOD. *Origine de l'Art moderne*. Winckelmann, p. 327.

celui-ci, l'œuvre de Seroux d'Agincourt. *L'auteur reprend, dit-il, le fil que vient d'abandonner Winckelmann, qu'il faut retrouver dans une obscurité profonde où la barbarie, la rareté et la bizarrerie des monuments nous laissent à chaque pas un doute sur l'existence et la marche de l'Art... L'Art obscur, flétri, dégradé, existait pourtant encore, destiné à refleurir plus brillant lorsque des circonstances favorables ranimeraient sa sève en gourdie!*

Dire que l'homme qui écrivait cela avait devant lui Notre-Dame de Paris, et qu'il n'a trouvé à rectifier à ce jugement, qui n'a d'excuse que le temps, que les quelques mots suivants :

Il y eut dans cette barbarie même quelques traces d'un goût particulier, d'une beauté imparfaite qu'on retrouve avec plaisir et dont l'étude n'est pas inutile.

Voilà ce qui justifiait, pour la critique contemporaine, la publication de Seroux d'Agincourt. La classe des Beaux-Arts de l'Institut de France, venait de dire dans un rapport, qu'il : jettera un jour inespéré sur « l'état des Arts dans le moyen âge » des *bassi tempi*, comme disent les Italiens, ce qui donnait la consécration officielle à l'œuvre commencée.

Seroux d'Agincourt s'étonne de cette conclusion. Il demande à Dufourny (18 novembre 1809):

« Je n'ai pas lu *le Moniteur* et ne sais même pas qui peut » l'avoir à Rome. Je suis étonné qu'un ouvrage qui n'est pas encore » au jour, soit devenu l'objet d'un rapport dans une séance de » l'Institut. Je vous serais obligé de me dire pourquoi et par qui » ce rapport a été fait? »

Nous ne nous étendrons pas sur les incidents qui marquèrent l'apparition du grand ouvrage en six volumes in-folio, bien que la correspondance nous en donne des détails complets.

Rappelons seulement que le contrat passé entre les éditeurs Treuttel et Würtz d'une part et Seroux d'Agincourt de l'autre, attribuait à celui-ci une somme de soixante mille francs pour la cession de ses droits d'auteur, (lettre du 11 septembre 1809), payables en deux termes, par acte fait entre le 11 septembre et le 18 novembre 1809.

L'auteur conserve, dit-il, les premiers 30,000 francs pour sa

part, non parce que « je m'appelle lion », mais parce que je m'appelle auteur et suis très vieux !) La vérité est que ces quelques mille francs répandirent l'aisance sur les dernières années de M. d'Agincourt et même le mirent à portée de satisfaire par quelques legs aux plus pressants désirs de son cœur, suivant les termes de son biographe.

Avec une bonne grâce charmante, d'Agincourt dans les clauses de ce contrat, attribuait 30,000 francs à MM. Domicille et Dufourny pour reconnaître leur part dans la publication.

Quelques exemplaires de l'ouvrage étaient réservé pour lui et ses amis :

« Un exemplaire à l'Institut de France, à M. Heyne, le traducteur
» de Winckelmann, pour l'Institut de Goettingue, Société littéraire,
» dont à mon inçu (*sic*) et malgré mon refus, on m'a fait inscrire
» en janvier 1805 ; à M. Du Theil, à Alexandre de Laborde, en
» échange de son bel ouvrage *Italica*, à ses neveux, au prince
» Stanislas Poniatowski, à l'Académie de France à Rome, à la Biblio-
» thèque du Vatican, à Mgr. Marini et trois exemplaires que Seroux
» se réserve pour lui-même. »

Plus tard, en 1812 (4 juillet), d'Agincourt fait envoyer un de ceux-ci à M. Lefebvre, rue Martel n° 5, Faubourg Saint-Denis, Paris, un autre à M. Esmangart, président du Tribunal Civil à Gand qui devait être de sa parenté et en garde un troisième en dépôt.

Le livre commence à paraître en 1810, puisque le 3 juillet d'Agincourt écrit de Rome à Dufourny pour lui accuser réception de la première livraison. Il se désole, il craint de ne pas voir son œuvre complètement achevée, car il devient aveugle. En effet, quelque temps après, il écrivait à Dufourny (lettre de 1814 sans date).

« M. Mazois que vous connaissez, vous remettra ce billet en
» vous entretenant du bel ouvrage qu'il publie actuellement. » (Mazois, l'auteur du *Palais de Scaurus*, architecte par obéissance, archéologue par occasion et écrivain par nécessité, comme dit un de ses biographes, publiait alors ses deux volumes sur les ruines de Pompéi),
» il vous dira combien je suis inquiet d'être privé depuis si long-
» temps de vos nouvelles et combien je désire d'en avoir promp-
» tement de ce qui vous intéresse dans les circonstances présentes.

» Je vous souhaite mille bons jours; M. Mazois vous parlera d'une
» eau dont je fais usage, sans espérer qu'elle puisse empêcher la
» cécité absolue à laquelle je touche, mais qui me paraît utile
» pour redonner quelque force aux yeux. »

Le 1^r octobre 1814, l'ouvrage fut présenté à l'Institut de France qui le considéra comme une nouvelle source d'idées heureuses, de formes élégantes, de renseignements précieux.

Le 24 septembre 1814, d'Agincourt rendait le dernier soupir.

Le même jour, le chevalier Artaud, secrétaire de l'Ambassade de France à Rome, écrit à M. Würtz pour qu'il communique la triste nouvelle à Dufourny, auquel le 9 octobre il écrit directement pour lui donner de plus amples détails. Il lui apprend que le buste de Seroux d'Agincourt a été placé par « M. le chevalier Canova » à côté de celui de Winckelmann au Panthéon et que son corps a été enterré à Saint-Louis des Français.

Voici l'építaphe de son monument :

A X Ω

CINERIBUS ET MEMORIE

JOAN. BAPT. SEROUX D'AGINCOURT

DOMO BELLOVACIS

NOBILIS AB AVIS ET MAJORIBUS

SAPIENTIS IN DOCTOS, BENIGNI IN EGENOS, COMIS IN OMNES,

DE RE LITTERARIA AC BONARUM ARTIUM HISTORIAM

EX MONUMENTIS SUCDITAM OPTIME MERITI

QUI VIXIT ANN. LXXXIV M. V.D.XIX

DOCTRINA BENEFICENTIA COMITATE

CARUS OMNIBUS

DECESSIT MAGNO BONORUM MEMORE

VIII. KAL. SEPT. AN. MDCCCXIV.

AVE OPTIME SENEX ET

VALE IN PACE.

Son monument, dans cette église, a été gravé. On sait qu'il fut élevé par les soins de MM. Paris-Lethière, directeur de l'Académie de France à Rome; de Pressigny, ambassadeur de France près le Saint-Siège, et Artaud, secrétaire d'ambassade.

M. Artaud apprend encore à Dufourny que les terres cuites de Seroux d'Agincourt sont léguées au Vatican ou au Capitole, au choix de M. l'architecte Paris; sa bibliothèque au Prince Poniatowski, qui payera quinze écus romains par mois à Charles Le Sept, ancien et vieux domestique qui a servi M. d'Agincourt pendant 50 ans et qui, en outre, est déclaré légataire universel de tout ce que le défunt n'a pas disposé par son testament, enfin, ses biens en France, passent à ses héritiers naturels, ses deux neveux.

Seroux d'Agincourt mort, l'ouvrage se continua lentement. Le 25 novembre 1814, les éditeurs publient une nouvelle circulaire annonçant le décès de l'auteur et l'achèvement très prompt de son « monument de gloire ». En 1818, Dufourny suivit son ami dans la tombe et ce fut le chevalier Artaud qui mit la dernière main à la publication achevée seulement en 1823, après avoir été interrompue sans cesse par les guerres sanglantes de l'Empire auquel Seroux d'Agincourt, légitimiste convaincu, ne semble pas s'être rallié.

* * *

Seroux d'Agincourt croyant être le successeur de Winckelmann, a été le précurseur des archéologues médiévistes; il inaugura le romantisme sans s'en douter.

Winckelmann croyait que la chute de l'empire romain avait amené la chute de l'Art et d'Agincourt nous dit qu'en parlant du règne de Constantin, époque à laquelle il ramasse le fil historique qui tombe de ses mains *non resta piucche un ombra dell-oggetto di nostri disideri!* (Archit. p. 25).

Voltaire a résumé cette pensée de son siècle dans des vers très contestables (1), mais dont la pensée était généralement admise alors :

De l'Art dans la Grèce, on posa
Le fondement ferme et durable
Puis jusqu'au ciel on exhausça
Le faite de son temple aimable.
Le Romain longtemps intraitable,
Dans ce séjour s'apprivoisa.

(1) VOLTAIRE, *Le temple du goût*.

Et après la chute de Rome, « les siècles de barbarie », « époque funeste », d'après Voltaire, qui ajoute :

En Italie, on ramassa
Tous les débris que l'Infidèle
Avec fureur en dispersa.

Seroux ne s'élève pas plus haut que cette conception simpliste et exclusive, absolument inexacte et fautive de l'Histoire de l'Art.

Il ne faut donc pas chercher dans son œuvre l'idée exprimée par la science moderne qui voit dans l'Art, le miroir exquis de l'état social, conséquence lui-même de la Terre et de l'homme dans le temps.

Il ne sut pas démêler l'écheveau complexe des causes de transformation de l'Art et se borna à faire reproduire les sculptures, les peintures, les architectures de tous les siècles du haut et du bas moyen âge, préparant ainsi les récoltes futures, jalonnant la route de ses successeurs, leur faisant connaître les monuments, qui plus tard, étudiés scientifiquement, nous ont permis de connaître les origines multiples de l'Art médiéval.

Et c'est en cela que son œuvre colossale est digne de tous éloges. Et c'est en cela qu'elle ne périra pas. L'octogénaire modeste et travailleur qui méprisait les honneurs et l'argent, qui vivait pour l'Art et uniquement pour lui, a ainsi élevé un monument unique dont la diffusion dans le monde européen a contribué pour une large part à la naissance du Romantisme. Il croyait compléter Winckelmann. Il a en réalité, préparé l'œuvre des Delacroix, des Hugo et de ses paladins de la plume, il a fait renaître Notre-Dame de Paris. Alors qu'il ne croyait resusciter que les descendants « barbares » du Parthénon d'Athènes, il a été le précurseur des Didron, des Viollet le Duc, des Mérimée, des Quicherat, des Lasteyrie et des Caumont.

Il ne faut pas chercher dans l'œuvre d'Agincourt, la théorie évolutionniste qui nous montre l'Art, toujours se modifiant avec la société humaine dont il est le produit, s'orientant vers de nouveaux buts, recherchant des voies neuves, le conduisant plus près de la suprême beauté, car il est toujours mu par de nouvelles causes ; son concept

archéologique ne permet pas à Seroux de s'apercevoir que l'Art ne repasse jamais par le même chemin, pas plus que l'humanité ne repasse par les sentiers de l'histoire. Il ne voit pas qu'en dehors de la copie textuelle et du surmoulage, il n'y a jamais eu de renaissance en Art, et que si les peuples ont cru et ont voulu voir renaître en leurs œuvres l'Art des temps disparus, ils y ont mis tant de leur pensée (1), qu'en elles, ils ont mis la caractéristique de leur temps, de leur état social et des conditions nouvelles des contrées qu'ils habitaient, ou des sociétés humaines dont ils faisaient partie. Seroux, lui, ne considère pas cela, il croit à la source unique de l'Art, à l'unité de l'Art dans sa forme grecque et, exclusif comme un Athénien, il ne voit que barbarie en dehors des canons artistiques des Hellènes, qu'il croit connaître mais qu'il ignore!

S'il ne s'élève pas vers les sommets qui ne lui étaient pas destinés, il fait œuvre d'encylopédiste, il est du siècle des Diderot et des d'Alembert, il amasse les matériaux que d'autres doivent mettre en œuvre.

Et prenons un exemple:

Pour lui, la basilique Ulpienne est l'ancêtre, en ligne directe, de la cathédrale gothique; toutes deux procèdent d'un seul principe originel: la conception architecturale du Portique chez les Grecs. Il ne s'aperçoit pas des modifications successives et profondes de ce type des édifices pour vastes assemblées populaires. Il ne voit pas que, de la société grecque à la sociale romaine, il y a un monde et que, de là à la société chrétienne et féodale, il y a un abîme.

Il ne comprend pas que ce que la société romaine, avec sa puissante autorité centrale absolue, permettait, l'émiettement administratif du moyen âge l'empêchait, ne pouvait en aucun cas l'obtenir. Et que, par conséquent, du portique à la basilique et de la basilique à la cathédrale il n'y a pas tradition continue, mais bien plutôt juxtaposition d'un type d'édifice, à un autre type complètement distinct. S'il l'avait compris, ce seul exemple lui aurait montré

(1) CHOISY. *Hist. de l'Arch.*, I, p. 538.

combien la théorie centralisatrice de l'académisme croule devant l'analyse des faits.

D'ailleurs, ce que l'on a appelé le classicisme de l'Art ne tient pas mieux devant l'étude du milieu ethnique. Seroux d'Agincourt ne semble pas s'en être soucié et il a eu tort, comme tous ceux qui l'ont suivi sur ce terrain mouvant.

D'autres, comme Taine et Courajod, en font la base de toute l'étude des éléments artistiques et ils ont eu raison, par exemple, de croire que les aptitudes natives des races envahissant l'empire au iv^e siècle, ont résisté à l'influence du milieu romain. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a relevé l'influence des établissements définitifs des conquérants de l'empire d'Occident dans la formation de l'Art ogival, mais Seroux d'Agincourt ignorait tout de cette question, et comme ses contemporains, tous imbus de l'idée de l'unité d'origine, des arts antique et médiéval, il ne s'en est pas soucié.

Son but a été de publier le plus grand nombre de monuments de l'Art pour servir de base aux études des historiens de l'Art, et en cela il a eu raison, c'est le moyen de former des archéologues.

M. Brutails a dit, dans son curieux livre sur *l'Archéologie du moyen âge et ses méthodes*, au risque de dire une la palissade, qu'être archéologue est encore ce qu'il y a de mieux pour faire de l'archéologie. Pour lui, l'archéologie est moins une science positive qu'une longue initiation, une éducation de l'œil et de l'esprit, parce qu'elle est surtout faite de notions intransmissibles qui échappent aux profanes.

Ces notions ne peuvent s'apprendre que par le commerce continu avec les œuvres d'art par des recueils — à défaut des œuvres elles-mêmes — comme celui qui nous occupe.

Et c'est en cela que l'œuvre utile de Seroux d'Agincourt a droit à tous nos respects à toute notre reconnaissance.

Ne lui reprochons pas de ne point avoir saisi la portée exacte des faits qu'il nous faisait connaître. *Non licet omnibus addire Corintham*. Il était de son siècle et en a partagé toutes les erreurs. Classicisme, romantisme, naturalisme sont des mots d'autant plus sonores qu'on a de peine à en déterminer le sens et qui ne marquent que des étapes incertaines de la marche de l'Art.

Qu'importe que Seroux d'Agincourt, croyant servir le classicisme ait été le précurseur du romantisme sans le savoir.

Retenons seulement qu'il a consacré tous ses biens et sa vie entière à l'Art avec un complet désintéressement.

Avoir été le précurseur des grands noms dont la science du XIX^e siècle s'honore, leur avoir frayé le chemin de la vérité, sans en avoir pressenti tout l'ampleur, ce sont des titres suffisants de gloire et qui méritent assurément plus de respect encore à la mémoire de celui qui eut une vie sans tache, consacrée toute entière à la grandeur de l'Art, loin de la fausse gloire, mais toute de droiture et d'honneur.

PAUL SAINTENOY.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 3 FÉVRIER 1907

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence du R. P. van den Gheyn, *président*.

Sont présents: MM. Paul Saintenoy, *vice-président*; Fernand Donnet, *secrétaire*; Hymans, Geudens, Kintsschots, abbé Laenen, chanoine van den Gheyn, chanoine van Caster, président Blomme, Bergmans, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, van der Ouderaa, baron de Borrekens, L. Blomme, Willemsen.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 1906 est lu et approuvé.

Après discussion, huit candidatures sont définitivement admises pour être soumises au vote lors de la séance d'avril.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
J. VAN DEN GHEYN, S. J.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 1907

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence du R. P. van den Gheyn S. J., *président*.

Sont présents: MM. Saintenoy, *vice-président*; Fernand Donnet, *secrétaire*; Hymans, Geudens, Kintsschots, abbé Laenen, chanoine van den Gheyn, chanoine van Caster, président Blomme, Bergmans, vicomte de Ghellinek Vaernewyck, van der Ouderaa, baron de Borrekens, L. Blomme, Willemsen, membres titulaires: Casier et Hulin, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. Paul Cogels, de Witte et Soil de Moriamé, membres titulaires; Dr Van Doorslaer, Comhaire et Heins, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 1906 est lu et approuvé.

M. le président annonce, que depuis la dernière réunion, l'Académie a eu le regret de perdre deux de ses membres: MM. van Wint, correspondant regnicole, et Quarré-Reybourbon, correspondant étranger. Il exprime la part que la Compagnie a prise à ces deuils. M. le chanoine van Caster veut bien se charger de faire la biographie du premier; M. Donnet est prié de rédiger celle du second.

Il est donné lecture d'une lettre du R. P. de la Croix S. J., qui remercie pour sa nomination de membre correspondant étranger.

La Commission organisatrice du congrès archéologique de Gand envoie le programme de cette session. Le président engage tous les membres à y adhérer.

Le R. P. van den Gheyn souhaite ensuite la bienvenue à M. Saintenoy, et après l'avoir encore félicité d'avoir été élu pour présider en 1907 aux travaux de l'Académie, il lui cède le fauteuil présidentiel.

M. Saintenoy fait un vif éloge de son prédécesseur, à la science

duquel tous rendent hommage; il promet à l'Académie son concours le plus dévoué.

Il donne ensuite lecture d'un travail concernant Seroux d'Agincourt, qu'il a pu entreprendre grâce aux manuscrits de cet érudit, dont il s'est rendu récemment acquéreur.

Cette étude sera imprimée dans le Bulletin.

M. Paul Bergmans fait connaître un philologue amateur anversois du xviii^e siècle, Jacques de Richebourq, et analyse ses œuvres.

L'insertion de ce travail dans les Annales est voté.

M. Comhaire n'ayant pu se rendre à Anvers, il est donné lecture de la note qu'il avait envoyée et qui est intitulée *L'Ardenne?...* *C'est un peu plus loin!* Cette note sera réservée pour le Bulletin.

M. Stockmans, archiviste à Lierre, envoie un mémoire relatif au triptyque de Saint-Gommaire. MM. Hymans et Hulin sont chargés de faire rapport sur ce travail.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des livres parvenus à la bibliothèque et fera paraître dans le Bulletin le compte-rendu analytique des principaux d'entre eux.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
PAUL SAINTENOY.

Discours prononcé aux funérailles de
M. D. Van Bastelaer, par M. Paul Saintenoy, président

MESSIEURS,

Au nom de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, je viens apporter devant la dépouille mortelle de notre collègue si regretté, l'hommage ému et respectueux de notre compagnie. Dès le début de ses études archéologiques, il y a quarante ans, Désiré Van Bastelaer s'était désigné aux suffrages de nos collègues par ses *Opuscules historiques sur la ville de Charleroi* dont la publication date de 1868 à 1881.

Dans ces écrits, notre collègue avait réuni des mémoires nombreux sur l'origine du nom de Charleroi, l'histoire métallique de la cité hennuyère, de la forteresse carolorégienne, et autres notices, toutes également intéressantes pour l'archéologie locale.

Sa *collection des actes de franchises, privilèges, octrois, ordonnances et réglemens de la ville de Charleroi*, publiée de 1868 à 1886, attirèrent sur notre collègue l'attention du monde savant. C'est à la suite de ces travaux de recherche que notre compagnie l'accueillit parmi ses membres correspondants, en 1873, et cet honneur très mérité fut pour le chercheur patient et zélé qu'était Van Bastelaer, un puissant encouragement. Nous le voyons ensuite publier dans les *Annales archéologiques* de Charleroi, les *bulletins des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, nos *Annales* de l'Académie, ses différentes études sur les arts somptuaires de l'antiquité, ses publications sur les fouilles dans les cimetières et les villas romaines et post-romaines des environs de Charleroi. Et je vous rappellerai, Messieurs, celles de ces études qui ont pour objet le

cimetière belgo-romain de Strée, la question franque, les cimetières francs de la Buissière, de Montignies-Saint-Christophe, de Thirimont, de Thuillies, et les ornements des vases francs.

D'autres vous diront sa collaboration ardente, zélée, convaincue à la création du musée archéologique de Charleroi, ce que furent ses présidences de la société et du congrès archéologique de cette ville. C'est avec un pareil passé qu'il fut présenté aux votes de nos collègues, en 1895, et nommé membre titulaire de notre compagnie savante.

Nous avons particulièrement retenu ses fouilles de Bouffioulx qui révélèrent le centre de fabrication et les modes de production des grès wallons, grès cérames ornés et qui vinrent éclairer d'une façon si parfaite cette partie de l'histoire céramique de nos anciennes provinces, lors de la publication de cet ouvrage en 1885.

L'accueil cordial et empressé qu'il reçut parmi nous l'encouragèrent à nous faire part de ses recherches sur l'art romain et l'art barbare dans les bijoux (1874), les couvertes et lustres en céramique chez les Romains (1877), le pavement céramique de Ragnies, la pierre du diable à Alle-sur-Semois.

Désiré Van Bastelaer sut ainsi réunir de front avec ses occupations professionnelles, qui l'entraînaient dans le milieu scientifique tout différent des recherches pharmaceutiques et chimiques, de laborieuses investigations dans le passé de notre patrie.

Faire connaître à ses concitoyens, l'histoire de la nation, de la cité natale, du foyer paternel, c'est leur enseigner l'amour de ce sol sacré, évoqué ainsi dans toute sa gloire, c'est montrer à nos enfants le chemin du bien et du bon, de la perfection dans l'avenir par tradition des vertus ancestrales.

Désiré Van Bastelaer fut l'ouvrier de cette cause sainte; que sa veuve éplorée, que ses enfants, douloureusement éprouvés, veuillent bien nous permettre de leur offrir nos respectueuses condoléances.

Au nom de tes collègues de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, Désiré Van Bastelaer, repose en paix dans l'éternité, tu as bien mérité de ton pays et de la science historique.

Liste des livres parvenus à la bibliothèque pendant les mois
de février et de mars 1907

1^o **HOMMAGES D'AUTEURS.**

- J. VAN DEN GHEYN, S. J. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique. VI.
- EDM. GEUDENS. Plaatsbeschrijving der straten van Antwerpen en omtrek.
- FERNAND DONNET. Les abords de l'église Notre-Dame à Anvers.
ID. Compte-rendu analytique des publications. Février 1907.
- C. DE WAARD, J^r. De uitvinding der verrekijkers.
- Abbé R MAERE. Une expédition de froment vers Civita-Vecchia.
- EMILE DILIS. Une nouvelle chronique du pays de Waes.
ID. Un épitaphier wasien inédit.
- Abbé LAENEN. Jean Ysewyn. Un épisode du grand schisme à Malines.
- ERNEST MATHIEU. Les fondateurs de cloches nivellois. Les Tordeur.
- G. WILLEMSSEN. La réorganisation de la noble confrérie de Saint-Hubert de Malines en 1730 (Malines).
- JAN MOSMANS et ALPH. MOSMANS. Oude namen van huizen en straten te s'Hertogenbosch.
- H. CONINCKX. Eenige aanteekeningen betreffende de handbooggilde te Mechelen.
- WILHELM BERG. Bohusläus forntid.
- G. WILLEMSSEN. La réorganisation de la noble confrérie de Saint-Hubert de Malines en 1730. Anvers.
- PAUL BERGMANS. Jacques de Richebourq, avocat et philologue anversois.

2^o **ÉCHANGES.**

- BRUXELLES. Les missions belges de la Compagnie de Jésus. Bulletin mensuel. 1907. Nos 2 et 3.

- BRUXELLES. Inventaires sommaires des archives des anciens gouvernements des Pays-Bas. Tome I.
- Id. Annales de la Société d'archéologie. Tome XX, livraisons 3 et 4.
- Id. Société royale de Géographie. Bulletin 30^e année. N^o 6.
- Id. Académie royale de Belgique. Annuaire 1907.
- Id. Id. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts. 1906. N^{os} 11 et 12. 1907. N^o 1.
- Id. Id. Biographie nationale. Tome XIX, 1^r fasc.
- Id. Académie royale de Médecine de Belgique. Bulletin. IV^o série. Tome XX, n^o 11. Tome XXI, n^o 1.
- Id. Revue belge de numismatique. 63^e année, 2^e livr.
- LIÈGE. Wallonia. XV^e année. N^{os} 1 et 2.
- BRUGES. Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.
Vol. LIV. Tome LVII. 1^r fasc.
- GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. 15^e année. N^{os} 1 et 2. 14^e année. N^{os} 6, 7, 8 et 9.
Annales. Tome VI, 1^r et 2^d fasc. Tome VIII, 1^r fasc.
- HASSELT. L'ancien pays de Looz.
10^e année. N^{os} 4, 5 et 6.
- VERVIERS. Chronique de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire. Année 1906-1907. N^o 1.
- LIÈGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.
Leodium. 5^e année. N^o 2.
- TURNHOUT. Taxandria. Gedenkschriften van den geschied- en oudheidkundigen kring der Kempen.
3^e jaar. N^r 3 en 4.
- TONGRES. Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg. Tome XXIV.
- LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 3^e série. Tome III, 1^e livr.
- GAND. Koninklijke Vlaamsche Académie.
Verslagen en mededeelingen. Januari en Februari 1907.
Jaarboek 1907.

- Uitgave van het Vandeven-Fonds. N^r 4.
Bibliographie van den vlaamschen taalstrijd.
- LIÉGE. Institut archéologique liégeois. Chronique archéologique du pays de Liège. 1^e année. Nos 5 à 12. 2^e année. Nos 1 à 3.
- MONS. Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. VI^e série. Tome XIII.
- MIDDELBOURG. Zeeuwsch genootschap der wetenschappen.
Werken 1906.
Verslag over 1893-1902.
Archief 1906.
- UTRECHT. Historisch genootschap.
Bijdragen en mededeelingen. XXVII^e deel.
Werken. III^e serie. N^r 22.
- LEIDEN. Maatschappij der Nederlandsche letterkunde.
Levensberichten der afgestorven medeleden. 1905-1906.
Handelingen en mededeelingen. 1905-1906.
- BOIS-LE-DUC. Provinciaal genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Brabant.
Werken. 1907.
- LUXEMBOURG. Vereines für Luxemburger geschichte, litteratur und kunst. Ons Hemecht. 13^e jahrg. heft 2, 3 und 4.
- PARIS. Ministère de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes. Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales. Année 1905.
- Id. Musée Guimet.
Annales. Tome XII.
Revue de l'histoire des religions. Tome LIII. Nos 2 et 3.
Tome LIV. N^o 1.
- Id. La correspondance historique et archéologique.
13^e année. N^o 156.
- Id. Polybiblion.
Partie technique. Tome CXI. 2^e et 3^e livr.
Partie littéraire. Tome CIX. 2^e et 3^e livr.
- ABBEVILLE. Société d'émulation Bulletin trimestriel. 1906. Nos 3 et 4.
- LILLE. Société d'études de la province de Cambrai.
Bulletin. Tome IX, fasc. 2. Tome X, janv.-févr. 1907.

- LILLE. Bulletin de l'Université et de l'Académie.
3^e série. 10^e année. N^o 4. 11^e année. N^o 1.
- BESANÇON. Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. 7^e série.
9^e vol.
- ARRAS. Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts.
2^e série. Tome XXXVII.
- CHAMBERY. Mémoires et documents publiés par la Société savoi-
sienne d'histoire et d'archéologie.
Tome XLIV. 1^r et 2^e fasc.
- MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Bulletin archéologique et historique.
Tome XXXIII 1^r, 2^e, 3^e et 4^e trim.
- SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique. Tome XI. 218^e livr.
- LE HAVRE. Société havraise d'études diverses.
Recueil des publications. 1904. 2, 3 et 4^e trim. 1905.
1 trim.
- AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
Bulletin trimestriel. Année 1906. 1^e et 2^e trim.
- EVREUX. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres
de l'Eure. Recueil des travaux.
VI^e série, tome 3.
- ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Bulletin. Tome XIV. N^o 185.
- BORDEAUX. Société archéologique. Publications.
Tome XXVII, 1^r et 2^e fasc.
- SAINTE-SÉNE. Société des archives historiques. Revue de Saintonge et
d'Aunis XXVI^e vol. 5^e et 6^e livr.
- AIX. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
Séance publique.
- COMPIÈGNE. Société historique.
Procès-verbaux, rapports et communications diverses.
Vol. XIII et XIV.
Bulletin Tome XI.
- GRENOBLE. Académie delphinale.
Bulletin. 4^e série. Tom XIX.

- POITIERS. Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest. 2^e série.
Tome X. 3^e trim.
- LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
8^e année. N^o 43.
- BERLIN. Monatshefte der Kunstwissenschaftlichen literatur. 3 Jahrg.
1 & 2 heft.
- BONN. Verein von altertumsfreunden im Rheinlande.
Bonner Jahrbücher. Heft 111-115.
- STRASBOURG. Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.
II^e série. Tome XXI.
- ID. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-
 Alsace. Bulletin mensuel. Tome XL, fasc. 10.
- DUBLIN. Proceedings of the royal irish academy.
Vol. XXVI. Sect. C. N^{os} 10, 11 and 12.
- GLASGOW. The Scottish historical review.
1906. N^o 11.
- LONDON. The royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland. The archacological journal. Vol. LXIII. N^o 252.
- ROME. Atti della R. Accademia dei Lincei.
Vol. III, fasc. 7, 8, 9 et 10.
- MILAN. Reale Istituto lombardo di scienze e lettere.
Rendiconti. Serie II, vol. XXXVIII, fasc. 17 à 20 et
vol. XXXIX, fasc. 1 à 16.
- LISLONNE. Boletini da real Associacao dos architectos civis e archeologos portuguezes. 4^a serie. Tomo X. N^o 12.
- ID. O archeologo portugès. Vol. XI. N^{os} 9 à 12.
- PALMA. Bolleti dela Societat arqueologica Luliana. Janer y febrer de 1906.
- MADRID. Revista de archivos, bibliothecas y museos 3^a epoca. Ano X.
Noviembre Diciembre de 1906.
- GRAZ. Hirstorischen verein fur Steiermark.
Zeitschrift. IV^e jahrg. 1, 2, 3 und 4 heft.
Beitrage zur erforschung steirischer geschichte.
XXXV jahrg.
- COPENHAGUE. Kongelige nordiske oldskrift selskab.

Aarboger for nordisk oldkyndigheg og historie.
1906. II. R. 21 bind.

Gothenbourg. Meddelanden frau Goteborgs och Bohusläus fornminnesförening. I. 3.

Berkeley. University of California publications.
American archaeology and ethnology. Vol. IV N^{os} 1 and 2.

Boston. Proceedings of the American Academy of arts and sciences.
Vol XLII. N^{os} 12 à 15.

Cambridge. Papers of the Peabody museum of american archaeology and ethnology. Harvard university. Vol. III. N^o 4.

Id. The Cambridge historical society.
Publications. I.

Andover. Phillips academy. Department of archaeology.
Bulletin I, II et III.

Davenport. Proceedings of the Davenport academy of sciences.
Vol. XI. Pages 1-124.

Washington. Annual report of the boards of regents of the Smithsonian institution. 1905 and 1906.

Allahabad. Annual progress report of the archaeological surveyor.
Northern circle. 1906.

Bombay. Progress report of the archaeological survey of India.
Western circle. 1905-1906.

Batavia. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Dagh register gehouden int casteel Batavia. 1678.

CATALOGUES ET JOURNAUX.

Londres. The Albert Way library. Collection of genealogical, historical etc books. N^o 135.

Leipzig. Gustave Fock. Bibliographie, paléographie.

Bruxelles. Voyages privés et collectifs. Bulletin 1907.

Compte-rendu analytique des principales publications
parvenues à la bibliothèque pendant les mois de
février et mars 1907

MESSIEURS,

Qu'il me soit permis, au début de ce nouveau compte-rendu, d'accuser réception, avec la plus vive satisfaction, du tome sixième du *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique*, dû à la plume érudite de notre confrère le R. P. van den Gheyn, S. J. Ce nouveau volume est consacré à l'histoire des ordres religieux et des églises particulières. La bibliothèque royale possédait sur ces matières des manuscrits de premier ordre dont l'existence était difficilement connue. Désormais, grâce aux indications si précises du catalogue, les travailleurs seront à même de consulter des sources précieuses et d'utiliser des documents qui, pour leurs travaux, constitueront des matériaux d'une importance capitale.

Dans un second volume, de sa *Plaatsbeschrijving der straten van Antwerpen*, notre confrère M. Geudens, mettant à contribution le riche dépôt d'archives confié à ses soins, et notamment le cartulaire de la table du Saint-Esprit, continue l'analyse des actes ayant rapport aux diverses propriétés qui constituaient la garantie hypothécaire des rentes perçues par cette administration charitable.

Cet examen lui permet de faire connaître de nombreuses particularités relatives aux immeubles de l'ancienne ville et de résoudre plus d'un problème topographique.

Il nous parvient un nouveau volume d'inventaires d'archives. Les travailleurs ne pourront qu'applaudir au mouvement, qui, depuis quelque temps, s'est dessiné, et qui heureusement se développe chaque jour, tendant à inventorier soigneusement les richesses scientifiques qui reposaient ignorées ou peu utilisables dans tant de dépôts officiels. Les archives de l'Etat ont marché résolument dans cette voie. Quelques dépôts communaux ou provinciaux les ont imités. Quelle bonne fortune ce serait pour les chercheurs, si la contagion pouvait se généraliser et faire pénétrer quelque souci scientifique dans certains dépôts jusqu'ici si obstinément fermés à tout progrès ou à toute vulgarisation !

Quoiqu'il en soit, ce sont aujourd'hui les premières séries d'inventaires sommaires des archives des anciens gouvernements des Pays-Bas, que l'administration des Archives générales du royaume a fait publier. Dans une introduction sommaire, M. de Marneffe fournit quelques indications historiques au sujet de la formation et de la composition des riches collections de documents appartenant à l'Etat. Se succèdent ensuite, les inventaires des papiers d'Etat et d'audience, de la secrétairerie d'Etat, de la chancellerie autrichienne, des conseils d'Etat, des finances, privé, du gouvernement général et plusieurs autres. Précieux instrument d'études pour ceux qui chercheront à se documenter plus particulièrement sur le passé de notre patrie, ses institutions et les principales phases de son histoire.

Il n'y a pas bien longtemps, dans la presse, une polémique se fit jour, ayant pour objet le costume des gardes d'honneur sous l'Empire. Le hasard veut que sur deux points distincts de la France, deux sociétés scientifiques, dans leurs publications, accueillent en même temps des détails sur ce point de l'histoire militaire napoléonienne, en accompagnant ces communications de planches coloriées. C'est d'abord dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale*, de Grenoble (4^e série, tome 19), M. le capitaine Juster qui fait l'histoire des « Gardes d'honneur de Grenoble (1811) et de Vienne (1807) ». Vient ensuite, dans le *Bulletin de la Société*

archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans (tome XIV, n° 185), une communication de M. A. Depreaux sur la « garde d'honneur d'Orléans. 1807-1808 ». Il résulte de l'étude comparative des documents reproduits, que l'uniforme était choisi par les intéressés eux-mêmes, soumis à l'autorité supérieure par les magistrats municipaux, et approuvé par les ministres compétents. De là provient que, si en général ces uniformes ont assez bien de ressemblance au point de vue de la forme, qu'ils diffèrent grandement entre eux par la couleur des diverses pièces qui les composent, et que certains détails de l'équipement dénotent des variétés assez sensibles.

C'est du Midi que nous vient aujourd'hui l'éloge de Rubens. Dans le *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne* (tome XXXIII, 2^e trim.), M. le comte de Gironde consacre à Rubens « le souvenir d'un voyage dans les Flandres ». Il décrit les chefs-d'œuvre de l'église Notre-Dame et du Musée d'Anvers, et tout en se laissant entraîner à certaines erreurs de détail, il consacre quelques pages vibrantes à chanter la gloire de notre grand peintre. Rubens, conclut-il, c'est le Titien des pays brumeux, c'est tout un monde!

La dernière partie du travail de M. Coenen, relative aux frères van Eyck, vient de paraître dans *Leodium* (5^e année, n° 2). Cette fois il tâche d'établir les motifs pour lesquels ces artistes, nés sur les bords de la Meuse, se sont fixés dans les Flandres. En examinant les divers textes authentiques dans lesquels il est fait mention des deux peintres, l'auteur fait remarquer, que Jean van Eyck avait été nommé, le 19 mai 1425, peintre ducal, et que ce n'est que quelques mois plus tard qu'il est pour la première fois question d'Hubert van Eyck. Ce dernier n'aurait donc séjourné que pendant un an et demi dans la ville de Gand, étant décédé le 18 septembre 1426, ce qui expliquerait la rareté de ses œuvres. D'autre part il serait avéré, à la suite de ces constatations, que les van Eyck quittèrent leur pays d'origine pour suivre leur frère Jean, après que celui-ci eut obtenu sa nomination de peintre de la Cour ducal.

Ce fut une figure bien intéressante de l'histoire ecclésiastique

médiévale que ce Jean Ysewyn, dont notre confrère, M. l'abbé Laenen, vient de retracer l'existence si mouvementée. Bourgeois de Malines et habitant dans cette ville, Ysewyn était déjà prêtre en 1380, et remplissait quelques années plus tard les fonctions de curé de l'église des SS. Pierre et Paul. Ce fut à cette époque que naquit le déplorable schisme d'Occident. La ville de Malines prit le parti du pape de Rome suivant l'exemple de l'évêque de Liège, tandis que l'évêque de Cambrai se rangeait parmi les partisans du pape d'Avignon. A la suite de cet antagonisme, Boniface IX de Rome, chargea l'évêque de Liège, Jean de Bavière, d'administrer le diocèse de Cambrai. Celui-ci pour accomplir cette mission, désigna Ysewyn, et Boniface, pour lui faciliter sa mission, le nomma en 1400 évêque de Tripoli.

Toutefois, Jean de Bavière abandonna peu après le parti du pape de Rome et ce dernier chargea directement alors le prélat malinois de l'administration du diocèse de Cambrai. Mais peu après, Jean de Bavière, chassé par ses sujets, fut remplacé par Thierry de Perwez, qui confia à Ysewyn les fonctions de suffragant. Toutefois les partisans de l'ancien évêque n'acceptèrent pas cette situation et attaquèrent les partisans de Thierry de Perwez. A la suite d'un combat qui se livra le 23 septembre 1408 à Othée, la victoire resta à Jean de Bavière. Ysewyn et plusieurs partisans faits prisonniers, furent précipités dans la Meuse, du haut du pont des arches. Toutefois la mémoire de l'évêque de Tripoli resta vénérée à Malines, et pendant longtemps un vitrail rappela son souvenir dans l'église Saint-Pierre.

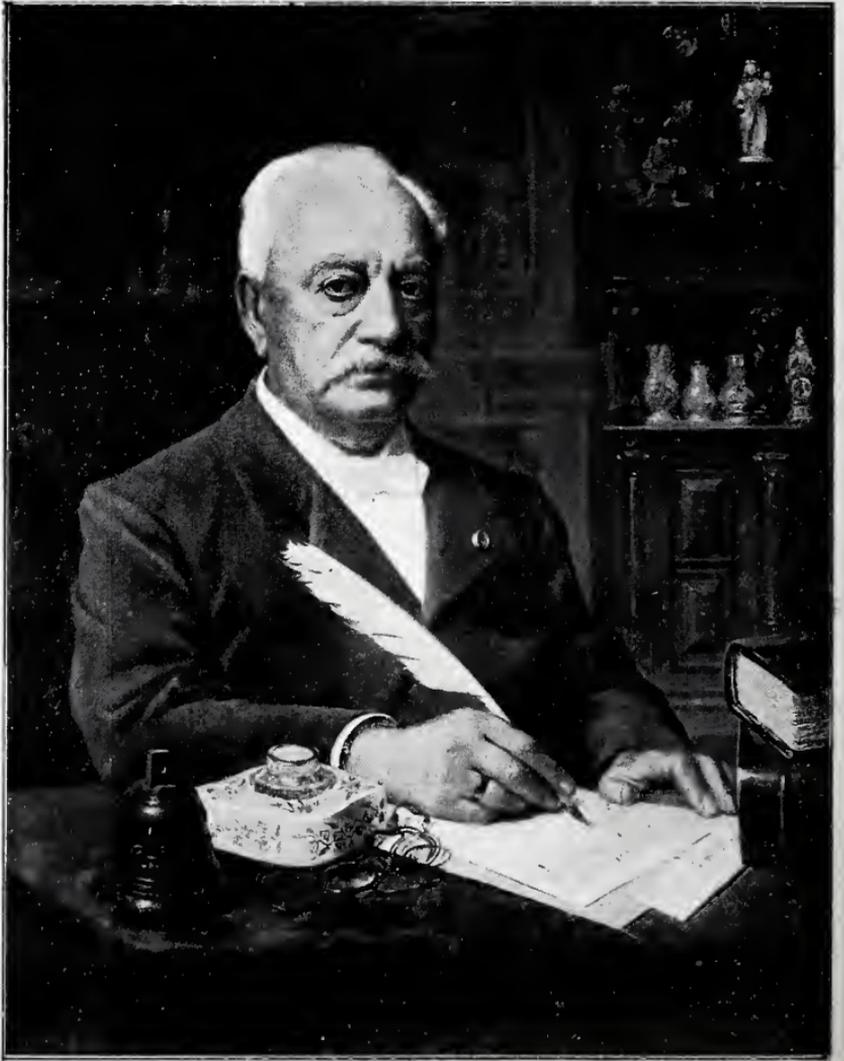
Autrefois, M. van Melckebeke avait publié une notice historique relative à la gilde des archers de Malines. Ce sont ces renseignements que notre confrère M. Coninckx complète aujourd'hui, dans une courte étude qu'il intitule : *Eenige aanteekeningen betreffende de handbooggilde te Mechelen*. Et les indications qu'il fournit sont précisément de celles qui, par leur particularité et leur couleur locale, sont le mieux à même de nous initier à l'existence de cette ancienne société de tir. C'est ainsi qu'il reproduit une poésie, décrivant les prouesses des confrères de la gilde, en 1475, au siège de Nuys, des documents relatifs à leur participation, en 1595, à la prise de Lierre,

les comptes des débours faits pour la décoration sculpturale de la façade du local de la corporation, l'inventaire des meubles et orfèvreries garnissant la chapelle de Saint-Sébastien dans l'église Saint-Rombaut et d'autres pièces tout aussi intéressantes pour l'histoire des bourgeois armés de Malines.

Nous terminerons ici ce rapide compte-rendu que de multiples occupations ne nous ont pas permis, à notre grand regret, d'étendre davantage aujourd'hui. Nous nous réserverons de le compléter, si vous le permettez, dans la prochaine séance.

7 avril 1907.

FERNAND DONNET.



Louis Quarré-Reybourbon

Biographie

Le 25 décembre 1906 décédait à Lille (France); Louis-François Quarré-Reybourbon. Depuis 1899 il faisait partie de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, à titre de membre correspondant regnicole.

Né à Lille le 11 septembre 1824, M. Quarré-Reybourbon était entré très jeune dans l'imprimerie Lefort. Plus tard, il s'occupa plus spécialement de librairie, et en 1857, il reprit la succession du libraire van Ackere. Il continua pour son propre compte un genre d'affaires identique, s'établissant à la Grand'Place de Lille, où il installa un magasin auquel il donna pour enseigne: « Au Soleil d'or ».

A partir de ce moment, sa librairie devint un centre où se rencontrèrent journellement, non seulement ceux qui désiraient acquérir quelque ouvrage important ou rare, mais aussi tous ceux qui avaient besoin de quelque renseignement ou qui désiraient quelque conseil.

Plus tard, retiré des affaires, il put entièrement s'adonner à ses goûts et se consacrer complètement à l'étude. S'intéressant particulièrement au passé de sa ville natale, il en scruta patiemment les fastes historiques et archéologiques. Des communications nombreuses, des publications diverses, lui permirent de faire connaître et apprécier le résultat de ses recherches. Du reste, avec une inlassable complaisance, il continua à prodiguer à tous ceux qui s'adressaient à lui les renseignements qu'on sollicitait.

De plus, l'intérêt qu'il portait à l'histoire locale, l'engagea encore à réunir tous les objets offrant quelque intérêt historique ou artistique. Il eut l'heureuse idée de former une collection à un moment où il était encore possible de recueillir avec assez de facilité des documents intéressants, dont l'intérêt était d'autant plus grand que les nécessités d'une modernisation rapide et générale transformaient alors complètement la physionomie de Lille, et faisaient disparaître les derniers vestiges plus ou moins typiques de la cité d'autrefois.

Ses concitoyens ne firent pas en vain appel à son dévouement et à ses connaissances; il fut élu membre de nombreuses sociétés savantes. C'est ainsi qu'il devint trésorier de la Société des sciences, des lettres et des arts de Lille, vice-président de la Société de géographie de la même ville, secrétaire général de l'Union artistique du Nord; bibliothécaire de la Société géologique du Nord, vice-président de la Société d'études de la province de Cambrai. On retrouve également son nom sur la liste des membres de la commission historique du département du Nord, de la Société française d'archéologie, de la Société nationale des antiquaires de France. Il fut en outre nommé correspondant du comité des sociétés des beaux-arts des départements, et d'autre part, proclamé lauréat de la Société des études historiques. Le gouvernement français avait reconnu les services qu'il avait rendus à la science, en lui accordant la décoration d'officier de l'instruction publique.

En Belgique, il participa également aux travaux de plusieurs sociétés scientifiques, notamment de la Société royale belge de numismatique, du Cercle archéologique de Mons, etc.

Assidu de toutes les solennités archéologiques, nous l'avons vu suivre avec un zèle infatigable les réunions annuelles de nos congrès, prenant part à nos excursions, suivant avec intérêt tous nos travaux. Et chaque année, nous étions heureux de pouvoir serrer la main de ce confrère aimable, qui modestement se tenait peut-être un peu à l'écart, mais qui s'empressait, dès qu'il y était sollicité, à prendre part aux discussions ou à fournir des renseignements, toujours utiles et intéressants.

La liste de ses publications est fort longue. Beaucoup se rapportent à l'histoire de Lille; d'autres, en grand nombre, sont con-

sacrées à rappeler les détails de ses voyages ou des congrès auxquels il prit part; des biographies nombreuses font connaître les particularités de la carrière d'artistes ou de personnages qui pour la plupart s'illustrèrent autrefois en Flandre. Outre ces travaux, il collabora encore activement à divers journaux locaux et à plusieurs revues, fournissant sans relâche des notices ou des communications dont il puisait le sujet dans la numismatique, l'histoire, le folklore, etc.

Les préférences scientifiques que décèlent ses publications, lui servirent également de guide pour la formation de ses collections, dont il aimait tant à faire les honneurs à tous ceux qui s'intéressaient aux choses du passé. Sa bibliothèque richement fournie, renfermait de nombreux documents bibliographiques précieux pour l'histoire de l'imprimerie lilloise; les manuscrits qu'il avait rassemblés, offraient un indéniable intérêt pour les provinces du nord de la France; on y retrouvait même maint document de valeur d'un réel intérêt pour notre pays, et principalement pour le Hainaut.

Il avait rassemblé avec sollicitude tous les objets provenant des anciens monuments lillois, qu'il avait pu sauver de la destruction. C'étaient des vitraux, des enseignes, des broderies, des sculptures diverses, des taques, des ustensiles ou des ornements en métal, des grès, en un mot toutes ces reliques de la vie publique et privée d'autrefois qui au point de vue documentaire, sont si précieuses pour ceux qui ont à cœur le culte des vieux usages locaux et le respect des traditions ancestrales. D'importantes séries numismatiques lilloises, des tableaux de divers maîtres, de nombreux documents iconographiques, des meubles de style, complétaient cet ensemble unique, qui témoignait du culte ardent et intelligent que leur propriétaire professait pour le passé historique et artistique de sa ville natale.

Jusqu'à son dernier jour, M. Quarré-Reybourbon fit preuve d'une activité que l'âge ne semblait pas pouvoir diminuer. Rappelons nous, que plusieurs d'entre nous eurent encore le plaisir de pouvoir lui serrer la main à la fin de l'année dernière, à Mons, où il avait tenu à assister aux fêtes jubilaires organisées en l'honneur du président du Cercle archéologique. Bien

plus, peu de jours avant son décès, à Lille, il prenait encore une part active aux travaux des diverses sociétés dont il était membre. Un journal local, annonçant la triste nouvelle de son décès, le constate aussi. Jeudi, lisons-nous dans cette publication, il assistait à la réunion mensuelle de la Société d'études dont il était un des vice-présidents et fondateurs; le soir, à la Société de géographie, il présidait la conférence de M. Justice, qu'il présentait et remerciait avec sa bonhomie et son entrain coutumiers. Le lendemain, à la séance de la Société des sciences, il lisait encore un rapport sur les candidats du prix Debray. Il est donc mort, victime de ce qu'il appelait « son devoir professionnel », car il n'admettait point qu'on donnât son nom à une société, sans lui donner en même temps son concours actif et constant.

La mort, du reste, ne le frappa pas à l'imprévu. Dans ses dernières publications, notamment dans ses « Adieux à Vichy », il faisait présager sa fin prochaine. Ce sentiment, il l'exprimait également à l'occasion de cette brochure quand il disait à un ami: « Cet article va paraître sous peu en brochure; de plus j'ai à l'impression une notice sur un peintre lillois; si je n'ai point le temps de les envoyer moi-même, je charge mes fils de les adresser à ceux à qui je les destine. »

Ses pressentiments ne l'avaient pas trompé, et c'est ainsi que ses anciens correspondants et amis eurent l'émotion de recevoir peu après son décès, ses « Adieux à Vichy », sous enveloppe dont l'adresse était encore écrite de sa main, et que ses fils, accomplissant un devoir de piété filiale, avaient tenu à envoyer, suivant les derniers désirs de leur regretté père.

Mais si, comme érudit et comme collectionneur, M. Quarré-Reybourbon s'était acquis la reconnaissance de tous ceux, et ils étaient nombreux, qui avaient eu recours à ses lumières et à ses multiples connaissances, comme homme privé, il avait su se créer aussi les plus cordiales amitiés. Je n'en veux pour témoin que ces quelques paroles empruntées au discours que prononça sur sa tombe, le 29 décembre dernier, le président de l'Union artistique de Lille:

« M. Quarré-Reybourbon était une personnalité lilloise. Il nous laisse le souvenir d'un homme foncièrement bon, obligeant, travailleur et persévérant, ayant les qualités qui distinguent notre

race. Toutes les sociétés conserveront longtemps le souvenir de ce collègue aimable d'un abord si franc et si communicatif. C'était un catholique convaincu. Cet homme de bien est mort en parfait chrétien. Il était indulgent pour les convictions des autres, mais il entendait qu'on respectât les siennes. »

J'estime que les membres de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique peuvent se rallier sans réserve à cet éloge.

Nous aussi, nous conserverons un souvenir ému de cet excellent collègue qui se faisait un devoir de participer, chaque fois que l'occasion s'en présentait, à nos travaux, d'assister à nos assises scientifiques et à nos fêtes.

Le travail fut la règle de sa vie; son activité fut incessante. Puisse-t-il aujourd'hui, au sein de l'Éternité dans laquelle il est entré, jouir de la paix et du repos que la divine Justice réserve à ceux qui toujours L'ont servi avec zèle et fidélité (1).

FERNAND DONNET.

(1) Pour la rédaction de cette notice nous nous sommes servis des renseignements qu'ont bien voulu nous fournir, MM. Louis et Charles Quarré, fils du défunt, ainsi que de quelques détails biographiques puisés dans les journaux de Lille et dans HENRY CARNOY. *Dictionnaire biographique des hommes du Nord et des membres des sociétés savantes.* — STEPHANE TSAPELLAS. *Figures contemporaines.* — ROBERT D'ELIE. *Revue internationale bio-biographique.* — *La tradition*, Revue illustrée du folklore, tome XI.

Bibliographie

1. Esquermes, La Madeleine-lez-Lille. Lille 1875. (Journal *La Liberté*).
2. Lettre sur quelques publications de V. Leleux, fondateur de l'*Echo du Nord*. Lille 1880. (*Le Propagateur*).
3. François Courmont, juge de paix de Marquion. Lille 1880. (*Le Propagateur*).
4. Notes inédites pour servir à l'histoire de la musique à Lille. Lille 1882. (*Semaine musicale*).
5. Une méthode de chant peu connue. Lille 1882. (*Semaine musicale*).
6. Causerie sur Rameau. Lille 1883. (*Bulletin de la Société régionale d'horticulture*).
7. Journal du roy en Flandre, avec une relation de ce qui s'est passé sur le vaisseau l'*Entreprenant*. Lille 1883.
8. L'horticulture à Lille avant 1792. Lille 1883.
9. Une monnaie frappée à Lille. Bruxelles 1883. (*Revue belge de numismatique*).
10. Echos de Vichy. Lille 1883. (*Semaine musicale*).
11. Rapport sur la bibliothèque de la Société régionale d'horticulture. Lille 1883. (*Bulletin de la Société régionale d'horticulture*).
12. Rapport sur le Congrès horticole de Paris. Lille 1883. (*Bulletin de la Société régionale d'horticulture*).
13. Causerie anecdotique sur les orchidées. Lille 1884. (*Bulletin de la Société régionale d'horticulture*).
14. L'horticulture au centre de la France. Lille 1884. (*Bulletin de la Société régionale d'horticulture*).
15. Biographie béthunoise. Jean-François Le Petit, historien. Béthune 1884.
16. Biographie béthunoise. Antoine Deslions, poète et historien. Béthune 1904.

17. Abbaye de Liessies. Notice sur dom Etton Larivière. Lille 1884.
18. La musique à Vichy. Lille 1884. (*Semaine musicale*).
19. Rapport sur la bibliothèque de la Société régionale d'horticulture. Lille 1884. (*Bulletin de la Société régionale d'horticulture*).
20. Un document sur la confrérie de Saint-Eloi. Béthune 1884.
21. Un tour en Artois en 1728. Béthune 1884. (*Journal de Béthune*).
22. Béthune, d'après une notice allemande publiée en 1710. Béthune 1884. (*Journal de Béthune*).
23. De Paris à Londres au commencement du xviii^e siècle. Lille 1885. (*Bulletin de la Société de géographie de Lille*).
24. Chronique d'une maison lilloise, racontée par ses parchemins. Lille 1885.
25. Histoire de la ville de Béthune. Lille 1885.
26. Jubilé de sœur Saint-Hyppolyte, religieuse de Bon-Secours à Lille. Lille 1885. (*Le Nouvelliste*).
27. Biographie artésienne. Un régicide. Béthune 1886.
28. La ville de Gannat et son évangélaire du x^e siècle. Lille 1886.
29. Londres au commencement du xviii^e siècle. Lille 1886. (*Bulletin de la Société de géographie de Lille*).
30. Souvenirs béthunois. Un épisode de la révolution. Lille 1886.
31. Blankenberghe et ses environs. Lille 1886.
32. Essai bibliographique et catalogue de plans et gravures concernant le bombardement de Lille en 1792. Lille 1887.
33. Pascal-François-Joseph Gosselin, géographe lillois. Lille 1887.
34. Rapport sur l'histoire d'Iwuy par l'abbé O. Delhaisnes. Paris 1887.
35. Vichy et les fleurs. Lille 1887. (*La Dépêche*).
36. Procession de la Fête-Dieu en 1671. Lille 1887.
37. Ephémérides de 1887. Lille 1887.
38. Fête donnée à Lille à l'occasion de la canonisation de Saint-Jean-de-la-Croix le 24 août 1727. Lille 1887.
39. Bénédiction des drapeaux de la garde nationale de Lille du 25 avril 1790. Lille 1887.
40. Les statues de la Sainte-Vierge dans les rues de Lille. Lille 1887.

41. Lepers, Louis-Joseph, prêtre lillois, ordonné à Tournai avant le Concordat. Lille 1887.
42. Le choléra à Lille en 1832. Lille 1887.
43. Arnold de Vuez. Lille 1887.
44. Eglise de la Madeleine-lez-Lille. Lille 1887.
45. Un livre rarissime sur Notre-Dame de la Treille. Lille 1887.
46. Les mémoires d'Antoine de Succa. Paris 1888.
47. Guide de la ville de Lille. Lille 1888.
48. Notice sur Jean-Baptiste Waeles. Lille 1888.
49. Bruges. Excursion archéologique. 3 mai 1888. Lille 1888. (*Bulletin de la Société de géographie de Lille*).
50. Londres. Excursion 22 au 26 août 1888. Lille 1888. (*Bulletin de la Société de géographie de Lille*).
51. Ephémérides de 1888. Lille 1888.
52. La grosse cloche de Saint-Sauveur à Lille. Lille 1888.
53. Dévotion à saint Antoine de Padoue. Lille 1888.
54. Confrérie de Saint-Eloy à Lille. Lille 1888.
55. Relique de la sainte vraie Croix dans le trésor de l'église Saint-Etienne à Lille. 1888.
56. Aspect de quelques maisons lilloises au commencement du xvii^e siècle. Lille 1889.
57. Lille. L'histoire locale au jour le jour. Lille 1889 (*La vraie France*).
58. Les gâteaux traditionnels. Flandre française et région du Nord. Paris 1889. (*Revue des traditions populaires*).
59. Collaboration à l'ouvrage: Légendes et curiosités des métiers. Paris 1889.
60. Artistes et choses disparus. Fête de la Toussaint à l'église Saint-Etienne de Lille en 1845. Lille 1889.
61. A propos des cloches de l'église Saint-André à Lille. Lille 1889.
62. Les guides de la ville de Lille. Lille 1889.
63. Récit en prose et en vers d'un voyage de Paris à Dunkerque. Lille 1889.
64. Le meurtre de Dillon. Lille 1889.
65. Les bâtons de chantre. Lille 1889.
66. Paroisse et église collégiale de Saint-Pierre en 1772. Lille 1889.
67. Paroisse et église de Saint-Etienne 1772. Lille 1889.

68. Paroisse et église de Saint-Maurice 1773. Lille 1889.
69. Notre-Dame des Sept Douleurs. Lille 1889.
70. Knocke, nouvelle station balnéaire sur la Mer du Nord.
Lille 1890.
71. Episodes de la vie de garnison à Lille. Lille 1890.
72. Médaille de la Société de géographie de Lille. Bruxelles 1890.
73. La vie, les voyages et aventures de Gilbert de Lannoy.
Lille 1890.
74. Châtel-Guyon. Lille 1890.
75. Les miniatures et la reliure artistique du cartulaire de Marchiennes. Paris 1890.
76. La défense nationale dans le Nord de 1792 à 1802. Lille 1890.
77. Saint Homobon, patron des couturiers et tailleurs. Lille 1890.
78. Lille (avec cent plans de Jacques de Deventer. Bruxelles 1891.
79. Carrières de Volvy. Lille 1891. (*Bulletin de la Société géologique du Nord*).
80. Visite à la ferme modèle de Vichy. Lille 1891. (*Bulletin du Comité agricole de Lille*).
81. La porte de Paris à Lille et Simon Vollant son architecte.
Paris 1891.
82. Lille. Notes historiques. Lille 1892.
83. Guide du voyageur dans la ville de Lille, 2^e édition. Lille 1892.
84. Palerme. Souvenirs de voyage. Lille 1892.
85. La bourse de Lille. Paris 1892.
86. Dessèchement des watteringues et des moeres. Lille 1893.
87. Béthune. Bruxelles 1893.
88. La Bassée. Bruxelles 1893.
89. Une fausse miniature concernant la ville de Lille. Paris 1893.
90. Notice sur Gaston Thys. Lille 1894.
91. Fêtes célébrées à Lille en 1729. Paris 1894.
92. Pierre Le Monnier, voyageur lillois du xviii^e siècle. Paris
1894. (*Bulletin de géographie historique et descriptive*).
93. Carnet de voyage. Lille 1894.
94. La porte de Paris et Simon Vollant son architecte. Lille 1894.
95. Un compte de la recette générale de Philippe de Croy, duc
d'Arschot. Mons 1895. (*Annales du Cercle archéologique
de Mons*).

96. La vie, l'œuvre et les collections du peintre Wicar. Paris 1895.
97. Les monuments mégalitiques dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Tournai 1896.
98. Le Colisée de Lille. Lille 1896.
99. Nomenclature de tous les curés et des bénéficiers du décanat de Lille de 1625 à 1674. Lille 1896.
100. Les bouquets et l'assemblage artistique des fleurs au xvii^e siècle. Lille 1897.
101. Les enseignes de Lille. Paris 1897.
102. Monseigneur de Haisnes. Lille 1897. (*Bulletin de la Société de géographie de Lille*).
103. Pierre-Louis-Jacob d'Hailly. Paris 1898. (*Bulletin de géographie historique et descriptive*).
104. Les peintres van Oost à Lille. Paris 1898.
105. L'église et la paroisse du Sacré-Cœur à Lille. Lille 1898.
106. Le congrès archéologique de Bourges Lille 1899.
107. Voyage dans les Pays-Bas, Flandre, Hainaut et Artois en 1695. Lille 1899.
108. L'abbé Désiré Cornel. Lille 1899.
109. Inauguration du monument commémoratif en l'honneur de Mgr de Haisnes. Lille 1899.
110. Le congrès archéologique de Mâcon. Lille 1899.
111. Congrès de la fédération archéologique et historique de Belgique à Arlon. Lille 1899.
112. Trois recueils de portraits au crayon ou à la plume, représentant des souverains et des personnages de la France et et des Pays-Bas. Lille 1900.
113. Iconographie et bibliographie de Notre-Dame de la Treille. Lille 1900.
114. Lille et Béthune. La peste à Lille en 1667 et la confrérie de Saint-Eloi à Béthune. Lille 1900. (*Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*).
115. Congrès archéologique de Chartres. Lille 1900.
116. Plaques de foyer lilloises au point de vue historique et artistique. Paris 1900.
117. Notice nécrologique sur M. Van Hende. Lille 1900. (*La Dépêche*).

118. Discours prononcé sur la tombe de M. Van Hende. 1900.
(Bulletin de la Société de géographie).
119. Hondschoote et Bergues. Bailleul 1901.
120. Translation des cimetières de Lille en 1779. Lille 1901.
(Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai).
121. Château de Bondues. Soignies 1901. *(Jadis).*
122. L'ancienne faculté de droit de Douai. Lille 1901. *(La Dépêche).*
123. Plans anciens et modernes de la ville de Lille. Paris 1901.
124. Vitrail de Saint-Arnould Soignies 1901. *(Jadis).*
125. Séance générale de l'Académie royale de Belgique à Anvers.
Lille 1901. *(Société d'études de la province de Cambrai).*
126. Inauguration du buste de M. Van Hende. *(Bulletin de la Société de géographie de Lille).*
127. Fonts baptismaux les plus intéressants de la région. *(Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai).*
128. Congrès archéologique à Agen et à Auch. Lille 1902.
129. Un retable du xvi^e siècle à Wattignies. Paris 1901.
130. Un manuscrit géographique du xvii^e siècle. Lille.
131. Ordre de la Toison d'Or. Paris 1902. *(Intermédiaire des chercheurs).*
132. Les ruines des Tuileries. Paris 1902. *(Intermédiaire des chercheurs).*
133. Le « de profundis » aux repas des funérailles. Paris 1902.
(Intermédiaire des chercheurs).
134. André Corneille Lens, peintre anversois et ses tableaux conservés à Lille. Paris 1902.
135. Notice nécrologique sur Auguste Fromont. *(Bulletin de la Société de géographie de Lille).*
136. Promenade d'un Lillois à l'exposition géographique d'Anvers.
Lille 1903.
137. Une impression lilloise à gravures sur bois. Lille 1903. *(Société d'études de la province de Cambrai).*
138. Congrès archéologique de Troyes et Provins. Lille 1903.
139. Congrès archéologique de Poitiers. Lille 1903.
140. Arnould de Vuez, peintre lillois. Paris 1903.
141. Baptême des cloches de Bergues. Bailleuil 1904. *(Bulletin du Comité des flamands de Flandre).*

142. Notre-Dame de la Treille. Lille 1904. (*Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*).
 143. Arnold de Vuez, peintre lillois. Lille 1904.
 144. Les travaux historiques dans les sociétés savantes du Nord. Arras 1905.
 145. La justice criminelle du magistrat de Valenciennes. Lille 1904. (*La Dépêche*).
 146. Une collection d'autographes de M. de Banquemare. Bailleul 1904. (*Bulletin du comité flamand*).
 147. Alphonse Colas, peintre d'histoire. Paris 1904.
 148. Le Congrès archéologique du Puy. Lille 1905.
 149. Sainghien en 1793. Lille 1905. (*Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*).
 150. Eloge funèbre de M. Kolb. Lille 1905.
 151. Martin Doué, peintre, graveur, hérauldique et généalogiste. Lille 1905.
 152. Eloge funèbre de M. Léonard Danel. Lille 1905.
 153. Documents sur le Hainaut qui se trouvent à la bibliothèque communale de Lille. Mons 1905.
 154. Discours prononcé à la séance solennelle de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts. Lille 1905.
 155. Emile Salomé, peintre de genre. Louis Salomé, graveur. Paris 1905.
 156. Vieilles enseignes Lille 1905. (*L'architecture et la construction dans le Nord*).
 157. Van Blarenberghe, peintre lillois. Paris 1906. (*Intermédiaire des chercheurs*).
 158. Saint Arnould, patron des brasseurs. Paris 1906. (*Intermédiaire des chercheurs*).
 159. Souvenir de la paroisse Saint-Etienne, Lille 1906.
 160. Une consultation des jurisconsultes du château de Mons. Mons 1906.
 161. Mes adieux à Vichy. Lille 1906. (*Société de géographie de Lille*).
-

SÉANCE DU 7 AVRIL 1907

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. Paul Saintenoy, *président*.

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire*; Theunissens, *trésorier*; abbé Laenen, Bergmans, chanoine van den Gheyn, R.P. van den Gheyn, président Blomme, Stroobant, chanoine van Caster, L. Blomme, Hymans, baron de Borrekens, Henri Siret, membres titulaires.

MM. l'abbé Zech, Coninckx, D^r van Doorslaer, Willemsen et Casier, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. de Witte, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Kintsschots; Geudens, van der Ouderaa, Soil de Moriamé, membres titulaires; Matthieu et Heins, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 3 février 1907 est lu et approuvé. M. le président fait part du résultat de la séance des membres titulaires. Il annonce aussi que depuis la dernière réunion, l'Académie a eu le regret de perdre deux membres titulaires: MM. van Bastelaer et van Neuss, un membre correspondant regnicole: M. van Hoorebeke, et un membre honoraire regnicole: M. le baron de Béthune. Lors des funérailles de M. van Bastelaer, il a exprimé au nom de l'Académie les regrets qu'avait provoqués le décès de ce confrère. Le discours du président sera inséré au Bulletin.

Pour commémorer le souvenir des membres défunts, il est décidé que la biographie de M. van Neuss sera rédigée par M. le président Blomme, celle de M. van Bastelaer par M. l'abbé Laenen, du baron de Béthune par M. le chanoine van den Gheyn, de M. van Hoorebeke par M. Bergmans.

M. Donnet dépose sur le bureau la biographie de M. Quarré-Reybourbon. Elle sera imprimée dans le Bulletin.

La société « Hagcland », récemment fondée à Tirlemont, et M. l'abbé

Goetscalckx, directeur de la revue *Bijdragen tot de geschiedenis van het aloude hertogdom Brabant*, demandent l'échange de leurs publications avec celles de l'Académie. Ces deux propositions sont acceptées.

La Société française d'Archéologie annonce que son prochain congrès aura lieu à Avallon, du 11 au 19 juin. M. le vicomte de Ghel-lynck Vaernewyck est chargé d'y représenter l'Académie.

Sont désignés comme délégués de l'Académie au congrès de Dunkerque: MM. Saintenoy et Hymans, et au congrès de la fédération des sociétés archéologiques de Belgique, à Gand: MM Saintenoy et Donnet.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le baron van Ertborn demandant à l'Académie la publication de deux communications. Une lettre de remerciements lui sera adressée, et ses manuscrits, s'il les envoie, seront remis à des commissaires, à désigner dans la prochaine réunion.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des livres parvenus à la bibliothèque et donne lecture du compte-rendu analytique des principaux d'entre eux. Ces pièces seront imprimées dans le Bulletin.

M. Stroobant fait rapport et apprécie les fouilles qu'il a faites dans la nécropole par incinération du Wildert à Meir. Cette communication paraîtra dans le Bulletin.

M. le D^r van Doorslaer refait la généalogie des célèbres fondateurs malinois van den Eynde ou a Fine et décrit leurs principales œuvres. Son travail sera réservé aux Annales.

M. le chanoine van Caster donne des détails sur les médaillons des pains de nouvel an, dits *Schillekens Koeken*, et en exhibe de nombreux spécimens. Sa communication sera imprimée dans le Bulletin.

M. Willemsen fait connaître les rapports qui existent entre les anciens puits romains du Pays de Waes et ceux actuellement encore forés en Roumanie. Il explique cette analogie. Ce travail paraîtra dans les Annales.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
PAUL SAINTENOY.

Liste des livres parvenus à la bibliothèque pendant les
mois d'avril et mai 1907

1° **HOMMAGES D'AUTEURS.**

- PAUL BERGMANS. Une lettre du philologue Achaintre.
ID. Une poète latin gantois du xviii^e siècle, Olivier de Reylof.
- Chanoine J. E. JANSEN. Portretten der princessen Amalia van Solms en Maria van Zimmcren.
ID. Navorschingen over het leven der gelukzaligen Rabodo.
ID. Gescheidkundige navorschingen over de aloude abdij van 't Park.
ID. Overzicht der geschiedenis van de abdij van Tongerlo.
ID. Handboek der derde orde van den H. Norbertus.
ID. De abdij van Sint-Michiel te Antwerpen.
ID. Zegels der stad Turnhout.
ID. Het Kasteel van Turnhout en zijne herstelling.
ID. Franciscus Adrianus Versteylen.
ID. Joannes Driedo.
ID. Une visite à l'abbaye du Parc.
- JOSEPH CASIER. Monographie de l'église Notre-Dame de Mouzon.
- L. GERMAIN DE MAIDY. Repositoires eucharistiques de la Meuse.
ID. Le procès de la cloche de Boucq.
ID. Sur la destination de la « recevresse » d'Avioth.
ID. La famille du prévôt de Clermont, Claude de la Vallée.
ID. Un jeton du comte de Fontaine.
- Vicomte B DE JONGHE. Monnaies inédites de Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg.

- ALPHONSE DE WITTE. Un demi gros de Guillaume III, comte de Hainaut.
- ID. Le double système de change et de la monnaie courante aux Pays-Bas.
- ID. La médaille de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris et ses imitations.
- A. HENOT. Leven en streven van D^r C. J. Hansen.
- PAUL SAINTENOY. Le manuscrit de l'histoire de l'art de Seroux d'Agincourt.
- FERNAND DONNET. L'archéologie campanaire en Belgique.
- ID. Louis Quarré-Reybourbon Notice biographique.
- G. DE Vos. Onser Lieven Vrouwen hospitaal van Gecraardsbergen.

2^o ECHANGES.

- BRUXELLES. Les missions belges de la Compagnie de Jésus.
 Bulletin mensuel. 9^e année. N^{os} 4 et 5.
- ID. Société d'archéologie. Annuaire. Tome XVIII.
- ID. Société royale belge de géographie.
 Bulletin. 31^e année. N^o I.
- ID. Recueil des ordonnances des Pays-Bas.
 2^e série. Tome IV.
- ID. Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Procès-verbaux des séances. 7^e vol. VI^e cahier.
- ID. Académie royale de médecine de Belgique.
 Bulletin. IV^e série. Tome XXI. N^{os} 2-3.
- ID. Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique
 Rapport du jury chargé de décerner le prix quinquennal des sciences historiques. 1901-1905.
- HUY. Cercle hutois des sciences et beaux-arts.
 Annales. Tome XV. 2^e livr.
- VERVIERS. Société d'archéologie et d'histoire.
 Chronique bimestrielle. 1907. N^o 3.

- LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.
Leodium. 6^e année. N^{os} 3, 4 et 5.
- GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. Maart-April 1907.
- LIÉGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique du Pays de Liège. 2^e année.
N^{os} 4 et 5.
Bulletin. Tome XXXVI. 2^e fasc.
- HASSELT. L'ancien pays de Looz.
10^e année. N^{os} 7, 8 et 9.
- DONCK. Bijdragen tot de geschiedenis van het aloude hertogdom
Brabant.
1902-1903-1904-1905-1906 en 1907. Januari, Februari,
Maart, April, Mei.
- NAMUR. Annales de la Société d'archéologie.
Tome XXV. 3^e livr.
- ANVERS. Bulletin des archives d'Anvers.
Tome XXIV. 2^e livr.
- LIÉGE. Wallonia. XV^e année. N^{os} 3 et 4.
- MALINES. Cercle archéologique.
Bulletin. Tome XVI. Fasc. 1 et 2.
- ANVERS. Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers.
Tome XXX.
- GAND. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie.
15^e année. N^o 3.
- LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la
Belgique. Tome XXXIII. 2^e livr.
- MAESTRICHT. Publications de la Société historique et archéologique
dans le Limbourg. Tome XLII.
- LUXEMBOURG. Publications de la section historique de l'Institut grand
ducal de Luxembourg.
Vol. LIII.
- Id. Verein für Luxemburger geschichte, litteratur und
kunst. Ons Hemecht. 13 jahrg. 5 en 6 heft.
- PARIS. Revue de la Société de Saint-Jean. Notes d'art et d'archéo-
logie. 19^e année. N^{os} 3, 4 et 5.

PARIS. Polybiblion.

Partie littéraire. Tome CIX, 4^e et 5^e livr.

Partie technique. Tome CXI, 4^e et 5^e livr.

Id. Société nationale des antiquaires de France.

Bulletin. 4^e trim. 1906.

Id. La correspondance historique et archéologique.

14^e année. N^{os} 157-158.

Id. Musée Guimet.

Revue de l'histoire des religions. 27^e année. N^{os} 2 et 3.

Annales. Tomes XXII et XXIII.

Id. Comité des travaux historiques et scientifiques.

Bulletin archéologique. Année 1906. 2^e livr.

AIX. Annales des facultés de droit et des lettres.

Tome II. N^o 2.

LILLE Société d'études de la province de Cambrai.

Bulletin. Tome X. Mars, avril, mai 1907. Tome IX. Fasc. III.

AIX-EN-PROVENCE. Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres. 1906.

POITIERS. Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest.

2^e série. Tome X. 4^e trim. 1906.

ABBEVILLE. Société d'émulation. Bulletin trimestriel. 1907. I.

NANCY. Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain.

Tome LVI.

TOULOUSE. Bulletin de la Société archéologique du midi de la France.

Nouvelle série. N^o 36.

NIMES. Mémoires de l'Académie.

Tome XXVIII.

SAINTES. Société des archives historiques. Revue de Saintonge et d'Aunis. XXVII^e vol. 1^e et 2^e livr.

LIMOGES. Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Tome LVI.

CHAMBÉRY. Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Tome XLIV.

CAMBRAI. Mémoires de la Société d'émulation.

Tome LX.

- SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
55^e année. 219^e livr.
- BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire. Vol. XXXVI. 2^e livr.
- LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
8^e année. N^o 44.
- DUBLIN. Royal Irish Academy. Proceeding.
Vol. XXVI. Sect. C. N^o 13.
- LONDRES. The royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland. The archaeological journal.
Vol. LXIV. N^o 253.
- STOCKHOLM. Kungl. Vitterhets historie och antikvitets Academiens manadsblad. 1903-1905.
Id. Fornvännen 1906.
- BERLIN. Monatshefte der Kunstwissenschaftlichen literatur. 3 Jahrg.
3-4 heft.
- WIESBADEN. Annalen des vereins für nassauische altertumskunde und geschichtsforschung.
XXXVI band.
Mitteilungen. 1906-1907. N^o 1 à 4.
- HERMANNSTADT. Verhandlungen und mitteilungen des Siebenburgischen vereins für naturwissenschaften. LV band.
- AGRAM. Vjesnik kv hrvatsko slavonsko dalmatinskoga zemaljskoga arkiva. God. IX, sv. I, 1-2.
- LISBONNE. Boletini da real associacao dos architectos civis et archeologos portuguezes. 4^a serie. Tomo XI. N^o 1.
- BARCELONE. Revista dela asociacion artistico arqueologica barcelonesa. Año XI. N^o 51-52.
- MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos.
Año X. Enero-febrero de 1907.
- MOSCOU. Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou.
Année 1905. N^o 4. Année 1906. N^{os} 1-2.
- BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.
De compagnies kamer van het museum van het genootschap.
Verhandelingen. Deel LVI. 5^e stuk.
Notulen. Deel XLIV. Afl. 2, 3 et 4.

- BOSTON. Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences.
Vol. XLII. Nos 16, 17, 18, 19.
CALCUTTA. Annual Report of the Archaeological Survey.
Eastern Circle for 1905-1906.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

- NANCY. Le bouquiniste lorrain. Sidot frères.
Nos 29 et 30.
BRUXELLES. Le Souvenir. 8^e année. N° 90.
LONDRES. Catalogue of Books. A. Owen & Co.
LEIPZIG. Buchhandlung Gustav Fock. Lagerverzeichnis. N° 300.

Compte-rendu analytique des principales publications
parvenues à l'Académie pendant les mois d'avril et mai 1907

MESSIEURS,

Le vice-président de la Société *Taxandria*, M. le chanoine Jansen, nous envoie toute une série de publications dont la plupart sont consacrées au passé des abbayes norbertines de nos provinces. C'est d'abord une traduction, augmentée et développée, de l'histoire de l'abbaye de Parc, de Raymackers; puis des résumés historiques du passé des abbayes de Saint-Michel, à Anvers et de Tongerlo; une notice biographique du bienheureux Rabodo, religieux du Parc, et de François Versteylen, abbé du même monastère. Dans un autre ordre d'idées, plusieurs brochures se rapportent à l'histoire de Turnhout. C'est ainsi que l'auteur étudie successivement les sceaux de cette ville, les portraits d'Amélie de Solms et de Marie de Zimmeren, conservés dans les locaux du tribunal et de la justice de paix. Enfin, dans un dernier travail, M. le chanoine Jansen s'occupe du

château de Turnhout et de sa restauration. Cette question est des plus opportunes, des négociations étant entamées pour le rachat de cette propriété par la province d'Anvers. Autrefois ce château, avec ses larges fossés pleins d'eau et sa verdoyante ceinture d'arbres séculaires, constituait un ensemble imposant. Les fossés ont été en grande partie comblés et les arbres abattus. Il est à espérer que d'intelligentes restaurations réussiront à rendre à cet ancien édifice quelque peu de l'aspect qu'il devait avoir quand les ducs de Brabant ou les gouverneurs généraux de nos provinces y passaient une partie de la belle saison.

Le 13 avril 1742 mourait à Gand le baron Olivier Reylof. Notre confrère M. Paul Bergmans nous le fait connaître dans une brochure qu'il intitule : *Un poète latin gantois du XVIII^e siècle*. Il naquit à Amsterdam en 1684, où son père, Jacques Reylof, originaire de Gand, se livrait au commerce. Il cultiva avec assiduité la poésie latine et fit paraître divers recueils consacrés aux sujets les plus variés. Il réunit une importante bibliothèque et s'adonna également à la culture des tulipes et autres plantes rares. Possesseur d'une belle fortune, il se fit construire, à Gand, dans la rue Haute, un vaste hôtel qui existe encore aujourd'hui.

Une petite ville des Ardennes françaises, autrefois très importante, aujourd'hui réduite au rôle de modeste chef-lieu de canton, Mouzon, possède encore une église qui témoigne de son ancienne opulence. Érigée sur le plan de la cathédrale de Laon, l'ancienne abbatale de Notre-Dame, fut édiflée au XIII^e siècle. Notre confrère, M. Joseph Casier, l'étudie aujourd'hui dans un travail qui porte pour titre : *Monographie de l'église Notre-Dame de Mouzon* et qu'il a enrichi de fort belles reproductions photographiques. Il s'attache à décrire minutieusement, au point de vue architectonique, toutes les parties tant intérieures qu'extérieures de ce beau monument, ayant pour but d'attirer davantage l'attention des fervents des choses du passé et à les engager à visiter minutieusement Notre-Dame de Mouzon jusqu'ici trop peu connue.

Un autre de nos confrères, M. Germain de Maily nous fait hommage d'une série de brochures. Dans l'une d'elles, il décrit *le procès de la cloche de Boucq*. En 1723, lors de la fonte d'une nouvelle cloche, quinze habitants de ce village, à l'insu de leurs concitoyens,

firent inscrire leurs noms sur celle-ci. Les habitants qui se trouvaient frustrés d'un honneur fort envié, attaquèrent en justice les coupables. Deux ans plus tard ils obtinrent gain de cause. Cet épisode judiciaire témoigne qu'alors déjà florissait cette vaniteuse coutume de couvrir les cloches d'insipides et ridicules énumérations de noms inconnus, remplaçant les pieuses invocations qui, autrefois, y étaient inscrites.

Les héraldistes ont souvent été embarrassés de donner l'équivalent exact du titre *d'equus auratus*, qui était attribué au xvii^e siècle surtout, à d'assez nombreux personnages. Plus d'une fois on fut tenté de le traduire par « chevalier de la toison d'or ». Ce qui est complètement inexact. Dans une étude de M. Rodière, à propos de « l'anoblissement impérial d'un bourgeois de Montreuil », que publie le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai* (tome X, mars-avril 1907), nous trouvons le résultat d'une enquête faite à ce sujet parmi certains érudits. Les uns voyent dans ce titre une désignation égale à celle de chevalier de Saint-Sylvestre. Les titulaires de cette distinction étaient avant la réforme de Grégoire XVI, comtes palatins du Sacré Palais de Saint-Jean de Latran. D'autres croient qu'il s'agit des chevaliers de la milice dorée ou de l'Eperon d'Or. Quelques-uns sont d'avis que cette qualification était prise par les nobles qui avaient reçu le privilège de porter des ornements dorés sur leurs armures et leurs vêtements ou encore sur leurs armoiries. De ces divers avis M. Rodière conclut que le titre *d'equus auratus* est simplement un titre pontifical. Il ajoute cependant, que souvent des chevaliers, par pure rodondance, ont ajouté le mot *auratus* à celui d'*equus*, auquel seul ils avaient droit. En résumé, la qualification d'*equus auratus* doit tout simplement se traduire par « chevalier ».

L'Académie, dans sa dernière séance, ayant accepté la proposition d'échange que lui avait faite M. le curé Goetscalckx, a reçu toute la collection de sa revue: *Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude Hertogdom Brabant*. Dans cette publication le chercheur pourra trouver de nombreux documents intéressants surtout l'histoire ecclésiastique des paroisses rurales et des villes de l'ancien duché de Brabant. Bon nombre de documents inédits

ont déjà été publiés, grâce à l'hospitalité qu'elle a accordée à de nombreux écrivains.

Pour récompenser les jeunes artistes qui, dans les principales académies du pays, remportent annuellement des succès lors des concours, le gouvernement distribue des médailles, dont le type s'est en quelque sorte conservé intact depuis deux siècles. Et, chose curieuse, ce type a été créé en France et a d'abord servi à orner les médailles destinées à l'académie royale de peinture et de sculpture de Paris. Le droit variait évidemment d'après les circonstances et rappelait le régime sous lequel le souvenir numismatique était frappé. Quant à l'avvers, il représenta un intérieur d'atelier dans lequel de petits amours se livraient à l'exercice des différents arts. Michel Molart fut l'inventeur de ce type; peu après Thomas Bernard le perfectionna. Après lui, il fut adopté avec quelques légères modifications par Norbert et Charles Roettiers. C'est à ces derniers que leur parent, Jacques Roettiers, l'emprunta pour l'importer dans nos provinces. Van Berckel en améliora la composition et, aujourd'hui encore, après deux siècles, le gouvernement gratifie nos écoles d'art de médailles dont l'ordonnance est conforme, à part quelques détails, à celle qui fut créée en France au début du xviii^e siècle. Nous devons la connaissance de ces particularités à notre confrère M. Alph. de Witte, qui les expose dans sa brochure : *La médaille de l'académie royale de peinture et de sculpture de Paris et ses imitations.*

L'origine des cartes à jouer constitue un problème qui souvent déjà a été débattu sans qu'on ait pu lui donner une solution définitive. Tour à tour, on les crut originaires de l'Italie, de l'Allemagne, voire même de l'Orient ou de l'ancienne Egypte. On avait dans d'anciens manuscrits relevé des mentions, datant du xiii^e siècle, mais ces textes n'étaient que des interpolations introduites dans des copies ultérieures. La plus ancienne date, historiquement établie, ne remontait guère plus haut que l'année 1392. Or, M. le Dr H. Bombart, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai* (tome LX. p. 42), reproduit des extraits authentiques des comptes de la recette générale de l'ancien comté du Hainaut, qui établit qu'en 1391 et pendant plusieurs années subséquentes, « Sire Pierrez de Zande, capellain et secretairez » du comte d'Ostre-

vant, se trouvant avec lui en Hollande, à La Haye, puis dans diverses villes françaises, lui paya de fortes sommes en or « pour juer as quartez avec mons^r le duc son père ». On a donc la certitude, qu'en 1391, à La Haye et ailleurs encore, le jeu de cartes était déjà en honneur.

Lors des fouilles faites, il n'y a pas bien longtemps, à Vervoz (Clavier), il fut découvert dans les sépultures mises au jour, deux urnes funéraires en plomb. M. L. Renard a pris occasion de cette trouvaille, pour décrire ces objets qui, si rarement, apparaissent dans nos contrées. Dans sa notice qu'il intitule: *A propos de deux urnes cinéraires en plomb trouvées dans des sépultures belgo-romaines à Vervoz*, il s'occupe de l'usage et de l'emploi de ces urnes d'une nature si spéciale. Il énumère les diverses découvertes qui ont été faites à l'étranger et décrit les principaux spécimens de ce genre conservés dans des collections publiques. Il résulte de cette étude comparative, que l'usage de renfermer les ossements des défunts dans des urnes en plomb s'était répandu un peu partout à l'époque romaine, et qu'il semble avoir été importé d'Italie. Quant aux urnes elles-mêmes, elles ont emprunté les types les plus divers et les formes les plus variées.

FERNAND DONNET.

9 juin 1907.

Coups d'œil et coups de plume

Notes et croquis d'archéologie pittoresque

INTRODUCTION

Indépendamment de certains travaux d'archéologie locale ou régionale, concernant Gand et les Flandres, travaux qui parurent successivement en albums de planches, j'ai publié récemment diverses études sur des sujets spéciaux.

L'une d'elles a vu le jour dans la revue anversoise: *L'art flamand et hollandais*, dans les livraisons sept et suivantes, de l'année 1905; je m'y occupais de *L'ancien Foyer dans les Flandres*.

Cette série de renseignements recueillis sur l'âtre, la *cheminée* ornementale, ses montants historiés et les accessoires obligés du foyer, fut la première d'une suite que je me propose de consacrer à des détails de construction, à des motifs de décoration ou à des pièces de mobilier de nos anciennes maisons flamandes.

Dans cette étude concernant la cheminée et ses parties intéressantes, il s'agissait, surtout, de motifs immobiliers par nature et destination.

Au cours d'un travail qui paraîtra incessamment dans la même revue artistique anversoise, les « coffres et les coffrets en bois », anciens et d'origine flamande, seront l'objet d'une étude approfondie.

Là, j'ai eu l'intention de réunir tous les éléments que le hasard m'a fait rencontrer, sur des objets essentiellement mobiles et transportables.

Ce genre de monographies illustrées est, actuellement, au nombre des délassements les plus agréables que je connaisse.

Elles me procurent l'occasion de voir et de revoir les musées, les collections particulières, à un point de vue déterminé.

Le résultat de ces investigations, ainsi menées aussi loin qu'il est possible, me paraît avoir un certain intérêt.

Les surprises abondent et la rencontre de documents imprévus, insoupçonnés, n'est pas rare. On en trouve de charmants, de

caractéristiques d'une contrée, d'un certain milieu, comme ceux qu'il m'a été donné de connaître dans les musées brugeois.

J'ai pu y rencontrer des pièces parfois très curieuses, comme j'eus antérieurement l'occasion d'y voir et de signaler, à propos des cheminées, des ensembles ou des détails absolument dignes d'attention.

De tout l'énorme recueil de notes et de croquis récoltés ainsi, au hasard de pérégrinations artistiques en nos dépôts publics et en nos villes et villages, jusqu'aux confins de notre pays, j'ai extrait ici, à l'intention de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, un choix, une collection de sujets où la similitude d'époque et de valeur archéologique des objets ou des monuments signalés, est la raison la plus légitime de leur réunion.

Pour la plupart, ces détails ou ces ensembles, entrevus rapidement et croqués au vol, comme le dit le titre de cette étude, sont inconnus ou tout à fait inédits.

La période médiévale, celle qui va seulement jusqu'au xv^e siècle, et dont les restes sont les plus beaux et paraissent être les plus dignes d'attention, est presque exclusivement représentée dans ces notes graphiques.

En les publiant, j'ai à me prémunir contre une prévention à leur égard et il faut que je prévoie moi-même une critique qui pourrait être faite quant à leur procédé d'exécution. Celui-ci facilitait mon travail, il était le seul que je pusse utiliser et c'est pourquoi il est nécessaire que je dise, tout d'abord, qu'autant que personne j'apprécie les œuvres de vulgarisation artistique et autres qui empruntent aux procédés photographiques leur haute valeur documentaire. Ils sont, en certains cas, tout à fait indispensables, à cause de la précision et la rectitude absolue du rendu des objets qu'ils représentent.

Certes, l'emploi de ces procédés est l'idéal, mais j'ai l'excuse de n'avoir pu l'atteindre, et cela pour diverses raisons.

L'un de nos plus distingués confrères, M. H. Hymans me fit un jour le grand plaisir de me féliciter de ma fidélité au dessin et de ma persistance à faire appel à mon œil et à ma main pour fixer, en une rapide analyse, d'un coup, les caractéristiques des objets dont l'intérêt me paraissait évident, dans le domaine de la curiosité archéologique.

Si je me permets de rappeler ici ces encouragements et ces trop bienveillants éloges, et si je m'en autorise pour commencer un recueil où les pièces reproduites le sont, ainsi, par la plume, contrairement aux exigences actuelles si légitimes, c'est que, dans mon esprit et par mes propres moyens, il suffisait peut-être d'en prendre le *signalement*, d'en donner avant tout un *aspect*, quelque sommaire qu'il fût.

J'ai voulu ainsi, dès l'abord, limiter le champ de mes recherches et expliquer, en m'en excusant s'il le fallait, les moyens de reproduction.

Cette œuvre modeste correspond aux tendances et aux études des nouveaux collègues qui m'ont fait le grand honneur de m'accueillir parmi eux.

Elle sera aussi du domaine artistique par les goûts et les préférences de celui qui en est l'auteur.

Les notices qui accompagnent ces croquis sont brèves, et se bornent au résumé des renseignements recueillis sur les œuvres d'art ou les motifs d'autre genre représentés.

Pour rendre ces petites notes claires et intéressantes autant qu'il était en mon pouvoir, puis-je rappeler enfin qu'en collaborant à une publication gantoise qui est bien connue, l'*Inventaire archéologique de la ville de Gand*, j'ai pu acquérir un peu l'habitude de composer ce genre de descriptions.

Le type de ces notices fut créé en cette ville, et leur réunion forme, dès à présent, un gros recueil qui a rencontré partout un réel succès.

Le travail qui suit est en quelque sorte une extension de cet inventaire.

La curiosité nous a incité à chercher, de droite et de gauche, des morceaux anciens dédaignés ou qui pouvaient paraître indifférents.

L'auteur de ces quelques pages d'introduction et des dessins et des notices qui leur sont consacrés, se devait, peut-être, de les présenter aux amateurs des vieux restes de nos constructions, des meubles qui les ornaient, etc., sous une forme où, bien malgré lui, il a dû un peu se mettre en jeu.

A BRUGES.

Parmi les documents authentiques d'architecture romane, datant du XIII^e siècle, conservés en cette ville, voici un reste de l'ancienne église du Béguinage; les auteurs s'accordent à faire remonter la construction de celle-ci à l'année 1245.

La porte, ici dessinée, serait le seul morceau de cette époque encore existant, car la bâtisse actuelle, de forme simple et banale, ne peut être que celle de 1605; la reconstruction eut lieu en cette année, à la suite d'un incendie.

Le fragment d'architecture que reproduit notre première vignette, est situé dans le mur septentrional de l'église, près de l'angle du pignon façade. Cette porte a un véritable intérêt, à cause de la rareté de documents de cette époque à Bruges et en Flandre.

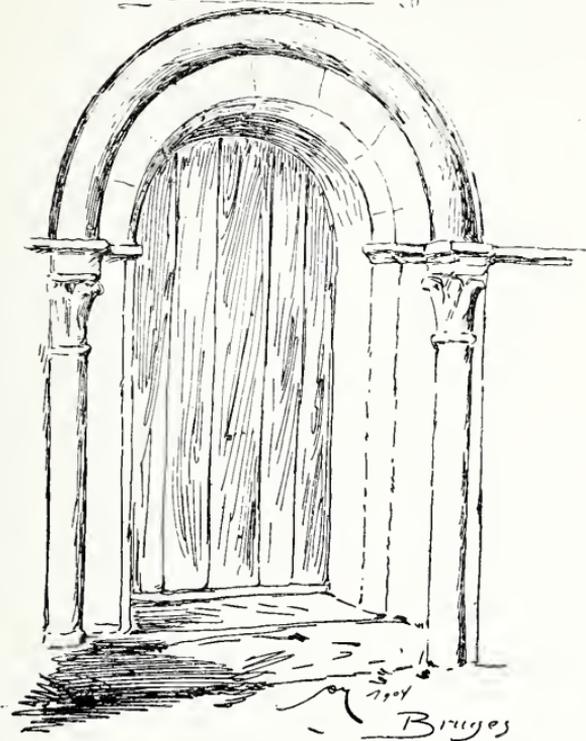
A AARDENBURG.

La vieille église de cette ville de la Flandre zélandaise a conservé divers motifs d'architecture et de décoration intérieure que nous croyons pouvoir signaler dans ce recueil. Ces détails sont intéressants parce qu'ils datent du XIII^e siècle.

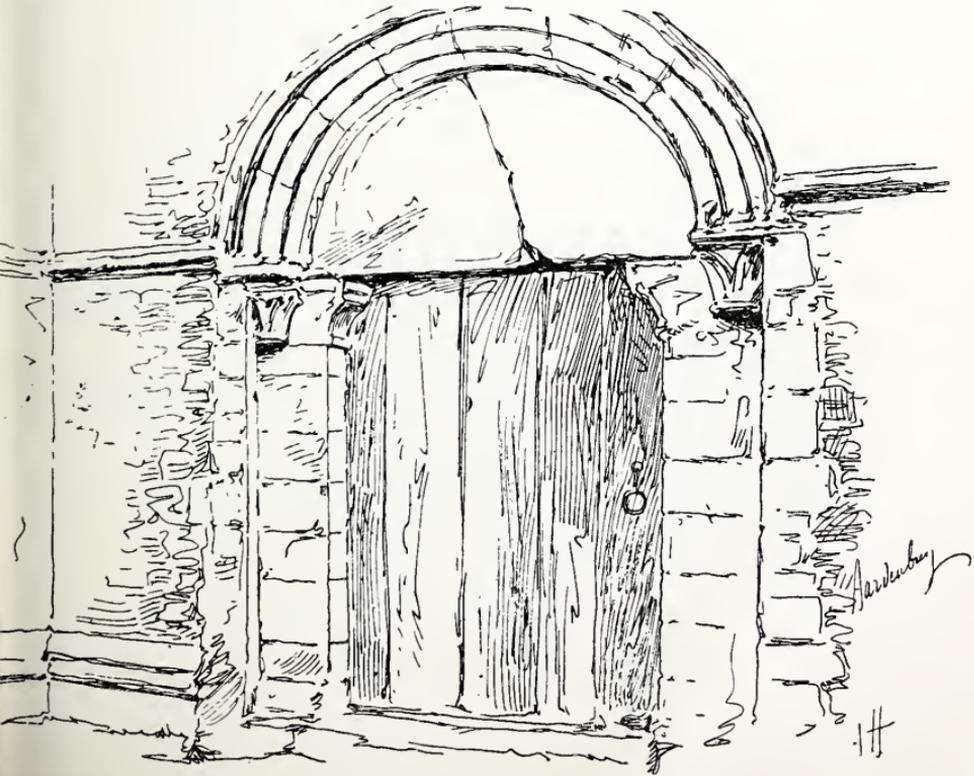
Nous verrons plus tard les échantillons de chapiteaux romans, si curieux, de l'intérieur de cette imposante église; nous avons représenté la silhouette d'une ancienne porte extérieure; c'est celle qui, à l'angle de la façade, formait l'entrée vers le sud.

Cet encadrement de porte est en pierre bleue; l'ensemble est d'un bel aspect et d'une patine superbe.

Les fûts des colonnettes d'angle ont disparu; le linteau plat est caractéristique comme aussi les moulures boudinées qui retombent, en arc plein cintre, sur les chapiteaux à crochets de style tournaisien.



Bruges
Entrée latérale romane de
7^e Sglise du Bourguyse



A DACKNAM.

Dacknam est un petit village des environs de Lokeren, dont l'intérêt historique est assez notable, car dès le XII^e siècle il y eut là un « slot » ou château des comtes de Flandre. Dès cette époque reculée, Dacknam est donc connu et surtout par des chartes ou des lettres ; entr'autres on connaît des documents de Baudouin de Flandre (1199) et de Jeanne de Constantinople (1219) datées de ce lieu. L'église est en partie ancienne. Elle a surtout conservé des traces d'une architecture romane bien intéressante, au bas de la tour en façade. De Potter, qui décrit le village et relata son histoire, dit qu'elle porte les caractères du style antérieur au XIII^e siècle.

En effet, dans le morceau représenté ci-contre, nous voyons des colonnes engagées, au chapiteau cubique rhénan, au socle ou base arrondie, qui méritent l'attention pour la rareté des motifs en question. Le jubé cache une partie du fût de ces colonnes qui, on le voit dans le croquis, sont de proportion assez élancée.

H. Raepsaet et Siret avaient découvert, il y a de nombreuses années, sur le mur de fond dont nous parlons, des peintures très vives où le rouge dominait.

A WULVERINGHEM.

C'est aux environs de Furnes que l'on voit ce curieux village proche d'une autre commune qui a nom Vinchem.

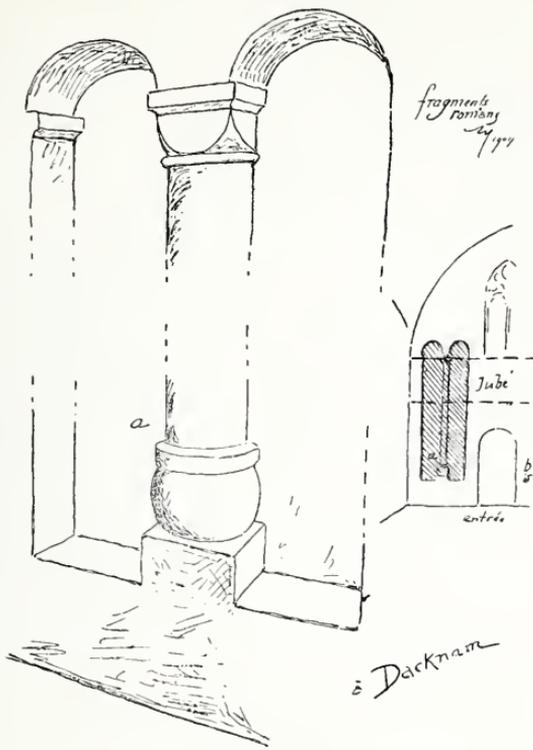
L'église de Wulveringham conserve une partie importante de sa primitive construction de forme romane ; nous y remarquons surtout ses intéressantes arcades et les petites fenêtres éclairant l'ancienne nef.

Les bas côtés, actuellement disparus, ont existé comme l'indique à suffisance l'état de la maçonnerie à l'extérieur.

Ces arcs étaient donc ouverts et les gros piliers carrés, à l'intérieur, se distinguent par les colonnettes engagées, aux angles.

Des restes de liens, en bois, ayant supporté le plafond plat, sont visibles au haut du mur de la nef centrale.

Les intéressants détails de cette partie de l'église légitimaient une mention particulière, en tête de ces notes rapides.



à Dacknam



A DUDZEELE.

C'est une curieuse épave des temps anciens, cette tour informe comme masse, toute déchiquetée et rongée; reste de la vieille église romane du village de Dudzele, proche de Bruges et de Damme, elle accuse encore, en quelques endroits, des formes ornementales dignes d'examen, mais qui échappent au premier regard.

Ce sont, notamment, dans la partie du lourd massif qui regarde la nouvelle église, des traces de colonnettes ayant encadré des baies de fenêtres, vers la nef et, aussi, un bandeau orné de feuillages.

Cette décoration est très simple et assez barbare de forme.

Notre croquis en montre, au bas, un fragment détaillé.

Certaines autres parties de cette tour en ruine ont encore de l'intérêt; signalons l'escalier en pierre qui en permet l'ascension ainsi que les baies qui l'éclairent.

A DAMME.

Comme au croquis précédent, voici un curieux motif de la partie ruinée et ouverte à tous les vents de l'ancienne nef de l'église dont la belle tour attire tous les regards.

Les grands arcs de cette nef sont soutenus par des consoles en pierre, à crochets. Au bas du dessin on voit les naissances des arcades franchissant les bas côtés.

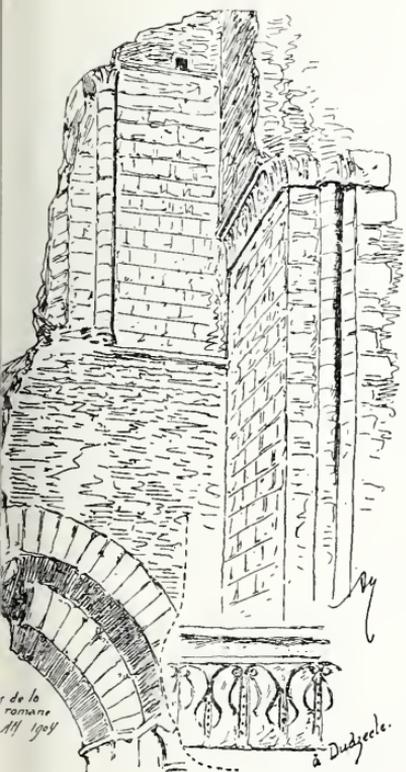
Au-dessus du chapiteau qui, lui aussi, fut orné de crochets, on remarque un cul-de-lampe accusant un remaniement du XIV^e siècle selon toute apparence.

Il est à figurines assez peu distinctes. Nous relèverons plus loin d'autres détails de cette importante église de Damme.

Ce beau temple, l'un des plus complets comme motifs de construction et de décoration, mérite une visite attentive de l'archéologue.

M. James Wcale, à la page 237 de son guide de Bruges et ses environs, en étudie très consciencieusement les beautés et les divers avatars.

(Remarquez le joli édicule ogival à crochets ornant le tympan, récemment restauré, et dont notre croquis donne l'état d'il y deux ans environ).



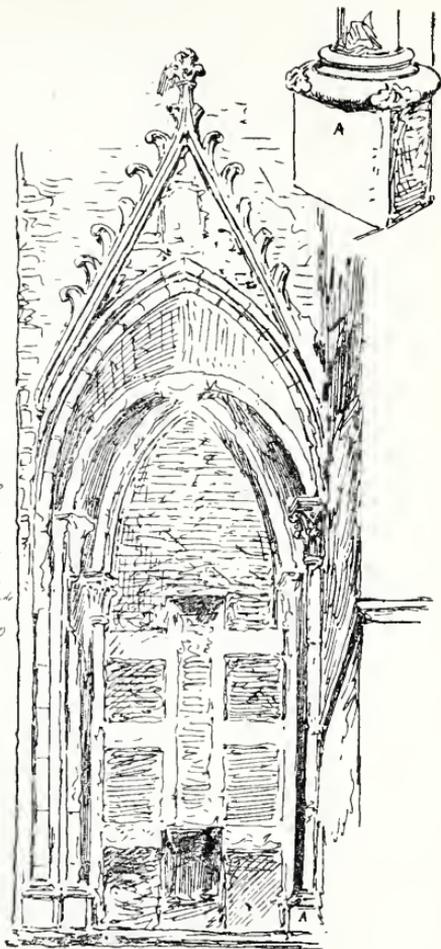
de la
romane
M 1904

à Dudzele.

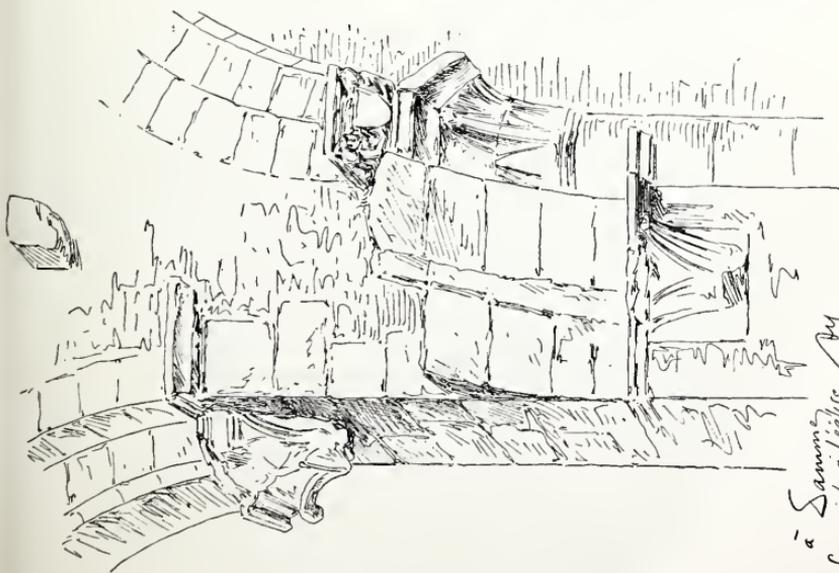
Eglise de
Dammie

M
1904

Extérieur:
une seule porte
très simple
en ogive.



à Samon
fragments de l'église
XIIIe et XIVe



A AUDENARDE.

Il y a quelques années, à Audenarde, on nous signala une maison, actuellement occupée par une épicerie-droguerie, sur la Grand'Place, en face de l'hôtel de ville, comme ayant conservé une très vieille cave.

En effet, l'amoncellement de caisses et de paniers qui l'encombraient, ayant été un peu dérangé pour nous faciliter notre examen, nous pûmes, dans la quasi obscurité du lieu, distinguer les détails, assez rares, que donne notre vignette.

Ces gros boudins formant arcs doubleaux, avec une fleur très simple à la clef de voute, ces consoles et ces chapiteaux des colonnes profondément enterrées, sont d'une haute antiquité. Ils sont contemporains de motifs presque analogues à Gand, et remontent certainement au XIII^e siècle.

A FURNES.

L'imposante église Saint-Nicolas, qui fut celle d'une abbaye de Prémontrés, aurait été fondée au XII^e siècle; de cette primitive église il ne reste rien, mais la tour actuelle montre, au bas, un portail du XIII^e ou XIV^e siècle, ayant formé l'entrée principale du temple, renouvelé à cette époque.

Ce motif d'architecture est fortement enfoui dans le sol. Les linteaux plats au-dessus des entrées sont solidement construits et leur couronnement par une double ogive à figurines sur culs-de-lampe fort abimées malheureusement, constitue un des derniers exemples de cette forme ornementale des entrées d'église en notre pays, demeurées intactes. Un groupe fruste domine cet ensemble noirci et caché dans une étroite venelle passant derrière les maisons de la place.



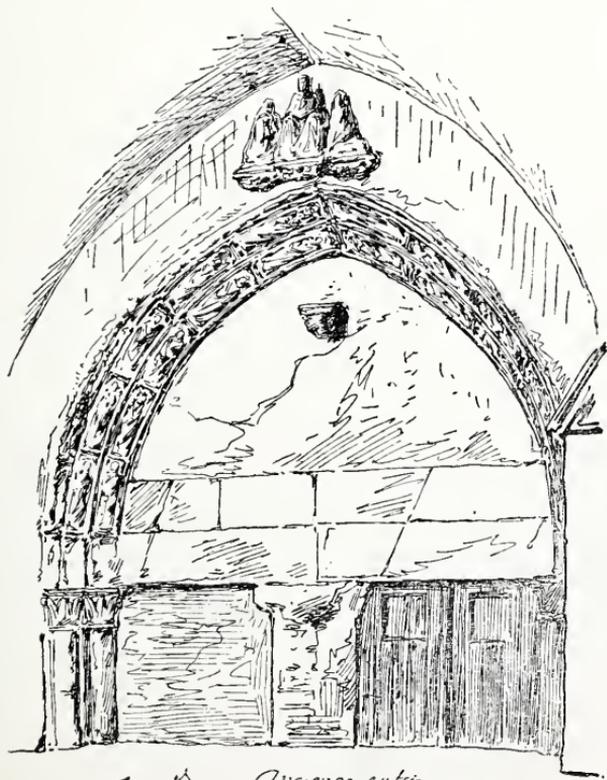
une cave du XIII^e s
à Audenarde

1904



à Audenarde
une cave du XIII^e s /
fragment

1904



à Furnes

Ancienne entrée
de l'église

1904

A ARRAS.

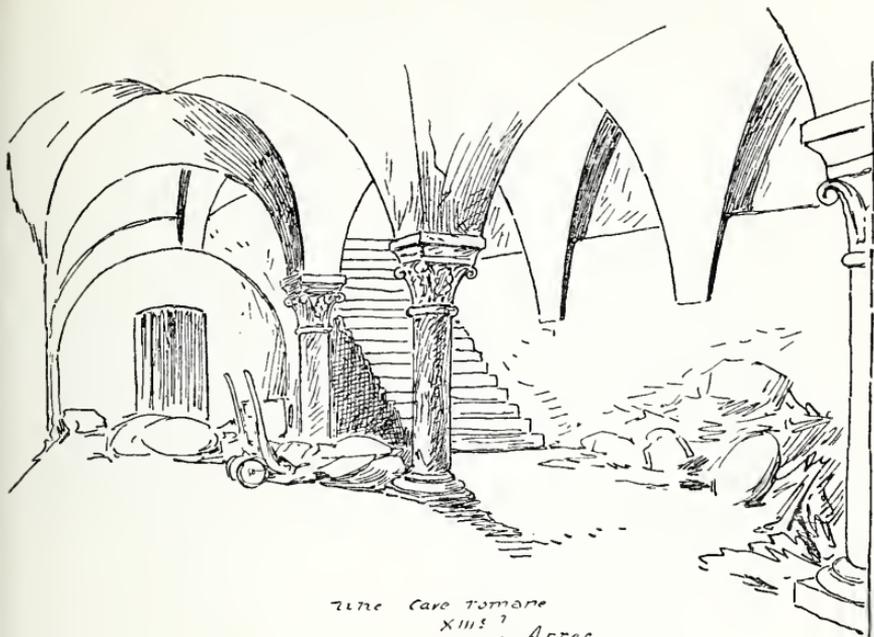
Dans cette vieille ville picarde, proche parente de nos grandes cités flamandes, sur la place du marché énorme qui est sa célébrité, il y a de vieilles maisons bien intéressantes, et l'une d'elles, du XIII^e siècle, est vraiment typique, avec ses colonnes soutenant la façade.

Beaucoup de caves des maisons bordant la grande place en question, sont anciennes. Nous avons fait un croquis de l'une d'elles. Comme à Gand, elle s'ouvre sur la voie publique par un escalier aux nombreuses marches en pierre. Gand et Arras montrent une infinité de ces souterrains, parfois extrêmement vastes, qui peuvent remonter au XIII^e siècle. Dans celle de ces caves arrageoises que nous avons choisie comme motif de croquis, les chapiteaux sont identiques à ceux de la curieuse maison désignée ci-dessus.

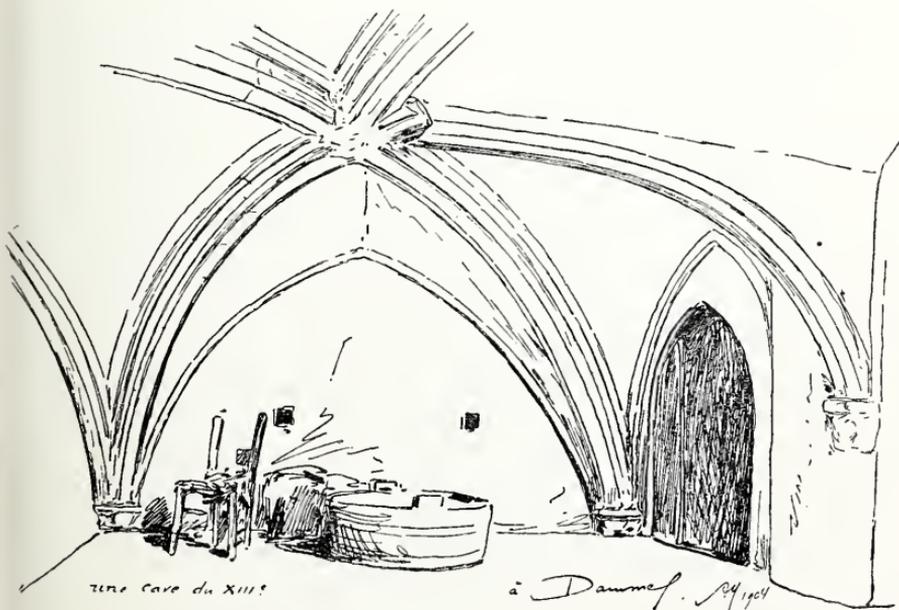
A DAMME.

Divers éléments d'architecture de haut intérêt sont visibles à Damme. Ils sont de nature civile ou religieuse et parmi les premiers, en dehors de belles façades comme celles de la Halle et des maisons voisines, nous avons à cœur de citer une cave qui paraît dater du XIII^e siècle. Elle se trouve sous une maison faisant face à la Halle (actuellement hôtel de ville).

Dans cette construction, d'aspect banal à l'extérieur, nous avons noté une cheminée à têtes sculptées, dont le dessin parut dans la publication, consacrée aux foyers anciens, que notre préface mentionne. La cave de cette maison est comblée à hauteur des culs-de-lampe qui soutiennent la voûte ogivale aux arcs moulurés.



une cave romane
XIII^e ?
à Arras
1904



une cave du XIII^e

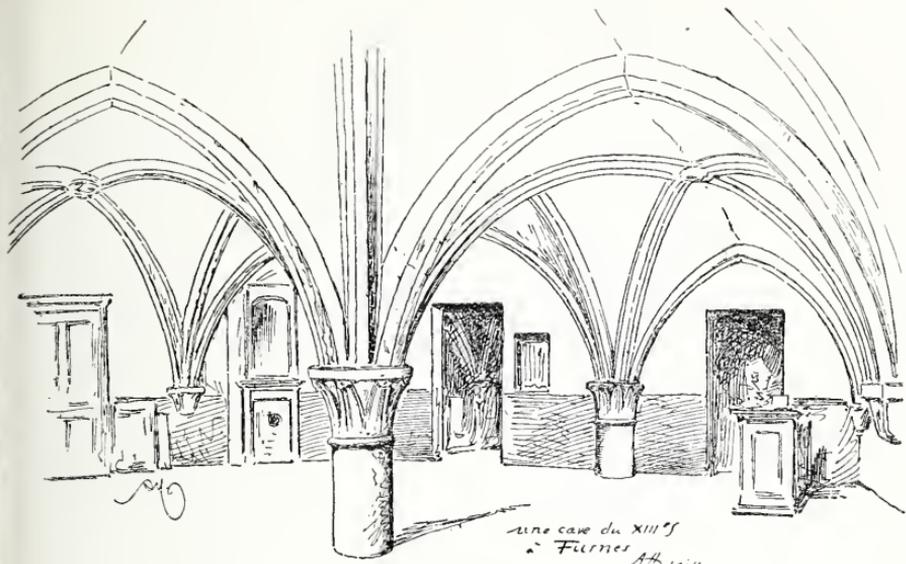
à Dammef. 1904

A FURNES.

Près de l'église Saint-Nicolas, sur la petite place latérale, qui est le Marché aux Pommes, il existe une série de façades curieuses paraissant dater du xvii^e siècle. Sous l'une des maisons qu'elles ornent, se trouve une cave aux belles arcades à nervures et dont les colonnes et les consoles, aux retombées des voûtes, marquent le xiii^e siècle. Les fûts de ces piliers sont enterrés à mi-hauteur. Le beau caractère de l'ensemble de cette cave est à signaler en ces courtes notices et les visiteurs de la petite ville si pittoresque de Furnes trouveront là un motif archéologique qui n'est pas banal. On peut le rapprocher des beaux souterrains existant en si grand nombre à Gand.

A RENAIX.

L'église de Saint-Hermès à Renaix repose sur une vaste crypte au plan irrégulier, dont une partie est très ancienne et pourrait remonter au xi^e siècle. Les chapiteaux cubiques de ces piliers trapus, ronds ou à pans coupés, sont particulièrement remarquables. Ils ont souvent été étudiés et discutés. Une restauration récente de ces documents d'architecture religieuse a mis en valeur les murs rugueux et d'appareil sommaire. On peut signaler aussi l'aspect barbare et très curieux des bases des colonnes, ayant des griffes dont le dessin, différent pour chacune, est digne d'attention. (Comparer les chapiteaux de notre croquis de Dacknam à ceux de cette crypte de Renaix).



une cave du XIII^e
à Fiermes
A.H. 1904



Renaix la crypte de St-Hermin.

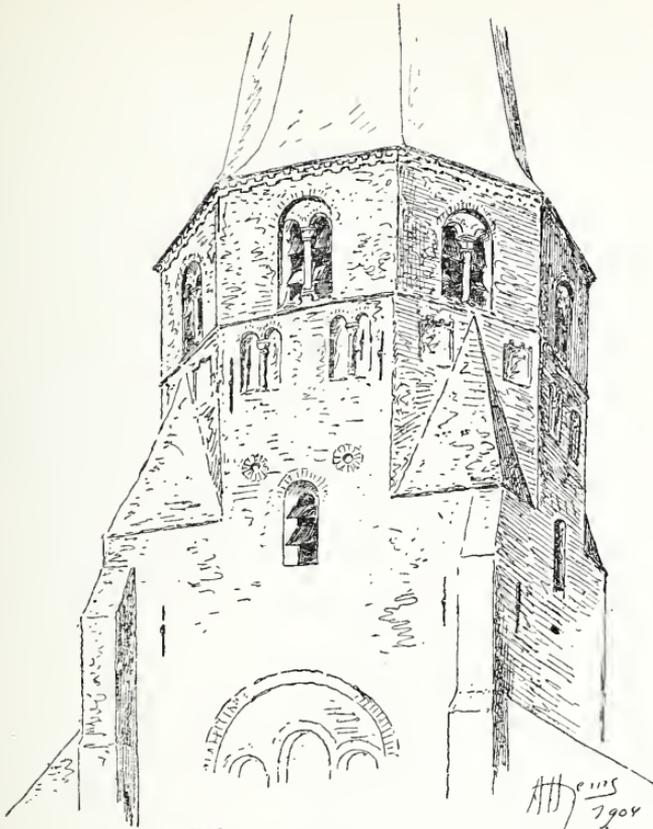
1904

A THOUROUT.

L'église moderne de Thourout est curieuse comme disposition. Sa tour romane, en « veldsteen » , d'après M. B. Lemaire fut bâtie en 1071, par Robert le Frison, avec l'église disparue; cette tour, de forme octogonale, repose sur un bloc carré que des contreforts soutiennent; on y remarque quelques éléments de construction peu usités que le croquis indique. Les fenêtres aveugles de l'étage qui règne sous le clocher, sont géminées et comme les ouvertures de celui-ci, elles ont une colonnette centrale formant meneau. Les pans coupés, formant talus vers la partie octogonale qui porte la flèche, sont caractéristiques des tours romanes de cette partie de la Flandre et du pays de la Lys.

A MULLEM.

Le modeste village de ce nom a conservé, d'un passé lointain, la trace de son petit manoir sur tertre, placé tout près de l'église. Il est remanié et devenu du reste assez banal; mais l'église possède encore des parties très importantes au point de vue de l'architecture. Dans nos *Vieux Coins en Flandre*, nous avons publié un croquis de sa jolie tour romane, si charmante en sa patine séculaire. L'intérieur de l'église, qui paraît avoir été remanié en quelques parties, est cependant demeuré intact ou peu s'en faut du côté gauche du chœur. La petite chapelle que nous y dessinions, paraît dater du XIII^e siècle. Ses piliers carrés à pans coupés portent des arcs ogifs et soutiennent une voûte. Sous celle-ci, un autel porte une dalle très curieuse, très primitive, qui est signalée comme la plus ancienne tombe des Flandres.



Tour romane
de l'Eglise de Thourout

Atty^{ems}
1904



synt...

...

A BRUGES.

Plusieurs ponts de Bruges sont anciens et, au travers de nombreux remaniements et replâtrages, il est encore possible de discerner les formes d'architecture primitive, par quelques pierres conservées datant de l'époque de la construction.

Il en est ainsi du plus important de ces ponts, celui des Augustins, qui, d'après les auteurs, serait du *xiv^e* siècle.

Il franchit le canal entre la ville et ce qui fut, sur l'autre rive, l'important couvent des Augustins, constituant actuellement une vaste brasserie.

Une première fois construit en 1294, le pont fut renouvelé en 1391 dans sa forme d'aujourd'hui; il montre encore, avec ses deux arches, son dos d'âne accentué, les banquettes qui longent le parapet des deux côtés.

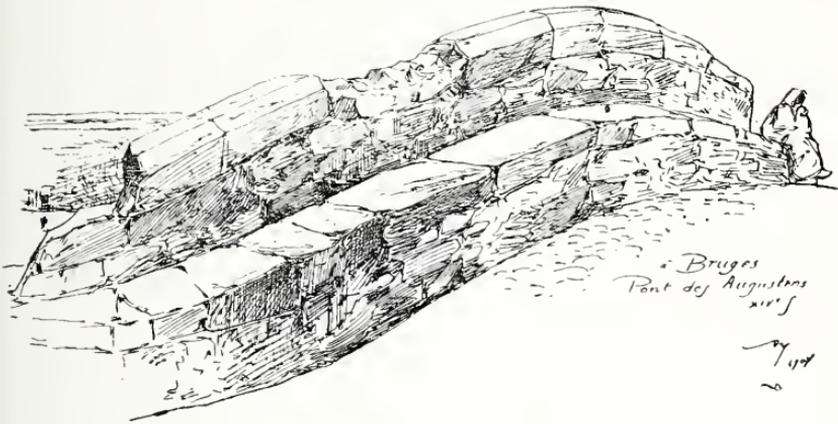
Ce parapet est muni de divers fragments de pierre taillée en biseau, comme le croquis l'indique.

L'appareil est de grande dimension — des deux côtés, vers l'eau, les plantes sauvages ont envahi les trous et leurs brindilles retombent gracieusement en mariant leurs teintes variées et leurs fleurettes au beau ton roux des pierres patinées par le soleil.

A BRUGES.

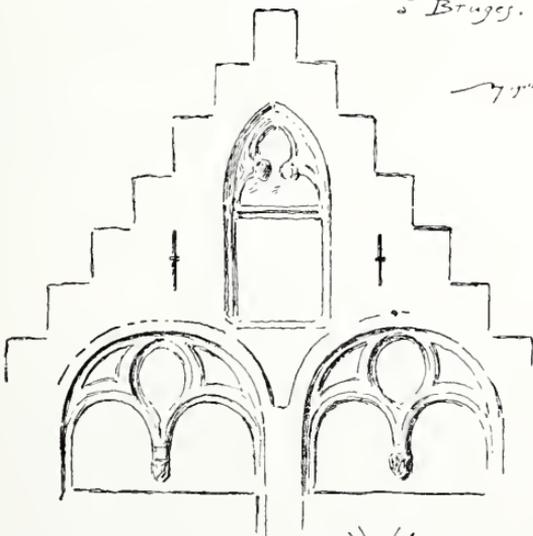
Un charmant pignon à gradins, qui peut dater du *xv^e* siècle et ne paraît pas avoir été signalé jusqu'ici dans les traités d'architecture spéciaux de cette ville. Sa fenêtre aveugle du haut, s'encadre d'un tympan à têtes se regardant, joli motif qui se retrouve en maints endroits à Bruges, et notamment en des pièces déposées au musée des Halles.

Ces dernières proviennent de maisons démolies plus ou moins récemment. Les tympanes de l'étage sous le comble posent leurs redents sur une console à tête dont notre petit croquis du bas montre l'intéressante coiffure de femme au hennin retombant.



Bruges
Pont des Augustins
1895

7/18
20



Bruges.

7/18



A BRUGES.

Les portes de Gand et de Sainte-Croix, toutes deux anciennes, ont conservé des détails d'architecture vraiment curieux.

Je ne pense pas que ceux que représente notre croquis, remarqués à la première de ces portes, aient été signalés ailleurs, sauf dans notre étude sur *Le Foyer en pays flamand*.

Ils ont, à nos yeux, une importance véritable en tant que souvenirs rares des moyens de défense afférents à ces tours de ville. Ces ferrures, ces appuis forgés, insérés dans la vieille maçonnerie primitive, doivent remonter au xv^e siècle.

Ces portes brugeoises furent bâties, toutes deux, par Martin Van Luevene et Jean Van Oudenaerde, en 1402-04 (d'après J. Weale) et elles ont, à divers points de vue, une signification qu'aurait sûrement appréciée Viollet-le-duc.

Nous croyons qu'il aurait eu à cœur d'examiner de près ses curieux appareils.

Le maître aurait, avec sa perspicacité de chercheur attentif, remarqué, dans ces tours défensives, des motifs de construction et des particularités de décoration; telles les voûtes, actuellement fort dégradées, les cheminées qu'on distingue dans les salles de l'étage. Les couloirs ou passages charretiers qui, sous ces portes, donnent accès à la ville, ont des retombées d'arcs, des consoles à figures sculptées qui sont d'un vif intérêt archéologique, elles aussi.

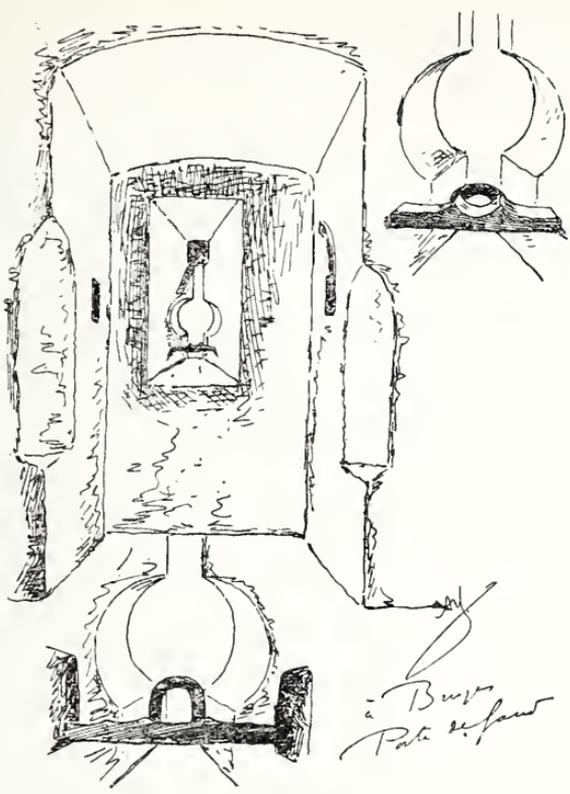
A COURTRAI.

On a souvent signalé la beauté d'un site classique en Flandre, formé par le pont du Broel et ses tours de défense sur la Lys, dont la silhouette s'apparente à celle du Rabot à Gand.

L'une de ces tours du Broel contient la collection d'archéologie locale; nous aurons à en reparler ailleurs.

La seconde, celle qui est à l'autre rive de la Lys, vers l'extérieur, formant faubourg de la ville, est abandonnée à la décrépitude, et sa salle basse est extrêmement négligée et sale (elle constitue une sorte de réduit pour débardeurs). L'étage montre, au niveau du dallage actuel, des embrasures et des détails de construction qu'il y a lieu d'examiner avec quelque attention.

Remarquer les culs de lampe à têtes, qui sont placés aux angles de cette salle voûtée et les ouvertures à bancs qu'indique notre croquis.



à Buis
Pâte de faïence



à Courtrai
Palle de l'Église tour du Broel
1704

A BRUGES.

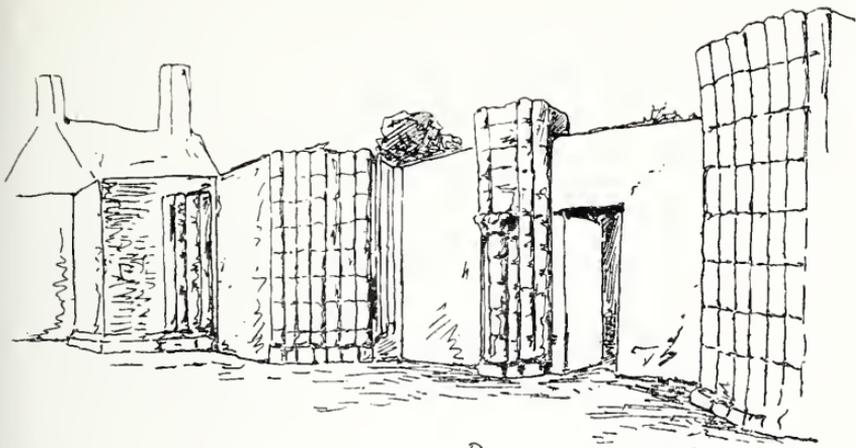
Par un hasard tout fortuit, il y a deux ans environ, nous eûmes l'occasion de voir ces restes importants de l'ancien porche de l'église des Dominicains; ils étaient, pour un moment, débarrassés des grands tas de briques qui les cachent généralement.

L'énorme enceinte où furent cette église et le couvent des frères prêcheurs, bâtiments qui dataient de 1311, est toute nue actuellement, sauf quelques hangars à briques et autres objets en terre-cuite. La double porte d'entrée de l'église a dû être couronnée par un grand arc ogival; elle est encadrée de colonnes serrées, à l'aspect très fruste actuellement, le tout en pierre. C'est tout ce qui nous reste des constructions probablement importantes du commencement du *xiv^e* siècle.

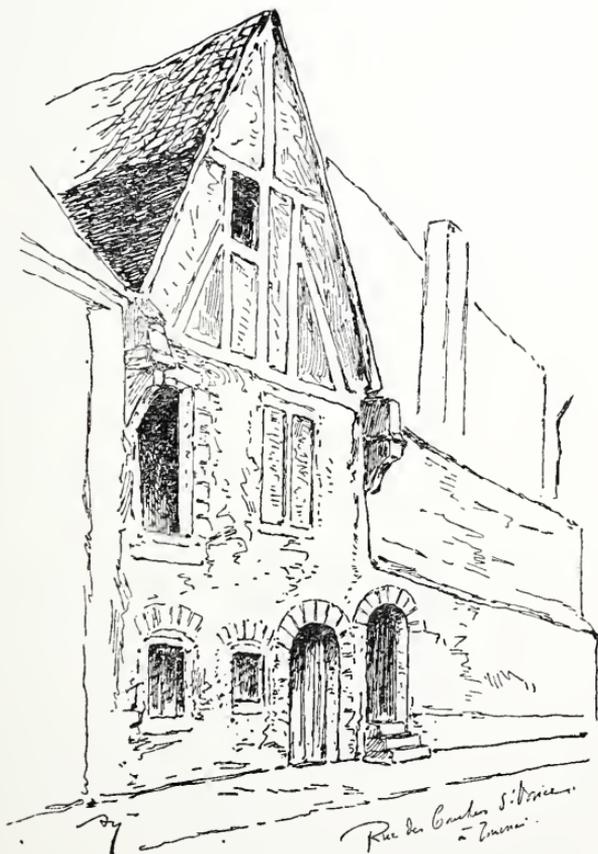
A TOURNAI.

M. Soil, l'éminent historiographe des vieilles maisons de Tournai, signale celle-ci comme étant une des plus curieuses de cette ville. Située aux environs de cette église de Saint-Brice, proche laquelle on découvrit, il y a deux siècles, le trésor de Chilpéric, et dont des restes intéressants sont conservés au Louvre à Paris, cette façade romane de la rue des Bouchers a subi quelques remaniements, mais elle accuse encore son origine très lointaine par les consoles qui soutenaient le pignon en bois disparu et par les arcades plein cintre de ses portes jumelles; elle constitue un des plus typiques échantillons de notre architecture domestique du *xii^e* ou *xiii^e* siècle.

ARMAND HEINZ.



a Bruges Ancienne Entree de l'Eglise
des Dominicains
27 1908



Rue de l'ancien S. Nicolas
à Bruges

Note sur une enseigne de cohorte romaine, trouvée à Vorsselaer (Campine anversoise)

Le 13 avril 1907, on découvrit dans une prairie à Vorsselaer, en extrayant de la limonite de fer, un objet informe, traversé par un bâton long d'environ 1^m50. Après l'avoir débarrassé du minerai qui l'emprisonnait comme une gangue, apparut la charmante figurine que j'ai l'honneur de vous soumettre.

M. De Ceuster, instituteur en chef à Casterlé, notre fidèle guide dans des fouilles faites antérieurement dans les environs, voulut bien me signaler, par exprès, cette découverte, dont un habitant de Lichtaert l'avait avisé. Malgré la défiance inspirée par certaine autre statuette trouvée à Casterlé, nous crûmes reconnaître, à la description donnée par M. De Ceuster, un objet romain.

Fidèle à notre principe de faire entrer dans un musée public les pièces de fouilles, nous priâmes aussitôt M. J. Diericxsens, secrétaire de la société Taxandria, d'acquiescer, à tout prix, l'objet en question, pour le musée de la Société d'archéologie de la Campine.

Disons tout d'abord que l'endroit de la trouvaille, le prix d'achat, l'honorabilité des parties intervenantes et surtout l'authenticité indiscutable de l'objet, permettent d'écarter toute supposition de truquage ou de mystification.

Il s'agit, en effet, d'une découverte unique dans les annales campinoises, d'une relique hors prix, abandonnée par une cohorte romaine de passage. C'est un très artistique piédoche en bronze,



LE SASSENHOUT OU A ÉTÉ DÉCOUVERT L'ENSEIGNE.
Carte au 1/40000^e: Planchette de Lierre (Turnhout.)



ENSEIGNE DE COHORTE ROMAINE(?)
trouvée à Vorsselaer (Anvers) en avril 1907.
Au musée de « Taxandria » à Turnhout.



L'ENSEIGNE VUE DE DOS.

que semble avoir surmonté une aigle ou tout autre attribut d'en-seigne romaine.

L'objet mesure exactement 255^{mm}; il est en bronze coulé et retouché au burin, et pèse 1230 grammes. Il se compose d'une partie ornementale et d'un support. Celui-ci comporte : *a*) une base formée d'une plinthe, d'un tore ou astragale, d'une scotie bordée de deux listels, puis d'un petit tore surmonté d'un talus et d'un listel; *b*) un fût orné d'ornements en nielles peu distincts, mais semblant former des enroulements; *c*) enfin une mouluration de couronnement formée d'un certain nombre de filets et d'une échine peu accentuée terminant le support. Au-dessus de ce support se trouve, en buste, une ravissante statuette de Bacchus, portée sur trois feuilles d'acanthé légèrement recourbées, dont une devant et deux sur les côtés. Celle du milieu sert de soutien à la figurine. Les deux autres sont surmontées de rincaux qui ornent le prolongement du fût de la colonne derrière la figurine. Le fût est complètement creux et semble avoir livré passage à une hampe. Il est terminé par un encastrement carré dans lequel venait s'em-boîter l'aigle ou le motif surmontant le piédouche.

Le jeune dieu est représenté tournant la tête à gauche. Il a les formes délicates et arrondies, les traits gracieux et la langueur voluptueuse dont les anciens font le caractère distinctif de Bacchus. Une *nébride* ou peau de chevreuil descend en écharpe de son épaule droite. La *chlamide* ou éphestride, le manteau court des Grecs, est également attachée sur l'épaule droite et rejetée sur le bras gauche. Ce dernier est replié et la main, appuyée sur la poitrine, tient une grappe de raisins. Enfin le dieu des vendanges est reconnaissable à l'arrangement recherché de sa longue chevelure et surtout au *credemnon* ou bandeau dont Bacchus est l'inventeur. Il est couronné de lierre, chargé de ses corymbes (1). Deux ailes se dégagent de la chlamide. Les yeux de la figurine sont incrustés en argent ou en électrum. Nous supposons plutôt en électrum, parce qu'ils n'étaient pas oxydés au moment de la découverte. Les cavités des lobes sont creuses et devaient recevoir probablement

(1) Le lierre, qui, d'après Pausanias, paraît primitivement à Acharné en Attique, avait la propriété de dissiper l'ivresse.

des pierres précieuses, que l'on enchassait dans les yeux des statues de valeur (1). Enfin, une bonne partie de la pièce et notamment l'épaule gauche porte une patine dure, verte, luisante.

L'ensemble de la figurine révèle une œuvre artistique de grand mérite, que nous considérons provisoirement comme appartenant à cette belle époque où les arts florissaient tant en Grèce qu'en Italie, à cette belle époque de Trajan à Marc-Aurèle, qui date de la fin du 1^{er} au milieu du 11^e siècle de notre ère.

C'est en vain que nous avons recherché la figuration de pièces ou d'objets semblables. Les collections publiques (2) renferment des candélabres en formes de balustres ou colonnes qui semblent avoir soutenu des lampes. Nous vous proposons cependant de voir dans la trouvaille de Vorskelaer, non pas un support de lampe, ni un ornement de char, mais un piédoche d'enseigne de légion, parce qu'au moment de la découverte la colonnette était encore engagée sur un gros bâton en bois, mesurant environ 1^m5 de longueur et que nous considérons comme un fragment de hampe, mais qui malheureusement est tombé en poussière au contact de l'air.

L'endroit de la trouvaille est un ancien marais appelé *Sassenhoutsbroek*, qui semble signifier « marais du bois des Saxons ». Aucune autre trouvaille, aucune substruction n'a été signalée jusqu'ici à cet endroit, ce qui peut faire supposer le jet accidentel ou voulu de la hampe dans une mare.

Les lieux-dits des environs s'appellent : *Kievit*, *Sassenhoutbrug*, *Dorenboom*, *Kluishof*, *Hoeven*, *Molenberg*, *Molenbrug*, *Watervoort*.

Vorskelaer même est très ancien. La villa *Furgalare* (3) est citée dans le testament de saint Willibrord (725-726) auquel il avait été donné par Rohingus. Cette villa peut être recherchée au château du comte van de Werve.

(1) On trouve dans Spons, *Miscell*, sect. 6, p. 232, l'inscription sépulcrale d'un M. Rapius Serapio, dont le métier était de mettre des yeux aux statues.

Un Bacchus indien, Hermès, déterrés à Rome en 1791 dans le quartier Merulana, a les yeux en argent.

(2) Cf. *Catalogue Ravenstein et description des antiques du Musée Royal*. Paris, 1820. Candélabres nos 85, 90, 91, 96, 151, 208.

(3) MIRÆUS traduit à tort *Furgalare* par *Voghelaer*; c'est de Vorskelaer qu'il s'agit.

A peu de distance du lieu de la trouvaille, entre Lille et Poederlé, nous avons découvert des vestiges d'une nécropole par incinération.

A environ 4 km. au S. O. du Sassenhout se trouve, dans une boucle formée par le rivelet l'Aa, l'antique château des Schetz, appartenant actuellement au duc d'Ursel et que nous considérons comme étant un ancien castrum romain. Aux environs de celui-ci quantité de monnaies, d'urnes et de statuettes romaines, de toute beauté, ont été exhumées (1) du XVI^e au XIX^e siècle.

Nous sommes convaincus que des recherches méthodiques faites dans cette partie de la province d'Anvers feraient découvrir d'autres vestiges de l'occupation romaine.

LOUIS STROOBANT.

Merxplas, mai 1907.

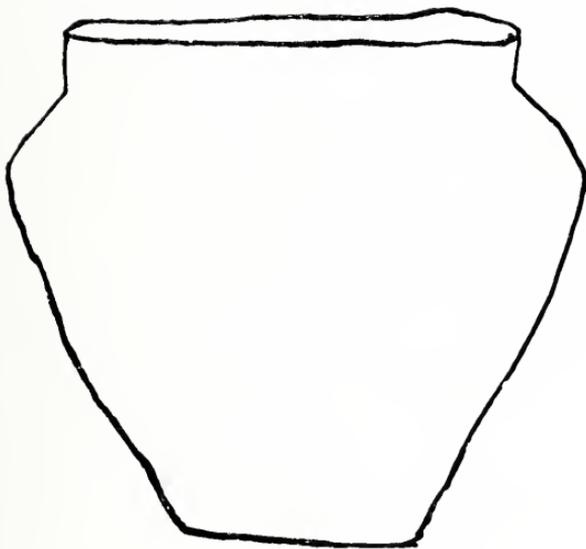
(1) JOANNIS GÉROPII, BECANI. *Origines antverpianæ*. Anvers, 1569, p. 43.

Note sur la nécropole par incinération du Wildert à Meir, Anvers

Le 5 mars 1907, l'aimable bourgmestre de Meir, M. le notaire Versteylem, voulut bien inviter quelques membres de la Société « Taxandria », dont MM. le substitut J. Dierckx, J. Diericxsens et l'auteur de cette note, à explorer une de ses propriétés, où une urne cinéraire venait d'être mise à jour.

La *Bergen-Wildert* est une bruyère inculte, anciennement plantée d'arbres, partiellement nivelée et située à gauche de la route d'Hoogstraeten à Breda, ancienne voie romaine, entre la 38^e et la 39^e borne, à côté du rivelet *La Marck*. Cette bruyère se compose de dunes encadrant de petites mares, situées sur une déclivité de terrain orientée vers l'Est. Aucune trace de tombelle. Dans les parcelles déjà retournées, nulle trace de tessons ni de silex. Seul un dépôt d'ossements entremêlés de charbon de bois, sans urne, est découvert à proximité de l'endroit où a été exhumée l'urne. Celle-ci est cassée. Les tessons sont épais d'environ 1 cm. Elle est du type d'Hallstatt, à col droit et a une ouverture, au col, d'environ 20 cm. Elle a été trouvée à une profondeur d'environ 60 cm. et ne contenait que des ossements calcinés entremêlés de sable et de charbon de bois. Quelques sondages que nous opérâmes dans le voisinage ne donnent aucun résultat, mais il est probable que les défrichements ultérieurs feront découvrir de nouveaux vases. L'urne en question a été donnée par M. A. Versteylem au musée de Turnhout.

La toponymie des environs de la nécropole est caractéristique. Au nord se trouve *het Loy* (de Loo), bois sacré et plus loin *het Duyvelsbosch*, bois du diable. À l'ouest se trouve *het engelenven*, mare des anges, où se remarquent quantité de *wallen*, levées de



URNE CINÉRAIRE TROUVÉE A MEIR (ANVERS) EN MARS 1907.
Au musée de « Taxandria » à Turnhout.



NÉCROPOLE DU WILDERT.
Carte au 1/20000^e. Planchette de Meir (Anvers).

terre dont nous attribuons la construction aux Franks-Saliens. Ici encore nous constatons que la nécropole se trouve à l'extrême limite de la commune, tout près du territoire de Minderhout. A côté de la colline du *Wildert* se trouvent d'anciennes tourbières, très profondes et contenant une couche particulièrement épaisse de tourbe. On en a retiré de gros arbres tout noirs, quantité de noisettes et de grands ossements.

Au hameau *Beek* situé près du *Loy* on allait autrefois *lier la fièvre* à un arbre. Il y apparaissait des sorcières sous formes de chats et certaines nuits une espèce de loup-garou dit *het ijzeren zog*, la truie de fer, passait par là, de même que le *Hellewagen*, chariot de Hellia qui vient ramasser les âmes.

Tout le village de Meir est d'ailleurs des plus intéressants tant au point de vue de la toponymie que des légendes.

Voici notamment quelques lieux-dits qui méritent de fixer l'attention du préhistorien : *Ippenroy*, *Loy*, *Helschenbeemd*, prairie de Hellia, *Rondenakker*, champ circulaire, *Eindsakkerken of oude Stede*, la vieille métairie, *Meersel*, peut-être grande cella, *Frankenberg-beemden*, prairies de la colline des Franks, *de Hillekens*, *De Mortels*, ce dernier lieu-dit se rencontre souvent à côté d'anciennes nécropoles en Campine (1); *Engelenven*, mare des anges, *Duivelsbosch*, bois du diable, *Trommelberg*, peut-être de *Tommelberg*, colline des tombelles, *Kozakkenkuil*, mare aux cosaques, *Aschputbergen*, collines des puits à cendres, *de dry gezusters*, les trois sœurs, gouffres dans la Marck où est enfouie une cloche.

Voici enfin quelques légendes *recueillies sur place*, telles qu'elles nous ont été contées.

UN MÉDICASTRE.

Un médicastre qui opère en secret a exorcisé une paysanne de Meir qui aboyait, jurait et chantait des litanies en latin. Il lui a fait voir dans une carafe d'eau quelle était la voisine qui lui avait

(1) Nous trouvons tantôt *Mortel* tantôt *Hondsmortel*. Ailleurs c'est *Hondseind*. *Hondseind* à côté de la nécropole de la *Molenheide* à Alphen, *Hondscynd* près de la nécropole du *Groot Bedaf* sous Baarle-Nassau, etc., etc.

jeté un sort. Il lui recommanda de ne plus rien accepter d'elle, et elle fut guérie.

L'ancien charron de Meir guérissait les foulures en faisant des signes de croix sur le membre malade et en prononçant certaines formules où il était question de l'âne de notre Seigneur qui s'était foulé le pied.

Le vieillard, qui raconte ces histoires nous assure que lui-même, s'étant foulé le pied, un médecin lui déclara qu'il en avait pour six semaines de repos, mais il s'adressa au charron et put se rendre au marché le lendemain.

LE MAGICIEN D'ACHTERLÉ.

A Achterlé, il y avait autrefois un magicien qui avait le don d'attirer et de renvoyer les souris. Il savait en faire à l'aide de sable sur lequel il prononçait des mots cabalistiques. Il savait aussi remplir une chambre de chenilles. Mais le curé lui ayant un jour enlevé son formulaire, il a dû cesser ses pratiques de sorcellerie (1).

HISTOIRES DE REVENANTS.

Meir était autrefois rempli de revenants, « *Spooken* ». Au *Kattenbosch* on a souvent vu apparaître une dame blanche. Jan Tax qui ne croyait pas aux apparitions, l'ayant rencontrée un soir, la poursuivit et voulut l'empoigner, mais ses mains ne rencontrèrent que le vide. Il s'y tenait également des réunions de sorcières qui s'y rencontraient sous forme de chats.

Un autre endroit de la commune, bien connu pour ses rondes de chats, « *kattendans* » est le *Knachteweide*. Ceux qui y sont allés voir, ont bien entendu des chants et de la musique, mais

(1) Voici une formule campinoise pour chasser les rats de la grange :

Parcourir les bâtiments avant le lever du soleil le mercredi, le jeudi et le vendredi, en disant :

« *Gijlie ratten! gijlie leelijke beesten! Ik verwensch u bij zon, maan, lucht, sterren en het firmament, alsdat gijlie alle moet vertrekken uit mijne huizing, stalling, schuure, hoving, zoo zeker alsdat Maria de zoon Gods gebaarde heeft* ».

lorsqu'ils arrivaient à l'endroit, les chants et la musique se faisaient entendre d'un autre côté.

Het ijzeren zög, la truie de fer, est un animal fantastique, chargé de chaînes, qui se promenait certaines nuits au Dreihock et et au Rommensche gang.

Le lange Wapper (1) est un esprit qui se promenait autrefois près de l'église de Meir. Il s'allongeait à volonté, au point qu'il savait regarder au-dessus du clocher. Autrefois les chats dansaient en rond autour du clocher de Meir, mais depuis qu'on a agrandi l'église, ils ne parviennent plus à former leur cercle diabolique. Dans une localité de la Campine que l'on ne peut nous préciser, il arriva qu'à la grand'messe de Pâques les sorcières furent démasquées. Dans le grand cierge pascal on plaçait trois clous en triangle, dont les têtes dépassaient. Un enfant de chœur piqua l'un de ces clous sous le seuil de l'église. Aussi longtemps que le clou resta sous le seuil les sorcières qui se trouvaient à l'intérieur de l'église ne purent bouger.

REMÈDES POPULAIRES.

De Pint. On appelle *de Pint* le traitement ci-après pour guérir les maux de dents. Le médicastre auquel on s'adresse, fait saigner la dent malade. Il recueille une partie de ce sang dans une petite boîte qu'il s'empresse de refermer et qu'il conserve.

Il imbibe une petite loque du même sang et prescrit au patient de porter cette loque sous le bras pendant neuf jours et sans qu'elle puisse se refroidir. Ce délai expiré, on enterre le chiffon dans un terrain sec.

LE TOMMELBERG.

Le *Trommelberg* ou *Tommelberg* est une colline sablonneuse qui s'élève immédiatement à côté de la Marck, au sud du hameau Eynd-Meir. La carte au 1/40.000 le renseigne sous le nom de *Sand-*

(1) Voir sur le *Langewapper*, WOLF, *Niederlandsche sagen*, Leipzig, 1843, nos 379, 490. WILLEMS, *Mones Reinardus Vulpes*, dans le *Messenger des sciences et Reinaert de Vos*, p. 244.

berg. Sa superficie est d'environ 3 hectares et il est planté partiellement de sapins. Nous y avons opéré quelques sondages infructueux. La tradition dit que le *Tommelberg* a été habité très anciennement; suivant les uns, Adam et Eve y auraient habité, suivant d'autres, il s'y trouverait une église souterraine, d'autres encore disent que des Romains y sont enterrés et qu'un trésor y est enfoui. Avant qu'il ne fut planté de sapins, le *Tommelberg* servait chaque année d'emplacement au bûcher de la Saint-Martin.

LE KATTENBOSCH.

Le *Kattenbosch*, qui se trouve à *Eind-Meir* est l'endroit bien connu où se tient le Sabbat. Il y a aussi des revenants au *Knachte-weide* près du *Hemelrijk*. Près du *Kattenbosch* derrière le moulin en bois, est un terrain vague qui a mauvaise réputation, parce que, disent les paysans, on y a enterré les *cosaques*. On y aurait trouvé des éperons et des fers à chevaux. A proximité se trouve le *Tommelberg* (tommelberg? colline des tombelles?) et le *Duivelsbrug*, pont du diable où apparaît de temps à autre une voiture attelée de deux chevaux. On y allumait autrefois les feux de la Saint-Martin.

Au *Elsterdijkhoef* il y a un *Frankenberg* (colline des franks?)

LES ASCHPUTTEN BERGEN.

A environ vingt-cinq minutes de marche vers le Nord du *Tommelberg* en suivant la Marck, on rencontre une chaîne de dunes qui s'étend sur une longueur de deux à trois kilomètres; ces dunes portent le nom suggestif de *Aschputten bergen* (collines des puits de cendres). Cette appellation nous ayant paru indiquer l'existence de tumuli, nous avons, à différents endroits, opéré des sondages, mais sans résultat. A proximité se trouve le *Witten loop* (l'eau blanche), ruisseau qui alimente la Marck. A peu de distance se trouvent les trois sœurs (*drei gezusters*). Ce sont trois gouffres, dans la Marck, où l'on entend sonner une cloche à minuit à la Noël. La tradition dit que trois sœurs s'y sont noyées. A cet endroit, le niveau de l'eau de la Marck est plus élevé qu'ailleurs. Cette croyance est tellement vive que l'on a procédé à des sondages aux trois *wielen* (tournants) voisins du *Tommelberg*.

REMÈDES POUR LE BÉTAIL.

Autrefois à la naissance d'un poulain les paysans pendaient le faix dans un saule.

Cette pratique avait pour résultat d'obliger le poulain à un port de tête avantageux. Lorsqu'on enterrait le faix, les poulains se rendaient volontiers à l'eau.

Lorsqu'il régnait des maladies bovines à Meir, on plaçait une tête de cheval sur un bâton au-dessus de l'étable et on en défendait l'entrée. Pour éviter les points de côté aux poulains on leur arrachait immédiatement après la naissance la peau qu'ils ont sur la langue (*de zugert*). Cette peau devait être conservée entre deux pierres (1). Toutes ces pratiques ont cessé depuis que l'on invoque à Meir, Sainte-Rosalie, au pèlerinage de laquelle on amène de plusieurs lieues à la ronde, les chevaux et les bêtes bovines.

LES BOKKENRIJDEURS.

Les *Bokkenrijders* sont des esprits malfaisants qui voyagent à travers l'espace à Meir certaines nuits d'orage. Parfois l'un d'eux saute sur les épaules du voyageur attardé et l'oblige à le transporter, malgré son poids énorme.

Conclusions.

L'urne cinéraire de Meir est du type d'Hallstadt, mais nous estimons qu'elle ne remonte pas au delà du 1^{er} siècle de notre ère. Comme la plupart des nécropoles campinoises, celle de Meir semble appartenir aux Franks-Saliens pratiquant l'incinération.

L'ensemble des légendes et la toponymie nous confirme cette manière de voir. Ici encore nous constatons le groupement caractéristique

(1) Celuy qui a recours aux sciences d'Aemone.

Se trompe beaucoup, comme celuy qui donne

La *Loupe*, prise au front d'un poulain nouveau-né.

(OVIDE, *L'art d'aimer*, liv. II.)

dont la toponymie garde partiellement le souvenir. C'est d'une part le bois sacré que l'on trouve à proximité de la nécropole proprement dite et qui porte, comme à Turnhout, le nom de Loy-Bois. On s'y rendait notamment pour *lier la fièvre* aux arbres, pratique que nous rencontrons près de la nécropole de Grobbendonck, de Turnhout, de Casterlé, etc., etc. La mare à cloehes se trouve ici dans trois *wielen*, boucles du rivelet La Marek. Leur dénomination *de drij gezusters* fait songer aux trois matres dont nous trouvons aussi des traces à Heyst-op-den-Berg. A proximité se trouve le *duivelsbrug*, pont du diable, où l'on entend rouler le char de Hellia qui vient ramasser les âmes des trépassés et qui les conduit dans son empire par les gouffres *des drij gezusters*. Enfin le *kattenbosch* apparaît comme la résidence des *witte wijven*, dames blanches, espèces de prêtresses de Hellia, qui pratiquaient la divination. Ce sont les sorcières du moyen âge qui se ehangent en chats la nuit du sabbat. On sait que le chat était voué à Hellia et partant considéré comme un animal diabolique. Les *bokkenrijders* symbolisent la *Mesnie de Hellekin*, c'est-à-dire *Hellekin*, dont le moyen âge fait *Arlequin* et qui en réalité est le *Hellekind* ou l'enfant de la déa Hellia. Ce sont les esprits malfaisants que la crédulité populaire eroit entendre lorsque siffle l'ouragan. D'où notre expression populaire *den duivel en zijn moere*, le diable et sa mère, qui est iei la déa Hellia.

Le *ijzeren zog* ou autres loups-garous que nous trouvons la plupart du temps, parcourant le ehemin d'accès des néeroples campinoises, est le fils de Loki et le frère de Hellia qui fut ehargé de ehâines pour les ases.

Le *Duyvelsbosch* semble une dénomination de réprobation donnée par de nouveaux convertis à un bois où se pratiquaient des rites païens. *De Mortels*, peut être l'endroit où se pratiquait le sacrifice funéraire et le repas en eommun se trouve régulièrement à proximité des néeroples.

LOUIS STROOBANT.

Merxplas, mars 1907.

SÉANCE DU 9 JUIN 1907

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. Paul Saintenoy, *président*.

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire*; Geudens, chanoine van Caster, Hymans, chanoine van den Gheyn, R. P. van den Gheyn, Soil de Moriamé, président Blomme, Stroobant, membres titulaires; MM. Casier, Willemsen et Hulin, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. Theunis-sens, *trésorier*; vicomte de Ghellinck Vaernewyck, chanoine Laenen, Bergmans, van der Ouderaa, membres titulaires; MM. Dr van Doorslaer, Coninckx, abbé Zech, abbé Warichez, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril est lu et approuvé.

Il est donné connaissance de lettres de MM. Sibenaler, Warichez, Bernays, qui remercient pour leur nomination de membre correspondant regnicole, et de M. le baron du Sart de Bouland, nommé membre honoraire regnicole, qui exprime également sa reconnaissance à l'Académie.

Il est fait part du décès de M. Jules Lair, membre correspondant étranger, décédé à Paris le 16 mai dernier. Des condoléances ont été exprimées à la famille au nom de l'Académie.

Le comité du congrès international des orientalistes, annonce que la XV^e session aura lieu au mois d'août 1908, à Copenhague, et demande que l'Académie s'y fasse représenter. Il sera répondu en temps utile à cette requête.

Le comité du rachat de la maison natale de Pierre Corneille, à Rouen, sollicite l'intervention de l'Académie. Les membres regrettent que les statuts de la Compagnie ne permettent pas de donner une réponse favorable.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des livres parvenus à la bibliothèque, et donne lecture du compte-rendu analytique des principaux d'entre eux. Ces pièces seront insérées dans le Bulletin.

M. l'abbé Zech, étant retenu à Bruxelles par une indisposition, sa communication, sur sa demande, est remise à la séance prochaine.

M. Hymans fait connaître une estampe inédite représentant le tableau de Rubens du Musée de Cologne: Junon transférant les yeux d'Argus au plumage du paon, et en discute l'origine. Cette communication paraîtra aux Annales.

Le R. P. van den Gheyn fournit un complément à son iconographie de Charles-le-Téméraire et de Marguerite d'York. Ce travail est réservé aux Annales.

M. Stroobant exhibe une enseigne de cohorte romaine trouvée récemment à Vorrseleer. La reproduction de cet objet ainsi qu'une note explicative seront insérées dans le Bulletin.

M. le chanoine van den Gheyn décrit d'intéressantes peintures murales récemment découvertes dans l'église collégiale de Termonde. Il est décidé que son étude sera imprimée dans les Annales.

M. Joseph Casier fournit quelques détails au sujet du collier de corporation que possède M. de Kerchove d'Ousselghem. Il cherche à identifier le personnage qui est ciselé sur le principal médaillon. Les membres sont d'avis qu'il y aurait lieu d'examiner s'il ne serait pas possible, pour l'avenir, d'assurer à un musée national la possession de ce chef-d'œuvre d'orfèvrerie.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
PAUL SAINTENOY.

Liste des ouvrages parvenus à la Bibliothèque pendant les
mois de juin et juillet 1907.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

- J. LAENEN. Le patrimoine des églises paroissiales et les « provi-
sors fabricae » avant le Concordat.
- Vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK. Rapport sur le Congrès ar-
chéologique de France. Carcassonne et Perpignan, in-8°.
- Id. Le même ouvrage in-4°.
- Comte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR. Le temple de la forêt d'Halatte
et ses ex-voto.
- LOUIS STROOBANT. A propos de la restauration du château de
Turnhout.
- Id. Note sur la nécropole par incinération du Wildert
à Meir.
- Id. Enseigne de cohorte romaine trouvée à Vorsselaer.
- C. J. DE RIDDER. Thienen. Geschiedenis der collegiale kerk van
den H. Germanus.
- FERNAND DONNET. Compte-rendu analytique. Avril 1907.
- Id. Id. Juin 1907.
- ARMAND HEINS. Coups d'œil et coups de plume. I.
- G. WILLEMSEN et L. DE PAUW. Les puits romains du Pays de
Waes et les puits roumains en bois.
- ALPH. DE WITTE. Sceaux maçonniques montois.
- ERNERST MATTHIEU. Comité provincial de la Commission royale des
monuments du Hainaut. Rapport annuel.
- EDMOND LOMBAERTS. Jan van Weerden, bourgmestre d'Anvers, et
son jeton.
- EMILE DILIS. Epitaphier wasien. Complément.
- D^r G. VAN DOORSLAER. Johannes a Fine ou les van den Eynde,
fondeurs à Malines.
- E. J. SOIL DE MORIAMÉ. Le manoir de Moriamé au xiv^e siècle.

- J. VAN DEN GHEYN, S. J. Encore l'iconographie de Charles-le-Téméraire et de Marguerite d'York.
- A. A. VORSTERMAN VAN OYEN. Voor- en nageslacht van Michel Adriaansz de Ruyter.
- LOUIS DE PAUW et EMILE HUBLARD. Notice sur le castelet de Rouveroy.

2° ÉCHANGES.

- BRUXELLES. Les missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. 9^e année. N^{os} 6 et 7.
- Id. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin. Tome XXI. N^{os} 4 et 5.
- Id. Annales de la Société d'archéologie.
Tome XXI. Livr. 1 et 2.
- Id. Société royale belge de géographie.
Bulletin. 31^e année. N^o 2.
- Id. Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts. 1907. N^{os} 2-3-4.
- Id. Revue belge de numismatique. 63^e année. 3^e livr.
- Id. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie.
45^e année. N^{os} 1 à 8.
- HASSELT. L'ancien pays de Looz. 10^e année. N^{os} 10-11-12.
- SAINT-NICOLAS. Annales du cercle archéologique du Pays de Waes.
Tome XXV.
- LIÈGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.
Leodium. 6^e année. N^{os} 6 et 7.
- NIVELLES. Annales de la Société archéologique.
Tome VIII. 3^e et 4^e livr.
- GAND. Société d'histoire et d'archéologie. Bulletin. 14^e année. N^o 10
- LIÈGE. Institut archéologique liégeois. Chronique archéologique du pays de Liège. 2^e année. N^{os} 6 et 7.
- GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. Mei 1907.

- TURNHOUT. Taxandria. Annales du Cercle archéologique de la Campine. 4^e année. N^o 1.
- DONK. Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant. Juni 1907.
- BRUGES. Annales de la Société d'émulation Tome LVII. 2^e fasc.
- VERVIERS. Chronique bimensuelle de la Société d'archéologie et d'histoire. 1907. N^o 4.
- ANVERS. Exposé de la situation administrative de la province d'Anvers. Session de 1907.
Rapports de MM. les commissaires d'arrondissement.
- LUXEMBOURG. Vereines für luxemburger geschichte, litteratur und kunst. Ons Hemecht. 13 Jahrg. 7 heft.
- MIDDELBURG. Zeeuwsch genootschap der wetenschappen.
Archief 1907.
Catalogus der numismatische verzameling.
- UTRECHT. Historisch genootschap.
Werken. 3^e série N^{os} 18-21-23.
Bijdragen en mededeelingen, 28.
- PARIS. Polybiblion.
Partie technique. Tome CXI 6 et 7^e livr.
Partie littéraire. Tome CIX. 6^e livr. Tome CX. 1^e livr.
- Id. Société de Saint-Jean. Notes d'art et d'archéologie.
19^e année. n^o 6.
- Id. La correspondance historique et archéologique.
14^e année. N^{os} 159-160
- LILLE. Société d'études de la province de Cambrai.
Bulletin. Tome X. Juin-juillet 1907.
- POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest
Bulletins. 3^e série. Tome I. 1^r trimestre.
- LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
8^e année. N^o 45.
- BONN. Jahrbucher des vereins von altertumsfreunden in Rheinlande.
Bonner jahrbücher. Heft 116. I.
- LEIPZIG. Königl. Sächsischen gesellschaft der wissenschaften.
Abhandlungen der philologisch historischen klasse. B XXIII.
N^o 3 B. XXV. N^{os} 2, 4, 5.
Berichte über der verhandlungen. 1906. III, IV, V.

- STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-
Alsace. Bulletin mensuel. Tome XLI. Fasc. 1 à 3.
- BERLIN. Monatshefte der kunstwissenschaftlichen literatur.
3 Jahrg. 516 heft.
- IENA. Zeitschrift des vereins für Thuringische geschichte und
altertumskunde. B. XVII. Heft 2. B. XVIII. Heft 1.
- VIENNE. Kaiserlichen Akademie der wissenschaften. Historischen
Kommission. Fontes rerum austriacarum. LIX band.
Archiv für osterreichische geschichte. XCV band. Eirste
und zweite halfte.
Sitzungsberichte. Philosophisch historische klasse. B. CLI,
CLII und CLIII.
- ROME. Atti della R. Accademia dei Lincei. Vol III. Fasc. 11, 12
Indici. Vol. IV. Fasc. 1, 2.
- NAPLES. Accademia di archeologia, lettere et belle arti. Rendiconto.
Anno XX. Gennario a Dicembre 1906.
Atti. Vol. XXIV.
- LISBONNE. O Archeologo Português.
Vol. XII. N^{os} 1 a 4.
- Id. Boletini da real associacao dos architectos civis e archeo-
logos portuguezes.
Tomo XI. N^o 2.
- MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos. 3^a época,
ano X. Marzo-Abril de 1907.
- PALMA. Bolleti dela Societat arqueologica luliana. Mars-Abril de 1906.
- UPSALA. Kungl. Universitetes Bibliotek.
Eranos. Acta philologica suecana. Vol. VI. Fasc. 1-4.
- LONDRES. The Royal archaeological Institute of Great Britain and
Ireland.
The archaeological Journal. Vol. LXIV. N^o 254.
- BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde.
Deel XLIX. Afl. 3 en 4.
- WASHINGTON. Smitsonian Institution. Bureau of american ethnology.
Bulletin 30. Part. I.
Report for 1905. N^{os} 1679-1682-1683.

CINCINNATI. Fourtieth annual exhibition of american art.

Twenty sixth annual report.

BOSTON. American Academy of arts and sciences.

Proceedings. Vol. XLII. N° 20-23.

RIO-DE-JANEIRO. Archivos do Museu nacional.

Vol. XI et XII.

FORTALEZA. Revista trimestral do Instituto do Ceara.

Tomo XX. Anno XX. 1906. 3° e 4° trimestres.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

LEIPZIG. Mitteilungen der verlagsbuchhandlung. B. G. Teubner. 1907.

N° 1.

MILAN. Ulrico Haeppli. Recentissima pubblicazione.

LEIPZIG. Karl W. Hiersemann. Kultur und sittengechichte folklore.

BRUXELLES. Misch et Thron. 1^{er} catalogue de livres d'occasion.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues
à la bibliothèque pendant les mois de juin et juillet 1907.

MESSIEURS,

Dans la « Vie Diocésaine » (fasc. III et V, 1907), notre confrère M. le chanoine Laenen, a récemment publié une étude sur le *Patrimoine des églises paroissiales et les « provisorios fabricae » avant le Concordat*. Primitivement, les évêques seuls disposaient des biens ecclésiastiques; peu après, ils ne conservèrent plus qu'un droit de surveillance, tandis que la jouissance de la propriété passait à l'église elle-même. A ce régime succéda celui de la puissance domaniale, pendant lequel l'église fut englobée dans la propriété du domaine;

celui-ci ayant peu à peu transformé le patronage en propriété. Une réaction s'opéra au XI^e siècle, et les biens ecclésiastiques retournèrent sous l'autorité directe des évêques, conférant ainsi sur eux, à ces derniers, une véritable suzeraineté, dont ils disposaient en faveur du seigneur. Pendant les siècles subséquents, sous l'action des idées communales, la communauté acquit une part d'influence considérable dans l'administration des biens de l'église. Dès le XIII^e siècle, les documents permettent de constater l'existence de *hercmagistri* ou *provisores ecclesiae*. Au XIV^e siècle, leur institution est devenue générale. Plus tard, des restrictions furent apportées à la gestion de ces administrateurs civils; les autorités ecclésiastiques d'une part, le magistrat communal d'autre part, s'ingérèrent dans l'exercice de leur charge. Le despotisme de Joseph II devait encore accentuer cette tendance; il s'efforça de faire disparaître toute trace de cet esprit qui avait toujours plus ou moins régi, jusqu'à cette époque, les fabriques d'église, c'est-à-dire de celui qui leur avait imprimé le caractère d'institution populaire, sous la haute direction de l'évêque.

Dans la forêt d'Halatte, non loin de Senlis (Oise, France), existaient des ruines antiques, que notre confrère M. le comte de Caix de Saint-Aymour a récemment explorées. Il a pu reconstituer la physionomie d'un petit temple romain, probablement consacré à Apollon ou à Mercure, et qui fut détruit par le feu, suivant toutes probabilités, à la fin du IV^e siècle. Les bâtiments, dans leur partie postérieure, présentent une particularité curieuse; ils sont formés d'un triple mur parallèle, constituant une sorte de cachette étroite et secrète qui aurait servi à conserver des reliques précieuses, et aurait surtout pu être utilisé pour rendre, au moyen de certains subterfuges, des oracles, inexplicables pour les non-initiés. Dans les ruines, ont été découvertes de grandes quantités d'ex-voto en pierre, grossièrement sculptés, et représentant des têtes, des membres divers des personnages tenant des offrandes, des enfants emmaillotés, des animaux. La description illustrée de ces curieux vestiges du culte de l'ancienne Gaule a été consignée dans une brochure qui porte pour titre: *Le temple de la forêt d'Halatte et ses ex-voto*.

M. Em. Dilis, qui a déjà fait connaître une chronique du Pays

de Waes, composée par Jacques Antoine de Castro, publie maintenant, dans les « Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes », un *Epitaphier wasien*, dont les éléments ont été réunis au milieu du XVIII^e siècle par le même écrivain. Il reproduit près de six cents épitaphes, obits ou inscriptions, parmi lesquelles il en est qui doivent intéresser de nombreuses familles flamandes et fournir d'utiles renseignements sur bon nombre de leurs membres.

La vie de Rubens a tenté un archéologue de la Flandre française, M. le chanoine Rambure qui, à la « Société d'Etudes de la province de Cambrai » (Bulletin, tome X, juin 1907), a fait une conférence qu'il avait annoncée sous le titre de: *Quelques notes biographiques sur Rubens*, et qui se rapporte davantage à l'œuvre qu'à la vie du grand peintre. En effet, dans la première partie de son étude, M. le chanoine Rambure expose dans quelles circonstances Rubens a orné de ses toiles bon nombre d'églises du Nord de la France; il rappelle ses séjours à l'abbaye de Saint-Amand, à Dunkerque, à Calais. La seconde partie du travail est consacrée à l'énumération et à la description sommaire des principales œuvres peintes par le grand peintre ou exécutées sous sa direction, et qui se trouvent, ou se sont trouvées, dans la même région.

L'église Saint-Germain, à Tirlémont, a trouvé un historien en la personne de M. l'abbé De Ridder, secrétaire de la nouvelle Société « Hageland », qui vient de nous envoyer son livre: *Thienen. Geschiedenis der collegiale kerk van den H. Germanus*. Dans cette publication on ne trouvera que quelques renseignements relatifs aux bâtiments mêmes de l'église et à son mobilier, notamment aux magnifiques fonts baptismaux en cuivre du XII^e siècle, actuellement conservés à Bruxelles, au Musée du parc du Cinquantenaire. Par contre, tout le passé religieux de la paroisse et de l'église y est longuement exposé. L'auteur y donne de multiples indications relatives au chapitre, aux titulaires de la cure, aux chapellenies et aux confréries. M. l'abbé De Ridder a longuement compulsé les archives de l'église et y a puisé la plupart des éléments, en grande partie inédits, qui lui ont permis de rétablir le passé ecclésiastique de cette ancienne paroisse et d'établir la nomenclature biographique de ses desservants.

Il est question du rachat par l'administration provinciale, du château

de Turnhout. Notre confrère M. Stroobant en prend texte pour fournir quelques renseignements utiles pour la restauration de cet ancien monument (« Taxandria », 4^e année, n^o 1), *A propos de la restauration du château de Turnhout*, il donne des conseils que nous ne pouvons qu'approuver, parce qu'ils nous semblent destinés à rendre au monument l'aspect qu'il avait avant les dernières modifications subies il y a deux siècles, et surtout, avant qu'on en ait détruit tout le caractère spécial, en comblant en grande partie les fossés et en abattant les arbres séculaires qui lui constituaient un cadre si bien approprié.

Dans la même publication, M. le chanoine Janssen, sous le titre de *Vereeniging van godgeleerden te Turnhout in de 18^e eeuw*, nous apprend à connaître une association de théologiens au XVIII^e siècle, fournissant des détails biographiques sur ses membres et reproduisant son si curieux règlement. Si on s'occupait avant tout de science sacrée dans cette association, on ne négligeait pourtant pas d'autres besognes moins sérieuses. Les statuts en témoignent; c'est ainsi qu'ils nous apprennent que *numquam habebitur congregatio diebus jejuniis*, et que d'autre part, des précautions étaient prises *ut vero omnimodo caveatur excessus in bibendo*.

A signaler dans les « Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles » (tome XXI, livr. 1 et 2), un travail de M. Schweisthal, sur *la Halle germanique et ses transformations*. Chez les Germains, au centre de l'exploitation agricole, s'élevait la demeure du chef de tribu, comprenant notamment une salle servant de lieu de réunion. Cette disposition se perpétua chez les Francs, et ce type, même à l'époque carlovingienne, quand dans la construction la pierre remplaça le bois, ne se modifia guère. La Halle se composait de trois parties: un rez-de-chaussée non clôturé et formé par des colonnes reposant sur le sol, une salle à l'étage, et un escalier ou perron extérieur donnant accès à cette salle. Plus tard, ce dispositif se retrouve dans les châteaux du moyen-âge: les mercenaires et les manants occupent la salle basse; les nobles disposent de la grande salle située à l'étage. Ces deux locaux n'avaient pas de communication directe entre eux. Lorsque le régime communal fut né, et que les villes se furent développées davantage, celles-ci eurent aussi leur lieu de réunion. Les hôtels de ville comprennent, d'après le

type primitif, les trois éléments essentiels: le rez-de-chaussée, la salle haute et le perron, auxquels elles en ajoutèrent bientôt un quatrième, le beffroi, qui devint le symbole de la liberté communale. Mais devant les progrès de la civilisation, devant les besoins sans cesse croissants des services communaux, ce modèle si simple se modifia bientôt, et de nombreuses adjonctions, de multiples développements amenèrent les villes à élever les maisons communales monumentales de la fin de la période ogivale et de la renaissance, dont nos principales villes possèdent encore des spécimens absolument remarquables. Ces diverses transformations successives du type primitif de la halle germanique sont prouvées par M. Schweisthal au moyen de nombreux exemples que corroborent d'intéressantes illustrations.

Dans ses luxueuses publications, « le Smithsonian Institution » s'est efforcé, depuis de nombreuses années, à recueillir tous les documents qui ont trait à l'existence et au passé des peuplades indiennes, autrefois maîtresses incontestées des immenses territoires de l'Amérique septentrionale, et condamnées à disparaître bientôt, anéanties par les progrès d'une civilisation qui fut loin de leur être clémente. C'est à ces peuplades qu'elle consacre aujourd'hui une publication d'une incontestable utilité. Sous forme de dictionnaire, copieusement illustré. Le *Handbook of American Indians North of Mexico*, fournit des détails complets sur tout ce qui se rapporte, tant au point de vue ethnologique qu'à celui de l'histoire et des arts, aux Indiens du Nouveau Monde.

Pendant les années 1607-1608, le Dr Jonas Charisius, diplomate danois, dont le rôle historique est connu, parcourut les Pays-Bas et profita de son voyage pour acquérir pour compte de son maître, le roi Christian IV, environ cent cinquante tableaux et des instruments de musique. M. G. W. Kernkamp a relevé les détails de ces expéditions artistiques aux archives de Copenhague, et vient d'en publier le résumé dans le 28^e volume des « *Bijdragen en mededeelingen van het historisch genootschap* », d'Utrecht. Son travail, qu'il intitule: *Rekeningen van schilderijen en muziekinstrumenten, door Dr Jonas Charisius in 1607 en 1608 in de Nederlanden gekocht*, fournit des indications fort intéressantes, malgré la manière succincte dont elles ont été consignées dans les documents de l'époque. On y trouvera mention de toiles d'Otto Venius, de Francken, de Jean

De Vos et d'autres maîtres qu'on pourrait probablement identifier.

La coïncidence des fêtes jubilaires, que récemment ont célébrées nos voisins du Nord, en l'honneur d'un des plus vaillants serviteurs de leur patrie, de l'amiral De Ruyter, donnent de l'à-propos à l'ouvrage que vient de faire éditer M. A. A. Vorsterman van Oyen, et dans lequel, sous le titre de: *Voor- en nageslacht van Michiel Adriaansz De Ruyter*, il détaille la descendance généalogique, continuée jusqu'à nos jours, de l'illustre marin.

Grâce à son isolement et à la stérilité du sol, le camp romain de Rouveroy (Hainaut), à échappé à la destruction. Il n'y a pas bien longtemps, son emplacement a été méthodiquement fouillé par MM. Louis De Pauw et Emile Hublard, qui, dans leur *Notice sur le castelet de Rouveroy*, nous donnent le compte-rendu illustré de leurs investigations. Les objets découverts ne sont ni rares ni nombreux, mais les indications méthodiquement recueillies, fournissent d'intéressants documents pour la castramétation dans nos provinces. Elles ont permis d'établir, que probablement emmenagé au 14^e ou au 15^e siècle, cet établissement servit de refuge et de protection contre les invasions franques.

28 juillet 1907.

FERNAND DONNET.

ARMAND HEINS.

COUPS D'ŒIL

et

COUPS DE PLUME.

Notes et croquis
d'archéologie pittoresque.

2^e Partie.

YPRES.

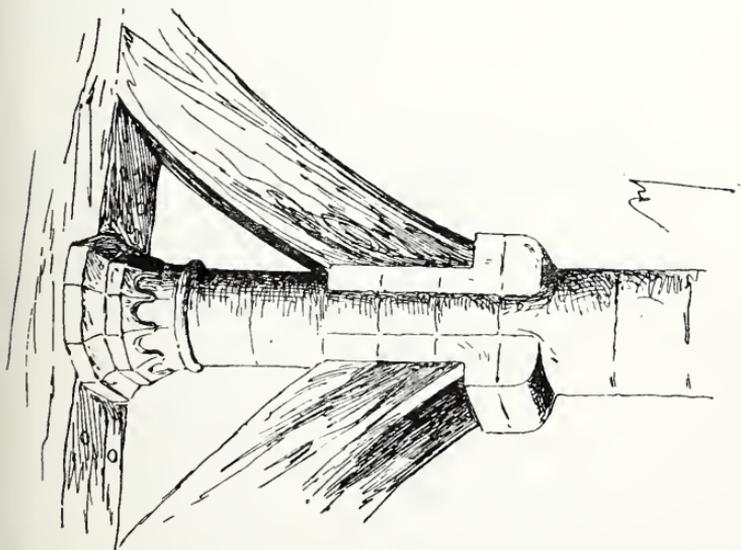
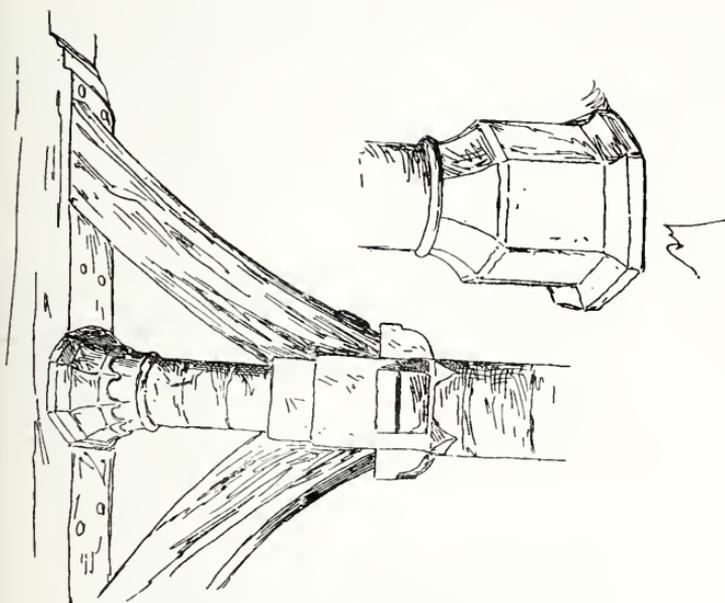
La boucherie, si curieuse avec sa façade vers le grand bâtiment des halles et une autre très intéressante donnant sur une petite placette extrêmement pittoresque, contient divers beaux motifs d'architecture. Nous avons noté ici les types de ses colonnes en pierre, soutenant la charpente de son étage. Placées au rez-de-chaussée, dans la salle où se vend la viande et qu'orne un vieux tableau représentant un bœuf primé, peint en grandeur naturelle, elles ont des parties assez imprévues de forme; tels ces appuis ou corbeaux en pierre saillant en cubes sur les tambours de la colonne même.

Ces corbeaux soutiennent les liens en chêne, se reliant à de grosses poutres et, entre eux, monte le fût de la colonne qui se termine par un curieux chapiteau. Le socle de ces colonnes est indiqué sur notre deuxième vignette.

La halle aux viandes fut construite au XIII^e siècle et elle est du même type architectural que son imposante voisine, la formidable halle avec son beffroi, qui fait la célébrité de la jolie ville d'Ypres.

En façade principale, la boucherie a été remaniée ou surélevée par deux pignons à gradins et à pinacles, du XVI^e siècle.

La partie inférieure, qui correspond à la salle de vente des viandes, a le style sévère et simple de la grande époque du XIII^e siècle. Nos colonnes intérieures en évoquent les recherches de forme logiques et de belle allure.



A AUDENARDE.

A l'hôpital de cette ville, un joli cloître du xv^e siècle attire l'attention. Les quatre galeries sont garnies de fenêtres à meneaux et les angles de ces murailles en carré long s'accusent par un assemblage de poutres et de pièces de charpente dont notre croquis donne la disposition.

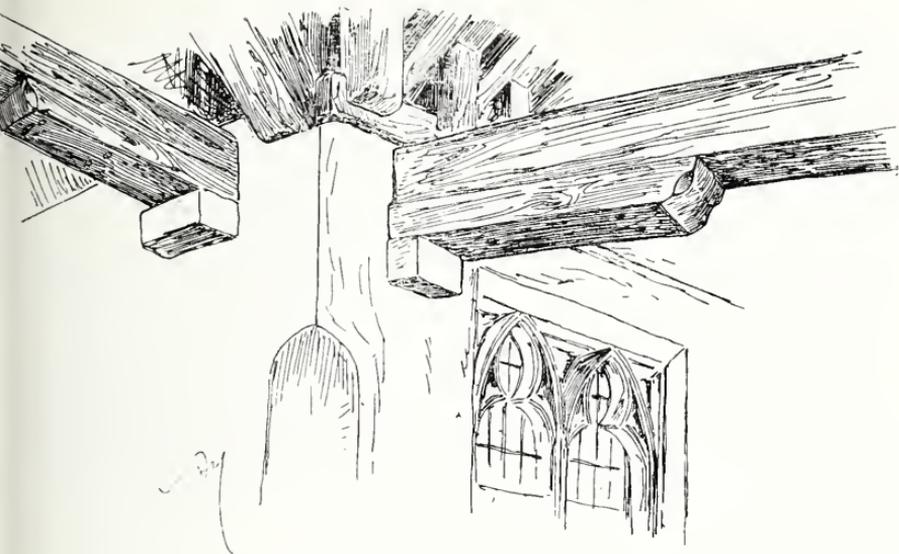
L'hôpital d'Audenarde est digne d'une visite attentive. Il y a là une vieille chapelle, récemment restaurée, qui ne manque pas de caractère. Dans certaines salles intérieures on remarque des éléments décoratifs, meubles, tableaux et tapisseries intéressants. Dans la cour principale se voit un bâtiment du xvii^e siècle, ayant eu une galerie ouverte, actuellement bouchée, d'ordonnance très heureuse.

A DAMME.

Dans la vieille halle de cette petite ville déchue, les salles anciennes sont décorées de poutres sur liens en bois et sur corbeaux en pierre.

Notre croquis signale l'intérêt que présentent les dits détails de construction se trouvant dans la salle de délibération; celle-ci conserve une superbe cheminée en pierre décorée de ses landiers et de ses gigantesques pinces de l'époque. Le bâtiment tout entier date du xv^e siècle (1464-1468).

La cave à voûtes sur colonnes et corbeaux sculptés est également d'un vif intérêt archéologique. Nous en donnerons ultérieurement quelques détails de construction.



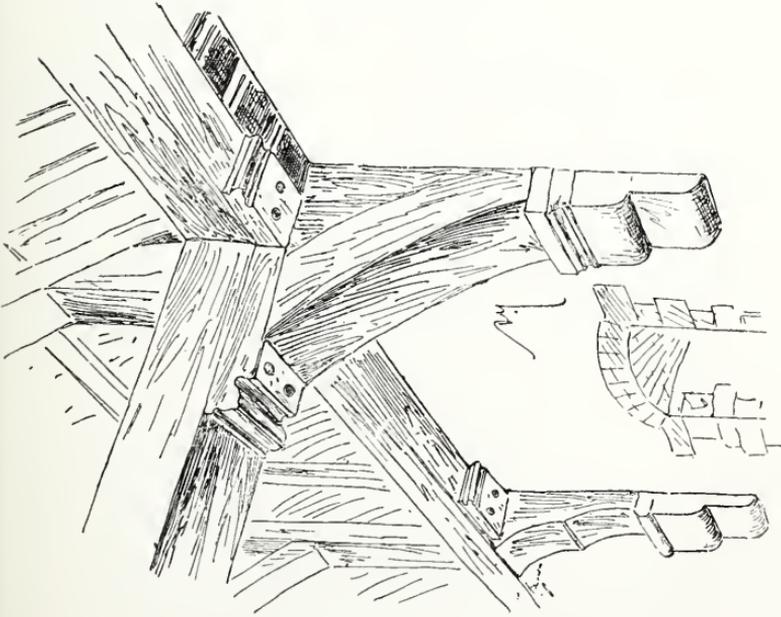
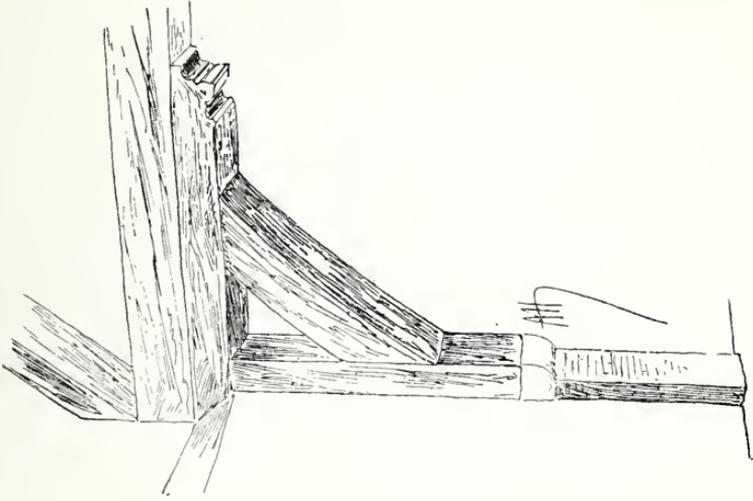
A AUDENARDE.

La grande salle du premier étage des halles, bâtiment très ancien, qui se trouve en prolongement de l'hôtel de ville du xvi^e siècle, se caractérise par une magnifique charpente en chêne qui paraît dater du xiv^e siècle. Sur des blochets en pierre, des liens épais et des semelles à moulures sont établis, soutenant les lourdes poutres noiereies. Des détails d'architecture, notamment des fenêtres coupées dans les épaisses murailles et curieusement placées de biais, sont à remarquer particulièrement. Le bâtiment primitif doit dater du xiii^e siècle.

A GAND.

Dans la vieille et énorme boucherie du xv^e siècle (1407-1419), l'ancienne charpente, superbe et intacte, est vraiment digne d'étude. Nous avons indiqué ici le système de soutien des poutres auxquelles s'accrochaient, jusqu'il y a une trentaine d'années, les quartiers de viande, parfois des carcasses entières de bêtes abattues. Le colossal assemblage de ces bloes de bois, s'entrecroisant en tous sens, et formant une arène renversée du plus impressionnant aspect, a de tout temps fait l'admiration des curieux d'archéologie, comme aussi des techniciens qui en remarquent l'étude si réfléchie, si consciencieuse.

C'était l'époque des travaux importants dans nos villes, celle où halles et hôtels de ville surgissaient pour l'ornement et la beauté de nos places publiques.



A GAND.

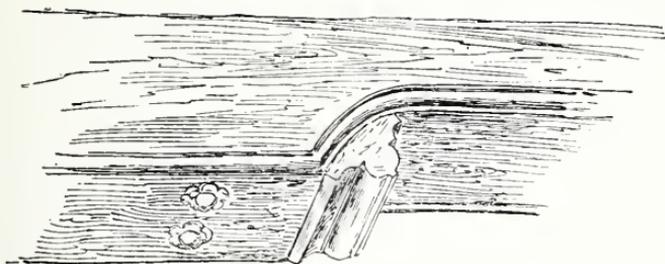
Dans un bâtiment accolé, au xv^e siècle, à la partie postérieure du donjon du château des comtes, on remarque encore des poutres contemporaines de la construction. Nous donnons ici un croquis de la semelle de ces poutres, ayant conservé, très pures, leurs moulures et leurs clous sur rosettes en fer.

Cette salle fut occupée par le greffe du Conseil de Flandre, d'après les archives consultées par les restaurateurs du château des Comtes.

A BRUGES.

Au musée des halles, parmi bien d'autres détails de sculpture en bois, ayant fait partie de fermes ou de charpentes d'anciennes constructions, voici un type bien accusé de décoration du xiv^e ou xv^e siècle. L'ordant sa silhouette entre des feuillages, un animal fantastique, à tête féline et à pattes griffues, est d'un beau style et d'un remarquable et souple travail de ciseau.

Ce reste, en double exemplaire, de semelles de poutres provenant d'une vieille construction de cette ville, mérite toute l'attention du visiteur.



[Handwritten signature]



[Handwritten signature]

A AUDENARDE.

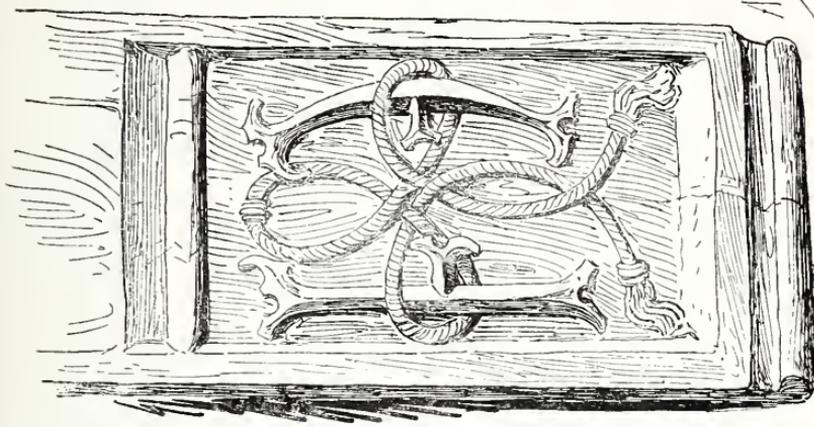
Au musée de cette ville, installé à l'hôtel de ville, dans une salle occupant l'étage, vers la place, il y a un reste de poutre sculptée que nous croyons pouvoir dater du xv^e siècle. Les lettres ou chiffres F E (cette dernière lettre retournée) qu'une corde à glands entrecroise et relie, ont les formes élégantes des majuscules ornementales que l'on voit dans les manuscrits de l'époque.

A BRUGES.

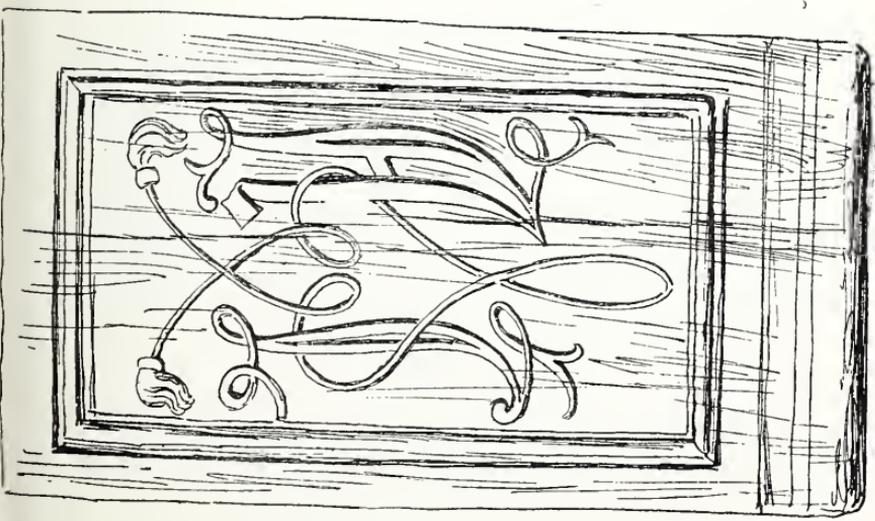
Le musée des halles, Grand'place, montre, alignées et nombreuses, des parties décoratives de boiseries provenant d'anciens plafonds; ces restes de poutres, de semelles ornementales ont un grand intérêt et celle que nous représentons ici, datant du xv^e siècle, pouvait être mise en parallèle avec un motif presque analogue que nous avons remarqué à Audenarde et que l'on voit reproduit plus haut.

Les lettres paraissent être J. H. reliées, elles aussi par un mince cordon à floches.

14



15

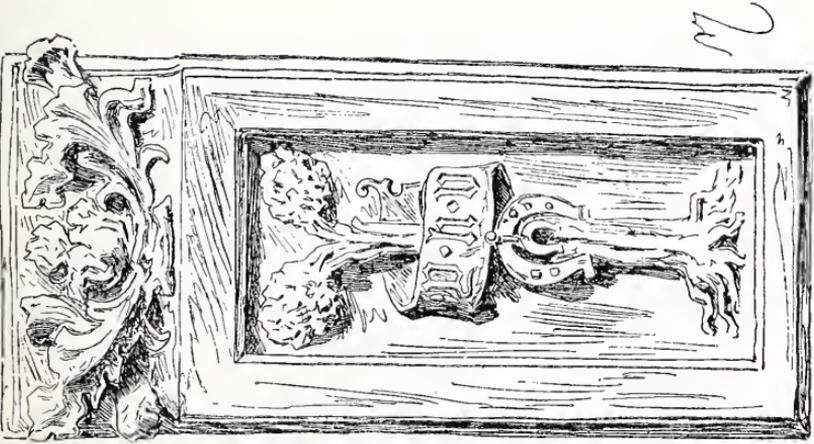
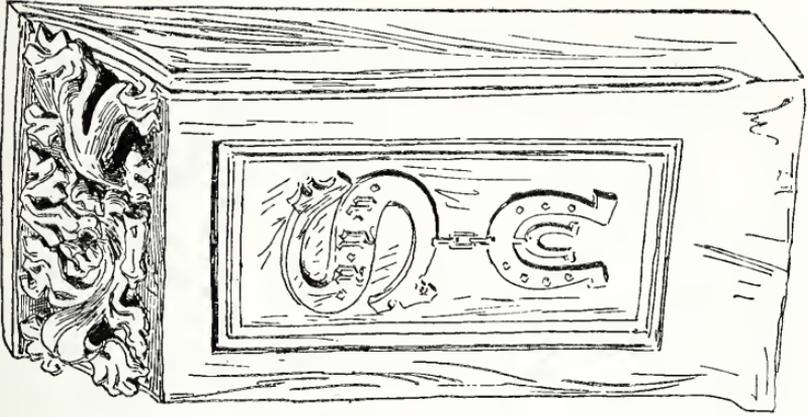


A BRUGES.

Continuant notre rapide revue de motifs décoratifs se rapportant à des charpentes de vieilles constructions du pays, nous n'avons pas hésité à signaler ici, tout spécialement, parmi d'autres du même genre et de même provenance, ces deux semelles de poutres. On les aurait enlevées de la construction, actuellement fortement remaniée, qui fut le local des maréchaux ferrants, près de la place du Théâtre. Datant du xv^e siècle, comme l'indique un petit cartouche de la façade, ces beaux exemples de l'art du bois à Bruges, attirent l'attention du visiteur du musée. On y remarque des attributs et les lettres Y. H. V. qui signifient « Yzer Houdt Vast », formant la devise de la corporation.

L'exécution de ce travail ornemental est tout à fait remarquable, dans sa forme et dans ses détails largement tracés.

Ces deux échantillons de belle sculpture décorative ne sont pas isolés dans le Musée des Halles — d'autres encore, portant les mêmes caractères d'ornementation et provenant de la même construction, y sont conservés.



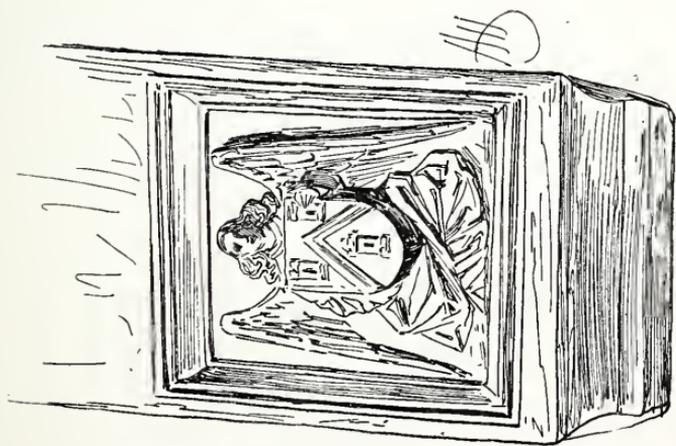
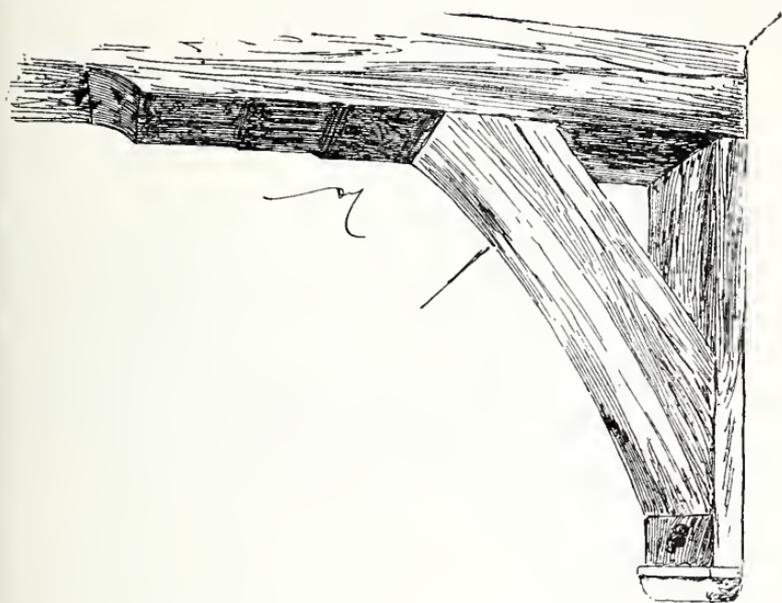
A DAMME.

Dans la vieille cuisine de l'hôtel de ville ou Halle de Damme, vaste salle où une ample cheminée pouvait recevoir les plus énormes quartiers de bête, les poutres, célèbres par leurs motifs décoratifs et leurs allusions assez osées par endroits, font pendant à celles que, plus haut, nous avons signalées comme se trouvant dans la salle des délibérations du même bâtiment.

A BRUGES.

Encore au musée des halles, un charmant motif de décoration de poutre en chêne. Cet ange aux ailes étendues, aux longs cheveux et à la robe plissée sous un écusson, est bien certainement du xv^e siècle, et la sculpture en est fouillée avec science et délicatesse; le motif est répété deux fois et on remarque sur chacun des exemplaires des traces de dorure.

Il ne nous a pas été possible de déterminer la provenance de ces échantillons charmants de l'art brugeois, mais les armoiries qu'ils portent pourraient aider les chercheurs à en découvrir l'origine.

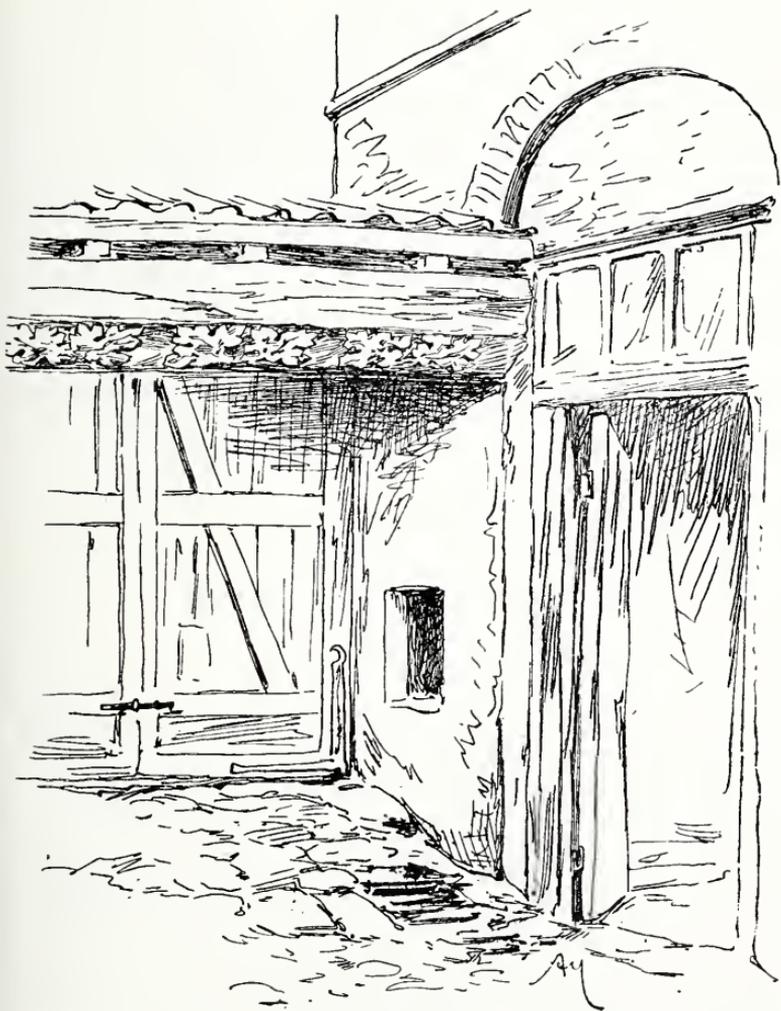


A YPRES.

Dans la rue de Lille, à Ypres, une vieille façade en bois se trouve encore conservée. Nous avons pu récemment nous assurer que cet échantillon typique et unique des nombreuses façades de ce genre qui existèrent en cette ville, n'a pas été remanié. Nous donnons ci-contre un croquis d'un curieux linteau en bois sculpté qui se trouvait dans la petite cour de cette vieille habitation. Notre croquis date de quelques années; peut-être cependant ce motif de sculpture de feuillages largement taillés dans une poutre en chêne est-il perdu à l'heure qu'il est.

Il vient renforcer l'argument de l'existence de détails charmants et artistiques jusque dans les réduits les plus simples de ces anciennes maisons de nos villes flamandes. Soutenant l'auvent formant petit porche d'une porte charretière, on voit que sa destination n'était pas d'ordre très relevé et cependant il nous attira par son bel aspect décoratif.

Il pourrait y avoir été placé comme pièce de remploi, car ses formes accusent le xv^e ou xvi^e siècle et la maison elle-même paraît ne pas remonter au delà du xvii^e siècle; d'après les études de Böhm, conservées au musée de cette ville, certaines maisons du genre de celles-ci ne sont pas plus anciennes que l'époque susdite.



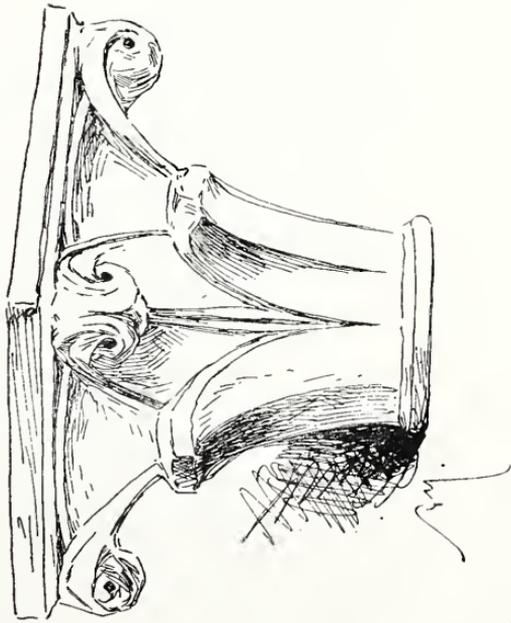
A BRUGES.

Pour la rareté de ce genre de motifs nous marquons ici, spécialement, cette poutre inclinée et admirablement sculptée, formant linteau d'un étage de vieille maison à Bruges. Cette minuscule construction, très curieuse, est ainsi décorée d'un motif armorié, trois fois répété; l'écu est celui de Van Biesbroeck (une fleur de lys). Les anges qui les soutiennent, accusent incontestablement le style du xv^e siècle. Nous connaissons, ailleurs qu'à Bruges, des bandes sculptées du même genre avec inscriptions, à Veere, dans de vieilles maisons aux environs de son hôtel de ville (celles-ci sont du xvi^e siècle).

Ypres conserve, en son musée, des restes de décor de façade en bois, parmi lesquels il y a aussi des linteaux que l'on peut apparenter à ceux que nous venons de citer.

A GAND.

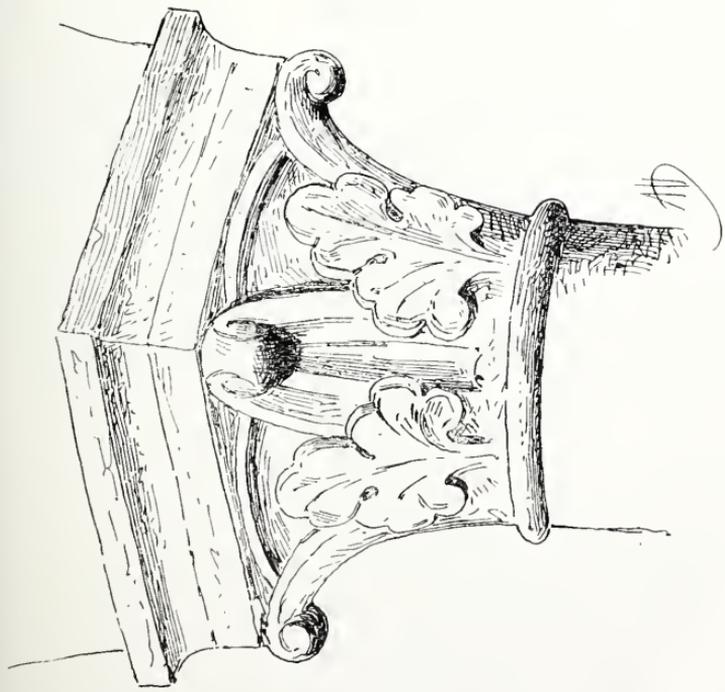
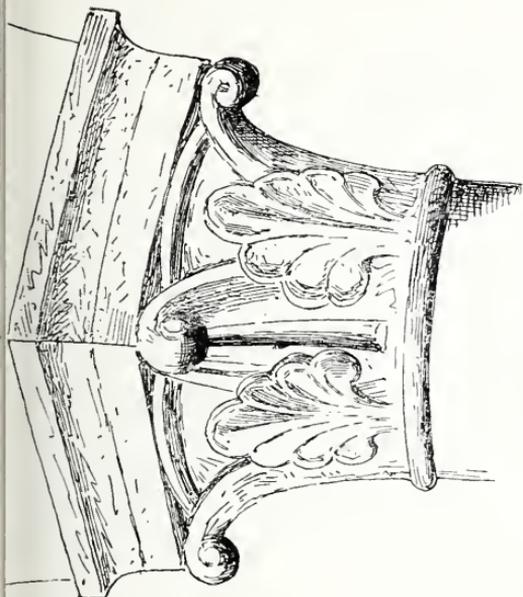
Pour leurs formes rappelant étrangement celle de nos chapiteaux du xiii^e siècle, nous donnons ici le croquis de deux motifs sculptés en marbre blanc, qui proviennent de Parme et que l'un de nos collectionneurs les plus perspicaces a ramené à Gand; M. F. Scribe en est le possesseur. Nous signalons ces deux curieuses pièces à l'attention de ceux qui connaissent bien les formes des chapiteaux tournaisiens, en pierre bleue, si fréquents à Gand. Le musée d'archéologie aux ruines de Saint-Bavon, en conserve de nombreux spécimens provenant des caves de cette ville, et qui datent du moyen âge.



A ARRAS.

Dans une de nos premières vignettes, nous avons signalé l'intérêt que présentent les caves de cette vieille ville picarde. Nous citons ainsi la curieuse maison du XIII^e siècle, s'appuyant sur des colonnes, qui se remarque sur la grande place aux Grains. Ce sont maintenant des détails de ces colonnes que les croquis et le contre indiquent ; ces chapiteaux à crochets, à feuillages, ces socles à griffes sont, pensons-nous, inédits. Ils méritaient d'être reproduits en cette série de notes graphiques. Le XIII^e siècle s'y accuserait nettement et tout simples qu'en soient les éléments de décor, on y sent toute la grâce particulière de la belle époque d'art du grand siècle des cathédrales gothiques.

Les chapiteaux de la cave arrageoise donnée dans la première série de cette étude, ont les mêmes formes que ceux de la maison à laquelle nous empruntons ces détails intéressants.



A NIEUPORT.

Au chevet de l'église, récemment remise à neuf, il restait, il y a deux ans environ, intact, c'est-à-dire non renouvelé, un beau bandeau du style du XIII^e ou XIV^e siècle.

Il se voyait, comme couronnement de corniche, à une construction annexée au chœur, sorte de sacristie ou d'enfeu extrêmement détérioré tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

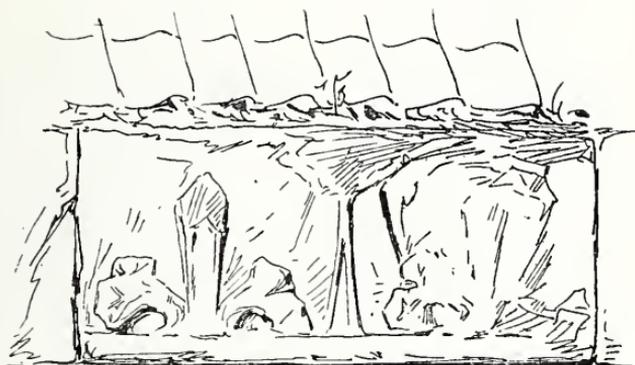
Ce motif de bandeau ornemental se rencontre aussi dans notre petit croquis du bas de la vignette consacrée, dans la première partie de cette étude, aux restes romans de la tour de Dudzeele.

Le dessin ci-contre indique la forme d'une triple feuille dont la répétition est interrompue par une sorte de crochet finement nervé.

A BRUGES.

Existant au musée des halles, où il est conservé avec bien d'autres détails de sculpture en pierre, nous avons cru pouvoir signaler ici cet assemblage de consoles et de chapiteaux à feuilles taillés dans un bloe de pierre, qui paraît dater du XIII^e siècle. Nos notes d'album ne disent pas de quelle construction il proviendrait.

Cette tête aux yeux fortement inclinés vers le bas, à la langue pendante, est déjà une indication de ce genre de faces grimaçantes, dont, plus loin, et provenant aussi de Bruges, nous verrons de remarquables restes, taillés en bois, des XIV^e et XV^e siècles.

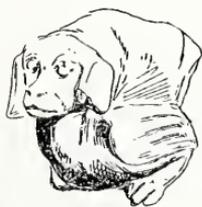
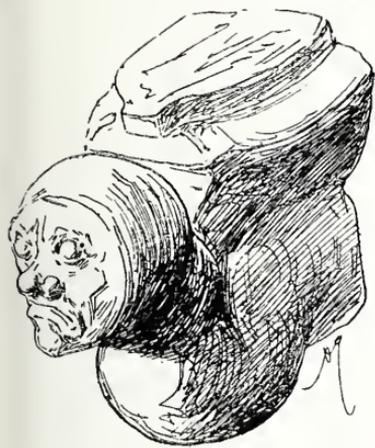


A BRUGES.

Au musée des halles on peut voir, faisant suite au motif que notre petite planche précédente reproduit, d'autres détails de sculpture en pierre; entr'autres d'un côté cette face de bonhomme au rictus désenchanté, servant de cul de lampe, et un autre blochet ou corbeau en pierre où se voit taillé le corps d'un singe. Ces deux curieux échantillons de l'art du moyen-âge, épris de grotesque et cherchant toutes les occasions de mettre de la fantaisie et du cocasse dans ses manifestations, pouvaient être notés ici, en passant; de même provenance seraient les petits motifs formant culs de lampe minuscules détachés de la façade de l'hôtel de ville de Bruges, et qui seraient des restes de la fin du xiv^e siècle, actuellement remplacés par des copies ou des interprétations relativement récentes. On les voit au bas de notre page. Ce sont un hibou, un chien et une sorte de cigogne tenant un écu.

A AUDENARDE.

A l'église de Pamele, à Audenarde, nous avons remarqué et essayé de croquer, malgré la hauteur à laquelle ils se trouvaient, trois des quatre blochets en pierre ornant la croisée des voûtes sur la tour centrale. Il nous a été impossible d'être fixé sur l'âge de ces motifs de grande allure. Sont ils modernes, ou bien sont-ils anciens et alors contemporains de la construction de l'église qui, on le sait, porte son inscription dédicatoire du xiii^e siècle?



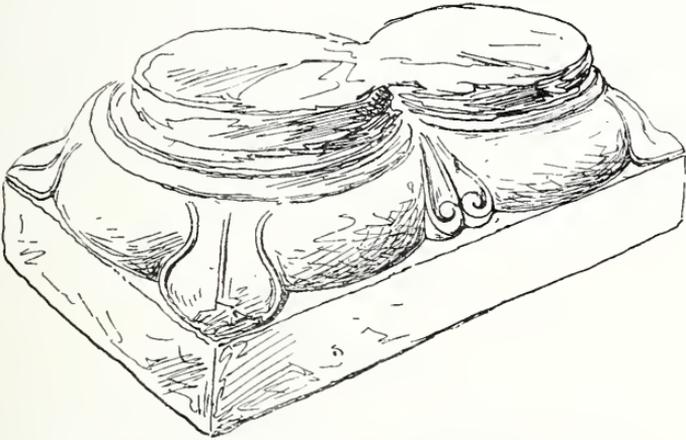
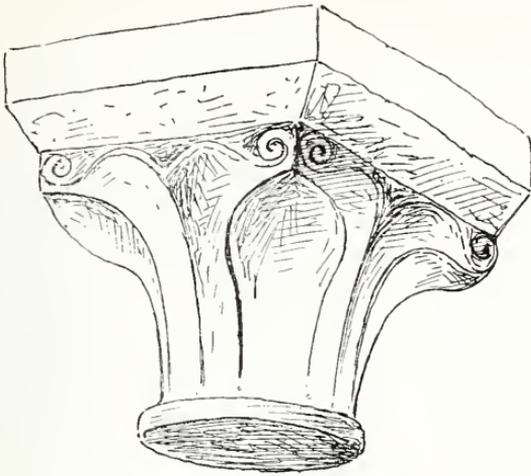
A BRUGES.

Ce joli chapiteau et cette base de deux colonnes jumelles sont dessinés au Musée de Bruges. Ils proviennent d'un couvent de la ville ou des environs. Nos notes ne nous fournissent pas ce détail. Mais nous avons pensé que pour leurs formes gracieuses il y avait lieu de les faire figurer ici. Leur âge peut être fixé à la fin du XII^e siècle. Ils ressemblent beaucoup à des motifs de décoration de constructions monacales se trouvant conservés aux ruines de l'abbaye de Saint-Ravon à Gand et qui sont de cette époque.

A LISSEWEGHE.

Le motif de notre vignette ci-contre est intéressant, pour la raison que ce chapiteau, à crochets de forme molle, soutient un abaque et une corbeille intérieure ayant de très minces saillies. Je n'ai pas rencontré ailleurs ce détail curieux où la finesse excessive de cette partie du chapiteau soit aussi accusée.

Pour l'église et d'autres détails relevés dans celle-ci, voir une notice précédente, dans la première partie de ce recueil.



A LISSEWEGHE.

La grande église de ce village déchu est imposante et divers motifs d'architecture et de sculpture en sont remarquables. Ceux que nous reproduisons sont très caractéristiques. Peu nombreux, car nous n'avons pu relever que ces deux masques, ils accusent une barbarie d'exécution extrême; mais cependant ils ont attiré notre attention et nous avons eu pouvoir les mettre au nombre de nos notes graphiques.

Têtes informes, humaines, mais presque bestiales, elles dénotent un ciseau inexpert, par hasard ou fantaisie s'attaquant à un bloc de pierre. Celle-ci est du reste rare dans la construction où la belle brique du pays côtier domine.

La construction est du XIII^e siècle; elle a subi récemment une restauration complète qui fut l'objet de critiques

A DIXMUDE.

Dans l'église on remarque quelques intéressants motifs de décoration architecturale, entr'autres aux groupes de piliers de la nef, ces chapiteaux où le grès rose, la pierre bleue, la brique jaune du pays, se mélangent en une harmonie de tons assez inusitée.

Le tracé gracieux des feuillages formant volutes de ce chapiteau, est remarquable. D'après divers auteurs l'église daterait de l'époque ogivale tertiaire.



A BELCELE.

Dans l'église de Belcele, village du Pays de Waes, on peut voir ces originales consoles ou plutôt culs de lampe sculptés, à têtes d'homme et de femme; elles soutiennent les retombées des voûtes de la tour.

Le caractère de ces têtes, au nombre de quatre, est d'un grand intérêt — on peut faire remonter la construction de la tour, qui se trouve en tête de la nef, au XIII^e siècle.

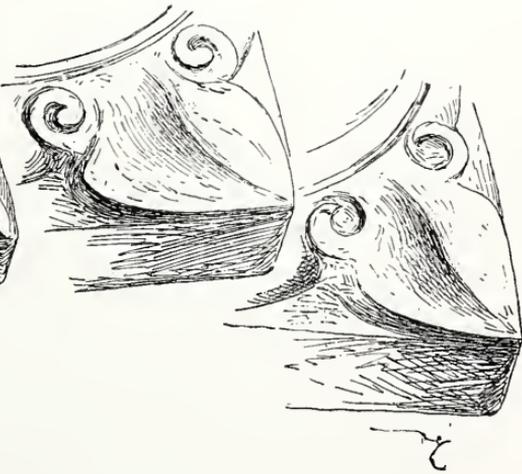
A AUDENARDE.

La tête isolée, placée à droite de la feuille, est dessinée d'après un corbeau en pierre bleue se trouvant au musée d'Audenarde. La rareté de ces motifs de sculpture du XIV^e siècle, en dehors de Gand et de Bruges qui en conserve quelques-uns au musée des halles, nous a fait introduire ici ce petit croquis.

A BRUGES.

Dans la chapelle souterraine de Saint-Basile, qui porte les constructions romanes constituant les restes de l'ancien palais du Comte, on voit de grosses colonnes en pierre dont les parties inférieures, les bases à griffes, sont dignes d'attention. Les deux croquis de droite en indiquent la forme — une sorte de feuille à crochets s'étalant délicatement aux angles de la base.

Au musée d'archéologie de la même ville, nous avons noté une autre base de colonne ou de socle de fonts baptismaux, très ancienne, ayant comme motif de décor une tête sommairement indiquée poussant la langue vers l'angle du bloc de pierre. Ce reste proviendrait de l'église de Pervyse, d'après la notice qui l'accompagne.



PAUL COGELS



    **Céraunies et**
Pierres de foudre 



Histoire et Bibliographie



ANVERS

IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, RUE ZIRK, 35.

1907

CÉRAUNIES ET PIERRES DE Foudre

Dans sa séance du 2 décembre 1888 l'Académie d'archéologie me faisait l'honneur de me nommer conseiller pour achever le mandat du Dr Louis Delgeur et de me désigner pour occuper le fauteuil de la présidence pendant l'année 1889-1890. Vos suffrages m'appelaient à succéder à Charles Ruelens, que la mort devait nous enlever peu après et qui joignait à un profond savoir une amabilité et une obligeance exquises dont le temps n'aura pas atténué le souvenir chez ses anciens confrères.

Votre vote du 7 décembre 1902 m'appelle maintenant à remplacer pour le terme réglementaire d'une année le Chanoine van den Gheyn. Nos Annales permettent d'apprécier ses travaux. A leur témoignage je suis heureux de pouvoir joindre, au moment où expire le mandat qu'il a si bien rempli, celui de la reconnaissance de l'Académie. J'ai l'assurance qu'en lui adressant de vifs remerciements pour le dévouement qu'il n'a cessé de lui montrer je suis l'interprète de la compagnie tout entière.

En prenant la parole lors de mon entrée en fonctions, en 1890, j'ai eu soin de faire remarquer que c'était bien moins à un archéologue, qu'à un naturaliste, un géologue, que l'Académie avait confié la tâche de la présider.

Eh bien, Messieurs, la même réserve s'impose encore pour moi à l'heure actuelle. Quatorze années ne m'ont pas rendu beaucoup plus familier avec les questions qui font l'objet habituel de vos études.

Bien nombreux cependant sont les points de contact entre les sciences naturelles et l'archéologie, mais ils ne se prêtent pas facilement à fournir matière au discours, travail ou mémoire que l'usage, ce tyran, impose au nouveau président, à titre de joyeux avènement.

Traités à fond, ils fourniraient la matière d'un volume, effleurés, ils risquent de ne pas sortir de la banalité.

J'aurais voulu vous parler de l'ambre, mais le manque de matériaux, dont l'existence m'est connue, m'a fait renoncer à ce sujet. Il en a été de même pour des recherches sur la variation de la valeur relative des métaux à commencer par le temps où le fer « difficile à travailler » était cité par le poëte, dans une formule constante, avec l'or et l'airain, pour évoquer l'idée d'un riche trésor, tandis que l'or ornait les armes et fournissait la matière de nombreux objets d'orfèvrerie, que l'argent était plus rare que l'or, et que l'étain se trouvait associé par Vulcain aux métaux les plus précieux pour rehausser la valeur du bouclier d'Achille.

Toutefois ces premières recherches m'ont indiqué la voie que je me suis déterminé à suivre. En faisant le relevé des citations de métaux qui se trouvent dans l'Iliade j'ai été surpris de voir que pourvus de glaives, de lances, de javelots en métal, les guerriers, mis en action par le poëte, fissent si souvent usage de pierres pour leur défense comme pour l'attaque.

Hector est représenté lançant des pierres à Ajax, à Teucer, brisant de cette façon le crâne d'Épiclée, parcourant les rangs ennemis et frappant tour à tour avec son glaive, avec sa lance ou avec des pierres. Agamemnon, Ajax, Antiloque, Patrocle usent des mêmes moyens. Enée et Achille, Minerve et Mars, grecs et troyens, hommes et dieux emploient les mêmes armes.

On se trouvait alors au moment du passage de l'âge du bronze à l'âge du fer. Les pierres dont il est parlé dans les poëmes homériques sont des pierres anguleuses, raboteuses, énormes. Elles sont parfois si lourdes que deux hommes contemporains du poëte n'auraient pu en soulever de semblables. Ce qu'il y a toutefois d'étonnant c'est que, malgré l'intervention directe, dans l'action, de Jupiter, le dieu qui lance la foudre, il ne soit fait aucune mention de pierre de foudre dans tout le poëme.

J'ai tenté de réunir les matériaux relatifs aux pierres de foudre qui se trouvent épars dans les écrits des anciens auteurs. Ce qu'ils en ont dit se trouve exposé sous une forme analytique dans les chapitres suivants, classés d'après l'ordre chronologique et consacrés chacun à l'un d'entre eux.

PLINE.

La littérature ne retrouve pas la pierre — arme préhistorique — dans des auteurs antérieurs à Pline. On connaît Pline. Ecrivain sans critique, naturaliste sans méthode, il a rendu à la postérité le service de lui conserver une quantité de citations qu'un plus savant aurait peut-être dédaignées.

La hache préhistorique est pour Pline une céraunie. Au chapitre IX — des diverses sortes de jaspes — de son livre XXXVII consacré aux gemmes (1), Pline donne le nom de céraunie à une pierre, provenant de la Carmanie, qui emprunte, dit-il, l'éclat des astres et qu'il classe parmi les gemmes blanches, ce qui ne l'empêche pas de dire tout aussitôt qu'elle ressemble à du cristal azuré et brillant. « Zenothémis, reprend-il, convient qu'elle est blanche, mais ajoute qu'elle a au dedans d'elle-même une étoile qui la suit

(1) Dans son livre des *gemmes*, ce qui prouve que partout où le traducteur a employé le mot de *pierres* il ne faut pas le prendre dans le sens propre de pierres, *lapides*, mais dans celui de pierres précieuses ou ayant de la valeur, Pline écrit :

« La plus riche pierre blanche, après le *pæderos*, c'est l'astérie ou girasole. Elle a une propriété singulière ou naturelle, qui est de contenir en elle-même une espèce de lumière qui est enfermée comme dans une prunelle d'œil, et qui s'y promène, pour ainsi dire, en sorte qu'elle la transmet au dehors, et l'envoie de différents endroits, selon qu'on la penche diversement. Cette même pierre, étant mise à l'opposé du soleil, jette des rayons blanchâtres, et c'est de là qu'elle a eu son nom d'astérie, qui signifie étoilée. Elle est difficile à graver. On préfère celle de Carmanie à celle des Indes.

La pierre appelée *astriôs* est pareillement blanche. Elle ressemble beaucoup au crystal. Elle vient des Indes et des côtes de Pallene, en Grèce. Elle brille comme une étoile, et l'éclat qu'elle jette part de son centre, et ressemble à la lumière de la pleine lune. Quelques-uns croient que cette pierre a été ainsi nommée parceque, quand on la met à l'opposé des astres, elle se charge de leur éclat et le renvoie. On prétend que la meilleure est celle de Carmanie, et qu'elle n'a aucun défaut; que celle qui n'est pas si bonne s'appelle *céraunie*, comme qui dirait pierre de foudre; et que la plus mauvaise de toutes a un éclat semblable à celui d'une lampe allumée. » HISTOIRE NATURELLE DE PLINE. PARIS, MDCCLXXI-MDCCLXXXII. Douze volumes In-4°. C'est à cette édition que se rapportent les citations, entre guillemets, dont la pagination est indiquée. (T. XII, pp. 337 et 339.)

lorsqu'on la change de place... Sotacus établit deux autres genres de céraunie dont une noire et une rouge, toutes deux semblables à des haches. Celles qui sont noires et rondes et qui servent à prendre des villes et des flottes se nomment bétules. Celles qui au contraire sont allongées se nomment céraunies. On recherche encore une autre sorte de céraunie extrêmement rare à vrai dire et très recherchée des magiciens Parthes parce qu'elle se trouve exclusivement aux endroits qui ont été frappés de la foudre. »

Corrélation ou origine directe, Pline ne le dit pas. La dénomination a en tout cas une autre origine que celle de la variété de qualité médiocre de l'*astris*. Pour cette variété, qu'il dit être appelée céraunie « comme qui dirait pierre de foudre » des effets de lumière en sont la raison d'être (1). Une origine météorique n'était cependant pas attribuée spécialement à la céraunie par Pline.

On lit effet dans la liste alphabétique des gemmes qu'il donne après en avoir énuméré un certain nombre d'après leurs couleurs (2): « L'ombrie que certains appellent notie, passe pour tomber avec la pluie et la foudre comme la céraunie et la brontie. On raconte qu'elle produit les mêmes effets que la brontie et qu'en outre, si on l'ajoute à ce que l'on met sur les autels, les libations ne brûlent pas. »

Il avait dit précédemment (3) que la bronté venait des têtes de tortues et qu'elle tombait avec le tonnerre et il avait ajouté un prudent « s'il faut le croire » en rapportant qu'on lui attribuait la vertu d'éteindre le feu allumé par la foudre. Il n'est d'ailleurs pas aussi crédule qu'il en a la réputation, car après avoir rappelé (4) les vertus merveilleuses attribuées aux améthystes et aux émeraudes par les magiciens, il juge que l'on ne peut écrire ces choses sans mépriser le genre humain et se moquer de lui (5).

Il y avait encore le glossopète (6), semblable à une langue humaine, qu'on prétend, dit Pline, ne pas s'engendrer dans la terre, mais tomber du ciel « pendant le défaut de la lune. » La largeur assi-

(1) P. 339. (2) L. 37, ch. 10. (3) Ibid. (4) Ch. 9. T. XII, p. 333.

(5) Les auteurs de la traduction française de Pline avaient déjà fait remarquer d'ailleurs que sa réputation de crédulité était exagérée. (T. I, p. 190.) (6) L. 37, ch. 10. Voir T. XII, p. 375.

gnée par Pline au glossopètre, que l'on sait être un dent de poisson fossile, permet à un certain point de comprendre sa réunion, dans un même groupe, avec la céraunie. Il rejette bien loin les vertus que lui attribuaient les Mages.

Pline cite encore (1) les gemmes qu'on appelle *Idæi dactyli*, les bélemnites de nos jours, sans leur attribuer une origine céleste. Je dirai enfin que, lorsqu'il traite (2) des pierres qui tombent du ciel, il ne fait aucune mention des corps au sujet desquels il parle d'une pareille origine.

Tel est le modeste point de départ de l'étude d'objets, comptés parmi les plus intéressants dont s'occupe l'archéologie préhistorique, la hache taillée, la hache polie, les pointes de flèche, etc.

Il est peu de mots, écrits par Pline, qui n'aient leur importance dans l'histoire de la science. Une première analyse du texte de Pline m'avait semblé trop surchargée de détails et je l'avais fortement réduite, quand la rencontre continuelle, dans les ouvrages qui le citent, de passages éliminés, m'a amené à les introduire à nouveau dans la rédaction de cet exposé et à lui donner le développement qu'il possède, pour éviter plus loin de nombreuses redites.

SOLIN.

Solin, que l'on suppose avoir vécu vers l'an 230 et qui a visiblement consulté les mêmes auteurs que Pline, dit (3) qu'il existe divers genres de céraunies. « Celle de la Germanie — ce n'est plus la Carmanie — est blanche, mais elle a un reflet bleu et lorsqu'on la tient au soleil elle emprunte l'éclat des astres. » Il dit aussi (4) que le littoral de la Lusitanie produit abondamment une gemme céraunie, que l'on préfère même à celle qui vient des Indes. « On lui fait subir l'épreuve du feu et, si elle la supporte sans se détériorer, on croit qu'elle protège contre la foudre. » Dans ces passages, que j'ai tenu à citer, rien ne rappelle la céraunie qui correspond à la hache taillée.

(1) T. XII, p. 378. (2) L. 2. ch. 58. T. I, p. 189. (3) Ch. XXIII. (4) Ch. XXVI.

ISIDORE DE SÉVILLE.

Isidore de Séville, né à Carthagène en 570, évêque de Séville en 600 ou 601, mort en 636, était jugé en 650 « le plus savant homme qui eut paru pour éclairer les derniers siècles (1).

Dans ses œuvres (2) il faut distinguer vingt livres des Origines ou Etymologies, qui constituent une sorte de revue des connaissances humaines, dans laquelle la météorologie et l'histoire naturelle occupent une place notable.

Le mot *gemme* provient à son avis de ce que les pierres auxquelles on l'applique sont translucides comme des *gommes*. (3) Il ne place pas les céraunies (4) dans cette catégorie de pierres mais parmi les cristaux qu'il croit formés de glace durcie dans le cours des ans.

« Il y a deux espèces de *Céraunes*. L'une qui vient de Carmanie, semblable au cristal, a cependant une éclatante couleur bleue. Exposée au soleil elle prend l'éclat des astres. L'autre Céraune vient de l'Espagne, des rivages lusitaniens. Sa couleur est celle du Pyrope rouge; il est comme le feu. On dit, s'il faut le croire, qu'il est efficace contre la violence de la foudre. Le nom de Céraunie lui est donné parce qu'on ne le trouve que dans la proximité d'un lieu frappé par la foudre. On traduit, en effet, le mot foudre, en grec, par *Κεραυνος* » (5).

Plus loin il cite, avec des détails empruntés à Plinie, le glossopète et la brontie qu'il nomme bronie.

Il s'occupe beaucoup de la foudre (6) et de ce qu'il faut entendre par *Fulgur*, *Fulgor* et *Fulmen*, sans que l'on puisse bien

(1) Biog. de Michaud. (2) SANCTI ISIDORI HISPALENSIS EPISCOPI OPERA OMNIA QUAE EXTANT... EMENDATA: Per FRATREM IACOBVM DV BREVL *Monachum Sancti Germani a Pratis*... COLONIE AGRIPPINÆ ANNO M. DC. XVII. IN-FOLIO.

(3) *S. Isidori hispalensis episcopi originum sive etymologiarum*. Liber XVI. Cap. VI. (4) *Ibid.* Cap. XIII. (5) Cap. XIV. (6) *Ibid.* Lib. XIII. Cap. IX. — *Beati Isidori iunioris hispalensis archiepiscopi, de nativitate rerum, ad Sisebutum Regem*. Liber. Cap. XXX. — *Sancti Isidori hispalensis episcopi, differentiarum sive de proprietate sermonum liber*. (Articles 245 et 252).

faire concorder tout ce qu'il en dit en divers endroits. Ces trois expressions font qu'on représente, dit-il, la foudre avec de triples rayons, voulant exprimer par là trois états du phénomène. Il donne cette figure en parlant du *cérame*, qui est le nom d'un signe servant à marquer un passage condamné, non pour une phrase seulement, mais dans son entier. On ne peut mieux la comparer qu'à un V, traversé par un I, dépassant les branches du V.

Isidore de Séville ne parle pas autrement de pierres de foudre.

AVICENNE.

On lit dans Averroès qu'au témoignage d'Avicenne une pierre de foudre est tombée en Espagne à Cordoue et qu'Avicenne dit l'avoir vue (1). Elle avait une odeur de soufre (2) et présentait les caractères du sel ammoniac (3). Ces détails, qui font entrevoir une pierre à la surface de laquelle se produisaient des efflorescences, excluent toute idée de pierre taillée ou d'instrument préhistorique.

Avicenne, dit Agricola, s'exprime de la façon suivante :

« En Perse, il tombe, lorsqu'il y a des éclairs, des objets en airain, semblables à des flèches pourvues de crochets, qu'on ne parvient pas à fondre dans les fourneaux, mais dont la partie humide se réduit en vapeur et dont la partie terreuse restante passe à l'état de cendre (4).

Il est aussi tombé près de Lurgea une masse de fer du poids de 50 livres que l'on ne parvint pas à mettre en pièces à cause de sa dureté. Une partie en fut envoyée au roi de Toratus. Celui-ci voulut en faire fabriquer des épées, mais on ne vint à bout ni de la réduire en morceaux ni de la forger. Les Arabes disent que les épées allemandes, qui sont de qualité supérieure, sont faites en

(1) Voir sur cette pierre: *Mémoire historique et physique sur les chutes des pierres tombées sur la surface de la terre à diverses époques*, par M. P. M. S. BIGOT DE MOROGUES. Orléans 1812. In-8° (pp. 47-48.) (2) SCHOTT, p. 1466. (3) FROMOND. — BERTRAND, *Dict. des fossiles*, dit: « Le sel Ammoniac des Anciens, tel que Dioscoride, Serapion et Avicenne l'ont décrit, ne paraît avoir été autre chose que du sel gomme ». (4) AGRICOLA DE ORTU ET CAUSIS SUBTERRANEORUM. L. V. pp 77-78.

fer de cette sorte ». Il va de soi que cette affirmation n'est pas admise par Agricola qui y répond que les Arabes s'en laissent imposer à cet égard par les marchands, le fer, en Allemagne, ne tombant pas du ciel, mais étant extrait de la terre.

Cette pierre de Lurgea, qui semble un véritable aérolithe, ne trouve sa place ici que parce qu'elle est toujours citée, au milieu de détails concernant les pierres de foudre, par les météorologistes anciens. L'ouvrage déjà mentionné de Bigot de Morogues fournit de plus amples renseignements à son sujet.

MARBODE.

Marbode, (1) évêque de Rennes en 1095 ou 1096, mort à l'abbaye de Saint-Aubin le 11 Septembre 1123, qu'on cite souvent au sujet des pierres de foudre, n'a pas fait allusion aux haches taillées.

Il dit (2) que le *ceraunius* passe pour ne se trouver que dans les endroits frappés de la foudre, mais ce *ceraunius*, dont il distingue deux sortes, et qu'il présente dans son poème comme tombant du ciel, au milieu de la tempête, lorsque les nuages se déchirent, qu'il tonne d'une manière terrible et que le ciel est sillonné de traits de feu, est l'un une espèce de cristal teinté de bleu, que l'on dit provenir de la Germanie (3), et l'autre, qui vient d'Espagne, où elle se trouve dans la région lusitanienne, une pierre à l'épreuve du feu et possédant tout l'éclat du pyrope.

On reconnaît aisément dans l'une la première gemme céraunie de Pline, et dans l'autre la céraunie lusitanienne de Solin, avec

(1) *MARBODAEI GALLI CAENOMANENSIS DE gemmarum lapidūq; pretiosorum formis, naturis atq; uiribus erudiū cū primis opusculū, sane q̄ utile, cum ad rei medicæ, tū scripturæ sacræ cognitionē: nūc primu nō mō ce tū ferme uersib. locupletatū pariter et accuratius emedatu sed et scholiis qq; illustratu p Alardu AEmstrelredamū Cuius studio addite sunt et præcipuæ gemmar lapidūq; ptiosor; explicatiōes, ex uetustiss, qbusq; autorib' coactæ. Cū scholijs Pictorij Villigen. — Colonia excudebat Hero Alopecius. Anno 1539. In-8°. (2) Pierre n° 30. Feuillet 48 1°. (3) Une faute d'impression introduit ici la nouvelle forme de nom de *Carinaria*, tout comme pour le *ceraunius*, celle de *ceramius*.*

accroissement de vertus et de propriétés merveilleuses. Celui qui la porte chastement ne sera pas frappé de la foudre, et il en sera de même de toute maison de ville ou de campagne où cette pierre se sera trouvée. Celui qui naviguera sur les fleuves ou sur la mer ne sera ni submergé par les flots, ni frappé par la foudre. Il faut ajouter qu'elle est d'un grand secours pour obtenir le gain des procès ainsi que la victoire dans les combats et enfin qu'elle procure un doux sommeil et de doux songes.

Dans le prologue de l'*Histoire de Troie*, qui date d'environ 1264, Jacques van Maerlant fait mention de trois de ses ouvrages actuellement perdus et notamment d'un *Lapidarys* qui, suivant M. W. de Vreese, était probablement « une traduction d'une des nombreuses versions françaises qui furent faites, dès le commencement du XII^e siècle, du poème latin (en hexamètres) de Marbode, évêque de Rennes » (1),

ALBERT LE GRAND.

Albert le Grand, évêque de Ratisbonne en 1260, passa une grande partie de sa vie à Cologne où il mourut en 1280. Ses œuvres, réunies en 21 volumes in-folio, lui assurent « le titre du plus fécond polygraphe qui ait existé » (2). Partisan du système d'Aristote, il a commenté ses œuvres et s'est occupé des météores et des pierres, matières qui devaient l'amener à parler de la céraunie. On trouve, en effet, dans son traité des minéraux les quelques lignes que voici et qui justifient la fréquente citation de son nom par les auteurs.

« Le Céraure est, à ce qu'on rapporte, une pierre semblable à du cristal teinté de bleu, que l'on dit tomber parfois d'un nuage avec le tonnerre et qui se trouve en Germanie et en Espagne : celui qui vient de l'Espagne est d'un blanc éclatant comme le feu, provoque de doux rêves, à ce que l'on assure, et passe pour être efficace dans les combats, pour favoriser le gain des procès et pour protéger contre le danger du tonnerre (3). »

(1) Biog. nat. T. 13. (1894) col. 75. (2) Biog. de Michaud. (3) *De Mineralibus* Liber II. Tractatus II. p 229, à la suite du traité des Météores, dans BEATI ALBERTI MAGNI RATISBONENSIS EPISCOPI ORDINIS PRÆDICATORUM Operum Tomus Secundus. LVGDUNI MDCLI. (21 vol in-folio.)

Albert, s'en référant à Sénèque, dit que la foudre est de trois sortes, la première étant celle qui frappe, la deuxième celle qui disperse, la troisième celle qui brûle, quoiqu'il ne faille pas perdre de vue qu'il n'y a pas de foudre sans feu (1). Dans cette classification de la foudre, d'après ses effets, c'est, bien qu'il ne le dise pas, avec la foudre de la seconde sorte, que concorde le mieux, à juger par les détails qu'il donne, la chute du céraune.

Pour la formation des pierres (2) il se rapporte, en dernière analyse, à l'opinion de Platon, suivant lequel la matière se trouve, d'après ses qualités, soumise aux influences célestes, qui opèrent en elle le travail de la nature. Des pierres (3) peuvent se former partout, même dans le corps des animaux et dans les nuages, ce qui semble difficilement conciliable avec l'unité de la matière, chose qu'il faut pourtant admettre. On aura remarqué qu'Albert attribue, comme Solin et Marbode, la Germanie pour lieu d'origine à la céraunie et qu'il écrit *Ceraurum* pour Ceraunium. Gabelchauer, dans son commentaire sur le traité de Bacci *de gemmis et lapidibus*, croit que cette forme est le résultat d'une erreur de copiste.

BARTHÉLEMY L'ANGLAIS.

BARTHOLOMÆUS ANGLICUS.

Vers le temps d'Albert le Grand vivait dans un couvent de Franciscains, en Angleterre, un moine du nom de Barthélemy, qui s'appliqua à présenter en abrégé ce qui pouvait offrir de l'intérêt « pour d'incultes (4) et petits clercs qui sont, dit-il, mes égaux en Dieu. » Il a donc composé à l'aide de beaucoup de livres, sans y ajouter grand'chose, un ouvrage dont chacun pourra tirer quelque profit, si « rude » qu'il soit et en cela, reprend-il, « semblable à moi-même ». Ces lignes contiennent tout ce qu'on sait de l'auteur du traité des propriétés des choses, ouvrage dont on possède des manuscrits du XII^e siècle et dont une édition parut en hollandais à Haerlem en 1485 (5).

(1) Meteororum L. III. Tractatus I. Cap. XXVI. p. 119. (2) De mineralibus Tract. I. C. V. p. 214. (3) Ibid. p. 216. (4) « grove ». (5) A la fin du volume: Hier eyndet dat boeck welck ghehieten is Bartholomeus van den proprieteyten der dinghen in den iaer ons heren M.CCCC. en lxxxv. optē heylighen Kersaent. Ende is gheprint ende oeck mede voleyndt te Haerlem

Barthélemy décrit, dans son livre XVI, les pierres en suivant l'ordre alphabétique. Il y parle de la céraunie, au chapitre XXXI, dans les termes suivants : « Cerainus est une pierre qui ressemble au cristal et se trouve en Germanie. Elle est rendue impure par de la couleur qu'on nomme ceruleus. Il y en a une autre en Espagne, qui brille comme une flamme. Ces pierres tombent de la région du tonnerre (1) et sont bonnes contre l'éclair comme dit Isidore. De plus on dit dans le Lapidaire que lorsqu'il tonne fortement et qu'il y a de nombreux éclairs, ces pierres tombent (du ciel) et que celui qui les porte chastement ne sera pas frappé par les éclairs, de même que la maison des champs ou l'habitation, où l'on en conservera une ne sera pas endommagée. La propriété de l'une comme de l'autre est de faire gagner les combats et les procès, et elles sont également bonnes pour procurer un doux sommeil suivant ce qui s'y trouve dit. »

Quant à la foudre (fulmen) elle doit son origine au vent, à la chaleur, au frottement des nuages, du creux desquels elle est précipitée vers la terre sous forme d'une pierre de feu, et quoique ces pierres soient de nature ignée, fait-il remarquer, elles sont cependant forcées à tomber, contrairement à la nature du feu, comme le dit Bède (2).

Parmi les auteurs, auxquels Barthélemy se réfère, il faut citer, en premier lieu, Isidore auquel il fait de continuel emprunts, puis Constantin, dans lequel on reconnaît Constantin l'Africain, le fondateur de l'école de Salerne, qui mourut au monastère du Mont-Cassin en 1087, Dioscoride, Aristote, Avicenne, etc. Dans la liste des auteurs qu'il a consultés on trouve Théophraste, Solin et Pline le jeune, mais non Pline l'ancien.

in Hollant ter eren Godes ende om leringhe der menschen van mi Meester JACOP BEILAERT, gheborē van Zerixzee. — In-4° avec xylographies. — Voir l'avant-dernier chapitre de l'ouvrage. Il ne faut pas confondre *Bartholomæus Anglicus* avec Barthélemy de Glanville, qui est un auteur plus récent.

(1) Van den stede des donres. (2) L. XI, ch. XVI.

PIERRE D'AILLY.

Dans ses recherches sur la météorologie ⁽¹⁾ Pierre d'Ailly rapporte que, suivant une croyance répandue dans le monde entier, il tombe avec la foudre des objets en fer, que l'on identifie en quelque sorte avec des flèches et qu'on nomme flèches de tonnerre. De nombreux philosophes, Sénèque par exemple, l'attestent. Il faut donc rechercher si la chose est possible, et, si elle l'est, quelle en est la cause. Pour Pierre d'Ailly, la cause qui produit le fer est la coagulation du chaud et du sec, sous la matière constitutive des nuages, par suite de l'influence des corps célestes, comme Aristote l'a établi dans son traité des Météores. Toutefois le commentateur d'Aristote a fait remarquer, dit-il, que la cause de cette production est plutôt céleste, parce que ce n'est point par l'observation directe, mais par le raisonnement, que nous la constatons ou que nous nous en rendons compte.

Mais pourquoi maintenant cette forme de flèche plutôt qu'une autre? La réponse est que, la matière dont la flèche est formée étant, au moment où elle se coagule, en partie tournée vers la région supérieure en partie vers la région inférieure, une proportion plus grande de matière passe au bas de la masse la plus épaisse et lui donne, au sein du nuage, pendant le temps de la chute, avant que la matière ne soit suffisamment durcie, cette forme qui la fait en quelque sorte ressembler à des flèches.

Toutefois il faut savoir qu'une telle flèche n'est évidemment pas de vrai fer, mais qu'elle est simplement rapportée à ce métal et que pour cette raison, il faut la regarder comme de la substance de fer plutôt que comme du fer même, substance qu'on nomme fer, dit Pierre d'Ailly, parce que l'industrie du forgeron pourrait, à ce qu'il croit, l'amener à cet état.

(1) TRACTATUS PETRI DE ELIACO EPISCOPI Cameracensis, super libros Meteororum: de impressionibus aeris. Ac de hiis quæ in prima, secunda, atq; tertia regionibus aeris fiunt, sicut sunt Sydera cadentia, Stellæ Comatæ, Pluvia, Ros, Pruina, Nix, Grando, Ventus, Terræmotus, deq; generatis infra terram. (A la fin) Vienne Pannoniæ... NONIS IANVARIJ. ANNO M. D. XIII. Petit in-4^o, de 25 feuillets. — L'indication du mois de janvier pour l'impression de cet ouvrage, rapporte celle-ci à l'année 1515.

Quant à la grave question de savoir si ces flèches ont le don d'enrichir leurs possesseurs « comme beaucoup le disent » il affirme qu'elles ne le possèdent pas naturellement et que, si elles le possédaient cependant, il faudrait l'attribuer à Dieu.

L'œuvre de Pierre d'Ailly n'est point à proprement parler un résumé du traité de la Météorologie d'Aristote ou une « compilation » suivant sa propre expression. C'est un exposé du sujet, ayant certainement pour base le texte du philosophe grec, mais le texte accompagné des commentaires des Arabes. C'est à Avicenne qu'il doit, sans le moindre doute, la connaissance des flèches de métal tombant du ciel.

La *Météorologie* est un des ouvrages d'Aristote qui méritent le plus d'être connus et qui le sont le moins dit B. de Saint-Hilaire dans la préface de la traduction qu'il en a publiée en 1863, ouvrage dont, chose curieuse, la rareté permet de dire à bon droit ce que le savant français disait de l'œuvre du célèbre Stagyrite.

Quant au traité de Pierre d'Ailly, imprimé à Strasbourg en 1504, il fut réimprimé à Vienne en 1509. Son auteur est trop connu pour qu'il soit nécessaire de rappeler autre chose que sa naissance à Compiègne, en 1350, et sa mort, en 1420, à Avignon, où Martin V l'avait nommé Légat.

JEAN CUBA.

Vers le temps où l'imprimerie commençait à reproduire les œuvres des anciens naturalistes, un médecin d'Augsbourg, Jean Cuba publia un vaste ouvrage d'histoire naturelle sous le titre d'*Ortus Sanitatis*. (1) De l'auteur on sait peu de choses. Suivant Du Petit-Thouars (2), Cuba se vanterait « d'avoir fait pour la perfection de cet ouvrage des voyages dans la Grèce et l'Orient, et de s'être fait accompagner d'un peintre ». Ce n'est pas exactement là ce que l'on

(1) *Ortus Sanitatis*. De herbis et plantis. De Animalibus et reptilibus. De Aibus et volatilibus. De Piscibus et natatilibus. De Lapidibus et in terre venis nascëtibus. De Urinis et ear. speciebus Tabula medicinalis. Cum directorio generali per omnes tractatus. In-folio avec deux grandes gravures et nombreuses fig. dans le texte. (2) Biog. de Michaud.

trouve dans le *Prohemium* de l'édition d'après laquelle est rédigé le présent compte-rendu. On y lit que l'auteur, qui ne se nomme pas, déclare avoir estimé que pour la réalisation de son plan rien n'était supérieur à l'adjonction d'une multitude de figures *coloriées* d'herbes, de pierres et d'animaux. Le désir d'être utile lui avait fait entreprendre ce travail auquel il avait, de plus, été fortement engagé à se livrer par un noble personnage, qui lui avait procuré les figures de son livre et qui avait voyagé en Allemagne, en Istrie, en Slavonie, en Croatie, en Dalmatie, en Grèce, dans l'île de Corfou, en Morée, dans les îles de Candie, de Rhodes et de Chypre, puis en Terre-Sainte où il avait visité Jérusalem, pour se rendre de là en Arabie, et ensuite dans les parages du mont Sinaï, vers la mer Rouge, pour voir Alcayr et Babylone, d'où il avait, par Alexandrie, gagné l'Égypte.

Cuba dit lui-même avoir emprunté les données de son ouvrage à « Avicenne, Hypocrate, Galien, Vincent, Serapion, Platearius, Pline, Dioscoride, les Pandectes, Jean Mesue, Paladius, Constantin, Almanson, et à nombre d'autres non moins habiles. »

L'Ortus Sanitatis (1) est un des premiers ouvrages d'histoire naturelle qui ait été imprimé avec des figures. Il parut en allemand à Augsbourg en 1485 ; la première édition latine *datée* est de 1491.

L'édition latine, sans date, leur est certainement antérieure. Ce « monument de barbarie, tant pour le texte que pour l'exécution des figures » (2) est, comme tous les ouvrages de ce temps, une compilation, faite sans esprit de critique, mais conçue dans l'intention louable de réunir tous les renseignements relatifs à la matière médicale, programme consciencieusement réalisé. Il en est de même pour les figures. Sommairement traitées, gravées toutes au gros trait, il faut distinguer celles qui sont dessinées d'après nature de celles qui ont été composées pour rester en harmonie avec le texte. De nos jours on juge plus équitablement les premiers efforts faits pour vulgariser la science et laissant de côté l'imperfection artistique de ces gravures, on constate, notamment pour la plupart

(1) D'après le même Du Petit-Thouars « cet ouvrage fut traduit en flamand dès 1484 » mais il y a probablement ici une confusion avec l'ouvrage de Barthélemy l'Anglais. (2) *Ibid.*

de celles qui se trouvent insérées dans le livre *de lapidibus*, leur grand intérêt documentaire. Une de ces gravures représente précisément des céraunies tombant du ciel et, chose curieuse, ces pierres ont toutes une forme dans laquelle il est permis de voir, sans aucun appel à l'imagination, des haches polies plutôt même que des silex taillés. Les roches qui occupent un des côtés de la figure, avec leur aspect de profonde invraisemblance, sont probablement une allégorie aux monts Cérauniens.

Le texte du ch. xxxij du *Traité De Lapidibus* est d'ailleurs fort succinct. Le voici dans toute sa concision « Calefarios et coranticas ou coravium. Alb(ert). La pierre calefarios ou caleofanos est noire. » Elle rend la voix claire et guérit l'enrouement. » Le même Alb(ert) dit : la pierre coranticas est une pierre semblable à du cristal imprégné de couleur bleue. On dit qu'elle tombe parfois des nuages avec le tonnerre et qu'on la trouve en Graya et en Espagne. Celle qui vient d'Espagne brille comme du feu. Elle provoque de doux songes et elle est efficace dans les combats, pour le gain des procès et contre le danger du tonnerre. Evax le dit également ». Comme on le voit le nom de céraunie subit des transformations qui le rendent méconnaissable. Le texte de Pline et celui de Solin font toutefois reconnaître de quelle pierre il s'agit.

La confusion, résultant de l'interprétation de textes pris à la lettre et du manque d'observations directes, règne en plein jusqu'à ce moment.

ERASME STELLA.

Erasmus Steuer ou Stüler, « sénateur de Zwickau » médecin et historien, connu sous le nom d'Erasmus Stella, est loué pour avoir, un des premiers de son temps, combattu les croyances du vulgaire relatives aux propriétés des pierres. On lui doit un traité des gemmes qui fut imprimé à Nuremberg, en 1517, et dans lequel il consacre un chapitre à la céraunie et à l'astrios. Les onze lignes qui le composent sont tirées de Pline. On n'y trouve rien qui concerne les haches polies ni les pierres de foudre.

ALARD D'AMSTERDAM. — PICTOR VILLIGENSIS.

On a vu plus haut, par l'énoncé du titre de l'ouvrage de Marbode, qu'il fut imprimé à Cologne, en 1539, par les soins d'Alard d'Amsterdam, qui ajouta au texte du poëme des notes abondantes.

Alard travaillant à son commentaire sur le traité de la doctrine chrétienne de saint Augustin rencontra, dans ses recherches, de nombreuses mentions de noms de pierres précieuses, sur lesquelles il désirait se renseigner, lorsqu'il eut le bonheur de mettre la main sur le livre de Marbode. Sa joie, s'il faut le croire, ne fut pas moindre que celle d'Alexandre le Grand, trouvant dans les dépouilles des Perses, la cassette à parfums de Darius, vrai trésor d'or, de pierres précieuses et de perles. C'est dans la bibliothèque d'Egmont, reconstituée, dit-il, à grands frais, après son incendie, par Egbert, fils de Thierrri II, comte de Hollande, qui mourut archevêque de Trèves en 989, qu'Alard avait fait cette découverte au sujet de laquelle il ne sait assez s'extasier. Alard d'Amsterdam devenu professeur à Louvain, mourut en cette ville en 1541 ou 1544 (1).

Recherchant lui-même des renseignements sur les pierres précieuses, Alard ne se trouvait pas dans les conditions voulues pour donner à l'étude de la minéralogie une vive impulsion. Ses notes sont purement littéraires ou grammaticales. C'est ainsi qu'il fait remarquer qu'Albert le Grand nomme à peu près toutes les pierres de travers, notamment la céraunic, et que le nom de la Germanie a remplacé à tort celui de la Carmanie, pour le lieu d'origine de la pierre semblable au cristal. Bien qu'Albert affirme avoir suivi cette lecture et que la pierre en question se trouve aussi en Germanie, il ressort du texte de Plin, dit il, qu'il faut maintenir le nom de Carmanie. On sait que la substitution d'un de ces noms à l'autre est due à Solin. Alard s'attache également à renseigner le lecteur sur l'origine des données utilisées par Marbode, en indiquant soigneusement les références aux auteurs anciens. C'est ainsi qu'il renvoie à Solin pour les céraunies de l'Espagne.

En même temps qu'il annotait Marbode, Alard s'assurait la collaboration de son ami Georges (2) Pictor, reçu docteur en médecine

(1) Moreri. (2) Georges et non Grégoire comme le dit Melchior Adam.

à l'université de Fribourg en Brisgau ⁽¹⁾, originaire de Willingen, dans la Forêt Noire, circonstance à laquelle il doit d'être connu sous le nom de *Pictor Villigensis* tout comme Alard lui-même l'est sous celui d'*Amstelredamus*.

Les observations de Pietor, du même genre que celles d'Alard, sont insérées à la suite de celles de ce dernier, mais il est à remarquer que les notes des deux collaborateurs, tout en suivant pour ainsi dire mot à mot le même texte, restent bien personnelles et ne font pas en réalité double emploi.

Donnant en entier les phrases auxquelles Marbode emprunte l'un ou l'autre détail, renseignant sur les noms géographiques et sur les couleurs, Pictor fait preuve, comme d'ailleurs la plupart des écrivains du ^{xvi}^e siècle, d'une connaissance approfondie de la littérature de son sujet. Gesner le qualifie de *celeberrimus* ⁽²⁾. Isidore de Séville est un des auteurs qu'il cite souvent. Pour donner une idée de ce qui semblait, en 1539, mériter une attention spéciale je rappellerai que Sotaeus, ayant reconnu deux espèces de céraunies et n'ayant attribué qu'à une seule d'entre elles, au « Bétule » le pouvoir de faire prendre les villes et les flottes, Pietor fait remarquer qu'Isidore atteste cependant que ce privilège appartient à toutes les deux.

Quant à l'impression du volume, il y a lieu d'observer qu'Alard datant sa dédicace à George d'Egmont, évêque d'Utrecht, de Cologne, la veille de l'Épiphanie de l'an 1539, l'ouvrage, bien que portant également cette date sur le titre, fut en réalité imprimé au commencement de l'année 1540.

GEORGES AGRICOLA.

Avec Georges Agricola s'ouvre une ère nouvelle dans l'histoire des sciences naturelles. Servi par une connaissance approfondie des ouvrages des anciens naturalistes, bon observateur lui-même, il s'est appliqué à réunir toutes les notions que l'on possédait sur les

(1) Il fut professeur à l'université de Fribourg et quitta cette ville en 1540 pour devenir médecin de la ville d'Ensisheim. (Eloy. dict. de médecine.)

(2) Folio 66 v^o (voir plus loin).

corps qui se trouvent dans la terre. On le considère comme le fondateur de la minéralogie. La paléontologie lui doit également beaucoup. Son œuvre atteste un magnifique effort pour jeter de la lumière dans le chaos et, jugée dans son ensemble, elle marque un progrès considérable sur celle de ses devanciers.

Dans son traité de *Naturâ fossilium*, qui parut à Bâle en 1546 (1), Agricola compare aux entroques, c'est-à-dire à des tiges d'encrines ou de pentacrines, à cause de leurs lignes proéminentes et de leurs stries, des pierres — la brontie et l'ombrie — qui suivant l'expression usitée alors, naissent dans les champs, et pour lesquelles il répète ce que dit Pline, si ce n'est qu'il rapporte, avec prudence, plus spécialement à la première, — en ayant soin d'ajouter: comme le vulgaire le croit encore maintenant — la particularité de tomber avec la foudre et à la seconde celle de tomber avec la pluie.

« La Céraunie, dit-il un peu plus loin, doit aussi son nom à ce qu'elle tombe avec la foudre, suivant la même croyance du vulgaire, et ce n'est pas seulement en Carmanie qu'on la trouve, mais aussi dans nos campagnes. Elle est dépourvue de stries et de lignes et en cela elle diffère de la Brontie. Elle est lisse et tantôt ronde, tantôt oblongue. On en distingue de différents genres, d'après leur couleur. L'une est en partie blanche et diaphane, en partie sombre, une autre est noire, une autre encore est rougeâtre »

Quant aux pierres nommées *asteria*, *asterios*, *astrios*, *astroites*, *astrobolos* et pierres de soleil, elles appartiennent toutes, à son avis, à une seule et même espèce. Au sujet de la variété, nommée *céraunie*, parce qu'elle se trouverait dans les lieux frappés de la foudre, il répète que c'est à tort qu'on se le persuade.

La céraunie d'Agricola continue à former, comme chez Pline, un groupe sans homogénéité. On ne peut douter cependant qu'il ait eu en vue des haches polies lorsqu'il parle de céraunies lisses et oblongues, de couleur noire ou rougeâtre. Le progrès consiste dans l'élimi-

(1) GEORGI AGRICOLÆ. De ortu et causis subterraneorum Lib. V. — De natura eorum que effluunt ex terra Lib. III. — De natura fossilium Lib. X. — De veteribus et novis metallis Lib. II. — Bermannus, sive De re metallica Dialogus. — Interpretatio Germanica uocum rei metallicæ. addito Indice fecundissimo. BASILÆ MDXLVI. In-folio.

nation de la brontie et de l'ombrie, du groupe des anciennes pierres de foudre, et dans le rejet d'une origine météorologique, pour les pierres auxquelles elle était attribuée; toutefois il ne le fait que pour des cas spéciaux, et ce serait une erreur de croire qu'il n'en admette pas la possibilité. C'est ainsi qu'il accorde à Avicenne (1) qu'il peut y avoir des pluies d'airain et de fer. Lui-même, quelques années avant de rédiger son traité *de ortu et causis subterraneorum*, dont la dédicace est datée de Chemnitz, au mois de mars 1544, dit avoir été témoin d'une pluie de boue. Confondant les chutes d'aérolithes avec des phénomènes météorologiques, il dit qu'il ne faut pas s'étonner que la matière première de tous ces corps se forme dans l'air, attendu que nulle part il ne s'opère de plus subites mutations des éléments entre eux et que nulle part leurs réactions réciproques ne sont plus puissantes.

Les divers traités d'Agricola sont écrits en latin. Il s'est cependant rendu compte que pour se faire comprendre, il n'y avait pas de meilleur moyen que de donner la traduction vulgaire des noms employés par lui, et c'est assurément dans ce but qu'il a terminé son ouvrage par un relevé des noms donnés par les Allemands à tous les corps qu'il a décrits, pour autant, ajoute-t-il, qu'ils l'aient fait, car ils n'ont pas imposé de noms à tous les corps qu'on trouve dans leur pays, même lorsqu'ils s'y présentent avec abondance.

Il met en regard les mots suivants:

Ceraunia	Der glatte donnerstein, ader der glatt wetterstein, ader der glatte gros krottenstein.
Brontia	Donnerstein, wetterstein, Gros krottenstein.
Ombria	Wetterstein, donnerstein, Gros krottenstein.

ENCELIUS.

A partir d'Agricola les publications se succèdent rapidement. Ph. Melanchton recommande à son ami, l'imprimeur Egenolphus, dans sa lettre du 19 août 1551, la publication du traité d'Eneelius

(1) p. 78.

de re metallica (1), qui n'a point été rédigé, dit-il, pour combattre un homme aussi savant et d'un pareil talent qu'Agricola, mais pour apporter la contribution de son travail aux études philosophiques. Il le recommande d'autant plus que nombre de personnes lisent volontiers ces traités de *physique* et que l'auteur a trouvé bien des choses qu'on n'a pas l'occasion de lire dans d'autres ouvrages. De fait, le traité d'Encelius contient le témoignage de nombreuses observations personnelles. Egenolplus le publia en 1551 et ses héritiers le réimprimèrent en 1557. On y trouve un très petit nombre de figures tandis que l'ouvrage d'Agricola en était complètement dépourvu.

Le ch. 25 est consacré à la céraunie, mais il y règne la même confusion que chez Pline entre les pierres semblables au cristal, les pierres à reflet, les moules d'oursius, etc. Il adopte la forme de *ceraunias* pour la variété de valeur moyenne de *l'astris*. Dans les autres cas il écrit *craunia*.

Il assimile sans aucun doute les haches taillées aux céraunies de Sotacus. » Ces céraunies, dit-il, sont les pierres que les Allemands nomment donnersteyn. Elles tombent des nuages avec le tonnerre. »

On les trouve dans une contrée qu'il nomme *Grania* et aussi en Espagne, où elles sont d'un rouge à peu près aussi vif que le feu. Il ajoute qu'on les rencontre même de côté et d'autre en Allemagne, surtout près des fleuves, par exemple dans le voisinage de l'Elbe. Malheureusement pour sa perspicacité il continue dans les termes suivants « où j'ai trouvé des gemmes céraunies, semblables à du cristal teinté de bleu, et de formes diverses, tantôt comme des massues, tantôt comme une pyramide, de telle sorte qu'elles représentaient un pain de sucre (2) ou ce qu'on nomme « *ein zuckerhut* ». Je n'ai jamais, cependant, pu en trouver d'entières, peut-être à cause de la violence de la foudre avec laquelle elles sont précipitées des nuages et rebondissent sur le sol. (3) On prétend qu'elles ont la propriété

(1) DE RE METALLICA, HOC EST, DE ORIGINE Varietate, et Naturâ Corporum Metallicorum, Lapidum, Gemmarum, atq; aliarum, quæ ex fodinis eruuntur, rerum, ad Medicinæ usum deseruientium LIBRI III Autore CHRISTOPHORO Encelio Saluendensi FRANC Apud Hæred. Christiani Egenolphi M.D.LVII. Petit in-8°. (2) « Caput zuccharinum. » (3) Détail de la chute de la pierre d'Ensisheim.

de provoquer de doux rêves et de protéger contre la foudre ainsi que le pouvoir d'assurer la victoire dans les combats et le gain dans les procès. Voyez d'ailleurs Solin, au ch. 23, des Céraunies. »

Quelque regrettable que soit la confusion des diverses sortes de céraunies commise par Encelius, il mentionne au sujet des véritables haches préhistoriques une particularité qu'il ne faut pas laisser passer inaperçue, celle de leur fréquente présence dans le voisinage des fleuves. Encelius me semble avoir, le premier, attiré l'attention sur ces conditions de gisement, observation dont l'auteur, sauf erreur de ma part, n'avait pas encore été signalé jusqu'ici.

CARDAN.

Cardan, qui traita pour ainsi dire tous les sujets philosophiques et scientifiques et dont l'esprit était surtout attiré vers le merveilleux, n'accorda que fort peu d'attention aux pierres de foudre.

Il ne s'occupe ni de céraunies ni de bélemnites dans son ouvrage *de rerum varietate* (1) et c'est seulement dans l'appendice de cet ouvrage qu'il arrive à mentionner les glossopètres en mettant en marge *Lapis fulmineus*. La description qu'il en donne (2) ne permet pas de douter qu'il s'agisse de dents de poissons fossiles. Pointues à l'extrémité, épaisses à la base, elles ont reçu, à cause de leur forme, le nom de pierres de foudre. Une autre raison d'être de ce nom est qu'on les trouve isolées dans les montagnes et non réunies en un même point. On les emploie pour polir les épées parce qu'il n'y a pas de pierres qui les égalent en dureté. Un fragment peut servir dix ans à cet usage. Les meilleures sont plus dures que la cornaline et ne dépassent pas la dimension d'un palme.

Cardan les regarde comme les plus grandes des gemmes. Il ne les considère ni comme une pierre de foudre ni comme devant leur origine à une chaleur excessive, mais comme une gemme, par tous leurs caractères. Il ajoute « malgré la fréquence des coups de tonnerre on n'en a jamais trouvé chez nous » et il fait remarquer que le glosso-

(1) HIERONYMI CARDANI MEDIOLANENSIS MEDICI DE RERUM VARIETATE LIBRI XVII. BASILÆ, ANNO MDLVII. (2) p. 699.

pêtre recueilli par Valerius Cordus dans les mines d'alun en diffère. De celui-ci il dira plus tard (1) que le glossopêtre, trouvé dans les mines d'alun de Lunebourg, ressemble à la langue d'un pic.

Pour les distinguer, il nommera, pierre de foudre, le glossopêtre dont il s'occupe, toutefois il faut que l'on sache qu'il ne tombe pas avec la foudre, mais que c'est une gemme.

Dans son traité *de gemmis et coloribus* (2), composé en 1561 (3), publié en 1585, Cardan cite deux espèces de pierres qu'il décrie sous le nom de *glotis* (4) et qui, toutes deux, ressemblent à une langue pour la forme et la dimension.

La première (5), ayant un peu moins que la longueur de la langue, est de couleur de fer, avec quelques veines rouges et couleur de sang (6). « Quand on la tient en main elle devint visqueuse. Elle semble aiguïser l'esprit et accroître les facultés intellectuelles; elle est tendre, mais telle qu'elle est, elle semble être douée de propriétés remarquables. Mon compagnon, Guillaume Cataneus (7), un Anglais, l'a trouvée par hasard. »

Cette « *glotis* » est vraisemblablement une hache polie. Il en est de même de la *glotis* dont il parle plus loin (8). Celle-ci, qu'il qualifie de gemme, et dont il dit qu'elle passe pour le trait de Jupiter, c'est-à-dire pour la foudre même, est exactement semblable à une langue assez longue, mais elle en diffère quant à sa couleur qui est de couleur de fer et vert foncé. Il n'est pas question ici de glossopêtres pointus à l'extrémité, épais à la base, comme on l'a vu plus haut. La confusion des céraunies reprend cependant aussitôt avec une reminiscence des auteurs anciens, qui fait écrire à Cardan « l'espèce, qui est semblable au cristal, est de loin plus recherchée

(1) *De Gemmis et Coloribus*, n° 61 p. 336. (2) SOMNIORVM SYNESIORVM OMNIS GENERIS INSOMNIA explicantes Libri IIII. PER HIERONYMV M CARDANVM MEDIOLANENSEM... qvibus accedvnt, eivsdem hæc etiam: *De Libris proprijs... De Gemmis et Coloribus...* BASILEÆ, PER SEBASTIANVM HENRICPETRI. In-4. A la fin du volume: BASILEÆ... clō. lō. xxv. Mense Septembri. (3) *De libris proprijs*, p. 50, n° 40. (4) Gesner, *de rerum fossilium... figuris*. f° 157 V° dit du glossopêtre: Glottidem Cardanus nominat sine auctore. (5) *De gemmis...* p. 332, n° 28. (6) Traces de rouille? (7) Cardan le nomme Lataneus, dans son traité *de libris proprijs*, p. 50, n° 45. et le dit alors originaire d'Ecosse. Il mourut jeune, en 1559. (8) *De gemmis* p. 336. n° 44.

et plus belle. Les ouvriers emploient cette pierre pour le travail de polissage. J'en possède un morceau d'un vert foncé. Qu'elle tombe du ciel alors qu'elle est si commune et qu'elle est dure, j'en doute assez; c'est une gemme d'une sorte tout à fait à part (1). Certains l'appellent Céraunius. On dit qu'elle provoque de doux songes chez ceux qui la portent sur eux, c'est-à-dire qu'elle prolonge, si cela est vrai, notre existence de moitié. Elle rend aussi l'homme invincible et (à ce qu'on dit) elle l'empêche d'être frappé de la foudre et de se noyer. J'ai vu quelqu'un, qui portait toujours sur lui un morceau de l'espèce cristalline, échapper, avec un bonheur sans pareil, à de nombreuses calamités et jamais je n'ai rencontré un homme qui fut doué de plus de persévérance. Je le nommerai ici, à son honneur, c'est François Trivulce, connu sous le nom de Musocco et de Viglevano, petit-fils de Jean Jacques (2), célèbre général en chef des armées françaises. Cette pierre semble rendre si persévérant qu'on pourrait, en quelque sorte, lui donner le nom d'opiniâtre. Il existe, à ce que l'on rapporte, des Céraunes de forme pyramidale. »

Cardan, né à Pavie, en 1501, mourut à Rome, en 1576.

FALLOPPE.

Fallope (3) se borne à rapporter au sujet du glossopètre la croyance du vulgaire qui y voit la foudre tombée du ciel. Il reconnaît bien dans les glossopètres des dents de chiens marins, à l'état de pierres, mais comme il partage les idées accréditées de son temps sur l'origine des fossiles, il les regarde comme formés sur place dans la terre. On conçoit que dans ces conditions il n'ait pas eu à combattre leur origine aérienne. Le *chien marin* est ici, bien entendu, non un phoque, mais un poisson du genre des requins actuellement désigné sous le nom de *Carcharodon*.

(1) *Sui generis*. (2) Jean Jacques Trivulce, marquis de Viglevano, seigneur de Musocco, maréchal de France, né vers l'an 1447, mort le 5 décembre 1518. (3) DE MEDICATIS AQUIS ATQUE DE FOSSILIBUS. VENETIIS. M.D.LXIII. In-4°, voir f° 109 r°.

DOLCE.

Jusqu'ici le sujet des présentes recherches se trouve généralement perdu dans des ouvrages tels que si on en publiait de nos jours sous les mêmes titres, on serait assuré de ne rien y rencontrer qui y soit relatif. En voici un nouvel exemple: Louis Dolce, né à Venise en 1508, mort en 1566 ou en 1569, comprend la céraunie parmi les pierres précieuses dans un traité consacré aux gemmes qui parut à Venise en 1565 (1). Le « Ceraunio » ou « Ceraolo », y est-il dit, est une pierre de forme pyramidale. Il y en a de deux sortes, l'une est cristalline, tachetée de jaune, l'autre a la couleur de la pyrite. On dit qu'elle tombe des nuages et qu'on la trouve dans le voisinage des lieux qui ont été frappés de la foudre. La meilleure se trouve en Allemagne. Celle qui vient d'Espagne occupe le second rang. Elle ressemble à la flamme d'un feu éclatant.

Suivant Locato il en existe une autre sorte de couleur noire.

Evax (2), dit au contraire qu'elle est de diverses couleurs. Elle est néanmoins très dure et de grande puissance en ce qu'elle empêche celui qui la porte de se noyer, d'être frappé de la foudre ou d'être victime de tout autre accident. Elle rend ainsi l'homme victorieux dans les combats et, d'autre part, elle procure des songes doux et joyeux.

De la « Glossopetra ou Golofo » Dolce (3) répète ce que Pline en a dit. L'ombrie est la même chose que la céraunie (4). La

(1) Libri tre di m. lodovico dolce; ne i qvale si tratta delle diuerse sorti delle Gemme che produce la Natura, della qvalità *grandezza, bellezza ac virtù loro*. con privilegio — In Venetia appresso Geo. Battista, Marchio Sessa, et Fratelli (MDLXV). Petit in-8^o.

— Trattato delle gemme che prodvce la natura; nel qvale si discorre *della qualita, grandezza, bellezza ac virtù loro* compositione di M. Ludovico Dolce, da lui in tre Libri diuiso. *Hora con diligenza ristampato* con privilegio. — In Venetia, MDCXVII. Appresso Gio. Batt. & Gio-Bernardo Sessa. Petit in-8^o.

(2) « Evax, Roi des Arabes, célèbre Médecin, vivait dans le premier siècle. Il écrivit un Traité des Simples, qu'il dédia à l'Empereur Néron. On dit aussi qu'il avait adressé à l'Empereur Tibère un Traité de la vertu des pierres précieuses ». Moreri. 1740.

(3) F^{os} 46^{vo} et 47. (4) F^o 57^{vo}.

brontie est une pierre qui ressemble à une tête de tortue. Sa propriété est de résister à la foudre.

L'absence d'observations personnelles et de sens critique s'affirme ici d'une manière d'autant plus sensible que le mouvement qui portait les esprits vers l'étude des sciences était de ce moment très accentué et que les savants entretenaient d'un pays à l'autre des relations suivies.

L'Italie qui occupe une place si élevée dans l'histoire de la littérature et de l'art au seizième siècle n'obtient pas jusqu'au moment où nous sommes arrivés, un rang équivalent dans les sciences d'observation. Comme minéralogistes Cardan, Fallope, Dolce ne peuvent être mis en parallèle avec Agricola qui les a précédés ni avec Gesner leur contemporain. La publication d'ouvrages, traitant de pierres précieuses ou dites telles, s'explique probablement par la vogue dont jouissaient les pierres, aux couleurs brillantes, grâce aux merveilleux artistes, qui les utilisaient dans leurs travaux. L'ouvrage de Dolce tend à le prouver d'une autre façon.

Pauvre et endetté, Dolce n'aurait pas, lui qui était obligé d'écrire pour vivre, composé son traité des pierres, s'il n'avait été, à tous les égards, dans le goût du jour, tant au point de vue sérieux qu'au point de vue superstitieux. On a oublié ses travaux littéraires, mais son traité des pierres subsistera comme tableau, à un point de vue spécial, de l'état d'esprit de ses contemporains.

KENTMANN.

Le recueil intitulé *de omni rerum fossilium genere*, publié par Conrad Gessner en 1565 contient une liste de fossiles, principalement trouvés en Saxe, dressée par Jean Kentmann, médecin de Dresde.

Ce savant possédait lui-même une collection de minéraux et de fossiles, et la chose semble avoir été assez rare à cette époque pour qu'il ait pris le soin de faire figurer en tête de son travail le meuble à tiroirs, pourvu d'une porte, qui la renfermait.

Cette *arca rerum fossilium* Ioan. Kentmani inspira à Georges Fabricius les vers suivants :

*Quicquid terra sinu, vcnisque recondidit imis,
Thesaurus orbis hæc brevis arca tegit.
Laus magna est tacitas naturæ inquirere vires,
Maior in hoc ipsum munere nosse Deum.*

Chaque tiroir portant l'indication de son contenu, le meuble donnait une idée de l'ordre suivi par l'auteur, pour le classement des échantillons de tout ce que, en 1565, la terre cachait de trésors dans ses veines les plus profondes.

Les céraunies y figurent dans la division des *lapides varii*, classée entre les sucs gras, *succi pingues*, et les pierres qu'on trouve dans les animaux.

Kentmann cite 1° « une céraunie noire, de grande dimension, pesante, ayant exactement la forme d'un coin et perforée dans la partie la plus large. Longue de neuf doigts, large de quatre, elle pèse trois livres et demie et passe pour avoir pénétré, par la force de la foudre, en 1544, à travers la cave à vin d'une maison à Vienne, à douze aunes en terre. »

Il la nomme, Ein schwartzzer donner Keil.

2° « Une autre céraunie d'un noir bleuâtre, ayant la forme d'un marteau, longue de cinq doigts, large de deux, perforée du côté le plus étroit. Cette pierre violemment lancée par la foudre a traversé un moulin à vent, en 1560, à Torga. Ein schwartz blauw donnerart. »

3° « Une autre d'un noir verdâtre, ayant en tout point la forme d'un coin et perforée au milieu : elle est de la dimension de la précédente qui est d'un noir bleuâtre. Sous l'impulsion de la foudre, cette pierre a fendu il y a dix ans un grand chêne près d'Ileburg, à trois milles de Torga. Ein schwartz graw donnerkeil. »

4° « Une céraunie d'un brun jaunâtre, pointue, allongée, cylindrique, perforée vers le haut comme les autres, qui a pénétré, par la violence de la foudre, dans un arbre du village de Sipti, sur le territoire de Torga. Elle a la même longueur que la céraunie noire. Son épaisseur vers le haut est de moins de deux doigts. Ein liecht grawer spitziger donnerkeil. »

Pour Kentmann les céraunies doivent leur nom à la foudre. Il regarde comme vraisemblable qu'on en trouve aussi dans les monts

Céarauniens en Epire, qui sont fréquemment l'objet de la violence de la foudre.

Parmi les pierres précieuses, il cite encore les céaraunies, à la suite du diamant et de l'opale, avant l'émeraude. Il en distingue de deux sortes :

1° Le *céaraunias long*. Ein lenglicher und glatter Krottenstein.

2° Le rond. Ein runder.

L'absence de toute description ne permet pas de juger ce qu'était cette pierre pour laquelle il adopte la désinence en *ias*. Le Krottenstein qu'il lui donne en synonymie désignait ordinairement des oursins fossiles. C'est ainsi que pour la brontias ou ombrias on lui voit écrire : Ein grawer Króttenstein (f. 52), Ein grosser gelber Króttenstein etc.; pour la chélonitides : Ein grawer kleiner Krotten oder Schwalbenstein.

Il ne fait allusion pour ces fossiles, non plus que pour les glosopètes et les bélemnites, à aucune croyance superstitieuse.

Kentmann ne fait pas de réflexions sur les céaraunies. Il rapporte simplement les choses qu'on lui a dites et qui sont conformes à l'opinion reçue de son temps. Nulle part il ne se donne comme ayant été témoin de la chute d'une pierre de foudre. Son travail est le catalogue d'une collection, réunie avec soin, à grand'peine et à grands frais, qu'il nomme aussi son trésor et l'on ne peut, en le lisant, s'abstenir de rendre hommage aux efforts du savant collectionneur. Bien que publié en 1565, pour la première fois, le catalogue de Kentmann est en quelque sorte une seconde édition de ce travail. Dans sa lettre d'envoi à Gesner, en date du 8 novembre 1565, il lui rappelle en effet que, six ans auparavant, il lui a déjà envoyé la liste de sa collection, qui depuis lors s'est considérablement accrue.

CONRAD GESNER.

Faut-il écrire *Ceraunia*, *Ceraunias* ou *Ceraunius* se demandait évidemment Gesner en commençant à rédiger la description des pierres qui doivent leur nom aux météores, c'est-à-dire, aux corps qui sont au haut des airs, description faisant l'objet du ch. III

de son traité des figures et ressemblances des fossiles et principalement des pierres et des gemmes, imprimé à Zurich en 1565 (1).

La brontie, l'ombrie et la céraunie sont des noms de pierres qu'Agricola fait du genre féminin. Gesner voudrait conformément à la première déclinaison grecque, les voir mettre au masculin sous la forme de *Brontias*, *Ombrius* et *Ceraunias*. Provisoirement on pourrait dire la pierre *Céraunc*, la roche *Céraunc* et le rocher *Céraunc*, cette dernière dénomination se rapportant aux monts Cérauniens, ou Acrocérauniens, qui se trouvent en Epire. Toutefois la désinence en *ias* est préférable, à son avis, et à l'appui de sa manière de voir il fait remarquer que l'on ne nomme pas *Xiphii* et *Anthii* certaines espèces de poissons, mais bien *Xiphie* et *Anthie*.

Gesner rapporte ce qu'Agricola a dit de la brontie et de l'ombrie, en attirant l'attention sur les noms allemands mis en synonymie des noms latins. A son tour il traduit alors ces noms allemands en latin. Le « gross Krottenstein » qui désigne la brontie et l'ombrie, devient de cette façon, sous une forme tout à fait grecque, il est vrai, le batrachites (ou pierre de crapaud) ou grand chelonitide; le « Donnerstein » est la pierre du tonnerre (tonitru lapis) et le « Wetterstein » la pierre de tempête (tempestatis lapis). Ces trois mêmes noms, dit Gesner, servent à Agricola pour désigner également la céraunie, sauf qu'il y ajoute le caractère distinctif d'être lisse, d'où il la nomme « gross glatt Krottenstein », en opposition avec les ombries et les bronties, dont la surface n'est pas égale.

Quant à lui, il n'a jamais trouvé de ressemblance entre une pierre quelconque et une tête de tortue. La chelonitide ou petite batrachite, « ein kleinen Krottenstein », se rapproche davantage, au contraire, de la carapace de l'animal.

La reproduction de ce qu'Agricola et Pline ont dit de la céraunie, pour laquelle il répète que la forme de *Ceraunias* serait préférable, puis quelques mots sur le Bætyle ou Abadir, que des grammairiens tels que Hesychius (2), et Phavorinus (3) disent être la pierre que Saturne a dévorée au lieu de Jupiter sur le mont Liban, au pays d'Ilion, terminent la partie rétrospective de ce chapitre.

(1) CONRADI GESNERI DE RERVM FOSSILIVM, LAPIDVM ET GEMMARVM maxime, figuris & similitudinibus Liber... TIGVRI M.D LXXV. In-8°. (2) Ecrivain grec d'Alexandrie. (3) Favorinus, né à Arles, mort vers l'an 135.

Gesner passe alors à la description des objets préhistoriques parvenus à sa connaissance. Il commence par une pierre qu'il avait reçue d'un noble personnage, qui s'intéressait aux curiosités naturelles, un « *rerum naturæ studiosus* » ou curieux de la nature, comme on devait appeler plus tard les fervents de ce genre d'études. Dans l'idée du donateur cette pierre était une pierre de foudre. Il la nommait, en effet, en allemand « *Straal hammer* », c'est-à-dire marteau de foudre (*fulmineum malleum*), « Sa longueur est de cinq doigts, sa plus grande largeur est de trois doigts, c'est-à-dire vers le bas, où elle diminue comme un coin et acquiert à tous les égards la forme de cet objet. Au milieu, au point où elle est le plus épaisse, elle atteint un pouce. Au point où la tête et les côtés sont limités par des angles, une surface quadrangulaire se trouve déterminée. Les lignes qui forment ces angles se rejoignent en coin, de façon qu'elles s'amincissent en lame tranchante, par suite d'une diminution graduelle d'épaisseur, s'effectuant à partir du milieu de la pierre... Sa couleur est blanchâtre, tirant sur le brun, plus foncé vers la tête de l'objet. Celui-ci est très lourd et très dur. Sa matière est pareille au silex ordinaire qui produit du feu par la percussion. On peut également en tirer du feu de la même façon.

Il redresse les lames des couteaux et autres instruments en fer sur lesquels on le fait passer, mais il ne les aiguise pas. Sans aucun doute c'est ce genre de céraunie que Cardan a en vue quand il écrit que la pierre de foudre, qui est inattaquable à la lime, a un éclat peu prononcé. La céraunie que je possède, ajoute Gesner, n'y est pas sensible non plus, même aux angles, à cause de son extrême degré de dureté et de poli. » Gesner reconnaît très bien l'erreur d'Encelius qui confondait, comme Marbode, avec les haches taillées les pierres semblables au cristal, qu'il a décrites précédemment ⁽¹⁾ sous le nom d'asteries et qui sont les céraunies de Pline, c'est-à-dire des gemmes ⁽²⁾, mais non celles de Sotacus qui sont des pierres ⁽³⁾

Il relève aussi la lecture du nom de Germanie au lieu de celui d'Armanie, comme lieu d'origine de la céraunie de Pline, par Solin, Marbode et Albert le Grand et il fait remarquer à ce sujet que

(1) f° 39 (2) f° 63 vo. (3) f° 39 ve.

cette indication doit être rapportée à une gemme et non à une pierre.

Gesner donne une figure de cette sorte de céraunice, dans laquelle on reconnaît distinctement un marteau.

Il dit avoir vu encore chez le personnage, qui lui a fait présent de cette pierre, une autre pierre semblable à la première par sa forme de coin, mais beaucoup plus grande, de couleur noire, et perforée.

Son possesseur estimait que cette dernière particularité n'était pas le résultat d'un travail, mais celui de la violence avec laquelle elle avait été projetée sur terre. Gesner fait au contraire remarquer que, c'est ainsi que le disque de pierre était perforé, pour pouvoir peut-être, ajoute-il, être lancé au loin au moyen d'un bâton que l'on passait au travers.

Gesner distingue trois sortes de céraunices. Elles sont, dit-il, ou cunéiformes ou discoïdes ou claviformes, faisant dériver ce mot, non de *clavus*, un clou, mais de *clava*, une massue. Cette dernière sorte est semblable à celle qu'Encelius dit avoir vue et dont Kentmann lui a envoyé un dessin. Il n'a pas fait reproduire celui-ci, mais par contre il fait figurer les dessins de quatre autres spécimens que Kentmann lui a également envoyés avec quelques lignes d'explication.

A. La première pierre est celle que Kentmann a décrite lui-même sous le n° 2. Il modifie légèrement ici ou complète certains détails de sa première description : le 17 mai 1561 est indiqué pour date de la chute ; la pierre a été retirée de terre par un jeune homme ; — on remarquera une fois de plus que Kentmann ne se donne jamais comme ayant été témoin du phénomène de la chute d'une pierre de foudre — la largeur de la pierre est portée à trois doigts, enfin sa dureté est indiquée comme « supérieure à celle du basalte, dont les forgerons se servent chez nous, dit-il, en guise d'enclume, dans les lieux d'extraction. »

Gesner la compare à cette sorte de marteau de bois à double tête que l'on nomme « ein Schlegel » et qui rappelle un peu l'aspect de la tête du poisson nommé Zygène.

B. La deuxième pierre correspond à celle que Kentmann a décrite sous le n° 3. Elle devient ici de la même couleur que la précédente et le lieu où elle a été retirée de terre se trouve indiqué comme voisin de l'Arx Julia, actuellement Culenberg. Cette pierre

semble à Gesner être celle que Sotacus a comparée à une hache. Il se base sur sa largeur, sa terminaison en forme de coin ou de lame et l'existence d'un trou que l'on peut regarder comme fait pour insérer un manche de hache, surtout parce qu'il est pratiqué assez haut dans l'objet. Cette dernière indication, il faut le dire, s'appliquerait mieux à la figure marquée A qu'à celle marquée B.

c. La troisième pierre ne fait l'objet d'aucune description. Elle est plus petite que les précédentes, perforée au milieu, et a les deux extrémités semblables, ce qui permet de se demander si le passage où il est fait mention d'une pierre ressemblant à une tête de Zygène ne s'applique pas à celle-ci.

d. Enfin la quatrième pierre, tombée dans un vignoble à Siplitz, après avoir traversé un chêne, avait été retirée de terre par des paysans et donnée au questeur de Torga, suivant le dire de Kentmann. Gesner ne fait aucune remarque à son sujet. C'est la pierre décrite plus haut par Kentmann sous le n° 4.

Ces figures sont peut-être les plus anciennes qu'on possède d'objets préhistoriques.

Un cinquième dessin envoyé par Kentmann à Gesner, et non figuré par celui-ci, représentait une pierre de plus grande dimension que les autres. Elle avait, d'après le dessin, dix doigts de long sur six de large et ressemblait à la pierre arrondie (1) dont il a été question en dernier lieu. Les renseignements envoyés par Kentmann sur cette pierre retirée du sol par un maçon digne de foi, originaire de Torga, dans la cave d'une maison de Vienne où il travaillait et où elle avait pénétré par la violence de la foudre à travers la voûte, à la profondeur de douze aunes dans la terre, l'identifient avec la pierre décrite par Kentmann lui-même sous le n° 1.

Revenant sur la question de dénomination, Gesner rapporte qu'en Allemagne les uns nomment toutes les pierres de foudre de cette sorte « Stralkeil », mot dans la composition duquel entrent ceux de foudre et de coin, tandis que d'autres leur donnent le nom de « Stralpsil », c'est-à-dire trait ou flèche de foudre, nom qui, dit-il, est aussi donné à la grande bélemnite. Il croit que Cardan leur

(1) « Sphryoidi prædicto fere similis. » Plus haut elle a été plus justement qualifiée de cylindrique (teres) par Kentmann. Voir Mabudel.

a fait allusion en écrivant qu'il existe des céraunes en forme de pyramide.

Le « Stralhammer » ou marteau de foudre est à proprement parler la pierre, en forme de coin, qui est perforée. Gesner semble établir ici une distinction entre le marteau perforé et celui qui ne l'est pas.

Il rapporte ensuite, en ayant l'air de s'en défier quant à lui, que quelques personnes, dans lesquelles on peut avoir confiance, assurent que, sous l'impulsion de la foudre, ces pierres pénètrent en terre jusqu'à la profondeur de neuf orgyes (1), pour remonter ensuite tous les ans d'une orgye et se rapprocher ainsi peu à peu de la surface de la terre. Il a aussi entendu dire que l'on trouve parfois, de couleur verte, l'espèce de céraunie cunéiforme, qui fait l'objet de son premier dessin.

On conçoit qu'avec le peu de précision des caractères attribués aux céraunies, leur détermination devait offrir bien des difficultés à leurs possesseurs et que leur authenticité devait souvent faire l'objet de contestations. « Le véritable Céraunias se reconnaît à l'épreuve suivante. Entièrement entourée de fil mince de façon que le fil ne soit double nulle part et que nulle part sa surface n'apparaisse, la pierre est mise sur un brasier et il se fait alors que si elle est véritable, le fil devient humide et ne brûle pas, dit-on. »

On se demanderait en vain quelle peut être l'origine d'une pareille croyance, mais on constatera une corrélation entre l'épreuve de la pierre par le feu et la sécrétion de viscosité par une des sortes de céramies de Cardan, quand on la tenait en main. Gesner croyait (2) d'ailleurs que l'on ne doit pas attribuer comme Camille Leonard, se référant à un auteur dont il ne dit pas le nom, à la seule pierre nommée Drosolithe la propriété de suinter lorsqu'on l'approche du feu, mais à toutes celles qui sont consistantes et ont la surface luisante, telles que le céraunias et le glossopètre, etc. et celles qui contiennent de l'eau comme l'Enhydros.

(1) Mesure des anciens équivalente à la toise ou brasse des modernes. La toise de Zurich valait 1^m8002. (Dourstbier). Agricola traduit *Orgya* par *Lachter*. La longueur légale du *Lachter* ou *toise des mines* est, en Prusse, de 2,092 mètres; en Saxe, de 1,979 mètre. (Ibid.) (2) f. 70 v^o.

Gesner ⁽¹⁾ semble avoir été, au fond, très incrédule à l'égard des merveilleuses propriétés des pierres, auxquelles tant de ses contemporains ajoutaient une foi entière. Il fait remarquer que les anciens et les modernes qui veulent représenter la foudre lui donnent une forme absolument différente de celle de ces pierres.

« La pierre tombée du ciel en l'an du Salut 1492, que l'on voit suspendue dans l'église d'Ensisheim et qui pèse trois cents livres à ce que j'apprends, dit-il (à moins qu'elle n'ait diminué de poids à la suite de l'enlèvement de nombreux fragments) n'a jamais eu (à ce que je pense) aucune forme déterminée. Ge. Pictorius, célèbre médecin de cette ville, m'en a envoyé un échantillon qui diffère peu du grès au point de vue de la dureté. »

Il rappelle encore le nom de « Straalstein » c'est-à-dire de pierre de foudre, donné en quelques endroits de la Suisse au cristal, soit que la forme de la pierre ait engagé les habitants à croire qu'elle tombait avec la foudre ou qu'elle était même produite par elle, soit que le nom provienne du nom grec et latin par l'ablation de la première syllabe.

Gesner dit alors qu'il apprend finalement que les Français nomment *Pierre de foudre*, et ces mots se trouvent en français dans le texte, du bois changé en pierre, si tant est, ajoute-t-il aussitôt, que cela ait jamais été du bois. Pierre Belon pense en effet que ce n'en fut jamais, mais que c'est un produit naturel, créé tel que nous le voyons. En certains points de la France on en trouve, dans les champs, de grands blocs, que l'on emploie pour les constructions.

Plus loin ⁽²⁾ il dit encore, en se référant à ce qui vient d'être rapporté, que l'on appelle vulgairement en France *pierre de foudre* du bois, que l'on trouve dans la terre, et que certains pensent être du bois changé en pierre. On rencontre de ce bois, devenu si dur, ajoute-t-il, que l'on en fait des pierres à aiguiser ou bien que l'on pourrait en faire. Précédemment ⁽³⁾ il avait parlé, au ch. II, où il traite de l'astroïte, etc., de grandes pierres de ce genre, qui se trouvaient dans une région de la France et qui servaient, d'après ce que Belon lui avait dit, à construire des murailles. Il n'avait pu

(1) f. 66 (2) Ch. IX, f. 126. (3) F^o 38 V^o.

se renseigner si ces pierres différaient de l'astérie ou de l'astroïte par d'autres caractères que par leur dimension.

Les pierres, au sujet desquelles le témoignage de Belon est invoqué, semblent appartenir à deux catégories distinctes. Des blocs, présentant des sections de tiges d'encrines ou de polypiers, possèdent les conditions voulues pour être rangées dans la catégorie dont il a été question en dernier lieu.

Quant à celle dont il a été question d'abord et qui ressemble à du bois pétrifié, il est à supposer que ce que Gesner en dit a servi de guide à Michel Robert Besler, auteur du *Gazophylacium rerum naturalium*, publié à Nuremberg en 1642, pour la détermination d'un morceau, qu'il a fait figurer sur une des planches représentant des pierres. Les planches de cet ouvrage, accompagnées de commentaires d'un jeune candidat en médecine, Jean Henri Lochner, décédé en 1715, à l'âge de dix neuf ans, ayant paru à nouveau, grâce aux soins de son père, en 1716, sous le titre de *Rariora musci Besleriani* (1) on voit en effet, sur la pl. XXXI, une roche dans une cassure longitudinale de laquelle des lignes rapprochées ont toute l'apparence de fibres. Cette figure est accompagnée de l'indication de *Lapis fulminis*.

Lochner écrit à ce sujet :

« Pierre de Foudre ou Ceraunias, brisé en tombant sur un chêne, ce que notre auteur (2) croit avec Gesner, Kentmann, Boëc de Boot, Aldrovande et d'autres encore, alors que les effets étonnants de la foudre prouvent surabondamment que la masse qui se trouve dans les traits de la foudre en est toute différente. »

Ce commentaire attribue ainsi à Besler une erreur d'identification dont il n'est pas coupable. L'objet figuré sur la pl. XXXI rentre à tous les égards dans la catégorie des pierres que Belon dit être nommées en France *pierres de foudre* et pouvait être renseigné, d'une manière moins invraisemblable qu'elle ne le semble au premier abord, comme *Lapis fulminis*.

(1) RARIORA MUSCI BESLERIANI quæ olim BASILIVS ET MICHAEL RVPERTVS BESLERI collegierunt, AENEISQVE TABVLIS AD VIVM INCISA EVVLGARAVNT: NUNC commentariolo illustrata a JOHANNE HENRICO LOCHNERO... DENO LVCI PVBLICAE COMMISIT... maestissimus PARENS MICHAEL FREDERICVS LOCHNERVS... ANNO O. R. MDCCXVI. In-f°. (2) Il s'agit de Besler.

Les caractères qui servaient jadis à établir des groupes étaient souvent propres à entretenir la confusion et l'arbitraire dans la classification. Gesner fait remarquer que l'on a quelquefois rapproché les glossopètres des céraunies « non pour leur forme, mais pour leur caractère commun de dureté et de solidité et pour le brillant de leur surface, particularité plus marquée dans les Glossopètres auxquels les Saxons, à ce que j'apprends, dit-il, donnent même le nom de Donnerkeil. Les Italiens de leur côté les nomment Saëte, c'est-à-dire flèches » (1).

Plus loin (2) il complète ces détails en disant que, par ce mot de *Sacta*, ils n'entendent pas le trait entier de la flèche, mais seulement sa pointe en fer avec ses ailerons. La confusion entre les pointes de flèches et les glossopètres ou dents de certains poissons fossiles se trouve ainsi établie. De part et d'autre il y avait des ailerons, seulement, dans la flèche, leur position montre qu'ils servaient à la maintenir dans la plaie, tandis que chez les Lamna ils se trouvent placés dans le sens de la dent.

Les figures de glossopètres données par Gesner (3) se rapportent aux genres *Carcharodon* et *Oxyrrhina*. Disons en passant que la dent qu'il compare à celle d'une Lamia ou d'un *Carcharias* et qu'il dit tout à fait semblable à une dent, que lui avait envoyée Pierre Coudenberg, pharmacien d'Anvers, se rapporte assez bien à l'espèce à laquelle Le Hon a imposé le nom d'*Oxyrrhina Gracilis*. Enfin il donne aussi la figure d'un fossile que certains nomment « Corne de serpent » et que lui avait envoyée jadis sous ce même nom Georges Sittard médecin de Nuremberg, décédé prématurément. Toutefois cette figure rappelle plutôt un fragment d'orthocératite qu'une dent de poisson (4).

Gesner n'admet pas que le glossopètre décele par un suintement la présence de poison sur la table et il fait remarquer que, dans le voisinage de vapeurs, d'autres pierres luisantes et dures « transpirent » facilement (5). Il n'est plus question de pierres de foudre dans ce chapitre.

Il n'y aurait pas grand intérêt à rechercher tout ce qu'il dit

(1) F^o 67. (2) F^o 92. (3) F^o 162 v^o (4) Pictet. Traité de paléontologie. Atlas, pl. LI, fig. 5. (5) Voir Ambrosini, p. 601.

des pierres à reflets. Il est amené à se demander (1) si l'Astrapias de Pline, qui rentre dans cette catégorie, est voisine d'une sorte de bélemnite qui émet des rayons pareils à ceux de la foudre et qui dans certaines parties de l'Allemagne doit à la foudre sa dénomination. Les figures qu'il donne des bélemnites (2) se rapportent bien aux fossiles actuellement connus sous ce nom, sauf une d'entre elles, qui représente un bout de silex que Gesner croit, (3) à cause de sa ressemblance avec l'extrémité d'un doigt humain, mériter mieux que les autres, le nom de *Dactylus Idæus*. Cela ne l'empêche de faire une sorte de reproche à Pierre Belon de ne pas distinguer le *Dactylus Idæus* de la bélemnite, en parlant du fossile rencontré en quantités considérables, au mont Saint-Jean, près de Luxembourg, lors des travaux de fortification que François I^{er} y fit exécuter (4). Les grands exemplaires de bélemnites, dit encore Gesner (5), étaient appelés céraunites, mais il n'approuve pas cette dénomination.

L'archéologie préhistorique a tant de rapports avec la géologie et la paléontologie des terrains quaternaires, qu'il ne sera pas hors de propos d'ajouter ici que Gesner parle déjà en 1565 (6) de la découverte, faite dans une caverne, vulgairement nommée Baumanshol, à Elbingerode, dans le domaine des Comtes de Stolberg, de dents, tant d'hommes que d'autres animaux (sic) de la plus grande dimension et si énormes qu'on peut à peine croire qu'il ait jamais existé des hommes ou des animaux de cette taille. Avant de consigner cette observation il avait écrit « on trouve aussi en certains points des dents fossiles, soit qu'elles proviennent de cadavres d'animaux, soit qu'elles doivent leur origine à l'action spontanée des forces naturelles » (7). Les termes dans lesquels il s'exprime font naître des doutes sur le bien fondé de l'attribution à l'homme des ossements qu'il regarde comme lui appartenant. Ce sont très probablement, à cause de leur dimension, des restes d'éléphants. La date la plus ancienne que de Mortillet (8) cite pour l'observation de la contemporanéité de l'homme et des animaux quaternaires

(1) fo 67. (2) fo 91. (3) fo 93vo. (4) L. I. Ch. 15. (5) fo 84v. (6) fos 155 et 157. (7) fo 156 vo. (8) Le Préhistorique. Antiquité de l'homme, par Gabriel de Mortillet. Paris 1883. Voir p. 339.

est celle de 1774, à laquelle « Esper fit mention d'ossements humains découverts par lui dans la caverne de Gaylenreuth en Franeonie, associés au grand ours des cavernes, à l'ours gris et au glouton. Mais ces os humains, ajoute-t-il, ne furent pas étudiés suffisamment et surtout leur mode de gisement n'a pas été constaté avec assez de soin. » Il va de soi que Gesner, quand bien-même il eut observé de véritables ossements humains, eut été empêché, par ses idées sur l'origine des fossiles, de soupçonner l'importance de la constatation faite par lui.

MERCATI.

Dans une des pièces inscrites en tête de la *Metallotheca Vaticana* (1) on trouve que le Pape Pie V préposa au jardin botanique du Vatican Michel Mercati, à peine âgé de vingt ans, qui était né en 1541, à San Miniato, près de Florence, et que de brillantes études avaient mis au niveau de ses maîtres, parmi lesquels on comptait le célèbre botaniste Césalpin. La nomination de Mercati remonterait ainsi à 1561, soit à une date antérieure de quatre ans à celle qui vit Saint-Pie V ceindre la tiare. Il faut donc rapprocher de quelques années la prise de possession par Mercati de ses fonctions de directeur du jardin botanique, jardin des simples, ou médical, du Vatican et en même temps le commencement des recherches pour lesquelles il doit figurer ici. Non moins que la botanique, la minéralogie attirait Mercati, aussi est-on porté à croire que son projet de Métallothèque date du début de son séjour à Rome.

Sous le nom de Métallothèque il comprenait d'une part une collection de minéraux et d'autre part un commentaire, texte explicatif ou catalogue illustré, comme on dirait aujourd'hui. La collection existait en 1576. Il en est fait mention dans des poésies laudatives d'Achille Stace et d'Arias Montanus, qui figurent en tête d'un traité de la peste qu'il publia cette année. Au commencement du règne de Sixte-Quint, soit en 1585, elle était installée au Vatican dans une grande salle dont le dessin a été conservé avec celui de chacune

(1) Pour le titre, voir Lancisi, 1717.

des dix-neuf armoires qui la garnissaient et dont aucune, soit dit en passant, ne concorde avec la vue d'ensemble. Ce serait en 1575 que Mercati se serait trouvé à même de commencer à réaliser son double projet. Il est vraisemblable que le texte était achevé en grande partie en 1587, quoique certains détails semblent ajoutés après cette date. Le 25 juin Juvénal Ancina exhorte Mercati à ne pas différer la publication de sa Métallothèque. L'œuvre, pourvue de l'approbation ecclésiastique et dédiée à Sixte-Quint, était prête pour l'impression, quand la mort du Pape, survenue le 17 août 1590, vint changer la face des choses. Urbain VII et Grégoire XIV finirent encore leur règne éphémère dans le cours de la même année 1590, puis vinrent Innocent IX, qui régna de 1591 à 1592, et Clément VIII. Ce dernier, du temps qu'il était le cardinal Adolbrandini, avait été chargé par Sixte-Quint d'une mission, en Pologne et en Allemagne, dans laquelle Mercati l'avait accompagné. Les circonstances étaient ainsi des plus favorables pour la réalisation définitive de ses vœux, un trait de plume avait remplacé, en tête de la dédicace, le nom de Sixte-Quint par celui de Clément VIII, lorsque Mercati mourut au mois de juin 1593. A ce moment la plus grande partie des figures était gravée sur cuivre. Ce travail avait été confié à Antoine Eisenhaut, de Warbourg (1), qui s'en était acquitté avec talent en conservant aux objets, qu'il devait représenter, un grand caractère de vérité.

La collection n'ayant pas été pourvue d'un conservateur, il est vraisemblable qu'elle resta la propriété des héritiers de Mercati et qu'elle fut bientôt enlevée par eux. Il dut en être de même du manuscrit dont on perd la trace jusqu'en 1666 et qui devait encore attendre, jusqu'en 1717, sa publication sous le pontificat de Clément XI.

Les éléments dont on dispose ne permettent pas d'assigner une date précise à la rédaction de la *Metallotheca Vaticana*. On y trouve la mention de la mort de Cardan survenue en 1575. Œuvre de longue haleine, elle semble se rapporter à la période écoulée entre les années 1575 et 1587. Elle peut certainement avoir été commencée plus tôt, mais il ne faut pas perdre de vue que si elle paraît plus ancienne c'est surtout l'omission de toute réf-

(1) Près de Minden, en Prusse.

rence à Gesner, qui contribue à lui donner ce caractère. Telle qu'elle est, c'est à tous les égards, une œuvre d'un grand mérite et comme tableau des connaissances acquises vers la fin du xvi^e siècle elle conservera toujours un profond intérêt.

Mercati range dans sa classe des pierres idiomorphes (1) la céraunie, en forme de coin, à laquelle il donne en synonymie l'*Ageratus Bactulus* de Sotacus. Elle fait l'objet du chapitre XV de sa *Metallotheca Vaticana*. Il compte trois espèces de céraunies en forme de coins, savoir les deux dont parle Sotacus et celle que recherchent les Parthes. « De notre temps, dit-il, elles sont connues des ouvriers sous un nom différent, qui se trouve emprunté à la traduction d'un mot grec. Ils les appellent en effet *Folgora*, nom sous lequel nous désignons même habituellement la foudre. Les Allemands les distinguent avec raison d'autres pierres que l'on croit tomber du ciel, en les appelant *der glatte Donnerstein*. Il est étonnant que personne parmi les modernes n'ait rendu à ces pierres si connues le vieux nom de Céraunies. »

Du temps de Mercati les orfèvres avaient, à ce qu'il rapporte, avantagusement remplacé par la céraunie l'ébène que l'on employait autrefois à cet effet. « Sous le rapport de la longueur et de la largeur sa forme est voisine de celle d'une hache dont les angles auraient été arrondis. Son épaisseur, un peu au-dessus du tranchant, est ordinairement d'un demi-doigt. Il est impossible de supposer que les anciens n'aient pas reconnu combien la forme des Céraunies qu'ils connaissaient alors était appropriée au travail de polissage. Il paraît qu'autrefois les cordonniers (2) en faisaient usage pour donner le lustre aux chaussures des femmes et qu'ils les nommaient *Aggerati*, au témoignage d'Héras, médecin de la Cappadoce, qui vivait environ du temps de Domitien (3). Leur nom ne s'y oppose pas. Elles ont en effet été appelées *αγγρατοι* en raison de leur dureté, attendu qu'elles ne s'usent pas au frottement continu du

(1) *Ἰδιουμορφοί* id est peculiari forma præditi. p. 215. (2) De Boodt et de Laet disent que les cordonniers se servaient de la pierre *ageratus*, mais ils ne la rapportent pas à la céraunie. (3) Entre le commencement du règne de Tibère (an 14) et la fin de celui de Claude (an 54) d'après Galien. (Eloy, *Dict. hist. de la Médecine ancienne et moderne*. Mons, 1778.) Domitien régna de 81 à 96.

cuir. » Dérivant alors les céraunies, Mereati reconnaît que la couleur n'en est pas un caractère distinctif. « Il y en a, dit-il, qui sont longues d'un palme, d'autres moins, les unes sont larges, d'autres allongées, d'autres, étroites à une extrémité, s'élargissent vers le tranchant, certaines enfin, conservent, à une légère différence près, leur largeur d'un bout à l'autre. Les noires sont parfois de forme presque ronde, dérivant d'un carré dont les angles auraient été émoussés. Ces dernières sont celles que l'antiquité a nommées Bêtules. »

Un mot sur la fable de Saturne, dévorant une pierre mise par Rhea à la place de Jupiter, pierre qu'Hésychius (1) dit avoir été un Βζειτυλον, l'amène à dire que Jupiter ayant obtenu, par cette pierre, la vie et la puissance, on s'est persuadé que les bêtules étaient envoyés par le dieu, doués du pouvoir de faire prendre les villes et les flottes.

« Les Céraunies vertes sont généralement de nuance pâle. Par des exemplaires à taches pâles et comme panachés elles passent parfois aux céraunies rougeâtres. Celles-ci, de même que les vertes, surpassent l'Agate en dureté, tout en ayant l'aspect du silex. Les noires sont, au contraire, beaucoup plus tendres que les autres. De même qu'on trouve les Céraunies en des lieux divers de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Espagne, dans les montagnes, et dans le voisinage des fleuves au milieu des cailloux, il est permis de penser qu'il en est de même dans les autres pays. » L'observation relative au gisement, au milieu des cailloux, plus précise ici que dans Eneelius, est remarquable pour l'époque à laquelle elle a été faite.

Quelques mots sur la croyance de l'immunité contre la foudre, attribuée à ceux qui portent sur eux des céraunies, et sur leur emploi en médecine terminent ce chapitre.

Les cinq figures insérées dans le texte représentent toutes des objets de l'âge de la pierre polie. Elles ont pour légende LAPIS FULMINEVS VVLGO FVLGVR.

Mercati distingue très nettement la pierre polie de la pierre simplement taillée. Il consacre à cette dernière son chapitre XVI en tête duquel il inscrit: la Céraunie ordinaire et le Sieilex (2).

(1) Epoque inconnue. (2) pp. 243-245.

« La Céraunie à laquelle on donne le nom de flèche est, dit-il, très commune en Italie. Elle est taillée en forme de triangle comme les pointes des armes de trait. Elle est de même matière que le silex, mince et dure. Il y a deux opinions à son sujet. Un grand nombre de personnes la croient apportée avec la foudre. Ceux qui connaissent le mieux l'histoire pensent qu'avant l'usage du fer on commettait l'insanité de la guerre en se frappant avec les plus durs silex, car pour les premiers hommes des morceaux de silex servirent de couteaux. » Il cite à l'appui de cette opinion l'emploi de la pierre dans la circoncision et il fait remarquer qu'à une époque récente il n'y avait pas de fer fondu dans le monde occidental et qu'on y construisait les bateaux et les maisons, de même qu'on y fabriquait tous les outils, avec des pierres rendues tranchantes par la taille. « Et à vrai dire le mot de Silex, comme on le prononce, semble choisi, de même que celui de Sicilex, pour exprimer l'idée de couper. On nomme Sicilices les objets à l'aide desquels on rend pointus les traits et les épieux, comme on le voit dans ce vers d'Ennius cité par Festus :

Le vélite se précipite sur la masse de l'armée avec ses longs Sicilices (1).

La Céraunie en question ayant cette forme, l'opinion subsiste qu'antérieurement au temps où l'on a appris à travailler le fer, les anciens ont fabriqué des « Sicilices » avec du Silex et qu'il faut compter parmi eux cette Céraunie. »

Mercati n'admet pas que comme l'écrit Lucrèce :

Les armes anciennes furent les mains, les ongles et les dents.

En effet, l'homme, ne disposant pas d'une grande force avec ces moyens, a compris que les mains lui étaient données en guise d'instruments destinés à perfectionner les choses, de telle sorte que ne pouvant exercer sa fureur, à la façon d'une bête sauvage, il entamât plus noblement le combat.

La raison lui montra tout d'abord dans les pierres et les bâtons des objets prêts à être rassemblés et bons pour attaquer l'ennemi de loin. Dans ses réflexions sur les luttes privées qui ont précédé les guerres entre peuples Mercati exprime l'opinion que les rivalités amenèrent la découverte des choses les plus atroces. « On com-

(1) *Incedit ve'es volgo Sicilicibus latis.*

mença à fixer au bois des lances et aux traits de tout genre, des pointes en corne, en os et en silex comme le pensent ceux qui croient que la céraunie a été fabriquée pour transpercer les poitrines les mieux protégées. C'est en effet ce qu'indiquent sa forme grossière, sa surface aplatie et ses bords taillés inégalement. Elle n'est pas arrivée à cet état au moyen de la scie ou de la lime qui n'existaient pas alors, mais elle a été taillée en forme de triangle soit à côtes égales, soit oblong, soit en pointe, par le choc d'une pierre, et on lui a laissé pour la relier au bois un pédoncule qui se fixe dans la tige du trait. »

Continuant sa description Mercati dit que « la Céraunie, quoique sa surface soit inégale, est d'une matière brillante à cause de sa remarquable dureté. Elle est blanche ou jaunâtre, d'un rouge brun ou comme enduite de craie rouge (1) ; elle est encore de couleur d'herbe, noirâtre ou parfois tachetée. On trouve de minces lames de même matière, longues d'un palme (2), larges d'un demi-pouce, ou de dimensions moindres, à angles sans contours définis, à surface nette, plane sur les côtés puis se relevant légèrement et formant une arête qui la divise en deux parties égales. Ceux qui pensent que les anciens ont fabriqué la Céraunie pour aiguïser les traits disent qu'ils ont incrusté ces lames dans leurs arcs. »

Mercati se demande alors à quelle époque remonte l'usage des Céraunies ou vers quel temps la tyrannie (3) du fer, devant lequel il se perdit, envahit le monde. Il rappelle que, d'après la Bible, le fer fut travaillé avec art par Tubalcaïn, à la septième génération après Adam, et il expose que, bien que cet art eut survécu au déluge, il se fit cependant qu'après la formation de nouveaux peuples et leur dispersion sur la terre, il ne se conserva que chez

(1) Traces de rouille produites par les charrues?

(2) A Rome le *palmo* du commerce égale 249 millimètres, le *palmo* des marchands 212, le *palmo* des architectes 0^m223,4250. A Rome ancienne le palme, *palma*, *palmus minor* valait 3 onces ou 0^m736250.

L'empan, *palnum* ou *palmus*, *spithama*, *dodrans*, valait 9 onces ou 0^m,2008750. Le pouce, 12^e du *palmo* des architectes, correspond à 0^m18.619. (Doursthier. *Dict. univ. des poids et mesures*. Brux. 1840.)

Le couteau figuré par Mercati p. 244, mesure 0,06 de long sur 0,015 de large. (3) « Tyrannis » le règne d'un seul.

un petit nombre d'entre eux. Mercati explique l'oubli de l'emploi du fer par l'habitation des peuples dans des pays où l'on n'en trouve pas. Un très petit nombre d'hommes eut l'avantage de pouvoir s'en servir d'abord en Arménie où les survivants du déluge s'étaient établis, puis en Cilicie et en Syrie. « Leur manque d'intelligence empêcha d'autres nations de renouveler cette expérience par elles mêmes, ailleurs ce fut leur manque d'énergie, la difficulté de traiter le fer et surtout les mauvaises conditions locales, le fer ne se trouvant pas partout. Il n'y avait aucune mine de fer en Palestine jusqu'au règne de Saül, qui seul, avec son fils Jonathas, possédait une lance et un glaive en fer.

Les autres objets en fer, à l'usage des agriculteurs, étaient, en cas de réparation par suite d'usure, apportés par les Israélites aux Philistins qui habitaient les montagnes. »

En cas de guerre on la faisait donc sans fer, mais elle n'en était pas moins cruelle. Les peuples de l'Occident rendaient leurs flèches plus pointues avec des arêtes de poissons, ce qui était assez dur pour des hommes, lorsqu'ils devaient combattre, eux qui vivaient nus. En Italie et surtout dans le Latium où l'on rencontre très fréquemment des céraunies en travaillant dans les champs, les aborigènes fabriquaient des pointes de lances, en silex, si cette opinion est exacte, pour que les cuirasses ne missent aucun point à l'abri du danger. Tout cela tomba en désuétude, à la suite de l'introduction du fer, par le commerce qui s'établit entre les peuples. Aussi, presque chaque nation a-t-elle regardé, comme inventeur du fer, le peuple qui lui en apprit l'emploi.

« Quant à nous, conclue Mercati, il nous suffit d'avoir montré que cette sorte de Céraunies a pu être fabriquée par les anciens. Sa matière et sa forme le montrent, la tradition est conforme à cette opinion et le mode d'emploi l'autorise enfin. »

En résumé, Mercati établit ingénieusement un second âge de la pierre, en tout contemporain de l'âge du fer. Il sépare les objets en pierre taillée de ceux en pierre polie sans chercher à établir une distinction d'âge entre eux. Les objets en bronze ne paraissent pas avoir attiré son attention. Des neuf objets, dont il donne la figure, les quatre premiers, le sixième et le neuvième sont des pointes de flèches ; le huitième très allongé et pointu en est peut-

être une également ; le cinquième est un couteau, enfin le septième est un grattoir, ou peut-être, à cause d'une extension de l'objet, que l'on ne peut prendre pour un pédoncule, un perçoir.

Pourquoi faut-il qu'après avoir mis l'évidence sous les yeux du lecteur, comme il la mettait sous ceux du visiteur dans les armoires du Vatican, Mercati termine son chapitre xvi par ces lignes « Si l'on savait que toutes ces choses fussent certaines cette Céraunie ne devrait pas être classée parmi les *ιδιομορφους* parce qu'elle serait le produit d'un travail. Mais les *jeux de la nature* introduisent un grand doute dans la question, attendu que dans l'imitation des objets elle n'est pas inférieure à l'art. La petite dimension dont on trouve parfois la Céraunie et qui la rend impropre pour les traits accroît encore ce doute (1). De la foudre, à laquelle on attribua d'abord l'origine des Céraunies, on ne peut rien dire, si ce n'est qu'elles se trouvent éparses. Nous laissons en conséquence à chacun le soin de juger la chose.

On attribue à cette Céraunie la même propriété qu'à celles dont il a été question plus haut d'éloigner la foudre. C'est pourquoi on les fait monter en or et les femmes les suspendent au cou de leurs enfants, vu qu'elles en attendent d'autres résultats qui ne méritent pas d'être mentionnés. »

Ces effets, il les mentionne à propos des glossopètres, quand il dit que la crédulité de son temps leur attribue le pouvoir de détourner la foudre, de mettre à l'abri de la submersion, de procurer des songes gais et de chastes rêves, persuasion qui fait que les femmes se complaisent à garnir le cou de leurs enfants de cet ornement (2). Il s'agit ici de grandes dents de carcharodon.

Mercati reconnaît qu'il n'y a pas beaucoup de différence entre ces dents et celles des requins actuels et il rapporte au sujet de celles-ci, que les femmes les font monter en or et en argent et les pendent au cou de leurs enfants, pour activer la dentition, calmer leurs agitations et dissiper leurs terreurs (3).

Il n'admet d'ailleurs pas que les glossopètres tombent du ciel comme le rapporte Pline, superstition dont le vulgaire se rend encore complice en les nommant flèches célestes (4).

(1) Culte de la hache(?) Mortillet. (2) p. 331, *in fine*. (3) p. 334. (4) p. 331.

Les *glossopetræ medicæ* de Mercati sont plus étroites que les autres, à racine bifide et ressemblent davantage à une langue d'oiseau. On lui en avait apporté, d'une des îles de la Grèce, un exemplaire, qui de chaque côté portait les rudiments d'une nouvelle dent. Ces indications font reconnaître que la plupart de ces dents appartiennent au genre *Lamna*. Les marchands ambulants et les charlatans les vendent pour des cornes de serpents en affirmant mensongèrement que, mises en présence de poison, elles transpirent et avec une égale audace on est arrivé à attribuer cette vertu aux grands glossopètres avec lesquels on les recueille. Mercati avoue que même dans les plus riches collections princières où il se faisait que sous ce prétexte l'un et l'autre glossopètre avait pénétré, il n'a jamais rencontré de corne de serpent. Il n'ose pas dire que l'on n'en trouvera absolument nulle part puisque Plin décrit les cornes quadruples du serpent céraste, mais il laisse à d'autres le soin de faire les recherches voulues. Pour leur être utile il renseigne (1) deux documents de la Bibliothèque du Vatican dont est l'objet une corne de serpent « en forme de manche de couteau » que la comtesse Marguerite de Foix (2) avait fait remettre au Pape Jean XXII, par ses envoyés Raymond de Béarn, archidiacre de Larval et Manalde de Castrotino, chanoine d'Oloron (3). L'un de ces documents est un accusé de réception, avec remerciements, l'autre une promesse de restitution. Jean XXII, qui régna de 1316 à 1334, résidait à Avignon. Il était né à Cahors de parents pauvres, mais honnêtes, comme disaient les biographes de jadis. Il possédait des connaissances en médecine dont témoignent plusieurs ouvrages, mais qui, le mettant fatalement sous l'influence des idées de son temps, lui firent soupçonner, au commencement de son règne, qu'on voulait l'empoisonner. Cette accusation portée contre Gérard, évêque de Cahors, eut pour résultat de faire livrer ce personnage au bras séculier et de le faire condamner à être brûlé, sentence qui fut exécutée en 1318. Ces détails expliquent l'envoi de la

(1) P. 335. (2) Marguerite de Béarn, héritière du vicomté de ce nom, le porta, en 1290, par son mariage avec Roger Bernard III, dans la Maison des Comtes de Foix. (3) « per... Raymundum de Bearnio Archidiaconum Larvallen. in Ecclesia Lascurten. et Manaldum de Castrotino Canonicum Oloron... »

précieuse « corne de serpent » au Pape et constituent un chapitre assez inattendu de paléontologie historique.

Crédule au fond, lui-même, Mercati admet que des coups de foudre aient annoncé la mort de Paul III, de Pie V et de Grégoire XIII. On chercha probablement après les pierres qui auraient dû tomber en même temps, car il ajoute qu'en aucun des cas on ne constata que la chute d'un objet quelconque ait accompagné celle de la foudre.

Le corps qui tombe du ciel et auquel on donne le nom de fer peut néanmoins être nommé une pierre. Son aspect décele du fer, de même que son poids, mais il ne s'amollit pas dans le feu et ne se laisse pas travailler, et, de plus, il se réduit en cendres à la suite d'une exposition prolongée à la chaleur. Des pierres se créent dans les nuages et tombent sur la terre dans les tempêtes. Mercati en voit la cause première dans des exhalaisons dont les conditions donnent lieu à un exposé fort long, rempli de subtilités, auxquelles il est inutile de s'arrêter.

Mercati ne pouvait oublier la brontie, dont il invoque (1) les conditions de gisement, ce qu'il nomme son association à d'autres fossiles « les pierres Ophioïdes », contre l'opinion qui la fait tomber avec la foudre. Tous ces fossiles sont déclarés, une fois de plus, des jeux de la nature.

De la chélonite, dont Pline avait déjà parlé (2), il rapporte (3) la soi-disant propriété, qu'elle partagerait avec la brontie, d'éteindre le feu allumé par la foudre. Au sujet de l'ombrie ou notie, il s'élève (4) contre l'ignorance humaine, qui veut qu'elle se forme dans les nuages et qu'elle tombe avec la pluie. Il la nomme la sœur jumelle de la brontie et, de fait, ce sont l'une et l'autre des moules d'échinides ou des échinides pétrifiés. Il n'est d'ailleurs pas certain, dit-il, que les objets désignés par les modernes, sous ces noms, soient bien ceux que Pline avait en vue. Il ajoute que l'ombrie a la dureté et la couleur de la brontie et qu'elle passe pour jouir des mêmes propriétés.

(1) p. 246. (2) L. XXXVII. ch. 10. p. 337. (3) 247. (4) *Ibid.*

ANDRE BACCI.

Après les ouvrages si connus d'Agricola, de Gesner et de Dolce, André Bacci, qui fut médecin du Pape Sixte-Quint, publia, en italien, à Rome, en 1587, d'après le dictionnaire de médecine d'Eloy, à une date que l'on ignore, d'après la biographie de Michaud, un traité des gemmes et pierres précieuses, surtout connu par la traduction latine de Gabelechouer, qui parut à Francfort, en 1603 et en 1643 (1). Il y est dit que Pline assimile au pyrope, la première qualité de l'escarboucle, gemme dont une variété moins éclatante et moins brillante est nommée Æthiopienne ou Céraunienne, cette dernière dénomination dérivant, à ce qu'il pense, de celle des montagnes de la Dalmatie.

Le médecin du Pape et le *Directeur* du Jardin botanique du Vatican s'occupaient donc concurremment des mêmes recherches. Bacci ne semble pas avoir profité de la magnifique collection rassemblée dans la salle de la Metallothèque. D'autre part, d'après le titre de l'édition italienne (2), tel qu'il est rapporté dans la biographie de Michaud, Bacci ne se serait occupé que des pierres mentionnées dans l'Écriture Sainte. Cette restriction ne figure pas sur le titre de l'édition latine.

CÉSALPIN.

André Césalpin, le célèbre botaniste, avait été, à Pise, le professeur de Mercati. Il raconte que, lorsqu'il vint à Rome, ce dernier lui donna communication de ses travaux. A cette époque les planches de la *Metallotheca* étaient déjà imprimées et il s'y trouvait joint un commentaire, tiré tant des auteurs anciens que des modernes,

(1) ANDRÆ BACCII ELPIDIANI PHILOSOPHI, MEDICI ET CIVIS ROMANI, DE GEMMIS ET LAPIDIBUS pretiosis, eorumq; viribus et vsu tractatus, Italica lingua conscriptus: NVNC VERO IN LATINVM *sermonem conuersus*. A WOLFGANGO GABELCHOVERO, MEDICINÆ DOCTORE. FRANCOFORTI, Apud JOHANNEM DAVIDEM ZUNNERUM ANNO M. DC. XLIII. In-8°. Bacci qui cite Rneus, Kentmann et Gesner, parmi les auteurs consultés par lui, omet Louis Dolce, dont l'ouvrage parut la même année 1565.

(2) Trattato delle gemme e pietre preziose nella sacra scrittura riferite.

qui ne laissait rien à désirer. Cependant Mercati étant venu à mourir après avoir achevé seulement le volume traitant « des Terres, des Sels, des Alûns et autres matières semblables, du Soufre, du Bitume et de quelques pierres, » et ne laissant sur les marbres, les gemmes et les métaux que des matériaux non encore mis en œuvre, Césalpin se mit lui-même à composer son traité *de Metallicis*, qui fut imprimé à Rome en 1596 (1). Il le fit, tant pour combler une lacune que pour présenter un ensemble de documents, relatifs à toute la matière métallique, destiné surtout aux personnes empêchées de faire de longues lectures. Ces détails, empruntés à la dédicace adressée au Pape Clément VIII, représentent la *Metallotheca* comme laissée par Mercati moins complète qu'elle ne l'était en réalité, mais celle-ci, restant inédite, l'impression de l'œuvre de Césalpin devenait utile, sous sa modeste forme matérielle, si éloignée de la somptuosité rêvée et presque réalisée par Mercati pour la sienne. Appelé par Clément VIII, Césalpin ne put se trouver à Rome qu'un an tout au plus avec Mercati qui mourut en 1593.

Césalpin (2) ne dit rien de nouveau de l'astérie « difficile à tailler » ni de l'astrios, dont on nomme la qualité moyenne céraunie et dont la qualité inférieure est nommée *Lychnites* par Eustache. Il répète simplement au sujet de la céraunie ce que Pline en dit. Quant à l'astroite il rapporte qu'elle est « magnifiquement décrite, mais pas parmi les gemmes, par le très consciencieux Michel Mercati. »

La pierre judaïque (3), a la forme si élégante, si digne d'admiration pour Césalpin, et qui n'est autre chose qu'une bague de d'oursin très renflée, lui donne l'occasion de rappeler que nombre de pierres doivent à la nature, les unes, leur forme de roue comme les trochites, d'autres, celle de lys ou celle de flèche. Ces dernières sont les bélemnites du genre desquelles est, dit-il, la pierre que l'on croit tomber avec la foudre et qu'on nomme céraunie, pierre ressemblant à un soc de charrue, légèrement denticulée et entièrement entourée, sur tout le pourtour, d'une ligne blanche. Dans cette même catégorie

(1) DE METALLICIS LIBRI TRES. In-4°. (2) Ch. XXI, pp. 101-102. (3) Ch. XLIII, p. 131. Voir p. 132.

il comprend enfin le glossopètre de Pline dont il ne reconnaît pas l'identité avec la céraunie qu'il compare à un soc de charrue et qui est manifestement une dent de carcharodon. S'il pouvait exister le moindre doute à cet égard il serait levé par la mention du trait caractéristique contournant la pierre et qui n'est autre chose que la ligne marquant le niveau de séparation entre la racine et la dent proprement dite.

La bélemnite, le glossopètre et la pierre, qui passe pour tomber avec la foudre, semblent à Césalpin tirer leur origine d'une *Pinna* ou de quelque coquille de ce genre. Pour justifier cette supposition il fait remarquer qu'il n'y a rien d'étonnant à ce qu'au milieu des terres et dans les plus hautes montagnes on découvre des animaux marins changés en pierres. Il n'y a rien d'inadmissible à ce que la mer ait existé partout, et c'est même, dit-il, tout au contraire une nécessité, comme l'enseigne Aristote.

Pour le cas spécial qu'il expose Césalpin arrive toutefois à ce résultat bizarre que les plus grandes dents de poissons qui existent seraient les moules internes d'exemplaires nains du genre de mollusques géants (1) auquel il les attribue.

Avec des idées assez justes sur l'origine des fossiles, en ce sens qu'il y voyait des témoins d'un ancien séjour de la mer, Césalpin ne reconnaît pas l'origine organique du trochite, de l'entroque, du pentacrine et de « pierres en forme de serpents » qui sont pour lui des sortes d'efflorescences ayant pris une forme d'une façon analogue à ce qui se passe dans la combustion de l'alun.

L'absence de mention plus détaillée de céraunies doit faire considérer Césalpin comme rallié à l'opinion qui y voyait des armes anciennes.

(1) « Les *Pinna* atteignent une très grande taille; on cite des exemplaires de *Pinna nobilis*, Linné, provenant de la Méditerranée et dépassant 70 centimètres de longueur » Dr PAUL FISCHER. MANUEL DE CONCHYLOGIE. PARIS, 1887. Voir pp. 963-964.

CLEANDRO ARNOBIO.

Le dix-septième siècle, à son début, ne marque guère, en Italie, avec Cleandro Arnobio, un progrès sur le seizième représenté — abstraction faite de Mercati — par Cardan, Falloppé, Dolce, Bacci et Césalpin.

Arnobio qui fait suivre son nom du pseudonyme d'*Academico Ardente eterico*, sous lequel il est parfois uniquement cité, ne figure dans aucune biographie et n'est connu que par un ouvrage (1) imprimé à Venise, en 1602, dans lequel se trouvent condensés, tant dans le texte qu'en des notes marginales, une quantité de renseignements curieux, témoignant parfois d'observations personnelles.

Dans son chapitre XXV, « du pederos, de l'astérie, de l'œil de chat et autres œils, » il parle de l'*astrios* (2), gemme blanche, semblable à du cristal, etc. Pline lui fournit les éléments de ce passage, mais au lieu de donner à la variété de valeur moyenne de cette pierre le nom de céraunie, il lui donne celui de *Caramina* et, parmi les détails connus, il ajoute qu'elle vient de la Carmanie (3).

De cette *Caramina*, finit-il par dire, il existe deux espèces. L'une d'elles comprend des pierres noires et rougeâtres qui ressemblent à des haches et des pierres rondes et noires, grandement estimées, que l'on nomme *Betuli*. L'autre comprend les pierres, nommées Iris, qui sont des cristaux à six faces, doués de la pro-

(1) TESORO DELLE GIOIE TRATTATO Maraviglioso. Nel quale si discorre pienamente delle virtù, e proprietà di tutte le Gioie, Perle, Gemme, Auori, Vnicorni, Bezaari, Balsami, Cocco, e Malecca. Et di tutte l'altre Pietre più famose, e pregiate. Da diligenti Scrittori Antichi, Moderni, Arabi, Greci, Latini, et Italiani, Sacri, e Mondani; Iodate, stimate, e conosciute salutevoli, e Medicinali. *Raccolto et ordinato per* CLEANDRO ARNOBIO *Academico Ardente eterico; Con l'Indice de' Capi delle Gioie.* CON PRIVILEGIO. In VINETIA, Appresso Gio. Battista Ciotti, al Segno dell' Aurora, M.DCII. Petit in-8°. — Dans L'HISTOIRE NATURELLE ÉCLAIRCIE DANS DEUX DE SES PARTIES PRINCIPALES LA LITHOLOGIE ET LA CONCHYLIOLOGIE ... PAR M*** (d'Argenville), PARIS MDCCLII, on trouve (p. 16) que « ce livre a paru dans la suite sous le nom d'un autre auteur » Toutefois celui-ci n'est pas indiqué. (2) Voir p. 134. (3) « *Caramania* ».

priété de réfléchir la lumière du soleil « en diverses couleurs comme celles de l'arc en ciel » (1).

Plus loin, au chapitre XXXVII « della cerannia (2), gioe' saetta o' cornolo » il rappelle qu'il a déjà parlé de la *cerannia* qui ressemble soit à du cristal transparent, soit à du cristal non transparent, de couleurs diverses et d'espèces différentes. A cet égard il fait remarquer qu'on trouve encore une autre sorte de pierre de même nom, formée sur le modèle d'une flèche ou d'un fer de lance et dont parle, dans les termes rapportés ci-après, Léonard (3) traduit par Dolce. Il faut dire ici, qu'au point de vue typographique, Arnobio, dans son ouvrage, ne réunit pas en paragraphes ce qui concerne un même sujet. Il découpe son texte, en allant à la ligne, à peu près pour chaque particularité, de la manière suivante :

« Cerannia ou Cornolo a la forme d'une Pyramide et il en existe de plusieurs sortes.

L'une est cristalline.

L'autre est tachetée de jaune.

Une autre a la couleur des végétaux et passe pour tomber des nues dans le voisinage des lieux frappés de la foudre. Il y a enfin la Saetta.

Celle qui vient de la Germanie est la meilleure.

Puis il y a celle qui vient d'Espagne et qui est de couleur de feu.

Lucarato dit en avoir trouvé une autre sorte qui est noire,

D'Acosta en cite encore une autre espèce, de diverses couleurs, très dure.

Qui possède un grand pouvoir, en ce qu'elle empêche, celui qui la porte, de se noyer.

Elle ne permet pas qu'il soit frappé du trait de la foudre.

Elle rend l'homme victorieux.

Et joyeux.

Et provoque de doux songes.

(1) p. 125. (2) En marge on voit rappeler qu'il a été ici question de deux sortes de *ceraninia* ce qui tend à prouver que le hasard est pour beaucoup dans les formes exceptionnelles du nom de la céraunie. (3) Camille Léonard.

Albert-le-Grand dit que le Cerannio est semblable au cristal et tacheté de bleu. Il estime qu'il tombe des nuages avec le tonnerre.

Il protège contre le tonnerre.

Et fait dormir doucement.

Un auteur au chapitre de la Bélemnite dit que les Italiens nomment « Schiopetto » ce trait de la foudre (*Saetta*) qui est semblable au fer d'une flèche ou « *Frezza* ».

J'ai vu beaucoup de ces « Saette » trouvées par les campagnards dans les champs. »

La description qu'il en donne s'applique, sans aucun doute, à des bélemnites, mais il est à supposer qu'il a compris également parmi ses « Saette » des objets préhistoriques, quand il parle d'autres « Saette » étroites et longues comme des fers de pertuisanes et d'autres encore plus courtes et plus carrées.

« Celles qui viennent d'Espagne, ajoute-t-il, sont de couleur rouge et allongées.

Celles qui viennent d'Allemagne sont carrées, n'ont pas la forme de « *Frezza* » ont la couleur pâle des Pyrites et sont tachetées de noir.

Tenues longtemps en main elles y font éprouver une vive chaleur.

Les Allemands estiment qu'elles sont tombées des nuages.

Comme le disent encore nombre de personnes en Italie.

De quoi je ne saurais porter un sur jugement. »

L'auteur auquel il se réfère pour le nom des bélemnites est Gesner, qu'il désigne en marge sous la dénomination unique de « un' Autor dannato » épithète qu'il manque d'ailleurs rarement de lui appliquer (1).

Le chapitre XXXI, consacré à la dent de lamie ou glossopètre, résumé très succinct de tout ce qui a été dit à ce sujet, présente les fossiles, tels que ces dents et diverses coquilles, comme des restes du déluge universel ou d'inondations locales (2).

Il rapporte encore qu'en Portugal et en Italie on donne à une de ces dents, qui est pointue et étroite, le nom de Céraste ou de Corne de serpent (3).

(1) p. 176 «... come dice il Gisnero dannato (Autore) che... »; p. 200 « Corrado dannato Autor... dice... » (2) p. 178. (3) p. 177.

Il est possible qu'Arnobio ait partagé l'erreur commune de confondre des haeches polies avec les grandes dents de carliarodon. Il dit, en effet, que dans cette sorte de gemme — le glossopètre — on rencontre des exemplaires de grandeur très variable et il cite à ce propos ceux qui, pour la dimension et la forme, ressemblent à une langue humaine, c'est-à-dire précisément ceux qui s'éloignent le plus de la forme des dents de poissons.

GABELCHOUER.

La qualification de céraunienne, donnée par Bacci (1) à la qualité moins brillante de l'escarboucle, provient d'après Gabelchouer de ce que cette pierre ne se trouve que dans un lieu frappé de la foudre. Un mot sur l'étymologie du mot Ceraunius et une remarque sur l'erreur d'Albert, qui emploie, peut-être par une faute de copiste, la forme de Ceraurum ou de Coranum et qui écrit Germanie pour Carmanie sont tout ce que Gabelchouer trouve à dire de la céraunie.

On a vu plus haut que la traduction latine du traité de Bacci parut, à Franefort, en 1603 et en 1643.

Wolfgang Gabelchouer, médecin de la cour de Wurtemberg, était né à Stuttgart. On ne donne ni la date de sa naissance ni celle de sa mort. Sa traduction latine du traité de Bacci sur le Monoceros ou Unicorne fut imprimée, à Stuttgart, en 1598.

DE BOODT.

Anselme de Boodt que la date de la publication de son *histoire des gemmes et des pierres* (2) place parmi les auteurs du commencement du XVII^e siècle, doit par sa naissance être plutôt rangé parmi les auteurs du XVI^e siècle, et c'est avec eux-ei qu'il serait plus juste de le comparer. Il naquit en effet à Bruges en 1550 et mourut dans

(1) ANDREÆ BACCI... DE GEMMIS ET LAPIDIBUS PRETIOSIS... 1643, p. 59.

(2) ANSELMI BOETH DE BOODT BRUGENSIS BELGÆ. . GEMMARVM ET LAPIDVM HISTORIA... HANOVÆ M.DC.IX. In-4°. Le manuscrit de son ouvrage porte: SCRIPTUM PRAGÆ ab authore M. DC. VII.

cette ville, en 1632, après avoir fait un séjour prolongé à Prague en qualité de médecin de l'empereur Rodolphe II. Celui-ci s'occupait d'alchimie. De Boodt, qui consacrait ses loisirs à la minéralogie dédia son ouvrage à l'empereur, en le priant d'accepter son opuscule (1), modeste au point de vue du volume, considérable par le sujet qu'il traite et agréable d'aspect, dit-il, comme livre, ce en quoi il se faisait singulièrement illusion. Il lui demandait en outre de le défendre contre les morsures des malveillants qui ne trouvent de bons que leurs propres ouvrages. L'œuvre de de Boodt, imprimée à Hanau en 1609, est un traité méthodique des pierres, avec nombreuses figures, accompagné de deux tableaux, donnant leur classification, l'un d'après leurs caractères, l'autre d'après leur origine. Dans le premier la céraunie figure parmi les pierres, grossières d'aspect, dures, rares, de grande dimension.

L'ombrie et la brontie ont les mêmes caractères dans le groupe des pierres de petite dimension. Ce même groupe primordial de pierres de petite dimension renferme le glossopètre, pierre rare, tendre, belle par sa forme.

Dans le second tableau, la céraunie, considérée à un autre point de vue, est un corps appartenant au règne minéral, (les corps inanimés de de Boodt), — incombustible — de forme déterminée — non « mathématique » — analogue à celle d'une chose non vivante — produite par le travail humain. Le troehite, la pierre stellaire, la bélemnite y accompagnent la céraunie.

En éliminant successivement, de la division des pierres à forme mathématique, les pierres rondes, puis les pierres angulaires (les cristaux) de Boodt arrive à constituer un petit groupe de pierres hémisphériques dont la brontie est le type avec la erapaudine.

L'œuvre de de Boodt, imprimée à nouveau à Leyde, en 1636, avec des notes de Tollius, le fut encore, en cette même ville, en 1647. Elle fut, de plus, traduite en français par Jean Bachou et imprimée à Lyon en 1644 (2). Je n'ai pas cherché à rajeunir cette

(1) Il compte 294 pages. (2) Le titre de cette traduction est « LE PARFAICT JOAILLIER OU HISTOIRE DE PIERRERIES... Composé par ANSELME BOECE DE BOOT... Et de nouveau enrichi de belles Annotations, Indices et Figures Par ANDRÉ TOLL... A LYON... M DC XLIV.

traduction qui, sous sa forme vieillie, rend si bien les idées de l'auteur.

De Boodt s'est spécialement attaché aux pierres précieuses, dans l'acception actuelle de cette expression, mais il n'a pas négligé les pierres de moindre valeur ni même les fossiles dont il donne plusieurs figures.

Quand il traite « de l'Astérie ⁽¹⁾ ou Pierre précieuse du Soleil » nommée par les Italiens Girasole ⁽²⁾ et de l'Astroïtes ⁽³⁾ ou Pierre Stellaris « en Germanie *Sternenstein* autrefois *Sigstein* » ou quelque fois encore « *Wassersteinlein* » il s'occupe bien de leurs reflets ou des étoiles, qui semblent les parcourir, mais il n'est plus question de foudre.

Avec la « *Glossopetra* » ⁽⁴⁾ qui « n'a iamais esté langue de serpent » et qu'il dit être « pierre de son genre » on voit surgir un rappel des anciennes croyances. « Elle se trouue souuent dans le sable proche Dauentria et lieux voisins, et proche Lunebourg dans les mines d'alum... La plus crasse partie de ceste pierre est pierre: parce qu'elles naist souuent côte, et mesme dedans les pierres: mais la partie qui se termine en pointe, semble de corne noire, et luisante, comme l'ongle d'un estourneau. Quelques vns confondent ceste pierre avec la ceraunia, et croyent que ce soit le dard d'un foudre: partant elle est appellée de quelques-vns en langue Germanique *donderkeil*. Cardan appelle la glossopetre, *glottis*, et quelques-vns croyent que ce soient des dents de lames: parce que quelquesfois ses bords sont tous dentelés. Quelques Germains l'ont appellé *naterzunglein*. Elle est de couleur changeante et non simple. Car elle est de couleur de rose blanchastre. Plusieurs estiment beaucoup cette pierre pour les venins, et les enchante-mens. On dict qu'à l'approche du venin elle sue et deuient mouillée. Mais ie n'ay iamais reconnu ceste faculté. Ceste pierre est assez vile et se vend peu. »

Les figures qu'il donne sont copiées de Gesner ⁽⁵⁾. Pour les bélemnites ⁽⁶⁾ il ne s'agit plus de pierres de foudre, mais leur origine

(1) Ch. LXXVI, p. 286. (2) Voir aussi p. 242. (3) p. 380. (4) p. 435.
(5) f° 162, v°. (6) Ch. CCLVIII. pp. 614-616.

organique, étant complètement méconnue, l'idée d'armes anciennes semble prévaloir.

« La pierre belemnite, ou dautilus Ideus ressemble tellement à une flesehe (que l'on appelle en Grec *βελειμων*) qu'elle paroist estre vne pointe de flesche d'or, d'argent ou de bois ehangée en pierre.... Elle excède.... rarement la grosseur d'un doigt, et l'épaisseur des flesches communes.

L'on en a trouué néanmoins de la grosseur d'une euisse d'homme: en sorte que l'on pourrait penser non peu à propos que e'estoient des flesehes des instrumens, et machines de guerres des anciens, dont ils se seruoient pour ietter les murs à terre, changées en pierre. » Les figures qu'il donne de la bélemnite sont, comme celles des glossopètres, copiées de Gesner (1).

De Boodt énumère les lieux où l'on a recueilli des bélemnites (2). Il note la différence de celles qu'on trouve « dans le fossé des murailles d'Hildesheim », sans plus ample indication de gisement, avec celles qui se trouvent « dans le fossé des murailles qui regarde le septentrion. » En ee dernier point « l'on trouve le bélemnite (3) de la longueur d'un demy pied, et de l'épaisseur du bras ; plusieurs l'appellent eeraunias. »

Il est assez difficile de dire ce qu'était eette pierre, d'autant plus que le chapitre *De la Céraunie* n'apporte aucun éclaircissement à ce sujet. Ce chapitre est un résumé de ce que Agricola, Cardan, Kentmann et Gesner en ont dit. De Boodt exprime eependant son idée personnelle à cet égard. Généralisant le caractère de la perforation, qu'un peu auparavant il avait seulement dit se rencontrer la plupart du temps, il exprime ainsi son opinion (4): « Or parce que toutes ees pierres ressemblent à la masse d'un marteau, d'un coing, d'une hasehe, d'un soe, ou semblable instrument qui ont des trous, pour y passer des manehes, quelques-vns ont eru que ee ne sont pas des flesches de foudre, mais des instrumens de fer

(1) fo 91. (2) Ch. CCLVIII, pp. 616-618. (3) On remarquera que le traducteur met le mot *Bélemnite* au masculin. Il en a été longtemps ainsi. Les dictionnaires modernes mettent le mot au féminin. Les savants actuels, qui disent en français un *Rosa* et un *Venus* adopteront, sans aucun doute, le genre employé par Jean Bachou. (4) Ch. CCLX, pp. 620-621.

changés en pierre par le temps. Je baillerois pour dire la vérité mon suffrage a eeste opinion? si plusieurs personnages dignes de foy ne reclamoient, qui asseurent d'avoir trouué semblable pierres, après que les maisons ou arbres ont esté frappées du foudre, à l'endroit et lieu du coup. »

Il s'en réfère au témoignage de Kentmann, qui ne se donne jamais comme témoin oculaire du fait, et à celui de Gesner, relatif à la chute de la pierre d'Ensisheim en 1492.

De Boodt avait entendu émettre les mêmes affirmations que Kentmann sur la chute des pierres de foudre « L'ay aussy ouy dire à plusieurs personnes avoir esté presentes : lors qu'après que le foudre estoit tombé, l'on fouissoit de semblable pierres au lieu du coup, à l'auctorité desquelles il faut eroire. »

Il cite alors quelques vers de Marbode « qui sentent la rudesse des premiers siècles ». Baehou en donne une traduction en vers, qui est peut-être de lui :

*Lorsque dedans le Ciel l'on sent rouller la foudre,
Et qu'il paroist desia en esclairs se résoudre,
Ceste pierre celeste (puisque dans les Cieux
Elle prend sa naissance) tombe en ces bas lieux
Ceux dont le cœur est chaste et pur dessus la terre,
L'ayant sont préservés du foudroyant tonnerre.*

Malgré tout son respect pour les témoins dignes de foi, de Boodt paraît au fond sceptique. « C'est une renommée si eonstante, dit-il, et approuvée de l'approbation de tant de personnes que e'est la flèche du foudre, que si quelqu'un vouloit combattre ceste opinion communément tenuë, et y desnier sont eonsentement, il paroistroit fol. Mais, continue-t-il, plusieurs s'estonnent eomment une semblable pierre: et si pesante, se peut engendrer dans les nuées, les Physiciens l'expliquët ainsi. Que l'exhalaison qui sert à former les esclairs et le foudre, meslée à vne certaine matiere metallique, pour l'ordinaire dans une nuë verte, ou tirant sur le noir, s'arondit et se eondense par le moyen de l'humeur qui est tout autour, et se colle et se figet de mesme que la farine se fige en paste par le moyen de l'eau, que l'on y iette dessus. Qu'après vne tres-grande et tres-intense chaleur suruenant qui procede partie du Soleil, partie des estoiles, et partie d'antiperistase, eeste paste de foudre ainsi peestrie se euit :

et s'édurcit en un corps tres-solide, et tres-dur par le feu des esclairs. De mesme que les tuiles qui sont faictes de bouë et de terre grasse humectée; se cuisent; et s'endurcissent en forme de pierre par le feu de la fornase. Mais que si elle est pointue? cela se faict à cause de l'humide, qui y est meslé, qui tasche à se separer du sec: et que lors qu'il le quitte, il descēd en bas, où il est arrêté. Et qu'ainsi la partie supérieure est plus dēse et plus solide: parce que le sec s'y ēdurcit et coglobe. La pierre cœraunia donc avec l'exhalaison qui lui est adioincte, estāt dans la nuë tellement resserrée et pressée par le froid qui est autour, qu'elle ne peut plus se contenir dans ce petit lieu rompt et ouure la nuë, dans qui elle est enclose, comme le iaune dās vn œuf: et faict le tonnerre et l'esclair, et est porté par vn mouuemēt tres viste contre tout ce qui se presēte, qu'elle abbat, dissipe, enflāme, et ruine. Mais si c'est là la façon, dont ceste pierre se peut engendrer dans la nuë: il y a d'admirable de ce qu'elle n'est pas ronde, et de ce qu'elle a vn trou au milieu, et qu'iceluy n'est pas egal mais plus large d'vn costé. A peine est-il croyable que des pierres si dures et pesantes puissent estre engendrées dans les nuës, qui n'ont point de fermeté, et sont si aisées à estre enfoncées. Il est aussi difficile à croire, que par la force des tempestes, ces pierres de dessus les cimes des montagnes soient portées dans les nuës: et que peu apres elles tombent en terre. »

Les figures des céraunies, données par de Boodt, sont celles de Gesner ⁽¹⁾, fidèlement reproduites, mais retournées.

Il restait à de Boodt à traiter *des différences de la pierre Cœraunia et de son lieu natal* ⁽²⁾. Il entend par là sa couleur et ses merueilleuses propriétés. Il cite Pline ainsi que Sotacus, puis, après le passage, où il est dit que des deux espèces de céraunies établies par ce dernier auteur, l'une est noire, et l'autre tirant sur le rouge, il ajoute qu'elles ressemblent à des haches ce que Bachou traduit naïvement par « Et néant moins toutes deux retirent à la façon d'une hallebarde à son dire. »

On reconnoît dans le reste de ce chapitre des emprunts faits à Encelius; à Gesner ⁽³⁾, au sujet de la ressemblance de certaines

(1) F^o 62 v^o et f^o 64 v^o. (2) Ch. CCLXI. (3) F^o 94 v^o.

céranies avec « le belemnite, que quelques-uns, s'il est fort grand, c'est-à-dire lors qu'il doit estre appelé proprement belemnite, croyent estre ietté avec le tonnerre, » et que « pour cela l'on appelle en Allemagne *donnerstein*, » et même à Solin pour sa céranie d'Espagne « de couleur rouge et allumée presque comme le feu. »

L'épreuve de la céranie par le feu, ses propriétés médicinales et le rappel de celles que lui attribue Marbode font l'objet du chapitre *De la nature, et facultés de la pierre Céranie* (1). L'épreuve par le feu paraît à de Boodt une chose digne d'admiration, si elle est vrai. Il avait ses raisons pour être sceptique à l'égard de tout ce qu'on racontait des pierres. Voici comment il rapporte (2) lui-même la chose au sujet de la *Pierre de Crapaut ou Garatroine* « que quelques vns appellent borax, chelonite, batrachite ou crapaudine, du mot François crapaut, d'autres garatroine et les Germains *Crottenstein*. Je me souviens lors que i'estois enfant d'auoir prix vn vieux crapaut, et l'auoir mis sur vn drap rouge, affin de pouuoir auoir ceste pierre : (car l'on raconte qu'il ne rend point sa pierre, que lors qu'il est reposé sur vn drap rouge), mais après auoir obserué toute la nuit, le crapaut ne ietta rien, et depuis ce temps là, i'ay tousiours creu pour badineries tout ce que l'on raconte de la pierre de crapaut et de son origine. »

Mis en défiance de cette façon il contrôla probablement les soi-disant vertus des pierres et c'est ainsi que l'on peut conclure, de ce qu'il rapporte des glossopètes, qu'il s'assura par lui-même qu'étant mis dans le voisinage de poisons, ils ne subissaient aucune modification.

C'est dans le même esprit de sage scepticisme qu'il écrit son chapitre (3). *De la Chelonite, Brontia, ou Ombria*, pierres appelées en Allemagne *gros Krottenstein*, autrement *donnerstein* ou *Wetterstein*, parce qu'on croit « que quelquefois ceste pierre tombe avec le tonnerre et quelquefois avec la tempeste et les pluyes sans tonnerre » Pline et Agricola sont, comme de coutume, largement mis à contribution pour la rédaction de ce chapitre, dans le texte duquel sont encore insérées les figures données par Gesner. Quant aux *forces et facultés* de ces pierres, leur énumération est

(1) Ch. CCLXII. (2) Ch. CXLIX. (3) Ch. CCLXIII

suivie, en guise de conclusion, de cette reflexion sage « mais nous croyons souvent des choses fausses. »

On trouve encore dans un chapitre (1) *De diuerses pierres qui ont leur nom de la ressemblance des choses qu'elles expriment* que la pierre *Ceraunites* a la ressemblance d'un test.

Ce même *Ceraunites* figure aussi dans un chapitre intitulé (2) : *S'ensuiuent les descriptions de quelques pierres communes et précieuses, rapportées de diuers Autheurs, selon l'ordre de l'Alphabet. Or sçauoir, si toutes ces pierres sont au monde, ou non : il n'est pas encore assez certain, à cause qu'elles sont incogneuës.* Il y est dit avoir la couleur semblable à un pot de terre. Ces détails donnent une idée de la conscience mise par de Boodt à faire le relevé de toutes les pierres arrivées à sa connaissance.

Envisagée comme elle l'était jadis, la minéralogie fournit d'ailleurs l'occasion de traiter d'une quantité de sujets qui n'ont avec cette science aucun rapport. C'est ainsi qu'au chapitre de l'ostracite (3), pierre globuleuse, formée non de lames, mais de « tests ou croustes » superposés, de Boodt écrit : « De celle-cy est differente l'ostracite des Allemans appelée vulgairement *Topfstain*, ou pot fossile : car elle semble plustost de l'argille qu'une pierre. Les Payens autresfois auoient accoustumé de cacher ces pots ou vaisseaux dans la terre, apres y auoir renfermé les cendres de leurs morts. Ils sont mols dans la terre, et estans tirés ils s'endurcissent en pierre à l'air. »

FRANÇOIS IMPERATI.

François Imperati fils de Ferdinand, l'auteur de la *Storia naturale* rapporte (4) que Pline, Agricola, auquel il semble en vouloir tout particulièrement et qu'il ne manque pas de nommer l'auteur réprouvé ou tout simplement le réprouvé (5), et d'autres plus récents parlent sans précision de la céraunie, de l'ombrie et de la brontie. Après avoir dit quelques mots de l'opinion des auteurs précités,

(1) Ch. CCXCIX. (2) Ch. CCCIII. (3) Ch. CCXII. (4) DE FOSSILIBVS OPVSCVLVM NEAPOLIM. DC.X. Pt in-4°. (5) « *Damnatus autor* » (p. 54) ou « *d. autor* » (p. 63) ou même « *damnatus* » (p. 65).

sur ces deux dernières pierres, il fait remarquer que Pline s'est peu occupé de la forme de la céraunie et qu'il s'est borné à dire qu'elle tombe, avec la pluie et la foudre, tout comme l'ombrie et la brontie. Il ne s'élève pas contre l'assimilation, faite par Agricola, des haches polies à la céraunie de Pline, mais il ne croit pas trop à l'exaetitude de toutes ces formes de coins, de marteaux perforés ou d'autres encore que le réprouvé leur attribue. Tout cela lui paraît peu conciliable avec le témoignage des auteurs qui disent que ces pierres tombent avec la pluie et la foudre comme leur nom l'indique. Il lui reste à expliquer le phénomène. « Je pense en conséquence, dit-il, que les pierres de cette sorte peuvent se former dans les nuages, d'une partie d'exhalaison qui s'est condensée et qui a acquis de la dureté sous l'influence d'une chaleur considérable; tout comme les petites pierres ou calculs qui se forment dans les reins par suite du séjour de mucosités dont l'humidité a préalablement été éliminée. » *

Quant à admettre que les pierres en question doivent leur origine à une espèce particulière et qu'une forme leur soit maintenue, de telle façon qu'elles puissent être désignées sous une dénomination qui leur soit spéciale, il le nie expressément. On a la preuve, en effet, qu'il en existe de formes différentes et indéterminées.

Cette preuve lui est fournie par Avicenne, qui relate la chute d'une masse de fer à Lurgea (1), et par le fait de la chute d'une masse pareille, vint-cinq ans environ auparavant, dans une ville qui appartenait à l'illustre marquis de San Lucido (2). Il conclue que les pierres en question ne sont pas des fossiles et que toutes les pierres de ce genre qui tombent du ciel, comme il l'a dit, peuvent être appelées indistinctement céraunies, ou bronties ou ombries. Le mot de foudre a été employé, comme synonyme de vitesse, en considération de l'extrême rapidité de leur chute.

Imperati, qui date sa dédicace du 1^r novembre 1610, et qui

(1) Lurgea ou Lorge. Voir Bigot de Morogues. Mémoire historique et physique sur les chutes des pierres tombées sur la surface de la terre, pp. 47-48.

(2) Imperati en donne une figure. C'est une masse, arrondie à une extrémité, se divisant en trois branches, dont une est brisée à peu près au point de départ et dont les deux autres s'amincissent et atteignent environ une même longueur. Bigot de Morogues cite cette pierre, p. 73.

se vante d'avoir reçu un envoi de minéraux de l'empereur Rodolphe II ou, plus vraisemblablement, de son médecin, Anselme de Boodt, qui faisait à la même époque, à Prague, une étude spéciale de la minéralogie, ignore Conrad Gesner, mort en 1565, dont la réputation était universelle. Il attribue même sa description de la hache polie à Agricola, qui s'en est peu occupé ou qui s'en rendait trop exactement compte pour en parler dans son traité *de naturâ fossilium*. Sauf en ce qu'il distingue la hache polie, des fossiles, ce mot étant pris dans son acception actuelle, François Imperati rétrograde sur les connaissances acquises de son temps. On pourrait prendre son ouvrage pour une œuvre de jeunesse s'il ne s'y trouvait une élégie en vers latins, due à son fils Anello.

LIBERT FROIDMONT.

Libert Froidmont (1) auquel le chanoine Monchamp (2) rend ce bel hommage qu'il personnifie pour ainsi dire l'enseignement astronomique de Louvain pendant la première moitié du dix-septième siècle et qu'il est une des figures les plus remarquables de l'ancienne université, s'exprime de la manière suivante, dans son traité de Météorologie (3), au sujet de la pierre de foudre : « Il tombe parfois des nuages avec la foudre une pierre qui est désignée sous le nom de trait ou coin de foudre et qui peut être comptée parmi ses effets. Elle provient d'une exhalaison terrestre visqueuse et de l'humidité du nuage que la chaleur brûlante de la foudre allie dans une transformation des plus rapides pendant sa chute même, (car un corps pesant ne peut y rester suspendu ou attaché) et en forme une brique par la cuisson. »

Froidmont cite à l'appui de son dire la pierre tombée à Cordoue dont parle Averroès et il conclue que la plupart des pierres sem-

(1) Libert Froidmont ou Fromont, théologien, mathématicien et physicien, né en septembre 1537 à Haccourt sous-Liége, mort à Louvain en 1653. (Voir Biog. Nat.) (2) GALILÉE ET LA BELGIQUE... SAINT-TROND. 1892. p. 34. (3) LIBERTI FROMONDI S. TH. L. COLLEGIJ FALCONIS IN ACADEMIA LOUANIENSI PHILOSOPHÆ *Professoris Primarij* meteorologicorum libri sex. Antverpiæ ex officina plantiniana... MDCXXVII.

blables sont légères et ressemblent aux pierres ponce que les volcans rejettent de temps en temps. « Parfois, continue-t-il, il ne tombe pas de pierre avec la foudre, mais du fer ou un autre métal, ce qui arrive quand du vif argent a été mêlé à l'exhalaison sulfureuse, comme le croient les chimistes. »

Les flèches à ailerons et la masse de fer tombée à Lurgea sont alors invoquées à l'appui de son affirmation. Toutefois il se trompe en attribuant à Agricola ce qui concerne la chute de Lurgea. C'est Avicenne qui raconte ce fait comme le précédent. « On ne trouve rien dans Aristote au sujet de cette pierre ou de ce trait de foudre, parce que, comme le croit Vimercati, la chose, n'ayant été reconnue que plus tard, n'était pas encore assez claire pour lui. »

Il serait assez difficile de se rendre compte des motifs qui ont pu engager Libert Froidmont, au moment où il vient de dire qu'un corps pesant ne saurait rester suspendu dans les nuages, à écrire que la plupart des pierres qui tombent du ciel sont légères et semblables à de la pierre ponce. Pline (1) dit bien que la *Jovis gemma* est blanche, tendre et fort légère, mais il ne donne aucun autre détail à son sujet, et s'il semble logique d'affirmer que la pierre du dieu qui lance la foudre doit être une pierre de foudre et d'attribuer à celle-ci les caractères de la première, il y aurait assurément témérité à supposer Libert Froidmont capable de s'incliner devant l'autorité de Pline, comme auraient pu le faire Solin et Marbode. On en est donc réduit aux conjectures sur l'origine de son erreur. Toutefois il est de ces erreurs qui, peu dignes d'intérêt quand elles émanent d'un personnage obscur, en acquièrent quand elles sont le fait d'un homme de grand mérite, comme c'est le cas pour Libert Froidmont, malgré le manque de perspicacité dont il fait preuve dans son chapitre de la pierre de foudre.

JEAN DE LAET.

Onze ans après la publication de la deuxième édition de l'œuvre d'Anselme de Boodt, revue par Tollius, Jean Maire, mécontent de son incorrection, en publia une troisième édition à laquelle se trouvent

(1) L. XXXVII, ch. 10. (T. XII, p. 379).

joint le traité des gemmes et des pierres de Jean de Laet, Anversois (1). Jean de Laet, sur lequel la Biographie nationale contient une notice détaillée, était né à Anvers en 1593 et mourut à Leyde en 1649. Directeur de la Compagnie des Indes-Occidentales il se trouvait en rapport avec ceux qui connaissaient le mieux l'Amérique et se trouvait plus à même que tout autre de se procurer des renseignements sur le nouveau monde. Il n'y a rien d'étonnant à ce que la plupart de ses publications lui soient consacrées. Ses rapports (2) avec les joailliers et marchands de pierreries s'expliquent de même. Dès sa jeunesse d'ailleurs il avait réuni sur les pierres des observations intéressantes et, ce qui confirme son goût pour ces sortes de recherches, il avait fait une traduction latine du traité des pierres de Théophraste, qui fut mise en tête de son traité des pierres et qu'il accompagna de commentaires insérés dans le texte, après la traduction du paragraphe qui les provoque. L'ouvrage de Jean de Laet est surtout une révision de l'œuvre de de Boodt, accompagnée de commentaires et d'explications consistant souvent dans l'indication exacte des citations dont de Boodt se contente de nommer l'auteur et dans l'insertion de passages entiers quand il n'en donne que des extraits. De nombreuses remarques personnelles y sont toutefois jointes.

En parlant de l'Œil de Chat (3), de Laet dit avoir vu de ces pierres qui provenaient des Indes et qui lui paraissaient mériter à tous les égards le nom de céraunie appliqué par Pline à une pierre venant de la Carmanie.

Plus loin il propose d'intercaler le mot de Lychnite (4) dans la phrase de Pline où il est question de la variété de moindre qualité de la céraunie. Il ajoute que les céraunies de cette espèce n'ont aucun rapport avec celles dont il s'occupe et qui sont celles dont de Boodt a emprunté les figures à Gesner, à moins, dit-il, que l'on n'ait en vue la meilleure espèce de cette pierre. Il se trouve amené ainsi à citer

(1) IOANNIS DE LAET Antvverpiani *De GEMMIS ET LAPIDIBUS, LIBRI DUO. Quibus præmittitur THEOPHRASTI LIBER DE LAPIDIBUS* Grèce et Latine. *Cum Brevibus Annotationibus.* LUGDUNI BATAVORUM. EX OFFICIN. IOANNIS MAIRE. ANNO MD C XLVII. (2) Voir son avis au lecteur. (3) p. 55. (4) Voir Césalpin.

les lignes où Pline parle des céraunies de Sotaeus. Le passage relatif aux *bétyles* est suivant de Laet « une allusion au mot *Beitels* par lequel nos Belges désignent des coins, instruments de forgerons, avec lesquels on fend du bois et des pierres. » Il cite alors, à peu près en entier, en omettant ce qui concerne le cinquième dessin de Kentmann, le passage de Gesner relatif aux *pierres de foudre* auquel de Boodt s'est référé et qui concerne le *Stralhammer* figuré par Gesner d'après l'objet même qu'il possédait.

Ses commentaires sur les astéries, glossopètres, bélemnites et bronties ne donnent lieu à aucune observation au point de vue qui nous occupe.

AMBROSINI.

Parmi les savants qui illustrèrent l'Italie à la fin du xvi^e siècle, Aldrovande, né en 1527 mort en 1605, occupe par l'universalité de ses connaissances une place d'honneur. Le plan qu'il avait conçu embrassait non seulement la description des trois règnes de la nature, mais encore leur histoire littéraire, depuis les temps les plus reculés. Poussant jusqu'à l'excès le désir de ne rien omettre, il arrive fréquemment à Aldrovande de s'arrêter à des bagatelles qui lui valent les moqueries de Cuvier. Cette minutie fut cause qu'il ne put publier lui-même que quatre volumes de la vaste encyclopédie dont il avait rêvé de doter le monde savant et dont trois sont consacrés aux oiseaux et un aux insectes.

Le soin de compléter le *Musée d'Aldrovande* fut confié, après sa mort, à Corneille Uterverus, de Delft, son successeur à Bologne, Thomas Demster, Montalbanus et Barthelemi Ambrosinus.

On lit dans la biographie d'Aldrovande (1) qu'il avait légué son cabinet d'histoire naturelle et ses manuscrits au Sénat de Bologne « qui consacra des sommes considérables pour terminer après sa mort la publication de son ouvrage. » La partie minéralogique échut à Barthelemi Ambrosini (2). Si l'on consulte la biographie

(1) Biogr. de Michaud. Article par Cuvier. (2) * Médecin, et professeur de botanique à l'université de Bologne, où il mourut en 1657. » Biog. de Michaud, art. par Chaussier et Adelon.

de Michaud à son sujet on trouve que « les biographes ne doivent guère parler de lui que eomme d'un botaniste » et que « si l'on veut apprécier surtout le mérite d'Ambrosini » il faut jeter les yeux sur quelques ouvrages d'Aldrovande dont il a été l'éditeur. »

Il y a plus d'une inexactitude dans ces assertions.

Pour la minéralogie, il n'existait à la mort d'Aldrovande que des planches gravées sur bois. Ambrosini rédigea le texte de l'ouvrage, qui parut à Bologne, avec les figures, en 1648. Il a soin de le déclarer lui-même sur le titre de l'ouvrage et s'il est vrai que la lecture des quatre premières lignes peut induire en erreur, celle du titre complet ne permet aucune équivoque: VLYSSIS ALDROVANDI PATRICII BONONIENSIS MVSAEVM METALLICVM IN LIBROS IIII DISTRIBUTVM, BARTHOLOMÆVS AMBROSINVS *in patrio Bonon. Archigymnasio Simpl. Med. professor ordinarius, Musci Illustriss^{mi} Senatus Bonon. et Horti publici Prefectus Labore et Studio composuit cum Indice copiosissimo. MARCVS ANTONIVS BERNIA proprijs impensis in lucem edidit AD SERENISSIMVM RANVTIVM II FARNESIUM PARMÆ PLACENTIÆ ETC. DVCEM VI.*

Ambrosini est donc l'auteur et non l'éditeur de l'ouvrage (1). La teneur des approbations le lui attribue également sans restrictions.

Le libellé du titre détruit eneore une autre légende, celle de la générosité du Sénat de Bologne, tout au moins pour la publication du Musæum metallicum. Marc Antoine Bernia en assumait tous les frais.

L'auteur semble, d'ailleurs, avoir été fier de son œuvre s'il faut en juger par la manière dont il termine son avis au lecteur en lui disant :

*Perlege Fossilium Lector studiosè volumen
Hoc, quia terrarum continet Orbis opes.*

Ambrosini a soin de rappeler dans son chapitre du glossopètre (2) que certains auteurs lui ont donné le nom de Ceraunius ou pierre de foudre, le confondant ainsi avec la pierre qu'il en distingue très bien et qui fait l'objet de son chapitre suivant. Il rapporte (3) soigneusement tout ce qui a été dit des glossopètres. L'opinion

(1) In-folio de 979 pages. A la fin : Bononiæ, Typis Io. Baptistæ Ferronij 1648. (2) Ch. X, p. 600. (3) p. 601.

qu'ils seraient des restes du déluge comme les coquilles des huitres et des ehames que l'on trouve çà et là dans les montagnes, est rejetée par lui pour la raison que les glossopètres sont des pierres d'un genre à part et qu'elles ont leur gangue (1) spéciale.

Par le mot de *minera* il entend la roche qui contient le fossile, c'est-à-dire un caractère essentiellement variable suivant les localités et ne pouvant en aucun cas être invoqué pour lui faire attribuer une origine distincte de celle des autres fossiles.

Il est plus heureux en se refusant à croire à la propriété de déceler la présence de poison sur une table, que certains lui attribuent, mais il oublie de dire qu'en cela il adopte simplement l'opinion de Gesner (2).

Ambrosini distingue les unes des autres les dents d'Otodus? qu'il nomme *Rhyncolithi* (3), de Carcharodon qu'il nomme *Glossopetra denticulata Gesneri* et d'Oxyrrhina, *Glossopetra non denticulata*, mais il ne voit pas que la dent qu'il figure avec la légende *Glossopetra cum sua minera ex Melite Insula* rentre dans sa division des *Rhyncolithi*. Il ne voit pas non plus que les deux figures de glossopètres denticulés qu'il juxtapose et au sujet desquelles il fait remarquer que l'une présente des dentelures et l'autre certaines inégalités, n'offrent aucune analogie et que la dernière représente une magnifique pointe de lance en silex pourvue de son pédoncule.

Ambrosini (4) n'admet pas que les glossopètres tombent du ciel. Il invoque à cet effet la diversité de leur gisement qui atteste, selon lui, qu'ils sont un jeu de la nature.

Les céraunies étant voisines des glossopètres, Ambrosini leur consacre le chapitre suivant dans son ouvrage « mais pour enlever toute équivoque à ce chapitre il y a lieu de remarquer, dit-il, que ce nom de *Ceraunia* est un adjectif par lequel on désigne tout ce qui rappelle la figure de la foudre. » Comme exemple d'emploi de ce nom il n'a garde d'oublier de citer les monts Cérauniens et la ville de Cérynie mentionnée par Pline.

Il n'oublie pas davantage l'astérie, confondue avec la « pierre Ceraunie » par Marbode, Solin et autres, ni le cristal dont parle Gesner, ni

(1) Proprias mineras. (2) f° 163. (3) Il donne la figure de trois dents recourbées, de dimension moyenne, dont une avec dentelons. (4) p. 606.

la *Pierre de foudre* dont parle Belon, objets tous deux désignés sous le nom qui appartient à la céraunie.

La dissertation grammaticale d'Agricola et les vers de Marbode attirent aussi son attention. Il cite ces derniers qui lui font faire la réflexion que les gens dont l'esprit est plus juste doutent de la chute de la céraunie ou la nient comme Agricola et Cardan.

Plinè même est loué pour la défiance qu'il montre à cet égard, mais avec la restriction de « Plut au ciel que pour le reste il eût été aussi prudent. » On a vu plus haut dans quelle mesure l'éloge est mérité par Agricola et par Cardan.

Quelques mots sur les diverses dénominations latines et allemandes de la céraunie, employées par Gesner et Encelius, l'amènent à parler du *Bétule* de Sotacus, mot qui dérive peut-être, dit-il, de *batuendo* (1) duquel, ajoute-t-il, est resté peut-être, le mot de *bretta* employé à Bologne pour désigner un coin.

Finalement il dit que la dénomination de glossopètre a parfois été appliquée aux céraunies, non plus pour leur forme, mais pour leur extrême dureté et la solidité de leur substance dont la surface est luisante. Les Italiens, dit-il encore, nomment de telles pierres *Saette*.

Ambrosini ne cite pas les auteurs qu'il a en vue. Gesner, auquel il fait visiblement allusion, s'est toutefois borné à dire (2), en alléguant les raisons produites à son exemple par Ambrosini, qu'on avait quelquefois rapproché ces pierres. Il ne parle pas de confusion de noms. Cette confusion, mais en sens inverse, a été commise par Aldrovande comme on le verra plus loin (3).

La description qu'Ambrosini donne (4) des céraunies est conforme à celle des auteurs antérieurs. Elle se rapporte à des exemplaires perforés. Ce caractère a fait supposer à certains auteurs « que ce ne sont point là les traits de la foudre, mais des instruments en fer, changés en pierre par la suite du temps. Cette opinion est d'ailleurs, dit-il, rejetée par beaucoup de personnes qui rapportent qu'elles ont trouvé des pierres de ce genre dans des arbres et des maisons frappés de la foudre, car des gens dignes de foi assurent avoir été

(1) De *battuere* ou *batuere*, battre, frapper. (2) f° 67 R°. (3) f° 610. (4) p. 608.

présents au moment où, après le coup de foudre, on retirait la pierre de la terre. » Il va de soi que le témoignage de Kentmann relatif à la pierre tombée en 1561 et à celle de la citadelle Julia est invoqué à l'appui de ce dire. Il en est de même de celui de Gesner pour ce qu'il rapporte de la pierre d'Ensisheim, toutefois Ambrosini fait remarquer qu'il « n'est pas dit si elle avait la forme d'une céraunie. »

Jusqu'ici l'altération de la surface des silex ne semble pas avoir attiré l'attention des auteurs. Une remarque d'Ambrosini paraît s'y rapporter. « Ces pierres, dit-il, ont une croute lisse et diaphane, généralement de couleur gris-cendré, mais au revers elles en sont dépourvues, ce qui a donné lieu à quelques-uns de croire que par suite de la foudre, qui la chasse du nuage, cette croute se rompt, supposition dont ils trouvent la confirmation dans le fait que jamais une pierre de cette sorte n'a été trouvée avec une croute intacte telle que celle des glossopètres que l'on tire toujours de la terre dans cet état. Enfin, la partie de la pierre qui est dépouillée de sa croute est de couleur ferrugineuse et sa substance est dure et pesante. »

Considérée au point de vue de sa formation dans sa gangue, cette pierre doit, comme il a été dit au premier chapitre du livre IV, tirer son origine d'une force qui existe à l'état latent dans les corps et les pousse à prendre une forme de végétal ou d'animal tout comme il y a dans les graines une force qui les fait devenir des végétaux ⁽¹⁾.

Ce qu'Ambrosini rapporte de la formation de la pierre de foudre dans les nuages est emprunté à de Boodt. Il reproduit de même les objections du savant brugeois contre tout ce système ainsi que contre le transport des pierres par les tempêtes. Il ajoute que sous le rapport du poids la céraunie est plus pesante que toute autre pierre, de même dimension bien entendu, mais qu'elle passe pour moins lourde que le fer. Le bien-fondé de l'épreuve par le feu ainsi que le fait de la pénétration de la pierre à 9 orgyes dans la terre, à la suite de sa chute, sont révoqués en doute par lui ⁽²⁾.

(1) pp. 437-439. (2) pp. 608-609.

« Quant aux différences des pierres Céraunes ⁽¹⁾ elles sont basées sur leur couleur, qui est en rapport avec les couleurs des exhalaisons, terrestres et métalliques, transportées des régions inférieures vers le haut. C'est pourquoi les unes sont blanches et diaphanes, d'autres brunes, noires ou rougeâtres.

Bien plus, on a même observé un céraune de couleur verte, dont la largeur était de trois doigts, la longueur de cinq, l'épaisseur d'un doigt, et dont la partie inférieure s'amincissait de part et d'autre en prenant tout à fait la forme d'un coin. Les côtés ⁽²⁾ se rapprochaient pour donner cette forme de coin jusqu'au point où ils finissaient en biseau, l'épaisseur diminuant à partir d'un peu en dessous du milieu de la pierre. Sa couleur était vert foncé. Frotté avec de l'or il acquérait à l'instar de la pierre lydienne, la couleur de l'or ; il était très grossier et très dur et ressemblait à un silix ordinaire. Avec de l'acier on en tirait du feu. »

La figure qui en est donnée a pour légende : *Ceraunias viridis*. On y reconnaît une hache polie dont le biseau, obtenu en l'aiguissant, occupe presque toute la hauteur.

Ambrosini eroit que ee que l'on a dit de pierres de cette sorte, semblables au cristal, doit se rapporter à la « gemme Céraunie ». Les diverses formes de la céraunie l'occupent ensuite, mais il n'y a là rien que des réminiscences de Gesner et une référence à Eneelius. Il reconnaît comme traduit de Solin ee qu'Isidore a dit de l'existence de deux espèces de céraunies, venant l'une de la Carmanie, l'autre de la Lusitanie. « Marbode, dit-il, a mis ensuite tout cela en vers, mais si on pénètre la pensée de ces auteurs, on trouve que la pierre a été confondue avec la gemme Céraunie. »

Comme provenance, ou *loci natales*, il cite en se référant à Gesner, l'Allemagne, surtout dans le voisinage des fleuves et principalement de l'Elbe ⁽³⁾.

Il donne alors l'explication d'une planche où se trouvent représentées diverses céraunies — *Variæ Cerauniarum differentiæ* — puis une légende relative à cette planche, dont les termes sont intercalés ci-après.

(1) *Lapides Ceraunij*. (2) *Anguli*. (3) p. 610.

1 et 2. Ces deux figures représentent, suivant Ambrosini, la partie supérieure et la partie inférieure d'un glossopètre plutôt que d'une céraunie.

La légende porte :

« 1. Partie supérieure de la pierre Céraune.

2. Partie inférieure de la même. Ces pierres furent figurées sur cette planche avec une semblable inscription, mais nous pensons qu'il faut les rapporter plutôt aux glossopètres qu'aux Céraunies. »

La figure représente, en effet, sous ses deux faces une grande dent de Carcharodon. Il y a lieu de remarquer que la confusion signalée par Ambrosini doit être attribuée à Aldrovande par lequel il est curieux de voir appliquer aux faces externe et interne de la dent les expressions de partie supérieure et de partie inférieure qui, pour concorder avec l'idée de pierre de foudre, devraient s'appliquer à la pointe et la racine.

N° 3. C'est la céraunie non perforée de Gesner, figurée ici à peu près de grandeur naturelle.

Dans la légende elle est dite: grand Ceraunias cunéiforme de Gesner.

N° 4. La Céraunie plus dure que le basalte (1).

« Autre Céraunias, cunéiforme, moindre. »

C'est le marteau figuré par Gesner, sous la lettre A, *tombé* à Torga, le 17 mai 1561.

N° 5. « Autre Ceraunias cunéiforme aux deux bouts. »

C'est la figure C, de Gesner.

N° 6. Autre céraunie de Gesner, déjà mentionnée par Kentmann.

La légende porte. « Autre Céraunias cunéiforme différent des précédents. » Ce dernier détail conviendrait mieux au marteau n° 5. La présente hache, figure B, de Gesner, est celle qui passait pour être tombée du ciel près de la citadelle Julia. Ambrosini copie Gesner pour ce qui se rapporte à son analogie avec la pierre en forme de hache de Sotacus.

(1) Première pierre figurée par Gesner, pierre n° 2 de Kentmann.

N° 7. La pierre tombée au village de Siplits, figure D, de Gesner. La légende porte « Ceraunias eunéiforme très pointu. Toutes ces pierres sont perforées au milieu, comme on le voit sur les gravures. »

A cet égard Ambrosini aurait toutefois dû faire exception pour le n° 3. Il s'occupe ensuite (1) des « pierres Céraunes » mentionnées, mais non figurées par Gesner et que celui-ci dit être tombées du ciel. Ce sont la pierre tombée à Vienne en 1544 (2); celle tombée à Torga en 1560 (3) et celle qui fendit un chêne à Ilebourg (4). Il ne voit pas que malgré la différence de date, la pierre tombée à Torga, en 1560, est celle qu'il a figurée sous le n° 4, et que la pierre d'Ilebourg est celle qu'il a figurée sous le n° 6.

Laissant de côté ce qui concerne la céraunie regardée comme emblème, son emploi en médecine et ses propriétés, il n'est que juste de faire remarquer à ce dernier égard qu'Ambrosini soupçonna et à bon droit Marbode d'attribuer au Ceraunius ce qui appartient à la gemme.

On se tromperait cependant si l'on croyait qu'il suffit de chercher dans les ouvrages anciens ce qui concerne les céraunies pour trouver tout ce qui concerne les objets préhistoriques.

Dans l'ouvrage d'Ambrosini il faut notamment tenir compte du chapitre de la bélemnite (5). Le nom de bélemnite qui devrait, dit-il, s'écrire « Belenites » puisqu'on dit en grec βελωνιτης « prête au plus haut point à équivoque attendu que sous le même nom on désigne une pierre travaillée de main d'homme, en forme de flèche, dont les anciens Romains se servaient à la guerre. Elle diffère de la Bélemnite de Dioscoride... en ce qu'elle a acquis par le travail une forme triangulaire tandis que l'autre a reçu de la nature une forme cylindrique. »

Il donne à la suite du chapitre de la pierre ammite (6), le dessin de cette flèche qu'il qualifie alors de « Bélemnite artificielle ou pierre sagittaire, dont les Romains se servaient à la guerre en guise de flèche. » C'est une pointe de flèche en silex, lancéolée, pourvue de son pédoncule.

La paléontologie du terrain quaternaire se rattache si directe-

(1) p. 612. (2) N° 1 de Kentmann. (3) N° 2 id. (4) N° 3 id. (5) Voir p. 618. (6) Voir p. 635.

ment à la question de l'homme préhistorique, que j'ajouterai qu'Ambrosini figure dans son ouvrage des dents de bœuf et de rhinocéros et une dent d'éléphant fossiles. Le fragment de mâchoire de rhinocéros, représenté à la page 827 (1), n'est pas déterminé par lui. Les dents qu'il attribue à l'éléphant, sur les planches VI et VII, appartiennent également au rhinocéros tandis qu'une molaire d'éléphant, figurée sur la pl. IX, qui porte pour légende « Tabella cum dente Belluæ petrificato » est attribuée dans le texte à une bête *marine* qu'il laisse indéterminée (2) et non sans de bonnes raisons. Il rapporte (3) qu'aux environs de Pérouse on trouve dans la terre de nombreux ossements et surtout des dents en pierre que le vulgaire dit être les dents molaires des éléphants, qui du temps de la guerre avaient été amenés de Carthage et qui moururent en cette région. Depuis lors, par la longueur du temps, ils ont acquis, dit-il, les caractères de la pierre.

Il reste à mentionner deux dessins de couteaux provenant de la « Themistiana Indiæ provincia » où ils étaient en usage par suite du manque de fer et d'acier, et une hache de pierre employée par les Indiens dans leurs sacrifices (4). Un de ces couteaux, en pierre d'émeraude, de couleur foncée, que quelques-uns nomment pierre éthiopienne, est pourvu d'un manche en bois sculpté représentant un animal dont les membres antérieurs sont repliés contre le corps et dont les membres postérieurs retiennent un manchon dans lequel la pierre est fixée, manchon retenu lui même à l'aide d'une lame mince qui sectionne le manche par le milieu et pénètre dans le cou de l'animal. Le manche de cet objet rappelle certaines sculptures mexicaines. Quant à la hache de sacrifices elle avait été donnée par Antonius Gigas « diligent investigateur des choses naturelles » au très illustre Aldrovande.

(1) Marquée 829. (2) ... dentem petrificatum cuiusdam belluæ marinæ.

(3) p. 825. (4) pp. 156-158. .

OLAUS WORMIUS.

En 1655 parut à Leyde sous le titre de *Museum Wormianum* (1) la description de la riche collection d'histoire naturelle que le savant Olaf Worm avait réunie à Copenhague. Celui-ci n'eut cependant pas la satisfaction de voir achever l'ouvrage auquel il avait donné tous ses soins. Il était mort, au cours de l'impression, le 7 septembre 1654 et ce fut son fils Guillaume, qui en rédigea la dédicace au roi Frédéric III, en la datant de Leyde, des calendes de mars 1655. Olaus Wormius était né à Arhus en Jutland en 1588. Après avoir assez voyagé il vint se fixer en 1613, à Copenhague, où il mourut, remplissant les fonctions de recteur de l'Académie de cette ville. Ses diverses publications attestent un grand savoir en médecine, en histoire et en archéologie. Son *Museum* atteste de même l'étendue de ses relations et une connaissance approfondie de la littérature scientifique.

Wormius rapporte (2) qu'un silex de sa collection « rappelait si exactement la forme d'une pointe de hache, que l'on pouvait douter si c'était l'œuvre de l'Art ou de la Nature. Sa couleur était noirâtre.

D'autres silex, dit-il, ont la forme d'un poignard. Certains sont jaunâtres. Les savants diffèrent d'avis à leur sujet. Comme on en trouve beaucoup chez nous sur les collines et dans les tombeaux des Anciens on doute si ce ne sont pas leurs armes; d'autres hésitent entre des œuvres de l'Art ou de la Nature; d'autres enfin les rapportent aux pierres Céraunes. Nous en parlerons plus au long plus tard. »

Au sujet des glossopètres il dit (3) que certains les considèrent comme une sorte de céraunie et il reproduit les figures données par Gesner (4) et par de Boodt, y compris celle de la fameuse corne de serpent.

Le ch. XII (5) contient la description du Ceraunias, du Bron-

(1) MUSEUM WORMIANUM SEU HISTORIA RERUM RARIORUM, Tam Naturalium, quam Artificialium, tum Domesticarum, quam Exoticarum, quæ Hafniæ Danorum in ædibus Authoris servantur *Adornata ab OLAO WORMIO, MED. DOCT.* . . . AMSTELODAMI, Apud LUDOVICUM & DANIELEM Elzevirios. c1655. In-folio. (2) p. 39. (3) p. 67. (4) f° 162. (5) p. 74.

tias, de l'Ovum anguinum, de l'Ætite, de l'Ostracite, de la Conclite, de la Bucarde (1) et de la Fungite, groupement singulier, qui donne une idée de la valeur des classifications au milieu du dix-septième siècle.

Ce chapitre commence par quelques mots sur l'étymologie connue du nom de Ceraunias, par l'énumération de ses dénominations latines de *telum fulmineum*, *lapis fulminaris*, *cuneus fulmineus*, *telum Jovis* et la mention de son nom de Tordensteen en danois et de celui de Donderstein ou de Donderkeil en allemand. Suivent des détails sur sa forme, ses dimensions, ses divers caractères de dureté et de pesanteur, sa perforation, avec mention de la particularité que l'ouverture est plus étroite d'un côté que de l'autre de l'objet, enfin sa couleur. C'est manifestement un résumé des auteurs précédents. Quant à son mode de formation, Wormius rappelle que les avis des auteurs diffèrent. Il fait remarquer que si les uns y voient des instruments de fer changés en pierres, d'autres opposent à cette opinion le témoignage de gens dignes de foi relatif à l'extraction de la pierre, hors de terre, en des points atteints par la foudre, faits sur lesquels — ne manque-t-il pas d'ajouter — on peut consulter Kentmann. « En conséquence de quoi ils disent que cette pierre est formée d'une exhalaison de la foudre, mélangée à une matière métallique, qui se sont agglomérées dans un nuage épais, sous l'influence de l'humidité enveloppante, à laquelle est venue s'ajouter la chaleur du soleil, des étoiles et de la foudreignée. Sa forme résulte de la disposition variée de la matière, l'humidité fuyant vers le bas, la force de dessiccation, et les parties les plus sèches se trouvant condensées et rendues compactes vers le haut.

Quoique cette opinion présente aussi ses difficultés par suite de la variété de forme, de l'existence des perforations et de la formation subite (2) de la pierre elle a cependant pour elle une grande probabilité. » La croyance au transport au haut des airs par les tempêtes n'est pas non plus, dit-il, sans soulever des difficultés.

(1) *Isocardia cor*, fossile caractéristique de sables pliocènes, existant à Anvers. Le nom de Bucarde est actuellement réservé aux coquilles du genre *Cardium*. (2) *Ob... subitanam generationem...* On pourrait presque traduire par génération spontanée.

Tout ce que l'on rapporte de merveilleux au sujet des céraunies, y compris ce que raconte Marbode, fait qui, soit dit en passant, montre qu'il n'a pas compris cet auteur, semble insuffisant pour engager Wormius à formuler une réserve quelconque, mais quand il rapporte qu'il se souvient d'avoir entendu affirmer que, de céraunies réduites en ehaux, on tirait une huile, qui appliquée sur les canons les faisait voler en éclats au moment du tir, il ne cache pas son inerédulité.

Le musée de Wormius contenait plusieurs sortes de céraunies. Il en décrit cinq, dont il donne les figures qui, chose curieuse, correspondent exactement aux figures insérées dans le traité de de Boodt (1) lequel avait copié lui-même celles de Gesner en les disposant autrement. Faut-il admettre, d'après cela, que les objets de la collection de Kentmann et de celle de Gesner soient arrivés en la possession de Wormius ou bien n'est-il pas plus simple de supposer que les éditeurs de 1655 ont fait reproduire des figures qu'ils avaient sous la main ? Les dimensions indiquées pour les objets ne correspondent pas exactement, mais en tout cas leur analogie reste étrange.

« L'une de ces céraunies, d'un blanc grisâtre, a exactement la forme d'un coin. Longue de quatre doigts, large de deux, ayant un doigt d'épaisseur, elle s'atténue insensiblement en pointe et ressemble à du marbre poli, peu varié. »

C'est la céraunie A, de Gesner, dont le dessin, déjà un peu modifié par de Boodt, l'est encore davantage ici en ce que le contour des côtés, au lieu de présenter une courbe continue, forme vers le milieu une sorte d'angle.

« La deuxième, longue de sept doigts, moins bien polie que la précédente, est de couleur cendrée foncée. Elle est également cunéiforme, mais de telle sorte que le tranchant a plus de trois doigts de large, tandis que le sommet est large d'un doigt seulement. Cette dernière mesure correspond en ce point à celle de son épaisseur, mais elle atteint au milieu de la pierre un doigt et demi. »

Quoique le dessin de cette céraunie la représente fortement oblique on y reconnaît manifestement la pierre, qui fut donnée à Gesner

(1) Ch. CCLVIII. Editions de 1633 et de 1647.

par un noble amateur des sciences et qui se trouve figurée à part dans son traité *de Figuris lapidum* (1). Wormius ne fait pas remarquer que cette hache n'est pas perforée.

« La troisième nous met sous les yeux un silex jaunâtre ayant la forme d'un coin, dont le tranchant est émoussé. Très inégal et rude, long de quatre doigts, épais d'un doigt, large de deux, il semble qu'ayant été heurté contre les objets avec lesquels il se trouvait en contact il ait eu son sommet brisé. »

Il est à remarquer que cette description, bien qu'indiquée comme correspondant à la troisième figure, se rapporte en réalité à la cinquième. C'est la céraunie B, de Gesner, la céraunie n° 3 de Kentmann, la 5^e figure donnée par de Boodt.

« La quatrième, longue de cinq doigts, d'une matière siliceuse noirâtre, a la forme d'un coin pointu. Mesurant, au bout le plus large, deux doigts et demi, tandis que la pointe brisée n'en a que deux à peine, épaisse d'un demi-doigt, elle apparaît comme une hachette qui aurait été changée en pierre. »

C'est la céraunie C, de Gesner dont celui-ci ne donne aucune description.

Enfin, dit Wormius « je comparerai le mieux de toutes, la cinquième à la pointe d'un grand glaive, car elle a la figure d'une pyramide et se termine par un bout pointu. Sa couleur est cendré foncé; sa substance tient du silex et du marbre. A l'instar d'un glaive, elle est aiguisée des deux côtés et, à partir de la moitié de sa longueur jusqu'à l'extrémité, son épaisseur décroît peu à peu. Elle a neuf doigts de long et trois de large à sa base, qui se termine peu à peu en un bout pointu. Elle est polie et luisante, sauf en quelques points, où des parcelles semblent en avoir été enlevées par suite de chutes. »

Conséquemment à ce qui a été dit plus haut que la description de la troisième céraunie se rapporte à la cinquième figure, celle de la cinquième se rapporte inversement à la troisième figure de l'ouvrage de Wormius qui correspond à la céraunie D, de Gesner et au n° 4 de Kentmann.

Bien qu'il possédât encore diverses pierres céraunes différant de

(1) F^o 62 v^o.

grandeur, de figure et de couleur, Wormius se borne à en faire remarquer une « de couleur noire, cunéiforme, pourvue vers la base d'une perforation, dans laquelle on peut faire passer le pouce. Sa longueur est d'un pied romain moins deux pouces, son épaisseur de deux pouces et demi, sa largeur, au niveau de la perforation de trois pouces. Comme un coin, elle s'aminicit peu à peu. Elle n'est pas luisante, mais grossière, surtout vers la base. En dimension elle surpasse toutes celles que je possède » (1).

La collection de Wormius contenait aussi des « pierres sphériques, mais cependant polygonales, de matière siliceuse, de la dimension du poing ou d'une balle à jouer, de couleur tirant sur le poupre sale, qui étaient rapportées aux Céraunies par le Seigneur Vincent Bilde de Waldbygard, de qui il les avait reçues et qui les avait trouvées dans l'île de Seeland non loin de sa maison de campagne. »

Malgré leur identité de substance Wormius rejette cette assimilation aux céraunies à cause de la forme sphérique qu'il n'a jamais vu attribuer à ces dernières.

Peut-être à bon droit rapportera-t-il à cette classe une pierre qu'il a nommée *Pierre de grêle*, parce qu'à la Pentecôte de l'an 1647 elle est tombée dans l'île de Falster avec le tonnerre, la foudre et des grelons de la dimension d'une noix. Ces pierres étaient grandes comme un œuf-d'oie, blanches comme la neige, semblables à de la craie, mais beaucoup plus dures et ne déteignant pas, rudes et inégales, mais ayant la surface comme enduite d'une incrustation qui ressemblait à du verre. Ce sont suivant toute apparence des rognons de silex transformés en cacholong, tandis que les pierres citées auparavant semblent être des moules d'échinides.

De la brontie et de l'ombrie il rapporte les choses habituelles. Il ajoute la dénomination danoise de *Spadei* à leur synonymie.

Au chapitre XIII, qui traite des pierres de peu de valeur, de figures diverses, représentant des objets naturels ou artificiels, il parle (2) très probablement d'une hache taillée. Il s'agit d'un « silex représentant exactement la pointe en fer d'un épieu, noir, tranchant des deux côtés, finissant insensiblement en pointe aiguë, pourvu sur toute sa masse de sortes de renforcements inégaux et ondoyants

(1) pp. 75-76. (2) p. 85.

comme s'il était sculpté. Sa base qui forme un rhomboïde est dentelée, jusqu'à la pointe comme aussi les quatre côtés du manche (qui constitue presque un carré) de sorte que si le silex pouvait en quelque façon être travaillé par l'homme on jurerait que cet objet est une œuvre de l'art plutôt que de la nature. Il me fut apporté sous le nom de Hache minérale, du diocèse de Ripen (1) par les soins de l'illustre Seigneur Ivarus Hemmeteus son ancien évêque. Celui-ci m'écrivit que cet objet fut trouvé dans le pays de Ripen sur une montagne peu élevée en même temps qu'une urne remplie de cendre et d'ossements et qu'il pense que c'est le GAMAHU de Paracelse (2). Ce dernier distingue en effet deux genres de Gamahu, l'un naturel, l'autre artificiel. Il traite du naturel, parmi d'autres choses, au chapitre 7 de son livre des Ressemblances (3) où il écrit: les Gamahu se trouvent souvent dans les sables et dans les cours d'eau, avec des formes variées et étonnantes, tout comme s'ils étaient artificiellement façonnés, mais ils sont ainsi créés par Dieu. Ils sont rarement dépourvus de forces et de propriétés merveilleuses dont il faut juger d'après la figure qui leur a été attribuée. Celle-ci témoigne, en effet, de l'influence céleste et des qualités dont Dieu les a gratifiés. Tout cela à la vérité relève de la Magie. Il traite longuement du Gamahu artificiel au ch. 13 du même livre où il apprend que ce sont des pierres sur lesquelles sont tracées en forme de constellation et suivant les lois de l'Astronomie diverses figures d'hommes, d'animaux et d'autres choses. Il indique en même temps le moyen de les confectionner. »

Les renforcements inégaux qui couvrent la surface de la pierre de Ripen excluent toute idée de pierre polie. D'autre part les détails concernant sa base de forme carrée ne permettent guère d'y voir une hache. Une pointe de lance, un poignard répondent mieux à l'idée que l'on peut se faire de cet objet dont il est regrettable qu'un croquis n'accompagne pas la description.

Quant au *Gamahu* naturel, cailloux dans lesquels l'imagination se complaisait à voir les formes les plus variées, il n'avait aucun

(1) Nord du Jutland. (2) Né en 1493, mort à Saltzbourg, le 24 septembre 1541. (3) De imaginibus.

rapport avec l'archéologie préhistorique. D'après E. Bertrand (1), le *gamaïcu* « est le nom que les Indiens donnent à une pierre marquée de points ou de taches rondes, à laquelle ils attribuent des vertus merveilleuses » (2).

Wormius rapproche de son silex de Ripen « d'autres silex de ce genre, en forme de poignards, de couleurs diverses, un peu plus petits, pourvus de manches, et affilés » dont il doute si ce sont des œuvres de l'art ou de la nature. « Certains, dit-il, les rapportent aux Céraunies, d'autres pensent que ce sont des épées courtes (3) des anciens. » Il déclare en avoir assez parlé au ch. 5 (4) pour n'avoir plus à revenir sur ce sujet.

Wormius (5) possédait encore deux haches en bronze (6) qu'Axelius Juël lui avait envoyés du Jutland où ils avaient été trouvés dans la terre. « Le plus grand a, dit-il, au-delà de cinq pouces de longueur et en mesure trois dans sa plus grande largeur. Le corps de l'objet, étroit d'abord, se termine par un tranchant plus large. Le second, un peu plus petit, mais plus épais possède sur les côtés des ailerons (7) pour pouvoir être saisi plus facilement par la main et s'y trouver mieux assuré. Je pense qu'ils ont été employés à la guerre, quand on combattait de près. S'ils avaient eu des trous pour l'introduction de manches je les aurais regardés comme d'anciennes hachettes » (8).

Tout Musée de ce temps devait posséder au moins une dent de géant. Celui de Wormius n'y manque pas. On y voyait une dent « de la forme d'une dent canine du maxillaire inférieur » que l'on avait trouvée avec un fragment de mâchoire dans la paroisse de Blanterup, au diocèse d'Alburg. C'était un don de Chrétien «Johannis» jadis évêque d'Alburg, qui le tenait de son prédécesseur, Jacques Holmius, et qui y avait joint un billet sur lequel se trouvait le calcul de la taille du géant fait en prenant pour base la dimension de sa dent.

Ce résultat, qui lui attribue une taille de neuf aunes danoises, ne soulève aucune objection de la part de Wormius. Il doute au contraire, très fortement de la justesse de l'attribution à l'homme, de

(1) DICTIONNAIRE UNIVERSEL DES FOSSILES PROPRES ET DES FOSSILES ACCIDENTELS. LA HAYE. MDCCLXIII. In-8°. (2) Voir Valentini, p. 51, qui en donne une figure. (3) Gladiolos. (4) p. 85. (5) pp. 354-355. (6) Cuneos æneos. (7) « Eminentias quasdam habens ». (8) Securiculas.

dents molaires qu'on lui avait données comme telles et en conséquence il ne juge pas utile de faire de plus amples recherches à leur sujet (1).

Wormius était d'ailleurs d'une crédulité qui dépassait les limites ordinaires. Il croyait que le *Lemming*, dont on connaît les invasions, pouvait s'engendrer dans les nuages tout comme les grenouilles, ce dont personne à son avis, ne pouvait douter. Comme classification le *Museum Wormianum* n'aura pas contribué à l'avancement de la science. Comme arrangement de collection il est inférieur à l'armoire de Kentmann et à la *Metallotheca* de Mercati. Le dessin (2) de la grande pièce qui le contenait, donne, avec ses ours, ses requins et ses oiseaux suspendus au plafond, ses têtes de cerfs, ses crocodiles, ses tatous et ses immenses carapaces de tortues fixés contre les murs, ses boîtes et plateaux à compartiments pour les coquilles, les fossiles et les minéraux, l'idée d'un vaste bric-à-brac aussi amusant par sa variété que dépourvu, dans son agencement, de toute notion de classification scientifique.

MOSCARDO.

Le Comte Louis Moscardo, de Vérone, non content de réunir un cabinet d'histoire naturelle, voulut encore le faire connaître au public et à cet effet publia successivement, en 1656 et en 1672, la description de sa collection (3).

D'après les idées du temps il discute de la nature de la foudre.

Celle-ci est-elle une pierre ou un autre corps solide ou bien, comme le veut Aristote, est-elle simplement une exhalaison sèche, enflammée ?

Le fait de la fusion de pièces de monnaies par la foudre, dans une bourse, restée intacte, empêche de considérer une pierre, comme constituant la foudre, attendu qu'un corps solide ne pourrait produire

(1) p. 343. (2) Gravé par G. Wingendorp. (3) NOTE OVERO MEMORIE DEL MVSEO DEL CONTE LODOVICO MOSCARDO NOBILE VERONESE... Dal medesimo descritte in Tré Libri... *Furono consacrate, nella prima edizione alla Gloriosissima momoria DELL' ALTEZZA SERENISSIMA DI FRANCESCO FV DVCA DI MODENA E REGGIO — IN VERONA. MDCLXXII.*

un pareil effet. C'était là, de la part du comte Moscardo, une conclusion assurément fort sage et à laquelle on aurait pu croire qu'il se serait arrêté, d'autant plus qu'il pouvait s'appuyer sur l'autorité d'Aristote. Cependant, comme d'autres opinions avaient également cours, il n'ose se prononcer.

Pierre Tolosano prétend en effet, dans sa syntaxe, « que dans la foudre s'engendre une pierre, d'une abondante et dense exhalaison terrestre qui attirée par l'humidité du nuage forme à la façon dont se comportent la farine et l'eau une masse et un mélange et qui par une coction subite devient en se durcissant une pierre, tout comme la craie — il veut dire l'argile — passe à l'état de carreau ou de brique. »

Ortensio, évêque de Verulano, et Vital Zuccolo partagent la même manière de voir, à certaines nuances près, car chacun en ce temps avait soin de faire intervenir l'agent qui lui paraissait avoir la plus grande part dans la réunion des éléments nécessaires pour la formation de la pierre dans les nuages et la plus grande influence dans les phases successives de la transformation de l'exhalaison en pierre. Saint Thomas lui-même, dans son commentaire sur Aristote, admet qu'avec la foudre et le tonnerre peut tomber une pierre ou tout autre objet semblable, soit engendré d'une exhalaison sèche dans les nuages, soit porté dans les airs par une trombe.

Ayant ainsi rapporté le pour et le contre (1), Moscardo garde une prudente réserve et comme s'il redoutait une polémique écrit « je dis seulement que l'on regarde vulgairement comme des « Flèches » certaines pierres qui se trouvent dans la terre, telles qu'on les voit ici figurées, ayant la forme d'un coin, longues, lisses, de couleur vert foncé, tirant sur le noir, ayant l'extrémité la plus large aiguë et comme tranchante, très dures et produisant du feu en abondance quand elles viennent à être frappées par le fer. »

Deux figures (2), qui accompagnent cette description, représentent l'une, une grande, l'autre, une petite hache, polies toutes les deux et se terminant presque en pointe du côté opposé au tranchant. Elles sont accompagnées de l'inscription : Saete o fylmini.

(1) pp. 145-146. (2) p. 144.

Moscardo n'attribue aucune propriété aux haches polies et ne rapporte aucune idée superstitieuse à leur sujet.

Plus loin (1), arrivant à la catégorie des pierres non polies, il s'exprime de la manière suivante « Albert le Grand dit que les pierres Céraunies tombent des nuages avec le tonnerre d'où il résulte que certains leur donnent le nom de flèches (2). Cleandro Arnobio dans sa *Mine des Gemmes* dit avoir vu beaucoup de ces flèches que les campagnards avaient trouvées comme des pierres à feu dans les champs. Au point de vue de la couleur les unes se rapprochent du jaune, d'autres de la couleur cendrée ou du gris, d'autres du rouge. Elles ne sont ni transparentes, ni polies, mais très dures et de forme variable, les unes étant fourchues, d'autres pointues, d'autres étroites et allongées comme un fer de pertuisane. D'autres enfin sont plus courtes et plus carrées. Celles que je possède sont de la forme que représente le dessin ci-joint. Bonardo raconte dans sa *Mine du Monde* qu'elles tombent des nuages, que ceux qui portent une de ces pierres sur eux ne peuvent, ni se noyer, ni être frappés de la foudre et qu'elles procurent des songes agréables. »

Moscardo donne quatre figures de « Sacte o Ccraunie ». La première représente une pointe de lance; les trois autres représentent des pointes de flèches dont une étroite et allongée.

Finalement il donne (3) la figure de deux haches de bronze qu'il qualifie de très anciennes et qu'il dit avoir servi de tête à deux très gros dards qu'une machine de guerre nommée Catapulte, d'invention Scythique et en grand usage chez les Romains, servait à lancer. Le métal dont elles sont faites ne doit pas étonner, dit-il, attendu que Hésiode rapporte qu'au troisième âge de l'humanité les armes étaient en bronze.

L'une de ces haches se terminait en pointe, de sorte qu'au lieu d'avoir un seul biseau tranchant elle en présentait deux à l'extrémité.

Les figures de l'ouvrage de Moscardo sont très grossièrement gravées sur bois. On reconnaît cependant avec facilité la plupart des objets représentés. Il y a parmi ceux-ci de nombreux fossiles entre autres une dent de rhinocéros qui, cela va sans dire, est donnée pour une dent de géant.

(1) p. 148. (2) Saette. (3) p. 305.

DU HAMEL.

Un membre de l'Académie des sciences, Jean Baptiste Du Hamel, prêtre de l'Oratoire, puis aumônier du roi en 1656, publia, en 1660, deux traités intitulés l'un *Astronomia physica* et l'autre, qui fait en quelque sorte suite au premier *de Meteoris et fossilibus* (1). En relation avec les savants et les hommes politiques de son temps Du Hamel occupait dans le monde scientifique une place en vue. Ses ouvrages faisaient autorité. Dans les traités que nous venons de citer il emploie la forme du dialogue entre trois personnages, Simplicie, qui n'est pas partisan d'Aristote, Théophile, qui commence à se laisser persuader par lui et qui est fort hostile à Descartes, et Ménandre, qui le défend. Dans son explication de la foudre (2), Ménandre, après avoir rappelé ce que Sénèque dit des éclairs, ajoute que « la foudre et une exhalaison inflammable qui arrête les nuages et se trouvant resserrée par eux est, par cette élaboration, amenée à l'état de pierre. » Les récipients dans lesquels, dit-il encore, on a recueilli la pluie pendant longtemps contiennent des matières terreuses, qui prouvent que des parties sèches et terrestres peuvent être portées dans la région moyenne de l'air. « Mélangées avec des vapeurs nitreuses et sulfureuses, et ayant été enflammées elles passent à l'état de pierre. Qu'y a-t-il donc d'étonnant à ce que des parcelles acres, huileuses et terrestres subissant une coction dans les nuages comme dans une fournaise forment la pierre céraune, quoique aucun auteur antérieur à Avicenne n'ait fait mention de cette pierre. »

Cette dernière assertion serait difficile à soutenir et, le fut-elle, il faut convenir que l'argument n'aurait pas beaucoup plus de valeur que celui qui se trouve fourni par les dépôts recueillis comme poussières atmosphériques. La démonstration manque de rigueur et, ce qui est pire, du Hamel ne reste pas conséquent avec lui-même.

Simplicie invite Ménandre à exposer en abrégé, pour autant que cela lui sera possible, l'histoire des pierres. Déférant à ce désir Ménandre après avoir déclaré qu'il ne dira rien du glossopète

(1) IOAN. BAPT. DV HAMEL DE METEORIS ET FOSSILIBVS LIBRI DVO... PARISIS M.DC.LX. In-4^o. (2) p. 66.

qui ressemble assez à une langue de serpent, le prend comme point de comparaison pour le céraune, dont il ne donne aucune description, si ce n'est qu'on y observerait une quantité de petits trous. Pour lui le céraune est donc une pierre poreuse ce qui permet de croire qu'à l'exemple de Libert Froidmont (1) il a en vue la pierre ponce ou une pierre de même aspect.

En tout cas il ne regarde pas comme probable qu'elle soit précipitée des nuages sur la terre. « Je croirais plutôt, dit-il, que dans cette pierre il ne faut voir autre chose que des coins, des haches, des marteaux ou autres instruments de ce genre changés en pierres, car très souvent la pierre Céraune a la forme d'un coin ou d'une hache. Je pense qu'il faut mettre au même rang l'ombrie et la brontie. Celles-ci, à la vérité ne sont pas oblongues, mais rondes. A mon avis elles ne seraient pas autre chose que des tortues franchement écloses et changées en pierre sous un souffle de Gorgone. Beaucoup d'arguments militent en faveur de cette opinion. Elles ont, en effet, la même couleur que les tortues; elles sont élégamment divisées en petites pièces; leur aspect autorise à tous les égards cette manière de voir.

La Bélemnite, ainsi nommée parce qu'elle ressemble à une pointe de flèche, a presque la figure de la pierre Céraune. » Une simple analogie de dimension la ferait désigner sous le nom *Dactylus Idæus*. Du Hamel se déclare finalement presque amené à croire que ces pierres ne sont autre chose que des pointes de flèches transformées par un esprit ou suc lapidifique.

GASPAR SCHOTT.

Les titres des anciens ouvrages présentent la particularité de donner souvent dans leur énoncé une biographie de leur auteur. Celui de la Physique curieuse du père Gaspar Schott (2) nous

(1) La Météorologie de Froidmont lui était connue. Il le cite pour le jeu des marées. (2) P. GASPARIS SCHOTTI REGIS CURIANI E SOCIETATE JESU Olim in Panormitano Siciliæ, nunc in Herbipolitano Franconiæ Gymnasio ejusdem Societatis Jesu Matheseos Professoris PHYSICA CURIOSA SIVE MIRABILIA NATURÆ ET ARTIS LIBRIS XII COMPREHENSA.... HERBIPOLI ... *Excudebat* JOBUS HERTZ... MDCLXII. In-4°. — La dédicace à l'Electeur de Bavière, Charles Louis

apprend qu'il était originaire de Koenigshofen (où il était né en 1608) qu'il était membre de la compagnie de Jésus (depuis 1627) et qu'après avoir été professeur de mathématiques à Palerme, au Collège de la même Société, il vint remplir à Wurtzbourg les mêmes fonctions dans les mêmes conditions.

Sa biographie apprend, de plus, que son séjour en Italie fut de 30 années, qu'il se lia à Rome avec le Père Kircher et qu'il mourut à Wurtzbourg, le 22 mai 1666, ayant, par ses ouvrages et son enseignement, ranimé l'étude des sciences physiques en Allemagne (1).

La date de la publication de la *Physica curiosa*, rapprochée de celle à laquelle on peut placer son retour en Allemagne, devrait faire considérer, à priori, les idées, qui y sont exposées, comme rapportées d'Italie. Il n'en est cependant pas ainsi et c'est la *Météorologie* de Libert Froidmont qu'il faut reconnaître comme point de départ ou base principale de l'étude de la céraunie, faite par le Père Schott.

« L'opinion du vulgaire qui veut, dit le Père Schott, que la foudre soit une pierre lancée hors des nuages n'est pas entièrement dénuée de fondement. Nous voyons, en effet, la foudre courir ça et là en sillonnant son passage, entrer ici, sortir plus loin, se glisser d'un lieu dans un autre, errer au hasard dans les temples et finalement disparaître en terre. J'ai plus d'une fois observé moi-même de semblables trajets et constaté des traces de la foudre et je l'ai, non sans danger, vu éclater presque à mes pieds. En nombre d'endroits on conserve aussi des pierres dites de foudre qu'on prétend être tombées des nuages quand le tonnerre grondait. »

La pierre de Cordoue en est naturellement donnée comme preuve. Il en ajoute un autre exemple :

« Dans notre propre ville de Wurtzbourg, dit-il, on conserve une de ces pierres dans l'église de Saint-Jacques, au delà du Mein, dans le couvent des Ecossois (à la tête duquel fut jadis l'abbé Jean Trithemius) où elle se trouve suspendue avec une chaînette à une colonne. La foudre est donc une pierre, dit le vulgaire.

est de Janvier 1662. La *Faculté* accordée à l'auteur ainsi que celle accordée au libraire, pour l'impression de l'ouvrage, sont l'une et l'autre du 13 mars 1661. (1) Biog. de Michaud.

J'accorde avec Vicomercato ⁽¹⁾, Froidmont, Cabeus et nombre d'autres météorologistes qu'il puisse *parfois tomber des nuages avec la foudre une pierre qu'on désigne sous le nom de trait ou de coin de foudre et qu'on peut la compter parmi les effets de la foudre* ⁽²⁾, mais je nie que ce fait se produise toujours, même lorsque la foudre a laissé des traces manifestes de son passage. Même dans ce cas une pierre n'accompagne pas toujours la foudre et il suffit pour produire ces effets que la flamme de la foudre, précipitée hors des nuages, brûle dans une matière épaisse et constante ⁽³⁾. Rarement, en effet, malgré l'existence des traces en question, on trouve des pierres de foudre, alors qu'il est cependant prouvé, et Pline même le reconnaît, que la foudre ne pénètre jamais à plus de cinq pieds en terre. »

Quant à son origine il ne modifie que peu ce que Froidmont en dit « la pierre de foudre provient de l'exhalaison visqueuse terrestre de choses diverses et de l'humidité des vapeurs qui se sont subitement coagulées sous l'action de l'extrême puissance de la flamme de la foudre, en partie dans le nuage même, en partie pendant le trajet dans l'air. Et cela ne doit pas sembler étonnant puisque même dans les fourneaux des chimistes la matière se coagule souvent, non seulement en pierres, mais même en métaux. C'est ce qui fait que *parfois il ne tombe pas une pierre avec la foudre, mais du fer ou un autre métal* ⁽⁴⁾ quand apparemment du vif-argent se trouve mêlé à l'exhalaison sulfureuse. »

Il invoque alors Agricola ⁽⁵⁾, citant Avicenne, au sujet des flèches en airain tombées en Perse et du bloc de Lurgea, dont un moreeau avait été envoyé au « roi de Toratus ». Le Père Schott attribue ainsi à des aérolithes tout ce que l'on disait de l'origine des *pierres de foudre*.

La question, on le voit, restait fort obscure pour lui. Il con-

(1) Déjà cité par Froidmont. (2) La phrase en caractères italiques est copiée de Libert Froidmont, p. 56, sauf que celui-ci met *inter effectus ejus*.

(3) Opinion conforme à celle de Froidmont relativement au feu, dans lequel ce savant voyait « une manifestation de la chaleur résidant dans un corps quelconque, élémentaire ou mixte ». Monchamp, p. 39. (4) Phrase empruntée à Froidmont. La fin de la phrase l'est de même avec quelque modification.

(5) De origine corporum... L. V. p. 77.

tribue cependant à l'élucider quelque peu par sa réfutation partielle des conclusions de Libert Froidmont. On se souviendra que celui-ci dit (1) que la plupart des pierres de foudre sont légères et en tout semblables aux pierres poncees que les volcans rejettent de temps en temps. Le Père Schott déclare qu'il se refuse à y ajouter foi. « J'ai vu, dit-il, et eu en main, au pied et tout autour de l'Etna, des pierres de cette sorte, que la montagne a rejetées en grande abondance et non pas en une fois, mais même pendant que je l'observais, et dont le volcan a couvert toutes les campagnes jusque contre les murs de la ville de Catane et contre la mer où il a comblé presque en entier un port qui s'y voyait jadis. Elles sont légères et friables et si on les jette avec force sur des corps durs elles se brisent. Si telles étaient les pierres de foudre elles n'auraient pas la force de briser et de fendre tout ce qui se trouve sur leur passage. Cabeus dit donc à meilleur escient (L. 3, des Météores, tex. 6, question 3) que la pierre de foudre est des plus dures et qu'elle se rapproche de la nature du fer. Telle est certainement celle qui se trouve au couvent et dans l'église de Saint-Jacques, comme je l'ai dit plus haut.

Le même Cabeus dit que la figure de cette pierre est variable et que dans les divers exemplaires qu'il avait vus (si toutefois c'étaient de vraies pierres de foudre) elle était dissemblable. Celle que nous possédons a la forme d'un parallépipède et ne diffère pas des pierres à aiguiser sur lesquelles ceux qui pratiquent la saignée aiguisent leurs lancettes, si ce n'est qu'elle est plus longue et plus épaisse » (2).

CHARLETON.

A notre époque où la presse quotidienne renseigne les événements arrivés dans le monde entier, le nombre connu des accidents de même genre enlève considérablement à leur intérêt. Cet intérêt même devient nul, en raison de l'éloignement du lieu, qui en fut le théâtre, si bien qu'il est des faits que cette considération empêche d'être portés à la connaissance du public et que les héros ou les

(1) L. 2, ch. 3 art. 7 des Météores. (2) Loc. cit., pp. 1466-1468.

victimes en restent inconnus hors d'une zone restreinte. Autrefois le manque de publicité avait pour résultat direct de donner de l'intérêt aux faits qui arrivaient à être connus et que l'on était conséquemment porté à regarder comme exceptionnels. C'est ainsi qu'un enfant ayant été tué par la foudre, Charleton, membre de la Société Royale de Londres, entreprit à l'occasion de ce malheur, une étude du fluide, qui fut publiée en 1665 (1). Morhoff (2), dans son *Polyhistor* (3), ne trouve rien mieux que de renvoyer, pour tout ce qui concerne ce sujet, au travail du médecin anglais. Il en donne une analyse, où l'on voit que Charleton s'est appliqué à rechercher ce que sont, en réalité, les pierres de foudre, que certains regardent comme telles, tandis que d'autres traitent de fables tout ce que l'on en raconte. Pour Charleton, leur formation, dans les nuages, n'est pas conforme à ce que l'on sait du mode de procéder de la nature. Les pierres, que l'on a coutume de présenter, ont été la plupart du temps extraites de la terre, ce qui donne lieu de soupçonner, dit-il, que les traits de la foudre, en pénétrant dans la terre, liquéfient le sable qu'ils frappent avec violence et en font la masse pierreuse que nous voyons.

Cette solution neuve, écartant d'emblée toute attribution des haches polies, comme armes, à des peuples anciens, atteste un manque de perspicacité d'autant plus singulier que Charleton s'était occupé du monument de Stonehenge et qu'il eut été logique de rapporter à un même peuple tout ce qui ne trouvait pas une explication satisfaisante dans l'histoire ou la tradition. Notre auteur a traité encore des céraunies, dans un autre ouvrage, son *Onomasticon Zoicon*, que l'on a jugé de manières fort différentes et dont le but, exposé dans le libellé du titre, semble cependant aussi bien atteint qu'il était possible de le faire (4).

(1) *Inquisitiones duæ anatomico-physicæ, prior de fulmine, altera de proprietatibus cerebri humani*, Londres, 1665 in-8°. (2) Né en 1639, mort à Lubeck le 30 juillet 1691. (3) DANIELIS GEORGH MORHOFFII POLYHISTOR LITERARIUS, PHILOSOPHICUS ET PRACTICUS EDITIO QUARTA, LUBECÆ M DCC XLVII. 2 vol. in-4°. Voir T. II, p. 386. (4) ONOMASTICON ZOICON Plerorumque animalium *Differentias & Nomina* Propria pluribus Linguis exponens Cui accedunt mantissa anatomica. Et quædam De Variis fossilium Generibus,

Dans la classe des pierres sans valeur, de petite dimension et dures, il range le glossopètre, l'astroïte, la bélemnite, parfois nommée en Angleterre, *Thunder bolt*, le ceraunias, le brontias, etc.

Voici ce qu'il dit de ces deux derniers :

Ceraunias (1) « *Telum Fulmineum, Lapis Fulminaris, Cuneus Fulmineus, Telum Jovis*; pour les Danois: *Torden-steen*; pour les Allemands: *Dunder-stein*; pour nous, dans notre langue maternelle, *Thunderstone*, par suite de la conviction du vulgaire qu'il tombe des nuages avec la foudre. Combien c'est vrai, nous l'avons cependant démontré surabondamment dans notre Dissertation sur l'origine de la Foudre. Cette pierre se présente sous diverses formes. La plupart du temps elle affecte celle d'un coin, d'une pyramide, d'un marteau, d'une hache, d'une massue. Parfois elle est longue de sept pouces, parfois de cinq, large de trois ou de quatre, et d'une épaisseur inégale. Sa matière se rapproche le plus du silex. Elle est dure au point de ne pas être entamée par la lime, dense et pesante, Sa couleur varie. Elle est tantôt cendrée, tantôt noirâtre, tantôt d'un jaune rougeâtre un peu foncé. Les personnes superstitieuses lui attribuent de nombreuses et remarquables propriétés. »

La céraunie reste ainsi manifestement, pour Charleton, le produit d'un phénomène naturel, conformément à ce qu'il en a dit dans son mémoire sur la foudre. Il ne revient pas, en effet, sur la question de son origine. Quant à la brontie, il ne s'en occupe pas davantage, mais il en donne la synonymie suivante :

« *Brontias* (que l'on croit pareillement tomber du ciel avec la foudre), pour d'autres *Ombrias* (parce qu'il tomberait avec la pluie), pour quelques uns *Chelonitis* (parce que sa forme et sa couleur rappellent parfois l'écaille des tortues), pour d'autres *Ovum Anguinum* (parce qu'on y voit comme des queues d'anguilles entourant la masse et se réunissant en un même point), pour les Allemands *Gross Krotten-stein*, c'est-à-dire grande pierre de crapaud, ou autrement *Donner-stein... »*

Autore *Guallero Charletono*. M. D. CAROLI II. Magnæ Britannicæ Regis, Medico Ordinario, & Collegii Medicorum Londinensium Socio. LONDINI, Apud *Jacobum Allestry* Regalis Societatis Typographum. M DC L XVIII. In-4°. La préface est datée de juin 1667; l'approbation, du 5 juin 1668. (1) p. 265, ch. XV.

Il ajoute : « Jamais à ce que je sache on n'en a observé plusieurs à la fois, en un même point ou dans un même nid. Le *Brontias Favagineus* que Ol. Wormius décrit, dans son *Musée*, pag. 77, est une espèce différente. »

La synonymie attirait spécialement l'attention de Charleton. Il faut convenir qu'à cet égard son ouvrage est rempli d'intérêt. Toutefois si, au premier abord, on se sent enclin à trouver exagérées les critiques, dont il a été l'objet, on ne tarde pas à les trouver justifiées.

Né à Shepton Mallet, dans le comté de Sommerset, en Angleterre, le 2 février 1619, médecin de Charles I^{er}, membre de la Société Royale, professeur d'anatomie et président du Collège des médecins, Charleton quitta Londres pour se retirer dans l'île de Jersey, où il mourut en 1707 (1).

LACHMUND.

Frédéric Laehmund, dans son *Oryctographie d'Hildesheim* (2), parle de la brontie et de l'ombrie, sans rappeler les anciennes légendes qui s'y rapportent. Il dit ensuite de la céraunie « *Ceraunia*, *Ceraunius lapis*, Donnerstein, Donner Keil, doit son nom à l'opinion, quasi-générale, qu'elle tombe des nuages avec la foudre : et, bien que nombre de personnes le nient, il y a cependant des gens dignes de foi qui apportent assez clairement leurs observations à l'appui de leurs affirmations. Parmi ces derniers se trouve *Kentmann*, qui possédait quatre *Céraunies*, dont la première avait, en l'an 1544, pénétré dans une maison, à Vienne, à douze aunes en terre, par la force de la foudre, à travers la cave à vin. Elle était noire, de grande dimension, pesante, en forme de coin et perforée dans la partie la plus large. Longue de neuf doigts, large de quatre, elle pesait trois livres et demie. Celle-ci ressemble, à l'égard du poids, de la forme et de la dimension, comme un œuf à un autre œuf, une autre céraunie, qui compte parmi les objets les plus rares de mon musée. Une deuxième avait

(1) Biog. de Michaud. Voir aussi Carus, histoire de la Zoologie, Paris, 1880, p. 336. (2) ΟΡΥΚΤΟΓΡΑΦΙΑ HILDESHEIMENSIS, SIVE ADMIRANDORUM FOSSILIVM QVÆ In tractu Hildesheimensi reperiuntur, Descriptio Iconibus Illustrata... à D. FRIDERICO LACHMUND... HILDESHEIMIL... M. DC. LXIX. In-4^o.

traversé, en 1560, avec une grande violence, un moulin à vent, à Torga. Une *troisième* était venue fracasser un grand chêne à *Ileburg*, à trois milles de Torga. Une *quatrième* enfin, avait été précipitée, par la force de la foudre, sur un arbre du village de Sipitz (1), dans la campagne des environs de Torga. Les céraunies se présentent sous des formes diverses, telles que celles d'une pyramide, d'un marteau, d'une hache, d'une massue, etc. Elles sont parfois perforées, comme les quatre dont il vient d'être question, parfois elles ne le sont pas. Leur couleur même varie: elle est en effet noire, foncée, cendrée ou semblable à celle de la pierre serpentine, comme l'est un exemplaire que je possède. *Dans notre région*, on en a trouvé, il y a quelques années, près d'une rive, une noire, en silex, d'une sorte qui pourrait même tenir lieu de pierre lydienne (2). Voyez fig. III. »

La figure, qu'il en donne, rappelle à tous les égards le *Straalhammer* de la collection de Gesner, dont celui-ci a fait reproduire le dessin (3). Du reste, pas une observation, sur la provenance ou l'usage de l'objet, n'accompagne sa description. Toutefois, il est permis de conclure du classement des céraunies, entre les oursins et les bélemnites, que Laehmund se refusait à voir, en elles, des armes anciennes. Sa référence, unique et complètement erronée, au témoignage de Kentmann, prouve d'ailleurs qu'il n'avait pas cherché à s'éclairer sur le sujet qu'il avait à traiter.

OLEARIUS.

Adam Olearius (4), que ses voyages en Russie et en Perse ont rendu célèbre, est encore auteur d'une description du Cabinet de curiosités de Gottorp, qui parut après sa mort. Né en 1600, à Ascherleben, dans le pays d'Anhalt, Olearius, devenu bibliothécaire et mathématicien du duc de Holstein, s'était surtout occupé de la publication du récit de ses voyages. Sa mort, survenue le 22 février 1671, l'empêcha de soigner l'impression de l'ouvrage qui nous inté-

(1) « In pago Siptio » (2) Pierre de touche. (3) Voir le traité *de rerum fossilium... figuris et similitudinibus*. F° 62 v°. (4) Œlschlaeger.

resse, dont la préface est encore signée de lui, et dont une seconde édition parut en 1674 (1).

Sur la pl. XXXIII de cet ouvrage sont figurés deux « *Donnerkeile* ». Olearius fait, à leur sujet, la réflexion, que, ce que l'on raconte de leur formation dans l'air et de leur projection avec le tonnerre n'est pas admissible. Il regarde comme plus croyable que, pendant l'orage, une matière sulfurique ou sulfureuse et nitreuse, peut s'amalgamer dans l'air. Projetée sur la terre et venant à y rencontrer un sable, doué des propriétés voulues, elle y produirait alors, par la fusion, de semblables pierres. Tout ce qui concerne leur forme de coin et leur perforation est inconnu, dit-il, et il faut, à cet égard, répondre: quantum est quod nescimus. Pour finir, il rapporte la fameuse épreuve de la véritable pierre de foudre et renvoie pour le reste au *Musée* d'Olaus Wormius (2).

Les deux objets figurés sont absolument dissemblables. L'un d'eux, fort mince, plane ou très légèrement bombé d'un côté, doit être un bout de lame de silex; l'autre, rappelant vaguement la forme d'une pointe de flèche, lancéolée et pourvue d'un pédoncule, mais non barbelée, est perforé vers la base. Au sujet des glossopètres, il rappelle que certains les regardent comme une sorte de pierres de foudre et il raconte avoir constaté, comme de Boodt, qu'ils ne décelaient pas le voisinage de poisons. Deux oursins, figurés pl. XXI, sont déterminés comme Brontie ou Ombrie, pierres nommées *Donnerstein* ou *Wetterstein*, attendu que certains croient qu'elles tombent des nuages pendant l'orage ou pendant les pluies torrentielles.

Quelques uns, ajoute-t-il, s'imaginent que de porter cette pierre sur soi, favorise le sommeil et procure la victoire sur son ennemi, raison pour laquelle on la fait enchasser dans des pommeaux d'épées. Elle protégerait également contre le tonnerre.

(1) Gottorffische Kunst-Kammer, Worinnen Allerhand ungemeyne Sachen, So theils die Natur, theils kunstliche Hände hervor gebracht und bereitet... Vor einigen Jahren beschrieben, Auch mit behörigen Kupffern gezieret Durch Adam Olearium, Weil. Bibliothecarium und Antiquarium auff der Fürstl. Residentz Gottorff. Anjetzo aber übersehen, und zum andern mal gedruckt. — Auff Gottfriedt Schultzens Kosten. 1674. In dessen Buchladen zu Schleswig solche zu finden ist. In-4°. La *bibliotheca regni animalis atque lapidei*, de Gronovius, n'indique pas la date de la première édition. (2) « p. 75 ».

Avec les bronties ou *Donnersteinen*, est confondue, d'après le numéro indiqué, une espèce d'ammonite, mais il est plus vraisemblable que le texte se rapporte à l'objet représenté sous le n^o 2, qui est effectivement un échinide.

LA SÉPULTURE DE COCHEREL.

I.

M. DE COCHEREL.

En 1685 se place une curieuse découverte de haches polies que Montfaucon a relatée (1) et dont les historiens et les archéologues se sont beaucoup occupés.

« L'an 1685. M. de Cocherel, gentilhomme de Normandie au diocèse d'Evreux, voiant deux pierres sur une colline auprès du lieu de Cocherel, crut que cela marquoit quelque chose de caché en terre : il fit ôter les deux pierres, et creuser au dessous. Les ouvriers en fouillant la terre trouverent un sepulcre composé de cinq pierres brutes d'énorme grandeur. On y trouva deux cranes, et au dessous de chacun une pierre dure taillée à la manière du fer d'une hache : l'une qui est de la pierre qu'on appelle pyrites (2), a six ou sept pouces de long, et un et demi de large : le côté qui tailloit est fort aigu, et se termine en angles pointus. L'autre qui est de beau giade oriental verdâtre et marqueté d'argent (3), a aussi la forme de hache, est percée à l'un des bouts, et a trois pouces de long et deux de large : cette pierre est bonne contre l'épilepsie et la nephretique ; on assure que l'expérience en a été faite.

« Sous ces deux cadavres il y avoit une grosse pierre qu'on ôta, et l'on trouva dessous les ossemens de deux autres corps, qui avoient aussi leurs haches de pierre sous la tête ; leur figure étoit la même que les précédentes ; mais les pierres étoient d'une autre couleur,

(1) L'ANTIQUITÉ EXPLIQUÉE ... tome cinquieme, seconde partie. PARIS, MDCCXXII. Voir p. 194. (2) « Alius pyrites lapis erat » Il s'agit ici d'un silex. Plus loin (p. 197) il est parlé d'une « espèce de pierre fusil qu'on appelle en latin *pyrités*... » (3) « Alter subviridis argenteis maculis distinctus... »

et de différente espèce. Au même endroit il y avoit trois urnes remplies de charbons.

« En élargissant la fosse les ouvriers trouverent seize à dix-huit autres corps étendus côte à côte sur la même ligne; leurs têtes étoient tournées vers le midi, et leurs bras étendus à côté du corps; chacun avoit une pierre sous la tête et une hache comme les précédens. Ces corps étoient de stature commune, quoi qu'en aient pu dire certaines gens, et leurs cranes beaucoup plus durs et épais qu'à l'ordinaire. Une de ces têtes avoit eu le crâne percé en deux endroits, mais il paroissoit que les plaies avoient été guéries, et le crâne refermé. Les haches de pierre étoient toutes de la même forme, mais de couleur différente, rousses, noirâtres, et d'autres couleurs.

« On y trouva trois os pointus comme le fer d'une halebarde, qui avoient été autrefois fichés à de longs bâtons pour en faire des lances et des piques. Un de ceux-là étoit l'os de la jambe d'un cheval. Il s'y rencontra aussi des pointes, les unes d'ivoire et les autres de pierre, qui avoient servi de pointes de fleches. Il paroît par là que ces barbares n'avoient aucun usage ni du fer ni du cuivre, ni d'aucun autre métal. Un morceau de corne de cerf qui fut trouvé au même endroit, avoit servi pour y inserer une de ces haches. Cette corne avoit un trou à l'un des bouts pour y ficher un manche de bois.

« A côté de ces corps sur un terrain plus élevé de huit pouces on voioit une grande quantité d'ossemens à demi brulez, et parmi ces ossemens un tas de pierres, sur lesquelles étoit une urne de terre cuite cassée et pleine de charbons: au dessus des os étoit une couche de cendres d'un pied et demi de haut. Entre les ossemens on trouva, ce qui est à remarquer, deux morceaux de crâne d'épaisseur ordinaire, et à l'angle gauche de cet espace une grande pierre presque ronde, sur laquelle étoient trois autres plus petites pierres. »

Montfaucon ajoute que M. de Cocherel lui « montra en dessein toutes les haches trouvées sous les têtes de ces barbares et les pointes des lances et des fleches. »

LA SÉPULTURE DE COCHEREL.

II.

DOM. JACQUES MARTIN.

L'auteur de « LA RELIGION DES GAULOIS (1) », Dom Jacques Martin, rapporte, avec quelques différences, la même découverte de Cocherel.

Chargé de faire un travail pour rendre la navigation de l'Eure plus commode, M. de Cocherel, ne pouvant, faute d'ouvriers, tirer des carrières voisines, les trois à quatre cents pieds de pierre de taille nécessaires « fut obligé de chercher sur ses Terres tout ce qui lui pourroit fournir des pierres propres à mettre en œuvre. Il jeta sur-tout les yeux sur deux pierres qui étoient sur un côté fort élevé, exposé au grand Soleil du midi, et panehant vers la rivière: elles étoient droites, et sortoient hors de terre environ un pied, eomme les bornes plantées pour séparer les héritages des Partieuliers. Ces deux pierres avoient déjà été vûës quinze ans auparavant par trois inconnus, qui vinrent fouïller ee lieu un jour de fête, précisément au tems que tous les habitans s'étoient rendus à l'Eglise: ils firent un trou d'environ trois pieds en quarré et en profondeur, tirèrent deux eadavres ou squelettes jusqu'à la moitié de l'épine du dos, laisserent ees os sur le bord du trou sans le remplir, et sans témoigner qu'ils eussent eu dessein de chercher ou à droit ou à gauche, ni au-dessus ni au-dessous, et se retirèrent. » Le « Seigneur du fonds » soupçonna que c'étoit des Anglais, qui étoient parvenus à savoir qu'à la suite de la bataille de Cocherel, en 1364, on avait enterré, en ee point, des personnages de distinction avec leurs bijoux. Les maraudeurs étoient done venus enlever « ee qui pouvoit les aecommoder » et n'ayant laissé « que ee qui ne valoit point la peine d'être emporté » M. de

(1) LA RELIGION DES GAULOIS TIRÉE DE LES PLUS PURES SOURCES DE L'ANTIQUITÉ. Par le R. P. Dom *** Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur... A PARIS... MDCCXXVII. In-4°, deux vol., avec planches. Voir Tome second, pp. 311-315.

Cocherel jugea qu'il « étoit inutile de donner ses soins à une plus longue recherche. Mais en 1685, voulant employer ces deux pierres, il les fit découvrir et déraciner entièrement. Il trouva qu'avec trois autres, elles servoient de sepulcre à vingt corps d'hommes de grandeur ordinaire, c'est-à-dire, depuis cinq pieds jusqu'à six, à deux corps près de deux jeunes hommes de quinze à seize ans, qui n'étoient pas si grands que ceux des hommes faits : chaque corps avoit une pierre sous la tête, comme pour lui servir de chevet : tous les corps étoient tournez au midi, et avoient sur la même ligne les mains étenduës le long du corps. On ne trouva aucun corps de femme : le crane de tous ces squelettes étoit plus épais qu'il n'est ordinairement : il y en avoit même qui conservoient les marques de quelques coups mortels, dont ils avoient guéri, soit par la force du tempérament, soit par la vertu de quelques remedes, qui nous sont inconnus.

Parmi les pierres qui servoient de chevet à ces cadavres, les unes étoient des cailloux jaunâtres, de la nature de ceux dont on fait de pierres à fusil, et aussi dures que l'agate d'Allemagne : leur longueur étoit de six à sept pouces, leur largeur d'un pouce et demi, et leur épaisseur au milieu de trois lignes : il avoient deux bouts pointus comme ceux d'une pique, et les deux côtés tranchans ; avec cette différence que l'un des plats étoit uni, et l'autre raboteux.

D'autres pierres étoient verdâtres, semées de quelques paillettes ou veines, qui tiroient sur l'argent : ces pierres étoient coupantes par le côté le plus large comme le fer d'une hache, et percées par le côté le plus étroit, comme pour être emmenchées. On croit que ces sortes de pierres sont des giades d'Orient.

Quelques pierres étoient d'un verd brun, bonnes à éprouver l'or et l'argent comme la pierre de touche ; d'autres étoient de marbre blanc ou d'albâtre, et le reste des cailloux gris fort durs. Cependant toutes ces pierres nonobstant leur différente espèce étoient uniformes ; c'est-à-dire, qu'un côté étoit tranchant comme une hache, et l'autre s'enchassoit ou s'emboëtoit dans un andoüiller de cerf, ou dans la corne de quelque autre animal percée par le milieu, pour recevoir un manche ; et tout cela faisoit une espèce de nos haches d'armes. Outre ces haches, on trouva aussi parmi les ossemens

des os de cheval éguisez, des pointes d'ivoire, et des pierres mêmes pour armer le bout d'un javclot, ou d'une flèche.

En découvrant les cinq grandes pierres qui formoient seules le sépulcre de tant de corps, on trouva à un pied et demi de la superficie de la terre, et en égale distance des corps qui étoient au-dessous, trois petits pots d'une terre noire, si molle qu'il fut impossible de les détacher du lieu où ils étoient sans les mettre en pièces; ensorte pourtant que les fragmens durcirent à l'air et prirent une couleur grisâtre en dehors, et noire en dedans. Ils paroissoient avoir été paitris et faits à la main; ils étoient remplis de cendres et de charbons de bois si secs, que quoique les pots et le terrain fussent mous et humides, ils prirent feu à la première étincelle qui tomba dessus, comme auroit fait de la méche.

A quelque distance des corps et dans un fonds plus élevé, quoique toujours dans le même tombeau, furent trouvez quelques restes d'os demi-brûlez, avec quantité de cendres, et un monceau de pierres haut d'un pied et demi. Ces pierres couvroient une urne cassée, remplie de cendres et de charbons, paitrie et faite à la main comme les trois autres, dont elle ne différoit que par la grandeur, qui étoit de sept à huit pouces en largeur; au lieu que les autres n'en avoient pas tant. Ce qui parut singulier, c'est qu'à un demi-pied au-dessous de ces pierres emmoncellées, étoit un lit de cendres d'un demi-pouce de diamettre, qui couvroit également tout l'espace qu'occupoient les os à demi-brûlez: Et enfin comme si le hazard de concert avec le silence des Anciens se fût étudié à répandre plus de ténèbres sur ce Monument; ou plutôt eût pris plaisir à tendre un piège aux raisonnemens de ceux qui entreprendroient de parler de la Nation de ceux qui étoient enfermez dans ce tombeau, le hazard, dis-je fit découvrir parmi les os brûlez deux morceaux de crane, dont l'épaisseur étoit égale à celle du crane des autres hommes; differens en cela des cranes dont nous avons d'abord parlé, qui étoient une fois plus épais. Découverte qui fut avec tant d'autres, une source infinie de réflexions pour les Antiquaires. »

Ils sera encore fait mention de cette découverte aux articles de Montfaucon, de Martin, de Kundtmann et d'Eckhart.

OLIGER JACOBÆUS.

La détermination de la date à laquelle il faut classer le *Museum regium* (1) présente les difficultés habituelles aux œuvres dont les premières éditions sont introuvables et dont la dernière, publiée après la mort de l'auteur, a été l'objet d'additions, que rien ne distingue de l'œuvre primitive.

Le premier auteur du *Museum*, Oliger Jacobæus, était né à Aarhus, dans le Jutland, en 1650. Après avoir visité les universités d'Allemagne, de France et d'Italie, il professa successivement la géographie, l'histoire et la médecine à Copenhague, puis devint conseiller de justice et assesseur au tribunal suprême de cette ville, où il mourut en 1701. En 1695, il avait publié une première édition de son *Museum regium*, qui parut encore, en 1699, avec un supplément ou *Auctarium* et reçut, en 1710, de la part de Jean Lauerentzen, des accroissements notables, ayant surtout rapport aux antiquités et à la numismatique danoise (2).

Gronovius (3) indique pour la première édition la date de 1696. Il ne renseigne pas celle de la publication de l'édition, due à Jean Lauerentzen, d'après laquelle a été fait le présent compte rendu.

Dans la partie qui nous intéresse, la date de 1698 se trouvant mentionnée, je me suis cru fondé à supposer qu'elle figurait dans l'édition de 1699 et n'ai pas reporté à l'an 1710 le classement de cet ouvrage.

De Jean Lauerentzen, lui-même, on sait peu de choses, sinon qu'il était né à Ripen ou Rypen, dans le Jutland septentrional, qu'il fut assesseur au collège de l'université de Copenhague ainsi que directeur de l'imprimerie royale, et qu'il mourut, dans un âge avancé, en 1729. On le qualifiait, dans des pièces laudatives, d'antiquaire très célèbre et très habile (4).

(1) MUSEUM REGIUM, SEU CATALOGUS Rerum tam naturalium, quàm artificialium quæ in basilica bibliothecæ augustissimi DANÆ NORVEGICÆ; MONARCHÆ FRIDERICI QUARTI Havniæ asservantur... CHRISTIANO QUINTO regnante, Ab OLIGERO JACOBÆO... quondam descriptus... nunc vero... auctior... præsertim autem quoad ANTIQVITATES HISTORIAMQ; NUMISMATUM DANICORUM illustratus, accurante johanne lauerentzen... HAUNIÆ... In-folio, sans pagination. (2) Biog. de Michaud. (3) *Bibliotheca regni animalis atque lapidei*. (4) Biog. de Michaud et *Museum regium*.

Oliger Jacobæus décrit, dans la section VII de son *Museum regium*, les métaux, les pierres et les pétrifications, les terres, les suc concrets, etc. Dans cet ouvrage, dépourvu de pagination, on trouve décrits, suivant un numéro d'ordre, un certain nombre d'objets qui rentrent dans le cadre de cette étude. Ce sont les numéros suivants :

N° 63. Les bronties ou ombries, pour lesquelles Jacobæus renseigne le nom danois de *spadei-stene*, sans donner de détails sur les croyances dont elles étaient l'objet.

N° 64. « Des *pierres* que l'on pense être des *céramnes*, de grandeurs diverses, qui représentent, les uns, des coins de grande dimension, les autres, des pointes de javelots, des marteaux, des massues, des haches et des poignards. On les appelle : traits de Jupiter ou pierres de foudre parce que le vulgaire croit qu'elles tombent du ciel, sur la terre, avec la foudre.

Par leur matière elles se rapprochent quelquefois du silex ; elles sont très denses et lourdes, tantôt de la couleur de la boue et luisantes, tantôt de couleur cendrée ou de couleur jaunâtre foncée. La plupart d'entre elles ont, au milieu, une perforation, plus large que le pouce. Certains pensent qu'elles ont été employées par les Anciens pour frapper leurs ennemis à la guerre, ou bien pour fendre du bois ou toutes autres choses, attendu qu'elles ont précisément la forme des armes qu'ils estiment avoir été le plus anciennement en usage chez les peuples septentrionaux. A cet égard on peut consulter ce qui se trouve dit des armes des autres nations à la partie II, section 2. Elles semblent toutefois appartenir au genre des pyrites et témoigner d'une grande abondance de soufre. »

Des glossopètres (N° 67) et des bélemnites (N° 70) il ne dit plus rien qui rappelle les pierres de foudre.

Dans la deuxième section de la seconde partie, dans laquelle il décrit les armes, les vêtements, les poteries et les instruments des Indiens, des Groënländais, des Turcs et autres nations, se trouvent cités les objets suivants :

N° 80. « Flèche de pierre noire, trouvée en Islande, dans le lard d'un veau marin. On voit, dans sa partie la plus large, un petit trou destiné, peut-être, à passer un fil, tiré des plus minces fanons des baleines, dans le but de ramener plus facilement la bête blessée. Privés d'instruments en fer, les Groënländais fabriquent les leurs en

Pierre et en « licorne ». *Louis Hennepin*, auteur de la découverte de la *Province Louisienne* des Américains Septentrionaux, rapporte que les instruments de ces peuples, chez lesquels l'art des Européens et la connaissance du fer ne sont pas encore parvenus, sont en pierre, et qu'au lieu de hache et de couteau, ils emploient toujours des pierres tranchantes, qu'ils travaillent et affilent avec des dents d'animaux. »

N° 94. « Quelques espèces de « scelopeta » que les Germains appellent vulgairement *Donner buren*, en orichalque. »

La section III de la II^e partie, consacrée aux antiquités et autres choses qui s'y rapportent, présente, sous le n° 24, un *marteau de pierre*, d'une matière siliceuse noire, voisine de la pierre lydienne, ayant la forme d'un coin pointu, long de 10 pouces, mais façonné de telle façon que la pointe, où elle est le plus large, ait trois pouces, que l'extrémité n'en ait qu'un, et que son épaisseur soit égale à sa largeur. Un manche en bois rond, de plus d'un pouce de large, peut être introduit dans un trou qui le traverse. Beaucoup doutent si ce marteau est une œuvre de la nature ou de l'art et c'est aussi pourquoi la plupart ont rapporté, avec doute, les pierres de cette sorte à la classe des céraunes, attendu que des poignards, des pointes de javelots et de petits glaives de silex se trouvent très fréquemment chez nous dans les « collines » qui furent les tombeaux des Anciens et dont nous parlerons bientôt. »

Ce *malleus lapideus* est un marteau perforé, auquel le dessinateur a donné des angles aussi aigus, à la base, que pourraient l'être ceux d'un marteau moderne, à l'état neuf.

N° 25. « Un autre marteau de pierre, ressemblant à un silex jaunâtre, également ancien, est figuré ici. Il a la forme d'un coin obtus, car, vu de face, il semble privé de sa pointe. Il a quatre pouces de long, un d'épaisseur et un également de largeur. Au milieu se trouve un trou, d'un pouce et demi de large, plus étroit d'un côté que de l'autre et dans lequel est inséré un manche long de dix pouces et large de trois. »

Jacobæus répète alors ce qu'il a dit de l'emploi de ces pierres, par les Anciens, et de l'usage d'outils en pierre, constaté par le P. Hennepin, à la Louisiane, où le fer était inconnu avant l'arrivée des Européens. L'objet décrit est figuré sur la pl. III, sous le N° 25

C'est un objet pareil à celui figuré par Gesner sous la lettre D (1), sauf qu'il est maintenant représenté avec un manche dont les proportions indiquées dans le texte ne concordent pas avec celles du dessin.

N° 26. « Poignard en silex, de couleur noire, aiguisé des deux côtés, ayant les courbures inégales et comme ondoyantes, étant bombé ça et là. Sa base est rhomboïde, dentelée, de même que les quatre côtés du manche (qui est à peu près carré), jusqu'à la pointe. Il fut trouvé dans un monticule du pays de Ripen, en même temps qu'une urne remplie de cendres et d'ossements. Il ne diffère pas beaucoup d'autres silex de ce genre, qui se présentent, sous des formes diverses, principalement de pyramide, de poignard, et de pointe d'épieu, en silex de couleurs diverses et qui sont, les uns, polis et luisants, les autres, inégaux et comme dentelés, de part et d'autre, jusqu'à la pointe, par suite de l'enlèvement de petits morceaux, ça et là, sur chaque côté de la lame. »

L'objet, décrit et figuré sur la même planche que le précédent, est un poignard, parfaitement caractérisé par la présence d'un manche.

L'auteur croit voir représentés, sur une corne en or, regardée comme danoise, des épieux armés de pointes pareilles, mais il déclare ne pouvoir décider si ce sont des armes en fer ou en pierre, doute qui prouve qu'il ne se rendait pas compte de l'ordre successif des matériaux employés pour la fabrication des armes. Il cite alors l'exemple de la découverte « faite vers 1686, au village de Brockdorf, dans le Holstein, d'une urne de moyenne grandeur, de couleur blanche, qui fut brisée, par inadvertance, par les chercheurs et qui contenait des cendres humaines ainsi que la moitié d'un maxillaire humain, encore pourvu de dents, dont la dimension ne dépassait pas celle des hommes actuels. Il y avait, de plus, un poignard ou pointe d'épieu, en silex jaune, de la longueur d'une spithame (2). Un silex, semblable à une dolabre ou à une hache, gisait, ajouté aux cendres, pour indiquer, si nous ne nous trompons, qu'un militaire avait été enseveli là: la framée semble, en effet, avoir été en pierre. »

(1) F° 64 vo. (2) Mesure mal définie, correspondant à une longueur de 22 à 25 centimètres. (3) « Rari gladio utebantur, hastas, vel ipsorum vocabulo frameas gerebant, angusto tunc temporis et brevi ferro. De Mor. Germ. C. 6. »

Jacobæus déduit, d'un passage de Tacite, que, bien des années après la naissance du Christ, le fer n'était pas abondant chez les Germains et qu'on peut en conclure, en toute sûreté, que leurs framées, nommées encore de nos jours *Pfriemen* par les Allemands, étaient en pierre.

Il rappelle à ce propos, comme l'avait fait Mercati, les vers si connus de Lucrèce (1) : les mains, les ongles et les dents furent les armes premières, etc., mais, contrairement au savant Italien, il ajoute foi entière, à l'usage primitif des bâtons en guise d'armes.

Citant de nouveaux exemples de découvertes archéologiques, il dit : « En l'an 1692, dans l'île de Fionie, près de la ville d'Assens (2), on trouva un marteau de la forme dont il s'agit ici et un petit glaive, en silex, avec un crâne humain, sous deux très grandes pierres, qui en supportaient une troisième. Les armes de ce genre, telles que sont celles qu'on déterre encore, çà et là, dans les tombeaux païens de notre région du nord, semblent donc remonter à une haute antiquité. Vers l'an 1698, dans notre île de Seeland, elle même, sur le territoire de la paroisse de *Hellested*, on trouva, en ter.e, dans une célèbre « colline » remplie d'une quantité d'urnes, de nombreux silex, élégamment équarris et comme rendus tranchants au moyen d'une pierre à aiguiser. Ils ressemblaient à une hache, mais étaient cependant brisés pour la plupart. Qui plus est, on trouva en cet endroit des pointes de couteau ou de javelots, également fabriqués en silex et polis avec art. Il y a des personnes qui pensent que chaque fois que ces armes ou instruments se rencontrent, en pierre, dans les tombeaux d'habitants du nord, on ne doit y voir que la représentation des armes ou instruments dont ils faisaient usage pendant leur vie. Les armes, elles-mêmes, en effet, en tant qu'elles furent pour les païens des objets rares et précieux, furent conservées scrupuleusement par les vainqueurs ou les héritiers des morts, comme les plus glorieux *Κεμπήλις* (3). Ces personnes pensent que le dernier des héritiers, ayant, peut-être, été mis sur un bûcher ou incinéré, les armes mêmes ont été déposées dans son tombeau, tout comme, dans la suite, chez les nobles actuels, la coutume a perduré d'enterrer avec le dernier rejeton d'une famille son bouclier

(1) « Lib. v à versu 1267 ». (2) « Ad Asnæsiaë oppidum. » (3) Objets rares, précieux.

avec ses armoiries, après l'avoir brisé. Les auteurs de cette manière de voir l'appuient, sur l'autorité de *Mucien*, en citant cette phrase du livre 36, ch. 17, de Pline : *Mucien* rapporte que les miroirs ainsi que les strigiles et les chaussures que l'on dépose auprès des morts sont aussi *faits en pierre* (1). Car ces imitations, faites en silex, d'armes ou d'ustensiles que l'on raconte avoir été déposées dans les urnes sépulcrales par les païens du nord pour l'usage du défunt, après cette vie, ne pouvaient être attaquées, ni par la force de la flamme, ni par aucune acidité de la terre, ni par la rouille comme les objets en fer, de sorte qu'après un long cours d'années, elles sont tirées de la terre, où elles se trouvaient renfermées, comme si elles venaient d'être fabriquées, à condition seulement de les débarrasser de leur limon. Mais ce qu'il y a de mieux à penser à ce sujet se déduit facilement, dit *Jacobæus*, tant de ce qui a été dit précédemment que de ce qui suivra. »

Il admet, d'ailleurs, que les armes en bronze ont été employées avant celles en fer, mais aucune des figures, qu'il donne, ne représente des haches en bronze. Quant au passage de *Mucien*, si *Jacobæus*, dont l'attention aurait dû être attirée par le mot *quoque*, qui signale un rapport, omis dans la citation, avait relu le texte de Pline, il aurait vu que ce mot se rapporte à la *pierre sarcophage*, qui passait pour consumer les corps morts, dans l'espace de quarante jours, propriété à laquelle *Mucien* ajoute celle de pétrifier ou de *faire pierres* les objets, qu'on déposait auprès d'eux, ce qui est loin d'avoir le sens que les personnes, auxquelles *Jacobæus* se réfère, attribuent aux mots *lapidea fieri*.

(1) « *Muciani* autoritatem ex *Plinii* lib. 36 c. 17 nobis sic adferunt: *Mucianus specula quoq; et strigiles et calceamenta, illata mortuis, lapidea fieri, auctor est* »

VALENTINI.

On trouve, dans les anciens ouvrages, que non seulement on attribuait des propriétés merveilleuses aux céraunies, mais encore qu'on les croyait douées de vertus médicinales non moins extraordinaires. C'est, à ce titre, qu'elles figurent dans le volumineux *Museum Museorum* (1) de Michel Bernard Valentini, dont la première édition parut à Francfort, en 1704 (2), et qui est, comme le dit Eloy (3), un ouvrage de la plus grande étendue sur la matière médicale. Son auteur, né à Giessen, le 26 novembre 1657, professeur de physique, puis de médecine à l'université de cette ville, y mourut en 1726 (4) ou en 1729 (5). Auteur d'ouvrages nombreux sur la médecine et l'histoire naturelle, Valentini semble avoir accordé toutes ses préférences à l'histoire des médicaments et des corps ou substances réputés tels.

Il trouve (6) quelque analogie entre la pierre de Lynx (la bélemnite) et la pierre dite Donner-Keil, en latin *Ceraunia* ou *Lapis fulminaris* « qui est une pierre noire, dure et pesante, généralement perforée au milieu, soit pointue, soit se terminant par un tranchant, ce qui fait que, souvent, elle est aussi nommée Hache de Foudre (7). » Il rapproche la croyance générale, à leur formation dans les nuages et à leur chute avec la foudre dans la terre, du fait de leur fréquente découverte par les cultivateurs, mais il n'en trouve la preuve ni dans la nature, ni dans les écrits des Anciens. Il rappelle qu'Avicenne a le premier donné cours à cette opinion et, lui opposant toutes les observations faites sur la foudre, il conclue qu'il est beaucoup plus probable que les soi-disant Coins de Foudre (8) sont, comme d'autres pierres, engendrés dans la terre, et acquièrent, par un jeu de la nature, une forme et une apparence semblables à celles de ces instruments.

(1) *MUSEUM MUSEORUM Oder Vollständige SCHAU BUHNE Aller MATERIALEN UND SPECERYEN Nebst deren Naturlichen Beschreibung Election, Nutzen und Gebrauch.... Zum Vorschub Der Studirenden Jugend, Materialisten, Apothecker ... Mit etlich hundert saubern Kupferstucken Unter Augen geleget von D. MICHAEL BERNHARD VALENTINI... Zweyte edition Frankfurt am Mayn.... MDCCXIV. In-folio. (2) Biog. de MICHAUD. (3) Dict. hist. de la médecine. 1778. (4) Biog. de MICHAUD. (5) ELOY. (6) p. 54. (7) Donner-Axt. (8) Donner-Keile.*

§ 6. Valentini fait remarquer que l'on doit distinguer ces objets soit d'après leur matière, attendu que dans les Indes orientales on trouve aussi des Coins de Foudre en métal et que, même en Allemagne, il arrive qu'on en rencontre parfois aussi; soit d'après leur forme intrinsèque, qui les a fait regarder par quelques uns comme des coins, par d'autres comme des haches, des coutres et des marteaux du genre de ceux qu'on nomme Schlegel. Tous ces objets sont cependant si durs qu'on ne peut les entamer avec la lime.

§ 7. Un paragraphe final, consacré aux croyances superstitieuses relatives aux céraunies et à leur emploi en médecine, donne de curieux aperçus sur le traitement que les célébrités médicales faisaient suivre à leurs malades.

Le marteau ou casse-tête, figuré en raccourci, mesure depuis l'extrémité inférieure, jusqu'au bord du trou, 53 millimètres. Le trou a 2 centimètres de diamètre. La longueur totale serait de 0,126. L'épaisseur de la pierre est de 26 millimètres. Les objets qui l'entourent, un fragment de bélemnite, deux baguettes globuleuses de *Cidaris* et un polypier du genre *Flabellum* sont figurés de grandeur naturelle. Le casse-tête est accompagné de la légende: CERAUNIAS SAGETTA.

Quant au glossopète, dont il s'occupe longuement, il rapporte, qu'à la suite de Pline, certains confondent cette pierre avec le Coin de Foudre. La question des Serpents de l'île de Malte, pétrifiés par saint Paul, le préoccupe beaucoup ainsi que l'usage des glossopètes en médecine. Sous ce rapport il est curieux.

Il n'est d'ailleurs pas uniquement question de médicaments dans le *Museum Museorum*. On y trouve une liste, rédigée suivant l'ordre alphabétique des villes, des principales collections du monde ancien et moderne, où l'on voit, pour Rome, l'empereur Auguste et Asinius Pollio figurer avec Fabius Colonna et le P. Athanase Kircher. Dans cette liste, très sommaire d'ailleurs, où ne se trouvent mentionnés ni Kentmann, ni Mercati, la Belgique n'est représentée que par une seule ville, Bruxelles, grâce à la collection des Jésuites. Les renseignements sont plus complets sur les Provinces-Unies où l'auteur avait voyagé en 1686.

RUMPHIUS.

Tous les ouvrages, rencontrés jusqu'ici, traitent de *céramiques* européennes, à l'exception de quelques unes de celles dont parlent les auteurs de l'antiquité. Georges Everard Rumphius est le premier auteur dont les recherches vont faire passer sous nos yeux des spécimens authentiques d'instruments en bronze, recueillis dans les Indes.

Rumphius avait un contemporain, de son nom, qui était médecin du prince d'Orange, à La Haye. Il ne se considérait pas comme son parent et se disait être un bon Allemand ⁽¹⁾, né dans le comté de Solms, et élevé à Hanau, où son père était architecte.

Sa naissance est rapportée à l'année 1626 ⁽²⁾.

L'intérêt qu'il portait aux objets d'origine étrangère l'engagea à voyager et notamment à faire un séjour de trois années en Portugal. En 1652 ⁽³⁾, il se rendit aux Indes et se fixa définitivement à Amboine, s'appliquant dès le début de son séjour à réunir toute sorte de matériaux sur les plantes, les animaux, les productions marines et les minéraux de ces îles. Ces notes formaient encore un vrai chaos, quand il eut le malheur de perdre la vue, vers l'année 1670. Ce fut donc avec l'assistance de secrétaires qu'il commença à mettre de l'ordre dans ses annotations et à les traduire du latin en hollandais. Sur les dix livres, qu'il avait consacrés aux plantes, il y en avait sept d'achevés en 1680. Il se proposait, avec l'aide de Dieu, d'en consacrer cinq autres aux animaux terrestres et aquatiques, aux coquilles marines, aux plantes fossiles ⁽⁴⁾ et à quelques minéraux. Tous ces détails sont fournis par lui-même, dans une lettre, adressée d'Amboine, à Christian Menzeln,

(1) Ein guter Teutscher. Sous son portrait on lit en vers latins « *Germanus origine, totus Belga fide et calamo ..* » (2) Biog. de Michaud.

(3) Il dit dans sa lettre datée de 1630 «.... hab ich mich vor 28 Jahr in Ost Indien begeben... » ce qui signifie qu'il y avait 28 ans qu'il y était établi et non pas qu'il s'y était établi avant d'avoir atteint l'âge de 28 ans. La date de 1666 que la biog. de Michaud donne, en la regardant comme une erreur typographique, pour la date de la naissance de Rumphius, est donnée par lui, en réalité, pour la date de la mort de son père. (4) Lithodendris.

en date du 20 septembre 1680 (1). Rumphius mourut en 1693. Son principal ouvrage, l'*Herbarium amboinense* parut à Amsterdam, en sept volumes in-folio, par les soins de Jean Burmann, de 1740 à 1755.

En 1705 avait paru son *Amboinsche rariteit kamer* dont la préface signée de l'imprimeur F. Halma, est datée d'Amsterdam, le 1 novembre 1704 et dont une seconde édition parut dans la même ville en 1741 (2). Dès 1711 (3), les 60 planches de cet ouvrage avaient paru, à Leyde, sous le titre de *Thesaurus imaginum piscium testaceorum*, par les soins d'un amateur ou curieux de la nature (4), qui avait classé

(1) Voir: Michael Bernhard Valentini *Ost-Indianische Send-Schreiben... Zweyte Edition Franckfurt am Mayn... Im Jahr 1714*, (pp. 117-118) à la suite du *Museum Museorum... Zweyte edition. Franckfurt am Mayn... MDCCXIV*. In-f°..

(2) D'AMBOINSCHER RARITEITKAMER Behelzende eenē BESCHRYVINGE van allerhande zoo weeke als harde SCHAALVISSCHEN... *Daar benevens sommige MINERAALEN, GESTEENTEN, en soorten van AARDE, die in d'Amboinsche, en sommige omleggende Eilanden gevonden worden... Beschreven door GEORGIUS EVERHARDUS RUMPHIUS, van Hanauw, koopman en Raad in Amboina, mitsgaders Lid van het Kyzerlyke kweekschool der onderzoekers van de Natuurkunde in 't Duitsche Roomsche Ryk opgerecht onder den naam van PLINIUS INDICUS. T'AMSTERDAM, By JAN ROMAN DE JONGE .. 1741*. In-f°. Une bande collée sur le frontispice primitif de 1705, porte la date de 1740.

(3) THESAURUS IMAGINUM PISCIIUM TESTACEORUM... Ut & COCHLEARUM... Quibus accedunt CONCHYLIA, Ut *Nautilus* .. Denique MINERALIA Quorum omnium maximam partem GEORGIUS EVERHARDUS RUMPHIUS M. D ... collegit; Jam vero Naturæ Amator & Curiosus quidam in hunc ordinem digessit & nitidissimè æri incidi curavit... LUGDUNI BATAVORUM, Apud PETRUM van der Aa, Bibliopolam. MDCCXI. In-folio. (4) Il ne se nomme nulle part, mais le passage suivant le fait connaître. « GEORGE EVERHARDUS RUMPHIUS, Médecin Hollandois, a prêté son nom à un ouvrage qui a paru en 1705, sous le titre de *Thesaurus Cochlearum*... Le vrai auteur est SCHEINVOET, Physicien Hollandois, qui a donné cet ouvrage premièrement en Hollandois avec de belles planches sous le titre d'*Amboinsche Rariteitkamer*... » L'auteur de ces lignes, Dezallier d'Argenville, (la lithologie et la conchyliologie, p. 27.) confond non seulement ici les deux ouvrages, mais il attribue le principal d'entre eux, entièrement à l'éditeur anonyme, alors qu'il n'y a fait que des ajoutes. Sa remarque, répétée à la page 114, n'est juste que pour le *Thesaurus*. D'Argenville ajoute, au sujet de cet ouvrage « composé par Scheinvoet » que « son livre qui est écrit en Hollandois, n'étant traduit ni en latin ni en françois, ne fournit pas les moyens d'en parler plus précisément »

les dessins et les avait fait graver, en les accompagnant d'une courte description en latin et en *belge*. Tous ces ouvrages contiennent le portrait de Rumphius, aveugle, âgé de 68 ans, étudiant une plante à l'aide du tact, gravé par J. de Later, d'après un dessin, malheureusement non daté, de P. A. Rumphius, qui fait suivre son nom de la mention *Filius Fecit Patrem*.

Les deux derniers ouvrages, entre lesquels il y a un certain manque de concordance, nous intéressent spécialement. Contrairement à ce que l'on voit d'habitude, dans des publications posthumes, ils ne contiennent aucun détail biographique sur leur auteur ni sur la manière dont ils sont arrivés en la possession des éditeurs. Il est seulement dit, en 1704, par Roman de Jonge, imprimeur du Cabinet des raretés d'Amboine, que ce précieux ouvrage a été acquis par lui.

Le ch. VIII du 3^e livre du Cabinet des raretés d'Amboine (1) est consacré aux céraunies. Rumphius émet l'opinion qu'on trouve aux Indes au moins autant de céraunies qu'en Europe, mais qu'il y en a un plus grand nombre d'espèces. Il les divise de prime abord en deux classes : la Céraunie de pierre ou proprement dite Pierre de foudre et la Céraunie métallique (2) dont il sera question plus loin.

Les pierres de foudre diffèrent d'aspect et de couleur, mais elles ont toutes le caractère commun d'instrument destiné à frapper ou à blesser, comme un marteau, une hache, un coin (3), une flèche, un ciseau (4).

« En Europe on les trouve souvent perforées, ce qui ne se présente pas dans les Indes. Ici elles sont la plupart du temps noires, comme les pierres de touche ordinaires, mais plus lisses cependant et plus luisantes, parfois d'un vert d'acier (5), parfois d'un roux mêlé de vert, rarement blanches et semitransparentes comme du cristal opaque. Elles ont toute la dureté du silex et on peut essayer avec elles tous les métaux.

Leur nom latin est *Ceraunius lapis*; chez Pline, *Ceraunia* et *Bætylus*; en malais *Gighi gontur* et *Batu gontur*; en chinois *Luykhy*, ce qui signifie dent du tonnerre, car les Chinois et les

(1) pp. 207-212. (2) ...In *Ceraunium lapidem* of eigentlyken Dondersteen, 2^o in *Cerauniam metallicam*... (3) Beitel. (4) « Gutse » ou *guds*, *steekbeitel*, gouge. (5) *Staalgroen*.

Indiens croient que le tonnerre a une grande tête, comme un taureau, et que les Pierres de foudre en sont les dents, tandis que les Céraunies métalliques en seraient les molaires, qu'il crache lorsqu'il est en colère, le tonnerre n'étant, d'après eux, rien d'autre que le mugissement de ce taureau. »

Dans la description des pierres de foudre, réunies par Rumphius, on remarque les objets suivants :

N^o 1 « une pierre ayant la forme d'un ciseau plat, longue de quatre pouces et un cinquième, large de deux doigts, un peu plus étroite vers le haut, où elle semble équarrie et comme taillée, ayant latéralement les bords rabattus, plus épaisse au milieu, mais portant çà et là des marques, comme s'il en était tombé des éclats qui avaient peut-être été enlevés par sa pénétration violente dans le bois, bien qu'on pût juger, d'après ces entailles, que la pierre était formée de nombreuses écailles superposées. Le long du corps de l'objet couraient de minces lignes courbes, comme si la pierre portait en ce point des traces de jointures. D'un côté il y avait, de plus, une veine, de couleur de plomb, qui, se trouvant mise en contact avec une pierre de touche, se comportait en quelque sorte comme du fer... »

Soumise à l'épreuve du feu, cette pierre était devenue très chaude, mais avait protégé le linge qui l'enveloppait et qui sentait seulement un peu le brûlé, après un temps assez long pour compter jusqu'à cent.

Les indigènes voient dans ce fait une vraie preuve d'authenticité pour une pierre de foudre « quoique j'aie remarqué, dit Rumphius, que toutes les pierres dures et polies produisent cet effet. »

Cette pierre avait été trouvée, au mois de janvier 1677, dans l'île de Gape, au petit Bangay, au cœur d'un gros arbre de bois de fer, qui avait été fendu, de haut en bas, par la foudre. Dans le même temps le roi de Gape, qui avait dû prendre la fuite devant le Cabondo de Ternate, ayant fait abattre cet arbre dans le but d'en employer le bois pour des *Nadjos*, il se fit que cette pierre fut découverte en présence de quelques Allemands, qui l'obtinrent à grand'peine du Roi, pour lequel elle avait une valeur supérieure à celle d'un esclave. Ce fut pour Rumphius l'occasion de composer le chronogramme suivant :

ALs Gapes opperheer boog Voor Kabonna stoVt,
VOER IK DOOR DONDERS KRACHT IN 'T HART VAN 'T YSER-HOVT.

Cet objet est figuré sur la pl. L, sous la lettre A.

L'édition de 1711, publiée sans texte, mais avec une explication des planches, en latin et en hollandais, décrit l'objet, que représente la figure A, comme « une Céraunie Métallique, produite dans la terre, ayant la partie antérieure arrondie, pourvue d'un tranchant fortement aiguisé et très dur, de couleur jaune pâle, avec légers creux que l'on ne parvenait pas à polir. »

Vue de face, cette pièce, une hache à tranchant semi-circulaire, présente trois lignes ou chevrons, dont le sommet est tourné vers le tranchant.

N° 2. Une deuxième pierre, figurée sous la lettre B, a, d'après la description, la forme d'un petit doigt recourbé, un peu plus large en arrière, long de deux doigts environ, luisant, d'un noir de poix, comme une pierre de touche. Elle avait servi aussi à essayer tous les métaux et, cousue dans un linge, elle avait subi la même épreuve que la précédente.

La gravure, au contraire, montre une pierre allongée, cylindrique, aplatie d'un côté, dans le sens de la longueur, ayant une extrémité entamée par des chocs et ayant, à l'autre bout, un grand éclat enlevé, comme il arrive très fréquemment dans les silex. Cet objet ne semble en aucune façon porter les traces du travail de l'homme.

Rumphius décrit successivement :

N° 3. Une pierre lancée par la foudre, dans une sorte d'arbre nommé *Pangi*, dans l'île de Boero, aux environs de Tomahau. Elle avait protégé, contre une balle, un *Imam* ou moine de Tomahau, qui racontait encore que cette pierre, étant tenue en main, transpirait tellement que la main en était toute mouillée.

N° 4. Une pierre de foudre tombée, dans l'île de Boero, sur un arbre et ayant pénétré dans la terre. Elle était en pierre d'un côté et en fer de l'autre.

N° 5. Une pierre semblable, de la dimension d'un œuf, mais un peu plus longue, noire comme de la poix et pouvant servir de pierre de touche, trouvée dans l'île d'Amboine.

N° 7. Une pierre de foudre, tombée à Ceylan, sur un bateau, ressemblant à un coin ou petit ciseau, de la longueur du médium, blanche et transparente à peu près comme du cristal opaque ou du silex clair, mais en même temps très dure.

N° 9. Les pierres de foudre de Tambok, qui sont pour la plupart noires comme des pierres de touche, mais plus luisantes. Elles ont toujours la forme d'un instrument fait pour frapper.

N° 10. « Une autre pierre de foudre ayant l'aspect d'une hachette ordinaire de cuisinier. Le tranchant, cependant, en est un peu recourbé, comme celui d'un ciseau plat. Sa longueur est de sept doigts; sa largeur de trois doigts, au tranchant, et de deux seulement à la partie supérieure où elle est en même temps équarrie comme la céraunie N° 1. De même que dans celle-ci les côtés sont arrondis; au milieu, elle est un peu bombée, avec quelques entailles comme si des esquilles en avaient été enlevées. Sa couleur n'est pas facile à décrire, mais on ne peut mieux la comparer qu'à de la viande salée, dont les bords sont verdâtres ou bleuâtres.

Le corps entier de la pierre est pointillé de vert foncé, ce qui lui donne un aspect verdâtre. En travers courent de nombreuses veines courbes, dont les plus grandes contournent la pierre et dont les autres sont courtes et coupées court, plus blanches que la masse, d'ailleurs dures, luisantes et brillantes comme du marbre, et se réfléchissant en quelque sorte elles mêmes (1). On l'a trouvée dans la terre, après un orage, à Macassar, où elle avait fracassé un arbre. Un propriétaire de Macassar me l'a vendue, par suite d'embarras d'argent, pour dix Rixdalers, ce qu'il n'eut pas autrement fait pour vingt. »

N° 13. Un morceau de pierre de foudre, noir et luisant, trouvé aux environs de Baguela, près d'un écueil, qu'il avait fendu. On ne sait si l'autre moitié s'est trouvée dans la fissure de l'écueil.

N° 14. Un pierre de foudre, carrée et lisse, noire comme de la pierre de touche au gros bout, ayant la couleur du cuivre rouge à l'autre extrémité. Un *Patty de Tamilaï* qui la conservait ne voulait la montrer à aucun Européen.

N° 15. Une pareille pierre de foudre mixte, trouvée par un habitant de *Nau*, sur un écueil de la plage de *Lariques*, près de *Suikerbroodje*, en un point où sous ses yeux la foudre avait frappé. De même que le *Patty de Tamilaï* en a trouvé une de la même manière, celle-ci, qui avait, en rond, la dimension du projectile d'un pierrier,

(1) « ...eenigzins een weerschyn van zich gevende. »

avait l'une moitié comme une pierre de touche noire et l'autre comme du cuivre rouge.

Rumphius cite encore l'exemple d'un coup de foudre ayant coupé en morceaux, en 1690, le mât d'un navire, qui faisait voile sur la mer du Sud, près de l'île de Saint-Paul, fait à la suite duquel, une odeur sulfureuse persistant encore après trois jours, des recherches minutieuses amenèrent la découverte, derrière une caisse, de la pierre de foudre, qui sentait encore assez fort, mais dont l'odeur disparut insensiblement. Elle avait environ quatre pouces de long. En arrière, elle était arrondie et émoussée; en avant, elle était pointue. Sa couleur était d'un gris bleuâtre. Un marin l'avait prise avec lui en Hollande.

Mentionnant toutes les céraunies, dont il a connaissance, Rumphius entremêle celles des Indes et celles de l'Europe.

Sous le N° 6, il cite la pierre de foudre de Grave, dont il a entendu parler par des témoins dignes de foi et qu'il dit devoir être d'une dimension inaccoutumée. Elle se trouve dans le chœur d'une église de cette ville, à la place où la foudre l'a fait tomber, maçonnée dans le dallage, avec le gros bout en terre. Elle a, en effet, l'aspect d'un pain de sucre, mais, à sa base, elle est bien épaisse d'un pied et demi. Elle est d'un brun foncé mêlé de vert. Quand le temps est pluvieux, elle émet de grosses gouttes de sueur, qui y restent attachées.

N° 8. Une pierre de foudre qu'on possédait à *Goslar*, en Saxe, et qui ressemblait exactement à un coin. Elle avait la longueur d'une main et était un peu plus étroite en arrière. Sa couleur était un mélange de blanc et de gris, comme dans l'albâtre. Elle était cependant très dure. Son possesseur l'avait fait à moitié entourer d'argent et suspendre à une petite corde, ce qui avait permis de remarquer qu'elle bougeait chaque fois que le temps était orageux. Mais il advint un jour que, le maître de la maison étant sorti, il y eut un fort coup de tonnerre et que (du moins on le pense) elle frappa si fort contre le mur, près duquel elle était suspendue, qu'elle se brisa juste au niveau où elle était enchassée dans l'argent. On pourrait conjecturer qu'au point de la cassure, elle était moins solide ou que cela arriva par une antipathie que cette pierre martiale avait peut-être pour l'argent.

N° 11. Une pierre de foudre que *Zeilerus* raconte, dans la première partie de ses missives (1), lettre 73, page 205, avoir été trouvée dans une baleine, échouée sur la côte de la Poméranie.

N° 12. Une énorme pierre de foudre, longue de 3 1/2 pieds, large de 2 1/2 et épaisse également de 2 1/2, tombée, en 1622, en Angleterre, dans le Devonshire, dans le champ de Robert Piers. Pour la dureté et la couleur elle ressemblait à un silex. On la brisa en de nombreux morceaux, dont chacun emporta un échantillon, pour montrer quelque chose de merveilleux. Elle tomba avec une telle force qu'elle pénétra bien à une aune de profondeur dans la terre et sitôt qu'elle fut tombée il cessa de tonner.

Rumphius fait suivre cette description des réflexions suivantes: « Parmi de nombreux exemples je me suis contenté de citer ceux-ci, qui, à mon avis, suffisent pour démontrer que la pierre de foudre n'est pas du tout engendrée dans la terre, où on la trouve, comme si le feu de l'éclair la produisait dans cet instant, quoique ce feu, au moment où il pénètre dans la terre, fasse parfois fondre le sable comme du verre. Il est plus vraisemblable, au contraire, qu'elle est formée, dans les nuages, de matières terreuses et métalliques, qui, soulevées de terre avec les vapeurs, sont ensuite agglomérées par l'énorme force du feu de l'éclair et transformées en pierre. Quant à la forme d'instrument contondant (2) qu'elle possède toujours, il faut l'attribuer aux propriétés cachées d'un esprit Martial, c'est-à-dire aux influences Astrales, suivant ce qu'on apprend dans la *Philosophie secrète* et la *Magie naturelle* (3), dont il sera encore question plus loin. Qu'elle ne soit pas un produit de la fusion du sable dans la terre, cela est prouvé suffisamment par les pierres que l'on trouve dans une matière qui ne se prête pas à ce phénomène (comme le bois vert ou le bois sec, la chair de la baleine, etc.)

Rumphius se contente de rapporter ce qu'il a appris des habitants, au sujet de l'usage qu'on en fait dans les Indes, c'est-à-dire

(1) *Zend-brieven*. (2) « ... een slaand instrument ». (3) Rumphius s'exprime de la manière suivante « Want in *secretiori Philosophia & Magia naturali* leert men, dat alle Natuurlijke lichaamen geteelt worden, na dat de bysondere denkbeelden de Astralische invloeiingen by haar hebben, zynde de grond van de natuurlyke signaturen. »

leur emploi comme pierres de touche et de pierres à aiguiser. Elles servent surtout, cependant, pour la *Cabale*, c'est-à-dire pour se rendre invulnérable et se donner du courage à la guerre. Il rapporte qu'un certain *Sengadje* de *Waytina* qui régnait sur le territoire de *Xula Mangoli* avait trouvé, à une place récemment frappée par la foudre, une pierre de foudre comme jamais il n'en avait vu de pareille, ou dont il n'avait jamais entendu parler. Elle était comme un gros bracelet, au travers duquel on pouvait passer trois doigts, épaisse d'un doigt, lisse et d'un noir de poix, comme si elle eut été en verre noir. Son possesseur lui attribuait de n'avoir jamais été blessé. Rumphius constate que si l'influence des astres n'est ici pour rien et que s'il faut la regarder comme de la superstition, ces objets servent au moins à fortifier le moral de ceux qui les portent. D'autre part, aucun chrétien ne doit ignorer que ce n'est pas d'une créature quelconque et encore bien moins d'un objet matériel qu'il doit obtenir ses victoires, mais par une ferme confiance en Dieu. Il établit l'ancienneté de l'usage des céraunies en se référant à Pline et à ce que celui-ci dit de Sotacus.

L'eau, dans laquelle on avait trempé une céraunie, était employée en médecine, d'après Rumphius, aussi bien dans les Indes qu'en Hollande.

Le ch. IX contient la description de la *Ceraunia Metallica*: *Donder-Schopje*.

Rumphius juge que la formation des pierres dans les nuages est suffisamment établie et constate qu'elle est acceptée aussi bien par les savants que par le vulgaire. Il reconnaît, par contre, que la formation de pièces métalliques, dans les nuages, qui contiennent la foudre, est une chose encore peu connue en Europe et exposée à être admise avec peine, surtout quand on entend décrire et que l'on voit la forme merveilleuse de cette « chute » de pierres de foudre qui représentent si fidèlement nos ustensiles de ménage. Ce n'est toutefois pas sans peine qu'il s'est laissé convaincre, d'autant plus que certains chefs de métiers essayaient d'imiter ces pierres de foudre, ce qu'ils ne réussirent d'ailleurs point. Il ne voit pas de difficulté, non plus, à ce que des poussières métalliques soient, aussi bien que des poussières terreuses et pierreuses, aspirées des montagnes, avec des vapeurs, jusque dans les nuages, et qu'elles soient fondues par

le feu de la foudre en forme de pierre, quand on pense aux pluies de sang et aux pluies de diverses couleurs qui n'ont pas d'autre origine que ces vapeurs. La plus grande difficulté consistait dans l'explication de cette étonnante forme d'ustensiles domestiques donnée, par ce coup, à des pierres de foudre, qu'il nomme d'après leur apparence « Donderschopjes » c'est-à-dire petites pelles de foudre. Il constate la chose et en esquive l'explication en avouant qu'il préfère s'émerveiller des forces inscrutables de la nature, plutôt que de se laisser entraîner, dans l'une ou l'autre erreur, par une recherche trop approfondie. Il se base sur ce qu'apprend la *Philosophie secrète des Anciens ou Magie naturelle*, c'est-à-dire que tous les arts humains et les sciences ainsi que les outils qui s'y rapportent et qui servent pour la vie temporelle, sont inspirés à l'homme, par les Astres, suivant qu'ils lui sont, ou non, favorables; ce dont on peut alors conclure que ce forgeron Astral, qui a inspiré aux Hommes comment ils doivent fabriquer des marteaux, des ciseaux et autres instruments semblables, nécessaires pour les travaux de la forge, sait aussi fabriquer, sans l'intervention de mains humaines, de pareils instruments, dans le feu de la foudre à laquelle il commande, tout comme on voit que de nombreuses plantes ont la forme de l'un ou l'autre objet mobilier ou d'armes de guerre; de telle sorte que la constellation de chacun forme les choses sur terre, suivant l'esquisse que Dieu lui a attribuée dans la création primitive.

La première pierre de foudre métallique, décrite par Rumphius (1), « avait très nettement la forme d'une petite pelle arrondie en bas. Elle était équarrie en haut et pourvue d'un bout de manche. Sa largeur, au tranchant, était de cinq doigts, aux côtés elle avait trois doigts de haut. Le manche était, de plus, long de deux doigts et creux. Au premier aspect, elle paraissait d'un noir sale, comme du cuivre « rouillé » et sentait également mauvais, comme du cuivre ordinaire, manié avec des mains grasses ou mouillées de transpiration. Recurée, elle prenait la couleur du cuivre rouge ordinaire, d'une nuance un peu plus pâle, tirant sur le jaune. Elle conservait ça et là quelques taches noires ou dépressions, que l'on ne parvenait pas à nettoyer et qui paraissaient être d'une autre matière. Vers le tranchant, elle

(1) pp. 213-214.

était assez affilée, et plus dure que du cuivre ordinaire ; de chaque côté du manche couraient, vers les bords de la pelle, trois ou quatre veines saillantes, très égales d'un côté, comme si elles étaient faites de main d'homme. Comme il a été dit, le manche était creux, cependant le vide se dirigeait, d'un côté, un peu obliquement dans la pelle et ce manche n'était pas rond non plus, mais comprimé latéralement, avec un bord émoussé. A la partie supérieure il ne formait pas non plus une ligne régulière. »

Rumphius raconte que cette curieuse pièce fut découverte, en 1676, aux environs de *Tomadano*, sur la côte orientale de l'île de Célèbes, en un point où il y a un grand lac et beaucoup de forges. Un fort orage ayant éclaté pendant une nuit, le *Badja* de la localité, observa le matin, près d'arbres fracassés, une mare d'eau boueuse, qui n'y existait pas auparavant et dans laquelle il opéra des recherches jusqu'à ce qu'il eut trouvé cette petite pelle. Deux ans après, à la suite d'une guerre avec les habitants de *Tambocco*, elle tomba entre les mains de ces derniers et ceux-ci, ayant envoyé une mission à Amboine, en 1679, elle parvint, après de grandes instances et moyennant une bonne somme d'argent, en possession de l'auteur.

Montrée aux ouvriers, ceux-ci se refusaient à admettre qu'elle fut autre chose qu'un travail humain. Ils basaient surtout leur opinion sur l'existence des quatre cannelures ou veines (1), dont il a été question et dont le tracé était remarquablement régulier, ainsi que sur le fait, que le manche était creux. Un examen plus ample leur fit découvrir que sa composition n'était pas homogène, l'un côté étant plus dur que l'autre et les dépressions se montrant aussi grossières et aussi noires que du fer rouillé (2). Ils examinèrent aussi les côtés du manche, qui n'était pas soudé, du moins ils n'en trouvèrent pas d'indice et conclurent de là que la pièce devait être coulée, ce qui ne semble pas non plus possible, attendu que la cavité est si courbe. Les *Tamboccans*, qui l'avaient apportée, se moquaient bien d'eux et leur demandaient ce qui aurait pu pousser les gens de leur pays à forger ou à fondre un pareil ustensile, sans emploi possible, et cela dans un pays où l'on a du fer en abondance. Ils leur demandaient s'ils ne voyaient pas

(1) Vooren of aderen. (2) Swart als roestig yser.

combien de peine et de travail il en coûterait à un homme pour fabriquer une pièce aussi peu propre à être employée et aussi peu soignée, et surtout pour produire les veines saillantes, qui ne concourent, ni à la perfection, ni à la beauté de l'objet, attendu que celui est lui-même si mal fini, rempli de dépressions et d'inégalités.

Au surplus, il n'existait ni chez eux ni chez leurs ancêtres, aucun souvenir de la fabrication, dans leur pays, d'ustensiles aussi extravagants, soit de cuivre soit de fer. Ayant entendu dire que les métaux, tombés avec le tonnerre, étaient infusibles ou cassants. Rumphius avait fait enlever une étroite bande du manche et l'avait fait forger, ce qui, à la seconde reprise et avec l'adjonction d'un peu de *Borax* avait produit un petit lingot, long de quatre travers de doigts et de l'épaisseur d'un copeau (1). Il fit faire également un petit lingot de cuivre rouge ordinaire de la même dimension. Leur comparaison montra que le cuivre de foudre était plus pâle et plus jaune que le cuivre ordinaire et que leur différence de poids était minime. Le cuivre de foudre pesait environ un « stuiver » de plus. La différence consistait surtout dans le son, qui était beaucoup plus fin et plus clair que dans le cuivre ordinaire. Il se rapprochait de celui de l'or, raison pour laquelle on avait jugé que de l'or devait s'y trouver mêlé. On le pensait également, par ce que frotté de « *Spirites Salis* » il ne devenait pas aussi noir que le cuivre ordinaire.

On voit ici le bon sens du vulgaire, généralement si enclin à ajouter foi aux idées superstitieuses, l'emporter de loin sur les spéculations scientifiques, dès qu'il s'agit d'appréciations matérielles de sa compétence. Dans cette lutte d'idées, il s'est fait, comme il n'arrive que trop souvent, que l'on n'a pas examiné les opinions mêmes, mais que l'on a mis en parallèle ceux qui les défendaient. Entre des ouvriers, d'une part, et la partie la plus instruite de la colonie, d'autre part, les premiers, malgré la justesse de leur appréciation, devaient avoir tort. Il faut regretter que leur nom n'ait pas été conservé. Il eut trouvé place dans la galerie d'ancêtres de l'archéologie préhistorique. Malgré ses erreurs, Rumphius, lui-même, avec ses expériences comparatives, avec le soin qu'il met à recueillir les moindres détails, propres à former une conviction,

(1) Een schaf dik.

se montre observateur consciencieux et animé d'un vrai esprit scientifique.

Il rapporte encore différents témoignages d'indigènes, relatifs à des chutes d'instruments en métal, avec la foudre. A Loebo ou Toloëbo, dans l'île de Célèbes, on avait recueilli une petite pelle, dont on avait fabriqué des bagues destinées à rendre heureux à la guerre.

A Makassar et à Java, les instruments étaient, les uns, pareils à un coin ou à un outil pour fendre le bois ⁽¹⁾, pourvu toutefois de deux ailerons à la partie supérieure, soit en métal de cloche soit en métal semblable à celui dont on fond les canons, ou bien encore en fer ou en fer et cuivre mêlés. Tous étaient cassants et ne se laissaient fondre qu'avec adjonction de moitié d'or ; les autres étaient semblables à la pelle qu'il possédait. Parmi ces derniers s'en trouvait un, dont le Radja Pallaëca avait voulu faire fabriquer une garniture pour son Kris, et que l'on n'était pas parvenu à fondre. Ce *Radja Palacca* attribuait à un de ces objets, qu'il portait sur lui, les faits d'armes, qu'il avait accomplis, sans jamais recevoir de blessures, bien que, au dire de témoins européens, il ne fut que très légèrement armé. Rumphius avait encore reçu un morceau de métal du poids d'une once, noir au dehors, d'aspect sale et rempli de dépressions, rougeâtre, à l'intérieur, comme du cuivre, qui provenait d'une pièce, tombée avec la foudre, à *Totoli*, à la pointe nord-ouest de l'île de Célèbes. Il l'avait fait fondre avec du borax, mais bien qu'ayant répété cette opération trois fois, il n'avait pu le faire forger. Il en possédait cependant un anneau obtenu avec l'adjonction de moitié d'or.

La petite pelle, décrite par lui, avait été envoyée, en 1682, avec ses autres curiosités, à Cosme III, grand-duc de Toscane.

Le lettre B indique la pierre de foudre de Bangay, qui est également indiquée par cette même lettre B, au chapitre précédent.

2. La même année 1697, Rumphius avait encore obtenu des envoyés de Tambocco, une seconde pelle, un peu plus petite que la première, n'étant pas carrée, comme celle-ci, à la partie supérieure, mais arrondie, pourvue d'un tranchant affilé, et si dure qu'on pouvait à peine

1. /

(1) " . . wigge of kyl, evenwel boven in twee ooren gespleeten.

en détacher une parcelle. Elle était d'une matière de couleur jaune encore plus pâle, avec des taches et des dépressions, que le nettoyage ne rendait pas brillantes, ce qui montrait que le métal était mélangé. Du manche, se dirigeaient aussi, vers les côtés, deux veines saillantes et recourbées comme des faucilles. Le manche cylindrique était légèrement aplati. Il était creux, et dans la cavité se trouvait un morceau de bois, dont les vendeurs ne savaient pas expliquer la présence. Ils supposaient cependant qu'un de leurs rois y avait fait adapter un manche, ce qui était probable, car le morceau, qu'on en retira, était de bon bois de Ciat, coupé avec un couteau et taillé d'après la mesure du manche. Les vendeurs disaient que cette pièce avait été projetée dans la terre, après avoir traversé la tête d'un bœuf. Elle pesait environ 8 onces, avait un peu plus d'un travers de main de large et était semi-circulaire, comme une demie lune. Le manche avait aussi deux protubérances ou bosselures de chaque côté, dans l'alignement du tranchant. Cet objet est indiqué sur la planche L par la lettre C. La figure, il faut le dire, répond assez imparfaitement à la description. Elle n'indique ni la cavité pour le manche, ni ses ornements latéraux, ni les cannelures en forme de faucilles.

Dans l'édition de 1711, la pierre céraune C « représente un coin uni (1), long de quatre pouces et demi, large de deux travers de doigts, un peu plus mince, cependant, vers le haut, pourvu sur les côtés d'arêtes émoussées, ayant au milieu sa plus grande épaisseur et présentant, ça et là, des marques comme si des éclats en avaient été enlevés. »

Contrairement à la précédente, cette pièce est à tous les égards, un instrument destiné à un travail de clivage, un coin ou un ciseau. Rumphius n'en indique pas la matière, autrement que par la qualification de *Donder steen*.

Rumphius avait reçu, en 1683, également de *Tambocco*, une troisième petite pelle, et il l'avait payée 6 Rixdalers. Elle était plus grande et plus lourde que les deux précédentes, mais elle avait le même

(1) « *Figuram cunei *plani representans... Vertoonde de gedaante van een vlakke Beytel.* »

tranchant arrondi, avec mêmes veines saillantes, partant du manche et se dirigeant vers les bords.

La matière différait un peu de celle des précédentes en ce qu'elle se rapprochait plus du métal de cloches que du cuivre. Sur les bords, il y avait quelques éclats d'enlevés; sur les côtés plats, il y avait des taches noirâtres. L'objet avait une forte odeur de cuivre. Il avait été trouvé sur le territoire de *Bonsora*, à quatre milles au sud de *Tambocco*, dans un terrain compacte et pierreux, où la foudre l'avait fait pénétrer assez profondément. Cette petite pelle avait été envoyée, la même année, avec d'autres raretés à *Christian Mentzelius*, conseiller électoral et médecin à Berlin.

4. La plus petite pelle mesurait deux doigts de large et deux articulations de long et présentait une ouverture, formée par la nature (1), sur l'un des côtés du manche. Celui-ci était très plat, comprimé et creux. Les bords étaient affilés sur les côtés, qui présentaient chacun une seule veine ou cote. La partie antérieure, arrondie, se reliait à une partie plane; elle était assez tranchante, mais un coin en était brisé. Cette pièce était mélangée de cuivre (qui sur la pierre de touche était comme de l'or) et de taches de fer. Elle avait été découverte derrière *Tambocco*, où la foudre l'avait projetée sur un *Calappus*, dont l'éclair avait roussi toute la couronne. Trois propriétaires successifs l'avaient porté à leur Kris, ce qui l'avait rendue si polie et si «graisseuse» qu'elle paraissait vernie. Elle se trouve désignée sur la pl. L, par la lettre D.

Cette figure représente, suivant l'éditeur de 1711, une Céraunie Métallique, large de deux doigts et longue de deux articulations. La figure montre un tranchant arrondi et trois chevrons comme sur la céraunie A. Cette petite hache se rapproche de la forme d'un coin. Ces deux pièces sont qualifiées de *Donderschopje*.

Rumphius rappelle alors le monstrueux morceau de cuivre ou de métal de cloche, en forme de roue, qu'un ouragan avait précipité sur le territoire de *Baly* et qu'il suppose pouvoir être du métal nommé *Gans*. Celui-ci, qui se trouve décrit au ch. VII, est renseigné comme étant commun dans le Pegu et dans le Siam. Il semble

(1) Trouée par l'oxydation?

être un mélange de cuivre et d'étain. Sa couleur est rouge comme du cuivre pâle.

Ne s'expliquant pas à quoi aurait pu servir une roue semblable, Rumphius regarde comme probable que c'est une production de la foudre. La pierre qu'on voit dans une église de Grave lui fait considérer cette opinion comme très vraisemblable (1).

Il a été dit plus haut, que tous ces Indigènes attribuent au tonnerre l'apparence d'une tête de taureau ou de cheval et qu'ils considèrent ces petites Pelles de Foudre comme ses dents molaires, qui se trouvent d'après eux fixées dans sa mâchoire, par le manche ou tige creuse et qu'il crache quand il est très en colère.

Rumphius estime, qu'à meilleur escient, on peut supposer que, dans le feu de l'éclair, existe un vent violent, qui pousse ces petites pelles et produit, par la pression qu'il exerce, ces creux, pendant que le feu environnant maintient, par la pression qu'il exerce extérieurement, ces matières réunies et forme le tranchant, d'une manière analogue à ce que l'on constate, après le tir, dans certaines balles qui présentent en arrière une dépression quand elles pénètrent dans du sable pur. Leur emploi est identique à celui des pierres de foudre, c'est-à-dire que les Indigènes les portent sur eux et qu'ils en font fabriquer des anneaux, qu'ils mettent au pouce, quand ils vont à la guerre et, surtout, quand il veulent effectuer des pillages. Ils tiennent tellement à ces objets, qu'on ne peut s'en procurer qu'en les flattant et à grand prix, ou bien à la suite de guerre ouverte. La grande victoire remportée par les Hollandais, en 1667, sur le territoire de *Boeton*, sur la grande armée de *Makkassar*, leur avait procuré beaucoup de ces petits objets, car aucune nation n'y attache autant d'importance que les habitants de *Makkassar*, et que d'autres habitants de Célèbes. Il n'est même pas permis à un homme du vulgaire d'en posséder ou d'en dissimuler. Tout doit être remis aux chefs ou *Radjas*. C'est à tel point qu'un condamné à mort pourrait racheter sa vie par le don d'une pierre de foudre. Suivant leur croyance, la pierre de foudre rend non seulement celui qui la porte courageux et *Cabbal*, c'est-à-dire invulnérable, mais des parcelles d'une semblable pelle, cachées dans le manche d'un

(1) p 207. *Ante*, p 115, n° 6.

Kris, tout comme le fait d'aiguiser celui-ci avec une pierre de foudre, ont pour effet de le faire pénétrer à travers les corps les plus durs. De même, si, pendant la fonte des balles, on mêle au plomb quelques parcelles de cuivre de foudre, elles pénètrent à travers toutes les armes et tous les corps durs.

Après avoir cité le passage dans lequel Agricola parle d'Avicenne, Rumphius compare les effets produits, par le vinaigre, sur une *Ceraunia Metallica* et sur du cuivre. Il conclue à la présence, dans la céraunie, de matières terreuses, de matières ferrugineuses et d'autres matières qui devraient, dit-il, être de l'or.

A la fin du ch. VIII, l'éditeur fait remarquer que l'origine attribuée par l'auteur aux pierres de foudre est révoquée en doute par nombre de personnes. Il est, cependant, d'accord avec lui pour admettre « que toutes les parcelles terreuses et métalliques qui, par la raréfaction de l'air, se trouvent mélangées avec les vapeurs et, par conséquent, sont entraînées vers le haut, venant à rencontrer la grande puissance du feu irrésistible de l'éclair, agissent sur celui-ci, dans son rapide parcours, se fondent et se coagulent en une masse proportionnelle à la dimension des matières, contenues dans ce même feu, et par la puissance duquel elles pénètrent dans les corps les plus durs, recevant telle forme et existence que la coagulation des parcelles et le mélange des matières le permettent.

Par conséquent si je suis loin, dit-il, d'admettre l'une des idées de l'auteur, je considère cependant l'autre manière de voir comme probable parce que j'ai vu beaucoup de pierres de foudre qui par suite de la fusion, se montraient plus irrégulières et plus rudes et aussi d'apparence plus terreuse. Je m'exlique leur origine de la manière suivante: Savoir, que le feu de l'éclair, dans un air exempt de matières terreuses, rencontrant dans la terre des parcelles de bois, de pierre ou de substances métalliques, les fait fondre et les coagule en masses d'autant plus rudes et irrégulières que l'espace est plus resserré. Et ce sentiment est également admissible, quoique l'auteur le rejette. C'est pourquoi nous croyons que les figures déterminées se forment à l'air libre et les blocs informes dans la terre. »

Rumphius n'ayant pas donné la figure de toutes les pièces décrites par lui, l'éditeur en a ajouté un certain nombre.

Les figures 1 et 3 représentent, vraisemblablement, des bélemnites (1). Il voit, dans leur structure interne, la preuve d'une fusion soudaine et d'une coagulation, ce qui revient à dire qu'il y voit des cristallisations. Les figures 6, 8 et 9 représentent au contraire des moules d'échinides (2). Tous ces fossiles dont l'origine véritable est méconnue, sont regardés comme formés, dans la terre, par le feu de l'éclair (Blixemvuur). L'objet que représente la fig. n° 10 est donné comme étant une espèce différente des précédentes, mais également produite dans la terre.

La gravure ne permet pas bien de juger ce qu'est cet objet. On le prendrait facilement pour un fragment de moule d'échinide, très roulé et très abîmé, et c'est la conclusion à laquelle il est préférable de s'arrêter. Quant au dernier objet, figuré sur la pl. L (3), une petite hache polie, il est décrit, en 1711, comme « *Ceraunia Metallica nigerrimi coloris nitentis* — *Een Donderschopje git zwart en blinkende.* »

L'éditeur fait suivre le ch. IX, des considérations suivantes : « *L'auteur nous parle ici de Petites Pelles de Foudre, que l'on appelle aussi Ciseaux de foudre (4); la plupart sont de substances métalliques; j'en ai vu de nombreux exemplaires, pareils de couleur et d'aspect, dans le Cabinet de M. le Capitaine Krytsmar; cependant, comme la plus grande partie de ces objets est dispersée dans les collections étrangères, je n'ai pu me procurer que celui qui est figuré sur la pl. L, sous le N° 11. Il est noir comme du jais, luisant, et d'après ce que je puis juger par son aspect, ne contient pas de métal. Un Indien qui a préféré perdre la vie plutôt que de s'en séparer l'a, par superstition, porté suspendu au cou. Un petit trou avait été foré, au haut de la pierre, à cette intention.* »

L'éditeur ajoute que Rumphius n'a donné les figures que de deux exemplaires de cette catégorie, ceux qui sont désignés sur la planche L par les lettres C et D.

Ces remarques enlèvent toute valeur aux divisions établies par Rum-

(1) Les figures 2, 4 et 5 en représentent des coupes et une section. (2) La fig. 7 rep. la base du fossile n° 6. (3) n° 11. Voir p. 217 et dans l'éd. de 1711, p. 12. (4) *Donder-beitels.*

phius et paraissant, au premier abord, si naturelles, de Dondersteen et de Donder-schopje, haches en pierre et haches en bronze. Les pièces A et D, qu'il range dans des catégories différentes, doivent appartenir sans le moindre doute à la même, c'est-à-dire à celle des céraunies métalliques. Les cannelures en forme de chevrons tendent à le prouver. Il ne resterait donc en fait de « pierres de foudre », figurées sur la pl. L, que l'objet marqué B, qui ne semble pas avoir de rapports avec l'archéologie préhistorique, si l'éditeur n'avait fait figurer, sous le N° 11, une hache en pierre, qu'il comprend, on ne sait pourquoi, parmi les céraunies métalliques, alors qu'il constate lui-même qu'elle ne contient pas de métal.

LAUE.

En 1706, les céraunies, vers lesquelles l'attention semble se porter de nouveau, sont choisies, par un jeune savant de Quedlinbourg, pour sujet de la thèse qu'il avait à défendre devant la Faculté de philosophie de l'Académie de Leipzig (1). Il est vrai qu'elles figurent, sur le titre de l'opuscule, sous la dénomination de *traits de foudre*, pour permettre à l'auteur d'étendre des recherches, qu'il lui aurait fallu, sinon, restreindre dans des limites étroites.

Après avoir parlé des conditions dans lesquelles se produisent les orages, Laue conclue que l'on n'est pas d'accord, sur les causes du phénomène. « Le vulgaire, dit-il, et, avec lui, un certain nombre de savants recourent à un trait de foudre particulier, qui produit dans l'air le bruit éclatant du tonnerre et frappe les corps avec lesquels il vient en contact. *La foudre, dit le vulgaire, est donc une pierre.* Ce sont les paroles de Gasp Schott... (Phys. cur. l. XI, c. 19.) Nonius Marcellus (*de proprietate sermonum c. 5. n. 33*) distingue la foudre, (Fulmen) l'éclair, (Fulgur) et le *fulgurite*, (Fulguritum) de façon que la foudre soit le trait même qui est lancé..., l'éclair, le feu qui sillonne l'air par suite de la foudre, et le *fulgurite*, ce qui est touché ou brûlé par l'éclair.

(1) Q. D. B. V. DISSERTATIO PHYSICA DE TELO FULMINEO QUAM... tuebitur M. JOH. GOTTFR. LAUE QVEDLINBURGENSIS d. XVII Novemb. MDCC VI LIPSIAE. In-4^o.

Sans donner de détails, il constate qu'on trouve dans les livres beaucoup de choses au sujet du *trait, pierre* et *coin* de foudre, nommé en allemand Donnerstein, Donnerkeil, etc. Il rappelle que Sperling (1), « décrit ce trait de foudre en disant que c'est un corps, dur et solide, formé dans les nuages et tombé avec fracas sur la terre. » Cette définition ne le satisfait pas. Elle ne concorde pas avec celle des Anciens, qui croyaient que le trait de la foudre était en acier (2) ou en fer et qu'il était fabriqué dans l'île de Hiera, située entre la Sicile et l'Italie. Avicenne, auquel Sperling et Schott se réfèrent, lui semble, en cette matière, une autorité que confirment des assertions qu'il a, lui-même, entendu émettre sur la chute de la foudre en chalybe ou en fer. A cet égard, il a toutefois la prudence d'ajouter qu'aucun de ceux, qui le racontaient, n'assuraient cependant avoir vu quelque chose de pareil.

Certains estimaient d'autre part, au dire de Bohnius (3), que les foudres, formées dans la terre, en étaient tirées par l'action du soleil ou la force des vents. Laue cite ensuite de Boott et Descartes (4), puis Sperling « qui n'admet pas qu'un suc lapidifique puisse former un *coin de foudre* dans les nuages, point dont traite vaguement François Rueus (5) à cause de l'obscurité même et de la difficulté du sujet. » Il rapporte aussi qu'au dire de Vossius (6) « Ulysse Aldrovande conservait, dans son musée, une certaine pierre dentelée, tombée dans la campagne de Bologne, près d'un chêne, et recueillie, à plus de trois coudées dans le sol. » Ambrosini, comme on l'a vu plus haut, n'admettait pas la formation de la pierre de foudre dans les nuages. La *pierre dentelée* d'Aldrovande, trouvée à Bologne, n'est pas mentionnée par lui et doit être, suivant toute vraisemblance, une dent de careharodon.

Voici maintenant au sujet des caractères des *traits de foudre* un résumé des principales remarques de Laue :

Perforation. — Références à de Boott et au *Museum Wormianum* (7). Observation de deux exemplaires perforés dans leur plus grande largeur et présentant la particularité, mentionnée par de

(1) « *Instit. phys. l. 5. c. 7. præc. 10.* » (2) *Chalybæum*. (3) « § 12. *Dissert. de Cerauniâ* » (4) *Meteor. c. 7. n. 10.* (5) *De gemmis l. 1. c. 2.* (6) *De or. et prog. idol. l. 6. c. 12.* (7) *L. 1. sect. 2. c. 12. p. 75.*

Boodt, d'avoir l'ouverture plus large d'un côté que de l'autre, comme les maillets de fabrication humaine.

Coulcur. — Diverse, mais la plupart du temps bleuâtre. Christian Adolphe Balduinus ⁽¹⁾ conserve un trait de foudre, noir, parmi ses objets les plus rares. Laue dit que ceux qu'il a pu observer étaient verdâtres ou brunâtres.

Dimension. — Variable. A Dresde, parmi les belles choses que possède l'Electeur, on conserve une pierre, longue d'une coudée et un quart, épaisse deux quarts et demi, suivant Erasme Francisci ⁽²⁾. L'un des traits observés par Laue « était large de deux doigts, presque aussi épais et long de plus de six. L'autre avait le double. »

Durété. Deux opinions en présence : le Père Schott, citant Froidmont compare les pierres de foudre à des pierres ponces ; d'autres les représentent comme résistant au marteau et ne pouvant être entamées, à la longue, que par du vinaigre bouillant ⁽³⁾. Laue ajoute que la même remarque a été faite par Schott et par Agricola, citant Avicenne, dans le témoignage duquel il relève la contradiction d'une masse de fer de cinquante livres, qui n'aurait pu être brisée et dont un fragment aurait cependant été envoyée au roi de Toratus.

« De cette solidité et de cette durété résulte la remarquable densité de ces pierres... Celle que j'ai décrite plus haut, pesait dix onces et demie, ce qui est peu, si on considère que la pierre, décrite par Gassendi, qui tomba, le 29 novembre 1637, sur le mont Vasso .. a été considérée comme étant une pierre de foudre, bien qu'elle pesât trente-huit livres de Paris, dont chacune est de seize onces ⁽⁴⁾. Bien plus, on conserve à Dresde, parmi les curiosités du puissant Electeur, une pierre de trente-neuf livres, oblongue, dure, produisant une flamme au choc d'une pierre, d'un bleu tournant au pourpre, qui tomba en Thuringe, étant tellement brûlante qu'on

(1) *Veneris aureæ*, c. 2. p. 6. (2) *Circul. aërei*, c. 22, p. 1377. (3) Bohnius, § 5. (4) Le mont Vasso est le mont Vaiser, situé entre les villes de Guillaume et de Pernes, en Provence. La chute de cette pierre eut lieu le 27 novembre 1627. Son poids était de cinquante-neuf livres. Voir Bigot de Morogues. *Mém. hist. et phys. sur les chutes des pierres tombées sur la surface de la terre...* Orléans, 1812. pp. 76-78.— Vaison, *Vasio*, petite ville de Provence (Vaucluse) sur une montagne près de l'Auvèze, à 4 lieues N. E. d'Orange à 5 lieues de Carpentras. *Dict. géog. univ.*

ne pouvait y toucher, au dire de Chrétien Adolphe Balduinus (1) et de Er. Francisci. »

Ces détails montrent quelle confusion régnait dans la science, encore incapable de distinguer les aérolithes des haches polies.

Propriétés — Renvoi à de Boodt (2).

Notre auteur constate, avec de Boodt, la tenacité de la croyance à l'origine de la *flèche de foudre*, tandis que, d'autre part, des savants la rangent parmi les êtres de raison.

S'appuyant sur l'opinion de Descartes et de Rohault (3), notre auteur n'ose pas nier qu'il ne puisse se former dans les nuages une petite pierre, d'une certaine dureté, ou même plusieurs pierres « quand, par exemple, des particules sulfureuses ou salines, mêlées à des particules terrestres, prennent très rapidement feu. » De même que le froid produit des grelons « le feu peut produire des effets analogues, si la matière première se trouve exposée à son action. »

Confondant toujours les aérolithes avec les céraunies, il mentionne une chute de pierres noires arrivée à Quedlinbourg, trente ans auparavant, et celle de pierres noires, comparables, pour le degré de chaleur, à du fer incandescent, qui eut lieu, en 1304, à Fribourg sur la Saale (4). Il cite encore un exemple de chute de 300 coins de foudre, à Sainte-Marguerite, en Silésie, en 1339, d'après Francisci (5). Pour de plus amples détails, à cet égard, il renvoie à Grégoire Michaelis (6), et, pour les pluies de sang, de sable, etc. à Balduinus (7).

Il ne voit, quant à lui, aucune probabilité en faveur de la formation des pierres eunéiformes dans les nuages.

L'explication de de Boodt ne le satisfaisant pas, il la repousse et, allant plus loin, il expose que, quand bien même il accorderait qu'une pierre du poids de trente livres puisse se former dans les nuages, il nierait encore qu'il faille avoir recours à une telle pierre pour expliquer les phénomènes de la foudre. Si la chute d'une pierre a concordé avec la chute de la foudre, il n'y a aucune corrélation entre elles.

(1) *Veneris auræ*, c. 2. (2) *L. 2. c. 263*. (3) « Vid... JAC. ROHAULTUM *Tract. Physici. Part. III, c. 16. n. 9.* » (4) Renvoi à Vulpius, « *Magnificientia Parthenopolitana sive Chronico Magdeburgensi p. 189.* »

(5) *Loc. cit.* p. 1375. (6) « . . . *in notis ad Gaffarelli curiositates inauditas p. 409. sqq.* » (7) *Loc. cit.* c. 2. pp. 7 et 15; c 10

Cette pierre n'a aucun rapport avec l'éclair. Une pierre tombe en ligne droite; la marche de l'éclair est, au contraire, saccadée. Erasmus Francisci, qui accorde une certaine vraisemblance à la pierre de foudre, répond à l'objection en disant que le feu de la foudre entraîne la pierre.

Notre auteur s'applique à démontrer que les effets de la foudre ne peuvent être attribués à une pierre. De plus, il fait remarquer que personne ne peut affirmer, de bonne foi, avoir vu tomber la foudre. Si des pierres ont été trouvées en un point frappé par la foudre, rien ne prouve que ces pierres soient des pierres de foudre. La terre a donc pu produire antérieurement, en cet endroit, des pierres, que des gens peu intelligents ont regardées comme telles. Il n'admet pas ce que dit Isidore ⁽¹⁾, de la production de la pierre de foudre, sur les rivages lusitaniens, et conclue, au contraire, de son texte, « qu'autrefois le nom de céraunes désignait autre chose que ce que l'on nous montre aujourd'hui sous ce nom. Cet auteur, dit-il, les assimile, en effet, aux gemmes cristallines » Laue fait remarquer alors, que les céraunes actuels sont opaques et nullement translucides et que, tandis qu'Isidore leur attribue la couleur bleue ou rouge, « les nôtres sont d'un bleu si mélangé de noir qu'ils n'ont aucun éclat ». L'erreur semble avoir pour origine première, ajoute-t-il, ce fait que les Anciens, ayant donné aux raisins rouges le nom de *céraunies*, les anciens Espagnols auront nommé *céraunes*, à cause de leur couleur semblable et de leur éclat, les pierres, que, suivant le même Isidore, ils trouvaient sur les rivages de la Lusitanie.

Dans la suite, le vulgaire, ayant, par hasard, découvert une pierre pareille, dans un endroit frappé de la foudre, l'aurait regardée comme tombée du ciel avec la foudre, et lui aurait donné un nom rappelant cette origine. Bien qu'il dise que les poètes ont peut-être fait le reste, il ne laisse pas que de signaler, comme possible, une corrélation entre la fréquence de la découverte de céraunes sur les monts Pyrénées et le fait que ces montagnes doivent leur nom *ἀπό του πυρός* c'est-à-dire qu'elles sont fréquemment frappées de la foudre. La découverte d'une de ces pierres, dans les conditions signalées plus haut, les a peut-être fait prendre pour « les traits de Jupiter foudroyant. »

(1) « L. 16 c. 15. » Ante, p. 8.

Comme on le voit, c'est la légende rajeunie des monts Cérauniens.

L'origine, attribuée à la brontie et à l'ombrie, lui paraît aussi invraisemblable que celle attribuée à la chélonite, que certains prétendent être un œuf de serpent ou de tortue, changé en pierre.

Au sujet de la chélonite, il déclare que de Boodt et Wormius, qui s'en sont occupés, ne doutent aucunement — et qui n'en doute pas avec eux, ajoute-t-il, que la terre soit son lieu d'origine.

Pour le glossopètre et la bélemnite dont, au dire de de Boodt (1), une certaine espèce « imitant la figure d'une pierre de fêche, changée en pierre, est appelée *Cerauniten* », il signale pareillement leur confusion fréquente avec les céraunies, « toutes choses, conclut-il, qui me confirment de plus en plus dans l'opinion que les pierres, dites vulgairement pierres de foudre, ne viennent pas du ciel, mais qu'elles se forment çà et là dans la terre. » Il répète alors une fois de plus que leur découverte, dans un lieu frappé de la foudre, leur aurait fait attribuer à la foudre leur origine, par un menu peuple ignorant. Laue fait, avec plus de bonheur, justice d'un argument, invoqué en faveur de l'origine météorologique de la *pierre céraune*, c'est-à-dire de son odeur sulfureuse. Celle-ci indiquant, de toute évidence, la provenance d'un milieu où il y a beaucoup de soufre, il demande pourquoi, en présence de la quantité d'endroits où l'on rencontre le soufre dans les profondeurs de la terre, on doit tourner les efforts de son intelligence vers le ciel, afin de rechercher l'origine de cette pierre.

Il n'est guère plus crédule au sujet des prétendues propriétés des céraunies, de préserver l'homme de la peur, de le protéger contre la foudre, etc. Ce sont là des résultats de la crédulité, ainsi que de l'ignorance des anciens philosophes, et des inventions des poètes. Laue n'admet pas, non plus, que, par l'effet d'une sympathie quelconque, un céraune bouge quand il tonne. Il est d'avis que le céraune n'étant pas plane, peut bouger par suite de l'ébranlement de l'air, que produit le tonnerre, ou bien, par suite de toute autre circonstance particulière, locale. Il refuse de même toute créance à la fameuse épreuve du céraune, entouré de fil, par le feu. Si on la prolonge assez longtemps, dit-il, le fil brûle.

(1) Renvois aux chapitres 168 et 258.

Dans les derniers paragraphes de sa thèse, il expose, enfin, que lorsqu'il est question de foudre, dans les Livres Saints, il n'est aucunement question de pierres de foudre.

LANG.

Charles Nicolas Lang, dans son *Histoire des pierres figurées de la Suisse* (1), consacre un chapitre aux pierres qui représentent des parties d'animaux. On y trouve (2), au milieu de crabes pétrifiés, de glossopètes et de tout ce que la fantaisie la plus absurde faisait voir dans des pétrifications, une « *Steinene Karpfen-Zungen* » ou langue de carpe pétrifiée, dont il donne la description suivante : « Elle est de forme triangulaire et finit en pointe. Sa couleur rappelle celle de la boue ; sa surface est inégale. Elle ressemble au fer, dont les flèches étaient pourvues dans l'antiquité. »

Cette langue de carpe est, en effet, une pointe de flèche en silex, assez allongée et pourvue de son pédoncule. Lang ne parle pas des céraunies, mais il rapporte que les paysans suisses nomment les bélemnites (3), « *Donnerkiel, oder Donnerstein* », ou « coin de tonnerre », parce qu'ils croient qu'elles tombent du ciel avec la foudre.

Détail à relever : un grand nombre de « pierres » avaient été communiquées à l'auteur par Pierre Valkenier, envoyé extraordinaire des Hautes-Puissances Belges (4) près des Républiques Helvétiques.

Lang, né à Lucerne, en 1670, mort dans la même ville en 1741, avait obtenu à Rome le grade de docteur en médecine. Il avait voyagé en outre en Allemagne et en France. Il était depuis 1713 correspondant de l'Académie des Sciences de Paris.

NICOLAS LÉMERY.

La pierre de foudre, étant considérée comme le résultat de réactions, opérées dans la région des nuages, prend naturellement place

(1) CAROLI NICOLAI LANGH Lucernens. HISTORIA LAPIDUM FIGURATORUM HELVETIÆ EJUSQUE VICINIÆ... VENETIIS MDCCVIII Sumptibus Authoris... In-4°, avec 52 planches. (2) Pl. 10, p. 48. (3) p. 129. (4) Les Provinces-Unies.

parmi les *mixtes*, c'est-à-dire parmi les corps, dont la Chimie « enseigne à séparer les différentes substances qui s'y rencontrent » (1).

Il va de soi que, dans de telles conditions, les ouvrages consacrés à cet « Art » doivent fournir une large contribution à l'histoire des céraunies. Le *cours de chymie* de Nicolas Lémery n'y manque pas (2).

La sixième édition de ce traité, dont la première édition est de 1675, publiée à Paris, en 1687 (3), n'en fait pas encore mention, mais on trouve des détails, à cet égard, dans l'édition de Bruxelles, de 1744, en tête de laquelle figure un *Extrait des Registres de l'Académie royale des Sciences, du 19 février 1701*, où il est question d'une neuvième édition de l'ouvrage et de la satisfaction avec laquelle le public recevrait cette nouvelle édition *avec les additions*. Celles-ci pourraient, en conséquence, être considérées comme datant de 1701. D'autre part, à la fin du même volume, un *Extrait du Registre de l'Académie royale des Sciences, du 19 juillet 1711*, vise la dixième édition du cours de chimie, pour la lecture des additions duquel des commissaires avaient été nommés. Celle-ci ne parut, cependant, qu'en 1713. Eloy cite les éditions de 1675, 1679, 1681, 1682, 1683, 1690, 1697, 1701, 1713, 1730 pour Paris. Il omet la sixième, qui est datée de 1687, ou bien il en donne une date inexacte et dit que « la meilleure édition de l'original est celle de Paris, 1713, qui a été revue par Noël Falconet. On y a mis beaucoup de choses qui ne se trouvent pas dans les précédentes. » Ce détail et la concordance du nombre de pages des éditions de Paris et de Bruxelles (4) a fait classer ici, à l'année 1713, les additions dont il s'agit. Eloy juge qu'elle ne constituent pas la meilleure partie de l'ouvrage et « ne conseille point au Lecteur de s'en rapporter aux raisonnemens de Lemery, »

(1) LÉMERY. *Cours de chymie*, p. 3. (2) COURS DE CHYMIE, CONTENANT LA MANIÈRE DE FAIRE les Opérations qui sont en usage dans la Médecine, par une Méthode facile, AVEC DES RAISONNEMENS sur chaque Opération... par M. NICOLAS LEMERY... DERNIÈRE ÉDITION, *Revue, corrigée et augmentée par l'Auteur* à BRUXELLES... M. D. CC. XLIV. In-8°, avec six planches, un tableau et un portrait de l'auteur, gravé par F. Pilsen. (3) L'impression [était achevée le 1^{er} octobre 1686. (4) Elles contiennent chacune 938 pages. Journal des Sçavans. Tome LIV. Amsterdam, MDCCXIII, p. 537.

Celui-ci était, pourtant, un homme de profond savoir, qui possédait, en outre, une grande dextérité dans les opérations et qui eut le mérite de dissiper l'obscurité de la chimie, « en bannissant le jargon vuide de sens qui en avoit fait un art mystérieux (1). » Né à Rouen, le 17 novembre 1645, mort à Paris, le 19 juin 1715, Lémery ne s'adonna pas aux rêveries de l'alchimie et, appliquant ses connaissances à des recherches pratiques, mourut riche. Bon observateur dans le laboratoire, il n'a pas eu de bonheur dans ce qu'il rapporte des grands phénomènes naturels, tels que les éruptions volcaniques, les tremblements de terre, les trombes, qui proviennent tous des soufres « qui se fermentent dans la terre ». Les ouragans ne sont aussi, d'après lui, qu'une « humidité sulphureuse raréfiée en vent ».

Le soufre joue un rôle considérable dans la théorie de Lémery : « Ces vents sulphurez, impétueux, dit il, montent jusques aux nuës, & ils enlèvent souvent avec eux des matières pierreuses & minérales, qui se mêlant & s'unissant par la chaleur qui vient du mouvement, forment ce qu'on appelle pierres de tonnerre, ou pierres de foudre. »

C'est encore, d'après Lémery, « un vent sulphureux enflammé et élancé avec grande impetuosité » qui produit ordinairement le tonnerre; « c'est pourquoi, ajoute-t il, l'on sent si fort le soufre dans les lieux où il a passé; mais quelque fois aussi ce vent sulphureux peut être accompagné de quelques pierres » (2). Cette déclaration ne doit guère avoir satisfait Lémery lui-même, car il ne la commente pas et plus loin, tout en traitant du tonnerre, il ne dit plus un mot des pierres de foudre.

NUNNINGH.

Josse Hermann Nunningh était né à Sehuttorp, en 1675, dans le comté de l'entheim et mourut à Munster, le 3 mai 1753, laissant la réputation d'un antiquaire et d'un savant de grand mérite. Après avoir fouillé les tombelles de la Westphalie et surtout

(1) El-y, *Loc. cit.* (2) Voir pp. 179-181.

celles des environs de Munster, Nunningh avait publié le résultat de ses recherches, en 1713, mais il avait distribué son ouvrage avec une telle réserve qu'on pouvait compter les exemplaires tombés entre les mains du public. En présence des nombreuses demandes, auxquelles il ne pouvait satisfaire, le libraire Fuhrman, d'Osnabrug, obtint de l'auteur, l'année suivante, l'autorisation d'en publier une seconde édition (1), à laquelle il ajouta un traité de Cohausen qui forme le complément du premier.

Nunningh, qui s'occupe surtout des funérailles des anciens Germains et des urnes qu'on trouve dans les antiques sépultures, fait mention (2) de la découverte d'une couple de pierres, recueillies, en 1705, près du tombeau d'un païen, près de *Bredberg*, (non loin de *Steinfeld*, village de la préfecture de Vecht) (3), pierres dont l'une a, des deux côtés, les extrémités obtuses et dont l'autre, se terminant en pointe, a la forme d'un coin. » Le dessin, qui accompagne le texte, permet de reconnaître, dans le premier de ces objets, un sommet de casse-tête ou marteau-hache (4), et dans le second, un marteau, à deux pointes ou en forme de pic (5), perforé vers l'extrémité la moins aiguë.

Procédant à la revue des opinions émises au sujet de ces pierres, il dit que la majeure partie des auteurs assurent qu'elles sont précipitées sur terre avec la foudre, ce qui leur a fait donner le nom de pierres céraunées ou pierres de foudre, mais que, néanmoins, il y en a tout autant qui les classent parmi les armes des anciens Angrivariens et des habitants de la Westphalie, attendu que la littérature ne rapporte nulle part qu'elles aient été connues des Romains. Il y en a, enfin, qui pensent qu'elles ont servi, au lieu de pierres de touche, pour aiguïser les framées. Aucune de ces opinions ne lui semble acceptable, bien que celle qui en fait des armes ne soit pas tout-à-fait

(1) JODOCI HERMANNI NUNNINGH Schuttorgio-Benthemici. Jcti. CANON. SCHOLAST. VREDENSIS. SEPULCRETUM Westphalico-Mimigardico-GENTILE... editio recens... francofurti et lipsiæ... ANNO CIOIOCCXIV. In-4°, avec planches.
(2) OSSILEGIUM HISTORICO-PHYSICUM, AD CLARISSIMI VIRI JOD. HERM. NUNNINGII SEPULCRETUM WESTPHALICO MIMIGARDICO - GENTILE... ANNO CIOIOCCXIV.
(3) pp. 43-45. — Tab. V. (4) Vecht, ville de l'ancien évêché de Munster, à trois lieues de la ville de Diepholt. (5) Voir Mortillet, Musée préhistorique, fig. 519. (6) Voir *Ibid.* fig. 500.

dépourvue de vraisemblance, quoique les anciens Saxons aient été plutôt dressés à combattre avec des framées et des massues. Il préfère regarder les pierres perforées comme destinées à recevoir des bâtons, soit en guise d'appui pour la marche, comme on s'en sert en voyage (le poli de la pierre résultant du frottement continu de la main, pourrait donner à penser qu'il en est vraiment ainsi), soit qu'ils aient rempli l'office de marteaux à main (Sreit-Hammer ou Faust-Hammer), très répandus, jadis, dans le pays. Un exemple, tiré de la vie d'*Eric*, prince de Saxe-Lauenburg et évêque de Munster (1), atteste que l'emploi d'armes de ce genre a duré jusqu'au xv^e siècle. On rapporte, en effet, qu'un chevalier de Munster portant, dans un combat, secours à Jean, évêque d'Hildesheim (2), contre Henri, duc de Brunswick, s'y défendit à l'aide de marteaux à main et qu'il leur enfonçait tellement les armures, dans le corps, que ceux qui survécurent ne purent les quitter qu'avec la plus grande peine.

Pendant la rédaction de son ouvrage, on remit encore à l'auteur le dessin d'une autre pierre, également cunéiforme, découverte près des tombeaux de Mehringen, dont il remet l'examen à plus tard, parce qu'elle semble se rapprocher plus des pierres qu'on regarde comme pierres de foudre, que des armes (3). La figure qu'il en donne représente cet objet de face et vu latéralement, c'est une hache polie avec biseau de faible hauteur.

LIÉVIN VINCENT.

En 1715, Liévin Vincent publie la seconde partie de la description du riche cabinet d'histoire naturelle, dont il avait hérité de son beau-frère Antoine Breda, et qu'il avait, lui-même, considérablement augmenté (4). Cette collection, remontant à la fin du xvii^e siècle, jouissait d'une grande réputation. Elle consistait, surtout, en oiseaux, en poissons, en insectes et en coquilles, mais contenait également des

(1) Mort en 1522. (2) Mort en 1547. Eric et Jean étaient fils de Jean II, duc de Saxe-Lauenburg. (3) *Ibid.*, p. 45. Tab. VI. (4) Het tweede deel of vervolg van het wondertooncel der natuur... te Amsteldam .. CIO IC CC XV. In-4^o, avec planches. La première partie avait paru, à Amsterdam, en 1706.

fossiles et des *céraunies*. Les descriptions tirées des anciens auteurs, sont faites à un point de vue général, sans aucun détail relatif aux objets conservés. Dans ces conditions, les renseignements sur la synonymie restent ce qu'il y a de plus intéressant *Glossopetra* est traduit ici par ROTS-TONG. Des glossopètes, se rapprochent les pierres de foudre, au sujet desquelles l'auteur rappelle que le mot *ceraunia* est un adjectif, qui s'applique à tout ce qui a rapport avec la foudre. Comme équivalent, il donne *blixemsteen* et *dondersteen*. « Les pierres de foudre se distinguent, dit-il, les unes des autres, par leur couleur, leur forme et leur provenance. » Il croit les fossiles des jeux de la nature (1) et ne se prononce pas sur l'origine des *céraunies*.

Son texte témoigne, d'une façon évidente, de l'ignorance dans laquelle le monde instruit se trouvait encore, à cet égard, dans les Provinces-Unies, pendant le premier quart du XVIII^e siècle. Il constitue ce que, dans un autre ordre d'idées, on nomme un procès-verbal de carence.

ASSALTI ET LANCISI.

On a vu, plus haut, que la *Metallototeca Vaticana*, de Mercati, n'avait été imprimée qu'en 1717 (2), sur l'ordre du Pape Clément XI. Ce Pontife, ami des lettres, ayant appris par le chevalier, Paul Alexandre Maffei et Dominique de Rubéis, que le précieux manuscrit attendait depuis six ans un acheteur dans la bibliothèque de la famille Dati, à Florence (3), chargea Lancisi de lui faire à ce sujet

(1) p 235 « Van de oetracites, orster-steen ». (2) MICHAELIS MERCATI SAMINIATENSIS METALLOTHECA Opus Posthumum, Auctoritate et Munificentia CLEMENTIS UNDECIMI PONTIFICIS MAXIMI *E tenebris in lucem eductum*, Opera autem, & studio JOANNIS MARIE LANCISI ARCHIATRI PONTIFICI ILLUSTRATUM. ROMÆ MDCCXVII. In-f°. Le faux-titre porte : METALLOTHECA VATICANA MICHAELIS MERCATI. (3) La *Metallototeca* avait été achetée par Carlo Dati, avant l'année 1666. (p. XXXIV.) Dans une lettre, adressée d'Amsterdam, le 4 janvier 1674, « AUX MESSIEURS *Arnoldus Seyen* .. et *Iean Swammerdam* . . . , Paul Boccone dit « en passant par la ville de *Florence*, Monsieur *Charles Dati*, Académicien très-illustre me fit voir un manuscrit original intitulé *Theatrum Metallicum Illustrissimi & Reverentissimi Domini Michaëlis Mercati*, qu'il garde chez soy avec grand soin, parce que c'est un ouvrage très exact, & très sçavant ou il y a beaucoup de figures en taille douce, qu'on devoit imprimer sans

un rapport, ensuite duquel il s'empessa d'acquérir l'œuvre de Mercati, avec les planches gravées. Il restait, cependant, à suppléer deux choses : faire graver les planches dont il n'existait que les dessins et mettre au courant de la science, par des notes et des suppléments, le texte antérieur aux ouvrages de Gesner, d'Aldrovande, de Césalpin, d'Imperati et de tous les auteurs récents, qui avaient écrit sur la même matière.

Lancisi, trop occupé, chercha donc, parmi les jeunes médecins de Rome, un collaborateur pour la mise en état de publication du manuscrit et le trouva en la personne de Pierre Assalti, qui le délivra du lourd fardeau des recherches préparatoires et de la mise en œuvre de leurs résultats. Il se réserva, cependant, la révision générale de l'ensemble, en même temps qu'il discutait avec son collaborateur ce que celui-ci avait fait et que, tantôt il y ajoutait, tantôt, modifiait ou rédigeait à nouveau des passages. Lancisi rend à Assalti l'hommage, qu'il mérite, non seulement la bienveillance du lecteur pour les notes, mais la reconnaissance des savants, pour tout ce qu'il y a ajouté de nouveau. La préface de Lancisi est adressée *Ad humanissimum Lectorem*. Pierre Assalti s'adresse, lui, *lectori suo*. Il faut le considérer, en conséquence, comme l'auteur des notes de la Métallothèque, notes qui ont été soigneusement distinguées du texte primitif, par des en-tête ainsi que par une impression en caractères plus petits, et qui ont été placées à la suite du chapitre auquel les références des passages se rapportent. Assalti nomme le dessinateur des planches de la Métallothèque, Antoine Eisenhout, qui fut en même temps leur graveur. Il nomme aussi le graveur des planches manquantes, Aloys Gomier, qui dut effectuer son travail d'après des épreuves imprimées, dont les cuivres étaient perdus, et qui se trouvaient insérées dans le manuscrit, mais qui, d'après Lancisi, auraient été des dessins.

Il ne fut pas suppléé aux lacunes des figures dans le texte et le

le différer d'avantage à la faveur des Gens de Lettres, & de ceux qui s'attachent à l'étude de la Physique » Dans « RECHERCHES ET OBSERVATIONS NATURELLES De Monsieur BOCCONE *Gentilhomme sicilien* ; Touchant Le Corail, la Pierre étoilée... A AMSTERDAM, ... l'An 1674. » Voir la 17^e lettre, p. 143. La première lettre est datée de « Lion ce 8 Aoust 1670. » Une première édition de cet ouvrage, moins ample que la seconde, avait paru, à Paris, en 1671.

cas, échéant, on mit: *figura deest*. Ce système a conservé aux gravures une valeur toute spéciale de détermination. Leur nombre et leur exactitude font de la *Metallotheca Vaticana*, une publication de premier ordre.

Assalti ⁽¹⁾ commence par faire remarquer que les pierres de foudre et les céraunies se trouvent, çà et là, mentionnées par les écrivains d'histoire naturelle. Pour les figures, il renvoie à Gesner, Boetius, Aldrovande (*sic*) et autres. « Quant à savoir si ces pierres sont projetées hors du ciel en même temps que la foudre, il semble n'y avoir aucun argument pour le démontrer. A cause de son extrême vitesse, la foudre, qui tombe, échappe à l'acuité du regard: il n'existe aucune raison qui puisse prouver que les pierres trouvées dans un lieu, atteint de la foudre, n'y aient pas existé avant sa chute. On ne peut, cependant, pas se refuser d'une façon absolue à admettre que, de parcelles de divers sels et d'autres corps dont l'air est rempli, il puisse se former des pierres, même dans les nuages. Les chimistes partent de là pour soutenir qu'ils peuvent fabriquer une pierre de foudre artificielle avec du sel, de l'eau de pluie et du soufre soumis ensemble à la combustion. » Une pierre de ce genre, citée par Langius et figurée par lui, différait du tout au tout des figures données par Mercati et autres auteurs. A cette première objection, Assalti ajoute encore celle-ci, que la pierre en question pouvait déjà se trouver, avant le coup de foudre, dans l'arbre où elle a été recueillie et que la foudre pouvait l'avoir enlevée d'ailleurs et projetée elle même dans cet arbre.

L'étude des effets de la foudre ne permet pas de les attribuer à une pierre entourée d'une flamme, elle conduit à y voir une flamme pure.

L'illustre Lancisi, dit Assalti, a fait remarquer, de plus, que l'on ne trouve pas de traces de corps solide sur les cadavres, tant d'hommes que d'animaux, tués par la foudre.

Toutes sortes de raisons devaient, cependant, être alléguées en faveur de l'origine céleste des céraunies. Certains prétendaient que leur odeur sulfureuse témoignait qu'elles s'étaient formées des parcelles de soufre de la foudre et ils voyaient la confir-

(1) pp. 242-243.

mation de leur croyance dans le fait, que, frappées avec du fer, elles émettent des étincelles. Assalti rapporte l'objection, comme s'il était forcé de le faire, et se borne à répondre qu'à la vérité, ça et là, se présentent des pierres, qui se forment du soufre existant, à l'état de minéral, dans la terre.

L'étymologie du mot Bétyle arrête toujours les auteurs comme un point d'intérêt majeur. L'étymologie grecque renseigne, d'après Assalti, ce mot comme venant de Βζίτη, c'est-à-dire de la peau de chèvre dont Rhea avait enveloppé la pierre qu'elle donna à dévorer à Saturne.

Assalti rappelle encore la pierre sur laquelle Jacob avait reposé la tête lorsqu'il se rendait à Haran et qu'il consacra au Seigneur sous le nom de *Beth-El* ou *maison de Dieu*, appellation qui fit conjecturer que ces sortes de pierres furent appelées dans la suite Βζιτυλως.

L'étude du texte consacré par Pline (1) à la céraunie fait dire à Assalti (2) qu'il en résulte clairement que les pierres, nommées céraunies, par les auteurs, diffèrent à tous les égards des céraunies de Pline. Les premières sont, dit-il, des pierres très ordinaires, opaques et qui, à aucun titre, ne doivent être comptées parmi les gemmes, tandis qu'au contraire, les céraunies de Pline sont brillantes, resplendissantes et rayonnent comme des étoiles. Certains veulent que les céraunies de Sotacus ne furent pas des gemmes et qu'elles correspondent aux pierres actuellement connues sous les mêmes noms, mais ils n'apportent pas à l'appui de leur opinion d'autre argument que celui de leur découverte, de part et d'autre, dans des lieux frappés de la foudre. Toutefois, cette manière de voir doit sembler sans valeur, attendu que plusieurs autres pierres, différant entièrement les unes des autres par leurs caractères, se trouvent, ça et là, dans les endroits en question. Et comme les céraunies de Sotacus sont décrites par Pline, parmi les gemmes, il en résulte qu'on doit croire qu'elles sont distinctes des pierres dont il s'agit ici.

Assalti (3) n'admet pas davantage que la brontie de Pline soit celle des « lithographes », employant, avec ses contemporains, ce mot de lithographes dans un sens peut-être plus exact que celui qu'il

(1) L. 37. c. 7. (2) p. 245. (3) p. 247.

a de nos jours. La brontie de Pline est une gemme, tandis que celle de Mercati et de Boetius est un oursin changé en pierre. Il fait la même observation pour la *Chelonitis* et pour l'ombrie qui sont des gemmes pour Pline, tandis que pour les modernes elles en diffèrent à tous les points de vue.

ISELIN.

La découverte de haches aux environs d'Evreux, en 1685, fournit matière à des échanges d'idées entre les savants et contribua certainement beaucoup à provoquer de sérieuses recherches sur ces objets. Montfaucon ⁽¹⁾ rapporte qu'elle fut l'occasion d'une longue lettre que lui adressa, le 12 mai 1718, Jacques Christophe Iselin, professeur à Bâle « et très habile homme ». Iselin, né à Bâle, en 1681, visita la France, de 1699 à 1701, revint à Paris, en 1711, et mourut à Bâle, en 1737. Professeur d'histoire à l'université de Marbourg, en 1705, puis à Bâle, en 1707, il passa, en 1711, à la chaire de théologie, qu'il occupa jusqu'à sa mort. Affable et obligeant, se consacrant volontiers aux recherches, que lui demandaient les savants, il écrivit beaucoup, mais sans laisser aucun ouvrage d'une certaine étendue ⁽²⁾.

La lettre d'Iselin concernait « certaines pierres trouvées depuis quelques années, dans la Hesse, auprès de la rivière nommée Adranus, dont Tacite fait mention ⁽³⁾. » Elles accompagnaient des urnes remplies d'ossements. Leur matière et le fait de la présence de ces urnes donnent lieu de croire « qu'elles ont autrefois servi d'armes ». Le dessin des pierres, publié par Montfaucon, prouve qu'il s'agit bien d'instruments préhistoriques. « Il faut avouer, écrit Iselin, que l'usage de cette sorte d'armes se prouve beaucoup mieux par les monumens qu'on déterre, que par les passages des auteurs. En effet, si ces sépultures ne nous en fournissaient pas des preuves si sensibles, on pourroit facilement expliquer un passage de Tacite, dont nos savants se servent pour expliquer ces monumens; voici les termes de cet auteur: *Le fer leur manque, leurs armes en sont une preuve; on expli-*

(1) L'antiquité expliquée, tome cinquième, seconde partie, pp. 198-201.

(2) Biog. de Michaud, art. par Weiss. (3) Ann. I. 56. Adrana, l'Eder.

queroit, dis-je, ce passage en disant qu'ils mettoient peu de fer à leur armes : et cela ne prouveroit nullement qu'ils eussent les lances ou des pointes d'autre matiere ; d'autant plus que Tacite ajoute incontinent après ; *Peu d'entre eux se servent d'épées et de grandes lances; ils portent des piques qui n'ont qu'un fort petit fer....* On pourroit encore expliquer ce passage en disant qu'ils se servoient pour pointer leurs armes d'autres métaux et principalement de cuivre ; car dans les plus anciens tems on faisoit des armes de cuivre : non seulement avant que l'usage du fer fut trouvé, mais même depuis l'invention du fer, les armes de cuivre furent plus ordinaires que celles de fer, comme le prouve Pausanias ; cela se remarque aussi dans les Heros d'Homère. Il n'est pas nécessaire de rapporter ici les temoignages de Lucrece et d'Hesiode, dont le premier après avoir dit que les plus anciennes armes étoient les pierres, c'est-à-dire les pierres jettées, et non pas les pierres aiguës pour en faire des armes, ajoute que l'usage du cuivre étoit avant celui du fer ; et le second dit que les Anciens se servoient du cuivre pour armes et pour d'autres usages, parce qu'ils n'avoient point de fer. Cela se prouve aussi par les sépulcres des Germains, ceux qui sont d'une antiquité plus reculée, et dont les urnes sont plus gâtées par le tems, ont le plus souvent du cuivre, et ceux qui sont d'un siècle plus bas, ont ordinairement du fer. »

Iselin considère donc les Germains de Tacite comme les descendants directs du peuple qui employait les armes de pierre. Il admet l'antériorité des armes de cuivre sur celles de fer, mais en insistant sur l'emploi simultané des deux métaux et la prédominance du cuivre, attestée par Homère et par Pausanias.

Il continue en ces termes : « Aux parties les plus Septentrionales de la Germanie et au delà de la Germanie, on a souvent trouvé ces sortes de pierres taillées en armes auprès des urnes ou auprès des corps morts ; et on en trouve tous les jours de même, comme les nouvelles littéraires de l'Allemagne nous l'apprennent. Ces pierres sont ou aiguës ou obtuses, mais percées, comme une dont je vous envoie le dessin marqué du nombre 4, ils s'en servoient comme d'un marteau, après avoir fiché un manche dans le trou. Celle qui a la forme d'un œuf marquée du chiffre 6, peut avoir servi pour être jettée avec la fronde ; les Romains se servoient de

glands pour cet usage. Il y a une autre sorte de pierres dont on se servoit comme d'armes, qui ne se trouve pas dans ces monumens de Hesse : c'est un gros caillou rond comme une sphère, et percé au milieu, soit pour en faire un pommeau d'épée, soit pour le passer dans une corde, et l'arrêter avec un nœud pour s'en servir après comme d'un fouet, sur tout quand ces pierres sont petites ; soit aussi pour les passer dans la corde sans la nouer, les tourner ensuite autour de la tête, et les jeter en lâchant un des bouts de la corde, comme avec une fronde, et en blesser les ennemis : ce qu'on faisoit aisément, parce que les Germains allaient nuds à la guerre. »

Quelques considérations « touchant les sepulcres septentrionaux qu'on trouve au pays des Cimbres, en Danemarck et en Suède, tirez de plusieurs descriptions particulières » terminent cette lettre. Elles ne contiennent aucun détail relatif aux armes de pierre.

Les dessins envoyés par Iselin à Montfaucon, représentent cinq objets que celui-ci a fait figurer sur la pl. CXXXVIII du T. V. de son ouvrage.

Le premier objet représenté (n° 4) est un *sommet de casse-tête, sorte d'épais et lourd marteau-hache*, rappelant fort bien l'objet figuré par de Mortillet, sous le n° 512, de son Musée préhistorique, objet provenant précisément du Danemarck et constituant un type très répandu en Scandinavie.

La pièce suivante (n° 5) est une hache polie, avec une face entièrement plane, rentrant dans la catégorie des herminettes.

L'objet représenté sous le n° 6 est difficile à déterminer. La figure convient à tous égards à un silex ou caillou roulé.

Le n° 7 semble être un perçoir en silex, légèrement recourbé vers l'extrémité.

Enfin, le n° 8 est un vrai couteau en silex, ayant bien conservé ses lignes de casse.

MONTFAUCON.

Montfaucon, dont le nom se trouve déjà cité à l'occasion de la découverte de Cocherel, était né, le 17 janvier 1655, au château de Soulage, en Languedoc (1). Il est universellement connu par ses ouvrages, dont le plus fameux, *l'antiquité expliquée et représentée en figures*, fut imprimé en latin et en français, à Paris, en 1719. Il en donna une seconde édition, en 1722 (2), à laquelle il ajouta un supplément considérable, en 1724 (3). Devenu religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, en 1675, dom Bernard de Montfaucon, membre de l'Académie des Inscriptions depuis 1719, mourut à Paris le 21 décembre 1741. On sait moins, que ce travailleur infatigable avait commencé par suivre la carrière militaire et qu'il avait fait avec honneur deux campagnes sous les ordres de Turenne, dans un régiment de grenadiers, commandé par le marquis de Hautpoul, son parent.

Montfaucon rappelle que l'inscription d'un monument, trouvé en Espagne (4), mentionne, parmi les ornements d'une couronne vouée à Isis, six perles, deux émeraudes, sept cylindres, un escarboucle, une hyacinthe et deux pierres précieuses qu'on appelait *ceraunia*. « *Cylindrus* et *Ceraunia*, selon Pline, dit-il un peu plus loin, sont des espèces de pierres précieuses. » Malgré l'identité de dénomination, il n'est guère possible cependant de confondre la *céraunie*, gemme, avec la *céraunie*, arme ou outil préhistorique.

Etant venu à parler des instruments « communs à l'architecture et aux autres arts subalternes » Montfaucon, après avoir mentionné des haches en équerre, dont il donne une figure, dit (5) : « Nous y ajoutons des ciseaux à tailler la pierre, tirez de plusieurs cabinets ; quelques uns de ces ciseaux sont de cuivre. Il est à remarquer que les anciens avoient une trempe particulière pour le cuivre, qui

(1) Biog. de Michaud. (2) Cinq tomes en dix volumes in-folio. (3) Cinq volumes in-folio. (4) Le dessin de ce monument avait été envoyé à Montfaucon par « Dom Emmanuel Marti, Doien d'Alicant. » L'inscription assez longue et incomplète de quelques lettres commence par ces mots : « Isidi pue... jussu dei Ne... Fabia Lucii filia Fabiana avia in honorem Avitæ neptis piissimæ, etc. » L'Antiq. expliquée. Tome second. Seconde partie, pp. 324-325. (5) T. III, p. 339, (seconde partie).

le durcissoit comme le fer. Ils emploioient ce cuivre ainsi préparé à faire des instrumens qu'on fait ordinairement de fer ou d'acier; ils en faisoient des clous et même des armes comme nous dirons plus bas. »

Sur la planche CLXXXVIII sont représentés, outre une hache en équerre, du cabinet de M. Foucault, qui doit être une arme de bronze, à juger d'après sa conservation, cinq objets, dont quatre sont certainement des haches de bronze. La première, longue et étroite, à ailerons et à sommet lunulé, appartenait à M. Foucault. Le dessin lui donne 0^m15 de long sur 0^m32 de large, au tranchant.

La deuxième, du cabinet de Ch. Fontaine, est pourvue d'un anneau et a les ailerons rabattus pour fixer le manche; la troisième, du cabinet de Sainte-Geneviève, a les ailerons médians et le sommet lunulé; la cinquième est une hache à douille circulaire, avec anneau. C'est peut-être une hache votive, à juger par l'épaisseur donnée au tranchant.

L'avant-dernier objet figuré, est peut-être une bouterole ou un talon de lance. Aucune indication n'est donnée sur sa provenance ni sur celle des autres pièces représentées. Les deux dernières faisaient également partie du cabinet de M. Foucault (1).

Au chapitre des arcs (2) Montfaucon consacre un paragraphe aux *Pointes de flèches d'os ou de pierre*. Il y promet la description de la découverte de Cocherel et après quelques détails, fort sommaires, sur les pointes de piques et de lances, il se borne à dire « Il s'y rencontra aussi des pointes, les unes d'ivoire et les autres de pierre, qui avoient servi à des flèches. »

La même sépulture est encore mentionnée d'une manière sommaire, au sujet des haches de pierre dont se servaient quelques-uns d'entre les peuples barbares. Il donne à ce propos de très brefs détails sur

(1) En un autre endroit de son ouvrage Montfaucon parle d'un grand plan « levé par l'ordre de l'illustre M. Foucault, lorsqu'il étoit Intendant de Normandie: toujours attentif à illustrer l'antiquité, il fit fouiller dans les masures de la ville nommée *Alauna*, qui est appelée aujourd'hui *Vallogne*. » T. III. p. 202, (seconde partie) Nicolas Joseph Foucault, administrateur et savant de grand mérite, étoit né à Paris, le 8 janvier 1643, et y mourut le 17 février 1721. (2) Tome quatrième, (première partie), p. 68.

les haches trouvées à Cocherel (1), sans mentionner le nom du lieu de leur découverte, réservant tous les renseignements, qui y sont relatifs, pour son cinquième volume, où il insère la relation que lui en fit M. de Cocherel (2) et la lettre du professeur Isclin (3).

La lettre de M. de Cocherel lui fait émettre diverses réflexions. « Il ne faut point douter, dit-il, que ce ne fut la sepulture de deux nations, et de l'antiquité la plus reculée. Ces corps entiers, rangez sous la même ligne étoient de quelque nation barbare qui n'avoit encore l'usage ni du fer ni d'aucun metal. Les deux qui étoient dans un sepulcre fait de grandes pierres, étoient apparemment des chefs ou des princes de cette nation ; et c'est pour cela que l'un d'eux avoit pour hache une pierre précieuse. Les corps brulez étoient des Gaulois, qui bruloient les corps de leurs morts, comme nous venons de le dire. Peut être que ces Barbares avoient été pris en guerre, et furent ensuite immolez aux Manes des Gaulois défunts : c'est ce qu'on peut dire de plus vraisemblable. »

La différence d'épaisseur du crâne est une des raisons qui fait attribuer à des *nations* différentes, dont une *barbare*, les ossements observés.

Constatant cette différence, Montfaucon en conclut qu'il fallait que ces Barbares, qui avoient le crâne « plus dur que les Gaulois, allassent la tête nue et rase; ce qui fait durcir les cranes. »

Ces premiers essais de restitutions anthropologiques et archéologiques sont intéressants, surtout à titre de jalons posés dans une voie où l'on rencontre encore bien des problèmes à résoudre.

Dernier détail : « L'endroit où étoient ensevelis tous ces corps avoit trente pieds de long. »

Indépendamment de son intérêt propre, la découverte de Cocherel eut pour effet d'éveiller la curiosité des savants. « Comme j'ai eu occasion de parler souvent et à différentes personnes de cette découverte; quelques-uns m'ont dit qu'on déterre souvent de ces sortes de haches dans les parties Septentrionales de la Gaule Belgique, dans la Picardie, dans l'Artois et dans les autres pays les plus voisins de la basse Germanie, des Bataves, et des autres nations Germaniques du Nord, où la barbarie a régné plus longtems: ces

(1) p. 69. (2) pp. 194-195. *Ante*, pp. 96-97. (3) pp. 198-201. *Ante*, pp. 142-144.

Barbares étoient accoutumés à faire des incursions sur les pays voisins, où ils s'établissoient quelquefois, quand ils étoient les plus forts. Un grand nombre s'établirent dans la Gaule Belgique, comme dit Jules Cesar au livre premier de ses Commentaires. Comme ces nations si reculées et si éloignées de tout commerce n'avoient ni fer ni autre métal, elles se servoient de haches de pierre, et de pointes d'os pour leurs piques et pour leurs fleches. »

Montfaucon ne pouvait encore se douter de la longueur des périodes écoulées depuis l'âge de la pierre. Il a cependant le sentiment qu'il faut reculer bien au-delà des temps historiques le moment où vivaient ces témoins d'un état de choses si profondément différent de ce que les études archéologiques permettaient, déjà alors, de constater pour l'antiquité romaine, qui apparaissait, dès ce temps là, dans un si profond lointain.

S'étant adressé à D. Paul Colinet, *Procureur de l'Abbaye de Corbie*, pour tâcher de lui « en faire avoir quelques unes », celui-ci lui en procura deux exemplaires.

Il en donne la description suivante : « Des deux haches l'une est d'une pierre des plus dures, c'est une espèce de pierre à fusil qu'on appelle en latin *pyrités*, fort cassante et difficile à mettre en une forme déterminée, à cause de sa grande dureté qui passe celle du porphyre. Cette hache est bien travaillée et polie; elle a quatre pouces et demi de long, et deux et demi de large à l'un des bouts : comme elle va toujours en diminuant, elle n'en a qu'un et demi à l'autre bout, qui est celui qui frappe; il est aussi plus mince et plus délié, afin qu'il pût blesser et percer plus facilement.

L'autre hache qui est cassée et où toute la pointe manque, est d'une pierre beaucoup moins dure; elle est plus épaisse que l'autre, et a trois pouces de large à une extrémité; elle alloit aussi toujours en diminuant; mais elle est cassée, et il manque une bonne partie du bout qui faisoit la pointe et qui frappe. Je donne ici l'une et l'autre hache dans toute leur étendue » (1).

La première hache, dont le tranchant est ébréché et dont un morceau est enlevé, au point de rencontre de la face supérieure

(1) Voir pl. CXXXVII.

et du biseau, qui forme le tranchant, mesure 0,092 de long, sur 0,046 de large.

La seconde hache semble avoir un côté, assez accentué, délimité par une arête, qui sépare visiblement la surface supérieure de la pierre, des plans formés par le côté et le biseau du tranchant. Celui-ci est assez développé en hauteur et bien distinct. Ainsi qu'il a été dit, cette hache est à l'état de fragment. Elle mesure encore 0,08 de haut, sur 0,064 de large.

La lettre de M. Iselin n'est, de la part de Montfaucon, l'objet d'aucun commentaire.

Vers le temps où Montfaucon terminait son ouvrage, la hache de jade de la sépulture de Cocherel était en possession d'un frère du seigneur du lieu. « J'ai encore vu il n'y a pas longtemps, dit-il, entre les mains de son frère l'Abbé la hache de jade oriental, qu'il a peut-être encore aujourd'hui, & qu'il estime beaucoup. »

SCHÜTTE.

Jean Henri Schütte (1) — Schütteus — auteur peu connu, publia, en 1720, une *Oryctographie de Iéna* (2), qu'il présente comme le Prodrôme d'une *Histoire Métallique de Saalfeld*, ouvrage qui ne vit probablement pas le jour ou, qui, du moins, n'est pas cité par Gronovius. D'après la légende, qui accompagne son portrait, Schütte, Docteur en Médecine et « Scrutateur de la Nature » était né, à Soest, ville de la Westphalie, en 1694. Son travail est dédié à Jean Ernest, duc de Saxe.

Schütte cite la CÉRAUNIE NOIRE, en allemand Donner-Stein, Donner-Keil, Straal-Stein, parce qu'on la croit jetée sur terre par le ton-

(1) L'Archiac, Int. à l'ét. de la paléont. stratig. le nomme Schütte. Le catal. des ouvr. de géol. de minér. et de paléont. qui se trouvent dans les principales bibl. de Belg. mentionne de lui comme se trouvant à la bibl. de l'Univ. cath. de Louvain un ouvrage intitulé: Beschryving van de nieuw uitgevondene cleefse gezond-bron. Uit 't hoogduits vertaalt door een liefhebber. Te Amsterdam by Steeve van Eesveldt, 1742. In-12^o.

(2) JO. HENR. SCHÜTTEI, Susatensis, Medicinæ Doctoris ΟΡΥΚΤΟΓΡΑΦΙΑ JENENSIS.... LIPSIAE ET SUSATI.... 1720. In-12^o, avec deux planches et portrait.

nerre. On en a recueilli deux variétés chez nous, dit-il, l'une perforée, l'autre sans perforation. L'illustre George Wolfgang Wedelius (1) les lui avait fait voir. Il les avait reçues d'un paysan qui les avait trouvées dans un vignoble.

Schütte rapporte alors la croyance vulgaire de leur formation, dans les nuages, à la suite du transport, dans les airs, de particules pier-reuses et métalliques, etc. et s'élève aussitôt contre son invrai-semblance. « Puisqu'on observe dans la céraunie, dit-il, des figures certaines et déterminées, qui sont propres au *marteau* et au *coin*, je suppose que cette pierre n'a pas été formée par un *jeu de la nature* dans les nuages, mais qu'elle est un *produit de l'industrie humaine* (2). En effet, l'espèce de *céraunie*, qui a la *figure d'un marteau*, est perforée et est remarquable par cette perforation, qui d'un côté est plus large et de l'autre plus étroite, comme le trou dans les marteaux de fer. Cette figure de marteau perforé me fait supposer que cette pierre a reçu des anciens une pareille forme dans le but de tenir lieu de marteau ou d'un autre instrument. On ne saurait, en effet, expliquer d'aucune façon *comment un nuage pourrait produire cette figure de marteau avec perforation complète* : et si nous avons égard au mouvement de l'air et à la pression des nuages s'exerçant de tous côtés comment-il se fait que *la pierre ne devienne pas ronde ou cylindrique et dépourvue de perforation*. On ne saurait non plus expliquer *la cause de cette perforation*, ni dire *quel est l'instrument avec lequel elle se pratique*. »

La hache polie amène l'auteur à des conclusions tout aussi sages au point de vue de l'origine des céraunies. « Notre autre espèce de céraunie rappelle, dit-il, un coin fabriqué de main d'homme » (3). Il regarde comme très vraisemblable sa manière de voir suivant laquelle « cette pierre a été fabriquée, d'une pierre très dure, par les anciens, soit afin de pouvoir être employée à *fendre des morceaux de bois* après qu'ils eussent été entaillés par la hache, soit pour

(1) Né à Goltzen, en Lusace, le 12 novembre 1645, G. W. Wedel, après avoir pratiqué la médecine à Gotha, fut nommé, en 1673, professeur à Jéna, où il mourut le 6 septembre 1621, ayant publié plus de trois cents dissertations académiques sur toutes sortes de sujets. (Biog. de Michaud.)

(2) *Arte factum*.

(3) *Arte factum*.

polir des métaux, ce que nous avons vu faire avec de l'hématite, soit pour d'autres usages que nous ignorons. »

Comme on le voit, Schütte fait entièrement contemporains les âges de la pierre et du métal. Il semble ignorer la littérature ancienne et se laisse guider, dans ses observations, par son bon sens, avec le grand mérite d'être bref. « Si quelqu'un m'objecte, dit-il encore, que la plupart du temps (quoique ce ne soit pas toujours) on découvre la céraunie en des points, qui sont touchés par la foudre, ou bien dans leur voisinage: je réponds que ce qui peut arriver quelquefois ne peut être érigé en règle générale; mais qu'il peut se faire que par hasard une telle pierre gise enfoncée en terre depuis nombre d'années, soit par suite d'inondations ou par suite d'autres catastrophes, ou bien qu'elle ait été ramenée à la surface par la charrue, et qu'ensuite elle ait été découverte, après des dommages causés par l'orage, et dont on s'enquiert avec soin. On trouve même des céraunies, que n'a pas touchées la foudre, dans les champs, dans les vignobles et dans les fleuves. »

Si assuré qu'il soit de la justesse de sa manière de voir, Schütte, ne voulant vraisemblablement pas froisser l'opinion de la majeure partie de ses concitoyens, atténue l'expression de son opinion en ne la présentant pas comme absolument certaine, mais seulement comme très probable et comme conforme à la raison. Il ne portera pas envie à celui qui donnera une explication, offrant un plus grand degré de certitude, basé sur une raison physique ou sur l'expérience, mais, dès qu'elle sera connue du public, il l'adoptera avec autant d'empressement que de sentiments d'amitié.

Enfin, dit Schütte, « le vulgaire croit que la céraunie écarte la foudre de la maison où elle se trouve, etc. » Cet *et cetera* est de notre auteur, dont le sage sceptisme s'affirme ainsi d'une manière aussi positive que concise.

DE JUSSIEU.

« Rien n'est si connu dans la république des Lettres que le mérite que les Anciens, & qu'une tradition qui depuis eux s'est même conservée parmi nous, ont attribué à la *Pierre de foudre* », dit de

Jussieu, au commencement d'un mémoire, lu en 1723, où il traite de L'ORIGINE ET DES USAGES DE LA PIERRE DE Foudre (1).

Considéré isolément, ce travail, souvent mentionné de nos jours, porte, par le seul énoncé de son titre, le lecteur à se demander si, à ce moment, sa rédaction pouvait encore être de quelque utilité. L'analyse des documents, ayant vu le jour antérieurement à l'année 1723, donne, en effet, l'impression que la question était déjà résolue, tandis que la production de la thèse même, par un homme de la valeur de de Jussieu, fait présumer, au contraire, l'existence de points en litige. De Jussieu aura sans doute contribué à fixer définitivement les idées à cet égard. Il y arrive d'une manière fort simple, en rappelant que le nom de *Ceraunia* apprend que les Anciens croyaient cette pierre descendue du ciel, au moment de la chute du tonnerre, ce qui la faisait regarder avec une espèce de respect, en rapport avec la majesté du dieu qu'ils s'imaginaient l'avoir lancée « Aussi, dit-il, Pline la met-il dans le nombre des pierres précieuses ». Il ajoute « mais il n'y a point eu de peuples qui en aient fait plus de cas que ceux du nord, par la superstition qu'ils attachoient à ces pierres, qui étoit que comme ils avoient autrefois adoré une idole qu'ils croyoient présider à la foudre, & qu'ils représentoient avec la foudre à la main sous la figure d'une de ces pierres taillées en coin, ils conservoient chez eux une de ces sortes de pierre comme un préservatif contre la foudre, qu'ils croyoient éloigner de leurs maisons, lorsqu'au premier bruit du tonnerre qu'ils entendoient, ils avoient frappé de ces pierres trois fois les endroits dans lesquels le tonnerre auroit pû entrer. »

Il parle alors des difficultés que Helwing (2) eut à vaincre pour déraciner les superstitions attachées aux pierres de foudre, superstitions qui lui paraissent analogues à celles que Rumphius attribue

(1) HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES. Année MDCCXXIII. Avec les Mémoires de Mathématique et de Physique pour la même année. Tirés des registres de cette Académie. A PARIS... MDCCCLIII. Antoine de Jussieu, né à Lyon, en 1686, médecin et botaniste, nommé membre de l'Académie des Sciences, en 1711, mourut à Paris, le 22 avril 1758.

(2) LITHOGRAPHIA ANGERBURGICA... REGIOMONTI. M DCC XVII. Voir le supplément.

aux Chinois, relativement aux mêmes objets. « Quelque éloignés que nous soyons de semblables idées, dit ensuite de Jussieu, nous n'avons pas laissé de croire jusqu'ici que le *ceramnia* est une pierre naturelle dont le caractère est d'être figurée ou en coin ou en fer de flèche de la même manière que la figure ovale, la cylindrique la prismatique & l'orbiculaire sont les caractères des cailloux de Meudon, de l'émeraude, de quelques cristaux, & des échinites. »

On a vu plus haut (1) Mercati se rendant exactement compte de la fabrication des céraunies par les Anciens, puis atténuant cette opinion et recourant, pour expliquer leur formation, aux *jeux de la nature* qui, suivant son expression, jettent pourtant un grand doute sur cette question. De Jussieu a considéré à tort, comme exprimant la véritable pensée de Mercati, ce doute, qui n'était qu'une concession faite, pour la forme, aux idées du temps et dans laquelle on ne peut voir une rétractation de ce qu'il avait dit auparavant. « Mercati, tout éclairé qu'il étoit dans l'histoire des fossiles, écrit de Jussieu, n'a pas voulu tellement adhérer à l'opinion que ces sortes de pierres ayent été taillées de cette forme, qu'il ait renoncé au sentiment de ceux qui en admettent la possibilité naturelle sous le nom de *jeu de nature*. » De Jussieu ne s'est pas rendu compte de la valeur des arguments produits par Mercati, un siècle et demi auparavant, et la preuve en est qu'il les reproduit en partie, en les donnant comme nouveaux. « Aujourd'hui un peu d'attention à deux ou trois espèces de pierres qui nous viennent, les unes des Isles d'Amérique, & les autres de Canada, est capable, dit-il, de nous détromper » du préjugé partagé, suivant lui, par Mercati, qui aurait donc attribué les pierres de foudre à un jeu de la nature « du moment que nous apprenons à n'en pas douter, que les sauvages de ces pays-là se servent à différens usages de pierres à peu-près semblables, qu'ils ont taillées avec une patience infinie par le frottement contre d'autres pierres, faute d'aucun instrument de fer ni d'acier. »

Or, c'est bien là ce que Mercati avait dit en substance.

Ce que de Jussieu ajoute du besoin des Sauvages d'avoir des instruments pour couper et pour se défendre contre leurs ennemis,

(1) p. 45.

notamment à l'aide de pointes de flèches en pierre, est aussi une réminiscence de la *Metallotheca Vaticana*. « La figure de hache & celle de coin qu'ils ont donnée à quelques pierres que nous avons tirées d'eux, nous marque assez qu'ils les ont taillées pour les premiers de ces usages, dit en effet de Jussieu, & celle de pointe qu'ils ont données à quelques pierres à feu que nous voyons adroitement entées sur l'extrémité de certains bois menus & longs, nous font assez connoître qu'ils s'en servent comme de fleches.

J'en rapporte, ajoute-t-il, une pierre originale de chacun de ces instrumens; l'une qui est en forme de hache, tirée des Caraïbes; la seconde qui ressemble à un coin, apportée du Canada; & la troisième, qui sont trois fleches, chacune ayant pour armure, au lieu d'une pointe d'acier, un fragment triangulaire de pierre à feu, aiguisé par l'angle qui lui sert de pointe, & tranchant des deux côtés. »

Il en déduit que les figures insérées dans les recueils de pierres figurées et se rapportant à l'une de ces trois formes, surtout à celle de coin et à celle de fer de flèche « qui ont toujours passé jusqu'ici pour *pierres de foudre* & pour mystérieuses » représentent, sans aucun doute, des « instrumens répondans à ceux d'acier, auxquels ils ressemblent, & qui ont été taillés ou par les premiers habitans de ces pays où on les trouve, ou y avoient été apportés par des étrangers qui en faisoient une sorte de commerce. »

L'absence dans la plupart des pays, où l'on rencontre ces instrumens, des matières, dont ils sont fabriqués, confirme de Jussieu dans sa conjecture de l'existence de relations commerciales et d'échanges entre les peuples primitifs, tout comme « la même chose se pratique encore chez les Sauvages. »

Continuant son parallèle, il dit: « Les peuples de France et d'Allemagne, & des autres pays du Nord, pour ce qui est de la découverte du fer, sont assez semblables à tous les sauvages d'aujourd'hui, & n'avoient pas moins besoin qu'eux, avant l'usage du fer, de couper du bois, de séparer des écorces, de fendre des branches, de tuer des bêtes sauvages, de chasser pour leur nourriture, & de se défendre de leurs ennemis, ce qu'ils ne pouvoient guere exécuter qu'avec de tels instrumens, qui n'étant pas comme le fer sujets à la rouille, se retrouvent aujourd'hui dans la terre en leur entier, & presque avec leur premier poli. »

La confusion produite par la dénomination de *Pierre de foudre* avait frappé de Jussieu. Il a soin de mettre finalement son lecteur en garde contre cette cause d'erreur. « Comme il est assez ordinaire que des choses d'un genre très-différent portent quelque fois le même nom, & que celui de *Pierre de foudre* qui ne devoit convenir qu'à celle que j'ai décrite, dit-il, se donne encore en françois à une espèce de marcassite vitriolique, de figure ou oblongue ou arrondie, tantôt hérissée de pointes, tantôt lisse et tantôt à facettes, je suis bien aise d'avertir qu'elle ne doit point être confondue avec cette première, non seulement parce qu'elle ne lui ressemble en rien par rapport à la figure, & qu'au contraire elle en est très-différente par les propriétés qu'elle a de fuser & de se convertir en vitriol, lorsqu'elle est exposée à l'air, au lieu que celle dont je parle, est une vraie pierre très-dure, d'un grain si fin qu'elle sert de pierre de touche pour les métaux, & à polir différens ouvrages. »

MONTFAUCON.

1724.

Dans le « Supplément au livre de l'antiquité expliquée et représentée en figures (1) », Dom Bernard de Montfaucon revient sur la question des haches de pierre. « J'ai parlé, dit-il, au cinquième tome de l'Antiquité des haches de pierre, dont se servoient anciennement pour la guerre plusieurs nations barbares. La grande quantité qu'on en trouve en certains endroits de la Picardie, pays des Morins, & dans la Germanie fait juger que c'étoit une arme fort commune en ces pays-là... Ces barbares se servoient de ces haches pour armes. Ils les fichoient dans des manches de corne de cerf. On en trouva un de cette matière dans le tombeau trouvé auprès d'Evreux l'an 1685, dont nous avons fait la description au tome 5, p. 195, d'après le reit que m'en fit M. de Cocherel, sous les ordres duquel se fit cette découverte. »

(1) TOME QUATRIÈME... PARIS... MDCCCXXIV. Voir p. 29.

Etant resté en relation avec ses correspondants du Nord de la France, Montfaucon avait encore acquis, depuis peu, une hache, au cabinet de l'Abbaye de Corbie. Il en donne la figure à la pl. XIV et la décrit de la façon suivante : « Elle est noire, d'une pierre de touche des plus fines, ou l'or et l'argent marquent au plus léger attouchement ; elle est grosse et fort pesante, même par rapport à la grosseur du volume. Elle a près de sept pouces de long, & deux bons pouces de large depuis le milieu jusqu'au tranchant. »

La hache en question effilée, se terminant presque en pointe et à tranchant étroit, est de forme très élégante.

DOM. JACQUES MARTIN.

Les détails relatifs à la découverte de la sépulture de Cocherel, rapportés par Dom. Jacques Martin ⁽¹⁾, ont été reproduits plus haut. Le savant Bénédictin les fait suivre aussitôt d'une analyse des diverses interprétations, qui furent données des faits observés et dont aucune ne le satisfait.

Dans sa réponse à « ceux qui tiennent que ce Monument contenoit la sépulture de deux Nations de l'Antiquité la plus reculée ⁽²⁾ » il admet cette expression « pourvu qu'on entende par Antiquité la plus reculée, celle qui ne passe pas le premier siècle des Césars : puisqu'on ne trouve au-delà de Tacite & d'Ammien Marcellin, nul Auteur qui dise d'aucune Nation, que ce que ces Historiens disent des Huns, qu'ils mettoient des os pointus à la pointe de leurs dards. Les haches de pierre ne sont donc point une marque d'une Antiquité la plus reculée ; d'autant qu'on ne sauroit, ce me semble, prouver par autorité expresse, qu'elles ayent été jamais en usage. »

Il termine sa réfutation des diverses opinions émises, en ces termes : « Il est visible par tout ce que je viens de dire, que le tombeau sur lequel nous cherchons à nous éclaircir, n'est ni des Nations les plus reculées, ni des Druides, ni des Normans, ni enfin des Huns. J'avoué ici que le pas est glissant, & qu'il est bien plus aisé

(1) LA RELIGION DES GAULOIS.... PARIS, MDCCXXVII. *Ante*, pp. 98-100.
(2) P. 317. *Opinion de Montfaucon.*

de réfuter le système des autres que de bien établir le sien. Je vais pourtant en hasarder un (1)... »

Avant de le faire, il a soin de préparer son terrain et de faire valoir des considérations qui lui semblent visiblement de nature à déterminer la conviction.

Un de ses principaux arguments est celui-ci: « les haches de pierre des squelettes de Cocherel, se trouvent communément dans la basse Germanie, dans le septentrion de la Gaule Belgique, dans l'isle de Betau, dans l'Artois, dans la Picardie, Normandie & autres Provinces septentrionales de la France, mais elles ne se trouvent pas plus avant. D'où on peut inférer ou que les Gaulois qui occupoient tous ces Pays, enterroient les morts d'une manière différente des autres Gaulois: ce qui n'est pas; ou que quelque peuple étranger est venu s'y établir sans pousser plus loin ses conquêtes, & qu'y vivant selon ses usages, il y a célébré ses funérailles selon le cérémonial de sa Nation, & du Pays qu'il avoit quitté (2). »

Il ne tarde pas alors à conclure et le fait en ces termes: « Tout cela considéré, sans s'arrêter à de plus longues réflexions, je crois que le tombeau de Cocherel, & tous les autres où l'on trouve des corps qui n'ont point été brûlez, avec des haches de pierre, ou même de fer ou d'autre métal, sont des premiers Francs ou François, qui s'établirent dans les Gaules sous le règne de Clodion, de Merouée, de Childeric, & même de Clovis jusqu'au Baptême de ce Prince, que la plus grande partie de ses Soldats embrassa avec lui la Religion de Jesus-Christ. Jusques-là tous les Pays que les Francs avoient conquis en-deça du Rhin, ne passoient guere la Meuse, la Somme, & une partie de la Moselle; & c'est pour cela aussi qu'on ne trouve point de ces haches de pierre au-deçà de ces Rivieres, parce que ces Peuples ne pouvoient pas y fixer leur séjour nonobstant leurs excursions & les efforts qu'ils faisoient sans relâche de gagner plus de terrain, & qu'ils ayent même pris des Villes considérables sur la Seine & sur l'Oise (3). »

Il s'appuie sur le texte de Tacite, qui rapporte, dans son *Traité des Mœurs des Germains*, que « les François n'employoient d'abord que peu ou point de fer » pour identifier avec les Francs et notam-

(1) P. 320. (2) pp. 324-325. (3) pp. 325-326.

ment avec « les Cattes quelques autres Peuples des cantons voisins, tous Francs, qui occupoient la Hesse » les peuples qui employoient les haches de pierre.

« Je ne crois point au reste, dit-il, qu'il soit nécessaire de prouver que les François se servoient de haches : c'est une chose qui n'est ignorée de personne : chaque François avoit sa hache qui ne le quittoit jamais, pas même au tombeau.

Je pourrois ajouter que les haches de pierre qu'on trouve en grand nombre dans les Provinces septentrionales de la France & de la basse Germanie, suffiroient seules à établir mon système. Avant les fréquentes descentes des François, les Peuples qui habitoient ces contrées, ne différoient en rien du reste des Gaulois au langage près : le fer y étoit en usage & fort commun, & l'on y bruloit les morts. Au lieu que dès que les Francs ou François en furent les maîtres, ces Provinces changèrent de face, la Religion y fut altérée, & une autre Police introduite.

J'attribuë tous ces changemens aux conquêtes des Francs ou François ; car outre qu'il est absolument impossible de les attribuer à quelqu'autre Peuple que ce soit ; les bornes seules, au-delà desquelles on ne trouve plus de haches de pierre, déposent en faveur du sentiment que j'ai avancé. Car les Francs ou François, ne franchirent proprement ces bornes ; c'est-à-dire, ne s'affermirent dans les Pays plus méridionaux de la Gaule, qu'après la bataille de Tolbiac, que Clovis assujettit presque toutes les Gaules, & assura ses conquêtes à ses enfans ; mais en recevant le Baptême avec presque toute son armée, les superstitions qui accompagnoient les funérailles de la Nation furent interdites ; & par conséquent l'usage de mettre les haches sous la tête des morts n'alla pas plus avant, & prit fin » (1).

Tout doute est d'ailleurs levé, suivant Dom Jacques Martin, par les particularités constatées lors de la découverte du tombeau du roi Childéric, notamment par le fait « que toutes les armes de ce Prince avoient été enterrées avec lui, entr'autres sa hache, qui a été trouvée sous sa tête. »

Il décrit ensuite un tombeau découvert à Angers en 1612, qu'il

(1) pp. 326-327.

attribue au même peuple que celui dont les restes avaient été découverts à Cocherel c'est-à-dire à des « Francs ou François ». Il y avait bien quelques différences et elles étaient telles qu'elles ne pouvaient échapper à l'examen le plus superficiel : « Et pour faire mention de la différence qui frappe le plus ici, je veux dire des armes de pierre qui étoient dans le tombeau de Cocherel, & qui ne se sont point trouvées dans celui d'Angers ; je demande à ceux qui me proposeroient cette difficulté, de me communiquer quelles armes de pierre on trouve dans les tombeaux qu'on a découvert & qu'on découvre tous les jours dans le Maine & dans la Bretagne, qui sont tous semblables à celui de Cocherel, & qui par conséquent ne sont composez que de pierres brutes d'une grandeur énorme. Il est donc visible qu'il ne faut s'attacher dans la question presente, ni dans toutes celles qui sont de même nature, qu'à ce qui en fait le fonds & le capital. Or, on ne me disputera point que le tombeau de Cocherel ne fût vraiment un tombeau d'anciens Francs, soit qu'on regarde la forme de ce tombeau, soit qu'on jette les yeux sur l'arrangement de ceux qui y étoient inhumez. Pour les armes de pierre, elles peuvent être considérées comme une circonstance casuelle & accidentelle, qui dépendoit des lieux, du tems, du goût des personnes ; & tout cela varioit autrefois de même qu'aujourd'hui (1). »

La planche 42 de « la religion des gaulois » représente avec la légende de TOMBEAU DE FRANCS OU FRANÇOIS la sépulture de Cocherel. On y voit une fosse, où sont rangés huit squelettes, dont les ossements ont conservé leur connexion naturelle. A gauche, une dalle longue paraît reposer sur le crâne du premier squelette de la rangée. En avant, elle sert d'appui à une dalle moindre, qui repose, à moitié, sur le sol. En dehors de la fosse se trouve encore une dalle, moins longue que la première, et placée contre celle-ci. Les deux pierres, en forme de stèle, qui ont attiré l'attention de M. de Cocherel, se trouvent au niveau des deux premiers squelettes, à gauche, parallèlement à la fosse.

Occupant toute la largeur de celle-ci, à droite, se trouve une large dalle, sur laquelle sont étalés des ossements et des tessons. Une seconde dalle, moindre mais plus large, est placée au delà

(1) pp. 334-335.

de la première et est recouverte d'objets de même genre, mais moins nombreux. Les crânes reposent sur les pierres, dont il a été question dans le texte descriptif, sans que l'on puisse y reconnaître des haches.

Le bas de la planche contient six figures. Elles représentent 1^o un objet fusoïde, très pointu aux extrémités; 2^o un objet, de forme trapézoïde, pourvu de quatre rangées de trous, dont les deux dernières comptent chacune cinq trous. A la partie supérieure se trouve une perforation plus grande et entre celle-ci et la première rangée est encore indiquée une perforation; 3^o une pierre, étroite et allongée, rappelant une stalactite plutôt qu'une bélemnite; 4^o une pierre emmanchée; 5^o un petit vase; 6^o une hache avec un fragment d'emmanchure. Ces objets sont accompagnés de l'indication: *Histoire d'Evreux*.

« Je ne sai, dit notre auteur, quel succès auront ces remarques; je prie seulement ceux qui font leur étude des écrits des Anciens, & qui n'y trouvent rien, ou que peu de choses de tout ce que je dis, de faire attention que les Monumens sont souvent des guides plus sûrs que les Historiens. De quelque exactitude qu'ils se soient piquez, non seulement il leur a échappé une infinité de choses importantes; mais même ils sont tombez dans des erreurs grossieres, qui passeroient pour des veritez constantes, sans le secours des Monumens » (1).

C'était le cas précisément pour Dom Jacques Martin, qui avait perdu de vue une indication rejetée par lui, en note (2), quand il invoquait Tacite, au sujet de la rareté de l'emploi du fer par les Francs et dans laquelle il dit: « On trouve encore tous les jours dans la Province de Northampton des pierres de fusils, dont les Bretons armoient leurs dards & leurs flèches » (3) S'il avait poursuivi ses recherches sur les découvertes faites à l'étranger, Dom Jacques Martin aurait difficilement pu continuer à soutenir sa théorie de l'attribution des armes de pierre aux Francs. Ce rajeunissement de l'âge de la pierre et son introduction en pleine période historique constituent, en tous cas, un des plus curieux chapitres de l'histoire des tâtonnements par lesquels a passé l'étude des armes primitives.

(1) pp. 331-332. (2) p. 326. (3) « *Mem. Trevoux, May 1714, pag. 842* ».

SCHEUCHZER.

I.

Scheuchzer (1), qui, dans sa Physique Sacrée ou Histoire naturelle de la Bible (2), s'est attaché à commenter toutes les mentions de cet ordre que l'on rencontre dans les Livres Saints, est amené à s'occuper des céraunies au sujet de la pierre que Jacob avait mise sous sa tête, pour dormir, et qu'il dressa, comme monument, au lieu qu'il appela *Beth-El*. « Cette Pierre, dont la mémoire est en si grande vénération parmi les Juifs, a passé, du moins quant au nom, dit-il, jusques chez les Payens. Comme elle a donné l'origine au nom de *Béthel*, elle l'a donné aussi à celui de *Bœtyle* ou de *Betule*: et voici comment. Les Phénécien revéroient non seulement cette Pierre; mais ils en consacrèrent encore plusieurs autres, connues sous le nom de Bœtyles. »

Il arrive rapidement au texte de Pline et aux céraunies de Sotacus et conclut que « le *Bétyle* des Anciens est donc la même chose que le *Ceraune* ou la *Pierre de foudre* des Modernes, soit que cette Pierre ait la figure d'un coin, soit qu'elle soit ronde, noire et souvent percée: comme on en trouve fréquemment à côté des Urnes dans les Tombeaux des anciens Payens Allemands, et particulièrement dans les Païs du Nord; lesquelles, suivant l'opinion des meilleurs Auteurs, servoient à immoler les Victimes. »

Il se demande alors si ces Bœtyles, dont il donne différentes figures (3), « auroient été mises dans les Tombeaux pour faire reposer plus tranquillement les morts; comme le Patriarche Jacob dort tranquillement sur sa Pierre de *Beth-El*. Ce n'est cependant qu'une conjecture que je ne prétens pas, dit-il, donner pour autre chose et que je n'ai pas dessein à présent d'étendre davantage. Je pourrois encore ajouter des figures de Bœtyles qui se trouvent souvent creusés, comme seroit un chevet sur lequel on auroit appuyé la tête. »

(1) Jean Jacques Scheuchzer, né à Zurich, le 2 août 1672, reçu docteur en médecine, à Utrecht, en 1694, mort à la fin de juin 1733. (2) Traduction française. Amsterdam, 1732, 8 vol. in-folio. (3) Pl. LXXXVII.

Il est assez difficile de juger d'après les figures données par Scheuchzer ce qu'étaient les objets représentés. L'un est vraisemblablement une hache polie, vue de côté; un autre est douteux; trois pierres trouées peuvent être de simples concrétions; enfin un dernier objet est certainement un galet contenant des fossiles et percé par une pholade.

La circoncision est, pour notre auteur, une occasion de revenir sur la *Pierre tranchante* du Paraphraste Chaldaïque « Si c'étoit un *Caillou*, comme porte notre version Latine, ce n'étoit pas un *Caillou* commun, mais une *Pierre à feu* ou une *Agathe*. »

« Rudbek rapporte, dit-il, que les anciens Goths renfermoient dans leurs Sepulcres differens Instrumens de cailloux, et particulièrement des Couteaux de même matière. »

Scheuchzer rappelle « les *Cerauniaë*, ou *Pierres de Foudre* qui sont faites en forme de coins, ou particulièrement la *Ceraunia vulgaris*, et le *Sicilex* ou Coin de caillou, qui est en forme de pointe d'épieu ou de fleche: (*Mercat. Mus. Metall.* p. 243). L'on ne peut gueres douter que les Anciens ne se soient servis de ces Cailloux à la Guerre, pour rendre leurs armes plus perçantes. Il est également certain que les Peuples Septentrionaux, plus que tous les autres, s'en sont servis dans leurs Sacrifices, ou pour couper les victimes, ou pour les assommer; comme nous voyons que les Sauvages de l'Amérique, avant d'avoir eu l'usage du Fer, se servoient de Pierres à differens usages, pour le Ménage, pour la Guerre et pour les Sacrifices. »

Les objets figurés par Scheuchzer dans l'encadrement de sa planche CXX et qui sont pour lui « diverses espèces de *Sicilex*, qui nous restent encore des Anciens », sont au nombre de neuf. On y reconnaît distinctement cinq pointes de flèches. Un sixième est douteux. Les autres objets sont un couteau et deux grattoirs, dont l'un n'est peut-être qu'un éclat de silex (1).

Enfin, un passage d'un cantique de David lui permet de combattre l'opinion vulgaire de l'existence des *Pierres de Foudre* (2).

Dans ce passage (3) il est clair, dit-il, « que David fait en termes métaphoriques et empruntés des Météores, la description d'un grand

(1) T. V. p. 17. (2) p. 20. (3) II. Samuel, ou II Rois, chap. XXII. vers. 8-16.

orage avec tout ce qui l'accompagne ; et que pour conséquent ceux qui s'efforcent de prouver par notre Texte qu'il y a effectivement des *Pierres de Foudre*, sont très mal fondés. Nous vivons, par bonheur, dans un tems où l'on passe les Traditions au creuset, et où l'on ne reçoit pour vérité constante, que ce qui a été pesé auparavant à la balance. Ainsi, sans manquer au respect dû à la vénérable Antiquité, nous ne nous faisons pas une religion de croire tout ce qui dans des siècles ignorans et barbares a été reçu pour vérité canonique ; du moins lorsque les choses dont il s'agit repugnent à la Raison, à l'Expérience, et ne soutiennent pas l'épreuve. Les *Pierres de Foudre* sont de ce nombre, quoique toute l'Antiquité ait cru leur existence, et que le Vulgaire la croye encore.

La prévention va même si loin, que l'on voit des Savans montrer des *Pierres de Foudre*, ou dans leurs propres Cabinets, ou dans ceux de quelque Prince ou de quelque Grand, qui ne sont autre chose que des Cailloux en forme de coin, des Chrystaux, des *Pierres à feu*, des *Bélemnites*, ou des *Coquillages* ensevelis dans la Terre depuis le Déluge. Il doit suffire pour le présent d'avoir indiqué cette erreur. »

Avec quelques variantes, ce que Scheuchzer publiait, en 1725, s'est dit de tout temps et se répétera vraisemblablement encore, mais n'est-il pas piquant de voir proclamer la supériorité scientifique de son temps par celui même qui devait devenir, en 1726, l'auteur de la célèbre découverte de l'*Homo diluvii testis*? Scheuchzer, malgré sa méprise, n'en était pas moins un savant dont les publications sont justement estimées.

HENKELIUS.

Tout ce qui concerne la question des céraunies est définitivement résolu pour Henkelius (1).

« Le Céraune serait assurément un des objets qui devraient le plus attirer l'attention si jamais il lui avait été donné de se montrer à quelqu'un tel qu'il put être considéré sans conteste comme pierre

(1) JOH. FRIDERICI HENKELII... IDEA GENERALIS DE LAPIDUM ORIGINE PER OBSERVATIONES EXPERIMENTA & CONSECTARIA succinete adumbrata. *Dresdæ & Lipsiæ*, in Officina Libraria Hekeliana, 1734. In-8°.

météorique. Tout ce que je possède, ai trouvé, ai vu sont ou de vraies bélemnites, ou des cristaux de montagne ou des coins habilement travaillés, parfois emmanchés, des témoins des guerres des Anciens, des ornements d'urnes, faits soit en pierre de corne (1), soit en schiste tégulaire (2), soit en marbre noir, en pierre lydienne (3), soit en n'importe quelle roche, suivant ce que la terre produit et leur tomba sous la main. (4) »

Jean Frédéric Henkel, médecin, botaniste, chimiste et minéralogiste, auquel la manufacture de porcelaines de Meissen dut, en grande partie, sa réputation était né, à Freiberg, en Saxe, en 1679, et mourut en 1744.

MAHUDEL.

La date de 1734 est importante pour l'histoire des céraunies. C'est, en effet, en cette année que Mahudel lut à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres son mémoire *sur les prétendues pierres de foudre* (5).

Nicolas Mahudel offre un singulier exemple de la grande difficulté que l'on a de juger équitablement des mérites d'un savant et de déterminer le degré de notoriété qui lui revient en raison de ses travaux et de ses recherches. Né à Langres, en 1673, médecin à Montpellier, puis à Lyon et ensuite à Paris, il fut reçu, en 1716, membre de l'Académie des Inscriptions, et mourut en 1747. La liste de ses écrits renseigne surtout des travaux relatifs à la numismatique, qui ont assuré à leur auteur une place modeste, mais fort honorable, dans les biographies.

son mémoire sur les pierres de foudre n'a pas été jugé digne de figurer dans cette nomenclature.

(1) En silix probablement, quoique Henkelius dise ici *lapis corneus* et qu'il parle du *silix* immédiatement après. (2) Pierre d'ardoise. (3) Pierre de touche. (4) Voir p. 38. (5) HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES, AVEC *Les Mémoires de Littérature tirés des Registres de cette Académie, depuis l'année M. DCCXXXIV. jusques et y compris l'année M. DCCXXXVII.* TOME DOUZIÈME. A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. MDCCXL. In-4°. (Voir pp. 163-169). — HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. *Depuis MDCCXXXIV. jusques et y compris MDCCXXXVII.* TOME SIXIÈME. A AMSTERDAM, Chez FRANÇOIS CHANGUION. MDCCXLIII. In-12°. (Voir pp. 250-259.)

Il n'est donc pas entré en ligne de compte pour faire passer son nom à la postérité, c'est-à-dire pour maintenir son nom dans les biographies successives, avec la répétition plus ou moins étendue des mêmes éléments, suivant l'importance de la publication. Un jour, cependant, grâce à ce même mémoire, cette médiocrité devait se transformer en célébrité. Mahudel devenait un novateur, un initiateur des sciences préhistoriques. L'analyse de son mémoire, faite d'ancienne date, ne peut en donner une idée complète. Le point de vue, auquel on se plaçait alors, diffère trop, en cela, de celui auquel on envisage aujourd'hui le même sujet, mais au moins faut-il supposer que, si tous les détails n'y sont pas rapportés, les idées de l'auteur y sont assez fidèlement exposées pour qu'il soit possible d'en suivre le développement.

Voici comment débute cette analyse « L'ERREUR, pour estre ancienne, n'en est pas plus respectable, & on est toujours à temps de la découvrir. C'est ce qu'entreprit M. Mahudel, par rapport aux Pierres de Foudre, qu'il prouva dans un Mémoire lû à l'Académie ⁽¹⁾, estre des instruments dont les premiers hommes se servirent avant l'usage de l'airain & du fer, ainsi que l'avoit avancé avant luy Mercatus, Médecin du pape Clément VIII ⁽²⁾. On reconnoît, dit-il, trois espèces de ces Pierres, que les Grecs nommoient BPONTIA & KEPYNIAE, parce qu'ils les croyoient estre tombées avec le tonnerre, lesquelles tirent leur distinction autant de la différence des substances minérales dont elles sont formées, que de leurs figures; car les unes ne sont que des métamorphoses de divers hérissons de mer, dont le test & la terre qui y a pris la place de l'animal qu'il renfermoit, ont été pétrifiés; ce qui, chez les Modernes les a fait appeler *Echinites*, les Anciens les nommèrent *Bætyles*, prévenus d'un merveilleux qu'ils attachoient à leur usage.

La seconde espèce de Pierres de Foudre, est de celles qui, par l'abondance des substances métalliques qu'elles contiennent, se rapporte à la classe des Marcassites et des Pyrites figurées. On laisse aux Chymistes à en démontrer l'origine contre ceux qui croient qu'elle est céleste, & on ne s'attache qu'à l'examen de celles d'une troisième espèce, qui sont d'une substance purement pierreuse, & qui

(1) En marge « En 1734 ». (2) En marge « *Metallotlica Vaticana.* »

n'ont point reçu de la nature les figures qui nous les font admirer ; c'est la main des hommes qui les leur a données, pour tenir lieu des instruments d'airain et de fer mis depuis en usage. »

Il est presque superflu de faire remarquer que les *Bœtyles* des anciens ne correspondent en aucune façon aux *Echinites*. Quant aux Marcassites, ce sont, suivant les idées du temps, des « pyrites anguleuses, d'une figure extérieurement déterminée, cristallisées sous différentes formes. Elles contiennent du fer, du cuivre, du soufre, de l'arsenic en différentes doses... Frappées avec l'acier elles donnent du feu... (1) »

Il est dit ensuite de la recherche à laquelle s'est livré Mahudel « elle nous fournit d'ailleurs des preuves de l'industrie de nos premiers Peres pour subvenir à leurs besoins, & se procurer les commoditez de la vie ; mais cette même découverte ne peut estre bien développée que par l'énumération d'une assez longue suite de faits sur lesquels elle est fondée. »

L'énumération de ces *faits* a tout le caractère d'axiomes.

« Le premier est, que les hommes n'ont connu l'usage de l'airain & du fer, que plusieurs siècles après la naissance du monde ; & que depuis son renouvellement par le Déluge, ils ont habité divers pays sans y avoir eu de long-temps l'usage de ces métaux. De ce premier fait, il en suit un second ; sçavoir, que pour les nécessitez de la vie, il falloit qu'il y eût quelques instruments d'une matière qui suppléât à l'airain ou au fer, & qu'il n'y en a point eu de plus propre que la pierre. »

On a ici un ressouvenir du deuxième âge de la pierre inventé par Mercati et ingénieusement mis par lui en harmonie avec les idées en cours de son temps. Mahudel, tout comme Mercati, trouve dans la Bible le point de départ de son argumentation.

« Le troisième fait est, que toutes sortes de pierres n'ont pu estre employées à cet usage ; & que si la qualité de celles qui ont la forme de ces instruments, est tout-à-fait semblable à celles que nous connoissons en masses informes, ces premières ne sont point tombées du Ciel, ne sont point des productions du hazard,

(1) E. BERTRAND. *Dict. univ. des fossiles propres et accidentels*. La Haye, MDCCLXIII.

mais que c'est l'industrie des hommes qui leur a donné les formes qui les font distinguer.

Enfin, que si l'on trouve une parfaite conformité entre quantité d'instruments d'airain & ces sortes de pierres figurées, c'est une conséquence naturelle qu'elles ont servi aux mêmes usages que ces instruments d'airain, & que ceux-ci n'auront été faits que sur le modèle et à l'imitation de ceux de pierre. »

L'auteur se base sur l'Écriture pour rapporter au septième et au huitième siècle de l'humanité « les découvertes des choses qui sont aujourd'hui les plus communes », telles que celles des métaux et surtout de l'airain et du fer. Sans vouloir positivement assurer que Tubalcaïn qui « avoit dans le x^e siècle, toute la force de l'homme » soit « l'auteur de la découverte de ces métaux on peut au moins, dit-il, rapporter à son temps, l'époque du premier usage qu'on en a fait.

Il en déduit qu'antérieurement, à cette époque, dans un temps pour lequel il est déjà question d'occupations ou de travaux, il faut nécessairement supposer l'emploi d'instruments tranchants tout comme celui d'armes pour la chasse. La mention de la ville d'Enoch, édifiée par Caïn, que l'on trouve dans l'Écriture, suppose de même « l'usage d'une quantité d'instruments, qui ont dû tenir lieu de ceux d'airain ou de fer qui n'estoient pas encore connus. »

« Or M. Mahudel, dit l'auteur de l'analyse du Mémoire, prétend que ces instruments estoient faits de ces pierres, dont il a rassemblé divers morceaux figurez que le tems a épargnez. Quelle matière plus convenable que la pierre? non des rochers, qui, pour être séparée des masses énormes dont elle fait partie, auroit demandé l'usage d'instruments d'une matière encore plus dure qu'elle; mais celle de ces masses détachées, mobiles, de différentes grosseurs, répandues de tous côtez sur la surface de la terre, faciles par leur choc contre d'autres d'un poids plus considérable, d'une substance plus dure ou d'une assiette plus ferme, à être cassées. »

Il montre alors les hommes primitifs, utilisant ces fragments, ce qui permettrait de supposer qu'il a soupçonné l'emploi des silex simplement taillés ou éclatés, si tout aussitôt il ne les montrait émoussant les arêtes de « ces éclats de pierres destinez à être tenus

à la main » les polissant « pour n'en estre pas blessez, & pour s'en servir plus commodément. »

Il ajoute « souvent même ils trouvoient, comme nous trouvons quelquefois sur les bords des rivières ou dans le lit des torrents, lorsqu'ils sont à sec, de ces sortes de cailloux, dans lesquels le roulis & le frottement continuel qu'ils ont essuyé les uns contre les autres en des sens différents, ont perfectionné les formes de coins & de haches que le hazard de la fracture n'avoit fait qu'ébaucher ; & s'il leur manquoit encore quelque chose pour leur donner tout-à-fait la forme de quelques-uns de ces instruments, ils en achevoient l'ouvrage avec une patience extraordinaire. »

L'évocation que fait Mahudel de l'humanité primitive est donc plutôt celle de l'âge de la pierre polie.

Il trouve dans les *cailloux*, dans la pierre de touche et le basalte les qualités voulues pour fabriquer ces instruments, « mais la pierre des fragments de laquelle on pouvoit tirer plus d'instruments tranchants, c'est sans contredit celle que nous appelons pierre à fusil ; & la raison de cette préférence, vient de la propriété de former en se cassant, de ces vives arêtes en tous sens, aussi-bien que les agathes, qui peuvent se rapporter au genre des cailloux. »

On reconnoît facilement dans le mémoire de Mahudel, tel que nous le fait connaître l'analyse qui sert de guide dans cette étude, les sources auxquelles le savant français a puisé. Mercati avoit parlé de *Silex* et de *Sicilex*. On lit maintenant « S'il y a même quelque fond à faire sur les étymologies, pour s'en servir à expliquer l'origine & la nature des choses, on peut dire que dans le nom de *silex* donné au caillou, & qui paroît n'estre qu'une contraction de l'ancien mot *sicilex*, que Festus (1) croit dérivé de *scindere*, couper, on découvre une idée de ce premier usage des fragments de ce genre de pierre ; aussi le terme de *sicilex* est-il employé synonymement dans quelques Auteurs, pour désigner un instrument qui coupe : *Silex*, dit Scaliger (2), *lapidem significat qui sectus & lectus est quasi sicilex* ».

La conclusion de tout ce qui précède est que l'identité de caractères des cailloux et des pierres figurées que l'on croit tombées

(1) En marge : *Paulus, apud Festum*. (2) En marge : *Exercit. 108*.

du ciel avec la foudre, ainsi que la ressemblance de celles-ci avec « les premiers instruments qui tenoient lieu aux hommes d'instruments utiles », prouve que ces pierres « ne sont que des ouvrages de l'art. »

La comparaison faite par Mahudel des cailloux de différentes espèces avec « autant de ces prétendues Pierres de Foudre qu'il en a pu voir », l'examen de tous les dessins de ces pierres figurées qu'il a pu se procurer, « les comparaisons qu'il a faites, & que chacun peut faire de la nature de celles-ci avec celle de ces différentes espèces de cailloux, & de leurs formes avec celles de tant d'instruments, d'outils, et d'armes d'un usage antique que l'on découvre encore tous les jours plus en airain & en bronze qu'en fer » le mettent à même de « pouvoir donner comme un fait certain, que ces pierres ont été taillées pour les mêmes usages que ces instruments d'airain. »

Mahudel revient alors sur l'identité de substance et de caractères des Pierres de Foudre et des « cailloux de différentes espèces » et sur l'analogie de leurs formes avec les instruments des anciens. Naturalistes et antiquaires arrivent aux mêmes conclusions.

Ces derniers « dans l'observation (1) de ces mêmes prétendues Pierres de Foudre, reconnoîtront des masses de marteaux plus épaisses d'un côté que d'un autre; plattes par une des extrémités, & rondes ou pointues par l'autre, & percées par le milieu pour y faire entrer un manche; des coins plus ou moins gros à taillants plus ou moins aigus; des haches propres à estre attachées à des manches, ou à estre tenues à la main; des formes de ciseaux semblables à ceux des maçons; des couteaux à tranchants droits & arrondis, destinés à couper en pressant horizontalement & en appuyant perpendiculairement sur un plain; des lames larges à deux tranchants, aiguës par l'une de leurs extrémités, & d'autres étroites moins longues, plattes ou triangulaires, terminées par une de leur extrémité en pointes très-perçantes, & ayant à l'autre un allongement propre à les enfoncer au bout d'un bâton, ou une prise pour les lier fortement à l'extrémité d'une canne, pour imiter les pertuisannes, les picques, les javalots, les dards et les flèches, autant d'objets qui

(1) Les indications, données en marge, de renvoi aux planches étant inexactes ne sont pas reproduites ici.

reparoissent sous des formes si pareilles, en pièces antiques de bronze ou d'airain dans les Cabinets des curieux, qu'en voyant sur le papier les desseins des uns et des autres de ces instruments, on ne les discerneroit pas si l'on n'estoit prévenu de la différence des matières dont ils sont composez. »

Comme exemple de maintien d'emploi d'instruments de pierre, il cite la Circoncision et certains rites païens rappelés par Pline (1) et par Arnobe (2).

L'auteur de l'analyse du mémoire de Mahudel émet finalement les considérations suivantes: « M. Mahudel n'expose point les raisons qui prouvent l'impossibilité que ces pierres se forment dans les nues; mais il termine ses réflexions, en disant qu'on peut regarder les habitants de l'ancien monde comme ceux du nouveau, qui, dans les usages ordinaires de la vie, & à la guerre, se servoient d'instruments de pierre, avant que les Européens leur eussent appris à en faire avec le fer; à quoy il ajoute, qu'à la simple inspection de ces prétendues Pierres de Foudre, il est évident qu'elles ont esté travaillées de main d'homme. L'airain & le fer firent insensiblement cesser l'usage incommode de ces premiers instruments; mais la terre qui en fut la dépositaire, parce qu'on les mettoit dans les cercueils de ceux qui s'en estoient servis, & dans lesquels on en trouve encore tous les jours, nous en a conservé un assez grand nombre pour nous convaincre de leur usage. C'est ainsi qu'à l'aide des découvertes qu'on en fait de temps en temps, une opinion qui ne paroissoit d'abord qu'une simple conjecture, devient de jour en jour plus certaine, & détruit une vieille erreur. »

Tel est le mémoire de Mahudel. Il eut le mérite de paraître en temps opportun, de vulgariser des notions justes et le seul fait de sa rédaction suffirait pour assurer à son auteur la reconnaissance de ceux qui s'intéressent aux études préhistoriques, mais il ne contient à vrai dire aucune idée neuve. Au fur et à mesure que l'on rendra justice à ses devanciers on se trouvera dans l'obligation de modifier les appréciations trop élogieuses, hâtivement émises sur Mahudel, au moment où son mémoire a été tiré de l'oubli.

(1) En marge: *Lib. 55. cap. 12.* (2) En marge: *Adv. Gentes, lib. 5.*

Six « planehes », ou plutôt sections, réunies en deux feuilles, accompagnent ce mémoire.

En tête de la première, on lit: *Instrumentens de Pierre employez par les premiers hommes pour les Arts et qualifiez de Pierres de Foudre par les Auteurs.*

On y trouve représentées huit pièces, déterminées comme « coins » Quatre d'entre-elles, les n^{os} 1 à 4, sont des haches polies. Deux autres, les n^{os} 5 et 8, sont des marteaux qui rappellent la écaunie non perforée de Gesner, figurée par Ambrosini sous le n^o 3 (1). La fig. 3 représente une hache pourvue d'un large tranchant à l'une extrémité et un tranchant étroit à l'autre. La fig. 6 est reproduite par M. de Nadaillac, en 1881, à la p. 217 de son ouvrage sur « *les premiers hommes et les temps préhistoriques.* » C'est la quatrième des objets représentés. Dans l'ouvrage intitulé: *Mœurs et monuments des peuples préhistoriques*, du même auteur, publié en 1888, où se trouvent figurés, à la p. 7, les mêmes objets, c'est le troisième. En l'absence d'indications relatives à la dimension des objets représentés ce dernier est peut-être un grattoir.

La planche II^e représente deux « *Pierres en forme de Ciseaux.* » Ce sont les pierres figurées par Rumphius, pl. L, fig. B et C. dont une, n^o 1 (fig. B de Rumphius), paraît être un simple morceau de silex. Dans les deux ouvrages de M. de Nadaillac se trouve la fig. 2 de Mahudel. C'est la troisième, en 1881, la quatrième, en 1888.

La planche III^e donne les figures de quatre « *Pierres en forme de Marteaux.* »

Ce sont des marteaux perforés ou sommets de casse-têtes dont Gesner, le premier, donna la figure et qu'Ambrosini fit copier pour son Musée métallique d'Aldrovande (2).

La fig. 1 de Madudel correspond au n^o 6 d'Ambrosini, à la fig. B. de Gesner.

" 2	"	"	" 4	"	"	A.	"
" 3	"	"	" 7	"	"	D. (3)	"
" 4	"	"	" 5	"	"	C.	"

La pl. IV reproduit avec la dénomination de « *Haches* » les figures A et D de Rumphius. Ce sont les deux premières figures

(1) P. 611. Ante, p. 73. (2) Ante, p. 73. (3) C'est la cinquième figure des ouvrages précités de M. de Nadaillac.

données par M. de Nadaillac. La première de celle-ci correspond à la fig. D de Rumphius, fig. n° 2, de Mahudel.

La pl. V a pour légende « *Instrument à fouir la Terre. C'est un objet allongé en forme de pic, qui a toute l'apparence d'un simple rognon de silex, et ne doit avoir aucun rapport avec l'archéologie préhistorique. C'est le dernier des objets figurés par M. de Nadaillac.* »

Sur la pl. VI, enfin, sont figurés quatre « *Instrumentens perçans en forme de fers de fleches, de Piques et de Lances.* »

On reconnaît dans ces objets les quatre « Saete o Ceravnie » de Moscardo (1).

KUNDMANN.

Jean Chrétien Kundmann, dans ses *Rariora naturiæ et artis* (2) parle des pierres dites *Donner-Keilen*. Il rapporte les traditions relatives à leur origine météorologique et passe des poètes anciens à Avicenne pour arriver ensuite directement à Kentmann. Il traite d'*histoires*, ce que ce dernier en dit et reproche à Gesner la crédulité avec laquelle il ajoute foi à son témoignage. Tout ce que Happelius, Paul Lucas, Albinus, Anselme de Boot, Olaus Wormius, Langius ont écrit à cet égard serait sujet à caution. Sans analyser leurs ouvrages il dit, en effet, qu'à meilleur escient il considère, avec Helwing (3), les soi-disant pierres de foudre comme des marteaux de combat et des haches d'armes des anciens Germains, « car personne, sauf l'unique *Kentmann*, ne peut se vanter de les avoir trouvées en un point frappé par le tonnerre quel que soit le soin avec lequel on les a cherchées (4). »

(1) P. 148. Ante p. 85. (2) *Rariora Naturæ & Artis item in Re Medica oder Seltenheiten der Natur und Kunst des Kundmannischen Naturalien-Cabinets wie auch in der Artzeney — Wissenschaft... dem Druck Nebst vielen kupffern und eingedrucken Figuren uberlassen von D. Johann Christian Kundmann. . Breszlau und Leipzig... 1757. In folio. Voir coll. 237-242.* (3) Georg. Helwing. *Lithog. Angerb.* (Part. I. C. VII, pag. 89). Voir le supplément. (4) Ante, pp. 27-29. Le reproche fait à Kentmann prouve que Kundmann n'a pas consulté son CATALOGVS RERVVM fossilium.

La matière même et le poids des pierres excluent toute idée de provenance des nuages. Quant au procédé de leur perforation, on l'ignore, mais on peut être assuré qu'avec les instruments dont disposaient ceux qui effectuaient ce travail, il aura été très lent. En tout cas, il aura dû s'accomplir par rotation. A tout ce que rapportent Helwing et Schutteus (1), l'auteur ajoute qu'il possédait lui-même un de ces « marteaux » dans l'ouverture duquel étaient taillés trois anneaux destinés à mieux maintenir le manche. Kundmann rappelle alors que la plupart de ces pierres de foudre se rencontrent près d'urnes funéraires et qu'elles se trouvent parfois placées dans celles-ci. Il cite, à l'appui de ces observations, différentes découvertes relatées notamment dans les *Breszlauischen Natur-Geschichten* et dans les ouvrages de Major et de Wolfart. La découverte de Cocherel est, enfin, l'objet d'une analyse détaillée. Le chapitre se termine par un exposé des superstitions relatives aux pierres de foudre et à leur emploi en médecine.

Kundmann rapporte (2) que les anciens naturalistes, voyant une pierre de forme extraordinaire, estimaient toujours qu'elle avait dû tomber du ciel et il cite à l'appui de son dire les *Echinites*, jadis connus sous les noms de *Brontias* et d'*Ombrias* et les *Bélemnites* qui sont regardées comme tombées sur terre avec le tonnerre par certains auteurs modernes et notamment par Rumphius (3), qui les nomme Donnersteene. L'erreur de Rumphius lui paraît toutefois plus pardonnable à un commerçant qu'elle ne l'est à des savants comme Wormius (4), Saracenus (5), Encelius (6) ou Libavius (7).

Kundmann donne dans son ouvrage une quantité de détails curieux. Il rappelle (8) notamment que l'erreur de Rumphius, avait déjà été combattue par Sivers, mais il ne soupçonne par la part qu'il convient d'attribuer dans cette erreur à l'éditeur de l'ouvrage, si elle n'est pas entièrement de son fait. Il se montre aussi plein de défiance (9) pour l'*Homo ante diluvianus* de Scheuchzer et quantité de curio-

(1) Ante, pp. 149-151. (2) Colonne 93. Voir aussi pour Rumphius, col. 99. (3) Amb. Rariteit Kamer. Libr. III, Cap. VIII, pag. 207. (4) « Libr. I. Sect. II. Cap. XII, p. 76 ». (5) « *Janus Antonius Saracenus de Peste*. (Cap. VII, pag. 219) ». (6) « Libr. III. Cap. 37. pag. 221 ». (7) « Vid. *Batrachiorum*. Libr. II. Cap. XXIII, pag. 424 seqq. ». (8) Colonne 99. (9) Colonne 103.

sités figurées par les auteurs, ce qui fait honneur à sa perspicacité. Il sait aussi à quoi s'en tenir sur les trouvailles de Beringer, dont la *Lithographia Wirceburgensis* a rendu à jamais le nom célèbre dans les annales de la mystification.

SCHEUCHZER.

II.

Scheuchzer, dans son *Nomenclator lithologicus* (1), donne la synonymie suivante de la céraunie: *Fulminaris lapis*; *Donnerkeil*, *Donneraxt*, *Strahlstein*; en italien, *Sciotta folgorante*. « Je fais mention de cette pierre, dit Scheuchzer, par ce que les objets que l'on vend sous ce nom sont ou bien des Bélemnites ou des Pyrites, ou bien des Cristaux ou des Ombries ou bien encore d'autres pierres figurées, telles que des Marteaux, des Coins et autres pierres semblables, appropriées soit aux usages domestiques, soit à l'usage de la guerre, par les Anciens, et tout d'abord employées, par les anciens Prussiens. Les Chinois les appellent Luyk-hy, ou dents du tonnerre, attendu qu'ils partagent la croyance des Indiens que le tonnerre est un animal vivant qui réside dans les nuages. »

Scheuchzer se réfère aux Ephémérides météorologiques de Saint-Pétersbourg (2) à la *Metallotheca* de Mercati et aux notes qu'Assalti y ajouta. Il renvoie aussi à son article du *Sicilex* où il rappelle le vers d'Ennius en ajoutant la remarque, qu'avant de connaître la fusion du fer (3), les anciens fabriquaient des *sicilices* avec du silex.

Pour les *FULMINARIS LAPIS*, *FULMINARIS CUNEUS* ET *FULMINEUM TELUM*, il renvoie à *Ceraunia*. Le *BRONTIAS* est de nos jours, dit-il, rapporté aux échinites. Il en est de même pour l'*OMBRIA*.

Pour les « *CERAUNITES* » il renvoie aux bélemnites. Dans la syno-

(1) *SCIAGRAPHIA LITHOLOGICA CURIOSA, SEU: LAPIDUM FIGURATORUM NOMENCLATOR, OLIM A CELEBRI JOH. JAC. SCHEUCHZERO... CONSCRIPTUS; POSTMODO AUCTUS ET ILLUSTRATUS A JAC. THEOD. KLEIN...GEDANI, MDCCXL. In-4^o, avec une planche.* (2) « *Petersb. Anmerck. über die Zeit: 1731 LXXXI Stuck* ».

(3) « *Ante ferrum conflatum* ».

nymie de celles-ci, il rapporte que les habitants de Bale les nomment Stralstein et les Prussiens Donnerkeil, Donnerstein, Donnerpfeile. On les appelle aussi Ceraunites, parce qu'elles sont projetées avec la foudre; elles sont offertes çà et là aux gens sans expérience pour des pierres incontestablement tombées avec la foudre. Les Anglais les appellent Thunderstone, Thunderbolt, pour la raison alléguée plus haut.

Dans son relevé des espèces connues de bélemnites il cite (1) les bélemnites appelées dondersteen par Rumphius et figurées sur la pl. L, figg. 1 et 3, du Cabinet des raretés d'Amboine.

DEZALLIER D'ARGENVILLE.

I.

Dezallier d'Argenville, né à Paris en 1680, mort en 1765, auquel on doit un *Traité sur la théorie et la pratique du jardinage* et un *Abrégé de la Vie de quelques peintres célèbres*, publia aussi divers traités d'histoire naturelle. Il avait formé un très beau cabinet d'objets de ce genre et ce fut, à ce que rapportent ses biographes, le désir de connaître les curiosités qu'il avait réunies, qui fit de lui un naturaliste. D'Argenville ne mit toutefois pas son nom sur le titre des ouvrages dont il sera question ici.

Le premier est intitulé: L'HISTOIRE NATURELLE ÉCLAIRCIE DANS DEUX DE SES PARTIES PRINCIPALES LA LITHOLOGIE ET LA CONCHYLIOLOGIE DONT L'UNE TRAITE DES PIERRES ET L'AUTRE DES COQUILLAGES, OUVRAGE DANS LEQUEL ON TROUVE une nouvelle méthode et une notice critique des principaux Auteurs qui ont écrit sur ces matières... Par *** de la Société Royale des Sciences de Montpellier (2).

On y lit « *Ceraunia, Brontia, Ovum Anguinum, Ombria*, sont appellés communément Pierres de foudre, sur ce que les anciens Auteurs ont cru qu'elles tombaient avec la foudre. Ces Pierres sont figurées de la main des hommes, qui avant l'usage du Fer en ont

(1) Nos I et VIII. (2) A PARIS... MDCCLII. In-4°. Avec 33 planches. Voir pp. 68-69. Le second ouvrage de Dezallier d'Argenville figurera à la date de 1755.

fait des armes, des haches, des marteaux, des couteaux, des flèches, et des coins: l'on les nomme encore *Cunei Mallei*. Les Sauvages qui habitent les pays où l'usage du Fer n'est point établi, les employent encore aujourd'hui. Il y a une espèce de ces Pierres aprouchante du *Silex*, laquelle se taille en couteau, & qui se nomme Pierre de la Circoncision, parceque les Juifs s'en servent dans cette cérémonie. Nous avons une dissertation sur ces Pierres, faite par un Académicien très-distingué dans la République des Lettres. »

En marge, il ajoute: « *M. Mahudel, Docteur en Médecine, l'un des premiers antiquaires du siècle, de l'Académie royale des Belles-Lettres, y a présenté cette Dissertation en 1734; elle est rapportée par extrait dans l'Histoire de la même Académie, depuis 1734 jusqu'à 1737, tom. 12, p. 163.* »

Il avait commencé par rappeler que d'après Marbode, « *ceraunia* » est tout ce qui se rapporte à la figure de la foudre.

Dans une « table alphabétique des mots difficiles, tant Latins que dérivés du Grec, dont se sont servis la plupart des Naturalistes, & dont la plus grande partie ne se trouve point dans les Dictionnaires... » (1) il inscrit les

Ceraunias, Pierre de Tonnerre de forme longue.

Ceraunites

Cervinus lapis

Belemnite

puis encore *Brontias*, *Ombrias* et *Ovum anguinum* en traduisant ces mots par Pierre de Tonnerre.

LES CURIEUX DE NEUFCHATEL. BOURGUET.

LES MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE NATURELLE DES PÉTRIFICATIONS DANS LES QUATRE PARTIES DU MONDE: AVEC FIGURES, ET DIVERS INDICES AUSSI MÉTHODIQUES QUE NÉCESSAIRES (2), que l'on attribue généralement à Bourguet (3), dont plusieurs dissertations sont insérées dans ce recueil, sont l'œuvre de « quelques Curieux de la Prin-

(1) Pages 397-456 (2) A LA HAYE. Chez JEAN NEAULME, MDCCXLII. In-4° avec 60 planches. (3) Né à Nîmes, le 23 avril 1678, mort à Neufchâtel, 31 décembre 1742.

cipauté de Neufchatel » qui, « ayant découvert, depuis un petit nombre d'années, diverses pétrifications inconnues à Messieurs *Scheuchzer & Lang* résolurent... de les faire connaître à toutes les personnes qui aiment cette sorte de curiosité. »

Parmi les figures qu'ils firent « graver à l'eau forte, par un jeune peintre du pays (1) » on remarque à la pl. LVI, sous le n° 391, au milieu des Glossopètres, une « Pétrification en forme de dent » prise dans le Livre de Lang, qui y voyait une *langue de carpe pétrifiée* et qui est une pointe de flèche en silex (2). La connaissance des objets préhistoriques semble ainsi n'avoir fait aucun progrès en Suisse de 1708 à 1742.

Bourguet dans son « discours sur l'origine des pierres » (3) prévient (4) qu'il ne dira « rien des pierres qu'on a cru s'être formées dans l'air, parce que ces Pierres ont été transportées par des volcans ou par des tourbillons. » Ce travail daté du 20 août 1740 rétrograde, pour ce qui concerne les *pierres de foudre*, sur de Boodt qui croyait déjà, en 1609, cette opinion *difficile* à admettre (5).

WALLERIUS.

I.

Le célèbre minéralogiste Wallerius, né le 11 juillet 1709, en Suède, dans le comté de Necke, près du Sudermannland, mort le 16 novembre 1785 (6) est l'un des derniers représentants des sciences naturelles à l'état de confusion et l'un de ceux qui par leurs travaux ont le plus contribué à en faciliter la délimitation.

Sous le titre de Minéralogie présentée systématiquement, Wallerius dresse un inventaire très étendu du règne minéral « dans le but d'apprendre à ceux qui l'ignorent, à distinguer les terres, les pierres et les minéraux; d'indiquer ce qu'il y avoit de remarquable dans ces substances, et d'exposer en peu de mots ce qu'il y a de connu sur cette matière. »

Publié en suédois, en 1747 et en 1750, cet ouvrage fut traduit

(1) Préface, p. *ijj*. (2) Ante. p. 133. (3) Pages 1-52 du recueil. (4) P. 3. (5) Ante p. 60. (6) Biog. de Michaud.

la même année en allemand, par le professeur Denso dont le travail, approuvé par l'auteur, fut jugé par celui-ci préférable aux éditions primitives. Il servit ainsi de base à la traduction française, qui parut en 1753 et qui sera suivie ici (1). Sous la dénomination de *Règne Minéral*, Wallerius comprend non seulement « les substances fossiles ou minérales » elles-mêmes, mais il envisage tout ce qui se trouve constitué par ces éléments. Il les divise en quatre classes, celles des Terres, des Pierres, des Minéraux et des Concrétions, se subdivisant chacune en Ordres ou Divisions, qui sont pour la quatrième classe (2) les Pores, les Pétrifications, les Pierres figurées et les Calcules (3).

Wallerius reconnaît que les pierres figurées « sont de la même nature et ont les mêmes propriétés que celles qui ont été décrites dans la II. Classe de la Minéralogie; mais, ajoute-t-il, pour s'accorder avec les Naturalistes, on est obligé de leur donner ici une place particulière, quoi qu'elles ne diffèrent des autres que par leur figure extraordinaire. »

La division des « Pierres figurées ou jeux de la nature » comprend les genres des Pierres peintes, des Pierres figurées et des Pierres taillées. Le *genre* des Pierres figurées comprend à son tour six espèces dont la dernière est celle des « Pierres figurées artificielles ou supposées *Lithoglyphi arte-facti. Lapidés supposititii* » e'est-à-dire des « pierres qui ont été contrefaites ou imitées par art » en d'autres termes: des outils préhistoriques. La valeur des groupes nommés genres et espèces par Wallerius n'a aucun rapport avec celle des groupes désignés actuellement sous ces noms.

Voici la subdivision adoptée par Wallerius, avec ses observations, pour le groupe qui nous intéresse:

1. Les pierres de tonnerre.

Lithoglyphi arte-facti cuneiformes. Ceraunii lapides.

Ce sont des coins de pierre en pointe par une des extrémités,

(1) MINÉRALOGIE, OU DESCRIPTION GÉNÉRALE DES SUBSTANCES DU REGNE MINÉRAL. PAR M^r JOAN GOTSCHALCK WALLERIUS, Professeur Royal de Chymie, de Métallurgie & de Pharmacie dans l'Université d'Upsal... PARIS... MDCCLIII. In-8°. Deux volumes. (2) T. I, p. xxij. (3) Pierres poreuses, formées dans le feu ou dans l'eau, incrustations, stalactites, oolite, tuf.

comme les coins ordinaires, ou aigus par les deux bouts, & plus gros dans le milieu, souvent percés d'un trou.

2. Les couteaux de pierre.

Lithoglyphi arte-facti cultri-formes. Cultri lapidei.

Ce sont des couteaux de pierre anciennement en usage.

3. Les hâches de pierre.

Lithoglyphi arte-facti securi-formes. Secures lapideæ.

4. Les marteaux de pierre.

Lithoglyphi (1) mallei-formes. Mallei lapidei.

5. Les fleches de pierre.

Lithoglyphi arte-facti sagittæ-formes. Sagittæ lapideæ.

6. Les langues de pierre.

Lithoglyphi arte-facti linguæ-formes. Lingulæ lapideæ.

Toutes ces pierres figurées & d'autres semblables, ne sont que des instrumens & des armes dont on se servoit anciennement en de certaines occasions, ou dont l'usage étoit général; on les trouve dans des buttes qui servoient de tombeaux, & on les prend pour des éclats de foudres ou des pierres de tonnerre.

7. Les prétendus dez de pierre.

Tesseræ badenses.

Ce sont de vrais dez faits avec des os...

8. Les urnes de pierre.

Urnæ ostracitæ.

Ce sont des urnes sépulchrales qu'on tire des amas qui couvrent des tombeaux (2) ».

Ce que Wallerius nomme Pierres taillées: *Lithotomi, Lapidés incisi* (3), loin de désigner des objets préhistoriques « sont des pierres qui n'ont point de figures ou empreintes extraordinaires par elles-mêmes, sur lesquelles cependant on en apperçoit qu'on croiroit avoir été faites par un Sculpteur. »

Il est possible que certaines « pierres à fusil qu'on trouve percées de part en part » et qu'on nomme, dit-il, Pierres de vaches « *Lithotomi, foramine perforati. Lapidés vaccini* », parce que les gens de la campagne s'imaginent qu'elles sont bonnes dans les cas d'hémorrhagie du pis des vaches, soient des haches perforées. Suivant

(1) *Arte-facti* est omis ici. (2) T. II, pp. 134-135. (3) Genre LX.

Wallerius « le trou qui les traverse a été ouvert par des eaux qui ont tombé dessus goutte à goutte pendant très-long-tems.

Gutta cavant lapidem, non vi, sed sæpè cadendo ».

Dans les articles consacrés aux glossopètes, aux bélemnites, aux échinites, bronties, etc., aucune allusion, même rétrospective, n'est faite aux pierres de foudre.

ECKHART.

Le classement de l'ouvrage d'Eckhart sur l'origine des Germains (1) présente toutes les difficultés que l'on rencontre habituellement pour les publications posthumes. Né à Duingen, dans le duché de Brunswick, le 7 septembre 1674, successivement professeur d'histoire à Helmstadt et à Hanovre, puis conseiller épiscopal, historiographe, archiviste et bibliothécaire, à Wurtzbourg, Jean Georges d'Eckhart mourut au mois de février 1730 (2).

Le manuscrit du traité *de origine Germanorum* se trouvait à la bibliothèque de Brunswick. C'est de là que Chrétien Louis Scheidt, qui avait déjà assuré la publication de la *Protogée* de Leibnitz, le tira et le fit imprimer, en 1750, en y ajoutant des gravures, d'après ce qui se trouve renseigné sur le titre, tandis que, d'après le texte, ce serait l'auteur lui-même qui aurait pris le soin de joindre des figures à son manuscrit (3).

Pour attribuer à Scheidt plus que le soin d'avoir fait graver les planches il faudrait lui accorder une part dans la rédaction du texte de celui-ci, ce qui n'est guère probable.

Peut être s'agit-il seulement des planches portant la signature de N. Seelœnder. Un passage, contenant une allusion à un ouvrage imprimé en 1749, se trouvant mis entre parenthèses, il faut considérer le texte proprement dit, comme étant d'Eckhart même, dont

(1) IOH. GEORGH ECCARDI V. C. DE ORIGINE GERMANORVM EORVM QVE VETVSSISSIMIS COLONIIS, MIGRATIONIBVS AC REBVS GESTIS LIBRI DVO — EX SCHEDIS MANVSCRIPTIS VIRI ILLVSTRIS EDIDIT, FIGVRAS AERI INCISAS ADIECIT ET PRAEFATVS EST CHRISTIANVS LVDOVICVS SCHEIDIVS I. C. — GOETTINGAE... MDCCXLIX. In-4^o. Avec planches. (2) Biog. de Michaud. (3) Voir notamment p. 62 et p. 65.

il semble être la dernière œuvre. En effet, ses autres ouvrages ayant été imprimés, il est probable que sa mort seule aura empêché la publication immédiate de celui-ci, qui, d'après l'analogie du sujet avec celui de certains autres de ses ouvrages doit être le fruit de recherches commencées vers 1722 ou 1723.

Quant à l'ouvrage même, resté longtemps manuscrit, sa publication tardive lui assigne dans une revue chronologique la date de 1750.

Eckhart déclare que les peuples primitifs de la Saxe, de la Westphalie et de la Chersonèse Cimbrique n'étaient pas des géants. Les débris d'ossements qu'on trouve au milieu des cendres, dans les grands monuments de pierres, prouvent que les hommes, qui les ont construits, ne dépassaient pas la taille moyenne (1).

« Leurs armes, dit-il, étaient des plus simples, avant qu'ils ne possédassent l'art de traiter le bronze (2), qui ne parvint que plus tard dans nos contrées, peu de temps seulement avant la naissance du Christ, et le passage d'Odin en Norwège et Suède, pays où les premières veines de cuivre (3) furent découvertes et où l'on fabriqua les premières armes de ce métal, surtout de ces couteaux appropriés aux combats de mer et de terre, que l'on retrouve çà et là dans les tombeaux et que l'on désignait sous le nom de *Saxen*, appellation dont vint, comme d'une chose neuve, leur nom aux Saxons. Antérieurement à l'emploi du bronze, c'était des pierres rondes et perforées, attachées au moyen d'une corde, ou des pierres cunéiformes qu'on lançait, à l'aide de la main seule, sur les ennemis ou bien qu'on fixait au bout d'un bâton et qui tenaient lieu de glaives. Certaines de ces pierres ont la forme de haches.

Des couteaux de pierre étaient même en usage. Nous en donnons quelques figures (4). On en trouve, en effet, çà et là, dans les plus anciens tombeaux, et plus souvent encore, au hasard, dans les champs. Le vulgaire, ignorant leur antique usage, les appelle *céeraunes* et pense qu'ils ont été projetés du ciel sur les mortels, alors que cependant, des mains humaines furent seules à les faire tomber, pareillement à la foudre, sur la tête des ennemis. Ces hommes

(1) § XXXI, p. 60. (2) « Ante aeris tractandi notitiam » (3) « ubi aeris venae... » (4) Ces planches ne portent pas le nom N. Seelaender.

fixaient à leurs traits des os pointus et armaient leurs flèches de dents aiguës de poissons, usage encore suivi de nos jours chez les Lapons les plus reculés, qui ont conservé davantage la simplicité primitive. Je me souviens que Dampier, célèbre marin anglais, a encore observé, dans le courant de notre siècle, des haches en pierre chez certains peuples de l'Amérique » (1).

Eckhart reproduit d'après les « *Transactions anglaises* » le dessin d'un tombeau, découvert en Normandie, au mois de juillet 1685, et dont il emprunte la description à Montfaucon (2). Il pense que les ossements, près desquels se trouvaient des haches en pierre et des pointes de flèches en silex, ont dû appartenir à des hommes de « notre race », dit-il, c'est-à-dire à des Saxons (3).

Les objets en pierre, recueillis dans les tombeaux et dans les urnes, sont ceux dont, à son avis (4), il y a tout d'abord lieu de s'occuper. Il en donne plusieurs figures, dont les trois premières représentent des « coins » trouvés dans le Holstein (5) et qui, dit-il, ne sont pas rares dans son pays. « Certains savants les appellent des *haches*, et assurément la forme des plus grandes haches semble leur être empruntée ». L'objet, figuré sous le n° 3, est un marteau en pierre polie, tandis que les deux premiers paraissent être plutôt des *nucleus*. Sous les nos 4, 5 et 6, sont reproduits les dessins de haches trouvées par Nunning dans des fouilles faites en Westphalie (6). Il omet cependant de dire que les deux premiers d'entre eux se rapportent au même objet vu de face et de profil. C'est celui qui se trouve figuré par Nunning sur sa planche VI. Eckhart constate la différence de forme de ces pièces avec celles que représentent les figures 1, 2 et 3, mais il ne fait pas remarquer combien elles diffèrent entre elles.

La figure 6 rappelle, par son élargissement aux extrémités, pourvues de biseaux arrondis, un sommet de casse-tête ou marteau-hache, trouvé en Danemarck, et figuré dans le Musée préhistorique de M. de Mortillet (7), sauf en ce qu'il ne présente pas de perforation. La fig. 7 reproduit encore un objet découvert par le même

(1) § XXXII, pp. 61-62. (2) Ante, pp. 96-100. (3) Pages 65-67. (4) P. 79. (5) « MAIOR de *Migrat. Cimbror*, p. 43. ARN. KIEL. Cimbr. Ethn. lib. I. p. 166. » (6) « *Sepulchret. Westphal.* p. 46 et p. 44. » (7) Fig. n° 519.

Nunning (1). C'est le sommet de casse-tête, perforé, que celui-ci a fait représenter sur sa planche V. L'objet représenté sous le n° VIII fut trouvé dans l'île de Fionie, avec plusieurs autres, près de restes d'incinération (2). C'est un lourd marteau rappelant celui que Gesner a désigné par la lettre B, sauf qu'il est perforé plus loin de la pointe. « Les objets représentés sous les n°s VII et VIII sont perforés, dit Eecard, pour pouvoir servir en guise de ces marteaux de guerre que l'on nomme vulgairement *Streithammer* ». Vient alors, sous les n°s IX et X, deux boules de pierre, perforées, trouvées dans le Holstein (3), qui étaient aussi jadis employées à la guerre. En effet, pourvues d'une corde, elles servaient à frapper la tête des ennemis. L'instrument encore employé par Jean Ziska n'en était guère dissemblable, comme le montre la figure insérée par Major dans son traité *de migrationibus Cimbrorum* (4). Ce sont des cailloux perforés, l'un à perforation centrale, l'autre troué à l'une des extrémités, qui peuvent avoir servi de bouts de casse-têtes ou de fusaiöles pour les filets.

« A cet égard, il faut admirer, dit-il, la patience déployée par les anciens pour arriver à aiguiser et à perforer les pierres les plus dures, travail qui, même pour nous, à l'aide de plusieurs machines, établies à cet effet, ne nous a pas occasionné peu de peine. »

Eckhart emprunte le dessin des figures XI et XII à Rudbeck (5). Il les qualifie de haches en pierre et les trouve pareilles à celles qui sont figurées sur l'une des cornes en or découvertes à Tunder, et dont le peu de longueur du manche prouve qu'elles servaient pour une lutte corps à corps. Ce sont en réalité des objets en silex, très allongés, s'élargissant à l'extrémité et pouvant être des pointes de lances. Les n°s XIII et XIV sont renseignés comme des couteaux de pierre, dont le premier a été figuré par Rudbeck et dont l'autre vient du Holstein (6). Ce sont peut-être des perceurs latéraux à moins que ce ne soient de simples éclats. « La pierre représentée sous la fig. XV est regardée par Major comme un couteau sacré, mais j'estime, dit Eckhart, que c'est plutôt la pointe d'un javelot (7),

(1) « l. c. p. 44. » (2) « *Nova literaria maris Balthici 1700, p. 545* ».

(3) « MAIOR. l. c. p. 64 *Nova lit. maris Balth. anni 1699, p. 96* ». (4) « p. 48 ».

(5) « RYDBEK. *Atlant. T. I. p. 652* ». (6) « ARNKIEL, l. c. p. 166 ». (7) *Cuspis*.

puisqu'elle se rapporte assez bien aux figg. XVI et XVII, qui représentent des pierres Céraunes, conservées au Musée Moscardo, que Montfaucon dit être semblables aux pierres mises sous les têtes des barbares dans le monument de la Normandie. »

La pierre décrite sous le n° XV se rapproche, en effet, d'une façon singulière de celles que l'on qualifie actuellement de pointes de javelots, mais elle diffère du tout au tout de celles dont Moscardo a donné le dessin et qui sont, l'une, une pointe de flèche, et l'autre une pointe de lance, toutes deux pourvues d'un pédoncule, mais différant considérablement de dimension aussi bien que de forme.

« Fréquemment, chez nous aussi, dit-il, ces objets et d'autres que nous avons passés, en revue, se présentent dans les tombeaux. »

Comme provenance de ces objets, il cite surtout la Chersonèse cimbrique, en attirant l'attention sur « la concordance que l'on observe entre les nations en ce que leurs premiers monuments furent des pierres et que leurs premières armes, ainsi que leurs ustensiles, furent en pierre dans le temps où ils ignoraient l'art d'écrire et n'avaient pas la connaissance des objets en métal. Je ne prends pas à cet égard, dans des écrivains profanes, des exemples attendu qu'ils peuvent être puisés dans le texte des Ecritures saintes qui sont assurément le monument le plus ancien. Lorsque les couteaux de pierre furent remplacés, pour les usages domestiques, pendant un temps, par des couteaux de bronze et finalement par des couteaux de fer, ils restèrent en emploi dans les cérémonies religieuses pour lesquelles, même dans les choses de peu d'importance, les changements ne sont pas admis à la légère. »

« Partout, aux armes de pierre, succédèrent des armes de bronze », dit Eecard (1) en commençant la description des objets de métal, trouvés dans le Holstein. Parmi les objets variés qu'il figure, il ne se trouve toutefois aucune hache.

Eekhart ne croyait pas à l'existence de géants. Il loue Théodore Ryekius de ne pas considérer des géants comme ayant élevé les grands monuments de pierres. Son opinion est confirmée, dit-il, par la dimension des débris d'ossements qu'on trouve dans les urnes et qui correspond à celle des squelettes des hommes actuels.

(1) § XLII, p. 81.

Quant aux ossements de grande dimension, qu'on attribue à des géants, notamment ceux qui proviennent des grottes de Baumann et de Scharzfeldt, Eckhart les regarde, y compris le squelette d'éléphant, décrit par Tentzel, comme provenant de bêtes marines et de morses (1). S'il fait preuve, en ce point, de peu de perspicacité, on peut lui reprocher, avec plus de raison encore, de ne s'être pas fait une idée plus juste de la chronologie historique. Il fait remarquer que les immenses masses de pierres sépulcrales et les tumulus ne sont nulle part plus communs, en Allemagne, que dans les régions où les Saxons ont, ou séjourné, ou envoyé des colonies. La Westphalie, la Frise et principalement le Holstein et le Jutland, sont remplis de ces monuments. S'ils sont moins fréquents ailleurs, c'est que les matériaux manquaient pour les élever. Eckhart attribue, de même, aux Saxons le monument de Stonehenge. L'âge entier de la pierre et les monuments mégalithiques du Holstein et des régions avoisinantes, appartiennent donc, suivant Eckhart à une même période et constituent les premières traces de l'existence d'un peuple, auquel il donne le nom de Saxon, peuple qui aurait passé par les phases caractérisées par l'emploi de la pierre, du bronze et du fer et aurait, aux époques les plus reculées, envoyé des colonies ou fait des expéditions au loin. Historien estimé, Eckhart n'était pas au courant de la littérature relative aux céraunies. Les auteurs allemands anciens et récents lui sont pour la plupart aussi inconnus que Pline, de Boodt et Mercati. Il eut pourtant le mérite de se rendre compte de l'intérêt qui s'attachait à ces objets comme documents historiques et d'avoir cherché à en tirer parti pour reconstituer l'histoire primitive des habitants de son pays.

GMELIN (JEAN-GEORGES).

Gesner, comme on l'a vu plus haut, rapporte que des personnes de bonne foi assurent que les pierres tombées avec la foudre pénètrent en terre jusqu'à la profondeur de neuf orgyes pour remonter ensuite d'une orgye et se rapprocher ainsi peu à peu de la surface du sol (2).

(1) Pages 74-75. (2) Ante, p. 34.

On se demande ce qui peut avoir donné lieu à une pareille croyance. Celle-ci paraît, en tout cas, devoir être fort répandue, s'il faut ajouter foi à ce que raconte Gmelin dans la relation de son voyage en Sibérie. Ce savant ayant vu près du bourg de Koehdesvenskoïe, aux environs de Krasnoïark, cinq arbres frappés d'un coup de foudre, eut l'occasion de causer (1) de ce phénomène avec des paysans qui lui soutinrent que « le tonnerre fait toujours son plus grand effort au point où il finit. Ils espèrent aussi trouver, dit-il, après trois ans, la foudre du tonnerre, laquelle, par sa vertu propre, ou par celle de la terre qui ne peut souffrir dans son sein cet étrange instrument, doit en sortir dans cet espace de temps. Cette opinion des foudres de tonnerre est répandue en Russie comme elle l'est en Sibérie.

On m'en a fait voir quelques-unes: ce sont des pierres taillées en forme de foudres, dont les anciens habitans de Sibérie se servoient sans doute à la guerre au défaut de celles de fer. Les Sibériens font cas de ces pierres, et les gardent soigneusement, parce qu'ils les regardent comme un spécifique contre le point de côté: on met la pierre infuser pendant quelque temps dans l'eau-de-vie, on boit cette eau, et l'on guérit, quand on a de la foi. »

La relation du voyage de Gmelin, qui dura du 8 août 1733 au 16 janvier 1743, fut publiée, en allemand, à Goettingue, en 4 volumes in-8°, en 1751-1752. De Keralio en donna un abrégé en français, en 1767 (2). Gmelin qui avait quitté Tubingue, en 1727, pour la Russie, était rentré dans sa patrie en 1747.

STOBÉE.

Envisagées à divers points de vue, les céraunies n'avaient pas fait jusqu'en 1738 l'objet d'un travail d'étude ou d'une véritable monographie. Kiliau Stobée, érudit suédois, professeur d'histoire à l'université de Lund, né le 6 février 1690, mort le 17 février 1742,

(1) Au mois de février 1740. (2) VOYAGE EN SIBÉRIE CONTENANT LA DESCRIPTION des mœurs et usages des peuples de ce Pays..... *Fait aux frais du Gouvernement Russe*, par M. GMELIN, *Professeur de Chymie et de Botanique*. Traduction libre de l'original allemand par M. de Keralio, premier Aide-Major, à l'École Royale Militaire..... A PARIS, ...M.D.CC.LXVII. Deux vol. petit in-8°. Voir tome second, pp. 118-119.

combla cette lacune par la rédaction de son mémoire sur les céraunes et les bétules (1) qu'on trouve inséré dans un recueil de ses œuvres (2) publié en 1752.

Le mémoire sur les céraunes comprend trois chapitres, qui se subdivisent en paragraphes. Le premier chapitre traite des céraunes en général et des céraunes naturels en particulier. Stobée ne croit pas à la réalité de la chute des aérolithes. Il se moque notamment de l'origine attribuée à la pierre d'Ensisheim (3), mais, tout en la contestant, il n'exprime aucune opinion personnelle à son sujet, déclarant laisser aux « Physiciens » le soin de traiter cette question, qui n'a aucun rapport avec celle dont il veut lui-même s'occuper.

Une objection plus heureuse de sa part, contre l'origine céleste des pierres de foudre, est basée sur le fait que personne n'ayant jamais vu tomber ces pierres, il en résulte que l'on a considéré comme telles une quantité d'objets de formes les plus diverses et réunissant, au contraire, les caractères les plus opposés à ceux que l'on se serait attendu à y trouver assemblés.

Il passe alors en revue la brontie, dont il donne une figure avec la dénomination de *Echinites*, et, rejetant son origine céleste, ainsi que celle des corps analogues, il la rapporte à l'eau de mer et à la terre. Il fait de même pour le glossopètre, qui abonde surtout dans l'île de Malte, mais se trouve aussi en Suisse, en France, en Belgique, dans la Hesse, en Saxe, en Silésie et en Scanie. Le manque de ressemblance de cet objet avec une langue humaine, à laquelle on le compare souvent, et le fait qu'il n'est jamais tombé du ciel, font supposer à Stobée que Pline et Solin ont pris pour des glossopètres des céraunies, parce que le vulgaire a l'habitude d'attribuer à ces dernières une origine céleste et que parmi elles, on en trouve qui présentent une certaine analogie de forme avec une langue. A l'appui de son dire il cite la céraunie qui figurait jadis dans son Musée et que conservait alors le Musée de l'Académie Caroline.

(1) MIOLNAR HAMAR THORS SEV CERAVNII BETVLIQUE LAPIDES DISSERTATIONE HISTORICA ILLUSTRATI. Anno S. R. MDCCXXXVIII. (2) KILIANI STOBÆI MED. D. ARCHIATRI REGII, IN ACADEMIA LVNDENSI HIST. PROF... OPUSCVLA IN QVIBVS PETREFACTORVM, NYMISMATVM ET ANTIQVITATVM HISTORIA ILLUSTRATVR, IN VNVM VOLUMEN COLLECTA CVM MVLTIS FIGVRIS. DANTISCI... MDCCCLII. In-4º. (3) Ante, p. 35.

Stobée donne une figure de cet objet, dans lequel on reconnaît l'extrémité d'une hache, étroite, en silex, à tranchant arrondi. La légende de cette figure est: *Lingula lapidea, forte Glossopetra antiquorum, inventa in paroecia Croppensi Scaniae*. Pour le sens du mot *lingula* il se réfère à Aulu-Gelle, qui dit qu'il signifie un glaive oblong, fait en forme de langue.

Notre auteur est moins affirmatif pour la bélemnite, si bien qu'il finit par se rallier à la manière de voir du « très sagace physicien » J. J. Scheuchzer, qui la classe parmi les pierres d'origine incertaine.

Il s'occupe aussi de l'astroïte, bien qu'elle n'ait jamais été rangée parmi les céraunies, mais il le fait à cause des propriétés qu'on lui attribue, notamment celle de procurer la victoire, particularité d'où lui est venu son nom de *Siegstein*. Ce serait même d'une astroïte, dont il est fait mention dans la *Wilkina Saga*, où l'on voit le roi Nidungur se désoler d'avoir laissé chez lui la pierre qui devait lui assurer le succès.

Un long paragraphe est consacré au cristal de roche, à la pierre *Coranticas* d'Albert le Grand, décrite à nouveau dans l'*Ortus Sanitatis* (1), aux *Céraunes* de Solin, qui doivent être la *pseudopalé*, à l'*Asterie*, qu'il faut identifier avec l'opale, à l'*Astrion*, l'*Astroïte* et l'*Astrobolen*, qui doivent correspondre à diverses sortes de hyacinthes, pierres, qui toutes ont été confondues avec les céraunies ou auxquelles on a attribué les mêmes propriétés.

Après ces préliminaires Stobée aborde, dans le ch. II, l'étude des céraunies, c'est-à-dire des pierres, qui rappellent la forme d'une pioche, de marteaux, de hâches, de coins, d'une massue, d'un soc de charrue, de couteaux, d'un poignard, d'un *Sicilæx*, d'un glaive oblong (2) ou d'autres instruments en fer, auxquels la vénérable antiquité et l'époque moderne, non moins crédule, ont fait une véritable célébrité. Il cite Pline et Agricola (3), puis de Boodt (4), auquel il reproche d'avoir ajouté foi à des opinions erronées et d'avoir contribué à la propagation des erreurs en cours.

La forme du nom de *Céraunie*, dérivant de *κεραυνος* ou *tonnerre*, l'occupe ensuite. Il rappelle que l'on dit *Ceraunia* et *Ceraunius*

(1) Ante, p. 17. (2) *Lingula*. (3) *De naturâ fossilium*, lib. 5. c. 13. (4) Cap. 261.

en sous-entendant *gemma* et *lapis*; que certains manuscrits de Solin portent *ceraunium* et que Claudien a même employé le pluriel :

. . . *Pyreneisque sub antris*

Igneâ fulmineis legere Ceraunia nymphae.

Les céraunies ne doivent donc leur nom qu'à la crédulité humaine. En Suède on les nomme *Tordons wigge*, *Askiewigge*, *Thors Hammar*; en Allemagne *Donnerkeule*, *Donneraxte*, *Strahlhammer*, *Donnerhammer* ou *Steinhammer*.

Il rapporte ensuite les dénominations mentionnées par Rumphius, en faisant remarquer que, par sa propre erreur, cet auteur a montré que les peuples orientaux partagent, au sujet des céraunies, des croyances fabuleuses identiques à celles des gens de notre pays.

Stobée admet que sous le nom de *Betuli*, Pline, s'en référant à Sotacus, a voulu désigner les céraunies. On a aussi désigné sous le nom de *Baetilia* et de *Baetuli* des pierres dressées que l'on arrosait d'huile et qui étaient un objet de culte. Les couteaux de pierre, notamment employés dans la circoncision, ont été confondus avec les céraunies par les peuples, qui en avaient oublié l'emploi primitif, et c'est donc, avec raison, que Scheuchzer⁽¹⁾ assimile de tels instruments de pierre aux céraunies et aux bétyles.

De tout ce qui précède il résulte que les céraunes diffèrent beaucoup de forme. Stobée n'invoque pas seulement, à l'appui de cette affirmation, Pline, Boetius, Vormius, Iacobœus, Rumphius, Wolfart, Scheuchzer, mais il en trouve la preuve dans un grand nombre de pièces recueillies par lui-même.

Il ajoute que parfois au même endroit, où se présentent des coins et des couteaux de pierre, on trouve des pierres rondes, tantôt perforées, tantôt intactes, que, suivant l'opinion du vulgaire et le dire de Pline, on croit se rapporter aux céraunies et qui sont spécialement désignées, par ce dernier, sous le nom de *Betuli*. Tout céraune de ce genre doit sa forme à l'art et à l'industrie de l'homme, comme le prouvent les traces manifestes du travail qu'il a subi et celles d'un polissage effectué au moyen d'un marteau ou d'une autre pierre et achevé avec du sable.

Il rappelle que, pareillement à la pierre érigée par Jacob et que

(1) « *Physic. Sacr. Tom. I. ad. Tab. 120.* »

Scheuchzer (1) fit figurer dans sa Physique sacrée, on trouve parfois des coins de plus ou moins grande dimension, creusés comme pour reposer la tête, tels que ceux dont Rumphius donne la figure parmi celles d'autres objets regardés à tort comme des céraunes (2). De plus, tout comme leur forme, leur matière varie. La plupart, à la vérité, sont en *pyrimaque* ou *silex* ordinaire, que de nos jours les Physiciens nomment *Pierre cornée*. Stobée ajoute, à ce propos, que par *silex* vulgaire il n'entend pas le *silex blanc* et *métallique*, le *Quartz* des minéralogistes, appelé vulgairement *Kattesteen* et *Blemmesteen*, bien qu'il ait vu à Colmar un *coin* qui en fut fabriqué, mais la *Pierre de feu*, si connue par son usage journalier, que Pline nomme aussi *Pyriten* et *Pierre vive* (3). Toutefois, bien que confectionnés en *silex* ordinaires, ils sont, la plupart du temps, faits avec des pierres de cloix, rappelant l'agate et le jaspe. Quant aux céraunes, il en mentionne encore en marbre *Ophite* et *Porphyrite*, en pierre ordinaire, soit dure comme la *Pierre grise*, soit plus tendre, comme en tuf et en grés ou pierre à aiguiser.

Il ne peut passer sous silence les céraunes métalliques décrites par Rumphius et il exprime l'avis qu'elles sont en pyrite (*Kiesz*) attendu que cette pierre est métallique. De semblables pyrites, ayant un reflet d'argent, sont retirées des mines d'alun par nos mineurs, qui leur donnent le nom de *Silfverroot*. Elles semblent contenir du feu et rappellent la forme ronde des bêtules. Il rapporte à cette sorte de pierre un marteau trouvé par Cl. Birkerodius (4) dans un tombeau, sous un chêne, et que le Révérend Arnkiel (5) a décrit.

La différence de dimension des céraunes impose à notre auteur la conclusion qu'ils n'ont jamais pu avoir qu'un emploi religieux ou plutôt consacré par la superstition. Le plus grand de ceux qu'il possédait, avait la forme d'un coin ou plutôt d'une massue. « Cet objet avait été trouvé dans un tombeau près du village de *Walkierra*. Assez grossièrement fabriqué en pierre ordinaire il a environ un pied de long. Vers l'extrémité taillée en pointe, il a environ quatre pouces de large; à l'autre extrémité, qui rappelle

(1) « Physic. Sacr. Tab. 87, 120 et 368. » (2) « Tab. L. » (3) Hist. nat. l. XXXVI, c. XIX. (4) « Non procul Othinio ». (5) Cimbrische Heidenbegr. p. 309.

en quelque sorte la poignée d'une épée, il en a un pouce et demi. Son épaisseur est inégale, mais elle dépasse à peine un pouce, au point où elle est la plus forte. Son poids est de trois livres et trois onces. Parmi les autres céraunes les plus grands mesurent six, sept et huit pouces, plus rarement neuf pouces. Vers le bout ou tranchant, la largeur est de deux pouces, en haut elle est d'un pouce. L'épaisseur, étant en proportion de la longueur et de la largeur, dépasse à peine un pouce et quelques grains, au milieu de la pierre, au point où elle est la plus grande. Nous nommons moindres les céraunes dont la longueur est de deux ou trois pouces, la largeur d'un ou de deux, et dont l'épaisseur est d'un demi ou d'un quart de pouce. Le poids des plus grands est de trois livres et un tiers, celui des plus petits dépasse à peine trois onces. La proportion de ceux qui représentent des marteaux ou des haches diffère peu de celles des précédents, si ce n'est qu'elle répond à la forme de l'objet, d'après lequel ils sont faits; il s'ensuit que, par rapport à la longueur, la largeur est moindre, et que l'épaisseur est assez fréquemment plus grande qu'on ne l'observe pour les coins, surtout au point où la perforation est pratiquée pour recevoir le manche.

Dissemblables de forme, ceux qui représentent des couteaux, des poignards et des sicilices, diffèrent aussi de dimension. Leur longueur, cependant, ne dépasse pas neuf pouces de sorte qu'elle est la plupart du temps égale à celle des céraunes, mais leur largeur et leur épaisseur sont tout autres et semblent correspondre assez bien à celles des couteaux en usage chez nos paysans. C'est à tel point que la forme, autant que les proportions des *sicilices* de pierre, reproduit exactement la pointe de fer dont on arme habituellement les épieux. Enfin, pour ce qui concerne les céraunes ronds, que Pline nomme bétules, ils varient aussi beaucoup en dimension; la plupart du temps elle est telle cependant qu'elle a donné lieu aux antiquaires de supposer qu'ils ont autrefois été employés en guise de boule pour terminer une garde d'épée ou bien qu'ils ont servi de projectiles pour les frondeurs ».

Stobée n'ajoute pas foi à l'origine céleste que tant de personnes attribuent aux céraunes. Il voit un effet du hasard dans le fait que la foudre est tombée en des points où les pierres se trouvaient déjà,

de telle sorte que les personnes, qui les découvraient ensuite, ne pouvaient que confirmer les vieilles erreurs populaires.

Il refuse « avec raison et à bon droit » toute autorité à Marbode « poète barbare et philosophe ignorant » dont il cite, en se référant à de Boodt, les vers connus : *cum tonat horrendum...* » (1).

« Avec plus d'exactitude on peut affirmer, dit-il, en parlant des *pierres de foudre* que les pierres de cette sorte, qui ressemblent à divers instruments de fer, se trouvent dans les champs et les prairies à la surface du sol, ou y sont ramenées par les charrues. Elles sont très recherchées des paysans, gens superstitieux, auxquels il n'est pas rare de les voir enfouir, en même temps qu'une bélemnite, sous le seuil même de leur demeure, pour en éloigner la foudre et autres dangers... » Il ne sait assez déplorer la persistance de pratiques singulières, dérivant toutes de la croyance à la propriété de protéger contre la foudre, dont Wolfart (2) et Helwing (3) donnent de curieux exemples.

« On ne peut regarder, avec certitude, aucun lieu comme plus favorable que les tombeaux et les collines sépulcrales pour la découverte fréquente de céraunes de tout genre, dit ensuite Stobée. Pour commencer par les bétules de Pline ou les céraunes ronds, on sait que de semblables objets furent découverts dans les tombeaux, suivant le témoignage, digne de foi, de Rudbeck (4), qui les prend pour la boule terminale de la poignée d'une épée (en Schwärzdknapp af Stecn); de Jacques a Melle (5), de I. D. Major (6), de Trogill Arnkiel (7), qui pensent qu'il faut les classer parmi les armes anciennes... Par contre, l'auteur du livre intitulé : *Cimbrisch-Hollsteinische Antiquitacten Remarques* (8) avoue qu'il ignore l'usage de la pierre ronde et légère, recueillie jadis, avec deux autres, dans le tombeau de Barmsted. Il semble cependant peu douteux que cette pierre, de même que le globe de cristal, trouvé dans le tombeau de Childéric, roi des Francs, rentrent dans la catégorie des bétules de la superstition (9). Il y a donc lieu de s'étonner de ce que Vormius, très expert en ces sortes

(1) Voir pages 10 et 59. (2) *Hist. Nat. Hass. inf.* (3) *Lithographia Angerburgica*, p. 85. (4) « Atlant. P. I, p. 163. » (5) « Nov. Lit. M. B. anni 1699, p. 96. » (6) « Im bevolkeerten Cimbrien, p. 46. » (7) A. A. Rhode. « Cimbrische Heidenbegr. Lib. 3. cap. 7. § 9. punct. 9. » (8) P. 55. (9) « Vid. Arnkiel Lib. et cap. cit. § 8. »

de choses, traitant des pierres siliceuses de forme sphérique, trouvées dans l'île de Seeland et regardées comme des céraunes, écrive qu'il n'a jamais vu attribuer à des céraunes la forme sphérique (1). Outre les témoignages des auteurs précités, sur les coins, les haches, les marteaux, les sicilices, les couteaux et autres céraunes façonnés, retirés des tombeaux des anciens habitants du pays, il ne faut pas négliger ceux de Cl. Jacobée (2), de Helving (3) et de Chr. Stief (4).

Les collections du Musée de Lund, qui contient tant d'objets découverts en Suède et en Scanie, principalement dans des « collines sépulcrales », fournissent, en faveur de l'opinion exprimée ci-dessus, un témoignage auquel vient se joindre celui du monument représenté sur la pl. VI « par feu, le noble secrétaire royal, Magnus Roennovius. »

Il reste encore à faire remarquer que, la plupart du temps, ces coins sont placés sous l'urne même ou dans le sarcophage construit en pierres, de telle sorte que l'extrémité pointue soit tournée vers le midi et que celle qui sert de manche le soit vers le nord.

Il n'est peut-être pas indigne de remarque qu'outre les céraunes, qui ont été figurés, d'autres pierres rangées parmi les céraunes, et, par ce fait même, méritant d'être citées, ont ou bien été jetées avec le cadavre dans le bucher, ou bien après, ont été enterrées avec les cendres, les os, les armes, les ornements et autres ustensiles des défunts. C'est pourquoi, en premier lieu, il nous faut mentionner le *silex* que Vossius dit avoir été honoré, par les Phrygiens, comme mère des dieux, et qui, pour cette raison, est même nommé par Claudien *Silex sacré* « Religiosa Silex... »

Il rappelle, au sujet du silex, que, d'après Scheffer (5), les Lapons avaient jadis l'habitude de mettre, auprès de leurs amis morts, un silex et de la « mine d'acier » (6). Stobée cite encore comme employés ainsi, suivant divers auteurs, la brontie ou plutôt l'échinite, parfois nommée ophite, l'hématite, la pierre à aiguiser (7), le succin, la pierre cyanée ou lazulite.

Le chapitre III est consacré aux divers usages des céraunies, principalement aux usages superstitieux et à leurs causes.

(1) « Mus. p. 76. » (2) Mus. Reg. Dan. Part. II. Sect. III. N° 24, 25 et 26. » (3) « Lithog. Angerburg, p. m. 87. » (4) « Epistola de urnis Lignic etc. p. 32. » (5) Lapponia illust. cap. 27. (6) « Chabylem ». (7) « Cotem ».

« Il ne semble pas, dit Stobée, que l'on puisse douter que les plus anciens instruments employés pour les travaux de première nécessité et les usages domestiques, avant que l'emploi du fer et l'art de le traiter fussent connus, n'aient été en pierre ; mais il est vrai, d'autre part, que chez certains peuples barbares, ignorant l'art du forgeron, des pierres très dures, appropriées à leur destination et polies, tiennent encore actuellement lieu d'outils en fer. »

Au témoignage connu de Louis Hennepin, relatif aux habitants de la Louisiane, et à celui qui concerne une pointe de flèche recueillie en Islande, qu'il cite d'après le « *Museum Regium Danicum* » (1) l'auteur ajoute celui de Thomas Hariot (2), qui rapporte comment les anciens habitants de la Virginie fabriquaient, d'une sorte de roche très dure, les haches, qui leur servaient à fendre le bois, et comment, à l'aide de feu et de pierres tranchantes, ils creusaient autrefois leurs barques. Il rappelle encore à ce sujet que ces scènes ont été représentées par Théodore de Bry dans ses *vivantes images et coutumes* des habitants de cette province (3).

« Mais ce qui mérite surtout d'être mentionné c'est la *Pierre des Rasoirs* (4), dont Vormius (5) emprunte à François Ximene la description suivante : *les couteaux ou rasoirs, les poignards et mille autres instruments de même genre, dont les Indiens se servaient autrefois, tant pour la guerre que pour couper des objets divers, avant qu'ils ne connussent l'usage du fer, étaient faits d'une pierre nommée dans leur langue ITZLI dont on trouve des spécimens de trois couleurs différentes, c'est-à-dire de bleus, de blancs et de noirs, qui cependant sont tous transparents, etc.* Je considère donc comme hors de doute que les premières armes des anciens ont été en pierre ou en bois... »

Les vers si connus de Lucrèce lui paraissent décrire un véritable état de choses, d'autant plus que la forme même des grandes massues, des marteaux et des pierres taillées en forme de coins répond à leur destination. Toutefois il n'ose pas assurer que les pierres qu'on trouve dans les sépultures des anciens habitants du Nord

(1) Part. II. Sect. III. N^{os} 25 et 80. (2) « Narrat. brev. de Virginiae commod. p. 24. » (3) « Tab. XII. » (4) *Novacularum Lapis*. (5) « Mus. p. 92. »

leur aient servi d'armes ou d'ustensiles. Tout d'abord on trouve, en effet, des pierres de cette sorte, de si petite dimension que, malgré la forme de coin, qu'elles possèdent comme les grandes pierres, elles n'ont jamais pu avoir une utilité quelconque ou du moins rien qu'une utilité fort minime, soit pour les usages domestiques, soit pour la guerre. Ensuite, la forme de certaines d'entre elles, bien que témoignant d'une grande habileté, est telle qu'elle semble n'avoir jamais pu répondre qu'à peine et d'une manière insuffisante à cette destination. Assurément, en effet, des sicilices, des couteaux, des poignards, des lames (1), qui ne pouvaient, tant à cause de leur fragilité, que de l'épaisseur de leur tranchant, et, même pour certains d'entre eux, à cause de leur petitesse, qu'offrir à peine à des ennemis un danger sérieux, ont pu trouver un emploi, parmi les ustensiles ordinaires de ménage, mais en ce cas cela aura été plutôt, encore, en guise de racloir ou de scie (2), que de couteau. Nous pensons cependant, à cause de la peine que l'on eut à les fabriquer et de l'art remarquable déployé dans ce travail, que ces pierres eurent trop de valeur, chez les anciens, pour leur faire risquer, dans un emploi aussi vil, une chose précieuse, attendu que ces pierres pouvaient, avec la plus grande facilité, être mises en pièces et anéanties. Bien que nous accordions volontiers que les coins et les marteaux de la plus grande dimension aient été lancés à l'instar d'armes de jet par les anciens (3), à la tête de leurs ennemis, il apparaîtra cependant sans difficulté, même pour les personnes peu attentives, qu'ils n'ont jamais été d'aucune utilité pour fendre du bois, comme il a été dit plus haut de l'emploi qu'en faisaient certains Américains. Il y a bien plus, il se trouve de ces instruments, en matière trop peu dure, pour avoir jamais pu servir à l'un ou l'autre de ces usages. Il faut ajouter qu'avec ces pierres, on ne recueille pas seulement, dans les tombeaux, des glaives de bronze, qui, d'après le témoignage d'Hésiode, furent déjà en usage dans les temps les plus reculés, mais encore divers autres instruments et ustensiles en bronze et en fer et en autres métaux, suivant ce que rapportent des antiquaires très dignes de foi. De telle sorte qu'il serait peu conforme à la vérité de conclure que les anciens, forcés par la nécessité et ignorant l'usage

(1) *Lingulae*. (2) *Serra*. Scie (sans dents) pour la pierre. (3) "... a pugilibus antiquis cestrorum cestuumque instar..."

des métaux, se soient servis d'armes de ce genre fabriquées, non sans grande peine, en silex ou en toute autre espèce de roche très dure. Il nous faut en conséquence chercher une autre raison pour laquelle ces instruments, qui sans doute, étaient des plus précieux pour les vivants, ont été déposés, avec les défunts, dans les tombeaux. »

Il passe alors en revue ce que l'on sait de l'usage de pierres, pour la circoncision, chez les Juifs et, pour les mutilations, chez les Gaulois, puis il arrive à leur emploi, dans les sacrifices, chez les Romains et, reconnaissant, d'une part, que ces derniers employaient aussi des instruments en fer et, d'autre part, que les outils en pierre n'étaient pas exclusivement affectés à des usages religieux, il fait remarquer que ce ne sont pas seulement des aruspices, des sacrificateurs ou des victimaires (1), mais plutôt des chefs et de grands personnages, dans la sépulture desquels se trouvent ces pierres.

L'histoire ancienne des nations septentrionales atteste en effet, dit-il, que fréquemment le soin du culte était confié aux rois et à leurs parents, en qualité de grands-prêtres.

Des considérations sur le culte du soleil adoré, sous des noms divers, par les peuples anciens, l'amènent à parler de Jupiter et de Thor, ainsi que de leurs attributs et surtout du tonnerre. Il arrive, de cette façon, à parler du culte de la pierre, dans lequel il voit le symbole de ce qui domine par son élévation. Dans sa conclusion il regarde « comme probable que ces *céaunes* ont jadis été considérés comme des pierres *consacrées à Jupiter* ou à *Thor*, dont elles étaient plus spécialement les symboles, les silex étant surtout dans ce cas, bien qu'il en fut aussi de même pour d'autres pierres, à cause d'une certaine « signature » céleste ou si l'on préfère, magique.

La fable du combat de Thor et de Hruginer démontre que c'est à cette catégorie de pierres qu'il faut rapporter les pierres à aiguiser (2). C'est pourquoi, primitivement, de tels *céaunes* furent regardés et conservés dans les maisons et au dehors, comme un palladium infailible ou une amulette, afin d'éloigner tous maux et infortunes, tant de la maison, où on les conservait, que de leur possesseur, s'il les prenait avec lui, et surtout pour protéger celui-ci

(1) Popae. (2) Cotes.

contre la foudre, les démons et n'importe quels maléfices. Pour la même cause, les barbares (1) ont employé, en combattant de près, les plus grandes pierres de ce genre, en guise d'armes, à la vérité, mais surtout en considération de leurs vertus religieuses et maîtresses du destin, qui devaient leur garantir la victoire contre l'ennemi, même si celui-ci s'était assuré l'immunité, par des opérations magiques, contre l'effet de toutes autres armes. Quant aux plus petites pierres, ils les ont seulement portées sur eux comme talismans et *pierres vives* (2).

Stobée énumère cinq raisons pour lesquelles ces pierres, si précieuses pour les vivants, furent mises dans les tombeaux. C'est en premier lieu, pour que le mort ne fut pas privé de sa divinité tutélaire, mais qu'elle fut comme un feu devant les Dieux Manes, jadis nommés *Haugbuar*; secondement, pour que le tombeau ne fut pas touché par la foudre et pour éviter que les souvenirs des morts ne fussent dispersés; troisièmement, pour qu'en ressuscitant ils ne manquassent pas de feu et de lumière, ou plutôt d'âme, car celle-ci était, dans leur croyance, réputée de nature ignée; quatrième-ment, pour que ces armes sacrées et victorieuses ne fissent pas défaut à ceux qui devaient se battre et s'exercer à la lutte, tous les jours, dans le Valhalla ou résidence d'Odin; cinquièmement, enfin, et surtout dans le but d'éloigner les mauvais génies et d'empêcher, grâce à ces objets que leurs corps ne fussent portés, de côté et d'autre, par eux et ne devinssent ainsi, pour leurs amis et pour d'autres personnes, d'importuns *spectres des nuits, des fantômes des buchers ou des épouvantails des tombeaux*, comme dit Apulée. Et c'est ainsi que le célèbre Scheuchzer (3) n'écrit pas sans raisons: *Ces bétyles, dont la présente planche montre plusieurs figures, n'auraient-ils pas été mis dans les tombeaux, pour faire reposer plus tranquillement les morts, tout comme le Patriarche dort tranquillement sur son Bétyle?* L'idée émise par Scheuchzer, comme une simple conjecture, venait trop bien à l'appui de la théorie de Stobée pour qu'il n'en tirât pas profit.

La planche VI, qui accompagne le chapitre II, et dont il a déjà été fait mention plus haut, représente d'abord un fragment de pointe

(1) *Gentiles*. (2) « *Lapides vivos, Virus lapis. Plin. Isid. Pyrite*. C'est-à-dire, silex. Ante, p. 190. Note 3. (3) « *Physic. Sacra ad Tab. LXXXVII. p. 80.*

de lance, en silex, dont les parties tranchantes, qui manquent, sont indiquées par un pointillé. « Ce *couteau de silex*, dit la légende latine, a été trouvé en l'an MDCCXIII, près de Lunden, entre les villages de Knästorp et d'Opagra, par un paysan, du nom de Lille-Rabyens, sous un monument de pierre, qu'il avait touché avec sa charrue. Ce monument, qui était long d'environ dix aunes, large de quatre et haut de deux, constituait un tel amas, que les pierres, dont il était formé, qui n'étaient pas de petite dimension et qui étaient primitivement placées en deux couches, l'une sur l'autre, ayant été brisées, remplirent quatorze charettes, qui suffirent pour construire une barrière en pierre. Il gisait enveloppé dans une terre préparée, avec un art singulier, avec du sable et de l'argile. La pointe et le manche de l'objet ayant été brisés et jetés par suite du manque de soin de l'auteur de la découverte, n'ont pu être dessinés exactement. Comme point de repère, on peut encore voir, dans le voisinage, un remarquable amoncellement de pierres, d'une haute antiquité, que les paysans nomment *Länge-Pehr* ».

Stobée où plutot le « Secrétaire Royal Magnus Rœnnius » a tenté de reconstituer, en se conformant aux dires du paysan, une vue du monument entièrement dégage, où se trouvait enfermé le silex.

Celui-ci est représenté occupant seul une cavité d'un peu plus que sa longueur, ménagée entre quatre murs, formés de pierres, dont la paroi, opposée à la pointe de l'arme, a une épaisseur triple de celle des autres. La destruction de ce monument fait ajouter, par Stobée, à l'explication de la figure, des réflexions philosophiques sur la vanité des honneurs. Il ne dit rien de la présence probable d'urnes ou d'ossements dans ce tombeau, long de dix aunes, auquel il donne sur son dessin environ 9 centimètres de longueur, tandis qu'il attribue sur ce même dessin 31 millimètres au silex, proportions qui auraient dû lui faire voir, au premier abord, l'inexactitude de la reconstitution.

Une troisième figure représente également un « couteau en silex » trouvé non loin de la ville de Malmogen, dans l'angle du temple de Mellan-Grevien, au milieu de débris, derrière l'autel, à la suite de la chute d'un vieux pan de mur, en l'an 1690. C'est une pointe de lance, à laquelle le dessin donne une longueur de dix-neuf centimètres, et dont l'extrême pointe est brisée.

Une seconde planche représente trois objets : une *Céramie-hache* (1), en marbre, trouvée près de Ahus en Scanie; un couteau en silex ressemblant à une pointe de hache, provenant de l'île de Rugen, et un coin en silex, de forme élégante, trouvé près du village de Tummerup, sur le territoire Scythique de la Scanie ».

Le premier objet, qui semble pourvu d'un tranchant à une extrémité, se termine, en bas, à l'extrémité opposée, par une pointe. La pierre, taillée suivant une légère courbe, mesure, sur la gravure, entre les points extrêmes 0,188. A la partie supérieure, depuis le tranchant jusqu'au point où commence la ligne oblique, qui aboutit à la pointe, elle mesure 0,148 sans tenir compte de la courbe. Sur ce trajet, un peu avant le biseau, la pierre est entaillée en forme de lunule. A celle-ci correspond, en bas, une protubérance, arrondie, échanerée au milieu, et mesurant environ 0,036 de long sur 0,012 de haut. La largeur de l'objet ne varie que de 0,03, près du tranchant, à 0,033, avant la lunule. Au premier aspect, l'objet rappelle une hache emmanchée, mais le fait qu'il est en « marbre » ne permet pas de s'arrêter à cette supposition. Depuis la protubérance jusqu'à 0,042 du tranchant, une ligne oblique divise la pierre en deux zones très distinctes, dont celle qui comprend le tranchant porte des lignes pointillées, figurant les veines, qui se dessinent sur une surface polie, tandis que l'autre partie porte des traits, marquant un état différent et plus grossier de la pierre. Des hachures marquent même une surface aplatie, commençant à la ligne oblique de division, comprenant la lunule et se prolongeant jusqu'à la pointe. L'imperfection du dessin ne permet pas de juger si cette lunule n'indique pas une perforation. Le second objet est un poignard, mesurant 0,116 de long, la plus grande largeur de la lame étant de 0,034. Enfin le troisième objet est une hache polie, mesurant 0,234 de long, sur une largeur variant de 0,067 à 0,037. Elle est pourvue d'un large tranchant, avec biseau, atteignant 0,095 de hauteur.

(1) « *Securis ceraunia e Lapide marmoreo.* . . »

LE P. TORRUBIA.

On aura remarqué combien les détails relatifs à l'Espagne sont rares. En 1754, on trouve la mention d'une hache polie, dans un ouvrage intitulé: *Aparato para la Historia natural Espanola* (1). Son auteur, le P. Joseph Torrubiá, avait non seulement visité l'Espagne, l'Italie et la France, mais encore le Mexique, l'île de Cuba et les îles Philippines, où il était, en 1732, gardien du couvent de Polo, dans l'île de Luçon. De retour en Espagne, en 1750, après avoir voyagé dans toutes les *provinces* espagnoles de l'Amérique, il mourut, en 1768, à Rome, où il s'était rendu dans l'intention d'écrire l'histoire de l'ordre des Franciscains, dont il faisait partie. Il avait réuni, dans le cours de ses pérégrinations, de nombreux fossiles, dont l'ouvrage précité fait mention et dont il a fait figurer ceux qui avaient été recueillis en Espagne.

En 1757, l'*Historia natural Espanola* était devenue si rare qu'on avait peine à en rencontrer un exemplaire. En 1773, il en parut, à Halle, une traduction allemande, due à C. G. von Murr (2), qui y joignit une préface et des notes attestant une connaissance approfondie de la littérature du sujet.

Dans sa description des objets figurés sur la pl. XII, le P. Torrubiá mentionne sous le n° 3 « diverses pierres de figure étrange, que les Allemands nomment vulgairement Donnersteine, des campagnes de Pardos, Concha et Anchuella (3). L'objet entier est de la plus grande rareté. Certaines de ces pierres ont la forme de pyramides, d'autres ont la forme conique. Elles diffèrent aussi de couleur. Voyez Rumph. Tab. 50, num II. Vallisneri, *Boot de Boet*, Cap. 261.

(1) Madrid. Petit in-folio, avec 14 planches. (2) DES VÄTERS JOSEPHS TORRUBIA ehemaligen Archivars und Geschichtschreibers des ganzen Franciscaner ordens, und Mitgliedes der Miszion von Mexico: VERBEREITUNG ZUR NATURGESCHICHTE VON SPANIEN. Mit vierzehn Kupfertafeln versehen welche viele Fossilien vorstellen, die IN DEN SPANISCHEN LANDERN VERSCHIEDENER WELTTHEILE gefunden werden — Aus dem Spanischen übersetzt, und mit Anmerkungen begleitet, nebst Zusätzen, und Nachrichten, die neueste portugiesische Litteratur betreffend; von CHRISTOPH GOTTLIEB VON MURR. HALLE, bey J. J. Gebauers Wittwe; und Johann Jacob Gebauer, 1773. In-4°. (3) Trois localités de la Murcie.

Lib. 2, p. 483 et d'autres encore. Ce dernier écrit, dans son chapitre 262, p. 484, que, dans notre Espagne, on en trouve aussi de couleur de feu. J'en ai trouvé une semblable à Concha, qui toutefois n'est pas complète, mais qui présente de nombreuses taches rouge de sang. »

Deux objets sont figurés sur la pl. XII. L'un a la forme d'une double pyramide tronquée, réunie par la base, si on n'en considère que le contour, ou celle d'un sommet de cône à quatre faces dont deux plus allongées, si on se figure l'objet vu de dessus. Il est douteux que ce soit un objet façonné. L'autre est manifestement le bout d'une hache polie (1).

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES. PARIS MDCCLIII.

Le volume de l'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES de Paris, pour l'année 1723, publié en 1753, contient l'analyse de deux mémoires dus à de Jussieu et de l'un desquels il a déjà été rendu compte (2).

Il suffirait donc de faire simplement mention de cette analyse si ce n'était qu'elle fournit un exposé de la question, avec réflexions propres à l'historien de l'académie, plutôt qu'elle ne suit, pas à pas, le travail original.

« Nous mettons ensemble pour plus de briéveté, et à cause de quelques rapports éloignés, des pierres qui n'ont guère rien de commun que le nom de *Pierres figurées*, les pierres de foudres d'un côté, & de l'autre les yeux de serpent & les crapaudines. »

Ces deux dernières espèces de pierres sont des dents de poissons fossiles dont il n'y a pas lieu de s'occuper ici. « Les pierres de foudre n'ont rien d'animal. Ce sont de véritables cailloux qui

(1) Le savant Tilesius, de Leipzig, (1769-1857) dont je possède l'exemplaire de l'œuvre du P. Torrubia, enrichi de notes manuscrites en allemand, a écrit, en 1815, en regard de ces figures « Pierres de foudre (Donnerkeile) des campagnes de Pardos, Concha et Anchuela. Rumph. Tab. 50, n° 11. Probablement des haches de combat (Streitäxte) en Serpentine. Nephrite et Porphyre. »

(2) Ante, p. 151.

ont une figure de coin ou de fer de fleche. Cette figure a fait juger aux anciens Grecs qu'elles étoient les armes de Jupiter tonnant, & qu'il lançoit de ses mains avec la foudre. Cette opinion a passé, ou est née d'elle-même chez les peuples du Nord, qui pour trouver ces pierres en grande quantité dans leur pays, ne les ont pas moins reverées. Ils croient même, quoi qu'elles viennent de la foudre, qu'elles les en garantiront; & on a bien de la peine encore aujourd'hui à les en désabuser. Les Chinois, qui ne sont guère à portée de la contagion de ces idées, en ont pourtant d'assez semblables; & il n'est pas trop aisé de voir pourquoi cette superstition est si naturelle. »

Un parallèle très court, entre les outils des sauvages de l'Amérique et ceux de notre continent, reproduit exactement les idées exprimées par de Jussieu et amène à une conclusion, propre à l'auteur de l'analyse, qui, tout en se trompant, avec de Jussieu, au point de vue paléontologique (1), se rendait parfaitement compte de l'importance des pierres de foudre. Il écrit en effet: « Si les autres pierres figurées sont des monuments de grandes révolutions physiques, celles-ci sont le monument d'une grande révolution qu'on peut appeler *morale*, & la comparaison du nouveau monde avec l'ancien, sert également à prouver l'une & l'autre espèce de révolution. »

DEZALLIER D'ARGENVILLE.

II.

Il a déjà été question de d'Argenville à la date de 1742 (2).

Son second ouvrage est intitulé: L'HISTOIRE NATURELLE ÉCLAIRCIE DANS UNE DE SES PARTIES PRINCIPALES L'ORYCTOLOGIE QUI TRAITE DES TERRES, DES PIERRES, DES MÉTAUX, DES MINÉRAUX, ET AUTRES FOSSILES... Par M. *** des Sociétés Royales des Sciences de Londres & de Montpellier (3).

(1) Les *yeux de serpent* et les *crapaudines* étaient, suivant de Jussieu, les dents pétrifiées d'un poisson des côtes du Brésil, qu'on y appelle le Grondeur. (2) Ante. p. 175. (3) A PARIS MDCCLV. In-4°. Avec 26 pl. dont les deux dernières se rapportent à des oiseaux et à des poissons « *qui n'ont jamais* » ou « *qu'on prétend n'avoir jamais été gravés* ». Voir pp. 302-303.

L'adjonction de la *chelonite* (1) à l'énumération des pierres communément appelées *Pierre de foudre* et quelques légères modifications de rédaction sont, avec la suppression des notes marginales et celles de la table des mots difficiles, les seuls changements apportés au texte publié en 1742.

GOGUET.

Dans son grand ouvrage sur l'origine des lois, des arts et des sciences (2), Goguet, amené à traiter de la découverte des métaux et des premiers essais de la métallurgie, s'exprime ainsi: « Les métaux étoient connus et on sçavoit même travailler le fer avant le déluge. Mais on doit mettre cette connoissance au nombre de celles que ce terrible fléau a fait perdre, au moins à la plus grande partie du genre humain. Toute l'antiquité s'accorde à dire qu'il a été un tems où le monde étoit privé de l'usage des métaux. Ce fait est d'autant plus croyable, qu'il est parlé dans les anciens auteurs de plusieurs nations auxquelles une découverte si importante a été inconnue. Nous voyons que chez ces peuples, les pierres, les cailloux, les os, les cornes d'animaux, les arêtes de poisson, les coquilles, les roseaux, les épines servoient à tous les usages où les nations policées employent aujourd'hui les métaux. Les sauvages nous retracent une peinture fidelle de ces anciens peuples et de l'ignorance des premiers tems. »

Goguet adopte ici, comme on le voit, les idées de Mercati, de Jussieu et de Mahudel (3). Il estime d'ailleurs que la connaissance des métaux, a été bientôt retrouvée par les peuples cultivateurs obligés à chercher dans les métaux des matières propres à fabriquer les outils dont ils avaient besoin. « Nous voyons, ajoute-t-il, l'usage des métaux établi peu de siècles après le déluge dans l'Egypte et dans la Palestine » (4).

(1) « Pierre imitant la tortue » Lithol. et conchyl. 1742, p. 408. (2) DE L'ORIGINE DES LOIX, DES ARTS ET DES SCIENCES; ET DE LEURS PROGRÈS CHEZ LES ANCIENS PEUPLES. PARIS MDCCLVIII. Trois vol. in-4°. Voir: TOME PREMIER. Depuis le Déluge jusqu'à la mort de Jacob. — Livre second. Des arts et métiers. Chapitre quatrième. De la découverte et de la fabrique des Métaux. (3) Ante, pp. 44, 153 et 170. (4) P. 134.

Plus loin, Goguet, venant à parler encore du temps où les peuples ignoraient l'usage des métaux, invoque à l'appui de ce fait les preuves incontestables que l'on en possède indépendamment du témoignage des historiens. « On conserve, dit-il, dans plusieurs cabinets de ces espèces de pierres vulgairement appelées *Pierres de foudre* (1). Elles ont la forme de haches, de socs de charrue, de marteaux, de maillets ou de coins. La plupart sont d'une substance pareille à celle de nos pierres à fusil, & d'une si grande dureté, que la lime n'y sauroit mordre. Ce qu'il faut particulièrement remarquer, c'est qu'elles sont presque toutes percées d'un trou rond, placé à l'endroit le plus convenable pour recevoir un manche, & cette ouverture est disposée de manière que le manche y étant entré de force, il ne puisse en sortir que difficilement, comme nous en usons pour nos marteaux. Il est donc clair, par la seule inspection, que ces pierres ont été travaillées de main d'homme.

Les trous percés aux endroits où elles doivent être emmanchées, prouvent & leur destination & l'emploi qu'on en a fait pour différens usages (2). Ce n'est point même ici une simple conjecture. »

Goguet rappelle alors l'usage, fait de temps immémorial, d'outils de pierre en Amérique, usage qui se perpétuait encore de son temps. Il rémémore non seulement les découvertes faites dans les anciens tombeaux du Pérou, mais il s'appuie aussi sur le fait que « l'Asie et l'Europe sont parsemées de ces sortes de pierres. On y en découvre, dit-il, très souvent. » Notre auteur arrive ainsi par analogie à la conclusion suivante: « Il a donc été un tems où les peuples de ces régions ont ignoré l'usage du fer, comme les Américains l'ignoroient avant l'arrivée des Européens. »

Toutefois, Goguet ne fait pas succéder directement l'emploi du fer à celui de la pierre. Il ajoute que si les témoignages des anciens écrivains sont unanimes « sur le peu de connoissances que les premiers hommes ont eues du fer », ils conviennent tous « que ce métal est le dernier qu'on ait su travailler. Anciennement, dit-il, on employoit le cuivre à tous les usages auxquels nous faisons servir aujour-

(1) « En Latin *Ceraunia*. » (2) « Pline semble l'avouer & le reconnoître, en disant qu'elles sont semblables à des coignées, *similes eas esse securibus*, l. 37. sect. 51. » Dans ce passage Pline se réfère à Sotacus.

d'hui le fer. Les armes, les outils du labourage & des arts mécaniques étoient de cuivre, usage qui a même subsisté fort longtemps. Les écrits d'Homère ne permettent pas d'en douter... Il en a été de même pendant bien des siècles chez les Romains. Presque tout ce qui nous reste des armes & des outils de ce peuple, est de cuivre. La preuve la plus marquée que l'usage du cuivre a précédé celui du fer, c'est que les anciens se servoient de l'airain dans presque toutes les cérémonies religieuses; telles que les sacrifices, les expiations, &c. »

Après avoir donné des exemples de l'emploi de l'airain empruntés à l'antiquité, Goguet ajoute (1) « En Angleterre, dans la Suisse, dans l'Allemagne, & surtout dans les pays du Nord on trouve fréquemment dans les anciens tombeaux des armes de cuivre, des anneaux & d'autres instrumens du même métal. »

Il revient alors sur les objets découverts en Amérique et notamment sur les haches de cuivre recueillies dans les sépulcres des anciens habitans du Pérou. « Ces haches ne diffèrent gueres des nôtres, dit-il, pour la façon. Aujourd'hui encore au Japon, tous les instrumens, qui dans les autres pays s'exécutent en fer, sont de cuivre ou d'airain. Enfin tout nous prouve que dans l'antiquité il n'y a point de métal qui ait été plus généralement employé. Plusieurs raisons en ont déterminé l'usage. Le cuivre se tire facilement de la mine, on l'y trouve en parties fort étendues; il se met aisément en fusion, & c'est après l'or & l'argent le plus ductile de tous les métaux. »

Malgré l'énorme quantité de matériaux mis en œuvre pour son ouvrage, Goguet n'a pas trouvé d'autre indication de figures de pierres de foudre, à renseigner à ses lecteurs, que celles données par Adrien Tollius dans son histoire des gemmes et des pierres (l. 2 e. 261, p. 483). Cet ouvrage n'est autre que la deuxième édition de l'œuvre d'Anselme de Boodt, publiée à Leyde en 1636, avec annotations, par Adrien Toll. Les figures de céraunies données par de Boodt sont d'ailleurs celles de Gesner (2).

C'est encore à Tollius (3) que Goguet renvoie quand il dit que l'Asie et l'Europe sont parsemées d'outils de pierre. La même

(1) P. 150. (2) *Ante*, p. 60, note 1. (3) « C. 262. »

rectification est à faire pour cette référence que pour la précédente, c'est-à-dire qu'elle se rapporte non à Tollius, mais à de Boodt. Enfin, pour les pays du Nord, Goguet renvoie à Scheuchzer (1).

JEAN VAN LIER.

La découverte d'un tumulus, contenant une chambre funéraire, formée de huit pierres, orientée de l'est à l'ouest, avec entrée du côté du midi, faite près du moulin de Eext, sous Anlo, à quatre lieues et demie de Groningue, donna lieu, de la part de Jean van Lier, à une description de ce *monument*, qui fut insérée dans le *Groninger Courant* du 20 avril 1756 et reproduite dans les *Oudheidkundige brieven* (2), qui font l'objet du chapitre suivant.

Van Lier rapporte que « les travaux de creusement, faits à l'occasion de la découverte de ce caveau mirent au jour, aussi bien à l'entour qu'à l'intérieur de celui-ci, de nombreuses Urnes (3) contenant des ossements incinérés (parmi lesquels il y en avait encore de déterminables), et remplies de cendres, mais cependant, pour la plupart, endommagées ou entièrement en morceaux. Avec ces objets on trouva aussi quelques coins de pierre (4), d'un peu plus d'un pouce de large et de deux pouces de long, à l'exception d'un seul, qui avait bien trois quarts de pied de long, sur une largeur d'un demi-pouce seulement. Certaines de ces pièces ressemblent au silex ordinaire et d'autres à l'agate d'Allemagne. Quelques unes, à l'exception du bout taillé, qui forme le tranchant, sont entièrement rudes, d'autres, au contraire, entièrement lisses et comme polies. »

Cette communication fut, pour le même auteur, le point de départ

(1) « Phys. sac. t. 6 p. 102 » Voici ce passage « L'Age d'Airain a précédé l'Age de Fer: témoin ce passage d'Hésiode (*Opera et Dies* V. 149.) *Ils avoient des armes d'Airain, des ustensiles d'Airain, des maisons d'Airain, et le Fer étoit encore inconnu.* Ceci se confirme par l'expérience; car dans les plus anciens Tombeaux de la Suisse, mais sur-tout des Païs du Nord, l'on trouve auprès des urnes, des armes de cuivre, au-lieu de fer, comme des Haches; on y trouve aussi des Anneaux, & d'autres choses de la même matière. *Voy. Dan. Major bevölckert Cimbrien* p. 65. *Rudbeck Atlantic*, p. III. c. 7. p. 145. *Nov: Liter. Mar. Balth. A.* 1699. p. 91. » (2) P. 6. (3) *Urnæ*, of aschbussen. (4) Steene beitel.

d'études étendues, rédigées sous forme de lettres, qui parurent en 1760, avec adjonction de notes, dues à A. Vosmaer.

JEAN VAN LIER et ARNOU VOSMAER.

L'article de J. van Lier, imprimé, en 1756, dans le *Groninger Courant*, fut suivi de la publication, par un auteur anonyme (1), d'un opuscule relatif au même tombeau, édité, à Arnhem, par R. Brouwer, en 1757, et intitulé: *Eerste brief over byzondere Nederlandsche Oudheden; bevattende deze eene beschryving en verklaring van eenen Ouden Grafkelder, onlangs by Anlo in het landschap Drenthe ontdekt...* Les erreurs qu'il contenait engagèrent Vosmaer, qui avait pu les constater personnellement, à l'envoyer, avec ses remarques, à van Lier, en lui demandant, en retour, communication de ses observations. Van Lier répondit alors à cette demande, par l'envoi de lettres, visiblement préparées pour l'impression, que Vosmaer publia, en 1760, en y joignant une préface et des notes (2).

La première de ces lettres est datée du 31 janvier 1758.

On y voit qualifier les constructeurs du tombeau, d'ancêtres de la population actuelle, ce qui fait dire à Vosmaer, qu'à son avis il est très douteux, pour ne pas dire invraisemblable que les peuples, dont on retrouve ces antiques monuments, puissent être nommés nos ancêtres. La raison qu'il en donne est qu'on devrait, dans ce cas, trouver dans le pays beaucoup plus de ces tombeaux qu'il n'en est resté jusqu'à nos jours, bien que la cupidité et l'ignorance en

(1) J. van Lier le nomme *den onbekenden schryver* (p. 3).

(2) OUDHEIDKUNDIGE BRIEVEN, BEVATTENDE Eene verhandeling over de manier van BEGRAVEN, en over de LYKBUSSCHEN, WAPENEN, VELD- en EERTEKENS, der OUDE GERMANEN, *En in het byzonder de beschryving van eenen alouden Steenen Grafkelder, met de daarin gevondene Lykbusschen, Donderkeilen en Donderbylen, enz. Fij het BOERSCHAP EEXT, in het Landschap DRENTHÉ, ontdekt, In welke beschryvinge zekere BRIEF, over byzondere NEDERLANDSCHE OUDHEDEN, zo opgehelderd als wederlegd word, door MR. JOANNES VAN LIER, Oud Gedeputeerde Staate, thans Ontfanger Generaal en Medelid van den Loffelyken Etstoei des Landschaps Drenthe.* Met noodige afbeeldingen opgehelderd. Uitgegeeven en met een Voorreden en Aantekeningen vermeerderd door A. VOSMAER. IN 'SGRAVENHAGE, By PIETER VAN THOL, in de Veenestraat. M.DCC.LX. In-8°, avec cinq grandes planches.

aient détruit une grande partie. « Ce n'est pas dans cette contrée seule que l'on trouve de ces soi-disant Hunnebedden etc. : on les trouve en Angleterre, en Allemagne, en Saxe et ailleurs. Je me rallierais plutôt, dit Vosmaer, à l'idée que ces restes antiques sont les sépultures d'armées qui ont campé ou passé en ces points. »

Van Lier, reproduisant son article de 1756, fait remarquer l'analogie du monticule, qui contenait le tombeau, avec les collines funéraires, nommées *Tumuli* par les Romains, qui se trouvent représentées dans la même contrée. Dans l'énumération des objets découverts, il rappelle les cinq ou six « coins de pierre » décrits précédemment et mentionne, de plus, un morceau de fer, ressemblant à une boule, de la grandeur d'un « *stuitter* » (1) ordinaire, et presque plane d'un côté.

L'importance de la présence d'un objet en fer n'échappe pas à Vosmaer, qui ajoute aussitôt « La soi-disant boule de fer semble véritablement être en fer, particularité qui ne fournit pas un argument de médiocre valeur contre l'opinion qu'on se faisait des *coins de pierre*, car si le fer était connu de ces peuples à quoi des coins de pierre ou de semblables armes de combat pouvaient-ils leur servir? »

Dans sa quatrième lettre, datée du 10 avril 1758 (2), van Lier s'occupe de nouveau de la fameuse boule de fer (3), en avouant ses doutes quant à la détermination de l'objet. Il se peut, dit-il que ce soit un boulet, qui s'est égaré dans la terre pendant les guerres du quinzième ou du seizième siècle, mais, si son correspondant préfère y voir un morceau arrondi de grès ferrugineux, il ne reste aucune difficulté à résoudre, car les concrétions ferrugineuses ne sont que trop fréquentes dans le sol du pays. Vosmaer confirme cette dernière détermination, dans une note et dans la légende des planches.

A vingt-cinq pas environ du milieu de la colline funéraire gisaient épars, tout à l'entour, également sous terre, quelques blocs de pierre (4) ou cailloux, probablement apportés d'ailleurs, parmi lesquels il y avait encore cinq ou six petits coins de pierre (5) et quelques débris d'urnes.

(1) Le mot *stuitter* ne se trouve pas dans les dictionnaires avec une traduction satisfaisante pour le cas présent. (2) Pages 160 et suiv. (3) Pl. II, Num. 6. (4) « *Veldflinten* ». (5) *Kleine beitel*s,

L'ensemble des observations faites sur les tombeaux et les objets, qui s'y trouvent, donne lieu de supposer que « nos ancêtres », dit van Lier, n'étaient pas aussi brutaux et ignorants qu'on nous les dépeint. Ils devaient posséder des connaissances spéciales pour manipuler les grosses pierres de leurs tombeaux, pour orienter ceux-ci, et pour fabriquer leurs urnes. Quant à leurs coins de pierre et spécialement ces haches ou marteaux (1) si bien façonnés, avec des perforations parfaitement rondes, ils n'auraient pu, sans ces connaissances, ni les travailler, ni les aiguiser, ni les polir (2). Ce peuple, relativement civilisé, qu'il considère comme l'ancêtre des populations actuelles de son pays est encore nommé couramment par lui, les vieux Germains (3).

Dans sa troisième lettre, datée du 15 mars 1758, van Lier rappelle que l'auteur de l'ouvrage anonyme n'admet pas l'origine météorologique des coins de pierre et il fait valoir à l'appui de cette opinion la remarque de *Treverus* « que ces coins (4) se rencontrent dans les collines funéraires et même souvent dans les urnes (5). » Dès lors pourrait-on raisonnablement supposer que la foudre ne frappe que ces sépultures, d'autant plus qu'un examen attentif démontre bientôt que ces haches ne sont autre chose que le produit du travail humain?

Avant toute autre observation il fait remarquer « que dans ce pays on trouve des objets en pierre de deux sortes, auxquelles on donne le nom de Pierres de foudre ou de Coins de foudre (6). Je dis, dans ce pays, ajoute-t-il, attendu qu'en Angleterre, en Allemagne et ailleurs aussi, on trouve encore une autre sorte de pierres qu'on appelle, à ce que je pense, Bélemnites, *Dactylus Idæus*, ou Pierre phrygienne. »

Vosmaer fait remarquer à ce sujet que les bélemnites ou pierres de lynx, dans lesquelles les anciens voyaient des pierres d'éclair (7), nom qu'on leur donne encore quelquefois, ne sont plus regardées actuellement comme telles, bien qu'on ne soit pas d'accord sur ce qu'elles

(1) Steene Beitel. Bijlen of Hamers. (2) Pages 57-58. Dans la deuxième lettre, datée du 25 février 1758. (3) P. 75. (4) Beitel. (5) « *Treverus Dissert Anastasis Veteris Germani Germanæque Feminæ, &c.* § 22 ». (6) P. 101. *Dondersteen* of *Donderbeitel*. (7) *Bliksemsteen*.

sont en réalité. Personnellement il incline à y voir des piquants d'oursins. Pour éviter toute confusion, résultant de l'emploi de dénominations identiques, il ajoute, que parfois le nom de pierre d'éclair (1) est appliqué à d'autres objets, qui en diffèrent beaucoup, savoir à de petites pierres façonnées, plates et se terminant en pointe, que les sauvages de l'Amérique mettent en guise de pointes au bout de leurs flèches. Il renvoie à Mercati et à son propre ouvrage où se trouve représenté un objet de même genre mais un peu différent (2).

« Des deux sortes d'objets que l'on trouve ici, dit van Lier, le premier doit sa forme à la Nature, le second à l'Art. Nous devons à la Nature ces silex ronds et figurés, de diverses dimensions, qu'on nomme, avec les précédents, Pierres de foudre, car ils ne sont autre chose que ce que l'on nomme des Hérissons de mer, pétrifiés, ou des Pommes de mer, qui sont connues des naturalistes sous le nom d'*Echinites* ... La seconde sorte de soi-disant Pierres de foudre, celle que nous devons à l'art, est constituée par ces coins de pierre (3) que les Allemands nomment *Donderkeilen* et que certains auteurs regardent comme les objets décrits par Pline sous le nom de *Ceraunia* et par Sidoine Apollinaire sous celui de *Lapis fulminis*. Ce sont les pierres dont j'ai commencé à traiter en répondant à l'auteur anonyme, mais que je serai, par suite des différences qu'elles présentent, obligé de subdiviser de nouveau en deux sections, savoir en coins ou haches avec perforations, comme on peut voir sur la Pl. IV, num. 3, 4, 5 et 6, et en coins non perforés comme on voit sur la Pl. II, num. 3, 4 et 5 et sur la Pl. IV, num. 1 et 2 ».

Van Lier parle d'abord des haches perforées ainsi que de l'usage qu'on leur voit attribuer, dans les écrits des auteurs, et, à propos de ce mot de hache, il ajoute qu'il s'en sert attendu que tout de même ces objets sont le plus généralement regardés comme tels.

Il rappelle que suivant Alstorpius (4) on les enfouissait aux endroits où quelqu'un avait été tué par l'éclair ou par le ton-

(1) Bliksemsteen. (2) « *Tab. III. Num. 8.* » (3) Steene beitels. Van Lier traduit (p. 145) *Cuneus*, par beitel. (4) « *Epistola ad Dom. J. Nysingh.* » Cette lettre était accompagnée d'une figure représentant une hache semblable à celle de la pl. IV, fig. 6, (Voir p. 17, note.)

nerre, afin de perpétuer la mémoire de ce malheureux événement, et il renvoie, pour plus amples détails, à la lettre d'Alstorphius à J. Nysingh, dont Vosmaer déclare n'avoir jamais rencontré qu'un exemplaire dépourvu de titre, en ajoutant que ce travail ne contient d'ailleurs rien de particulier.

L'emploi des haches dans les sacrifices païens, puis leur emploi pour certains usages religieux, etc., sont rappelés par l'auteur, qui, se basant sur ce que César et Tacite ont rapporté de la religion des anciens Germains, exprime l'opinion que, puisqu'ils n'ont pas eu de temples, ils n'ont pas eu non plus d'ustensiles spéciaux pour leur culte.

Rhoden (1) croit que ces pierres furent des armes dans lesquelles on passait un court bâton pour frapper de près.

D'autres pensent qu'on passait une lanuère à travers l'ouverture de ces pierres pour les lancer sur les ennemis (opinion réfutée par *Treverus* (2), en se basant sur leur forme même) ou bien qu'on les employait, comme les Grecs et les Romains le firent, avec des lanuères de cuir munies, au bout, de plomb ou d'une pierre, et constituant une arme nommée « *Cœstus* ». Mais qui pourrait contester, ajoute van Lier, qu'une pierre ronde aurait bien mieux répondu à cet usage que ces haches de pierre (3)?

Enfin l'auteur de la *lettre* analysée par van Lier veut que les soi-disant « *Donderbeitels* » aient servi à frapper sur des planches, pendant les orages, pour les dissiper et en éloigner les effets désastreux. Les anciens ou plutôt leurs prêtres n'ignoraient pas l'effet des bruits violents sur l'ébranlement de l'air et la dispersion des nuées d'orage, ce qui leur permettait de faire accroire au peuple que ce résultat heureux était dû à ces coins ou marteaux de pierre (4). Enfin, l'homme qui aurait fait usage dans ce but, de pierres pareilles, aurait été enseveli avec elles pour éloigner l'éclair de sa tombe et la protéger contre les profanations. Pour la même raison ces pierres auraient aussi été conservées dans les maisons, ce dont témoigne leur découverte dans des emplacements jadis habités et même fort éloignés de tout cimetière.

(1) « *Cimber. Antiquit. remarq. p. 355.* » (2) « *Anast. Vet. Germ. etc. § 22.* » (3) P. 159. Steene Bylen. (4) Steene Beitels of Hamers.

Vosmaer est d'avis qu'il est fort malaisé, sinon impossible, de se rendre compte de l'usage de ces pierres de foudre. La principale difficulté réside, d'après lui, dans la multiplicité des points et dans la différence des conditions où on les rencontre. *Dampier* et d'autres voyageurs les ont trouvées partout en Amérique. « *Rumphius*, dans son *Amb. Rariteit Kamer*, a rempli deux chapitres entiers de mensonges sur les Pierres de foudre et croit, ce qui paraît presque incompréhensible pour un homme qui a vu et écrit autant que lui, que ce sont véritablement des Pierres de foudre. » Vosmaer se rend bien compte de l'emploi de ces outils et du remplacement successif des outils de pierre par des outils de bronze ou de fer. Toutefois en mettant ces deux métaux sur le même rang, il semble ne pas soupçonner l'ancienneté plus grande du bronze et il commet une erreur d'appréciation non moindre, quant au temps où les haches de pierre étaient en usage, en admettant que ces instruments, qu'on dit se rencontrer parfois dans des arbres et qu'il suppose si anciens que leur emploi a été oublié des populations, dateraient ainsi en réalité d'une époque qui n'excède pas en durée la longévité d'un grand arbre.

Le nom de coins de pierre aurait passé d'Asie et d'Amérique aux objets similaires de nos contrées. Les haches de pierre, trouvées ici, auraient servi aux populations germaniques, établies dans ces pays, aux mêmes usages qu'aux Américains et auraient été enterrées avec les morts. Les instruments en pierre n'auraient donc pas, suivant van Lier, attiré l'attention en Europe, avant la découverte de l'Amérique, du moins ne dit-il pas sous quel nom elles auraient été connues.

Van Lier constate que le choc des haches sur les planches est insuffisant pour produire l'effet qu'on en attend et se refuse à admettre que ces instruments aient pu être employés par les prêtres des anciens Germains. Il cite le passage de Treverus sur lequel s'appuie l'auteur anonyme de la lettre qu'il analyse.

Treverus, après avoir rapporté que de nombreux auteurs, mentionnés par Kundmann, sont unanimes pour regarder ces marteaux ou coins comme des armes des anciens Germains, ajoute que l'on sait également que « l'Edda islandaise et autres écrits historiques des Islandais font souvent mention du marteau du dieu Thor, qu'ils

croyaient commander au tonnerre. marteau qu'ils nommaient *ham-marem miolnir* ou *miolnar*, c'est à dire le marteau pour frapper (1). Ils disaient que le Diable, les Géants et ses ennemis le redoutaient et que pour cette raison son image était employée dans les cérémonies sacrées. Voyez *Scheffer*, etc. Les Goths et les anciens Germains ont suivi cet usage et employé des marteaux de fer, ou bien, aux endroits où ce métal était rare, des marteaux en pierre très dure. En cas de mauvais temps ils frappaient, avec ces marteaux, sur toutes sortes de choses et faisaient beaucoup de bruit, soit pour porter aide à leurs dieux, soit pour calmer leur courroux, comme *Olaus* (2) le pense. *Saxo Grammaticus* (3) atteste la même chose, en disant: *les Anciens, croyant que le Tonnerre était causé dans le ciel par le choc de marteaux, voulaient l'imiter et faisaient, à cet effet, un bruit de tonnerre avec des marteaux de menuisiers.*

De ceci, poursuit *Treverus*, découle la conséquence des plus vraisemblable, que ces marteaux, qui étaient nommés *Marteaux de tonnerre* (4), ont donné naissance à l'erreur générale, suivant laquelle ces *Marteaux* devaient être regardés comme des *Pierres de foudre* ou *Coins de foudre*, produits par les opérations extraordinaires de l'éclair et tombés du ciel avec l'éclair. Je ne pense pas, non plus, qu'il ait été permis à tous les Germains de porter de ces armes importantes (5), qui étaient estimées si haut qu'ils les tenaient pour des objets sacrés: mais que c'était uniquement à ceux, qui primaient les autres, soit par leur noblesse, soit par leur courage».

L'idée exprimée par *Treverus* relativement à la confusion qu'il suppose s'être établie entre les marteaux, employés pour des usages superstitieux, et les *Pierres de foudre*, semble à *Vosmaer* remarquable et mériter d'être prise en sérieuse considération, surtout si on en fait l'application aux soi disant haches de foudre et pierres de foudre trouvées en Europe.

Van Lier est d'avis que le texte de *Treverus* ne prouve aucunement que les anciens Germains aient voulu éloigner les orages à

(1) *Malleum contusorem*, dans le texte latin. *Stoothamer* dans la traduction hollandaise. (2) « *Olaus M. rer. sept. L. 3. Cap. 8* ». (3) « *Dan. L. 13 p. 117. d. »*. (4) *Donderhamers*. (5) *Deeze aanzienlijke wapenen* (p. 119).

l'aide de ces Marteaux d'armes (1) : *Olaus* et *Saxo Grammaticus* disant uniquement que ce bruit se faisait dans le but de porter secours à leurs faux-dieux, d'apaiser leur courroux ou de les imiter.

« Je pourrais encore y ajouter, dit-il, que, dans le cas où ces coins auraient servi à cet usage superstitieux, ils ne pourraient être si rares. *Olaus Rudbeck*, que l'auteur de la lettre si souvent citée, nomme *D. Major*, ayant fouillé, en Suède, douze mille trois cent soixante tombes de Goths païens, et *Rhoden*, en ayant mis à nu et dépouillé quelques centaines, ces deux savants et zélés chercheurs d'antiquités remarquables n'ont trouvé que très peu de coins de pierre (2).

Van Lier, donnant finalement son avis sur les *coins de pierre perforés*, regarde comme plus que probable qu'ils n'ont pas seulement servi d'armes d'importance (3), comme le veut *Treverus*, mais aussi et surtout comme insignes d'honneur et de commandement (4).

Des passages empruntés à Horace, à Lucrèce, à Pausanias, à Hésiode, parmi les auteurs anciens, les constatations faites par Dampier à la Nouvelle Angleterre, celles faites lors de la découverte de l'Amérique, qui établissent l'antériorité de l'usage des instruments en pierre, l'amènent tout aussitôt à se demander comment la connaissance des métaux, attestée par Moïse pour une période antérieure au déluge, peut s'être perdue dans la suite.

L'examen de cette question l'engage à se rallier à l'opinion de *Colonne*, que le changement opéré par le déluge était tel que l'humanité eut besoin de siècles pour revenir au point où elle se trouvait avant ce « triste bouleversement ». L'emploi du fer aurait été retrouvé en Asie, d'où il se serait répandu en Europe, en restant inconnu aux Américains (5).

Parlant ensuite de l'emploi d'os et d'arêtes de poissons, comme armes, c'est-à-dire en guise de pointes de flèches, il regarde comme très probable que les « pierres pointues nommées *Belemnites* » ont aussi servi à cet usage.

(1) Wapenhamers. (2) « *Treverus Anast. Vet. Germ.* § 22 » (3) Tot aanzienelijke wapenen (p. 120). (4) Tot Eer- en Veldteekens. (5) « *Colonne Hist. Natur. Tom. 2. C. 3* ».

Cette supposition donne lieu à un commentaire très judicieux de la part de Vosmaer, qui n'admet pas la possibilité de l'emploi de bélemnites pour l'usage que suppose van Lier. « On les confond, dit-il, avec les petites Céraunies tranchantes, dures et ressemblant à la pointe d'une flèche, qui se trouvent très bien figurées par Mercati, à la p. 244 de son ouvrage (1). « Bien que ce soit à tort les *Bélemnites* sont aussi regardées, dit Vosmaer, comme des Pierres d'éclair (2), c'est-à-dire comme des pierres qui sont produites uniquement, dans l'air, par l'éclair. »

Le tableau qu'il donne de tous ces corps établit leur classification d'une manière très rationnelle. On le comparera avec intérêt avec les essais de classification insérés par Wallerius dans les deux éditions de sa Minéralogie.

Pierres
naturelles
dites
de Foudre
et
d'Eclair.

Céraunies.

Pierres de Foudre.
Ressemblant toutes à un
grand bouton ou un
demi-rond (3) plus ou
moins surélevé.

Ces *Céraunies* ne sont pas autre chose que des Hérissons de Mer pétrifiés, que l'on nomme aussi Pommes-de-Mer. Voyez *Rumph. Klein*, etc.

Bélemnites.

Pierres d'Eclair.
Ressemblant à une quille, lisse et pointue.

Ces *Bélemnites* ne sont probablement que des Pointes ou Piquants (4) de diverses sortes de Hérissons de Mer. Voyez les auteurs précités.

(1) Ante, pp. 45-46. (2) Bliksemsteenen (3) Half rond. (4) Punten of Pennen.

<p>Objets d'origine artificielle, en pierre, dits Pierres de Foudre, parfois nommés <i>Céraunies</i>.</p>	<p><i>Céraunies</i>. Coins de Foudre. Ce sont uniquement les objets qui ont l'aspect d'un coin.</p>	<p>{ Ayant probablement été fabriqués, pour l'usage exclusifs d'outils. Voy. Pl. II. N° 3. 4. 5. 7. et Pl. IV. N° 1. 2.</p>
	<p><i>Céraunies</i>. Marteaux de Foudre. Très différents, mais ressemblant toujours à un Marteau dont la forme se rapproche de celle d'un Coin et dans lequel il existe une perforation.</p>	<p>{ Probablement des Marteaux de Combat, ayant, certainement eu un long bâton ou manche passé dans l'ouverture qui y est pratiquée. Voyez Pl. IV. N° 3. 4. 5. 6.</p>
	<p><i>Céraunies</i>. Flèches de Foudre. Petites, plates, à bords tranchants, pointues comme l'extrémité d'une pique ou d'une flèche à large pointe.</p>	<p>{ Rares, partout ailleurs qu'en Amérique et ayant uniquement été employées, en guise de pointes, au bout des flèches. Voyez <i>Mercati</i> à l'endroit indiqué.</p>
<p>Objets d'origine artificielle en métal dits « Pierres de Foudre ».</p>	<p><i>Céraunies</i>. Petites pelles de Foudre. (1) Objets allongés, en forme de Coins, s'élargissant un peu, et tranchants vers le bas.</p>	<p>{ Se trouvant uniquement jusqu'ici, à ma connaissance, dans les Indes Orientales et ayant certainement servi d'armes de guerre dans les premiers temps de la découverte du métal. Voyez <i>Rumphius</i>, Pl. L.</p>

Pour de plus amples détails, Vosmaer renvoie au *Museum Wormianum*, p. 75, à *Mercati*, p. 241, et à *Stobæus*, pages 182 et suivantes.

Van Lier aurait pu citer de nombreux exemples d'emploi de pierres, d'os, etc., empruntés aux relations de voyage chez les peuples des

(1) Donderschopjes.

Indes tant orientales qu'occidentales, mais, les estimant assez connus, il ne veut s'occuper que des temps anciens.

Il mentionne alors un passage de Tacite, relatif aux Finnois, et un passage relatif à la sépulture de Cocherel (1), qu'il place près de « *Passiné*, en Normandie », et qu'il emprunte à Du Hamel (2).

Pour van Lier, l'usage des armes de fer n'excluait pas celui des armes de pierre, conformément à ce que dit *Treverus*. La rareté du fer, chez les Germains, au temps de Tacite, l'amène à énoncer l'opinion que l'emploi du fer a dû succéder, chez eux, à l'emploi de la pierre, par suite du manque de cuivre dans le pays. L'emploi de la pierre était donc bien antérieur à Tacite qui n'en parle pas.

L'auteur anonyme de la *Lettre* ne croyait pas que les haches perforées aient pu servir d'armes à des géants tels qu'on représente les anciens Germains. Van Lier en admet, au contraire, la possibilité. « Je crois, dit-il, que ces haches, pour autant qu'elles aient dû servir d'armes, auront été une sorte d'arme de guerre, semblable à celle que les plus récents des anciens Germains nommaient *Elmbarde* ou *Helmakse*, mots composés de *Helm*, casque, et de *Barde* ou *Akse*, qui signifient l'un et l'autre une hache, voulant donner à entendre par là qu'avec cette arme on pouvait fendre les casques ou briser la tête découverte ou mal protégée des soldats. Cette arme avait d'ailleurs aussi l'aspect d'une hache pourvue d'un très long manche. »

Les auteurs les plus estimés, qui ont traité des antiquités allemandes, Kundmann (3), Cohausen (4), Schminckius (5), *Treverus* (6), Nunning (7) ont aussi cru que ces haches étaient des armes des anciens Germains.

Après s'être attardé à l'examen de questions telles que l'emploi de la hache, comme arme de guerre, par les anciens peuples et l'emploi d'objets divers, comme insignes ou marques d'honneur, il allègue un passage de Rhoden où les haches de pierres sont considérées comme ayant pu être une sorte de bâtons de commandement, et

(1) Il écrit *Cocheret*. (2) « Hist. Reg. Academ. Scient. Lib. 3. Sect. Cap. I. » (3) « *In promtuariorum Rev. Nat. et Artif. pag. 221.* » (4) « *Ossilegio Hist. Physico, pag. 44.* » (5) « *Diss. de Urnis Sepulchralibus et Armis lapideis Veterum Cætorum § 28.* » (6) « *Anast. Vet. Germ. § 22.* » (7) « *De Sepulchret. Westphal. pag. 44.* »

un passage de Treverus, qui croit que leur caractère sacré devait faire regarder comme un privilège de pouvoir les porter.

Van Lier incline vers cette manière de voir pour deux raisons : en premier lieu, à cause de la rareté de ces instruments ; en second lieu, parce que le petit nombre de tombeaux, où on les découvre, montre sans contestation que des corps ou des cendres de personnages de distinction y furent déposés.

L'opinion qu'il a émise au sujet de la grande hache de pierre, découverte dans le caveau d'Eexter, lui semble donc amplement confirmée.

Restent les coins de petite dimension. Van Lier estime que ces *petits coins de pierre*, ne pouvant, à cause de leur exigüité avoir été employés comme marteaux de combat, on peut accorder à l'auteur de la *Lettre*, déjà souvent citée, qu'ils ont été employés pour éloigner la foudre, comme il se le figure, à moins que ce ne soit en guise de pierre à aiguiser, pour rendre les instruments tranchants, comme le veut *Arnkiel*, ou bien encore, qu'ils n'aient servi pour tailler, équarrir et rendre unies les pierres du caveau, comme certain savant lui en a suggéré l'idée. En tout cas, les Germains ne mettaient pas de ces objets auprès de leurs morts, mais seulement des armes, comme il l'a déjà dit plusieurs fois, en s'appuyant sur le témoignage du véridique Tacite (1).

Van Lier ne veut pas combattre l'opinion que les petits coins de pierre aient pu servir pour les frondes (2), mais il comprend mieux leur emploi en guise d'arme pareille à celle qu'on voit portée par Thésée, Périphètes et Hercule et qu'on nomme *Clava* ou massue (3). « Non seulement le plus long de ces coins peut, à cette fin, avoir été introduit et fixé, dans une fente, au bout d'un grand bâton, mais les plus courts peuvent l'avoir été tout le long de ce bâton dans de nombreuses incisions. » Pour plus de clarté, van Lier a fait figurer sur la Pl. III, sous le N° 7, cette arme telle qu'il se la représentait et qui, à son avis, aurait été fort redoutable (4). C'est un bâton de grosseur uniforme, se terminant par une hache et au bout duquel on voit huit haches insérées dans des fentes longitudinales, en cinq rangées, dont la première

(1) P. 148. (2) Slingersteenen. (3) Knots. (4) P. 154. (5) Donderbeitels.

et la cinquième d'une seule pierre, la deuxième et la quatrième ayant leurs pierres dans le même alignement, tandis que dans la troisième rangée les pierres sont plus rapprochées. Des liens ou des cercles, sur lesquels l'auteur ne donne aucune explication, maintiennent le tout en place.

Vosmaer, dans la légende de la planche, fait ressortir le caractère fantaisiste de cette restitution dont le moindre essai d'exécution eut, en effet, démontré l'impossibilité.

Le silence de César et de Tacite, à l'égard de pareilles armes, gêne visiblement van Lier. Il l'explique de nouveau en disant qu'elles sont antérieures à leur époque et dues uniquement au manque de fer. Toutes ces hésitations sont caractéristiques d'une période de tâtonnements et d'incertitude, qui s'affirme par la production continuelle de preuves empruntées à toutes les littératures et n'ayant souvent que peu ou même point de rapport avec le sujet traité.

Il ne reste plus maintenant à notre auteur qu'à rechercher pourquoi ces haches et ces petits coins de pierre ont été nommés *coins de foudre*. Il rappelle ce qu'il a dit précédemment du marteau du dieu Thor et de la coutume des anciens Allemands de frapper des objets avec des marteaux de fer ou de pierre quand il tonnait (1). De tout quoi il n'est pas inadmissible de pouvoir conclure, à l'égard des grandes haches avec perforations, qu'elles doivent à ces circonstances leur nom de *Donderbeitels* ou de *Donderhamers*.

Quant aux petits coins de pierre non perforés, il pense qu'ils n'ont pas été destinés au même usage, ni, par suite de leur petitesse et de leur forme, à aucun usage semblable. Il se demande, et c'est ce qui lui paraît le plus probable, si, lorsque l'insouciance et l'ignorance avaient fait oublier l'usage de l'une et de l'autre sorte de ces pierres, ces petits *ciseaux* ou *coins* (2) en pierre, n'auraient pas été dénommés, par la superstition et l'erreur, d'après les grandes haches, alors qu'on pensait, à tort, que c'étaient les mêmes pierres qui étaient nommées par Pline *Céraunies*, et par Apollinaire Sidoine *Pierre de foudre* (3).

(1) *Ante*, p. 209. (2) P. 157, *Kleine beitels of steene Wiggen*. P. 145, van Lier dit « de afbeelding van onze scherp geslepen Byl, Beitel of Wigge... » Il ne distingue donc pas, comme points de comparaison, les haches, les ciseaux et les coins. (3) *Lapis fulminis*. « *Curm.* 5. vs. 50. »

« Je dis, à tort, dit-il, parce qu'il me semble que ces deux écrivains parlent de pierres tout autres, dans les passages indiqués; à savoir de pierres naturelles que, suivant Pline, l'on croyait être formées par l'éclair et tomber du ciel pendant l'orage. Les céraunies, ainsi que Pline en témoigne, ne se trouvaient pas non plus en Germanie, mais en Carmanie, contrée de l'Asie, ainsi que l'auteur de la Lettre l'a aussi fait remarquer.

J'ajouterai, pour finir, qu'il est possible que les pierres *figurées*, dont parle le même auteur, soient des hérissons de mer pétrifiés, des *Echiniti*: en tout cas on rencontre des exemplaires de ceux-ci, de grande et de petite dimension. »

Vosmaer est d'avis que la dénomination de *céraunic* a passé d'un objet à un autre. Les céraunies de Pline sont, d'après lui, des pétrifications d'*Echini marini* qu'on trouve actuellement en si grand nombre.

Des objets indiqués par l'auteur de la *Lettre*, ajoute-t-il, le plus grand doit être, sans doute, un hérisson de mer pétrifié, et l'autre l'empreinte extérieure d'un objet semblable. Les figures empruntées à Liebknecht, auxquelles il se réfère, n'ont aucun rapport avec son sujet, attendu qu'elles représentent, dit Vosmaer, des pétrifications de corps tout différents, nommés « *Entrochitis* ».

La quatrième lettre de van Lier, datée du 10 avril 1758, traite d'une « petite pierre blanchâtre et tranchante, ayant l'aspect d'un dard (1) ou d'une pointe de flèche » que l'on avait encore trouvée dans le sable du caveau d'Eexter. Il considère cet objet comme apportant un solide appui à sa théorie de l'emploi d'armes en pierre par les anciens Germains. Toutefois, la faible dimension de cet objet, qui pourrait faire croire qu'il n'y avait pas grand effet à en attendre, l'entraîne dans une dissertation sur l'emploi des flèches chez les peuples anciens.

Un dernier objet attire l'attention de van Lier (2). C'est une *Pierre* découverte dans la partie orientale du pays de Drenthe, à quinze ou seize pieds de profondeur reposant, sous la tourbe, sur le sable. Ronde, de couleur brunâtre, formée de la même terre que les urnes, elle a un diamètre de cinq pouces, une épaisseur de deux pouces. On y remarque, au centre, une perforation d'un pouce et deux

(1) *Flüs.* (2) P. 178.

tiers de large, et sur l'une des faces, dans le creux d'une empreinte ronde, une croix en relief.

Cet objet lui rappelle les pierres tranchantes, arrondies et plates, découvertes dans un caveau en France, dont parle *Jaq. Martin* (1) et dans lesquelles l'auteur de la Lettre voit un argument en faveur de la croyance, attribuée aux Anciens, de pouvoir, à l'aide de certains objets, éloigner des tombeaux les dégâts de la foudre.

Van Lier ne saurait préciser jusqu'à quel point ces pierres concordent avec celles qu'il a lui-même décrites plus haut, mais il s'empresse de dire, qu'à son avis, elles peuvent avoir servi à un usage tout différent de celui que l'auteur de la *Lettre* leur attribue.

Ayant alors rappelé ce que les anciens auteurs ont rapporté des Disques que l'on faisait en bois, en fer, en cuivre et en pierre, il énonce l'opinion (2) que la pierre ronde, trouvée « ici » est un projectile, et que les pierres tranchantes mentionnées par Martin, qu'il prend pour des disques, ont pu être employées comme armes de guerre. Le jeu du disque, chez les Grecs, serait une reminiscence de l'emploi de cet objet, comme arme, dans les temps les plus reculés de la barbarie. Un argument qu'il présente toujours comme décisif est que, chez les Germains, les armes seules étaient mises dans les tombeaux, pour servir aux défunts dans leur voyage vers le *Vahalla*. Van Lier est évidemment moins heureux dans les considérations que lui suggèrent les disques, que dans le reste de son ouvrage.

Veut-on maintenant savoir comment van Lier jugeait son œuvre? On trouvera à la fin de sa troisième lettre à Vosmaer une appréciation de son travail où se peint modestement le chercheur sincère:

*Zie daar een ruwe schets, geen tafereel naar 't leven,
Van 't oude wapentuig, op uw verzoek beschreven,
Dan heb ik hier en daer wat van den weg gedwaald,
Denk dat het Oudheên zijn, daar 't ons aan kennis fault.*

Cinq planches accompagnent les lettres de van Lier.

La première donne une petite vue générale de la plaine, où se

(1) *Ante*, p. 99. Il n'y a aucun rapport entre des haches emmanchées de Cocherel et le disque en terre cuite. (2) Pages 181 et 182.

trouve le caveau funéraire d'Eext, et une vue détaillée de celui-ci, dans un paysage à plus grande échelle (1).

Sur la pl. II sont figurées deux urnes, la fameuse *boule de fer* (n° 6) et quatre objets en pierre, portant les numéros suivants :

Num. 3. « Soi-disant coin de foudre, en silex gris », de grandeur naturelle, très uni, et formant en dessous un biseau tranchant à la façon d'un ciseau (2).

C'est une herminette, mesurant 0,08 de long sur 0,042.

Num. 4. « Même objet, peu différent ».

Herminette, moins bien taillée, un peu irrégulière, de 0,081 de long, sur 0,047 de large.

Num. 5. « Un troisième, ne différant des autres que d'aspect ».

Cet aspect, qui, dans la légende de la planche, semble devoir à peine différencier l'objet des précédents, révèle, tout au contraire, un objet absolument dissemblable et n'ayant de commun avec eux que le caractère de posséder un biseau ou un tranchant à une extrémité. On ne saurait mieux le comparer qu'à une lime un peu plus épaisse et plus large au bout opposé au tranchant. Au gros bout, qui est arrondi, le ciseau (3) mesure 0,025 de largeur. La largeur se réduit à 0,016 près du tranchant, qui est peu développé. La longueur totale de l'objet atteint 0,235. La surface en paraît, d'après le dessin, un peu raboteuse.

Num. 7. « Pareil ciseau de foudre, ajouté par moi, dit Vosmaer, et provenant de fouilles faites au *Masler Toppelberg*, en Saxe. C'est une pierre d'un gris foncé, produisant des étincelles, qui se trouve, avec les trois autres, dans le cabinet de Son Altesse Sérénissime (le prince d'Orange et Nassau, etc., etc., etc.) »

Pièce oblique. Le dessin ne permet pas bien de juger s'il s'agit ici d'une hache ou d'une herminette. Il donne pour les dimensions 0,098 de long, sur 0,043 de large.

La pl. III représente, outre six objets en poterie, l'arme imaginaire (num. 7) de van Lier, composée de haches de pierre, emmanchées dans un bâton d'une grosseur uniforme, qui aurait eu en réalité celle d'une massue, et la pointe de flèche (num. 8) à con-

(1) Elle est signée: A. Delfos. (2) Beitel's gewys. Il n'y a qu'un seul tranchant. (3) Les proportions de cet objet le rapprochent du ciseau de menuisiers.

tours tranchants, épaisse tout au plus, au milieu, d'un huitième de pouce, trouvée dans les déblais du caveau d'Eexter. Le dessin montre que la pointe ainsi que les extrémités des ailerons et du pédoncule en sont brisées.

La pl. IV représente les objets suivants :

Num. 1. « Soi-disant coin de foudre, de grandeur naturelle, ressemblant à un silex rude, provenant du caveau d'Eexter. En la possession de M. J. van Lier. »

C'est une hache mesurant 0,07 de long sur 0,03 de large, atteignant 0,036 au tranchant.

Num. 2. « Second objet de la même sorte, d'une espèce de silex grisâtre, entièrement poli, de la même provenance, en possession de M. Alberda tot Vennebroek. »

C'est une hache, mesurant 0,086 de long, sur 0,042 de large, assez épaisse et augmentant en épaisseur depuis le haut de l'objet jusqu'au point de départ du double biseau, qui constitue le tranchant.

Num. 3. « Soi-disant marteau de foudre, ou coin perforé, d'une sorte de pierre d'un gris foncé, assez dure et non homogène (1). Il est assez lisse et provient vraisemblablement du caveau d'Eexter. Il fait partie du cabinet de S. A. S. le prince d'Orange et Nassau. »

Ce marteau mesure sur le dessin 0,125 de long. Il y figure avec une épaisseur de 0,36 (2). Sa découverte dans des déblais du caveau d'Eexter ne permettait pas à van Lier d'assurer qu'il provint du caveau même (3).

Num. 4. « Deuxième marteau de foudre, quelque peu différent d'aspect du précédent, de couleur foncée, tacheté, d'un tiers plus grand qu'il n'est figuré. Il a été trouvé sur le territoire d'Anne, près d'un *Huinebed* et appartient à M. J. van Lier. »

Il semble moins allongé et moins effilé que le précédent. S'il se trouve réduit au tiers de sa dimension sur le dessin il aurait une longueur de 0,124 (4).

Num. 5. « Troisième marteau de foudre, différant de dimension et d'aspect, des précédents, gris, tacheté de noir, représenté à demi-grandeur, provenant de fouilles faites près de *Potsdam* dans

(1) « Tamelijk harde en gemengde steensoort ». (2) Voir pp. 17 et 104. *Ante*, p. 207. (3) p. 17. (4) *Ibid. Ante*. p. 207.

le *Brandebourg*. Gravure tirée de la dissertation de *G. S. Treverus, Anastasis Veteris Germani Germanæque feminæ etc.* (1) ».

Marteau à perforation centrale, proportionnellement plus court que les autres, largement perforé, mesurant 0,07 de long.

Num. 6. « Quatrième Marteau de foudre, de grandeur naturelle, différant de nouveau d'aspect avec les autres. Il est d'une sorte de pierre assez dure et non homogène (2), d'un gris foncé avec taches rougeâtres. J'en ai ajouté la figure ici, dit Vosmaer. Il provient du *Masler Toppelberg*, en Saxe, et fait partie du Cabinet de son Altesse Sérénissime. »

Ce marteau, au lieu d'avoir la base arrondie, comme les précédents, présente une surface plus ou moins aplatie, de sorte que la pierre se rapproche de la forme triangulaire. Il mesure 0,106 de long.

Enfin la planche V, représente, outre deux bracelets en « cuivre rouge » et une urne découverts dans un tumulus, à une lieue environ au NO du caveau d'Eexter, sur le territoire de Gasteren, deux disques en terre cuite. La légende donne à leur égard les explications suivantes :

Num. 1. « Projectile, *Discus*, en terre cuite, brunâtre. Son diamètre exact est de cinq pouces (3). L'ouverture pratiquée au centre est large d'un pouce et deux tiers. Son épaisseur est d'environ deux pouces. A la surface supérieure est l'empreinte d'un rond, avec une croix, servant très probablement de marque pour distinguer cet objet des autres, pendant les jeux... Un pointillé indique son contour avant qu'il ne fut brisé. »

Les mesures indiquées donnent un diamètre de 0^m135 pour le disque et de 0,045 pour l'ouverture.

Num. 2. « Semblable *Discus* ou projectile. Celui-ci est d'une terre cuite, dont la couleur ressemble à celle de l'ardoise. Son diamètre est d'environ quatre pouces et demi; celui de l'ouverture, de trois quarts de pouce. L'épaisseur est de deux pouces à peine. Autour de l'ouverture principale, ont été pratiquées par compression cinq petites dépressions ou petits ronds. Il se trouve en

(1) *Ibid.* Ante p. 207. (2) « Vermengle ». (3) La longueur du pied, usitée à La Haye, lieu de l'impression du volume, était de 0^m325.

la possession de M. C. S. Nysing, Député aux États et Membre du « Etstoel » du pays de Drenthe. »

La provenance de ce dernier objet n'est pas mentionnée. Van Lier voit dans les cinq petites dépressions une marque de possession. Les dimensions indiquées correspondent à 0^m122 de diamètre pour l'objet et à 0^m02 pour l'ouverture, avec une épaisseur de 0,054.

BERTRAND (E.).

E. Bertrand consacre un article aux céraunies, dans son dictionnaire des fossiles (1) :

« CERAUNITES, ou ceraunia, ou ceraunoïdes, ou bronties, ou pierres de tonnerre. *Fulminaris lapis, ceraunias, brontias, ceraunites*, &c. en Allemand *donnerkeil; donnerart; strahlstein*. Ceraunites veterum.

On désigne par ces noms plus populaires que philosophiques, par ces noms qui doivent leur origine non à la vérité, mais à l'opinion diverses sortes de pierres. »

Ce sont, d'après Bertrand, quelquefois des pyrites, d'autres fois des échinites « ou leur noyau », mais d'ordinaire, ce sont, dit-il, des bélemnites. « Souvent aussi, ajoute-t-il, ce sont des pierres faites par l'art & accommodées par les Anciens peuples pour certains usages, comme pour servir de maillet, de massues, de coins, d'armes &c. ...

Avant l'usage commun du fer, divers peuples armoient en effet leurs flèches, leurs dards, leurs piques avec des pierres pointues, qu'on trouve quelquefois, & l'on donne encore à ces pierres taillées, le nom de pierres de tonnerre. Les Anciens appelloient ces pierres d'armes *Sicilices* : Témoin ce vers d'ENNIUS qu'on lit dans FESTUS :

Incedit veles vulgo Sicilicibus latis. V. MERCAT. Metall. pag. 243.

On a beaucoup écrit sur ces pierres de tonnerre. Le vrai se trouve souvent dans quelques uns de ces ouvrages confondus avec le faux. »

(1) DICTIONNAIRE UNIVERSEL DES FOSSILES PROPRES ET DES FOSSILES ACCIDENTELS... Par M^r E. BERTRAND... A LA HAYE M. DCCLXIII. Deux vol. in-8^o.
« BERTRAND (ELIE), né à Orbè, en Suisse, en 1712, pasteur de village en 1739, prédicateur à Berne en 1744, conseiller privé du roi de Pologne.... » Biog. de Michaud.

Bertrand renvoie aux ouvrages de Mercati, d'Assalti, de Woodward, de Jean Boh (sic), de J. Caves, de P. Borelli, d'Hoechstetter, de Rumphius (1), de Valentini, de Wagner, de Jussieu, de C. Gesner, de J. Gesner et de J. Fred. Gronovius.

Dans une abondante synonymie de la bélemnite, « cette pierre si commune et dont l'origine a été longtems inconnue », Bertrand cite *Lapis fulminaris*, *Tonitruï cuneus*, *Donner-keil*, *Donnerstein*, *Donnerpfeil*, *Thunderstones*, *Thunderbolts*.

« On a appelé dans toutes les langues les Belemnites, Pierres de foudre ou de tonnerre, dans la fausse supposition qu'ils étoient formés dans les nuées & qu'ils tomboient avec la foudre. » L'importance d'une synonymie bien traitée, semble avoir été appréciée à sa valeur par Bertrand, mais elle doit lui avoir occasionné des recherches dont il a gardé mauvais souvenir, car il écrit à cet égard : « On est obligé dans l'Oryctologie, comme dans la Botanique, de rassembler une multitude de synonymes par lesquels les différens Auteurs se sont plû à embarrasser la science naturelle; c'est la partie degoutante du travail, elle est cependant nécessaire. »

Les « OURSINS DE MER FOSSILES, ou petrifiés, ou echinites », sont aussi l'objet d'une synonymie détaillée, où figurent naturellement les noms d'*Ombrias* et de *Brontias*. « Les Anciens, dit-il, ont cru que ces pierres, tout comme les *Belemnites*, étoient tombées du ciel, ou que c'étoient des productions animales. Rumphius a encore soutenu le premier de ces sentimens; il les a appelées par cette raison *Brontia*, *Tonitru*, *Ombrias*, *Donnersteene*. » La synonymie des glosopètes ne contient aucune indication qui rappelle leur classement parmi les pierres de foudre. Il est dit seulement que « *Boetius de Boot* les met avec PLINE dans la même Classe que les *Belemnites*. » Or on sait ce que le vulgaire pensait de ces fossiles. En ce temps où les efforts tendaient surtout à faire connaître les caractères propres de tout ce qui était objet d'étude, et où la multiplicité des découvertes et la précision de plus en plus rigoureuse des déterminations, obligeait à forger de nouveaux mots, il est curieux, de voir un savant, qui se rendait compte de l'importance de la synonymie, protester contre

(1) * GEOR. EVER. RUMPHII observat. de Cerannia, *Spathula metallica*, Miscel. nat. curios. Dec. II. An. IV. Obs. 110 & An. VII. Obs. 111. »

la tendance vraiment scientifique de délimitation des groupes, qui devait aboutir à la subdivision rationnelle des familles en genres et des genres en espèces. Ennuyé du travail à faire pour la synonymie des glossopètres, Bertrand proteste en ces termes contre l'introduction de noms nouveaux, sans soupçonner qu'elle est le résultat direct des progrès des sciences naturelles : « Pour jeter plus de confusion dans l'oryctologie, on a imaginé, dit-il, quantité de noms nouveaux pour désigner les espèces de ces pierres, suivant le rapport qu'elles ont avec d'autres corps. C'est toujours avec regret que je me trouve forcé de rassembler cette multitude fatigante de mots barbares, mais je crois par là épargner aux Lecteurs du tems, de la peine, & de la confusion dans les idées. »

Ce scrupule, qui poussait Bertrand à ne lui faire omcttre aucun nom, lui a fait insérer dans son dictionnaire celui de FULMINAIRE : pierre fulminaire, pierre de foudre... pour lequel il renvoie à céraunite : belemnite : oursin.

Il mentionne aussi le « BETYLE, ou betule. *Bætulus*, vel *bætylus* Plinii Pierre magique ou enchantée, espèce de Talisman. Voyez *Anachytis*. On a aussi désigné par ce mot les pierres de foudre, & les belemnites. Voyez cet article. »

Une curiosité bien naturelle, poussant alors le lecteur à chercher une explication complémentaire au mot *anachytis*, il y trouve « ANACHYTIS, ou *Ananchitis*. Pierres magiques, ou Talismans, dont se servoient les Magiciens. Il n'est pas aisé de déterminer quelle pierre les Anciens désignoient par ces noms. »

DAVILA (PEDRO FRANCO).

Pour peu que l'on se soit occupé d'histoire, d'art, d'archéologie ou de sciences naturelles, on doit éprouver un sentiment d'étonnement, en constatant le nombre et l'importance des collections réunies jadis par les particuliers et en les comparant avec les collections semblables, réunies de nos jours, dans des conditions qui paraissent cependant bien autrement favorables. Dans le cours de cette étude il a déjà été fait mention de plusieurs descriptions de collections anciennes, parfois même publiées avec luxe, dans le but de perpétuer le souvenir de la réunion d'objets précieux, soit par leur valeur

scientifique réelle, soit par l'intérêt qu'y attachaient les savants contemporains, ce qui leur maintient une valeur documentaire dont il y a toujours lieu de tenir compte. Un autre mobile, persistant encore de nos jours, contribua aussi de bonne heure à perpétuer le souvenir de collections précieuses, par la publication de catalogues détaillés, destinés à en faire connaître les richesses en vue d'une réalisation fructueuse. Ce fut, notamment, le cas pour la collection de curiosités de don Pedro Franco Davila, naturaliste péruvien, qui était né à Guayaquil, en 1713, et qui, après avoir consacré vingt années à former un cabinet d'histoire naturelle, à Paris, fut obligé par des revers de fortune à le mettre en vente.

Le catalogue de cette collection (1), comprenant trois volumes, fut rédigé, suivant ce que Davila annonce dans l'avertissement de l'ouvrage, par lui-même, et, de concert avec Romé de Lisle, pour toute la partie de l'Histoire Naturelle et une partie de celle des Curiosités de l'Art.

Dans la première partie de celle-ci, consacrée aux « Habits, Armes, Ustensiles, &c, de divers Peuples anciens & modernes », on trouve, en fait d'objets en pierre, outre « divers morceaux à l'usage des Indiens, qui habitent le long de la rivière des Amazones », une grande Hache de pierre des Caraïbes (n° 72) et deux Haches de pierre, l'une des Indiens du Pérou et l'autre du pays des Amazones (n° 73), pour les deux premières desquelles il renvoie aux Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome 30, publié en 1764, p. 457, fig. E (2).

Sous cette même lettre sont désignées deux haches de forme différente. L'une, présentant un double biseau, qui donne à la partie tranchante de l'objet une forme presque triangulaire, est pourvue d'un manche, le long duquel ont été faites des entailles destinées à maintenir des liens. L'autre hache, à large tranchant, légère-

(1) CATALOGUE SYSTÉMATIQUE ET RAISONNÉ DES CURIOSITÉS DE LA NATURE ET DE L'ART, QUI COMPOSENT LE CABINET DE M. DAVILA, AVEC Figures en taille douce, de plusieurs morceaux qui n'avoient point encore été gravés — A PARIS, chez BRIASSON M.DCC.LXVII. In-8°, trois volumes, avec planches. Nommé, en 1769, directeur du Cabinet d'Histoire naturelle de Madrid, Davila mourut en 1785 ou 1786. (*Biogr. univ.*, 1844) (2). « Examen d'un passage de Pline dans lequel il est question de la pierre obsidienne. Par M. le Comte de Caylus. » — Mémoire lu le 25 Avril 1760.

ment arrondi. a été taillée vers le haut de manière à former de chaque côté une encoche dans la pierre. Ces objets avaient été adressés, de Lima, à ses frères, par « M. de Jussieu (1), botaniste, Associé de l'Académie des Sciences, Docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris, envoyé au Pérou avec les Astronomes de la même Académie » (2).

Les objets en pierre, provenant du Pérou, dont parle de Caylus, étaient en obsidienne « sorte de verre très-noir & quelquefois transparent, produit par les volcans, & connu au Pérou sous le nom de *Pierre de gallinace* », d'après sa couleur qui rappelle celle d'un oiseau de proie de ce nom, fort commun en Amérique, au moins depuis Carthagène jusqu'à Cuença. Suivant une lettre de M. Godin (3), écrite au comte de Maurepas, alors secrétaire d'Etat, citée par de Caylus: « Les Indiens appellent aussi cette pierre argent des morts, *guanucuna culqui*, parce qu'ils avoient coutume d'en enterrer des morceaux avec leurs morts. »

La collection de Davila contenait encore plusieurs autres objets au sujet desquels le catalogue donne les renseignements suivants: « 74. Deux Marteaux de pierre, l'un des Indiens du Pérou, fait de basalte; l'autre, qui est de bois pétrifié, a été trouvé en 1752 près d'Halberstadt en Saxe, dans une terre labourée où l'on en trouve beaucoup. On dit, dans le pays, que ces marteaux servoient d'armes aux anciens habitans, dans les guerres qu'ils eurent a soutenir contre les Romains. On en voit un pareil suspendu à un des piliers de la grande église d'Halberstadt, que l'on fait voir aux Etrangers comme une rareté.

75. Sept morceaux curieux par leur antiquité; savoir deux Haches & un Couteau de pierre. Une Hache & trois Coins de bronze trouvés dans les tombeaux des anciens habitans du Pérou.

76. Deux grands Couteaux de pierre, connus sous le nom de *Pierres de Circoncision*; l'un est de basalte, l'autre de caillou. On les trouve dans la terre en divers pays, & on les nomme vulgairement *Pierres de foudre*.

(1) Joseph de Jussieu, né à Lyon en 1704, mort à Paris en 1779. (2) En 1735. J. de Jussieu ne revint à Paris qu'en 1771. (3) Louis Godin. Voir Biographie de Michaud.

77. Deux autres de même forme, mais moins grands, faits de Jade.

78. Quatre autres, dont deux de moyenne grandeur, & deux petits; l'un est de basalte, & les trois autres de jade » (1).

La hache et les trois coins de bronze, renseignés sous n° 75, font l'objet d'un renvoi aux figures F et G de la planche, qui accompagne le mémoire déjà cité de M. de Caylus. Ce sont, à juger d'après ce renseignement, *la hache*, une sorte de tranchet, à base semi-circulaire, avec trou à la partie supérieure, et *les coins*, des haches ou ciseaux allongés, à tranchant arrondi, avec élargissement latéral ou crans d'arrêt, à la partie supérieure.

Quant au métal, qui est dit être du bronze, il faut remarquer que les Américains employaient, pour leurs outils, du cuivre pur de toute alliage et qu'il « est douteux qu'ils connussent le fer ou le bronze » (2).

WALCH.

L'un des plus beaux ouvrages consacrés à l'histoire naturelle, dans le cours du dix-huitième siècle, est sans contredit le « RECUEIL DE MONUMENS DES CATASTROPHES QUE LE GLOBE DE LA TERRE A ÉSSUIÉES, contenant des pétrifications dessinées, gravées et enluminées, d'après les originaux, commencé par feu M^r George Wolfgang Knorr, et continué par ses héritiers avec l'histoire naturelle de ces corps par M^r Jean Ernest Emanuel Walch, professeur d'éloquence et de poésie à l'université de Jene » (3).

Commencé en 1755 et interrompu par la mort de Knorr, le célèbre graveur, en 1761, après la publication du premier volume, cet ouvrage fut repris par Walch, qui en modifia la disposition et y joignit un texte explicatif, parfois très étendu. Ainsi remanié et complété le RECUEIL parut simultanément à Nuremberg, en allemand et en français, en quatre volumes dont l'impression dura de 1768

(1) Ces divers objets atteignirent les prix suivants lors de la vente de la collection: n° 72, 11 livres; n° 73, 5 livres; n° 74, 6 livres; n° 75, 5 livres 3 sols; n° 76, 4 livres 5 sols; n° 77, 6 livres 11 sols; n° 78, 6 livres. (2) Les premiers hommes et les temps préhistoriques par le marquis de Nadaillac. Tome second. Paris, 1881, p. 49. (3) Quatre volumes in-folio.

à 1773, année qui en vit encore paraître, à Amsterdam, une édition hollandaise.

Dans le commentaire consacré aux *échinites*, Walch fait remarquer que les noms sous lesquels on les désignait autrefois, marquaient assez que ceux qui les ont découverts, ignoraient leur origine animale. Ces noms sont ceux d'*ombria*, de *brontia*, de *ceraunii lapides*, de *chelonites*, de *bufonites*, d'*ova anguina*, d'*aurantia marina*, de *scolopendrites*, etc. (1). Walch ne doute pas que les anciens connussent les échinites fossiles, mais il doute qu'ils aient su que ces objets étaient des restes d'animaux pétrifiés. Du moyen âge, il n'est guère fait mention dans les pages qui traitent de la partie historique de la question. «Lorsque dans le quinzième siècle», dit Walch en passant directement du temps des Romains à cette époque, «la Lithologie commençoit à trouver ses amateurs, on s'en tenoit au commencement la plupart à ce qu'on en apprenoit chés Pline. On tâchoit de déterrer les pierres, qu'il avoit décrites, c'étoit de quoi les Lithologistes d'alors se faisoient un mérite, mais ils manquoient en adoptant de bonne foi & sans examen tout ce que cet auteur en avoit écrit. On remarque cela principalement lorsqu'on compare ce que les auteurs de ce siècle ont dit sur les Echinites. Il parlent la plupart de pierres de tonnerre & d'œufs de serpent, & on n'en trouve que fort peu, qui ayent eu à cet égard des idées plus saines. Personne cependant, même de ces derniers, ne se doutoit que ces *ombriæ* & *brontiæ* pussent être des Pétrifications d'Oursins de mer. Nous allons écouter quelles ont été les différentes opinions de ces Naturalistes » (2).

Dans cette revue, faite au point de vue de l'histoire naturelle, on remarque mainte observation intéressante au point de vue des progrès de la science.

Suivant Walch, ce fut Agricola qui eut le mérite de rejeter le premier la fable, qui attribuait la naissance des échinites et des pierres judaïques glandiformes « au tonnerre & et aux lavasses » — « Cependant, ajoute-t-il, il ne connoissoit point leur véritable origine. Toutefois en avoit-il des idées plus raisonnables qu'ENCELUS (3) qui

(1) P. 133. (2) P. 147. (3) *Ante*, pp. 21-23.

écrivait après lui, & qui avoit la cervelle remplie de têtes de crapaud, desquelles ces Echinites devoient être issus. »

Le jugement porté sur « MERCATUS », basé uniquement sur ce qu'il dit des Echinites, ne rend pas au célèbre naturaliste la justice qui lui revient. Gesner est représenté comme « celui qui avoit la meilleure connoissance des pierres & la plus étendue, par la lecture des ouvrages des Grecs & des Romains. Cependant il erroit aussi, dit Walch, là où les anciens avoient erré, & c'est ce qui lui arriva aussi à l'égard des Echinites; il savoit bien, qu'*Agricola* ne voulut point que les Echinites fussent des pierres de tonnerre; mais il ignoroit entièrement, qu'il y eut une relation si étroite entre les Pierres Judaïques, des quelles il fait aussi mention, & ses *Ombriæ* & *Brontia*. Les autres auteurs se contentent tous à les donner pour des pierres de tonnerre, & ordinairement, où ils font mention de Ceraunites, on n'a pas loin à chercher les *Ombriæ* & *Brontia*, ou nos Echinites ».

Ce serait à Ferrand Imperati (1) s'il « a déjà fait paroître dans la première Edition de son Histoire naturelle l'Echinite mamillaire, qui se trouve dans les Editions suivantes » qu'appartiendrait l'honneur « d'avoir été le premier à l'entrée du dix-septième siècle » à assigner « aux prétendues pierres de tonnerre la place qui leur convenoit », à faire « connoître leur véritable analogue » et à démontrer « en même tems que les Pierres Judaïques n'étoient que des piquans pétrifiés de ces Oursins de mer. »

Cet éloge ne l'empêche pas de déclarer quelques lignes plus loin qu'*Aldrovandi* fut le premier à reconnaître « que ces pierres n'étoient ni engendrées par le tonnerre, ni précipitées avec les grosses pluies, mais qu'elles devoient leur origine à des Oursins de mer qui avoient passé dans le Règne des fossiles. » Il constate que cette découverte fut peu remarquée, et cite, à titre d'exemple, le fait que Schwenckfeld assigna aux Echinites lisses « une place parmi les lapides Ceraunii & les nomma *Pierres de serpent*, en ajoutant qu'elles étoient de la grandeur d'un œuf d'oye. »

Les remarques de Walch sur la persistance de l'erreur relative à l'origine des oursins fossiles, alors que des observations précises ne pouvaient laisser subsister aucun doute à cet égard, s'appliquent

(1) Voir le supplément.

aussi bien aux instruments préhistoriques qu'aux fossiles avec lesquels non seulement on leur attribuait une origine commune, mais avec lesquels on les confondait. Avec de légères modifications, on pourrait adapter à l'état des études préhistoriques pendant une période du XIX^e siècle ce que Walch écrivait de la question des échinites au XVI^e et au XVII^e siècles. Il dit, en effet, des auteurs qui ont vécu dans ce temps, en exceptant Imperati, Aldrovande et Columna, puis Moscardi, Merret, Lister, Boccone, Luid, Woodward et Menzel, que s'ils « avoient voulu mettre à profit les observations faites par les Naturalistes ci-dessus mentionnés, ou du moins examiner leurs conjectures sur l'origine des Echinites, plusieurs d'entre eux n'auroient sûrement pas pû se dispenser d'abandonner leur ancienne opinion par rapport à ces pierres. » Cette constatation lui suggère les réflexions suivantes : « Mais comme il en arriva ce qui arrive encore souvent aujourd'hui, qu'on néglige de profiter des plus belles observations, il n'est pas surprenant que presque jusqu'à la fin de ce siècle il y ait eu des gens, qui, à la vuë d'une Echinite ne songeoient que pierres de serpent, de crapaud, de tonnerre, de grêle et de pareilles choses. WORM auroit bien dû se garder de les nommer des *lapides sui generis*, & de soutenir, sans être fondé sur aucune expérience, que c'étoient des pierres qui se multiplient d'elles-mêmes. Il prétendoit même posséder des Echinites qui renfermoient des petits dans leur corps. LACHMUND répète fidèlement ce qu'il avoit lû dans AGRICOLA, sans savoir ce que c'étoient que des Echinites; & à la fin il conclud qu'il étoit bien possible, qu'elles tombent avec le tonnerre. OLEARIUS ne fit pas mieux. Il nous raconte que c'étoient des pierres de tonnerre, engendrées par le tonnerre, & même qu'il y en avoit qui naissoient du crachat des crapauds & des serpens, qu'elles étoient bonnes contre la peste, qu'elles procuroient un sommeil doux, rendoient victorieux dans les combats, & rétablissoient le bétail ensorcelé. Quel doit avoir été l'état de la cervelle de cet homme lorsqu'il écrivit ceci? Et encore ce fût en l'an 1674 où il y avoit long-tems déjà, que l'origine animale de ces Pierres étoit reconnue et prouvée. Déjà, dans le commencement du dix-huitième siècle presque tous les Naturalistes étoient convaincus de l'origine animale des Echinites & la plupart de ceux, qui étendirent les connoissances, qu'on

en avoit eues avant eux, ne jugerent pas même nécessaire de combattre l'opinion contraire. »

Malgré l'évidence, il y eut cependant, pendant les trente premières années du dix-huitième siècle, des auteurs, quoiqu'en petit nombre, dit Walch, qui restèrent attachés aux anciens préjugés. « LANGE, dit-il, l'étoit en général par rapport aux Pétrifications, RUMPHIUS prenoit même les Pierres Judaïques encore pour des pierres de tonnerre; HERMANN étoit encore un peu dans le doute, & BROMEL paroît effectivement avoir ignoré ce qu'il en devoit faire. »

L'histoire des céraunies et celle des échinites, suivent la même marche. On ne peut séparément les étudier d'une manière complète.

Dans le chapitre des bélemnites, Walch rappelle qu'on les nommait aussi céraunites et que ce nom leur venait de ce qu'on les « rangeait anciennement parmi les *lapides fulminares*, que l'on supposoit être formées dans les nuées & lancées par la foudre » (1).

A propos de Lang (2), disons que Walch (3), commettant la même erreur, décrit de la manière suivante sa onzième espèce de glosso-pêtres: « Glossopêtres triangulaires, à racine simple, qui forme comme un manche, & les fait ressembler en quelque façon à une lance. LANGE *hist. lap. figurat. Helvet.* p. 48. tab. 10. a rangé cette Pétrification parmi les dents de poisson & lui a donné le nom de langue de carpe, *linguæ Carpionum*. Dans le *Mus.* RICHTER, il a été fait la même chose. »

Walch étoit cependant moins excusable que Lang et que Richter, car, obligé de faire d'immenses recherches bibliographiques, il a dû certainement avoir sous les yeux des dessins, le mettant à même de reconnaître la vraie nature de la *langue de carpe* pétrifiée.

BACHELEY.

L'histoire de l'académie des sciences (4), pour l'année 1769, contient des *Observations sur la nature de trois prétendues pierres tombées avec le tonnerre*, par M. l'Abbé Bacheley.

(1) RECUEIL... TOME SECOND — SECTION II. — MDCLXXV, p. 211. (2) *Ante*, p. 133 et supplément. (3) *Ibid.*, p. 189. (4) Ed. in-4° p. 325.

Voici ce qui se trouve rapporté (1) dans un compte rendu intitulé *observations de physique générale*, publié en 1777 et relatif à l'année précitée :

« VI. Trois faits singuliers du même genre qui ont eu cette année pour époque, ont paru mériter que l'Académie en fit part au Public. Au mois de Février 1769 M. l'Abbé Bacheley, son correspondant lui fit voir une pierre qu'on disoit être tombée avec le tonnerre près du château de Lucé dans le Maine; & les circonstances du sifflement qu'on avoit entendu, de la chaleur de la pierre & de l'état où elle avoit été trouvée, sembloient donner quelque vraisemblance à cette opinion. Vers la fin de la même année M. Gurson de Boyaval, Lieutenant général honoraire au Bailliage d'Aire en Artois, lui en fit remettre une semblable, & qu'on disoit aussi avoir été produite & jetée par le tonnerre; enfin M. Morand fils en remit encore une troisième qu'on disoit être tombée dans le Cotentin, dans les mêmes circonstances. Ces trois pierres comparées ensemble, n'ont offert à l'œil aucune différence, elles sont de même couleur & a peu près du même grain; on y reconnoit de petites parties métalliques & pyriteuses; elles sont recouvertes d'une croûte noire & ferrugineuse; un morceau d'une de ces pierres a été pulvérisé . . »

Tous les détails du traitement de cette poudre, suivant les procédés de l'analyse chimique de ce temps, sont alors donnés, sans insister toutefois sur le fait qu'ils concernent un seul échantillon, et c'est ainsi que se trouve amenée, à la suite d'une déduction, dépourvue de bases scientifiques, la conclusion inattendue ci-après: « L'Académie est certainement bien éloignée de conclure, de la ressemblance de ces trois pierres, qu'elles aient été apportées par le tonnerre; cependant la ressemblance des faits arrivés en trois endroits si éloignés, la parfaite conformité entre ces pierres & les caractères qui les distinguent des autres pierres, lui ont paru des motifs suffisans pour publier cette observation, & pour inviter les

(1) HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES. ANNÉE MDCCLXIX — SECONDE PARTIE. Avec les Mémoires de Physique pourra (sic) même Année — *Tirés des Registres de cette Académie* A PARIS... MDCCLXXVII. — Petit in-8°. Voir pp. 38-39.

Physiciens à en faire de nouvelles sur ce sujet; peut être pourroient-elles jeter de nouvelles lumières sur la matière électrique & sur son action dans le tonnerre. »

Malgré ses réserves, l'Académie ne montre-t-elle pas ici quelle est au fond sa pensée? Excluant implicitement l'idée de formation de *Pierre de foudre* dans le sens actuel d'outils en pierre taillée, elle s'en rapproche tout de même en principe, abstraction faite de la forme de l'objet.

SAGE.

Dans ses *Eléments de minéralogie docimastique*, dont la première édition est de 1772 (1), Balthazar George Sage (2) énumérant les diverses espèces de jaspe, mentionne le *Jaspe vert d'olive* et donne à son sujet les renseignements suivants: « On trouve quelque fois dans la terre des morceaux de ce jaspe taillés en triangles isocèles renflés dans le milieu & amincis vers les bords, on les nomme *pierres de circoncision, haches de pierre, &c.* Il y a lieu de croire que ces pierres ainsi façonnées par d'anciens Peuples qui ignoroient l'art de travailler les métaux leur servoient aux mêmes usages qu'elles servent encore aujourd'hui chez les Sauvages. La grandeur de ces pierres varie; il y en a d'un pied de long sur trois pouces de large vers la base du triangle, & d'autres qui n'ont pas plus d'un pouce & demi de longueur sur une largeur proportionnée. »

Les ouvrages de Sage, membre de l'Académie des Sciences, professeur de minéralogie expérimentale et directeur de l'école des mines passent pour très médiocres (3). Ce qu'il dit des « pierres de circoncision, haches de pierre &c. », n'est guère de nature à faire modifier le jugement.

(1) *ÉLÉMENTS DE MINÉRALOGIE DOCIMASTIQUE* Par M. Sage, *SECONDE ÉDITION...* PARIS... MDCCLXXVII. 2 vol. in-8°, avec portrait, tableau et planche. Voir pp. 271-272. (2) « Né à Paris le 7 Mars 1740. Des Académies Royales des Sciences de Paris, de Stockolm et des Académies Impériale et Electorale de Mayence. Censeur Royal » Inscr. mise sous le portrait. Mort en 1824. (3) Bouillet.

ROMÉ DELISLE.

Romé Delisle, dans son *Essai de cristallographie* (1) ne comprend pas les pierres taillées, montrant ainsi que leur forme, étant artificielle, ne leur assigne aucune place dans une classification basée sur des caractères naturels.

Venant à parler de Cristaux de Roche « engagés l'un dans l'autre par le quart, le tiers ou la moitié de leurs prismes, ce qui produit des variétés sans nombre auxquelles on ne doit point s'arrêter » il ajoute en note : « Les prétendus *Quartz* ou *Cailloux triangulaires* d'Anholt dans la mer Baltique, dont parle Henckel (*Pyritol. trad. f. p. 66.*) d'après Olaus Borrichius, n'étoient suivant toutes les apparences, que de ces Pierres taillées de main d'homme, connues sous le nom de *Pierres de Circoncision*; elles servoient de *Hache* ou de *Coin* à des Peuples sauvages qui ignoroient l'art de travailler les métaux. »

Si l'origine des pierres taillées ne laissait plus de doute dans l'esprit des personnes éclairées, tout en maintenant une étrange confusion entre les lames minces, que l'on pouvait prendre pour des « Pierres de Circoncision », et les lourdes haches ou coins en pierre, les gens moins instruits continuaient encore à se servir d'appellations erronées attestant la tenacité des croyances populaires. C'est ainsi que les pyrites de forme sphérique c'est-à-dire les « *Pyrites martiales ou sulfureux* » qui « donnent non seulement un soufre très-pur, mais de très bon vitriol martial » sont connues « vulgairement, dit Romé Delisle, sous le nom très-impropre de *Pierres de foudre.* »

Jean-Baptiste Romé de Lisle, né à Grai, en 1736, avait servi dans les Indes, où il fut fait prisonnier par les Anglais. Rentré en France, en 1764, et résolu à s'appliquer à l'étude de l'histoire naturelle, il trouva dans Sage, auquel il rapportait des lettres, un appui moral et matériel précieux. S'étant spécialement appliqué à la minéralogie

(1) *Essai de cristallographie ou description des figures géométriques Propres à differens Corps du Règne Minéral, connus vulgairement sous le nom de Cristaux... Par M. DE ROMÉ DELISLE... PARIS MDCCLXXII. In-8°, avec tableaux et 10 planches.*

« il trouva dans le cabinet de Davila, le plus riche en minéraux qu'il y eut à Paris, des sujets nombreux d'études et d'observations; et quand Davila voulut mettre en vente cette précieuse collection, Romé de Lisle, assisté de M. Sage, se chargea d'en décrire la partie d'histoire naturelle. » Son essai de cristallographie, apprécié à l'étranger, fut peu remarqué en France, aussi Romé de Lisle passa-t-il, dans une situation précaire, la fin de sa vie. Il mourut le 7 mars 1760 (1).

WALLERIUS.

II.

Dans la seconde édition de son *Système de Minéralogie*, publiée, en latin, à Vienne, en 1778 (2), Wallerius conserve sa division des « corps minéraux » en quatre classes: les Terres, les Pierres, les Minéraux et les Concrétions (3), ainsi que leurs subdivisions immédiates en ordres, puis, successivement, en genres et en espèces. Seulement, par suite de l'augmentation du nombre des objets énumérés, le genre des Pierres figurées, qui portait, dans la première édition, le n° LIX (4) est ici le « Gen. 73 » (5) et l'espèce des « PIERRES FIGURÉES ARTIFICIELLES » au lieu de porter le n° 455 de l'inventaire général, est cataloguée « Spec. 634 ». Le fond du travail est resté le même, mais dans l'intervalle de 25 ans, il a été constamment complété et annoté par l'auteur, avec une grande abondance de références soigneusement données.

Au sujet de la première subdivision *a* « LITOGLYPHI ARTIFICIALES *cuneiformes*. CERAUNICÆ LAPIDES » de son espèce des « LITHOGLYPHI *figurati arte facti*. LITHOGLYPHI ARTIFICIALES. *Lapides suppositivi*... PIERRES FIGURÉES. ARTIFICIELLES » (6), il ajoute que ce sont des pierres très dures en silex ou en autre roche et il fait suivre son explication de deux *observations*. Dans la première, il expose

(1) Biog. de Michaud. Article par Weiss. (2) *D. D. SYSTEMA MINERALOGICUM. QUO CORPORA MINERALIA IN CLASSES ORDINES, GENERA ET SPECIES SUI CUM VARIETATIBUS DIVISA DESCRIBUNTUR... VINDOBONÆ, 1778. In-8°. Deux volumes.* (3) T. I, pages 9 et 10 et T. II, p. 373. (4) P. 129. Marqué par erreur LXI. (5) T. II, p. 599 (6) T. II, p. 609.

que diverses pierres ont été appelées *céramiques* par les anciens. Il cite d'abord les bélemnites, les orthocératites, sans doute à cause de leur forme conique et les échinites ou leurs moules (1), qui sont les pierres que les anciens croyaient être tombées du ciel et qu'ils nommèrent pour cette raison *bronties*. Wallerius mentionne ensuite les pierres de vaches (*Vaccini lapides*), parfois regardées comme pierres de foudre, opinion pour laquelle il renvoie à Wolfart (2), auteur qui nomme aussi l'*astroïte* une *céramique étoilée* et il finit son énumération par les nombreuses pierres *travaillées*, employées par les anciens pour divers usages. Parmi celles-ci il convient, dit-il, de citer en premier lieu, les *pierres cunéiformes*, perforées au milieu, dans lesquelles les auteurs récents, comme Agricola (3) et Gesner (4), ont retrouvé les *céramiques* décrites notamment par Pline (5).

Dans la seconde *observation*, Wallerius tient à exposer brièvement sa pensée sur la vraie nature de la *céramique* ou *Pierre de tonnerre*, comme il l'a fait d'une manière plus étendue dans sa thèse *de lapide tonitruali*. Il estime que des *pierres minérales* ne sont jamais soulevées dans les nuages par la force des tempêtes, non plus que formées dans les nuages ou dans l'air, attendu que la matière constitutive des pierres y manque et que jamais l'air n'est plus épais.

L'étude des effets de la foudre ne permettant pas non plus de supposer qu'une pierre tombe du ciel, il conclut que lorsqu'il se produit une pierre de tonnerre, ce n'est pas dans l'air, mais dans la terre, sous l'influence du feu de la foudre, par suite de l'état de fusion subite auquel elle amène non les verres ou les pierres, mais uniquement les métaux. L'examen du produit démontre en effet qu'il présente une scorie métallique ou une fonte métallique, dans lesquelles, en même temps que des scories ou particules métalliques liquides et fondues, peuvent parfois se mêler des parties de terre, de pierres et de roche et, parfois même, des végétaux, le tout devenu fluide par la chaleur.

Il se réfère à Agricola et à divers écrits de Stahl, de Rumphius, de Kruger et de Borelli, publiés dans des collections de mémoires

(1) *Nuclei*. (2) *Hist. N. Hass. inf.* pag. 511. Tab. 22 & 23. Voir le supplément. (3) *Artefactos*. (4) *De Nat. foss. L. 5. Cap. 13. Ante*, pp. 19-21. (5) *De lap. fig. p. 65. Ante*, p. 30.

scientifiques, auxquels il ajoute les traités de Bohn, de J. Caves, de Hoechstetter, de Valentini, de Wagner, de Stobœus, ayant tous, comme son propre traité *de lapide tonitruali*, la céraunie, pierre ou trait de foudre » pour objet.

La deuxième subdivision *b*, « LITHOGLYPHI ARTIFICIALES *cultriformes*. CULTRI LAPIDEI », lui fait faire la remarque que d'après le témoignage des historiens, les anciens ne se servaient pas de *couteaux* de cette sorte, en pierre dure, *silex* ou *agate*, uniquement pour la circoncision et les cérémonies du culte, mais également dans d'autres occasions.

Les subdivisions suivantes sont, comme dans la première édition, l'objet d'une observation globale.

c. LITHOGLYPHI ARTIFICIALES *securiformes*. SECURES LAPIDEÆ.

d. LITHOGLYPHI ARTIFICIALES *malleiformes*. MALLEI LAPIDEI.

e. LITHOGLYPHI ARTIFICIALES *sagittæformes*. SAGITTÆ LAPIDEÆ.

f. LITHOGLYPHI ARTIFICIALES *linguæformes*. LINGULÆ LAPIDEÆ.

« Les anciens, dit Wallerius, ont donné le nom de *lingule* à un petit glaive oblong ayant la forme d'une langue. Voyez Aulii-Gelle, *Nuits Att.* L. II. Ch. 10 et Wormius *Mus.* p. 61. »

« *Observation.* Tous les objets énumérés ici et nombre d'autres sont des instruments destinés soit à la guerre soit à d'autres emplois, dont les anciens ont fait usage et dans la plupart desquels ils ont, dans ce but, pratiqué une ouverture pour y fixer un manche. On les trouve tantôt dans des buttes et collines sépulcrales où ils ont été jetés au-dessus des morts tantôt, aussi, en d'autres lieux. Tous sont regardés par le vulgaire comme des pierres *céraunies*. »

g. TESSERÆ *Badenses*.

Ce sont des dés, en os...

h. URNÆ. *Ostracitæ*.

« Ce sont des vases, fabriqués de main d'homme, de forme diverse et de couleur variable, qui se rencontrent dans les buttes et collines sépulcrales dans lesquelles les cendres des morts furent enfouies en même temps qu'on mettait auprès d'elles des objets divers. J. W. Baumer, dans son Histoire naturelle du règne minéral a traité ce sujet en détail » (1).

(1) « *Miner. T. I. p. 559 &c.* »

Pour de plus amples renseignements sur les *pierres Lithoglyphes*, Wallerius renvoie à Aldrovande ⁽¹⁾, à Kircher ⁽²⁾, à Jonston ⁽³⁾, à Gastarellus ⁽⁴⁾, à Wormius ⁽⁵⁾ et à Bartholin ⁽⁶⁾.

Quant aux Pierres de vaches, pierres trouées de part en part ou seulement creusées, en silex ou en grès, sans forme déterminée, elles se trouvent exclues, par ce dernier détail, de la catégorie des outils préhistoriques de laquelle certaines d'entre elles auraient fait partie suivant ce qu'il en dit lui-même ⁽⁷⁾ en se référant à Wolfart.

BUFFON.

« Esprit vaste » qui, suivant le jugement de d'Archiac ⁽⁸⁾, « savait rassembler et coordonner dans une large synthèse, tous les matériaux épars d'un sujet donné, tracer de brillants tableaux, exposer les idées et les faits avec une clarté et une élégance qu'aucun de ses successeurs n'a dépassées ni même atteintes. » Buffon prêta toute la magie de son style au développement de théories qu'il soumit au public, en 1778, dans ses *Epoques de la nature*.

Dans la « septième et dernière époque », où Buffon se propose de montrer ce qui s'est passé « lorsque la puissance de l'homme a secondé celle de la nature », il dépeint en termes magnifiques la misère de cette humanité dont on s'attendait à lui voir exalter la puissance.

« Les premiers hommes témoins des mouvements convulsifs de la terre, encore récents et très fréquents, n'ayant que les montagnes pour asiles contre les inondations, chassés souvent, de ces mêmes asiles par le feu des volcans, tremblants sur une terre qui tremblait sous leurs pieds, nus d'esprit et de corps, exposés aux injures de tous les éléments, victimes de la fureur des animaux féroces, dont ils ne pouvaient éviter de devenir la proie; tous également pénétrés du sentiment commun d'une terreur funeste, tous également

(1) « *Mus. Met. L. IV. p. 541. sequ. & 726 &c.* » (2) « *Mund. Subt. T. II. L. V. Sect. III.* » (3) « *Thaumatogr. Cl. IV. Cap. XVII.* » (4) « *In Curiositatibus inauditis Cl. V. Cap. XI.* » (5) « *In Mus.* » (6) « *In Epist. Medic.* » (7) P. 609. Voir supplément. Il s'agit des objets figurés sur les pl. 22 et 23 de l'ouvrage de Wolfart. (8) GÉOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE, par A. D'ARCHIAC. PARIS, 1866. In-8°, pp. 111-112.

pressés par la nécessité, n'ont-ils pas très promptement cherché à se réunir, d'abord pour se défendre par le nombre, ensuite pour s'aider et travailler de concert à se faire un domicile et des armes? Ils ont commencé par aiguiser en forme de haches ces cailloux durs, ces jades, ces *pierres de foudre*, que l'on a crues tombées des nues et formées par le tonnerre, et qui néanmoins ne sont que les premiers monuments de l'art de l'homme dans l'état de pure nature: il aura bientôt tiré du feu de ces mêmes cailloux; il aura saisi la flamme des volcans, ou profité du feu de leurs laves brûlantes pour le communiquer, pour se faire jour dans les forêts, les broussailles; car, avec le secours de ce puissant élément, il a nettoyé, assaini, purifié les terrains qu'il voulait habiter; avec la hache de pierre, il a tranché, coupé les arbres, menuisé le bois, façonné ses armes et les instruments de première nécessité. Et après s'être munis de massues et d'autres armes pesantes et défensives, ces premiers hommes n'ont-ils pas trouvé le moyen d'en faire d'offensives plus légères, pour atteindre de loin? Un nerf, un tendon d'animal, des fils d'aloès, ou l'écorce souple d'une plante ligneuse, leur ont servi de corde pour réunir les deux extrémités d'une branche élastique dont ils ont fait leur arc; ils ont aiguisé d'autres petits cailloux pour en armer la flèche. Bientôt ils auront eu des filets, des radeaux, des canots, et s'en sont tenus là tant qu'ils n'ont formé que de petites nations, composées de quelques familles, ou plutôt de parents issus d'une même famille, comme nous le voyons encore aujourd'hui chez les sauvages, qui veulent demeurer sauvages, et qui le peuvent, dans les lieux où l'espace libre ne leur manque pas plus que le gibier, le poisson et les fruits » (1).

Au fur et à mesure que sa plume courait sur le papier, Buffon aura certainement vu, en esprit, l'humanité primitive, se livrant docilement, suivant l'ordre qu'il lui assignait, aux travaux propres à améliorer sa misérable situation. La peinture est vivante et sincère à tel point, la succession, l'enchaînement des faits sont si naturels qu'on se ferait un scrupule de détruire l'harmonie d'un tel ensemble.

(1) ŒUVRES COMPLÈTES DE BUFFON précédées d'une notice historique ... par M. GEOFFROY SAINT-HILAIRE PARIS 1837. 5 vol. in-8°. Voir T. I. p. 560.

Le morceau est comme le tableau d'un grand maître, que l'on reproduit, même si le sujet en est devenu banal, mais auquel on n'apporte ni retouches ni corrections.

BURTIN.

En 1784, parut à Bruxelles, sous le titre d'*Oryctographie de Bruxelles* (1) la première monographie de fossiles belges. Son auteur, le conseiller Burtin (2), y expose, dans un discours *préliminaire*, la situation faite aux naturalistes qui, au milieu de l'insouciance générale, osent « s'exposer au ridicule de ramasser des pierres utiles » ne renfermant « ni or ni argent ». Il insiste surtout sur la nécessité d'un inventaire des richesses minéralogiques du pays, et proteste qu'autant il abandonne volontiers à la décision des savants la partie hypothétique de son ouvrage, autant il se pique « d'être attaché à sa partie naturelle et aux faits et observations » dont il garantit l'exactitude, ayant tout vérifié lui-même.

Le chapitre XIV est consacré aux lithoglyphes. « Le mot *lithoglyphes*, que je crois, dit-il, plus correct que celui de *lithoglyphites* dont on se sert généralement, est dérivé des deux mots grecs, *lithos* pierre, et *glyphô*, je sculpte, ou *glyphè*, sculpture ; il désigne donc proprement toute pierre sculptée, c'est-à-dire figurée. Mais l'usage a prévalu de le borner aux seules pierres figurées, que certains naturalistes nomment fausses pétrifications, parce qu'elles en imposent, et qu'elles imitent les véritables, quoi qu'elles n'appartiennent seulement pas aux fossiles accidentels ».

Burtin réserve le mot de *lithoglyphe* pour désigner les concrétions stalactitiques et les dendrites auxquelles il joint les haches de pierre pour les raisons qu'il détaillera à leur article. Il s'exprime à leur égard de la façon suivante : « Quoique les Haches de pierre, qui ne doivent leur forme qu'à la main des hommes, semblent au premier abord ne pas faire partie des objets relatifs à

(1) ORYCTOGRAPHIE DE BRUXELLES OU DESCRIPTION DES FOSSILES Tant Naturels qu'accidentels découverts jusqu'à ce jour dans les environs de cette ville. PAR M: FRANÇOIS-XAVIER BURTIN.... BRUXELLES .. 1784. In-f° avec 32 pl. (2) Né à Maestricht, en 1743, mort à Bruxelles, en 1818. Voir *Biographie nationale*.

l'oryetographie; leur substance pierreuse, le lieu où on les trouve, et surtout leur rapport singulier avec l'histoire physique et morale de notre globe, leur assignent à juste titre une place ici. Wallerius les range sous les pierres figurées artificielles, qu'il appelle *Lithoglyphi figurati arte facti*; il aurait pu se servir du seul mot *technoglyphites*, composé des trois mots grecs *technaô*, *glyphê*, et *lithos*, qui exprime tout d'un coup *une pierre figurée artificielle* (1). »

On écrirait un gros volume, dit Burtin, des merveilles qu'on rapporte de ces pierres, et bien que l'on soit d'accord sur leur origine « le peuple, surtout dans le nord, reste encore inébranlable dans l'opinion, qu'elles doivent leur naissance au tonnerre ou à la foudre. » Les sauvages de tout pays, où l'usage du fer est inconnu, remplacent ce métal par des pierres « qu'ils façonnent selon leurs différents besoins par un long frottement, pour lequel leur vie fainéante leur laisse plus qu'il n'en faut de loisir. »

La multiplicité des usages des instruments ainsi fabriqués, fait dire à Burtin que « le mot *Hache de pierre* est donc insuffisant, pour exprimer tout ce qu'on comprend sous cette dénomination. » Il ne s'en est donc servi « que pour éviter ceux de *pierre de tonnerre*, *céramite*, et d'autres pareils, dont l'usage ne peut que perpétuer la crédulité du vulgaire sur la naissance fabuleuse de ces pierres, et sur les vertus miraculeuses, dont on les croit douées, par une suite de leur origine.

On en trouve dans nombre d'endroits; elles sont très variées pour la matière, pour la forme et la grandeur; mais toutes portent les preuves les plus visibles qu'elles sont l'ouvrage des hommes. »

A la connaissance de Burtin, une seule hache aurait été trouvée aux environs de Bruxelles. C'est celle dont il donne la figure de grandeur naturelle. Il rapporte qu'elle a été découverte « dans la carrière du moulin au Loo » (2) au bas d'une coupe où il y avait trois couches exploitables de moellons de pierre à chaux. Elle se serait « trouvée encastrée dans la partie inférieure d'un moellon de la troisième couche », qui contenait comme les deux autres

(1) P. 66. (2) Commune de Dieghem.

des pétrifications remarquables parmi lesquelles il cite une tortue, des huitres, des tarets, des cocos, des nautilites, etc.

« Cette situation sous trois couches de telles pétrifications, est si intéressante, elle mène à des conséquences si singulières, en un mot elle dit tant à l'homme qui pense, que j'ai cru devoir prendre les précautions les plus minutieuses pour la vérifier. Heureusement que les trois ouvriers, qui travailloient dans la carrière lors de cette découverte, sont encore tous vivans, et prêts à en attester la réalité à tous ceux qui le désireront. »

Burtin dit qu'avant de parvenir aux moellons, « on rencontre une couche assez épaisse de sable pur, entremêlée de quelques veines de sable chargé de terre calcaire qui fait aussi les séparations entre les couches de moellons, dont on n'en tire que trois, parce qu'on y rencontre l'eau à moins de 19 pieds de profondeur; encore, ajoute-t-il, la dernière couche s'exploite sous l'eau. »

On conçoit que Burtin fut frappé de la présence, d'une hache de pierre dans une roche d'âge éocène dans laquelle il la croyait en place, mais, actuellement, bien que l'on sache que cette contemporanéité est impossible, on pourrait cependant admettre la réalité de la découverte de l'objet *à la profondeur* où il est dit avoir été recueilli.

Un remaniement de terrain pourrait rendre compte de la présence de la hache à un niveau anormal. On peut aussi croire à l'existence d'une poche, dont la paroi postérieure aurait seule subsisté au moment de la visite de Burtin. En tout cas, le fait que ce niveau, par suite de sa situation sous l'eau, ne se prêtait à aucune observation directe, permet toutes les suppositions, dont la plus facile est assurément de croire à une supercherie des ouvriers.

Burtin, qui n'était pas à même de juger combien l'association, dont il admettait la réalité, était invraisemblable, dit qu'il s'abstiendra « de tirer de cette observation rare les déductions, qu'elle présente relativement à l'âge du globe et à ses différentes époques », il se bornera « à observer, que la forme de la hache est, entre toutes, la moins susceptible de donner prise à l'eau, qu'on pourroit supposer l'avoir entraînée; outre que sa gravité spécifique la rend peu propre à un roulement et un transport, contre lesquels ses bords avivés et tout-à-fait intacts déposent sans réplique. »

Il rapproche cette découverte de celle d'une clef de fer, trouvée dans les carrières de Montmartre « dont parle M. de Lamanon » (1) et de celle « de cloux de cuivre trouvés dans une carrière de pierre à chaux près de Nice » (2).

« La plus grande épaisseur de notre hache, dit Burtin, n'est que de 7 lignes, et cela seulement dans un point vers son milieu; d'où elle s'amincit insensiblement vers tous les points de la circonférence, en des proportions différentes, mais justes. La partie supérieure, faite pour couper en manière de ciseau de charpentier est fort tranchante et la pointe inférieure, que je compare à un outil de sculpteur, l'est bien d'avantage. Les deux bords latéraux sont équarris à dessein, et présentent les seules parties planes de toute la pierre, le reste étant arrondi avec tant d'art et de précision, que le meilleur lapidaire moderne n'en feroit pas d'avantage. Cette taille, en l'absence du trou, dont presque toutes les haches de pierre sont pourvues, et qui servoit à recevoir un manche, prouve que la nôtre n'a servi qu'à la main. Ce n'est donc pas sans raison que le tranchant de ses bords, qui devoit blesser la peau, a été aplani. »

Burtin trouve la substance de cette pierre conforme à la description du *lapis nephriticus*, Wall. sp. 140, nommément à la variété (3) qu'il appelle *lapis nephriticus obscuré viridescens*, et à celle du *lapis amazonicus*, le jade de M. de Bomare « dont elle ne diffère que parce qu'elle est d'un verd de deux nuances, l'une claire et pâle, l'autre obscure et foncée. » La provenance de la pierre n'embarrasse pas trop Burtin. « D'après le rapport de tous les voyageurs, dit-il, les contrées, où l'on trouve maintenant du jade, sont les environs du fleuve des Amazones dans l'Amérique méridionale, et l'île de Sumatra aux Indes orientales.

Si ce sont là les seuls endroits qui fournissent cette pierre de nos jours; d'où les ouvriers sauvages, qui ont taillé notre hache, en ont-ils tiré la matière? seroit-il possible de soupçonner, que sans le secours du fer ils aient pu naviguer aux Indes? ou bien est-il plus naturel de croire, que les couches inférieures de l'Europe,

(1) « Journ. de phys. tom. 19, p. 192. » (2) « Journ. de phys. tom. 21, p. 70. » (3) « Wall. syst. min. tom. I, p. 316. »

qui constituoient son sol ancien avant qu'il ne fut haussé par la mer, renferment les fossiles naturels des Indes, comme leur surface en a nourri les végétaux » (1).

La hache mesure 0,199 de long sur 0,10 de large. Le tranchant en est légèrement ébréché. Dans la description des planches on trouve simplement : Hache de pierre de Jade.

Cet objet, qui fait partie des collections de l'Etat belge, est mentionné de la manière suivante dans le Catalogue des collections composant le musée royal d'antiquités, d'armures & d'artillerie (2) par Théodore Juste : « Belle hache en jade vert poracé, trouvée dans la carrière du moulin de Loo, près de Bruxelles et représentée dans l'ouvrage de Burtin (*Oryctographie* ou description des fossiles découverts dans les environs de Bruxelles, pl. XIII, pag. 66). »

DE BAST.

1804.

De Bast (3) mentionne, en 1804, dans son RECUEIL D'ANTIQUITÉS ROMAINES ET GAULOISES TROUVÉES DANS LA FLANDRE PROPREMENT DITE (4), la découverte, faite à Waesmunster, vers l'année 1797, d'un instrument en bronze, dont il donne la figure.

« Il a, dit-il, cinq pouces, onze lignes de longueur; il est bien travaillé. Il n'a point de harpons ni de crochets; et l'on voit dans la partie opposée à son extrémité tranchante, deux coulisses prises de chaque côté dans la pièce même. Elles ont trois pouces d'étendue et ne peuvent avoir été faites que pour emboîter l'instrument, et servir de tenue au manche ou au corps. On peut croire que cette espèce de ciseau, était anciennement monté d'aplomb sur son manche, comme le fer d'une lance ». De Bast « ignore quel peut avoir été son emploi ». Il rappelle que Montfaucon (5) et Caylus (6) ont donné des figures d'instruments semblables et fait la réflexion que

(1) Pages 66-67. (2) Bruxelles, 1864 (p. 3. B. 21). (3) De Bast (Martin Jean) érudit, numismate, antiquaire, né à Gand le 26 octobre 1753, mort le 11 avril 1825. (Voir Biog. Nat.) (4) Gand... An. XII. — 1804. P. 184. (5) « *L'antiquité expliquée*, tom. 3, p. 2, pl. 188 ». (6) *Recueil d'antiquités*. tom. 2, p. 318. pl. 92 ».

n'importe à quel métier « on veuille attribuer ces outils, ils ont besoin d'une force et d'une résistance qu'on ne peut leur trouver. »

De Bast se demande, de plus, si l'instrument est gaulois ou romain, et avoue franchement son ignorance à cet égard. Plusieurs savants qu'il ne nomme pas, auxquels il l'avait communiqué, n'avaient su davantage lui donner de renseignements. L'idée qu'il avait pu servir à la récolte du gui avait été mise en avant. Pline parle d'un instrument en or employé à cet effet. Le nôtre, ajoute De Bast, est « de bronze, mais très-uni et poli, et même de couleur luisante » M. André-François Van den Bogaerde, dit-il encore, en est le possesseur.

La gravure montre une hache à talons arqués, avec ornement en creux, à tranchant élargi et arrondi.

LE BAST.

1808.

Encouragé par l'accueil qu'avait reçu son *Recueil d'antiquités romaines et gauloises trouvées dans la Flandre*, le chanoine De Bast en publia, en 1808, une nouvelle édition fort augmentée (1) dont l'impression semble avoir été commencée en 1803. Les additions faites au premier travail sont considérables. Parlant de découvertes faites à Beveren près d'Audenaerde, il rapporte que l'on a « rencontré au même village dans une tourbière, à douze ou quatorze pieds de profondeur, un plat antique de terre cuite, une énorme quantité de grain de froment, un tas considérable de gros charbons, une hache de pierre, un morceau de corne de cerf ayant un trou à l'un des bouts, et des vignes avec leurs sarnens, symétriquement plantées. » Il ajoute : « Cette hache de pierre est d'un verd brun foncé, bonne à éprouver l'argent, comme la pierre de touche. Elle est aiguisée et tranchante par les deux extrémités.

(1) RECUEIL D'ANTIQUITÉS ROMAINES ET GAULOISES, TROUVÉES DANS LA FLANDRE PROPREMENT DITE avec désignation des lieux où elles ont été découvertes Par M. J. De Bast, Chanoine de la Cathédrale et Curé de l'Église de Saint-Nicolas à Gand, NOUVELLE ÉDITION Augmentée de deux tiers par l'Auteur... A GAND... 1808. In-4^o.

Les plats de deux côtés en sont arrondis, polis et luisans; ses deux parties latérales sont unies. Elle est d'une dureté excessive. Sa longueur est de quatre pouces, sa largeur de deux, et son épaisseur au milieu est de huit lignes. »

Un croquis de cet objet, qui figure sur la pl. IV de l'ouvrage, montre toute la distance qui le sépare de ceux que l'on désigne sous le nom de haches. On pourrait le comparer à la moitié d'un disque, arrondie, recourbée à l'extrémité aiguisée, et rappelant ainsi quelque peu la courbure de la lame tranchante d'un *sécateur*.

De Bast parle encore de la découverte de « deux autres haches de pierre aux environs d'Alost à un pied et demi de profondeur. Elles sont jaunâtres, dit-il, de la nature des cailloux dont on fait les pierres à fusil. Leur longueur est de cinq pouces, leur largeur à-peu-près de deux, et elles ont neuf lignes dans leur plus grande épaisseur. Ces pierres qui vont toujours en diminuant, sont tranchantes par le côté le plus large, comme le fer d'une hâche. C'est dans un bois appartenant à Mr. Oudaert, Membre du Corps Législatif que l'on a fait cette découverte. »

La découverte de la sépulture de Cocherel est ensuite rappelée, avec références à Montfaucon et à l'ouvrage sur la Religion des Gaulois. De Bast fait remarquer à ce propos la découverte, avec la hache en pierre, à Beveren comme à Cocherel, d'un morceau de corne de cerf, percée à l'un des bouts. Il cite les provenances indiquées, par les auteurs précités, pour ces sortes de haches, et ajoute, à cet égard, que des personnes dignes de foi lui ont assuré qu'on rencontre souvent de ces objets dans les environs de la ville de Gand. Il s'appuie sur le témoignage de César et de Tacite pour en attribuer l'usage aux nations Germaniques accoutumées à faire des incursions sur les pays voisins, où elles s'établissaient quelquefois quand elles étaient les plus fortes. « Ces nations si reculées et si éloignées de tout commerce, n'avaient ni fer ni autre métal; elles se servaient de haches de pierre, et de pointes d'os pour leurs piques et pour leurs flèches. Je crois donc, dit-il, que ces haches de pierre ont servi d'armes aux anciens peuples qui occupèrent les pays septentrionaux de la Gaule. Les pointes d'os et de pierre destinées à armer les javelots, trouvées dans les mêmes dépôts avec les haches de pierre, et avec les cornes de cerf qui

servaient à emboîter ces instrumens viennent à l'appui de mon opinion. Mais à quelle nation faut-il les attribuer? C'est ce qu'on ne peut établir avec quelque certitude. »

Le soin que mettait De Bast à se renseigner sur les découvertes d'antiquités, parmi lesquelles il accorde une attention spéciale aux urnes, doit faire trouver étrange que le fait de découvertes d'objets préhistoriques soit si rarement venu à sa connaissance. Il mentionne cependant encore une hache de pierre en *silex* déterrée dans les environs du village d'Abseon, à trois lieues de Douay (1) et « une pierre taillée en hache sur le haut, et finissant en pointe par le bas, avec des hiéroglyphes » découverte à Izel-lez-Equerchin, à une lieue de Douai. Il devait la connaissance de ces faits à M. Bottin qui les avait signalés dans l'Annuaire Statistique du département du Nord, pour l'an XIII.

Enfin, De Bast reproduit mot à mot (2) ce qu'il a dit, en 1804, de la hache de bronze trouvée à Waesmunster et il en donne une figure très réduite sur la pl. XV.

VAN DEN BOGAERDE (A. J. L.)

En 1825, A. J. L. van den Bogaerde (3) rappelle, dans son ouvrage sur le *Pays de Waes* (4), la découverte de deux haches de bronze, trouvées à Waesmunster (5), l'une en 1797, l'autre en 1811, lors de

(1) P. 218. (2) P. 369. (3) André Jean Louis van den Bogaerde, commissaire de district à Saint-Nicolas et à Gand jusqu'en 1830, puis gouverneur du Brabant septentrional. Né à Gand, le 7 juillet 1787, il mourut à Heeswyk (Pays-Bas), le 12 janvier 1855. Il était fils d'André François Eugène van den Bogaerde, né le 17 juin 1754, mort à Gand le 9 février 1834. (4) HET DISTRIKT ST. NIKOLAAS, VOORHEEN LAND VAN WAES, PROVINIE OOST-VLAANDEREN... door J^r A. J. L. VAN DEN BOGAERDE... te St. Nikolaas... 1825. Trois vol. in-8°, avec planches. (Voir T. 2. p. 25.) — VERZAMELING VAN romeinsche en gaulsche OUDHEDEN, ontgraven in het land van Waes, provincie Oost-Vlaanderen. een uittreksel uit het natuur, staat- en geschiedkundig werk van den heer A. J. L. Van den Bogaerde getiteld: LAND VAN WAES, om te dienen tot vervolg op de oudheidkundige werken van den heer De Bast. Te St.-Nikolaas.. 1825. In-8°, avec 4 planches. (Voir p. 18.) (5) Waesmunster, sur la Durme, à trois quarts de lieue de Hamme et à une lieue trois-quarts de Termonde.

la construction du pont (1). L'auteur rapporte que ces instruments faisaient partie de la collection de M. Pierre Joseph Versturme, de Gand, et qu'ils étaient semblables à ceux décrits par De Bast. L'un de ces derniers, ajoute-t-il en note, avait « aussi » été trouvé à Pontrave (2). Or, De Bast ne parlant que d'une seule hache de bronze on peut se demander si toutes les mentions de découvertes de haches de bronze, faites à Waesmunster et à Pontrave, en 1797, ne concernent pas un même objet. La hache qui se trouvait, en 1804, dans le cabinet de M. André François van den Bogaerde, père de l'auteur, peut avoir passé, de son cabinet, dans celui de M. Versturme, tout aussi bien que les urnes, les poteries et une tuile romaine, découvertes à Waesmunster et à Pontrave, et figurées également par De Bast, avaient passé, comme il le rappelle lui-même (3), du cabinet de son père, dans la collection Kervyn (4).

Aucune réflexion n'est faite sur l'emploi de ces instruments. Le premier tiers du XIX^e siècle est caractérisé par une indifférence profonde pour tout ce qui a trait aux études préhistoriques.

SCHMERLING.

Dans ses premières recherches, Schmerling (5) avait déjà examiné la question de la contemporanéité de l'homme et des grandes espèces d'animaux fossiles, dont il avait recueilli les restes dans la caverne d'Engis et la caverne d'Engihoul. L'étude minutieuse de l'état des ossements et de leurs conditions de gisement, l'avaient amené à conclure « que ces restes humains ont été enfouis dans ces cavernes à la même époque, et par conséquent par les mêmes causes qui y ont entraîné une masse d'ossements de différentes espèces éteintes (6).

(1) Voir: Pl. II, fig. IX (2) Dépendance de Waesmunster. (3) Pages 30-31. (4) « M. Kervyn, prêtre, à Gand ». Probablement Louis Charles Kervyn, né à Gand le 5 mars 1787, prêtre, mort à Gand le 6 mai 1857, fils de Charles Jacques Kervyn, seigneur de Volkaersbeke et de Marie Anne Caroline Odemaer, dame de Volkaersbeke et de Plasschevelde. (Ann. de la noblesse de Belgique, 1860, quatorzième année, p. 171). (5) RECHERCHES SUR LES OSSEMENTS FOSSILES DÉCOUVERTS DANS LES CAVERNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE; par le docteur P.-C. SCHMERLING, A LIÈGE. In-4°. Premier volume 1833. Second volume 1834. Avec atlas de 34 et 40 planches lithographiées. (6) Premier volume, pp. 53-66.

A ce moment, comme il le déclare lui-même, il ne se doutait guère que d'autres données, non moins importantes, se présenteraient bientôt à ses recherches. « En effet, dit-il (1), j'ai rencontré depuis, dans plus d'un souterrain, dans le calcaire anthraxifère, des pièces façonnées par la main de l'homme.

Je me fais un devoir de faire connaître ces nouvelles découvertes en détail, afin qu'elles éclaireissent, par leur authenticité et par leur nombre, cette époque ténébreuse de la paléontologie. » Les objets auxquels il fait allusion sont d'abord des os taillés et des portions de cornes portant des traces manifestes de travail humain, puis des outils en pierre.

Voici comment il s'exprime à l'égard de ces derniers. « Une chose bien singulière parmi tant de singularités, dans les produits des fouilles des cavernes ossifères, c'est la présence de fragmens de silex dont la forme régulière a frappé, au premier abord, mon attention. Dans toutes les cavernes de notre province, où j'ai trouvé des ossemens fossiles en abondance, j'ai aussi rencontré une quantité plus ou moins considérable de ces silex. »

Une observation fort intéressante est celle qui concerne l'altération de la surface des silex, qui se trouvent tous recouverts d'une croute blanchâtre, dans laquelle Schmerling voit la preuve qu'ils « ont longtemps été exposés aux influences atmosphériques avant d'avoir été enfouis dans les cavernes. »

Les conditions dans lesquelles ces pièces se trouvent réunies avec les ossemens fossiles, ne permettant pas de supposer qu'un accident quelconque ait pu les amener dans les cavernes après leur remplissage, Schmerling attache un grand prix à leur présence dans ces cavernes « car, si même, dit-il, nous n'avions pas trouvé des ossemens humains, dans des conditions tout-à-fait favorables pour les considérer comme appartenant à l'époque antédiluvienne, ces preuves nous auraient été fournies par les os taillés et les silex façonnés. » Conscient de la valeur de ses observations, il répète, et ce sont les expressions mêmes qu'il emploie, que tout ce qu'il vient de dire sur ces restes dus à la main de l'homme

(1) Second volume. Chapitre X. Des débris travaillés par la main de l'homme, pp. 176-179.

et tout ce qu'il a dit sur les ossements humains est exact et sans réplique. « Le temps seul, au reste, conclut-il, décidera jusqu'à quel point nous avons eu raison de nous exprimer d'une manière aussi catégorique, et aucun géologue éclairé ne voudrait soutenir aujourd'hui que l'homme n'existait point à l'époque où nos cavernes ont été comblées du limon et des fossiles qu'elles recèlent. »

Les silex recueillis par Schmerling « sont d'une longueur et d'une largeur variable; ils ont une face plane et l'autre triangulaire, les faces étant à-peu-près de même dimension; les bords externes sont très tranchans, mais les extrémités sont obtuses. » Pour compléter cette description il fait encore remarquer que « la forme de ces silex est tellement régulière, qu'il est impossible de les confondre avec ceux que l'on rencontre dans la craie et dans le terrain tertiaire. Toute réflexion faite, ajoute-t-il, il faut admettre que ces silex ont été taillés par la main de l'homme, et qu'ils ont pu servir pour faire des flèches ou des couteaux. »

Un de ces silex est représenté sur la pl. XXXVI, fig. 10. La légende le renseigne simplement comme « silex taillé ». C'est un couteau, mesurant à peu près dix centimètres de long sur deux centimètres de large.

JANSSEN (L. J. F.)

Un émule de van Lier, L. J. F. Janssen, conservateur du Musée d'Antiquités de Leiden, rapporte (1) que pendant un séjour qu'il fit à Palzdorf, en 1832, plusieurs objets intéressants y furent recueillis par les paysans. Il en possédait trois que la charrue avait amenés au jour dans des parcelles différentes de terre. C'était des coins en pierre dont les deux premiers étaient en silex jaune brunâtre et dont le troisième, plus petit que les précédents, de couleur vert foncé, presque noir, n'était pas en silex ordinaire, mais en « serpentine » (2). L'emploi et

(1) GEDENKTEKENEN DER GERMANEN EN ROMEINEN. AAN DEN LINKER OEVER VAN DEN NEDERRYN ONTDEKT EN OPGEHLDERD DOOR L. F. J. JANSSEN, PHIL. THEOR. MAG. LIT. HUM. DOCTOR... UTRECHT... 1836. In-8o, avec 18 planches et une carte. (2) « Le Dr Dorow n'a trouvé de haches que de trois couleurs, de jaunes, de brunes et de noires. Voyez son ouvrage *Opferstätte und Grabhügel der Germ. und Römer am Rhein*. Edit. II. Wiesbaden, 1826, p. 39, notes. »

la destination de ces pierres embarrassaient l'auteur bien plus que leur provenance, aussi déclare-t-il faire sienne à cet égard l'opinion de Tite-Live proclamant qu'au sujet d'antiquités si reculées on peut accepter pour vrai ce qui est vraisemblable.

L'origine celtique ou cimbrique de ces pierres ne pourrait que difficilement être mise en doute, attendu qu'on en a trouvé de toutes semblables dans les tombeaux de ce peuple, qui remonte à la plus haute antiquité, si bien que le savant Westendorp, très expert en antiquités celtiques, est d'accord avec Dutrouchet (1) pour lui assigner une ancienneté d'au-moins 3000 ans. Quant à leur destination, l'auteur déclare qu'il n'est pas assez téméraire pour se croire capable de soulever le voile de l'obscurité cimbrique. Il rapporte que ceux qui ont écrit à ce sujet peuvent être classés en trois catégories, suivant qu'ils regardent ces pierres comme des objets de culte, des armes de guerre ou des ustensiles de ménage.

A la première catégorie appartiennent, dit-il, Mone (2), Wilhelmi (3) et d'autres (4) qui pensent que ce sont des couteaux de sacrifice, consacrés à Thor, le dieu du tonnerre. Cette manière de voir est partagée par Cannegieter, Thorlacius, Sperling et d'autres encore, qui pensent que les anciens Celtes et Germains auraient employé les mêmes pierres pour frapper pendant les orages contre toutes sortes d'objets, afin d'apaiser le courroux des dieux ou des mauvais esprits et qu'on les plaçait auprès des morts pour protéger leurs sépultures contre les dégâts de la foudre.

Rhode (5) y voit des armes de guerre des anciens Cimbres. Van Lier (6) et Westendorp (7) sont du même avis, mais tandis que pour l'un ce sont des armes que l'on tenait à la main, pour l'autre c'était des pointes, que l'on fixait au bout des lances.

(1) « *H. Detrouchet*, Sur des haches de pierre, trouvées en France; voyez *Annal. Encyclop.* par Millin, Janv. 1818. Westendorp, *Hunebedden*, p. 40. Edit. II. » (2) « *Geschichte des Heidenthums im Nördl. Europa*, II, P. 37. » (3) « *Beschreibung der vierzehn alten Deutschen Todtenhügel... bei Sinsheim*, Heidelberg, 1830, 8°, avec planches, p. 41. Comparez *Keisler*, *Ant. Sept.* p. 196. » (4) « Cités par *van Lier*, *Oudheidk. brieven*, p. 105 et passim. » (5) « *Holst. Cimbr.* *Ant. Rem.* Page 130. » (6) « *Oudheidk. brieven*, pp. 120 et suiv. » (7) « *Hunebedden*, p. 18. Ce savant leur attribue en même temps une signification religieuse. »

Pour Vosmaer (1) elles servaient à des usages domestiques. Ce dernier se basait sur le témoignage de Dampier, pour les regarder comme ayant servi à fendre les arbres ou pour en enlever l'écorce (2).

M. Janssen insiste sur la distinction à établir « entre les coins (3) en pierre simplement formés par la nature et ceux qui doivent leur forme à l'art humain » bien qu'ils soient connus les uns et les autres sous le nom de coins de foudre ou de pierres de tonnerre (4). Dans la description qu'il donne, celle des premiers laisserait dans le doute s'il n'avait eu soin d'ajouter en note « *Ceraunicæ, Belemnites* ». Les opinions exprimées plus haut ne peuvent donc s'appliquer qu'aux pierres taillées (5) et, en traitant ce sujet d'une manière approfondie, il faudrait de nouveau les classer suivant l'espèce de pierre dont elles sont faites et leur forme. Suivant M. Janssen il y a du vrai dans chacune de ces opinions. Son avis est qu'en général « ces coins n'ont pas servi pour un usage unique, mais pour des usages multiples, ayant trait quelques uns à la religion, d'autres à la guerre, d'autres encore à la vie ordinaire, tout comme de nos jours de nombreux outils ont reçu une destination multiple. » Il cite à titre d'exemple les couteaux dont le caractère d'être tranchant est aussi celui de ces coins. Le couteau a été trouvé chez tous les peuples anciens et modernes, civilisés ou sauvages et fut employé comme instrument de sacrifice, de défense ou d'attaque ainsi que pour les usages domestiques. C'était là certainement le premier et le plus nécessaire outil d'un peuple à peine arrivé à l'aurore de la civilisation, comme les anciens Celtes. L'auteur déclare avoir vu, dans le musée Siebold à Leiden, avec étiquette portant : *Cestra lapidea, quibus pro cultris Japoniae aborigenes utebantur*, un coin de pierre si identiquement pareil au premier de ceux qu'il a décrits que, s'il l'avait

(1) « Dans ses annotations sur les Oudheidk. brieven de van Lier, p. III ».

(2) « Si d'autres opinions avaient encore pu être exprimées dans des ouvrages que nous n'avons pas nous procurer, dit M. Janssen, nous pensons qu'elles pourraient cependant être rattachées à l'une des catégories établies ci-dessus. *Wilhelmi* cite encore au sujet de ces haches les ouvrages suivants : *Hromatka*, nordischer Alterthümer, p. 12, rem. 10 et pp. 8-15; *Curiositäten B. V.* p. 234; *Wiarda*, dans les *Gött. Gel. Anz.* 1819. N. 27. p. 266; *Kruse*, *Duitsche Alterth.* III. 1 et 2, p. 49; *Lehmann*, *Beiträge zur Untersuchung der Alterthümer*, etc. pp. 75-76, etc. » (3) « Steenen wiggen ». (4) « Donderbeitels of bliksemsteenen ». (5) « *Geslepen* ».

vu ailleurs, il aurait pu le prendre pour l'un des siens. D'ailleurs, l'emploi de ces coins à la guerre et pour le culte est rendu évident par le fait que le vieux dieu scandinave *Thor* ou *Thunor*, honoré comme souverain de l'air et réparateur de la santé, est représenté avec un pareil coin ou marteau, qui était un des emblèmes sacrés de son culte. On croyait qu'il l'avait lancé, contre les Géants, dans la guerre qu'il avait eue avec eux, et on voit, dans *Saxo Grammaticus*, qu'ils étaient conservés dans le temple de Thor, parmi les objets sacrés (1). L'auteur constate, qu'en Hollande et en Allemagne, où l'on trouve de ces coins, les gens simples, croient qu'ils sont formés, dans les airs, par la foudre et qu'ils protègent, contre les accidents qu'elle occasionne, ceux qui les possèdent. Il constate, de même, la croyance des paysans à leur pouvoir pour la guérison du bétail. La persistance des traditions ou superstitions lui suggère des réflexions sur le lien, qui rattache le présent à un passé éloigné de milliers d'années et il conclut en disant que, si ces objets sont des témoignages du culte de Thor, ils sont une preuve que ce culte n'a pas seulement été en usage en Hollande, car combien n'en a-t-on pas trouvés dans le pays de Drenthe et dans la Gueldre, mais aussi dans le pays de Clèves. Il serait donc intéressant pour l'histoire de ce culte de rechercher où et dans quelles conditions les objets de ce genre, recueillis en Europe, ont été découverts.

(1) « *Saxo Grammat.* Hist. Dan. L. XIII, p. m. 236 ». L'auteur ajoute en note qu'il ne peut comprendre que Mone ait pu attribuer, à ces coins de pierre, un usage exclusivement religieux en se basant sur ce qu'on les trouvait dans les tombeaux, attendu qu'il ne pouvait ignorer que dans les anciens tombeaux celtiques on trouvait beaucoup d'objets dépourvus de toute destination religieuse, notamment des pointes de flèches.

SUPLÉMENT

SUÉTONE.

Dans le célèbre ouvrage où Suétone (1) raconte en détail la vie des Douze Césars, on trouve une allusion à la croyance relative à la chute des pierres de foudre. Il avait été prédit à Galba qu'il n'arriverait à l'Empire que dans la vieillesse (2). Divers présages avaient confirmé cette prédiction : pendant un sacrifice les cheveux d'un jeune ministre des autels ayant blanchi tout d'un coup, les aruspices en conclurent que ce phénomène annonçait qu'un vieillard remplacerait un jeune homme dans l'Empire ; enfin « quelque temps après, la foudre tomba dans un lac de la province des Cantabres & on trouva douze haches dans un champ, présage assuré du pouvoir suprême » (3).

Citant ce remarquable passage, Evans (4) fait observer qu'on « regardait les douze haches comme représentant celles des douze lieuteurs, ce qui constituait un présage ; mais, ajoute-t-il, exception faite de ce nombre fatidique, on semble avoir regardé leur présence, là où la foudre était tombée, comme un phénomène tout naturel. »

Suivant le marquis de Nadaillac (5) l'empereur Auguste, au dire de Suétone, « avait réuni dans son palais du mont Palatin une collection nombreuse de silex polis et d'ossements de grands animaux disparus, qu'il croyait les restes des géants et les armes des héros. » En note, M. de Nadaillac, précisant l'objet des collections du célèbre empereur, ajoute que « la plupart des hâches recueillies par Auguste venaient de l'île de Capri. »

(1) Né vers l'an 70, renvoyé de la cour d'Adrien, en 121. On ignore l'époque de sa mort. (2) HISTOIRE DES DOUZE CÉSARS DE SUÉTONE, traduite par Henri Ophellot de la Pause, Paris MDCCLXXI. Quatre vol. in-8°. Voir L. VII. § XII. T. IV, p 25. (3) *Ibid.* (4) LES AGES DE LA PIERRE... trad. de l'anglais par E. BARBIER. Paris, 1878. In-8°. Voir p. 66. (5) LES PREMIERS HOMMES ET LES TEMPS PRÉHISTORIQUES. PARIS MDCCLXXXI. Deux vol. in-8°. Voir tome premier, p 6.

On est si loin ici de la croyance aux pierres de foudre rapportée dans la vie de Galba, que la citation du texte même de Suétone s'impose. L'historien dit : « Ex secessibus præcipue frequentavit maritima, insulasque Campaniæ, aut proxima urbi oppida, Lanuvium, Præneste, Tibur... Ampla et operosa prætoria gravabatur... sua vero quamvis modica, non tam statuarum tabularumque pictarum ornatu quam xystis et nemoribus excoluit, rebusque vetustate ac raritate notabilibus: qualia sunt Capreis immanium belluarum ferarumque membra prægrandia, quæ dicuntur Gigantum ossa, et arma Heroum. » La dernière phrase a été traduite de la façon suivante: « C'est ainsi qu'il décora sa maison de Caprée des armes de quelques héros et d'ossements gigantesques de bêtes féroces qu'on a pris pour les squelettes des Titans (1). »

D'Archiac regarde Caprée comme le lieu de découverte des ossements qu'il rapporte avec beaucoup de vraisemblance à l'éléphant fossile. De Nadaillac, on l'a vu, a fait de même pour la provenance des armes des héros. On conviendra que si avec l'un de ces savants on peut ranger Auguste parmi les premiers amateurs de paléontologie (2) il est impossible de le maintenir avec le second, parmi les promoteurs de l'archéologie préhistorique. On ne saurait jamais retrouver dans *arma heroum* des silex polis.

DION CASSIUS.

L'histoire de Caligula (3) fournit une contribution assez inattendue à l'objet des présentes recherches.

Dion Cassius (4), dont le témoignage est justement apprécié pour son exactitude, rapporte (5) dans sa narration des emportements de Caligula contre Jupiter qu'il « répondait au bruit du tonnerre

(1) HISTOIRE DES DOUZE CÉSARS, de Suétone, traduite par HENRI OPHELLOT DE LA PAUSE. PARIS, MDCLXXI. 4 vol. in-8°. Voir tome second, p. 183.

(2) Valentini avait déjà compté Auguste parmi les collectionneurs de Rome. *Ante*, p. 109. (3) De 37 à 41. (4) Né à Nicée vers 155, il remplit les plus hauts emplois sous les règnes de Commode, de Pertinax et d'Alexandre Sévère, puis se retira dans sa ville natale, vers 235 pour s'y livrer à l'étude.

(5) HISTOIRE ROMAINE. L. LIX, 28. Trad. Gros, t. VIII, p. 455.

par un tonnerre mécanique et aux éclairs par des éclairs; quand la foudre était tombée, ajoute l'historien, il lançait une pierre contre le ciel, en répétant à chaque fois ce mot d'Homère (1): « Enlève-moi ou je t'enlèverai ». La projection d'une pierre au moment de la chute de la foudre, dans les conditions indiquées par Dion, c'est-à-dire la réponse au bruit du tonnerre, par l'imitation de ce bruit, et à l'éclair, par un éclair, implique, de toute évidence, la croyance à la chute d'une pierre avec la foudre. C'est là, parmi les témoignages les plus anciens que l'on possède à cet égard, un des plus positifs et en même temps un de ceux qui semblent avoir passé inaperçus.

SIDOINE APOLLINAIRE.

Dans le panégyrique prononcé (2) en l'honneur de Julius Valerius Majorianus Augustus (3), Sidoine Apollinaire (4), dépeint Rome, l'illustre guerrière, assise sur son trône, voyant tous les peuples de l'univers accourir vers elle en foule et chaque province déposer à ses pieds le tribut de ses fruits. Dans cette énumération où figurent, comme produits les plus précieux, de l'ivoire, de l'amome, des pierres fines, des toisons, de l'encens, du miel, des dattes, des olives, des chevaux, des cavales, des troupeaux, des armes, du blé, du vin, de l'or, de l'aloès, de la myrrhe, du castoreum, de la pourpre, de l'airain et de l'argent, le poète fait apporter par l'Espagne des vaisseaux et la pierre de foudre. Au même moment il évoque la vision de l'éclair jaillissant des nues et colorant les rochers, et il montre le résultat fécond de la colère des dieux rendant productive la pierre brûlante, car plus le ciel s'ébranle, dit-il, en ces contrées, plus la terre y devient riche.

(1) Iliade, XXIII, 724. (2) L'an 458. (3) Majorien, empereur d'Occident, placé sur le trône en 457, mis à mort en 461. (4) Sidoine Apollinaire (Caius Sullius), né à Lyon, d'une famille illustre des Gaules, vers l'an 430, gendre d'Avitus, qui parvint depuis à l'Empire, fut élevé, vers 472, quoiqu'il ne fut pas clerc, au siège épiscopal de Clermont, et mourut dans cette ville le 21 août 489. Il avait une grande facilité pour écrire soit en vers, soit en prose. « Il a de l'esprit et de la chaleur poétique; mais on peut lui reprocher l'obscurité, les subtilités et l'abus des métaphores. » Biog. de Michaud.

Ainsi la corrélation, établie par Sidoine Apollinaire, entre la fertilité croissante du pays et la multiplicité des orages, est basée sur l'existence de la *Pierre de foudre*, et la qualification de *brûlante* qui lui est donnée établit bien la connexion, qui existe, dans l'esprit du poète, entre la chute de la pierre — il serait trop imprudent, quoique ce soit tentant, de traduire ici *silicem* par *silex* — et celle de l'éclair. Sidoine Apollinaire a écrit en effet :

. naves Hispania defert
Fulminis et lapidem, scopulos jaculabile fulgur
Fucat, et accensam silicem fecunda maritat
Ira deum; quoties cœlum se commovet illic,
Plus ibi terra valet

Il est bon de faire remarquer que, sans la connaissance des croyances relatives aux pierres de foudre, il serait bien difficile de rendre exactement l'idée du poète. C'est ainsi qu'on trouve dans une traduction d'ailleurs estimable : (1) l'Espagne (apporte) des vaisseaux et des lavés de pierre de foudre, rochers que le feu du ciel frappe et colore, matière sulfureuse lancée par la colère des dieux ; mais plus le ciel s'émeut dans ces contrées, plus la terre est fertile.

TITELMANS.

Dans le sixième livre de son *Abrégé de philosophie naturelle* (2), Titelmans traite du tonnerre et de la foudre.

A son avis (3), lorsqu'une vapeur chaude et humide et une exhalaison chaude et sèche se dégagent en même temps, et qu'en même temps elles montent jusque dans la région moyenne de l'air, il se

(1) ŒUVRES DE C. SOLLIUS APOLLINARIS SIDONIUS. traduites en français par J. P. Grégoire et F. Z. Collombet. Lyon et Paris, 1836. Trois vol. in-8°. Voir tome troisième, p. 61. (2) FRANCISCI TITELMANNI HASSELLENSIS NATURALIS PHILOSOPHIAE COMPENDIUM, SIVE *De Consideratione rerum Naturalium Libri xij*. ANTWERPIAE Apud Philippum Nutium. Anno M. D. LXX. Cum gratia & Privilegio. In-12°. — La première édition fut publiée à Anvers en 1530, chez Simon Cock. Les éditions suivantes sont de Paris, 1540, 1542, 1545 et 1556; d'Anvers (ci-dessus), et de Lyon, 1596. (3) Folio 67b et non 151a, comme l'indique la table.

fait parfois que l'exhalaison chaude et sèche soit entourée, en vertu de l'antipéristase des contraires, comme d'une peau, par un nuage formé de cette vapeur, et que l'exhalaison échauffée au plus haut point et cherchant une issue, frappe le nuage. Celui-ci étant plus faible vers le bas, se brise et il en sort alors la foudre, c'est-à-dire l'exhalaison qui s'est enflammée, soit avant sa sortie, à cause de sa trop forte chaleur, soit par suite du choc, comme les étincelles jaillissent du choc de pierres de nature ignée.

Titelmans n'a garde d'omettre des exemples d'effets extraordinaires de la foudre et, finalement, il invoque l'autorité d'Aristote, suivant lequel, de la conjonction de la vapeur avec l'exhalaison, il se forme des pierres et d'autres minéraux dans la terre, pour arriver ainsi à conclure, par analogie, que la même chose se produit dans les régions supérieures et qu'une pierre s'y forme à la suite de l'inclusion prolongée de l'exhalaison et de sa conjonction avec le nuage, qui est froid et rempli d'eau. Cette pierre venant alors à être projetée avec la foudre est, dit-il, appelée coin de foudre (1).

Il ne donne pas la description des coins de foudre, ne fait aucune mention de synonymie et ne rapporte aucune particularité relative aux superstitions contemporaines.

François Titelmans, né à Hasselt, vers 1498, fit ses études à l'Université de Louvain, puis entra dans l'ordre des Frères Mineurs où ses supérieurs le chargèrent d'enseigner aux autres frères la philosophie, étude pour laquelle il fait remarquer qu'il ne restait que peu de temps disponible. Réunissant donc le souvenir de ce qu'il avait appris de vive voix à ce qu'il trouvait dans les écrits des Philosophes, Titelmans s'appliqua surtout à la physique, dont il n'existait jusqu'alors aucun bon traité en abrégé, et rédigea son *Compendium* qu'il dédia à la meilleure des mères, à la Faculté des Arts de l'Université de Louvain, qui l'avait nourri de son lait. Titelmans, dit Paquot (2), eut, en 1521, le premier rang à la promotion des Arts et entra, peu après, chez les Récollets du Grand-Couvent de Louvain. qu'il quitta, en 1535, pour se rendre d'abord à Paris puis à Rome où il entra dans l'ordre des Capucins. Il mourut à Anticoli, le 13 août 1537.

L'enseignement du *Frère* Titelmans, aux Récollets de Louvain,

(1) *Cuneus fulminis*. (2) T. II, p. 508.

ayant duré neuf ans, il semble logique de reporter à l'année 1526 le commencement de la rédaction de son ouvrage, qu'il aura menée de front avec celle de ses autres œuvres, dont les titres, renseignés par Paquot, portent les dates de 1528 (deux ouvrages), 1529, 1530 (trois ouvrages). Les références indiquées en marge par Titelmans sont relativement peu nombreuses. La plus grande partie de son œuvre, correspondant ainsi à ce qu'il dit avoir écrit de mémoire, peut donc être regardée comme reflétant directement l'enseignement de l'Université de Louvain.

MIZAULD.

En 1554, Antoine Mizauld (1) publia ses *Ephémérides perpétuelles de l'air* (2), qui durent avoir, au xvi^e siècle, une vogue considérable. Comme le titre l'indique, cet ouvrage est un traité de météorologie et de prévision du temps, qui contient nombre d'observations fort curieuses. Ce qui concerne la pierre de foudre y est exposé conformément aux idées du temps ou aux théories en vogue, mais avec une apparence de scepticisme dont il faut, en toute justice, tenir compte à l'auteur. « Le vulgaire, dit-il, se sert de l'expression de trait de foudre pour désigner une pierre et par antonomase la foudre. Cette pierre a, d'ordinaire, la forme tantôt d'un coin, tantôt d'un globe ou parfois même d'une pyramide. » Mais pour qu'elle puisse se produire, il faut un concours de diverses circonstances que Mizauld a soin de bien préciser. Il faut que tout

(1) Né vers 1520, à Montluçon, petite ville du Bourbonnais, vint achever ses études à Paris et y reçut ses degrés en médecine. Il finit par s'adonner entièrement à l'astrologie, dont il avait appris les principes d'Oronce Finé. Il mourut à Paris en 1578. (Voir Biog. de Michaud. Art. par Weiss).

(2) *EPHEMERIDES AERIS PERPETVÆ: SEV popularis & rustica tempestatum Astrologia, vbiqueterrarum & vera, & certa AVTORE ANTONIO MIZALDO MONLVCIANO ANTVERPLE.* Apud Gerardum Spelmannum ANNO. M. D. LV. In-12^o. Imprimé le 4 des Ides de janvier 1555, cet ouvrage date donc en réalité de 1556. On y trouve le titre de la première édition, publiée en latin, à Paris, chez Jacques Kerver, en 1554. La dédicace de Mizauld « Philiberto Babou, Engolismensium Antistiti* » est datée de Paris, des Ides de juillet 1554. Il existe encore d'Anvers une autre édition de même format, imprimée chez Jean Bellere, en 1560.

* Philibert Babou, évêque d'Angoulême.

d'abord « une exhalaison participant tant de l'éclair que de la foudre, se rencontre dans un nuage très dense (1), de couleur verdâtre ou noirâtre, avec une certaine matière visqueuse (et j'ai peine à le dire, ajoute Mizauld) métallique. » Il faut ensuite que cette combinaison d'exhalaison et de matière vienne à être « resserrée par des nuages, qui l'entourent d'une humidité froide » et finalement qu'elle soit soumise à l'action de la « chaleur extrêmement intense provenant tant du soleil et des étoiles que résultant du mouvement et de l'antipéristase. » Les choses étant ainsi, l'exhalaison « prenant corps et se solidifiant devient une pierre, exactement comme les briques qui, primitivement à l'état de boue humide et sans consistance, sont cuites dans un four spécial et en sortent durcies. »

« Les livres des anciens et les observations journalières ont prouvé que de l'acier incandescent et des corps métalliques de même genre sont tombés des nuages avec la foudre. » Pour Mizauld « la cause en est un mélange de vapeurs et une matière limoneuse et terrestre non moins que sulfureuse et visqueuse qui, venant à éprouver le phénomène de la cuisson sous l'action des nuages, du feu, du mouvement et des rayons célestes (suivant la formule indiquée plus haut) est transformée, comme par une fermentation, en une masse de fer ou d'acier. Et de là il résulte que tout ce qui est foudroyé a l'odeur du soufre que pas un philosophe n'ignore être avec l'hydrargyre un élément métallique. »

Précédemment Mizauld avait fait observer que les substances minérales « qui tombent avec le tonnerre ou pour mieux dire avec la foudre sont desséchées et torrifiées au point de ne plus être fusibles ni susceptibles d'être forgées et qu'elles se réduiraient en cendres plutôt que de le faire », assertion à l'appui de laquelle il pourrait, dit-il, ajouter au sien de nombreux témoignages.

IMPERATO (FERDINAND).

Dans le volumineux ouvrage qu'il a consacré à l'histoire natu-

(1) Ovide a dit *gravidæ nubes* pour des nuages chargés de pluie. Ce ne pourrait être ici le sens de *gravidæ nubes*.

turelle (1), Ferdinand Imperato (2) ne s'occupe que d'une façon très indirecte des pierres de foudre ainsi que des outils préhistoriques ou des instruments en pierre.

Il donne la figure (3) de couteaux indiens en pierre, dite focara (4) ou verre fossile, matière dont les Américains, dit-il (5), se servent au lieu de fer « pour ouvrir et tailler ».

Cette pierre *focara* paraît, à son avis, bien être le silex, qui revêt parfois la forme de coquilles marines et de crustacés (6). Imperato consacre cependant un autre chapitre au verre fossile semblant ainsi, malgré l'analogie des deux substances, établir une différence entre elles.

Imperato fait à peine mention des traditions populaires relatives à certains fossiles. En parlant des pierres « *testugginate* » (7) « parfois nommées Ombre, comme si elles tombaient du ciel avec les pluies », il a soin de dire qu'elles ne sont pas rondes par suite d'un mode d'accroissement qui leur est propre, mais qu'elles tiennent cette forme, d'animaux marins, « incini » et « porcs-épics » (8), dépouillés de leurs radioles et transformés par un suc, qui les a imprégnés, en une sorte de pierre blanche et de couleur de miel (9). Les fossiles peuvent ainsi être changés, notamment en une pierre qu'il nomme « *sustanza felcigne* » ou en une « *sustanza cementizia* ». Il dit aussi *pietra cementizia* et *pietra focara* (10). Il donne un peu

(1) La première édition est de Naples, 1599. La seconde est intitulée: *HISTORIA NATVRALE DI FERRANTE IMPERATO NAPOLITANO NELLA QVALE ORDINATEMENTE SI TRATTA Della diuersa condition di Minere, Pietre pretiose, & altre curiosità. Con varie Historie di Piante, & Animali, fin' Hora non date in luce. In questa Seconda Impressione aggiuntoui da Gio: Maria Ferro Spetiale alla Sanita, alcune Annotationi alle Piante nel Libro vigesimo ottauo... VENETIA... M. DC. LXXII... In-folio. Avec frontispice et figures. L'ouvrage, traduit en latin, fut encore imprimé, à Cologne, en 1695, en format in-4^o. — On trouve souvent le prénom de Ferrante pris pour le nom de famille d'Imperato et c'est sous cette dernière forme qu'il faut l'écrire et non sous celle d'Imperati, comme il a été fait précédemment, p. 62, en prenant pour base la traduction latine du nom. (2) Père de François. *Ante*, p. 62. (3) P. 515. (4) Focáia? pierre à fusil. (5). P. 605. (6) Pages 569-570. (7) P. 574, (8) « . . . incini, & estrici, animali marini. » (9) « ... e trasmutate dall' humor soprauegnente in felce di color bianco, e melato. » (10) P. 583.*

plus loin la figure d'un *hérisson de mer*, encore muni de cinq radioles, changé en pierre « *cementizia* » (1).

Finalement il parle encore du Porc épïc marin (2) qui est du genre des « *incini* » marins et qui diffère des autres espèces connues, par la longueur et la dimension de ses piquants, tout comme parmi les animaux terrestres, les porcs-épics diffèrent des hérissons. La substance des piquants et le test se transforment en chaux, sous l'influence de la chaleur, comme les coquillages et les huitres.

Cette appréciation exacte qui faisait démontrer à Imperati que les ombries n'étaient pas d'origine météorique, mais de vrais fossiles, dans le sens actuel du mot, et qui lui faisait exclure d'un ouvrage, consacré à l'histoire naturelle, les pierres taillées, sauf une seule qui se trouve citée comme exemple de roche, fait le plus grand honneur au savant napolitain (3). Il ne se prononce pas sur ce qu'on nommait les *siette*. La matière qui se réunit dans les nuages, ne pouvant être uniforme et ces différentes matières pouvant, de plus, se trouver en des états différents, il admet que les *siette* peuvent être de substance épaisse et il en conclut qu'il n'y a guère lieu de s'étonner de ce que, comme beaucoup de personnes le disent, on retrouve une *substance minérale*, dans la terre au point où la *sietta* est tombée (4).

Le volume de l'*Historia naturale* est accompagné d'une grande planche représentant le « *RITRATTO DEL MVSEO DI FERRANTE IMPERATO* ». C'est une assez vaste pièce éclairée par une fenêtre ménagée au milieu d'un mur d'une épaisseur considérable. Des armoires occupent tout un côté de cette pièce et la paroi voisine de la fenêtre. Elles se partagent dans le sens de la hauteur en trois étages dont les compartiments de la rangée inférieure sont pourvus de portes, et ceux du milieu, de tablettes qui se rabattent. Deux de ces dernières, étant abaissées, laissent apercevoir des cabinets divisés en de multiples cases garnies d'objets que le dessin ne permet pas de reconnaître. Les compartiments inférieurs sont occupés par des objets renfermés dans des sacs, des vases ou des boîtes.

(1) P. 586. « *riccio marino convertito in pietra cementizia.* » (2) P. 680. « *Estrice marino* ». Itrice. (3) Voir WALCH. RECUEIL DE MONUMENS DES CATASTROPHES QUE LE GLOBE A ÉSSUIÉES... tome second. Section I. NUREMBERG MDCCCLXXIII, p. 148. (4) P. 262.

Des oiseaux empaillés garnissent la tablette au bas des compartiments de la rangée supérieure, sur le haut desquels se trouvent entassés des oiseaux, des poissons, des coraux, des échantillons de roches et même un phoque.

La paroi de droite est occupée par un grand meuble ou étagère, pourvu de deux avant-corps et contenant des livres posés à plat pour la plupart. Entre cette bibliothèque et la fenêtre, se trouve une sorte de table à tiroir, au-dessus de laquelle le mur est garni, tout comme la voûte de la pièce, d'une quantité d'animaux de toutes sortes, un phoque, des crabes, des étoiles de mer, des poissons et des coquillages, au milieu desquels un gigantesque crocodile détient la place d'honneur. Trois visiteurs admirent ces curiosités, dont un valet leur indique, au moyen d'une longue baguette, les spécimens les plus remarquables. Ils portent le costume du xvi^e siècle, attestant ainsi que ce frontispice appartient à la première édition de l'ouvrage. Il donne même lieu de supposer que la gravure lui est antérieure. Celle-ci semble avoir inspiré Wormius (1) pour l'arrangement de sa collection. Aucun indice de classement rationnel ne s'y trouve indiqué, mais sa dimension (2) et les détails qu'elle nous a conservés en font un document curieux et intéressant.

SCHWENCKFELT.

Gaspard Schwenckfelt, qui portait le même nom que le fondateur d'une secte religieuse, originaire de la Silésie, né en 1490, mort en 1561 (3), est connu par un ouvrage intitulé : *Stirpium et Fossilium Silesiæ catalogus*, imprimé à Leipzig, en 1601 (4). Il était né à Greffenberg, en Silésie, et mourut à Goerlitz, 1609 (5).

Le titre, les dédicaces et les pièces laudatives de son ouvrage appren-

(1) *Ante*, p. 83. (2) Elle mesure 0,39 de long sur 0,30 de haut. (3) Gaspar de Schwenckfeld. Voir Biog. de Michaud. (4) *Stirpium & Fossilium SILESIAE CATALOGVS. In quo præter etymon, natales, tempus; Natura & vires cum varijs experimentis assignantur: Concinnatus per CASPARVM SCHWENCKFELT, Reip. Hirsbergensis Phys. Ordinar... MDCI. LIPSIÆ. IMPENSIS DAVIDIS ALBERTI...* In-4^o. (5) Biographie universelle. Bruxelles, 1846. Moreri et la Biographie de Michaud n'en font pas mention.

ment qu'il était docteur en philosophie et en médecine, et qu'il fut « physicien ordinaire » de la *république* de Hirschberg, petite ville de la Silésie.

La plus grande partie de ce curieux volume est consacrée à la botanique. A la fin se trouve inséré, avec un titre spécial qui porte la date de 1600, le catalogue des fossiles de la Silésie (1). Ce catalogue débute par un tableau général des fossiles, qui donne, mieux qu'une longue définition, une idée de ce qu'il entend par ce mot.

En laissant de côté la majeure partie de ses divisions, on voit que les *Minéraux* ou corps fossiles, généralement désignés sous cette dénomination, peuvent être considérés sous deux points de vue : ils sont tirés hors de la terre, en creusant, ou bien ils en sourdent naturellement comme l'eau. Dans le premier de ces groupes, Schwenckfelt distingue ceux qui sont secs et ceux qui sont humides.

Les corps secs sont ceux qui contiennent peu d'humidité et sont, pour la plus grande proportion, constitués par des éléments terrestres. Leur densité les maintient en masses, qui sont friables, comme les *terres*, dont il indique les nombreuses subdivisions, ou cassables comme les *pierres*.

Ces dernières, qui font l'objet d'un tableau spécial, sont ou bien *rudes* et alors on les nomme simplement des pierres, telles que les rochers, les roches (grès, calcaire, schiste, silex, spath, etc.), le quartz, mentionné à part, et les minerais (fluores) ou bien de meilleure qualité (2) et alors il faut distinguer entre elles celles qui le sont au degré moindre et celles qui le sont au degré supérieur. Ces dernières sont les gemmes que Schwenckfelt considère encore sous divers points de vue. Les pierres de meilleure qualité, mais du degré moindre, comprennent deux divisions : le *marbre*, dans lequel il distingue le « *zotense* » et le porphyre, et les pierres de meilleure qualité « *sui generis* », dont il cite comme exemple l'ætite, la bélemnite, le ceraunias, l'astroïte, l'hématite et la pierre judaïque.

Ce tableau constitue une des premières tentatives de classification

(1) Fossilium Silesiæ CATALOGVS, OMNIS GENERIS MINERALIA, METALLICA, METALLA, SVCCOS, TERRAS, LAPILLOS, FONTRIS medicatos & Thermas continens: *Concinnatus opera & studio CASPARI SCHWENCKFELT Physici Hirschbergensis...* Anno M.DC. (2) « *Nobiliiores* ».

des « fossiles », et montre la confusion étrange qui régnait dans l'esprit des naturalistes, arrivant à comprendre dans une même division les corps les plus dissemblables et à éloigner les plus voisins, par la considération exclusive de caractères extérieurs.

Dans le catalogue, rédigé suivant l'ordre alphabétique, on remarque, parmi les synonymes de la *bélemnite*, le nom de *Donnerkeil*, comme lui étant donné par le vulgaire et parmi ceux de la brontie, outre *Lapis Bufonum maior*, *Grosser Krötenstein* et *Albstein*, celui de *Pygmæerstein*, qui se trouve cité ici exceptionnellement et qui rappelle probablement une légende locale.

La céraunie est l'objet de la notice suivante : « *Ceraunia*. Κεράυνιας *Gesn.* *Lapis Bufonum maior.* *Grosser glatter Krötenstein.*

Elle diffère de la brontie en ce qu'elle est dépourvue de stries et de lignes : elle est lisse, et tantôt arrondie, tantôt oblongue : elle a la forme tantôt d'une massue, tantôt d'un coin, tantôt d'une pyramide ou bien encore d'une hache.

1. La céraunie conique, représente une pyramide, elle se termine en pointe en forme de cône ; elle est lisse et de couleur variée à l'instar du jaspe foncé, rouge-brun et vert.

Vulgairement *Ein Donnerkeil*.

2. La deuxième sorte est de la grandeur d'un œuf de canard, oblongue, plane à la partie inférieure, arrondie ou concave à la partie supérieure, d'une couleur entre le brun et le bleuâtre. Elle est très lisse, très dure, très pesante et ne se laisse pas entamer à la lime.

Ein Schlangenstein.

3. La troisième sorte a la même couleur ; elle est oblongue et cylindrique. On pourrait presque comparer sa forme à celle d'une jambe.

Les céraunies se trouvent dans les champs, les carrières et les fleuves, quoique très rarement. »

Le peu de précision de ces détails doit faire regretter l'absence de figures qui auraient singulièrement contribué à éclaircir le texte.

L'ouvrage étant rédigé surtout en vue des propriétés médicinales des « fossiles », *Schwenckfelt* rappelle que la céraunie en pyramide est principalement employée pour les hernies des enfants.

Un article spécial est consacré aux *Vasa fictilia*, vases façonnés de main d'homme ou vases faits d'argile « *Urnes cinéraires, urnes fossiles, Erd Töpfe, Gewachsene Töpfe, Zwerg Töpfe* » déno-

minations en rapport avec la croyance vulgaire que Schwenckfelt rappelle de leur production dans la terre et avec celle que bien des personnes leur attribuent de leur emploi par les Nains. Leur véritable destination n'est, du reste, pas ignorée par l'auteur, qui rapporte la conjecture des savants relativement aux funérailles chez des populations anciennes, lesquelles manquant d'urnes, auront renfermé dans des vases tout ce qui provenait du bucher et les auront enterrés dans le sable du tumulus élevé au même emplacement.

RULAND.

De nos jours on a donné de l'Alchimie la définition suivante: « Art chimérique qui consistait dans la recherche d'un remède universel et d'une substance propre à opérer la transmutation des métaux » (1).

Toutes les définitions de l'alchimie, concises ou prolixes, attestent ce double but. C'est probablement en considération de leurs propriétés médicinales que nombre de substances, auxquelles on attribuait des vertus particulières, voisinent, avec les ingrédients que l'on supposait capables d'opérer le grand œuvre, dans les ouvrages consacrés à l'*art hermétique*. Au commencement du XVII^e siècle on trouve encore, classés parmi les pierres, la plupart des fossiles connus à cette époque, dans le *Dictionnaire de l'alchimie* (2), publié par Martin Ruland.

Il n'est pas dit à quel titre ils s'y trouvent. Dès lors il n'y a pas trop lieu de s'étonner d'y trouver aussi la *céraunie*. Ce qu'il en rapporte est ce que dit Pline (3) au sujet des gemmes qui tirent sur le blanc, l'astérie, l'astrios et l'astroïte, puis ce que dit Sotacus d'autres espèces de céraunies noires et rougeâtres qui ne se rencontrent nulle part ailleurs qu'en des endroits frappés de la foudre.

(1) Dictionnaire français illustré et encyclopédie universelle... ouvrage... dirigé par B. Dupiney de Vorepierre... Paris 1860, 2 vol. in-4^o. (2) LEXICON ALCHEMIÆ SIVE DICTIONARIUM ALCHEMISTICVM, Cum obscuriorum Verborum, & Rerum Hermeticarum, tum Theophrast-Paracelsicarum Phrasium, *Planam Explicationem continens*. AVCTORE MARTINO RVLANDO, PHILOSOPHIÆ, & Med. D. & Cæs. Maiest. Personæ SS. Medico, &c... Cura ac sumtibus Zachariæ Palthenii, Librarii ac D. in libera Francofurtensium Repub. MDCXII. In-4^o. (3) P. 139. *Ante*, pp. 5-6.

« Ces céraunies, ajoute Ruland, sont les pierres que les Allemands nomment *Donnerstein*. » Il reprend alors la citation de Pline relative à leur chute avec le tonnerre, et à leur provenance de *Granie* et d'Espagne. Ce passage et les paragraphes suivants sont tout simplement empruntés à Encelius qu'il ne nomme pas et qui renvoie d'ailleurs à « Solin, ch. 23, des Céraunies » (1).

Parmi les gemmes, on voit ensuite citer, comme l'avait fait Kentmann, les « Gemmes Céraunies » (2). 1. Le Céraunias long, *Ein länglicher vnnd glatter Krottenstein* ;

2. Le rond, *Ein Runder*. »

Finalement, parmi les pierres on retrouve les Pierres céraunes (3).

Les quatre exemplaires qu'il cite sont ceux qui se trouvent déjà mentionnés par Kentmann (4), auquel il en emprunte la description, en omettant ce qui concerne la chute du troisième d'entre eux à Heiburg. Il reproduit aussi le cinquième exemple de provenance des céraunies donné par Kentmann, mais avec une différence de ponctuation et une modification grammaticale qui en rendent le sens peu compréhensible.

Il y a lieu de remarquer encore que Ruland écrit ici *ceraunœ*, alors que les auteurs qu'il copie emploient la forme de *cerauniæ*.

La biographie de Michaud ne mentionne pas le nom de Ruland. Moreri fait mention de Martin Rulland, né à Ratisbonne, mort à Prague en 1611, « Médecin de l'Empereur » et auteur d'ouvrages de chimie, dont le père, également nommé Martin, né à Frisingen en Bavière, mort en 1602, à l'âge d'environ 60 ans, « professa la Médecine dans l'Université de Lawingen, ville de la Souabe en Allemagne & se rendit célèbre par quantité de traitez, qu'il comença d'écrire dès l'âge de 22 ans. »

C'est à ce dernier que Moreri attribue le *Lexicon Alchymicæ*.

« *Lexicon hoc Alchemiæ olim congestum abs me, iam vero adauctum publicare volui...* », dit Martin Ruland, le médecin de l'empereur, dans sa préface, datée de Prague le 20 avril 1611. On pourrait supposer qu'il a repris et augmenté une œuvre paternelle, mais comme le privilège, qui est daté du 2 septembre 1607, est accordé

(1) *Ante*, pp. 22-23. (2) *Gemmæ cerauniæ*. (3) *Lapides ceraunæ*. (4) *Ante*, p. 28.

en vue d'une première édition, dont les mots « congestum abs me » attestent l'existence, il n'y a aucun doute que l'ouvrage soit de Martin Ruland, fils. La Biographie universelle (1) cite les deux Martin Ruland comme ayant été l'un et l'autre médecin de l'empereur Rodolphe II. « Quoique plus éclairé, dit-elle du fils, ou de meilleure foi que son père, il donna aussi dans les rêveries de Paracelse. » Elle ne fait pas mention du *Lexicon Alchemiæ* parmi leurs œuvres.

MAIER (MICHEL).

En 1621, parut à Francfort, sous la date de 1620, la *Semaine philosophique*, de Michel Maier (2), fameux alchimiste, né en 1568, à Rindsbourg, dans le Holstein, mort à Magdebourg, en 1622. Le titre de son livre donne une partie de sa biographie et fait voir en lui un des adeptes du grand-œuvre. On peut y ajouter qu'après avoir pratiqué la médecine à Rostock, il fut, comme Anselme de Boodt, nommé médecin de l'Empereur Rodolphe II, qui lui accorda des titres de noblesse, et qu'il abandonna sa situation pour parcourir l'Allemagne à la recherche de secrets merveilleux et accepter, finalement, la place de médecin-physicien de la ville de Magdebourg (3).

La *Semaine philosophique* est dédiée à Chrétien Guillaume, Archevêque de Magdebourg, Margrave de Brandebourg, Duc de Prusse, etc., son très élément Seigneur (4).

Michel Maier y prend son titre de comte palatin et date sa

(1) Bruxelles, 1846. (2) *Septimana Philosophica, Qua ÆNIGMATA AVRIFOLA DE OMNI NATVRÆ GENERE à SALOMONE Israëlitarum sapeintissimo Rege, & Arabiæ Regina SABA, nec non HYRAMO, Tyri Principe, sibi inuicem in modum Colloquii proponuntur et enodantur: Vbi passim nouæ, at veræ, cum ratione & experientia conuenientes, rerum naturalium causæ exponuntur ac demonstrantur, figuris cupro incisus singulis diebus adiectis.* AVTHORE MICHAËLE MAIERO. Imperialis Consistorii Comite, Eq. Ex. Med. D. & Cæs. Maiest. olim Anlico nunc illustriss. Principis ac Dn MAVRITH, Hassiæ Landgrauii, &c. Archiatro — Francofurti, *Typis Hartmanni Palthenii Sumptibus* LVCAE IENNIS 1620. In-4o. (3) Biog de Michaud. (4) « Christian Guillaume, né le 28 août 1587, qui fut administrateur de Magdebourg après son père » Moreri.

dédicace de Magdebourg, le 11 janvier 1620, vieux style, ee qui assigne à la publication de son œuvre la date de 1621.

Le texte se divise en six grands ehapitres, consacrés ehacon à l'un des jours de la création. La forme adoptée est celle d'un dialogue, entrecoupé de questions dénommées *énigmes*, au nombre de 319 pour tout l'ouvrage, et précédé chaque fois d'un exposé de la question, mis dans la bouche de Salomon, qui, dans tous ses discours, fait preuve d'une prescience sans bornes.

S'il parle d'Hippoerate, de Galien et de Vésale (1), la reine de Saba est, cependant, au moins son égale, quand elle montre son savoir en allemand (2) et quand elle parle d'une expérience faite en sa présence par le défunt empereur Rodolphe II (3). Hiram n'est inférieur ni à l'un ni à l'autre de ses interlocuteurs. La connaissance qu'ils ont de l'Amérique met d'ailleurs sur le même rang le roi Salomon, la reine de Saba et le prince de Tyr (4). Et plus tard Maier aurait vécu, plus il aurait attribué de connaissances approfondies aux personnages dans lesquels il inearne la sagesse, le désir de savoir et la science. Quant aux céraunies, e'était assurément l'un des sujets pour lesquels Maier avait le moins à exagérer la doctrine de l'antiquité.

Dans les entretiens sur le premier jour où il est question des corps simples, du ciel et des éléments, il fait rappeler, par Hiram, la prédiction, due à Anaxagore, de la ehute, à jour fixe, d'une grosse pierre, tombant du ciel ou du soleil. Le philosophe, ajoute-t-il, en déduisait, peut-être, l'existence de pierres dans le ciel « tout comme, à la vérité, les pierres de foudre tombent des nuages » (5).

Dans les eommentaires sur le deuxième jour, eonsacrés aux météores ou aux mixtes imparfaits, Salomon expose ensuite la théorie de la foudre (6): « Lorsqu'en un point quelconque, l'air s'est raréfié, le soleil attire les vapeurs avec plus de force et il se fait ainsi, que parfois, il entraîne avec elles quelque peu de matière plus épaisse, tout comme il peut arriver aussi pour du sable ou des cendres, que, sous l'action d'un feu violent, des parcelles plus terrestres soient entraînées en même temps que les vapeurs d'eau. Cette

(1) P. 200. (2) P. 105. (3) *Ibid.* (4) Pages 104, 200, 201, 226. (5) P. 28. (6) P. 35.

matière, plus épaisse, peut alors s'arrêter dans les nuages attendu que, comme il a été dit, ceux-ci ne sont pas encore de l'air pur (1), et y devenir assez abondante pour que la nature, qui maintient là l'équilibre comme ailleurs, s'efforce de purifier les nuages en opérant dans l'ordre suivant : le feu ou la chaleur, qui réside dans l'air, parcourt tous les nuages et réunit les substances hétérogènes, c'est-à-dire la matière terrestre en un seul point où elle la comprime fortement. Sous une impulsion subite, il surgit ensuite, de cet air chaud, du feu qui dans un mouvement plus fort et dans un éclat de foudre, lance cette matière terrestre, de haut en bas, vers la terre. Cette matière terrestre est la pierre de foudre ; la force de percussion que possède ce feu est la foudre qui traverse tout et tue les animaux ; la lumière du trait de feu est, enfin, l'éclair. » Quant au tonnerre, c'est le bruit produit par le choc du feu et de l'air, etc.

La question des pierres qui tombent du ciel, pierres de foudre et autres, semble assez intéressante à Michel Maier pour lui faire demander par Hiram (2) ce qu'il faut penser des pluies anormales de pierres, de blé, de sang, de poissons, de grenouilles, etc., question à laquelle Salomon, n'admettant, pour sa solution, aucun phénomène naturel, préfère répondre en invoquant l'intervention de forces surnaturelles ou *hyperphysiques*, préférant ainsi ranger les faits cités, parmi les prodiges ou les miracles, plutôt que de les expliquer par des arguments qu'il estime sans valeur. Dans cette catégorie, ainsi établie de faits merveilleux, il range la pierre dont la chute avait été prédite par Anaxagore, mais non les exemples cités par Avicenne (3).

Sur une nouvelle interpellation d'Hiram, qui demande à connaître la cause première de la pierre de foudre et celle du tonnerre, de la foudre et de l'éclair, Salomon (4) rappelle qu'il a déjà traité ce sujet. Il en reprend, cependant, l'exposé, mais s'il le fait plus longuement, il n'y ajoute cependant pas grand'chose. La matière qui monte de terre dans les nuages est, dit-il, visqueuse et très compacte. Dans l'expulsion de la pierre hors des nuages, il ne voit qu'une manifestation d'un phénomène général, sur lequel la vaine crainte

(1) Purgatus aër. (2) Pages 49-50. (3) *Ante*, p. 9. (4) P. 51.

de ne pas être compris lui fait donner des détails qui ne laissent aucun doute sur son idée.

Ajoutons que les effets merveilleux de la foudre, qui fond des métaux durs et résistants et ne touche pas à des objets sans consistance, comme des vêtements, et qui réduit en vapeur du vin en laissant le fût intact, sont comparés par Maier à la pierre philosophale laquelle, étant arrivée à l'état de perfection, pénètre instantanément tous les métaux, les change et transforme complètement leur état primitif.

La vignette, placée en tête du chapitre du deuxième jour, représente la foudre sortant de deux couches de nuages et précipitant sur terre, au sein de l'obscurité que déchirent les éclairs, au milieu d'une pluie intense, des quantités innombrables de pierres de foudre.

TERZAGO.

Dans sa description du musée de Manfred Settala, patricien de Milan (1), Paul Marie Terzago consacre un chapitre à la pierre de foudre. Il s'y déclare enclin à croire « pour des raisons sérieuses » que les pierres, traits ou coins de foudre ou bien encore « traits de Jupiter, qui frappent les mortels », sont des exhalaisons imprégnées de diverses sortes d'« esprits », plutôt que des corps solides.

Les effets extraordinaires de la foudre, parmi lesquels il cite le fait d'un glaive détruit dans son fourreau, et celui de tonneaux instantanément vidés, sont dus à l'action étonnante et inexplicable d'une matière subtile, plutôt que les effets d'une matière dense.

(1) MVSÆVM SEPTALIANVM MANFREDI SEPTALÆ PATRITII MEDIOLANENSIS INDVSTRIOSQ; LABORE CONSTRUCTVM; PAVLI MARIE TERZAGI MEDIOLANENSIS PHYSICI COLLEGIATI GENIALI LACONISMO DESCRIPTVM; POLITIORIS LITERATVRÆ PROFESSORIBVS ERVDITA HVMANITATE ADAPERTVM: Cum logocentronibus, siuè Centonibus eiusdem Terzagi de natura *Chrystalli, Coraliij, Testaceorum Montanorum, & Lapidifactorum, Achatis, Succini, Ambari, & Magnetis*. DERTONÆ, Typis Filiorum qd. Elisei Violæ 1664. *Superiorum permissu*. In 4°. Manfred Settala, né le 8 mars 1600, mort à Milan, le 15 février 1680, fils de Louis Settala ou Septalius. Voir, dans la Biog. de Michaud, les articles consacrés à ces savants.

Toutefois, une pierre qui était conservée dans le musée (1) et qui, projetée du ciel, dans une explosion, avait subitement frappé de mort un Religieux franciscain de Sainte-Marie de la Paix, l'avait déterminé à croire que des pierres très dures pouvaient être lancées hors des fatales catapultes des nuages.

Manfred Settala, témoin de ce fâcheux événement, ayant engagé les assistants à procéder avec grand soin à l'examen du cadavre, on découvrit au fond d'une blessure, atteignant l'os de la hanche, une pierre à peu près ronde, épaisse, au centre, d'un quart de pouce, ayant la dimension d'une de ces monnaies d'argent qu'on nomme « Philippe » et n'étant que très légèrement aplatie d'un côté.

Une moitié avait en partie la couleur de briques, qui auraient subi un commencement de fusion; le reste était recouvert d'une croûte légère et transparente. L'autre moitié était rude et ferrugineuse comme la pierre qu'on trouve décrite au ch. II, du livre 4, du Musée métallique d'Ulysse Aldrovande et qui, brisée par le milieu, exhalait une détestable odeur de soufre.

Après avoir rappelé le témoignage de Gesner, relatif à la pierre d'Ensisheim et les hésitations des philosophes sur l'origine de ces pierres, qui sembleraient témoigner en faveur d'une génération spontanée si on savait où elles pouvaient se former, à moins qu'on ne regarde la lune comme une autre terre, des montagnes de laquelle elles seraient tombées, il passe rapidement en revue les opinions de Sennert (2), d'Ambrosini (3) et d'Aristote (4), qui se prononcent tous contre la croyance que la foudre est une pierre.

Tout en raillant la crédulité d'Avicenne, racontant qu'un veau

(1) On lit au sujet du *Museum Septalianum*, dans la Biog. de Michaud « Ce livre est recherché, parce que l'on y trouve la description d'un aérolithe, tombé dans le couvent de N.-D. de la Paix, à Milan, et qui tua un religieux. C'est le premier exemple connu d'un homme tué par un accident de ce genre (la défaite des Gabaonites sous Josué rentrant dans la classe des événements miraculeux)... » Article par Weiss. (2) « *Lib. 4. cap. I. epith. Phy.* » Peut-être *Auctuarium Epitomes Physicæ, Wittebergæ* 1635, ouvrage renseigné par Nicéron, et œuvre de Daniel Sennert, fameux médecin, père d'André Sennert, professeur de langues orientales à l'Académie de Wittenberg. La fille de ce dernier avait épousé Jean Daniel Major. (3) « *Vly. Aldro. cap. 5. cit.* » (L. IV.) (4) « *Lib. 3 meteo.* »

était tombé des nuages, il admet que des animaux de petite taille peuvent y trouver leur origine, comme les grenouilles, dont parle « *Eustachius* » et les « rats de Norvège ou Lemner » dont parle *Olaus Wormius*. Il en conclut que si les germes d'êtres vivants et doués de mouvement peuvent être transportés dans les nuages, à plus forte raison il peut en être de même pour les éléments de formation de ces curieuses pierres.

A la théorie d'Ambrosini, comparant, dit-il, la formation d'une pierre dans les nuages avec cette prudente restriction « si tant est qu'il s'en forme là » à celle de la brique (1), produite par l'action de la chaleur sur des matières également molles au commencement, il oppose le froid qui règne, plutôt que les températures élevées, dans les hautes régions de l'atmosphère, suivant l'avis unanime des savants.

C'est, toutefois, l'explication du fait même, plutôt que sa possibilité, que l'auteur repousse, car il admet parfaitement que la réunion et le mélange intime de corpuscules, les uns semblables, les autres dissemblables, dans lesquels se produit « le magnétisme des choses » puissent, par leur agglomération, constituer des pierres de formes diverses. « Tel est, dit-il, au point de vue philosophique mon avis sur la pierre de foudre.

Un rappel de l'opinion d'Olaus Wormius avec les difficultés qu'elle comporte, un renvoi à Kentmann, à Wormius et à Aldrovande, la citation des vers de Marbode sur les merveilleux privilèges de ces pierres, une mention, pleine de scepticisme d'ailleurs, de leur emploi en médecine et de « l'huile chimique » qu'on en extrait, complètent ce chapitre, qui se termine par l'indication de l'épreuve au moyen de laquelle on peut distinguer les vraies pierres des fausses, épreuve dont l'auteur ne se refuse pas à admettre la valeur si le fil employé à cet effet est en amianthe.

LE P. KIRCHER.

En tête du second volume du *Monde souterrain*(2), du P. Kircher,

(1) Comparaison déjà faite par Mizauld. *Ante*, p. 261. (2) ATHANASII KIRCHERI E SOC. JESU MUNDUS SUBTERRANEUS. In XII. Libros digestus. AMSTELO-

figure un tableau schématique des pierres, celles-ci étant classées tout d'abord d'après leur origine organique ou inorganique.

Les pierres d'origine inorganique se divisent à leur tour en deux groupes, suivant qu'elles sont combustibles ou incombustibles. Ces dernières se subdivisent alors suivant qu'elles ont une figure déterminée ou indéterminée, catégorie où, soit dit en passant, sont comprises avec les roches, les silex, les marbres, etc., presque toutes les pierres précieuses.

Les pierres à figure déterminée se groupent alors de nouveau selon que cette figure est mathématique ou empruntée à toute autre forme qui ne l'est pas et qui ressemble soit à des êtres animés soit à des choses inanimées. Cette dernière catégorie est finalement envisagée suivant que la forme de la pierre est naturelle comme la *stalagmite*, la *stéatite*, la *scalactite* (1), le *tuf*, la *Pierre ponce*, l'*hématite*, l'*amochryse*, la *cadmite*, la *capnite*, ou bien artificielle comme le *trochite*, la *Pierre stellaire*, la *céraunie* et la *bélemnite*.

Kircher distingue la bélemnite du *Dactylus Idcus*, qu'il classe dans une des subdivisions des corps inorganiques empruntant une forme déterminée à un être vivant dont il rappelle une partie. L'*Ombrie*, dont il a été question si souvent, se trouve dans la division des pierres à figure déterminée, mathématique, autre que de forme ronde, non pourvue d'angles, dans le petit groupe des pierres hémisphériques.

Dans le chapitre consacré à la multiple différence des pierres, la classification est d'abord simplifiée. Dans la division primordiale

DAMI. Anno MD LXXV. In-folio. Deux volumes. Le frontispice du premier volume et le frontispice-titre du second volume sont datés de 1664. L'approbation est datée de Rome, le 19 avril 1662. La dédicace à l'empereur Léopold I, placée en tête du second volume est du mois de juin 1663. La publication du *Mundus Subterraneus* est généralement rapportée à l'année 1664. Les dates citées ci-dessus prouvent que l'impression de l'ouvrage a duré un certain temps et qu'elle ne fut achevée qu'en 1665. Il en existe une traduction en hollandais: d'ONDER-AARDESE WERELD... Door den Eerwaardigen Vader ATHANASIUS KIRCHERUS in XII Boeken nauwkeurig beschreven... AMSTELDAM... 1682. In-folio. Deux volumes. Le P. Kircher était né le 2 mai 1602, à Geysen, près de Fulde, et mourut à Rome, le 28 novembre 1680. (1) La traduction hollandaise porte *Stalactites*.

des pierres, basée sur leur origine celles d'origine inorganique se subdivisent immédiatement d'après leur forme, qui est dite naturelle ou artificielle. Il n'est plus rien dit de ce dernier groupe qui, dans le tableau, contient la céraunie, mais on retrouve celle-ci dans l'autre groupe des corps inanimés, celui doué d'une forme naturelle qui se partage ici d'après un caractère nouveau, suivant que la pierre provient de la terre, de l'eau ou de l'air. « L'air, en effet, produit le céraune ou pierre de foudre, concrétionné dans les nuages, puis précipité sur terre, et les autres pierres semblables dont il sera parlé plus au long quand il sera question des pluies de pierres. » L'explication promise semble toutefois faire défaut, car il n'est fait aucune mention de ces phénomènes dans la table du volumineux ouvrage qu'est le *Mundus subterraneus*.

Un second tableau donne la division des pierres et des gemmes envisagée à un autre point de vue. Une pierre est petite ou grande, rare ou commune, dure ou tendre, belle ou laide. La brontie et l'ombrie sont des pierres petites, rares, dures et laides. Le glossopètre est une pierre tendre et belle. La céraunie et le *Dactilus Ideus* sont des pierres grandes, rares, dures et laides.

La céraunie figure encore dans l'ouvrage du P. Kircher, dans une table alphabétique des pierres précieuses, indiquant leur forme et renseignant leurs propriétés. Il y est dit qu'elle doit son nom à la foudre attendu qu'elle tombe des nuages, « fait dont nous avons donné l'explication ailleurs. » Il en existe de plusieurs espèces dit le P. Kircher. « Elle passe pour protéger contre la foudre, ajoute-t-il, et pour cette raison elle est appelée Brontias; elle est nommée Ombrias si elle tombe en même temps que la pluie et les averses (1). L'astérie ou astroites, la bélemnite, le glossopètre y sont mentionnés dans le même esprit. Enfin, dans une liste des pierres qui doivent leur nom à leur ressemblance avec des objets quelconques, ou aux objets mêmes, convertis en pierres, on trouve le « Ceraunites » ou κεραυνίτης comme devant son nom à la foudre « ἀπό των κεραυνων. »

(1) « Cum pluvia & imbribus. »

D. S. J.

Un auteur qui se cache sous les initiales D. S. J., s'applique dans un volumineux traité, publié en 1703 et consacré à la recherche du mouvement et de l'origine des corps solides (1), à élucider un certain nombre de questions de physique et de météorologie, parmi lesquelles se trouve tout ce qui concerne la foudre. Il admet, quant à celle-ci, la théorie de l'exhalaison comprimée dans une masse enveloppante de nuages d'eau douce et rompant cette enveloppe avec fracas au point où elle est le plus faible, pour tomber sur terre, en brisant tout ce qui se rencontre sur son passage. Il n'est plus question de pierres de foudre formées dans les nuages, mais le respect de la tradition, ne permettant probablement pas à l'auteur d'en nier l'existence, il admet que dans le cas où le tonnerre et l'éclair expulsés des nuages viennent à descendre vers la terre avec un violent fracas en un point où il se trouve des pierres sur un terrain inégal, celles-ci peuvent, sous l'impulsion du coup reçu, être lancées à 300 ou 400 verges de distance et, en retombant, blesser ou même tuer un homme. « De cette façon, dit-il, peuvent être produites de ces pierres de foudre que l'on considérait jadis comme précipitées du ciel. »

Toute forme spéciale étant ainsi enlevée aux pierres de foudre que rien ne distinguait plus de cailloux ou de pierres quelconques, il aurait au moins fallu quelques faits précis pour justifier la théorie de l'auteur. L'absence du moindre essai de preuve donne lieu de supposer que D. S. J. raisonnait théoriquement et n'avait aucune connaissance des outils préhistoriques. Le contrôle de son opinion était trop aisé pour n'en pas amener la rapide condamnation.

HELWICH.

Il a souvent été dit qu'on ne lisait pas les préfaces. Celui qui se dispenserait de lire la lettre (2) adressée par Chrétien Helwich à

(1) DE OORSAAK VAN DE BEWEGING *en de beginselen der vaste LICHAMEN* DOOR D. S. J. Tot UTRECHT Bij HERMAN HARDENBERG, Boekverkoper over de Maartens-Brug. M DCC III, in-4°, de 627 pages de texte. Voir p. 132.

(2) Datée de Breslau, le 12 décembre 1703.

Michel Fibiger et insérée en tête de la *Lettre sur les urnes de la Silésie* (1), adressée au même Fibiger, par Chrétien Stieff, justifierait le reproche que méritent ceux qui ne voient dans l'écrit, destiné à mettre en rapport l'auteur avec le lecteur, qu'un vain prétexte de composition littéraire. Ce n'est point, en effet, la valeur particulière de l'œuvre de Stieff, qui se trouve appréciée ici dans une note ultra-laudative, mais sa portée générale, qui s'y voit mise en lumière avec le mérite de rendre justice à des auteurs peu connus.

Helwich écrit à Fibiger qu'il vient de lire la lettre de Stieff. Il insiste sur l'utilité des fouilles opérées dans les sépultures antiques et sur le profit qu'on peut retirer de l'étude des urnes. Il ne s'occupera cependant dit-il, que de celles qu'on trouve dans les pays du Nord, et aussitôt il précise l'importance des résultats acquis, en rappelant qu'un examen un peu attentif de ces poteries et des objets qu'elles contenaient, a suffi pour dissiper l'erreur générale de la croyance au *coin de foudre* (2). « En effet, parmi les savants du temps d'Avicenne et d'Averroès, ceux qui crurent qu'une certaine pierre ou trait est projetée hors des nuages lorsqu'il tonne, sont loin d'être en petit nombre et parmi les Physiciens ils sont loin aussi d'être les derniers.

Ce n'est pas à tort que, récemment, dans son *Introduction à la vraie Physique*, le célèbre Keillius range parmi les véritables Physiciens mécaniques (3), Jérôme Cardan, qui semble partager la manière générale de voir, dans le chapitre 4 de son Livre sur l'éclair (4). Il dit entre autres dans ce livre: « Il existe parfois, dans la foudre (5), une pierre qui cependant est toujours de petite dimension parce qu'elle ne pourrait descendre avec une pareille force; elle est comme fabriquée par compression et se brise par le choc qu'elle subit, et eu égard à ce qu'elle renverse des tours, des maisons et des plantes, comme si elle était lancée par Jupiter, on la nomme *Catebete*.

(1) Ci-après p. 282. (2) « Von dem Donnerkeile ». (3) « Inter veros & mechanicos Physicos ». Le P. Boussingault, parlant en 1664, dans *La Guide universelle de tous les Pays-Bas*, de tableaux peints par Quentin Massys, dit qu'ils ont été faits par un *Maréchal (ouvrier mécanique) lequel*, etc. (4) « Lib. de Fulgure cap. 4. » Il n'est pas dit dans quel ouvrage de Cardan se trouve ce passage. (5) « Quædam sunt fulmina ».

Le P. Honoré Fabri, dont la réputation est grande parmi les physiciens, ne répugne pas lui-même à cette idée, qui a cours çà et là, relativement à la pierre de foudre, comme on peut s'en convaincre par ses paroles : la foudre se condense parfois en un coin de pierre, car la matière terrestre qui s'est combinée avec elle et s'est cuite avec le feu, se durcit tout comme une tuile, une brique ou d'autres objets du même genre, sans que cependant il se forme toujours *un coin de foudre* &c. Tom. 3. Traité 6. L. 5. prop. 4. n. XI. pag. 502. »

Helwich semble croire que le *coin de foudre* est un aérolithe. Il parle, en effet, de « l'opinion, qui régnait depuis un certain temps dans les écoles, relativement à la pierre à laquelle était en tout point semblable celle d'Anaxagore » et il rappelle que bien que cette opinion ait été combattue par Gassendi (1) « cette immortelle lumière de sa nation, et que, de plus, les effets de la foudre, constatés par l'observation, ne soient pas conformes aux lois de la percussion et de la mécanique appliquées au choc des pierres, dont la nature se sert rarement, de même que des autres corps solides dans ses opérations merveilleuses, les savants restaient cependant dans le doute. » Et ce doute, ajoute Helwich, dura « jusqu'au moment où le diligent investigateur d'urnes, dont le cadavre par un triste sort fut enseveli dans la mer, JEAN DANIEL MAJOR, l'éternel honneur tant de Breslau, qui est aussi ma patrie, que de l'Académie Cimbrique, où il fut professeur, nous apprit des choses plus certaines au moyen des urnes mêmes. En effet, dans presque chacune d'elles il découvrit un coin de pierre, particularité d'où il conclut prudemment, à vrai dire, que le trait de cette sorte devait son origine au travail de l'homme et qu'un jour il avait servi d'arme de guerre. L'extrême rareté de l'opuscule intitulé *Bevolckertes Cimbrien*, exige que nous en citions quelques passages empruntés aux pages 44 et 45. » Dans ces passages, on voit que Major exprime d'abord l'idée que les haches en pierre de ce genre ont uniquement été faites de main d'homme et qu'elles ont été façonnées de telle manière,

(1) « In Epicur. Philos. p. 1023. sqq. » Helwich qualifie les arguments de Gassendi de « non ficulneis rationibus. »

que l'on peut constater sur celles, qui ne sont pas entièrement polies, qu'à l'aide de marteaux ou d'autres pierres, on en a enlevé alternativement de petits éclats jusqu'à ce qu'elles aient acquis la forme de haches. Pour les haches polies, il pouvait citer un ou deux exemples de travail inachevé, permettant de constater le long de la hache la présence de stries bien prononcées ou profondes, qui avaient été ainsi produites.

A l'appui de son opinion, il cite le fait que « dans les tombeaux de géants de la Suède, du Gothland, de la Scanie et de notre pays cimbrique, il est très fréquent de rencontrer aussi, près de ces prétendues Haches de foudre, une pierre à aiguiser ou un morceau de cette pierre. A la page suivante, Major écrit encore : « Je crois plutôt que dans les temps les plus reculés, ces Haches de foudre ont servi de moyen de défense ou d'armes à des personnages de rang supérieur et que ces mêmes haches, tenues à poings fermés, ont servi probablement dans les luttes où il fallait se précipiter tumultueusement sur l'ennemi. »

STIEFF.

Chrétien Stieff rapporte (1) que Cl. Schindler était en possession d'une pierre à aiguiser (2), que l'on avait retirée d'une urne trouvée à Lignitz et qui était pareille à celles que Major dit se rencontrer assez fréquemment dans les urnes cimbriques. « Il est vraisemblable qu'elle a servi à aiguiser les armes plutôt que d'être une sorte d'arme elle-même. De *petites boules* d'un métal inconnu, et de ces *pierres* que le vulgaire nomme *pierres de foudre* ont aussi été trouvées dans des urnes en Sarmatie, d'après Mellenius, en Silésie, d'après un auteur anonyme de Breslau, dans le pays des Cimbres, d'après Major, Rhodius et Mellenius. Ces pierres diffèrent beaucoup, les unes des autres, sous le rapport de la forme et de la matière, bien qu'elles soient la plupart, cependant, en silex ou

(1) AD REVERENDISS, ATQVE ILLVSTRISS, DOMINUM. DOMINVM MICHÆLEM IOSEPHVM FIBIGER, DE VRNIS IN SILESIA LIGNICENSIBVS ATQVE PILGRAMSDORFIENSIBVS EPISTOLA M. CHRISTIANI STIEFFII, LIGNICENSIS SILESII WRATISLAVIÆ ET LIPSIAE... ANNO MDCCIV In-4^o, avec 5 planches. (2) « Cotem ».

en serpentine, et c'est là une raison qui nous empêche de douter qu'il faille les ranger parmi les outils ou les armes de fabrication humaine. En effet, ces pierres sont perforées de telle façon qu'on peut passer à travers d'elles un bâton, qui sert à tenir cette arme en main et met à même de porter un coup mortel à la tête d'un ennemi. »

L'auteur rapporte que les Polonais, les Russes et les Hongrois ont conservé le souvenir de cet objet dans les bâtons dont ils se servent encore de nos jours dans leurs promenades et leurs voyages, et que le vulgaire nomme *Czakani* et *CZACKHAMMER*. Il en rapproche aussi un marteau, trouvé jadis dans une urne près de Halle, qui servait de trait aux anciens cavaliers saxons s'il faut, dit-il, ajouter foi à ce que raconte Fabricius dans ses *Origines Saxonnnes* (1).

« Il ne sera pas hors de notre sujet, continue Stieff, de citer ici textuellement les paroles de l'éminent Tenzelius, rendant compte du savant traité de D. Major, intitulé *das neu-bevolckerte Cimbrien*, inséré dans les *Entretiens périodiques* de l'an 1695 (2).

« A côté de ces objets, dit Tenzelius, se trouvaient aussi cinq de ces haches, que la crédulité vulgaire regarde, à tort, comme des haches de foudre (3), manière de voir que Major a amplement réfutée, en ajoutant à son raisonnement qu'on pouvait encore constater sur beaucoup de ces objets les traces d'un marteau et de coups de limes et que, de plus, dans d'autres tombeaux des pays septentrionaux et cimbriques, on trouvait encore d'habitude une pierre à aiguiser, accompagnée d'un couteau de sacrifice. Ces particularités ne permettaient pas à Major de douter que dans la sépulture de Bülck, qu'il avait fait fouiller, le 31 mai 1690, par une escouade de douze à seize ouvriers, il n'ait dû se trouver également cinq couteaux semblables (attendu que le nombre cinq se présentait d'une manière remarquable dans ce tombeau) bien qu'on n'en ait découvert que trois, les autres ayant été brisés ou perdus dans le cours des fouilles. »

En fait d'autres détails rapportés par Stieff, on voit que les haches aussi bien que les couteaux sont uniquement de silex gris

(1) « *Buttner cap. 16 p. 66. 92.* » (2) « *In menstuis anni 1695 colloquiis.* » Cette revue était rédigée en allemand. (3) *Donnerkeile.*

et que leur tranchant est absolument insuffisant pour qu'ils aient pu servir à immoler, dans un sacrifice, une victime d'une certaine taille. Ces considérations ont engagé Major, dit-il, à exprimer l'opinion (1) que ces objets ont servi aux anciens d'armes de défense et d'attaque, les soi-disant couteaux de sacrifices étant certainement placés au lieu de fer, en temps de guerre, au bout des javelots des Allemands et des Cimbres primitifs et les soi-disant pierres de foudre, qu'il fallait à la vérité tenir avec le poing fermé, trouvant leur emploi quand il fallait fondre impétueusement sur l'ennemi. »

Stieff s'occupe encore de pierres dont parle Mellenius (2) et surtout d'une pierre de forme sphérique perforée, qui avait été trouvée en 1695 près du village d'Aspern, dans une urne funéraire par les fils de Rhodius et qui, si elle n'a pas servi pour consolider le manche d'un glaive (3) « doit cependant être certainement rangée parmi les armes des anciens, puisque de telles boules de pierre, assujetties dans des lanières ou des cordes semblent avoir servi d'étrivières ou d'instrument de flagellation militaire, comme l'a démontré le savant Major. Il ne manque pas chez nous non plus, dit ensuite Stieff, de pierres oblongues, aiguës soit des deux côtés, soit d'un côté seulement, comme le sont les coins que l'on a retirés d'urnes cimbriques et qui sont perforés de façon à pouvoir, soit au moyen d'une corde passée au travers, soit au moyen d'un bâton qu'on y aurait enfoncé, être brandis sur la tête des ennemis. L'occasion se présentera peut-être bien encore pour nous d'en parler ainsi que de ces *coins* de forme carrée, en silex, que le vulgaire a coutume, bien à tort, de prendre pour des *céramiques*. En attendant, Rhodius affirme que jusqu'à présent il n'a trouvé dans aucun tumulus, des *coins* de cette sorte, bien qu'il en possède de semblables, d'autre provenance, avec une remarquable *Pierre à aiguiser*, longue de cinq pouces et large de deux, trouvée en 1691, dans une fouille fait à Bramsted et que lui avait donnée le Commissaire Royal

(1) Au commencement de son chapitre 30. (2) Dans les Actes littéraires de la Mer Baltique, pour l'année 1699. (3) L'auteur renvoie à Cl. Rudbeck, Atlant. Tom. I. ch. 24, p. 653 où une pierre semblable, rep. pl. 7, fig. 15, lettre B, se trouve dénommée *een Schwerdknep af steen*.

Averhosijs. Il n'est guère possible de déterminer combien de temps nos ancêtres ont fait usage de pareilles armes, mais on ne peut douter, cependant, qu'après les terribles guerres soutenues contre les Romains, ils n'aient corrigé les défauts de leurs antiques coutumes et appliqué à leur armement certaines découvertes nouvelles, le FER ayant été, en tout premier lieu, choisi pour tout ce qui devait servir à la guerre. »

Sur la pl. V est figurée la *pierre à aiguiser* retirée par Schindler d'une urne découverte à Lignitz. La gravure représente un objet répondant bien à la destination qui lui est attribuée. Sur la même planche est figuré « un instrument déterré dans les champs de Martisburg tout près d'une urne. » D'après le texte (1) on aurait trouvé dans ces champs, près de quelques urnes « deux instruments exactement semblables sous le rapport de la forme, du poids et de la matière. » L'auteur avait reçu l'un d'eux, en présent, d'un notable habitant de la ville. « La matière en est un alliage de métal et nous pensons, dit-il, à juger, en partie d'après son tranchant, en partie d'après son rebord quadrangulaire (2), qu'il a été une sorte de trait (3), adapté à un épieu et fixé à sa partie antérieure, bien que nous ne nous souvenions pas d'en avoir vu un semblable ni en dessin ni en nature. »

L'objet représenté est une hache en bronze à ailerons rabattus, mesurant sur le dessin 0^m17 de long sur 0,043 de large au niveau des ailerons et 0,038 au tranchant.

Dans les ADDENDA, Stieff reproduit au sujet du marteau, trouvé dans une urne près de Halle, le passage suivant de l'ouvrage d'Arnkjel (4). « M. Birckerod, professeur rempli de mérite du Gymnase Royal d'Othensee, dans l'île de Fionie, est entre autres à louer pour le zèle avec lequel il recherche les antiquités cimbriques et la bienveillance avec laquelle il communique les objets remarquables découverts dans les sépultures païennes. Parmi ceux-ci il faut noter: 1^o divers marteaux de combat (5), en pierres, que l'on rencontre rarement et munis d'une perforation dans laquelle était passé un manche qui s'était décomposé dans la terre. Le premier

(1) P. 31. (2) Ex quadruplici labro. (3) Teli quoddam genus. (4) L. III, ch. 7, § 9, p. 307. (5) Streit-Hämmer.

de ces marteaux de combat a été découvert dans le Jutland, près du Sund, dans une colline sépulcrale affouillée par l'eau. Sa dureté égale celle du fer et lui permet de supporter sans dommage les coups portés avec les plus solides instruments en fer. L'autre marteau a pareillement des points brillants comme de l'or et en forme de petits grains. Quand on répand du salpêtre dessus il commence à faire effervescence. Une matière métallique semble devoir y être cachée. Il a été trouvé en l'an 1690, dans l'île de Fionie, non loin de la ville d'Othensee, dans une sépulture située près d'un chêne. Les deux autres marteaux sont d'une pierre bien moins dure que les deux premiers. Ils proviennent, l'un et l'autre, de collines funéraires. L'un vient de l'île de Fionie, l'autre de l'île de Tosing. A cet égard, M. Birkerod s'étonne de ce que presque personne n'ait fait attention à ces armes des anciens. » Arnkiell se déclare d'accord avec lui pour admettre que les ancêtres des Danois actuels, ont emprunté l'usage de ces *marteaux de guerre* (1) au marteau du dieu Thor et il renvoie pour de plus amples détails à son traité de la religion des Cimbres païens. Stieff rappelle qu'Arnkiell donne la figure de ces *marteaux* « et qu'ainsi il enlève beaucoup de leur autorité à ces jusqu'ici prétendus Coins de foudre. »

LANG.

Il a été dit plus haut (2) que Lang ne parle pas des céraunies. C'est une erreur. Il en fait le troisième genre de sa classe des *Pierres figurées cristallines*, genre constitué par les pierres de cette sorte, ayant pour caractère d'être légèrement luisantes à l'instar du verre, ce qui les rapproche des stalagmites (genre I) et du talc (genre II.)

Il décrit la céraunie de la manière suivante: « Le Ceraunias, vulgairement *Donnerstein*, est une pierre figurée, opaque, légèrement luisante, atteignant à peine la grandeur du poing, comprimée, de couleur cendrée, rude et inégale et dans laquelle se remarquent de part et d'autre des crevasses profondes.

(1) Kriegs-Hammer. (2) P. 133.

C'est un produit qui se forme au sein des nuages par la combinaison du nitre, du soufre et d'autres exhalaisons terrestres ayant pris feu en même temps et ayant fait explosion de la même façon qu'une pierre entièrement semblable à celle-ci se forme de sable, d'eau de pluie, de soufre et de nitre que l'on a fait brûler ensemble. Des crevasses produites par des morceaux de bois mis en pièces par la foudre montrent que la substance d'une céraunie, qui avait pénétré violemment dans un chêne, était encore molle à ce moment. »

Lang ne cite qu'une seule espèce de *Ceraunias*, « de forme à peu près ronde, comprimée, inégale, rude, de couleur cendrée et présentant plusieurs crevasses. » Cet objet avait été trouvé dans un chêne « après un coup de foudre dont on assura qu'il avait accompagné la chute hors des nuages. »

La description un peu énigmatique de ce *Ceraunias* permettrait à la rigueur d'y voir une hache polie si la figure que l'auteur en donne ne venait enlever le moindre doute à cet égard.

Le *Ceraunias* de Lang (1) n'a aucun rapport avec l'archéologie préhistorique et a tout l'aspect d'une concrétion pyriteuse. Lang rapporte, sans y ajouter foi d'ailleurs, la croyance aux vertus médicinales de la céraunie conformément à ce qu'en dirent les Anciens, mais aussi sans les citer nominativement. Le nombre considérable d'auteurs auxquels il se réfère dans ses descriptions de fossiles ne rend que plus étrange son ignorance de tout ce qui concerne les céraunies de toutes sortes qui avaient encore de son temps « droit de cité » dans les ouvrages d'histoire naturelle.

Suivant un usage dont il a été déjà cité plus d'un exemple Lang a joint à son ouvrage un frontispice (2) destiné à donner un résumé de sa classification « *Idea Totius Operis*. » Il la présente sous forme d'armoires garnissant les parois d'une étroite galerie ou de la nef d'une ancienne chapelle à voûte ogivale. Chaque paroi comprend trois sections, contenant chacune six tiroirs et

(1) « *Tab. 3. lit. A.* » (2) Dessin d'Ambroise Besutius, c'est-à-dire Besuzzi, peintre et graveur à l'eau forte, né à Milan en 1648, mort dans cette ville en 1706. Gravure de Paul Blancus, de Milan, un Bianchi, non cité dans le manuel de l'amateur d'estampes de Le Blanc.

séparées par des montants que surmonte l'un ou l'autre fossile. Au fond de la pièce il y a deux sections étroites avec fronton. Cette classification qui commence par les stalactites, les stalagmites, le tale, les sélénites, les cristaux, etc., en omettant les céraunies, aboutit aux pierres de figure compliquée et finit au calcul humain.

WOODWARD.

Jean Woodward (1), connu par son *Essai sur l'histoire naturelle de la terre* (2), qui lui valut des critiques nombreuses de ses contemporains, surtout de Camerarius « Professeur en médecine à Tubingue » et qui plus tard fut encore réfuté par Buffon, défend énergiquement ses idées dans une réponse dont la traduction latine, due à Scheuchzer, parut en 1714. En corrélation directe avec cette défense sont aussi ses « lettres (3) écrites au sujet de la distribution méthodique des fossiles dont la première est adressée à *Newton* et dont les deux suivantes le sont à *Jean Hoshyns*. La troisième lettre est intitulée « *Des Cerauniæ de Pline ou des armes de pierre; des pierres magiques, & de quelques autres choses artificielles qui étoient anciennement d'usage, & que plusieurs écrivains modernes se sont imaginés être naturelles....* »

Dans ces lettres, après des considérations sur des pierres « que les Lapidaires appellent crystal de caillou » et que le docteur Lister croit être des « *ombria* » Woodward passe « aux armes & aux outils de pierre ». Le mérite de Woodward semble n'avoir pas été apprécié à sa valeur. Ce qu'il y a de faux et d'in vraisemblable dans sa théorie

(1) Né le 1 mai 1665 dans le comté de Derby, mort le 25 avril 1722.
(2) GÉOGRAPHIE PHYSIQUE OU ESSAI SUR L'HISTOIRE NATURELLE DE LA TERRE. Traduit de l'Anglois, de Monsieur WODWARD, par M. NOGUEZ, Docteur en Médecine: avec la réponse aux Observations de M. le Docteur CAMERARIUS; plusieurs Lettres écrites sur la même matière; et la Distribution méthodique des Fossiles, traduits de l'Anglois du même M. WODWARD, par le R. P. NICKERON, Barnabite. A PARIS... MDCCLXXXV. In 4°. La même année parut une édition française à Amsterdam en format in-8°. L'édition originale est de Londres, 1695. (3) Non datées.

a nuï à ce qu'il a dit de juste. Sauf son interprétation erronée de l'opinion de certains auteurs, aurait-il pu écrire mieux au sujet des armes et des outils de pierre que les lignes suivantes :

« Quoiqu'on voie clairement que ce sont des choses auxquelles l'art a eu part, et que leur figure fasse connoître à ceux qui les considèrent attentivement l'usage auquel elles étoient destinées, eependant plusieurs de ceux qui ont écrit sur les fossiles, & même des Sçavans du premier ordre, ont été tellement prévenus en faveur du système qu'ils s'étoient fait, sur les corps qui se trouvent dans la terre, qu'ils ont prétendu que c'étoient des productions naturelles de la terre, appellées *cerauniæ*. Telles sont les *cerauniæ*, dont nous voyons les figures dans les ouvrages de *Conrad Gesner*, d'*Anselme Boëtius*, de *Besler*, d'*Olaus Wormius*, de *Moscardi* & de *François Lachmund*. *J. Kentman* nous a donné aussi dans sa *nomenclatura fossilium Misniæ* p. 30, la description de ces sortes d'armes, sous le nom de *cerauniæ*.

Les Auteurs que je viens de nommer s'imaginent que ce sont les *cerauniæ* des Anciens. Ce pourroit bien être celles de *Sotacus*, dont *Pline* parle dans son livre 37. Mais ce ne peut être celles de *Pline* même, eomme il paroît par la description qu'il en donne. Il suppose que ces pierres tombent au milieu des pluies & des tonnerres, de même que l'*ombria* & la *brontia*. Il ne dit point ee que c'est que l'*ombria*; pour la *brontia*, il en fait une description fort obscure, se contentant de dire qu'elle est semblable à la tête des tortuës. »

Pour Woodward « les armes et les outils de pierre ont tous été faits avant la connoissance du fer. » Lorsque ce métal fut découvert, ces pierres furent jetées de côté et d'autre « et ee sont celles, dit-il, que l'on trouve à présent dans la terre, non seulement en Angleterre, mais encore en Ecosse, en Irlande, en Allemagne et en d'autres pays, où elles servoient dans les premiers temps, de haches, de coins, de ciseaux, de pointes pour les flèches & les lances. »

Il cite eomme employant encore des armes et des outils de pierre les habitants de l'île de Guam « qui est une des Larrons » et ceux de la *Nouvelle Anglterre*, « autre Isle qui a été découverte depuis peu par le Capitaine *Dampier*. » Quant à l'Amérique,

Woodward renvoie à son discours sur la manière dont cette partie du monde s'est peuplée (1), où il montre « que ses habitants avoient abandonné l'ancien monde pour y aller demeurer avant qu'on y eut trouvé le fer, et qu'on en eonnût l'usage. »

Tout aussitôt il va au devant de l'objection « qu'il y avoit des outils de fer dans le monde avant le déluge » et il y répond de la façon suivante avec une confiance absolue dans le résultat de ses recherches : « J'ai fait voir dans mon essay que tous les corps métalliques et minéraux furent alors dissous ; et quoique les observations que j'ai rapportées ayent si bien établi ce fait qu'il n'a plus besoin de nouvelles preuves, la chose dont il s'agit ici sert à le confirmer encore davantage. »

Woodward adopte pleinement la théorie d'un second âge de la pierre. « Noé et ses fils, dit-il, sçavoient bien de quel usage étoit le fer avant le déluge ; mais ils trouvèrent après cette terrible catastrophe toutes choses si fort changées, qu'ils furent longtemps sans s'occuper d'autres soins que de se procurer les choses indispensablement nécessaires à la vie. Ces soins leur ôtèrent la pensée et le temps de remettre les arts sur le pied où ils étoient auparavant. Ainsi l'on oublia peu à peu l'usage du fer, et l'on en perdit enfin entièrement la connoissance. » Woodward ne s'occupe guère des circonstances qui amenèrent de nouveau la découverte du fer. Il se borne à dire que « les monuments les plus autentiques que nous ayons, nous apprennent que ce ne fût que quelques siècles après le déluge, qu'on retrouva l'usage du fer en Asie, d'où il passa en Europe, et dans le reste de l'ancien monde ».

L'art et la régularité avec lesquels plusieurs de ces armes et de ces outils de pierre sont travaillés font l'objet de l'admiration de Woodward. Les pointes de flèches lui paraissent surtout dignes d'attention. Une chose fort remarquable à son avis « c'est que ces pointes trouvées en des pays très-éloignés les uns des autres, par exemple, en Angleterre, et sur les cotes du détroit de *Magellan*, ont précisément la même forme. » Il explique cette particularité en les croyant faites sur des modèles apportés de la tour de *Babel*.

(1) La « *Lettre sur l'origine des Américains* » et plusieurs autres manuscrits de Woodward n'ont pas été publiés. Biog. de Michaud.

Nouvelle difficulté ici: Ce « bâtiment » peut-il avoir été construit « par des hommes qui n'avoient point l'usage du fer »? Woodward n'en doute point. Il croit même que les pyramides d'Égypte ont pu être construites dans ces conditions. En tout cas les monuments du Pérou ont été élevés « sans le secours du fer. » On le voit, Woodward avait réponse à tout et ce qu'il a pu entendre dire de l'emploi du bronze ne semble guère le préoccuper. Dans sa théorie, la pierre a deux fois été directement remplacée par le fer, et les outils ainsi que les armes de pierre, aujourd'hui connus, appartiennent à la seconde de ces périodes, tous les objets de la première ayant été *dissous* lors du déluge.

BECKER.

En 1716 parut à Francfort-sur-le-Mein, une traduction latine de l'ouvrage allemand de Valentini ⁽¹⁾, intitulé: MUSEUM MUSEORUM ⁽²⁾, due au Docteur Jean Conrad Becker. Ce savant s'excuse, dans une préface datée de juillet 1715, d'avoir entrepris un pareil travail et se justifie en exposant qu'écrivit en allemand, comme si l'auteur avait voulu le réserver aux seuls habitants de son pays, l'ouvrage ne se trouvait pas mis à la disposition des étrangers qui étaient ainsi frustrés du bénéfice qu'une œuvre si utile pouvait leur valoir. Ce n'est pourtant pas une simple traduction que Becker présentait au public, mais une édition revue sous la direction de l'auteur, avec des corrections et des ajoutés.

Dans la description de la *Pierre de foudre* ou *céramie*, au lieu de conclure comme dans le texte original, que les pierres de foudre sont vraisemblablement des jeux de la nature, l'auteur déclare que cette opinion n'est pas plus vraisemblable que celles qu'il a rappelées, attendu que la présence de perforations artificielles s'y

(1) *Ante*, p. 107. (2) MICHAELIS BERNHARDI VALENTINI, *Archiatři Hassiaci & Prof. Medici Gissenii*, HISTORIA SIMPLICIUM REFORMATA, sub MUSEI MUSEORUM titulo antehac in Vernaculâ edita, jam autem in gratiam Exterorum, sub directione emendatione & locupletatione AUTORIS à D: JOH. CONRADO BECKERO, MEDICO ALSFELDENSIS, Latio restituta... FRANCOFURTI ad MOENUM... MDCCXVI. In-folio. Les figures de la partie minérale sont supprimées dans cette nouvelle édition.

oppose. Il ne doute donc pas que, dans les temps les plus reculés, les Païens n'aient fait usage de ces haches en pierre dans les sacrifices et dans les cérémonies de l'idolâtrie.

A l'appui d'un emploi identique de la part des plus anciens habitants du Nord, il cite le témoignage recueilli jadis par le Conseiller D. Spenerus. Il considère cependant comme étant encore plus certains les renseignements puisés dans les historiens anciens par J. H. Schminckius, à l'occasion de la découverte d'urnes sépulcrales et de coins de foudre (1) qui s'y trouvaient placés, faite peu d'années auparavant, près du bourg de Maden, en Hesse, dans un champ inculte. Schminckius « considérait, non sans raison, ces haches comme des armes des Païens et en tout premier lieu comme celles des anciens Cattes, attendu que: 1° elles furent trouvées sur le territoire où selon d'autres auteurs les Cattes donnèrent naissance aux Saxons; 2° que Tacite atteste que, chez les Germains, il était d'usage dans la crémation des morts, de mettre dans les urnes les armes du défunt; 3° que parmi d'autres pierres de ce genre, conservées au Musée Royal de Copenhague, il y en avait une, taillée en forme de coin, percée d'un trou dans lequel était fixé un manche de bois long de dix pouces. » Pour de plus amples détails, Valentini renvoie à la *Dissertation* de Schminckius sur les *Urnés sépulcrales et les armes de pierre des anciens Cattes*, imprimée à Marbourg, en 1714, où tout se trouve expliqué avec accompagnement de figures gravées sur cuivre.

Le § 7 reçut cette ajoute « De là Arnkiel pense également que les Anciens ont mis ces pierres près des restes des morts soit pour leur servir de secours dans les dangers divers pendant la vie et après la mort, soit parce que tous les peuples du Nord ont fait grand cas des pierres, en raison du feu qu'elles renferment, attendu que rien n'était regardé comme plus sacré chez eux, ainsi qu'on peut le voir au § 25 de la *Dissertation sur les urnes* citée plus haut. »

(1) « Cuneorum fulminarium ».

HELWING.

Helwing (1) classe la pierre de foudre parmi les pierres auxquelles s'attache une idée superstitieuse, qui constituent la première section de ses pierres façonnées de main d'homme (2).

« La pierre de foudre, dite Céraunie, qui s'est promenée plus longtemps et davantage dans le cerveau des amateurs de fables que dans les nuages (3), rentre, dit-il, dans le cadre de nos observations, attendu que, fréquemment, on la retire de la terre. » Helwing prévient toutefois qu'il ne s'occupera d'aucune des opinions émises par les physiciens, soit pour défendre, soit pour combattre l'origine qu'on lui attribue. Estimant que ce sujet a été déjà traité suffisamment et avec assez de science, il se propose donc uniquement de montrer, à l'aide des monuments anciens, quels sont les spécimens desdites pierres, regardées encore à ce moment, comme pierres de foudre, qui se présentent dans le district d'Angerburg, et quel fut leur emploi chez les Prussiens de jadis et de son temps.

Helwing possédait des pierres de foudre de sortes différentes et déclare qu'il ramassait journellement de ces objets, ayant soit la forme d'une pyramide, soit celle d'un coin, ou bien encore claviformes, nom qui leur a été donné non à cause de leur ressemblance avec une clef (claves), mais avec une massue (elava) (4). Parmi les formes que rappellent les pierres de foudre, Helwing cite aussi celles des marteaux, des flèches et des haches.

Il donne la description de plusieurs de ces pièces.

L'une d'elles, « claviforme, longue d'un pied surpassait toutes les autres par sa longueur. Bien qu'elle fut brisée à une extrémité on pouvait cependant se convaincre qu'elle se prolongeait bien davantage

(1) M. GEORGI ANDRÆ HELWING Pastoris Angerburg. & Reg. Scient. Societ. Berolin. Membri, LITHOGRAPHIA ANGERBURGICA... REGIOMONTI, *Literis JOHANNIS STELTERI*. MDCCXVII. In-4°. Avec frontispice et onze planches. « Helwig * (George-André) naturaliste, né à Angerburg (Prusse), vers 1666, mort le 3 janvier 1748, prévôt et archiprêtre de sa ville natale... » Biog. univ. Brux. 1845. (2) « Arte factis ». (3) Voir plus loin, p. 302, Wolfart, description de la pl. XXIII de l'Histoire Naturelle de la Hesse Inférieure. (4) Helwing renvoie pour cette étymologie à de Laet et à Gesner.

* Lire Helwing.

et qu'elle se terminait en pointe comme une pyramide. D'ailleurs, elle n'était pas très grosse, mais elle pouvait être saisie et maintenue facilement en main. En d'autres termes, elle était presque carrée, polie (1) à une extrémité, noire à l'extérieur, et d'une matière pierreuse des plus dure en dedans. Une autre rappelant aussi une massue, mais beaucoup moins arrondie, finissait d'un côté en pointe obtuse et avait la même couleur que la précédente. Une troisième était cylindrique et ne dépassait pas le sixième d'un pied. Je conserve, dit Helwing, nombre d'autres exemplaires cunéiformes et malléiformes, de longueur, de largeur et d'épaisseur variables, en pierre de dureté telle que la lime ne parvient pas à les entamer, assez pesants, de couleur noire, cendrée, foncée, tirant sur le noir verdâtre, ou bien brunâtre, plus rarement jaune-pâle et rougeâtre comme ceux qu'il m'a été donné de voir dans le Musée du savant Professeur Fischer. » A tous ces caractères, Helwing ajoute encore que leur surface peut être polie ou ne pas l'être. Fréquemment, ils présentent au milieu (2) une ouverture proportionnée à la dimension de la pierre, mais pratiquée de telle façon qu'elle est plus large d'un côté que de l'autre. Il admire surtout la dimension d'un exemplaire cunéiforme perforé, dont le poids constaté à la balance est de trois livres. « Les autres exemplaires cunéiformes ne sont pas perforés. Ils ressemblent toutefois extrêmement aux coins qui servent à fendre le bois et bien qu'ils soient si aiguïsés d'un côté, qu'ils peuvent pénétrer dans une légère fissure, ils sont, à l'autre bout, larges et plus forts. Leur matière est, la plupart du temps, du silex ou pierre de corne de couleur variée. Quoique je ne puisse pas contester que la plupart de ces objets soient faits d'une sorte de pierre qui ne se trouve pas en Prusse, il n'y a aucune difficulté à penser qu'ils ont été apportés d'ailleurs et achetés par les Prussiens. A la vérité, je constate, par l'étude de deux exemplaires, que les Prussiens ont essayé de fabriquer de pareils objets en la même sorte de pierre dont il a été question plus haut. L'un d'eux, rappelant la forme d'une de ces haches portatives, qu'on nomme en Polonais, *Zokan*, et en Allemand *Haubuck*, est d'un travail grossier, et complètement dépourvue de toute trace de poli. L'autre, au contraire, malléiforme, dans

(1) Lævigatum. (2) In æquilibrio.

lequel la perforation n'a pas atteint la moitié de l'épaisseur (1), fait facilement voir que cette perforation a été tentée au moyen de quelque instrument en fer, de forme ronde, ou pourvu d'une double pointe en fer, et que l'on aura fait mouvoir de part et d'autre de la pierre, par rotation. Et puisque, dans l'espace creusé en rond, il est resté de la pierre, il n'est pas difficile de se convaincre qu'une autre pierre cylindrique a dû être fixée dans cette ouverture où bien y être maintenue par une substance agglutinante. » Cet objet est une hache, de forme allongée, se terminant d'un côté en pointe et de l'autre par un tranchant ou biseau auquel le dessin donne une forme circulaire.

« De tout ce qui précède, dit ensuite Helwing, il est facile de conclure, que ces pierres sont fabriquées de main d'homme (2). Ce n'est pas sans but que les anciens Prussiens se sont livrés à un travail si laborieux, mais au contraire, c'est à des usages tant publics que privés qu'ils ont affecté ces marteaux et ces coins en pierre. En compulsant les écrits des anciens auteurs, on voit que ces pierres, qu'on vend encore frauduleusement de nos jours pour des pierres de foudre, doivent être rangées parmi les outils des païens, comme l'a montré Tenzelius en 1690, 1695 et 1696 (3). Cependant, nous n'avons pu trouver nulle part une définition claire et encore moins une démonstration de ce qu'étaient ces usages, ni de l'emploi auquel étaient destinés ces marteaux et ces coins. » Cette ignorance engagea Helwing à rechercher si les monuments de l'ancienne histoire, tant gothique que russe, ne pouvaient pas jeter du jour dans ces ténèbres. « Il est hors de doute, dit-il, que les Goths ont jadis honoré des dieux de foudre, qu'ils croyaient subir une défaite de la part de certains dieux étrangers quand il tonnait dans le ciel, et que pour venir à leur aide, afin de les empêcher de succomber dans la lutte, non seulement ils lançaient dans l'air de nombreux traits, mais qu'ils imitaient encore le tonnerre avec de lourds marteaux d'airain, convaincus qu'avec les coups de ces marteaux ils produisaient le tonnerre dans les nuages.

(1) Voir Pl. 10 fig. 1. (2) Factitios. (3) « *In den Monatlichen Unterredungen* ad annum 1690. p. Mens. Nov. p. 894 & 899, item ad. Ann. 1695. Mens. Octobr. p. 945. & ad Annum 1696. Mens. Jul. p. 655 &c. »

Ces marteaux de foudre étaient conservés par eux avec le plus grand respect parce qu'ils estimaient que la partie la plus importante du culte s'accomplissait dans ces cérémonies. Ce culte idolâtre des marteaux de foudre dura jusqu'au temps du roi Jean-le-Grand qui, dans son zèle pour la religion chrétienne et sa haine des idoles, l'abolit et dépouilla d'une part le temple de son idolâtrie et d'autre part l'idole de ses marteaux d'airain ou joviens (1), au dire d'Erasmus Francisci, se référant à Olaüs Magnus (2). »

Cette idole gothique, dont le culte était si suivi, était connue sous le nom de Thor, ce qui a fait se demander par certains auteurs si Thor venait de « tonitru » ou « tonitru » du nom de Thor. Helwing renvoie à cet égard à Cluvier, à Scheffer et à Erasmus Francisci, qui racontent tous qu'un marteau incandescent (3) ou plutôt une pierre en forme de marteau est attribuée à Thor, qui la tient dans la main droite pour inspirer la terreur aux gens craintifs. « Le même dieu de foudre, qui se nommait, en langue scandinave (4), Thor, Thoron ou Thorun, se nommait Perun, en russe, Piorun en polonais, et Perkun en lithuanien. Cette divinité était représentée sous la figure d'un homme tenant en main une pierre enflammée (5), ressemblant à une pierre de foudre et l'on entretint en son honneur, sans interruption, un feu à Novogorod, jusqu'au moment où les Russes convertis à la vérité de l'Évangile, jetèrent l'idole de Perun dans le fleuve (6)... »

« De même que les nations gothique, suédoise, russe et prussienne, dit un peu plus loin Helwing, ont honoré, sous divers noms, un seul et même Dieu de la Foudre, c'est-à-dire Jupiter, comme Hartknoch l'a démontré, on peut aisément supposer qu'elles lui ont rendu à peu près, dans les mêmes cérémonies, un même culte dans les instants où elles éprouvaient de la terreur pour leur Jupiter rempli de colère et faisant gronder le tonnerre, ou bien quand elles le supposaient en lutte avec ses ennemis. »

Les marteaux employés dans ces occasions ne pouvaient être

(1) .. seu Jovialibus malleis. (2) « *im Erdherumbgehenden Luft-Kreysz Discurs.* 16 p. 1219. ex Olai M. l. i. c. 12. *Hist. Goth & Svevon.* (3) « *Malleum ignitum.* ». (4) *Gothica lingua.* (5) « *Ignitum lapidem.* ». (6) « *Sigism. L. B. in Herbestein in Rerum Moscovitarum commentario.* ». Voir aussi le *Dict. géog.* de Bruzen La Martinière, article *Novogorod.*

autre chose, suivant Helwing, que les pierres de foudre que l'on rencontre dans le pays et principalement celles qui réunissent le caractère de ressembler à un marteau et d'être perforées, pierres dont la forme a reçu de Gesner, la qualification de *σφυροειδης* qui dérive de *σφυρον*, nom donné par les Grecs à une sorte de marteau de bois, vulgairement appelé *ein Schlägel*. Il ajoute qu'à l'aide de ces instruments, préalablement pourvus d'un manche, il était facile de faire du bruit, chacun suivant son âge et ses forces, les adultes avec les plus lourds et les plus grands, les jeunes gens et les jeunes filles avec les plus petits et les plus légers.

« Cela n'empêche que les Goths n'aient, à ce que l'on dit, fait usage de marteaux de bronze; mais il va de soi que cela doit s'entendre soit des Prêtres, soit des riches car, pour faire du bruit par la percussion, les pauvres et les gens du peuple voulant exprimer leurs sentiments de vénération, ne pouvaient le faire qu'avec des instruments de pierre, attendu qu'ils étaient dépourvus d'outils de bronze et de fer. Hartknoch (1) l'atteste, en effet, pour les premiers Prussiens en ajoutant que, manquant de fer, ils faisaient usage de massues de bois, renflées à une extrémité et remplies de plomb. Il faut remarquer en outre que dans les mains de leurs dieux ils n'ont pas aperçu des marteaux de bronze, mais bien de pierre, comme Hartknoch le montre, particularité d'où ils ont pu aisément conclure qu'ils ne pouvaient se permettre l'emploi d'autres marteaux que de marteaux de pierre. Et comme, de nos jours encore, on retire quelquefois, des ruines de maisons incendiées, maisons qui furent dans les temps primitifs habitées par les Païens, des marteaux de ce genre, on peut croire que des objets étaient employés pour des usages religieux (ou plutôt superstitieux) et qu'ils étaient conservés dans les habitations après l'incendie desquelles ils restèrent enfouis dans la terre jusqu'à ce qu'à la fin, à la suite d'une circonstance quelconque, ils furent déterrés. Or ceci semble avoir donné à nombre de personnes l'occasion de penser que les demeures où on les trouve, ont été mises en feu et consumées par une pierre de foudre projetée hors de nuages et que, par ce fait même, le nom de pierres de foudre (2) en allemand *Donner-*

(1) « L. c. 14. p. 220. » (2) « Lapidum fulminarium ».

Keulen, Strahl-Donner-oder Stein-Hammer, a été imposé à ces pierres, tant par suite de l'emploi qu'en faisait le vulgaire que du consentement des gens plus instruits, quoique ce fut plutôt un témoignage de peu de réflexion de la part de ces derniers. »

Ce que Helwing raconte des superstitions relatives aux propriétés de la pierre de foudre a rapport à son emploi dans les campagnes, pour arrêter l'hémorrhagie du pis des vaches et pour éloigner la foudre des enfants. Lui-même pouvait assurer que du temps qu'il était curé, existait « l'abominable coutume », dès qu'il commençait à tonner, de prendre une pierre en main et, si elle était perforée, de passer un doigt dans l'ouverture, puis, en faisant tourner la pierre très rapidement, d'en frapper, de trois coups, les portes en prononçant, dit-on, certaines paroles, dans l'espoir qu'après l'accomplissement de ces cérémonies la maison resterait à l'abri de la foudre. Il ajoute que le défunt seigneur de Podewils, capitaine du district, ayant défendu cette pratique sous les peines les plus sévères, elle n'est plus suivie, à moins que ce ne soit en secret.

L'assertion qu'aucun autre dieu que Jupiter n'a été représenté par les dieux de foudre gothiques, russes et prussiens, trouve sa confirmation dans le fait des pierres mises par les Romains, suivant la coutume des peuples du nord, dans les mains de leurs idoles. Le *Lapis Silex*, employé lors de la conclusion des traités, peut-il avoir été autre chose que cette pierre de foudre, objet de tant de superstitions? Le *Jupiter Lapis* peut-il, aussi, avoir été autre chose?

Helwing ne se refuse cependant pas à admettre que les pierres de foudre aient été employées à la guerre, mais il ne croit pas que ce soit comme balles de frondes, comme certains l'ont pensé, attendu que leur dimension et leur forme ne les rendent pas propres à cet usage. « On employait pour cela des pierres moindres, choisies en raison de leur surface lisse, comme le prouve l'exemple de David et celui des habitants des îles Baléares, auxquels il n'était pas permis de manger d'oiseaux autres que ceux qu'ils avaient tués avec la fronde. Or ils n'auraient pu arriver à ce résultat avec de fortes et lourdes pierres, surtout manquant de machines propres à les lancer, aussi est-il facile de conjecturer qu'ils y sont parvenus au moyen de petites pierres arrondies ou de petites balles de plomb, coutume que mentionnent Virgile et Ovide et qui, au

dire d'Olaf Magnus, existait aussi dans les régions septentrionales. Les pierres de foudre et tout d'abord les marteaux et les pierres cunéiformes servaient soit de projectiles, au moyen d'un bâton passé dans leur ouverture, et ce sont celles que Gesner comprend parmi ses pierres de foudre et qu'il nomme *δισκοειδέεις* (1), soit d'armes pour frapper dans un combat et résister à une invasion d'ennemis: en effet, quand le manche en était brisé, on pouvait encore les utiliser dans la lutte en passant le pouce dans leur ouverture. Helwing voit la preuve de ce qu'il avance dans le fait qu'il avait lui-même trouvé des pierres de cette sorte déposées, en témoignage de hauts faits guerriers, dans des tombeaux et des urnes, conditions dans lesquelles il n'est pas rare qu'on les déterre, conformément au témoignage de Tentzelius (2), de Jacques de Mellen (3), de Nunning (4) et de Cohausen (5).

Jacques de Mellen rapporte même que dans un seul tombeau on trouva cinq pierres de foudre avec pareil nombre d'urnes et que semblables objets se rencontrent très fréquemment dans les sépultures cimbriques (6).

Helwing pense que ces pierres de foudre ont été employées à la guerre d'une manière différente, c'est-à-dire comme moyen pour lancer à la main des matières enflammées introduites dans ces pierres perforées. Il s'appuie, à cet effet, sur le témoignage de Suidas ainsi que sur un passage d'Hippocrate et demande pourquoi ce que ces auteurs disent ne se rapporterait pas aux pierres en question, attendu qu'elles attestent par leurs caractères combien elles se prêtent à cette destination. Il a soin d'alléguer ce que Pline raconte des céraunies de Sotacus, nommées *bétyles*, qui servaient à prendre les villes, et rappelle, pour ce nom de bétules, l'analogie signalée par de Laet du mot belge *beitels*, dont se servent les Belges pour désigner les coins, instruments employés par les forgerons et propres à fendre le bois et les pierres. Tite Live et Virgile ont parlé

(1) «Lib. de fig. lap. p. 64.» (2) «*In Monatlichen Unterredungen ad Annum 1696. ad Mens. Jul. p. 654. & annum 1695. ad mens. Nov. p. 945.*» Voir Stieff, *Ante*, p. 283. (3) «*Ex Historia urnæ sarmaticæ... ad Wedelium p. 8.*» (4) «*In Sepulcreto Westphalico Mimigardico-Gentili Sect. 1. c. 6. §. 2. p. 43. seqq.*» *Ante*, pp. 135 et 182. (5) «*In Ossilegio Historico Physico. c. 6.*» (6) Voir p. 283.

de pierres utilisées comme projectiles. Les campagnes dans lesquelles se sont livrées de sanglantes batailles viennent encore à l'appui de notre témoignage et présentent encore fréquemment, de nos jours, des projectiles en pierre de ce genre. Comme exemple, Helwing cite le village de Sobiechen « situé, dit-il, dans notre paroisse », contre la rivière de Goldap, près de l'immense forêt dite « die Littausche Wildnusz », dans les plaines duquel des projectiles en pierre sont non seulement amenés à la surface par la charrue, mais encore y gisent assez souvent à découvert. Il avait acquis dans cette localité les exemplaires qu'il possédait. Ces objets sont présentés comme une preuve certaine de la présence de la grande armée qui, jadis, avait été réunie en ces lieux par le Commandeur de Königsberg et ensuite par le Prince de Lithuanie, Kinstuet, pour dévaster et incendier certaines forteresses et des travaux de fortifications, projet auquel on suppose que les Prussiens se sont opposés en faisant usage, parmi d'autres engins, de projectiles de ce genre en pierre. Ce que Henneberg a écrit à ce propos (1) mérite, dit-il, d'être lu. Helwing cite encore une autre localité, située dans le district d'Elbingen, où le seigneur Rupson avait recueilli, sur une surface de peu d'étendue, un grand nombre de ces projectiles en pierre, grossièrement travaillés, à la vérité, dont il avait pu remplir à peu-près un demi boisseau et qu'il lui avait fait voir. « Notre opinion, ajoute t-il, est corroborée par la matière même de cette pierre, matière siliceuse, constituée tant par du silex ordinaire ou pierre de corne, que par des pierres désignées sous ce nom, en tant que possédant une dureté à laquelle rien ne peut facilement résister : la forme de cette pierre est, de plus, calculée de façon à ce qu'elle puisse être facilement maintenue au moyen de trois doigts et que, par suite du tranchant dont elle est pourvue en avant, elle puisse être lancée dans toutes les directions nécessaires. » La figure 2 de la pl. 10 représente cet objet, une hache polie.

Tels sont les détails que Helwing a trouvés dans les écrits des Anciens et qu'il lui a semblé utile de rappeler. S'il n'a pas résolu la question en entier on ne pourra nier, dit-il lui-même, qu'il n'ait

(1) * de Vet. Pruss. p. 23. *

ouvert la voie et fait en sorte que d'autres puissent arriver à la solution complète. Pour finir, il renvoie ceux qui voudraient lire davantage au sujet de cette pierre, aux œuvres de Velcurius (1), de Pictor Villigensis (2), de Guillaume Clarke (3), au Museum Calceolarium (4), à Hoffmann (5), à Francisci (6), à Gassendi, à l'auteur de la *philosophia burgundica*, à Hermann (7) et à « d'autres ».

La pl. X de l'ouvrage représente trois objets à signaler. Ce sont la hache à perforation incomplète dont-il a été parlé plus haut ; la hache dont il vient d'être question et une hache en bronze (fig. 7) dont il s'occupe dans son chapitre des restes ou des souvenirs des morts (8).

Cette dernière pièce, trouvée lors des travaux de creusement des fondations de la citadelle récemment construite de Gross-Wolffsdorff, avait été donnée à Helwing par le comte de Dönhof. Helwing, qui partageait l'opinion que des bijoux, des armes et des marques d'honneur étaient déposés dans les urnes qui contenaient les cendres des personnes de distinction, cite à l'appui de cette manière de voir, la hache précitée qu'il décrit comme l'extrémité en bronze coulé d'une longue pique (9), se terminant, non en forme de pointe, mais de coin, et pourvue, le long de la partie inférieure, qui est disposée pour recevoir un manche, d'un petit cercle d'airain destiné à y attacher soit des ornements, soit des signes distinctifs, soit même des objets divers suivant le caprice (10) de son possesseur. Celui-ci lui semble avoir dû être un guerrier d'une valeur éprouvée. Grâce à la figure, on reconnaît que cette description correspond à une hache à douille circulaire, avec anneau latéral, à tranchant droit.

WOLFART.

Wolfart, dans son Histoire Naturelle de la Hesse Inférieure (11), se

(1) « Comment. in Phys. Arist. lib. 3. c. 9 ». (2) *Ante*, p. 18. (3) « In Disc. Phil. de Nat. et Generat. Nitri ». (4) « Sect. 3 p. 305 usque 309 ». (5) In tract. de fulm. & tempest. » (6) « In Theatr. Curios. p. 209 ». (7) Maslographia, lib. 3. c. 15. p. 165. (8) De sepulorum reliquiis. (9) « Sarissæ ærea cuspidis fusilis ». (10) « Ludibriis adaptatus » Pour des amulettes? (11) HISTORIÆ NATURALIS HASSIÆ INFERIORIS PARS PRIMA... i. e. DER NATUR-GESCHICHTE des

range à l'idée que les fossiles sont les restes du déluge et regarde les diverses couches, qui les contiennent, comme résultant de la diversité de densité des éléments remués par les eaux. Il comprend cependant dans son ouvrage les outils préhistoriques et, loin de leur attribuer une égale antiquité, il voit en eux les armes des plus anciennes populations de la Germanie.

Après une très courte exposition de sa théorie géogénique et de la classification minéralogique adoptée par lui, il passe à la description des 25 planches, dont son ouvrage est accompagné, et qui en constitue de loin la partie la plus considérable.

A la pl. XXII se trouve figurée une « Céraunie de Cassel » pour laquelle il renvoie à la description de la planche suivante, description où il n'en fait plus mention d'une manière spéciale. Cette céraunie est un morceau de pierre assez épais, largement perforé au milieu, à contours irréguliers, qui semble avoir dû servir de poids pour des filets de pêche.

Passant alors à la description des figures de la pl. XXIII, Wolfart fait remarquer que celles qui portent les nos 1, 2, 3, 4, 7 et 8 représentent des pierres « qui ont poussé davantage dans le cerveau des amateurs de fables que dans les nuages » (1). Ce sont de ces pierres qu'on nomme vulgairement des pierres de foudre, des céraunies. « Il faut, en effet, dit-il, qu'on soit complètement dépourvu de notions relatives tant à l'histoire ancienne qu'à l'histoire moderne, pour ne pas admettre que ces pierres aient été employées par les anciens ainsi que par nos prédécesseurs aussi bien pour des usages profanes que sacrés, tels que, faisant abstraction de toute superstition, nous pouvons en attendre de nos jours des différents instruments mécaniques produits par l'industrie. » Wolfart rapporte qu'il a déjà démontré ce fait, au moyen de trois gravures, dans son traité

NIEDERFURSTENTHUMS HESSEN ERSTER THEIL. von D^r PETER WOLFART *Leib-Medico, der Artzney, und Natur Wissenschaft Profess.* Publ. *Land-Physico und der Hochlöb. Kayserl Carolinischen Gesellschaft. Mit-Glied. Cassel...* Anno 1719 In-folio, avec frontispice et 25 planches. « WOLFART (Pierre) médecin, né le 11 juillet 1675 à Hanau, y obtint une chaire de physique et d'anatomie, devint médecin du land-grave de Hesse-Cassel, et mourut le 3 décembre 1726, doyen du collège de médecine de sa patrie. » *Biog. univ.* Bruxelles. 1847. (1) *Ante*, p. 293.

des *Curiosités physiques* (1), publié en 1712. Se refusant à rap-
peler les différentes manières de voir des autres auteurs il se con-
tentera de donner un petit nombre d'exemples qui lui serviront de
preuves :

Il commence par mettre en évidence que l'idolâtrie a si miséra-
blement souillé toute la Germanie qu'on pourrait à peine y trouver
un peuple qui, après avoir abandonné le culte du vrai Dieu, introduit,
comme cela est généralement admis, par ses ancêtres, les petits-
fils et les descendants de Japhet, fils de Noé, ne se soit pas
laissé entraîner à suivre les pratiques idolâtres des autres nations.

« Pour ce qui concerne spécialement la Hesse, on atteste, ou plutôt
on déteste ce fait, dit Wolfart, qu'abattu à vrai dire au huitième
siècle par Boniface, mais revivant dans les écrits des Savants, un
vieux chêne sacré était l'objet du culte le plus superstitieux de
la part de nos ancêtres, à Geismar, dans le diocèse de Guden-
berg, près de l'Adrana aurifère. Or, ajoute-t-il, c'est sur les bords
de cette rivière qu'ont été trouvées les pierres de foudre que
représentent les figures 1, 2 et 7 (2). Dès lors quel motif pourrait
nous empêcher d'affirmer que les Païens se soient servis de ces
pierres, dans leurs sacrifices et dans les cérémonies de l'idolâtrie,
à ces époques reculées, des différentes manières dont parlent les
auteurs ?

A mon avis Büttner est, au-dessus de tous, digne d'éloges quand
il écrit : « Il y a environ 14 ans, à un mille d'ici, entre Quer-
» furth et Nebra, près du village de Spielberg, à l'endroit même
» où l'on célébrait en grande pompe, des jeux en l'honneur de Freia
» ou Venus, on découvrit un tombeau païen construit en pierres.
» Ce tombeau renfermait une urne, près de laquelle se trouvait une
» pierre du genre dont il est question, mais qui toutefois était en silex ;
» à une lieue de Querfurth, près du village de Lothersleben, quand
» Lothaire II fit construire une maison de plaisance pour sa favorite
» Rixa, on découvrit aussi un semblable tombeau où l'on trouva, à
» côté de plusieurs urnes, deux de ces mêmes pierres, mais d'une
» matière commune d'un noir grisâtre et fort dure ». — § 2 — La
crédulité des paysannes, qui, sitôt qu'elles remarquent que leurs

(1) « In Institutione Physica curiosa ». (2) Voir ci-après p. 307.

vaches émettent du sang avec le lait, les traient par l'ouverture d'une pierre de foudre, qu'elles nomment pour cette raison *la pierre des vaches* (1), provoque de vraies lamentations de la part de Wolfart. Il n'est pas moins indigné de voir mettre encore de son temps de pareilles pierres sur les berceaux des enfants pour les protéger contre la foudre et s'il se fait, ajoute-t-il, que la pierre soit de la forme de celle dont les figures 2 et 3 de la pl. XXIII (2) de son ouvrage, représentent les deux faces, on la retirerait plus difficilement de leurs mains qu'on n'enlèverait sa massue à Hercule. — § 3 — « Je crois donc, conclut-il, qu'il est difficile de nier plus longtemps que ces mêmes pierres aient également été employées dans des expéditions guerrières diverses, à la suite desquelles elles furent mises, avec d'autres marques d'honneur, dans les tombeaux et dans les urnes, en témoignage d'actions d'éclat, accomplies à la guerre, comme on en eût un exemple avec une urne, déterrée, en 1708, dans un champ stérile, près du village de Maden, et dans laquelle se trouvait semblablement renfermée une pierre de foudre de cette sorte. » — § 4 — « Or, dit Wolfart, cette opinion se trouve confirmée, de la manière la plus manifeste, par la matière même de cette pierre, qui est compacte, solide et la plupart du temps siliceuse, consistant, en effet, tant en silex ordinaires ou pierres cornées qu'en pierres proprement nommées ainsi, en considération de leur dureté à laquelle rien ne peut facilement résister. » — § 5 — La figure variée de ces pierres, qui fait ressembler les unes à des marteaux, les autres à des coins, d'autres enfin, à une arme en forme de hache d'un côté et de marteau de l'autre, est cependant calculée de telle sorte, suivant notre auteur, qu'elles peuvent être employées avec succès soit qu'un bâton ait été passé au travers pour les lancer, soit pour en faire des armes destinées à la percussion, d'autant plus qu'en cas de fracture du manche on pouvait passer le pouce dans l'ouverture de la pierre et s'en servir encore ainsi en guise d'arme dans le combat. — § 6 — « Point rares du tout, reprend-il, sont leurs compagnes, les pierres cunéiformes, figures 8 et 9 (3), que l'histoire ancienne et l'histoire moderne reconnaissent pour être les

(1) « Den Kuh-Stein ». (2) Voir plus loin, p. 307. (3) Voir plus loin, p. 308.

projectiles qui servaient jadis à s'emparer des villes et des navires (1).

Ces pierres se prêtent, en effet, on ne peut mieux, à être saisies entre trois doigts, de telle façon que leur pointe étant tournée en avant, elles pouvaient être lancées aussi loin que le permettait la force de projection de chacun. Le n° 8 a été trouvé à Merzhuys, non loin de la forteresse de Ziegenhain; le n° 9 l'a été près de la pierre des Mattiaques, par le très révérend seigneur métropolitain de Gudensberg, Murhard, dont les goûts se rapprochent tant des miens. Antérieurement à celui-ci il avait déjà communiqué un spécimen semblable, en même temps qu'un autre, à un homme célèbre de notre métropole, qui porte assez d'intérêt aux choses curieuses. — § 7 — Le lieu de la découverte de l'un et l'autre de ces objets se trouve, en effet, compris dans les plaines de Maden, célèbres par le carnage dont elles ont été le théâtre et si bien décrites dans un manuscrit allemand du pieux et savant théologien Conrad Mell, intendant en chef de la principauté de Hersfeld (2)... » Ce manuscrit étant très peu connu, Wolfart en donne quelques extraits ayant surtout rapport au séjour des Cattes dans la Hesse. Il signale dans le ch. V et dernier de cet ouvrage, la phrase suivante : « Les Romains faisaient aussi usage de pierres de fronde et de jet pour indiquer que les cendres d'un défunt sont celles d'un héros qui s'est distingué à la guerre. De pareilles pierres furent prises à tort par quelques auteurs, qui s'occupèrent des urnes romaines, pour des haches de foudre (3) » Ce passage est l'objet de tout un commentaire de la part de Wolfart, que l'on ne voit cependant pas chercher à

(1) *Ante*, p. 6. (2) *Urnæ Mattiacæ. ODER GEDANCKEN UBER DIE MADISCHE TOPFFE, WELCHE Anno 1780 AUF DEM DRISCH ZWISCHEN GUDENSBERG UND MADEN AUSSGEGRABEN WORDEN, AUSS DENEN HISTORISCHEN ANTIQUITATEN ERKLARET UND VORGESTELLET VON Conrad Mell.* « MELL ou MEL (CONRAD) théologien protestant, né en 1666 dans le landgraviat de Hesse, exerça le ministère évangélique en Courlande, à Memel, à Königsberg, puis fut nommé en 1705, recteur du gymnase de Hersfeld, dans la Hesse...; il fut élevé à la dignité de surintendant des églises de la Hesse, et mourut le 3 mai 1733 ». *Biogr. univ. Bruxelles 1845. In-4°.* Cette date semble erronée car Wolfart parlant du manuscrit des *Urnæ Mattiacæ* dit: « ex quo pace Doctissimi viri », expression qui fait supposer que Mell était déjà mort en 1719. (3) « Donner-aexte ».

distinguer les pierres de frondes des haches taillées, mais déclarer qu'à son avis ces pierres pouvant être attribuées aussi bien aux Romains qu'aux Cattes, il ne fera, dans son doute, aucune recherche à cet égard. « Je traite, dit-il, le sujet non en historien, mais en physicien, auquel il suffit de prouver par ce qui précède comme par ce qui suit, que les coins du genre de ceux qu'on nomme coins de foudre, sont le plus souvent trouvés en terre et qu'ils ne sont ni formés dans les nuages ni produits par l'explosion de la foudre. »

Il mentionne alors (1) comme preuve manifeste de la fabrication de main d'homme de ces objets, la particularité que, la plupart d'entre eux, sinon tous, offrent de présenter, du côté où la perforation a été entamée, une surface égale, tandis que « du côté où le foret est sorti ils en présentent une inégale, comme si ici une légère parcelle avait été enlevée de la pierre. » Il suppose toutefois que cette perforation a été pratiquée à l'aide d'un instrument mobile et tournant, en fer, soit de forme ronde, soit pourvu de deux pointes de fer opposées l'une à l'autre, détails qui prouvent, par surcroît, qu'il n'avait aucune idée de l'antériorité de l'emploi de la pierre. Le vilebrequin, auquel il fait si clairement allusion, passe pour avoir été connu fort anciennement et même pour être d'origine gauloise.

Wolfart revient (2) alors sur la forme de marteaux et de haches, que possèdent certaines de ces pierres, et renvoie, notamment aux preuves qu'il a données de leur origine artificielle dans sa *Physica curiosa*, pl. XVIII, f. 2, pour une pièce trouvée dans le même champ des Mattiaques.

En guise de complément, Wolfart fait encore mention de deux petits silex, trouvés sur les rives de l'Eder, non loin du village de Nieder-Mullerich, et naturellement perforés à la suite de la disparition d'un *Entroque*. Il suppose que de semblables cailloux, dont ceux qui étaient élégamment ornés d'une astérie entière, représentaient bien le soleil, et ceux qui l'étaient d'une moitié, la lune, ont peut-être inspiré aux païens l'idée d'employer ces pierres pour des usages religieux ou profanes, de même que leur

(1) Article 8. (2) Art. 9.

perforation naturelle a pu leur donner l'idée d'une perforation artificielle à l'aide du procédé indiqué plus haut. Wolfart n'impose cependant pas sa conjecture comme une vérité. Employant une formule encore usitée de nos jours, il se félicitera s'il a pu ouvrir la voie à suivre pour les études ultérieures relatives à l'histoire de cette pierre si célèbre. Comme source de renseignements, il conseille surtout les œuvres de Schminckius, d'Helwing et de Christophe Bernard Valentini (1).

Le texte latin relatif à la pl. XXIII est suivi d'un texte allemand qui en diffère complètement. Le dernier est à proprement parler une légende détaillée de la planche.

Les figures 1 et 2 représentant des deux côtés un caillou brun, sur lequel une astroïte se trouve très distinctement marquée, à côté d'une moitié de la même figure, est dit ici être regardé comme une petite hache de foudre.

Ce que Wolfart en a dit lui-même, suffirait déjà, sans la gravure, pour montrer qu'il s'agit d'un morceau de roche fossilifère, fortement roulé et arrivé à l'état de caillou.

Les figures 3 et 4 représentent, sous ses deux faces, la pierre perforée dite *Kuh-Stein*, au sujet de laquelle il renouvelle ses lamentations sur la crédulité des paysannes de son temps. Cette pierre de dimension moyenne, de forme ovale, est percée d'un trou, également ovale, dont l'ouverture se rétrécit de part et d'autre, de manière à atteindre son minimum de diamètre vers le milieu de l'épaisseur de la pierre. Ce caillou, qui provient de Nieder-Mullerich, n'a évidemment été l'objet d'aucun travail de la part de l'homme.

L'objet représenté fig. 7 devrait être d'après sa description qui commence par les mots « *Ein Dito, von Dito* », un caillou brun provenant de Nieder-Mullerich. Wolfart dit maintenant que c'est un caillou noir, plus allongé et plus pointu à la partie antérieure, et qu'on le regarde comme un de ces instruments que « nos ancêtres » employaient probablement dans les sacrifices.

La régularité de cette pièce ne permet toutefois pas d'y voir

(1) «... in pererudita Disputatione inaugurali medica de Ceraunia vulgo, von der Donner-Axt. »

autre chose qu'un galet très allongé, plus mince à l'une extrémité qu'à l'autre et ne présentant aucune trace de travail humain.

L'objet représenté fig. 8, trouvé à Mertzhausen, près de la forteresse de Ziegenhayn, aurait servi de projectile ⁽¹⁾ suivant Wolfart. Cette attribution, difficilement contestable, convient en effet à tous les cailloux dont la dimension et le poids ne sont pas un obstacle à un emploi de ce genre forcément passager. Celui-ci, qui a vaguement la forme d'une hache taillée, est sans aucun doute un caillou, qui n'aura jamais attiré l'attention des hommes préhistoriques. Il en est certainement de même de l'objet que représente la figure 9. Plus grand que le précédent, plus épais, triangulaire, à base arrondie, il ne présente aucune trace de travail humain. Il avait été trouvé avec un autre au Maderstein, non loin de Gudensberg par le savant Métropolitain Murharden, qui en avait fait présent à Wolfart. Celui-ci, qui voit dans ces objets des pierres façonnées et polies, revient alors sur l'emploi que les anciens habitants du pays ont dû en faire soit en guise de projectiles, soit pour porter des coups, attendu qu'ils s'adaptent très bien à la main. Avec trois doigts appliqués à leur base on peut en effet, dit-il, les saisir avec la plus grande facilité.

Pour finir, Wolfart invoque encore le témoignage du savant prédicateur de Massel, Léonard David Hermann, qui écrit ce qui suit dans sa *Maslographia*, ou description de Massel en Silésie: « De pareilles haches de foudre, fourches de foudre, marteaux de combat et pierres de frondes ⁽²⁾, se rencontrent encore sur le Toppel-Berg, à Massel, dans les tombeaux, ainsi que dans des urnes et il faut en conclure que ces objets ont servi de moyens de défense et d'armes aux anciens Allemands, Quades et Lygiens. Leur vrai nom est *massues de foudre* ⁽³⁾. »

D'après l'extrait que donne Wolfart, Hermann suppose que les *massues de foudre*, c'est-à-dire les pierres perforées, munies de manches ou de bâtons, auraient servi dans les luttes des athlètes, qui se seraient, au moyen de ces pierres, ainsi acquis de la gloire, et les auraient fait mettre ensuite comme armes d'hon-

(1) *Wurf-Stein*. (2) *Donner-Axte*. *Donner-Gabeln*. *Streit-Hämmer*. *Schleuder-Steine*. (3) *Donner-Keule*.

neur et de guerre dans leurs tombeaux. C'est ainsi qu'on les trouve parfois dans des sépultures, renfermées dans des urnes ou en d'autres places. Hermann renvoie alors lui-même à D. Major (1) et à Arnkiel (2).

Auteur consciencieux, Wolfart n'a cependant jugé sainement qu'un seul point relatif aux outils préhistoriques. Il reconnaît en eux des objets façonnés par l'homme. Il ne s'explique point quant aux raisons qui les lui font comprendre parmi les fossiles de la région qu'il décrit, alors qu'il néglige, dans cette description, les urnes qui les renferment souvent. Il ne se prononce pas non plus sur l'étrangeté de la réunion d'objets, qu'il croit transportés par le déluge, et de souvenirs que, dans sa théorie même, il doit reconnaître comme bien postérieurs. Il ne paraît pas davantage se douter de l'antériorité de la pierre sur le fer et, chose étrange, il se fait que les objets, dans lesquels il croit trouver des preuves matérielles de la justesse de ses idées, sont dénués de valeur pour le résultat qu'il en attend. Contrairement à ce qui arrive d'ordinaire, la Description de la Hesse Inférieure, publiée sans les figures d'objets rentrant dans la catégorie des instruments préhistoriques, aurait assuré à Wolfart, grâce à la conviction avec laquelle il s'exprime, une place tout autre, bien supérieure à celle à laquelle, par suite de sa sincérité et de son désir d'être utile, il se trouve relégué actuellement.

PLUCHE (L'ABBÉ).

Peu d'ouvrages eurent la vogue du *Spectacle de la Nature* qui, imprimé pour la première fois à Paris, en 1732, fut l'objet de nombreuses éditions (3) et fut, de plus, traduit en anglais, en italien, en hollandais, en allemand et en espagnol.

Ce succès qui doit faire admettre que l'on attribuait à son auteur,

(1) * *Bevolckerten* Cimbrien Cap. 39. pag. 42 *. (2) * Cimbr. lib. 2. page 166 *.

(3) L'édition consultée a pour titre: LE SPECTACLE DE LA NATURE OU ENTRETIENS SUR LES PARTICULARITÉS DE L'HISTOIRE NATURELLE Qui ont paru les plus propres à rendre les Jeunes-Gens curieux, & à leur former l'esprit.. A FRANCFORT.. M.DCC.LII. Huit tomes en neuf volumes petit in-8°. Voir tome troisième, p. 383, la planche *Les Pétrifications*, p. 381 et l'Explication des Planches, p. 554.

l'abbé Pluche (1), une compétence de premier ordre pour les sujets qu'il a traités, permet d'envisager les opinions qu'il a émises comme le résultat d'études sérieuses et comme entièrement en rapport avec ce qu'il convenait de savoir, de son temps, dans le milieu social élevé auquel il est censé s'adresser. Telle opinion ou manière de voir est souvent intéressante, moins pour elle-même qu'en raison de la situation ou de la science de celui qui l'a exprimée. Ce que l'abbé Pluche dit, en bien peu de mots d'ailleurs, des haches polies, contraste singulièrement avec les connaissances scientifiques de tout ordre dont il fait preuve dans son ouvrage et le montre, sur ce point spécial, profondément imbu encore d'erreurs, dont il n'aurait pas dû ignorer la réfutation victorieuse.

L'un des interlocuteurs du dialogue, forme familière choisie par l'auteur pour l'exposition de son sujet, ayant demandé ce qu'était une « pierre qui est plus longue & plus aiguisée que le doigt et qui en a assez la figure » le personnage dans lequel il s'est, lui-même, représenté répond « Il y en a de plus grosses. J'ai pris la plus facile à porter. On prenoit autrefois cette pierre pour le quarreau ou la foudre qui tombe : vous voyez quel rapport il y a entre du feu & une pierre. Aujourd'hui on ne doute guères qu'elle ne soit la dent de quelque gros poisson. Mais on n'a pas encore trouvé au juste l'animal même. Il peut se faire qu'il ne soit point de ceux qui vivent sur nos côtes, ce qui se justifiera aisément par l'exemple des cornes d'Ammon. Nous en avons près de cent sortes, toutes différentes en quelque sorte du Nautilé que nous connoissons. Les autres espèces de Nautilés ou de coquilles de figure approchante, vivent apparemment sur d'autres côtes, ou vivent au fond de la mer. » En marge il inscrit successivement : Les Dactyles. Les quarreaux. Les Bériles (*sic*). Les Bélemnites. La pierre exhibée au cours du dialogue est figurée par l'abbé Pluche, sous la lettre M, de manière à ne laisser aucun doute sur son identité. Bien qu'elle soit représentée à une petite échelle, on y reconnaît aisément une

(1) Noël-Antoine Pluche, né à Reims, en 1688, se voua à l'enseignement public à Reims, puis se fit prêtre et se consacra à l'enseignement privé à Rouen et à Paris. Il se retira, en 1749, à la Varenne-Saint-Maur et y mourut en 1761. (Voir Biog. de Michaud).

hache polie. Dans l'explication des planches il l'assimile à des fossiles peu déterminables et à des bélemnites en disant « ces cornes et le prétendu quarreau M sont comme les dactyles autant de différentes dents pétrifiées. L'émail poli dont toutes ces pièces sont enduites en est une preuve. »

En résumé, la hache polie est pour l'abbé Pluche la dent d'un poisson inconnu, peut-être vivant au fond de la mer, peut-être étranger, dont cette dent serait par rapport à ce poisson ce que les ammonites, que l'on trouve en France, sont aux Nautilus, que tout le monde connaît. On voit combien les notions relatives à la paléontologie de même que celles relatives à la préhistoire étaient encore peu répandues à ce moment.

RITTER.

Albert Ritter, pro-recteur du Gymnase royal d'Ilfeld et membre de l'Académie Impériale des Curieux de la Nature, qui s'est attaché à faire connaître les richesses paléontologiques du duché de Brunswick-Lunebourg (1), fait incidemment mention de découvertes d'antiquités quand l'occasion s'en présente pour des localités fossilifères. C'est ainsi qu'il signale (2) à *Danneberg*, non loin de *Hitzacker*, principalement près du village de *Langendorp*, très rapproché de l'Elbe, la découverte de nombreuses urnes funéraires, à la suite de creusements, de travaux aratoires ou plus souvent encore de dénudations opérées par la force du vent, attendu que ces urnes se trouvent très fréquemment enfouies à la profondeur d'un pied sous terre et que le terrain est sablonneux. Outre les cendres, les restes d'ossements, les débris d'armes et des monnaies anciennes, il cite, comme ayant été mises dans ces urnes, des céraunites (3) A *Luckau*, dans le même duché, il signale aussi des urnes funéraires dans lesquelles on trouve des Céraunes ou couteaux pour les sacrifices (4), tant en pierre qu'en métal.

(1) ALBERTI RITTER... SPECIMEN II. ORYCTOGRAPHIAE CALENBERGICAE SIVE RERVM FOSSILIVM quæ sub appellatione rerum naturalium vulgo veniunt et in ducatu electorali brunsvico-luneburgico calenberg eruuntur historico-physicae delineationis adiecto simul indice lapidum quorundam figuratorum reliquarum provinciarum hanoveranarum... *SONDERSHVSÆ A. S. C. MDCCXLIII.*

(2) P. 27. (3) Ceraunitæ. (4) *Ceraunei* vel *secespitæ*.

Enfin, il signale dans le duché de *Grubenhagen*, à *Eimbeck*, sur la montagne nommée *der Huf*, la découverte d'un grand *Céranite* (1), perforé, de couleur noir-verdâtre, long de près d'un pied et six pouces, épais de huit pouces, que l'on conservait dans la Pharmacie de la ville.

Ces inventaires paléontologiques, accompagnés de planches, furent jadis des guides précieux pour les naturalistes et si de nos jours leur intérêt est nul à ce point de vue, ils conservent une valeur historique incontestable pour tous ceux qui désirent se renseigner sur les progrès des sciences géologiques. Les nombreuses publications de ce genre, faites en Allemagne, montrent aussi, comme le dit très justement d'Archiac, au sujet de la région hercynienne, avec quel zèle les sciences naturelles y étaient cultivées, et il est permis d'ajouter qu'elles mettent à même de juger de l'attrait que le public ressentait pour leur étude.

DE CAYLUS.

RECUEIL D'ANTIQUITÉS. T. II, MDCCLVI.

Le comte de Caylus, antiquaire, archéologue, graveur et littérateur, doit surtout sa réputation à la publication de son *Recueil d'antiquités* (2). Dans cet ouvrage considérable où se trouvent décrits un très grand nombre d'objets, figurent plusieurs haches en bronze, qui donnent lieu à l'auteur d'exposer les idées que lui ont suggérées leur examen et leur comparaison. Ces idées

(1) Ceraunites major. (2) RECUEIL D'ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES, ÉTRUSQUES, GRECQUES ET ROMAINES. Sept volumes in-4°. MDCCLII-MDCCLXVII. Le deuxième volume fut publié en 1756. Anne-Claude-Philippe, comte de Caylus, né à Paris, le 31 octobre 1692, mort le 5 septembre 1765, servit brillamment dans l'armée de 1709 à 1713. Il voyagea ensuite en Italie et revint à Paris en 1715. En 1716, il parcourut le Levant et de retour à Paris, en février 1717, il se consacra à la littérature, et surtout à l'étude des arts et des antiquités. Il fit cependant encore quelques voyages dans les pays voisins et se rendit notamment deux fois en Angleterre. De Caylus fut aussi un graveur de mérite, auquel on doit de nombreuses eaux-fortes.

sont curieuses en ce que l'ignorance, où semble être le comte de Caylus, des haches en pierre, le privant de la notion de l'emploi successif des matières dont les instruments sont fabriqués, l'a privé, en même temps, de la notion de perfection successive de leur forme. Il connaît d'une part les haches des anciens, représentées sur les médailles et les monuments, et d'autre part il constate que les haches en bronze qu'il figure sont autre chose. Il a reçu des haches en bronze (préhistoriques) d'Herculanum et dans ces conditions, on comprend que leur emploi lui paraisse, comme il le dit, encore plus difficile à concevoir que celui des autres haches en bronze, car les unes et les autres sont, à son avis, du temps des Romains.

La trace de ces hésitations se retrouve dans la description des pièces réunies par le célèbre collectionneur.

On y voit figurer tout d'abord (1) une hache en bronze « ouvrage des anciens habitans du Pérou », que M. Godin (2) avait envoyée de Quito, en 1727, au comte de Maurepas. De Caylus la dit « très-bien fondue & très bien évuidée en dedans », et il ajoute que « sa hauteur est de quatre pouces trois lignes, & sa plus grande largeur de quatre pouces une ligne. »

C'est une hache à double tranchant semi-circulaire, ornée au collet de trois cordons ou traits concentriques, dont le supérieur rejoint un trait droit. Le dessin ne montre aucun d'eux se répétant sur le collet. Celui-ci paraît sans ornements sur les côtés.

Plus loin (3), de Caylus répète que cette hache est « très-bien fabriquée, & très-bien trempée » tout en la déclarant inférieure, au point de vue de la dureté, à une pointe de lance en bronze, très effilée, dont il n'indique pas la provenance (4).

Il s'excuse d'avoir fait figurer cette hache dans son *Recueil*, mais il ose se flatter que cette petite licence lui sera pardonnée en faveur de la singularité du morceau et des conséquences qu'il doit en tirer.

Ces réserves faites, il s'exprime ainsi « Mais la hache donne occasion à quelques réflexions solides, que j'ose exposer avec confiance,

(1) T. I. Pl. LXI, f. II. Voir p. 168. (2) *Ante*, pp. 228-230. (3) P. 250.

(4) Pl. XCVI, n° III.

parce que j'ai pour garant un homme prudent & connoisseur en ce genre. Les Espagnols d'aujourd'hui étant, suivant M. Godin, incapables de travailler le cuivre de cette façon, il faut nécessairement, ou que les Arts aient été plus connus par les Yucas, que Garcilasso & les autres Auteurs Espagnols ne l'ont écrit, ou que ces sortes de monumens que l'on trouve fréquemment au Pérou dans la terre & dans les ruines, soient l'ouvrage d'une nation plus éclairée, & qui a habité ce pays avant l'arrivée des Yucas. Il est même fait mention de cet ancien peuple dans les Auteurs Espagnols, dont le témoignage est confirmé par des monumens d'un gout différent de celui qui règne aujourd'hui dans ce pays. Il résulte de-là que si des nations aussi éloignées de tout secours sont parvenues à travailler & à tremper le cuivre avec tant d'adresse, nous devons croire sans peine que les Egyptiens, les Etrusques, les Grecs & les Romains qui sans contredit avoient plus de lumières, faisoient aisément sur ce métal la même opération. »

De Caylus, qui avait fait des recherches sur la trempe des métaux, demande comment on pourrait enfin « douter que les célèbres Fondateurs de l'antiquité aient eu des connoissances simples », qu'il a retrouvées avec tant de facilité? « La justice que j'ai toujours rendue aux Anciens, conclut-il, m'a seule engagé à rechercher une pratique dont je leur attribuois l'invention; & c'est ainsi qu'il ne faut point écouter l'amour-propre des Modernes, qui les empêche quelquefois de convenir des talens supérieurs de ceux qui les ont précédés. Il est constant que dans quelques Arts libéraux nous n'avons jamais égalé les Anciens du côté de l'élégance, de la grandeur & du goût; comment se pourroit-il qu'ils n'eussent pas une profonde connoissance des Arts utiles? Plus on étudie leurs ouvrages & leurs monumens, & plus on est disposé à admirer l'étendue de leurs lumières » (1).

Sur la planche XCII (2) se trouvent représentées quatre haches en bronze. De Caylus donne la description suivante de celle qui porte le N° I. « Cet Instrument de bronze est de même temps, de même fabrique, & vient de même endroit que celui dont je parlerai dans la Planche XCIV, mais il présente des différences.

(1) Tome I, pp. 250-251. (2) T. II, p. 318.

Il n'y a point de harpons ni de crochets; & l'on voit dans la partie opposée à son extrémité tranchante, deux coulisses prises de chaque côté dans la pièce même. Elles ont trois pouces, deux lignes d'étendue, & ne peuvent avoir été faites que pour emboîter l'Instrument, & servir de tenue au manche ou au corps, qui donnoit la facilité de l'employer. On pourroit croire que cette espece de ciseau étoit anciennement monté d'à-plomb sur son manche, comme le fer d'une lance. Mais il est plus probable de rechercher son utilité dans l'usage domestique. »

Cet instrument avait « huit pouces, sept lignes de longueur » et provenait d'Herculanum. C'est une hache à talons arqués (1), dont la lame, s'élargissant à l'extrémité, a les deux côtés délimités sur le dessin, par une moulure, qui s'atténue avant d'arriver au tranchant. Un peu au-dessus d'une moulure très nette, qui marque la base de la lame, on aperçoit sur celle-ci deux ronds centrés superposés.

De Caylus, qui constate des différences entre ses haches en bronze, laisse à ses lecteurs le soin de déterminer « l'objet de la fabrique » de ces *morceaux*. Il n'admet toutefois pas que l'on puisse considérer toutes ces pièces comme des *haches différentes*. Son admiration pour les Anciens qui connaissaient « un peu mieux que nous les forces mouvantes, & par conséquent les outils & les moyens nécessaires pour arriver à la perfection des plus belles machines », lui fait rejeter également l'explication proposée par le P. Montfaucon (2). Ce ne peut être « des outils de Menuisiers ou d'autres Ouvriers. » Il ne leur trouve « du moins avec la simplicité nécessaire à tous les usages communs », ni la force ni la résistance dont ces outils ont besoin.

N° II (3). Cet instrument que de Caylus trouve moins bien travaillé, « d'une proportion plus courte, mais disposé de la même façon que le précédent ne fait voir, dit-il, d'autre différence que celle d'une Bélière ou d'un anneau fixe et fondu avec la pièce. »

De Caylus donne les renseignements suivants sur la dimension de cet objet: « La coulisse qui règne sur chaque côté, a deux

(1) « Coulisses ». Ailes ou rebords latéraux. (2) « Pl. XXXVIII. Tome III. Part. II ». *Ante*, pp. 145-146. (3) Marqué I sur la planche, tout comme le précédent.

pouces & demi de longueur; la totalité du morceau, est de six pouces, dix lignes. » C'est une hache à talons arqués, avec anneau, s'élargissant au tranchant et présentant avec l'objet précédent cette différence que par suite de l'absence de moulure, marquant la base de la lame, les côtés sont d'une venue, malgré la présence de l'anneau. En outre, l'extrémité opposée au tranchant devient plus étroite, au lieu de s'élargir.

Le lieu d'origine de cet objet et les circonstances qui marquèrent sa découverte, sont rappelés par de Caylus. « Il fut trouvé, dit-il, il y a deux ans (1) à douze lieues de Paris, & à une de la Queuë, sur la route de Versailles à Houdan, sous une de ces espèces de Roche, qu'on nomme Solitaires, qui sont plus ou moins enfoncées dans la terre, & dont ce canton est sémé. On déranga une de ces Roches pour l'alignement d'une Avenue; & quand elle fut retournée, on trouva treize de ces Instrumens dans une inégalité de sa surface. Ils n'avoient de différence entre-eux que la Bélière dont j'ai parlé. On la voyoit aux uns, & les autres n'en avoient jamais eu, ce qui prouve qu'elle n'étoit pas absolument nécessaire. Il y en avoit dans le nombre qui n'avoient jamais servi, & qui conservoient encore les barbes du moule.

Ces espèces d'Instrumens sont communs en France; on en découvre par tout, & l'on dit ordinairement, sans autre examen, que ce sont des haches Gauloises. La grossiereté du travail paroissoit confirmer cette idée; mais les coulisses disposées de la même façon que les instrumens trouvés à Herculanium, prouvent que cet usage a été plus étendu, & qu'on peut le regarder comme une pratique des Romains. La Bélière placée au même endroit, & que l'on trouve aussi ordinairement sur les Instrumens que la France nous fournit, pourroit donner un peu plus d'utilité à la tenue du manche; mais cette augmentation de force est bien médiocre pour la résistance nécessaire au coup d'une hache. Cet effort est sans contredit le plus considérable de la force d'un homme. »

N° III. De Caylus ne « rapporte ce morceau de bronze que par la raison de son vuide intérieur, qui prouve qu'il a été fait pour

(1) En 1754, s'il faut se rapporter à la date de l'impression du deuxième volume du *Recueil d'Antiquités*.

recevoir un manche, ce qui lui donne une sorte de rapport avec les morceaux précédens. »

Cette *sorte de rapport* était cependant bien vague, car les haches à talons n'offrent qu'une ressemblance lointaine avec les haches à douille, comme celle qui fait l'objet de cet article.

La figure montre, en effet, une hache à douille quadrangulaire représentée, reposant sur l'embouchure, s'élargissant au tranchant, avec anneau latéral, placé près du rebord de l'emmanchure. Sans le *vuide intérieur* et sans la *bélière*, qui distinguent cet objet, on le « prendroit d'autant plus pour un coin que l'Antiquité nous en présente plusieurs de cette même matière: mais tous ceux que j'ai vus, dit de Caylus, sont pleins & solides, & leur forme n'a rien d'intéressant. On découvre souvent en France des Instrumens semblables à celui de ce N°. on en a même trouvé depuis très-peu de temps à Lyon, qui étoient absolument pareils mais plus petits.

Ce bronze est le seul qui se trouve conforme à ceux que rapporte le Père Montfaucon, cité plus haut, N° I de cette même Planche. Les autres ont tous des différences, & sont de la même espèce, à la réserve d'un seul. Cette variété dans le même genre, confirme l'usage constant, & établi, & ne diminue point l'embarras qui résulte de l'examen de ces Monumens.

La longueur est de quatre pouces & demi; le quarré, qui recçoit le manche, de onze lignes.»

N° IV. De Caylus dit avoir reçu d'Herculanum cinq morceaux de bronze de la forme de celui qu'il figure sous ce numéro. Il rapporte qu'ils sont de *grandeur et de largeur différentes*, que *leur travail est parfait* et que *leur fonte ne peut être plus belle*; mais avec toutes ces qualités *leur utilité* lui « paroît encore plus difficile à concevoir que celle des morceaux précédens, dans le genre desquels on ne peut cependant se dispenser de leur donner place.

Les autres, ajoute-t-il, présentent au moins quelques apparences de service & d'emploi. La tranche de ceux-ci, ou la partie latérale se relève des deux côtés de chaque face, par un rebord qui excède également le fond, & finit en mourant aux deux extrémités, la plus grande desquelles est encore tranchante & coupante. La plus

petite est percée d'un trou simple, & n'a jamais été aiguisée ni disposée pour l'être.

Ce morceau, un des plus grands des cinq de son espèce, & celui dont la forme m'a paru la plus agréable, a *cinq pouces, cinq lignes de longueur.* »

Enfin un peu plus loin ⁽¹⁾, de Caylus décrit de la façon suivante la hache, qui lui a servi de point de comparaison pour l'objet figuré sous le N° I de la Pl. XCII ⁽²⁾.

« Ce morceau de bronze remarquable par les moulures & par les doubles cercles dont il est orné, mérite une attention plus particulière à cause des harpons placés sur ses parties latérales. Cette singularité empêche qu'on ne le regarde comme un ciseau de Menuisier. Ces sortes d'Instrumens, ainsi que je l'ai déjà remarqué, ne peuvent jamais avoir été d'une grande force, & par conséquent d'une grande utilité, à quelque usage qu'on les ait employés, soit pour la guerre, soit pour les travaux domestiques. Ce morceau m'a été envoyé d'Herculanum. *Il a sept pouces, neuf lignes de longueur, & le quarré qui reçoit le manche en a huit, sur six.* »

La gravure représente une hache à douille carrée, pratiquée dans un manche octogonal, orné de cinq rangées, formées chacune de plusieurs traits horizontaux parallèles. Entre la quatrième et la cinquième rangée la hache est munie, de chaque côté, d'une saillie d'arrêt que l'on ne pourrait mieux comparer qu'à l'extrémité d'un croissant. Immédiatement au-dessus de la cinquième rangée de traits commence l'élargissement de la lame proprement dite. Celle-ci est ornée, dans le sens de la longueur, d'une rangée de cinq doubles cercles centrés, accompagnée de chaque côté de trois de ces mêmes cercles disposés non en ligne droite, mais en suivant l'élargissement de la hache. Il est remarquer que les trois derniers cercles ont été entamés par suite de l'usure ou de l'aiguisement successif de l'objet.

Il ne sera pas hors de propos d'ajouter que de Caylus donne dans le sixième volume de son *Recueil d'antiquités* ⁽³⁾, de curieux détails sur les monuments mégalithiques de Carnac. Il emprunte ceux-ci

(1) T. II, p. 333, pl. XCIV, N° I. (2) *Ante*, p. 314. (3) MDCCLXIV. Voir page 369.

à un mémoire manuscrit, resté inachevé, du Président de Robien (1), qui considérait indistinctement les tumulus, les dolmens et les pierres levées, comme des tombeaux des Gaulois. Plusieurs planches reproduisent les dessins qui accompagnaient ce mémoire. L'une d'elles est intitulée « *Plan et Vue de XI Alignemens de 370 Pierres qui se trouvent debout à Carnac sur une longueur de 760 toises. Avec les distances qu'il y a entre ces espèces de Ruës* » (2). Ce que l'on sait des recherches du Président de Robien, que furent faites de 1727 à 1737 (3), est peu de chose, mais mérite à tous égards d'être rappelé. Les ouvrages manuscrits où elles se trouvent consignées, sont conservés à la bibliothèque publique de Rennes (4).

De Caylus fut amené à parler d'outils en pierre, mais seulement d'une manière incidente, dans son « Examen d'un passage de Pline dans lequel il est question de la pierre obsidienne ». Ce travail lu dans la séance du 25 avril 1760, de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, se trouve inséré dans le tome trentième des Mémoires de cette Compagnie, publié en 1764. L'auteur y rapporte à la *Pierre obsidienne* la matière des couteaux provenant des Indes (5), dont parle Aldrovande (6), et il fait de même pour les deux couteaux « indiens » au sujet desquels Imperato (7) avait dit que « les Américains mettent en œuvre le verre fossile, & s'en servent au lieu de fer pour percer des trous & pour couper », couteaux qu'il a fait représenter avec cette inscription, « *couteaux Indiens de substance de pierre à fusil ou de verre fossile* ». De Caylus identifie aussi avec la pierre obsidienne la pierre de gallinace, dont parle Godin (8) dans sa lettre au comte de Maurepas et il donne quelques indications sur le voyage d'Antonio d'Ulloa (9) qui fait mention de haches de cuivre et de haches de deux sortes de pierres, savoir de pierre de gallinace et « d'une autre pierre sem-

(1) Christophe, Paul Gautron de Robien, président à mortier au parlement de Bretagne, né à Rennes, en 1698, mort vers 1756. (Biog. de Michaud, supplément). (2) Les alignements de Carnac furent signalés pour la première fois, en 1751, par la Sauvagère dans son *Recueil des Antiquités des Gaules*. (3) Renseignement donné, dans une notice sur le musée de Carnac, par Z. Le Rouzic. (4) Biog. de Michaud, supplément (5) Amérique. (6) Ambrosini, *Ante*, p. 67. (7) De Caylus dit à tort Imperati. *Ante*, p. 264. (8) *Ante*, p. 229. (9) Madrid, 1748, trad. franç. Paris, 1752.

blable à la pierre à feu, quoique moins dure & moins nette: de cette pierre & de celle de gallinace, ajoute-t-il, on trouve des morceaux taillés pour servir de lancettes (1). » La planche qui accompagne le mémoire du comte de Caylus représente, sous la lettre A. les deux couteaux « rapportés par Aldrovand pag. 116 et 117 (2) ». De l'un il supprime dans sa copie le manche en bois. De l'autre, qu'Ambrosini dit être pourvu d'un manche « ex lapide renali » il donne une copie inexacte, en ce que le dessinateur a ajouté au bout du manche une protubérance, comme si la tige de la lame traversait le manche. Il ne dit rien de la hache de pierre dont Ambrosini donne une figure remarquable représentant l'objet emmanché. Sous la lettre B. figure le « Couteau de verre fossile donné par Ferrante Imperati. pag. 515. » représenté des deux côtés (3).

Sous la lettre E, on voit la figure des deux pierres taillées, fort dissemblables, dont parle Davila et, enfin, sous les lettres F. et G. une sorte de tranchet et une hache, tous deux en bronze, dont le même Davila fait également mention.

Il est à remarquer que de Caylus, tout en montrant ici qu'il connaît l'existence d'instruments en pierre, ne fait aucune allusion aux pierres taillées et aux haches polies. Il semble cependant difficile de supposer qu'il ait voulu les négliger de parti pris.

DE BRO SSE.

Le Président de Brosse (4), auteur d'une HISTOIRE DES NAVIGATIONS AUX TERRES AUSTRALES (5), qu'il fit précéder d'un livre où il traite de l'utilité qu'il y aurait à poursuivre la découverte de ces régions, exprime dans cet exposé l'idée que « la mémoire des Phéniciens qu'on ne peut se lasser de citer pour exemple, vit encore dans l'admiration de tous ceux qui ont quelque connoissance de l'antiquité, pour avoir formé les Grecs, & ébauché les autres sauvages de l'Europe que les Grecs & les Latins ont

(1) Page 486. (2) Pages 156-157. (3) Imperato (*Ante*, p. 264) parle de couteaux en pierre *fovara*, mais il ne donne en réalité que la figure d'un seul objet représenté sous ses deux faces. (4) Charles de Brosse, premier président au parlement de Bourgogne, né à Dijon, le 17 février 1709, mort le 7 mai 1777. (5) Paris. MDCCLVI. In-4°. Deux volumes. Voir T. I. pp. 19-20.

achevés de former dans la suite. Les Européens de ces premiers siècles, continue-t-il, n'étoient guère moins brutes que le peuvent être les Australiens. Comme eux, ils habitoient les cavernes & les bois, restoient par familles isolées, ou courroient par bandes en vagabonds, vivans de la chasse ou de rapines, ignorans l'agriculture & les arts, n'ayant pour les grossieres fabriques les plus indispensables, que des hâches de pierre, telles qu'on en trouva près de Passy en Normandie en 1686 (1) dans de très-anciens sépulchres; preuve que les Celtes n'avoient point encore alors l'usage du fer. (Mémoires de l'Académie, Tome II). Voilà d'où nous sommes partis pour arriver par l'éducation, l'exemple & le commerce des étrangers plus instruits, au point où nous nous trouvons. »

Le Président de Brosse, attentif à chercher les analogies entre les peuplades de même degré de civilisation, signale le fait que le peuple nègre des Philippines « qui est plus ancien dans l'île de Manille que toutes les colonies étrangères qui l'ont forcé de se retirer dans les rochers & dans les bois inaccessibles » adore « des pierres rondes, des troncs d'arbres & divers autres espèces de *fétiches* (2), ainsi que les nègres africains. » Et c'est là un point, conclut l'auteur qu'il a « de commun avec les plus anciens peuples de la terre comme, dit-il, je l'ai fait voir ailleurs en parlant du culte des Bœtilles qui est une espèce de *fétichisme*, semblable à celui des sauvages modernes (3). »

ZIMMERMANN.

En 1760, le libraire Hérisant publia à Paris une édition française (4) des œuvres les plus intéressantes de Henkel. On y trouve

(1) En 1685. *Ante*, p. 96. (2) *Dissertation sur le culte des dieux fétiches*, 1760 (3) *Loc. cit.*, T. II, p. 377. (4) Le titre est: PYRITOLOGIE OU HISTOIRE NATURELLE DE LA PYRITE *... ON Y A JOINT LE FLORA SATURNISANS... ET LES OPUSCULES MINÉRALOGIQUES... A PARIS M.DCC.LX. In-4°, avec planches. La traduction française est due au baron d'Holbach. (Biog. de Michaud).

* Le traité « *Pyritologia* » avait paru à Leipzig en latin en 1725 et y fut réimprimé en 1754.

notamment le traité intitulé *Idea generalis de lapidum origine*, dont il a été question plus haut (1) et qui est accompagné ici de remarques dues à M. Zimmermann, déjà jointes, en 1744, à une traduction allemande. C'est en réalité à cette date de 1744 que ce chapitre devrait figurer et non à celle de 1760, où la connaissance tardive que j'en ai eue m'oblige à le reporter. M. Zimmermann que l'on voit uniquement qualifié de « disciple de M. Henckel (2) » fait au sujet des pierres de tonnerre, dont Henckel répudie si énergiquement l'origine météorologique, la remarque suivante : « Les pierres de tonnerre sont l'ouvrage de la tromperie & de la crédulité ; cependant j'ai trouvé dans un Livre, dont le titre m'est échappé, un fait qui mérite d'être rapporté. On dit qu'un homme qui tiroit de la terre d'une glaisière, s'étant aperçû de certains signes, prétendit qu'en creusant plus avant on trouveroit une pierre de tonnerre, qu'une expérience réitérée le mettoit en état de porter ce jugement, quand d'après cela on suivit les traces qu'il avoit indiquées, on assure qu'on trouva réellement une telle pierre. Je ne veux point donner ce fait pour une chose certaine, mais les faits de cette nature réveillent l'attention, & font que dans l'occasion on est plus exact à observer. »

C'était là un lointain écho de la croyance à la pénétration de la pierre de foudre dans la terre, mais c'était aussi, pour le disciple, se mettre assez ouvertement en opposition avec les idées du Maître et l'on ne peut que s'étonner après cela de voir dire que les remarques de Zimmermann ont été ajoutées à une traduction faite du vivant de Henckel et sous ses yeux. Toutefois quand on cite une publication datée de 1744, en faisant remarquer que Henckel vivait encore à ce moment il serait bon d'ajouter qu'il mourut le 26 janvier de cette même année.

BUFFON.

Dans le septième volume de son *Histoire naturelle des miné-*

(1) P. 163. (2) Avertissement du traducteur, p. vij. Il s'agit de C. F. Zimmermann. (Biog. de Michaud).

raux (1), Buffon (2), traitant du jade, dit qu'il n'est pas « comme les autres produits de la Nature, universellement répandu; je ne sache pas, ajoute-t-il, qu'il y en ait en Europe; le jade blanc vient de la Chine, le vert de l'Indostan, & l'olivâtre de l'Amérique méridionale. » Le seul fait qu'il se trouve toujours « en morceaux isolés et travaillés » est considéré par Buffon comme suffisant « pour nous faire soupçonner que cette matière, telle que nous la connoissons, n'est pas un produit immédiat de la Nature, & je me persuade, dit-il, que ce n'est qu'après l'avoir travaillée qu'on lui a donné, par le moyen du feu, sa très grande dureté, car de toutes les pierres vitreuses, le jade est la plus dure, les meilleures limes ne l'entament pas, & l'on prétend que l'on ne peut le travailler qu'avec la poudre de diamant; néanmoins les anciens Américains en avoient fait des haches, & sans doute ils ne s'étoient pas servis de poudre de diamant pour donner au jade cette forme tranehante et irrégulière; j'ai vu plusieurs de ces haches de jade olivâtre de différente grandeur... or les Américains n'avoient aucun outil de fer; & ceux de notre acier ne peuvent percer le jade dans l'état où nous le connoissons; on doit donc penser qu'au sortir de la terre, le jade est moins dur que quand il a perdu toute son humidité par le desséchement à l'air, & que c'est dans cet état humide que les Sauvages de l'Amérique l'ont travaillé. »

Cette conviction oblige Buffon à reconnaître que l'on n'a « aucune connoissance précise sur les matières dont le jade est environné dans le sein de la terre » et que l'on ignore « quelle peut être la forme qu'il affecte de préférence. » Il répète alors ce qu'il a dit de l'état primitif du jade « matière tendre qui n'a acquis sa grande dureté & sa pleine densité que par l'action du feu » auquel ont été exposés les haches et les autres morceaux « percés ou gravés dans leur état de mollesse ou de moindre dureté. » Buffon appuie « cette présomption sur plusieurs raisons & sur quelques faits. 1^o j'ai vu, dit-il, une petite hache de jade olivâtre, d'environ

(1) HISTOIRE NATURELLE DES MINÉRAUX Par M. le Comte DE BUFFON, Intendant du Jardin et du Cabinet du Roi, de l'Académie Française, de celle des Sciences, etc. Tome Septième à PARIS, suivant la copie in-4^o DE L'IMPRIMERIE ROYALE. MDCLXXXVII. (1n-12^o.) (2) *Ante*, p. 241.

quatre pouces de longueur sur deux pouces & demi de largeur, & un pouce d'épaisseur à la base, venant des terres voisines de la rivière des Amazones, & cette hache n'avoit pas à beaucoup près la dureté des autres haches de jade; on pouvoit l'entamer au couteau, & dans cet état elle n'auroit pu servir à l'usage auquel sa forme de hache démontroit qu'elle étoit destinée; je suis persuadé qu'il ne lui manquoit que d'avoir été chauffée, & que par la seule action du feu elle seroit devenue aussi dure que les autres morceaux de jade qui ont la même forme; les expériences de M. d'Arcet confirment cette présomption puisqu'il a reconnu qu'on augmente encore la dureté du jade en le chauffant. »

VALMONT DE BOMARE.

Valmont de (1) Bomare (2) insère dans son *Dictionnaire d'histoire naturelle* l'article suivant :

« CÉRAUNIAS, OU PIERRE DE Foudre OU PIERRE DE TONNERRE. On désigne par ces noms plus populaires que philosophiques, des pierres très dures, ou une pyrite de forme pyramidale, ou en forme de coin, à qui les Anciens avoient attribué par superstition des vertus; quelquefois ils s'en servoient en guise de maillets, de massues, de coins et d'armes; ils en armoient leurs fleches, leurs dards et leurs piques. On voit quelque fois dans les Cabinets de ces pierres taillées en hache, et dont les peuples se servirent avant l'usage du fer. Les *pierres de foudre* sont quelquefois protubérancées, globuleuses et parsemées de cavités radiées, dues aux bases des aiguilles qui les composent. Le sommet de ces aiguilles est au centre, et la base à la circonférence où elles forment une multitude d'angles et de facettes de diverses figures. »

(1) La particule est omise sur le titre de son ouvrage. (2) VALMONT DE BOMARE (Jacques Christophe). né à Rouen le 17 septembre 1731, mort à Paris, le 24 août 1807, publia entre autres ouvrages un *Dictionnaire raisonné, universel d'histoire naturelle*, dont la première édition parut à Paris en 1765, en cinq volumes in-8°, et la cinquième à Lyon, en 1800, en 15 vol. in-8°. On a dit de ce Dictionnaire qu'il a « servi de type à tous les ouvrages de ce genre qui ont paru depuis, sans que leurs auteurs aient payé à Valmont de Bomare le tribut de reconnaissance qu'ils lui devoient. » (*Biogr. univ.* de Michaud).

Toute autre cependant, est l'explication que l'auteur donne plus loin de la PIERRE DE Foudre ou de TONNERRE, « pierre dont le vulgaire pense, dit-il, que la chute ou même la formation du tonnerre est toujours accompagnée. » Quant à lui il exprime tous ses doutes au sujet de son existence. « Ce qu'on a pris pour une *pierre de foudre* ou de *tonnerre*, ajoute-t-il, est une matière minérale fondue par l'action du feu du Ciel, ou peut-être même quelque substance, telle que la terre en renferme beaucoup dans les endroits où elle a été fouillée par des volcans qui se sont éteints. Le tonnerre étant venu à tomber dans ces endroits (ou à en sortir, car on sait aujourd'hui qu'il y a des *tonnerres ascendants* et *descendants*, et le peuple y ayant ensuite rencontré ces substances qui portent extérieurement des preuves certaines de l'action du feu, il les aura prises pour ce qu'il a appelé des *pierres de foudre*. »

Rien mieux que ces articles ne peut donner une idée de la confusion à laquelle étaient arrivés les savants quant aux *céramiques* ou *pierres de foudre*, ces noms désignant, comme on vient de le voir, non seulement des concrétions, des cristallisations ou des produits de fusion, mais toutes les armes préhistoriques aussi bien les haches avec leurs nombreuses variétés que les pointes de lances et même les pointes de flèches. Rien mieux que cet ouvrage de vulgarisation scientifique ne montre, en même temps, dans quel discrédit étaient tombées, à cette époque, les études relatives à ce qu'on devait appeler plus tard : l'archéologie préhistorique.

Les points de comparaison ne manquaient cependant pas aux naturalistes qui semblent avoir ignoré les œuvres de leurs devanciers œuvres à défaut desquelles ils auraient pu tout au moins arriver, par l'étude de matériaux identiques, au même résultat.

Valmont de Bomare consacre un article de son *Dictionnaire* aux HACHES DE PIERRE. « Les lithologistes donnent ce nom, dit-il, à des pierres verdâtres, noires, grises, quelquefois tachetées ou bariolées de différentes nuances, d'une dureté assez considérable, ordinairement très-lisses, susceptibles de poli, opaques, pesantes, taillées en hache ou en coin, convexes dans leur longueur, et que l'on trouve en terre à quelques pieds de profondeur. En examinant la nature de ces *haches de pierre*, nous avons reconnu qu'il y en a en *petrosilex*, d'autres en *cos dur*, et d'autres en *basalte*, de petites et

de grandes ; il y en a qui pèsent plus de deux livres. On prétend que ces *haches* ont dû jadis servir aux Indiens, aux Sauvages de l'Amérique, avant l'arrivée des Européens, pour couper et fendre divers matériaux, jusqu'au temps où ils ont connu les instrumens de fer. Ces *haches de pierre* se trouvent communément en Amérique ; on en rencontre par-tout, à Saint-Domingue, à la surface de la terre ou à peu de profondeur. »

Ces faits suggèrent à Valmont de Bomare des réflexions sur l'habileté dont fait preuve l'homme laissé à lui-même sans secours et forcé de devenir industrieux pour subvenir à ses besoins. Toutefois au lieu de conclure de ces observations que de part et d'autre, la découverte d'instrumens identiques attestait des conditions d'existence semblables il se demande « par quelle espèce de révolution ces *haches de pierre* se rencontrent-elles quelquefois dans les fouilles qu'on fait en Europe ? Aurions-nous été réduits autrefois à la même nécessité, ou y auroit-il eu aussi des sauvages dans nos climats ? »

A l'article ARMES il ne mettait cependant pas en doute cette supposition, car après avoir présenté, comme l'avait fait Lucrèce, l'homme trouvant, à l'imitation des brutes, ses premières armes dans ses ongles, ses dents, ses pieds et ses bras, il le montre ajoutant à ses *armes* naturelles la pierre et le bois qu'il rencontrait.

Il dit un peu plus loin, que « la pierre fut aiguisée, et devint la hache », puis sans aucune transition il arrive à parler de l'emploi du fer pour les piques et les flèches, sans faire aucune allusion aux armes de bronze. Les haches dont se servaient les Amazones dans les combats auraient aussi été de pierre et à deux tranchants.

« Ces *haches d'armes* étoient, dit-il, appelées *secures*, ainsi que celles d'airain dont on faisoit usage dans les sacrifices pour assommer les victimes. »

HAÜY.

Haüy, le célèbre minéralogiste, fait remarquer (1) qu'en oppo-

(1) TRAITÉ DE MINÉRALOGIE PAR LE C^{EN} HAÜY... En cinq volumes, dont un contient 86 planches. A PARIS... (X) 1801. In-8° avec atlas in-4°. Voir tome

sition avec le jade tenace, qui prend bien le poli, le jade néphrétique n'est susceptible que d'un poli imparfait. Il cite des exemples de son emploi à l'époque moderne et, pour l'usage que l'on « prétend » qu'en faisaient les anciens Américains, il renvoie à ce qu'en dit Buffon, dans son Histoire naturelle des minéraux. « Il y a beaucoup d'analogie, dit-il encore, entre le jade néphrétique et certaines pierres travaillées, d'un vert plus sombre que celui de ce jade, et d'une figure ovale, renflée vers le milieu, amincie vers les bords, et alongée en cône à l'une de ses extrémités. Ces pierres sont connues sous le nom de *pierres de circoncision* et de *cassettes*. On croit qu'elles ont été aussi façonnées par des peuples sauvages, qui les employoient aux mêmes usages que nos haches et nos coins. Elles paroissent se rapporter à la sous-espèce que les Allemands ont appelée *beilstein* ou *Pierre de hache*. On trouve d'autres pierres de la même forme, dont la matière est tantôt un basalte et tantôt un quartz-jaspe. » Dans le chapitre consacré à ces dernières substances, il n'en fait toutefois pas mention.

LUCAS (J. A. H.)

Dans son TABLEAU MÉTHODIQUE DES ESPÈCES MINÉRALES, imprimé en 1813, J. A. H. LUCAS divise ces espèces en quatre classes : les substances acidifères, terreuses, combustibles et métalliques et il énumère, en appendice à la deuxième de ces classes, celle des substances terreuses, un certain nombre de *Substances dont les caractères ne sont pas assez connus pour permettre de leur assigner des places dans la Méthode* (1).

La douzième des espèces citées dans cette catégorie est le JADE dans lequel il distingue I. Le JADE NÉPHRÉTIQUE qui se trouve en Chine, dans l'Inde et dans l'Amérique méridionale au pays des Amazones. II. Le JADE-ASCIEN « Vulg. Pierre de Hache ou de Circoncision,

quatrième, pp. 371-373. Haüy (l'abbé René-Just), né à Saint-Just (Oise), le 28 février 1743, mort à Paris le 3 juin 1822, minéralogiste célèbre, inventeur de la *crystallographie*, ouvrit par ses recherches, selon l'expression de Cuvier *la nouvelle ère* de la minéralogie. (Biog. de Michaud, supplém. T. 66, (1839). (1) P. xxij.

Céraunite, Casse-têtes, etc. *Punamu Nephrit*, Reuss. — *Beilstein*, Emmerling. — La Pierre de Hache, Broch. — Jade axinien, Brongn. »

Le *jade ascien*, dit-il, se trouve à Tavai-Punama, île méridionale de la Nouvelle-Zélande. Il signale aussi des Casse-têtes et Pierres de hache, en Jade ascien de diverses couleurs comme provenant des îles de la mer du Sud.

La synonymie qu'il donne de la Pierre de Hache ou de Circoncision et de la Céraunite, se rapportant à des objets qui ne pouvaient être confondus avec les casse-têtes des populations australiennes, montre la confusion qui régnait encore dans le classement du groupe des instruments de pierre.

Dans les annotations sur les aérolithes qui figurent dans le même ouvrage, avec références à Izarn et à Haüy, l'auteur fait remarquer, avec raison, que le phénomène de la chute des pierres, admis comme réel par les anciens, a été rangé longtemps dans la classe des préjugés populaires.

Il ajoute, au sujet de ces *masses pierreuses*, que « les hommes les plus éclairés des temps modernes, parmi lesquels on compte Freret et Bernard de Jussieu, les ont confondues avec les pierres de hache ou de circoncision, les pyrites globuleuses radiées, nommées aussi pierres de foudre, etc., ou regardées comme des produits de volcan. Lavoisier lui-même dit qu'elles ne sont autre chose qu'un grès pyriteux frappé de la foudre (J. de Ph. 1771, t. 2, p. 254 » (1).

Lucas après avoir, comme on l'a vu plus haut (2), rapporté à quel point était arrivée la confusion des aérolithes avec les pierres de hache ajoute « On ne s'occupait plus de cet objet quand les ouvrages de MM. Chladni, King, Howard, etc., ont attiré de nouveau sur lui l'attention des savans. Telle était cependant l'incrédulité sur ces sortes de phénomènes qu'il fallut, dit M. Izarn, p. 5, une sorte de courage à M. Pictet pour en faire le sujet d'un mémoire lu à la classe des Sciences de l'Institut en l'an 1803. Enfin, un fait bien public arrivé à l'Aigle, département de l'Orne, le

(1) *Tableau méthodique...* seconde partie, p. 360. (2) *Ibid.*

26 avril 1803, et dont M. Biot a constaté l'authenticité, et décrit les circonstances est venu lever tous les doutes. »

Malgré tout ce qui a été écrit, malgré des observations directes, ce n'est donc qu'en 1803 que cesse définitivement la confusion des aérolithes et des outils préhistoriques. Jusqu'alors, tandis que parmi les savants, certains prenaient les armes de pierre pour des produits des régions célestes, d'autres considéraient les aérolithes comme des produits terrestres ou comme des minéraux résultant d'actions chimiques humides ou ignées.

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL

Dans les pages précédentes, où se trouve résumé tout ce qui est arrivé à notre connaissance sur la céraunie, figure ce que l'on pourrait nommer, si l'expression n'était pas trop hardie, son avoir ou son actif. Si l'on peut dans cet exposé suivre la marche, saccadée, il faut le reconnaître, des idées qui ont eu cours à son égard, jusqu'au moment où la disparition des anciennes croyances amène la production de problèmes nouveaux directement en rapport avec l'anthropologie et la géologie, on est obligé de reconnaître que, pour rendre le coup d'œil complet, il faut encore tenir compte d'autres éléments. Ces éléments sont, d'une part, ceux dans lesquels la céraunie, prise dans son acception la plus large, n'étant pas regardée comme une pierre de foudre, se trouve passée sous silence dans des chapitres où, sinon, elle aurait dû être mentionnée, et, d'autre part, ceux où elle est simplement l'objet de l'une ou l'autre observation sans rapport avec les croyances relatives à son origine.

Il a été rappelé au début de ces recherches qu'en mettant en action Jupiter, le dieu de la foudre, Homère ne le représente jamais, lançant la *pierre de foudre*, malgré l'opportunité exceptionnelle, la nécessité pour ainsi dire, où il se trouvait, de faire allusion à cette croyance si elle avait eu cours de son temps. Il faut en conclure, sans chercher à préciser de date, qu'aux époques les plus reculées dont la littérature a conservé le souvenir, la croyance à la pierre de foudre n'existait pas encore dans les centres les plus civilisés.

Anaximandre, né à Milet, vers 610 avant J.-C., mort vers 547,

n'y fait pas encore allusion, non plus qu'Héraclite (1), qui est un peu plus récent. Epicure (2), admet que la foudre puisse être une sorte de trombe ou comme le dit un ancien traducteur « une concurrence de plusieurs vents roulez ensemble, & tellement enflammez en ce mouuement, qu'ils produisent quelque corps, duquel la cheute est si vehemente contre bas, qu'elle meine vn bruit accompagné de feu, qui fend tout deuant soy, sans trouuez aucune nuée qui luy puisse résister de son épaisseur ». Il ne s'explique pas davantage sur ce que peut être le *corps* ainsi produit, mais rien ne permet de supposer que ce soit une pierre. Ce qu'il dit du « tourbillon » dont une des deux sortes qu'il décrit « est de la nature du feu » ne contient pas non plus d'allusion à la chute d'une pierre avec la foudre.

Il en est de même dans les écrits d'Aristote (3).

Lorsque Barthélemi Saint-Hilaire, dans sa traduction de la Météorologie d'Aristote (4) arrive au passage (5) où le philosophe grec parle « de l'éclair, du tonnerre, de la trombe, de l'ouragan et des foudres, tous phénomènes dont la cause est probablement la même », il constate à tout moment, dans les notes dont il a enrichi son travail, combien il est difficile de rendre exactement l'idée de l'auteur. Il dit notamment ceci: « Il semble donc que pour Aristote tout ce phénomène se passe ainsi: L'exhalaison est de deux espèces, humide et sèche, froide et chaude. Elle s'élève dans l'air de façon que la partie humide et froide forme le nuage. et que la partie sèche et chaude se dirige vers les plus hautes régions de l'atmosphère. La partie supérieure du nuage devient d'autant plus froide que la chaleur s'y évapore davantage vers le haut; et alors, cette partie supérieure presse sur la partie inférieure qui est dirigée vers la terre. De cette pression sortent les éclairs, les foudres, etc. On voit du reste que cette théorie n'a rien d'exact; mais je crois que c'est bien là la pensée d'Aristote. »

(1) Il florissait vers l'an 500 av. J.-C. (2) De 341 à 280 avant J.-C. Voir note p. 331. (3) An 384-322 av. J.-C. (4) MÉTÉOROLOGIE D'ARISTOTE TRADUITE EN FRANÇAIS POUR LA PREMIÈRE FOIS ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES PERPÉTUELLES AVEC LE PETIT TRAITÉ APOCRYPHE DU MONDE PAR J. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE... PARIS... 1863. In-8°. (5) Livre II, Ch. IX, § 3 (p. 205).

Il suffit de constater ici que, pour Aristote, il n'existe pas de pierre de foudre.

Une idée religieuse s'attachait cependant aux pierres taillées. C'est ainsi qu'à l'époque de Scipion l'Africain, suivant ce que rapporte Tite-Live (1), les fétiaux envoyés en Afrique pour sanctionner un traité reçurent l'ordre d'emporter avec eux les cailloux sacrés *ut privos lapides secum ferrent*. Boucher de Perthes qui rappelle cet antique usage dans le chapitre où il traite de la destination des instruments de pierre (2) ajoute que ces cailloux sacrés étaient aigus, et servaient à couper la chair des victimes.

Ce que Lucrèce (3) dit des armes des peuples primitifs et de la théorie de la foudre, semble attester que de son temps la croyance aux pierres de foudre n'existait pas encore à Rome. L'archéologie préhistorique a surtout retenu de Lucrèce les vers :

Arma antiqua manus, ungues dentes que fuerunt,
Et lapides...

ainsi que le suivant :

Et prior æris erat quàm ferri cognitus usus.

Il y a toutefois lieu de considérer que si ces vers tendent à faire supposer que Lucrèce avait une notion ou une prescience de la découverte successive des métaux, le contexte oblige de modifier notablement cette appréciation. Lucrèce dit, en effet, qu'on trouve le cuivre (4), l'or et le fer en même temps que l'argent et le plomb en des points où le feu avait brûlé de grandes forêts sur des montagnes, soit à la suite de la chute de la foudre, soit pour des raisons diverses, guerre, nécessité de déblayer le terrain pour la culture, ou bien encore, pour détruire les bêtes fauves. « Tant y a, dit notre ancien traducteur, que la flamme ayant deuoré les Bois iusques dans la racine, d'une horrible impétuosité, & la Terre

(1) L. XXX, ch. XLIII. (2) Antiquités celtiques et antédiluviennes. Paris. 1847, T. I, p. 121, note. (3) LES SIX LIVRES DE LUCRECE DE LA NATURE DES CHOSES. Traduits par MICHEL DE MAROLLES, Abbé de Villeloin, SECONDE EDITION... A quoy sont adioustées les petites Nottes Latines de GIGANIUS & la Vie d'EPICURE, contenant la Doctrine de ce Philosophe, tirée de DIOGENE DE LAERCE, A PARIS .. M. DC. IX. In-8°. Lucrèce, T. *Lucretius Carus*, né vers l'an 95 av. J.-C., se donne la mort à l'âge de quarante-quatre ans. Diogène de Laerce vivait l'an 180 de J.-C. (4) Aes.

ayant esté bruslée, & comme cuitte sur le brasier, sortirent de ses veines en quelques endroits vn peu enfoncez des ruisseaux d'or, d'argent, de cuivre (1) et de plomb, lesquels ayant veu reluire par apres d'une couleur viue, comme ils estoient coagulez, ils furent épris de leur beauté polie, & les ramasserent, prenant garde qu'ils estoient forméz d'une figure semblable aux creux dans lesquels chacun auoit esté recueilli. Puis il leur vint en pensée qu'ils les pourroient fondre par la chaleur: qu'ils leur donneroient telle forme qu'ils pourroient souhaiter, & qu'à force de les battre, ils les tourneroient en pointes aigues, & en tranchans déliez, afin de se faire des dards & des outils pour couper les forests, atténuer la matière, la polir, & ratisser les poutres, les percer, les trouër, & les creuser. Ils ne voulurent pas moins preparer toutes ces choses par le secours de l'or & de l'argent, qu'ils auoient fait d'abord par les violentes forces de l'airain (2): Mais ce fut inutilement, parce que la puissance faible de l'or & de l'argent fut contrainte de ceder, & ne put supporter la durezza du labour. »

Lucrèce tout en considérant l'emploi du cuivre comme ayant précédé celui du fer, regarde ainsi la découverte des métaux comme ayant été faite en même temps.

« Maintenant, ô mon cher Memmius, continue le poète, il vous sera facile de connoître de vous mesme par quel moyen le fer a esté trouué. Les anciennes armes estoient les mains, les ongles, les dents, les pierres, le débris des Bois, des branches d'arbres, des flammes & des feux depuis qu'ils furent connus. Long-temps depuis, la force du fer et de l'airain fut decouuerte: mais l'airain fut plustot en vsage que le fer, pource que la matiere en est plus souple, & qu'il s'en trouue en plus grande quantité... »

Lucrèce rappelle ensuite l'emploi de l'airain pour les travaux des champs et pour la guerre. Il représente l'usage du fer comme s'étant introduit peu à peu « pour en faire des espées », ce qui amena, dit-il, à mépriser les faux d'airain, et il termine en disant que l'on commença alors à se servir du fer pour labourer le sol et pour égaliser les chances de la guerre.

En résumé, il y aurait eu pour Lucrèce un âge de la pierre.

(1) Æris. (2) Æris.

puis un âge d'airain, suivi d'une tentative d'emploi de l'or et de l'argent, précédant l'introduction graduelle du fer dans les usages journaliers de la vie, tant comme armes que comme outils.

Dans tout ceci il n'est cependant fait aucune mention d'un outil ou d'un instrument quelconque soit en pierre soit en métal, et on pourrait soutenir, à la rigueur, que de la part de Lucrèce il n'y a, en fait de notions relatives à la préhistoire, que des spéculations théoriques.

Voyons maintenant ce qu'il dit de la foudre.

L'idée de cohésion qu'entraîne naturellement la croyance à la formation d'une pierre dans les nuages, est complètement étrangère à Lucrèce. Tout en admettant, en effet, que la foudre puisse être composée d'atomes rassemblés « de toutes parts pour rouler dans un même espace quand ils sont réunis » ou bien « que le foudre en descendant entraîne de l'air certains corps lesquels augmentent sa mobilité par leur impulsion » Lucrèce ne parle pas de la formation d'une pierre de foudre. Quant aux effets produits dans les conditions indiquées, il peut se faire, dit Lucrèce, que la foudre « passe au travers de plusieurs choses sans les endommager pour ce que le feu s'enuole par les Pores dilatez » ou que plusieurs choses soient brisées « quand les corps du foudre tombent sur d'autres corps aux endroits qui sont étroitement liez. » L'expression de *corpora fulminis ipsa*, employée par le poète-philosophe, pourrait, prise isolément, faire supposer, de sa part, une croyance à la pierre de foudre, mais la manière dont il s'exprime aussitôt, ne permet pas cette interprétation. « Au reste », dit-il, en effet, en parlant toujours *du foudre*, qui répond assez exactement à l'idée moderne de fluide, « il dissout facilement l'Airain, & par son ardeur vehemente, il dissout l'or en un instant, pource qu'il est composé de corps très-petits & de principe polis (1) qui s'estant insinuez dans ces métaux, rompent tous les nœuds qui joignent ensemble, & detachent tous leurs liens. » Ici encore on ne trouve donc aucune allusion à une origine météorologique des *céraunies*.

L'empereur Auguste dont on a fait de nos jours le premier

(1) « *Lævibus ex elementis* ». Il serait plus exact de traduire *lævibus* par *légers*.

collectionneur d'armes de pierre (1), ne semble pas même avoir droit à celui bien moins précis de collectionneur d'armes préhistoriques. En effet, en admettant même que les *arma heroum* qu'il rassemblait fussent des armes de bronze, comme le veut John Evans (2), ces armes des héros seraient encore bien postérieures aux haches de bronze.

Les actes de folie de Caligula témoignent d'autre part de l'existence à Rome de croyances relatives à la chute de la pierre de foudre.

Dans ses *Questions naturelles* (3), Sénèque (4) traite longuement de la foudre, mais dans tout ce qu'il en rapporte, de même que dans ce qu'il dit successivement des opinions d'Anaximandre, d'Asclépiodote (5), de Cecina (6), de Posidonius (7), de Clidemus (8) et d'Héraclite il n'est jamais fait allusion à la chute d'une pierre avec la foudre.

Pline, après avoir parlé des tempêtes subites telles que le « Typhon », s'occupe des orages et de la foudre. Il ne fait aucune allusion à la chute d'une *pierre de foudre* (9). Le chapitre *Des pierres qui tombent du ciel* ne concerne rien non plus que les aérolithes.

On a vu quelle confusion règne dans le chapitre où il s'occupe de la céraunie et où il confond tout ce qui de près ou de loin peut

(1) De Nadaillac Les premiers hommes et les temps préhistoriques. T. I. p. 6 (2) Les âges de la pierre, pp. 4-5. (3) LE TROISIÈME VOLUME, DES ŒUVRES MORALES ET MÉLÉES DE SÉNÈQUE Contenant les sept livres des Questions Naturelles & des Fragmens des Stoïques. CINQUIÈME ET DERNIÈRE ÉDITION REVUE ET augmentée de nouveau. A LYON.... M.D.CX. (Édition en trois vol. in-8°). (4) Sénèque, le Philosophe, Luc. Annæus Seneca, né l'an 2 ou 3 de J.-C., mort l'an 65 (5) « Disciple de Posidonius ». (6) On le croit le même qu'Aulus Cæcina qui prit le parti de Pompée et fut ami de Cicéron. (Moreri.) (7) Né vers 135 av. J.-C. à Apamée, en Syrie. Il passa la plus grande partie de sa vie à Rhodes et y fonda une école vers 103. (8) « Historien grec. On ne sait pas en quel temps il a vécu. » Moreri. (9) Le titre du ch. 49 du L. II, « *Alia prodigiosa genera tempestatum* » a été inexactement traduit (*) par *Autres orages prodigieux*, de même que dans le texte *fulmen* l'a été par *carreau de foudre*, ce qui est absolument fautif. Le mot *conglobatur*, employé pour distinguer la forme resserrée du trait de feu de l'éclair, en opposition avec la forme large et variable de la flamme, ne peut non plus être rendu, en parlant de la foudre, par *il se condense*.

(*) Histoire naturelle de Pline, édition déjà citée, p. 5, note.

évoquer, moins l'idée de la foudre que celle de l'éclair, des pierres à reflets, des pierres étoilées, etc.

Toutefois, avec Pline, une notion nouvelle semble s'introduire, celle de l'origine météorologique de certaines pierres, l'ombrie et la brontie, moules internes d'échinides, que, chose curieuse, les recherches géologiques devaient faire souvent retrouver plus tard, avec les outils préhistoriques, dans les mêmes couches quaternaires. Une origine météorologique était aussi attribuée, du temps de Pline, au glossopètre, dont on peut avoir déjà confondu, à ce moment, les les grands exemplaires avec les haches polies.

L'auteur inconnu, Sotacus, auquel Pline se réfère, semble devoir rester le premier qui ait fait mention de vraies haches préhistoriques.

Ni Solin, ni Prudence (1) n'en parlent, et lorsque ce dernier montre les guerriers germains portant sur leurs casques d'éclatantes céraunies, il fait peut-être allusion aux céraunies *gemmes*, mais assurément pas aux céraunies *pierres* auxquelles le qualificatif d'éclatantes ne convient guère.

Avec Sidoine Apollinaire, qui qualifie la pierre de foudre de brûlante, on se rapproche au contraire des croyances vulgaires, relatives aux haches préhistoriques. Ce n'est pas, d'ailleurs, que l'idée de chaleur, que comporte la chute de la foudre, empêche Isidore de Séville de donner le nom de Céraunes à des productions qu'il croit formées de glace durcie dans le cours des ans. A ce moment on avait déjà, depuis longtemps, connaissance de pluies de pierres, mais il n'y avait pas de corrélation directe établie entre la chute de ces pierres et celle de la foudre. Avicenne s'attache plus spécialement aux aérolithes, mais, en leur assimilant, en quelque sorte, des objets en *airain*, il contribue à accroître le manque d'homogénéité, qui régnait déjà dans le groupe des produits d'origine céleste, par suite de l'application du nom de céraunie à des gemmes. La détermination inexacte des objets a occasionné de tout temps de grandes difficultés et a donné lieu à des erreurs durables. C'est ainsi que des vers de Marbode ont été, par suite d'une erreur d'interprétation regardés comme donnant une bonne description de haches

(1) Prudence naquit en Espagne en 348 et mourut peu d'années après l'an 405. Voy. *Psicomachia ou Combat de l'esprit contre les passions*. V. 470.

préhistoriques, alors qu'il y est uniquement question de céraunies-gemmes. On peut en toute sûreté rayer Marbode de la liste de ceux qui ont parlé d'objets préhistoriques. Ambrosini avait déjà reconnu la confusion de cette céraunie de Marbode avec les gemmes (1). On remarquera qu'Albert-le-Grand, malgré son savoir, et Barthélemy l'Anglais, n'ont fait que suivre les traces de leurs devanciers et surtout d'Isidore. Comme eux ils s'attachent aux superstitions populaires, aux propriétés merveilleuses de la fameuse pierre. Tous deux exposent la théorie de la formation d'une pierre dans les nuages: Albert avec un sentiment de scepticisme, Barthélemy, sans émettre de doute à cet égard. C'est là, cependant, un indice sérieux de la connaissance de vraies haches de pierre, car une pareille recherche aurait été superflue pour des cristaux attachés à leur gangue ou pour des pierres présentant des reflets obtenus par le polissage. Barthélemy subit plus spécialement l'influence de Marbode, et sa référence au *Traité de la forme et de la nature des gemmes et des pierres précieuses* vient à l'appui de l'opinion de De Vreese, qui considère le *Lapidarys* de Maerlandt comme la traduction d'une des versions françaises du poème de Marbode (2). Pierre d'Ailly, subissant davantage l'influence d'Avicenne, néglige la chute des pierres pour s'occuper exclusivement d'objets en une matière, comparable au fer, et ayant la forme de pointes de flèches. Son but n'était d'ailleurs pas de traiter de minéralogie, mais de météorologie, et il semble, qu'à cet égard la forme si spéciale de pointes de flèches a fait naître dans son esprit un scrupule, qui l'a obligé à chercher des références que de son temps on ne discutait pas.

Jean Cuba, contemporain de la découverte de l'imprimerie, clôt la série des anciens compilateurs. Il n'ajoute rien aux connaissances relatives à la céraunie.

Erasmus Stella, Alard d'Amsterdam, personnage important dans sa ville natale, et Pictor Villegiensis, ces deux derniers commentateurs de Marbode, attestent, par leurs travaux, la vogue dont jouissait l'étude des pierres, mais ne font faire aucun progrès à l'objet de leurs recherches, ni sous le rapport de l'observation de détail, ni sous celui de classement. Leur mérite est d'avoir plus

(1) *Ante*, p. 72. (2) *Ante*, p. 11.

spécialement attiré l'attention sur les pierres, un peu à la manière des vulgarisateurs de nos jours. Titelmans qui joua un grand rôle dans l'enseignement de la physique à l'Université de Louvain, applique la théorie d'Aristote, relative à la foudre, à la formation de la pierre de foudre dans les nuages. A côté de la croyance populaire, prend ainsi place l'enseignement public et l'on voit alors s'établir, dans les opinions, un double courant: d'un côté l'erreur propagée par l'autorité, de l'autre, des observations exactes ou moins éloignées de la vérité, émanant de sources étrangères au haut enseignement. Chacune de ces manières de voir ralliait ses partisans. Ceux qui tenaient pour la théorie d'Aristote, modifiée pour les besoins de leur cause, ne se faisaient d'ailleurs pas faute de déterminer, chacun un peu suivant sa fantaisie, les conditions indispensables pour la formation de la fameuse pierre.

Avec Agricola la science entre dans une ère nouvelle. La connaissance du passé, alliée à la multiplicité des observations directes, tend visiblement vers un classement des matériaux recueillis. Le doute apparaît pour l'origine météorologique attribuée à mainte pierre, mais la confusion, occasionnée par la chute d'aérolithes, maintient un certain trouble dans les idées de l'auteur. Agricola et Encelius ont eu, certainement, connaissance de haches préhistoriques. La synonymie qu'ils donnent, l'un et l'autre, de la céraunie, atteste que de leur temps la croyance à la pierre de foudre était extrêmement répandue en Allemagne.

En France, en 1554, Mizault ne doute pas de la formation de la pierre de foudre dans les nuages. C'est tout au plus s'il se permet d'émettre un doute sur un détail de cette formation, s'opérant suivant un processus que, sans aucune idée de satire, il qualifie de formule.

En Italie, Cardan, Falloppé et Dolce ne contribuent guère à l'avancement des connaissances relatives aux armes préhistoriques. Cardan, si accessible aux idées superstitieuses, se montre cependant assez sceptique quant à l'origine céleste de la gemme *Ceraunius*. Il est aussi le premier qui se soit occupé de la propriété de certaines pierres de se charger d'humidité quand elles sont tenues en main. Les ouvrages de Cardan et de Dolce attestent de la façon la plus manifeste la profonde crédulité de leurs contemporains, tant à

l'égard des propriétés merveilleuses des céraunies que de celles des glossopètres dont on les rapprochait.

Dans toutes ces vagues tentatives de classification on ne distingue encore aucune idée rationnelle, aucune idée des rapports réels des objets.

Kentmann, le premier, fait des haches de pierre un groupe nettement délimité. La réputation, qui lui a été faite, d'homme d'une crédulité outrée ou même d'imposteur, est imméritée à tous les égards. Jamais il ne se donne, en effet, pour avoir assisté, en personne, à la chute d'une pierre de foudre et s'il rapporte, comme le font tous les auteurs, les croyances ayant cours de son temps, on ne peut lui en faire un grief. Gesner, qui avait réuni les matériaux d'étude les plus étendus, conserve le groupe des céraunies constitué par Kentmann et il joint à son texte la reproduction de dessins que ce savant lui avait envoyés. Malgré une tendance bien marquée à partager la crédulité de son temps, Gesner fait preuve d'esprit de critique et l'on peut dire qu'avec son traité des *choses fossiles*, la question des objets préhistoriques est soulevée.

Avec Mercati, cette question fait un pas considérable en avant. Ce dernier a recours à la comparaison avec les outils de pierre, employés dans les Indes Occidentales, pour justifier son opinion de pareil emploi d'outils de pierre par les anciens. Il est à remarquer, de plus, qu'il traite séparément des pierres polies et des pierres taillées et qu'il a enrichi son travail de gravures qui lui donnent une valeur de précision remarquable. Sa publication tardive fut un malheur pour la science, mais elle contribue par la comparaison avec les nombreux ouvrages, qui parurent dans l'intervalle, à mettre en tout son relief la figure de Mercati.

Imperato, son contemporain, remarquable pour la justesse de ses idées sur les fossiles, connaissant les armes de pierre employées par les Américains, au lieu de fer, évite de se prononcer au sujet des *saette*. Il se garde d'établir le moindre rapport entre elles et les pierres taillées, mais, vu le manque d'uniformité de la matière, qui se réunit dans les nuages, et sa différence d'état, il admet, conformément au témoignage de nombre de personnes, qu'une substance minérale puisse se trouver dans la terre, au point où la *saetta* est tombée. Les termes dont il se sert et la réserve dont

il fait preuve dans cette question, permettraient-ils de supposer qu'il avait une sorte de préscience de l'existence des aérolithes et des fulgurites? Ce qu'il importe de constater, c'est qu'il n'attribuait pas aux pierres taillées une origine météorologique.

Peu à peu les rapports des céraunies avec l'archéologie se précisaient cependant et l'on voit Schwenckfeld, tout en confondant les échinides avec les haches, se rendre exactement compte de la destination des urnes funéraires trouvées dans la terre et que certains regardaient comme des jeux de la nature. Rien ne peut mieux montrer à quel point était parvenue la crédulité populaire au début du xvii^e siècle, que le *Tesoro delle gioie* de Cleandro Arnobio, pour l'Italie (1), et le témoignage d'André de Boodt, pour la Flandre et la Bohême. Notre compatriote ne croit pas à l'origine météorologique de la pierre de foudre; à tout moment on constate son scepticisme à cet égard; il accumule contre cette idée toutes les objections, qui se présentent à son esprit, et pourtant il écrit que celui qui voudrait combattre l'opinion commune paraîtrait insensé.

La croyance aux aérolithes égare de nouveau François Imperato, fils de « Ferrante ». Ruland dans son *Lexicon* ne fournit aucun indice de recherches personnelles. Maïer, le fameux alchimiste, se rallie à la doctrine modifiée d'Aristote, de même que Libert Froidmont, qui subit encore visiblement, en 1627, l'influence d'Avicenne. La confusion des céraunes et des glossopètes se constate de nouveau dans le *Musée d'Aldrovande* dont la continuation est due à Ambrosini. Cet auteur est le premier toutefois à attirer l'attention sur un caractère important, l'altération de la surface des silex à la suite de leur séjour dans la terre. Un de ses principaux mérites

(1) LE TESORO DELLE GIOIE de Cleandro Arnobio, *Academico Ardente etereo*, fut réimprimé à Padoue en 1626, revu et augmenté par les soins de l'*Academico Casinente Inquieto*.

La révision consiste dans la suppression regrettable des notes marginales et dans l'adjonction des chapitres LVIII-LXVIII consacrés au corail, au grenat, à la lumachelle, à la pierre d'aigle ou ætite, aux propriétés de la châtaine de mer, des dents du cheval marin, de la chélidoine, de la pierre de coq, de la « *contraherba radice* ». du musc, de l'ambre et de la civette.

Le texte des passages relatifs à l'astrios n'a subi aucune modification.

est d'apporter de la clarté dans le groupe « céraunie » et de bien distinguer ce qui concerne la gemme de ce qui a trait à la pierre. Ambrosini est aussi un des auteurs qui ont jugé qu'il était nécessaire d'éclairer le texte par l'adjonction de figures, déjà préparées d'ailleurs par Aldrovande. Celles qui représentent les instruments de pierre employés par les Indiens de l'Amérique sont également du plus haut intérêt (1).

La description de collections particulières telles que celles d'Olaüs Wormius et du comte Moscardo, fournit l'occasion de l'apport, dans la littérature de notre sujet, de nombreux détails intéressants. Tous deux possédaient des haches de bronze qu'ils admettent sans peine être des armes des anciens. Wormius rapporte qu'une hache taillée fut trouvée près d'une urne remplie de cendres et d'ossements. Moscardo ne se prononce pas sur l'origine des pierres de foudre.

Des divagations théoriques entraînent Duhamel. Quant au P. Schott il se laisse manifestement influencer par le témoignage d'Avicenne sur la chute de matières métalliques. Sans condamner la croyance à la chute de la pierre de foudre, il nie que le fait se produise toujours, même quand la foudre a laissé des traces manifestes de son passage.

Charleton présente alors, à son tour, la question sous un aspect nouveau : la pierre de foudre étant le résultat de la chute de la foudre opérant une fusion dans le sable qu'elle frappe. Une théorie du même genre fut exposée ensuite par Olearius, qui rejette sagement les idées vulgaires de formation de pierres dans les nuages.

La fameuse découverte de Cocherel vient vers la même époque confirmer, en France, la justesse de ces idées, que Major, Woodward, Jacobæus et tant d'autres contribuent à répandre par leurs écrits. On aurait pu croire la question définitivement tranchée, non seulement pour le monde savant, mais même pour les personnes d'instruction moyenne se tenant quelque peu au courant du mouvement intellectuel. Tout au contraire, Valentini, revenant à la théorie des mixtes, regarde les outils préhistoriques comme engendrés dans la terre par un jeu de la nature. La connaissance qu'il a

(1) Voir Evans. *Les âges de la pierre*, Paris, 1878, p. 153.

des haches de bronze des Indes orientales ne le gêne pas dans cette conclusion.

Elle ne causait d'ailleurs aucun embarras à Rumphius, qui, non seulement contre toute évidence physique, mais à l'encontre d'observations parfaitement raisonnées, partageait la croyance de populations sauvages. Quant à la pierre de foudre ordinaire, son origine météorologique ne pouvait être mise en doute par lui. Scheinvoet, l'éditeur du *Thesaurus*, ne modifia ces opinions qu'en attribuant les objets mal formés à la fusion d'éléments divers, produite dans la terre, par la chute de la foudre. Cinq ans auparavant, Laue, qui confond les céraunies et les aérolithes, n'admet cependant pas la formation de pierres cunéiformes dans les nuages. Des concrétions existant, en terre, en des points frappés par la foudre ont pu être regardées comme produites par elle. Lang va plus loin et prend une pointe de flèche pour une langue de carpe. Pour lui, la céraunie, qui se forme dans les nuages, ne tombe pas sur terre, à l'état de pierre dure, mais à l'état de substance molle. A en juger par le dessin, c'est une sorte de concrétion pyriteuse qu'il figure comme pierre de foudre. Ces idées lui méritent une place spéciale parmi les historiens du *Ceraunias*. Lemery, excellent observateur d'ailleurs, admet la possibilité de la formation de la pierre de foudre dans les nuages, mais quand il traite de la foudre il ne dit mot de la pierre qu'elle est censée produire. Partout se retrouvent les traces de la crainte de se mettre en opposition avec une opinion reçue, crainte dont on rencontre déjà l'expression chez Anselme de Boodt. L'idée originale que la hache polie, perforée, est un pommeau de canne, appartient à Nunningh et peut être mise en parallèle avec celle de l'abbé Pluche qui prend la hache polie pour une dent de poisson. Il admet cependant qu'elle ait aussi pu servir d'arme de guerre en guise de marteau à main. Assalti, l'éditeur de la *Metalloteca Vaticana*, n'obscurcit pas la gloire de Mercati. S'il insiste sur ce point que rien ne démontre que la pierre de foudre vienne du ciel, il admet cependant la possibilité de la formation d'une pierre dans les nuages. L'étude de la foudre amène à voir dans ce phénomène une flamme pure. L'énonciation d'idées justes, suivies de restrictions commandées par les égards dus aux croyances généralement admises, contribuait cependant au progrès, en raison

du nombre croissant d'observations exactes, propres à diriger sagement les chercheurs et à éliminer ainsi du domaine scientifique les idées erronées. Iselin et Montfaucon contribuent puissamment à maintenir la question sur son vrai terrain, celui de l'archéologie, en laissant de côté toutes les spéculations physiques. La fréquence de la découverte de haches en pierre, dans l'Artois, se trouve alors signalée par ces auteurs auxquels revient l'honneur d'avoir attiré l'attention sur les richesses préhistoriques de cette région. L'intérêt qu'excite, à cette époque, ce genre de recherches, n'est pas d'ailleurs spécial à la France. Schütte, avec une grande justesse d'appréciation pour l'origine des céraunies, fait cependant contemporains les âges de la pierre et du métal. La publication de son *Oryctographie d'Iena* précède de trois ans la communication, faite à l'Académie des Sciences par de Jussieu. Ce dernier savant auquel Hamy rend particulièrement hommage, paraît s'être inspiré des recherches de Mercati sans lui reconnaître toutefois le mérite qui lui revient. La place qu'il convient d'attribuer à l'emploi de la pierre, dans le temps, n'avait pas jusqu'alors donné lieu à l'exposition d'une opinion. Montfaucon, dans le supplément de son célèbre ouvrage, fait remonter l'âge de la pierre à l'antiquité la plus reculée. Dom Martin, n'admettant pas que cette expression soit juste, introduit dans la science la notion nouvelle de chronologie, mais s'abuse complètement à cet égard en se refusant à considérer l'emploi des armes de pierre comme beaucoup antérieur à la période romaine.

Il serait fort difficile de préciser le mérite relatif des nombreux auteurs qui se sont occupés, après Montfaucon, de la pierre de foudre. Le point de vue, auquel ils se placent, est d'ailleurs différent. Scheuchzer, dans sa *Physique Sacrée*, traite surtout de l'emploi de la pierre par les Juifs. Mahudel, se faisant vulgarisateur, produit un travail dont le résumé contient l'expression des idées rétrogrades du savant, chargé d'en faire rapport à l'Académie des Sciences. Kundmann, de son côté, a soin de faire mention de nombreux ouvrages traitant des *Donner Keilen* et atteste, comme Scheuchzer, dans son *Nomenclator*, et Dezallier d'Argenville, dans sa *Lithologie*, l'intérêt qui s'attachait à l'étude des *pierres de foudre*. Il est à noter que la comparaison des objets

trouvés en Europe avec les outils de pierre des Américains, amène toujours les auteurs à des conclusions justes.

Les observations ne manquaient pas. En 1684, Dampier signale que les Indiens habitant le voisinage de la rivière de Blewfield, « qui prend son origine entre les rivières de Nicaragua & de Vera-gue » se servent de haches de pierre qu'il décrit ainsi: « Elles ont environ dix pouces de longueur, quatre de largeur, & trois d'épaisseur dans le milieu. Elles sont plates & aiguës par les deux bouts. Au milieu & tout autour, ils y font une coche si large & si profonde, qu'un homme y peut mettre le doigt tout du long, & prennent un bâton d'environ quatre pieds de long, qu'ils lient autour de la tête de la hache dans cette coche le plus fort qu'ils peuvent, & s'en servent comme d'un manche. Les autres Indiens ne sont pas moins ingénieux. Ceux de Patagonie surtout font la tête de leurs traits de pierres coupées ou brutes, que j'ai vûes & admirées » (1).

On ne peut que s'étonner de ce qu'après tant de publications de genres différents les *Curieux de Neuchâtel* aient encore confondu une pointe de flèche avec des dents de poissons fossiles.

Le souci d'une classification méthodique des pierres guide Wallérius, tandis que la détermination de l'époque où les armes de pierre étaient en usage, occupe surtout Eckhart. Ce point de vue est aussi celui auquel se place Goguet, qui pense que la première connaissance des métaux a dû se perdre par suite du déluge, au moins chez la plus grande partie du genre humain. Son travail, qui ne dénote pas d'observations personnelles, atteste des recherches bibliographiques nombreuses et eut, sans aucun doute, son utilité, malgré les lacunes qu'il présente. Les recherches de van Lier et de Vosmaer ont, tout au contraire, le mérite de travaux originaux, joint à la connaissance de la littérature du sujet. La classification des pierres de foudre attire aussi leur attention. Elle vaut à ces auteurs une mention toute spéciale.

On pourrait croire qu'à ce moment la véritable origine des *pierres de foudre* devait être universellement reconnue et cependant on

(1) NOUVEAU VOYAGE AUTOUR DU MONDE, par GUILLAUME DAMPIER. ROUEN. MDCCXXIII, cinq volumes in-12°. Voir T. I., pp. 45 et 112.

retrouve encore dans l'histoire de l'Académie des Sciences de Paris, la trace manifeste d'un attachement aux vieilles croyances malgré la forme dubitative dont les idées sont revêtues. C'est un dernier retour vers le passé avant la manifestation d'idées nouvelles qui tendent à faire considérer les haches de pierre plutôt au point de vue des roches, dont elles sont fabriquées, que sous tout autre rapport. C'est à ce titre qu'elles figurent dans les traités minéralogiques de Sage, de Romé Delisle et de Wallerius. Avec Buffon se manifeste un retour à des idées théoriques magnifiquement exprimées, mais ne faisant pas progresser la science. Cette ambition semble avoir au contraire guidé Burtin dans son désir de préciser, grâce à la géologie, l'âge d'une hache de pierre. Induit toutefois en erreur par des apparences trompeuses ou bien ayant vu manifestement sa bonne foi surprise, il s'égaré dans des considérations reposant sur une erreur initiale de gisement. Cette question de gisement était cependant soulevée et devait, avec les recherches de Schmerling, recevoir une solution que les découvertes et les travaux subséquents n'ont pu que confirmer. Les observations de Schmerling ne furent pas contestées. Celles de Boucher de Perthes l'ayant été, leur auteur s'attacha avec une rare force de caractère à faire reconnaître leur exactitude et joua ainsi un rôle décisif dans cette occurrence. La science entre alors dans une phase nouvelle, dans laquelle l'alliance de la géologie, de la paléontologie et de l'archéologie devient de plus en plus étroite, pour arriver finalement à l'établissement d'une classification rationnelle des objets préhistoriques.

La multiplicité extrême des observations, la critique des découvertes contemporaines, la nécessité de se tenir au courant d'une question où se produisent continuellement des éléments nouveaux, éloignent quelque peu, de nos jours, ceux qui s'occupent d'archéologie préhistorique, de la recherche des idées jadis exprimées relativement à l'objet de leurs études. On entend parfois même dire, avec une exagération manifeste que cette science date du *xix^e* siècle. Le compte-rendu précédent contribuera sans doute, à démontrer qu'elle compte toute une série d'ancêtres parmi lesquels il en est qu'il serait souverainement injuste de renier ou de laisser dans l'oubli.

APPENDICE

BOUCHER DE PERTHES.

Le nom de Boucher de Perthes est connu de tous ceux qui s'occupent d'archéologie préhistorique. Chacun a entendu citer ses *Antiquités celtiques et antédiluviennes* ⁽¹⁾, mais l'œuvre elle-même semble rester ignorée de la majorité de ceux qui en attestent la valeur. Une sorte de légende a pris cours au sujet de cet ouvrage dont la rareté contribue, par suite de la difficulté qu'on éprouve à le consulter, à le faire juger d'une manière incomplète ou peu exacte. Dans le cours de sa publication, de 1847 à 1864, les idées de l'auteur avaient d'ailleurs subi des variations qui frappent son œuvre d'une sorte de manque d'unité, mais dont l'évolution produite par ses observations successives est intéressante à constater.

En rendre compte d'une façon sommaire, semble la conclusion rationnelle des présentes recherches.

Boucher de Perthes n'osait affirmer, en 1847, que les haches trouvées dans les dépôts *diluviens* eussent le même âge que les os de rhinocéros et d'éléphants qui les accompagnaient dans ces dépôts. « Leur origine peut être postérieure comme elle peut être antérieure. Ce que je maintiens seulement comme probable, dit-il, c'est qu'elles sont là depuis que les os y sont, et qu'elles y sont par la même cause. C'est maintenant à la géologie à déterminer l'époque à laquelle remonte ce dépôt » ⁽²⁾.

Le cadre dans lequel l'auteur déclare vouloir se renfermer est ainsi tracé par lui : « Ce n'est ni la civilisation, ni la décroissance de la Gaule que nous allons examiner; c'est ce qui précède l'une et l'autre; c'est l'époque où sa population, sans nom encore, passa de l'état de nature à celui de famille et de celui de famille

(1) ANTIQUITÉS CELTIQUES ET ANTÉDILUVIENNES. MÉMOIRE SUR L'INDUSTRIE PRIMITIVE ET LES ARTS A LEUR ORIGINE. PARIS. 1847. — TOME DEUXIÈME. — PARIS 1857. — TOME TROISIÈME. — PARIS 1864. Trois vol. g^d in-8^o, avec nombreuses planches.

(2) Pages 27 et 28.

à celui de nation, époque mystérieuse qui ne nous offre que des vestiges aussi mystérieux que les hommes dont ils émanent » (1).

Sans chercher à évaluer leur durée, il distingue les périodes suivantes : « 1° Epoque moderne; 2° Moyen-âge; 3° Epoque romaine; 4° Gallo-romaine; 5° Gallc-celtique; 6° Celtique; 7° Antérieure aux Celtes; 8° Diluvienne » et il ajoute que c'est des vestiges de ces trois dernières périodes qu'il s'occupera (2). Quant au nom de *celtique*, il a soin de prévenir qu'il « n'adopte ce nom que faute d'autres, et sans décider si les Celtes ont précédé les Gaulois, ou si ceux-ci ont précédé les Celtes » (3).

La même réserve, au sujet de cette expression est encore faite à l'égard de la Poterie Celtique, dénomination sous laquelle « on a, jusqu'à ce jour, compris des produits d'époques bien différentes. Nous nous sommes, dit-il, servi de la même expression, quoique nous soyons convaincu que beaucoup de ces poteries sont bien antérieures aux Celtes » (4). Le sol celtique est d'après Boucher

(1) Pages 30 et 31. (2) Pages 31 et 32. Plus loin (pages 447-451) Boucher de Perthes établit de la manière suivante la succession des couches rencontrées à Abbeville et dans ses environs « *Première couche* ou *sol moderne*. Arts de la civilisation... *Deuxième couche*. Transition du temps moderne au moyen-âge: du fer encore, peu de cuivre... *Troisième couche*. Moyen-âge... *Quatrième couche*. Epoque gallo-romaine... *Cinquième couche*. Période gauloise: le fer est de plus en plus rare; les glaives, les lances, les poignards sont en cuivre forgé et trempé; ... des instrumens de pierre, des couteaux, des haches, des pointes de flèches; à côté du mort, souvent une arme de bronze... *Sixième couche*. Première période celtique: ... point de fer, quelques fragmens de cuivre très-rares... des haches en pierre avec leurs gânes en corne de cerf;... des milliers d'éclats de silex figurant grossièrement des couteaux, des haches, des ébauches d'animaux. *Septième couche*. *Deuxième période celtique* ou *indéfinie*: ... des silex ébauchés en haches, en couteaux, en figures d'animaux... *Huitième couche*... Bancs diluviens; silex brisés, roulés; sable ferrugineux; on ne trouve plus ni tourbe ni tuf; ni débris végétaux d'aucune espèce; point d'ossemens travaillés, mais des os fossiles d'éléphant, de rhinocéros, d'ours, de cerf; des haches, des couteaux en silex; des figures symboliques, des images d'animaux. »

Ici M. Boucher de Perthes s'arrête, tout en déclarant que sous ces traces il doit y en avoir encore d'autres « car ces armes, ces ustensiles, ces images, ces signes, tout vieux qu'ils soient, ne sont pas les plus vieux » attendu que « les meubles en écorce, en bois, en coquillage ont précédé ceux en pierre ». (3) P. 39. (4) P. 75.

de Perthes celui que, d'après la profondeur, il considère comme le plus anciennement habité (1). Toutefois, il semble avoir abandonné aussitôt cette expression qui s'applique, d'après les détails qu'il donne au même moment, à la *masse de sable diluvien* représentée notamment à Menchecourt, à sept et huit mètres de la superficie, et à la Portelette où elle repose sur le terrain secondaire.

Six types principaux dont tous les autres sont des dérivations distinguent les formes artistiques, symboliques et industrielles des pierres chez les Celtes ou chez les habitans primitifs des Gaules (2). Ce sont :

« 1° Les haches ou coins ;

2° Les couteaux ;

3° Les pierres plates arrondies ou ovales, dites pierres de fronde ;

4° Les pierres de flèche, en triangle, en pointe, en cœur ;

5° Les boules ou pierres sphériques ;

6° Les figures et symboles, au nombre desquels je comprends, dit l'auteur, les types primitifs des dolmen. »

Boucher de Perthes regarde ici comme contemporains les objets de l'âge de la pierre taillée et ceux de l'âge de la pierre polie. « Si les morceaux finis sont rares, dit-il, il n'en est pas de même des autres ou de ceux qui sont seulement ébauchés. Dans quelques gissemens, leur nombre est si considérable que s'ils ont été fabriqués à une même époque, ou dans quelque circonstance spéciale, il faut supposer qu'ils l'ont été par une multitude d'ouvriers réunis à cet effet. Mais ils sont plutôt le résultat d'un long séjour sur les mêmes lieux, de peuples qui avaient les mêmes habitudes, les mêmes préjugés, la même religion.

Eufin ils pourraient annoncer encore le passage d'une nation, ou d'une armée dont chaque soldat aurait déposé là un ou deux éclats comme témoignage de sa présence.

Alors, les haches polies ou les meilleures ébauches seraient les offrandes des chefs. De là leur rareté comparativement à l'abondance des autres » (3).

Développant son idée de contemporanéité des silex taillés et des pierres polies, Boucher de Perthes ajoute « Ce que nous venons de dire sur la manière de travailler les silex, concerne principale-

(1) *Ibid.* (2) P. 109. (3) Pages 109-110.

ment les instrumens communs, ou ceux qu'on fabriquait, non pour l'usage ou pour la montre, mais comme un tribut à payer ou un devoir à remplir; on voulait s'en acquitter à moins de frais possible, et soit que chacun les fit soi-même, ou les fit faire par des fabricateurs ad hoc, on voit que l'ouvrier y apportait peu de soin et abrégait l'œuvre autant qu'il le pouvait.

Il n'en était pas de même des morceaux destinés à être achevés; alors on ne négligeait rien pour se procurer une matière convenable; elle variait selon les pays. Le granite, le porphyre, le jaspé, le marbre, la serpentine, la calcédoine, le jade, le grès, etc., étaient ordinairement employés; mais dans cette partie des Gaules et généralement sur les bords de la Manche, c'était du silex dont on usait, probablement parce qu'il y était plus commun » (1).

Recherchant quel peut avoir été l'usage des haches de pierre, Boucher de Perthes se refuse à y reconnaître soit des *coins* pour fendre le bois, au moins pour ce qui concerne les haches polies, soit des projectiles, attendu que comme objet à lancer le premier caillou peut suffire, soit encore des armes pour les combats corps à corps. Il n'y voit pas davantage des massues. Ayant ainsi procédé par voie d'élimination, il arrive à considérer ces instruments comme des « meubles d'outre tombe » et il ajoute « Que conclure de ceci, sinon qu'armes peut-être dans l'origine, mais armes bientôt reconnues insuffisantes, ces haches de pierre, notamment celles d'un très-grand et d'un très-petit module, avaient changé de destination, et qu'elles étaient devenues des instrumens de luxe ou de religion seulement employés dans les temples; ou bien des ex-voto, sorte d'amulettes, offrandes aux dieux ou souvenir aux morts » (2).

Le fait de l'existence de haches en craie, en bitume et même en bois, ayant une forme analogue à celles de pierre, amène Boucher de Perthes à conclure « que cette forme, consacrée par l'usage, la nécessité, la politique ou la religion, était un signe représentatif, un moyen d'échange, une sorte de monnaie, ou bien un mythe dont la signification ne nous est plus connue, symbole religieux, comme le croissant chez les Turcs, la vache chez les Indoux »

Il admet sans hésitation que la hache employée comme instru-

(1) Pages 110-111. (2) P. 121.

ment de mort dans les sacrifices ne servait plus lorsque ce sacrifice était consommé, et qu'après une cérémonie funèbre elle devait être mise près de l'urne où reposaient les cendres du guerrier qu'on venait d'honorer. Il pensé aussi que pour consacrer un lieu illustré « par une victoire, l'élection d'un chef, ou par tout autre fait digne de mémoire, on y enterrait non pas une seule hache, mais plusieurs; et c'était leur dimension, dit-il, leur matière, silex, jade ou porphyre, craie ou bois, et en même temps, l'ordre dans lequel on les plaçait qui indiquaient la nature et les circonstances de l'événement funeste ou glorieux, en commémoration duquel on les déposait là. »

Partant de ce point, Boucher de Perthes, prenant la forme interrogative, émet l'idée que ces haches pourraient faire partie « d'une série de symboles, d'une sorte d'alphabet hiéroglyphique que complétaient d'autres signes ou d'autres formes en os, en pierre, et notamment ces apparences d'animaux qu'on trouve toujours dans les mêmes lieux. (1) »

Voyant dans la série des formes bizarres des silex travaillés, retrouvés par lui, les caractères fondamentaux d'une langue symbolique (2), Boucher de Perthes regarde, comme équivalant à une inscription, la disposition, dans les sépultures, des vases ou plutôt de chaque groupe de vases avec son entourage d'os et de silex. Une fois entré dans cette voie de reconstitution du passé, Boucher de Perthes se propose d'indiquer comment se posaient, ce qu'il nomme ces inscriptions « et quelles mains répandaient cette profusion d'ossemens, de pierres taillées et les autres signes dont quelquefois de vastes terrains sont couverts. » Il y aurait ainsi des terrains présentant des dépôts successifs, quand ils rappelaient des personnages ou des événements distincts, et des dépôts datant d'un même temps, quand il s'agissait de la dédicace d'un lieu consacré, ou bien d'une cérémonie à l'occasion de la mort ou de l'élection d'un chef.

« On comprend, ajoute-t-il, que ces dons devaient varier, selon la position des donateurs: les guerriers généreux ou dévots offraient une hache polie ou bien une gaine soigneusement taillée; c'était la pièce d'apparat

(1) Pages 124-125. (2) P. 130.

ou le principal caractère de cette inscription dédicatoire. Ce morceau était enterré avec pompe, à une place d'honneur. Mais le plus grand nombre se contentait d'ébaucher un silex, un morceau de grès, de craie ou de bois, et d'en faire un hommage aussi prompt qu'économique à la divinité du lieu ou aux mânes des héros. Il fallait donner quelque chose, on donnait ce que l'on avait, et alors comme aujourd'hui l'on donnait le moins possible (1). »

Tout en philosophant sur les travers humains, Boucher de Perthes ne semble pas s'apercevoir qu'il attribue à l'humanité primitive un état social fort avancé, dont l'absence de tout autre témoignage aurait dû le frapper et le mettre en garde contre ses conclusions.

Si les objets en pierre taillée et en pierre polie sont contemporains d'après Boucher de Perthes, la longue durée de leur emploi les a rendus contemporains également des haches de bronze « qui paraissent avoir succédé à celles en pierre. » Il explique alors sa pensée de la manière suivante : « Pendant ces armes en métal, peut-être à cause de la rareté et de la cherté de la matière, n'ont prévalu entièrement qu'après une longue période, car la fabrication des instrumens en silex a continué jusqu'à l'invasion romaine et même plus tard : l'on trouve quelquefois dans les tombelles des haches de pierre à côté des haches de bronze » (2).

N'ayant pas admis l'emploi de la hache de pierre comme outil, Boucher de Perthes n'admet pas davantage un emploi similaire pour la hache de bronze, « d'instrument purement religieux la hache de pierre avait fini, dit-il, par être un moyen d'échange » (3).

Il émet une opinion analogue quant aux haches en métal. « Quand la fonte des métaux fut connue des Celtes, ils abandonnèrent peu à peu l'ancienne fabrication dont ils sentaient l'inconvénient; alors la hache en cuivre, métal le plus souvent employé à cette époque, remplaça la hache de pierre et fut, comme elle, un symbole, un signe religieux, puis politique, puis commercial, et une sorte de monnaie.

Une haché de bronze représentait, selon son poids, une ou plusieurs haches en jade, en silex, en pierre ollaire, en porphyre,

(1) P. 131. (2) P. 137. (3) P. 142.

en granite, en serpentine, et valait un certain nombre de pièces de cuivre; chaque hache devenait ainsi un lingot d'une valeur déterminée qui avait son cours comme toutes les autres monnaies » (1).

La longue durée d'emploi des outils primitifs et l'emploi simultané des pierres taillées, des pierres polies et du métal, suivant les idées de Boucher de Perthes, le font insister sur la nécessité de constater soigneusement le gisement des objets. Cette constatation est d'autant plus nécessaire que la forme des objets ne peut, d'après lui, démontrer précisément leur âge (2), que « les mêmes besoins, les mêmes superstitions les ont maintenus toujours les mêmes » et que « d'une hache de pierre des premiers temps du monde à celle qui touche aux temps modernes, il n'y a pas de différence assez sensible pour qu'on puisse dire : celle-là est la plus vieille (3). »

Une importance toute spéciale est attribuée par Boucher de Perthes à la constitution géologique du terrain, dans lequel il faisait ses recherches, afin d'établir scrupuleusement le niveau auquel il a découvert des vestiges humains. Il se rend bien compte de la nécessité d'une telle détermination et fait remarquer à cet égard que les points où ont été découverts « des vestiges humains appartiennent non seulement au terrain diluvien, mais au *terrain diluvien inférieur*, qu'il ne faut confondre ni avec le lehm, ou loess, des bords du Rhin, ni avec les gissemens des brèches osseuses, ni avec les cavernes à ossemens et autres dépôts qu'on peut nommer *Terrains diluviens supérieurs* (4). »

Boucher de Perthes expose alors que dans ces terrains diluviens supérieurs on a trouvé des couteaux et des pointes de flèches en silex avec les restes d'une faune qui ne diffère que peu ou point de la faune actuelle tandis qu'il « n'en est pas de même de ceux qui vécut sur le terrain diluvien inférieur (5). » Il explique son idée de la manière suivante :

« Pour établir, comme nous la concevons, la distinction des époques et faire connaître les races, y compris la race humaine, qui sont les types des espèces actuelles; pour indiquer en même temps celles qui, entièrement éteintes, n'ont pu se renouveler et sont dès-lors étrangères à ce qui vit aujourd'hui sur le globe, nous

(1) P. 142. (2) P. 180. (3) 177. (4) P. 240. (5) P. 242.

dirons que les hommes dont on trouve les œuvres et les ossements dans les cavernes et dans le limon des brèches, hommes contemporains peut-être de ceux dont les cendres reposent sous la tourbe bocageuse, dans les sépultures celtiques et les dépôts diluviens supérieurs, sont les descendants de la race japhétique et les pères des hommes actuels qu'on peut nommer post-diluviens.

Quant à ceux dont nous recueillons les traces dans les bancs diluviens inférieurs, ils n'ont plus leurs héritiers sur la terre et nous n'en sommes point les fils; car, de même que tous les autres mammifères leurs contemporains, ils furent anéantis: hommes antédiluviens, ils ont appartenu à des temps en-dehors de toutes les traditions et de tous les souvenirs. Le chaos, puis le néant, les séparent de la création actuelle. »

Il avait, un peu auparavant, exposé qu'il croyait à un « sommeil indéfini de toutes les créatures », régnant « sur la terre non-seulement après le déluge qui précéda celui dont la tradition nous reste, mais après chacune des catastrophes antérieures dont la conséquence a été une extermination totale ou le brisement de toutes les formes vivantes » (1).

Les pierres travaillées qu'on rencontre dans les bancs diluviens inférieurs sont donc l'ouvrage de « générations éteintes, et qui l'étaient déjà à l'époque de l'apparition sur la terre du type humain dont nous sortons, et de tous les types d'êtres aujourd'hui vivants. »

Quant à la similitude des œuvres des deux époques, elle résulterait de la similitude des besoins, les mêmes causes produisant les mêmes effets (2). Cette raison empêche l'auteur de diviser par époques la description des nombreux objets recueillis par lui (3).

« Nous poserons en première ligne, dit-il, ces pierres qu'on désigne sous le nom de *haches* ou *coins*, ustensiles d'abord, armes ensuite, puis symboles religieux, enfin signes monétaires et moyens d'échange. On les retrouve de siècle en siècle, à toutes les périodes de la famille humaine, et, pour ainsi dire, depuis les premiers âges du monde jusqu'à nos jours.

Rencontrées aussi dans tous les pays, dans tous les terrains et à toutes les profondeurs, ces haches ne sauraient préciser aucune

(1) Pages 242-243. (2) Pages 245-246. (3) P. 279.

époque: elles se rattachent à toutes, elles peuvent remonter aux siècles les plus reculés ou se rapprocher des temps modernes. »

Il divise cependant les terrains en deux grandes sections, suivant qu'ils se rapportent à ce qu'il nomme *la période celtique* et la période *diluvienne* (1). Les objets de la première sont en pierre polie et en pierre taillée, ceux de la dernière sont exclusivement en pierre taillée.

La petitesse de certaines haches, l'existence de haches en pierre tendre, en bois et même en bitume, qui annonce qu'elles ne pouvaient être d'aucun usage comme armes ou ustensiles, confirment évidemment Boucher de Perthes dans l'idée qu'elles avaient une autre destination et que « c'étaient probablement des amulettes, des signes de convention ou de religion » (2).

Nonobstant l'expression répétée de cette manière de voir, Boucher de Perthes termine le chapitre qu'il consacre aux haches diluviennes en disant que pour ne pas trop étendre les variétés de ces haches il a « considéré comme *haches* les formes épaisses et pouvant servir de casse-tête et d'assommoir, et comme *couteaux* celles qui sont plus minces, plus aiguës, plus affilées » (3). L'usage qu'il attribue ici aux haches est loin, on en conviendra, de ce que l'on est convenu de nommer un moyen d'échange (4).

Les considérations dans lesquelles entre l'auteur, au sujet des conditions de gisement des objets, sont à rapporter. Après avoir fait remarquer que l'on ne peut se baser sur la profondeur à laquelle un objet a été découvert pour en déterminer l'âge, il ajoute (5) « Je suis convaincu que dans la même sépulture et autour de la même urne, il y a des haches et des couteaux d'époques diverses, et qu'on peut diviser en deux catégories principales: 1° ceux qui ont été fabriqués au moment de la consécration du lieu, 2° ceux qui l'étaient depuis longtemps et qu'on avait acquis par héritage, par échange ou par suite de la conquête et de la dépouille des vaincus.

Or, parmi ces derniers, il devait y en avoir de fort anciens et remontant aux premiers temps des hommes. Ce que nous

(1) P. 230. (2) P. 335. Remarque déjà faite par Stobée. *Ante*, p. 190.

(3) P. 377. (4). Voir page 279. *Ante*, p. 350. (5) Pages 384-385.

faisons aujourd'hui, nos pères ont pu le faire: en cherchant des silex pour fabriquer des haches et des couteaux, ils ont dû trouver des haches et des couteaux tout fabriqués: c'est probablement ceux-là qu'ils ont pris pour modèles.

Dès-lors une partie des morceaux que nous rencontrons dans les sépultures celtiques et gauloises, et que conséquemment, nous attribuons aux Celtes et aux Gaulois, seraient d'origine plus ancienne, diluvienne peut-être: c'est l'œuvre des peuples antédiluviens que ces Celtes et ces Gaulois auraient imitée. »

Le fait de la présence jusque dans les terrains diluviens de haches et de couteaux en silex, œuvres des hommes, avait attiré l'attention de Boucher de Perthes sur d'autres objets qui les accompagnaient et dans lesquels il voyait des apparences de figures (1), parmi lesquelles les plus fréquentes sont celles de têtes d'oiseaux (2). L'intention de l'ouvrier se prouve, d'après Boucher de Perthes, par la répétition des mêmes sujets, car le hasard, dit-il, ne crée guère de similaires. C'est toutefois avec une certaine défiance à laquelle succède bientôt une grande confiance qu'il donne le dessin de silex qu'il qualifie de *Hiéroglyphes primitifs* et de *Figures et symboles de l'époque celtique*. Nous ne nous arrêterons pas à faire un relevé détaillé de ces morceaux à fallacieuse apparence dont la série débute par « une tête de squelette humain », se poursuit par « des individus dont l'angle facial tient le milieu entre l'homme et la bête, type qu'on rencontre dans les gissemens celtiques comme dans les bancs diluviens » et se continue par des têtes de carnivores, de chiens, d'ours, d'animaux à gros ventre, tenant à la fois de l'ours et du mammoth. L'énumération comprend même une tête d'hippopotame des images de mastodontes, de tapirs et de fourmiliers qui ne se rencontrent jamais dans les sépultures celtiques des couches supérieures. Elle s'achève enfin par toute une série de ruminants « urus, bœufs, vaches, génisses, etc. etc. » par des moutons ou mouflons, par une tête de chevreuil, par des gazelles, des chèvres et enfin par des cétacés, des phoques, des poissons, des serpents, des oiseaux de proie, auxquels s'ajoutent encore des têtes de phénicoptère ou d'ibis, de goëland, de cormoran, de palmipèdes, d'outarde, etc. (3).

(1) P. 441 (2) P. 457. (3) Pages 479-493.

Arrivant alors à la conclusion que comportent ses recherches, Boucher de Perthes proclame que les fondateurs des dolmens, « comme les auteurs des ébauches qui les précéderent, quelque éloignés qu'ils soient de nous, n'en sont séparés ni par un abîme, ni par le néant : ces hommes, tout l'annonce, étaient nos pères...

Alors, de quels hommes étaient contemporaines les espèces détruites ou ces familles gigantesques de mammouths, de mastodontes dont nous retrouvons les squelettes dans les terrains clysmiens?

Ces espèces furent anéanties par les eaux diluviennes, la tradition et la géologie le disent. Mais étaient-elles seules sur la terre? Non; car la tradition nous dit aussi qu'avec elles les hommes périrent...

Et ces traces d'hommes, de ces hommes qui ne furent pas nos pères, de ces hommes qui aux hommes actuels sont ce que les types fossiles sont aux types vivans, ces traces d'hommes antédiluviens nous les avons trouvées.

Alors pour la troisième fois nous avons demandé: ceux-ci enfin sont-ils les premiers nés? Et là encore nous avons répondu: non; car si ce dernier cataclysme a dépeuplé la terre et si la terre s'est repeuplée, pourquoi ce passage de la vie à la mort et de la mort à la vie, ne se serait-il pas renouvelé autant de fois qu'il y a eu de révolutions géologiques? (1). »

La conclusion était hardie. Elle assure en tout cas un ancêtre à la théorie des éolithes.

Dans son deuxième volume, Boucher de Perthes insiste sur la nécessité de l'existence chez l'homme primitif de signes généraux entendus de tous. « Ces caractères partout similaires sont donc les premiers de l'écriture humaine, et ce qui nous reste de la langue primitive.

Cette langue primitive fut aussi la langue universelle: la multitude de caractères semblables et cette zone de signes celtiques dits pierres tombées, pierres de foudre, haches, coins, etc., qu'on retrouve sous ces noms et bien d'autres dans les cinq parties du monde, semblent le prouver. Comment l'expliquer autrement? » (2).

L'attribution d'une antiquité extrêmement reculée à la race

(1) Pages 495-496. (2) T. II, p. 29.

humaine n'effraie pas Boucher de Perthes : « Les premiers habitants de la terre ne sont peut-être pas encore, dit-il, ceux dont nous proclamons les œuvres, et ces œuvres mêmes seraient séparées de nous par des milliers d'années que nous n'aurions pas à nous en étonner » (1).

L'idée de durée ou de temps le préoccupe beaucoup et c'est ainsi, qu'après avoir parlé de la superposition des couches qu'on trouve dans le sol — tourbe, tuf, sable, terre végétale — il ajoute que « ces étages, dont chacun présente un sol foulé par des races diverses, sont même, lorsqu'ils semblent se toucher, séparés par des siècles » dont il n'hésite pas à évaluer le nombre à des centaines ou à des milliers (2).

La question des cavernes l'occupe également, mais le mélange des objets qu'on y découvre, l'amène à conclure que « ce n'est donc ni dans les brèches osseuses ni dans les grottes post-diluviennes qu'on trouvera des preuves irréfragables de l'existence de l'homme antédiluvien, car, l'âge ou l'origine des ossements qu'on y rencontre restera toujours, dit-il, entouré de doutes » (3).

Les caractères distinctifs des haches de pierre avaient frappé Boucher de Perthes, qui les caractérise de la façon suivante : « les haches diluviennes ne sont jamais polies » (4), elles « sont ordinairement aplaties, ayant la figure d'une amande un peu large à sa base; elles sont grossièrement tranchantes et finissent par une pointe peu acérée...

La hache post-diluviennne, celle qu'on recueille au pied des dolmens, dans les sépultures, dans les tourbières, est plus épaisse, plus longue et moins large que la hache diluvienne; sa surface est polie ou préparée pour l'être; son dégrossissement a eu lieu par éclats longitudinaux... » (5).

A l'égard de la nomenclature il y a lieu de faire remarquer que les mots *diluvien* et *antédiluvien* semblent synonymes pour Boucher de Perthes et qu'il range dans le terrain tertiaire (6) des couches qui sont indubitablement quaternaires.

Quant aux *couteaux*, Boucher de Perthes constate qu'il y a

(1) *Ibid.* p. 61. (2) Pages 64 et 65. (3) T. II, p. 69. (4) P. 108. (5) Pages 109-110. (6) Pages 172, 191, etc.

« moins de différence entre les couteaux celtiques et les couteaux diluviens qu'entre les haches des deux époques (1) » ce qu'il explique par le fait « que les couteaux des deux origines ont été fabriqués par un même procédé ». Quant à la quantité des haches, couteaux, etc., qu'on rencontre encore sur le sol ou dans les bancs diluviens, il y voit la preuve que « des générations succédant à des générations ont bien longtemps vécu dans la même barbarie ou une ignorance égale des métaux et des arts de la civilisation.

Il est donc certain qu'avant le dernier cataclysme qui a ravagé la terre, non seulement la race humaine existait, mais qu'elle était nombreuse. La tradition de tous les peuples, l'histoire sacrée comme l'histoire profane nous le disent. Or, cette existence et cette destruction d'hommes étant avérées, il était difficile qu'on ne retrouvât pas leurs traces (*). »

Il résulte de ce texte que pour Boucher de Perthes la formation de bancs diluviens se rattache au déluge biblique. Cette corrélation étant établie, n'est-il pas curieux de devoir constater que Boucher de Perthes ait perdu de vue que la Bible attribue la découverte de l'art de travailler les métaux à Tubalcaïn et que, par conséquent, pour justifier sa théorie, il aurait dû rapporter au phénomène qu'il invoque, non les bancs contenant exclusivement des outils de pierre, mais ceux où se trouvent mélangés la pierre et le métal.

Ce manque de concordance dans la théorie de Boucher de Perthes fournit un témoignage curieux du travail de son esprit et d'une croyance à l'existence d'*humanités* successives, aussi intéressante à constater chez lui que difficile à concilier avec le respect sincère dont il fait preuve sans cesse pour les Livres Saints.

Revenant à parler de la différence de forme des haches, Boucher de Perthes exprime l'opinion que les « peuples post-diluviens ont de bonne heure connu les haches des peuples antérieurs, et que c'est peut-être de leur découverte et des vertus qu'ils leur attribuaient que leur est venue l'idée d'en fabriquer de nouvelles. » D'après lui, la hache diluvienne était « un signe religieux chez les peuples celtiques avant qu'ils en eussent façonné eux-mêmes (3). »

(1) P. 112. (2) P, 113. (3) T. II, p. 179.

Elle devint successivement un objet d'échange et de commerce. C'est là une idée qu'il a déjà exposée antérieurement. Sa tendance, à voir une intention dans la forme du moindre éclat de silex l'amène si loin qu'il en arrive à employer pour l'interprétation de ces signes l'expression de *langage des pierres* qu'il suffira de rappeler pour justifier l'omission, faite ici, de tout ce qu'il en dit.

Un résumé constitue le chapitre final du second volume des *Antiquités celtiques et antédiluviennes*. Au point de vue de la paléontologie on y trouve constatée la contemporanéité de l'homme *antédiluvien*, dans nos régions, avec les éléphants, les rhinocéros et les hippopotames. Quant au climat, Boucher de Perthes dit qu'il était autre qu'il ne l'est de nos jours et se laissant entraîner par son imagination il ajoute que « les plantes des tropiques, comme le prouve la flore des houillères de l'Angleterre, de Belgique, de Flandre, etc, couvraient nos prairies⁽¹⁾. » Il est inutile d'insister sur l'ignorance dont il fait preuve relativement à la flore quaternaire de son pays et il vaut peut-être mieux voir dans ce qu'il en dit une trace de sa croyance à des humanités successives ou l'attribuer à un manque de notion des conditions nécessaires à la vie humaine, double lacune ou erreur, qui lui permit de synchroniser des éléments inconciliables. Il est plus heureux avec ce qu'il dit de la race qu'il a nommée celtique, race séparée par un cataclysme de celle dont il vient de parler « habitant bien le même pays, mais avec un climat, des végétaux et des animaux entièrement différents. Ce ne sont plus des palmiers, dit-il, ce sont des hêtres, des chênes, des châtaigniers, des noisetiers qui composent les forêts. Les quadrupèdes sont des aurochs, des bœufs, des loups, des ours, des cerfs, dont il y avait trois à quatre espèces, et des sangliers qui, si on en juge à leurs défenses, acquerraient des dimensions très-fortes.

Quant aux rivières, on n'y voit plus d'hippopotames, mais des castors, des loutres et quelques petites espèces de rongeurs... » La question de durée est une de celles qui occupent beaucoup Boucher de Perthes. Il en est de même de l'ethnographie. Il

(1) P. 349.

conclut de ses observations que « la fin des peuples celtiques est mieux connue que leur naissance. Ils sont arrivés, dit-il, jusqu'aux temps historiques; ils ont précédé les Gaulois, dont ils furent probablement les pères comme nous en sommes les enfants ». La fin du volume contient un témoignage de sa confiance dans de futures découvertes devant mettre au jour les os du peuple, témoin du déluge et contemporain des grandes races fossiles (1).

Cette découverte, qui eut enfin lieu le 28 mars 1863, consistait en la trouvaille simultanée d'une moitié de mâchoire humaine et de deux hachettes, bientôt suivie de celle d'une troisième, dans le sablière de Moulin-Quignon (2). Ce n'était pas toutefois le premier débris humain que Boucher de Perthes trouvait à Moulin-Quignon, mais les anatomistes auxquels il avait soumis les débris qu'il avait recueillis, les avaient déclarés trop détériorés pour qu'ils pussent se prononcer (3). La lutte qu'il eut à soutenir pour faire admettre l'exactitude de ses vues est exposée, avec toutes ses péripéties, dans le troisième volume des Antiquités. Dans un ouvrage datant d'un certain nombre d'années, mais publié récemment, M. Victor Meunier (4) a également traité cette question dans le plus grand détail. Chacun pourra encore en suivre les phases dans les ouvrages classiques de Lyell, de Lubbock, de Hamy, de Mortillet, etc. Il suffira d'ajouter, pour finir, que Boucher de Perthes regarde les haches polies comme notoirement inférieures à celles qui ne le sont pas et qu'il maintient conséquemment « la supériorité des armes antédiluviennes sur celles de l'époque celtique ». Il considère, en effet, « le polissage comme un embellissement inutile et nuisant à la bonne qualité de l'outil » (5).

Boucher de Perthes ne fut pas un novateur, mais il dut sa renommée à sa persistance propre et à celle de ses opposants. S'il n'eut pas eu le bonheur de rencontrer des savants sceptiques qu'il sut obliger à s'occuper de lui, son nom n'aurait jamais acquis la célébrité qu'il possède actuellement et que par un heureux privilège du sort la lutte qu'il eut à soutenir lui procura de son vivant. La satisfaction du triomphe lui échut en effet avec celle

(1) Pages 353-356. (2) T. III, 1864, p. 122. (3) *Ibid.*, note p. 123. (4) LES ANCÊTRES D'ADAM. HISTOIRE DE L'HOMME FOSSILE. Paris 1900. (5) P. 123.

de posséder en même temps l'amitié de ceux qu'il avait combattus.

Il faut ajouter à cet égard que l'on vit rarement pousser aussi loin que par Boucher de Perthes le soin de rendre justice à tous ceux qui, de près ou de loin, antérieurs ou contemporains, lui fournirent un renseignement, une indication quelconque. Sa sincérité est au-dessus de tout éloge, et si on éprouve du plaisir à rendre hommage à son labeur, ce sentiment est encore plus prononcé quand on considère les qualités qui se révèlent ou se laissent deviner chez l'homme.

P. COGELS.

TABLE

- A.**
- Aarhus, 76, 101.
- Abadir, 30.
- Abbeville, 346.
- Abscon, 250.
- Academico Ardente Etereo, 52, 339.
- Academico Casinente Inquieto, 339.
- Académie Caroline, 187.
- Cimbrique, 281.
- des Inscriptions et Belles Lettres, 145, 161, 176, 319.
- des Sciences de Paris, 133, 134, 152, 201, 229, 231-236, 312, 344.
- Achille, 4.
- Acier, 72, 75, 128, 153, 154, 166, 263, 323.
- Acrocérauniens (Monts), 30. Voir Cérauniens.
- Adam, 44.
- Adam (Melchior), 18.
- Adelon, 67.
- Adolbrandini, 40.
- Adrana. Adranus, 142, 303.
- Adrien (L'emp.), 257.
- Aérolithes, 10, 21, 35, 48, 63, 89, 129, 130, 187, 235, 275, 281, 328, 334, 335, 337, 339, 341.
- Ætite, 77, 267, 339.
- Africains, 321.
- Afrique, 331.
- Agamemnon, 4.
- Agate, 42, 99, 162, 168, 190, 206, 240, 274.
- Ageratus boetulus, Aggerati, 41. Voir Bétules.
- Agricola**, pp. 19-21, 9, 10, 22, 30, 34, 58, 61-65, 70, 89, 125, 129, 188, 231-233, 239, 337.
- Ahus, 199.
- Aimant, 274.
- Airain, 4, 9, 20, 89, 165-167, 169, 170, 205, 206, 259, 295, 301, 326, 332, 333, 335. Age d'—, 333. Usage de l'— antérieur à celui du fer, 332.
- Aire, 235.
- Alard d'Amsterdam**, pp. 18-19, 10, 336.
- Alauna, 146.
- Albâtre, 99, 115.
- Alberda tot Vennebroek, 223.
- Albert le Grand**, pp. 11-12, 17, 18, 31, 54, 55, 85, 188, 336.
- Albertus (Dav. Impr.), 266.
- Albinus, 172.
- Albstein, 268.
- Alburg, 82.
- Alcayr, 16.
- Alchimie, 269, 271.
- Aldrovande, 36, 67, 68, 70, 73, 75, 128, 139, 140, 171, 232, 233, 241, 275, 276, 319, 320, 340. Musée d'—, 339.
- Alexandre Sévère, 258.
- Alexandrie, 16, 30.

- Alicante, 145.
- Allemagne, Allemands, 10, 16, 22, 26, 33, 38, 40, 42, 54, 61, 72, 88, 99, 101, 108, 133, 143, 154, 161, 185, 189, 200, 205, 206, 209, 210, 219, 256, 270, 271, 284, 289, 308, 312, 327, 337.
- Allemande (Langue), 272, 294.
- Allestry, 92.
- Almansor, 16.
- Alost, 249.
- Alphabet hiéroglyphique, 319.
- Alsfeldt, 291.
- Alstorpius, 210, 211.
- Altération des silex, 252, 339.
- Alun, 50, 51, 190. Mines d'— 24, 190.
- Amazone (Fleuve), 228, 246, 324.
- Amazones (Pays des — Amérique), 228, 327. Amazones (Antiquité), 326.
- Amboine, 109, 110, 113, 119, 173, 175.
- Ambre (Ambar), 274, 339. Voir Succin.
- Ambrosini, pp. 67-75; 37, 128, 171, 275, 276, 319, 320, 336, 340.
- A Melle (Jacques), 192, 282, 299. Voir Mellenius.
- Américains, 103, 170, 195, 212, 214, 230, 264, 290, 319, 323, 327, 338. Amérique, 66, 153, 162, 182, 200, 202, 204, 205, 210, 212, 214, 216, 229, 246, 272, 290, 319, 323, 326, 327, 340, 343.
- Améthistes, 6.
- Amianthe, 276.
- Ammien Marcellin, 156.
- Ammochryse, 277.
- Ammonite, 96, 310, 311.
- Amsterdam, 138. Lieu d'impression: 76, 110, 134, 137, 139, 149, 161, 164, 231, 276, 277, 288. Voir Alard d'A.
- Amulette, 196.
- Anachytis, Ananchitis, 227.
- Ananchuela, 200, 201.
- Anaxagore, 272, 273, 281.
- Anaximandre, 329, 334.
- Anciens (Les), 100, 102, 103, 107, 108, 128, 131, 143, 145, 150-153, 160-162, 164, 174, 175, 213, 220, 221, 225-227, 231, 232, 236, 239, 240, 249, 255, 263, 286, 289, 292, 300, 302, 313-315, 324, 328, 340.
- Ancina (Juvénal), 40.
- Angerburg, 293.
- Angers, 158, 159.
- Angleterre, 92, 116, 205, 208, 209, 289, 290. Anglais, 175.
- Angoulême, 262.
- Angrivariens, 136.
- Anguilles, 92.
- Anhalt, 94.
- Anholt, 237.
- Animaux fossiles (Grands), 38, 82, 185, 251, 257, 346, (Apparences, figures, images d'), 346, 349, (Partie d'), 133.
- Anlo, 206, 207.

- Anne (Localité), 223.
Anneaux, 205, 206.
Anonyme (Auteur, voir Eerste brief), 207, 209, 210, 212, 217, 218, 220, 221, 282.
Antédiluviens (Hommes), 352.
Antériorité de l'usage des instruments en pierre, 214.
Anthice, Anthii, 30.
Anticoli, 261.
Antiloque, 4.
Antipéristase, 261, 263.
Anvers, 37, 64, 66, 77, 260, 262.
Apaméc, 334.
Apulée, 197.
Arabes, 9, 15, 26. Arabie, 16.
Arbres, 212, 242, 255, 321. Voir chêne sacré.
Arcs, 146, 242.
Arêtes de poissons, 45, 203, 214.
Argent, 4, 46, 58, 96, 99, 115, 156, 205, 243. 259, 331-333.
A — des morts, 229.
Argile, 84, 198.
Aristote, 11, 13-15, 51, 65, 83, 84, 86, 261, 275, 330, 331, 337, 339.
Arles, 30.
Arménie, 45.
Armes de guerre, etc., 74, 94, 102, 105, 136, 142, 146, 162, 170, 174, 205, 208, 211, 214, 216, 217, 221, 228, 249, 254-258, 281-284, 288, 298, 299, 324, 341, 352.
A — primitives, 332. A — de jet, 195. A — de pierre, 159, 160, 166, 170, 179, 181, 220, 225, 326. A — de cuivre, 181, 206. Reconstruction d'A —, 218, 222. Voir Bronze et Imitation d'armes.
Arnhem, 207.
Arnkien, 182, 183, 190, 192, 218, 285, 286, 292, 309.
Arnobio (Cleandro), pp. 52, 55, 85, 339. Arnobe, 170.
Arsenic, 166.
Art hermétique, 269.
Artois, 147, 157, 235, 342.
Aruspices, 196.
Asclépiodote, 334.
Asie, 204, 205, 212, 214, 220, 290.
Askiewigge, 189.
Aspern, 284.
Assalti et Lancisi, pp. 138-142. Assalti, 174, 226, 341.
Assens, 105.
Astérie, 5, 20, 31, 36, 50, 52, 57, 67, 69, 188, 269, 278, 306.
Asterios, 20, 50. Astrapias, 38. Astrion, 188. Astrios, 5, 6, 17, 20, 22, 52, 269, 339.
Astrobolen, 188. Astrobolos, 20. Astroites, 20, 35, 36, 50, 57, 92, 188, 239, 267, 269, 278, 307.
Athlètes, 303.
Augsbourg, 15, 16.
Auguste (L'emp.), 108, 257, 333.
Augustin (S^t), 18.
Aulu-Gelle, 188, 240.
Aurantia marina, 231.

- Australiens, 321. Population australienne, 328.
- Auvèze (L'), 129.
- Averhosius, 285.
- Averroès, 9, 64, 280.
- Avicenne**, pp. 9-10, 13, 15, 16, 20, 63, 65, 86, 89, 107, 125, 128, 129, 172, 273, 275, 280, 335, 336, 339.
- Avignon, 15, 47.
- Avitus, 259.
- B.**
- Babel, 290, 291.
- Babou (Philibert), 262.
- Babylone, 16.
- Bacci**, p. 49, 12, 55.
- Bacheley**, pp. 234-236.
- Bachou, 56, 58, 59.
- Baetilia, 189.
- Bagueta, 114.
- Balduinus, 129, 130.
- Bâle, 20, 23, 142, 175.
- Baléares, 298.
- Balcines, 102, 116.
- Baltique, 237.
- Baly, 123.
- Bangay (Le petit), 112, 121.
- Barbares, 147, 148, 155, 197.
- Barbarie, 221.
- Barbier, 257.
- Barmsted, 192.
- Barques, 194.
- Barthélemy l'Anglais** ou de **Glanville**, pp. 12-13, p 13, 16, 336.
- Barthélemy de Saint-Hilaire, 51, 330.
- Bartholin, 241.
- Basalte, 32, 73, 168, 229, 230, 325, 327.
- Basse-Germanie, 147, 157.
- Bataves, 147.
- Bâtons de commandement, 217. B. de promenade, 283.
- Batrachite, 30, 61.
- Batuere, 70.
- Batu gontur, 111.
- Baumann (Grotte de —) Baumanshol, 38, 185.
- Baumer (J. W.), 240.
- Bavière, 270.
- Béarn, 47.
- Becker (J. B.)**, pp. 291-292.
- Bède, 13.
- Beilaert (Jacop), 13.
- Beilstein, 327, 328.
- Beitel, 67, 111, 122, 299.
- Bélemnites, 7, 23, 33, 38, 50, 51, 54, 56-58, 61, 67, 74, 87, 92, 94, 102, 107, 108, 125, 132, 133, 163, 164, 173-176, 180, 188, 192, 209, 214, 215, 225-227, 234, 239, 255, 277, 268, 277, 278, 310, 311.
- Belenites, 74. Voir pierres judaïques.
- Belges, 67, 299. Belgique, 108, 147, 148, 187.
- Bellere (Jean), 262.
- Belon (Pierre), 35, 36, 38, 70.
- Bentheim, 135, 136.
- Bériles, 310.

- Beringer, 174.
Berlin, 123.
Berne, 225.
Bernia (Marc Ant.), 68.
Bertrand (E.), pp. 225-227. Id. *Dict. des fossiles*, 9, 82, 166.
Besler, 36, 289.
Besutius, Besuzzi, 287.
Betau (Ile de), 157.
Beth-El, 141, 161.
Bétules, Betuli, Bétyles, *Bœtulus*, *Bœtyle*, *Bœtylus*, 6, 19, 30, 41, 42, 52, 67, 70, 111, 141, 161, 165, 166, 187, 189, 190-192, 197, 227, 299, 310, 321. Voir *Ageratus Bœtulus*.
Beveren (Audenaerde), 248, 249.
Bianchi (P.), 287.
Bible, 44, 161, 166, 167. Voir Ecriture Sainte.
Bigot de Morogues, 9, 10, 63, 129.
Bilde de Waldbigard, 80
Biographies. B — de Michaud, 8, 11, 15, 16, 49, 67, 68, 88, 93, 101, 107, 109, 142, 145, 150, 177, 180, 225, 259, 262, 266, 270, 271, 274, 275, 290, 310, 319, 321, 322, 324, 327. *Biog. univ.*, 266, 293, 302, 305. *Biog. nat.*, 11, 64, 65, 247.
Biot, 329.
Birkerod, Birkerodius, 190, 285, 286.
Bitume, 50, 348.
Blanterup, 82.
Blé (Pluie de), 273.
Blemmesteen, 190.
Blewfield (Riv.), 343.
Blixemsteen, 138, 255.
Boccone, 138, 139, 233.
Boero, 113.
Boetius, 189, 289. Voir de Boodt.
Boeton, 124.
Bœuf, 75.
Bohême, 339.
Bohn, Bohnius, 128, 240. Boh, 226.
Bois, 349, 350.
Bois pétrifié, 35, 36, 58, 229.
Bologne, 67, 68, 70, 128.
Bonardo, 85.
Bonsora, 123.
Borax, 61, 120.
Borelli, 226, 229.
Borrichius, 237.
Bottin, 250.
Boucher de Perthes, pp. 345-359, 331, 344.
Bouillet, 236.
Boule de fer, 208, 222. Petites boules, 282. Boules de pierre, 183, 284, 347.
Bourbonnais, 262.
Bourguet, pp. 176-177.
Boussingault, 280.
Bouterole, 146.
Brabant septentrional, 250.
Bracelets, 224.
Bramsted, 284.
Brandebourg, 224. Chrétien Guill. Margrave de B —, 271.
Brèches osseuses, 351, 352.
Breda (Ant.), 137.

- Bredberg, 136.
Brésil, 202.
Breslau, 172, 279, 281, 282.
Bretagne, 159, 319. Bretons (Angleterre), 160.
Bretta, 70.
Briasson, 228.
Briques, 263, 276, 281.
Brockdorf, 104.
Bromel, 234.
Bronie, 8.
Bronita, 226.
Brontie, Brontias, 6, 8, 20, 21, 27, 29, 30, 48, 56, 61, 62, 63, 67, 76, 80, 87, 92, 93, 95, 96, 102, 132, 141, 165, 173-175, 176, 180, 187, 193, 225, 226, 231, 232, 239, 268, 278, 289, 335. Brontias Favogineus, 93. Bronté, 6. Voir Bronie.
Bronze, 45, 82, 85, 103, 106, 108-127, 146, 169, 170, 181, 184, 185, 195, 212, 229, 230, 247, 248, 250, 251, 291, 297, 301, 313, 314-318, 320, 326, 334, 340, 346, 350.
Brouwer (R), 207.
Bruges, 55.
Brunswick, 137, 180. Brunswick-Lunebourg, 311.
Bruxelles, 108, 134, 243, 244, 247, 266, 271, 293, 302, 305.
Bruzen la Martinière, 296.
Bucarde, 77.
Bucher, 193, 197.
Buffon, pp. 241-243 et 322-324, 288, 326, 344.
Bufonites, 231.
Bülck, 283.
Burman (J.), 110.
Burtin, pp. 243-247, 344.
Büttner, 283, 303.
- C.**
- Cabale, 89, 90, Cabbal, 121.
Cabeus, 89, 90.
Cacholong, 80.
Cadmite, 277.
Cahors, 47.
Cailloux, 144, 162, 163, 168, 169, 201, 203, 208, 229, 242, 249, 279, 307, 308.
Coins de — 162, 163. C — perforés, 183. Instruments de C — 162. C — jaunâtres (Cocherel), 99. C — sacrés, 331. C — triangulaires, 237.
Caïn, 167.
Calappus, 123.
Calcaire, 267. C — anthraxifère, 252.
Calcédoine, 348.
Calcofanos, 17.
Calculs, 63, 178.
Calefarios, p. 17.
Calenberg, 311.
Caligula, 258, 334.
Cambrai, 14.
Camerarius, 288.
Campanie, 258.

- Canada, 153, 154.
Candie, 16.
Cantabres, 257.
Capnites, 277.
Cappadoce, 41.
Caprée, Capri, 257, 258.
Caraïbes, 154, 228.
Caramina, 52.
Carcharodon, 25, 37, 46, 51, 55,
69, 73, 128.
Cardan, pp. 23-25, 31, 33, 34, 40,
57, 58, 70, 280, 337.
Carinaria, 10.
Carmanie, 5, 7, 8, 18, 20, 31, 52,
55, 66, 72, 220.
Carnac, 318, 319.
Carpe, 133, 177, 234, 341.
Carpentras, 129.
Carreau de la foudre, 310, 311,
334.
Carthage, 75.
Carthagène, 8, 229.
Carus, 93.
Casques, 335.
Cassel, 302.
Casse-tête, 108, 136, 144, 171,
182, 183, 327, 328.
Castrotino (Manalde de), 47.
Catalogue des fossiles de la Silésie,
267, 268.
Catane, 90.
Cataneus (Guill.), 24.
Catapulte, 85.
Catastrophes diluviennes, 352.
Catebata, 280.
Cattes, 158, 292, 305, 306.
Cavernes, 251, 252, 321, 351,
352.
Caves (J.), 226, 240.
Cecina. Aulus Cœcina, 334.
Célèbes, 119, 121, 124.
Celts, 254-256, 321, 346, 347,
350. Celtique (Époque. Bou-
cher de Perthes), 346, 352.
C— (Sol. B. de P.), 347. C—
(Origine) — des pierres tail-
lées, 254.
Cendres, 272, 340.
Ceraimus, 13.
Ceramius, 10.
Ceraunia, 53.
Cerannio, 54.
Ceraolo, 26.
Céraste, 47, 54.
Céraunes (Ceraunii lapides), 8, 9,
25, 30, 34, 72-74, 76, 79,
86, 87, 102, 103, 131, 132,
161, 163, 187.
Céraune (Fig. du), 9. C — blanc,
72. C — bleu, 8, 131. C —
noir, 26, 72, 80, 131, 161.
C — rouge, 8, 26, 72, 131.
C — rond, 191, 192. C —
métallique, 122.
Céraunées (Pierres), 136. Cerau-
neœ (Lapides), 270.
Ceraunias, 22, 29, 30, 34, 36, 58,
72-74, 76, 77, 92, 108, 176,
178, 181, 184, 188-193, 196,
225, 231, 267, 270, 278,
286, 287, 324, 335.
Ceraunicœ (Bélemnites), 255.

- Céaunie. Passim. C — variété de l'astrios, 5. 20. C — (Cristal), 8, 10, 11. C — (Raisins), 131. C — conique, 268. C — étoilée, 239. C — oblongue, 20. C — en pyramide, 268. C — ronde, 6, 20, 29, 42, 52, 80. C — blanche, 7, 20, 44, 78. C — noire, 6, 20, 28, 42, 44, 52, 53, 60, 93, 149, 269. C — rouge, 6, 20, 22, 42, 44, 52, 60, 61. C — rougeâtre, 269. C — verte, 42.
- Céaunie hache, 5, 199. C — (Pierre tombée avec la foudre), 6, 10, 11, 13, 17, 22, 70, 73, 84, 85, 89, 149, 152, 165. C — (Pierre tombée dans le voisinage d'un lieu frappé de la foudre), 8, 55, 151. C — (Gemmes), 335. C — (Pierres), 335 Epreuve de la Céaunie gemme ou pierre, 7, 10, 34, 61, 71, 95, 112, 113, 132. C — métallique, 108, 111-113, 117, 190. C — de Pline, 220. Petites céaunies tranchantes, 215.
- Céauniens (Monts), 17, 29, 30, 49, 69, 132. Voir Acrocéauniens.
- Ceraunio, 26.
- Céaunite, 227, 244, 328.
- Cerauniten, 132, 176.
- Ceraunites, 38, 63, 174, 175, 225, 227, 234, 278, 311, 312, 328.
- Ceraunium, 12, 189.
- Ceraunius, 10, 25, 29, 55, 68, 74, 93, 111, 188.
- Ceraunoides, 225.
- Ceraurum (Céaune), 11, 12, 55.
- Cerele d'airain, 301.
- Cercueils, 170.
- Cerf, 346 (Voir Cornes).
- Cervinus lapis, 176.
- Cérynie, 69.
- Césalpin**, pp. 49-51, 39, 66, 139.
- César, 148, 211, 219, 249. Césars (Les), 156, 257, 258.
- Cestra lapidea, 255.
- Ceylan, 113.
- Chalybe, 128.
- Chambre funéraire, 206.
- Chames, 69.
- Changuion, 164.
- Charles I, 93, Ch. II, 92. Ch. Louis, Elect. de Bavière, 87.
- Charleton**, pp. 90-93, 340.
- Chataigne de mer, 339.
- Chaussier, 67.
- Chélidoine, 339.
- Chélonite, 48, 61, 132, 203, 231. Chelonitis, 92, 142. Chelonitides, 29, 30.
- Chemnitz, 21.
- Chêne sacré, 303.
- Chersonèse cimbrique, 181, 184. Voir Danemarc.
- Cheval, 124, 125. Os de — 97, 100.

- Chèvre, 141.
Chien marin, 25.
Childéric, 157, 158, 192.
Chine, 323, 327. Chinois, 112, 153, 174, 202.
Chladni, 328.
Choc, voir percussion.
Chute d'objets du ciel, 226, 235, 239, 260, 263, 264, 272, 273, 275, 276, 278, 289, 328. Voir fer et foudre.
Chypre, 16.
Ciat (bois de), 122.
Cicéron, 334.
Cidaris, 108.
Cilicie, 45.
Cimbres, 144, 254, 284. Cimbrique (Origine — des pierres taillées), 254. Pays — 283, Antiquités cimbriques, 285, 299.
Circoncision et pierres de C., 43, 162, 170, 176, 189, 196, 229, 236, 237, 240, 327, 328.
Ciseau, 111-114, 122, 126, 145, 169, 171, 219, 222, 230, 247, 289.
Classification. C — des fossiles, pierres, etc., 267, 277, 278, 288, 327, C — des pierres figurées cristallines, 286, C — des pierres façonnées, 293, C — des objets préhistoriques (B. de P.) 346, C — des couches du sol. (B. de P.) 346. (Voir Pétrifications).
Clarke (Guil.), 301.
Claude (L'emp.), 41.
Claudien, 193.
Clava, 32, 218.
Clavus, 32.
Clef en fer, 246. Clef (Claves), 293.
Clément VIII, 40, 50, 165. Clément XI, 40, 138.
Clermont, 259.
Clèves, 256.
Clidemus, 334.
Clodion, 157.
Clous, 146, C — de cuivre, 246.
Clovis, 157.
Cluvier, 296.
Cocherel, pp. 96-97 et 98-100 (Découverte de la sépulture de).
Cocherel, 145-147, 149, 156, 157, 159, 173, 217, 221, 249, 340. Voir de —.
Cock (Simon), 260.
Cœstus, 211.
Cohausen, 136, 217, 299.
Coignées, 204.
Coins. Cunei ænei. C — fulminei. Passim. Coins de pierres (Classif. en deux sections), 210, 255. C — (Instr. de charp. 204, 225. C — pour reposer la tête. (Voir Rumphius), 190.
Colinet (D. Paul), 148.
Collections. Etat belge, 247. Auguste (L'emp.), 257, 258, 334. Imperato (Ferrante), 265. Kervyn, 251. Lang, 287. Moscardo, 340. Settala (Man-

- fred), 274. Van den Bogaerde, 251. Versturme, 251. Wormius (Olaüs), 340.
- Collombet, 260.
- Collines sépulcrales ou funéraires, 192, 193, 208, 209, 240, 254, 286.
- Colmar, 190.
- Cologne, 10, 11, 18, 19, 264.
- Colonna (Fabius), 108, 214, 233.
- Commode (L'emp.), 258.
- Compiègne, 15.
- Concha, 200, 201.
- Conchite, 77.
- Concrétions, 325 341. C — ferrugineuses, 208. C — pyriteuses, 287, 341. C — stactitiques, 243. Classe des C — 238.
- Constantin l'Africain, 13, 16. Constantinus, 13.
- Contemporanéité de l'homme et des grandes espèces d'animaux fossiles 251, 346. C — des silex taillés et des silex polis (In B. de P.) 347, 350. C — de l'emploi du silex et du bronze (In B. de P.), 350.
- Copenhague, 76, 101, 292.
- Coquilles. C — marines. Coquillages, 163, 203, 264.
- Corail, 274.
- Coranticos, 17, 188.
- Coravium, 17.
- Coranum, 55.
- Corbie (Abbaye de), 148, 156.
- Cordonniers, 41.
- Cordoue, 9, 64, 88.
- Corfou, 16.
- Corne, 44, 99, 203, 252, 311. C — en or, 104, 183. C — de cerf, 97, 99, 155, 248, 249, 346. C — de serpent, 37, 47, 48, 54. C — d'Ammon, 310.
- Cornolo, 53.
- Corps minéraux, 238. C — simples, 272.
- Cos, 325.
- Cosme III, 121.
- Cotentin, 235.
- Coudenberg (Pierre), 37.
- Coup d'œil général, pp. 329-344.**
- Coupes géologiques, 244, 245.
- Courlande, 305.
- Couteaux (silex), 44, 46, 75, 103, 105, 144, 162, 169, 176, 179, 181, 183, 184, 188, 189, 191, 193-195, 198, 229, 230, 240, 253, 264, 319, 320. C — de bronze, 184. C — de cuivre, 181. C — de fer 184. C — de sacrifice, 254, 255, 283. C — (Outils), 255.
- Crabes pétrifiés, 133.
- Craie, 84, 348-350.
- Cranes, 96, 97, 99, 147, 160, 184.
- Crapaud, 61, 232, 233. Crapaudine, 56, 201, 202. Voir pierre de crapaud.
- Crémation des morts, 292. Voir bucher, usages funèbres.
- Cristal, 5, 8, 18, 22, 24, 26, 31, 35, 52-54, 56, 69, 72, 153, 118, 192, (Globe de), 274.

- C — azuré, 5, 10, 11, 13, 17, 22, 54. C — opaque, 111, 113. C — de caillou, 288. Cristaux, 163, 164, 174, 336. C — de roche, 237.
- Cristallisations, 126, 325.
- Croatie, 16.
- Croissant, 348.
- Croix, 221, 224.
- Croppensis (Paroisse de Croppen), 188.
- Crustacés, 264.
- Cuba (Jean), pp. 15-17, 336.**
- Cuba (Ile de), 200.
- Cuença, 229.
- Cuivre, 97, 118-121, 123, 124, 143, 145, 146, 166, 181, 204, 205, 217, 221, 230, 314, 319, 331, 332, 350, 351. C —, 114, 115, 118, 120, 224. C — de foudre, 120, 124, 125. Emploi du — 332, 346.
- Culenbergh, 32.
- Culte, 296-303, C — (objets de), 254, 256, 296-298.
- Cultri lapidei, 179. Voir couteaux.
- Cunei mallei, 176.
- Curieux de Neufchatel (Les) pp. 176-177, 343.**
- Cuvier, 67, 327.
- Cylindres, 145. Cylindrus, 145.
- Czakani. Czakhammer, 283.
- D**
- d'Acosta, 53.
- Dactyles, 310, 311. Dactylus Idæus, 209, 277, 278.
- Dalles, 159. Voir pierres.
- Dalmatie, 16.
- Dampier, 182, 212, 214, 255, 289, 343.
- Danemarck, 144, 181, 182. Danois, 286.
- Danneberg, 311.
- Dantzic (Gedanum), 174, 187.
- d'Arcet, 324.
- d'Archiac, 149, 211, 258, 312.
- Dards, 156, 160, 169, 220, 225, 324, 332.
- Dati, 138.
- Daventria, 57.
- David, 162, 298.
- Davila (Pedro Franco), pp. 227-230, 238, 320.**
- De Bast, 1804, pp. 247-248 et 1808, pp. 248-250, 250, 251.**
- de Boodt, pp. 55-62, 36, 41, 64-67, 71, 76, 78, 79, 95, 128-130, 132, 140, 142, 172, 177, 185, 188, 192, 200, 205, 206, 226, 289, 339, 341.**
- de Brosse, pp. 320-321.**
- de Bry (Th.), 194.
- de Caylus, pp. 312-320, 228-230, 247.**
- de Cocherel, pp. 96-97, 98, 99, 147, 155, 159. de C. (L'abbé), 149.**
- de Dohnhoff (C^{te}), 301.
- d'Egmont (Georges), 19.
- de Hautpoul, 145.
- de Jussieu, pp. 151-155, 201-203, 226, 229, 236, 242.**

- de Keralio, 186.
de Laet, pp. 65-67, 41, 293, 299.
de Lamanon, 246.
de Later, 111.
Delfos (A.), 222.
Delft, 67.
Delgeur (L.), 3.
Déluge, 41, 45, 54, 69, 163, 166,
203, 214, 290, 291, 302,
309, 343, 352.
de Marolles (Michel), 331.
de Maurepas, 229, 313, 319.
de Mellen, voir A Mellen.
de Montfaucon, pp. 145-149 et 155-
156, 96, 97, 100, 142, 141,
156, 182, 184, 236, 247,
249, 315, 317, 341, 342.
de Mortillet, 38, 46, 136, 144,
182.
Demster (Thomas), 67.
de Nadaillac, 171, 172, 230, 257,
334.
Dendrites, 213.
Denso (Le Prof.), 178.
Dents d'animaux, 103. D — de pois-
sons, 182, 310, 311, 341. D —
de poissons fossiles, 201, 202,
234, 343. (Voir Carcharodon).
D — du tonnerre, 112, 174.
Derby (Comte), 288.
de Robien, 319.
Dertona, (Tortone), 274.
de Rubeis (Dom), 138.
Dés, 240. Dés de pierre, 179.
Descartes, 86, 128, 130.
de Schwenckfelt (Gaspar), 266.
Detrouchet, 251.
de Villeloin, 331.
de Vreese, 11, 336.
Dezallier d'Argenville, pp. 175-176 et
202-203, 110, 342.
d'Holbach, 321.
Diable, 213.
Diamant, 29.
Dieghem, 241.
Diepholt, 136.
Dieu (Culte du vrai), 303.
Dieu des Goths et des anciens Ger-
mains, 213, 295, 297, 298.
Dieux Manes, 197.
Dijon, 320.
Diluviens, (Dépôts), Terrain dilu-
vien, 345, 346, 351. Dil.
supérieurs (Terrains), 351,
352. Dil. inférieur (Terrain).
Ibid. Epoque diluvienne, 346.
Voir antédiluviens.
Dimensions des céraunies, mar-
teaux, haches, 44, 72, 78-80,
92, 93, 96, 99, 103, 112-
115, 129, 148, 149, 156,
191, 199, 206, 222-223, 236,
246-249, 268, 294, 312, 324,
343. D — de haches de
bronze, 82, 118, 122, 123,
247, 285, 313, 315-318.
D — de la pierre ronde de
Drenthe, 220. D — de dis-
ques, 224, 225.
Diogène de Laërce, 331.
Dion Cassius, pp. 258-259.
Dioscoride, 9, 13, 16, 74.
Disposition des objets dans les
sépultures, 349.

- Disques, 32, 221, 224, 225, 248.
Dissolution des corps métalliques, 290.
Distribution méthodique des fossiles, 288.
Divinité tutélaire, 197.
Dolabre, 104.
Dolce (Louis), pp. 26-27; 49, 53, 337.
Dolmen, 319, 347.
Domitien (L'emp.), 41.
Donderschopje, (Ceraunia metallica), 117, 118, 123, 125-127. Composition de la D. 125.
Donderbeitel, 126.
Donderkeil, 57, 77, 93, 210, 268.
Dondersteen, 111, 122, 127, 138, 173, 175. Donderstein, 77.
Donnerart, 28, 225. Donneraxt, 107, 174, 189. Donneraexte, 305, 307, 308.
Donnerburen, 103.
Donnergabeln, 308.
Donnerhammer, 189, 298.
Donnerkeil et Donner-Keile, 28, 37, 95, 107, 128, 149, 172, 174, 175, 225, 226, 280, 283, 342.
Donner-Keule, 189, 297, 308.
Donnerkiel, 133.
Donnerpfeile, 175, 226.
Donnersteene, 226.
Donnerstein, 21, 22, 30, 41, 61, 92, 93, 95, 96, 128, 133, 149, 175, 200, 226, 270, 287.
Dunderstein, 92.
Dorow (Dr), 253.
Douai, 250.
Doursther, 34, 44.
Drenthe, 207, 220, 225, 256.
Dresde, 27, 129, 163.
Drosolithe, 34.
Druides, 156.
D. S. J. pp. 279.
Du Hamel, pp. 86-87, 217, 340.
Duingen, 180.
d'Ulloa, 319.
Du Petit Thouars, 15, 16.
Dupiney de Vorepierre, 269.
Durme, 250.
Dutrouchet, 254.
- E.**
- Ebène, 41.
Echange (Moyens d'), 350, 352.
Echinides, 80, 96, 126, 335, 339.
Echinites, 153, 165, 166, 173, 174, 180, 187, 193, 210, 220, 225, 231-234. E. mamillaire, 232. Voir cidaris, hérissos, oursins.
Eckhart, pp. 180-185, 100, 343.
Eclair, 210, 211, 213, 215, 220, 259, 260, 273, 279, 280, 330, 334-335. Origine de l'— 273.
Ecosse, 24, 289.
Ecriture Sainte, 49, 184. Voir Bible.
Eder, 142, 306.
Edda, 212.

- Eext, Eexter, 206, 207, 218, 220, 222-224.
Egbert, 18.
Egenolphus, 21, 22.
Egmont, 18.
Egypte, 16, 203, 291. Egyptiens, 314.
Eimbeck, 312.
Eisenhaut, 40 Eisenhout, 139.
Elbe, 22, 72, 311.
Elbingen, 300.
Elbingerode, 38.
Electeur de Saxe, 129.
Electricité (Matière électrique), 236.
Eléphants, 258. E — fossiles, 38, 75, 185, 345, 346.
Eloy (Dict. de méd.), 19, 41, 49, 107, 134, 135.
Elmbarde, 217.
Elzevier, 76.
Emeraudes, 6, 29, 145, 153.
Empan, 44.
Encelius, pp. 21-23, 31, 32, 42, 60, 70, 72, 173, 231, 270, 337.
Encrines, 20, 36.
Enée, 4.
Engihoul, 251.
Engis, 251.
Enhydros, 34.
Ennius, 43, 174, 225.
Enoch (Ville), 167.
Ensisheim, 19, 22, 35, 59, 71, 187, 275.
Entretiens périodiques, 283.
Entrochitis, 220. Entroques, 20, 51, 306.
Eocène, 245.
Epées, 143, 144, 191, 192. E — courtes, 82.
Epiclée, 4.
Epicure, 281, 330, 331.
Epieu, 80, 104 162, 191, 285.
Epines, 203.
Epire, 29, 30.
Epouvantails, 197.
Epreuve des pierres, 276.
Eric de Saxe Lauenburg, 137.
Escarboucle, 49, 55.
Espagne, 8, 9-11, 13, 17, 18, 22, 26, 42, 53, 54, 61, 145, 200, 201, 259, 260, 270, 235.
Espagnols, 131, 314.
Esper. 39.
Esprit martial, 116.
Esprits, 274.
Etain, 4, 124.
Etna, 90.
Etoiles (Action des), 263.
Etstoel, 225.
Etrusques, 314.
Eure, 98.
Européens, 321.
Eustache, 50. Eustachius, 276.
Evangile, 296.
Evans, 257, 334, 340.
Evax, 17, 26.
Evreux, 96, 142, 155, 160.
Exhalaison, 260, 261, 263, 279, 320.
- F.**
- Fabia, Fabiana, 145.

- Fabrication (Procédés de— d'objets en pierre), 295.
- Fabri, 281.
- Fabricius (Georges), 27.
- Fabricius, 283.
- Falconet (Noel), 134.
- Faloppe, p. 25, 337.
- Falster, 80.
- Fantômes, 197.
- Faust-Hammer, 137.
- Favorinus, 30.
- Fer, 4, 10, 45, 48, 65, 71, 75, 77, 89, 97, 99, 102, 103, 105, 106, 112, 113, 119-121, 123, 128, 142, 143, 146, 153, 157, 158, 166, 169, 185, 195, 205, 206, 264, 284, 286, 295, 296, 306, 326, 346. Fer de flèche (Forme de), 153, 172, 202. Objets divers en —: Couteaux, 184. Hache, 96, 157. Glaive, 45. Lance, 45, 53. F— de pertuisanes, 54, 85. Pointe d'épieu, 80, 104. Disques en —, 221. Instruments en — 58, 70, 188, 192, 194, 196. Pluie de — 21, 336. Chute d'objets en — avec la foudre, 14, 89, 263. Masse de —, 9, 63, 65, 129. Fusion du — 174. Usage du — 43, 45, 147, 148, 160, 162, 165-167, 175, 194, 204, 214, 217, 225, 230, 244, 249, 284, 290, 291, 324, 326, 331-333, 346. Premier emploi du — 44, 45, 212, 289, 332. Age du — 206, 289, 309. Rareté du — 217. Manque de — 219, 297, 319, 323, 338, 346. Percussion du moyen du — 141.
- Ferro (Gio. M.) 264.
- Ferronius, 68.
- Festus, 43, 168, 225.
- Fétiches, 321.
- Feu, 292, 323, 330, 331. Feu du ciel, 325.
- Fibiger (Michel), 280, 282.
- Filets, 183, 302.
- Finnois, 217.
- Fionie, 105, 183, 285, 286.
- Fischer (Dr Paul), 51.
- Fischer (Le prof. — In Helwing), 294.
- Flabellum, 108.
- Flagellation, 284.
- Flandre, 247, 248, 339.
- Flèches, 9, 14, 15, 37, 43, 45, 50, 53, 54, 58, 65, 74, 84, 85, 87, 89, 95, 97, 100, 102, 111, 132, 133, 146, 148, 153, 154, 160, 162, 169, 172, 176, 177, 179, 182, 184, 186, 194, 202, 210, 214-216, 218, 220, 222, 225, 240, 249, 253, 256, 289, 290, 293, 324-326, 336, 341, 343, 346, 347, 351. Flèches de foudre ou de tonnerre, 14, 58, 59, 130, 186.
- Florence, 39, 138.
- Fluores, 267.
- Foix (Marguerite de), 47. F—

- (Roger Bernard III, C^{te} de), 47.
- Folgora, 41.
- Fontaine (Ch.), 146.
- Forêt 331. F — Noire, 19. Lit-tausche Wildnusz, 300.
- Formation de vases dans la terre, 269.
- Fossiles, 239, 302, 309, 310. Voir classification.
- Foucault, 146.
- Foudre Passim. Origine de la —, 13, 273. Trois sortes de —, 12. Chute d'objets avec la — ou le tonnerre, 9-14, 17, 20, 22, 25, 26, 29, 32-36, 43, 48, 50, 51, 53, 54, 59, 61, 63, 64, 77, 84-86, 88, 89, 92, 93, 102, 107, 112-117, 121, 123, 124, 128, 130, 133, 135, 136, 140, 141, 168, 172, 173, 175, 176, 179, 181, 185, 186, 191, 213, 218, 257, 259-261, 263, 272. Effets et dégâts de la — 140, 209, 210, 221, 239, 254, 261, 263, 273, 274, 281, 287, 328, 331. Carreau de la — 310. Etude de la — 341.
- Fourches de — 308. Trait de — 127, 128, 174, 262. Dieu de la — 296. Apparence du tonnerre suivant les Indous, 112, 124.
- Foudre. Formation de la pierre de —, 59, 63, 64, 71, 77, 84, 86, 88, 91, 95, 107, 112, 116, 125, 128, 130-133, 135, 140, 150, 215, 220, 226, 233, 234, 239, 244, 256, 261, 273, 276, 278, 287, 336, 341. F — de la céraunie métallique, 112, 113, 124.
- Fouet, 144.
- Framées, 101, 105, 136, 137.
- Français (Francs), 157-159.
- France, 35, 36, 101, 133, 142, 154, 158, 187, 200, 221, 254, 311, 316, 317, 337, 340, 342.
- Frankfort, 22, 49, 55, 107, 110, 136, 269, 271, 291.
- Franciscains, 200.
- Francisci (Erasmus), 129-131, 296, 301.
- François I, 38. Fr. — duc de Modène, 83.
- Franconie, 39.
- Francs, 157-160.
- Frédérie III. (R. de Danem.), 76.
- Freia, 303.
- Freiberg, 164.
- Freret, 328.
- Frezza, 54.
- Fribourg en Brisgau, 19. Fr — sur la Saale, 130.
- Frise, 185.
- Frissingen, 270.
- Froidmond, Fromond, pp. 64-65, 9, 87-90, 129, 339.
- Froment, 248.
- Fronde, 143, 144, 218, 298, 305, 306, 308, 347.
- Fuhrman, 136.
- Fulde, 277.
- Fulgor, 8. Fulgur, 8, 127. Ful-

- gurites, 338, 341. Fulguri-
tum, 127. Fulmen 8, 13, 127.
Fulminaire, 227. Fulminaris cu-
neus, 174. F — lapis, 174,
225, 226. Fulmineum telum,
174.
Funérailles, 136, 157.
Fungite, 77.
Fusaïoles, 183.
Fusion (Produits de), 183.
- G**
- Gabaonites, 275.
Gabelchauer, pp. 55, 12, 49.
Gaffarelli, 130.
Galba, 257, 258.
Galet, 162. Voir Cailloux.
Galien, 16, 41, 272.
Galilée, 64.
Gallinace (Oiseau de proie), 229.
 Voir pierre de —.
Gallo-celtique (Période), 316.
Gamahu, 81.
Gamaïcu, 82.
Gand, 247-251.
Gangue, 69, 71.
Gans, 123.
Gape, 112.
Garatroine, 61.
Garcilasso, 314.
Gassendi, 129, 281, 301.
Gastarellus, 241.
Gasteren, 224.
Gaule Belgique, 147, 148, 157.
 G — méridionale, 158. Gaule, Gaules, 157, 158, 249, 259,
 345, 347, 348.
Gaulois, 147, 157, 158, 196, 319,
 346. Epoque gauloise, 248,
 306.
Gaylenreuth, 39.
Géant, 82, 85, 181, 184, 185,
 213, 217, 256, 257, 282.
Geismar, 303.
Gemmes, 5-8, 17, 22-26, 30-32, 49,
 50, 52, 55, 65, 72, 74, 85,
 131, 141, 142, 145, 267,
 269, 270, 278, 335, 336,
 339. G — blanches, 5, 52,
 65. Jovis gemma, 65.
Génération des pierres, 233, 239,
 275, 287. Voir formation.
Geoffroy St.-Hilaire, 242.
Gérard (Evêque de Cahors), 47.
Germanie, 7, 10, 12, 13, 18, 31,
 53, 55, 57, 143, 147, 155,
 158. Basse —, 220, 302,
 303, 535. Germains, 105,
 136, 143, 144, 161, 172,
 180, 207, 213, 217, 218,
 253, 254, 292. Vieux Ger-
 mains, 209, 211, 213, 217,
 220. Germaniques. (Nations,
 populations), 212, 249.
Gesner, pp. 29-39, 19, 24, 27, 36,
 49, 54, 57-62, 64, 66, 67,
 69-74, 76, 78, 79, 94, 101,
 139, 140, 171, 172, 183,
 185, 205, 226, 232, 239,
 275, 289, 293, 297, 299,
 338.
Gesner (J.), 226.

- Geysen, 277.
Giessen, 107.
Gifanius, 331.
Gigas (Ant.), 75.
Gighi-gontur, 111.
Girasole, 5, 57.
Glace dureie, 8, 335.
Glaives, 79, 103, 181, 188, 195, 346. Petit glaive, 105, 240.
G — oblong, 188. Manche de — 284.
Glands, 144.
Glossopètre, 6-8, 23, 25, 26, 34, 37, 46, 51, 54-58, 61, 67-71, 73, 76, 86, 92, 95, 102, 108, 132, 133, 138, 177, 180, 187, 188, 226, 227, 234, 278, 335, 338, 339. Glossopetra denticulata Gesneri, 69. Glossopetræ non denticulatæ, 69. Glossopetræ mediæ, 47. Voir Golofo.
Glottis, 24. Glottis, 57.
Glouton, 39.
Godin, 229, 313, 314, 319.
Goerlitz, 266.
Goettingue, 180, 186.
Goguet, 203-206, 343.
Goldop, 300.
Golofo, 26.
Goltzen, 150.
Gomier (Aloïs), 139.
Gommes, 8.
Gorgone, 87.
Goslar, 115.
Gosselin, 185-186.
Gotha, 150.
Goths. Gothiques, 162, 213, 214, 295-298.
Gottorp, 94, 95.
Gouge, 111.
Grai, 237.
Grand-œuvre, 271.
Grania, 22, 270.
Granite, 348, 351.
Grattoirs, 46, 162, 171.
Grave, 115, 124.
Graya, 17. Pour Germania, pp. 11 et 12. Comme Germania a été mis par Solin pour Carmania, p. 7. Voir p. 18.
Grèce, 15, 16, 47, 202. Grecs, 165, 221, 232, 296, 314, 320.
Greffenberg, 266.
Grégoire XIII, 48. Grégoire XIV, 40.
Grégoire, 260.
Grêle (Pierres de), 233.
Grenat, 339.
Grenouilles, 83. Pluie de — 273, 276.
Grès, 190, 241, 267, 328, 348, 350, G — ferrugineux, 208.
Groenlandais, 102.
Grondeur, 202.
Groningue, 206.
Gronovius, 95, 101, 149, 226.
Gros, 258.
Gross Wolffsdorff, 301.
Grottes, 185.
Grubenhagen, 312.
Guam (Ile), 289.
Guanacuna culqui, 229.

Guayaquil, 228.
Gudenberg, Gudensberg, 303, 305,
308.
Guds, 111.
Gueldre, 256.
Gui (Récolte du), 248.
Guillaume (Ville), 129.
Gurson de Boyaval, 235.
Gutse, 111.

H.

Haches. Passim. H — de pierre
(classées en deux sections),
210. H — de bronze, 146, 247,
270, 285, 301, 313, 314-
318, 350. H — de cuivre,
205, 206, 319, 350. H —
minérale, 81, H. — d'armes,
99, 172. H — en équerre,
145, 146. Hachette, 114.
Hache votive, 146. Haches en
bois, en bitume, eneraie, 348.
H — gauloises, 316. Dis-
position des H — dans les
tombeaux, 349. Voir hermi-
nette.

Haccourt sous-Liège, 64.
Haerlem, 12.
Halberstadt, 229.
Halle, 200, 283, 285.
Hallebarde, 60, 97.
Halma, 110.
Hamme, 250.
Hammer, voir Faust-Hammer,
Streit-Hammer.

Hammarem mioluir ou miolnar,
213.
Hamy, 343.
Hanau, 55, 56, 109, 110, 302.
Hanovre, 180.
Happelius, 172.
Haran, 141.
Hardenberg, 279.
Hariot (Thomas), 194.
Hartknoch, 297.
Hasselt, 260, 261.
Haubuck, 294.
Haugbuar, 197.
Hautes Puissances belges (Provin-
ces Unies), 133.
Haüy, pp. 326-327, 328.
Heeter, 4.
Heeswyk, 250.
Heidelberg, 254.
Hekeliana (Off. libr.), 163.
Hellestoed, 105.
Helmakse, 217.
Helmstadt, 180.
Helwich, pp. 279-282.
Helwing, pp. 293-301, 152, 172,
173, 192, 193, 307. Helwig,
293.
Hématite, 151, 267, 277.
Henkelius, Henckel, pp. 163-164,
237, 321, 322.
Henneberg, 300.
Hennepin (Le P.), 194.
Henri, duc de Brunswick, 137.
Héraclite, 330, 331.
Heras, 41.
Herbipolis, 87.
Herculanum, 313, 315-318.

- Hercule, 218.
Hérissant, 321.
Hérisson de mer, 165, 210, 215,
220, 265. Hérissons, 265.
Hermann, 234, 301, 308, 309.
Herminette, 144, 222.
Hero Alopecius, 10.
Heros, 257, 258.
Hersfeld, 305.
Hertz, 87.
Hésiode, 85, 143, 195, 206, 214.
Hesse, 142, 144, 158, 187, 292,
293, 301, 303, 305. Hesse
(Maurice Landgrave de —),
271. Hesse-Cassel, 302.
Hesychius, 30, 42.
Hiera, 128.
Hildesheim, 58, 93, 137.
Hindoustan, 323.
Hippocrate, 16, 272, 299.
Hirschberg, 266, 267.
**Histoire de l'Académie royale des
Sciences. Paris, 1753. pp. 201-
202.**
Histoire de Troie, 11.
Hitzacker, 311.
Hochstetter, 226, 240.
Hoffmann, 301.
Holmius (Jacques), 82.
Holstein, 94, 104, 182-185, 271.
Hollandais, 124. Hollande, 256.
Homère, 4, 143, 205, 259, 329.
Hongrois, 283.
Horace, 214.
Hoskyns (J.), 288.
Houdan, 316.
Howard, 328.
Hromatka, 255.
Hrugner, 196.
Huf (Der), montagne, 312.
Huile chimique, 276.
Huinebed, 223.
Huitres, 69, 245.
Humains (Vestiges), 351, 352.
Humaines (Races), 351. Voir
ossements.
Hunnebedden, 208, 254.
Huns, 156.
Hyacinthe, 145, 188.
Hydrargire, 263.
Hyperphysiques (Forces), 273.
Hynam, 271-273.

I.
Idœi dactyli, 7, 38, 58, 87.
Iéna, 149, 150, 230, 342.
Ileburg, 28, 74, 270.
Ilefeld, 311.
Iliade, 4, 259.
Ilion, 30.
Imam (moine), 113.
Imitations d'armes, 106.
**Imperato (Ferdinand). pp. 263-266,
62, 232, 233, 265 (Note),
319, 320, 339.**
**Imperato (François), pp. 62-64, 139,
265 (Note), 339.**
Incas, 314.
Incinération, 147, 183. Voir bu-
cher.
Incini (Anim. marins), 264, 265.
Incrustations, 178.
Indes, 5, 7, 66, 108, 109-127, 216,

- 217, 246, 247, 327, 340. Indoux, 348. Indiens (Asie), 112. Indes occidentales, 75, 217, 228, 264, 319, 338, 340. Indiens (Amérique), 194, 229, 319, 326, 342, 343. Indiens (couteaux), 264. Indiens, 102.
- Influences astrales, 116, 118.
- Innocent IX, 40.
- Insignes (Marques d'honneur), 214, 304.
- Instrumens de menuisiers, 318.
- I — perçans, 172. I — en métal, 285, 326. I — à fouir la terre, 172. I — pour fendre le bois et les pierres, 299.
- Iris, 52.
- Irlande, 289.
- Iselin, pp. 142-144, 147, 149, 341.
- Isidore de Séville, pp. 8-9, 13, 19, 72, 131, 335, 336.
- Isis, 145.
- Islande, 102, 194, 212.
- Isocardia cor, 77.
- Israélites, 45. Voir juifs.
- Istrie, 16.
- Italie, 42, 43, 45, 52, 54, 88, 101, 128, 200, 337, 339.
- Itzli (Pierre), 194.
- Ivarus Hemmetius, 81.
- Ivoire, 97, 100, 146, 259.
- Izarn, 328.
- Izel-lez-Equerehin, 250.
- J.**
- Jacob, 141, 161, 189, 197, 203. **Jacobœus (Oliger)**, pp. 101-106, 189, 193, 340.
- Jade, 96, 99, 149, 230, 242, 246, 323, 327, 328, 348-350.
- Janssen**, pp. 253-256.
- Japhet, 303.
- Japon, 205. Japonais, 255.
- Jaspe, 5, 190, 236, 348.
- Java, 121.
- Javelot, 100, 102, 103, 105, 169, 183, 184, 249, 284.
- Jean XXII (Pape), 47. Jean (Evêque d'Hildesheim), 137. Jean Ernest (Duc de Saxe), 149. Jean-le-Grand (Roi), 296.
- Jennis (Lucas), 271.
- Jersey, 93.
- Jérusalem, 16.
- Jésuites, 108.
- Jeux de la Nature, 46, 48, 107, 138, 150, 153, 178, 291, 339, 340.
- Johannis (Chrétien), 82.
- Jonathas, 45.
- Jonston, 241.
- Josué, 275.
- Journal des sçavans, 131.
- Jours de la création, 272.
- Juel (Axelius), 82.
- Juifs, 196, 342. Voir Israélites.
- Julia (Citadelle), 32, 71, 73.
- Jupiter, 4, 30, 42, 65, 196, 202, 258, 274, 280, 296, 298, 329. J — lapis, 298. Voir Iovis gemma.
- Juste (Th.), 247.
- Jutland, 81, 82, 101, 185, 286.

K.

Kattesteen, 190.
Keillius, 280.
Keisler, 254.
Kentmann, pp. 27-29, 32, 33, 36, 49, 58, 59, 67, 71, 73, 74, 77-79, 83, 93, 94, 172, 270, 276, 289, 338.
Κεραυνος, 188.
Kerver (Jacques), 262.
Kervyn, 251.
Kiesz (Pyrite), 190.
King, 328.
Kinstuet, 300.
Kircher (Le P.), pp. 276-278, 88, 108, 241.
Klein, 174, 215.
Knästorp, 198.
Knorr (G. W.), 230.
Kochdesvenkoie, 186.
Koenigsberg (Regiomonti), 152, 293, 305.
Koenigshofen, 88.
Königsberg (Le Commandeur), 300.
Krasnoiark, 186.
Krötenstein, 268. Krottenstein, 21, 29, 30, 61, 92, 270.
Krüger, 239.
Kruse, 255.
Krytsmar (Le Cap^{ne}), 123, 126.
Kuh-Stein, 307.
Kundmann, pp. 172-174, 100, 212, 217, 342.
Kyl, 121.

L.

Labourage, 205.
Lachmund, pp. 93-94, 233, 289.
Lachter, 31.
La Haye, 82, 109, 166, 176, 207, 224, 225.
L'Aigle, 328.
Lames (Lingulæ), 195. Lames minces, 237. L — en pierre, 169.
Lamia, 37, 54, 57.
Lanina, 37, 47.
Lance et fer de lance, 69, 81, 85, 97, 143, 146, 172, 183, 181, 198, 234, 254, 313, 315, 325, 346. Talon de —, 146.
Lancettes, 320.
Lancisi, 39. Voir Assalti.
Lang. p. 133 et pp. 286-288, 140, 172, 177, 234, 341.
Langendorp, 311.
Lange-Pehr, 198.
Langres, 164.
Langue. L — humaine, 6, 55, 187. L — de pierre, 179. L — de pic, 24. L — de carpe pétrifiée, 133, 177, 234, 341. L — de serpent, 57, 87.
Langue symbolique, 349.
Languedoc, 145.
Lanuvium, 258.
Lapidaire, 13. Lapidarys, 11, 336.
Lapides varii, 28. L — suigeneris, 233. L — incisi, 179. L —

- suppositii, 178, 238. L —
vaccini, 179.
- Lapis amazonicus, 246. L — bufo-
num major, 268. L — cor-
neus, 164. L — renalis, 320.
L — nephriticus, 246. L —
silex, 298. L — fulminaris,
77, 92, 107, 225, 234. L —
fulminis, 210. Voir pierres.
- La Portelette, 347.
- Lappons, 182, 193.
- La Queue, 316.
- Lariques, 114.
- Larrons (Ile des), 289.
- Larval, 47.
- La Sauvagère, 319.
- Lataneus, 24.
- Latins, 320. Latium, 45.
- Laue**, pp. 127-133, 341.
- Lauerentzen (Jean), 101.
- Lavasses, 231.
- Laves, 260.
- Lavoisier, 328.
- Lavingen, 270.
- Lazulite, 193.
- Le Blanc, 287.
- Lehm, 351.
- Lehmann, 255.
- Le Hon, 37.
- Leibnitz, 180.
- Leipzig, 127, 136, 149, 163, 172,
201, 266, 282, 321.
- Lémery (Nicolas)**, pp. 133-135, 341.
- Lemmer, 276.
- Lemming, 83.
- Léonard (Camille), 34, 53.
- Léopold 1^{er} (Emp.), 277.
- Le Rouzic, 319.
- Leyde, 56, 66, 76, 110, 205, 253,
255.
- Lhwyd, Luidius, 233.
- Liban, 30.
- Libavius, 173.
- Licorne (Narval), 103.
- Lieb knecht, 220.
- Liège, 251.
- Lignitz, 282, 285.
- Lille-Rabyens, 198.
- Lima, 229.
- Lime, 31, 44, 222, 283.
- Limoneuse (Matière), 263. Limon,
352.
- Lingula lapidea, Lingulæ lapideæ,
Lingule, 179, 188, 195, 240.
- Lister, 233, 288.
- Lithodendri, 109.
- Lithoglyphes, Lithoglyphi, 240,
241, 243, 244. Lithoglyphi
artefacti, 178, 179. L — arti-
ficiales, 238, 240, 241. Litho-
glyphites, 243.
- Lithographes, 141.
- Lithographia Wirecburgensis, 174.
- Lithotomi, 179.
- Lithuanie (Prince de), 300. Lithua-
nienne (Langue), 296.
- Livre (Poids), 129.
- Livres Saints, 133.
- Locato, 26.
- Lochner (J. H.), 36.
- Loebo, 121.
- Loess, 351.
- Londres, 91-93, 202, 288.
- Loo (Moulin du), 241, 247.

Lorge, 9.
Lothaire II, 303.
Lothersleben, 303.
Louisiane, 103, 194.
Louvain, 18, 64, 149, 261, 262,
337.
Lubeck, 91.
Lucarato, 53.
Lucas (J A. H.), pp. 327-329.
Lucas (Paul), 172.
Lucé, 235.
Lucerne, 133.
Luçon, 200.
Lucii filia, 145.
Luckau, 311.
Lucrèce, 43, 105, 143, 194, 214,
326, 331,
Lumachelle, 339.
Lund. Lunden, 186, 187, 193, 198.
Lune (Montagnes de la), 275, 306.
Lunebourg, 24, 57.
Lurgea, 9, 10, 63, 65, 89.
Lusace, 150.
Lusitanie, 7, 8, 10, 72, 131.
Luxembourg, 38.
Luykhy, 112, 174.
Lychnites, 50, 66.
Lygius, 308.
Lyon, 56, 139, 152, 164, 229,
259, 260, 317, 324, 334.

M.

Macassar, 114, 121, 124.
Machines de guerre, 58.
Maden, 292, 304, 305. Mader-
stein, 308.

Madrid, 228, 319.
Maerlandt, 336.
Maestricht, 243.
Maffei (Alex.), 138.
Magdebourg, 130, 271, 272.
Magellan (Déroit de), 290.
Magcs, 7.
Magiciens, 6. Magie, 81. Voir
talisman.
Magnétisme, 276.
Magnus (Olaüs), 213, 214, 296,
299.
Mahudel, pp. 164-172, 33, 176,
203, 342.
Maier (Michel), pp. 271-274, 339.
Maillets, 204, 225, 324.
Maine (Le), 159, 235.
Maire (Jean), 65.
Major, 173, 182, 183, 206, 214,
275, 281-284, 309-340.
Majorien, 259.
Mallei lapidei, 179, 240.
Malmogen, 198.
Malte, 69, 108, 187.
Manche (La), 348.
Manille, 321.
Marbode, pp. 10-11, 12, 18, 19, 31,
59, 61, 65, 69, 70, 72, 74,
78, 176, 192, 276, 335, 336.
Marbourg, 142, 292.
Marbres, 50, 114, 199, 277, 348,
Marbre blanc, 99. M— noir.
164. M— ophite, 190. M—
porphyre, 267. M— porphy-
rite, 190. M— zotense, 267.
Marcassite, 155, 165, 166.
Marcellus (Nonius), 127.

- Marées, 87.
- Marguerite de Béarn, 147. M — de Foix, 147.
- Mars, 4.
- Marteau, 32, 34, 58, 63, 87, 92, 94, 102, 105, 108, 111, 143, 150, 169, 171, 173, 174, 182, 183, 188, 190, 191, 193, 194, 204, 212, 213. M — pour frapper, 213, 295, 304. M — d'armes, 214. M — de combat, 172, 183, 218, 229, 285, 286, 308. M — de guerre, 286, 341. M — hache, 136, 144, 182, 209. M — à main, 137. M — incandescent, 296. M — de foudre, 31, 33, 34, 73, 216, 223, 224. M — de tonnerre, 213. M — de pierre, 103, 136, 176, 179, 211, 213, 219, 229, 240. M — de bronze, 297. M — de fer, 213, 219. M — de Thor, 219, 256, 297. M — des Goths, 295, 296. M — des Saxons, 283. M — de menuisiers, etc., 213, 282, 283.
- Marti (Dom. Emm.), 145.
- Martin V, 15.
- Martin (Dom. Jacques), pp. 98-100 et 156-160, 100, 221, 236, 242.**
- Martisburg, 285.
- Masler Toppelberg, 222, 224.
- Massel, 308.
- Masses, 169. Massues, 137, 190, 194, 218, 225, 242, 268, 293, 294, 297, 308, 324, 348.
- Mattiaques, 305, 306.
- Mayence, 236.
- Mécanique (Ouvrier, Physicien), 280.
- Mécanique, 281.
- Méditerranée, 51.
- Mehringen, 137.
- Mein, 88.
- Meissen, 164.
- Melanehton, 21.
- Mellan-Grevien, 198.
- Mell (Conrad), 305. Mellenius, 282, 284.
- Memel, 305.
- Memmius, 332.
- Mémoires de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres, 228. M — de la classe des Sciences de l'Institut, 328. M — pour servir à l'histoire naturelle des pétrifications dans les quatre parties du monde, 176.
- Ménandre, 86.
- Mentzelius, 123.
- Menzel, 233.
- Menzeln, 109.
- Mercati, pp. 39-48, 49, 50, 83, 105, 138, 142, 165, 166, 168, 185, 210, 215, 216, 225, 232, 338.**
- Metallothèque, 49, 83, 138-140, 153, 154, 162, 165, 174, 203, 225, 226, 341, 342.
- Mérovée, 157.
- Merret, 233.

- Mer Rouge, 16.
Mertzhausen, 308. Merzhuys, 305.
Mesue (Jean), 16.
Métal inconnu, 282. Métallique (matière, corps), 263, 290.
Métal (Age du), 342. Première connaissance des métaux, 343, 350. Métaux, 50, 143, 147, 148, 151, 155, 157, 166, 167, 214, 216, 237, 239. Trempe des — 314. Transmutation des — 269.
Météores, 162, 272.
Meudon, 153.
Meuse, 157.
Mexique, 75, 200.
Michaelis, 130.
Milan, 274, 287.
Milet, 329.
Millin, 254.
Mimigard, 136.
Minden, 40.
Mine d'acier, 193. Mine d'alun, 24, 190.
Mine du monde, 85.
Minera, 69. Minerais (Fluores), 267. Minéraux, 267, 290. M — (Classe des), 178, 238. Minérale (Substance ou matière), 265, 325, 338.
Minerve, 4.
Misnie, 289.
Mixtes, 134, 340. M — imparfaits, 272.
Mizauld, pp. 262-263, 276, 337.
Moïse, 214.
Monchamp, 64, 89.
Monde (Ancien), 290.
Mone, 254, 256.
Monnaie, 348, 350, 351. Signes monétaires, 352.
Monoceros, 55.
Montalbanus, 67.
Montanus, (Arias), 39.
Mont-Cassin, 13.
Montluçon, 262.
Montmartre, 246.
Montpellier, 164, 175, 202.
Monuments de pierres. M — mégalithiques, 181, 184, 185, 198, 206, 207, 209, 318, 319.
Morand, 235.
Morée, 16.
Moreri, 18, 26, 266, 270, 271, 334.
Morhoff, 91.
Morins, 155.
Morses, 185.
Moscardo, pp. 83-85, 172, 184, 233, 289, 340.
Moselle, 157.
Mucien, 106.
Munster, 137.
Murcie, 200.
Murhard, 305, 308.
Museo di Ferrante Imperato, 265.
Museum Calæolarium, 301.
M — regium Danicum, 194.
Musocco, 25.
Mutilations, 196.
Mythe, 348.
- N.**
- Nadjos, 112.

- Nains, 269.
Naples, 62, 264.
Naterzunglein, 57.
Nau, 114.
Nautiles, Nautilites, 245, 310, 311.
Neaulme (Jean), 176.
Nebra, 303.
Necke (Comté de), 177.
Néphrite, 201.
Néron, 26.
Neufchatel, 176, 177.
Newton, 288.
Nicarague (Rivière), 342.
Nice, 246.
Nicée, 258.
Nicéron, 275, 288.
Nidungur, 188.
Nieder-Mullerich, 306, 307.
Nîmes, 176.
Nitrate, 287.
Noé, 290, 303.
Noguez, 288.
Noix de cocos, 245.
Nomenclature (Idées de Bertrand sur la), 226-227.
Nord (Pays et peuples du), 152, 154, 161, 162, 194, 196, 202, 205, 206, 244, 280, 283, 292, 298, 299. Nord (Département du), 250.
Normandie, 96, 146, 157, 182, 184, 217, 321. Normands, 156.
Northampton, 160.
Norvège, 181, 276.
Notie, 6, 48.
Nouvelle-Angleterre, 214, 289.
Novgorod, 296.
Nuages (Action des), 263, 330.
Nucleus, 182.
Nunningh, pp. 135-137, 182, 183, 217, 299, 311.
Nuremberg, 17, 36, 37, 230, 265.
Nutius, 260.
Nysingh (J.), 210, 211, 225.
- O.**
- Objets changés en pierres, 58, 59, 70, 77, 87, 265.
Obsidienne, 228, 229, 319.
Occident (Emp. d'), 259.
Odemaere, 251.
Odin, 181, 197.
Oeil de chat, 52, 66.
Oelschlaeger, 94
Oester-steen, 138.
Œufs de serpents, voir Ovum anguinum.
Oise (Riv.), 157. Oise (Dep^{t.}), 327.
Olearius, pp. 94-96, 233, 340.
Oloron, 47.
Ombrias, 29, 30, 92, 173, 176, 226, 278. Ombrie, 6, 20, 21, 26, 30, 56, 61-63, 80, 87, 93, 95, 102, 132, 142, 174, 175, 231, 232, 264, 265, 277, 278, 288, 289, 335.
Once, 44, 129.
Oolithe, 178.
Opagra, 198.
Opale, 29, 188.
Ophellot de la Pause, 257, 258.

- Ophite (Marbre), 190, 193.
Or, 4, 46, 58, 72, 99, 104, 120,
121, 123, 125, 155, 183, 205,
243, 248, 259, 286, 331-333.
Orage, 211, 213, 219, 220, 254,
260, 334.
Orange (Ville), 129. O— (Prince
d'), 109, 222, 224.
Oranges marines, 231.
Oratoire (L'), 86.
Orbe, 225.
Orgye, 34, 71, 185.
Orichalque, 103.
Orient, 15.
Orientation des tombeaux, 209.
Origine météorologique des fos-
siles, 265. O — de cer-
taines pierres, 335.
Orléans, 9.
Orne (Dep^t de l'), 328.
Oronce Finée, 262.
Ortensio (Evêque de Verulano), 84.
Orthocératites, 37, 239.
Ortus Sanitatis, 15, 17.
Os, 44, 97, 148, 156, 179, 182,
203, 216, 249, 252, 349. Voir
Cheval.
Osnabrug, 136.
Ossements humains, 39, 96-100,
104, 105, 142, 143, 159, 181,
182, 184, 193, 206, 251, 252,
311, 340, 352.
Ossements (Grands), 185, 257,
258, 345, 346.
Ostracitæ (Urnes), 240.
Ostracites, 62, 77, 138. Voir Hui-
tres, Oester-steen.
Othensee, 285, 286.
Otodus, 69.
Oudaert, 249.
Ouragan, 330.
Ours, 39, 346.
Oursins, 22, 29, 50, 80, 94-96,
142, 210, 226, 227, 231,
232. Voir Cidaris et Echinites.
Outils de menuisiers, 315.
Ovide, 263-298.
Ovum anguinum, 77, 92, 132, 175,
176, 231.
Oxyrrhina, 37, 69.
- P.**
- Padoue, 339.
Pæderos, 5. Pederos, 52.
Paiëns, 292, 295, 297, 303, 306.
Paladius, 16.
Palatin (Mont), 257.
Palerme, 87, 88.
Palestine, 45, 203. Voir Terre
Sainte.
Palladium, 196.
Pallène, 5.
Palme, 44.
Palthenius (Hartmann), 271. Pal-
thenius, (Z.) 269.
Palzdorf, 253.
Pandeetes, 16.
Pangi, 113.
Pannonie, 14.
Paquot, 261, 262.
Paracelse, 81, 271.
Pardos, 200, 201.
Paris, 38, 51, 86, 93, 96, 98, 133-

- 135, 139, 142, 145, 146, 152, 155, 156, 164, 175, 178, 186, 201, 202, 228-230, 235-238, 241, 242, 257, 258, 260-262, 269, 288, 309, 310, 312, 316, 319-321, 323, 324, 326, 327, 330, 331, 340, 343, 345.
- Parme, 68.
- Parthes, 6, 41.
- Passiné, 217, 321.
- Passy (Lire Passiné), 321.
- Patagonie, 343.
- Patrocle, 4.
- Paul III, 48.
- Paulus, 168.
- Pausanias, 143, 214.
- Pavie, 25.
- Pays-Bas, 280.
- Pegu, 123.
- Pelle, 118, 119, 121, 122, 124, 126, 216.
- Pénétration dans le sol, 322.
- Pentacrine, 20, 51.
- Perçoir, 46, 144, 183.
- Percussion, 212, 213, 219, 295, 297, 298.
- Perforation (Procédé de), 173, 295, 306, 307.
- Périefétas, 218.
- Perkun, 296.
- Perles, 145.
- Pernes, 129.
- Pérou, 204, 205, 228, 229, 291, 313, 314. Péruviens, 228.
- Pérouse, 75.
- Perse, 9, 89, 94.
- Pertinax, 258.
- Pertuisannes, 169.
- Perun, 296.
- Pétrifications (Division des), 178.
- Petro-silex, 325.
- Pfriemen, 105.
- Phavorinus, 30.
- Phéniciens, 161, 320.
- Philippines (Iles), 200, 321.
- Philistins, 45.
- Pholades, 162.
- Phrygiens, 193.
- Pic, 136, 172.
- Picardie, 147, 155, 157.
- Pictet, 37, 328.
- Pictor Villigiensis**, pp. 18-19, 10, 35, 301, 336.
- Pictorius (Geo), voir Pictor Villigiensis.
- Pie V, 39, 48.
- Pierre d'Ailly**, pp. 14-15, 336.
- Pierre (Age de la), 45, 148, 151, 160, 166, 181, 184, 185, 217, 290. (2^e âge), 291, 306, 309, 332, 342, 350.
- Pierres (Projectiles), 4, 143, 181.
- Pierre d'aigle, 339.
- ammite, 74.
- à aiguiser, 190, 193, 196, 218, 282-285.
- d'ardoise, 164.
- blanche (Pline), 5.
- (Pietra), cementizia, 264, 265.
- céraunées, 136.
- à chaux, 244.
- de circoncision, 236, 237.
- de coq, 339.
- de corne, 164, 294, 300, 304.

- cornée, 190.
- de crapaud, 30, 56, 61, 233.
- Pierres cunéiformes, 239, 304.
- Pierre cyanée, 193.
- d'éclair, 209, 210, 215.
- d'émeraude, 75.
- éthiopienne, 75.
- Pierres étoilées, 335.
- à feu, 85, 154, 162, 163, 190, 320.
- figurées, 201, 220. Id. cristallines, 286.
- artificielles (Espèce des), 178, 238. P — figurées (Division ou classe des), 178, 238. P — figurées (Genre des), 178, 243.
- (Pietra) focaia, 264.
- fines, 259.
- focara, 264, 320.
- de foudre, passim.
- de foudre (Origine des), 273. — (Usage des), 212.
- de foudre en métal, 216.
- (Propriétés des), 298.
- de foudre (Bois pétrifié).
- à fusil, 99, 118, 160, 168, 179, 204, 249, 319.
- de gallinace, 229, 319, 320.
- de grêle, 80, 233.
- grises, 190.
- idiomorphes, 41, 46.
- judaïques, 50, 231, 232, 231.
- lydiennes, 72, 94, 103, 161.
- de lynx, 107, 209.
- magiques, 288.
- Pierre des Mattiaques, 305.
- météorique, 163-164.
- Pierres minérales, 239.
- Pierre obsidienne, 319.
- ollaire, 350.
- ophioïdes, 48.
- Pierres peintes (Genre des), 178.
- Pierre philosophale, 274.
- phrygienne, 209.
- ponce, 65, 87, 90, 129, 277.
- poreuse, 178.
- Pierres précieuses, 277.
- des rasoirs, 194.
- à reflets (Effets de lumière. Œils de chat, etc.), 5, 22, 38, 52, 53, 57, 66, 335, 336.
- rondes, 211, 321. — ou sphériques, perforées, 189, 284.
- Pierre sagittaire, 74.
- sarcophage, 106.
- de serpents, 232, 233, 268. — en forme de serpents, 51.
- de soleil, 20, 57.
- stellaire, 56, 57, 277.
- Pierres taillées, 265. Genre des —, 178.
- de tempête, 30.
- *testugginate*, 264.
- tombées du ciel, 7, 17, 65, 71, 73, 74, 168.
- de touche, 99, 111-115, 117, 123, 136, 156, 164, 168, 248.
- Pierre tranchante, 162, 194, 221.
- Pierres travaillées, 239. Travail des pierres, 183.
- de vaches, 179, 241, 304.
- Pierre vive, 190, 197.
- Pierres (Classe des), 178, 238. Classification des —, 276.

- (Epreuve des), 276.
Pierres brutes et grandes pierres, 96, 98, 99, 159, 161.
— dressées, 189. — levées, 319.
Pierre (Culte de la), 196.
Pierres (Formation des — dans l'air), 177, 281, 289, 325.
Piers (Rob.), 116.
Pilsen, 134.
Pinna, 51.
Pioche, 188.
Piorun, 296.
Piques, 97, 143, 146, 148, 169, 172, (Fers de —). 225, 249, 301, 324, 326.
Pise, 49.
Plaisance, 68.
Plancus. (Au lieu de Blancus), 287.
Platearius, 16.
Platon, 12.
Pliocènes (Sables), 77.
Pline, 5-7, 8, 10, 13 16-18, 20, 22, 26, 30, 31, 38, 46-52, 60-63, 65-67, 69, 70, 89, 106, 108, 111, 117, 141, 142, 145, 152, 161, 170, 185, 187-192, 204, 210, 219, 220, 226-228, 231, 239, 269, 270, 288, 289, 299, 319, 334, 335
Pline-le-Jeune, 13.
Plomb, 112, 124, 297, 298, 331, 332.
Pluche (L'abbé), pp. 309-311, 341.
Pluies merveilleuses, 21, 130, 273, 278, 289, 335.
Podewils, 298.
Poids, 129, 173, 191, 294, 302, 326.
Poignard, 76, 81, 82, 102-104, 188, 191, 194, 195, 198, 316.
Poissons, 310, 341, 342. Pluie de — 273. Poissons fossiles, 201, 202, 234. Voir Carcharodon, Carpe, Lumna.
Polissage, 189.
Pollion (Anneus), 108.
Polo, 200.
Pologne, 40. Roi de —, 225. Polonais, 283. Langue polonaise, 294, 296.
Polypiers, 36.
Poméranie, 116.
Pommeau de canne, 341. P— d'épée, 144.
Pommes de mer, 210, 215.
Pompée, 334.
Pontrave, 251.
Pores-épics, 265. — marins, 264, 265.
Pores (Division des), 178.
Porphyre, 148, 201, 267, 348-350, Porphyrite (Marbre), 190.
Portugal, 54, 109.
Posidonius, 334.
Poteries, 100, 102, 159, 160, 222, 251, 280. Poterie celtique, 346.
Potsdam, 223.
Pouce, 44.
Præneste, 258.
Prague, 55, 56, 64, 270.
Présages, 257.

Primitifs (Peuples), 331.
 Productions naturelles de la terre
 (Céramiques), 289.
 Projectiles, 183, 191, 221, 224,
 298-300, 304, 305, 308, 348.
 Projection, 279, 297, 299.
 Provence, 229.
 Provinces Unies, 108, 133, 138.
 Prudence, 335.
 Prusse, 34, 40, 294. Prussiens,
 174, 175, 293-298, 300.
 Pseudopale, 188.
 Punamu Nephrit, 328.
 Pygmœerstein, 268.
 Pyramides, 291.
 Pyrénées, 131, 189.
 Pyrimaque, 190.
 Pyrite, 166, 174, 190, 225, 235,
 324, 328. Pyrites (Silex), 54,
 96, 102, 148, 197. P — figu-
 rées, 165. P — martiales,
 237. Pyriten, 190. Pyri-
 teuse (Concrétion), 287. Py-
 riteux (Grès), 328. Voir Mar-
 cassite.
 Pyrope, 8, 10, 49.

Q.

Quades, 308.
 Quarreaux (Carreaux), 310, 311.
 Quartz, 190. (Qwartz), 237, 267.
 Quartz-jaspe, 327.
 Quaternaire (Terrain), 74.
 Quedlinbourg, 127, 130.
 Querfurth, 303.
 Quito, 313.

R.

Racloir, 195.
 Radja Palacca, 121.
 Raisins rouges, 131.
 Ranuce II, Farnèse, 68.
 Raréfaction de l'air, 272.
 Rasoirs, 194.
 Ratisbonne, 11, 270.
 Rats de Norvège, 276.
 Reims, 310.
 Remèdes, 186, 233, 268, 269,
 287, 298.
 Rennes, 10, 11, 319.
 Républiques helvétiques, 133.
 Requins, 46.
 Rhéa, 42, 141.
 Rhin, 157, 253, 351.
 Rhinocéros, 75, 85, 345, 346.
 Rhode, Rhoden, 211, 214, 217,
 254.
 Rhodes, 16, 334.
 Rhodius, 282, 284.
 Rhyncolithi, 69.
 Richter, 234.
 Rindsburg, 271.
 Ripen. Rypen, 81, 82, 101, 104.
Ritter, pp. 311-312.
 Rixa, 303.
 Roches (Classification des), 267,
 277. Roches solitaires, 316.
 Rodolphe II, 56, 64, 271, 272.
 Roennovius (Magnus), 193, 198.
 Rohault, 130.
 Roman de Jonge (Jan), 110, 111.
 Rome, 25, 39, 44, 46, 49, 50, 88,
 108, 133, 138, 139, 200, 258,

- 259, 261, 277, 331, 334. Romains, 74, 85, 136, 143, 196, 205, 208, 211, 229, 231, 233, 253, 285, 298, 305, 303, 313, 314, 316. Invasion Romaine, 350. Objets de l'époque romaine, 248, 251, 316.
- Romé de Lisle**, pp. 237-238, 228, 244.
- Roseaux, 203.
- Rostock, 271.
- Rots-tong, 137.
- Rouen, 135, 310, 324, 343.
- Rudbeck, 162, 183, 192, 206, 214, 284.
- Ruelens (Ch.), 3.
- Rueus, 49, 128.
- Rulland**, pp. 269-271, 339.
- Rulland (Martin), 270, 271.
- Rumphius (Georges Everhard)**, pp. 109-127, 152, 171-173, 175, 189, 190, 200, 201, 212, 215, 216, 226, 231, 239, 240.
- Rumphius (P. A.), 111.
- Rupson, 300.
- Russes, 283, 295, 296, 298. Langue russe, 269. Russie, 94, 186.
- Ryckius (Théod.). 184.
- S.**
- Saalfeld, 149.
- Saba (Reine de), 271, 272.
- Sable, 272. S — ferrugineux, 346.
- Sacrifice, 284, 292, 303, 307, 311, 326, 349.
- Saeta, Saetta, Saëte, Saette, 37, 53, 54, 70, 84, 85, 108, 172, 265, 328.
- Sage**, p. 236, 238, 344.
- Sagittæ lapideæ, 179.
- Saint-Aubin, 10.
- Saint Boniface, 303.
- Saint-Domingue, 326.
- Saint-Jean (Le mont), 38.
- Saint-Just, 327.
- Saint-Maur (Congrég.), 145.
- Saint-Nicolas, 250.
- Saint Paul, 108.
- Saint-Paul (Ile), 115.
- Saint-Pétersbourg, 174.
- Saint-Thomas, 84.
- Saint-Trond, 64.
- Sainte-Geneviève (Cabinet de), 146.
- Sainte-Marguerite, 130.
- Salerne, 13.
- Salomon, 271, 273.
- Salpêtre, 286.
- Saltzbourg, 81.
- Samuel, 162.
- Sang (Pluie de), 273.
- San Lucido, 63.
- San Miniato, 39.
- Saracenus, 173.
- Sarcophage, 193.
- Sarmatie, 282.
- Saturne, 30, 42, 141.
- Saül, 45.
- Sauvages, 153, 154, 162, 176, 202, 203, 210, 236, 237, 242, 244, 321, 323, 326, 327, 341.
- Saxe, 27, 34, 115, 149, 164, 181,

- 187, 208, 222, 224, 229. Slavonie, 16.
Saxe-Lauenburg, 137. Sa- Sclopeta, 103.
xons, 137, 181, 182, 185, Scolopendrites, 231.
283, 292. Scories métalliques, 239.
Saxen (Couteaux), 181. Sealactite, 277.
Saxo Grammaticus, 213, 214, 256. Sécateur, 249.
Scaliger, 168. Secures, 326. S — lapidee, 179,
Scandinavie, 144. 240.
Scanie, 187, 188, 193, 199, 282. Seelønder, 180, 181.
Scharzfeldt (Grotte de), 185. Seeland, 80, 105, 193.
Scheffer, 193, 213, 296. Seine, 157.
Scheidt, 180. Sels. 50, 140. Sel ammoniac, 9.
Scheinvoet, 110, 341. Sénèque, 12, 14, 86, 334.
Scheuchzer, pp. 161-163 et 174-175, Sennert (André) et S — (Daniel),
173, 177, 183-190, 197, 206, 275.
288, 343. Septentrion, voir Nord.
Schiopetto, 54. Sépulcres, 96, 142, 143, 162, 205,
Schlängel, 297. Schlegel, 32, 108. 321. Sépultures, 136, 146,
Schlangenstein, 268. 147, 194, 196, 217, 254, 280,
Schleswig, 95. 283, 285, 286, 299, 309, 349,
Schleuder-Steine, 308. 352. Voir Cercueils.
Schindler, 282. Sérapien, 9, 16.
Schiste, 267. S — téguulaire, 164. Serpentine, 201, 253, 283, 348,
Schmerling, pp. 251-253, 344. 351.
Schminckius, 217, 292, 307. Serpents, 108, 231-233. Voir ovum
Schott, pp. 87-90, 9, 127-129. anguinum.
Schultzen, 95. Sessa, 26.
Schütte (Schutteus), pp. 149-151, Séville, 8.
173, 341. Seyen (Arn.), 138.
Schuttie, 149. Shepton Mallet, 93.
Schuttorp, 135, 136. Siam, 123.
Schwalbenstein, 29. Sibérie, 186.
Schwenckfelt (Gasper), pp. 266-269, Sicile, 128.
232, 338. Voir de Schwenck- Sicilex, Sicilices, 42, 43, 162, 168,
felt. 174, 188, 191, 193, 195, 225.
Seie, 44, 195. **Sidoine Apollinaire**, pp. 259-260,
Scipion l'Africain, 331. 210, 219, 235.

- Siebold (Musée), 255.
Siegstein et Sigstein, 57, 188.
Silésie, 187, 266, 267, 280, 282, 308.
Silex ronds et figurés (Echinites), 210.
Silex, *passim*. Altération des —, 71. Aspect du —, 42. Travail des —, 347.
Silfwerroot, 190.
Similitude d'œuvres, etc., 352.
Simplice, 86.
Sinaï, 16.
Sinsheim, 254.
Siplitz, 33, 74. Sipitz, 94. Sipti, 28.
Sittard (Georges), 37.
Sivers, 173.
Sixte-Quint, 39, 40, 49.
Sobiechen, 300.
Socs de charrue (Coutres), 50, 51, 58, 108, 188, 204.
Soest, 149.
Soleil (Action du), 128, 196, 263, 272, 306. Culte du —, 196.
Solin, p. 7, 10-13, 17, 18, 23, 31, 61, 65, 69, 72, 187, 188, 270, 335.
Solms, 109.
Somme, 157.
Sonderhausen, 311.
Sotacus, 6, 19, 22, 31, 32, 41, 60, 67, 70, 74, 117, 141, 161, 189, 204, 269, 289, 299, 335.
Souabe, 270.
Soufre, 50, 102, 135, 140, 141, 166, 237, 263, 287. Odeur de —, 115, 132, 140, 275.
Matières sulfureuses, 260, 263. Particules —, 130.
Soulage, 145.
Spadei, 80. Sp — Stene, 102.
Spath, 267.
Spathula metallica, 226.
Spectres, 197.
Spelmannus (Gerardus), 262.
Spenerus, 292.
Sperling, 128, 254.
Spielberg, 503.
Spirites Salis, 120.
Spithame, 104.
Squelettes humains, 98, 99, 159, 184, 258.
Stace (Achille), 39.
Stahl, 239.
Stalactites, 178, 277.
Stalagmites, 277, 286.
Stéatite, 277.
Steekbeitel, 111.
Steinene Karpfen Zungen, 133.
Steinhammer, 189, 298.
Steinfelt, 136.
Stella (Erasmus), p. 17, 336.
Stelter (J.), 293.
Sternstein, 57.
Steuer, 17.
Stieff, pp. 282-286, 193, 299.
Stobée, 186-199, 216.
Stockholm, 236.
Stolberg, 38.
Stonehenge, 91, 185.
Straalhammer, Strahlhammer, 31, 34, 67, 94, 189, 298.
Straalstein, Strahlstein, 35, 149, 174, 175, 225.

- Stralkeil, 33.
Stralpsil, 33.
Strasbourg, 15.
Streit-äxte, 201.
Streit-Hammer, 137, 183, 308.
Strigiles, 106.
Stuiter, 208.
Stüler, 17.
Stuttgart, 55.
Substances. Division des — par
Lucas, 327.
Succi pingues, 28.
Succin, 193, 274. Voir Ambre.
Sud (Mer du), 328.
Sudermannland, 177.
Suède. 144, 177, 181, 189, 193,
214, 282. Suédois. 296.
Suétone, pp. 257-258.
Suidas, 299.
Suikerbroodje, 114,
Suisse, 35, 133, 177, 187, 205,
206, 225.
Sumatra, 246.
Sund, 286.
Sustanzia cementizia, 264. S —
felcigne, 264.
Swammerdam, 138.
Symboles, 350, 352. Symboliques
(Figures), 346, 347.
Syrie, 45, 334.
- T.**
- Tacite, 104, 105, 142, 143, 156,
157, 160, 211, 217-219, 249,
292.
Taille humaine, 181, 184.
Talc, 286.
Talismans, 197, 227.
Tambocco, 119, 121, 122. Tam-
bock, 114.
Tamilau, 114.
Tarets, 245.
Taureau, 112, 124.
Tavai Punama, 328.
Technoglyphites, 241.
Tempêtes, 239, 331.
Tentzel. Tenzelius, 185, 283, 295,
299.
Termonde, 250.
Ternath, 112.
Terre cuite, 220, 221, 224, 248.
Terres, 50, 178, 238, 267.
Terres australes, 320.
Terre Sainte, 16. Voir Palestine.
Terzago, pp. 274-276.
Tesserœ badenses, 179, 240.
Test, 63.
Testacés (Fossiles), 274.
Teucer, 4.
Themistiana, 75.
Théophile, 86.
Théophraste, 13, 66.
Thésée, 218.
Thierry II, 18.
Thor, 196, 212, 219, 254, 256,
286, 296. Thors Hammer,
189, 219, 296.
Thorlacius, 254.
Thoron, Thorun, 296.
Thunderbolt, 92, 175, 226. Thun-
derstone, 92, 175, 226.
Thunor, 256.
Thuringe, 129.

- Tibère, 26, 41.
Tibur, 258.
Tilsius, 201.
Titans, 258.
Tite-Live, 254, 299, 331.
Titelmans, pp. 260-262, 337.
Toise des mines, 34.
Tollius, 56, 205, 206.
Toloëbo, 121.
Tolosano (Pierre), 84.
Tomadano, 119.
Tomahau, 113.
Tombeaux, 76, 96, 136, 156-159, 161, 179, 181, 182, 184, 190, 192, 193, 195-197, 204-207, 209, 214, 218, 221, 229, 254, 256, 282, 283, 299, 303, 304, 308, 309, 319.
Tonitru, 226, 296.
Tonnerre, 196, 210, 213, 219, 231-233, 236, 244, 258-260, 263, 270, 273, 279, 289, 295, 296, 325, 330. Origine du — 273. T— mécanique 259. Tonnerres ascendants et descendans, 325.
Topfstain, 62.
Toppel-Berg, 308.
Toratus (Roi de), 9, 89, 129.
Tordensteen, 77, 92. Tordons wigge, 189.
Torga, 28, 33, 73, 74, 94.
Torrubia (Le P.), pp. 200 201. **U**
Tortone, Dertona, 274.
Tortues, 30, 87, 92, 132, 203, 245, 289.
Toscane, 121.
Tosing (Ile), 286.
Totoli, 121.
Tourbe, 220, 346, 352. Tourbière, 248.
Tourbillon, 330. Tourbillons, 177.
Trait (Telum), 285. Traits de foudre. Telum fulmineum, 77, 92, 127-129, 274. Traits de Jupiter. Telum Jovis, 77, 92, 102, 131, 274.
Tranchet, 320.
Travail des pierres, 183.
Treverus, 209, 211-214, 217, 218, 224.
Trèves, 18.
Trévoux (Mém. de), 160.
Trithemus (Jean), 88.
Trivulce, 25.
Trochite, 50, 51, 56, 277.
Trombe, 330.
Tubalcaïn, 41, 167.
Tubingue, 186, 288.
Tuf, 178, 190, 277, 346.
Tuiles, 281. Tuile romaine, 251.
Tumulus, 185, 201, 208, 224, 269, 284, 319.
Tunder, 183.
Tures, 102, 348.
Turenne, 145.
Typhon, 334.
Tyr, 271, 272.

- Urnæ ostracitæ, 179.
Urnes, 62, 81, 97, 100, 104-106,
136, 142, 143, 161, 173, 179,
182, 184, 193, 206, 208, 209,
220, 222, 224, 240, 250, 251,
268, 269, 279, 281-285, 292,
299, 301-305, 308, 309, 311,
339, 340, 349.
Usages funèbres, 229, 292, 348,
349. U — religieux, 297, 298,
302, 306, 318, 350, 352.
U — superstitieux, 304.
Ustensiles, 352. U — de ménage,
254, 255. U — pour le culte,
255, 256.
Uterverus, 67.
Utrecht, 19, 161, 253, 279.
- V.**
- Vaccini lapides, 239.
Vaches, 304, 348.
Vaiser, Vaison, Vasio, Vasso, 129.
Vaisseaux, 259, 260.
Valentini, pp. 107-108, 82, 110, 226,
258, 291, 292, 307.
Valerius Cordus, 24.
Valhalla, 197, 221.
Valkemier (Pierre), 133.
Vallisneri, 200.
Vallogne, 146.
Valmont de Bomare, pp 324-326, 246.
Van den Bogaerde (A. F.), 248,
251.
Van den Bogaerde (A. J. L.), pp. 250-
251.
Van den Gheyn (Le Chanoine), 3.
Van der Aa, 110.
Van Eesveldt (Steeve), 149.
Van Lier (Jean), pp. 206-207 et 207-
225, 223, 253-255, 343.
Van Thol, 207.
Vapeur, 260, 272.
Varenne-Saint-Maur (La), 310.
Vasa fictilia, 268.
Vatican, 39, 46, 47, 49.
Vaucluse, 129.
Veau (Tombé des nuages), 275.
Vecht, 136.
Velcurius, 301.
Velites, 43.
Venise, 25, 26, 52, 133, 264.
Vent, 128, 135, 330.
Venus, 303.
Verague, 342.
Vérone, 83.
Verre, 239, 286. V— fossile, 264,
319, 320. V— noir, 117, 229.
Versailles, 316.
Versturme, 251.
Verulano, 84.
Vésale, 272.
Vicomercato, 65, 89.
Vienne, 14, 15, 28, 33, 74, 93, 238.
Vif argent, 65, 89.
Viglevano, 25.
Vignes, 248.
Vilebrequin, 306.
Vinaigre, 129.
Vincent (Liévin), pp. 137-138.
Vincent, 16.
Virgile, 298, 299.
Virginie, 194.
Vitriol, 237.

Volcans, 117, 229, 241, 325, 328.
von Murr (G. B.), 200.

Vornius (lire Wormius), 189,
192, 194.

Vosmaer, pp. 207-225, 207, 255, 313.

Vossius, 128, 193.

Vulcain, 4.

Vulpius, 130.

W.

Waes (Pays de), 250.

Waesmunster, 247, 250, 251.

Wagner, 226.

Walch (J. E. E.), pp. 230-234, 265.

Walkierra, 190.

Wallerius, pp. 177-180 et 238-241,
215, 244, 343, 344.

Warbourg, 40.

Wassersteinlein, 57.

Waytina, 117.

Wedel (G. W.) Wedelius, 150.

Weiss, 142, 238, 262, 275.

Westendorp, 254.

Westphalie, 135, 136, 149, 181,
182, 185.

Wetterstein, 21, 30, 61, 95.

Wiarda, 255.

Wiesbaden, 253.

Wigge, 121.

Wilhelmi, 254-255.

Wilkina Saga, 188.

Willingen, 19.

Wingendorp, 83.

Witteberg, 275.

Wolfart, pp. 301-309, 173, 189,
192, 239, 241, 293.

Woodward, pp. 288-291, 226, 233.

Wormius (Olaüs) — Museum Wor-
mianum, pp. 76, 83, 93, 95,
128, 132, 172, 173, 189, 192,
194, 216, 233, 240, 241, 266,
276, 289, 340.

Wurf-Stein, 308.

Wurtemberg, 55.

Wurzbourg, 87, 88, 180.

X.

Ximene (Fr.), 194.

Xiphiae, Xiphii, 30.

Xula Mangoli, 117.

Y.

Yeux de serpent, 201, 202.

Z.

Zeilerus, 116.

Zenothemis, 5.

Zericxzee, 13.

Ziegenhain, 305, 308.

Zimmermann, pp. 321-322.

Ziska (Jean), 183.

Zokan, 294.

Zuccolo (Vital), 84.

Zunner, 49.

Zurich, 30, 34, 161.

Zwickau, 17.

Zygène, 32, 33.



ERRATA ET ADDENDA

- PP. 6. § 3. Lire: en effet.
8. § 1. Fermer les guillemets.
17. Graya pour Germania (voir pp. 11 et 12) comme Germania a été mis par Solin (p. 7) pour Carmania (voir ces mots).
17. Evax. Voir note, p. 26.
17. Le titre de l'ouvrage d'Erasmus Stella est: ERASMI STELLAE LIBNOTHANI INTERPRAETAMENTI GEMMARVM LIBELLVS VNICVS. Sola salus servire Deo, — Sunt cœtera fraudes. A la fin du texte: Finit libellus de Gemmis, doctoris Erasmi Stueler Zuickaiuësis phisici & senatoris precipui, quē Nurēberge imprimebat Fedëricus Peypus, Mëse sextili Anno partus virginei, M.D.XVII. Petit in-4°.
18. § 2, l. 6. Mettre la virgule après trouvant.
19. Alard d'Amsterdam demeurait à Louvain en 1542 et mourut dans cette ville en 1544 et non en 1541, comme le disent Mirœus et d'autres auteurs. (Paquot, T. II, p. 550.)
21. Egenolphus. Chrétien Egenolf, imprimeur à Francfort, était un savant dont le nom mérite d'être cité dans l'histoire de la botanique au xvi^e siècle.
24. § 3, l. 3, lire: devient.
Pierre devenant visqueuse. Voir: DE LUC, *Recherches sur les modifications de l'atmosphère*, Paris, 1784. T. 3, pp. 235-236, § 671. Note a.
26. Les deux éditions citées de l'ouvrage de Dolce ont pour titre:
1°) LIBRI TRE DI M. LODOVICO DOLCE; NE I QVALI SI TRATTA delle diuerse sorti delle Gemme, che produce

la Natura, DELLA QUALITÀ, grandezza, bellezza &c virtù loro. CON PRIVILEGIO, IN VENETIA APPRESSO GIO. BATTISTA, MARCHIO SESSA, et FRATELLI.

A la fin du volume: IN VENETIA, .. MDLXV.

2^o) TRATTATO DELLE GEMME CHE PRODVECE la natura; NEL QVALE SI DISCORRE della qualità, grandezza, bellezza &c virtù loro. COMPOSITIONE di M. Lodouico Dolce, da lui in tre Libri diuiso. *Hóra con diligenza ristampato* CON PRIVILEGIO, in venetia, MD CXVII. Appresso Gio Batt & Gio Bernardo Sessa.

Toutes deux sont de format petit in-8^o.

- PP. 27. L. 5. Lire: dès ce moment.
28. Fin. § 6. Lire: donneraxt.
30. Ajouter à la note 3: T. I, pp. 104-105.
33. Note. Après plus haut, ajouter: p. 28, n^o 4. Après Mahudel, ajouter: fig. 3.
34. Note et passim. Lire: Doursther.
35. § 2. Aérolithe d'Ensisheim. Voir à ce sujet: *Le Tour du Monde*, 1866, premier semestre, p. 397, *A travers l'Alsace et la Lorraine*, par M. Ch. Grad.
35. § 2, dern. l. Grès. Le texte latin porte saxum arenarium.
36. Note, l. 2. Lire: AD VIVVM.
40. « Ancina (Jean-Juvénel), Evêque de Salusses, dans le Piémont, natif de la ville de Fossan, à huit milles de Salusses, s'adonna premièrement à la médecine, & fut médecin de Frédéric Madruce, Ambassadeur du Duc de Savoye; puis de l'Empereur Rodolphe auprès de Sa Sainteté... » Pendant son séjour à Rome il étudia la théologie, puis ayant reçu la prêtrise, fut nommé évêque de Saluces par le Pape Clément VIII. (Voir *Moreri*, avec référ. & Janus Nicius Erythræus, *Pinac. Vir. Illustr.*)
40. Lire Eisenhout. Voir *Metallotheca Vaticana*, p. XXIX et p. 229.
45. § 4 et *passim*, lire: conclut.
58. § 3, l. 2. Lire: pourroit.
59. L. 3. Lire: auoir.

- PP. 61. § 2, l. 10. Après *Crottenstein* intercaler: car c'est un bruit vulgaire, qu'elles sont iettées dehors par les vieux crapauts: quoy que les autres estimēt que c'en est le crane.
61. Dern. §, l. 6. Mettre un point après le mot tonnerre.
- 62-64. Imperati. Lire: Imperato.
64. Note. Haccourt-sous-Liège.
65. Dernière ligne. Lire: se trouve.
68. § 2. Il faut METALLICVM et FARNESIVM.
75. § 2. Un de ces couteaux. Voir EVANS, *Les âges de la pierre*, pp. 349-350. Hache de sacrifice, *Ibid.*, p. 152.
80. § 2, l. 3. Lire: le pourpre.
82. § 3. Lire: coins ou haches.
86. L. 13. Lire: la foudre est.
87. L. 14. Lire: fraîchement écloses.
89. Vicomercato, nommé plus haut, p. 65, Vimercati.
Il existe une petite ville du nom de Vimercato, à 5 lieues N-E de Milan, sur la Morgara.
90. § 2. Cette solution *neuve*.... Il faut toutefois rappeler ici que Ferrante Imperato avait déjà dit, en 1599, qu'il n'y a pas lieu de s'étonner de ce qu'on trouve une substance minérale au point où la *sactta* est tombée, comme on le trouve mentionné au supplément des présentes recherches, p. 265.
Charleton fait clairement allusion aux pierres de foudre, instruments préhistoriques. Ce que dit Imperato semble s'appliquer aussi bien à ces derniers qu'aux fulgurites.
90. Dernier §. Lire: de leur intérêt.
92. L. 16. Mettre un point à la fin de la ligne.
104. La note 3 se rapporte au premier paragraphe de la p. 105.
114. N° 14. Lire: une pierre.
125. § 4, l. 5. — je m'explique.
129. § 4, dern. l. — envoyé.
134. 3° l. av. la fin. — elles.
136. § 2, l. 3. Ouvrir les guillemets avant le mot couple.

- PP. 139. L. 13. Après marteaux à main, ajouter : contre ses adversaires.
138. § 3, l. 3. Supprimer la virgule après chevalier.
138. Note 1. Lire : ostracites.
139. L. 5. Supprimer Gesner.
142. Iselin. Son éloge se trouve dans l'Histoire de l'Acad. R. des Inscr. et Belles-Lettres, Tome douzième, Paris, MDCCL. In-4°, pp. 345-357.
155. Note. La date est 1724 et non 1824.
158. 1^e l. Lire « les Cattes, & quelques... »
160. 6^e l. — pourvu de quatre rangées de trous, dont les deux supérieures en comptent chacune quatre et les deux inférieures chacune cinq.
164. Avant-dernière ligne : Son.
171. § 3, l. 6. Lire : et d'un tranchant.
§ 4, l. 2. Mettre une virgule au lieu d'un point après C.
6^e l. avant la fin. Lire Mahudel.
172. L. 1. — celles-ci.
172. KUNDMANN, l. 1. — naturæ.
172. Note 2. — *Art:eney=Wissenschaft*.
173. L. 11. Mettre un point après celles-ci.
4^e l. avant la fin. Lire : ne soupçonne pas la part.
176. Note 3. — le 31 décembre.
178. § 2, l. 3. — ajoute-t-il.
179. N^o 6. Lire *Lithoglyphi et lapideæ*.
181. § 4, l. 5. — fabriqua.
182. § 3, l. 9. *Nucleus* ou mieux *nuclei*.
182. Note 5. — ARNKIEL.
198. § 2, l. — 1. ou.
- 199 § 2, l. 12. — emmanchée.
200. Le ch. consacré au P. Torrubia doit être précédé de celui qui concerne l'histoire de l'Académie Royale des Sciences de Paris.
207. Lire : ARNOUL.
216. 3^e col., l. 3. Lire : exclusif.
228. Note 1, l. 2. supprimer et.
233. LL. 7 et 8. Lire : Imperato, Moscardo.

PP. 236. § 2. La pierre de Lucé « pesait sept livres et demie, elle était de forme triangulaire, c'est-à-dire qu'elle présentait trois espèces de cornes arrondies dont une dans le moment de la chute était entrée dans le gazon » (1). A la suite de l'analyse qui en fut faite il fut conclu que cette pierre « ne doit point son origine au tonnerre; qu'elle n'est point tombée du ciel... » et qu'elle « aura été frappée par la foudre. » Quant à la ressemblance de la pierre de Lucé, avec celle du Cotentin (2) on en conclut qu'il n'était possible d'en rien déduire d'autre « si non que le tonnerre tombe de préférence sur les matières pyriteuses. »

Les détails donnés par Bigot de Morogues, concordant entièrement avec les précédents, doivent être empruntés aux mêmes sources. Les pierres en question n'ont rien de commun avec les outils préhistoriques, mais elles attestent la confusion qui régnait encore au commencement du XIX^e siècle entre les aérolithes et les fulgurites.

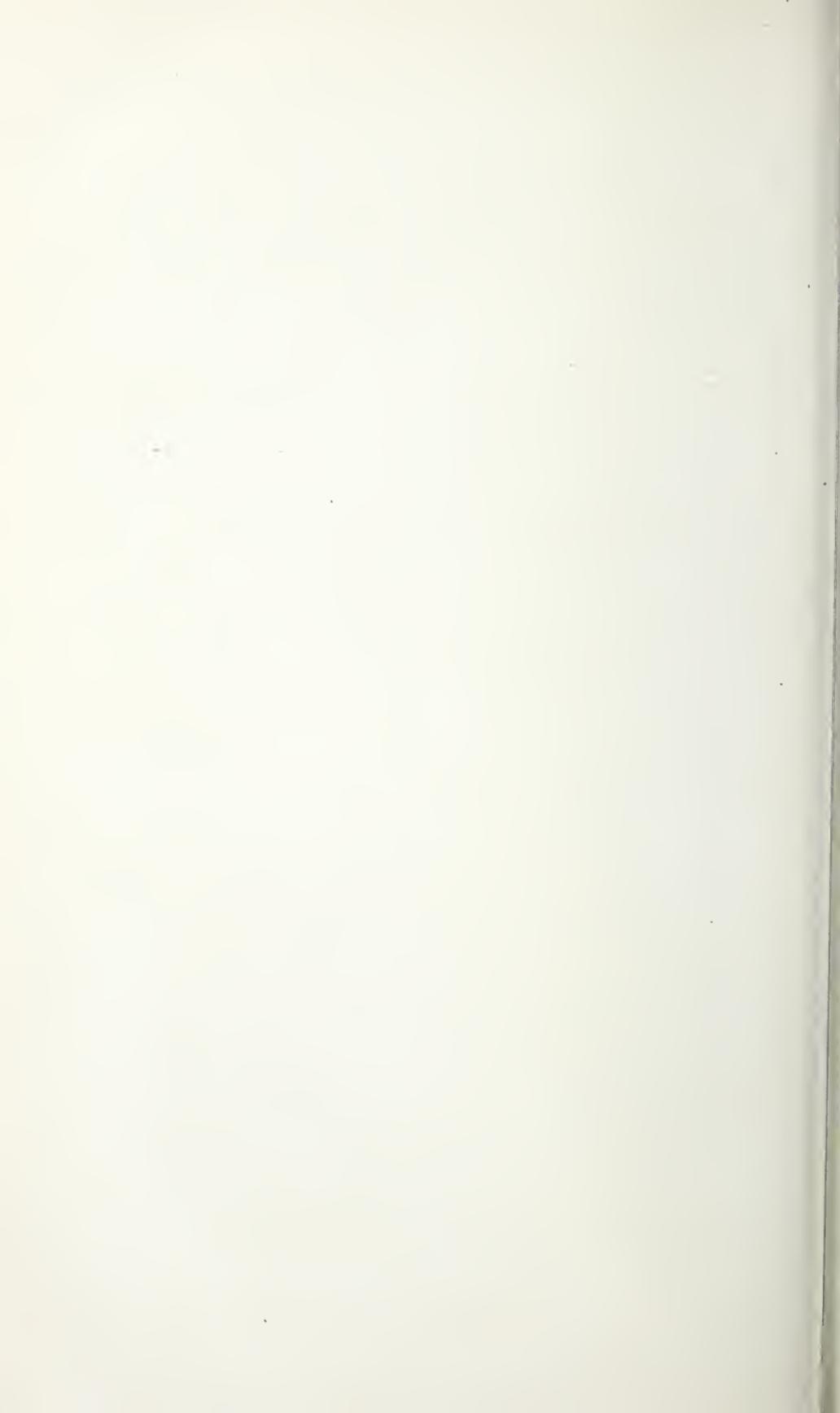
C'est à ce titre qu'elles trouvent place dans l'histoire des pierres de foudre.

238. Dern. §, l. 1. Lire LITHOGLYPHI.
253. L. 8. Lire: que ces coins étaient conservés...
263. § 2, l. 7. Remplacer la parenthèse par des guillemets après le mot célestes et avant les mots est transformée.
263. § 3, l. 3. Lire: torréfiées.
263-264. Lire: histoire naturelle.
271. Note 2, l. 2. — sapientissimo.
276. Fin § 3. Fermer les guillemets.
276 Note 1. Lire: p. 263.
279. L. 4. — un certain nombre.
282. § 2, l. 5. Fermer les guillemets après le mots picrre.
287. § 4. Supprimer les guillemets aux mots droit de cité.
289. § 2, l. 10. Besler. Voir p. 36.
292. § 2, 4^e l. av. la fin. Lire Becker au lieu de Valentini.
297. 9^e l. av. la fin. — ces objets.

(1) Des pierres tombées du ciel ou lithologie & atmosphérique par J. Izarn. Paris an XI (1803), p. 63. (2) Aux environs de Coutances.

- PP. 297. 5^e l. av. la fin. — déterrés.
303. Fin. 1^r §. Un point au lieu de deux.
304. L. 6. Ouvrir les guillemets avant les mots: s'il se fait, et les supprimer l. 18, après les mots: cette sorte.
305. Note 2, l. 2. Lire: anno 1708 et même ligne: GUDENSBERG.
307. § 3. Lire: Les figures 1 et 2 représentent... figure. Ce caillou est dit ici...
312. Entre les articles consacrés à Ritter et à de Caylus (p. 312) doit prendre place celui qui est consacré à Zimmermann, pp. 321-322.
319. L. 8. Lire: qui furent faites.
- 321-322. Zimmermann. A reporter p. 312 à la suite de Ritter.
398. Ajouter à la table Vimercati, p. 65, et voir Addenda, note relative à la p. 89.
-





Séance publique

du 6 octobre 1907

La séance s'ouvre à 11 heures du matin, dans la salle Leys, à l'hôtel de ville d'Anvers. Un public nombreux et choisi occupe toutes les places.

La réunion est présidée par M. Paul Saintenoy, *président*. Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire*; Hymans, Paul Cogels, Soil de Moriamé, A. Blomme, chanoine van Caster, Geefs, Geudens, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, de Behault de Dornon, chanoine van den Gheyn, R. P. van den Gheyn, S. J., L. Blomme, van der Ouderaa, chanoine Laenen, Kintsschots, membres titulaires; MM. Bilmeyer, comte Le Grelle, Willemsen, Dubois, Dr van Doorslaer, abbé Zech, Casier, Hulin, Coninckx, Heins, membres correspondants regnicoles; M. le comte Lair, membre honoraire étranger.

Se sont excusés de ne pouvoir assister à la séance: M. Theunissens, *trésorier*; Bergmans, vicomte de Jonghe, Stroobant, de Witte, Pirenne, membres titulaires; MM. Crépin, Naveau, Comhaire, membres correspondants regnicoles; MM. le comte van der Straeten Ponthoz, Hagemans, Fréson, membres honoraires regnicoles; MM. de Swarte et baron d'Avout, membres correspondants étrangers.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous ceux qui avaient répondu à l'appel de l'Académie, M. Saintenoy donne lecture de son travail relatif aux *architectes flamands dans le nord d'Allemagne au XVI^e siècle*.

Puis, successivement, M. l'abbé Zech fait connaître la *papyrologie grecque et ses progrès*; M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck

parle de la *Toison d'or et de l'exposition de Bruges*; M. Fernand Donnet fournit des détails sur la *censure dans la presse sous le régime français*.

Ces quatre communications sont imprimées ci-après.

En clôturant la séance, M. le président Saintenoy remercie vivement les autorités et toutes les personnes, notamment les dames, qui ont bien voulu assister à la réunion, et félicite les membres qui ont contribué au succès de cette solennité artistique.

La séance est levée à 1 heure.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
P. SAINTENOY.

Les Architectes flamands dans le Nord de l'Allemagne au XVI^e siècle

MESDAMES, MESSIEURS,

Lodovico Guicciardini, patricien florentin, écrivait, ici même à Anvers en 1567, à propos des artistes architectes et sculpteurs, ses contemporains des Pays-Bas que :

S'espardent aussi de ces Régions, Maistres par l'Angleterre, par toute l'Allemagne et spécialement au pais de Dannemarc en la Suetie, en la Norrvégie, en Poloigne et en autres païs septentrionaux jusques en Moscovie, sans parler de ceux qui vout en France, en Espagne et en Portugal, le plus souvent appelez des princes, des Républiques et d'autres potentats avec grande provision et traictement, chose non moins merueilleuse que honorable (1).

Parmi ces émigrés combien peu nous sont connus, combien ont échappé jusqu'ici aux recherches archéologiques et historiques, que de noms oubliés dans nos biographies d'artistes et qui seraient l'honneur de notre Art.

Aussi est-ce toujours avec le plus grand intérêt que nous voyons des chercheurs étrangers coopérer avec nous à l'étude des œuvres de nos artistes à l'étranger et que nous applaudissons aux trouvailles de nos collègues nationaux qui de jour en jour enrichissent constamment la liste admirable de nos grands artistes.

(1) LOD. GUICCIARDINI. *Description, etc*, 1567, p 133.

En Allemagne et en Suisse, dans ces dernières années, ont paru plusieurs mémoires très importants pour l'histoire monumentale de nos pays et notamment, parmi eux, nous citerons: *Die belgischen Jesuitenkirchen*, du R. P. Joseph Braun, qui nous parle du rôle architectural des pères Henri Hoeimaker, né à Tournai en 1559, et Jean du Blocq, né à Mons en 1583, de Jean Perseyn, né entre 1530 et 1540 et aussi du frère lai Pierre Huysens, né à Bruges en 1577, dont vous avcz ici, à Anvers, l'œuvre maîtresse et très méritoire, la tour de l'église Saint-Charles.

Je ne vous parlerai qu'en passant, car elle vous est bien connue, de l'œuvre si remarquable du docteur en droit M. Robert Hedicke sur Jacques du Broeucq, *der Meister des lettners von Ste. Waudru in Mons*, pour arriver à l'étude de M. Georges Cuny, *landbau inspector* à Elberfeld, sur Jérôme van Oberberg, d'Anvers, et sur le rôle d'Antoine van Oberberg, de Malines, dans la construction de l'hôtel de ville et de l'arsenal de Danzig.

Ces architectes sont restés inconnus jusqu'ici des biographes belges, ce qui donne aux travaux de M. Cuny un intérêt considérable.

M. Neefs, dans son *Histoire des peintres et sculpteurs malinois*, 1876, p. 20, vol. II, a bien signalé un Henric van Obberghe comme ayant travaillé, après 1444-1445, à la porte d'Hanswyck, à Malines, et à celle du Neckerspoel, associé avec André Keldermans. Mais outre que plus d'un siècle sépare notre architecte de ce sculpteur, la presque similitude du nom en l'absence d'autre indication, ne suffit pas pour les rapprocher l'un de l'autre.

Jérôme van Oberberg, dont le nom germanisé devient Hieronymus von Obbergken ou von Oberberg ou encore von Obbergen, fuit nos contrées désolées par la guerre de religion, quitte Anvers, va vers l'Allemagne, se fixe à Danzig, où il obtient le droit de bourgeoisie, le *Bürgerrecht*, le 28 janvier 1570 et le titre de Maurermeister, comme maître des œuvres, originaires d'Anvers (*Burgerbuch von 1536bis 1592*).

Le 30 juillet 1574, les archives de la ville de Danzig nous apprennent qu'il travaillait avec Paul Van Dorne, un autre de nos compatriotes, probablement. Il appartenait ainsi que sa femme Parbara à la religion réformée et d'après les registres de bap-

tème de l'Eglise de SS.-Pierre et Paul à Danzig, il leur naquit, en 1575, un fils qui reçut le prénom de Gêrôme comme son père. Ce renseignement émane de M. l'architecte Muttray, de Danzig, qui a trouvé l'inscription suivante dans les registres baptismaux : 1575. *baptizatur Hieronimus natus ex patre Hieronimus von Oberk matre Barbara.*

C'est tout ce que l'on sait de la vie de Gêrôme. Quant à Antoine, le Malinois du même nom, que le *Burgerbuch* nous fait ainsi connaître, sans que nous sachions son lien de parenté avec le précédent, nous le trouvons d'abord voyageant pour étudier l'architecture et particulièrement l'art militaire à Ulm, Dresde, Breslau et Küstrin. Après cela il vient en Danemarck, où le Roi Frédéric II avait commencé, en 1574, à Oeresund au nord d'El-seneur (Helsingör) à l'emplacement du fort Oerekrog, le magnifique château du Krönenborg (1).

Cette œuvre marque dans l'architecture danoise l'avènement des formes de la Renaissance. On croit que Hans von Diskau de Leipzig, a donné ses conseils à Frédéric II pour l'exécution de ce monument. Les travaux s'exécutaient sous la direction de Hans Paaske, communément Hans Baumeister, probablement de race allemande, d'après MM. Skjold Neckelmann et F. Meldahl, dans leur *Denkmäler der Renaissance in Dänemark*, quand, en 1577, y arriva Antoine van Oberberg. Les comptes de l'œuvre mentionnent son nom à partir de cette année et l'année suivante, il devint maître de l'œuvre, fonction qu'il garda jusqu'à son achèvement en 1585.

Hans Paaske, à qui il succéda, avait compromis la solidité de l'édifice par une mauvaise direction des travaux et était, hélas, emprisonné depuis 1581. Notre compatriote n'est donc pas l'auteur du château du Krönenborg, mais on lui doit son achèvement et sa décoration. Le 29 janvier 1586, il reçoit encore 100 tåler danois pour ces travaux.

Il est désigné à ce moment de sa vie comme architecte du roi de Danemarck ou encore comme architecte du château royal du Krönenborg.

Attiré par la richesse des villes hanséatiques, il quitte cepen-

(1) FÉLIX NARJOUX. *Notes de voyage d'un architecte*, Paris 1876, p. 449.

dant ces fonctions pour aller à Danzig, très occupée à ce moment à reconstruire son enceinte murale, sous la direction du *Maurermeister* Hans Schneider von Lindau et Friedrich Tode, architectes de la ville et Hans Cramer de Dresde, auteur de la *Hohen tore* à l'ouest de la ville (1574-1576). Nous trouvons un autre nom d'artiste de notre pays parmi les sculpteurs occupés à cette œuvre. C'est Wilhelm van den Block (1588).

Par suite du désaccord entre le Danemark et la Pologne, les bourgeois de Danzig voulaient l'achèvement rapide des travaux. M. Cuny nous apprend qu'Antoine van Oberberg vint dans cette ville, où il prit du travail en 1584 pour l'achèvement de la *HAUSES Weichselmünde*. En 1586, il fit le modèle des fortifications en terre et en maçonneries et cette même année, il commença la transformation de l'hôtel municipal de l'*Altstadt* Danzig, dont certains caractères architectoniques marquent si bien l'origine flamande de van Oberberg. Un cartouche donne comme millésime 1587, mais sur un des frontons, il en est sculpté un autre: 1589.

En 1590, nous trouvons Antoine van Oberberg membre de la *Christopherbank*, et en 1591, le 20 janvier, confrère de la *Reinholdsbank*, dans l'*Artushofe*.

Ses affaires marchaient donc bien à preuve encore qu'en 1595, il donna à la *Christopherbank* avec deux de ses confrères, une coupe en argent et qu'en 1601, le 12 novembre, il y fait inscrire à titre de sœurs *Schwestern* Sarah, sa seconde femme et sa fille aînée Esther. Sa première femme s'appelait Sarah de Meyer; il s'était remarié en 1600, le 7 février, avec Sarah, fille de Michael Schwarz, *Danziger Kauffhern*, marchand de Danzig, décédé. Depuis 1590 jusque 1600, Antoine van Oberberg, de même que son beau-frère David de Meyer, était en procès avec un batelier Adriaen Cornelissen Paw.

Sa réputation était alors considérable en Allemagne, puisque le bourgmestre de Thorn, Henri Strobant l'appelle dans ses écrits politiques, en 1591, *ein führnehem baumeister!*

Heinrich Strobant lui demanda, en 1590-1591, l'achèvement des fortifications de la ville de Thorn. On lit en effet, dans le *Manuscriptum Strobandianum de munienda urbe Thorunensi: (Bibliothèque du Gymnase royal à Thorn) Magister Antoni von Obberghen*



FIG. 1. — LE LANGENMARKT A DANZIG AVEC L'HÔTEL DE VILLE.
TRANSFORMÉ PAR ANTOINE VAN OBERBERG, DE MALINES. 1587.



bedencken von befestigung der Stadt Thorun. Anno 1591 mense Septembri auf begeren E. E. RATHS durch mich, Heinrich Stroband aus gemeltes baumeisters Bericht gefust und beschrieben.

Ce document écrit, vous venez de l'entendre, en septembre 1591 a un grand intérêt pour l'histoire de la fortification et de l'architecture. Je vous demande donc la permission de m'étendre quelque peu sur ses prescriptions.

Il indique entre autre comment la ville devait agir, pour se procurer les fonds nécessaires pour trouver les matériaux et obtenir l'armement de la forteresse. Les articles III, VI, X, XVI, XIX et XX se rapportent à la fortification et à l'exécution des travaux. Ils ont été faits suivant les indications de Van Oberberg dont le memorandum n'existe plus à part les deux feuilles 81 et 85.

La feuille 85 contient comme suite: Je crois qu'il faudrait faire les fortifications tout droit vers le côté de la Vistule et encore les doubler d'un grand et fort mur, comme les forteresses de Küstrin, Dresde, Breslau, Ulm et autres.

Les articles I, II, VII, IX, XVII et XVIII montrent l'ingénieuse distribution des frais qui tombaient à la charge des citoyens. Il est l'ouvrage de Stroband. Cette partie, comme les articles de la surveillance des travaux X, XI et XII sont très intéressants, ils montrent la situation de l'architecte au xvi^e siècle.

D'après ces articles, la surveillance des travaux devait être confiée à huit surveillants, à choisir parmi les citoyens. Cette commission devait se réunir une fois par semaine pour discuter les décisions à prendre. Quatre d'entre les membres s'occupaient du *Wallgebaude*. Pendant l'exécution des travaux, ils devaient être sur les chantiers et veiller à la bonne arrivée des matériaux sur place. En même temps, ils devaient soigner pour les échafaudages, les outils et attelages, faire les comptes de semaine et les envoyer au caissier de la ville, leur collègue. Deux autres membres réglaient les finances, faisaient les comptes pour les parties de construction à payer par les citoyens et réglaient les paiements des feuilles de semaine.

Le surveillant de la briqueterie recevait, par trimestre, une certaine somme pour l'achat des chaux, des pierres de roche. Le 2 février, chacun faisait son bilan, à vérifier par la commission.

Les caissiers avaient encore d'autres employés pour la comptabilité.

Pour ne pas surcharger la briqueterie de la ville, on en construisit une nouvelle et un nouveau four à chaux. Ces deux industries étaient sous la direction d'un des architectes qui surveillait en même temps les matériaux. Elles eurent à fournir 150.000 briques par an, ainsi que le ciment, la chaux et le « *mörigel* » nécessaires.

Le *mörigel* est une espèce de calcaire à chaux, qu'on trouve en Prusse occidentale, le long des fleuves et des étangs, à une profondeur d'environ sept mètres. Séchée et cuite dans des fours *ad hoc*, elle donne un très bon mortier.

Le huitième surveillant ne devait s'occuper que de la fourniture des pierres de roche. Comme le nombre des briques était très minime, ces matériaux devaient être d'autant plus employés.

L'article XI s'occupe des *Bauknechten*, qui avaient la fonction des surveillants d'aujourd'hui. Le premier surveillait les ouvriers, leur nombre, leur exactitude du commencement à la fin des travaux, la quantité de besogne fournie. Il devait avoir des connaissances techniques comme l'article XII le renseigne.

Le second avait la surveillance des charretiers et du sonneur de la cloche du travail. Il aidait les caissiers pour la rentrée des fonds en retard. Le surveillant de la briqueterie et celui qui s'occupait de la fourniture des pierres avaient le troisième comme aide.

Voici l'article XII qui s'occupe de l'architecte en chef.

Art. XII. — On ne sait pas décrire de quelle importance est pour ces travaux un très capable architecte. L'ouvrage en soi-même le demande déjà, et il serait très dangereux et ridicule de le vouloir exécuter sans lui. Le conseil et les propriétaires doivent comprendre, qu'il faut chercher un homme qui possède la preuve qu'il connaît son métier et qu'il a déjà dirigé des travaux analogues.

Un tel architecte doit être bien payé, parce que, un mauvais payement crée des mendiants (*sic*), des ouvriers mécontents et de la mauvaise besogne. *Operarius est dignus mercede sua*. Tel payement, tel ouvrage. Cet architecte doit avoir une habitation gratuite, ainsi qu'une certaine quantité de bois et aussi deux élèves qu'il doit garder à ses frais. Cet architecte ne sera pas forcé de

faire de durs travaux manuels, il suffit qu'il donne de bons conseils. Il doit bien connaître la situation de la ville et la suite d'exécution des travaux, montrer les défauts aux édiles et leur donner des conseils pour les changer, le cas échéant.

L'architecte ne peut tout faire à son idée, mais doit se laisser donner des conseils. Le propriétaire ne peut lui faire des observations grossières. Il sera discret, ne pendra au nez de personne les secrets des travaux, ne donnera pas l'occasion au peuple de critiquer ceux-ci. Préoccupation électorale, vous le voyez, pour les bons administrateurs de la ville de Thorn, *Nil novi sub sole*.

Le maître des œuvres devait prêter serment qu'il achèverait fidèlement les travaux et que quand ils seraient finis, il ne donnerait pas de conseils contre la ville et qu'il garderait le tout dans un parfait secret.

Dans l'intérêt des constructions particulières, cet architecte devait donner à chaque habitant de bons conseils pour le commencement et achèvement de leurs travaux personnels. Il était admis qu'en dehors des travaux de la ville il pouvait avoir un bureau privé en ville, soit chez lui dans le logement que lui donnait le conseil, soit chez des personnes privées, pour gagner d'autres honoraires et qu'il pouvait avoir autant d'employés que les autres architectes de la ville. Il était tenu de ne faire aucun travail en dehors du territoire de celle-ci.

Il recevait le salaire de ses employés et — détail pittoresque — était tenu de le leur donner.

L'architecte devait embaucher les maçons et autres ouvriers.

A côté de l'architecte — sage précaution pour l'avenir — se trouvait un élève pour s'instruire des travaux, pour qu'il puisse devenir ensuite son remplaçant. Le subordonné devait être un des trois surveillants de travaux. Il pouvait aussi être un des maçons plus salarié que les autres. En hiver comme en été, il devait être au service de la ville en cas de nécessité. En cas d'absence de l'architecte, il dirigeait les travaux à sa place.

Vous voyez d'après ces détails que l'architecte était un employé de la ville, salarié et logé par elle, à part cela il était architecte privé et entrepreneur. Le Conseil communal lui donne l'espoir d'autres travaux.

Le domestique qu'Antoine von Oberberg avait pris avec lui du Krönenborg, à Danzig, fut son employé pendant de longues années dans son bureau particulier. Une chose à remarquer, c'est la conduite obligatoire de l'architecte vis-à-vis de la ville et la façon dont il devait instruire son remplaçant.

Avant l'exécution des travaux, l'architecte devait faire des maquettes en bois ou en plâtre, pour juger de l'ensemble de la défense. Pour ne pas que les frais fussent trop élevés, on construisit chaque année cinquante « Ruter » et ainsi le mur devait être construit en quinze à vingt ans. Antoine von Oberberg n'approuvait pas cette lenteur d'exécution et voulait faire entreprendre les travaux de maçonnerie pour avoir fini en deux ans de temps, sauf les travaux des courtines. La preuve qu'il aurait eu promptement terminé ces travaux, est donnée par les restaurations qu'il fit à l'hôtel de ville de Thorn en 1602-1603, mais malgré son avis, les travaux ne furent pas menés aussi rapidement, si bien que la guerre suédo-polonaise obligea la ville à faire des fortifications extérieures en 1629. Les autres fortifications ne furent élevées qu'en 1655, après la prise de la ville par les Suédois.

Mais revenons au rôle de van Oberberg à Danzig. En 1591, l'architecte principal, Hans Schneider, de Lindeau, avait quitté son emploi à Danzig pour Breslau et, en 1592 son compagnon Friedrich Tode, était mort.

Le premier avait le soin des travaux de terrassement des fortifications et des habitations et le dernier celui des fortifications et cours d'eau. Le soin du Conseil était de chercher des remplaçants aussi vite que possible. Naturellement, le choix tomba sur van Oberberg et Jean le Frison, aussi appelé van Julich. Le 11 juin 1592, le Conseil lui accorda un traitement de 500 gulden par an, 20 tåler pour le chauffage et une habitation. Il est prouvé qu'il resta au service de la ville, car le 17 octobre 1596, il acheta les droits de bourgeoisie et fut inscrit sur le registre de la population comme architecte en chef de la ville.

En dehors des fortifications, van Oberberg eut à faire la construction de l'arsenal de Danzig. Celui-ci, construit en 1600-1601, est son plus bel ouvrage et montre ses rares capacités. A côté de la face extérieure occidentale, qui est très simple, la face inté-

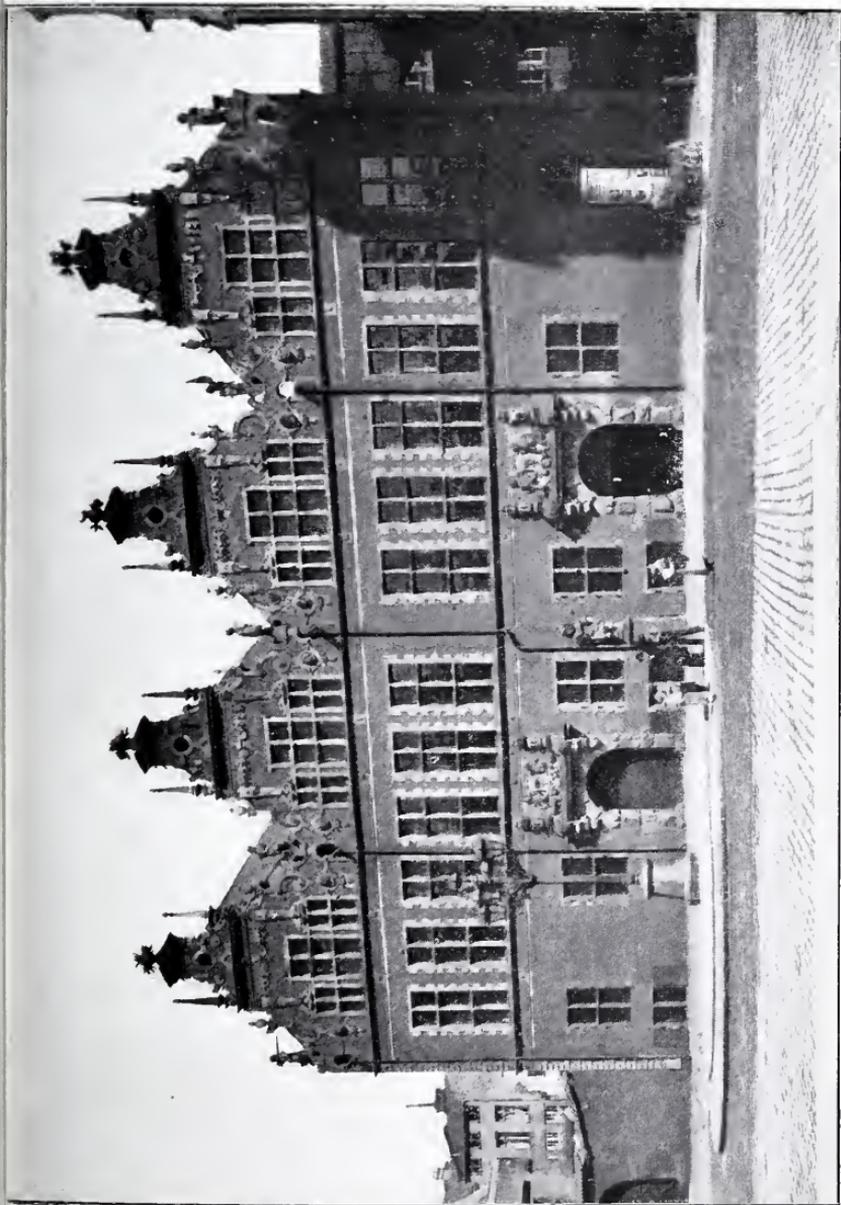


FIG. 2. — LE GRAND ARSENAL DE DANZIG (ZEUGHAUS).
CONSTRUIT PAR ANTOINE VAN OBERBERG, DE MALINES (1600-1601).



rière, du côté de la ville est très décorée. La partie supérieure prouve un esprit très inventif. La façade avec ses deux tourelles se rapproche tout naturellement du château royal de Frederichsborg, construit vingt ans après. Deux constructions du même caractère sont celles qu'il fit pour la Société botanique et une maison privée, Pfefferstrasse, 47.

La première construction est remarquable par ses pignons, sa toiture bombée, sa terminaison de tour, sa double bretèche à cinq étages, et ses girouettes qui portent les dates 1598-1599. Les ornements sur les côtés des consoles rappellent ceux de l'entrée principale de l'hôtel de ville (*Altstädter Stadthaus*), à Danzig. La partie supérieure de la maison de la *Pfefferstrasse* a le même caractère. Si on ne savait prouver que ces bâtiments sont son œuvre, on n'aurait qu'à comparer leur architecture et on en serait convaincu.

Sa présence à Danzig s'interrompt en 1601. La ville de Thorn, qui se relevait de sa décadence de la fin du xvi^e siècle, lui fit alors réparer son hôtel de ville, construit en 1393, et qu'il modernisa suivant les idées de son temps.

Les demandes du Conseil de Thorn pour avoir Ant. van Oberberg, en 1600, furent refusées, à cause de la peste qui régnait à ce moment à Danzig. Il en fut de même le 20 mars 1601. Le Conseil le fit venir pour l'hiver suivant. La date de son transfert n'est pas connue, mais on croit que c'est à la fin de 1601. En 1602-1603, il transforma l'hôtel de ville selon ses projets, en conservant le mode de bâtir en briques des premières constructions. Tout le bâtiment fut haussé d'un étage, et il conserva les profils gothiques et les arcs en tiers points surbaissés. La décoration extérieure est portée sur consoles qui sont garnies de bustes et qui supportent la maçonnerie. Les tourelles et le pignon du milieu rappellent la façade principale de l'hôtel de ville de Danzig.

La transformation de l'intérieur de cet édifice, comprend la construction d'un nouvel escalier dans l'aile septentrionale, la décoration de la salle du Conseil et les salles de fêtes, elle dut être faite très vite pour ne pas soustraire le bâtiment trop longtemps à sa destination. Déjà le 11 août 1603, les travaux étaient finis et la ville en reprenait possession. Les travaux de maçonnerie et de

taille de pierre furent exécutés par l'entrepreneur Wilhelm Martens. Les sculptures, d'après les dessins de van Oberberg, devaient être faites par un aide, Melchior Grimpe, de Hanovre.

Les travaux furent ainsi rapidement terminés parce que van Oberberg était attendu à Danzig, où il avait la surveillance supérieure de la construction de l'arsenal en 1602.

Nous savons, par une lettre de Strakowsky, surveillant des travaux, que l'arsenal a été dessiné par van Oberberg en 1600-1601 et la *Langasserthor* par le sculpteur Abraham van den Block, un autre exilé des Pays-bas, en 1602.

Les travaux se firent entre 1602 et 1605. Ce qui prouve que l'arsenal ne fut pas fait par Strakowsky, comme il a été dit, c'est l'architecture de ses autres constructions tels le Stadthof (1619), le *Leegesthor* (1626) et le *Langarterthor* (1628).

Le retour de van Oberberg à Thorn eut lieu en automne 1603, cela est prouvé par une pièce datant du 4 novembre 1603, qui contient sa signature et celle d'autres membres du Conseil. Dans les années suivantes, il n'y a à noter que la visite de van Oberberg à l'estuaire de la Vistule, appelé par le bourgmestre Hans Speimann. En 1600, pendant la guerre entre la Suède et la Pologne, il avait été déjà appelé à la Weichselmünde pour vérifier les fortifications, car les navires suédois manquèrent à chaque instant de bombarder la ville. Le 2 juin 1606, le bourgmestre écrivit au Conseil de lui envoyer van Oberberg; ce qui prouve en outre qu'il fut appelé dans de nombreuses contrées, c'est son voyage chez un archevêque, qui nous reste inconnu, mais que l'on suppose être l'archevêque de Gnesen. On ne sait pas ce qu'il fit au château de Fredriksborg en Danemark. Ce qui est certain, c'est que le roi Christian IV avait fait et étudié ses plans lui-même d'après d'autres châteaux. Aux façades ont travaillé: Hans van Steenwinckel l'aîné († 1601) et Jeorgen von Friborg, pendant que van Steenwinckel le jeune, à peine âgé de 15 ans, s'occupait des sculptures. D'après les indications de M. Meldahl, il est possible qu'Antoine van Oberberg ait donné des indications au roi, ceci est prouvé par la concordance du style avec l'arsenal de Danzig. Son séjour en Danemark est prouvé par le procès qu'il eut avec Cornelissen de Paw, qu'il fit transférer à Helsingör, en juillet 1590. Si Hans



FIG. 3. — L'ARTUSHOF (BOURSE) A DANZIG.



van Steenwinckel et Jeorgen von Friborg ont travaillé à ce château, il est certain que van Oberberg a donné son avis.

Antoinè mourut à Danzig en 1611.

Il avait institué comme tuteurs de sa fille Esther, David Meyer et Peter von Egen, par acte du 22 septembre 1611, et de sa femme Sarah, Frédéric van den Horn par acte du 4 octobre 1611.

M. A. Bertlings a dit qu'il resta au service de la ville jusqu'en 1612, mais d'après le texte ci-dessus cela ne se peut pas.

A côté de lui, outre les artistes cités au cours de cette étude, relevons les noms de Besche, architecte des tours de la cathédrale d'Upsal (1608) en Suède et qui, originaire de Liège, y avait suivi son illustre concitoyen Louis de Geer; d'Auguste Hilger Speman, qui obtint les droits de bourgeoisie le 27 août 1558 à Danzig; d'Hubert de Kock, qui s'y établit comme fabricant d'orgues en 1559; d'Antoine Lion, de Valenciennes, signalé comme peintre en 1560; des sculpteurs Corneille de Bruyn, de Bruxelles, Henri van Lint, en 1561, et Gérôme van der Linden, d'Anvers, en 1562; enfin d'Egide van den Block, de Malines, en 1573, qui probablement a fait souche de la nombreuse lignée des sculpteurs et peintres de ce nom à Danzig.

Et la liste citée par M. Cuny pour notre plus grand profit n'est pas close. Ce sont encore le statuaire Henri Bruyter, de Lifferden près de Nimègue (1575); Hans Steffens, de Bois-le-duc (1575); Thomas Freutzen et Pierre Janssen d'Utrecht, (1583); Guillaume van der Wehr dit Barth de Gand (1580); Geert Henrichs (1589), tous sculpteurs établis à Danzig. Il convient d'y ajouter sans prétention à compléter la liste, Van der Meer, architecte flamand établi en Saxe au début du xvi^e siècle et le plus illustre de tous: Alexandre Collins, de Malines, l'éminent sculpteur architecte qui pour l'électeur Otto-Henri collabora, comme vous le savez, à l'œuvre castrale d'Heidelberg.

Les Pays-Bas se firent ainsi les propagateurs des principes de la Renaissance dans le nord de l'Allemagne. Notre nation peut réclamer la paternité des monuments les plus importants qui ont été élevés, au xvi^e siècle, au Danemark et à Danzig.

Ces monuments sont de la filiation de l'école architecturale

puissante qui dans la mère patrie venait de produire les Floris, et les Vredeman de Vries.

La Zeughaus de Danzig, œuvre incontestée d'Antoine van Oberberg, doit dorénavant dans nos Annales de l'Art prendre place à côté de l'église de Brou, en Bresse, de l'aile Otto Henri du château d'Heidelberg, du tombeau de Maximilien à Inspruch, des œuvres de Jean de Bologne et de tant d'autres œuvres du génie artistique de nos pères.

Il est touchant de rendre ainsi au foyer patrial l'œuvre de l'enfant exilé. Son exemple prouve qu'il est par delà les frontières, par delà les mers des estuaires accueillants, des milieux hospitaliers pour les hommes de talent, et que c'est encore travailler pour son pays que de se faire un grand nom dans le monde des arts et des sciences en travaillant pour l'étranger.

Et maintenant que la liste si riche des enfants illustres de Malines s'est enrichie d'un nom célèbre de plus, puisse cette belle ville commémorer la gloire de son concitoyen, l'exilé du xvi^e siècle en donnant à une de ses rues, le nom de l'architecte du Krönenborg d'Elseneur, et de la Zeughaus de Danzig.

PAUL SAINTENOY.

Heyst-sur-mer,
20 septembre 1907.

La papyrologie grecque

et ses progrès

Il est un préjugé très répandu — hier encore, je l'entendais formuler avec conviction — préjugé d'après lequel la science de l'antiquité classique serait une science toute faite, et qui n'offrirait plus désormais qu'une étude stérile aux esprits justement ambitieux de se livrer à de féconds travaux de critique ou de synthèse, sur des sujets que le travail des siècles n'a pas encore épuisés. En réalité le champ des études classiques est loin d'être épuisé, et il reste mieux à y recueillir que quelques rares épis négligés par nos aînés. C'est ce dont j'espère vous convaincre en vous montrant les fruits que promet l'étude de ces papyrus grecs, que les sables de l'Égypte nous restituent aujourd'hui avec une si large prodigalité.

Refaire l'histoire des découvertes papyrologiques m'entraînerait trop loin. Rappelons seulement que les premières trouvailles de papyrus — elles datent de la fin du xviii^e siècle — n'excitèrent tout d'abord qu'un médiocre intérêt auprès des philologues que fascinait alors une admiration trop exclusive des beautés de la Grèce classique. Il fallut pour modifier cet état d'esprit, les découvertes sensationnelles de 1877; à ce moment, l'abondance extraordinaire de papyrus, découverts soudain dans la province égyptienne du Fayoum, réussit à forcer l'attention émue du monde savant. A partir de ce moment, on s'occupe d'organiser des expéditions scientifiques avec mission de pratiquer des fouilles méthodiques dans le sol de l'Égypte, les découvertes de papyrus se multiplient. D'autre part, on se met avec une activité fébrile à l'étude de ces documents, et on voit se constituer à cet effet une science nouvelle, qui a dès maintenant sa méthode propre, ses instruments de travail, et ses organes périodiques: c'est la papyrologie, la plus jeune des

sciences qui concourent à notre connaissance du monde antique (1).

Qu'est-ce donc que ces papyrus? et que peuvent-ils nous apprendre? Avant de répondre à cette question, remarquons que d'après leur destination les papyrus se répartissent en deux catégories: la catégorie des papyrus littéraires, et celle des papyrus non-littéraires ou des papyrus documents.

Comme il est naturel, c'est la découverte des papyrus littéraires qui a excité le plus d'intérêt et d'enthousiasme. Pourtant parmi ces papyrus, un grand nombre ne contiennent que des fragments d'œuvres littéraires qui nous étaient connues déjà. Ces papyrus là sont précieux néanmoins comme témoins de la tradition manuscrite — ils sont souvent de neuf ou dix siècles plus âgés que nos plus anciens manuscrits sur parchemin —; ils peuvent rendre dans certains cas d'inappréciables services à la critique des textes. Mais il est d'autres papyrus qui nous ont rendu des œuvres littéraires, qui avaient disparu depuis des siècles, ensevelies au milieu de la ruine générale du monde antique, et qu'on croyait à jamais perdues. Grâce à une série d'heureuses trouvailles papyrologiques, il s'est produit dans ces dernières années une véritable renaissance de la littérature grecque. Il ne saurait être question d'énumérer ici — tant elles sont nombreuses — toutes les œuvres que les papyrus nous ont restitué dans ces dernières années. Je me contente de signaler au hasard parmi les plus importantes et les mieux conservées: les poèmes de Bakchylide de Céos, le contemporain et le rival de Pindare; les discours d'Hypéride, le patriote fougueux et l'allié politique de Démosthène; la constitution d'Athènes d'Aristote. A côté de la littérature de la Grèce classique, la littérature alexandrine se trouve représentée dans ces trouvailles, notamment par divers romans. Car il est acquis désormais que ce genre littéraire jouis-

(1) Nous renvoyons le lecteur, pour tous les renseignements bibliographiques qu'il est impossible de donner ici, aux répertoires méthodiques publiés par VIREECK, (*Jahresberichte ueber die Fortschritte d. classischen Altertumswissenschaft*, 1898 et 1899), et par N. HOHLWEIN, (*Le Musée Belge*, 1902-1904). On complètera ces répertoires au moyen des bulletins papyrologiques publiés notamment par W. CROENERT, W. SCHMIDT et U. WILCKEN, dans l'*Archiv fuer Papyrusforschung*, et par SEYMOUR DE RICCI, dans la *Revue des Etudes Grecques*.

sait à Alexandrie d'une vogue qui se laisse comparer à celle de l'heure présente. Enfin, l'ancienne littérature chrétienne, elle aussi, a récupéré à la faveur de ce renouveau inespéré des pièces importantes de ses trésors : tels les *Λόγια Ἰησοῦ* et les *Acta Pauli*.

Le sol de l'Égypte semble encore loin d'ailleurs de nous avoir restitué tout ce qu'il recèle de textes littéraires, et chaque année nous en fournit de nouvelles moissons. Rien que dans leur campagne de fouilles de 1906, à Oxyrhynchos, MM. Grenfel et Hunt (1) ont retrouvé des fragments considérables de péans de Pindare, et d'une tragédie d'Euripide, des fragments moins considérables de Sappho, des extraits d'un commentaire de Thucydide, un très long fragment d'une histoire de la Grèce au IV^e siècle avant notre ère, etc.

Des papyrus littéraires nous avons distingué la catégorie des papyrus documents, qui est de loin la plus nombreuse. Dans cette catégorie se range cette multitude d'écrits destinés à faciliter les relations de la vie publique et privée. On y trouve des écrits juridiques de tout genre, lois et décrets, contrats de mariage, de vente, de location, testaments, ordres de magistrats, avis de pénalités, actes de notaires, etc., etc., sans compter des lettres, des billets d'invitation, des programmes de fête des horoscopes, bref des écrits de contenu et de nature, aussi divers dans leur variété que la vie sociale elle-même. L'Égyptien dont la patrie fut la terre classique du fonctionnarisme et de la bureaucratie, était singulièrement ami de l'écriture. Seule la parole écrite avait à ses yeux la vertu de nouer des engagements valables et de faire foi en justice. Ainsi s'explique la masse déconcertante de documents papyrologiques retrouvés en Égypte et conservés aujourd'hui dans les grands dépôts de Vienne, de Berlin, de Londres, d'Oxford et d'ailleurs. Leur nombre, en ne tenant compte que des seuls documents grecs, était évalué, il y a dix ans, à 25.000 environ, et il s'est depuis lors considérablement accru (2).

Ces papyrus grecs se répartissent sur une période d'une dizaine de siècles : ils nous font remonter aux premiers Ptolémées, c'est-à-dire au III^e siècle avant J. C., et nous conduisent jusque bien loin

(1) Egypt Exploration Fund. *Archæological Report*, 1905-1906, pp. 8 et ss.

(2) U. WILCKEN. *Griechische Papyri*, 1897, p. 49.

dans la période byzantine, faisant passer sous nos yeux toute la vie de l'Égypte gréco-romaine pendant ce long intervalle.

Nul ne pourrait nier l'importance d'une pareille collection d'archives, pour la connaissance de l'antiquité dans l'acception la plus large de ce mot. Il est bien des aspects de la vie des anciens, sur lesquels les papyrus, malgré leur forme souvent négligée, leur style lâche et leur orthographe bâtie à la diable, nous renseignent plus abondamment et mieux que les auteurs ou les inscriptions. L'historiographie ancienne obéit à des tendances singulièrement aristocratiques. Dédaigneuse des détails de l'organisation administrative ou de la condition des classes populaires, elle n'a d'attention que pour les grands et les actions d'éclat. Les inscriptions, dont l'étude a renouvelé au siècle passé notre connaissance de l'histoire ancienne, ont toujours quelque chose d'officiel et de guindé. On ne gravait guère sur le marbre et l'airain que les titres et les faits qu'on jugeait honorable ou glorieux de transmettre à la postérité. Les documents papyrologiques écrits au jour le jour, sans arrière pensée, sans aucune préoccupation de l'avenir ou de la postérité, ont au contraire un caractère plus simple, plus bourgeois et nous font pénétrer dans l'intimité de la vie journalière des anciens. Tantôt deux modestes plaideurs nous mettent au fait de leur querelle, tantôt c'est la conduite d'une exploitation agricole que nous décrit le journal d'un propriétaire campagnard. Un gamin maladroit compose avec un effort louable, mais aussi mal récompensé, une lettre de reproches à son père oublieux; telle pétition nous renseigne sur l'intégrité des fonctionnaires et les dessous des mœurs administratives de l'époque.

On comprendra par ce que nous venons de dire de la nature de ces documents, que la grande histoire politique ne soit point appelée à profiter dans une mesure des plus large, des renseignements qu'ils contiennent. Quelques textes par ci par là, lui apportent cependant de notables contributions; tels ces papyrus de Tebtunis, qui éclairent d'un jour si favorable la politique du roi Evergète II, tant calomnié par nos sources grecques (1). D'autres nous ont fait connaître les

(1) B. P. GRENFEL, A. S. HUNT and S. G. SMYLY. *The Tebtunis Papyri*, I, n^o 5 et ss.

lutttes passionnées et sanglantes qui, à intervalles réguliers, mettaient aux prises les Juifs et les Grecs antisémites d'Alexandrie (1); d'autres encore, nous font revivre certaines scènes mémorables de la persécution des chrétiens sous l'empereur Déce (2). Mais en général, nos papyrus ne font guère qu'éclairer de temps à autre un problème obscur de chronologie ou de généalogie, nous apprendre un détail ignoré, rectifier une erreur ou confirmer une hypothèse.

L'immense majorité des faits qu'ils nous apprennent, appartient à cette catégorie de menus incidents dont la série compose la vie prosaïque et terre à terre de tous les jours. Mais, dépourvus d'importance et souvent d'intérêt lorsqu'on les considère isolément, ces menus faits fournissent, grâce à leur nombre, les éléments d'enquêtes singulièrement instructives et des matériaux pour des synthèses historiques d'intérêt primordial.

Grâce aux papyrus, on a pu notamment étudier l'administration de l'Egypte ptolémaïque et romaine d'une façon si complète, qu'il est peu de pays dans l'organisation desquels il nous soit donné de pénétrer plus profondément. Veut-on, par exemple, savoir de façon précise le rôle de tel fonctionnaire, il suffira de consulter son journal. Voici un extrait du journal d'Aurelius Léontas (3), stratège, c'est-à-dire préfet ou gouverneur, du nome d'Eléphantine en l'an 232 de notre ère. « Le 1 thoth (29 août). Le matin au gymnase le stratège a couronné comme gymnasiarque Aurelios Palaios, le prêtre sortant de charge; il a sacrifié ensuite au temple des Césars, a fait des libations et est parti pour le dème d'Ombos. » Ces cérémonies n'absorbent pas toute l'activité du stratège: à la date du 1^{er} août nous trouverons dans le même journal le compte-rendu détaillé d'un procès plaidé devant le stratège avec indication des conclusions des parties et de la sentence rendue.

Nous possédons un assez grand nombre de pièces de ce genre.

(1) Pap. Paris, 68, Lond. I, Oxyr. I, 33, Berl. Griech. Urk. 341, 511 et 588. Cfr. TH. REINACH, *Revue des Etudes Juives*, XXVII, pp. 70-82 (1893), et XXXI, pp. 161-178 (1895); G. A. DEISSMANN, *Theologische Literaturzeitung*, XXIII, pp. 602-606 (1898).

(2) E. KREBS, *Ein Libellus eines Libelloticus vom Jahre 250 n. Chr.* Sitzungsber. der Berl. Akad., 1893, pp. 1007-1014.

(3) Pap. Paris, n° 68.

Mais sans vouloir insister ici sur l'organisation de l'Égypte à l'époque gréco-romaine, il nous sera permis de noter qu'en nous renseignant à ce sujet, les papyrus nous renseignent indirectement, du même coup, sur l'organisation des autres états hellénistiques comme sur les Institutions de la Rome impériale. C'est ainsi que ces journaux, tenus régulièrement par les fonctionnaires de l'Égypte à tous les degrés de la hiérarchie, nous donnent une idée de ce qu'était le journal tenu par Alexandre-le-Grand lui-même, et dont dérive indirectement toute la narration d'Arrien, son principal biographe. Ainsi aussi le culte dynastique des Ptolémées nous aide à comprendre cette religion impériale dont les Césars romains firent un instrument de règne et dont ils semblent avoir cherché le modèle à Alexandrie.

Il est une autre science dont les adeptes trouveront dans les papyrus une mine inépuisable de renseignements nouveaux, c'est celle du droit. Il suffit, pour s'en convaincre, de feuilleter au hasard quelques-uns de nos grands recueils papyrologiques. On constatera que la grande partie de nos documents sont précisément des textes de nature juridique, et on restera confondu du nombre et de la prodigieuse variété des problèmes de droit qu'ils soulèvent. Tous ces textes ne se rapportent pas au droit romain, il en est qui s'inspirent du droit grec et même de l'ancien droit national de l'Égypte pharaonique. Pour ne parler que du droit romain, qui ne voit le profit que tire l'histoire juridique de la liste déjà longue de lois, de sénatus-consultes, et de constitutions impériales que le code de Justinien passait sous silence, et que les découvertes papyrologiques ont tiré de l'oubli. Il y a plus, les papyrus ne nous renseignent pas seulement sur la lettre du droit, ils nous en font voir l'application dans les faits. Il nous montrent de quelle façon le droit romain s'adaptait aux mœurs et coutumes des populations provinciales de l'Égypte et s'y pliait à des interprétations souvent fort différentes de celles des jurisconsultes classiques. Mais la vie juridique ne consiste pas seulement dans l'application rigoureuse du droit, l'art d'é luder et de tourner les lois y tient aussi une grande place. Nos papyrus nous renseignent abondamment sur les procédés employés à cet effet dans l'Égypte gréco-romaine. On sait, pour ne prendre qu'un exemple entre mille, que le soldat romain

n'avait pas le droit de mariage légal et que, partant sa concubine n'avait aucune part à sa succession. Mais un papyrus de Berlin (1) nous instruit de la façon dont les choses s'arrangeaient d'ordinaire en pratique. Une femme y réclame sur la succession d'un soldat, un dépôt qu'elle lui avait prétendument confié (*παρκαταθήκη*); le fonctionnaire la déboute de sa prétention en ces termes: « Nous pensons que ce dépôt est en réalité une dot. C'est pourquoi nous refusons l'action. Car il n'est pas permis au soldat de contracter mariage. Νοσούμεν ὅτι αἱ παρκαταθήκαι προικέες εἰσι. ἐκ τῶν τοιούτων αἰτιῶν κριτὴν οὐ δίδωμι, οὐ γὰρ ἔξεστι στρατιώτην γαμεῖν ».

Mais il n'est peut-être pas de domaine sur lequel les documents papyrologiques projettent une lumière plus vive que sur celui de l'histoire économique de l'antiquité. Les historiens et les poètes contemporains des Ptolémées, ont célébré à l'envie l'éclat et les bienfaits de leur règne. De même que parmi les puissants de nos jours, plus d'un a caressé le rêve de dominer la presse et par elle l'opinion, grâce à la force de l'argent, ainsi les rois de l'Egypte alexandrine ont réussi à solliciter et à capter les sympathies de tout le monde des lettres, de tous ceux qui faisaient l'opinion, par l'appât séduisant des libéralités que leur permettaient leurs énormes trésors.

Mais les papyrus nous fournissent le moyen de soumettre au crible de la critique ces témoignages d'une admiration plus enthousiaste que désintéressée. Ils nous font connaître en détail l'organisation fiscale créée par les Ptolémées et conservée par les Césars romains, et ils nous montrent de quels sacrifices, de quelles sueurs et de quelles vexations oppressives les peuples d'Egypte payaient la splendeur de la cour d'Alexandrie et le luxe somptueux des grandes capitales du monde romain. Cette organisation fiscale est d'ailleurs un chef-d'œuvre en son genre. Jamais, peut-être, on n'a poussé plus loin l'art de découvrir et d'atteindre la matière imposable. Rien n'échappe aux doigts crochus du fisc. Il atteint les personnes par l'impôt de capitation, la terre par l'impôt foncier et la dime des récoltes, la propriété bâtie par l'impôt sur la valeur locative, tous les instruments de l'agriculture, les

(1) Berl. Griech. Urkunden, n° 114.

esclaves, le bétail, les bêtes de somme et jusqu'aux poules et aux pigeons. Les métiers ont aussi leur tour, tous sont frappés de droits de patente. Il faudrait encore énumérer ici les diverses contributions prélevées pour les services locaux: l'entretien des statues, des édifices publics, l'organisation du culte, le service médical, l'entretien des digues et canaux. Le développement des impôts indirects n'était, du reste, pas moins luxuriant: droits de douane et d'octroi, droits de marché, droits de mutation et de succession, droits de consommation sur les vins, la bière, le produit des pêcheries, les étoffes, les anciens Egyptiens ont connu tout cela. Je ne songe d'ailleurs nullement à faire ici une énumération complète qui serait interminable.

Les quittances délivrées par les agents du fisc et que nous possédons (1), attestent, en effet, l'existence de deux cent dix-huit impôts divers, dont le contribuable avait à supporter la charge. Encore ce relevé ne comprend-il pas les impôts déguisés, que le fisc encaissait par l'exploitation des monopoles: la fabrication de l'huile, du papyrus, de certaines étoffes, étaient soumises à ce régime. Ajoutons enfin que le fisc, outre tout le reste, percevait encore des loyers élevés comme propriétaire du domaine public. Il est difficile de se rendre un compte exact de l'étendue de ce domaine. Diodore de Sicile (I, 73) l'évalue, peut-être avec exagération, à un cinquième de toutes les terres du royaume. Toujours est-il, que dans bien des villages, la majorité des agriculteurs étaient des fermiers du domaine. La liste des villages du canton d'Heraclide (*Ἡρακλείδου μερίς*) mentionne trois cultivateurs libres, contre quatre-vingt et un fermiers du domaine (2).

A considérer toutes ces charges, qui pesaient sur la population de l'Egypte gréco-romaine, on ne s'étonne plus de constater par les fouilles le peu de développement qu'avaient pris les arts et le luxe privé,

(1) A côté de quittances écrites sur papyrus nous en possédons d'autres écrites sur des tessons de poterie ou ostraka. L'étude la plus importante à ce sujet est celle de U. WILCKEN. *Griechische Ostraka aus Aegypten*, Leipzig 1899.

(2) Pap. Lond. nos 257-259. Cfr. MITTEIS. *Aus den Griechischen Papyrusurkunden*, Leipzig, 1900, p. 49.

dans un milieu qui n'était pourtant ni dépourvu de culture, ni insensible aux charmes de la littérature.

Mais cette organisation fiscale ne nous fait voir qu'un des aspects de la vie économique. Il en est bien d'autres sur lesquels nos archives papyrologiques nous ouvrent des perspectives d'une netteté inespérée. Veut-on savoir ce qu'il en coûtait, à cette époque, pour vivre et nourrir une famille sur les bords du Nil. Les comptes de ménage sont là pour nous l'apprendre ⁽¹⁾. Lorsque tous ces documents, si instructifs dans leur forme prosaïque et revêche, auront été publiés et dépouillés, il sera aisé de faire, pour le pays et l'époque qui nous occupent, l'histoire des prix, et cette histoire des salaires, à laquelle nos préoccupations modernes prêtent un si vif intérêt. On pourra faire aussi l'histoire du commerce, des métiers, des classes agraires et celles de l'esclavage en Egypte, en un mot, il n'est aucune question économique sur laquelle les papyrus ne nous livrent une masse plus ou moins compacte de renseignements.

Les papyrus qui nous révèlent la vie économique de l'antiquité, fournissent aussi des documents à l'histoire générale de la civilisation. A ce point de vue, on ne saurait signaler dans tout le monde antique, de centre de réaction plus intense et plus fécond que cette vallée du Nil, où les circonstances qui suivirent la conquête d'Alexandre ont mis en présence, outre une foule d'étrangers de toute provenance, trois races antipathiques, différentes de langue, de culture et de religion, les Gréco-Macédoniens, les Juifs, les Egyptiens. Rien n'est plus intéressant que de rechercher les résultats qu'eut la cohabitation forcée d'éléments si divers. Leur antagonisme se manifeste parfois d'une façon matérielle par de terribles émeutes; mais on voit entretemps s'établir entre eux et se poursuivre silencieusement mais sans relâche un échange d'idées, de mœurs, d'institutions. C'est de ce travail de fusion que résulta la civilisation trop peu connue encore qui eut son siège principal à Alexandrie. L'empreinte profonde dont les Grecs ont marqué cette civilisation n'est pas seulement attestée par les monuments, affirmé par les auteurs, nous en retrouvons la trace non moins nette sur les papyrus.

(1) E. REVILOUT. *Le papyrus Sakkakini*, Rev. Egypt., III, pp. 118-125.

Maitres du pays, les Grecs ont fait de leur langue, la langue officielle. C'est en grec que se rédigent les pièces administratives que se rend la justice, que se font les contrats. La langue grecque s'impose aux classes éclairées de la population, comme aux Juifs de la dispersion; les éléments indigènes les plus tenacement fidèles aux mœurs et à la langue nationale, qu'ils conserveront jusqu'au xvii^e siècle, renonceront du moins à l'ancienne écriture hiéroglyphique, pour adopter l'alphabet grec. Tout en s'ouvrant aux influences du dehors, l'Egypte fournit d'ailleurs aussi son apport à la civilisation nouvelle qui s'élabore sur son sol. En même temps que le rite caractéristique de l'embaumement, les Grecs lui empruntent ce fonds de rites, de prescriptions d'idées religieuses et de superstitions dont les papyrus magiques nous révèlent les secrets. Honnis et méprisés, les Juifs, eux aussi, n'en exercèrent pas moins dans ce milieu une action singulièrement vivace. La langue des Grecs d'Egypte et de nos papyrus, n'est plus la langue de la Grèce classique; cette langue mêlée d'innombrables hébraïsmes, se rapproche singulièrement de celle de la version des Septante. Cette langue, à laquelle la littérature chrétienne réservait de si brillantes destinées atteste à elle seule la puissante vitalité de ces Juifs de la Dispersion, qui avaient fixé leur capitale à Alexandrie.

Je n'ai pu qu'indiquer quelques sciences que les documents papyrologiques nous aideront à mieux connaître. Il en est bien d'autres encore, telles la chronologie et la géographie anciennes, l'histoire des religions... Mais je renonce à prolonger une causerie qui, pour être incomplète, n'en est pas moins déjà beaucoup trop longue. J'espère du moins avoir réussi à éveiller parmi vous quelques sympathies pour cette jeune science papyrologique qui nous promet de renouveler et d'enrichir largement notre connaissance du monde antique. Cette sympathie ne saurait lui être refusée, sans injustice, par aucun de ceux qui ont le juste sentiment de tout ce que la civilisation moderne doit aux Grecs et aux Romains, dont nous sommes en définitive les continuateurs régénérés par la vertu du christianisme.

Abbé M. ZECH.

L'ordre de la Toison d'or et l'exposition de Bruges

Le 31 mars 1889, s'ouvrait à Gand une exposition de la Toison d'or et d'art héraldique. C'était le premier jalon posé, l'éveil donné, l'attention attirée sur l'institution de cet ordre célèbre, datant d'une des plus brillantes périodes de notre histoire: le règne des ducs de Bourgogne.

Les promoteurs de cette exposition furent: l'éminent bibliographe gantois M^r Ferdinand van der Haeghen, le comte Thierry de Limburg-Stirum, sénateur, et le baron de Maere-Limmander; à eux donc, revient tout l'honneur d'avoir les premiers donné l'essor à ce magnifique élan des recherches, d'érudition, de travaux laborieux, qui ont abouti à la brillante exposition de Bruges, qui vient de se clôturer.

Si l'exposition de Gand n'a pas eu le retentissement de celle de Bruges, elle a néanmoins été fort intéressante, comme le prouve son catalogue de cent trente-six pages, aussi bien imprimé que celui de Bruges, précédé d'une introduction historique, étude savante et précise sur la Toison d'or, due à la plume de M. Albert Dutry et contenant des notices sur les chevaliers.

Cette exposition n'a pas eu le succès mondial réservé à Bruges, la ville des Primitifs, elle a eu, en revanche, le grand mérite d'ouvrir la voie, d'avoir tracé le chemin, suivi si brillamment par les organisateurs de l'exposition de Bruges: le baron Henri Kervyn de Lettenhove et le baron Albert van Zuylen van Nyevelt. Car il faut rendre hommage à l'esprit d'organisation, à la persévérance, au talent des membres du comité brugeois. Ils ont triomphé de toutes

les difficultés et sont arrivés à constituer une exposition tout à fait remarquable.

Mais avant d'en parler, étudions l'origine de cet ordre célèbre entre tous, son organisation, ses statuts et les résultats produits par cette création géniale de Philippe-le-Bon.

Nombreux sont les écrivains qui s'en sont occupé, l'histoire de la Toison d'or a été écrite par le baron de Reiffenberg. Je ne dirai donc rien de neuf et ne ferai que glaner sur des champs déjà récoltés, je résumerai ce qui en a été dit et ferai une peinture aussi exacte que possible de cette brillante époque, de ses mœurs, de ses tendances et, surtout, du but poursuivi par le fondateur de l'ordre.

Le baron de Reiffenberg attribue à trois causes la création de cet ordre :

1° la galanterie (la légende d'une des maîtresses du duc, dont la chevelure était rousse) (1) ;

2° la politique ;

3° la religion (avoir un ordre qui, comme l'ordre Teutonique et celui de Saint-Jean de Jérusalem, puisse grouper les forces nécessaires à combattre les ennemis de la religion).

A ces trois causes, on pourrait en ajouter une quatrième et qui semble être la vraie :

L'ambition, le désir de jeter un nouveau lustre sur sa maison déjà si puissante et de s'attacher à tout jamais les grands seigneurs, dont il avait besoin, en leur passant autour du cou cette chaîne dorée.

(1) Voici comment Mare de Vulson, seigneur de la Colombière, narre cette légende :

« Pour la joye qu'il reçeut d'avoir trouvé une petite touffe de poil blond » et frisé sur la toilette d'une très belle dame qu'il aimoit, laquelle tes- » moignant par la pudeur et rougeur de son visage estre fâchée de ce » rencontre, d'autant mieux que quelques-uns des courtisans de ce prince » s'en prirent à rire; il l'appaisa par ses caresses et luy promit d'instituer » un ordre qui auroit pour marque une toison d'or, auquel ceux qui s'estoient » moquez de ce beau poil blond et doré, n'auroient pas l'honneur d'estre » admis. »

VULSON DE LA COLOMBIÈRE. *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie*, Paris, 1688, t. I, p. 575. — Voir aussi: FAVYN. *Théâtre d'honneur*, Paris 1620, t. II, p. 244.

Il pouvait traiter de pair avec tous les grands états de cette époque, dont plusieurs avaient des ordres déjà célèbres, alors que lui n'en avait pas.

Et même, de ces quatre causes, on pourrait en écarter deux, pour n'en retenir que la seconde et la quatrième.

La galanterie, en effet, n'est pas admissible. Le jour même de ses noces, qu'il veut si brillantes, et lorsqu'il proclame cette fière devise: *Aultre n'auray*, il ne pouvait rappeler le souvenir de ses anciennes maîtresses.

Quant à la religion, s'il en proclamait bien haut les principes, comme on le verra tantôt dans ses belles ordonnances, il n'en gardait pas toujours les obligations dans sa vie privée: le nombre considérable de ses bâtards le prouve. On peut donc rattacher cette cause à sa politique d'ensemble.

Philippe-le-Bon fut un grand génie, un esprit supérieur, ayant la parfaite intelligence des masses si diverses qu'il avait à gouverner.

Pour bien comprendre les causes et les motifs qui inspirèrent au duc Philippe la création de cet ordre, rouage puissant de la politique du prince, et qui vint si bien à son heure, il faut étudier l'histoire dans ses grandes lignes et voir l'état général des provinces flamandes avant cette époque.

Tout le *xiv^e* siècle avait été marqué par l'extraordinaire efflorescence des villes. Les métiers dictaient leurs conditions aux princes qui, plusieurs fois, durent céder et composer avec cette puissance naissante, dont la première manifestation avait été un coup d'éclat: la bataille de Courtrai.

Cette prépondérance des métiers flamands, des foulons, des tisserands, se manifesta en maintes circonstances et le mouvement s'étendit bientôt aux campagnes, pour y produire une véritable révolte agraire, comme cela eut lieu surtout dans la Flandre maritime.

Les capitaines qui commandaient aux milices flamandes, étaient d'ailleurs de première force. Les Artevelde, les Hyoens, les Zannequin, s'entendaient à remuer et à diriger les masses populaires, tandis que les princes se laissaient dominer par des conseillers étrangers et perdaient peu à peu leur influence et leur popularité.

Ainsi Louis de Nevers se laissant mener par l'abbé de Vézelay. Le patriciat disparaît et le régime populaire remplace le régime aristocratique.

Louis de Male essaya de réagir, prit quelques mesures coercitives contre les tisserands et étendit aux campagnes l'industrie des draps, enrichissant ainsi indirectement les possesseurs de seigneuries. Il essaya de faire reconnaître comme quatrième membre de Flandre, le Franc de Bruges, composé uniquement de seigneurs et de laboureurs.

Les souverains s'efforcent donc de défendre et de maintenir leur autorité.

C'est surtout à partir de l'avènement de la maison de Bourgogne, que la tendance vers l'absolutisme se fera sentir. L'influence des grandes communes décline, le prince parle en maître, il attire à sa cour la noblesse, à qui il prodigue les honneurs, les hauts grades, les ambassades. Le luxe des grands seigneurs devient proverbial et c'est alors qu'on voit un Louis de Bruges, ayant un hôtel somptueux, une librairie remarquable, des tapisseries pouvant rivaliser avec celles du duc et étalant un faste jusqu'alors inconnu (1).

On voit donc les ducs poursuivant leur but, qui était de s'attacher la noblesse, et de se faire servir par elle avec un dévouement aveugle; n'était-il pas tout naturel de voir surgir des récompenses, des distinctions nouvelles, que le souverain accordera à ses fidèles courtisans.

Les anoblissements deviennent fréquents sous Philippe-le-Bon. Jean de Hersent, en 1424; Jean Descamps, en 1425; Lotard Fremault, en 1426; Pierre de Rantre, secrétaire du duc, en 1429; Jean Abbonel, receveur général des finances en 1433; Jean de Gand, secrétaire du conseil du duc, en 1436; Daniel de Thieulaine, en 1439, et tant d'autres. Aux familles déjà nobles, il accorde la chevalerie: à Jacques Pot et à Ghislain de Halewyn, en 1421, après la bataille de Mons-en-Vimeu; à Henri de Borssele, comte de Grandpré, et à François de Borssele, comte d'Ostrevant, en 1425, après la bataille de Ziricée.

Il comble d'honneur ses hommes-liges, c'est-à-dire ceux qui

(1) Voir: VAN PRAET. *Recherches sur Louis de Bruges*, Paris 1831.

étaient liés au service du suzerain d'une façon plus étroite, et devaient employer à son service leurs biens et même leur vie, comme Pierre Everloing, en 1436.

Toutes ces faveurs découlaient d'un plan d'ensemble, consistant à avoir autour du duc une noblesse forte et unie, formant ses meilleurs et ses plus dévoués défenseurs.

Chacun de ces seigneurs, disposant lui-même d'influences considérables, d'hommes d'armes aguerris, on voit de suite quelle force pouvait en résulter pour le duc.

La création opportune de la Toison d'or était donc indiquée, comme le couronnement de cette politique. Elle récompensait le courage et le dévouement. Elle était le prix de la bravoure, de la loyauté, de la fidélité.

Au moment où Philippe-le-Bon allait contracter une troisième union avec Isabelle de Portugal, le grand duc d'Occident était à toute l'apogée de sa gloire, dans toute la splendeur de sa cour brillante. Il se trouvait à la tête de puissants états; outre cette riche Bourgogne qui, avec le Charolais, formait déjà un appoint considérable, il avait hérité par son père et par sa grand-mère, fille de Louis de Male, des vastes possessions du comté de Flandre. Le 23 avril 1421, il avait acquis le comté de Namur. En 1430, le 4 août (1), Philippe comte de Saint-Pol, puis duc de Brabant, étant mort sans enfants, après un règne éphémère de trois ans, le duc Philippe unit le Brabant à ses états, comme aîné de sa maison et en vertu de l'acte de 1404, mais au détriment de ses pupilles, les enfants de Philippe II de Bourgogne et de Bonne d'Artois (sa seconde femme) (2).

Il se faisait donc que par l'extinction successive, à la fin du XIV^e siècle, de toutes les vieilles maisons régnantes sur les divers duchés et comtés, formant l'étendue des Pays-Bas, le pouvoir avait graduellement passé à des princes étrangers. Des alliances successives, des traités ensuite, vinrent fondre en une seule main, le pouvoir réparti entre divers.

(1) *Alias* 29 octobre 1429.

(2) Il lui donne, il est vrai, en dédommagement du Brabant, les comtés d'Auxerre et d'Etampes et les seigneuries de Gien et de Dourdan.

Et c'est alors que par la force des choses, Jean-Sans-Peur, puis Philippe-le-Bon, égalèrent en puissance les monarques voisins et purent traiter de pair avec eux (1).

Philippe-le-Bon, très habile diplomate, après s'être jeté avec ardeur dans les bras de l'Angleterre; après avoir conclu avec elle, dès le début de son règne, une alliance intime, ayant pour but de ruiner la puissance française et de s'affranchir de cette vassalité qui l'irritait; après avoir été jusqu'à donner la main de sa sœur au duc de Bethford; changea complètement l'orientation de sa politique. Il comprit que ses intérêts le forçaient à se rapprocher de la France, qu'il avait jusqu'alors combattue et il fallait agir vite, car l'empereur Sigismond, effrayé de la puissance grandissante du duc, venait de conclure une alliance avec la France (juin 1434) et de mettre le duc au ban de l'Empire. Le duc Philippe se souvint d'ailleurs que les liens du sang l'unissaient au roi. N'était-il pas de la même race? De plus, il avait suffisamment vengé le meurtre de son père, tombé au pont de Montereau, sous la hache de Tanneguy du Châtel et de Guillaume le Bouteillier; et en signant le traité de Troyes (21 mai 1419), qui devait livrer la France à l'Angleterre et en remportant la victoire de Saint-Riequier (21 août 1421).

Des raisons économiques d'ailleurs le forçaient aussi à agir, car l'Angleterre, profitant de ses bons rapports avec le duc, commençait à inonder les Flandres de ses draps, faisant ainsi une concurrence désastreuse au commerce flamand.

C'est alors que le duc se tourna résolument vers une politique française. Il amena habilement par ses ambassadeurs, le roi Charles VII à entamer des négociations qui aboutirent au traité d'Arras, conclu le 21 septembre 1435 (2). C'était un brillant succès pour le duc: l'assassinat de Jean-Sans-Peur désavoué, la cession des comtés de Boulogne et d'Artois, la dénonciation de l'alliance avec l'Empire, l'exemption de tout hommage pour le duc, à titre personnel seulement, et l'engagement pris par le roi, de laisser

(1) Il fut un instant question de créer un royaume de Brabant. Voir PIRENNE. *Histoire de Belgique*, II, 239. — DU CLERCQ. *Mémoires*, édit. Reiffenberg, IV, 80.

(2) CLAUDE PARADIN. *Annales de Bourgogne*, Lyon, 1566, p. 708.

ses vassaux se soulever contre lui s'il n'observait pas les clauses du traité.

Le duc obtenait gain de cause pour tous les points et voyait ainsi consacrer de façon solennelle, sa puissance et sa grandeur.

Cette paix était fort dure pour le roi de France, mais il en parut cependant satisfait, car il souffrait de la ruine et de l'abaissement de son peuple.

L'empereur et le roi d'Angleterre, il est vrai, refusèrent de coopérer à cet acte, qui causa le plus profond mécontentement à Londres, où des marchands flamands furent massacrés. Henri VI publia même un acte de confiscation illusoire de la Flandre à son profit. Les villes flamandes répondirent à cette fanfaronnade en mettant spontanément toutes leurs forces disponibles au service du bon duc et en allant mettre le siège devant Calais.

Juste-Lipse et Imhoff ont nommé Philippe-le-Bon le *Conditior Belgii*, et c'est parfaitement vrai; car c'est lui qui réunit en une seule main, tout le territoire depuis les rives de la Meuse jusqu'au bord de la mer, tel qu'il constituera plus tard les Pays-Bas, et il fut un des princes qui contribua le plus à former cet ensemble d'où est née plus tard notre patrie, en 1830.

La prise de possession du Brabant, du Limbourg et du Luxembourg, comme corollaire à la donation de 1404, mettra la dernière pierre à cet édifice grandiose, que Philippe-le-Bon rêvait d'édifier et désormais l'unification du territoire est un fait accompli.

Il fallait s'étendre un peu longuement sur ces faits d'histoire, pour démontrer la puissance du duc, qui traitait d'égal à égal avec les souverains voisins et parvenait à leur imposer ses volontés, comme lors du traité d'Arras, en 1435.

Quoi d'étonnant alors, qu'arrivé au faite de la grandeur, aussi fort que ses puissants voisins, il ait voulu s'entourer de tout le prestige, de tout le faste, de tout l'apparat que l'on voyait aux cours d'Angleterre et de France.

L'apanage des grands souverains était d'avoir un ordre à eux, ordre qu'ils conféraient en récompense des mérites de leurs sujets fidèles.

A cette époque, il en existait surtout deux, brillant d'un vif éclat: l'Annonciade, institué en 1362, sous le nom d'ordre du Collier, par

Amédée VI, comte de Savoie (1), mais qui ne prit le nom d'Annonciade qu'en 1518, époque des nouveaux statuts (2); et l'ordre de la Jarretière, fondé en 1347, par Edouard III (3).

Il y avait eu de timides tentatives de créations d'ordres dans certains des états du duc. Ainsi, en 1290, Florent, comte de Hollande, avait créé l'ordre de Saint-Jacques. En 1382, Albert de Bavière, comte de Hainaut, avait fondé l'ordre de Saint-Antoine; mais ces deux créations avaient été bien éphémères, et certains historiens ont même contesté leur existence.

Philippe-le-Bon, après avoir longtemps mûri et médité son projet (4), choisit le moment favorable pour le proclamer à la face du monde. C'est le jour de son mariage avec Isabeau de Portugal, le 10 janvier 1429 (1430 n. s.), célébrées avec un faste inouï.

L'historien de Bourgogne, Claude Paradin, nous décrit ainsi les festivités somptueuses de ce mariage :

« Au commencement de ceste année (1430) le duc Philippes se
» remaria pour la tierce fois avec madame Isabel, fille au roy de
» Portugal, en la ville de Bruges et n'avoit fait telle feste au noces
» de ses deux autres femmes qu'il feit à ceste cy, car il y excéda
» quasi toute pompe de royal appareil, tant en prodigalités et des-
» pense, comme en spectacle d'ingénieuses inventions. Car pour
» célébrer icelles noces fut bastie une maison expressément toute
» à neuf en manière de palais somptueux approprié et accomodé
» pour descouvrir toute espèce de libéralité et largesse; esquelles
» noces assistèrent deux des sœurs du duc, assavoir la duchesse de
» Bethfort et la duchesse de Clèves. Aussi y furent la duchesse de
» Lorraine, les comtesses de Namur, de Conversan et la dame de
» Beaurevoir, de Luxembourg, l'évesque de Liège et plusieurs prin-
» ces et grans seigneurs, quant à ladite dame Isabel, elle fut amenée
» par mer, par un sien frère et par le seigneur de Roubaix, lesquels

(1) GUICHENON. *Hist. général. de la maison de Savoie*, éd. de Turin, 1778, t. I, p. 413.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 201.

(3) VULSON DE LA COLOMBIÈRE. *Le vray théâtre d'honneur*, t. I, p. 576.

(4) PONTUS HEUTERUS. *Opera historica*, Louvain 1649, p. 85, col. 2. —
« Primo nuptiarum die ordinem equitum aurei Velleris, cum antea diu
» super ea re cogitasset, instituit, ductus exemplo variorum principum. »

› entrèrent en grande pompe en la ville de Bruges, ayant devant
› eux cent soixante quatre trompettes, demenant merveilleux bruit
› et fanfare. Par les rues estoient dressés canaux en plusieurs lieux
› où se voioient animaux comme licornes et autres gettans vin,
› eaue rose, et autres précieuses liqueurs en abondance et y furent
› joustes, tournoys, mommeries et divers esbattemens, qui durèrent
› huit jours entiers › (1).

Toutes les délégations des villes des Flandres, sont réunies à Bruges, tous les grands vassaux de la maison de Bourgogne sont présents, de nombreux évêques et prélats entourent le duc, et c'est alors que sur l'ordre de Philippe-le-Bon, au milieu des fêtes d'une splendeur inouïe (2), en présence de l'affluence extraordinaire de monde arrivé de toutes parts, que s'avance le hérault d'armes qui désormais s'appellera Toison d'or, et il proclame en grande solennité la volonté du duc: la création de l'ordre de la Toison d'or.

Ils sont vingt-quatre, les premiers élus dans l'ordre, dont les noms sont proclamés. Ils seront trente et un lors de la promulgation définitive des statuts à Lille, le 27 novembre 1431. L'élite de la noblesse y figure, tous se sont illustré sur les champs de bataille, tous ont donné des preuves de leur courage et de leur fidélité.

Ce sont les Croy, les Uutkerke, les Lannoy, les Masmines, les Bauffremont, les Créquy, les Ternant, figurant à côté de Jean et Pierre de Luxembourg, de Jean de Comines, de David de Brimeu.

Les statuts qui furent proclamés à Lille, sont admirables comme pensée, comme forme, comme rédaction. C'est bien l'ordre destiné à maintenir haut et ferme le drapeau de l'honneur, du courage et de la foi, et plus tard, on verra Louis XI, lorsqu'il fondera, le 1^r août 1469, l'ordre de Saint-Michel, s'inspirer des mêmes principes et rédiger sur les mêmes bases ses nouveaux statuts.

C'est un véritable code de l'honneur, destiné à former des gentilshommes sans reproche. Il suffit de parcourir les quatre-vingt quatorze articles des statuts pour s'en convaincre.

Ils préconisent la nécessité d'être fidèle à la religion, le dévouement

(1) CLAUDE PARADIN DE CUYSEAULX. *Annales de Bourgogne*, Lyon, 1566, p. 710.

(2) BARANTE *Histoire des ducs de Bourgogne*, édition Gachard, I, 503.

absolu envers le souverain, la vaillance dans les combats, la fraternité entre les chevaliers, l'obligation de dénoncer les chevaliers félons et spécifient les pénalités qui seront appliquées à ceux qui auront forfait à l'honneur ou au devoir. En un mot, les sentiments les plus élevés s'y révèlent.

Dans la proclamation qui précède les statuts, le duc déclare qu'il considère la chevalerie comme chargée de défendre la Foi et l'Eglise, ainsi que la tranquillité de ses Etats, et qu'il fonde cet ordre en l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie et de l'apôtre saint André, pour la défense de la Foi, de la vertu et des bonnes mœurs.

Les ordonnances débutent par indiquer les motifs de cette institution: « Philippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne... » scavoir faisons à tous présents et à venir que pour le très » grand et parfait amour qu'avons au noble estat et ordre de » chevalerie... par quoy la vraye foi catholique, l'estat de nostre » mère la Sainte Eglise, et la tranquillité de la chose publique » soient comme estre peuvent défendues, gardées et maintenues; » Nous à la gloire et louenge du Tout-Puissant, nostre Créateur » et Redempteur, en révérence de sa glorieuse Vierge Mère, et » à l'honneur de monseigneur saint Andrieu, glorieux apostre » et martyr, à l'exaltation de la Foy et de la Sainte Eglise et » excitation de vertus et de bonnes mœurs, le 10^e jour de Jan- » vier l'an de Nostre Seigneur 1429, qui fust le jour de la solem- » nization du mariage de nous et de nostre très chère et très » aymée compaigne Elisabeth, en nostre ville de Bruges, avons » prins créé et ordonné un ordre de fraternité de chevalerie... » que voulons être appelé l'Ordre de la Toison d'or... »

Les statuts qui suivent cette noble et belle déclaration, spécifient la forme et les conditions de l'ordre. D'abord, le nombre des chevaliers qui sera de trente et un. Quoique cet article soit marqué non muable dans le texte, Charles-Quint portera néanmoins, plus tard, le nombre des chevaliers à cinquante et un.

Le chapitre III donne la description du collier que chaque chevalier devra porter. Il sera d'or, à la devise du duc. Ce collier sera composé de « fusils tenans l'un à l'autre, touchans à des pierres

» ou cailloux, d'où partent étincelles ardents et au bout d'iceluy
» collier pendant la semblance d'une Toison d'or. »

Ce collier était composé de fusils, dits briquets de Bourgogne; pourquoi l'emploi de ces fusils? L'historien de Bourgogne, Claude Paradin, nous l'apprend :

Après avoir décrit le collier (1), il ajoute : « et portoit ceste devise
» de fuzil, parce qu'un B dénotant Bourgogne est fait en forme
» de fuzil. » Mais, comme le dit M. de Prelle de la Nieppe, dans
un article paru dans le *Bulletin des Musées Royaux*, il faut
consulter l'ouvrage de Lorédan Larchey (2) sur les costumes, pour
bien comprendre la signification du fusil.

Au-dessus du portrait de Roland d'Uutkerke, gouverneur de
Hollande, en 1437, et chevalier de la Toison d'or, se voient les
deux fusils ou briquets emblématiques de l'ordre. Celui de droite
est au repos, celui de gauche fait feu. La forme de ce briquet,
par les deux passages pratiqués pour y introduire les doigts, rappelle
la forme d'un B majuscule. Ainsi s'expliquent et le symbolisme
des deux B adossés et la devise du duc :

Ferit ante quam flamma micat.

(Il frappe et la flamme brille).

Mais cette signification nous est montrée d'une façon plus claire
encore, dans le *Traité et description du comté de Flandre* (3).
On y voit un fusil frappant un caillou d'où sortent des étincelles
et au-dessus la devise. Le briquet a bien la forme d'un B. Cette
gravure est un précieux document, car elle date de 1563. L'auteur
qui s'étend longuement sur la Toison d'or et décrit le chapitre
de Gand de 1559, traduit la devise ainsi : Il est frappé avant que
la flamme ne vienne : *Tes eerst gheslegghen, eer vlamme comt.*

Toutefois, le baron de Parante lui donne une autre interprétation,
l'appliquant au caractère du duc et traduit que le heurter, c'était
l'enflammer (4).

(1) PARADIN. *Annales de Bourgogne*, Lyon, 1566, p. 711.

(2) LORÉDAN LARCHEY. *Costumes vrais*, p. 95.

(3) MARCUS VAN VAERNKUYCK. *Nieu tractaet ende curte beschryvinghe van
dat edel graefschap van Vlaenderen*, Gendt, 1563, 4^e part., § 53.

(4) BARANTE. *Histoire des ducs de Bourgogne*, édition Gachard, I, 504.

Cette devise, accompagnée du fusil ou briquet, était déjà l'emblème du duc de Bourgogne avant la fondation de l'ordre. Il était donc tout naturel qu'il en ornât le collier de ses chevaliers.

Le fusil et le caillou qui l'accompagnait pour former le pourtour du collier, s'expliquent donc par la devise ducale.

Quant à la toison appendue au collier, il y a diverses opinions sur sa signification. Guillaume Fillastre comptait décrire six toisons, celles de Jason, de Gédéon, de Jacob, de Job, de Mesa, roi des Moabites et enfin, celle de David, indiquant le symbole de chacune d'elles (1).

L'évêque de Tournai, chargé en sa qualité de chancelier de la Toison d'or, de prononcer un discours à l'assemblée du chapitre de 1468, voulut indiquer les motifs qui avaient présidé à la fondation de l'ordre. Dans ce but, il développa les symboles représentés par les six toisons bibliques. La magnanimité, la justice, la prudence, la fidélité, la patience et la clémence. Sur l'ordre de Charles-le-Téméraire, à qui ce discours avait beaucoup plu, le chancelier Fillastre traita son sujet plus à fond, tirant des exemples de l'antiquité et du moyen âge, puis des rois de France et des ducs de Bourgogne.

Il avait l'intention de faire un volume complet pour chacune des six toisons bibliques. Mais deux seulement ont été imprimés. Volume I: Jason; volume II: Jacob; la troisième toison existe en manuscrit, elle a trait à Gédéon, symbolisant la prudence (2).

Mais Philippe-le-Bon, dans sa seconde ordonnance de 1430, dit formellement qu'il lui donne ce nom à cause de la Toison d'or conquise par Jason. Telle est aussi l'interprétation de Claude Paradin (3), qui dit que la conquête de la Toison par Jason en Colchide, symbolise la conquête de la vertu.

Les articles des ordonnances qui suivent celui consacré au collier, ont rapport à la bonne amitié qui doit régner entre les chevaliers, aux services dus au souverain, à la dénonciation des chevaliers pré-

(1) GUILLAUME FILLASTRE. *Le premier (et second) volume de la Toison d'or*, édition de François Regnault, Paris 1516, t. I, f. I^{vo} et t. II, f. III^{vo}.

(2) Ms de la bibliothèque royale de Copenhague.

(3) PARADIN. *Annales de Bourgogne*, Lyon, 1566, p. 711.

varicateurs, aux punitions appliquées aux fautes, telles que la fuite devant l'ennemi, l'outrage aux autres chevaliers, l'hérésie, la trahison. Tous les cas sont prévus.

Le chapitre XIX des ordonnances (1) règle la nomination des quatre officiers de l'ordre, chargés de la bonne observance des statuts.

Ce sont : 1° le chancelier, 2° le trésorier, 3° le greffier, 4° le roi d'armes qui portera le nom de Toison d'or.

Chacun recevra par écrit les instructions spéciales concernant sa charge; ils prêteront le serment relatif à l'accomplissement de leurs fonctions respectives et jureront de tenir secret tout ce qui sera dit, fait et ordonné.

A chaque chapitre, tenu par l'ordre, une enquête minutieuse était faite sur la conduite des chevaliers, afin de voir s'ils continuent à se montrer dignes de porter le collier. Le mode de procédure en est déterminé par les chapitres XXXII, XXXIII, XXXIV, et la pénalité par les chapitres XXXVI, XXXVII, et XXXVIII (2). Les ordonnances prévoient même le cas, où le chevalier condamné refuserait de rendre le collier.

Tous devront subir cette enquête, dont le souverain lui-même, chef de l'ordre, n'était pas dispensé, comme le prouve le chapitre XXXIV des ordonnances : « Et après sera pareillement procédé au regard de l'autre chevalier, du siège prochain et ainsi conséquamment des procureurs en montant jusques au chef et souverain de l'ordre... voulons que l'ysse et examen se face de luy, comme des autres. »

Quel magnifique exemple donné aux générations futures. Le souverain lui-même se soumettant à la censure; considérant les chevaliers comme ses pairs et leur permettant de lui dire, s'il avait mal fait.

Il ne faut pas croire que cette disposition de l'article XXXIV fut illusoire ou simplement théorique. Charles-le-Téméraire, reçut à plusieurs reprises des admonestations, entre autres en 1468 (3). Maxi-

(1) *Les ordonnances*, Vienne, 1757, p. 17.

(2) *Ibid.*, pp. 26, 27, 28, 29, 30 et 31.

(3) B^a DE REIFFENBERG. *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, p. 54.

milien encourut aussi un blâme en 1484 (1), et le roi d'Angleterre fut réprimandé pour ne pas avoir porté le collier de l'ordre (2).

Le chapitre n'épargne donc ni le chef de l'ordre, ni les chevaliers, qui ont chacun leur tour pour être passés au crible.

L'enquête est des plus minutieuses et porte sur la vie publique comme sur la vie privée.

Ne faut-il pas que les chevaliers soient en tous points dignes de porter le collier? C'est précisément cette sévérité qui maintiendra le prestige de l'ordre à travers les siècles.

Le chapitre XVI des ordonnances spécifie que, si un chevalier de l'ordre recule ou s'enfuit sur un champ de bataille, le collier lui sera retiré (3), et cet article fut appliqué entre autres pour le sire de Neuchâtel. Il se vit privé du collier, pour avoir fui à la bataille d'Anthon (4).

Certains auteurs traitant de la Toison d'or, ont dit que le comte de Mansfeld avait été, lui aussi, privé du collier pour s'être rendu à l'ennemi lors du siège d'Ivoi.

Cela est inexact. Le comte de Mansfeld fut fait prisonnier à la prise d'Ivoi en 1552, le connétable de France s'était emparé de son collier, ce qui n'est pas la même chose. Il fut, il est vrai, malgré sa bravoure, malgré ses services antérieurs et malgré sa défense héroïque à Ivoi (5), où il ne se rendit que forcé par la défection de treize mille de ses soldats allemands, traduit devant le chapitre de l'ordre pour avoir à se justifier (6), il fut invité à s'y rendre en personne ou à donner procuration (7), mais l'infortuné Mansfeld ne put obtenir son élargissement et resta prisonnier durant cinq années. Le souverain lui témoigna de la commisération (8) et l'assemblée décida même que si Mansfeld ne pouvait récupérer son collier, le chef de l'ordre lui en payerait

(1) Bⁿ DE REIFFENBERG. *Histoire de la Toison d'or*, p. 129.

(2) *Ibid.*, p. 120.

(3) *Les ordonnances de l'ordre de la Toison d'or*, Vienne, 1757, p. 12.

(4) Bⁿ DE REIFFENBERG. *Histoire de la Toison d'or*. p. 6, en note.

(5) *Dictionnaire historique des sièges*, III, 549.

(6) Bⁿ DE REIFFENBERG. *Histoire de la Toison d'or*, pp. 438 et 455.

(7) *Ibid.*, p. 443.

(8) *Ibid.*, p. 447.

le rachat ou lui en donnerait un nouveau après sa libération (1).

Il y a, d'ailleurs, d'autres exemples de réprimandes pour des faits moins graves, aux uns on reproche l'excès dans le boire et le manger, comme cela arriva au comte d'Espinoy, à Maximilien de Hornes et au comte de Buren (Floris d'Egmont). Le comte d'Espinoy fut réprimandé à cause de ses débauches et son collier fut séquestré durant un an (2). Sa requête demandant remise de la peine fut rejetée (3); une seconde requête fut également rejetée (4); il en fit une troisième en 1547, mais sur laquelle il ne fut point statué, le comte d'Espinoy étant mort entre-temps. Aux autres, on reprochera la colère et l'emportement, comme au seigneur de Boussu et au comte de Mansfeld; à d'autres encore, on fera des observations concernant leur galanterie, comme aux sires de Bréderode, d'Auxy et de Ravenstein.

Le quatorzième chapitre fut particulièrement sévère pour les chevaliers. Jean de Neuchâtel, seigneur de Montaigu, Philippe Pot, seigneur de la Roche-Nolay, Philippe de Crèvecœur, seigneur de Cordes, Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg, Jean de Damas, seigneur de Clessy, Antoine, bâtard de Bourgogne, comte de la Roche (Ardennes), furent exclus de l'ordre et déclarés inhabiles pour toujours de porter le collier. Jean de Domas étant décédé entre-temps, la sentence ne lui fut pas appliquée et quant au bâtard de Bourgogne, vu sa qualité, il fut ajourné à un autre chapitre (5).

Le comte de Nevers et le sire de Crèvecœur furent plus sévèrement punis. Le blason du premier fut remplacé en l'église de Notre-Dame à Bruges, par un écriteau noir, indiquant les causes de sa destitution. Le blason du second fut enlevé et pendu à l'envers à la porte de l'église, indiquant ainsi au peuple que ces deux chevaliers avaient forfait.

Jean de Bourgogne, comte d'Estampes et de Nevers né à Clamecy en 1415, avait été admis dans l'ordre au IX^e chapitre,

(1) Bⁿ DE REIFFENBERG. *Histoire de la Toison d'or*, pp. 459 et 460.

(2) *Ibid.*, p. 411.

(3) *Ibid.*, p. 418.

(4) *Ibid.*, p. 421.

(5) *Ibid.*, p. 109.

tenu à La Haye en 1456; malgré sa proche parenté avec le duc, dont il était cousin germain, et malgré la donation que lui avait faite le duc, des comtés d'Auxerre et d'Estampes, il prit le parti du roi Charles VII. Charles-le-Téméraire qui venait de succéder à son père, indigné des procédés de Jean de Bourgogne, le fit rayer de l'ordre au chapitre de 1468 (1). Son blason, placé au chœur de Notre-Dame à Bruges, fut enlevé après l'offrande de la grand'messe et remplacé après l'office par un tableau noir sur lequel fut inscrit le motif de la dégradation. Son blason fut aussi enlevé à Dijon et à Saint-Omer.

Philippe de Crèvecœur, seigneur de Cordes, avait combattu dans une bataille contre son souverain; au chapitre de 1481, il fut ordonné que son blason, placé au chœur de l'église Saint-Jean à Bois-le-Duc, serait enlevé et pendu à *revers* à l'une des portes de l'église (2): *arma reversata* (3):

Il est spécifié aussi (article XXII) que les réunions statutaires auraient lieu tous les trois ans, le 2 mai, dans une des villes dépendant du duc et dans une église après vêpres.

Le caractère religieux de l'ordre se révèle ici. Les chevaliers iront en corps assister à une grand'messe, célébrée en l'honneur de saint André. Ils seront revêtus de manteaux d'écarlate, fourrés de vair, avec chaperons de même couleur. Ils se rendront à l'église deux par deux, le souverain marchant le dernier.

Ils défilèrent à l'offrande et déposeront une pièce d'or dans le plateau; les absents ayant droit de se faire représenter par leur procureur (chapitre XXV). Ils assisteront ensuite aux vigiles, revêtus

(1) *Chron.* de G. CHASTELLAIN. Chap. CLXXX. — J. B. MAURICE. *Le blason des armoiries des chevaliers de la Toison d'or*, p. 56 — Bⁿ DE REIFFENBERG. *Histoire de la Toison d'or*, pp. 47, 56 et 58.

(2) Bⁿ DE REIFFENBERG. p. 109.

(3) Voir la signification de cette pénalité dans le *Glossaire* de DU CANGE aux mots: *Arma reversata*. — VULSON DE LA COLOMBIÈRE. *Traité de l'off. du roi d'armes*, 1645, p. 97. — ID. *Théâtre d'honneur*, I, p. 51. — DE LA ROQUE. *Traité de la noblesse*, Rouen, 1710, pp. 416 et 420. — CHIFFLET. *Breviarium hist ordin. Velleris aurei*, cap. I. — LA CURNE DE SAINTE-PALAYE. *Mémoire de l'ancienne chevalerie*, 1726, t. I, p. 269. — BELOY, *Origine de la chevalerie*, p. 45.

de longs manteaux noirs, vigiles célébrées pour les trépassés de l'ordre.

Le lendemain il y aura une messe pour les trépassés, et chaque chevalier, vêtu de noir, ira à l'offrande portant un cierge aux armes du chevalier défunt.

Tout est également bien prévu pour le chapitre de l'ordre, qui se tiendra le lendemain après vêpres. Les chevaliers seront revêtus de leurs manteaux et chaperons d'écarlate. Le souverain présidera, entouré de ses chevaliers, et alors auront lieu les élections de nouveaux membres de l'ordre et l'examen de la conduite des anciens. Tous jureront de ne rien révéler des décisions prises.

Ces cérémonies étaient entourées du plus grand appareil possible. Il suffit de lire la description d'un de ces chapitres, pour s'en convaincre. Sur tout le passage du cortège, les maisons sont pavoisées, partout se voient aux murs, ces riches tapisseries de haute lisse, dont la fabrication faisait la richesse des Flandres. Partout des couleurs vives, tranchant sur la teinte sombre des maisons, les cloches sonnent à toute volée, dominées par les notes claires et aiguës des trompettes, le peuple en liesse se répand dans les rues, attendant le passage du cortège.

Le tournoi de Bruges, quoique très brillant et très bien conçu, n'a pu encore donner qu'une faible idée de la splendeur de ces réunions à la cour de Bourgogne. Il faut lire les descriptions enthousiastes des historiens, et surtout la narration du banquet du Faisan à Lille, pour bien se rendre compte de tout le faste de cette époque brillante.

Le but de Philippe-le-Bon fut entièrement atteint. Un lustre nouveau en rejaillit sur sa cour déjà si fastueuse. Les chevaliers rivalisèrent de dévouement pour leur souverain, et même à l'étranger l'honneur de porter le collier fut brigué par des rois et de puissants princes.

Les ducs de Bretagne, d'Orléans et d'Alençon, le roi d'Arragon, le prince d'Antioche reçurent le collier; plus tard, on verra dans l'ordre, les rois d'Angleterre, de Sicile, de Naples; plus tard encore, Ferdinand d'Autriche, empereur des Romains et roi de Hongrie, le duc de Saxe, le comte de Wurtemberg, le mar-

quis de Bade, mais ce n'est que sous Charles-Quint que l'on voit un roi de France accepter le collier.

- A l'époque où J. B^{te} Maurice composa son ouvrage sur la Toison d'or, en 1665, on comptait déjà dans l'ordre dix empereurs, cinq rois d'Espagne, quinze archiducs d'Autriche, trois rois de France, quatre rois d'Aragon, deux rois de Portugal, trois rois d'Angleterre, un roi de Hongrie, quatre rois de Pologne, un roi de Danemark et un roi d'Ecosse, et en outre trente-six princes et ducs régnants.

. Cette énumération prouve la haute importance de l'ordre et le prix que devait attacher la noblesse à en faire partie.

Parmi les noms restés ou devenus belges, il y en a fort peu. On y voit figurer les Croy, les Ligne, les Lannoy, les d'Auxy, les Mérode, les Berlaymont, les Béthune, les Lalaing, les d'Ursel. On peut y comprendre aussi les d'Arenberg, quoiqu'actuellement cette illustre maison soit de nationalité allemande.

- Parmi les noms éteints en Belgique, on voit les d'Uutkerke, les de Bruges, les Witthem, les Rubempré, les Cruyningen, les Gand-Vilain, les Masmines, les d'Egmont, les Gavre, les Hornes, les Werchin, les Stavele. Mais plusieurs maisons, telles que les Croy et les Ligne, ayant fourni un nombre considérable de chevaliers, on trouve qu'il y a eu environ cent trente colliers dévolus aux provinces belges, depuis l'origine jusqu'à nos jours.

La Toison d'or s'est divisée de nos jours en deux séries. Il y a donc deux souverains de l'ordre: l'empereur d'Autriche et le roi d'Espagne, conférant chacun la Toison d'or.

En 1477, la souveraineté de l'ordre passa à la maison de Habsbourg, par suite de la mort de Charles-le-Téméraire. Dès 1497, une demande du roi des Romains présagea la séparation qui eut lieu plus tard. Il avait proposé à l'ordre, vu les intérêts différents des maisons d'Autriche et de Bourgogne, de créer de nouveaux chevaliers, devant avoir pour chef les uns la maison d'Autriche, les autres la maison de Bourgogne, mais cette proposition, qui semblait en opposition avec les statuts primitifs, embarrassa les chevaliers chargés d'y répondre et elle n'eut pas de suite. Après l'abdication de Charles-Quint, les deux branches régnantes en Espagne et en

Allemagne conservèrent la grande maîtrise, mais la branche d'Espagne s'étant éteinte, il y eut un conflit.

L'empereur régnant prétendit conserver seul la Toison, mais le nouveau roi d'Espagne, Philippe V, voulut aussi conserver cette prérogative de sa couronne. Il fut alors spécifié, après de laborieuses négociations, que l'Espagne resterait en possession d'une grande maîtrise, mais avec obligation de changer les devises de l'ordre.

La Toison d'or est donc actuellement espagnole et autrichienne. Les deux bijoux diffèrent toutefois et le manteau de l'ordre ne se porte plus qu'en Autriche parce que l'archiduc Charles, en quittant l'Espagne, emporta avec lui la chapelle de l'ordre que ses successeurs ont gardée (1).

Perdant, hélas! son beau caractère primitif, elle est devenue une décoration des plus estimées, se conférant aux chefs d'état et aux grands personnages.

Il ne faut plus la conquérir, comme jadis, sur les champs de bataille, en frappant d'estoc et de taille, il ne faut plus jurer de défendre la Foi, comme au temps du banquet du Faisan, il ne faut même plus faire preuve de noblesse. Les hautes fonctions remplies, les raisons de l'Etat, dictent surtout à notre époque la remise d'un de ces colliers si enviés.

Après avoir vu ce que c'était que l'ordre de la Toison d'or, quelles étaient ses origines et quelles en ont été les conséquences, parcourons sommairement l'exposition de Bruges. Comme il y a là deux parties bien distinctes : 1^o exposition de tout ce qui a rapport à la Toison d'or, depuis l'origine jusqu'au xvii^e siècle; 2^o exposition des arts sous les ducs de Bourgogne, il n'y a que la première partie, rentrant dans le cadre de notre sujet.

Il existe un catalogue fort bien fait de l'exposition; le travail a été divisé, de sorte que chaque spécialiste a eu à s'occuper de la partie de sa compétence.

Les tableaux ont été décrits par M. Pol de Mont.

Les miniatures, livres et manuscrits, par le baron Albert van Zuylen van Nyevelt, et par notre dévoué ancien président le Père van den Gheyn, qui s'est acquitté de cette tâche avec le talent,

(1) DAMBREVILLE. *Ordres de chevalerie*, Paris 1807, p. 182.

la précision et la netteté qui caractérisent tous ses travaux. Dans cette section se voit cette magnifique série des ordonnances et des armoriaux, parmi lesquels il faut noter le splendide recueil des ordonnances, (appartenant à M^{mo} Porgès, de Paris), avec arabesques sur tons pourpres et portant la date de 1431, et celui appartenant aux archives de la Toison d'or à Vienne, ayant aussi de très fines enluminures.

Les tapisseries et broderies ont été classées et décrites par le baron van Zuylen et par M. Papejans de Morchoven. Chaque tapisserie est accompagnée d'une excellente description qui permet de se rendre parfaitement compte de ces chefs-d'œuvre. On y voit la magnifique série de quatre tapisseries, représentant la conquête de Tunis, par Charles-Quint, en 1535, exécutées à Bruxelles, par Panne-maker, d'après les cartons de Jean Vermayen, surnommé *Barbalonga*. Elles appartiennent au palais royal de Madrid. Dans cette section est placé le remarquable costume tout brodé de la Toison d'or, appartenant à S. M. l'empereur d'Autriche et qui se trouve dans une grande vitrine au milieu de la salle d'entrée, près du manteau de Guillaume Fillastre, évêque de Tournai et second chancelier de l'ordre, et près du manteau dit de Charles-Quint.

La section de numismatique est certes une des mieux classées et cataloguées et c'est une des plus intéressantes parties de l'exposition. Quoique s'arrêtant au xvii^e siècle, la numismatique de la Toison d'or, comprend néanmoins plus de six cents pièces, dont près de la moitié se rapporte aux chevaliers de l'ordre. Importante et par le talent des médailleurs, et par la haute qualité des personnages représentés et aussi par la rareté de certaines pièces, que l'on ne reverra plus, car retirées pour quelques mois des médaillers de collectionneurs, jaloux à bon droit de leurs riches trésors, elles vont rentrer dans leurs tiroirs pour n'en plus sortir.

Il faut signaler un Philippe III d'Espagne, à l'effigie caractéristique, signé Emilio Bonis, un Jean de Ligne, comte d'Arenberg, reproduction de l'original, et la remarquable collection de M. G. Salting, de Londres.

La classification des monnaies et médailles est fort claire, trois divisions :

1^o Les médailles concernant les sept premiers chefs et souverains de l'ordre, de Philippe-le-Bon à Philippe III.

2^o Les monnaies de cette époque, divisées: A) en monnaies belges; B) en monnaies étrangères.

3^o Les jetons et méreaux concernant les chevaliers de l'ordre, parmi lesquels on en voit aux armes de Louis de Bruges, des Croy, des Berlaymont, des La'aing. Certains envois ont toutefois dû être classés d'après les noms des collectionneurs, ce qui rompt un peu le bon ordre de la classification.

La cinquième division a rapport aux archives. Ces pièces se trouvent exposées au second étage.

On y voit l'inventaire des archives de la Toison d'or, formé, en 1759 à 1760, sur l'ordre du comte de Cobenzl, chevalier de l'ordre et ministre de Marie-Thérèse à Bruxelles (1). Cet inventaire

(1) Le comte de Cobenzl qui joua un si grand rôle dans les Pays-Bas Autrichiens, qu'il gouverna de 1753 jusqu'à sa mort, sous le nom du prince Charles de Lorraine, naquit à Laybach (Carniole), le 21 juillet 1712 et décéda à Bruxelles le 27 janvier 1770.

Il était fils de Jean-Gaspard, comte de Cobenzl et du Saint-Empire Romain, chevalier de la Toison d'or, grand chambellan et conseiller d'Etat intime de l'empereur Charles VI, et de sa seconde femme Charlotte-Sophie comtesse de Rindsmaul. Il avait épousé Marie-Thérèse comtesse de Palfy d'Erdojy, dame de la croix étoilée, décédée à Bruxelles le 25 décembre 1771, dont il eut:

1^o Louis-Marie-Michel, comte de Cobenzl, né à Bruxelles le 21 novembre 1753, il fut ambassadeur d'Autriche à Saint-Petersbourg en 1779 et conclut, en 1795, le traité de la triple alliance entre la Grande-Bretagne, l'Autriche et la Russie; le 17 octobre 1797, il signa avec Napoléon Bonaparte le traité de Campo-Formio. Il devint plus tard ministre d'Etat et vice-chancelier d'Etat, mais donna démission de tous ses emplois après la bataille d'Austerlitz. Il mourut à Vienne en 1808.

2^o Marie-Thérèse de Cobenzl, décédée sans enfants, le 17 juin 1778, ayant épousé Philippe-Roger de Varick, baron de Bonlez, comte de Sart, vicomte de Bruxelles, fils de Philippe-François, vicomte de Bruxelles et de Lambertine-Josèphe Verreycken, comtesse de Sart, baronne de Bonlez.

3^o Eléonore de Cobenzl, chanoinesse de Prague, épousa à Bruxelles, le 23 avril 1758, François-Maximilien marquis de la Woestine et de Bccelaere, baron de Troibrèze, conseiller d'Etat, fils de Maximilien-François, marquis de Peeelaere, baron de Troibrèze et de Wallincourt et d'Isabelle-Margue-

fut dressé par de Turck et servit au baron de Reiffenberg à écrire son bel ouvrage. L'exposition contient (n° 2), une copie de cet inventaire, copie en trois volumes, aux armes du comte de Cobenzl et il en existe aussi une copie à la bibliothèque nationale à Paris, fort riche en manuscrits, concernant la Toison d'or.

Le comte de Cobenzl avait donné son patronage à un grand ouvrage sur la Toison d'or, qui devait être publié par F. J. de Bors d'Averen, et devait comprendre sept volumes in-f°. Mais le prospectus seul parut en 1768.

Plusieurs autres recueils exposés ont trait à l'ordre, entre autres le registre des ordonnances, reproduit par le baron de Reiffenberg.

Parmi les pièces les plus curieuses, il faut citer l'interrogatoire du comte d'Egmont qui s'était en vain réclamé de l'ordre de la Toison d'or, pour être jugé par ses pairs. L'interrogatoire est signé de sa propre main. Cette pièce appartient aux archives du royaume.

La VI^e section consiste en une collection d'empreintes à sceaux, elle a été décrite par M. Mestdagh. On y voit tous les sceaux des souverains depuis Philippe-le-Bon et des sceaux des Croy, des Mansfeld et des Berlaymont.

La VII^e section est consacrée aux colliers et aux bijoux. Ces splendides colliers, exposés dans la vitrine du premier étage, ont surtout attiré les regards des visiteurs.

Là se trouvent ces magnifiques colliers en or, appartenant, le premier, au roi des Belges. Ce collier est composé de soixante fusils ou briquets et de trente pierres à feu émaillées. Puis, vient celui du roi d'Espagne, composé de trente-six briquets et de dix-huit pierres à feu. La tradition veut qu'il ait été porté par Philippe-le-Beau. Le troisième collier est celui de Charles II, roi d'Espagne, et fait

rite de Ghellinek, dame de Rynsacker, fille de Jean-Baptiste, chevalier du Saint-Empire, seigneur d'Elseghem.

Le comte de Cobenzl habitait à Bruxelles l'ancien hôtel de Bournonville (aujourd'hui l'hôtel du comte de Mérode). Voir sur le comte de Cobenzl la notice par A. WAUTERS, dans la *Biographie nationale*, t. IV, p. 203. Seulement il y a une erreur à y signaler, il lui donne comme gendre Philippe-Roger Verreycken, alors que c'était Philippe-Roger de Variek.

actuellement partie du trésor de la cathédrale de Tolède. Ce collier, ainsi que la toison qui y est appendue, est tout scintillant de diamants. Le quatrième est celui du prince de Croy-Solre. Il est composé de cinquante-six chaînons se divisant en vingt-huit briquets et vingt-huit pierres à feu.

A noter plusieurs insignes de la Toison seule, renfermés dans cette vitrine. L'un a appartenu à la maison de Mérode et se trouve actuellement à l'église de Ham-sur-Heure. Un autre qui, dit-on, a été porté par Philippe V, est composé de rubis et de brillants. Trois autres insignes en or et deux brochettes, dans lesquelles figure le bélier, appartiennent aussi à la maison de Croy.

Au second étage se trouve exposée la reproduction en verre taillé de deux célèbres diamants: le Sancy et le Toscan: ils appartenaient à Charles-le-Téméraire et furent pris dans sa tente avec son sceau et les célèbres tapisseries de Berne, lors de la bataille de Granson.

La VIII^e section comprend les armes et armures. Que dire de cette section sinon que tout y est splendide et du plus haut intérêt. Ces armures de guerre, de parade ou de joute, sont damasquinées d'or ou ciselées avec art et finesse. Le guerrier et le cheval étaient également protégés par ces lourdes armures, dont toutes les articulations s'adaptaient parfaitement au corps humain et l'on reste songeur en pensant à la vigueur, à la force, à l'énergie que devaient avoir les hommes de cette époque, pour supporter d'aussi massives et d'aussi lourdes gaines, et sous lesquelles, cependant, ils évoluaient avec tant de dextérité sur les champs de bataille et dans les tournois.

La comparaison à faire n'est certes pas à l'avantage de notre époque, où la carapace gommée de l'automobiliste et la casaque de soie sur les champs de courses ont remplacé la fière armure des générations passées. L'âme des peuples, il est vrai, a toujours été assoiffée de ces spectacles dangereux. Jadis c'étaient les joutes, où maintefois les chevaliers mordaient la poussière et y laissaient leur vie, comme Henri II, roi de France, blessé mortellement dans un tournoi par le comte de Montgomery; aujourd'hui ce sont les courses de chevaux et les circuits d'automobiles avec leurs accidents avidement relatés par les journaux.

On remarque à l'exposition les armures de Philippe-le-Beau, de

Charles-Quint, de Philippe de Castille, de l'empereur Ferdinand. Toutes sont ornées des briquets de Bourgogne ou des insignes de la Toison.

Mais la plus belle de toutes est celle de Gui Balde, duc d'Urbain (1). Cette artistique armure, formant un moulage du torse, avec arabesques en relief sur la poitrine, grosses têtes de lion aux épaules et ceinture formée d'une série de petites têtes, très finement ciselées, est un chef-d'œuvre dû à l'orfèvre Bartolomeo Campi. D'après la note du catalogue, on croit qu'elle fut offerte par le duc d'Urbain à Philippe II en reconnaissance de sa nomination comme chevalier de la Toison d'or. Elle appartient à l'*Armeria real*, de Madrid.

Dans les vitrines se trouvent des pertuisanes, des gantelets, des cuissards, des plaques de croupières, des grand'gardes de renfort pour joutes, des boucliers, dont l'un aux armes de don Juan Pachéco, et quelques curieux couteaux à large lame et aux armes émaillés de Bourgogne, ils portent la devise de Philippe-le-Bon: *Aultre n'auray* et les briquets. Deux autres couteaux ont des manches trèflés et sont émaillés de fleurs et d'oiseaux, encadrant les armes d'Espagne.

La section IX, décrite aussi par M. Papejans de Morekhoven, comprend les sculptures, grès et diverses autres pièces. On a groupé dans cette section les retables en bois, les stalles sculptées, les coffres armoriés, les grès et les étains.

Là se voit la curieuse statue de Saint-Georges, revêtue de l'armure d'un chevalier flamand et le remarquable buste de Philippe-le-Bon, appartenant au roi de Wurtemberg. Ce buste est en bronze et porte le collier. Au bas du buste se lit l'inscription: *Philippus dux Burgundiae*. La figure est d'une grande et fière expression et il est utile de comparer ce buste aux nombreux portraits du duc.

(1) Non *Guidobaldo* ni *Guidobald II* de Montefeltre, duc d'Urbino, comme cela se trouve imprimé au catalogue p. 244. Balde était le nom patronymique de cette illustre maison. Frédéric de Montefeltre avait été adopté par Gui Balde Antoine qui n'avait pas d'enfants. Le fils de Frédéric: Gui Balde II, n'eut pas d'enfants non plus et adopta à son tour François-Marie della Rovere, qui fut duc d'Urbain et comte de Montefeltre.

La section des estampes est fort riche et on a pu y admirer certaines pièces de la plus grande rareté.

Nous arrivons, enfin, à la dernière section qui est, au point de vue la Toison d'or, la plus intéressante de toutes. Ce sont les séries de ces beaux blasons des chapitres de l'ordre: chapitres de Gand, en 1445 et en 1559; chapitres de Bruges, en 1468 et en 1478; chapitre de Bois-le-Duc, en 1481; chapitre de Malines, en 1491; et enfin cette belle suite des blasons de Barcelone, dont les originaux sont restés en Espagne, mais dont nous pouvons parfaitement nous rendre compte par la belle reproduction en grisailles disposée en forme d'écran, dans la salle du fond, et faite par l'école d'architecture de Barcelone.

Cette partie importante de l'exposition a été fort bien décrite par M. le baron van Zuylen, qui l'a précédée d'une savante introduction, contenant des détails sur les peintres qui ont coopéré à l'exécution des armoiries des chevaliers.

Ces blasons si intéressants au point de vue héraldique, et par la forme des casques, des couronnes, des cimiers et des lambrequins, et par l'exécution si parfaite des armoiries, sont évidemment dus, au moins pour un grand nombre, à des peintres habiles et experts; le baron van Zuylen, par ses savantes recherches, arrive à les retrouver. Il nous cite Hue de Boulogne, Pierre Coustain, Jehan Hennequart, Lucas et Jean de Heere, Benjamin Stammelting et Jean Barthelle.

L'ensemble de cette exposition est splendide et unique en son genre. Elle impressionne le visiteur dès son entrée. La grande salle, dans laquelle on pénètre d'abord, frappe par son air mystérieux, la lumière y pénètre à peine, et ne permet d'abord que de distinguer les silhouettes des objets exposés. A droite, se sont des stalles aux fines sculptures; dans le fond, un grand retable à allure d'autel; puis ce costume splendide et ruisselant d'or de l'empereur d'Autriche, posé sur un mannequin au milieu de la salle. des côtés, le manteau de Guillaume Fillastre, des tableaux, des sculptures, des coffres armoriés; plus loin, la série des armoiries des chevaliers, ayant figuré aux divers chapitres, et cette suite bien intéressante des portraits des Croy, chevaliers de l'ordre. Il y en

a vingt-quatre, encadrés deux par deux ou quatre par quatre, malheureusement dans des cadres trop dorés.

La maison de Croy a d'ailleurs fourni un apport considérable à cette belle exposition.

Lorsqu'on se rend ensuite au premier étage, le regard est attiré tout d'abord par cette prestigieuse vitrine où sont enfermés les bijoux de la Toison d'or, les colliers et les insignes. La salle de gauche contient les tableaux et là se voient ces deux merveilleuses Annonciations, dont l'une appartient à la maison de Mérode et l'autre, de Jean van Eyck, à l'Ermitage de Saint-Pétersbourg.

C'est surtout dans cette partie qu'il faut étudier par comparaison ces séries si intéressantes de portraits de Philippe-le-Beau et de Charles-Quint, peints à différents âges. D'autres grands personnages aussi y sont représentés par plusieurs portraits.

La salle de droite est ornée de ces splendides tapisseries venant d'Espagne. Là se voient ces riches armures dont j'ai parlé tantôt, là se voient, dans des vitrines, les admirables œuvres de Guillaume Fillastre, manuscrits aux splendides miniatures, les armoriaux de l'ordre et la série si intéressante à étudier des ordonnances, parmi lesquelles le beau manuscrit appartenant à M^{me} Porgès.

Les statuts et ordonnances de la Toison d'or existent en de nombreux exemplaires, soit imprimés, soit manuscrits.

C'était le code de l'ordre, il était imprimé sur peau de vélin, et un exemplaire en était remis à chaque chevalier lors de sa réception. La plupart sortent des presses plantiniennes et se font remarquer par la beauté de l'impression.

Il y en a trois sortes, et les plus récents semblent avoir été réimprimés vers le commencement du xviii^e siècle, avec les anciens caractères plantiniens. Puis, lors de nouvelles créations, si on manquait d'exemplaires imprimés, l'on en transcrivait en manuscrit, c'est ce qui explique que l'on rencontre des exemplaires manuscrits des statuts d'une écriture relativement récente. On peut diviser en trois catégories les exemplaires de ces statuts :

1^o Il y en avait d'abord de manuscrits avec splendides enluminures, comme on en voit de remarquables spécimens à l'exposition, réservés probablement pour les souverains seuls et les personnages illustres.

2° Il y avait ensuite ces belles impressions sur vélin, destinées aux chevaliers de l'ordre.

3° Il y avait, enfin, les impressions sur papier, destinées aux divers officiers et fonctionnaires de l'ordre.

Il a fallu, hélas ! énumérer très sommairement toutes ces merveilles.

Tous les programmes, prospectus, catalogues, portent comme en-tête : Exposition de la Toison d'or et de l'art néerlandais sous les ducs de Bourgogne. L'exposition, pour être une, aurait dû être exclusivement de la Toison d'or, car l'attention est quelque peu détournée du but principal, par la merveilleuse série de tableaux, formant à elle seule une seconde exposition de Primitifs. Là se voient ces deux chefs-d'œuvre : l'Annonciation de la maison de Mérode et l'Annonciation de l'Ermitage de Saint-Pétersbourg. Les rarissimes incunables de Colard Mansion, les manuscrits à enluminures, les reliures estampées, les admirables tapisseries envoyées d'Espagne, joints aux splendides productions de la peinture, forment déjà à eux seuls une fort belle exposition.

Le cadre est peut-être trop vaste, le but à atteindre trop étendu

Il y aurait une autre critique à faire, elle est plus délicate, mais ceux qui ont visité l'exposition l'auront faite avant moi.

On devrait exclure des expositions de ce genre, les œuvres à vendre où qui pourraient être à vendre, sinon l'accueil dans lequel on tomberait infailliblement, serait de faire de la réclame au profit de M. X. ou de M. Z, qui verraient leurs tableaux quintupler de valeur parce qu'ils ont figuré à une exposition avec une attribution d'auteur imprimée au catalogue officiel, mais dont d'ailleurs le comité déclare n'être pas responsable.

Cela s'est déjà vu ailleurs dans des circonstances analogues (1).

Ceux qui ont visité l'exposition de Bruges quelques jours avant sa fermeture, ont pu voir quantité de petites affiches apposées en différents endroits de l'exposition et signalant l'entreprise d'un publiciste (d'ailleurs déjà connu par des travaux antérieurs fort bien illustrés), mais n'ayant pas le patronage de la commission. Les

(1) Voir *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, t. LVII, p 319 et pp. 363-364.

souscripteurs éventuels étaient prévenus par un avis bienveillant de n'avoir à souscrire qu'à la publication « officielle ». Dans un pays de liberté comme la Belgique on ne comprend pas bien les entraves mises à l'initiative individuelle qui souvent peut produire des travaux remarquables. Ceci dit d'une façon abstraite et sans connaître les motifs qui ont nécessité cet avis.

Après avoir signalé ces trois points, rendons justice au mérite des organisateurs; ils ont su grouper et réunir à Bruges, dans un cadre merveilleux, le seul cadre qui convenait à une exposition de ce genre, un ensemble admirable d'œuvres d'art.

Bruges, cette ville mystérieuse et poétique, aux canaux sombres peuplés de cygnes, aux rues bordées de maisons moyennageuses, échappées comme par miracle, aux vicissitudes des temps et à la pioche des démolisseurs; cette ville unique entre toutes, dont tant de maisons datent de la brillante époque des ducs de Bourgogne, était bien la ville qu'il fallait choisir pour y rassembler tous les emblèmes, tous les souvenirs de la célèbre Toison d'or.

Des mêmes fenêtres, où nobles et bourgeois du xv^e siècle, se pressaient pour voir passer Philippe-le-Bon entouré de sa cour brillante, et entendre proclamer au nom du duc la création de l'ordre de la Toison, de ces mêmes fenêtres, nous avons tous pu voir, en 1907, défiler la reproduction fidèle du cortège se rendant au tournoi de l'Arbre d'or.

Les organisateurs ont reconstitué le passé de façon saisissante, en faisant revivre, d'après les documents de l'époque, le célèbre tournoi de l'Arbre d'or, et ceux qui ont pu assister, cette année, à ce que l'on a nommé la Grande semaine de Bruges, en conserveront un souvenir inoubliable.

Vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK.

ANNEXE A LA PAGE 190

1) Ordre de Saint-Jacques, fondé en 1290, par Florent, comte de Hollande. Voir VAN WELEVELD. *Beknopte genealogische aantekeningen betreffende de hollandsche edelen welke bij de instelling der ridderorde van S. Jacobs broederschap door graaf Floris V, tot ridders zijn geslagen*. Leyde, van den Heuvel, 1845, in-8°.

Les chevaliers créés lors de l'inauguration furent :

- Thierry, comte de Clèves;
- Lancelot, comte de Hamilton (Ecosse);
- Godevart, seigneur de Boucholdt (Westphalie);
- Henri, comte de Hennenberg (Cologne);
- Thierry, seigneur de Brederode;
- Jean, seigneur de Heusden;
- Jean, seigneur d'Arckel;
- Thierry, seigneur de Lynden;
- Othon, seigneur d'Asperen;
- Jacques, seigneur de Wassenaer;
- Ghiselleert, seigneur d'Amstel;
- Hugues, seigneur de Vianen, tué à la bataille de Courtrai, en 1302.

2) Ordre de Saint-Antoine, fondé par Albert de Bavière, comte de Hainaut. Voir: *Bibliothèque royale à Bruxelles*, fonds Goethals. Ms. n° 707.

4^e partie: *Copie de la modération faite sur les chartes des confrères del ordene Dieu, Nostre-Dame et Monseigneur saint Antoine en Barbefosse* (11 juin 1420). Ecriture des premières années du xvi^e siècle.

6^e partie: *S'ensuivent ceulx de la noble et devote ordre de Saint Anthoine en Barbefosse, qui entrèrent l'an mil iii^e et seize*. 82 ff. avec écussons, entourés des insignes: branche d'arbre à laquelle pend un tou avec une clochette.

ANNEXE A LA PAGE 200

Aux noms déjà cités comme ayant figuré dans l'ordre de la Toison d'or, il faut ajouter les d'Aspremont, les Bette, les T'Serclaes-Tilly et les Trazegnies.

Bibliographie de l'ordre de la Toison d'or

I

STATUTS, ORDONNANCES, PRIVILÈGES, CÉRÉMONIAL

A. — IMPRIMÉS

1. *Les ordonnances de l'ordre de la Thoison d'or*. Paris, Le Noir, 1523. in-f° sur vélin.

(Vente White Knight, 1819).

2. *Les ordonnances de l'ordre de la Thoison d'or* (imprimées à Anvers chez Plantin vers 1559). in-4° sur vélin.

En beaux caractères ronds, 5 ff. prélim. 24 ff. de texte à longues lignes, 26 lignes par page et 12 ff. renfermant 16 chap. additionnels, avec belles initiales dorées et enluminées. La dernière ligne est ainsi conçue: « Sans aucunement y contrevenir » (1).

3. *Les ordonnances de l'ordre de la Toison d'or*. in-4°. Imprimée à Anvers chez Plantin, vers 1560. Sur vélin.

7 ff. prélim. 52 pages de texte suivies des additions contenant 21 chap., pp. 53 à 83. Après le titre se voient les armes du duc de Bourgogne, celles d'Espagne et le collier de l'ordre.

4. *Les ordonnances de l'ordre de la Toison d'or*. in-4°. Imprimées à Anvers chez Plantin, vers 1566. Sur vélin.

Elle n'a que 4 ff. prélim. et 63 pp. de texte formant 66 chapitres.

5. *Constitutiones ordinis velleris aurei e gallico in latinum*

(1) Voir VAN PRAET. *Catalogue des livres imprimés sur vélin de la bibliothèque du Roi*, t. V, nos 157-158, t. VI, n° 157bis.

conversæ, (à NICOLAO GRUDIO). in-4°. (Plantin vers 1560). in-4° sur vélin.

A longues lignes, 28 lignes par page, 4 ff. prélim., texte pp. 1 à 41, add. pp. 45 à 63.

6. *Constitutiones ordinis velleris aurei e gallico in latinum conversæ* (à NICOLAO GRUDIO). in-4°. (Plantin vers 1566) sur vélin.

7 ff. prélim. y compris les planches gravées des armes du duc de Bourgogne et des insignes de l'ordre, texte pp. 1 à 60, add. 61 à 91, beaux caractères ronds à longues lignes.

7. *Id.*, éd. française, vers 1626, sur papier, titre, les deux gravures de Galle, tables 4 ff., texte 83 pp

8. *Id.*, éd. latine, vers 1626, sur papier fort, titre les deux gravures de Galle, table 4 ff., texte 61 ff., add. ff. 65 à 91, 2 ff. blancs (1).

9. *Les ordonnances de l'ordre de la Toison d'or*, avec les deux gravures de Galle. in-4°.

Identique à l'édition française de 1626, sur vélin, sauf qu'à la page 91, une vignette a été ajoutée et qu'au v° se lit: Antverpiæ, ex off. Plantiniana B. Moreti, MDCXXVI. Impression sur papier.

10. *Les ordonnances de l'ordre de la Toison d'or*. Londres, 1702. in-4° sur vélin.

11. *Statuts et ordonnances de l'ordre de la Toison d'or, institué par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne*. Amsterdam, 1689 in-12°.

12. *Idem.*, dans LEIBNITZ. *Mantissa codicis juris gentium diplomatici*. Hanoveræ, 1700. in-f°.

13. *Idem.*, dans CHRISTYN. *Jurisprudentia heroïca*. Bruxelles, Foppens, 1689, t. I, p. 416.

14. *La Toison d'or ou Recueil des statuts et ordonnances du noble ordre de la Toison d'or, de ses cérémonies et immunités*,

(1) Il est difficile d'identifier ces différentes éditions, car elles ne portent ni date, ni nom d'imprimeur, toutefois les deux belles planches représentant les armes d'Espagne et le collier de l'ordre étant signés *Corn. Galle, sculp.*, on peut en conclure que ces éditions ne peuvent être antérieures à 1580. Corneille Galle vécut jusque vers le milieu du XVII^e siècle, donc travailla entre la période de 1580 à 1640. L'autre artiste du même nom: Théodore Galle était mort en 1612.

exemptiones, prééminences, honneurs et bulles papales, depuis l'institution en 1430, jusqu'à présent; avec des remarques et un éloge préliminaire de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, instituteur de l'ordre. Cologne. P. Swcitzer, 1689. un vol. in-8° de 306 pp.

15. *Fundacion y constitutiones del orden del Toyson de oro.* Madrid, 1716. in-4°.

16. BÉJAR (le duc de). *Orden del Toyson. Fundacion, ordenanzas y constituciones del insigne orden del Toyson de oro. Privilegios y exempciones concedidos a sus cavalleros Con Tabla de los que han logrado esta merced hasta el ano de 1603. Traducidos de los idiomas latino y francés en el castellano por el duque de Béjar.* Madrid, impresa réal, 1726. in-4°. 3 ff. liminaires, 218 pp. et 7 ff. de tables.

17. CHIFLET (Jules). *Breviarium historicum inclyti ordinis Velleris aurei, auctore Julio Chifletio, Regiæ catholicæ Majestati a consiliis atque ejusdem ordinis cancellario.* Antverpiæ, ex off. Plant. Balthazaris Moreti, 1633. in-4°.

18. *Id.* 1652. in-4°. 2^{de} édit. — XII. 36 pp. et 2 ff. tables et marque plantinienne.

19. *Id.* Contrefaçon du même ouvrage avec titre identique, mais ajoute: *vom Guldenen Vliess*, faite à Vienne en 1750. in-4°, 46 pp. et table.

20. *Id.* Même titre avec ajoute: *oder kurtz-gefatzte historie des welt-beruhmten Toison-ordens der ritter vom Guldenen Vliies, aus dem Lateinischen deutsch übersetzt mit nothigen anmerckungen erlaüttert, und bisz auf unsere zeiten fortgestzet, nebst einem vorbericht von dem Autore und dessen Leben und schriffthen.* Nurnberg, J. A. Schmidt, 1741. in-4°.

(Traduction allemande de l'ouvrage de Chifflet.)

21. *Id.* Cet opuscule a été réimprimé dans la *Jurisprudentia heroïca* de CHRISTYN, t. I, pp. 425 à 445.

22. *Les ordonnances de l'ordre de la Toison d'or.* Vienne, chez Jean-Thomas Trattner, impr. et libr. de la Cour. 1757, in-4°, titre, les deux gravures de Galle, texte 79 ff., table 4 ff. sur beau papier vélin fort, au f. 55 se trouvent les additions.

23. *Constitutiones ordinis Velleris aurei è gallico in latinum*

converse. Vindobonæ typis Johannis Thomæ Trattner. Cæs. Reg. Maj. aulæ typographi et bibliopola, 1767, titre, les deux gravures de Galle, texte 88 ff., table 4 ff. sur papier fort, in-4°.

24. *Privilèges de l'Ordre de la Toison d'or*. (S. l. n. d.) in-4°. (Bruxelles, 1632). Depuis Maximilien jusqu'à Philippe IV. 1556 à 1631.

Ouvrage très rare. La Bibliothèque nationale à Paris en possède un exemplaire. La Bibliothèque royale à Bruxelles en possède aussi un exemplaire relié à la suite des *Mystères de la Toison d'or*, 1658.

25. *Cérémonial observé par les chevaliers du Très noble Ordre de la Toison d'or à la célébration de la fête de Saint-André*. Vienne, 1712. in-f°.

B. — MANUSCRITS.

26. *Statuts de l'Ordre de la Toison d'or*, écriture du xv^e siècle. Bibliothèque nationale à Paris, fonds français. N° 5741.

27. *Statuts de l'ordre de la Toison d'or*.

Ms. de la Bibliothèque nationale à Paris, fonds français. N° 19894.

28. *Livre des ordonnances de l'Ordre de la Toison d'or*. Ms. sur vélin in-4° de 44 ff. Initiales en bleu et rouge, rel. velours rouge.

Au recto du 4^e f. se lit :

« Sensieut la table du présent livre des ordonnances de l'ordre de la thoison d'or. »

Au 8^e f. les armes de Bourgogne.

Les ordonnances contenant 66 art. datées de Lille 27 nov. 1132 et 13 art. additionnels.

Bibliothèque de Copenhague, nouveau fonds royal. N° 395. in-4°.

29. *S'ensuivent les ordonnances et institutions des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or. Anno 1429*.

Bibliothèque royale à Bruxelles, fonds Goethals. N° 836. Seconde partie du ms. intitulé *Maison de Bourgogne*. Petit in-4°. 77 ff. transcrip. par Louis de le Walle en 1591.

30. *Les ordonnances de l'ordre de la Toison d'or.* Registre in-f° du xvii^e siècle.

Archives générales du Royaume. Cartulaires et manuscrits N° 273B.
Exposé à Bruges, section V, (catalogue, p. 190).

31. *Statuta ordinis Velleris Aurei.* Ms. en latin.

British Museum. Kings mss. N° 420.

32. *The Statutes of the order of the Golden Fleece,* ms. in-f° sur vélin, décrivant en français, le cérémonial suivi pour la réception des souverains anglais dans l'ordre.

Ce ms. contient aussi un traité sur l'art héraldique et les statuts de l'ordre de la Jarretière.

British Museum. Stowe mss. N° 211.

33. *Rules and ordinances of the order of Knighthood called the Golden Fleece.* Ms du xv^e siècle, sur vélin, avec très belles enluminures. Il contient les portraits et les armes des chevaliers de l'ordre.

British Museum. Harléian mss. N° 6199.

34. *Statuts et ordonnances du très noble Ordre de la Thoison d'Or, ensemble aucunes additions et mutations faictes sur iceulx.* Ms. du xvii^e siècle

British Museum. Eg. mss. N° 641.

35. *Les ordonnances de l'Ordre de la Toison d'or.*

Ms. de la Biblioth. nat. à Paris, fonds français. N° 1281.

36. *Statuts de l'Ordre de la Toison d'or.*

Ms. de la Biblioth. nat. à Paris, fonds français. N° 2904.

37. *Livre des ordonnances,* daté de 1473, petit in-f° sur vélin, avec les armoiries en pleine page d'Engelbert, comte de Nassau. Le frontispice d'un très fin dessin est enluminé d'or sur gueules.

Exposition de Bruges, section II. N° 73. (Catal. p. 96.)

Archives de la Toison d'or à Vienne.

38. *Livre des ordonnances de la Toison d'or,* daté de 1491. Ms. petit in-f° sur vélin, avec armoiries de Simon de Lalaing, d'une exécution très fine, peut être considéré comme un des plus beaux manuscrits exposés.

Exposition de Bruges, section II. N° 74. (Catal. p. 96.)

Archives de la Toison d'or à Vienne.

39. *Livre des ordonnances de la Toison d'or*, petit in-f^o sur vélin, avec les armoiries de Ferdinand, roi de Castille et de Sicile, avec lettrines ornementées et encadrements de fleurs et de rinceaux, en bas la représentation d'un paon.

Exposition de Bruges, section II. N^o 75. (Catal. p. 96).

Archives de la Toison d'or à Vienne.

40. *Livre des ordonnances de la Toison d'or*, petit in-f^o sur vélin, avec les armoiries de Jacques de Gavre, daté de 1516, mais sans encadrement autour des armoiries.

Exposition de Bruges, section II. N^o 76. (Catal. p. 96).

Archives de la Toison d'or à Vienne.

41. *Livre des ordonnances de la Toison d'or*, petit in-f^o datant aussi de 1516, avec les armoiries de Jean d'Egmont, et aussi sans encadrement.

Exposition de Bruges, section II. N^o 77. (Catal. p. 96).

Archives de la Toison d'or à Vienne.

42. *Livre des ordonnances de la Toison d'or*, petit in-f^o daté de 1613 avec les armoiries de Paul de Sixt-Trautson, beau feuillet de vélin pourpre sur lequel se voient des rinceaux dorés. Les armoiries sont surmontées de cinq casques avec cimiers; le cimier du centre et l'aigle avec la couronne d'empire, et avec la lettre R sur la poitrine de l'aigle.

Exposition de Bruges, section II. N^o 78. (Catal. p. 97).

Archives de la Toison d'or à Vienne.

43. *Livre des ordonnances de la Toison d'or*, petit in f^o sur vélin, écriture du xvi^e siècle. C'est une transcription en latin, avec lettrines d'or sur fond rouge.

Exposition de Bruges, section II. N^o 79. (Catal. p. 97).

Archives de la Toison d'or à Vienne.

44. *Livre des ordonnances de l'ordre*, écrit au xvi^e siècle. Ms. petit in-f^o sur vélin, du même type que le ms. ci-dessus, et ayant appartenu selon ce catal. (p. 97), aux chanceliers Philibert Naturel, Jean Lescot et Philippe Negri, de 1504 à 1531.

Exposition de Bruges, section II. N^o 80.

Archives de la Toison d'or à Vienne.

45. *Livre des ordonnances de l'ordre de la Toison d'or*, ms.

petit in-f^o en espagnol, écriture du xvi^e siècle, très sobre d'ornementation.

Exposition de Bruges, section II. N^o 81. (Catal. p. 97).

Archives de la Toison d'or à Vienne.

46. *Statuts de l'ordre de la Toison d'or*, petit in-f^o, écriture du xv^e siècle. On remarque dans les marges les armoiries de Philippe-le-Bon et les emblèmes de la Toison d'or.

Exposition de Bruges, section II. N^o 41. (Catal. p. 92).

Biblioth. roy. à La Haye. Ms. Y, 424.

47. *Livre des ordonnances de la Toison d'or*, petit in-f^o sur papier, écriture du xvi^e siècle, avec une miniature sur vélin représentant un chapitre de l'ordre.

Exposition de Bruges, section II. N^o 25. (Catal. p. 90).

Biblioth. roy. à Bruxelles. Ms. n^{os} 12649.

48. *Livre des ordonnances de la Toison d'or*, ms. petit in-f^o avec le portrait de Philippe-le-Bon. Ms. identique à celui de la biblioth. roy. de Bruxelles, n^o 9080. (Voir plus loin le n^o 68).

Exposition de Bruges, section II. N^o 31. (Catal. p. 91).

Archives de la Toison d'or à Vienne.

49. *Livre des ordonnances de la Toison d'or*, ms. petit in-f^o, écriture du xvi^e siècle.

Exposition de Bruges, section II. N^o 42. (Catal. p. 92).

Archives de la Toison d'or à Vienne.

50. *Ordonnance de l'ordre de la Toison d'or*, ms. sur vélin de 56 ff. in-4^o, daté de 1556, avec initiales bouelées, fort bien dessinées à la plume, et titre encadré d'une ornementation formée d'une grecque entrelacée.

Exemplaire de Hoynek von Papendrecht, avec sa signature.

Biblioth. roy. à Bruxelles. N^o 5769.

51. *Livre des ordonnances de l'ordre de la Toison d'or*.

Biblioth. roy. à Bruxelles. II, 2339.

52. *Les ordonnances du noble ordre de la Toison d'or*, ms. du xvi^e siècle.

Biblioth. roy. à Bruxelles. II, 1956.

53. *Livre des ordonnances de la Toison d'or*, ms. sur vélin du xvi^e siècle, avec miniatures représentant deux chevaliers de la

Toison d'or: Louis de Gruuthuuse et Philippe Pot, avec leurs écussons pendus à gauche en haut des portraits.

A figuré à l'exposition de Bruges, section II. N° 32. (Catal. p. 91).

Biblioth. roy. de La Haye. Ms. T, 309. Renseigné dans: *De Oranje Nassau boekerij*, pp. 10 et 12.

54. *Livre des ordonnances de la Toison d'or*, daté de 1556, petit in-f°, avec portraits sur vélin.

L'exemplaire a appartenu à Guillaume le Taciturne et a figuré à l'exposition de Bruges, section II. N° 37. (Voir catal. p. 91).

Biblioth. roy. de La Haye. Ms. Y, 423. Renseigné dans: *De Oranje Nassau boekerij*, p. 18. N° 52.

55. *Livre des ordonnances de la Toison d'or*, ms. petit in-f° sur papier, les portraits sur vélin. Portrait de Maximilien d'Autriche avec la devise: *Halt Maas (Gardez mesure)*.

A figuré à l'exposition de Bruges, section II. N° 116. (Catal. p. 102).

Biblioth. du château d'Anvaing au comte de Lannoy.

56. *Statuts et ordonnances de l'ordre de la Toison d'or*, ms. sur papier, petit in-f°, écriture du xvi^e siècle, les portraits sur vélin et la devise *Halt Maas*. Armoiries de l'empereur Maximilien et avec les noms de Jean de Luxembourg et de Gui de Brimeu.

A figuré à l'exposition de Bruges, section II. N° 54. (Catal. p. 94).

Archives de la chancellerie de la Toison d'or à Madrid.

Ces trois mss. n^{os} 54, 55 et 56, sont du même type.

57. *Statuts de la Toison d'or*, ms. petit in-f° sur vélin, écriture du xvii^e siècle, avec le portrait de Philippe II.

A figuré à l'exposition de Bruges, section II. N° 61. (Catal. p. 94).

Archives de la Toison d'or à Vienne.

58. *Statuts de la Toison d'or*, ms. petit in-f° sur vélin avec les armoiries de Philippe-le-Bon. La première lettrine porte les armes de Bourgogne avec le collier et un encadrement très fin de rinceaux dans lesquels se voient les emblèmes de la Toison.

A figuré à l'exposition de Bruges, section II. N° 53. (Catal. p. 93).

Biblioth. roy. de La Haye. Ms. Y, 424.

59. *Les ordonnances de l'ordre de la Toison d'or*, ms. petit in-f° sur vélin, écriture du xvi^e siècle. On y remarque une reproduction dessinée au trait d'un chapitre de l'ordre, avec encadrement rec-

tangulaire de trente armoiries sans colliers et sans noms, mais dessinées pendues chacune à un clou.

A figuré à l'exposition de Bruges, section II. N° 51. (Catal. p. 93).
Biblioth. de S. M. le roi d'Angleterre.

60. *Statuts de l'ordre de la Toison d'or*, ms. petit in-f°, écriture du xv^e siècle, avec fort belles letrines et fins encadrements de feuillages et de rinceaux.

A figuré à l'exposition de Bruges, section II. N° 67. (Catal. p. 93).
Archives de la maison royale de Bavière.

61. *Livre des ordonnances de la Toison d'or*, ms. petit in-f° sur vélin, avec une belle miniature, représentant un chapitre de l'ordre au xv^e siècle et fins encadrements. Ce ms. était un des plus beaux de l'exposition de Bruges, section II. N° 38. (Catal. p. 92).

Biblioth. roy. de La Haye. Ms. Y. 422.

Renseigné dans : *De Oranje Nassau boekerij*, p. 11. N° 16.

62. *Statuts et ordonnances de la Toison d'or*, ms. petit in-f° sur vélin, avec splendide reliure aux armes de Charles-Quint, à qui ce ms. a appartenu. Il contient les portraits des souverains, chefs de l'ordre depuis Philippe-le-Bon, dont le portrait est encadré dans un portique avec la date de 1431 ; les dessins sont sur tons pourpre et on y lit : PE-PE, et la devise : *Aultre N'Auray*. Au f° 73 v° se trouve un portrait de Charles-le-Téméraire. Ce splendide ms. est peut-être le plus beau de ceux exposés à Bruges. Il se trouvait à l'exposition, section II. N° 43. (Catal. p. 92).

Collection de M^{me} Porgès à Paris.

63. *Livre des statuts de la Toison d'or*, ms. petit in-f° sur vélin, avec six miniatures, très finement traitées et 228 armoiries ornées des colliers de l'ordre. Le tout splendidement enluminé. On y lit : « la xix^e feste dudit ordre, tenue en la ville de Bruges au mois de mai l'an mille III^e LXVIII^e » puis suivent les noms des chevaliers trépassés.

Ce ms. a appartenu à Jean-Jacques Chifflet, car il en porte au f° 1 l'ex-libris manuscrit : *ex bibliotheca Jo. Jac. Chiffletii*, et a probablement, comme le dit le P. Van den Gheyn, servi à Chifflet pour les *Insignia gentilitia* (1).

(1) Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique. Année 1907, p. 279.

A figuré à l'exposition de Bruges, section II. N° 50. (Catal. p. 93.)

Biblioth. de M. Norris de Londres. Ce ms. se trouve dans la famille Norris, depuis 1773.

64. *Statuts de l'ordre de la Toison d'or*, ms. sur papier, en espagnol, écriture du xviii^e siècle, sans ornementation.

Exposition de Bruges, section II. N° 84. (Catal. p. 97).

Archives du chapitre de Barcelone.

65. *Statuts de la Toison d'or*, ms. sur vélin, en flamand, avec petites lettrines en bleu et en rouge, écriture du xvi^e siècle.

Exposition de Bruges, section II. N° 85. (Catal. p. 97).

Archives de la Toison d'or à Vienne.

66. *Livre des statuts de la Toison d'or*, recouvert d'une belle reliure estampée du xv^e siècle, en veau brun, offrant quatre panneaux identiques encadrés de l'inscription en lettres gothiques: 1^o *Ostende nobis Domine*; 2^o *Misericordiam*; 3^o *Tuam et salutare Tuum*; 4^o *Da nobis*; deux petites plaques avec sujets les séparent verticalement et deux autres horizontalement, offrant des rinceaux formés de ceps de vigne et entourant des oiseaux, des griffons, des singes et des lions. Un encadrement règne tout autour. Cette intéressante reliure pourrait être brugeoise et due à Jean van der Lende.

Exposition de Bruges, section II. N° 125. (Catal. p. 103).

Archives royales de Munich.

67. *Livre des statuts de la Toison d'or*, ms. sur papier, écriture du xviii^e siècle, avec le portrait en miniature de Philippe II.

Exposition de Bruges, section II. N° 72. (Catal. p. 96).

Biblioth. de S. A. S. le prince de Croy-Solre.

68. *Livre de l'ordre du Thoison d'or*, contenant les noms des chevaliers depuis la fondation jusqu'au chapitre de Gand, de 1559, et la description de chaque chapitre. Il est orné des portraits en pied des six premiers chefs de l'ordre et des armoiries des dignitaires.

Écriture de la fin du xvi^e siècle, 69 ff. ms. in-f^o, les armes sont dessinées au moyen d'un passe-partout et quatre par page, sauf les armoiries des chefs de l'ordre qui occupent toute la page. La fin de la table semble manquer, car elle s'arrête au n° X alors

que le ms. contient le XXIII^e chapitre tenu à Gand en 1559 et se termine par l'ordre des sièges des chevaliers au chapitre.

Le ms. est écrit sur papier, les portraits sont sur vélin. Il a figuré à l'exposition de Bruges, sous le n^o 30 de la II section (Catal. p. 90).

Biblioth. roy. à Bruxelles.

Librairie primitive dite de Bourgogne. N^o 9080.

69. *Livre de l'ordre du Thoisson d'or*, ms. contenant toutes les armes en couleurs des chevaliers de l'ordre depuis l'origine jusqu'en 1559.

British Museum, add. mss. N^o 26713.

70. *Livre de l'ordre de la Thoisson d'or jusqu'en 1559*, ms. contenant les noms, titres et armes des chevaliers avec la description des chapitres de l'ordre, écriture du xvii^e siècle.

British Museum. Add. mss. N^o 21939.

71. *Livre des statuts et ordonnances de l'ordre de la Toison d'or*. Ecriture du xvi^e siècle, ms. in-f^o de 87 ff. avec table manuscrite du xviii^e siècle.

Provenant de la bibliothèque du prince de Robecq.

Bibliothèque royale à Bruxelles, ms. N^o 20890.

72. *Livre de l'ordre du Thoisson d'or*, ms. autographe de Christophe Butkens, contenant l'institution de l'ordre, les chevaliers, selon les chapitres, avec leurs armoiries dessinées à la plume (9 armoiries par page), de l'origine à 1559 et une liste des chevaliers créés par les rois d'Espagne, depuis la cessation des chapitres jusqu'à Philippe IV, ms. in-f^o de 27 ff.

Provenant de la bibliothèque de la marquise d'Yve.

Bibliothèque héraldique au Ministère des Affaires étrangères à Bruxelles, ms. n^o 300.

73. *Copie du privilège octroyé et donné premièrement par feu de très noble mémoire Mgr. le duc Charles, etc. et après amplifié par très haut et très excellent prince Mgr. Maximilien, etc. à Messieurs les chevaliers, frères et compagnons et aux quatre officiers, le VIII de décembre 1478.*

Copie sur papier collationnée et signée par Steenberch, greffier de l'ordre, fin du xv^e siècle.

Bibl. royale à Bruxelles. S^{on} des mss. n^o 12648, provenances de Gottignies et Le Candele

74. *Pièces concernant la Toison d'or.*

Ms. de la Biblioth. nat. à Paris, fonds français. N^o 3886.

75. *Modification aux ordonnances et aux statuts de l'ordre,* copie du XVIII^e siècle en extrait d'un ms. ayant appartenu à Josse de Beberghe, roi d'armes à titre de Brabant en 1578.

Archives générales du Royaume. Cartulaires et manuscrits. N^o 799.

76. *Institution des chevaliers de la Toison d'or,* ms in-f^o, relié en parchemin, contenant plusieurs pièces différentes, 624 ff. provenant de la bibliothèque des frères de Sainte-Marthe.

Au f^o 241, une note indique que le commencement de ce ms. est une copie d'un manuscrit d'Aubert le Mire, faisant partie de la bibliothèque d'Anvers (Il ne s'y trouve plus actuellement). Il contient ensuite l'acte de constitution de l'ordre par Philippe-le-Bon, puis les ordonnances de l'ordre jusqu'au feuillet 279. La liste des chevaliers commence au f^o 282 et s'arrête au f^o 286, au chapitre de Tournai et avec le nom d'André Doria.

Voici l'énumération des chapitres d'après ce ms.:

1^o Bruges, 10 janvier 1429 (1430 n. st.)

2^o Lille, 1432. Deux créations seulement.

3^o Dijon, 1433. 8 créations de chevalier.

4^o 1434, sans indication de lieu.

5^o Bruxelles, 1435.

6^o Lille, 1435.

7^o Arras, 1437. Contremandé.

8^o Assigné pour avoir lieu à Arras en 1438.

9^o 1439, assigné en Brabant.

10^o à 14. Chapitres sans mutations.

15^o Gand, 1445. 6 créations.

16^o Mons, 1451, le 2 mai. 6 créations.

17^o La-Haye, 1456, le 17 mai. 4 créations.

18^o Saint-Omer, 1461, (dernier chapitre du duc Philippe).

19^o Bruges, 1468, (premier chapitre du duc Charles). 8 créations.

20^o Valenciennes, 1473.

21° Bruges, 1478, avril, (premier chapitre de Maximilien).

22° Bois-le-Duc, le 6 mai 1481.

23° Malines, 1491.

24° Bruxelles, 1500.

25° Aucune indication.

26° Middelbourg, 1505.

27° Bruxelles, 1516, (premier chapitre de Charles-Quint).

28° Barcelone, 1518.

29° 1531. Le manuscrit s'arrête ici (1).

Ms. in-f° de 624 ff. Biblioth. nat. à Paris, fonds français. N° 20176.

77. Ms. intitulé: *Extrait de la Toison d'or*, comprenant:

1° *Extrait du registre des chapitres et actes de l'ordre de la Toison d'or*, ff. 1 à 53.

2° *Extrait du registre de choses faictes et advenus en l'office de la Thoison d'or*, 1496-1540, ff. 54 à 130.

3° *Extrait du registre des actes capitulaires*, ff. 131 à 188.

Ms. petit in-f°, écriture pour la 1^{re} et la 3^e partie du xvii^e siècle et d'une main différente pour la 2^{de} partie, datée de 1623.

Biblioth. roy. à Bruxelles, fonds Goethals. N° 583.

78. *Pièces diverses touchant l'ordre de la Toison d'or*. Documents concernant l'ordre. Blasons coloriés ou dessinés des chevaliers. Liste des chevaliers. Sommaires des registres aux actes capitulaires. Ms. des xvii^e, xviii^e et xix^e siècles, écritures de différentes mains, en portefeuille.

Biblioth. roy. à Bruxelles, fonds Goethals. N° 589.

79. *Diplômes organiques, etc., Privilèges de l'ordre de la Thoison d'or, sous le règne de Maximilien*, recueillis par le Sr DE MULHEIM, chevalier de l'ordre. Ms. in-4° du milieu du xvi^e siècle avec miniatures paginales.

Biblioth. roy. à Bruxelles. N° 12648, provenant de la biblioth. Le Candele.

80. (N° 804) (Van Hulthem). *Extrait de la confirmation des privilèges de l'ordre de la Toison d'or, faicte par le roi Philippe*

(1) Il contient f° 234 l'épithaphe de sainte Waudru et f° 238 l'épithaphe de Jean de Lannoy-Sebourg.

et datée de Gand au mois d'octobre 1556. Ms. in-f^o de la fin du xvii^e siècle.

Biblioth. roy. à Bruxelles. N^o 17556, provenance Nuwens.

81. *Toison d'or.* 1532-1601. Instructions données aux personnages ayant mission de remettre le collier de l'ordre à un nouveau chevalier. Reg. in-f^o sur papier.

Archives générales du Royaume. Papiers d'Etat et d'audience. N^o 894.

82. *Cérémonies à garder és solemnités de l'ordre de la Toison d'or. Manière de procéder pour la tenue des chapitres. Table des fêtes et solemnités. Relation du mariage de M^{gr} le duc Philippe avec Isabelle de Portugal. Description des chapitres et noms des chevaliers.* Ms. de 76 ff. in-f^o.

Bibliothèque royale à Bruxelles. Ms. N^o 20878.

83. *Relation des rois d'armes concernant la remise des colliers. Relation des cérémonies à la réception des chevaliers du pays pardecà, etc.*

Bibliothèque royale à Bruxelles. Ms. N^o 20853, p. 87.

84. Pièces relatives à la suppression des privilèges des chevaliers de l'ordre, sous Marie-Thérèse.

Archives générales du Royaume. Chancellerie autrichienne des Pays-Bas. Portefeuille 471.

DIGNITÉS, OFFICES, JURISPRUDENCE

MANUSCRITS.

85. *Toison d'or*, 1741. Registre contenant un mémoire sur la dignité du chef de l'ordre, un mémoire pour prouver que cette dignité revient au duc de Lorraine et une protestation de l'ambassade d'Espagne, remise à Vienne, le 11 janvier 1741.

Archives générales du Royaume. Cartulaires et manuscrits. N° 649.

86. *Mémoire pour établir que la dignité du chef et souverain de l'illustre ordre de la Toison d'or appartient à Son Altesse Royale le duc de Lorraine en qualité d'époux de S. M. la reine de Hongrie et de Bohême*, par DE NENY, secrétaire du conseil privé.

Bibliothèque royale à Bruxelles. Ms. N° 20829 à 31, fonds de Bors, t. III, p. 255.

87. *Des quatre offices de la Toison d'or*, ms. in-4° du xvi^e siècle.

Biblioth. roy. à Bruxelles. N° 12649, provenance Le Candele.

88. *Mémoire sur la dignité de chef et souverain de la Toison d'or*, ms. in-f°, daté de 1741.

Biblioth. roy. à Bruxelles. N° 12646, provenance Le Candele.

89 Copie d'une *Pièce importante trouvée à Bois-le-Duc en 1741*, concernant la Toison d'or. Ms. in-f°, daté de 1741:

Biblioth. roy. à Bruxelles. N° 12647, provenance Le Candele.

90. *Cérémonies, offices et officiers de l'ordre de la Toison d'or*, extrait des Mémoires de Viglius, ms. de 71 pp.

Bibliothèque royale à Bruxelles, ms. N° 20857.

91 *Sensieut la table et ordonnances des quatre officiers appar-*

nans à ledit ordre, ms. de la fin du xv^e siècle, formant la suite des n^{os} 47 et 73 ci-dessus.

Biblioth. roy à Bruxelles, section des mss. N^o 12650, provenance de Gottignies et Le Candele.

92. *Mémoire pour montrer que les chevaliers de la Toison d'or, domiciliés en Brabant, ne sont pas exempts de la juridiction du conseil de Brabant et primitivement convenibles pardevant celui de Malines*, ms. in-f^o du xviii^e siècle.

Biblioth. roy. à Bruxelles. N^o 12326, provenance Le Candele.

93. *Mémoire touchant l'ordre de la Toison d'or*. Ms. in-f^o du xviii^e siècle.

Biblioth. roy. à Bruxelles. N^o 7068.

94. *Consultation sur la question de savoir si ceux qui ont procuré l'avancement du P. de E. (nourri avec le marquis de Rosny, hérétique) ont été chevaliers de l'ordre et ont servi fidèlement ou infidèlement le Roi aux Pays-Bas*. Ms. in-f^o de l'année 1630.

Biblioth. roy. à Bruxelles. N^o 12928, provenance Le Candele.

INVENTAIRES ET ARCHIVES DE L'ORDRE

MANUSCRITS.

95. *Inventaire général des archives de la Toison d'or*, par EMMANUEL-JOSEPH DE TURCK. 3 vol. in-f^o.

Bibliothèque nat. à Paris, fonds français. Nos 8999 à 9001.

96. *Inventaire des archives de l'ordre de la Toison d'or, conservées à Bruxelles, formé en 1759-1760 par ordre de Son Ex. le comte de Cobenzl, chevalier de l'ordre de la Toison d'or et ministre plénipotentiaire de l'Impératrice*. 2 vol. in-f^o. Minute de l'inventaire de de Turck (1).

A figuré à l'exposition de Bruges, section V. N^o 1. (Catal. p. 109).

Archives générales du Royaume à Bruxelles. Cartulaires et manuscrits. Nos 1050 et 1051.

97. *Inventaire des archives de l'ordre de la Toison d'or*. 3 vol. in-f^o, copie de l'inventaire faite pour le comte de Cobenzl et reliée à ses armes.

A figuré à l'exposition de Bruges, section V. N^o 2. (Catal. p. 190).

Archives générales du Royaume. Cartulaire et manuscrits. Nos 1052 à 1054.

98. *Inventaire des archives de la Toison d'or avec la liste des ornements, habillements et autres effets appartenant à l'ordre*. 3 vol. in-f^o, t. I^r, 380 pp. — t. II, 467 pp. — t. III, 283 pp.

Cet inventaire, qui fait partie du fonds de Bors d'Overen, était

(1) La publication de cet inventaire avait été décrétée en 1851 comme annexe aux *Bulletins de la Commission royale d'Histoire*. Voir *Bull.* 2^e série, t. V, p. 3. Il est question actuellement de donner suite au projet de publication.

destiné à être publié par lui, et comme il ne porte ni nom d'auteur, ni aucune indication, sauf qu'il fut dressé par ordre du comte de Cobenzl, on pourrait croire, à première vue, qu'il est l'œuvre du conseiller de Bors, mais des recherches faites dans d'autres manuscrits, m'ont permis de restituer cette œuvre à son véritable auteur, qui est Emmanuel-Joseph de Turck.

Dans le n° 20848 de la Bibliothèque royale, perdu au milieu de nombreux prospectus de l'ouvrage de de Bors, projets de préface, etc., se trouve le titre calligraphié ci-dessous, et qui en avait été soigneusement découpé et enlevé.

Ce titre porte: *Inventaire des archives de l'ordre, etc., formé en 1759 et 1760 par ordre de son excellence le comte Charles de Cobenzl, chevalier de la Toison d'or et ministre plénipotentiaire de l'impératrice-reine pour le gouv. des Pays-Bas, par EMMANUEL-JOSEPH DE TURCK, official à la secrétairerie du Conseil privé.*

Bibliothèque royale à Bruxelles, fonds de Bors d'Overen. N^{os} 20829 à 20831.

99. *Les archives de la chancellerie de la Toison d'or à Vienne.*

Quelques-uns de ces documents ont été exposés à Bruges (voir catal. pp. 183-189), entre autres deux registres des actes capitulaires de l'ordre, le registre du XIX^e chapitre de Bruges, 1468, de 98 ff. sur parchemin (1), le registre du XX^e chapitre de Valenciennes, 1473 de 59 ff. sur parchemin (2).

100. *Les archives espagnoles de l'ordre de la Toison d'or,* qui ont aussi envoyé de nombreux documents à Bruges (voir catal. pp. 185-187).

(1) Ce registre tenu par maître Martin Steenbergh, greffier de l'ordre, a été publié sommairement par le baron DE REIFFENBERG, dans son *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, p. 44.

(2) Ce registre a été également résumé dans l'ouvrage précité, p. 64.

IV

HISTOIRE DE L'ORDRE

1. Toisons de l'antiquité.

A. — IMPRIMÉS.

101. GUILLAUME FILLASTRE. *Le premier (et second) volume de la Toison d'or, composé par révérend père en Dieu, Guillaume, par la permission divine jadis évesque de Tournay, abbé de Saint-Bertin et chancelier de l'ordre de la Thoison d'or du bon duc Philippe de Bourgongne, auquel soubs les vertus de magnanimité et justice appartenans à l'estat de noblesse sont contenus les haulx vertueux et magnanimes faitz tant des très chrestiennes maisons de France, Bourgongne et Flandres que d'autres roys et princes de l'ancien et nouveau testament, nouvellement imprimée à Paris. Cum privilegio.* Paris, François Regnault, 1516, 2 vol. in f°, impr. à 2 colonnes.

C'est la prem. éd. de l'ouvrage du chancelier. Elle renferme : 1^{re} part. 2 ff. prélim. titre et table et cxxxii ff. de texte ; 2^{de} part. 3 ff. prélimin. titre et tables et comme texte les ff. III à CCXXXII. Le grand bois représentant Guillaume Fillastre offrant son ouvrage au duc, est représenté plusieurs fois : 1^{re} part., f. I et f. CXXV. (coté fautivement CLIII) et part. II f° III. L'ouvrage est orné de nombreux bois et de lettrines ornementées. Les plus beaux sont part I, f. LXXI et part. II, f. XXXVIII vo.

102. *Item.* 2^o édit. imprimée à Paris, avec le même titre, par Antoine Bonemère pour François Regnault, en 1517, impr. à 2 colonnes.

103. *Item.* 3^e édit. imprimée à Troyes; par Nicolas le Rouge, toujours sous le même titre. Le titre en est imprimé en rouge et noir, avec encadrement gravé sur bois et deux grandes figures sur bois,

toutes deux répétées, représentant: l'une, l'auteur écrivain son ouvrage; l'autre, Jason combattant les dragons, gardiens de la Toison d'or. Les lettrines sont ornées. Le dernier feuillet porte: *Cy fine le second volume de la Toison d'or imprimée à Troyes, par Nicolas le Rouge, imprimeur et libraire, l'an mil cinq centz et trente le vingt et ungiésme d'april.*

Il est aussi en deux parties, petit in-f° à 2 col. de 47 lignes, et contient 2 et CXXXVI ff. pour la première part., et 3 et CCXLIII ff. pour la seconde partie.

Il en existe des exemplaires portant au titre du premier vol.: *on les vend à Paris en la rue Saint Jacques à l'enseigne du Loup devant les Mathurins.* Avec la marque de Jean Petit et la date de 1530.

B. — MANUSCRITS.

104. GUILLAUME FILLASTRE (1). *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, ms. du xv^e siècle sur vélin.

Le ms. commence par l'offrande de l'œuvre de Fillastre au souverain.

Au f° 1 v° se lit: « pour ce que en exerçant mon office de » chancelier de vostre diete ordre à la feste que derrenièrement » avez célébrée en vostre ville de Bruges au moys de may cest » an mil III^e LXVIII, il me fut par vous ordonné faire le ser- » mon à la grant messe comme il est accoustumé à ceste solen-

(1) Guillaume Fillastre, évêque de Verdun, puis de Toul et enfin de Tournai, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, était neveu d'un autre Guillaume Fillastre, archevêque d'Aix et cardinal sous le titre de Saint-Marc. Il mourut à Gand le 22 août 1475. (VALÈRE ANDRÉ. *Bibl. belgica*, p. 322, ÆNEAS SYLVIUS. *Epist.* 338-389). Son tombeau est à Saint Omer et fut exécuté par Andrea della Robbia. Il avait exprimé le désir d'être enterré à Saint-Omer, dans l'église de Saint-Bertin qu'il avait fait construire. La belle tombe de Guillaume Fillastre fut détruite lors de la Révolution et les débris en sont actuellement déposés au musée de la ville.

» nité et aultres festes solennelles que on célèbre en vostre chapelle
» et en vostre court ou que vous soyez, tout à l'honneur et
» loenge de Dieu et a ce sermon me mis en paine de remonstrer
» soubz correction de chacun, les causes et raisons qui avoient
» meu ou peu mouvoir feu très glorieuse et très noble mémoire
» mon très redoubté seigneur monseigneur le duc Phelippe, vostre
» très noble père, cui Dieu pardoint, etc. »

Au commencement des chapitres de grands blancs ont été laissés pour y peindre des miniatures (1).

Les entêtes des chapitres sont d'une autre encre et postérieure, il y a à différents endroits des ratures, entre autres au f^o XV v^o col. 2, au f^o XIX se trouve la place d'une miniature qui n'y a pas été mise, au f^o LXI l'écriture est d'une autre main, à partir du f^o LXXXI l'écriture de la 1^{re} partie reprend, on peut encore constater plus loin d'autres différences d'écritures, prouvant que plusieurs scribes y ont travaillé. Le ms. contient en tout 317 ff. gr. in-f^o et ne comprend que le texte du 1^{er} vol. imprimé. Ce ms. offre quelques variantes avec le texte imprimé en 1516.

Biblioth. nat. à Paris, fonds français. N^o 8993.

105. GUILLAUME FILLASTRE. *Histoire de la Toison d'or*. Ce ms. semble être une copie faite à la fin du xv^e siècle. Il faisait partie en 1732 de la bibliothèque du duc de Coislin, léguée au monastère de Saint-Germain-des-Prés, *olim: Bibliotheca Segueriana*. Ms. petit in-4^o de 191 ff., les letrines sont peintes en bleu et les entêtes des chapitres sont à l'encre rouge.

Le ms. commence par décrire le toison de Jacob, puis traite de la vertu de Justice; de Pâris, représentant justice; comment la justice égale est nécessaire aux rois; de la concorde et de la paix; de l'innocence; de l'amitié; etc. (correspondant au second volume de l'ouvrage imprimé).

Les deux derniers chapitres CXXXV et CXXXVI traitent des

(1) Voir pour les mss. de Guillaume Fillastre: PAULIN PARIS. *Les manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*. Paris 1833, t. I, p. 269, n^o 6804 (anc. n^o 71), p. 274, n^o 6805 (anc. n^o 540), p. 275, n^o 6806 (anc. n^o 53), p. 276, n^o 6807 (anc. n^o 13). Cfr. VAN PRAËT. *Rech. sur Louis de Bruges*, n^o LXII, etc.

douze degrés de l'humilité et de l'empereur Trajan (correspondant aux feuillets LXVI et LXVII de l'ouvrage imprimé). Ce ms. ne comprend donc qu'une partie du 2^d vol. imprimé de Guillaume Fillastre.

Biblioth. nat. à Paris, fonds français, N^o 19121.

106. GUILLAUME FILLASTRE. *Histoire de la Toison d'or*, t. I. « Cy » sensieut quelle chose est la Thoison d'or et dont elle vient et » pourquoi l'ordre de la Thoison est institué. » CCCXV ff. à 2 col. les trois derniers blancs. — T. II. « S'ensieut le second livre de la Thoison d'or » CCCCXXIX ff. à 2 col. Mss. de 42 cent. de hauteur, ornés de splendides miniatures paginales, représentant des chapitres de l'ordre, la légende de l'expédition des Argonautes et d'autres sujets.

Les miniatures en tête des deux mss. représentent le même sujet : Guillaume Fillastre offrant son livre au duc, dans un chapitre de l'ordre, mais avec certaines différences dans la composition ; dans l'une des miniatures le dais est doublé de rouge et dans l'autre doublé de vert, le dais est plus élevé dans l'une et la table devant laquelle se trouve l'évêque est plus petite. Toutes les deux sont encadrées de larges bordures ornementées de fins rinceaux d'un fort beau travail. Au bas de la bordure, dans les deux mss., un blanc rectangulaire a été laissé pour y peindre des armoiries. La miniature du t. I est plus petite, le premier ms. a 4 à 5 centimètres de moins que le second (1).

Mss. de la seconde moitié du xv^e siècle ayant figuré à l'exposition de Bruges, mais séparés, nous ne savons pourquoi, en deux numéros différents et distants les uns des autres N^{os} 24 et 35 de la II^e section. (Catalogue de l'exposition, pp. 90 et 91).

Biblioth. roy. à Bruxelles. Librairie primitive dite de Bourgogne. N^{os} 9027 et 9028.

107. GUILLAUME FILLASTRE. *Histoire de la Toison d'or*, ms. du xv^e siècle avec miniatures.

Biblioth. de l'Université à Gand.

(1) D'après VAN PRAËT, ce splendide ms. serait le ms. original de Guillaume Fillastre, mais comme le dit Paulin Paris, il est peu probable qu'un ms. original soit orné de miniatures. (P. PARIS. *Les manuscrits français, de la Bibliothèque du Roi*, Paris, 1836-1862 t. I, p. 275.)

108. GUILLAUME FILLASTRE. *Le premier volume de la Toison d'or*, ms. sur papier, 185 ff. in-f^o, à deux colonnes. Initiales en rouge et bleu, écriture du xv^e siècle. Les 2 premiers feuillets contiennent la table. Le f. 3 (commencement du ms.) a un encadrement orné dans le bas duquel se trouvent des armoiries: d'or à la tête de more de sable tortillée d'argent et accompagnée de 3 trèfles de sinople, deux en tête, une en pointe.

Rel. en bois recouvert de veau fauve et à l'intérieur des plats se remarquent des fragments de l'ancienne reliure en veau brun fleur-delysé. Provenance: Célestins de Paris, avec l'*ex dono honorabilis viri dⁿⁱ Guillain aquarum et fontium præpositi*.

Biblioth. de l'Arsenal à Paris, ms. n^o 3680. (Hist. fr. N^o 62).

109. GUILLAUME FILLASTRE. *Histoire de la Toison d'or*, 2^e partie ou *Histoire de la Toison de Jacob*, ms. sur vélin, gr. in-f^o, 4 ff. de tables, 411 ff. paginés à 2 colonnes avec sommaires en rouge, et avec miniatures.

La miniature du 1^{er} feuillet représente Charles-le-Téméraire, présidant un chapitre de l'ordre (correspondant à la description que donne Paulin Paris pour le ms. de Biblioth. nat. à Paris). Ce premier feuillet est entouré d'un superbe encadrement d'arabesques et de rinceaux, on y voit les armes de Clèves. Deux ou trois autres miniatures plus petites représentent la justice de Paris et d'autres sujets appropriés au texte.

Biblioth. de Copenhague, fonds de Thott. N^o 463. in-f^o.

110. GUILLAUME FILLASTRE. *Histoire de la Toison d'or. Toison de Jacob*. Même matière que le n^o précédent. Ms. sur vélin gr. in-f^o. 6 ff. de tables, 462 ff. paginés à deux colonnes.

La première-miniature a été arrachée; au f^o 11, la justice de Paris, au lieu d'être représentée dans un paysage, est dépeinte dans une salle gothique.

Biblioth. de Copenhague, fonds de Thott. N^o 464. in-f^o.

111. GUILLAUME FILLASTRE. *Histoire de la Toison d'or*, troisième partie, *la toison de Gédéon*. Ms. sur vélin, gr. in-f^o. 3 ff. de tables, 248 ff. paginés à deux colonnes, sommaires en rouge. Une corne transparente encadrée de cuivre dans la couverture du ms. laisse lire le titre: *le tiers livre du Toison d'or traitant de la vertu de prudence*.

Après la table se voit une très belle miniature semblable à celle du premier manuscrit. Les armes de Clèves se trouvent dans l'encadrement; au f^o 21, il y a une belle miniature représentant Saturne et Cérès.

A la fin du ms. se trouve la signature de Philippe de Clèves, à qui il a appartenu.

Ce ms. n'a été signalé ni par le baron de Reiffenberg, ni par Paulin Paris et se trouve renseigné dans la *Description des mss. français du moyen âge de la bibliothèque royale de Copenhague*, par ABRAHAMS.

Paulin Paris prétend que l'auteur, mort en 1173, n'eut pas le temps de terminer la seconde partie, or l'existence de cette troisième partie prouve le contraire.

Biblioth. roy. de Copenhague, fonds de Thott. N^o 465. in-f^o.

112. *L'histoire de Jason extraite de plusieurs livres et présentée à noble et redouté prince Philippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgoigne et de Brabant*, par RAOUL LE FÈVRE; le ms. porte la mention suivante: *escript de la main de l'acteur Raoul le Fèvre, prestre indigne.*

Ms. sur parchemin de 155 ff. avec initiales en or et couleurs et accompagné de 10 miniatures, exécuté pour Philippe-le-Bon et porté à l'inventaire de la librairie de Bruges vers 1467 (1).

Biblioth. de l'Arsenal à Paris. N^o 5067. (227. B. F.).

2. Histoire de l'ordre de la Toison d'or.

A. — IMPRIMÉS.

113. BARON DE REIFFENBERG. *Histoire de l'ordre de la Toison d'or depuis son institution jusqu'à la cessation des chapitres généraux.* Bruxelles 1830, un vol. gr. in-4^o avec atlas de planches.

114 RAYNOUARD. (*Compte rendu de l'*) *Histoire de l'ordre de la Toison d'or, depuis son origine jusqu'à la cessation des chapitres généraux*, par M. le baron DE REIFFENBERG. (Extrait du *Journal des Savants*, octobre 1834. Paris. Imprimerie royale, 15 pp. in-8^o.)

(1) Voir: BARROIS. Biblioth. prototypograph. pp. 186, 187 et 310.

115. LE FÈVRE DE SAINT RÉMY. *Mémoires de Jean le Fevre dit Toison d'or, seigneur de Saint-Remy... premier roy d'armes de la Toison d'or et chancelier de Philippe, duc de Bourgogne*, Paris, 1838, gr. in-8°. Voir: BUCHON. *Collect. des chron. et mémoires sur l'hist. de France*.

C'est la relation la plus ancienne et la plus authentique de l'Institution de l'ordre.

116. JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY. *Chronique d'après le manuscrit appartenant à la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer, publiée pour la Société de l'Histoire de France*, par FRANÇOIS MORAND, Paris, 1876, 2 vol. in-8°.

T. II, p. 172, Institution de l'ordre; p. 206, Fête de la Toison d'or à Lille; pp. 210 à 254, Statuts de l'ordre. (N.-B. Les statuts donnés par Le Fèvre de Saint-Rémy, contiennent de nombreuses modifications qui ne se rencontrent pas ailleurs. Cela est intéressant à noter, car Saint-Rémy comme « Toison d'or » devait les connaître mieux que personne); p. 266, chap CLXXXII, seconde fête de la Toison d'or à Bruges; p. 373, chap CXCVIII, cinquième fête de la Toison d'or à Bruxelles et beaucoup d'autres détails *passim*.

117. *Prospectus de l'histoire de l'ordre de la Toison d'or par messire P. J. DE BORS D'OVEREN, chevalier, maître des requêtes de l'hôtel de S. M. I. R. et A. et conseiller en son grand conseil séant à Malines. Bruxelles, chez J. J. Boucherie, rue de l'Hôpital, 1768*, gr. in-f° de 8 pp. et une pl

Le prospectus seul a paru; de Bors se proposait de faire un immense ouvrage en sept volumes, divisé en trois parties, et en donne l'explication dans son prospectus.

La première partie aurait contenu l'histoire de l'ordre: statuts, bulles, privilèges, d'après le trésor de Bruxelles. Elle aurait été ornée de 165 pl. d'après les originaux des chapitres existant à Lille, Dijon, Bruges, Gand, Bruxelles, Saint-Omer, Mons, Valenciennes, Utrecht, Malines, Bois-le-Duc, La Haye, Tournai et Barcelone. Le tout en deux gros volumes.

La seconde partie aurait eu trait à l'histoire généalogique et héraldique des chevaliers, en cinq volumes; dont le premier contiendrait les statuts et l'abrégé de son histoire par J. Chifflet; puis

dans les volumes suivants, il y aurait eu l'énumération des chevaliers d'après les créations successives, les armes des empereurs et des rois, accompagnées de leurs seize quartiers, celles des princes avec huit quartiers, et celles des autres chevaliers avec quatre quartiers (c'est en somme le plan adopté par J. B. Maurice).

La troisième partie comprendrait l'abrégé de tous les chevaliers en particulier, leurs faits militaires, charges et dignités, avec leurs portraits.

L'ouvrage devait avoir le format du prospectus, mais comme le prix était fort élevé (23 doubles souverains) que les deux tiers devaient être payés d'avance et le tiers restant à l'apparition du quatrième volume, il est peu probable qu'il eut beaucoup de souscripteurs. L'auteur était protégé et soutenu par le comte de Cobenzl, qu'il appelle un mécène protégeant les arts. L'ouvrage devait être imprimé en français ou en latin, au choix du souscripteur. Le prospectus est d'ailleurs imprimé dans les deux langues (1).

118. VAN OVERLOOP. *Velleus Aureum, Burgundo austriacum, sive Illustrissimi ordinis Velleris Aurei chrono-stemmatologia exhibens institutionem, statuta, confirmationem, mutationes, ceremonias, privilegia tum regia, tum pontificia, honores et præminentias; accedit torquatorum equitum et ministrorum huic inclytissimo ordini adscriptorum integerrimus elenchus, etc., auctore SIMONE PETRO AB OVERLOOPE J. U. L., tomus primus.*

Brugis Flandrorum. Typis Andreae Wydts, etc. MDCCXXXII. in-f°. (deux pages de prospectus, contenant l'art. de Marc-Antoine Colonna avec ses armes et portant le N° CCXXXI).

119. BERGERUS (Joannes-Guillelmus). *De origine ordinis aurei Velleris dissertatio.* Vittebergæ 1730. Un vol. in-4°.

120. ERATH (Augustinus) ecclesiæ collegiatæ in Wittenhausen canonicus regularis, sacræ Theologiæ doctor et comes Palatinus.

Augustus Velleris Aurei Ordo, per emblemata, theses politicas et historiam descriptus. Passau 1694 in-f°.

(1) Les nombreux mss. écrits ou rassemblés par le conseiller de Bors d'Overen, en vue de son grand ouvrage, font actuellement partie de la Bibliothèque royale à Bruxelles. — Section des mss. Nos 20.829 à 20.892.

1^{re} édition fort rare, de cette thèse tirée à très peu d'exemplaires destinés à être donnés en présent.

121. Idem, 2^{de} édition Ratisbonne, 1697. in-8°. La *Biblioth. hist. de la France*, par LELONG, en cite par erreur une 3^e édit. de 1717, mais qui n'a jamais existé.

122. *Origine de la Toison d'or, représentée en 26 planches*, d'après le dessin de Rosso, gravées par RENATUS. in-f°.

Excessivement rare; renseigné dans la « Bibliographie des Pays-Bas », Nyon, Suisse, 1783. in-4°.

123. *L'origine de la Toison d'or*, Paris, 1701. Un vol. in-12°.

124. PUGNATORE (Giovanni-Francesco). *Origine del Nobilissimo ordine del Tosone*. Palerme, 1560.

125. Idem. *Origine del l'ordine del Tosone*. In *Palermo*, 1590, Un vol. in-4°.

126. ARRIVABENE (Ludovico). *Della origine de' Cavaglieri del Tosone et di altri ordini, de' Simboli e delle imprese*. Gennaio, 1589. in-4°.

127. CARRERAS (L.). *El Toison de Oro. Contine la Storia del Processo di Boet*. Barcelona, 1881. in-8° de 891 pp.

128. ZEHENDTNER VON ZEHENDTGRUEB (Paul). *Ordentliche Beschreibung mit was statlichen Ceremonien und Zierlichkeiten die Röm Kay. May. unser allergenedigster Herr Sampt etlich andern Ertzhertzogen, Fürsten und Herzn den Orden dess Guldin Fluss in disem 85 Jahr zu Prag und Landshut empfangen und angenommen*. Dilingen. 1587. in-4°.

129. ROELL. *Verhandeling over de ridderorde van het Gulden Vlies*. s. l. n. d. in-4°.

130. GOMEZ (Alvaro). *De militia principis Burgundi quam Velleris aurei vocant ad Charolum Cæsarem eiusdem militiae principem libri quinque; ad magnum itcm Philippum iuventutis principem in eiusdem Velleris locos obscuriores ALEXII VANEGAS brevis enucleatio, Mense Novembri 1540*. Toleti 1540. Un vol. in-8°.

Petit poème fort rare, considéré comme le chef-d'œuvre de celui qu'on a surnommé le Virgile espagnol.

131. GOMEZ DE CIUDAD RÉAL (Alvaro), seigneur de Pioz. *De principis Burgundiae militia, etc. quibus ALEXANDER VANEGAS,*

Toletanus brevem enucleationem addidit locorum obscuriorum.
Toleti 1580. in-8°.

Seconde édition du poème précédent.

132. GOMEZ (Alvas). *El Vellocina dorado y a historia de la orden del Tuson que primera compusa en verso latino* ALVAS GOMEZ, *traduzido en elegante prosa castellana por* JUAN BRAVO. *El sumario de los catholicos reyes don Fernando y dona Isabel, cola tamada de Granada y d'otros pucblos...* que escrivo LUCIO MARINEO SICULO. Toledo, Juan de Ayala, 1546. in-4°.

Traduction du poème précédent.

133. GUNDL (Paul-Ant) — (KASCHUTNIG). *Velleus aureum Burgondo-Austriacum sive Augusti et celeberrimi ordinis torquatorum aurei Velleris equitum fidelis et succinta relatio historica.*

Viennæ 1728. pet. in-f°, avec portraits.

134. FAVYN (André). *L'ordre de la Toison d'or, institué en la ville de Bruges l'an 1429.* Voir: FAVYN. *Le Théâtre d'honneur et de chevalerie.* Paris, R. Foüet, 1620. 2 vol. in-4°; t. II. livre IV, pp. 919 à 976.

André Favyn fut le premier qui édita la fable de la création de la Toison d'or à cause des cheveux roux d'une dame brugeoise (voir p. 944). Voici le texte :

« D'autres (disent) que ledit duc Philippes gouvernant avec beau-
» coup de prévaüté une dame de Bruges, douée d'une exquise
» beauté et entrant du matin en sa chambre, trouva sur la toilette
» de la toison de son Païs d'Embas, dont ceste dame mal soigneuse
» donna suiect de rire aux gentilshommes suivants ledit Duc,
» qui pour couvrir ce mystère fit serment que tel s'estoit moqué
» de telle toison qui n'avoit pas l'honneur de porter un collier
» d'un ordre de la Toison qu'il désignoit d'establis pour l'amour
» de sa dame. »

Ce passage excita la colère de Jules Chifflet, qui malmena l'infortuné Favyn en ces termes :

« Contumeliosum est commentum quod nec anilis fabulæ meretur,
» nomen, cujus primus auctor Andreas Favinus, *musteus scriptor*
» *et famæ ignobilis* » (CHIFFLET. *Breviarium historicum*, 1652,
» p. 18).

Disons à la décharge de Favyn qu'il ne fit pas sienne cette

légende, mais qu'il la rapporta comme émanant d'autres historiens (qu'il ne cite pas) et en regard de cette version, il en donne deux autres: 1^o que le duc institua l'ordre à cause des grands revenus qu'il tirait des laines des Pays-Bas, pleins d'excellents pâturages pour nourrir le bétail; et 2^o raison qu'il donne comme la plus plausible: accroître la gloire de son règne: « cupide d'honneur ».

135. FAVINE (Andrew). *The theater of Honour and Knighthood or a compendious chronicle and historie of the whole christian world.* London, printed by William Inggard, 1623. in-f^o.

136. ANSELME (le Père). *La Toison d'or.* Voir: *Le Palais de l'honneur*, du même. Paris 1651. in-4^o, pp. 132 à 134. — Id. éd. de 1663 — éd. de 1664 — éd. de 1668 — éd. de 1686.

(Toutes les éditions ont la même pagination).

137. SEGAR (sir William). *Original Institutions of the princely Orders of Collars, viz. the Garter, the Annunciation, the Golden Fleece, St Michael, the Holy Ghost, and the Thistle.* Edinburg, 1823 Un vol. in-4^o.

138. GIUSTINIAN (Bernardo). *Historia chronologica dell' origine degl' ordini militari.* Venezia 1692. 2 vol. in-f^o, t II, p. 725 à 737.

Cavalieri del velo d'oro in Borgogna hoggi, ordine reale del Tosone nella' Spagna. Avec une gravure représentant un chevalier de l'ordre.

139. ID. Venezia 1672. 1^e éd. 1 vol. in-4^o.

140. ID. *Histoire des ordres militaires ou des chevaliers des milices séculières et régulières de l'un et de l'autre sexe.* Avec fig., nouv. édit. Amsterdam 1721. 4 vol. in-8^o.

141. LOYENS (Hubert). *Brevis et succincta Synopsis rerum maximè memorabilium. Bello et pace gestarum a sereniss. Lotharingæ, Brabantie et Limburgi ducibus.* — *Scriptore Huberto Loyens.* Bruxelles. 1672. p. 119.

Institution de l'ordre de la Toison d'or.

142. PINEDO Y SALAZAR (don Julian de). Del consejo de S. M. su secretario oficial mayor de la cancelleria de la misma Orden e individuo de la real academia de la historia de España.

Historia de la insigne orden del Toyson de oro, dedicada al Rey nuestro senor, Xefe-Sobrano y gran Maestre de ella. En Madrid, en la imprenta real, 1787. in-f^o. 3 vol.

L'auteur donne une analyse détaillée de l'ouvrage de Guillaume Fillastre sur la Toison d'or.

143. SCHURZFLEISCHUS (Conrad-Samuel). *Dissertatio de Velleris aurei ordine. Q. D. B. V. Stricturæ ad ordines equestres sigillatim ad Burgundicum qui Velleris aurei appellatur præside* COUR. S. SCHURZFLEISCHIO *respondente* MELCHIORE AAN. LANGIO. D. XI febr. anno 1699. Lipsiæ 1699. in-4°.

144. PROGRELLE (Jean-Gaspard, libre baron de). *Vindiciæ Austriacæ pro aurei Velleris ordine. Hæc Magdeburg.* 1724. Un vol. in-4°.

Ouvrage publié dans le but de prouver que le chef souverain de l'ordre de la Toison d'or ne peut appartenir qu'à la maison d'Autriche.

145. *La Mausolée de la Toison d'or, où les Tombeaux des chefs et des chevaliers du noble ordre de la Toison d'or, contenant leurs éloges, inscriptions, épitaphes, alliances, symboles, emblèmes, médailles, devises, épithètes et cris de guerre.* Amsterdam 1689. in-12, 463 pp. et tables.

(Cet ouvrage renferme plusieurs erreurs de dates).

146. MENNENIUS (Franciscus). Antverpiensis. *Ordo equitum. Velleris aurei upud Burgundos et Austriacos.* Voir: *Deliciæ equestrium sive militarium ordinum.* Coloniae Agrippinæ. Apud J. Kinckium, 1613. in-8°, pag. 134.

147. AYRERUS. *Dissertatio de Magno Magisterio equestris ordinis Aurei Velleris Burgondo-Austriaco.* Gottingæ 1748. Un vol. in-4°.

148. CHRISTYN. *Jurisprudentia heroica.* Bruxelles, Foppens, 1669. Contient sur la Toison d'or, t. I, pp. 425 à 504; t. II, p. 71 et *Auctarium*, pp. 149 à 170.

J. B. Christyn réimprime d'abord textuellement l'ouvrage de Chifflet (I, pp. 425 à 445) et donne les motifs de cette réimpression :

« Breviarium historicum.. rara doctrina et ipso argumento aureum » conscripsit... quod cùm non in omnium versetur manibus hic » ob excellentiam verbotenus inserere operæ pretium visum fuit. »

Ensuite il le fait suivre des statuts et ordonnances, puis des mutations survenues, des bulles de Léon X, de Grégoire XIII et de Clément VIII ; l'auteur donne ensuite une liste, comprenant 450

chevaliers de la Toison d'or; la liste des chanceliers, des trésoriers, des greffiers et des rois d'armes, dits Toison d'or, listes qu'il complète à l'*Auctarium*.

149. IMHOFF. *Notitia S. Rom. Germanici imperii procerum*. Tübingæ 1693. in-f^o, p. 15. Caput. VI. *De ordine equestri Aurei Velleris*.

150. GOLLUT. *Les mém. hist. de la répub. Séquanoise*. Dôle 1592. in-f^o; liv. X., pp. 725 à 778. Il donne la liste complète de tous les chevaliers de la Toison d'or depuis l'origine, avec leurs armoiries, mais les écussons sont ovales et restés en blanc.

151. GOLLUT. Id. réimpr. par DUVERNOY et BOUSSON DE MAIRET. Arbois 1846. gr. in-8^o, pp. 1086 à 1126. Sans écussons, mais avec nombreuses notes additionnelles sur les chevaliers.

152. *Les mémoires de messire OLIVIER DE LA MARCHE*. Gand, Gérard de Salenson, 1566. in-4^o.

Institution de la Toison d'or, p. 54. Fête de la Toison d'or à Mons, p. 331. Changements apportés à l'ordre par Charles-le-Téméraire, p. 78.

153. Id., éd. de Bruxelles, Velpius, 1616. Même pagination.

154. *Volume premier, (deuxième et troisième) des Chroniques d'ENGUERRAN DE MONSTRELET, gentilhomme jadis demeurant à Cambrai en Cambresis*. Paris, Mettayer, 1595. 3 vol. in-f^o.

Vol. II, p. 56. Création de l'ordre de la Toison et noms des 24 premiers chevaliers.

p. 178 v^o. Chapitre tenu en l'église Saint-Bertin à Saint-Omer et réception des ducs d'Orléans, de Bretagne et d'Alençon.

155. DUNOD (DE CHARNAGE). *Histoire des Séquanois*. Dijon-Paris, 1735-37. 2 vol. in-4^o, t. II, p. 420. Énumération des chevaliers franc-comtois, faisant partie de l'ordre de la Toison et motifs qui empêchèrent Louis de Chalon de faire partie de l'ordre. Il avait fui à la bataille d'Anton et avait traversé à cheval le Rhône à la nage, mais il s'arrêta sur l'autre bord et fit face à l'ennemi. Il fut néanmoins admis plus tard, car on voit Louis de Chalon, seigneur de Chasteau-Guyon, parmi les chevaliers (*).

(1) CHIFFLET. *Insignia gentilicia*, p. 38. N^o 64.

156. DOM PLANCHER. *Hist. générale et particulière de Bourgogne*. Dijon 1781. 4 vol. in-f^o.

T. IV, p. 135, fondation de l'ordre, p. 184, chapitre de l'ordre de 1433 et réprimande donné en chapitre au sire de la Trémoille, seigneur de Jouvelle ;

p. 246, chapitre de Saint-Omer ;

p. 272, chapitre de Bruxelles ;

p. 413, chapitre de Valenciennes ;

p. 508, chapitre de Bois-le-duc, chevaliers expulsés de l'ordre : Jean de Neuchâtel, Philippe Pot, Jean de Damas, Jacques de Luxembourg, Jean de Richebourg, Philippe de Crèveœur, les armes de ce dernier furent attachées renversées à la porte de l'église.

157. DESPARS (Nicolas). *Chronycke van Vlaenderen*. Brugge, Wydts, 1736. 4 vol. in-f^o.

t. II, p. 223, fondation de l'ordre et noms des 24 chevaliers ;

p. 228, premier chapitre de l'ordre à Lille, diplôme de constitution du 27 novembre 1431, noms des nouveaux chevaliers, historique de l'origine et interprétation des différentes devises de l'ordre ;

p. 232, second chapitre de l'ordre, à Bruges, et noms de chevaliers créés ;

p. 235, troisième chapitre de l'ordre, à Dijon, et noms des chevaliers ;

p. 242, quatrième chapitre, sans nouvelles créations, à Bruxelles ;

p. 261, cinquième chapitre, sans créations à Utrecht ;

p. 271, sixième chapitre, à Arras ; noms des chevaliers ;

p. 279, septième chapitre, à Gand ; noms des chevaliers ;

p. 284, huitième chapitre, à Mons ; noms des chevaliers ;

p. 340, neuvième chapitre, à La Haye ; noms des chevaliers décédés et nouvelles créations ;

p. 357, dixième chapitre, à Saint-Omer, et noms des chevaliers ;

p. 394, onzième chapitre, à Bruges, et noms de chevaliers ;

p. 434, douzième chapitre, à Valenciennes, et noms des chevaliers ;

p. 564, treizième chapitre, à Bruges, noms des chevaliers décédés et nouvelles créations ;

p. 602, quatorzième chapitre, Bois-le-Duc, noms des chevaliers décédés et nouvelles créations.

T. III, p. 126, quinzième chapitre, à Malines, et noms des chevaliers reçus;

p. 153, seizième chapitre, à Bruxelles, et noms des chevaliers;

p. 164, dix-septième chapitre, à Middelbourg, et noms des chevaliers;

p. 177, dix-huitième chapitre, à Bruxelles, et noms des chevaliers;

p. 196, dix-neuvième chapitre, à Barcelone, et noms des chevaliers;

idem, vingtième chapitre, à Tournai, et noms des chevaliers;

p. 219, vingt-et-unième chapitre, à Utrecht, et noms des chevaliers;

p. 240, vingt-deuxième chapitre, à Anvers, et noms des chevaliers;

p. 255, vingt-troisième et dernier chapitre de l'ordre, tenu à Gand, et noms des chevaliers.

T. IV, p. 525, noms des chevaliers créés par Philippe III;

p. 728, noms des chevaliers créés par Philippe IV;

p. 877, noms des chevaliers créés par Charles II;

p. 882, noms des chevaliers créés par Philippe V; le duc de Berry, le duc d'Orléans et le prince-électeur de Bavière.

158. GUICCIARDIN (Louis), gentilhomme florentin. *La description de tous les Pays-Bas*. A Anvers, Christ. Plantin, 1582. in-f°, pp. 114 à 123. Description du chapitre, tenu à Anvers en 1556, et liste de tous les chevaliers de l'ordre avec l'énumération des 23 chapitres de l'ordre.

159. ROHAULT (B.). *Sommaire de la description générale de tous les Pays-Bas*, de M. L. GUICCIARDIN, par B. ROHAULT. Arras, R. Maudhuy, 1596. in-8° non paginé. Litt. O, L. f° 2 v°.

De l'institution et progrès de l'ordre de la Toison d'or.

Origines, noms des chevaliers et description des différents chapitres de l'ordre.

160. DUNOD DE CHARNAGE. *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*. Besançon 1740. in-4°.

p. 343. Institution de l'ordre et détails historiques.

161. PIOT (Ch.). *Chroniques de Brabant et de Flandre*. Bruxelles 1879. in-4°, pp. 99, 136, 184, 193, 217, 234, 243, 246, 247, 273.

Institution de l'ordre de la Toison d'or et mention des différents chapitres.

162. CHASTELLAIN (Georges). *Œuvres*, édit. de KERVYN DE LET-

TENHOVE. Bruxelles 1863-1866. 8 vol. in-8°, *passim* et t. II, p. 82 ; t. VIII, p. 208. Fête de la Toison d'or à Gand. 1445.

163. ESCOUCHY (Matthieu d'). *Chronique* (1441-1461), éd. G. DU FRESNE DE BEAUCOURT. Paris 1863. 3 vol. in-8°.

t. I, p. 81. Chapitre de la Toison d'or à Gand ;

p. 346. Chapitre de la Toison d'or à Mons.

164. *Messenger des Sciences*. Gand 1878.

p. 174. Chapitre de la Toison d'or tenu à Malines, en 1491, par Philippe le Beau.

165. HOCQUET (Adolphe). *Un chapitre de la Toison d'or et les entrées de Charles-Quint à Tournai*. *Revue Tournaisienne*. 1906. Nos 7, 8, p. 131.

166. ROUSSELLE (Charles). *Une fête de la Toison d'or à Mons*, à Sainte-Waudru, le 2 mai 1451.

Notice parue dans les *Annales du Cercle archéologique* de Mons, t. VII (1866-67), pp. 348-356.

167. MORÉRI (Louis). *Le grand dictionnaire historique*, édit. d'Amsterdam, 1740, t. VIII, p. 147. Notice sur l'ordre et liste de tous les chevaliers depuis l'origine jusqu'en 1724.

168. COUSIN (Jean). *Histoire de Tournay*. Douai, Marc Wyon, 1619-1620. 4 tomes en 2 vol. in-4° ;

t. IV, p. 222, signale que Meyerus et Olivier de la Marche diffèrent quant à la date de la fête de la Toison d'or à Gand, en 1445 ;

p. 235, chapitre de Bruges et mention du sermon de Guillaume Fillastre ;

p. 285, description du chapitre de l'ordre, à Tournai, en 1531. Noms des chevaliers et notes sur l'origine de la Toison et sur l'ouvrage de Guillaume Fillastre.

169. (POUTRAIN). *Hist. de la ville de Tournai*, La Haye 1750, p. 323, mention du chapitre de la Toison d'or à Tournai, décembre 1531.

170. HOVERLANT DE BAUWELAERE. *Essai chronologique sur l'histoire de Tournai*. 103 vol. in-8° :

vol. 51, pp. 141 et suiv., description du chapitre de la Toison d'or de 1531 ;

vol. 69, pp. 190 à 209, description du cortège, noms des chevaliers

de l'ordre et description des blasons appendus au chœur de la cathédrale.

171. GERMAIN (Jean), évêque de Nevers et de Châlon, chancelier de la Toison d'or. *Ad Kaldresiorum comitem incipit liber de virtutibus sui genitoris Philippi, Burgundiæ et Brabantiae ducis.*

Chroniques relatives à l'hist. de Belgique sous les ducs de Bourgogne, textes latins, publ. par le baron KERVYN DE LETTENHOVE, Bruxelles 1876. in-4°, p. 75, narration du chapitre de la Toison d'or, tenu à Mons.

172. *Le livre des trahisons de France envers la maison de Bourgogne* (auteur anonyme).

Chroniques relatives à l'hist. de Belgique sous les ducs de Bourgogne, textes français, publ. par le baron KERVYN DE LETTENHOVE, Bruxelles 1873, in-4°, p. 207, fondation de l'ordre de la Toison d'or et chapitre de Lille.

173. *Chronique de Gilles de Roze.*

Chroniques relatives à l'hist. de Belgique sous les ducs de Bourgogne, textes latins, publ. par le baron KERVYN DE LETTENHOVE, Bruxelles 1870. in-4°, p. 205, mention de la fondation de l'ordre.

174. *Chronique d'Adrien de But*, *ibid.*, p. 211, chapitre de Lille et noms des chevaliers, 1431;

p. 272, chapitre de Dijon, 1442;

p. 279, mention du chapitre de Saint-Omer, 1444;

p. 349, mention du chapitre de Bruxelles, 1453;

pp. 479, 488, 535, 572, chapitre de Bruges, 1468, et noms des chevaliers exclus de l'ordre;

pp. 562, 568, chapitre de Bois-le-Duc, 1480;

p. 657, chapitre de Bruxelles, 1486.

175. MOLINET. *Chroniques*. chap. XXXIII, éd. BUCHON, t. II, p. 191 et suiv., publications faites par le héraut Toison d'or, contre les chevaliers exclus de l'ordre: Jean de Neufchâtel, Philippe Pot, Philippe de Crèveœur, Jean de Damas, Jacques de Luxembourg et Antoine de Bourgogne. Chaque chevalier est l'objet d'un réquisitoire spécial.

176. HENRI D'OULTREMAN. *Histoire de la ville et comté de Valenciennes*. Douai, 1639, pp. 176-179, relation du chapitre tenu à Valenciennes, en 1473.

177. MIRÆUS. *Rerum belgica um chronicon*. Anvers 1636, p. 376, descrip. de la Toison d'or.

178. MARCHANTII (Jac.). *Flandria commentariorum, lib. III. descripta*. Antverpiæ, ex off. Plant. 1596. in-8°, p. 285, fondation de l'ordre et noms des chevaliers.

179. MEYERUS (Jacobus), Bailliolanus. *Commentarii sive annales rerum Flandricarum*. Antverpiæ, J. Steelsius, 1561. in-f°, p. 274, institution de l'ordre. Diplôme du duc du 27 novembre 1431. Noms des 24 premiers chevaliers et description du collier;

p. 296, chapitre de Saint-Omer et noms des chevaliers qui y furent créés.

180. B^{on} DE BARANTE. *Histoire des ducs de Bourgogne*.

Edit. Gachard, 1838. T. II, p. 503;

édit. Marchal, 1839. T. IV, p. 211.

Institution de l'ordre, ses origines, statuts et fêtes.

181. EICHLER (G.). *Abbildung und beschreibung aller hohen Ritter-orden in Europa*. Augspurg, by Jacob Andreas, 1756. in-12°.

Le frontispice porte: *Schauplaz hoher Ritter-orden. Théâtre des plus célèbres ordres de chevalerie*. Nombreuses et très fines gravures. P. 121, l'ordre de la Toison d'or, orné d'une gravure représentant un chevalier en grand costume de l'ordre.

182. Id. Autre édit. Augspurg 1759. in-4°.

183. MIRÆUS (Aubertus). *Origine des chevaliers et ordres militaires, recueillie par Aubert le Mire, Bruxellois, chanoine de N. D. d'Anvers*. A Anvers, chez David Martens, 1609. in-12°. Chap. II, p. 48, description de l'ordre de la Toison d'or.

184. Id. *Origine equestrum sive militarium o dinum libri duo. Aubertus Miræus, Bruxellensis, decanus Antverpiensis scrutando publicabat, editio altera auctior et correctior*. Coloniae Agrippinæ, apud J. Kinchium, 1638. in-12°. Liv. II, chap. I, p. 57, description plus complète et différant de la première. Il donne le diplôme d'institution de l'ordre et histoire de l'expédition des Argonautes.

185. DE SAINTE-MARTHE. *L'etat de la cour des roys de l'Europe*. Paris 1672. 2 vol. in-8°. T. II, p. 261, liste des chevaliers de la Toison d'or à la cour de l'empereur.

186. DAMBREVILLE (Et.). *Abrégé chronologique de l'histoire des*

ordres de chevalerie. Paris, 1807. in-8°. P. 179, description de l'ordre de la Toison d'or et séparation en deux grandes maîtrises.

187. WALHEN (Aug.). *Ordres de chevalerie et marques d'honneur*. Bruxelles 1844. in-8°;

p. 7. Toison d'or d'Autriche;

p. 71. Toison d'or d'Espagne; gravures donnant le costume de l'ordre et les deux décorations différentes.

188. GOURDON DE GENOUILLAC. *Dictionn. hist. des ordres de chevalerie*. Paris, Dentu, s. d. in-8°. P. 202, notice sur l'ordre de la Toison d'or avec gravures indiquant les différences actuelles entre les deux bijoux de l'ordre (Espagne et Autriche).

189. DAVITI (P.). *Liste et origine de tous les ordres de chevaleries militaires et civils*, publ. par JEAN GAY, Turin 1876. in-8°. P. 48, l'ordre de la Toison d'or chez les Bourguignons et ceux de la maison d'Autriche.

190. SCHOONEBEEK. *Histoire des ordres religieux et des ordres militaires*. Amsterdam 1695-1699. 4 vol. in-8°.

191. SCHOONEBEEK (Adriaan). *Historie van alle ridderlyke en krygs-orders*. t' Amsterdam, 1697. 2 vol. in-12°, avec nombr. grav.

T. II. p. 243. Descrip. de l'ordre de la Toison d'or, avec la charte, de fondation de 1429 et vœu de Lille de 1453 et la bulle de Grégoire XIII de 1572.

192. HERMANT. *Histoire des religions ou ordres militaires de l'Eglise, et des ordres de chevalerie*. Rouen 1698. in-8°.

193. Id. 2^{de} éd. Rouen 1726. in-8°. t. II, p. 298, origines: la toison de Jason, le commerce des laines et la toison de Gédéon.

194. *Abrégé historique des ordres de chevalerie anciens et modernes*. Bruxelles 1776. in-12°.

195. LABLÉE (F.). *Tableau chronologique et historique des ordres de chevalerie*. Paris 1807. in-8°.

196. GIUCCI (Gaetano). *Iconografia storica degli ordini religiosi et cavallereschi*. Roma 1836-1847. 9 vol.

197. SCHULZE (H.). *Chronique de tous les ordres de chevalerie et marques d'honneur, avec les dessins des décorations*. Berlin 1855. 2 vol. in-f°.

198. Le P. MÉNESTRIER. *Nouvelle méthode raisonnée du blason*.

Lyon 1870. in-8°. P. 347, leç. XLI, description de l'ordre de la Toison d'or.

199 MAIGNE (W.). *Dictionnaire encyclopédique des ordres de chevalerie*. Paris 1861. in-8°. P. 231, notice sur la Toison.

200. DE VARENNES (Marc-Gilbert), S. J. *Le Roy d'armes*. Paris, Billaine 1636. P. 392, origines de la Toison et explication des fusils, doubles B.

201. HELYOT (le P. Pierre). *Des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or*. Voir: *Hist. des ordres religieux et militaires*, t. VIII, p. 343.

202. LIGNE (le prince Charles de). *Mémoire sur l'ordre de la Toison d'or*. Voir: *Mélanges militaires, littéraires et sentimentales* (par le prince CH. DE LIGNE) à *Mont-Refuge, sur le Léopold-berg près de Vienne et se vend à Dresde, 1795 à 1811*. 31 vol. petit in-8°. t. XXX, pp. 3 à 272.

203. MALTEBRUN. *Anecdotes historiques sur l'ordre de la Toison d'or*. Voir: *Annales des voyages* (1809), t. II, pp. 179 à 212. (Anecdotes tirées des mémoires du prince de Ligne).

204. MEZERAY. *Histoire de France*. Paris, 1685. T. II, p. 617, causes de la création de l'ordre de la Toison d'or, attribuée à l'exemple des princes normands et pour célébrer la vertu.

205. HÆRÆUS (Franciscus). *Annales ducum seu principum Brabantiarum*. Antverpiæ 1623. T. I, p. 408, reproduit le diplôme de la création de l'ordre du 27 novembre 1431.

206. DORREGARY (José-Gil). *Historia de las ordenes de Caballeria y de las condecoraciones Espanolas*. Madrid 1864 - 1865. 5 vol. in-f°.

207. DE CORMETTE (H.). *Histoire et statistique des ordres de chevalerie de l'Europe*. Paris 1853. in-4°.

208. BRESSON (Jacques). *Pièces historiques des ordres de chevalerie*. Décorations militaires et civiles, orné de 106 pl. Paris 1844. in-8°.

209. MIGNE (l'abbé). *Encyclopédie. Dictionnaire héraldique*. Paris 1861. col. 564, notice succincte sur l'ordre de la Toison d'or.

210. PERROT (A. M.). *Collect. historique des ordres de chevalerie civils et militaires*. Paris 1820. in-4°. (Voir ci-dessous n° 213.)

211. BIEDENFELD (Ferd., freiherr von). *Geschichte und Verfassung*

aller geistlichen und weltlichen erloschenen und blühenden Ritterorden. Weimar 1841. 2 vol. in-4° et atlas.

212. BONNANI (P.). *Ordinum Equestrium et Militarum catalogus in imaginibus expositus.* Roma 1711. in-4°.

213. PERROT (A. M.). *Historische Sammlung aller Ritterorden der Verscheidenen Nationen.* Leipzig 1821. in-4°.

214. CLARK (Hugh). *A concise history of Knighthood, containing the religions and military orders which have been instituted in Europe. Withe descriptions of their mantles, caps, collars, stars, ribbons and mottoes.* Londres 1784. 2 vol. in-8°.

215. HANSON (sir L.). *An accurate historical account of all the orders of Knighthood at present existing in Europe.* Londres-Hambourg, 1802. 2 vol. in-8°.

216. BURKE (Sir John Bernard). *The book of orders of Knighthood and decorations of honors of all nations, comprising an historical account of each order, embellished with fac-simile coloured illustrations of the insignia of the various orders.* Londres 1858. in-8°.

217. *Ordenische beschreibung mit was Stattlichen ceremonien und zierlichheden.* Dilingen, Mayer, 1597.

218. *Aviso novamento venuto dalla cita di Ganda dell ordine tenuto dell Maesta del re Phlippo increare alcuni Signori cavallieri chiamati dell ordine del Tosone.*

Biblioth. de l'Université de Gand, G. N° 7931.

219. *Relation extraordinaire de la cérémonie de la Toison d'or* (1679).

Biblioth. de l'univ. de Gand. Hist. N° 4168.

220. *Extrait des comptes de Matthieu Regnault, concernant l'ordre de la Toison d'or* (1432).

Ms. de la Biblioth. de l'Arsenal, à Paris, N° 3617. (281. H. Fr.)

221. *Descriptio aurei Velleris ad Sacratissimum Romanorum semper Augustum Rodolphum II.* Prague 1587.

222. JEAN D'ENNETIÈRES. *Le chevalier sans reproche Jacques de Lalaing.* Tournai 1633. in-12°.

223. CHASTELLAIN (George), chevalier, historiographe des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Hardy. *Histoire du bon*

chevalier Messire Jacques de Lalain, frère et compagnon de l'ordre de la Toison d'or. Bruxelles, Velpius, 1634. in-4° avec portrait.

224. Idem J. A. BUCHON. *Collection des chroniques nationales françaises. Chronique de J. de Lalain*, par G. CHASTELLAIN. Paris 1825. in-8°.

Publiée d'après le ms. de la biblioth. nationale à Paris.

225. DE LINAS. *Renvoy de l'ordre de France, par S. M. l'empereur Charles V. Relation d'Anthoine de Beaulaincourt, roi d'armes de la Toison d'or*, publiée pour la première fois avec notes et introduction, par CH. DE LINAS. Valenciennes 1855. in-8°.

Extr. des *Arch. hist. et litt.* du Nord de la France et du Midi de la Belgique, 3^e série, t. V.

B. MANUSCRITS.

226. RACLOT (Jean), Parisien. *Histoire de la Toison d'or, recueillie, peinte et écrite par...* à Bruxelles en 1697, et dédiée à Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas, dont les armes sont peintes sur un feuillet précédant l'épître dédicatoire. Ms. in f° de 128 ff. et table d'une belle écriture soignée. Armoiries de 62 chevaliers en couleurs avec quartiers et notices biographiques.

Ce ms. a figuré à l'exposition de Bruges, section II. N° 64. (Catal. p. 5.)

Bibliothèque royale à Bruxelles, fonds Goethals. N° 578. Provenant du comte de Colins, puis de la vente Leclercqz, à Mons, en 1829.

227. GUILMOT. *Histoire ms. de la Toison d'or*, recueil de notices sur les chevaliers rangés par N° d'ordre et généalogie des familles des chevaliers. Ms. composé de 3 vol. petit in-4°.

Biblioth. roy. à Bruxelles, fonds Goethals. N°s 586 à 588.

228. *De l'ordre de la Toison d'or*, histoire de l'ordre de la Toison d'or depuis l'origine jusqu'au règne d'Albert et d'Isabelle. Ms. in-f° de la fin du xviii^e siècle.

Biblioth. roy. à Bruxelles. N° 14509.

229. *Histoire héraldique, généalogique et chronologique des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or*, ms. du xviii^e siècle.

Biblioth. roy. à Bruxelles. Ms. coté II. N° 1927.

230. *Histoire de la Toison d'or*, écrite en 1786 en espagnol, avec armoiries.

Ce ms. a figuré à l'exposition de Bruges. N° 83 de la section II. Catal. p. 97.

Archives du chapitre de la cathédrale de Barcelone.

231. *Le livre d'or de la Toison d'or*, par BUTKENS.

Ms. ayant figuré à l'exposition de Bruges, section II. N° 66. (Catal. p. 95).

Biblioth. hérald. au Ministère des Aff. étrang. à Bruxelles. N° 300.

232. *La Toison d'or*, état présent. Splendide ms. in-f°, fait par M. Van Dricsten, avec miniatures, portraits des chefs de l'ordre,

banquet du Faisan, tournois; chaque page encadrée de belles bordures de fleurs et de rinceaux dans le type des mss. du xv^e siècle.

Exposition de Bruges, section X, (pag. 283 du catalogue).

Appart. à M. Van Driesten.

233. *L'ordre illustre de la Toison d'or*, ms. petit in-f^o sur papier avec nombreuses armoiries enluminées.

Exposition de Bruges, section X. (Catal. p 283).

Appart. à M. Van Driesten.

234. Scorus (Joannes-Hubertus). *Histoire de la Toison d'or*, en latin. « Excellentissimo viro d^{no} Joanni Rudan, jurisconsulto » canonico divæ Mariæ, apud Cameracum, Hubertus Scotus », ms. in-8^o, daté de 1531.

Biblioth. roy. à Bruxelles, fonds Sept-Fontaines. N^o 11975.

235. *Memorabilis promotio ejusdem Joannis Scoti in cancellarium Ordinis aurei Velleris*, ms. in-8^o, daté de 1531.

Biblioth. roy. à Bruxelles, fonds Sept-Fontaines. N^o 11976.

236. *Oratio habita Tornaci, die Capituli generalis illius ordinis anno 1536, 3 nonas decembris, ejusdem Huberti Scoti, dⁿⁱ de Busco, domini Isaac, cancellarii ordinis*, ms. in-8^o.

Biblioth. roy. à Bruxelles, fonds Sept-Fontaines. N^o 11979.

237. *Petit traité des chroniques des comtes de Flandres*, par sire JEAN DE FOENCY, abbé d'Hennin-Lietart, (contient une relation de la fête de la Toison d'or, à Mons, en 1451), ms. in-f^o, sur papier.

Biblioth. publique de la ville d'Arras.

238. Lettre de Philippe IV à l'infante Isabelle, honorant la mémoire du comte d'Isenghien, chevalier de l'ordre. Madrid, 16 juillet 1631. (N^o 792, Van Hulthem).

Biblioth. roy. à Bruxelles. N^o 17398. Prov. de Nelis.

239. Patentes d'élection des comtes d'Egmont, de Rœulx et de Bossu, et des princes de Rache et de La Tour, à la dignité de chevaliers de l'ordre de la Toison d'or. Madrid, le . . . 1687. (N^o 802, Van Hulthem).

Biblioth. roy. à Bruxelles. N^o 17503. Provenance Nuwens.

240. *Enquête relative au chevalier de l'ordre, Adolphe de Clèves, S^r de Ravestein et réponse et justification du dit seigneur au cha-*

pitre de Malines de 1491. — Justification du seigneur de la Gruuthouse avec lettres des Membres de Flandre à l'empereur Maximilien.

Copies in-f° sur papier, écrit. du xviii^e siècle.

Biblioth. roy. à Bruxelles, section des mss. N° 20889.

241. *Index des principales matières et choses remarquables contenues aux registres de l'ordre de la Toison d'or, depuis le 10 janvier 1429 jusqu'en 1573.*

Ms. important de 34 pp. contenant l'institution, les ordonnances, cérémonies, rapport de Jehan de Saint-Remy, des extraits de chroniques, un grand plan des blasons des chevaliers tels qu'ils se trouvent au chœur de Saint-Donat à Bruges, les blasons des chevaliers à Sainte-Gudule à Bruxelles, les blasons des chevaliers à Notre-Dame à Bruges, un extrait des registres de l'ordre contenant la XIX^e fête, etc.

Biblioth. roy. à Bruxelles, section des mss. N° 20851.

242. *Suite du n° précédent de 1574 à 1598*, contenant les chapitres de Barcelone, d'Utrecht, de Bruxelles, etc. Documents divers. Ms. de 309 pp.

Biblioth. roy. à Bruxelles, section des mss. N° 20852.

243. *Suite des n°s précédents de 1599 à 1765*, contenant les relations des rois d'armes concernant la remise des colliers, la relation des cérémonies à la réception des chevaliers des Pays de Pardeça (p. 87) les listes des chevaliers créés depuis la cessation des chapitres, etc Ms. de 245 pp.

Biblioth. roy. à Bruxelles, section des mss. N° 20853.

244. *Lettres et copies de documents et ordonnances concernant l'ordre de la Toison d'or de 1524 à 1725.*

Biblioth. roy. à Bruxelles, section des mss. N° 20858.

245. *L'institution de l'ordre de la Toison d'or par très hault, très excellent et très puissant prince Mgr Philippe, duc de Bourgogne (1429) avec les ordonnances et statuts d'icelluy ordre, tiré des anciens registres de plusieurs greffiers et hérauts dudit ordre l'an 1606.*

Copie sur papier du xvii^e siècle. Reg. in-f° de 79 ff.

Biblioth. de Sainte-Geneviève à Paris, ms. N° 370. E. f. in-f° 12.

246. *Instruction des cérémonies que l'on doit observer à la réception du collier de la Toison d'or par son excellence le duc d'Ayen, des mains de S. A. R. et sérénissime seigneur comte de Provence*

par commission du Roy notre seigneur chef et souverain de cet ordre insigne. A Madrid le 24 may 1780. Signé: le greffier de l'ordre: don Ignace de Coural y Acquirre.

Copie de la fin du xviii^e siècle, au f^o 54 du *Recueil des statuts du très noble ordre du Bain.*

Biblioth. de l'Arsenal à Paris N^o 6514. (183bis J. F.).

247. *Pièces relatives à la réception dans l'ordre, d'Anne-Auguste de Montmorency, prince de Robecq.*

Copie du xviii^e siècle précédée de *l'Institution de l'ordre de la Toison d'or par très haut et très excellent prince Monseigneur Philippe, duc de Bourgogne avec les ordonnances et statuts d'icelluy ordre, tiré des anciens registres de plusieurs greffiers et héraults dudit ordre l'an 1606.*

Ms. sur papier de 172 pp, petit in-f^o, rel en veau brun aux armes du prince de Robecq.

Biblioth. de l'Arsenal à Paris, ms. N^o 3681. (62bis Hist. franç.).

248. CHASTELLAIN. *Faits du noble chevatier de Lalaing.* Fort beau ms. sur papier, avec le portrait de Georges Chastellain; écriture du xv^e siècle.

Exposition de Bruges, section II, n^o 33. (Catal. p. 91).

Bibliothèque du comte de Lalaing.

249 CHASTELLAIN (1). *Chronique du chevalier Jacques de Lalain,* ms. sur vélin de la fin du xv^e siècle, écriture gothique allongée.

Biblioth. nat. à Paris, fonds de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. N^o 118.

250. Lettre concernant les historiographes de la Toison d'or, émanant du généalogiste LEFORT, de Liège.

Biblioth. roy. à Bruxelles. N^o 14510.

251. *Recueil de lettres* adressées à M^r de Bors d'Overen, relatives à la publication de son ouvrage sur la Toison d'or. Année 1768.

Ms. de 127 ff. in-f^o.

Biblioth. roy. à Bruxelles, section des mss. N^o 20879.

252. *Octroi* sur parchemin, délivré par l'impératrice Marie-Thérèse

(1) Georges Chastellain, dit l'aventureux, chevalier, roi d'armes de la Toison d'or et historiographe de l'ordre, né à Gand, en 1404, décédé à Bruges; en 1474, écrivit la chronique de Lalaing, entre les années 1458 et 1474.

à M^r P. J. de Bors d'Overen, maître aux requêtes et conseiller au grand Conseil, de pouvoir faire imprimer son Histoire de l'ordre de la Toison d'or, en français et en latin. Donné à Bruxelles, le 10 août 1767 et scellé du grand sceau en cire rouge.

Biblioth. roy. à Bruxelles, section des mss. N^o 20882.

253. *Prospectus* de l'ouvrage du conseiller de Bors d'Overen. Projet de préface. Note sur les frais de l'édition. Projet dessiné pour les grandes planches de quartiers. Exemplaires manuscrits des conditions de la souscription, signés par de Bors et scellés de son cachet en placard, Malines 1768; et exemplaires imprimés (7 ex. ms. et 2 ex. impr.). Exemplaires du prospectus imprimé avec planches. Etat des souscripteurs. Correspondance, etc. Mémoires imprimés destinés à être envoyés aux chevaliers, pour les engager à souscrire (2 ex.).

Ce portefeuille contient le titre de l'Inventaire de de Turck, (Biblioth. roy. N^o 20829. Voir ci dessus le n^o 98) titre qui fut découpé et enlevé du ms. primitif, comme si on avait voulu en cacher le véritable auteur.

Biblioth. roy. à Bruxelles, section des mss. N^o 20848.

254. Portefeuille contenant une série de passe-partouts gravés sur cuivre, ovales destinés à recevoir les portraits des chevaliers de l'ordre, en dessous cartouche pour inscription à mettre et dessin vide de l'armoirie entourée du collier de l'ordre.

Biblioth. roy. à Bruxelles, section des mss. N^o 20846.

255. Portefeuille contenant une série de planches préparées pour l'ouvrage de de Bors. Quartiers, noms et armes indiqués. Divers modèles découpés de l'ouvrage de J. B. Maurice.

Biblioth. roy. à Bruxelles, section des mss. N^o 20847.

256. Série de défets destinés à l'ouvrage de de Bors, quelques portraits de chevaliers, gravés (gravures anciennes comme modèles). Quelques exemplaires d'un spécimen généalogique imprimé. Série de notes diverses y relatives.

Biblioth. roy. à Bruxelles, section des mss. N^o 20849.

257. *Funérailles des chevaliers de l'ordre.* 8 mai 1502.

Recueil ms. f^o 266.

* Biblioth. de Lille. N^o 626.

258. *Acte secret touchant l'appointement et appaisement fuict*

au conseil du noble ordre de la Toison d'or, contre Mgr le comte de Saint Pol d'une part et Monsieur le comte de Chimay d'autre, le XII mars au lieu d'Anvers, l'an 1478.

Recueil ms. f° 273.

Biblioth. de Lille. N° 626.

259 *S'ensuivent les ordonnances et institutions des chevaliers de la très noble Toison d'or anno 1429, à Lille le 27 novembre 1431.*

Recueil ms. f° 106.

Biblioth. de Lille. N° 627.

(Ce n° et les suivants auraient dû trouver place après le n° 84).

260. *Statuts et ordonnances de l'ordre.*

Recueil ms. f° 32 v°.

Biblioth. de Lille. N° 622.

261. *Sensient la table du présent livre des ordonnances de l'ordre de la Thoison d'or. f° 1 et table des addicions et alteracions faites aux articles des status du très noble ordre du Thoison d'or, puis l'institution d'iceluy.*

Ms. sur parch. du xvi^e siècle. 39 ff. in-4°, rel. en maroq. rouge, tr. dorée.

Biblioth. de Lille. N° 516.

262. *Fêtes et chap. de l'ordre de la Toison d'or. Institution de l'ordre, son sujet et origine. Les pudiques amours se remarquent en Philippe dict le Bon. f° C, Recueil de toutes les festes... de 1529 à 1559, avec les blasons coloriés des chevaliers. f° 3, l'ordonnance de l'ordre 1431. f° 174, à la fin se lit : « achevé ceste copie le 2^e jour de may 1595 » et au f° G : « armoirie de son altesse pour envoyer à Madame de Marquette. »*

Ms. sur papier de 184 ff. plus ff. prélim. A-G, avec gravures peintes.

Biblioth. de Lille. N° 517.

263. GODRAN (Jean). *Mémoires historiques concernant l'institution de la Toison d'or et la noblesse et faits historiques des chevaliers dudit ordre.*

Au f° 46 du *Recueil historique*. Ms. du xvii^e siècle, 102 ff. in-4°.

Biblioth. de Dijon. N° 1140 (188), fonds Baudot.

264. *Recueil des pièces concernant la Toison d'or.*

Extrait des reg. des chapitres de l'ordre fait par B. Petit, chanoine de Condé, f^o 1 première fête tenue à Lille, 1431. f^o 3 chapitre tenu à Gand p. 543.

Créations de chevaliers jusqu'en 1573.

Inventaire des ornemens et habillemens de l'ordre de la Toison d'or. Reg. et pap. trouvés à la mortuaire du vicomte de Bruneau, trésorier de l'ordre et amman de Bruxelles, 11 juillet 1708.

Minutes des lettres envoyées par Godefroy au cardinal du Bois, 1721-1722, et lettre autographe du cardinal, lettres écrites au sujet des prérogatives des archevêques de Cambrai et du droit qu'a le roi d'Espagne de faire des chevaliers de la Toison d'or à l'exclusion de l'empereur, p. 623.

Si le roi en qualité de duc de Bourgogne peut prendre le titre de chef et souverain de l'ordre, mémoire par Denis Godefroy, pp. 731 et 747.

Mémoire au sujet de l'ordre de la Toison d'or et de celui qui doit en être le chef, par Jean Godefroy, p. 755.

Commission donnée aux conseillers Obin, Papejans et Cazier pour retirer tous les papiers et effets du trésor de l'ordre et les faire transporter à la chambre des comptes, juillet-août 1745, p. 869.

Le recueil est accompagné d'une table faite par Godefroy.

Ms. in 4^o de 938 pp.

Biblioth. de Lille. N^o 145.

V

ARMORIAUX DE L'ORDRE ET NOMS DES CHEVALIERS

A. IMPRIMÉS

265. CHIFFLETIUS (Joannes-Jacobus). Philippi IV, catholici regis et seremissimæ principis Isabellæ, Claræ Eugeniæ Hispaniarum infantis, medicus a cubiculis ordinarius.

Insignia gentilitia equitum ordinis Velleris aurei, fecialium verbis enuntiata latinè et gallicè producta. Le blason des armoiries de tous les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, depuis la première institution jusques à présent. Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthazaris Moreti, 1632. in-4^o, avec beau frontispice représentant l'expédition des Argonautes et Jason conquérant la Toison, encadré dans un collier de l'ordre; dans la vignette, la devise: *Pretium cursus aurea pellis*; en exergue: *Igneus est nostris vigor et cælestis origo principibus*; au dessous: *Merces primâ digna carinâ*, aux quatre coins les bâtons de saint André, accompagnés de fusils et semé de flammes, 14 ff. liminaires, 232 pp. tables et approb. 7 pp. et 1 f. blanc.

266. MAURICE (Jean-Baptiste). *Le blason des armoiries de tous les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, depuis la première institution jusques à présent avec leurs noms, surnoms, titres et cartiers, ensemble leurs éloges descrites en bref. Le tout recueilly par JEAN-BAPTISTE MAURICE, héraut et roy d'armes de S. M. Catholique. A La Haye, chez Jean Rommaseyn, 1665. Il est à vendre en Anvers chez Julien Montfort, dans la Hooehstraet.*

1^o Frontispice; 2^o Blason des couleurs, 16 ff. liminaires, dédicace, tables, articles de l'ordre, etc., texte 494 pp. et 4 ff. d'errata et de tables.

L'ouvrage contient quantité de blasons gravés de tous les che-

valiers de la Toison d'or, depuis l'origine jusqu'en 1665, avec leurs quartiers et offre cette particularité c'est que l'auteur donne 16 quartiers pour les empereurs et rois, 8 quartiers pour les princes et ducs souverains et 4 quartiers seulement pour les chevaliers non souverains.

267. Id., 2^e édit. datée de La Haye 1667. in-f^o. (Rare, d'après de Bure).

268. Id., 3^e édit. datée aussi de La Haye 1687. in-f^o.

269. *Les noms, surnoms, qualitez, armes et blasons de tous les princes, seigneurs, commandeurs, chevaliers et officiers de l'Ordre et Milice de la Toison d'or; depuis l'institution jusques à présent, créés par Philippes-le-Bon, par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant et de Limbourg, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, palatin de Namur, marquis du Saint-Empire, seigneur de Salines et de Malines, fondateur, premier chef et souverain de l'ordre de la Toison d'or, 1429.* Paris, Pierre Lamy, 1637. in-f^o.

Ouvrage fort rare, imprimé sur le recto seulement. La Biblioth. nat. à Paris, en possède un exemplaire.

270. BOISSEAU (Jean), enlumineur du Roy pour les cartes géographiques.

Les noms, qualitez, armes et blasons de tous les chevaliers de la Thoison d'or, depuis la 1^e institution faite par Philippe, duc de Bourgogne, dit le Bon, premier chef et dudit ordre l'an 1429, recueilli de plusieurs auteurs et mis en lumière par... Paris, Clausier et de Varennes, 1657. in-f^o, 44 pp. et table 2 ff.

L'auteur donne l'historique sommaire de la création de l'ordre et la liste complète de tous les chevaliers, dont les blasons sont réunis en grandes planches gravées à part et un joli frontispice orne le titre. Il représente Jason conquérant la Toison, avec les légendes: *La Toyson d'or est le prix de ma course*, et: *C'est une récompense digne du premier navire.*

Un collier de l'ordre entoure cette vignette et en exergue se lit: *Nos capitaines ont une vigueur toute de feu et tire leur origine du ciel* (sic).

Voir: BOISSEAU. *Promptuaire armorial.* Paris 1659. in f^o.

271. SOYER (Claude), enlumineur du Roy.

Armoiries et blazons de tous les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, de la Jarretière et de la Toison d'or, depuis le commencement d'iceux jusqu'à présent, Paris 1643. in-f^o.

(Voir la *Bibl. hist de la France*, par JACQUES LELONG).

272. LARCHEY. *Ancien armorial équestre de la Toison d'or et de l'Europe au XV^e siècle, fac-simile d'après le ms. n^o 4790 de la bibliothèque de l'Arsenal*. Paris, Berger-Levrault, 1890. 1 vol. gr. in-f^o, tiré à 500 exemplaires numérotés. 292 pp.

273. *Les armoiries des chevaliers de la Toison d'or, des 7 familles de Louvain, des ducs, princes, vicomtes, comtes, barons, chevaliers et nobles*.

Recueil de 7 planches in-4^o, gravées par F. HARREWYN, graveur ordinaire du scel de S. M. I. et C. et de la Monnoye, etc. Bruxelles s. d. (1733-1737). (Ne contient que les armoiries avec colliers de la Toison d'or, des Ligne, Arenberg, Chimay, Rubempré et Tour et Taxis).

274. SANSOVINO (Francesco). *Ordine de' cavalieri del Tosone, overò la institutione dell' ordine di Cavalleria del Tosone*. In Venetia, Aldo, 1558. Un vol. in-4^o.

275. DE SMET (J. J.). *Notice sur les armoiries des chevaliers de la Toison d'or qui sont conservées dans la cathédrale de Saint-Bavon à Gand*, par le chanoine J. J. De Smet, membre de l'Académie. — *Bulletins de l'Académie royale des sciences et belles lettres de Bruxelles*, t. XI, 1^e part., 1841, p. 137.

B. MANUSCRITS.

- 276.** *Armorial de la Toison d'or*, ms. du xvi^e siècle.
Exposition de Bruges, section II. N^o 49. (Catal. p. 93).
Biblioth. de l'*Herold Verein*, à Berlin.
- 277.** *Armorial de la Toison d'or*, ms. du xvi^e siècle, armoiries coloriées.
Exposition de Bruges, section II. N^o 58. (Catal. p. 94).
Biblioth. de M. Rosenheim, à Londres.
- 278.** *Armorial de la Toison d'or*, ms. du xvii^e siècle, semble être une copie du n^o précédent.
Exposition de Bruges, section II. N^o 57. (Catal. p. 94).
Biblioth. de M. de Saint-Ouen, à Valenciennes.
- 279.** *Armorial de la Toison d'or*, ms. du xvii^e siècle, avec armoiries coloriées.
Exposition de Bruges, section II. N^o 56. (Catal. p. 94).
Biblioth. de S. M. le roi d'Espagne.
- 280.** *Armorial de la Toison d'or*, ms. du xvi^e siècle, avec armoiries coloriées.
Exposition de Bruges, section II. N^o 63. (Catal. p. 95). (Catalogué fautiveusement comme Livre d'ordonnances).
Biblioth. de M. E. Walker, à Londres.
- 281.** *Armorial de la Toison d'or*, ms. du xviii^e siècle.
Exposition de Bruges, section II. N^o 60. (Catal. p. 94).
Biblioth. de M. Ignace de Janer, à Barcelone.
- 282.** *Armorial de l'Europe et de la Toison d'or*. Splendide recueil de blasons et de portraits, tenu à jour de 1429 à 1461. Tous les personnages sont représentés à cheval en costume de tournoi et sont coloriés ainsi que les blasons, sauf quelques exceptions.
Ms. sur papier de 167 ff. plus les ff. A. à 30bis, hauteur du ms. 290 millim., larg. 210 millim., reliure en veau brun avec petits fleurons dorés, le dos a été refait.
Provenant de la biblioth. de Paulmy. (Hist. N^o 676B).
A été publié par Lordan Larchey (voir n^o 264).
Biblioth. de l' Arsenal à Paris. N^o 4790. (637 Hist. fr.)
- 283.** *Armorial de la Toison d'or*, ms. du xvii^e siècle.
Exposition de Bruges, section II. N^o 48. (Catal. p. 93).
Biblioth. de S. A. R. le prince de Croy-Solre.

234. *Armorial* du xvi^e siècle, avec les armoiries coloriées de Philippe le Bon, des Croy et des Lannoy.

Exposition de Bruges, section II. N^o 59. (Catal. p. 94).

Biblioth. du château de Gaesbeek, à la marquise d'Arconati-Visconti.

285. *Armorial* du xvii^e siècle, avec quartiers généalogiques de chevaliers de la Toison d'or.

Exposition de Bruges, section II. N^o 62. (Catal. p. 95).

Biblioth. de M. Frederiks, à Middelbourg.

286. *Armorial de la Toison d'or*, écriture et blasons du xvii^e siècle.

Exposition de Bruges, section II. N^o 69. (Catal. p. 96).

Biblioth. de M. Masson, à Amiens.

287. *Armorial de la Toison d'or*, écriture du xvii^e siècle, armoiries allemandes principalement.

Exposition de Bruges, section II. N^o 71. (Catal. p. 96). Catalogué par erreur comme Livre des Statuts.

Collège des armes, à Londres.

288. *Armorial de la Toison d'or*, fragment de 8 ff. in-f^o.

Exposition de Bruges, section V. N^o 1. (Catal. p. 192).

Biblioth. de l'Université de Gand.

289. *Le blason des armoiries de tous les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, depuis la 1^e institution jusqu'à présent. Antverpiæ ex off. Plant. B. Moreti. MDCXXXI.* Copie de l'imprimé faite par GUILLAUME DE TORCHEFELON. Écriture du xviii^e siècle avec armoiries peintes à tous les feuillets.

Provenant de la biblioth. des Augustins déchaussés de Lyon, puis de la biblioth. de M. de Paulmy.

Biblioth. de l'Arsenal à Paris, ms. N^o 5267. (Hist. franç. 780).

290. *Le blason des armoiries, etc.*, par J. B. MAURICE, ouv. cité ci-dessus n^o 239, mais rectifié, corrigé, annoté et complété de nombreuses notes marginales fort importantes.

Biblioth. roy. à Bruxelles, section des mss. N^o 20840.

291. *S'ensuivent les élections et armoiries des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, vivantz et trespassez y compris les chevaliers créés en vertu du bref de Grégoire XIII, jusqu'au Duc de Mantova.* Ms. in-f^o, sur papier, orné d'armoiries de la fin du xvi^e siècle, rel. maroq. noir, tranche dorée et ciselée.

Joli encadrement du xvi^e siècle pour le titre du ms. avec la devise: *Aultre n'auray*. Quelques cartouches ornementés contiennent, l'un, un chevalier en pied, revêtu du costume de l'ordre, l'autre, la toison étendue sur l'herbe en dessous d'un nuage se fondant en pluie; un 3^e contient un très curieux lion debout, la tête recouverte d'un casque avec lambrequins et le cimier ducal; il tient d'une patte le fusil et de l'autre la pierre à feu. Autour du col est passé le collier de l'ordre.

Le ms. contient les élections des chevaliers, leurs armes peintes et leurs noms.

Les derniers feuillets sont blancs, le ms. contient en tout 351 blasons peints sur 200 ff. Les blasons ainsi que le collier de l'ordre, sont dessinés au moyen d'un passe-partout (voir un écusson vide au f^o 176).

Le ms. s'arrête au *prince de Butera* et au *duc de Mantoua*.
Biblioth. roy. à Bruxelles. Biblioth. de Bourgogne. N^o 10154.

292 *Le noble ordre de la Toison d'or, avec les blasons des chevaliers jusqu'en 1583*. Ms. in-f^o, sur papier, de la fin du xvi^e siècle, avec armoiries. 18 ff.

Compilation de divers manuscrits de la même écriture. Énumération des chevaliers créés, par chapitres, avec leurs armoiries peintes en marge. A la fin se lit: « Fin du noble ordre de la Toison d'or. 26 janvier 1583 ».

Biblioth. roy. à Bruxelles. N^o 10332, faisant partie du Reg. coté N^{os} 10329 à 10365.

293. *Armoiries des chevaliers de l'ordre de la Thoison d'or jusqu'en 1546*.

British museum, add. mss. N^o 21938

294. *Chevaliers de l'ordre du Thoison d'or*. Ms. contenant les armes de tous les chevaliers, avec les portraits des souverains, chefs de l'ordre, depuis l'origine jusqu'en 1559.

Abbaye de Woburn (Surrey), ms. N^o 230.

295. *Arms of the Knights of the order of the Golden Fleece, from the Institution of the order in 1429 to the year 1602*. Ms. avec armoiries enluminées et portraits ajoutés.

British museum, Kings mss. N^o 421.

296. *Extracts relating to Knights of the Golden Fleece.* Copie en extrait de l'ouvrage de GOLLUT, *la Répub. Séquanoise*. Dôle 1592.

British museum Eg. mss. N° 1906. f° 177.

297. *Recueil des noms des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, depuis son institution jusqu'au chapitre tenu à Auvers en 1556.* Ms. petit in-f° de la fin du xvi^e siècle, avec quelques écussons mal dessinés à la plume.

Biblioth. roy. à Bruxelles, fonds Goethals. N° 579.

298. *Recueil des noms et des écussons coloriés des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or.* Ms. petit in-4° de 134 pp, écriture du xvii^e siècle, de différentes mains.

Biblioth. roy. à Bruxelles, fonds Goethals. N° 582.

299. *Blasonnement des armoiries des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, depuis son institution jusqu'en 1645.* Ms. petit in-4° du milieu du xvii^e siècle.

Biblioth. roy. à Bruxelles, fonds Goethals. N° 581.

300. *Recueil des titres et armoiries des chevaliers de la Toison d'or et de leurs quartiers, sous les règnes des rois Philippe II, Philippe III et Philippe IV.* Liste des chevaliers de l'ordre, d'après leur admission du n° CCXL à CCCCL, avec leurs armoiries en couleurs, mais grossièrement rendues; et quelques-unes seulement dessinées au crayon. Ms. in-f° de 118 pp, écriture du xviii^e siècle.

Biblioth. roy. à Bruxelles, fonds Goethals. N° 584.

301. *Blasons de tous les chevaliers de la Toison d'or.* Ms. sur papier, in-4°, écriture du xvii^e ou du xviii^e siècle. Blasons peints avec les noms de tous les chevaliers depuis Philippe le Bon et finissant avec les noms de Fugger et Esterhazy. 378 ff.

Biblioth. nat. à Paris, fonds français. N° 5584.

302. *Noms des chevaliers de la Toison d'or.* Ms. petit in-4°, provenant de la biblioth. du duc de Coislin 38 ff. Simple nomenclature des chevaliers, commençant à l'origine, 1429, et finissant en 1602, avec les noms de « Maximilien, comte palatin du Rhin, ducq des deux Bavières », et « Herman, comte van den Berge, marquis de Berges. »

Biblioth. nat. à Paris, fonds français. N° 19895.

303. *Catalogue des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, avec leurs armoiries 1429-1602.*

Très bel armorial de la Toison d'or, relié en maroquin rouge, aux armes de Richelieu. Les chevaliers sont classés par promotions, depuis l'origine jusqu'en 1602, les derniers noms inscrits sont le comte palatin du Rhin et Herman, comte van den Berge. Le ms. contient deux portraits en pied de chevaliers costumés en rouge et tous les blasons sont imprimés au moyen d'un passe-partout avec collier, dans lequel les armoiries de chaque chevalier sont peintes. Ms. de 133 ff.

Biblioth. nat. à Paris, fonds français, N° 22483.

304. *Blasons et quartiers des chevaliers de l'ordre.* Ms. in-f° sur papier de Hollande. Collier, casque, écussons et lambrequins gravés sur cuivre en passe-partout, dessinés et coloriés avec soin. Ecriture du commencement du XIX^e siècle. T. I de Philippe le Bon à Charles-Quint. 209 ff.

Biblioth. roy., section des mss. N° 20832.

305. *Idem*, t. II, de Philippe II à Philippe III. ff. 210 à 243.

Dans ce volume, un grand nombre de chevaliers n'ont que leur nom inscrit et leurs blasons n'ont pas été peints, les ff. 268 et 270, quartiers de Léonard de Harrach et blason de Marc de Rye, sont d'un format plus petit et ont été ajoutés,

Biblioth. roy., section des mss. N° 20833.

306. *Idem*, t. III, de Philippe IV à Charles II. ff. 344 à 601.

Dans ce ms. également, plusieurs blasons n'ont pas été peints, mais tous les noms sont inscrits au bas. Il y a aussi de nombreux feuillets ajoutés et de format plus petit. f. 359 Caraccioli, f. 369 Sainte-Aldegonde, f. 394 Breüner, f. 345 Moncada, f. 442 Savelli, ff. 445 à 461, 462 à 481, etc. Ces ff. ont également un collier, blason, casque et lambrequins gravés sur cuivre, en passe-partout mais d'une gravure moins fine.

Biblioth. roy., section des mss. N° 20834.

307. *Idem*, t. IV, de Charles VI à Joseph II. ff. 602 à 782.

Mêmes remarques que pour le volume précédent, papier de deux formats et gravures différentes.

Biblioth. roy., section des mss. N° 20835 (1).

(1) Le n° 20845 contient la suite des planches gravées restées en blanc de cet ouvrage.

308. *Le blason des armoiries de tous les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, depuis leur commencement par le fondateur Philippe, ducq de Bourgondie, etc., l'an 1430.* Ms. in-4°, sur papier, avec armoiries peintes et dorées. 166 ff. contenant 162 armoiries, les ff. 106, 107, 165, 166 blancs; écriture de la fin du XVI^e siècle, finissant avec les noms de *dom Frédéricq-Henricq de Gabria, comte de Modica, admiral de Castille* et de *dom Diego, Ghervesgo (?) comte de Tristamera.*

Biblioth. du château d'Elseghem.

309. *Armoiries des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or,* compilation considérable d'armoiries et de quartiers des chevaliers, réunie au XVII^e siècle.

British museum. Eg mss. N^o 638.

310. *Arms of knights of the Golden Fleece with notes of their lives, from 1429 to 1838 by the REV. D. T. POWELL.* 2 vol. in-f^o, ms. d'une écriture moderne.

British museum, add. mss. N^{os} 17437 et 17438.

311. *Notes sur quelques chevaliers de l'ordre de la Toison d'or.* Ms. de 4, ff. in-4°, de l'écriture de MARIUS VOET, intitulé: *aucuns chevaliers du Toison d'or crééz depuis que le livre du S^r Chifflet a esté fait et maintenant trespassez.*

La ms. contient la liste des chevaliers vivant en 1668, sur une des pages se voit le cachet en placard de Marius Voet (écusson aux trois pieds, avec casque et lambrequins).

Ms. intercalé au f^o 200, dans un *Recueil de pièces pour l'histoire de France*, coté t. III et provenant de la bibliothèque de Scévole et de Louis de Sainte-Marthe.

Biblioth. nat. à Paris, fonds français N^o 20158.

312. *Suite des chevaliers de la Toison d'or, avec leurs armes.* Ms. gr. in-4°, dû aussi à la plume de MARIUS VOET, comme le N^o précédent.

Il contient la suite complémentaire des chevaliers de la Toison d'or, depuis le dernier chevalier cité dans les *Insignia gentilitia* et portant le N^o 378.

Marius Voet donne 71 noms de chevaliers portant les N^{os} 379 à 450, et termine par une notice sur les Montmorency et les Ligne.

Ms. inséré au f^o 706 du *Recueil de pièces pour l'histoire de France*, coté t. IV et provenant de la bibliothèque des frères de Saint-Marthe.

Biblioth. nationale à Paris, fonds français. N^o 20159.

313 *Armorial de plusieurs chevaliers de l'ordre de la Toison d'or*. Le ms. contient le tournoi de Bruges, du 11 mars 1392, Jean de Gruuthuuse contre Jean de Ghistelles, mais malgré le titre, qui semble l'indiquer, ne concerne pas la Toison d'or.

Armoriaux étrangers, Gaignières. N^o 879.

Biblioth. nat. à Paris, fonds français. N^o 22485 (1).

314. *Liste des chevaliers de l'ordre depuis l'origine jusqu'en 1766*. Contient 782 noms de chevaliers, comme le grand recueil des blasons ei-dessus. (N^{os} 296 à 299).

Ms. sur papier, petit in-f^o de 112 ff. Les derniers restés en blanc.

Biblioth. roy. à Bruxelles, section de mss. N^o 20838.

315. *Liste des chevaliers par ordre alphabétique*. Ms. de même format que le ms. ci-dessus et en étant la suite. Seulement les noms seuls y ont été mis et il ne contient rien que cette table sommaire. Ecriture du xviii^e siècle.

Biblioth. roy. à Bruxelles, section des mss. N^o 20839.

316. *Liste des chevaliers de la Toison d'or*. Contenue dans un recueil d'épithaphes et de sépultures.

Ms. n^o 227 de la Bibliothèque héraldique au Minist. des Aff. Etrang. à Bruxelles.

317. *Liste alphabétique de tous les chevaliers de l'ordre par les noms de famille et noms des maisons par règnes et par ordre alphabétique*.

Ms. in-f^o et in-plano de deux formats différents, écrit. du xviii^e siècle.

Biblioth. roy. à Bruxelles, section des mss. N^o 20891.

318. *Liste des chevaliers, classés par pays*. Ms. in-f^o.

Biblioth. roy. à Bruxelles, section des mss. N^{os} 20871 à 77.

319. *Liste des chevaliers et de leurs blasons*.

Description des blasons se trouvant à Saint-Pierre à Lille, à

(1) VOIR VAN PRAET. *Recherches sur Louis de Bruges*, Paris 1831, pp. 253 et 265.

Saint-Donat à Bruges, à Dijon, à Sainte-Gudule à Bruxelles, à Saint-Bertin, ville de Saint-Omer, à Sainte-Waudru à Mons, à Notre-Dame à Bruges, à Valenciennes, à Saint-Sauveur à Bruges, à Saint-Rombaut à Malines, aux Grands Carmes à Bruxelles, à Middelbourg, à Barcelone, à Tournai, à Gand, et document divers y relatifs de 1431 à 1556. Ms. de 92 pp.

Biblioth. roy. à Bruxelles, section des mss. N° 20854.

320. *Liste des chevaliers de la Toison d'or*, ms du xviii^e siècle.

Biblioth. nat. à Paris, fonds français. N° 12195.

321. *Liste des noms, surnoms et armes des chevaliers de la Toison d'or.*

Biblioth. nat. à Paris, fonds français. N° 5583.

322. *Armorial de la Toison d'or.* Ms. du xvi^e siècle, avec une miniature représentant la joute du sire de Gruuthuse contre le sire de Ghistelles; à remarquer que le sire de Gruuthuse lutte à visage à demi découvert.

A figuré à l'exposition de Bruges, section II, N° 29. (Catal. p. 90).

Biblioth. de S. A. R. M^{me} la comtesse de Flandre, à Bruxelles.

323. *Les armes des chevaliers de la Toison d'or avec les armes du roi Edouard VII d'Angleterre* Splendides enluminures.

British Museum. Harleian Ms. n° 6199.

324. *Armorial.* Recueil de blasons (faux ou vrais) de divers pays, de papes, de souverains, de chevaliers de la Toison d'or jusqu'en 1559. Ms. pet. in-f° de 121 ff., écriture de la 2^e moitié du xvi^e siècle. reliure en veau, avec armes sur les plats du comte de Cobenzl.

A figuré à l'exposition de Bruges, section II, N° 67. (Catal. p. 95).

Biblioth. roy. à Bruxelles, fonds Goethals. N° 580.

325. *Quartiers généalogiques de quelques chevaliers de la Toison d'or, au XVI^e et au XVII^e siècle.* Ms. petit in-4°, écriture du xviii^e siècle.

Biblioth. roy. à Bruxelles, fonds Goethals. N° 585.

326. *Les cérémonies à garder ès solempnitez et festes de l'ordre du Thoison d'or.* Ms. in-f°, du milieu du xvi^e siècle.

Biblioth. roy. à Bruxelles, prov. de la biblioth. Le Candele. N° 12650.

327. *Recœul de toutes les fêtes, chapitres de la très noble ordre du Thoison d'or 1429-1559*, avec les armes de souverains et des

membres de l'ordre et notes ajoutées par le R^{EV.} D. T. POWELL.
British Museum, add. mss. N^o 20072.

328. *Recoel de tous les festes et chapitres de la noble ordre du Toison d'or depuis la première institution jusques à nostre temps, recollés et fais par JACQUES LEBOUQC, demourant en Valen (Valenciennes) depuis ocménté par DAVID HOYOSS de Mons é Haynaut.*
Ms. in-f^o.

Biblioth. de la ville de Mons. N^o 215/182.

329. *Les noms des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or depuis sa création jusqu'en 1516.*

Biblioth. roy. à Bruxelles, fonds Goethals. Ms. N^o 124. 2^{de} part. du ms. intitulé: *Pompes funèbres.*

330. *Les armoiries de toutes les familles desquelles sont issus tous les chevaliers de la Toison d'or, jusqu'en l'an 1632, par ordre alphabétique où se trouve aussi annoté combien de chacune maison il y a eu de chevaliers.* Ms. in-4^o, du xvii^e siècle, avec armoiries, larges bordures à chaque page, imprimées avec différents sujets, fleurs, oiseaux, rinceaux; au centre les armes grossièrement peintes, et au bas leur description, sans notice biographique sur les chevaliers. 155 feuillets contenant 154 armoiries différentes.

Biblioth. roy. à Bruxelles. N^o 5817.

331. *Blasons des chevaliers de la Toison d'or, très gr. in-f^o.*
Blasons grossièrement coloriés.

Biblioth. roy. à Bruxelles, fonds Goethals. Ms. N^o 1493, intitulé: *Waepen ende blazoenen.* ff. 53 v^o à 56 Recueil formé à Malines vers la fin du xviii^e siècle, par ALBERT-PHILIPPE-CHARLES DE VAERNEWYCK.

332. *Approbation d'armoiries au chapitre de la Toison d'or.*

Biblioth. roy. à Bruxelles. Ms. coté II. 2646.

333. *Recueil des chevaliers (de l'ordre) des maisons de Croy, Lalaing, Montmorency, Lannoy.*

Ms. in-4^o de 21 ff., avec armoiries et colliers gravés en passepartout. Les blasons n'ont pas été peints et les noms seuls des chevaliers y sont mentionnés.

Biblioth. roy. à Bruxelles, section des mss. N^o 20881.

334. *Documents concernant les chevaliers de l'ordre.*

Recueil par ordre alphabétique depuis A jusqu'à Z, commençant avec Sainte-Aldegonde et finissant avec Zuniga.

Importante compilation de documents généalogiques, quartiers, preuves, actes officiels, attestations, pièces imprimées concernant les chevaliers de l'ordre depuis l'origine jusques vers 1740, réunie par le conseiller DE BORS D'OVEREN. 12 vol. in-f^o.

Biblioth. roy. à Bruxelles, section des mss. N^{os} 20859 à 20870.

335. *Quartiers des familles souveraines ayant figuré dans l'ordre.*

Brouillons et projets divers par de Bors.

Biblioth. roy. à Bruxelles, section des mss. N^o 20837.

336. *Armorial* par ordre alphabétique de toutes les familles dont les quartiers ont figuré pour les chevaliers de l'ordre, recueilli par le conseiller de Bors.

Biblioth. roy. à Bruxelles, section des mss. N^o 20836.

337. *Recueil* des quatre quartiers de maisons souveraines, dressé par ordre alphabétique comme le n^o précédent.

Biblioth. roy. à Bruxelles, section des mss. N^o 20841.

338. *Série de quartiers généalogiques des souverains et princes chevaliers de l'ordre.* Notes diverses manuscrites, rédaction en brouillon.

Biblioth. roy. de Bruxelles, section des mss N^o 20850.

339. *Eloges et blasons des chevaliers de la Toison d'or, dont les armoiries sont au haut des stalles du chœur de la Sainte-Chapelle de Dijon.* Armoiries en couleurs, très finement peintes.

Contient de beaux portraits de Philippe le Hardi, f^o 2, de Jean Sans Peur f^o 8, de Philippe le Bon f^o 20. de Charles le Guerrier (le Téméraire) f^o 80. Au f^o 26, se trouve un *Mémoire sur l'institution et ordonnances de l'ordre* et au f^o 51 les *armoiries et éloges des premiers chevaliers*. Ms. du xvii^e siècle de 169 ff. sur papier, petit in-f^o rel. en veau. Attribué à Paillet par Fevret de Fontette à qui ce ms. a appartenu et dont il porte encore l'ex-libris, mais l'abbé Boulemier l'attribue à Jean Godran. av^t au parlem. de Dijon.

Biblioth. de la ville de Dijon. Ms. N^o 627 (374) ancien fonds.

VI

POÈMES RELATIFS A LA TOISON D'OR. ORATEURS ET RHÉTORICIEUS

A. IMPRIMÉS.

340. VAN VAERNEWYCK (Marcus). *Nieu tractaet ende curte beschryving van dat Edel Graeffcap van Vlaenderen* Te Ghendt. Gheeraerdt van Salenson, 1562. in-8°.

La description de la Toison d'or et des fêtes données à Gand se trouvent au *Vierde Tractaet* K. IIII. à M. II, en tout 13 ff. On y trouve des bois représentant deux fois le collier, une toison de bélier seule avec la devise: *Precium non vile laborum*, et un autre bois représentant le briquet frappant la pierre d'où jaillissent des étincelles avec la devise: *Antè ferit, quam flamma micet*. Toute la description est en vers flamands.

341 Idem. Edition de 1563.

342. Idem. Sans date et avec le titre de: *Vlaemsche Audtvremdicheydt*. Te Ghendt, by Jan van Salenson, sans date (1562).

343. VIVARIUS (Jacobus). *De aurco Vellere carmen*. Antverpiæ 1583. in-4°.

344. Id. *Descriptio aurei Velleris ad sacratissimum Romanorum semper augustum D. Rodolphum II Caes. Max. Serenissimos Carolum et Ernestum Austriae archiduces, dominos clementissimos*, JACOBI VIVARII BELGII. Pragæ, typis Georgii Nigrini, 1585. Petit poème sur la Toison d'or, de 102 pp. pet. in-4°. Charmant titre encadré dans un collier de la Toison d'or doré et suspendu à des rubans de pourpre. Les fusils sont émaillés de bleu et les flammes teintées de rouge.

Un chronogramme donne la date de ce rare volume :

ALTER SAL PRÆSTO EST IVENI FÏT VELLERE CÆSAR
MAGNVS ET ERNESTVS, CAROLVS AVSTRIACI.

345. AMOUNET DE HAILLY (le P. Charles-François), prédicateur ordinaire du Roy en sa cour de Bourgoigne à Bruxelles, définitiveur de l'ordre des PP. Minimes et correcteur du couvent d'Anvers.

Les Mystères de la Toison d'or. Velleris aurei mysteria. 1658, Bruxelles, Foppens. pet. in-^{fo}, 6 ff. lim, 37 pp. et 1 f. d'approbation.

Sermon prêché aux chevaliers de la Toison d'or, en présence de Jean d'Autriche, imprimé en français et en latin avec frontispice gravé par Q. Boel, représentant saint André et sa croix, devant laquelle un collier encadrant le titre de l'ouvrage; double frontispice français latin et dédicace aux chevaliers de l'ordre.

346. *Joseph, Ægypti prorex, a fratribus aquitus, symbolis illustrissimi, ordinis equitum aurei Velleris illustratus, etc. Dabitur a gratulabunda iuventute gymnasii S. J. Bruxellis die 5 decembris 1650* Bruxelles, G. Scheybels, s. d. (1650).

347. *Novæ triadi aurei Velleris lusus poeticus allusus, illustriss. excellentiss. q. principibus Philippo duci Archotano, Christophoro marchioni de Varambon, Wratislao, comiti de Furstenbergh a collegio S. J. Bruxellæ.* Bruxelles, H. Antoine, 1618.

348. MARLIANUS (Aloysius). *De ordine Velleris aurei oratio.* Voir FREHER. Collect. des hist. d'Allemagne, t. III, p. 126.

349. WENDELINUS (Godefridus). *Aries sive aurei Velleris enco-mium.* Antverpiæ 1639. in-4^o. Voir: CHIFFLET. *Insignia gentilitia.* Cette pièce se trouve insérée au commencement des *Insignia.*

350. Id. 2^{de} éd. Anvers 1688. in-4^o.

351. TAILLEVENT (Michault). *Le songe de la Thoison d'or.* Paris s. d. in-12^o.

352. TRISSMOSIN (Salomon). *La Thoison d'or.* Paris 1613. in-8^o. (Traité de philosophie occulte).

353. MENNENS (Guillaume). *De Vellere aureo, sive sacræ philosophiæ naturæ et artis admirabilium, lib. IIII.* Antverpiæ, Bellerus, 1694. in-4^o. 2^{de} édité. Argentorati, 1622.

(Cet ouvrage est un traité de philosophie occulte, dédié au duc d'Arschot).

Renseigné par son cousin FRANÇOIS MENNENIUS dans son *Ordo equitum*, p. 139. (Voir ci-dessus N^o 146.)

354. CORNEILLE. *La Toison d'or*, tragédie. Au Quærendo, suivant la copie imprimée à Paris 1683. in-12°. 85 pp. (1).

B. — MANUSCRITS.

355. TRISMOSIN (Salomon). *La Toison d'or*, ms. d'une écriture moderne, orné de grandes aquarelles.

Biblioth. nat. à Paris.

(Quoique son titre semble l'indiquer, ce ms. n'a aucun rapport avec la Toison d'or. C'est un traité de philosophie occulte.)

356. Poème allégorique concernant la Toison d'or, dédié au duc Philippe-le-Bon, ms. avec vignettes ornementées et armes de Bourgogne-Brabant, commençant avec les mots: « Pouldre au grand vent de gloire ». Ms. en vers français du commencement du xv^e siècle, haut. 25 centim.

Biblioth. roy. à Bruxelles. Biblioth. de Bourgogne. N° 11205.

(1) Voir WILLEMS. *Les Elzévir*, p. 465.

VII

PUBLICATIONS PARUES A L'OCCASION DE L'EXPOSITION DE BRUGES DE 1907.

357. B^{on} H. KERVYN DE LETTENHOVE, président de l'exposition de la Toison d'or. *La Toison d'or*. Bruxelles, Van Oest, 1907. Un vol. in-4^o. 104 p. avec pl. (1).

358. GIRODE (André). *Exposition de la Toison d'or et l'art sous les ducs de Bourgogne*. Voir: *L'art et les artistes*, Paris 1907, t. XII, p. 285.

359. BOUBIE (Joseph). *Bruges et la Toison d'or*. Voir: *Etudes*, 1907, t. CXII, p. 817.

360. MOTTART (F.). *La Toison d'or d'Espagne*. Bruxelles, Le-bègue s. d. (1907), in-8^o, avec cinq gravures, dont trois en couleurs.

361. *Les chefs-d'œuvre d'art ancien à l'exposition de la Toison d'or à Bruges en 1907*. gr. in-4^o avec 100 pl. (en cours de publication).

Outre le catalogue de l'exposition (Bruxelles, Van Oest, 1907), des articles critiques sur les œuvres d'art exposées, ont paru à l'occasion de l'exposition, dans beaucoup de revues et de journaux, entre autres: dans *l'Art Flamand et Hollandais*, 4 sept. 1907. *L'exposition de la Toison d'or*, par H. HYMANS. Dans les *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, 1907, p. 318. *L'exposition de la Toison d'or*, par H. ROMMEL. Dans la *Revue générale*, 1907, 43^e année, II, p. 556. *L'exposition de la Toison d'or*, par ARNOLD

(1) Voir compte-rendu de l'ouvrage dans les *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, 1907, p. 361, et dans le *Bulletin bibliogr. et pédagog. du Musée belge*, Louvain 1907, p. 334.

GOFFIN. Dans les *Annales de l'Académie royale d'archéologie*, 1907, t. LIX, p. 275. *Encore l'iconographie de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York*, par le P. J. VAN DEN GHEYN (suite à l'art. publ. en 1904, idem, t. LV, p. 94). *Les fusils de la Toison d'or*, par E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, dans le *Bulletin des musées royaux*. Dans le *Bulletin mensuel de l'Emulation*, Bruxelles, 15 sept. 1907. *La Toison d'or à Bruges*, par FRANCIS HOUTART. Feuilletons du *Bien Public*. *L'exposition de la Toison d'or à Bruges*, 1907, 29 juin, 4 juillet, 9 juillet et 19 juillet, par A. D. Dans la *Métropole*, art. le 6 juillet et 24 août 1907. Dans le *Gaulois*, Paris, 20 juin 1907. Dans la *Patrie* de Bruges, presque journellement, durant l'exposition. Dans le *Matin* et le *Handelsblad*, d'Anvers; *l'Indépendance*, *l'Etoile Belge*, la *Presse*, *Journal de Bruxelles*, le *Patriote*, *l'Eventail*, le *Collectionneur*, etc.

Un quart de siècle de censure

La presse dans le département
des Deux-Nèthes et la province d'Anvers
sous le Directoire, le Consulat, l'Empire,
et au début du régime hollandais
(1795-1820) ⁽¹⁾

Lorsque, le 18 novembre 1792, le maréchal de camp La Marlière, commandant l'avant-garde de l'armée du Nord, se présentait sous les murs d'Anvers, de son quartier général de Berchem, il adressait une missive aux magistrats de la ville, leur annonçant que, « interprète de l'amitié fraternelle de la République française, il leur demandait de bien vouloir lui remettre les clefs de la ville, afin qu'il puisse en ouvrir les portes à la liberté ». Quelques instants plus tard, dans une allocution pathétique, il assurait encore une fois aux représentants de la population anversoise, que les Français venaient en frères, offrir leurs secours et les délivrer

(1) Il a été donné lecture de la première partie de cette étude dans la séance publique du 6 octobre 1907, de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique.

du joug sous lequel ils gémissaient. Et dans le procès-verbal de son entrée dans la ville, que La Marlière rédigea à la suite de ces événements, il constatait « qu'il serait impossible de rendre les élans de patriotisme du peuple d'Anvers, les rues étaient bordées de citoyens, ivres de la liberté et disposés à en soutenir les droits : la nation française a été exaltée jusqu'aux nues ; de toutes parts on n'entendait que les cris : Vive la République française, vive l'Egalité, vivent à jamais nos libérateurs ! (1) »

Ce bel enthousiasme ne fut pas de longue durée, et les Anversois durent bientôt apprendre à leur dépens, combien étaient fallacieuses les brillantes promesses de leurs libérateurs. Quand ils furent ruinés par d'incessantes et impitoyables contributions forcées, quand ils subirent des persécutions pour leurs convictions religieuses ou leurs sentiments patriotiques, quand on les contraignit à payer l'impôt du sang pour soutenir des querelles qu'ils ignoraient, ils durent faire d'amères réflexions sur l'inanité de ces fameux principes de liberté et d'égalité dont le nouveau gouvernement couvrait tous ses actes, même les plus arbitraires.

On n'attendra pas de nous, que nous refassions ici l'histoire de ces jours de deuil ; nous ne voulons qu'exposer brièvement une des phases les plus curieuses de cette période troublée, et faire connaître quelques péripéties de la lutte que le gouvernement français entreprit pour étouffer dans nos provinces toute manifestation écrite du mécontentement qui régnait universellement dans les départements nouvellement réunis à la France (2).

On conçoit aisément, que la presse, pendant cette période où l'arbitraire régnait en maître, devait être d'une prudence extrême. Du reste, pour celui qui considère les journaux d'aujourd'hui, leur format, l'abondance de leurs matières diverses, il sera difficile de se rendre compte de la situation matérielle existant à la fin du XVIII^e siècle. Les gazettes les plus répandues, et leur nombre était fort restreint, ne se composaient que de quatre modestes feuilles, d'un format minuscule. Imprimées sur un papier grossier, elles

(1) Entrée des troupes françaises à Anvers. Compte-rendu. Placards de notre collection.

(2) Voir la note 1 à la fin de la présente notice.

étaient d'une désespérante banalité. Les annonces de vente, quelques réclames d'empiriques, constituaient leur fond principal. A côté de ces matières qu'on pourrait appeler fructueuses, apparaissaient la reproduction des actes officiels, quelques courtes lignes indiquant les principaux et plus récents événements politiques, de brièves correspondances étrangères, se bornant à rapporter ordinairement des faits de guerre d'une date plus au moins lointaine. La chronique locale n'existait pas, les articles à tendance politique ou sociale étaient rarissimes et d'une prudence exagérée. Et c'est pourtant contre cette presse embryonnaire, d'une sagesse si exemplaire, que pendant plusieurs années les mesures les plus draconiennes devaient être prises.

Il est vrai qu'en France, à Paris surtout, la presse à la dévotion des terroristes, et parfois même celle que dirigeait l'opposition, faisait preuve d'une violence sans pareille. Mais il paraît plus ou moins ridicule de voir l'arsenal des lois dirigées contre ces journaux de combat, s'ouvrir tout large pour laisser passage aux foudres qui aujourd'hui paraissent plutôt grotesques, et qui alors faisaient trembler les malheureux écrivains dont la tâche consistait à rédiger timidement une prose bien humble, destinée à alimenter les modestes gazettes, végétant alors dans les bonnes villes des provinces belges.

Et pourtant, dès 1791, l'assemblée nationale avait fait inscrire dans la nouvelle constitution, que « nul homme ne peut être recherché ni poursuivi pour raison des écrits qu'il aura fait imprimer ou publier sur quelque matière que ce soit, si ce n'est qu'il ait provoqué à dessein la désobéissance à la loi, l'avilissement des pouvoirs constitués et la résistance à leurs actes, ou quelques-unes des actions déclarées crimes ou délits par la loi ». Et plus loin : « La censure sur tous les actes des pouvoirs constitués est permise, mais les calomnies volontaires contre la probité des fonctionnaires publics et contre la droiture de leurs intentions, dans l'exercice de leurs fonctions, pourront être poursuivies par ceux qui en sont l'objet » (1).

(1) *La Presse sous la Révolution française*. Discours prononcé par M. VAN SCHOOR, procureur général près de la Cour d'Appel de Bruxelles, à l'audience solennelle de rentrée.

Mais le règne de la Terreur devait bientôt entièrement méconnaître ces principes. Seuls, en France, les organes les plus violents, ceux dont les excitations sanguinaires étaient les plus audacieuses, jouissaient d'une impunité parfaite. Les journaux modérés, abandonnèrent la lutte et disparurent. Le maître de la France, le tout puissant Robespierre, ne s'écriait-il pas : « Il faut que les journalistes, complices de Londres et de Berlin, stipendiés par nos ennemis pour épouvanter le peuple en paraissant soigner ses intérêts, soient punis et enchaînés. Ce sont ces hommes qui se parent du masque d'un patriotisme outré, dont il faut arrêter les entreprises criminelles et châtier les forfaits. »

Il est vrai, que la constitution de l'an III, votée par la Convention à la fin de ses travaux, consacra comme ses devancières, la liberté de la presse (1). Elle portait en son article 353, que nul ne peut être empêché de dire, écrire, imprimer et publier sa pensée, les écrits ne pouvant être soumis à aucune censure préalable et ne devant entraîner la responsabilité de leur auteur que dans les cas prévus par la loi (2).

Mais il y avait loin de l'affirmation de ces beaux principes à leur application. La lutte, au contraire, s'accroissait chaque jour, les mesures de rigueur s'aggravaient, les persécutions sévissaient sans trêve et sans merci. Sous ce rapport, le Directoire suivait avec une violence non moins grande l'exemple des gouvernements précédents. Le 27 messidor an V, Bonaparte, vainqueur des armées italiennes, écrivait aux chefs du pouvoir central : « Je ne puis pas être insensible aux outrages, aux calomnies que quatre-vingts journaux répandent tous les jours et à toute occasion sans qu'il y en ait un seul qui les démente... Faites arrêter les émigrés, détruisez les influences de l'étranger. Si vous avez besoin de force, appelez les armées. Faites briser les presses des journaux vendus à l'Angleterre, plus sanguinaires que ne le fut jamais Marat. »

Ces conseils violents ne devaient que trop être écoutés, et la presse, en France, fut livrée à toutes les rigueurs d'une représ-

(1) voir aux annexes la note III.

(2) VAN SCHOOR, *loc. cit.*

sion sans merci. Ces mesures devaient évidemment avoir un écho dans nos provinces.

Et d'abord, pour préparer les esprits, les arrêtés d'interdiction pris à Paris, furent, en guise d'avertissement, imprimés, traduits et répandus à profusion dans les départements annexés. C'est ainsi, par exemple, que nous avons sous les yeux un grand placard in-folio (1), imprimé à Bruxelles, chez le citoyen H. Huyghe, au marché au Fromage, portant la date du 13 frimaire an VI et rédigé en un flamand des plus fantaisistes. Après avoir, en première ligne, par une suprême ironie, étalé bien en vue les mots magiques de: *Vryheyd* et de *Gelykheyd*, il est intitulé: *Beslyt van het directoir executief verbiedende de Journaels voerende voor titels le « Défenseur de la vérité et des principes », et le « Journal du matin », « le Porte-feuille »*. Après des considérants interminables, l'arrêté stipule: *De journaels geintituleert « Le défenseur de la vérité et des principes » ende le « Journal du matin », « le Porte-feuille » syn verboden. De segels sullen gestelt worden op de perssen die tot hunnen druk dienen. Cette proclamation est fièrement signée: Voor expeditie conform, P. Barras, president; door het directoir executief, den secretaris generael, Lagarde.*

Du reste, les journaux à la solde du pouvoir, inséraient complaisamment des avis du même genre. Voici, par exemple, *Le Républicain du Nord*, qui s'imprimait à Bruxelles. Dans son numéro du 3 nivôse an VI (2), il publiait deux arrêtés prohibitifs. Le premier décrétait, que *le Narrateur universel* était condamné à disparaître parce que son rédacteur a calomnié le gouvernement français en osant soutenir que le pays de Vaud et la principauté de Neuchâtel seraient bientôt cédés à la France; le second décrétait une mesure identique contre une douzaine de journaux, dont les rédacteurs, s'il faut en croire la prose officielle, avaient diffamé les lois et les institutions républicaines, et avaient ourdi un vaste plan de meurtres, de vols et de brigandages. Pour échapper à la vindicte des lois récemment votées, ils avaient, croyant jouir de

(1) De notre collection.

(2) De notre collection.

l'impunité, « substitué de nouveaux titres à leurs feuilles justement proscrites et n'avaient pas cessé d'attaquer, soit directement ou indirectement, les mesures du gouvernement les plus propres à consolider l'édifice républicain. »

A Anvers, la surveillance du pouvoir central s'exerçait avec non moins de vigilance. Les fonctionnaires recevaient directement leurs ordres de Bruxelles; tous les journaux étaient lus, et les articles jugés subversifs, immédiatement signalés. C'est ainsi, que le 16 frimaire an V (6 décembre 1796) (1), le commissaire du directoire exécutif près le département de la Dyle, Mallarmé, écrivait à son collègue du département des Deux-Nèthes, pour appeler son attention sur l'exemplaire d'une feuille périodique, dans laquelle il était affirmé, que les fermiers devraient incessamment acquitter à la caisse nationale le montant des dîmes arriérées des années IV et V. « Le journaliste rédacteur conclut malicieusement, écrivait le commissaire, que toute la différence qu'il y a, est qu'au lieu de la payer au prêtre, on la payera à la république. » Il faut, ajoutait-il, que cette assertion soit réfutée. « Faites connaître au folliculaire, d'une manière plus au moins sérieuse, qu'il a tort, c'est à vous, citoyen collègue, d'apporter une observation et à faire peser sur le propriétaire de la feuille telle punition que vous croirez devoir convenir. »

Cette vigilance s'exerçait aussi bien vis-à-vis des journaux étrangers que de ceux du pays. A la même date, défense est faite de laisser circuler la *Gazette de Leyden*. Ce journal eut du reste la mauvaise fortune de voir se renouveler à son égard pendant plusieurs années, et presque sans discontinuer, les rigueurs de la censure. Même défense était faite pour la gazette flamande de La Haye; on lui reprochait surtout d'avoir inséré une lettre d'Allemagne, communiquant de fausses nouvelles de l'armée et ordre fut donné de préempter à la poste tous les exemplaires qu'on pourrait découvrir.

Le 18 fructidor an V (4 septembre 1797), les Jacobins avaient

(1) Ce document ainsi que la plupart de ceux qui suivent, reposent sauf indication contraire, aux archives du gouvernement provincial d'Anvers et ont été classés dans le tome IV de l'inventaire dressé avec tant de soins par l'archiviste de la province M. H. Jacobs.

fait voter un décret, qui leur permettait de suspendre les lois à leur gré, et qui plaçait pendant un an tous les journaux sous la surveillance directe de la police. A la suite de ce coup d'Etat, nombre de publications périodiques furent prosrites en France, et leurs rédacteurs déportés sans pitié. Ces mesures liberticides eurent leur contre-coup plus ou moins immédiat dans nos provinces. Le 13 vendémiaire an VI (4 octobre 1797), le ministre de la police générale de la république, dans une dépêche officielle adressée au commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du département des Deux-Nèthes, lui apprenait, que « l'intention du législateur en mettant sous la surveillance de la police la presse et les journaux, en vertu de la loi du 22 fructidor, a été de donner à mon ministère les moyens d'arrêter le débordement d'écrivains impies, dont les principes scandaleusement répandus, attaquaient la République et la Constitution. » Il ajoutait que « dans les départements, souvent, un journaliste obscur colporte en silence parmi les trop confians citoyens des communes rurales les poisons de la haine et de la calomnie contre la république et ses magistrats. »

Des journalistes obscurs, exerçant leur métier en silence, ne devaient pas être fort à craindre, et pourtant le ministre de la police exigeait que des mesures énergiques fussent prises pour les mettre à la raison. « Tous les journalistes, ordonnait-il, sont soumis à faire la déclaration des noms et demeures du propriétaire, rédacteur et imprimeur de la feuille. » De plus, de chaque numéro du journal, un exemplaire devra être remis au commissaire du directoire à Anvers, et un second au ministre de la police à Paris. Ce dernier devait être adressé au « bureau d'esprit public ». Mais si le commissaire anversoïis jugeait que le journal renfermait quelqu'article subversif, sans attendre l'inspiration qui devait lui venir de Paris, par le canal du bureau de l'esprit public, il devait mettre les scellés sur les presses et arrêter les rédacteurs ; il fallait faire saisir à la poste tous les journaux suspects, et s'ils étaient distribués par une autre entremise, tâcher de connaître la source de laquelle ils émanaient et sévir sans merci. « Le ravivement de l'esprit public, concluait le ministre, dépend de la pleine et sévère exécution de ces mesures. »

Mais s'il savait punir les méchants, il savait aussi encourager les bons ! Vers la même époque, en vendémiaire an VI, le ministre

écrivait encore une fois à son représentant à Anvers, pour chaudement lui recommander une nouvelle gazette: *Le journal des hommes libres de tous pays* ou *le Républicain*, rédigé par plusieurs écrivains patriotes. « Les rédacteurs du journal des hommes libres vous envoient un certain nombre de prospectus de leur feuille. Les principes républicains qui y sont professés leur servent de garant que vous ne négligerez rien de ce qui dépendra de vous pour le transmettre aux autorités qui vous sont subordonnées et aux républicains de votre arrondissement. Ils comptent sur votre bonne volonté, comme vous devez compter sur leur constante inflexibilité à soutenir les droits et la cause du peuple. »

Sous pareil régime, comme bien on pense, les journaux locaux ne pouvaient longtemps se maintenir. Il était si aisé de découvrir dans la prose la plus anodine, des affirmations de principes auxquelles on attribuait les tendances les plus subversives. Les citoyens de la bonne ville d'Anvers en étaient réduits à recevoir quelques rares journaux imprimés à l'étranger. Cet abus ne pouvait perdurer. Dès le mois de floréal an VI, Doudeau, ministre de la police, signalait cette situation pleine de danger, au commissaire exécutif du département des Deux-Nèthes :

« Le 18 fructidor dernier, écrivait-il, a vu disparaître une foule de journalistes et de journaux salariés par l'étranger, par les émigrés et par les partisans de l'ancien régime, pour corrompre l'opinion publique et secouer les brandons de la discorde parmi les républicains.

» Ces insensés ont pris une autre marche. Furieux de voir le gouvernement déjouer sans cesse leurs projets liberticides, ils font insérer leurs diatribes dans un journal qui s'imprime à Wezel, sur les bords du Rhin.

» J'ai déjà invité deux fois le directeur de ce libelle à être plus circonspect; cependant il continue à écrire dans le même sens.

» La tenue des assemblées primaires a été le texte de son N° 26.

» Il a osé peindre les assemblées primaires de Bruxelles et de Gand comme des orgies où s'étaient réunis quelques hommes de parti qui seuls ont fait toutes les élections, tandis qu'il est reconnu que ces assemblées ont été nombreuses et paisibles.

» Il assimile ensuite à ces assemblées, toutes celles de la répu-

blique française en révoquant sans cesse en doute la liberté des choix et la souveraineté du peuple.

» Enfin dans le tableau des différentes républiques qui nous sont alliées, il les représente comme subversives à l'ordre social, de la justice et de l'humanité. »

Le ministre ordonnait que l'introduction du *Courrier du Bas-Rhin* fût formellement interdite à la frontière, et que des ordres sévères fussent donnés en ce sens à la douane. Il terminait sa menaçante épître par un argument *ad hominem* : « Je serai flaté, citoyen, de pouvoir rendre un compte avantageux au directoire, du zèle que tels fonctionnaires publics de votre département auront déployés dans cette circonstance. »

Le commissaire, stimulé par ces instructions, fit preuve d'un zèle inlassable. Bientôt, il crut avoir découvert un nouveau coupable, le *Censeur républicain* ; il s'étonne que ce journal n'ait pas encore été saisi ; à son tour il s'arme des foudres administratives et adresse de vifs reproches à un de ses subordonnés, le commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale d'Anvers, qui n'était autre que le fameux Dargonne, dont le rôle, à Anvers, pendant cette période néfaste, n'est que trop connu.

La réponse de ce dernier est trop joliment tournée pour que tous résistions au plaisir de la reproduire. Sous la date du 23 pluviôse an IV (11 février 1793), il écrivait à son chef :

« Non, citoyen collègue, non, elle n'est pas petite l'erreur, mais elle est encore de votre part, puisque le retard provient non de moi, mais des commissaires de police qui jusqu'à ce jour n'ont point répondu, bien que je leur ai écrit à la réception de votre lettre. Je viens de leur réitérer ma demande. Au surplus, je vous dirai que j'ai fait moi-même la recherche du papier que vous m'avez désigné sous le titre de *Censeur républicain* et ne l'ai trouvé nulle part. Vous pouvez d'après cette déclaration, si vous le jugez convenable, répondre au ministre de la police générale et l'assurer que ce journal ne circule point dans ce canton.

Salut et fraternité. »

Débutée de ce côté, il fallait cependant que l'administration centrale put donner des preuves de son zèle et de sa perspicacité. Ayant échoué à Anvers, elle se rejeta sur Malines, et dénonça

à Paris, à l'ire ministérielle, une modeste feuille qui s'imprimait dans cette dernière ville. Le rapport du commissaire porte la date de 21 vendémiaire an VII (12 octobre 1798), et fournit de typiques détails sur les faits reprochés au journal incriminé. Qu'on nous permette d'en citer un extrait :

« Il s'imprime à Malines un journal intitulé le *Courrier de l'Escaut*. Cette feuille ne cesse d'empoisonner l'esprit public, en répandant les nouvelles les plus alarmantes et insérant des articles tendant à faire regarder comme cruelle notre situation présente (1). Avant le 18 fructidor, royaliste déhonté, partisan sans pudeur des anciennes limites, cherchant à faire regarder le directoire comme continuateur de la guerre parce qu'il ne voulait pas rendre la Belgique à l'Empereur, le rédacteur de ce journal prit bientôt, après cette mémorable et salutaire journée, une enveloppe hypocrite, et déguisant sa façon de penser par la crainte de la loi qui le place sous la surveillance du gouvernement, il emprunta un autre langage, coloré d'une teinte républicaine, à l'aide de laquelle il espéra cacher le venin qu'il répandait. Ce ne fut plus alors un violent déclamateur frondant ouvertement l'ordre actuel des choses. Sa plume, devenue

(1) *Le Courrier de l'Escaut* fut fondé à Malines par l'imprimeur P. J. Haniq, natif de Bruges. Ce journal parut deux fois par semaine à partir du 3 janvier 1785. Après une interruption temporaire en 1789, il reparut l'année suivante sous le titre de *Le Courrier Belgique*. Mais après l'entrée des Français dans nos provinces, Haniq reprit le titre primitif de sa publication. A la suite de l'interdiction que nous relatons ci-dessus, *le Courrier de l'Escaut* disparut; il fut remplacé, le 22 mars 1799, par *le Courrier des départements réunis*.

Antérieurement, le 7 avril 1794, ce journal avait déjà subi une première suppression et avait vu les scellés apposés sur ses presses. Son crime était d'avoir rappelé le mot fameux : « le premier roi fut un soldat heureux ». Il fut poursuivi une seconde fois le 22 mai 1796, à la demande de l'administration du département des Forêts pour avoir annoncé dans le Luxembourg une levée de neuf hommes par commune, tandis qu'elle était en réalité de neuf hommes par canton municipal! Enfin, une nouvelle suppression fut prononcée contre cet organe en décembre 1797; l'éditeur fut même emprisonné. Après de multiples démarches, ces peines ne purent être rapportées qu'à la fin du mois de mars 1798.

(Voyez ED. VAN DOESLAER. *Opzoekingen betrekkelijk de Mechelsche drukpers*, p. 21, et PAUL VERHAEGEN. *Essai sur la liberté de la presse en Belgique durant la domination française*).

meilleure, ne traça plus que des éloges ironiques, des faits controuvés, des nouvelles alarmantes sur lesquelles son prétendu patriotisme semblait s'appitoyer, sa tendre inquiétude lui faisait toujours envisager la France comme exposée à de nouvelles secousses et à de nouveaux périls. Le Congrès de Radstad lui fournit d'amples matériaux pour exercer sa manière d'aigrir les esprits. Il s'étendait avec complaisance sur la grandeur des sacrifices que la République exigeait de l'Empire. Il détaillait ce qu'il appelait nos prétentions en dénaturant le sens et le but et après avoir déploré les maux d'une guerre longue et cruelle, employait à la fin une tournure de phrase hypocrite qui put le dérober à l'accusation d'agent de l'étranger. L'expédition de Toulon part-elle? Ce ne sont que présages sinistres, angoisses sur le parti que prendra la Porte, récits mensongers tirés des papiers de Londres. Bonaparte est débarqué à Alexandrie? Alors il lui fait éprouver une défaite considérable qui lui ferme les portes du Caire. Mais cependant la nouvelle officielle de la prise de cette ville arrive; alors, que fait le rédacteur? Il la lui fait évacuer à la suite d'un combat très vif. »

D'autres numéros du journal malinois sont analysés dans le même esprit. Le malheureux rédacteur est accusé des plus noirs desseins; il est pourtant fort probable qu'il fut le premier à s'étonner de la malignité des intentions que l'imagination trop zélée du commissaire central avait découvertes dans sa modeste prose.

Très peu flatteur pour nos compatriotes, le magistrat républicain, en concluant, faisait remarquer, que « sans doute un pareil journal d'une rédaction aussi lourde, aussi fastidieuse et aussi empruntée, ne produirait à Paris aucun effet et devrait être abandonné à sa propre nullité. Mais il n'en est pas de même dans nos contrées. »

Rien moins qu'une prohibition complète pouvait répondre à de tels attentats. Elle ne tarda pas. En date du 6 frimaire an VII, ordre arrivait de Paris, de la part du ministre de la police générale que « le journal intitulé *le Courrier de l'Escaut*, qui s'imprime à Malines chez P. J. Hanicq et la feuille périodique flamande connue sous le nom correspondant en français à *l'AVIS pour le Canton de Malines* (1) qui s'imprime dans cette com-

(1) Il s'agit ici du journal flamand: *Wekelyks bericht voor het canton*

mune chez van der Elst, sont prohibés et que les scellés seront apposés sur les presses servant à les imprimer. » Il était recommandé, pour donner de l'efficacité à cette dernière mesure, « d'enlever aux presses les barreaux en platine comme moyen le plus propre à les mettre hors de service. »

A Anvers, les journalistes paraissent moins belliqueux. C'est ainsi que, le 27 brumaire an IX (17 novembre 1798), Jean-Henri van Soest, remettait au préfet d'Herbouville une requête dans laquelle il exposait, que depuis plus de soixante ans, « lui et ses auteurs ont imprimée la gazette flamande avec octroi exclusif, que de tout tems il s'est signalé dans la rédaction de cette feuille avec ce ton de décence qui doit caractériser tout auteur honnête. » Malgré ce certificat qu'il se décernait lui-même avec une si parfaite conviction, van Soest avait vu, après une autorisation première, le gouvernement interdire la publication de la *Gazette van Antwerpen*, et bien humblement, il demandait le retrait de cette mesure injustifiée (1).

Cette soumission ne désarma pourtant pas l'autorité, et le 18 frimaire an XII (8 décembre 1798), un arrêté prohibait la publication du journal et ordonnait d'apposer les scellés sur ses presses.

Cette opération eut lieu quelques jours plus tard. Qu'il nous soit permis de résumer brièvement le procès-verbal de l'huissier instrumentant, pareil document est des plus instructifs, et dépeint admirablement les aimables procédés qui étaient en honneur dans nos provinces sous le beau régime de liberté et d'égalité auquel elles étaient soumises.

Or donc, le 22 frimaire an VIII (12 décembre 1798), à la réqui-

van Mechelen. C'était la plus ancienne publication périodique malinoise; elle datait du mois de janvier 1773, mais portait alors pour titre *Wekelychs bericht voor de stad ende provincie van Mechelen*; elle était éditée par Jean-François van der Elst. En 1778, ce titre subit une légère modification et porta: *Wekelychs bericht voor de provincie van Mechelen*. La forme dans laquelle elle était désignée lors de sa suppression, datait de 1798. Après une suspension d'environ six mois, la gazette reparut à partir du 5 mai 1799; toutefois elle s'appelait alors *Den Aenkondiger van het canton Mechelen ende omliggende plaetsen*. (Voyez VAN DOESELAEER, *loc. cit.*, p. 7).

(1) Voir la note II à la fin de la présente notice.

sition du citoyen Dargonne, et en vertu d'instructions du directoire exécutif qui avait constaté qu'à Anvers était imprimé « une gazette ayant pour intitulé: *Gazette van Antwerpen*, dont le contenu n'était rempli que de nouvelles fausses et propre à allarmer les bons citoyens, » le juge de paix de la quatrième section, Egide Fr. Jos. van Kieldonck, assisté de son greffier, se rendit chez l'éditeur responsable, Jean Henri van Soest, « demeurant rue Cammerstraet, section quatrième, n° 2763. » Dans son procès-verbal, le juge constate qu'il s'est « transporté en la demeure du susnommé ou étant arrivé nous avons trouvé le dit van Soest dans une salle sur le derrière au rez-de-chaussée. » Van Soest ne s'opposa nullement à la mission du magistrat, et le conduisit dans « une chambre au deuxième étage, ayant vue sur la rue, dans laquelle nous avons trouvé deux presses dont celles près les croisées sur la rue, bonne et en état de servir. A cet effet l'avons plié et l'avons scellé de notre cachet sur trois bandes de papier, celle en face de la porte d'entrée étant incapable de servir nous n'y avons point apposé nos scellés. » Un ouvrier interrogé, dénonça encore l'existence d'une presse à l'étage inférieur; le juge s'y rendit et constata ensuite dans son procès-verbal: « Nous avons trouvé une presse dans une chambre au-dessous de celle dont nous descendions ayant pareillement des croisées sur la rue, nous l'avons également plié et y avons apposé mon scellé sur trois bandes. »

Le juge appliqua aussi le cachet officiel sur « la main tournante et serrante la dite presse » puis il fit une découverte plus importante: « Nous avons trouvé, ajoutait-il, près d'une des croisées un cadre disposé avec des lettres pour imprimer et six petit carrés de papier écrits en flamand lesquels nous a déclaré l'ouvrier imprimeur contenir le sujet de la gazette proehaine. »

Ce simple cadre, ces six modestes petits morceaux de papier, donnent bien l'idée de l'importance du seul organe tant soit peu répandu de la presse anversoise à la fin du xviii^e siècle. Et pourtant, c'étaient d'aussi inoffensifs instruments d'information qui avaient le don de provoquer l'ire du tout puissant directoire exécutif, et de mettre en mouvement les terribles représentants de la grande République française.

Le juge de paix, fort de sa mission, continua cependant sa perquisition et découvrit encore dans des coins d'autres cadres; il

les mit également hors d'usage, puis, après avoir apposé d'autres scellés sur les portes des appartements, il se retira solennellement, ayant constitué comme gardien des scellés le citoyen Jean Gérard Vola, « demeurant rue Cloosterstraet, section quatrième ».

Toutefois, van Soest n'accepta pas cette situation sans tâcher de se défendre. Le 6 nivôse an VII (26 décembre 1798), il envoyait une protestation aux autorités, dans laquelle il disait ne pas comprendre les motifs de la mesure qui avait frappé la *Gazette van Antwerpen*. Il faisait remarquer, que son journal avait toujours été régulièrement revêtu du visa obligatoire, et qu'il avait en tout scrupuleusement observé les prescriptions légales. Puis, faisant appel bien humblement à la miséricorde des magistrats municipaux, il ajoutait : « L'exposant ose se flatter d'avoir trouvé en vous des pères et des hommes impartiaux digne du poste que le gouvernement leur a confié et qui ne verront pas d'un œil indifférent la mise de scellés sur sa presse. »

Cette requête n'eut qu'un seul résultat; Dargonne se rendit chez l'imprimeur. Il leva en effet les scellés, mais après avoir saisi le tempon de la presse qu'il porta à la maison commune, il s'empressa de replacer soigneusement les cachets officiels sur toutes les portes de l'immeuble de la rue des Peignes!

Dans l'entretemps, le pouvoir central ne désarmait pas, et les mesures de rigueur se succédaient sans répit. Le 27 frimaire an VII (17 décembre 1798), ordre est donné de ne laisser sortir du territoire français aucun journal périodique à destination de l'Angleterre ou d'autres territoires ennemis; ils devaient être saisis dans les bureaux de poste.

Toutefois la *Gazette van Antwerpen* ayant été contrainte au silence, il fallait songer à la remplacer. Aussi, dès le 5 nivôse an VII (25 décembre 1798), Dargonne faisait-il part à l'administration centrale « qu'une société de républicains se propose de remplacer les feuilles périodiques supprimées dans le canton par une feuille d'un plus grand intérêt et, surtout, écrite avec impartialité et dans les vrais principes. » Ce journal modèle devait avoir pour titre: *Antwerpen Nieuwsblad* (sic). Il demandait l'autorisation nécessaire pour la publication de ce nouveau périodique.

Ce certificat d'orthodoxie républicaine, délivré par Dargonne, ne

suffisait pas à endormir les craintes des autorités supérieures; le nouveau journal avait, dès avant sa naissance, un terrible vice rédhibitoire: il aurait été rédigé en une langue incompréhensible pour les magistrats français. Le commissaire du directoire répondit en effet, le 8 nivôse (28 décembre 1798), « je ne puis ni autoriser, ni protéger le journal dont vous m'entretenez, je ne doute pas de ses bons sentiments, mais seuls peuvent être autorisés les journaux en langue française qui, par sa beauté, doit bientôt être la plus répandue des langues existantes. » La vérification d'un journal écrit en flamand serait difficile, si pas impossible. Du reste, pour plus de sûreté, le commissaire du directoire transmit la demande de Dargonne à Paris au ministre de la police; il eut bien soin de répéter ses objections, et accentuant encore son opposition à l'emploi du flamand, il affirmait, une fois de plus, que la langue française seule par « sa beauté répond à la grandeur de la république. »

Nous supposons que c'est à cette complète ignorance du flamand de la part des fonctionnaires français, que l'infortuné éditeur de la *Gazette van Antwerpen* avait dû la prohibition de son journal, dont le modérantisme était pourtant exemplaire depuis l'occupation française. Ne pouvant se décider à rester sous le coup de cette mesure qui le ruinait, le malheureux van Soest fit, sous un autre titre, paraître un journal, dans lequel il s'appliqua à éviter tout prétexte de froissement pour le gouvernement. Cette conduite ne devait cependant pas lui garantir l'impunité. Le commissaire central s'empessa de faire remarquer à Dargonne, que seuls les journaux français pouvaient éventuellement être autorisés à Anvers. Et, chose curieuse, cette fois c'est le même Dargonne qui prit la défense du journal incriminé: « Mais la feuille d'Anvers, écrit-il, contient généralement fort peu de nouvelles politiques; elle n'est avantageuse à ses rédacteurs que parce qu'elle n'est proprement dite qu'une feuille d'annonces de ventes, de meubles, d'immeubles et de marchandises, et qu'elle circule particulièrement dans les cantons ruraux où la langue française n'est pas en usage; cette feuille est d'une nécessité reconnue dans ce canton, pour remplacer la Gazette d'Anvers qui vient d'être supprimée, laquelle traitait de ces divers objets. La seule différence qu'il y aurait,

c'est que l'ancienne se permettait souvent d'insérer des réflexions anti-républicaines et des nouvelles très suspectes et que la nouvelle, au contraire, sera rédigée dans l'esprit et les vues du gouvernement. »

Ce n'est pas à Anvers seule qu'un journal fut alors brutalement suspendu ; le même sort échet à une feuille malinoise. Un arrêté du 22 frimaire an VII, confirma l'interdiction de « la feuille flamande circulant sous le titre correspondant en français à : *AVIS pour le canton de Malines*. » Là aussi, les scellés avaient été apposés. Toutefois, le commissaire du directoire, le 14 nivôse an VII (3 janvier 1799), fit observer qu'on avait outrepassé ses instructions en mettant les scellés dans tous les locaux de l'imprimerie van der Elst, tandis qu'il ne fallait le faire que sur les presses servant directement à l'impression du journal prohibé. En même temps, le commissaire rappelait que la mise sous scellés entraînait du même coup la fonte des caractères ayant été utilisés pour l'impression du journal condamné.

Malgré la mise à exécution de ces mesures liberticides contre la presse du département des Deux-Nèthes, le directoire ne perdait cependant pas de vue les journaux étrangers. De temps en temps, quelques exemplaires échappaient à la sévère surveillance exercée aux frontières et circulaient en cachette à l'intérieur de la République. Il fallait remédier à cette situation pleine de périls, et une lettre du ministre de la police générale, du 24 nivôse an VII (13 janvier 1799), vint rappeler au commissaire du directoire ses devoirs en ces circonstances :

« Depuis, écrivait le ministre, que les lois des 19 et 22 fructidor de l'an V ont fait justice de cette tourbe de journalistes vendus à l'étranger ou salariés par les ennemis de l'ordre actuel, et qu'elles ont attribué à mon ministère la surveillance sur les journaux et autres feuilles périodiques, les écrivains qui consacrent leur tems à ces sortes de productions, devenus plus circonspects, ont renoncé à la ridicule prétention de s'ériger une magistrature sur l'opinion publique.

» Mais lorsque la malveillance s'est vue forcée de soumettre ses productions à la circonspection que lui impose la certitude d'être réprimée, elle a pensé qu'elle pourrait impunément alimenter l'im-

bécille crédulité des ennemis du gouvernement avec les extraits des journaux imprimés chez les puissances étrangères aux frais du cabinet britannique.

» C'est par ce moyen que les folliculaires ont imaginé de faire circuler les nouvelles les plus alarmantes, presque toujours les mensonges les plus absurdes, pour égarer l'opinion publique et tourmenter les esprits, allumer et fomenter la rébellion. »

On comprendra qu'un préambule aussi riche en accusations retentissantes, ne pouvait que faire présager des mesures extraordinaires. La missive ministérielle clôturait en effet, en défendant expressément l'introduction, à Anvers, de plusieurs journaux étrangers, tels *le Journal de Francfort, la Gazette de Francfort, le Journal de Hambourg, le Mercure universel ou Journal de Ratisbonne, la Gazette de Leyde, le Spectateur du Nord, la Provinciale Zeitung, la Gazette prussienne de Wezel et le Courrier de Londres.*

On dirait vraiment que la presse constituait un constant cauchemar pour le gouvernement républicain. Pas de jour presque ne se passait sans que la censure ne rappelât son existence par quelque mesure de rigueur. L'activité du pouvoir central restait infatigable et les lettres de Paris se succédaient sans interruption, rappelant aux agents du directoire que, dans cet ordre d'idées, aucune négligence n'était permise. Paris était parfaitement et régulièrement tenu au courant des moindres faits se rapportant au plus humble des journaux des départements. C'est ainsi que le 14 pluviôse an VII (2 février 1799), le ministre de la police rappela au commissaire du directoire à Anvers, que régulièrement il devait recevoir un exemplaire de tous les journaux qui paraissaient dans le département des Deux-Nèthes. Le commissaire semblait avoir oublié cette prescription, car « il existe à Anvers une feuille périodique, intitulée *Journal des Deux-Nèthes*, qui remplace le *Courrier de l'Escaut*, prohibé par arrêté du directoire en date du 2 frimaire. Depuis longtemps, le propriétaire de cette feuille néglige de me la faire parvenir ; vous voudrez bien lui enjoindre d'être désormais plus exact et de se conformer aux dispositions de ma circulaire du 6 nivôse qui lui sont relatives et que vous avez dû lui notifier. »

Le commissaire n'accepta pas cette mercuriale, sans tâcher de se disculper. Le 22 pluviôse an VII (10 février 1799), il répondit au ministre que plus un seul journal n'était imprimé dans le département depuis la suppression du *Courrier de l'Escaut*, de la *Gazette de Malines* et de la feuille flamande d'Anvers; qu'un groupe de citoyens d'Anvers avaient bien caressé le projet de faire paraître un nouveau journal flamand, mais qu'il avait donné ordre à Dargonne de s'y opposer; enfin que le *Journal des Deux-Nèthes*, dont on lui reprochait la publication, n'avait fait imprimer qu'un seul numéro (1).

La censure avait donc pleinement réussi; son but était atteint; en 1799, dans tout l'arrondissement d'Anvers, il ne paraissait plus un seul journal, et comme les organes étrangers étaient arrêtés à la frontière, le public ne possédait plus d'autres sources d'informations que les journaux français, dont les nouvelles, revues et corrigées, si pas inspirées par le ministre de la police, étaient plus que sujettes à caution.

Il est vrai qu'en cachette circulaient des feuilles volantes ou de courtes brochures, mais le débit de ces écrits était fort restreint, et ceux qui pouvaient en obtenir connaissance, ne constituaient qu'une bien faible minorité de la population.

Toutefois des tentatives ne tardèrent pas à se produire de la part de citoyens, désireux de faire paraître de nouveaux journaux destinés à remplacer ceux qui avaient été frappés par la censure officielle.

(1) Le ministre de la police dut faire erreur ici. *Le Courrier de l'Escaut*, nous l'avons vu, paraissait à Malines. Il ne prit à aucun moment pour titre *le Journal des Deux-Nèthes*. A cette époque paraissait à Anvers, chez Saeyens, un autre journal qui s'appelait *Courrier van het departement der Twee Nethen*. C'est de cette gazette dont il doit être ici question, car *le Journal du département des Deux-Nèthes*, successeur du *Journal du Commerce*, ne vit le jour qu'en 1810.

Toutefois, si les renseignements du commissaire du directoire sont exacts, le journal auquel il est fait ici allusion, n'aurait paru qu'une seule fois, et dans ce cas ce numéro unique aurait pu échapper jusqu'ici aux recherches des collectionneurs.

(Voyez LOD. TORFS. *Tydmatic register der periodische drukpers van Antwerpen*).

C'est ainsi que le 28 pluviôse an VII (16 février 1799), à Malines, après la suppression par l'autorité du *Courrier impartial*, son rédacteur G. J. Goffin, fit paraître un nouveau journal qu'il intitula: *Annonces, avis divers*; il en envoya des exemplaires au commissaire du directoire, et fit la déclaration préalable, stipulée par la loi. Dans cette pièce il déclarait exercer la profession de « marchand de lins et compagnon imprimeur »! (1).

A Anvers, une demande du même genre se produisit aussi. Le candidat journaliste qui avait nom Pierre Corneille Raeymaeckers, conformément à la loi du 19 fructidor antérieur, comparut, le 22 pluviôse an VII (10 février 1799), devant le commissaire du directoire exécutif près l'administration du département des Deux-Nèthes. Il déclara qu'il désirait faire paraître « une feuille périodique rédigée en langue française et en idiome flamand, qu'il ambitionnait de lui donner le titre de *Feuille d'Anvers*, et qu'il en serait le rédacteur ».

Une troisième demande se produisit le 19 ventôse de la même année (9 mars 1799). C'est encore une fois de Malines qu'elle émanait. Le sieur Hanicq sollicitait l'autorisation de faire paraître le *Courier des départemens réunis* (sic). Il assurait, que le bureau d'abonnement serait établi dans son domicile, que le journal paraîtrait tous les jours pairs, et que ses rédacteurs seraient les citoyens Miger, habitant à Paris, rue Jacob, n° 1228, et G. J. Goffin, demeurant à Malines, rue aux Tourbes, 12. Le marchand de lin malinois devait être d'une activité littéraire étonnante pour oser entreprendre seul la lourde tâche de rédiger deux journaux différents! Il est vrai que son associé, au moins pour la seconde entre-

(1) Le *Courrier impartial*, était le nom sous lequel Hanicq fit paraître la *Gazette de Malines*, autrefois *Courrier de l'Escaut*. Les rigueurs de la censure étaient cause de ces multiples modifications. Goffin qui servit de prête-nom à Hanicq, travaillait chez lui comme compositeur. Peu après on adopta encore une fois un nouveau titre et le journal s'appela *Annonces, avis divers et nouvelles politiques*, pour redevenir, en 1809, la *Gazette de Malines*. Le *Courrier des départemens réunis* était encore une fois une des formes éphémères de ce journal à transformations si nombreuses. (Voyez VAN DOESLAER, *loc. cit.*, p. 25).

prise, pouvait lui faire parvenir de Paris la prose officielle prête à être imprimée, sans qu'il eut à se fatiguer en y collaborant.

Malines, au point de vue journalistique, devait constituer pendant cette période un centre de production d'une activité remarquable, car à la même époque, une troisième demande d'autorisation de faire paraître un journal, se produisit. Cette fois elle avait pour auteur le citoyen van der Elst. Le commissaire du directoire, en communiquant cette nouvelle à Paris, le 28 ventôse an VII (18 mars 1799), écrivait au ministre de la police: « je veillerai à ce qu'il ne soit le partisan d'aucun parti et l'écho des ennemis de l'ordre constitutionnel qui inventent à leur gré des nouvelles allarmantes et mensongères propres à porter atteinte à la sécurité publique. »

Dans la même missive, s'occupant du citoyen Raeymaeckers, dont nous venons de mentionner la requête, le fonctionnaire républicain ajoutait: « Je l'ai engagé à ne pas émettre des principes ou opinions attentatoires à la liberté et à la constitution de l'an III. »

A la fin de cette même année, une lueur de liberté sembla vouloir poindre dans le ciel républicain en faveur des journalistes. En effet, le 21 thermidor an VII (8 août 1799), le ministre de la police Fouché écrivait au commissaire du directoire: « L'art. 35 de la loi du 19 fructidor qui mettait les feuilles périodiques sous la surveillance immédiate de la police, est rapporté. » Il constatait que dorénavant on ne pouvait plus empêcher la libre circulation des journaux, mais toutefois il engageait vivement son subordonné à surveiller étroitement ceux-ci, et à sévèrement appliquer la loi du 28 germinal an IV, contre tous ceux « qui répandraient des opinions tendantes à la dissolution du gouvernement républicain. »

Dargonne profita de cette accalmie pour se hâter, le 6 fructidor an VII (23 août 1799), de solliciter l'autorisation de lever les scellés qui avaient antérieurement été apposés sur les presses des journaux anversoïis, et la permission de laisser librement circuler la *Gazette de Leyde*, faisant observer que sa lecture était autorisée dans d'autres départements.

Mais, l'illusion de ceux qui avaient cru à une nouvelle orientation des tendances ministérielles ne devait pas être longue. Dès le 27 nivôse an VII, le commissaire du directoire écrivit à Dargonne pour lui dire qu'on lui assurait, que malgré sa défense, deux jour-

naux flamands étaient imprimés sans autorisation; il lui ordonnait de faire une enquête et de tâcher de découvrir quels en étaient les imprimeurs et les rédacteurs.

Puis, à son tour, le 3 brumaire an VIII (25 octobre 1799), le ministre Fouché signalait Hambourg comme un centre actif de conspiration contre la République française. Des écrits nombreux y étaient édités et expédiés à Anvers. Il donnait des ordres sévères pour remédier à cette situation et enjoignait d'arrêter au passage et de confisquer tous les journaux qui devaient alors lui être envoyés à Paris. Peu après, il ordonnait d'user de la même procédure vis-à-vis d'autres journaux imprimés à Harlem et à Rotterdam. En même temps, Fouché défendait expressément de tolérer que le moindre détail relatif au mouvement des armées de terre et de mer fut inséré dans n'importe quelle feuille du département des Deux-Nèthes.

Mais dans l'entretemps, les événements avaient marché en France. Le directoire avait fait place au consulat, et déjà Bonaparte, premier consul, de sa main de fer, s'efforçait de diriger le gouvernement vers le but personnel que son ambition lui avait suggéré.

Pareille révolution ne pouvait s'opérer sans opposition, et celle-ci, malgré le danger de s'attaquer au vainqueur du jour, timidement, se signalait déjà dans les organes de la presse. Cette tendance pouvait devenir dangereuse et créer au pouvoir de sérieux ennuis. Il fallait donc y remédier sans retard et avec énergie. Aussi, dès le 27 nivôse an VIII, parut un arrêté qui, considérant « qu'une partie des journaux qui s'impriment dans le département de la Seine sont des instruments dans les mains des ennemis de la République et que le gouvernement est chargé plus spécialement par le peuple français de veiller à sa sûreté » édictait les mesures les plus sévères. Il était d'abord stipulé que le ministre de la police ne laisserait imprimer dans le département de la Seine que quelques rares journaux nominativement désignés.

Les articles suivants intéressaient davantage la presse des départements; ils stipulaient :

« Art. 2. Le ministre de la police générale fera incessamment un rapport sur tous les journaux qui s'impriment dans les autres départements.

» Art. 3. Le ministre de la police veillera à ce qu'il ne s'imprime aucun nouveau journal, tant dans le département de la Seine que dans les autres départements de la République.

» Art. 4. Les propriétaires et rédacteurs des journaux conservés par le présent arrêté se présenteront au ministère de la police pour justifier de leur qualité de citoyens français, de leur domicile et de leur signature et promettent fidélité à la constitution.

» Art. 5. Seront supprimés sur le champ, tous les journaux qui inséreront des articles contraires au respect dû au pacte social, à la souveraineté du peuple et à la gloire des armées, ou qui publieront des invectives contre les gouvernements et les nations amies ou alliées de la République, lors même que ces articles seraient extraits des feuilles étrangères. »

Ce dernier article donnait toute liberté au pouvoir de ne laisser paraître que les journaux dont il était sûr. Il était en effet aisé de trouver dans n'importe quel écrit une prétendue atteinte quelconque au pacte social ou à la souveraineté du peuple. De pareils mots se prêtaient à toutes les interprétations ; désormais, plus qu'avant encore, toute liberté, toute impartialité, était bannie de la presse. La censure régnait toute puissante ; maîtresse absolue de l'opinion publique, elle élevait autour du territoire français une barrière redoutable que ne parvenaient à franchir que les nouvelles acceptées par l'autorité, ou les idées que celle-ci avait suggérées ou soigneusement contrôlées.

A l'intérieur, dans le département des Deux-Nèthes, les agissements de l'autorité n'avaient en rien été modifiés. Tels ils étaient sous le directoire, tels ils devaient se perpétuer sous le consulat. C'est le même système d'espionnage, la même persécution mesquine et aveugle.

Nous n'en voulons pour preuve que les ennuis persistants dont fut encore une fois accablé le malheureux journaliste Hanicq, à cause de la publication de son journal le *Courrier des départements réunis*. Quelqu'anodins que fussent les articles insérés dans cette feuille, l'impitoyable censure parvenait toujours à leur découvrir un sens subversif ou des visées révolutionnaires. Dargonne voulut en avoir le cœur net, et en nivôse de l'an IX (décembre 1800), il s'adressa à un ami à Malines pour en obtenir, par voie confi-

dentielle, des renseignements exacts. La réponse ne se fit pas attendre : « Hanicq, lui répondit son correspondant, n'est pas Jacobin. C'est un bon père de famille connu pour honnête citoyen. Il n'est pas le rédacteur de sa feuille et ne saurait l'être, il n'en a pas la capacité. S'il y a inséré quelque chose de répréhensible, c'est sans le vouloir et sans le savoir. La rédaction se fait à Bruxelles. » Le correspondant de Dargonne ajoutait que le rédacteur du journal portait le nom vrai ou supposé de Miger, et que du reste le meilleur moyen de connaître la vérité au sujet de l'origine des articles du journal, serait d'examiner la correspondance. Il ajoutait qu'il y avait d'autres hommes qui étaient bien plus dangereux qu'Hanicq, mais qu'à ceux-là on n'osait pas toucher parce qu'ils étaient protégés en haut-lieu.

Ces renseignements, tout favorables qu'ils fussent, ne réussirent néanmoins pas à désarmer le préfet du département des Deux-Nèthes. Le 16 nivôse an IX (6 janvier 1801), il écrivit à de Wargny, maire de Malines : « J'ai remarqué, citoyen, dans un journal qui s'imprime à Malines par le citoyen P. J. Hanicq, l'extrait d'une lettre particulière de Paris, du 29 frimaire, inséré dans la feuille intitulée le *Courrier des départemens*, du 2 nivôse an IX, n° 46. Il règne dans cet extrait un esprit peu conforme aux principes dans lesquels le gouvernement et la très grande majorité de la Nation veut le maintien de l'ordre. » Le préfet ordonnait qu'une enquête fut faite afin de connaître l'auteur responsable de cette insertion ; il fallait dans ce but qu'Hanicq exhibât sa correspondance et notamment, celle qui lui avait servi pour la composition du numéro incriminé de son journal. Quand cet auteur aura été découvert, il devenait nécessaire qu'une rapide enquête permit d'être fixé avec sûreté sur sa personnalité, sa profession et son domicile.

La mesure prise par le préfet s'expliquait ; il avait sans doute eu vent d'une dénonciation faite à Paris, car quelques jours plus tard, le 25 nivôse (15 janvier 1801), il recevait en effet de Fouché, le terrible ministre de la police, cette mise en demeure catégorique :

« Il s'imprime à Malines, un journal intitulé le *Courrier des départemens réunis* ; ce journal paraît consacré à recueillir et à faire circuler comme venant de Paris, les bruits les plus faux et les réflexions les plus propres à tromper les citoyens sur les

intentions et les principes du gouvernement. Vous arrêterez jusqu'à nouvel ordre la circulation de ce journal et m'informerez de l'exécution de cette mesure. »

Cette mise en demeure brutale était bien faite pour stimuler le zèle du préfet. Aussi, voulut-il se montrer digne de la tâche répressive qui lui avait été confiée par le ministre de la police générale, et dès le lendemain, le 26 nivôse an IX (16 janvier 1801), d'Herbouville adressait à Fouché un long rapport, dans lequel il dénonçait une série de complots, dont l'existence devait exister bien plus dans son imagination surexcitée que dans la réalité des faits. C'était encore une fois dans cet infortuné *Courrier des départemens réunis* qu'il trouvait les traces évidentes de tous ces noirs desscins. Il envoyait, en effet, au ministre les nos 54, 55 et 56 de ce journal, et lui signalait les articles commençant par les mots : « La secte jacobine se remue de toutes les manières », « les jolies femmes », « les novellistes, etc. » Il croyait trouver dans ces textes des preuves évidentes de la complicité de ceux qui les inspiraient avec les conspirateurs dont on instruisait en ce moment le procès à Paris.

Il y a lieu, en effet, de se rappeler, qu'à cette époque la France était pleine de bruits de complots. Pichegru et Georges Cadoudal étaient accusés d'avoir tramé une conspiration pour attenter à la vie du premier consul. Le général Moreau était compromis dans ce mouvement ; on voulait, coûte que coûte, prouver sa complicité, et bientôt, au mépris des droits les plus sacrés, un prince français était arrêté en territoire étranger, violemment ramené en France, et peu après, le duc d'Enghien devait périr assassiné par les ordres de Bonaparte, dans les fossés du château de Vincennes.

Le préfet d'Herbouville s'imaginait que les articles qu'il signalait dans le *Courrier des départemens réunis*, pourraient prouver que le complot ourdi dans la capitale, avait des ramifications jusqu'au fond des départemens. « Ces articles, disait-il, me paraissent dictés par un sentiment de malveillance artistement suivi et dont le but évident est de jeter de la défaveur sur le gouvernement en condamnant la poursuite que la France entière a provoquée contre ceux qui voulaient l'assassiner dans la personne du premier consul. »

L'enquête qu'il a ordonnée à ce sujet, paraît établir qu'Hanicq n'a été que l'imprimeur du journal, et que la responsabilité de ces articles devrait être attribuée à son correspondant de Paris, « le citoyen Charles Foultnoux ci-devant employé du gouverneur, demeurant rue des Prouvaires, n° 501. »

Dans un autre exemplaire, le numéro 46 du même journal, on « annonce la maladie du premier consul dans le tems même que des monstres complottaient de l'assassiner. » Les rédacteurs ne dissimulent pas leur haine contre le 18 brumaire. Quant à ceux qui les inspirent, leurs intentions sont manifestes: « On a vu ces hommes se rassembler avec une joye féroce et redoubler d'audace quelques jours avant l'assassinat projeté à l'Opéra. On remarquait la même chose dans les premiers jours de nivôse, sans en pouvoir dessiner le motif, un d'eux a dû dire à cette époque dans la cour de l'auberge, appelée la Cour de Brabant: Bonaparte est bien malade, il n'en reviendra pas. Un des hommes réputé comme des chefs du parti des enragés, Frison, député renvoyé au 18 brumaire, est revenu à Anvers quelques jours avant le 3 nivôse, il s'y est tenu caché et n'en est reparti que quelques jours après qu'on a su que le complot n'avait pas réussi. » De l'ensemble de ces faits il était prouvé, d'après le préfet du département des Deux-Nèthes, que les Jacobins d'Anvers étaient prévenus du complot qu'avaient tramé les Jacobins de Paris.

Franchement, nous regrettons de voir le nom du préfet d'Herbouville, auquel les Anversoïis ont consacré, à juste titre, une si vive reconnaissance, tracé au bas de pareilles pièces. Des enquêtes de ce genre, de semblables rapports de police, montrent jusqu'à quel point les fonctionnaires, même les plus méritants, étaient contraints de se soumettre à des pratiques coercitives, pour obéir aux ordres du pouvoir central.

Mais, constatation curieuse, cette sévérité, ces tracasseries, ne décourageaient pas les anciens journalistes. Nous avons vu à quelles persécutions avait été antérieurement en butte l'imprimeur van Soest, éditeur de la *Gazet van Antwerpen*. Le journal avait été supprimé et les scellés apposés sur ses presses. Toutefois, un des ouvriers, ou plutôt le seul ouvrier de van Soest, le nommé Philippe Joseph Franck, avait sans autorisation et pour compte de son patron,

continué, sous un autre titre, la publication de la gazette. Mais pareille infraction ne pouvait longtemps passer inaperçue, et dès le mois de pluviôse, Dargonne avait ordonné de suspendre l'impression et avait fait comparaitre le coupable devant lui. Mais sur ces entrefaites, l'imprimeur Jean Henry van Soest, sans doute accablé par ces déboires successifs, avait été frappé d'apoplexie, et Franck, qui à cette époque habitait « Lombaere veste 914 », avait pris texte de cette indisposition pour solliciter officiellement l'autorisation de continuer la publication de la gazette. Cette demande était encore en instruction quand, terrassé par la maladie, l'infortuné van Soest décéda le 26 prairial an IX.

Le ministre de la police, pendant ce temps, redoublait de vigilance. Ses avis se succédaient sans relâche ; il ne cessait de recommander la plus grande activité dans la surveillance à laquelle la presse était soumise. Le 11 messidor an IX (3 juillet 1801), il donnait ordre au préfet d'avoir soin qu'aucun journal ne publiât de nouvelles maritimes, pouvant donner à l'ennemi connaissance des mouvements des bâtiments de la flotte ou des escadres françaises. Quelques jours plus tard, le 9 thermidor (28 juillet 1801), il revenait à la charge, et attirait l'attention sur les communications que les journaux publiaient sous forme de lettres adressées d'Angleterre ou d'Allemagne, et qui renfermaient « des nouvelles manifestement inventées pour inquiéter le commerce, agiter l'opinion publique et répandre des ferments de discorde entre les puissances du continent. » Les journaux qui accueilleraient de pareilles correspondances devaient être absolument prohibés. Puis, vers la même époque, le 19 thermidor, il recommandait spécialement de ne plus tolérer que, dans les gazettes du département, il fut désormais inséré la moindre chose de ce qui pourrait « concerner la religion, les ministres et les cultes divers. » Sur ce point le préfet devait montrer une excessive sévérité et en cas d'infraction, impitoyablement arrêter « la circulation, la vente et le débit » des journaux coupables.

De pareilles instructions doivent étonner quand on considère qu'elles émanaient des successeurs directs de ceux qui, récemment encore, attaquaient la religion avec la dernière des violences et persécutaient sans merci ses ministres. C'est qu'alors déjà le pre-

mier consul avait entamé des négociations avec Rome, et que, désireux d'établir l'Empire qu'il rêvait, sur des bases solides, il entrevoyait cette paix religieuse, pour la réalisation de laquelle il devait bientôt conclure le Concordat.

Du reste, une nouvelle transformation devait en ce temps complètement modifier le régime auquel nous étions soumis. La France venait de se donner un maître, et sur les ruines qu'avait accumulées la révolution, s'éleva le trône du premier des Césars. En floréal de l'an XII, Bonaparte fut proclamé empereur, et la nation salua avec un enthousiasme délirant l'aurore de la nouvelle dynastie.

Désormais, on prévoyait une ère de paix et de liberté; le Sénat n'avait-il pas dès le début du règne nouveau constitué une commission de la liberté de la presse? Hélas! l'illusion devait être de courte durée, et les écrivains devaient bientôt s'apercevoir, à leurs dépens, que les errements du régime disparu, devaient perdurer et même s'accroître sous le règne de Napoléon. Comme le dit très bien un jurisconsulte éminent: l'histoire de la presse sous le Consulat a pris fin; l'histoire de la presse sous l'Empire lui succède. On peut la résumer en deux mots: silence et compression (1).

Et cette compression atteint parfois les limites extrêmes. Sur ce point, Napoléon n'admet aucune compromission; jamais d'instructions plus tyranniques ne furent élaborées par un pouvoir, quel qu'absolu qu'il fut. Sous ce rapport ses instructions directes à Fouché sont d'une franchise, voire même d'une brutalité sans exemple: « Réprimez davantage les journaux, ordonne-t-il; je finirai par n'en plus tolérer qu'un seul; leur durée sera courte. Qu'ils sachent qu'il n'y a plus en France qu'un parti. Je ne souffrirai point qu'ils agissent contre mes intérêts; qu'ils publient de petits articles où ils pourront montrer un peu de venin. Je finirai par leur fermer la bouche. Oiseaux de mauvais augure, ils ne cessent de présager des orages lointains. Je les réduirai de quatorze à sept; je conserverai non ceux qui me louent, je n'ai pas besoin de leurs éloges, mais ceux qui auront la touche mâle

(1) VAN SCHOOR. *La presse sous le Consulat et sous l'Empire.*

et le cœur français. Leur réforme aura lieu sans retard. Il est par trop bête d'avoir des journaux qui n'ont que les inconvénients de la liberté de la presse, sans en avoir les avantages. Dites-le aux rédacteurs; il n'est plus question aujourd'hui de n'être pas mauvais. Il faut être tout à fait bon. Je ne les laisserai pas jouir de gros revenus pour ne rendre aucun service. Je leur accorde trois ou quatre mois pour faire leurs preuves. Qu'ils tirent profit de cet avertissement. »

Il est évident que les ministres, que les interprètes des intentions du maître, devaient traduire vis-à-vis de la presse, de pareilles idées, en instructions adéquates, et que les journaux, sous la menace d'une intervention inexorable qui pouvait se produire, à chaque minute et sous le plus léger prétexte, ne devaient plus jouir ni d'un instant de sécurité, ni d'une parcelle de liberté.

Dans nos départements, les journaux avaient presque tous disparu, et ceux qui, péniblement, végétaient encore, étaient d'une insignifiance absolue. On comprend que les documents qui les visent directement, deviennent en ce moment plus rares dans nos archives. Toutefois, malgré ce rôle effacé, le ministre de la police trouva encore de temps en temps le moyen d'intervenir dans la direction de la presse du département des Deux-Nèthes.

En l'an XI, le procès relatif à la conspiration du général Moreau et de ses soi-disant complices, n'était pas encore terminé. Défense absolue était faite d'en rendre compte. La moindre infraction à cet ordre était sans délai signalée en haut-lieu. C'est ainsi que, le 8 floréal an XI (28 avril 1803), le grand-juge, ministre de la justice, Regnier, écrivait au préfet du département des Deux-Nèthes. Il s'agissait encore une fois de l'*Antwerpsche gazette*: « Vous voudrez bien mander le rédacteur, et lui enjoindre de n'insérer à l'avenir dans sa feuille aucun article concernant la conspiration qui n'ait été publié par le journal officiel. »

En vertu de cette mise en demeure, le préfet d'Herbouville convoqua à la préfecture, le 12 floréal, à 11 heures, le citoyen Janssens, rédacteur du journal coupable, et lui transmit les ordres reçus de Paris. Il fallait se taire ou disparaître. Malgré ces inconvénients, de temps en temps, un nouveau journal se fondait, ordinairement dans le but de remplacer, sous une forme déguisée, quelqu'autre

organe qui venait de disparaître. Le 19 frimaire an XII (11 décembre 1803), le citoyen C. H. De Vos, imprimeur, habitant rue Zirk, à Anvers, sollicitait l'autorisation de faire paraître une gazette à laquelle il donnerait pour titre: *Nieuws Antwerpsche blad* (1). Il se proposait de la distribuer deux fois par semaine, le mardi et le jeudi, et de faire payer l'abonnement annuel fl. 4-1 d'argent courant. Cette demande fut agréée, et à cette époque l'arrondissement ne comptait plus que trois journaux; outre le nouvel organe, paraissaient encore à Anvers, le *Journal du Commerce* (2), dirigé en nom par le citoyen Allebé, mais en réalité par Le Poitevin De la Croix, receveur principal des douanes, et à Malines, la gazette appartenant à P. J. Hanicq, *les Annonces et Nouvelles politiques* (3). A tous trois, le préfet, par ordre du conseiller d'Etat chargé de la police générale de l'Empire, rappelait, le 18 thermidor an XII (6 août 1804), qu'ils devaient adresser directement à Paris un exemplaire de leur journal pour être soumis à la censure.

Les rubriques que les journalistes pouvaient plus ou moins librement aborder étaient des moins nombreuses. Elles devaient néanmoins encore être restreintes. Le 7 vendémiaire an XIII (29 septembre 1804), le ministre donnait, en effet, de nouvelles instructions, et ordonnait au préfet de « signifier à tous les journalistes la défense expresse d'insérer dans leurs feuilles aucun article relatif à la police sans une autorisation formelle. » Cette interdiction ne suffisait pas encore; quelques jours plus tard s'en produisit une nouvelle. Le 1 frimaire (22 novembre 1804), encore une fois, le préfet recevait de Champagny, ministre de l'intérieur, une missive disant: « J'ai eu plusieurs fois occasion de vous faire savoir, Monsieur, que Sa Majesté impériale voulait qu'on n'insérât dans aucune feuille péri-

(1) *Nieuws Antwoerpsche blad* ou plus correctement *Antwoerpsch Nieuwsblad*, fut en effet éditée par C. H. De Vos, habitant rue Zirk et parut de 1803 à 1810 (Lod. TORFS. *Loc. cit.*)

(2) *Le Journal du Commerce* fut fondé en 1802 et subsista jusqu'à sa suppression par décret préfectoral en 1810. (Lod. TORFS. *Loc. cit.*)

(3) *Les Annonces et Nouvelles politiques*. C'est sous ce titre que parut pendant quelque temps chez Hanicq l'ancien *Courrier de l'Escaut*, qui plus tard devint *La Gazette de Malines* (VAN DOESLAER. *Loc. cit.*)

dique les actes du gouvernement et la correspondance ministérielle, sans en avoir préalablement reçu l'invitation officielle de quelque autorité reconnue... Veuillez adresser la même injonction à tous les rédacteurs de feuilles publiques de votre département, et veiller soigneusement à ce que l'on s'y conforme. »

Les déboires dont avaient à souffrir les journalistes anversois à la suite des rigueurs de la censure, ne devaient pas être les seuls dont ils eussent à pâtir. Leurs concitoyens eux-mêmes s'alliaient à l'autorité pour leur susciter de multiples désagréments, même pour les sujets en apparence les plus anodins. Nous n'en voulons pour preuve, donner qu'un seul exemple. C'est une plainte datée du 27 février 1805, qui fut adressée au conseiller de préfecture van Pelt, exerçant par intérim les fonctions de préfet du département des Deux-Nèthes, par le directeur du théâtre d'Anvers. Les considérants de sa plainte sont des plus curieux : « Des ennemis prononcés de mon entreprise, gémit-il, ayant juré de me nuire par la voie des journaux en dénigrant les acteurs que j'ai engagés, et par ce moyen éloigner le public de la salle, cherchent dès à présent à perdre de réputation ceux des meilleurs sujets adoptés par MM. les abonnés et que je me suis empressé de concéder pour les satisfaire. Entr'autres de ce nombre sont MM. Foban, Saint-Aubin, Rose Saint-Amand qui, ayant le bonheur de captiver les suffrages du public, sont néanmoins traités d'une manière indécente et atroce dans le dernier numéro du *Journal du Commerce*. » Le bouillant directeur du théâtre d'Anvers faisait un appel aux foudres vengeresses de l'autorité pour punir ces « personnalités dégoûtantes ». Il en voulait surtout « à la plume de l'auteur qui veut en vain garder l'anonyme, le fiel qu'il dégage, le décèle (on n'écrit point ainsi sans passion!) »

Chose à peine croyable, cette plainte grotesque fut favorablement accueillie, et le conseiller van Pelt inscrivit sur la lettre : « faire défense au rédacteur du *Journal du Commerce* d'insérer dorénavant dans son journal des articles qui pourraient concerner le spectacle d'Anvers. »

La punition était radicale. Allebé, le rédacteur du journal, tâcha de parer le coup, et dans une lettre d'excuses écrivit qu'il croyait avoir pu faire ce que faisaient les journaux de la capitale. Pour

sa justification, ils témoignait que le maire d'Anvers avait approuvé ses articles, mais que néanmoins il se conformerait à la défense faite et supprimerait la rubrique consacrée au théâtre.

Cette humble soumission, ne satisfit pas encore le préfet intérimaire. Il fit rudement répondre au journaliste, et pour rédiger cette nouvelle communication officielle, il remit à ses bureaux la note suivante :

« Comme la police dépend de certaines circonstances locales, il est superflu de me citer ce qu'on passe peut-être dans la capitale où il y a plusieurs théâtres et où on ne risque point d'en être privé, tandis qu'ici on s'y expose où il n'y a qu'un seul. De même, je crois que M. le maire n'approuvera plus les articles dont j'ai fait mention, s'il a reçu la même réclamation qui m'est parvenue du régisseur du spectacle et que j'ai trouvé très fondé. Il suffit donc que mes ordres soient exécutés. »

Sic volo, sic jubeo! La censure trouvant un allié complaisant dans un directeur de théâtre; ce « spectacle » n'était guère banal, et digne de l'ère de liberté au sein de laquelle se prélassaient nos pères au commencement du XIX^e siècle.

Pendant ce temps, les fonctionnaires impériaux continuaient à faire preuve de zèle, en dénonçant régulièrement tous les méfaits qu'ils pouvaient attribuer à la presse. Le 22 brumaire an XIV (13 novembre 1805), c'était le sous-préfet de Turnhout qui signalait au préfet Cochon de Lapparent, un article du *Journal de Harlem* trouvé en lecture dans son ressort, et qui affirmait que bientôt la Prusse devait entrer dans la coalition des puissances liguées contre la France. Puis, faisant office de policier, il narrait les détails d'une conversation qu'un Anversois, nommé Verbuecken, avait tenue à Herenthals, au cours de laquelle il avait prétendu que la nouvelle victoire que l'empereur venait de remporter, lui avait coûté colossalement cher, et que s'il livrait encore trois batailles du même genre, son armée serait anéantie. La presse seule était capable de lui avoir inspiré des opinions aussi subversives. Contre des crimes aussi monstrueux, il fallait agir sans tarder! Aussi, le 28 brumaire an XIV (19 novembre 1805), le conseiller d'Etat chargé de la police générale de l'Empire, écrivit-il au préfet du département des Deux-Nèthes :

« Il circule dans les départements de la Belgique et des bords du Rhin des gazettes étrangères qui, sans être du nombre de celles dont l'introduction a été formellement interdite, méritent cependant d'être surveillées, d'autant plus que l'idiome dans lequel elles sont rédigées, étant familier aux habitants de ces départements, met à leur portée tout ce que ces feuilles peuvent contenir de contraire au but et aux intentions du gouvernement. » Il fallait donc chaque jour arrêter à la poste tous les journaux qui arriveraient sous bande, et confisquer ceux qui seraient jugés dangereux. De plus, on devrait s'efforcer de connaître la source d'où proviendraient ceux qui circuleraient dans les cafés ou autres lieux publics. C'est donc une mission d'espionnage qui désormais sera dévolue aux fonctionnaires de l'Empire. En même temps, une nouvelle instruction prescrivait aux préfets (31 janvier 1807), d'ordonner aux rédacteurs des journaux de leurs départements respectifs, de « s'abstenir soigneusement dans leurs feuilles de publier les ordres du jour de la grande armée qui n'auraient pas été textuellement extraits du Moniteur. »

Ces instructions réitérées ne suffisaient pas. Le ministre de la police générale, Fouché, crut nécessaire de les résumer encore une fois, et le 6 novembre 1807, il écrivait au préfet, à Anvers : « L'influence des journaux sur l'esprit public, ne me permet pas de fermer les yeux sur les abus qui se sont glissés dans la rédaction de la plupart de ceux qui s'impriment dans les départements. Souvent j'ai eu à me plaindre de leur indiscrétion et de leur maladresse; j'ai même sévi contre quelques-uns d'entre eux; mais ils n'en continuent pas moins à parler du mouvement de nos troupes de terre et de mer; à extraire des gazettes étrangères une foule de nouvelles fausses ou au moins hasardées; enfin, à publier des actes de l'autorité supérieure qui doivent rester secrets, tels que des lettres confidentielles des ministres de Sa Majesté. Une mesure générale et précise peut seule arrêter ce désordre. » Le ministre conclut en renouvelant la défense d'insérer « aucun article quelconque relatif à la politique, excepté seulement ceux qu'ils pourraient copier dans le Moniteur » et en annonçant que personnellement, à Paris, il surveillera tous les journaux publiés dans les départements. Puis, sans doute pour mettre un baume salulaire

sur les nombreuses blessures continuellement faites aux journaux, il déclare qu'à partir du 1 janvier 1808, chacun de ceux-ci devrait annuellement fournir le bilan exact de sa gestion et payer dans les caisses de l'Etat une contribution de deux douzièmes des bénéfices nets qu'il aura réalisés!

Pour prouver qu'il n'avait pas fait une vaine menace, et que personnellement il surveillait la presse locale, Fouché écrivit, le 19 décembre 1807, au préfet, qu'il lui « avait été rendu compte que la gazette flamande qui s'imprime sous la dénomination de *Gazette het Antwerpsche Nieuwsblad*, contenait encore des articles politiques qui avaient été pris partout ailleurs que dans le Moniteur. » Il donnait donc ordre d'empêcher jusqu'à nouvel ordre la circulation de ce journal. Le préfet se hâta d'obéir à cette injonction et transmit des instructions en conséquence au maire d'Anvers. Celui-ci rendit compte le 22 décembre 1807, de la tâche de haute confiance qui lui était dévolue :

« Le maire de la ville d'Anvers, membre de la légion d'honneur, à M^r Cochon de L'Apparent, préfet du département, membre de la légion d'honneur.

« MONSIEUR LE PRÉFET,

« J'ai l'honneur de vous notifier que j'ai certifié au sieur De Vos éditeur de la gazette intitulée *De Gazette het Antwerpsch Nieuwsblad*, la décision de Son Excellence le ministre de la police qui prohibe la circulation de cette feuille. J'aurai soin, Monsieur le préfet, de veiller à l'exécution des ordres que vous m'avez transmis en conséquence.

Salut et respect,
JEAN E. WERBROUCK. »

Toutefois, hâtons-nous de l'ajouter, dès le lendemain, le maire Werbrouck s'adressait au préfet, pour solliciter l'annulation de la mesure de rigueur qui venait d'être prise. « Il lui paraissait, faisait-il

observer, que le journaliste avait manqué à ses obligations plutôt par ignorance que dessein prémédité de répandre des nouvelles qui n'étaient pas officielles. »

Mais le ministre, de loin, était fidèlement tenu au courant de ce qui se passait dans les départements, et, soupçonnant que ses ordres n'avaient pas strictement été suivis, il demandait d'urgence au préfet, comment il se faisait que malgré ses instructions précises le journal prohibé avait encore paru le 24 décembre.

Le préfet fit observer au ministre que probablement il y avait erreur, et qu'il ne fallait pas confondre deux journaux différents qui paraissaient à Anvers, c'est-à-dire l'*Antwerpsche Gazette* (1) rédigée par Janssens, et la *Gazette het Antwerpsch Nieuwsblad*, appartenant à De Vos. C'est cette dernière qui avait été frappée. Or, il ne croyait pas qu'elle eût transgressé les ordres ministériels. Dans tous les cas, le préfet promit de « faire faire une recherche dans les lieux où la gazette de ce dernier était répandue ordinairement pour s'assurer si effectivement elle avait paru depuis sa prohibition. »

Le rapport qui avait été fait au ministre, n'était sans doute pas exact, car peu après la punition fut levée. En effet, le 15 janvier 1808, Fouché écrivait au préfet: « D'après votre recommandation et la promesse du propriétaire rédacteur de la gazette *het Antwerpsch Nieuwsblad*, de se conformer à l'avenir aux ordres contenus dans ma lettre du 6 novembre dernier, je vous autorise, Monsieur, à lever la suspension de sa feuille. Vous veillerez à ce qu'aucune contravention de ce genre ne se renouvelle. »

L'heureuse issue de cette affaire ne devait cependant pas mettre fin aux ennuis du préfet. Les exigences ministérielles étaient si méticuleuses, que des infractions nouvelles, le plus souvent bien involontaires, devaient incessamment être constatées. Avec de pareilles obligations, il n'était plus possible d'imprimer quoique ce soit. Les nouvelles les plus anodines pouvaient prêter à observa-

(1) *L'Antwerpsche Gazette*, éditée par P. J. Janssens, habitant rue Pruynen, fut fondée en 1800. Elle se transforma, en 1810, en journal d'annonces. (Lod. TORFS. *Loc. cit.*)

tions, et ces dernières ne tardaient guère; elles se renouvelaient pressantes et toujours aussi brutalement exigeantes. Le 29 mars 1808, encore une fois, le ministre avait trouvé un coupable parmi les journalistes anversois; il fit part de son mécontentement au chef du département des Deux-Nèthes: « On me rend compte, Monsieur, que malgré mes ordres réitérés, le journal de votre département ne se bornant point à copier le *Moniteur*, insère des nouvelles politiques, extraites des journaux de Paris. Prévenez le rédacteur que, s'il ne se conforme pas *strictement* aux instructions que je vous ai transmises le 6 novembre dernier, vous ferez suspendre la circulation de sa feuille. »

Malgré tous les déboires que rencontraient dans la plus ingrate des professions, les malheureux écrivains, à cette époque cinq journaux continuaient à péniblement végéter dans le département des Deux-Nèthes; trois d'entre eux paraissaient à Anvers, et deux à Malines. Un rapport officiel dressé alors nous permet de juger quelle était leur situation exacte.

Voici d'abord les journaux anversois:

Antwerpsch Nieuwsblad, rédacteur van den Broeck. Imprimeur Christophe De Vos. 126 abonnés. Nouvelles politiques, lois et décrets impériaux, avis de ventes de biens, cédules des juges de paix.

Journal du Commerce d'Anvers, rédacteur et imprimeur Antoine Allebé. 190 abonnés. Quelques nouvelles politiques, les bulletins officiels des armées, cours des changes et prix des marchandises de la place, lois, décrets, jugements remarquables en matière de commerce.

Antwerpsche Gazette, rédacteur et imprimeur, Philippe Jean Janssens. 630 abonnés. Nouvelles politiques, avis de ventes de marchandises, de biens mobiliers et immobiliers, cédules des juges de paix concernant les successions, traduction littérale des bulletins officiels.

A Malines se publiaient deux journaux:

Un journal en langue flamande. Imprimeur et rédacteur van der Elst. 244 abonnés. Cette feuille ne traite d'aucunes nouvelles politiques, elle ne contient que des annonces de vente et n'est proprement qu'une petite affiche.

Annonces et nouvelles politiques. Rédacteur Vermeeren, imprimeur P. J. Hanicq. 300 abonnés. Nouvelles politiques toutes copiées du journal officiel et des autres feuilles françaises, annonces de ventes, location, &c, cédules des juges de paix.

Le nombre d'abonnés de ces journaux était fort restreint. Il est vrai, que les lecteurs désireux de s'initier aux nouvelles politiques ou commerciales, pouvaient encore recevoir les gazettes de Paris ou de l'étranger. Mais on sait combien l'introduction dans le pays de ces dernières était difficile, et à quelle rigoureuse censure elles étaient soumises. On les poursuivait sans relâche. Le 17 mars 1808, une fois de plus, le directeur des douanes annonçait au préfet Cochon de Lapparent, qu'il lui envoyait un paquet contenant vingt-deux journaux anglais qu'il avait saisis la veille à Wuestwezel, dans la diligence qui arrivait de Breda.

Nous avons fait part plus haut de la décision ministérielle nouvelle qui, à partir de cette époque, frappa les journaux; ils furent contraints de produire annuellement le bilan de leur exploitation et de payer un sixième de leurs bénéfices nets. Cette mesure suscita naturellement de vives récriminations; les imprimeurs qui éditaient les journaux se prétendirent ruinés et produisirent des documents de tous genres dans le but d'être exemptés, au moins en partie, de cette nouvelle contribution. Il fallut que la préfecture elle-même discutât leurs comptes avec eux et établit leur situation. Nous devons constater pourtant que dans l'accomplissement de cette tâche délicate, elle fit preuve d'une grande modération.

Voici à ce sujet le résumé du rapport que firent, le 1 février 1809, au préfet, le maire d'Anvers, Werbrouck, et le sous-préfet de Malines, de Wargny. Le chevalier Cochon de Lapparent constatait que ce n'était pas sans peine qu'il avait obtenu un résultat pratique; la tâche avait été pénible et l'exécution en serait difficile.

Il fut établi pour le *Journal du Commerce* un bénéfice annuel de fr. 548.50, il paraissait deux fois par semaine et était peu répandu; quoique coûtant fort cher d'exploitation, il produisait en proportion fort peu; s'il devait payer le sixième de son bénéfice, il prétendait qu'il ne pourrait continuer sa publication; s'il tombait, la Ville d'Anvers serait privée du seul journal français qui s'y imprimait.

Quant à la gazette flamande qui portait pour titre *Het Antwerpsche Nieuwsblad*, elle accusait un produit net de fr. 1187,92. Son éditeur le sieur De Vos, avait éprouvé dans sa famille de déplorables malheurs, il avait dû pourvoir aux dépenses occasionnées par des maladies ruineuses ; il comptait un grand nombre d'enfants ; il demandait que la contribution qu'on lui réclamait fut adoucie, en présence des maires bénéfiques que lui rapportait son journal et des grandes dépenses auxquelles il avait dû faire face.

La gazette flamande d'Anvers, rédigée par le sieur Janssens, se plaignit moins ; c'était en effet, le plus répandu et le plus productif des organes anversoises ; son bénéfice s'était monté net à fr. 4558,05.

Le rapport de Malines fut plus succinct : le journal imprimé par P. J. Hanicq était hebdomadaire ; celui que publiait J. F. van der Elst était plus répandu, mais son propriétaire assurait que l'on ne pouvait pas prendre pour base le résultat actuel, attendu que la dernière année d'exercice avait été exceptionnelle au point de vue des annonces, et que pareil résultat ne se renouvelerait plus.

Dans les documents joints à leurs diverses suppliques, les journalistes fournissaient quelques renseignements plus précis au sujet des comptes qu'ils avaient produits. C'est ainsi que, pour établir son bilan annuel, la gazette flamande de Janssens annonçait qu'elle imprimait 800 numéros par semaine, dont elle devait en distribuer gratuitement 40 ; l'abonnement coûtait 1 sou de Brabant, et dans les 105 numéros parus en 1803 avaient été insérées 98862 lignes d'avis et d'annonces. Celles-ci avaient été payées 1 sol de Brabant par ligne pour la première insertion et $\frac{3}{4}$ pour les suivantes. Le journal du commerce comptait 93 abonnés dont vingt payaient 30 francs par an et soixante-treize 24 francs ; les annonces avaient produit fr. 395. Enfin, *Het Antwerpsch Nieuwsblad* faisait payer à ses 230 abonnés fr. 8.80 annuellement et recueillait grâce à sa publicité fr. 959,71. A Malines, l'*Aenkondingsblad van het arrondissement van Mechelen* (1), renseignait 235 abonnements et coûtait à chacun

(1) *Den Aenkondingsblad*, ou plus correctement *den Aenkondiger van het arrondissement Mechelen ende omliggende plaetsen*, est une des multiples formes sous lesquelles parut à cette époque le primitif journal malinois intitulé *Wekelyks Bericht*, qui alors était édité par van der Elst. (VAN DOESELAER, *loc. cit.*)

annuellement fr. 508. Les journalistes faisaient remarquer, qu'il leur était impossible, comme dans la capitale, de percevoir le montant des abonnements par anticipation; de ce chef, ils avaient tous les ans un déchet assez sensible, plusieurs abonnés indécents, après s'être nourris toute l'année de leur prose, se dérobaient au moment de devoir solder le prix de l'abonnement.

Toutes ces réclamations n'aboutirent à aucun résultat appréciable. Bien au contraire, un décret du 14 décembre 1810, confirma la première décision et assujettit définitivement les journalistes et éditeurs de feuilles d'annonces des départements au paiement d'une rétribution annuelle de deux douzièmes du bénéfice net de leur journal, à verser dans la caisse du receveur général pour le compte de la caisse d'amortissement. En 1811, cette contribution forcée rapporta fr. 825, — pour tout l'arrondissement des Deux-Nèthes. A l'administration centrale, à Paris, on trouva ce résultat plutôt maigre, et on fit remarquer au préfet que d'autres départements moins importants acquittaient une contribution plus considérable.

Il nous paraît intéressant de reproduire un des bilans qui furent présentés à cette occasion; il permet de se rendre compte de la situation réelle d'un journal de cette époque, et constitue un document fort suggestif, dont la comparaison avec les comptes du plus modeste de nos organes de la presse actuelle, suggérera évidemment des rapprochements curieux. Nous choisirons le bilan fourni par la plus répandue des gazettes anversoises de l'époque, par la *Gazette* du sieur Janssens.

Recettes: Deux fois par semaine 800 exemplaires, dont 40 distribués gratuitement aux fonctionnaires et notaires publics, soit 760 numéros à 1 sous de Brabant.

pour 105 numéros, fl. 3990, ou	fr. 7238,09
les 105 numéros ont contenu 98862 lignes d'avis et annonces, à 1 sol de Brabant par ligne pour la première insertion et 3/4 de sol pour les subséquentes, soit fl. 4119.05	» 7472,54

A reporter fr. 14710,63

Report fr. 14710,63

Dépenses :

175 rames de papier à fl. 9.97 . . .	fr.	1744,75	
timbre des grandes feuilles . . .	»	5660,—	
patente de gazetier	»	96,—	
abonnement au Moniteur . fr.	128,—		
» Journal de l'Empire »	61 —		
» l'Oracle.	» 38,09		
» Annonces de Malines »	25,38	»	318,96
» Gazette de Harlem »	39,90		
» Gazette de Gand . »	14,51		
» Cours de change . »	10,88		

Quatre compagnons imprimeurs par semaine fr. 62.75, par an » 3263,—

Etoffe, encre, huile, etc., déperissement des presses et caractères, luminaire, chauffage, port de la Gazette, faux frais » 1069,89

» 10152,58

soit un bénéfice net de fr. 4558,05

La contribution forcée se montait donc à fr. 759,67.

Et malgré ce régime déprimant, auquel les journaux étaient astreints, en échange, pas la plus petite parcelle de liberté ne leur était concédée; ils ne pouvaient pas même adopter le titre que bon leur semblait. Ainsi, le sous-préfet de Malines communiquait le 18 août 1809, au préfet Voyer d'Argenson, le désir d'Hanicq, éditeur des *annonces et nouvelles politiques* qui avouait s'être « aperçu depuis longtemps que ce titre lui était défavorable et proposait d'adopter celui de *Gazette des Deux-Nèthes*. » Ce nom ne fut pas admis; le préfet fut d'avis qu'il valait mieux qu'il choisit l'appellation de *Gazette de Malines*, « e'est plus simple et plus exact ».

L'année 1810 fut marquée par un événement important, la visite que Napoléon et Marie-Louise firent dans nos provinces. Même en pareille occasion, les journalistes ne furent pas autorisés à décrire librement les fêtes qui furent données au couple impérial. Leurs reportages durent être soumis à la censure. C'est encore

une fois au préfet que cette tâche peu digne fut confiée, et le titulaire du département des Deux-Nèthes fut même officiellement chargé de notifier à ses collègues des autres départements, qu'ils devaient « avoir soin de se conformer aux intentions de Son Excellence le ministre de l'intérieur en ce qui concerne les articles de journaux relatifs au voyage de Sa Majesté et au vaisseau qu'il a lancé. »

C'est toujours l'ancien système d'absolutisme qui prévalait et le temps, loin de l'adoucir, en augmentait chaque jour encore la rigueur par quelque vexation nouvelle. Un jour, c'est quelqu'officier qui est venu se plaindre d'une inexactitude le concernant, qu'il a découverte dans un journal anversoïis. Bien vite il va présenter ses doléances à l'autorité, et non moins vite, celle ci fulmine un arrêté qu'elle date du 6 juin 1810. Ecoutons-la: « Des fonctionnaires civils et militaires sont cités dans les journaux quelquefois pour des faits qui leur sont étrangers, d'autres fois pour des anecdotes dépourvues de raison, de bon sens, souvent mensongères. » Récemment encore, les officiers supérieurs d'Anvers avaient protesté pour un fait de cette nature. Le préfet ne devait plus à l'avenir autoriser l'impression d'articles de ce genre que lorsqu'il en aurait au préalable personnellement pris connaissance; il devait surtout surveiller les correspondances qui étaient adressées d'Anvers, au journal de l'Empire à Paris. Voilà donc les préfets, contraints de par la volonté impériale, à intervenir personnellement dans l'application de l'odieuse censure et à se rabaisser au rôle de correcteur policier!

Les faits divers concernant les fonctionnaires étaient défendus; cela ne suffisait pas, il restait peut-être encore quelques modestes rubriques ayant échappé jusqu'ici aux atteintes des ciseaux officiels. Un arrêté du 18 juillet 1811 combla cette lacune. Le sous-préfet de l'arrondissement d'Anvers fut prié de faire connaître aux journaux la défense d'insérer dans leurs colonnes les jugements rendus en matière criminelle, correctionnelle ou civile, à moins que le texte ne leur en ait été communiqué par l'autorité judiciaire. La moindre désobéissance sur ce point, entraînerait la suppression du journal coupable. C'est l'inauguration de l'ère des communiqués officiels qui, bientôt, prendra des développements considérables.

Un premier acheminement dans cette voie, fut la délivrance de patentes d'imprimeurs qui, en réalité, constituaient entre les mains de l'autorité une arme efficace, lui permettant de n'accorder la permission de rédiger ou d'imprimer un journal qu'aux personnes dont elle était absolument sûre. Il fallait que celui qui désirait devenir journaliste en fit au préalable la demande officielle. Nous pouvons fournir un exemple de la procédure en usage dans l'espèce. A Malines, en 1811, après le décès de l'imprimeur van der Elst, un nommé Gillis sollicita l'autorisation de reprendre la feuille d'annonces que dirigeait le défunt. Il adressa au préfet, sur papier timbré, la déclaration suivante :

« Je soussigné Jean Antoine Gillis, particulier et fréquentant le bureau de notaire, domicilié à Malines, déclare qu'à la demande et invitation de la dame Anne Elisabeth Gyselinckx, veuve de F. J. van der Elst, décédé en cette ville le huit mai 1811, imprimeur de la feuille d'annonces de Malines, j'accepte les fonctions de rédacteur de la dite feuille hebdomadaire, et que je répondrai conformément aux lois de tout ce que j'aurai inséré dans la même ».

Malines, le 12 juin 1800 onze.

J. A. GILLIS. »

Avant d'accorder l'autorisation sollicitée, le préfet fit faire une enquête à Malines, et le sous-préfet de Wargny, qui avait été chargé de cette besogne, lui fit connaître, qu'en effet paraissait hebdomadairement à Malines la *Feuille d'annonces pour l'arrondissement de Malines et places circonvoisines* (1), dont l'abonnement annuel coûtait f. 5, et 8 centimes, que van der Elst l'avait imprimée depuis 1773, et que le nommé Gillis qui, d'accord avec la veuve van der Elst, voulait la reprendre, en était en réalité rédacteur depuis un an; que sa collaboration lui était payée 600 francs par an, qu'il

(1) A partir du 1 janvier 1811, le journal malinois *Het Aenkondings-blad van de stad van Mechelen ende omliggende plaetsen*, dut, à la suite d'un ordre officiel, paraître dans les deux langues. Le titre de la partie française était: *Feuille d'annonces pour l'arrondissement de Malines et places circonvoisines*. Dans le titre flamand les mots *de stad* furent remplacés par *het arrondissement*. (VAN DOESELAE, *loc. cit.*)

n'exerçait aucune fonction publique, mais que depuis « cinq ans il fréquentait l'étude d'un notaire. »

Mais bientôt l'autorité impériale dévoila ouvertement son intention de créer une presse officielle; elle voulut dans chaque département avoir son organe attitré, et dans ce but elle fit connaître quelles étaient à ce sujet ses intentions et comment elle entendait que son projet fut réalisé. Le 31 novembre 1811, le ministre expliqua ce que devait être, d'après lui « le journal ou feuille politique du département ». Il ne pouvait insérer aucunes annonces, à l'exception de celles qui avaient rapport « aux spectacles, naissances, décès, livres, gravures ou musiques. » Il devra, par contre, contenir « les nouvelles politiques ou les articles sur la littérature, les sciences et arts, les actes administratifs, les relations d'événements particuliers que le préfet jugera convenable d'y laisser insérer. » C'est le préfet lui-même qui nommera les rédacteurs et choisira les imprimeurs. En même temps, le ministre communiquait quelques avis pratiques relatifs au rôle que pourraient encore jouer les journaux non officiels et définissait les différentes catégories d'annonces qu'ils pourraient accepter. Il fallait évidemment empêcher qu'une concurrence désagréable ne vint entraver le rôle que jouerait le journal officiel. Pareil programme ne pouvait comporter qu'une contrainte nouvelle pour les journaux qui, alors, parvenaient encore à péniblement végéter. Et cette fois, pour entraver toute concurrence, ce n'est plus aux seuls journaux proprement dits, que la censure va s'attaquer, mais son action néfaste va même s'étendre jusqu'aux modestes avis commerciaux. Voici, en effet, ce que le général baron de Pommereul, conseiller d'Etat, directeur général de l'imprimerie et de la librairie, écrivait, le 18 janvier 1812, au préfet du département des Deux-Nèthes :

« MONSIEUR LE BARON,

« J'ai sous les yeux trois petites feuilles imprimées et qui se publient sur la place d'Anvers, l'une, annonçant *le cours des changes*, l'autre, *le cours des obligations et fonds publics*, et la troisième, *l'arrivage des bâtiments dans le port d'Anvers et leurs cargaisons*. Les deux premières de ces feuilles peuvent bien

paraître isolément, mais les agens de change qui les publient, doivent être tenus, le jour même de l'impression, d'en remettre un exemplaire à l'imprimeur de la feuille d'annonces, qui est autorisé à faire connaître le cours du change et des obligations en même temps qu'eux... Quant à la dernière de ces feuilles, elle doit être supprimée.... sa concurrence avec la feuille d'aunonces porte à celle-ci un dommage considérable, et il est de l'intérêt du trésor public qu'elle ne soit pas tolérée... »

Le journal, ou plutôt la circulaire qui, régulièrement, annonçait les arrivages ou départs des navires et détaillait leur cargaison, portait pour titre : *La Trompette*. En vertu des instructions que nous venons de reproduire, le préfet, baron Voyer d'Argenson, par arrêté du 28 janvier 1812, lui défendit d'encore paraître. Toutefois, tout en exécutant les ordres reçus, le préfet fit remarquer au directeur-général à Paris, que cette suppression avait été fort mal accueillie. *La Trompette* était rédigée par les courtiers de commerce et renseignait journallement toutes les nouvelles maritimes, tandis que le journal officiel d'annonces, qui avait provoqué, sous prétexte de concurrence, cette suppression, ne paraissait que trois fois par semaine. Rien n'y fit; le 12 mars, une nouvelle lettre de Paris confirma les ordres précédents. Le commerce, fort mécontent de cette mesure, fit à son tour entendre des plaintes fort vives.

Des lettres de protestation furent envoyées à Paris, au nom des courtiers, par leur syndic Brequigny, et au nom du tribunal de commerce, par son président Solvyns-Peeters. Cette intervention n'eut pas plus de succès; des instructions datées du 1 août, maintinrent purement et simplement la décision prise : « Je pense, écrivait à cette occasion le directeur-général, que si les courtiers de commerce d'Anvers, qui peut-être, sont les plus intéressés dans cette affaire, veulent bien s'entendre avec l'éditeur de la feuille d'annonces existante, il leur sera très facile d'obtenir l'insertion des navires entrants dans le port et de leur cargaison. »

A cette lettre, une nouvelle réponse fut faite, au nom de la chambre de commerce, par son vice-président Ch. Duhring qui, encore une fois, fit remarquer, que le journal d'annonces ne paraissait pas tous les jours et renfermait un tas d'avis sans intérêt pour le commerce, tandis qu'il était indispensable que celui-ci fut régu-

lièrement tenu, chaque jour, au courant de toutes les nouvelles maritimes ou commerciales.

Il appert clairement de cette correspondance, que ces mesures injustifiables étaient uniquement prises pour favoriser certains journaux protégés par l'autorité, car, sous prétexte de donner un monopole d'annonces, la presse officielle avait insensiblement été organisée. C'est au préfet que la responsabilité de ces mesures était laissée ; celui-ci choisissait un journal, dont le propriétaire s'engageait à payer une rétribution, à fixer de commun accord. En échange, il recevait le droit exclusif de publier les annonces de tout le département et était favorisé des communiqués de l'autorité.

Le 4 février 1812, le directeur-général de l'imprimerie, s'adressait au préfet, et lui rappelait, qu'en vertu des articles 2 et 4 du décret impérial du 14 décembre 1810, il était chargé de proposer au ministre de l'intérieur « le montant des rétributions auxquelles doivent être soumis les journaux politiques et littéraires des départements dont Sa Majesté a affecté le produit à l'encouragement des savans, artistes et gens de lettres. » Il le priait en conséquence, de lui faire connaître « le montant annuel de la rétribution que devra payer l'imprimeur auquel vous avez accordé l'impression de celui de votre département. » Un mois plus tard, le 5 mars, le préfet répondit qu'il avait antérieurement conféré le privilège officiel au sieur Le Poitevin Delacroix, qui y avait bientôt renoncé ; il l'avait offert ensuite au sieur Hanicq qui l'avait refusé, et venait de l'accorder au sieur Jouan, imprimeur à Anvers. Mais le résultat de la nouvelle entreprise devait être connu avant de pouvoir fixer le chiffre de la rétribution qui pourrait être réclamée.

Il fallait encourager autant que possible l'entreprise dirigée par l'imprimeur du gouvernement. Dans ce but, on créa, en faveur des communes, des abonnements dont le montant était acquitté par la caisse départementale. C'est cette mesure que Ferdinand de Baillet, auditeur au conseil d'Etat et sous-préfet de l'arrondissement d'Anvers, fit connaître à tous les maires de cet arrondissement, par la circulaire suivante :

« MONSIEUR LE MAIRE,

» Mr le préfet vient d'autoriser l'établissement d'un journal politique dans ce département; son introduction dans les communes rurales pourrait être utile sous différents points de vue.

» Mr le préfet me charge de vous annoncer que vous pouvez me demander pour votre commune de vous abonner à ce journal, à commencer le 15 de ce mois et que, dans ce cas, il allouera dans le budget la dépense de 30 francs qui en résultera.

» La collection du *Journal des Deux-Nèthes* sera conservée aux archives de la mairie, où les personnes notables de la commune pourront venir en prendre lecture; elle est placée sous la responsabilité des secrétaires, qui devront remplacer à leurs frais, tous les six mois, les numéros qui se trouveraient égarés.

» J'enverrai, le 1 août, à M. le préfet la liste des communes qui auront manifesté le désir de s'abonner à ce journal. Je vous prie de me répondre avant cette époque, si vous voulez que la vôtre y soit comprise.

J'ai l'honneur de vous saluer,
FERDINAND DE BAULLET. »

Il est évident, qu'il ne s'agissait pas d'un recueil d'annonces, mais parfaitement bien d'un journal politique; du reste, son titre seul l'indiquait; ce devait être un instrument docile, recevant l'inspiration du pouvoir, et destiné à former l'opinion publique. L'essai toutefois ne fut guère heureux, et quelques mois plus tard, le préfet fut obligé de retirer le privilège qu'il avait concédé. Dans les considérants de son arrêté, qui porte la date du 6 avril 1813, il avoua que l'autorisation avait été accordée à des conditions qui ne furent guère respectées par le journaliste officiel. Le sieur Jouan imprima sa gazette « sur papier étroit, à gros caractères et à grands intervalles; celle-ci contient fort peu de matériaux, et ces matériaux, mal extraits des autres journaux et imprimés incorrectement, ne sont d'aucune utilité pour MM. les maires, tels que les articles fréquens de modes, de spectacles et autres d'un genre aussi futile. » Jouan a refusé les services des rédacteurs qu'il avait promis d'engager; à lui seul, par pure spéculation, il a voulu constituer

tout ce journal : il était en même temps rédacteur, éditeur et imprimeur. Le préfet décida donc de retirer le privilège qui avait été accordé à Jouan, et dans un dernier considérant, décréta que « la rédaction du journal du département sera incessamment confiée à MM. les membres de la Société d'Emulation, avec quelques rédacteurs choisis par nous, et son impression donnée au concours. » Cette façon de constituer un journal, était assez originale. Toutefois, ce qui n'étonnera guère, le projet n'eut pas de suite, et Jouan n'eut pas de successeur comme journaliste officiel.

On ne peut mieux, pour résumer l'impression qui se dégage de l'étude des mesures prises contre la liberté de la presse pendant ces dernières années, que reproduire l'appréciation d'un historien français, dont l'opinion doit faire autorité (1) : « Ce que devenait, à cette époque, écrit-il, la liberté de la presse, comme on continuait à dire par habitude ou par antiphrase, on peut l'imaginer, et des érudits ont pris soin de nous l'apprendre en détail. En vertu d'une suite de décrets, dont le premier et le plus important fut celui du 5 février 1810, les livres furent soumis à une censure sévère; quant aux journaux, non seulement le nombre en fut arbitrairement réduit et on ne laissa subsister que ceux dont les propriétaires passaient pour sûrs, mais on leur fit du mutisme et de l'insignifiance une condition essentielle. Ordre de reproduire les fausses nouvelles insérées au *Moniteur*; défense d'insérer aucun article politique sans le visa du préfet; défense même de publier « les jugements en matière criminelle, correctionnelle et civile qui », écrivait Real, « donnent lieu à des réflexions inconvenantes de la part des rédacteurs »; voilà le régime en vigueur de 1810 à la fin de 1813. Les agents du pouvoir, mettaient un acharnement particulier à proscrire les livres et journaux flamands, sans comprendre qu'on n'a jamais aboli l'usage d'une langue par la persécution. Il en résultait que les gazettes anglaises circulaient sous le manteau dans les grandes villes, en dépit des investigations de la police, mais le commissaire général de Boulogne exagérait sans doute, quand il assurait avec indignation qu'elles étaient « publiquement lues à Bruges ».

Cependant, en Europe les événements s'étaient précipités; en face

(1) DE LANZAC DE LABORIE. *La domination française en Belgique*, II, 184.

de la France, s'élevait l'Europe coalisée. Napoléon, à cette heure critique, vainement, voulut galvaniser les populations.

C'est inutilement alors qu'il s'adressa à la presse ; vinctulée, asservie, ne publiant plus que les froids et maladroits communiqués officiels, elle ne savait plus trouver les accents capables de remuer les masses, qui, du reste, ne lui donnaient plus crédit. L'empereur s'en plaignit amèrement : « Les journaux sont rédigés sans esprit, clame-t-il. Est-il convenable, dans le moment actuel, d'aller dire que j'avais peu de monde, et que je n'ai vaincu qu'en surprenant l'ennemi, un contre trois ; vous avez perdu la tête à Paris pour dire de pareilles choses, quand moi je proclame partout que j'ai 300.000 hommes et que l'ennemi le croit. Que fait le bureau que j'ai formé pour diriger les journaux ? Lit-il ces articles ? A coups de plume, vous détruisez tout le bien qui résulte de la victoire. Comment faire comprendre tout cela à des poètes qui cherchent à me flatter et à flatter l'amour-propre national, au lieu de chercher à bien faire ? Au moins, si l'on ne voulait pas crier que nos forces sont immenses, il fallait ne rien dire du tout (1) ».

Les plaintes de ce genre se multipliaient, devenaient plus pressantes ; mais il était trop tard pour porter remède au mal. La campagne de Russie achèva la déroute de l'Empire, et les alliés entrèrent bientôt à Paris. Relégué à l'île d'Elbe, l'empereur vaincu, assista impuissant à la chute de l'œuvre colossale que son génie avait échafaudée.

En France, la déchéance de Napoléon fut proclamée, et dans le sénatus-consulte qui la consacra, commémorant les griefs, qu'alors seulement on osa articuler, le Sénat constata que « la liberté de la presse, établie et consacrée comme l'un des droits de la nation, a été constamment soumise par lui à la censure arbitraire de la police et en même temps, il s'est toujours servi de la presse pour remplir l'Europe de faits controvés, de maximes fausses, de doctrines favorables au despotisme et d'outrages envers les gouvernements étrangers. »

La chute du régime impérial devait considérablement modifier la situation dans nos provinces. Le 30 novembre 1813, Guillaume-Fré-

(1) Correspondance de Napoléon.

déric, fils du dernier stadhouder de Hollande, débarquait à Schevingen et était bientôt proclamé prince souverain des Pays-Bas. Les succès des alliés s'accroissant, et les Français ayant précipitamment abandonné la plus grande partie du territoire belge, le 11 février 1814, un gouvernement provisoire fut organisé pour la Belgique, par le baron de Wolzagen, général-major au service de la Russie, et le baron de Poyen, au nom de la Prusse (1). A Bruxelles, des commissaires généraux, étaient chargés de la direction des différents départements ministériels, tandis que des intendants et des sous-intendants, remplaçaient dans leurs fonctions les préfets et sous-préfets de l'Empire. Chose curieuse, l'intendant auquel fut confiée l'administration du département des Deux-Nèthes eut sa résidence à Malines, ayant sous ses ordres un sous-intendant établi à Anvers.

Pendant cette première période, tout à fait transitoire, des démarches furent faites pour la création, à Anvers, d'un nouveau journal. Elles émanaient d'un sieur Entheaume van der Vaeren, habitant à Anvers, « place au Sucre 2852 ». Le 10 mai 1814, il écrivait à l'intendant de Wargny, à Malines, pour lui exposer, que dès les premiers jours du nouveau régime, il avait obtenu l'autorisation du général Carnot et du général comte de Künigl, de publier un journal flamand qu'il intitula *Gazette van Brabant*. Il assurait que de nombreux habitants d'Anvers l'avaient engagé à entreprendre cette tâche, et ajoutait : « Je me suis décidé à cette rédaction du moment que les circonstances permettaient de s'exprimer librement, tout en respectant les opinions de tous, pour ne point réveiller les passions haineuses qui doivent se taire à l'aspect de l'olivier d'une paix générale. »

Il sollicitait donc l'autorisation de pouvoir continuer la nouvelle publication, en prenant pour collaborateur le doyen des imprimeurs anversoises, Joseph Saeyens.

Entheaume profitait de l'occasion pour « réclamer une place honorable dans l'organisation nouvelle des diverses administrations de notre ville, soit dans la magistrature, soit comme inspecteur des domaines, des contributions, des octrois ou des douanes. A l'appui de cette demande, il faisait valoir ses titres : « Ancien magistrat

(1) Pour plus amples détails, consulter : baron DE GERLACHE. *Histoire du royaume des Pays-Bas depuis 1814 jusqu'en 1850*.

d'Anvers, ayant rempli la fonction d'adjoint-maire et de commissaire répartiteur pendant près de six ans et *seul de la mairie* d'alors qui soit resté sans crainte et sans reproche; chef d'une nombreuse famille, le bombardement ayant mis à ma charge la veuve et trois des enfans de l'infortuné Seibels (allemands), mon beau-frère, qui a eu une jambe emportée par une bombe dans sa maison et ce dont il est mort. » Il ajoutait qu'à la vérité, il était Français, mais qu'il habitait Anvers depuis seize ans, qu'il était allié depuis douze ans par le mariage à une respectable famille hollandaise, établie à Anvers depuis quarante ans, et « qu'il parlait la langue du pays ». Enfin, il terminait sa requête en donnant comme références les noms de « Van Passchen, consul des villes anséatiques, van Ertborn, banquier, L^t Veydt, van Herom, etc. »

L'arrêté qui lui accorda l'autorisation de continuer la publication de la *Gazette van Brabant*, fut libellé au nom de « Guillaume, par la grâce de Dieu, prince d'Orange Nassau, prince souverain des provinces unies du Pays-Bas, etc., etc. »

Le 20 juin 1814 était conclu entre les puissances, à Londres, le traité qui décidait la réunion de la Belgique et de la Hollande, « en vertu des principes politiques adoptés pour l'établissement d'un état d'équilibre en Europe. » Un gouverneur-général devait être désigné pour administrer le pays au nom des alliés « jusqu'à la réunion définitive et formelle, qui ne pourra avoir lieu qu'à l'époque des arrangements généraux de l'Europe. »

A la fin du mois de juillet, Guillaume d'Orange prenait possession de nos provinces, qu'il promettait solennellement de gouverner « avec tous les sentiments d'un ami et d'un père », jusqu'au jour très prochain où le congrès qui allait se réunir à Vienne, aurait définitivement consacré le nouvel état de choses.

Toutefois, pendant cette période transitoire, la censure ne désarma pas, et les journalistes qui s'étaient imaginés que le nouveau régime aurait été pour eux l'aurore d'une ère de liberté, devaient bientôt apprendre à leurs dépens, que sur ce point, ils s'étaient créés de fallacieuses illusions.

Une des premières victimes de l'intransigeance officielle, fut encore une fois l'imprimeur Hanicq, de Malines, éditeur du *Courrier Bel-*

gique (1). Le 15 novembre 1814, un arrêté signé par le comte de Thiennes, commissaire-général de la justice à Bruxelles, et adressé à l'intendant du département des Deux-Nèthes, ordonnait la suspension du journal: « Si le gazetier n'est pas encore soumis à la censure, vous voudrez bien le suspendre, s'il y est soumis, je m'étonne bien qu'on ait laissé imprimer ce passage ». Le passage auquel il était fait ici allusion, avait été inséré dans le *Courrier* du 4 novembre; il était conçu comme suit: « En sorte que l'Angleterre formera une puissance continentale formidable, car il faut y comprendre la Hollande agrandie de la Belgique, dont le prince souverain est regardé par les Anglais comme un de leurs gouverneurs généraux. » Cette liberté d'appréciation ne pouvait évidemment être tolérée, et le journaliste dut, frappé par la censure, arrêter ses presses.

A la suite de ces événements, le 18 novembre 1814, P. J. Hanicq adressait une circulaire à ses abonnés: « J'ai l'honneur, disait-il, de vous annoncer que mon journal, le *Courrier Belgique*, auquel vous êtes abonné, vient d'être supprimé par ordre du ministre de la justice, du 16 courant. » Puis, il leur annonçait, qu'à la place de son journal, ils recevraient le *Journal de la Belgique*, de M. E. Rampelbergh, de Bruxelles. « Je me flatte, ajoutait-il, que ce journal, par sa rédaction et ses diverses correspondances, répondra parfaitement à la confiance que vous avez bien voulu accorder au mien, et vous prie à y continuer votre abonnement; cette mesure compensera en partie la perte que je viens de faire. »

Toutefois, Hanicq avait trouvé un défenseur en la personne de l'intendant de Wargny. En répondant, le 22 novembre, au commissaire-général de la justice, et en lui annonçant qu'il avait exécuté ses ordres, celui-ci faisait remarquer que le passage incriminé n'avait pas été écrit par Hanicq, mais simplement copié dans une gazette étrangère, le *Journal général de France*, du mardi 1^r de ce mois.

(1) *L'Ancien Courrier de l'Escaut*, devenu après de multiples modifications, la *Gazette de Malines*, fut transformé en: *Le Courrier Belgique*. Il paraissait alors six fois par semaine. Plus tard, après avoir vu son tirage réduit à deux numéros par semaine, il disparut enfin en mars 1819.

(Ed. VAN DOESELAE, *loc. cit.*)

Les termes ne sont pas identiquement les mêmes, mais la différence provenait de ce que le correcteur, s'étant aperçu que « ces expressions étaient injurieuses », les avait biffées dans l'intention de les supprimer, comme le prouvait l'exemplaire du journal joint à la lettre. Il avait cru suffisamment adoucir l'appréciation du journaliste français au moyen de quelques modifications. L'intendant implorait donc l'indulgence du commissaire en faveur d'Hanicq, qui était un brave homme, chargé d'une nombreuse famille, qui, évidemment, n'avait eu aucune mauvaise intention, mais qui n'avait péché que par défaut de discernement. Ce plaidoyer obtint gain de cause, et un nouvel arrêté du 24 novembre 1814, leva l'interdiction dont était frappé le *Courrier Belgique*.

Tous les journaux alors existants, durent solliciter l'autorisation de pouvoir continuer à paraître. Cette mesure avait pour but de les forcer à reconnaître leur dépendance vis-à-vis de l'autorité, et de les mettre en même temps sous la surveillance directe de celle-ci. Un arrêté du prince souverain, daté du 30 novembre, et communiqué, le 6 décembre, à l'intendant du département des Deux-Nèthes, par le duc d'Ursel, commissaire-général de l'intérieur, autorisait la publication des cinq journaux édités : par Hanicq et la veuve van der Elst, à Malines; Le Poitevin Delacroix, Entheaume et Seyens, et Jean Jouan, à Anvers; c'étaient le *Courrier Belgique*, la *Feuille d'Annonces de Malines*, la *Feuille d'Annonces d'Anvers* (1), la *Gazette de Brabant* (en flamand) (2) et le *Journal du département* (3).

« Tous ces journaux, ajoutait le commissaire général, ont continué de paraître par forme de tolérance en attendant l'autorisation définitive. »

Mais au mois de mars 1815, un coup de théâtre inattendu se produisit. Napoléon, quittant l'île d'Elbe, débarqua au golfe Juan et, acclamé

(1) La *Feuille d'annonces de la ville d'Anvers*, qu'éditait l'imprimeur P. J. Janssens, avait succédé à l'*Antwerpsche Gazette*. Elle fut cédée, en 1813, à Le Poitevin Delacroix (Lod. Torfs, *loc. cit.*)

(2) Journal bi-hebdomadaire au sujet duquel nous donnons ailleurs de plus amples renseignements; devint plus tard le *Antwerpsch Nicuwsblad*.

(3) Succéda au *Journal du Commerce*.

par l'armée française qui accourait se ranger sous ses ordres, marchait sur Paris. En présence de cette situation nouvelle, et quoique les puissances n'aient pas encore définitivement statué sur le sort de nos provinces, Guillaume d'Orange, de sa propre autorité, « constitua l'Etat dont la politique de l'Europe entière a considéré l'existence comme nécessaire à la tranquillité et à la sûreté générales » et déclara que les provinces septentrionales et méridionales « forment dès à présent le royaume des Pays-Bas », ajoutant « que nous prenons pour nous mêmes et pour les princes qui monteront après nous sur ce trône, la dignité royale et le titre de roi. »

Pendant cette courte période, et malgré la désorganisation qui régnait dans les hautes sphères, les fonctionnaires de l'administration provisoire, continuaient imperturbablement à exercer sur les journaux la plus sévère censure. Il fallait surtout empêcher que les nouvelles de France, ne parvinssent dans nos provinces et n'y troublent les esprits. Les intendants avaient reçu ordre d'arrêter tous les jours le courrier français, de confisquer les journaux, et même d'intercepter toutes les lettres suspectes. Chaque jour, ils devaient rendre compte de leur mission. C'est ainsi que, le 4 avril 1815, par dépêche confidentielle, Ferdinand de Baillet, sous-intendant de l'arrondissement d'Anvers, mandait à l'intendant départemental, le chevalier de Wargny, à Malines : « Le courrier d'hier, au soir, n'a point apporté de journaux, mais plus de 1500 lettres que j'ai examinées de concert avec M. le directeur de la haute police. Ce magistrat n'en a extrait que deux, lesquelles lui paraissaient suspectes et qu'il transmettra aujourd'hui à S. Ex. le commissaire général de la justice. Quoique votre lettre du 31 mars dernier, m'enjoigne de vous transmettre ces lettres, j'ai cru néanmoins devoir laisser à M. De Moor, chargé depuis du service de la haute police, la faculté de s'en servir. »

Et, deux jours plus tard, le même De Moor, écrivait à son tour à l'intendant, pour lui faire part de son enquête : « les deux lettres que j'ai envoyées à S. Exc. le commissaire général de la justice, n'étaient pas d'un grand intérêt ; elles pouvaient seulement donner au gouvernement quelques renseignements utiles. »

Le 7 avril, le sous-intendant de Baillet, arrêtait à la poste d'Anvers sept exemplaires du *Journal de l'Empire*. Chaque jour, une dépêche nouvelle donnait le résultat des perquisitions. Mais, le 8 avril, survint

une dépêche du gouvernement de Bruxelles, autorisant provisoirement la distribution des journaux français.

Le nouveau souverain des Pays-Bas, dans le discours qu'il prononça alors à La Haye, dans l'assemblée générale des Etats-Généraux de Hollande, après avoir annoncé l'annexion des provinces belges, désirée, ajoutait-il, par tous leurs habitants, dont « toutes les actions et les discours portaient toujours l'empreinte du sentiment du bonheur parfait » qui devait résulter de l'union des deux peuples, assurait solennellement, que tout ce qu'il avait exécuté et tout ce qu'il proposerait, n'avait eu et n'aurait pour seul but que « de servir à assurer et à rendre durable la possession de ces gages de liberté, de concordance et de patience déjà acquis. » Or, ce qui devait prouver jusqu'à quel point ces promesses de liberté étaient sincères, c'était l'apparition presque simultanée, le 20 avril 1815, d'un arrêté royal, dont l'article 1^{er} donnait à la censure les armes les plus formidables pour vinculer complètement toute manifestation de l'opinion publique et particulièrement celles de la presse. Voici comment cet article était conçu :

« Sans préjudice aux dispositions du titre I du 3^e livre du code pénal actuel, et pour autant qu'il n'y sera point dérogé par les dispositions suivantes, tous ceux qui débiteront des bruits, annonces ou nouvelles qui tendraient à allarmer ou à troubler le public; tous ceux qui se signaleraient comme partisans ou instruments d'une puissance étrangère, soit par des propos ou éris publics, soit par quelques faits ou écrits; et enfin ceux qui chercheraient à susciter entre les habitants, la défiance, la désunion et les querelles, ou à exciter du désordre ou une sédition, soit en soulevant le peuple dans les rues ou places publiques, soit par tout autre acte contraire au bon ordre, seront punis, d'après la gravité du fait et de ses circonstances, soit séparément, soit cumulativement, de l'exposition pendant une heure à six, de la dégradation, de la marque, de l'emprisonnement d'un à dix ans, ou d'une amende de 100 à 10.000 francs. »

Ces prescriptions d'une sévérité outrée, devaient dans la suite d'autant plus facilement être appliquées aux journalistes, qu'il était aisé, avec un peu de bonne volonté, de les convaincre d'un des

délits prévus par cet arrêté royal, dont les termes mêmes permettaient sur ce point les interprétations les plus fantaisistes.

Déjà, pendant les cent jours, parurent diverses circulaires intéressant la presse et qui semblaient exactement calquées sur celles que lançaient antérieurement les fonctionnaires de la République ou de l'Empire. C'est ainsi que, le 5 mai, le commissaire général de la justice faisait remarquer aux intendants qu'il « arrive fréquemment que les journalistes de nos départements insèrent dans leurs journaux des nouvelles relatives aux opérations de la police ou des réflexions sur son trop d'activité ou sur son relâchement.

Ils acceptent également dans leurs feuilles des relations sur la consistance et la position de nos armées dans ce pays, ainsi que vient encore de le faire l'*Oracle*, en copiant à cet égard un extrait de la *Gazette de Harlem*. Vous voudrez bien dire aux journalistes de votre ville de s'abstenir de publier des articles de cette espèce à moins qu'ils n'y soient autorisés par moi ou que ces articles ne se trouvent déjà dans les journaux qui s'impriment à Bruxelles. »

Du reste, pour que les intéressés ne puissent plus se prévaloir d'un doute quelconque ou d'une ignorance involontaire, le commissaire général de la justice trouvait bon, peu après, de résumer ses instructions relatives à la presse. Il s'adressa dans ce but, de Bruxelles, le 31 mai 1815, à l'intendant du département des Deux-Néthes en ces termes :

« Pour résumer les différentes directions partielles que j'ai données jusqu'ici relativement aux journaux et aux lettres venant de France, j'ai l'honneur de vous tracer la marche suivante :

« Tous journaux français qui seraient adressés à l'un des bureaux de poste de votre département, me seront envoyés. Néanmoins, il vous sera libre d'en retenir un exemplaire que vous pourrez communiquer à l'un des journalistes du département, sur sa responsabilité personnelle, pour en extraire et insérer dans sa feuille tel article et avec telle observation que vous lui indiquerez. Les lettres de France, adressées dans votre département, vous seront remises pour en extraire, si vous le jugez nécessaire, celles qui seraient adressées à des gens suspects. Celles qui doivent passer plus loin, seront laissées au directeur de la poste, pour les transmettre à leur destination où l'on prendra les mêmes mesures de surveillance.

Il faut néanmoins faire en sorte que le mouvement des postes n'éprouve aucun retard. Veuillez vous concerter au surplus sur l'exécution de toutes ces mesures avec le directeur de police de votre département. »

La mission dont on chargeait les intendants, n'était guère ni bien honorable, ni bien glorieuse. Ils l'acceptèrent néanmoins sans hésiter. Et, immédiatement, l'intendant départemental communiquait de Malines ces instructions policières au sous-intendant d'Anvers, en y ajoutant, en parlant des journaux : « Vous me les enverrez tous sans permettre qu'ils soient lus ou que des journalistes en extraient des articles. Vous me ferez également connaître si, comme on me l'annonce, le commerce entretient un courrier particulier pour sa correspondance avec la France. »

Le mois suivant, la sanglante épopée de Waterloo devait mettre un terme à la carrière de Napoléon et rassurer l'Europe qui, pendant trois mois, avait tremblé en soutenant une lutte gigantesque et désespérée contre les armées impériales.

Le 18 juillet, le roi Guillaume annonça à ses sujets que le traité de Vienne venait de définitivement consacrer les conditions arrêtées l'année précédente à Londres, qui assuraient la réunion de la Belgique et de la Hollande, et en fixaient les conditions. En même temps, il soumettait en Belgique à l'approbation des assemblées de notables, cette loi fondamentale qui devait également être discutée au sein des Etats-Généraux hollandais. En ouvrant la séance des ces derniers, dans son discours, parmi les promesses les plus formelles, embrassant tous les domaines moraux et matériels, le souverain proclamait que « toute pensée, toute opinion peut se manifester librement », mais s'empressait, en guise de restriction, d'ajouter : « il est laissé généralement à la puissance royale toute l'étendue nécessaire pour assurer le bonheur social, sans toutefois qu'elle ait la faculté d'opprimer ou d'outrager un seul individu. »

C'était consacrer la continuation du règne de la censure en paraissant toutefois lui imposer des limites qui auraient gagné à être plus strictement définies. Des abus étaient encore possibles, et nous ne tarderons pas à les voir naître.

Mais, ici, un coup de théâtre se produisit : la loi fondamentale, acceptée à l'unanimité en Hollande, fut rejetée par les notables belges

avec une telle majorité, que l'ensemble des votes mit le gouvernement en minorité, et que la constitution nouvelle ne fut pas adoptée. C'étaient surtout les articles relatifs au culte qui avaient motivé l'opposition des assemblées belges.

Le pouvoir s'était déjà, avant le vote définitif, rendu compte du mécontentement qui était né dans le pays sur cette question, et il avait pris les mesures les plus énergiques pour enrayer ce mouvement. Le 8 août 1815, le commissaire-général de la justice écrivait à l'intendant du département des Deux-Nèthes : « Les départements méridionaux sont inondés d'une foule d'écrits séditieux et qui sont d'autant plus dangereux que leurs auteurs mettent en œuvre le prétexte de la religion, pour parvenir à leur but criminel. » Il ordonnait en même temps de faire une perquisition simultanée chez tous les imprimeurs et, dans le cas où seraient trouvés des « écrits séditieux, de tâcher d'en découvrir les auteurs, et si possible d'arrêter ces écrivains qui « ont pour but d'entraver les opérations du gouvernement en ce qui concerne la constitution future. »

Le 9 août, ces perquisitions eurent lieu en même temps à Anvers, chez Grangé et van der Hey; à Malines, chez Costermans et Hanicq, ainsi que chez des imprimeurs de Lierre et de Turnhout. De plus, on arrêta la diligence de Gand, et on s'empara d'un paquet de brochures qu'elle apportait à Anvers. Ces visites domiciliaires ne donnèrent qu'un maigre résultat; on ne découvrit que quelques exemplaires de brochures assez anodines. Car, il est à remarquer, qu'en ce moment critique, pendant que se débattaient les principes les plus importants de la constitution future, les journalistes étaient en quelque sorte réduits au silence, et que les voix indépendantes, pour se faire entendre, étaient obligées de recourir à l'usage de petites et modestes brochures, qui se débitaient en quelque sorte en cachette.

Mais le zèle intempestif des agents du gouvernement, avait indisposé la population. Celle-ci s'indignait de la brutalité des perquisitions, et s'insurgeait contre un gouvernement qui, à ce point, vinculait la liberté. Le pouvoir comprit qu'il avait commis une faute en usant sans précautions de procédés aussi arbitraires, et s'empressa de donner des instructions à ses agents, les engageant à user de prudence et à sauver les apparences. Voici comment

s'exprimait à ce sujet, le 12 août 1815, le commissaire-général de la justice :

« S'il est urgent d'empêcher les funestes effets qui peuvent résulter des fausses démarches que font en ce moment les personnes qui aspirent au rétablissement d'un ordre de chose que la situation politique actuelle de l'Europe rend impossible, il est essentiel aussi d'empêcher qu'un faux zèle de quelques agens subalternes ou de quelques amis du gouvernement ne fasse des mesures de sûreté et de liberté de la presse un moyen d'accroître le mal. Ce serait une grande erreur que de croire pouvoir terrasser le parti qui s'agite, en réfutant par d'autres écrits ceux qu'il a mis en avant pour appuyer ses effets. Tout écrit réputé *libelle* au terme de la loi, doit être mis sur la même ligne, quel que soit le parti qu'il regarde, et les moyens de répression doivent être les mêmes à l'égard des uns et des autres. »

En même temps, le commissaire recommandait expressément de se garder de tout excès de zèle et d'éviter tout ce qui pouvait avoir une apparence de persécution ou même de rigueur. Il fallait pour le moment se borner à faire des enquêtes, à procéder à des interrogatoires, à rechercher des témoins, mais il était recommandé de ne pas pousser trop loin les opérations de police. Toutefois, pour montrer que, sans avoir recours à des mesures violentes, le pouvoir était suffisamment armé pour agir par les voies légales, le commissaire ajoutait à sa lettre les extraits du fameux arrêté du 20 avril, qui édictait contre la presse les mesures les plus draconiennes et expliquait, en terminant, que « tout imprimé qui paraît sans le nom de l'auteur ou de l'imprimeur et sans désignation de l'année et de l'endroit de sa publication, devait être considéré comme *libelle*. L'éditeur ou le colporteur devait être poursuivi comme s'il en était l'auteur. »

En présence de l'opposition qui s'accroissait chaque jour dans les provinces méridionales, le roi Guillaume prit une décision subite. Ne tenant aucun compte du résultat du vote des assemblées de notables, de sa propre autorité, il déclara qu'il tenait la loi fondamentale pour bien et dûment acceptée.

On se rappelle, qu'au début de son règne, le prince-souverain avait solennellement proclamé l'abolition de la censure et la liberté de la presse, et que, plus tard, on prétextait que les prescriptions

restrictives de l'arrêté du 20 avril 1815, n'avaient qu'une portée temporaire. C'était une mesure de circonstance, que la promulgation de la loi fondamentale devait annihiler.

Un exemple typique démontrera comment les agents du pouvoir interprétaient alors les libertés constitutionnelles nouvellement proclamées.

Le maire d'Anvers, Vermoelen, exagérant peut-être la portée d'un article de journal peu respectueux pour la religion catholique, adressa, le 17 septembre 1815, une plainte au gouverneur de la province d'Anvers. « Chargé, écrivait-il, de porter à votre connaissance tout ce qui peut influencer l'esprit public, il est de mon devoir de vous signaler un article de la *Gazette* du 16 courant, qui a été copié de l'*Oracle* ou du *Courrier Belgique*, sous la rubrique: lettre de Bruxelles en date du 9. On y semble vouloir plaisanter sur les cérémonies du culte catholique, sur son chef, sur l'évêque de Gand et sur une famille respectable du pays, donnant en même temps une fausse interprétation à l'intention de l'Eglise qui ne prie jamais pour la destruction des hérétiques, mais bien pour celle de l'hérésie, interprétation ridicule du mot *chrétien*, qui ne peut être acceptée que par des méchants ou des ignorans, il est vrai, mais cependant peut faire beaucoup de mal sur des personnes qui n'ont pas assez d'esprit pour mépriser le dire d'un misérable gazettier et le distinguer des sentimens connus de notre roi. On ne peut pas se dissimuler combien ces sortes de choses sont misérables dans les circonstances actuelles, et combien elles donnent occasion à des mauvais propos et combien elles éloignent les sentimens d'union et d'attachement que tout fidel sujet désire de voir se consolider, elles mènent, d'ailleurs, à prolonger l'immoralité et à corroborer l'insubordination qui depuis si longtems ont causé nos malheurs. »

L'article du journal auquel le maire d'Anvers faisait allusion, rendait compte de cérémonies religieuses qui avaient été célébrées à Alost, à l'occasion du jubilé de Notre-Dame de la Vigne et qui avaient été présidées, par le prince de Broglie, évêque de Gand. En voici les passages incriminés: « Il y avait à gagner une indulgence plénière, moyennant de prier pour la concorde des princes chrétiens (c'est-à-dire *catholiques romains*, car les autres ne sont

pas chrétiens, comme chacun sait) et *destruction des hérétiques*. Que l'on dise encore à présent que la tolérance n'est pas une belle chose, lorsqu'on voit un gouvernement protestant souffrir des processions publiques *pour sa destruction!* » Le journal ajoutait que « le prélat logeait au château de M. le Can... président démissionnaire des notables, à Gyseghem. »

Toutefois, dans l'état de esprits qui alors régnait, et s'il devait se baser sur les antécédents récemment posés lors des poursuites décrétées par le gouvernement, sous prétexte de liberté des cultes, contre ceux qui s'opposaient à l'inscription dans la constitution de la reconnaissance des deux religions dominantes dans les Pays-Bas, le maire d'Anvers pouvait supposer que des mesures de protection identiques auraient été prises en faveur de l'un et l'autre culte. Son illusion ne devait pas être longue. Voici comment le gouverneur d'Anvers lui répondit, le 23 novembre, en une missive dans laquelle il est difficile de ne pas découvrir un sens ironique :

« J'ai su apprécier le motif louable qui vous a engagé à me dénoncer l'article inséré dans le journal de la province d'Anvers. J'approuve vos observations. L'église n'ordonne point des prières pour la destruction des hérétiques, mais bien pour celle de l'hérésie et dans le premier sens que lui prête l'article précité, l'Eglise serait en opposition évidente avec ses premiers dogmes, puisqu'elle nous prêche la charité chrétienne.... Cependant, le gazetier n'est point repréhensible d'avoir recueilli dans sa feuille l'article dont il s'agit, nous devons respecter ce que notre charte constitutionnelle a solennellement proclamé: la liberté de la presse. »

On devait voir bientôt combien était sincère ce beau souci d'impartialité et de liberté!

Le 27 septembre 1815, le roi Guillaume avait solennellement été inauguré et, lors de cette cérémonie, il prononça un discours en hollandais. Un journaliste, établi à Anvers, qui avait nom Langestraet et qui rédigeait depuis le commencement de l'année le *Mercure Anversois* (1), profita de cette occasion pour adresser, dans la même

(1) Les détails qui nous fournissons plus loin, expliquent les motifs de changement de titre de ce journal et permettent de se rendre compte de la raison pour laquelle, après avoir d'abord paru en flamand, il se transforma-

langue, une requête au gouverneur de la province, le baron van Kevenberg de Kessel. Il faisait valoir les services qu'il avait rendus à la langue hollandaise en s'efforçant journellement d'en vulgariser l'usage. Cette tentative, jusqu'ici, n'avait pas eu grand succès; il avait même, dans les sphères officielles rencontré de l'opposition. Mais il espérait, sous le nouveau gouverneur, pouvoir compter sur un appui efficace. Il en profitait pour solliciter le monopole de la publication des documents officiels. Voici un extrait de sa requête :

« By een besluit van Zyne Majesteit gemagtigt zynden tot de uitgave van een dagblad onder den tytel van den *Merkuur van Antwerpen*, hebben wy van het begin onzer onderneming af aan ons byzonderlyk toegelegt om zoo veel in ons was, medentewerken tot eene beschaving van het nederduitsch taalgebruik. Wy hebben hier in met veele moeylykheden te kampen gehad, en waarom zouden wy het onder het oog van een zoo verlicht magistraat niet opentlyk erkennen, wy moesten dikwils aan ingewortelde taalgebreken toegeven, om dat wy onder een bestuur werkten, het welk zekere minachting voede voor eene taal, die onder het gezag van het voormalig despotismus, uit den kring der beschaving gehouden wierd. Wy tragten wel steeds die boeyen te ontworstelen, maar wilden wy onze kostbare onderneming niet geheel in de waagschaal stellen, dan moesten wy van tyd tot tyd die wanklanken doen hooren, welke uit de tyden eener mindere beschaving overgebleven, voor de tegenwoordigen, zoo weinig berekent zyn. Onder uwe bescherming, Mynheer de Baron, indien wy zoo gelukkig zyn dat uwe goedheid ons dezelve wil toestaan, durven wy het hoofd opbeuren en de hoop hernemen, dat onze onderneming iets zal kunnen bydragen, om de in deze provincie te lang verwaarloosde nederduitsche taal te helpen opbeuren en dat wy alzoo in onzen kring werkzaam zullen kunnen zyn ter bevordering der nationale voogmerken van onzen geliefden monarch. »

Cette habile plaidoirie n'obtint cependant par le résultat que son auteur escomptait. Le 18 octobre, le gouverneur répondait au sieur Langestraet, que *le Mercure d'Anvers* recevrait les actes offici-

en publication française. Sous cette dernière forme, son titre exact était : *Mercure d'Anvers. Journal de Commerce, de politique et de littérature.*

ciels au même titre que les autres journaux de la ville. Le journaliste ne se tint pas pour battu, et le 21 octobre, il envoya une nouvelle requête au gouverneur. Cette fois, il réduisit ses prétentions; il ne demanda plus à diriger un journal officiel, mais il sollicita simplement le monopole de la traduction des actes de l'autorité et désira être autorisé à annoncer au public qu'il avait obtenu cette faveur. La forme de cette requête est originale; écrite en deux colonnes, elle contient, d'une part, le texte flamand et, d'autre part, sa traduction littérale. Le journaliste a-t-il voulu donner au gouverneur un échantillon de ses capacités linguistiques, ou bien encore, a-t-il craint que le texte néerlandais ne fut pas suffisamment compris par ce haut fonctionnaire? Les deux suppositions sont admissibles.

Quoiqu'il en soit, Langestraet, croyant sans doute avoir plus de chance de réussir dans son projet en s'adressant directement à l'autorité supérieure, envoya, le 14 novembre 1815, une nouvelle requête au ministre des affaires étrangères à La Haye. Dans ce factum, il faisait valoir les immenses services qu'il aurait rendus à la cause de la langue néerlandaise. A l'en croire, autorisé le 7 janvier, à publier un journal en cet idiome, il avait espéré que la constitution du royaume nouveau, aurait en même temps ramené le peuple vers la langue de ses pères. Il rappelait qu'il y a un quart de siècle, à Anvers, tous les avocats durent cesser l'exercice de leur profession, parce que parmi eux il n'y en avait pas un seul capable de plaider en français et que depuis ce temps, grâce à la pression des autorités françaises, l'emploi de cette dernière langue s'était si rapidement propagé et imposé, qu'aujourd'hui elle avait complètement supplanté le flamand. Cette prédominance était si générale, que même sous le nouveau régime, la préférence était encore donnée au français, qui seul restait usité. Langestraet sollicitait donc l'autorisation, forcé par les circonstances, de modifier son journal et de le faire paraître à l'avenir en français. Cette requête, constituant au point de vue de l'histoire du mouvement flamand à Anvers, un document des plus instructifs, nous croyons bien faire en la reproduisant ici textuellement :

Aan zijne Excellencie de minister secretaris van Staat, voor het departement van binnenlandsche zaken.

Wel Edelen Heer!

Bij koninklyk besluit van den 7 January ll. tot de uitgave van een dagblad onder den tytel van *den Merkuur van Antwerpen* geautoriseerd, hebben wy niet zonder een aanvanglyk goedgevolg, ons daar meden bezig gehouden, en ons aanmerkelyke kosten getroost, in de verwagting dat de oude volks-taal welke wy voor onzen arbeid gekozen hadden, hare oude regten zouden hernemen, en in den publieken geest eene opbeuring vinden, die wy vermeenden van de veranderde omstandigheden te kunnen verwagten.

Intusschen, in eene stad, in dewelke voor, nog geen 25 jaeren, *alle* de regtsgeleerden de pleitzaal moesten verlaten, om dat geen hunner bekend was met de fransche taal die men toen invoerden, ondervinden wy al nu dat deze taal zoodanig ingewortelt is, dat zy die der beschaafde waereld, en byna uitsluitend die van den koophandel geworden is. De beweeggronden dezer taal wisseling zyn niet moeyelyk nategaan: eene toenemende beshaving moest natuurlyk eenige voorkeuze geven aan eene taal die by derzelver invoering, eene regelmatigheid had, welke ten opzichten van het nederduits en, door hen aan wien het leermeestersehap der jeugd, genoegzaam uitsluitende was opgedragen, maar al de sehandelyk, onder het oud belgisch bestuur, zoo niet moedwillig was verwaarloosd; dit en de betrekkingen onder welke het land, ten opzichten van het fransche gouvernement gebukt ging, hebben zekerlyk deze taalomwenteling voortgebracht.

By de grondwettige organisatie onzer provineie, verniewden wij onze hoop, en presenteerden een adres aan Z. Exc. den gouverneur, ten einde deszelfs protectie, voor onze onderneeming te verzoeken, en zoo dra wy onderrigt waren dat Z. Exe. voor deszelfs administratie de fransehe taal had aangenomen, boden wy ons aan tot de vertaling van alle de publieke aetens van het provineiaal gouvernement, in de verwagting vandaar door eene aanbeveling te bekomen, welke ons dagblad noodzaaklyk, voor de vershillende administratien, en betrekkellyk de opbeuring der nederduitsehe taal, van eene meer algemeene nuttigheid zouden hebben kunnen maken.

In de daad behaagden het Z. E. den gouverneur ons te autoriseeren, in ons dagblad het bygaande berigt te plaatsen, maar

ter zelve tyd zien wy het vormalig uitsluitend politiek fransche dagblad den tytel aannemen van *Journal de la province d'Anvers*, en in het zelve berigten meden deelen welke zoo niet officieel, egter uit het gouvernement zelve schynen voortekomen; wy moeten dierhalven, voor onzen nederduitschen arbeid, de hoop op eene byzondere bescherming, die dezelve zouden behoeven laten varen en hoe ongaarnen ook anders, het oorleenen aan die veelvudige aanzoeken, welke ons van de zyden der commercie voor welke ons blad byzonder ingerigt is, gedaan worden, om derzelve taal aanteneemen.

Wy hebben gemeend om deze redenen uwe excellencie, te mogen adieren ten einden denzelve eerbiedig de vryheid te verzoeken, om ons dagblad voortaan in de fransche taal te mogen opstellen.

Wij hebben de eer met de diepsten eerbied te zijn van

Uwe excellentie

de zeer ontmoedige en onderdanige dienaar
de redakteurs van den Merkuur van Antwerpen,

I. F. LANGESTRAET. P. J. MORTIER.

Antwerpen, 14 November 1815.

Dans cette requête, les rédacteurs du *Merkuur van Antwerpen* de plaignaient aussi de ce qu'un journal concurrent, le *Journal de la province d'Anvers* (1), grâce à son titre, revêtait pour le public les apparences d'un organe officiel. Quant à la note que le gouverneur avait envoyée à Langestraet, pour être insérée dans son journal, elle était conçue comme suit :

« Nous sommes autorisés à porter à la connaissance du public que, chargés de la traduction de tous les actes émanant du gouvernement de la province d'Anvers, ayant un intérêt général, nous en ferons l'insertion dans notre feuille dès qu'ils nous seront communiqués. » Cette note n'avait pas satisfait les rédacteurs du *Merkuur*, et la plainte adressée au ministère à La Haye avait suivi.

Dès le 16 novembre, le ministre écrivait au gouverneur pour

(1) Il s'agit évidemment ici du *Journal d'Anvers et de la province*, qui depuis 1814, paraissait chez Jouan, habitant à la Place Verte, et qui devait pendant tant d'années jouir à Anvers d'une vogue incontestée.

avoir des explications à ce sujet; celui-ci faisant valoir la liberté de la presse, récemment proclamée, répondit d'une façon assez catégorique: « Je ne connais, Monsieur le Ministre, aucune espèce de plainte légitime que les rédacteurs du *Mercur* auraient à faire valoir, et je n'en trouve pas de trace dans la pétition qu'ils ont adressée à Votre Excellence, et que je m'empresse de lui retourner. Dans le gouvernement que Sa Majesté m'a confié, la liberté de la presse règne au vœu de la constitution, et nul journaliste ne jouit d'une faveur particulière, ni a des motifs de se plaindre de partialité, quant au journal qui se dit de la province d'Anvers, il portait autrefois le titre de journal des Deux-Nèthes. J'ai fait observer aux rédacteurs, qu'il n'existait plus de département de ce nom et j'ai cru devoir voir avec plaisir leur y substituer un titre conforme à la division territoriale du royaume. »

Ce langage était digne et conforme aux principes de la plus stricte impartialité. Malheureusement, le gouverneur devait bientôt s'apercevoir que, malgré les assurances constitutionnelles, les instructions données par le ministère seraient en contradiction directe avec ces principes.

Quoiqu'il en soit, le *Merkuur* reçut l'autorisation de faire peau neuve et de paraître en français. Mais il ne se hâta pas d'opérer cette transformation, car, le 5 janvier 1816, le ministre demanda à ce sujet des explications au gouverneur. Celui-ci fit une enquête, et les éditeurs du journal lui répondirent, qu'ils avaient voulu profiter de cette occasion, pour exécuter en même temps d'autres changements et pour se procurer de nouveaux caractères d'impression. A l'avenir, ils comptaient aussi composer leur journal pendant la nuit « de manière à donner les nouvelles au courant de la poste aux lettres. » Ils ajoutaient encore que leur local actuel ne mesurait pas 90 pieds carrés, et que dans pareil espace il fallait placer les presses et installer quatre hommes. Dans tous les cas, semblable installation ne pouvait convenir à un travail de nuit. Ils promettaient de se conformer dès la semaine suivante aux prescriptions de l'autorisation ministérielle.

Quoique le *Merkuur* n'ait pas obtenu du gouverneur l'estampille officielle, c'est cependant à ce journal que celui-ci adressait ses communications les plus importantes. Ainsi il crut avoir à se plaindre des louanges dont on l'accablait dans un article paru le 20 octobre,

dans le *Journal de la province d'Anvers*. Il envoya une lettre de protestation à cet organe, mais désirant être certain que le public en ait connaissance, il la communiqua simultanément au *Mercure*, en lui faisant observer, dans sa lettre du 4 novembre 1815, que l'article qu'il critiquait était la traduction d'un passage d'une gazette allemande, paraissant à Paris et rédigée par un de ses anciens collaborateurs à la sous-préfecture de Clèves. Il ajoutait dans son communiqué : « Je ne doute pas de la pureté de vos intentions, mais un gouverneur de province ne doit jamais être *loué* dans les papiers publics qui s'impriment sous ses yeux. Je vous invite donc à vous abstenir dorénavant de l'insertion de pareils articles dans le journal que vous rédigez. » L'éloge dont le gouverneur se plaignait, lui était décerné à l'occasion d'un discours qu'il avait prononcé à l'hôtel de ville et dans lequel il « avait rendu hommage à la bonté du roi qui donne à ses fidèles Anversoises ce que le droit de conquête rendait sa propriété et qui aime mieux voir ses sujets heureux par ses dons et sa bienveillance que d'embellir ses palais et d'enrichir ses propres musées. »

Ceux qui s'étaient fondés sur les solennelles proclamations qui avaient été prodiguées depuis une année, avaient pu s'imaginer que la censure n'aurait désormais plus eu la moindre action sur la presse. Les événements devaient très promptement les détromper. Nous en trouvons la preuve dans une lettre que le comte de Thiennes, ministre de la justice adressait, le 6 décembre 1815, au gouverneur de la province d'Anvers. En voici quelques extraits caractéristiques :

« Déjà, depuis quelque tems il a été remarqué que les journalistes de nos provinces répètent avec affectation certains articles des journaux étrangers qui sont de nature à porter atteinte au respect qui est dû à notre religion, au Souverain et à nos lois. D'autres transcrivent des articles outrageans contre les gouverneurs étrangers et renchérissent même encore souvent sur leur contenu dans les réflexions qu'ils y ajoutent de leur chef. L'on sait que cet abus est cause de la prohibition de nos journaux en France. D'autres, enfin, vont jusqu'à reproduire dans leurs journaux, des faits qui, s'ils étaient vrais, seraient de nature à déshonorer leurs compatriotes, témoins ce qui a été répété dans tous les journaux d'une

masse de marchandises qui avaient été introduites en fraude, à main armée, en France, par des militaires belges. »

Le ministre faisait remarquer que les journalistes n'étaient autorisés à écrire qu'en vertu d'une permission qui pouvait leur être retirée. « Je veux bien croire, ajoutait-il, que ces écrits ont été plutôt l'effet du défaut de discernement et de l'avidité de remplir les pages de ces journaux de tout ce qui peut piquer la curiosité, afin d'augmenter le nombre des abonnés, qu'un effet de la malveillance. »

En terminant, le ministre pria le gouverneur de faire observer aux journalistes, que jusqu'ici le ministère ne les avait pas poursuivis, mais que s'ils ne se soumettaient pas promptement à la loi, qu'on userait à leur égard de sévérité, et que des mesures coercitives seraient prises.

Le gouverneur, en vertu de ces instructions, pria tous les sous-intendants de convoquer les journalistes et de leur recommander énergiquement la plus grande circonspection. Ces fonctionnaires s'acquittèrent sans délai de cette mission. Quelques jours plus tard, le sous-intendant de Malines, van Velsen, écrivait qu'il avait admonesté le rédacteur du *Courrier Belgique*, et qu'il espérait que celui-ci remplirait strictement ses obligations. Quant aux journalistes anversois, ils furent convoqués, le samedi 16 décembre, à 10 heures du matin, dans le cabinet du secrétaire général du gouverneur, et celui-ci transmit les ordres ministériels aux rédacteurs du *Journal de la province d'Anvers*, du *Mercure*, de la *Gazette de Brabant* et de la *Feuille d'Annonces*.

Peu après, ce fut le *Mercure d'Anvers*, qui fut pris à parti pour ne pas avoir tenu assez soigneusement compte des recommandations ministérielles. Il avait relaté le décès d'un magistrat bruxellois, d'une façon telle, que ses lecteurs pouvaient croire qu'il s'agissait d'un suicide, tandis que dans l'espèce, il n'y avait eu qu'accident. Mais, dans la relation de pareil fait-divers, la censure trouvait bon d'intervenir. Le 22 juillet 1816, le ministre de la justice van Maanen, écrivait au gouverneur d'Anvers :

« De inhoud van zeker artikel onder de rubriek *Brussel den 18 July*, voorkomende in het dagblad *le Mercure d'Anvers* van saterdag den 20 July, n° 168, heeft myne byzondere aandacht tot zich getrokken als vermeldende het ongeval te Brussel aan wylen

den heere president Reurens overkomen, en het welk zoo zeer verkeerdelyk is voorgesteld dat men daarmede schynt bedoeld te hebben om ten koste van de nagedachtenis diens zoo achting waardigen man aan de zaak het aanzien te geven van eenen zelfmoord, hoezeer alle omstandigheden aanduiden dat hy het slagtoffer is geworden van snoode wraakzucht of andere boosaardige beweegredenen. »

Il priaît le gouverneur de lui faire connaître confidentiellement, et le plus vite possible, à quelle source le journal avait puisé cette nouvelle erronée. Ce fonctionnaire s'empessa de répondre, qu'après avoir mandé le journaliste en cause, il avait appris, que l'information incriminée avait originellement paru dans le numéro du 18 ou du 19 juillet, du *Journal politique, administratif, judiciaire, commercial et littéraire de la Flandre Orientale et Occidentale*, qui s'éditait à Gand, chez M^e G De Busscher et fils. Il faisait, de plus, observer que le *Journal de la Belgique*, de Bruxelles, avait publié la même nouvelle. Du reste, quand le procureur du roi, de Bruxelles, eut, par écrit, réfuté cet événement, le *Mercur*, spontanément, en guise de rétractation, avait inséré cette lettre dans son numéro du 23 juillet. Cette affaire n'eut pas d'autres suites.

Afin de conserver une action directe sur la presse, le ministère hollandais décréta, qu'aucun nouveau journal ne pourrait paraître s'il n'avait obtenu l'autorisation royale. Il devait la demander directement au souverain, et prouver en même temps qu'il pouvait compter sur un minimum de trois cents abonnés. Ces prescriptions furent si sévèrement appliquées, qu'elles furent imposées même aux publications les plus modestes et les plus anodines, telles les circulaires commerciales ou maritimes et les prix-courants de marchandises. Ainsi, le 24 février 1816, un courtier d'assurances anversoïis, F. Henry Steenveld, demanda au gouverneur l'autorisation de faire paraître une feuille d'*Announce maritime et commerciale*. La chambre de commerce consultée, émit un avis favorable. La demande fut alors envoyée directement au ministre, qui répondit, le 2 mars, qu'en vertu des prescriptions de l'article XIV de l'arrêté royal du 23 septembre 1814, elle devait être adressée au roi, en y joignant l'adhésion d'au moins trois cents souscripteurs. Cette enquête fut libellée en conséquence; elle portait la date du 6 mars.

Mais l'examen de pareilles vétilles administratives, n'entravait

pas la susceptibilité de la censure. Celle-ci devenait de plus en plus tracassière, et épluchait méticuleusement tous les journaux qui paraissaient dans nos provinces. Le moindre article qui ne répondait pas entièrement à la manière de voir du ministère, était immédiatement signalé, et attirait à son auteur maints désagrémens. C'est ainsi que, le 26 mai 1816, le ministre de la justice écrivait de La Haye, au gouverneur, que le *Journal de la province d'Anvers*, du dimanche 19 mai, n° 192, avait publié, à la page 3, des articles tout à fait condamnables. Le roi, mis au courant, était fort mécontent, et avait l'intention de sévir. Le gouverneur devait donc tâcher d'apprendre de quelle plume ces articles émanaient. Le gouverneur s'empressa d'appeler dans son cabinet le rédacteur du journal, Jouan, qui lui apprit, qu'il s'était borné à copier le *Moniteur belge* du samedi 18 mai!

Le ministre, prévenu de la chose, se hâta de répondre que pareil aveu ne pouvait en aucune manière servir d'excuse au journaliste, qui avait la légèreté de recueillir dans une autre gazette des injures aussi grossières envers Sa Majesté Très Chrétienne, pour les insérer dans son journal. Le gouverneur devait lui rappeler les prescriptions légales visant les délits de presse, et « lui faire sentir toute l'inconvenance qu'il y a de répéter d'après un journal, connu par ses mauvais principes, pour être l'écho des sentimens des ennemis de la maison de Bourbon, des injures qui ne peuvent que rendre méprisable celui qui les profère et dont la tolérance n'est propre qu'à troubler l'harmonie entre les puissances alliées et à diminuer dans l'esprit des peuples, encore trop étourdis, des secousses révolutionnaires, le respect dû à la personne des rois. » Le gouverneur, d'après les instructions ministérielles, devait avoir soin de ne faire aux journalistes en faute, que des admonestations verbales. Le ministre craignait sans doute qu'il ne restât trace des procédés si peu en rapport avec les prescriptions constitutionnelles, dont il usait pourtant avec une infatigable fréquence. La précaution était bonne, car le 25 juin, le gouverneur fit connaître au ministre, qu'aux observations qui lui étaient faites, Jouan avait opposé « les articles de la constitution qui consacrent la liberté de la presse. » Toutefois, il avait promis de mettre, à l'avenir, plus de circonspection dans la rédaction de son journal.

Cette tutelle sévère à laquelle était soumise la presse, manifestait son action jusque dans les moindres détails matériels de son organisation. Si pour paraître, un journal avait besoin d'une autorisation royale, il ne lui était pas permis de modifier, en quoi que ce soit, son apparence habituelle, sans avoir recours à la même autorité souveraine. Nous en trouvons un exemple typique dans une curieuse requête qu'adressa, le 22 août 1816, au baron de Kevenberg de Kessel, gouverneur de la province d'Anvers, un journaliste anversoïis, dont nous nous sommes déjà occupé, Entheaume van der Varent. « Depuis l'établissement de la monarchie, exposait-il, j'ai senti que le titre de la *Gazette van Brabant* n'était plus convenable. Souvent j'ai rêvé à celui que je pourrai proposer pour y être substitué, mais toujours accablé et de malheur et d'occupations continuelles, j'avais perdu de vue cette idée qui se représente aujourd'hui à mon imagination. » Après ce début pompeux, Entheaume sollicitait la faveur de pouvoir désormais donner à sa feuille le titre de *Antwerps Nieuws Blad* (1). « J'y conserverai, ajoutait-il, les armes de la ville et remplacerai celles du Brabant par celle de S. M. le roi. » Il aurait voulu pouvoir faire cette transformation pour le samedi suivant, jour de l'anniversaire du roi. « C'est une circonstance qui serait encore plus marquante pour la seule gazette de la province qui se rédige en langue nationale. » Ce beau projet ne put s'exécuter avec la rapidité qu'espérait Entheaume. Il fallut que le gouverneur communiquât cette importante requête au ministre de l'intérieur, et ce n'est que le 21 septembre 1816, que l'autorisation officielle fut signée à La Haye. La fête du roi était passée!

En même temps, avec une infatigable patience, le ministre ne se lassait pas de renouveler périodiquement, et le plus souvent possible, les recommandations spéciales qu'il tenait en réserve pour les journalistes. C'était toujours la même antienne; la censure ne variait guère ses menaces. Le 9 septembre 1816, encore une fois,

(1) Sous ce nouveau titre, le journal parut jusqu'en 1821. Il s'appela alors *Correspondentie van de Schelde of Antwerpsche Courant*. Après avoir en 1824 repris sa première forme, il fut en 1840 transformé en *Provinciaal Antwerpsch Nieuwsblad*, et cessa de paraître en 1853 (Lod. Torfs, *loc. cit.*)

le comte de Thiennes écrivit au gouverneur: « J'ai déjà eu l'occasion de vous faire connaître combien il est désagréable que nos journalistes, abusant de la liberté de la presse, accumulent dans leurs journaux, sur le dire du premier venu, les nouvelles les plus absurdes, relativement à des crimes qui auraient prétendument été commis dans les provinces méridionales; ils jettent par là l'alarme parmi les habitants et causent un mal dont les résultats peuvent être incalculables. » Il faut, ajoutait le ministre, que dans des cas pareils, l'administration force les journaux à rétracter ce qu'ils ont écrit et dès maintenant les autorités locales doivent faire appeler les journalistes et « leur adresser des observations calquées sur celles que contient la présente. » En vertu de ces ordres, qui lui avaient été transmis, le maire d'Anvers répondit, le 19 septembre, au gouverneur, qu'il avait convoqué les journalistes de la ville à la maison communale, et qu'il les « avait invité à apporter la circonspection nécessaire dans la rédaction de leurs feuilles. » Et pendant que ce beau régime régnait despotiquement, les journalistes, réduits au silence, avaient la consolation, en étudiant la constitution, d'y trouver proclamée bien en évidence, la liberté de la presse!

Si l'on veut un exemple de la minutie qui présidait aux relations du pouvoir avec les journaux, on en trouvera un décisif dans une circulaire datée de La Haye, le 13 août 1816, et dans laquelle le ministre de la justice se plaignait vivement de ce que dans les journaux, la princesse d'Orange fut encore appelée « groot vorstin Anna Paulowna », tandis que, depuis son mariage, elle n'avait plus droit à d'autre titre qu'à celui de princesse d'Orange. Le gouverneur était enjoint de donner immédiatement ordre aux journalistes de remédier à ce terrible abus protocolaire.

Du reste, les autorités judiciaires allaient bientôt être armées d'une façon plus efficace encore vis-à-vis de la presse. L'arrêté royal du 20 avril 1816, ne suffisait plus; le 28 septembre de la même année, fut présenté un nouveau projet de loi, ayant pour but de fournir à l'autorité des armes efficaces contre ceux qui, « par leurs écrits, auraient offensé ou outragé le caractère personnel des souverains ou princes étrangers, contesté ou révoqué en doute la légitimité de leurs dynasties ou de leurs gouvernements, critiqué leurs actes en termes offensants ou injurieux. »

En vertu des prescriptions légales ainsi établies, les journaux furent soumis à une surveillance, si possible, encore plus étroite. C'est ainsi que, le 13 décembre 1816, le ministre, comte de Thiennes, envoyait à La Haye, au gouverneur de la province d'Anvers, la liste de toute une série d'articles qui avaient paru dans divers numéros du *Journal de la province d'Anvers*, et au sujet desquels il réclamait d'urgence des explications. Cette liste est trop longue pour que nous la reproduisons ici. Voici simplement quelques titres ou résumés des articles incriminés : « Contre la part que prend le gouvernement des Pays-Bas aux persécutions exercées en France — Injures contre le commissaire de police, contre les ministres des cultes, — Inculpations graves contre des fonctionnaires, — Sur la condamnation du général français Chartran, qu'il appelle un attentat juridique, — Inculpation contre le roi de France d'avoir ordonné des crimes, — Attaques contre les deux Chambres, — Injures contre le procureur criminel, — Lettre ironique sur le gouvernement des Pays-Bas, etc., etc. »

Le 21 décembre, le baron de Kevenberg envoya cette longue litanie au maire d'Anvers, Vermoelen, en lui réclamant des explications immédiates. Celui-ci, qui se souvenait encore de la réponse ironique qu'il avait reçue du gouverneur, lorsqu'il lui dénonçait les attaques, que se permettaient contre la religion catholique, certains journalistes, prit prétexte de cette mise en demeure, pour répondre au préfet d'une manière qui ne manquait pas d'à-propos. Il lui rappelait, qu'antérieurement, il lui avait écrit en des circonstances identiques : « Vous m'avez fait l'honneur de me répondre alors que la loi fondamentale ayant consacré la liberté de la presse, il n'était pas en votre pouvoir de prononcer sur ma demande. » Après avoir respectueusement donné cette leçon assez bien méritée, le maire se plaignait de ce « que les administrations communales avaient dû s'abonner au journal, aujourd'hui incriminé. » Il paraît donc étrange, pour ne pas dire indécent, que dans un journal qui avait pour objet principal de faire connaître aux diverses administrations les actes qui les intéressent, et qui, sous ce rapport, portait un titre qui le rendait plus ou moins officiel, on y voit figurer des relations qui tendent à provoquer le mécontentement du peuple contre le gouvernement et contre les autorités. » En terminant sa réponse, le maire Vermoelen

engageait charitablement le gouverneur à obliger le journal en cause à changer de titre et à protéger d'autres journaux qui en seraient plus dignes.

Le journal officiel du gouvernement provincial dut, à la suite de ces événements, subir certaines transformations. Le 4 mars 1817, le gouverneur en faisait part au ministre. Il annonçait que le titre avait été modifié par l'adjonction des mots : « constitutionnel, commercial et littéraire, placés entre *Journal... et de la province d'Anvers*. Le format, qui antérieurement était un grand in-quarto, devint un petit in-folio. Deux nouveaux rédacteurs avaient été adjoints à Jouan, toutefois, le gouverneur faisait remarquer qu'ils « ont jadis concourru à la rédaction du *Nain-jaune* et puis du *Libéral* ». En terminant, il demandait au ministre si ces diverses modifications « ne contrariaient pas l'art. XIV de l'arrêté du 23 septembre 1814. Provisoirement, il les avait autorisées, mais il désirait savoir s'il n'avait pas eu tort. L'absolution sollicitée par le baron de Kevenberg, lui arriva, le 1 avril suivant, de la part du ministre de la justice, sous cette forme lapidaire : « Ik kan geene termen vinden op welke daar aan eenig beletsel zoude worden toegebracht. »

A la même époque, ce fut le tour du *Mercure d'Anvers*, de faire peau neuve. Langestraet, avec lequel nous avons déjà fait connaissance, demanda l'autorisation de céder son journal à un nommé J. C. Roosen. D'après les renseignements que fournit l'autorité, celui-ci était depuis longtemps déjà chargé de la rédaction de ce journal ; c'était « un jeune homme intelligent, d'une bonne moralité et ne manquant pas de moyen. » En présence de ce beau certificat, l'autorisation sollicitée fut accordée, le 14 mars 1817.

Dans l'entretemps, la censure opérait toujours avec la même régularité. C'est encore une fois à l'ancien *Journal de la province* qu'elle s'en prit. Malgré l'amplification de son titre, il n'avait pas fait preuve de plus de circonspection ; et un nouveau grief venait s'ajouter à la liste si longue que nous avons déjà fait connaître.

Le 9 avril 1817, le gouverneur de la province recevait une missive officielle, dont le souscripteur prenait le titre pompeux de « le ministre d'Etat chargé de la surveillance générale dans les provinces méridionales, président de la première chambre des Etats

Généraux, Grand' Croix de l'Ordre du Lion Belgique » ! Voici comment cet important personnage, qui n'était autre, encore une fois, que le comte de Thiennes, s'exprimait :

« MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

« L'espèce d'impunité qu'ont rencontrée pendant longtemps certains journalistes, (qui, pour n'avoir attaqué les autorités et même le gouvernement, que, sous les rapports généraux, n'en sont pas moins répréhensibles), n'a fait qu'accroître leur audace. Aujourd'hui ce ne sont plus les principes et l'opinion des fonctionnaires qu'ils prennent pour l'objet de leurs sarcasmes, mais ils osent insulter à leur conduite même et faire planer sur eux le soupçon du crime.

» Tel est l'article inséré dans le *Journal constitutionnel et de la province d'Anvers*, du 28 mars dernier, n° 86.

» La visite du procureur du roi à l'inspecteur général des impositions indirectes, serait un fait trop indifférent pour figurer dans un journal, si le journaliste n'avait en vue d'insinuer que ce magistrat avait compromis l'indépendance de ses fonctions pour faire sa cour à l'administration des impôts indirects.

» Je désire que vous rappeliez les rédacteurs de ce journal à leur devoir et que vous leur fassiez sentir combien il est indigne d'un honnête homme d'employer des manœuvres aussi basses pour jeter de l'odieux sur le gouvernement et les fonctionnaires publics qu'il honore de sa confiance.

» Recevez, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma très parfaite considération.

LE C^{te} DE THIENNES. »

Il fallait, vraiment, que cette terrible censure fut affligée d'un bien mauvais caractère, pour songer à imputer à crime, à un journaliste, l'accusation portée contre un magistrat qui aurait prétendument fait la cour à l'administration des impôts indirects ! Pareil méfait méritait une punition exemplaire, et sans doute, en cette occurrence, le gouverneur s'empressa-t-il de répondre aux intentions du ministre d'Etat chargé de la surveillance générale !

En cette année, se déroulèrent les péripéties de l'inique procès

intenté à l'abbé de Foere, dont les péripéties sont trop connues pour que nous les rappelions ici. Ce fut le premier publiciste qui, sous le nouveau régime, devait personnellement éprouver les rigueurs des lois liberticides instituées pour vinculer la presse. Sa condamnation suscita dans le pays une grande indignation, dont les journaux, malgré la rigueur des lois, furent, de ci de là, manifester l'écho. Ce sont ces velléités d'indépendance que le ministre se hâta de réprimer, en se plaignant, le 9 juillet 1817, dans une lettre officielle, adressée au gouverneur de l' « affectation scandaleuse avec laquelle les journalistes ont rendu compte des désordres du courant de ce mois. » Il donna l'ordre de les forcer à se rétracter, et en même temps de les menacer de poursuites sévères en cas de récidive.

On comprend que, si le chef du département de la justice agissait avec une telle rigueur vis-à-vis des journalistes, que, en plus d'une occasion, d'autres personnages s'autorisèrent de ces dispositions pour user de procédés non moins répréhensibles. Nous en trouvons un exemple fort caractéristique, à cette époque, à Anvers. Dans un article assez ancien, à propos d'une tentative de vol, commise par un soldat appartenant à un régiment suisse, alors en garnison à Anvers, le *Journal de la province d'Anvers* s'était plaint de l'insubordination qui régnait dans ce corps militaire. Le lendemain, quatre officiers suisses se rendirent chez Jouan, éditeur du journal, et l'ayant trouvé dans sa boutique à la Place Verte, ils le rouèrent de coups et ne l'abandonnèrent que lorsqu'il tomba ensanglanté. Ils menacèrent même de leurs sabres son tout jeune fils, qui accourait au secours de son père. Le lendemain, tous les officiers de ce régiment, vêtus en bourgeois, se rassemblèrent tumultueusement à la Grand'place, pour continuer le cours de leurs exploits. Il fallut que la gendarmerie intervenant, les forçât à se disperser. Ces officiers étrangers étaient, du reste, coutumiers d'agissements de ce genre, car à la même époque, le sieur Ph. Jos. Limelette, « entrepreneur privilégié pour la province d'Anvers », écrivit au gouverneur pour se plaindre des brutalités dont il avait eu à souffrir de la part de ces militaires qui refusaient d'acquiescer le prix de leurs places au théâtre.

La profession de journaliste était, on le voit, non dépourvue de dangers, et pourtant il se trouvait encore des écrivains qui avaient

le courage de l'embrasser. Nous avons rappelé antérieurement les sollicitations de l'ancien adjoint Entheaume, devenu rédacteur de journal, et sollicitant une place de fonctionnaire. Nous allons apprendre à le connaître ici sous un nouvel aspect. Le 6 avril 1818, le bourgmestre d'Anvers, van Ertborn, annonçait au gouverneur, que le sieur Saeyens désirait faire paraître un nouvel organe, et qu'en vertu des prescriptions légales, il fournissait la liste d'abonnés en nombre réglementaire. Le gouverneur répondit que cette demande devait être adressée directement au roi. Dans la requête qu'il rédigea à cette occasion, Joseph Saeyens, qui habitait Vieille Bourse, n° 419, se qualifiait de *vader eener veeltallige familie*, rappelait qu'il y a quatre ans, le roi, *Zijne Majesteit den goeden Koning der Nederlanden*, avait accordé à Entheaume, l'autorisation de publier la *Gazette van Brabant*, qui devint plus tard l'*Antwerpsch Nieuwsblad*. Ce même Entheaume, désirant rester seul maître de cette entreprise, l'avait circonvenu de toutes les manières, et à force de fallacieuses promesses, l'avait forcé de signer un contrat par lequel il faisait cession pleine et entière de tous ses droits. Dépouillé par ces manœuvres, Saeyens demandait l'autorisation de faire paraître trois fois par semaine un journal qui s'appellerait *den Postryder van Antwerpen*. Il avait, dans ce but, réussi à réunir le nombre d'abonnés requis. Quant à la ligne de conduite qu'il se proposait de suivre dans ce nouvel organe, voici comment il l'exposait: *Ik zal in die nieuwe gazette voornaamtlyk alles tragten aantewenden dat immers tot nut strekken kan van vaderland, koning, godsdienst, eerzeden en bevoordering der zuivere Nederland-sche taal*. Cette publication lui permettrait de pourvoir à ses besoins et à ceux de ses ouvriers, car Entheaume avait même congédié le nommé François Schuyten, père d'une nombreuse famille, qui, depuis vingt-quatre ans, remplissait à la *Antwerpsche gazette*, l'office de traducteur. C'est en cette qualité qu'il traduisait la prose d'Entheaume, qui était incapable d'écrire en flamand: *en die ook alle de opstellen van d'heer Entheaume, franschman van geboorte, en onkundig in de Nederlandsche taal, tot nu toe overgezēt in de courant, beurtelings genaamt de Gazette van Brabant en het Antwerpsch Nieuwsblad*.

A cette occasion, Entheaume qui signait alors Jean-Baptiste-Charles

Entheaume della Faille, répondit en prouvant que, moyennant une pension viagère de fr. 65 par trimestre, Joseph Sacyens lui avait régulièrement cédé son journal. Le gouverneur, sans vouloir entrer dans toutes ces considérations, ni prendre parti au milieu de toutes ces discussions, répondit catégoriquement au bourgmestre, qu'il ne connaissait en cette matière que l'arrêté du 23 septembre 1814 qui, par son article premier, avait « abrogé toutes les lois précédemment en vigueur, tandis que l'article IV du même arrêté » obligeait ceux qui désiraient publier des gazettes d'avoir au préalable un certain nombre de souscripteurs; mais cette obligation et toute autre de même nature, ne furent-elles pas abolies de fait, depuis l'émanation de la loi fondamentale qui garantissait la liberté de la presse. Malgré l'article additionnel dont il semble qu'on ne doit pas vouloir appliquer le sens aux lois ou règlements qui se trouveraient en opposition avec le texte qui précède, ce qui rendrait la loi fondamentale illusoire et propre seulement à jeter dans notre législation une confusion étrange, nous laissons ce point à décider à votre sagesse. »

Sacyens n'avait rempli aucune des formalités exigées par la loi, il avait notamment omis le dépôt de la liste des abonnés disposés à souscrire aux conditions prescrites par la loi du 23 septembre 1814. En terminant, le gouverneur pria le bourgmestre de prendre les mesures nécessaires, afin que Sacyens respectât scrupuleusement à l'avenir les prescriptions, qu'il feignait d'ignorer, de la loi ci-dessus, et exécutât sans tergiversations toutes les formalités auxquelles les journalistes étaient alors astreints.

Ces formalités restaient, en effet, aussi sévères, réglementant non seulement la création de nouveaux journaux, mais leur publication ordinaire, et jusqu'aux moindres détails d'ordre matériel. C'était une procédure compliquée, à laquelle présidait la censure, que nul n'était autorisé à enfreindre. Les traces de démarches accomplies par les journalistes anversois, à la suite de cette réglementation spéciale, sont restées nombreuses dans les archives de l'administration provinciale. Il serait oiseux de les détailler toutes ici; un ou deux exemples suffiront à démontrer que, malgré l'établissement d'un régime politique définitif, les agissements déplorables des administrations antérieures avaient, sur ce point du moins, perduré sans la moindre altération.

C'est ainsi, que le journaliste malinois, dont plus d'une fois déjà nous avons parlé, P. J. Hanicq, voulant faire paraître un nouveau journal d'annonces, dut en soumettre le prospectus détaillé à l'autorité supérieure. Il proposa de donner à sa gazette le titre passablement diffus de : « *Journal d'affiches de Malines, Anvers, Turnhout, Lierre et le Brabant, correspondant avec Bruxelles, Louvain, Liège, Gand, Bruges, Ostende, Luxembourg, La Haye, Amsterdam, Rotterdam, Haarlem et autres villes des Pays-Bas, ou publication accélérée, étendue et économique d'annonces judiciaires, administratives, légales et avis divers.* »

L'autorité fut si enchantée des promesses de ce prospectus, qu'elle autorisa Hanicq, en vue de lui épargner les frais d'envoi, à expédier ces mêmes prospectus destinés à l'arrondissement de Turnhout par « la correspondance ordinaire du gouvernement ». C'était, comme pour le journal, la voie « la plus accélérée, la plus étendue et la plus économique ! »

D'autre part, Jouan, qui dans sa carrière journalistique, avait déjà éprouvé de si nombreux déboires, témoins les coups dont l'avaient si libéralement gratifié les officiers suisses, fut condamné à la fin de l'année 1820, pour délits de presse, commis dans son journal *le Constitutionnel*, et sa patente de journaliste lui fut enlevée pour trois ans. Afin de maintenir cette publication, il fallut que son beau-frère, S. van der Veken, reprit sa succession, et continua l'impression du journal incriminé. Il est vrai, que cette substitution ne se fit pas sans peine, car dès qu'elle fut connue, le procureur du roi la dénonça à l'autorité, en protestant contre ce subterfuge qu'il trouvait entièrement illégal.

Du reste, ces tracasseries ne donnent qu'une faible idée des persécutions sans nombre auxquelles les journalistes, à cette époque, étaient en butte. On ne se bornait plus à suspendre la publication des organes de la presse et à retirer à leurs rédacteurs leur patente d'écrivain; c'est à la liberté personnelle de ceux-ci, et à leur vie même, qu'on s'en prenait. Les annales judiciaires de cette époque ont conservé le souvenir des poursuites qui furent intentées au publiciste van der Straeten, qui avait annoncé son intention « de parler de la responsabilité ministérielle, de l'organisation définitive et complète de l'ordre judiciaire, de l'immovibilité des

juges, de la conservation du code civil français, sauf quelques modifications, de la suppression du *placetum regium*, de la liberté de la presse dans sa latitude constitutionnelle, etc. » Ce programme, pourtant si modéré, fut considéré par le ministère hollandais comme subversif au plus haut point, et capable d'exciter « la crainte, la défiance et la désunion entre les habitants du royaume. » Van der Straeten fut poursuivi, arrêté, jeté en prison, mis au secret (1). Les avocats chargés de sa défense, rédigèrent une consultation, dans laquelle ils concluaient que « l'art. 227 de la loi fondamentale eut tendu un piège aux Belges amenés par le patriotisme (vertu trop rare) si l'auteur d'un écrit rédigé dans un but d'utilité générale, mais qui attaque les actes ministériels en signalant leurs vices, était exposé à perdre la liberté et peut-être la vie dans les angoisses d'une prison. L'habitude de sévir contre les hommes qui déplaisent aux puissants, de les emprisonner s'ils sont indigènes, de les exiler s'ils sont étrangers, anéantirait toutes les sûretés du royaume. » Cette protestation n'eut qu'un résultat, c'est que les sept avocats qui l'avaient signée, furent, par les ordres du ministre de la justice, suspendus et emprisonnés. Le fils de van der Straeten, qui devant les assises, avait refusé de déposer contre son père, alla les rejoindre sous les verroux. Condamné à une forte amende, qui fut payée par une souscription publique; poursuivi plus tard encore, comme rédacteur de *l'Ami du roi et de la patrie*, van der Straeten mourut peu après, victime des persécutions ministérielles. Le sort qu'il éprouva, fut réservé à nombre d'autres publicistes; les poursuites contre les journaux devenaient en quelque sorte journalières. La censure exerçait sans entraves son action criminelle, et ne gardait plus la moindre contrainte dans ses abominables agissements. Comme le dit le baron de Gerlache: « Vers cette époque, la liberté de la presse achevait d'expirer en Belgique: auteurs, imprimeurs, journalistes, avocats, tout était terrifié ou hors de combat. »

Mais nous sommes forcé de nous arrêter ici. Les nombreux documents inédits que nous avons analysés au cours de notre étude,

(1) BARON DE GERLACHE. *Histoire du royaume des Pays-Bas depuis 1814 jusqu'en 1850*, II.

nous ont permis de reconstituer l'action nocive de l'intervention officielle parmi nos journaux, non seulement sous le régime français: le directoire, le consulat et l'Empire, mais même pendant les premières années du royaume des Pays-Bas. On avait beau multiplier les assurances de liberté, sous ces divers régimes, l'arbitraire le plus injuste n'a pas cessé de régner. Sous ce rapport, les préfets impériaux et les intendants ou gouverneurs hollandais, usaient de procédés non moins violents que ceux qui furent employés par les farouches commissaires du directoire. Et on peut affirmer, une fois de plus, en usant d'une figure un peu vulgaire, que plus cela changeait et plus c'était la même chose. La liberté de penser, la liberté d'écrire, étaient de vains mots, et malheur aux journalistes assez audacieux qui se fiaient aux assurances légales: ils faisaient bientôt l'expérience, à leurs dépens, de la manière déplorable dont l'autorité entendait interpréter les garanties inscrites en faveur de la presse dans les diverses constitutions qui, successivement, furent données à nos provinces. Aujourd'hui, heureusement, ce triste régime à pris fin. Soixante-quinze années de liberté réelle, ont remédié à cette longue période de persécutions et de servage. La censure est actuellement du domaine des choses du passé. Cette institution tyrannique, et tout son attirail de procédés d'inquisition et de répression, ont pris place dans le domaine de l'archéologie, où l'historien consciencieux les étudie pour en détailler les abus, avec la ferme persuasion de les voir à jamais hors d'usage. La presse anversoise a, pendant un demi siècle, eu à subir des avanies sans nombre; nous avons cru intéressant de rappeler au moyen de documents authentiques les phases diverses de cette longue et interminable lutte entre un pouvoir intolérant et les organes bien embryonnaires encore de l'opinion publique.

NOTE I

Nous devons faire remarquer que la censure ne fut pas, dans nos pays, d'importation française, et que sous le régime autrichien elle était déjà largement en usage. Pendant le règne de Marie-Thérèse, elle fut déjà à maintes reprises appliquée. Plus tard, le gouvernement eut recours à ses rigueurs, surtout à la fin du XVIII^e siècle, quand la révolution éclata en France, pour empêcher que les journaux qui préconisaient les nouvelles idées sociales, ne puissent pénétrer dans nos provinces. Il serait facile de reproduire toute une série d'édits qui furent promulgués dans ce but. Cette prohibition n'atteignait pas seulement les journaux, mais aussi les brochures politiques, dont un nombre considérable fut édité à cette époque. C'est ainsi qu'à Anvers, en 1788, fut brûlé par la main du bourreau, un écrit de propagande portant pour titre : « *Le guide fidèle pour toute l'étendue du duché de Brabant, païs de Lembourg et Marquisat d'Anvers avec une esquisse de la constitution de la province, et moïens de la conserver, dédié aux Etats du Brabant par un ami de la patrie.* »

Les communiqués officiels florissaient alors déjà. C'est ainsi que, le 26 janvier 1791, le magistrat d'Anvers s'adressa au Conseil privé, pour être dispensé de faire insérer dans la *Gazette d'Anvers* un arrêté édicté par l'autorité militaire et « portant deffense de prendre des cocardes ou autres marques distinctives. » Le magistrat faisait valoir que ni à Anvers, ni dans les villages voisins, les habitants ne portaient de semblables insignes, et que ce serait peut-être provoquer des désordres que de communiquer inutilement au public de pareilles prohibitions.

Dans d'autres circonstances, on usait de moyens de tous genres, on provoquait même la délation pour arriver à découvrir l'identité des auteurs de certaines publications peu favorables au gouvernement. Tel fut, par exemple, le cas, quand le 24 février 1794, le magistrat d'Anvers s'adressa au Conseil privé pour obtenir l'autorisation de

promettre une récompense de 1000 florins à celui qui dénoncerait l'auteur, l'imprimeur ou même le distributeur d'une brochure intitulée: *Aen de Nederlanders*. L'impunité devait être garantie au dénonciateur. Le conseil donna à cette requête une solution favorable et en même temps émit le vœu que le magistrat d'Anvers adoptât des moyens de poursuite assez efficaces de manière à pouvoir attirer en justice les auteurs de l'écrit incriminé et à faire « flétrir par la main du bourreau la pièce incendiaire. »

De plus, dès cette époque déjà, la publication des journaux était subordonnée à une autorisation gouvernementale préalable. C'est ainsi que, le 25 novembre 1780, N. Hanieq sollicita un octroi valable pour dix ans, lui permettant de faire paraître bi-hebdomadairement la *Gazette van Mechelen*, « à charge de la soumettre à la censure royale ». Dans sa requête, il faisait remarquer qu'à Malines ne se publiait qu'un seul journal, encore était-il hebdomadaire et n'imprimait-il que des annonces de ventes et des prix-courants des grains (1).

(1) Archives générales du Royaume. Conseil privé. Lettres, sciences et arts. Carton 1066.

NOTE II

D'après les octrois qui furent concédés par le gouvernement autrichien, l'autorisation de publier un journal avait été accordée, à Anvers, dans la seconde moitié du xvii^e siècle, à l'imprimeur Verdussen. Peut-être s'agit-il ici des *Extraordinarisse postydinghen*, qui paraissaient à Anvers, chez Guillaume Verdussen, *op O.-L.-Vrouwenkerkhof, in de X Geboden*. Le même imprimeur édita ensuite les *Antwerpsche dynsdagsche posttydinghe*. Quoiqu'il en soit, il eut pour successeur, en vertu d'un octroi du 12 janvier 1675, Jean Jacques Verwilt, ancien conseiller, receveur-général des domaines et finances, fils de Jérôme Verwilt et de Catherine Sottiers. A celui-ci fut substitué, nous ignorons à la suite de quelles circonstances, Henri Aertssens, qui depuis lors édita régulièrement la *Gazette van Antwerpen*. Aertssens mourut le 5 mars 1740 et l'octroi, dont il était bénéficiaire, fut concédé par le gouvernement autrichien, le 31 mai 1740, à Jean-François van Soest, libraire à Anvers. A cette époque, le journal paraissait deux fois par semaine, les mardi et vendredi. A ce dernier éditeur succéda, en vertu d'un octroi de Marie-Thérèse, daté du 17 avril 1752, son fils Henri-Jean van Soest. Ces autorisations officielles furent renouvelés, chaque fois pour un nouveau terme de douze ans, le 16 mai 1764, puis le 21 août 1775. A cette époque, van Soest devait, pour jouir de son privilège, acquitter annuellement une redevance de 600 florins. De plus, il devait faire un service régulier et gratuit de cinquante-sept exemplaires de son journal. Ceux-ci étaient réservés: « à la Cour de S. A. R. (5 exemplaires); à S. Ex. le ministre plénipotentiaire (5 exemplaires); à la secrétairerie d'Etat et de guerre (8 exemplaires); au Conseil privé (12 exemplaires); au Conseil des finances (11 exemplaires); au Conseil de Brabant (7 exemplaires); à la Chambre des comptes (7 exemplaires); au gouverneur de Bruxelles (1 exemplaire) et au bibliothécaire de S. M. » (1 exemplaire).

A la fin de l'année 1785, il fut question du renouvellement de

l'octroi précédemment accordé à van Soest. Toutefois, la Cour des comptes estima que la redevance payée par l'imprimeur était trop modique, et elle ordonna à ce sujet une enquête officielle. Le conseiller fiscal désigné à cet effet, dans son rapport, tenta de prouver que l'éditeur était capable de payer une contribution plus forte. La *Gazette d'Anvers*, affirmait-il, « doit être très lucrative, cette gazette étant assez recherchée. » De plus « elle est toujours remplie d'avertissemens, pour chacun desquels on lui paie un petit écu. » Le conseiller fiscal estimait, en évaluant par approximation, que de ce chef le bénéfice de l'imprimeur se montait à 873 florins par an. Cette somme, d'après lui, devait suffire à couvrir les frais de rédaction et d'impression et le paiement des correspondances. En conséquence, il était d'avis que les sommes qui provenaient du débit du journal, constituaient donc « un profit clair et net pour le suppliant, qui pour cela ne doit posséder aucune connaissance ni science par lui-même. » Il concluait son rapport en proposant de ne plus renouveler l'octroi, à moins que van Soest « n'offrit une somme proportionnée au bénéfice qu'il en reçoit. » Evaluant « le gain clair du gazetier d'Anvers à 2000 fl. par an, il estimait qu'on peut lui faire paier pour l'octroi, à raison de dix pour cent, ce qui ferait pour les 12 années 2400 florins. En terminant, il faisait remarquer que l'éditeur du journal, paraissant à Gand, payait pour pareil octroi 12000 florins.

Le Conseil privé n'admit pas les propositions du conseiller fiscal; il jugea même que son rapport était exagéré et il émit l'opinion qu'on pourrait se contenter de la somme offerte par le journaliste. Mais en même temps, il ordonnait au magistrat d'Anvers, de désigner un échevin, un pensionnaire ou un secrétaire de la ville, pour « revoir, corriger et apprécier la gazette avant l'impression. » Toutefois, le magistrat anversois ne voulut pas accepter ce rôle de censeur. Il fit observer qu'il n'avait pas à intervenir dans cette besogne, l'octroi étant donné par le gouvernement; qu'auparavant cette charge était dévolue à un fonctionnaire de l'Etat, le sous-écoute Del Campo, et que, du reste, les membres du magistrat n'avaient pas le temps de se consacrer à pareille tâche.

Van Soest fut donc maintenu dans son privilège; l'octroi lui fut renouvelé pour une nouvelle période de douze ans, lui accordant

l'autorisation exclusive de publier, à Anvers, un journal flamand. Mais avant l'expiration de ce privilège, de nouvelles contrariétés devaient lui être suscitées. Un concurrent, le libraire C. M. Spanoghe, tenta de lui enlever le monopole dont il jouissait. Le 16 mars 1791, il adressa une requête au Conseil privé, sollicitant le transfert de l'octroi de van Soest en sa faveur, et offrant de l'exploiter gratuitement au profit du bénéficiaire actuel jusqu'à l'expiration du privilège, tout en se « soumettant à la censure ordinaire et aux conditions à lui imposer » Dans le but d'obtenir gain de cause, Spanoghe fit observer que dans les provinces Beligiques, il ne paraissait que deux journaux flamands, l'un à Gand et l'autre à Anvers, et que « les auteurs de ces feuilles ont été des zélés partisans de l'insurrection. » Accentuant sa dénonciation, il affirmait que « van Soest s'est particulièrement distingué dans le patriotisme, et n'aurait resté de paraître tel, qu'au 16 décembre dernier, lorsque les troupes de Sa Majesté entrèrent en la dite ville. »

Par contre, Spanoghe se vantait d'avoir, depuis le commencement de l'année 1789, « fait circuler le *Mercure journalier de l'Europe*, en français et flamand. Van Soest avait obtenu que le magistrat d'Anvers prohibat ce journal, et il fallut que le gouvernement intervint pour en permettre l'impression. En guise, de compensation, le gouvernement aurait même, de sa propre initiative, octroyé à Spanoghe « la collecte des impôts de vin à Anvers. » En terminant sa requête, ce dernier affirmait que l'influence du journal de van Soest était des plus nuisibles pour la ville d'Anvers « qui a le plus grand besoin d'être éclairée. »

Le Conseil privé, désireux de connaître quelle était exactement la situation, et savoir ce qu'il y avait de vrai dans les dénonciations de Spanoghe, s'adressa à cet effet à l'ancien bourgmestre d'Anvers Rombaut J. M. Torfs. Celui-ci adressa au Conseil un rapport confidentiel dans lequel il faisait remarquer que : « l'imprimeur Spanoghe (tout attaché qu'il paraisse d'être au service royal) est une de ces personnes dangereuses sur lesquelles on ne peut aucunement compter. Car c'est lui qui, au commencement de la révolution, a débité le premier dans cette ville, l'estampe de l'instrument du prétendu supplice de l'intendance, ainsi que différentes imprimées y analogues, ce qui a indisposé le public prodigieusement, tant contre le nou-

veau système que contre la personne sacrée de feu Sa Majesté; sur quoi il a été très sérieusement admonesté par des commissaires du magistrat, dont je fus du nombre. Il est vrai que depuis, soutenu par Mr le colonel de Jardin, il a débité (à ce qu'on dit, avec la permission de Son Excellence le comte de Trautsmendorff), une feuille journalière en français et flamand, remplie de nouvelles hasardées et d'une critique scandaleuse contre les gens de l'église; mais cette feuille était si outrageuse qu'on puisse lui attribuer sans exagération la cause du pillage et de tous les désastres que le dit Spanoghe a essuies au mois de décembre 1789. Maintenant, Monseigneur, continuait Rombaut Torfs, il est l'auteur d'une feuille hebdomadaire, intitulée *Ontzērdige brieven*, dont il a déjà donné treize ou quatorze qui sont si peu ménagées qu'elles déchirent les réputations de familles entières et tout au moins aussi injurieuses que les *Keurmennen* de l'abbé van der Elskens, contre lesquels tout le monde s'est tant récrié, de sorte que je suis d'avis sous très humble correction, que l'imprimeur Spanoghe n'est aucunement propre au métier de gazettier et que, de plus, il lui serait impossible de l'exercer en cette ville avec succès. »

Dans la seconde partie de son rapport, Torfs donnait également son opinion sur l'imprimeur van Soest. Voici comment il s'exprimait au sujet de ce journaliste: « Il est vrai, Monseigneur, qu'il a débité pendant la Révolution des gazettes extravagantes, mais il est vrai aussi qu'il ne l'a fait qu'après des ordres exprès du soi-disant comité des Etats de Brabant, résidant en cette ville, qui, pour la plupart, sont signés par le fameux prêtre Cannaert d'Hamale, professeur au collège royal de cette ville et un des membres les plus fougueux du dit committé et que, s'il n'avait satisfait à des ordres si impétueux, il aurait été indubitablement massacré et pillé, ordres que le dit van Soest garde soigneusement pour sa décharge » (1).

Ce rapport eut sans doute une grande influence sur la décision du Conseil privé, car la demande de Spanoghe fut rejetée, et le privilège de publication de la *Gazette van Antwerpen* fut maintenu en faveur de H. J. van Soest, qui continua à imprimer ce journal jusqu'en 1801.

(1) Archives générales du Royaume. Conseil privé. Lettres, sciences et arts. Carton 1066.

NOTE III

Les républicains français appliquaient dans nos provinces, avec la plus inexorable rigueur, les prescriptions de la censure. Et toutefois, c'est avec étonnement, qu'on se rend compte, qu'à la même époque, au même moment, il se produisait en France, au sein de la Convention, et dans certains journaux, les déclarations les plus catégoriques en faveur de la liberté de la presse. On s'explique difficilement ces aspirations de justice, d'une part, et cette persécution tracassière, d'autre part. A titre d'exemple, nous voulons résumer ici la polémique qui s'éleva à ce sujet, à Paris, en 1795, au moment même où les peines les plus sévères étaient édictées ici contre les écrivains qui tentaient de mettre « des entraves au bonheur du peuple et à l'affermissement de la liberté. » Ce résumé pourra servir d'introduction à notre étude, et démontrera que les principes de liberté qui furent, en France, défendus à la tribune et dans la presse avec une audace courageuse qu'on n'aurait osé tenter dans les départements annexés, ne trouvèrent jamais chez nous leur application (1).

Résumant la polémique qui se poursuivait alors dans la presse parisienne, *le Courrier universel*, sous la date du 3 floréal, écrivait : « *L'Orateur du peuple*, dans son dernier numéro, a prouvé qu'il n'avait pas oublié son serment, de défendre à jamais la liberté de la presse. En blâmant l'inconséquence des assertions de Fortier, rédacteur de la *Correspondance politique*, il s'élève avec force contre ces actes arbitraires, en vertu desquels on attente impunément à

(1) Nos renseignements sont puisés dans une collection du journal *le Courrier universel ou l'Echo de Paris, du département et de l'étranger*. (De notre collection).

la liberté des citoyens. Quand finira donc cet exécrationnable régime de l'arbitraire? Quand pourrons nous dater du règne des loix? Quand tous ces grands hurleurs déclamant sans cesse contre les royalistes, comme jadis ils criaient contre les fédéralistes, qu'ils pronent aujourd'hui, daigneront-ils nous traiter en républicains, c'est-à-dire en homme libre? Quoi! dans un pays d'esclaves, en Angleterre, le citoyen dort en paix sous l'égide des loix et de son innocence; et nous, qui nous targuons sans cesse de notre liberté, qui n'avons que ce mot à la bouche, qui avons multiplié jusqu'au ridicule les images de cette divinité chérie, comment pouvons nous penser sans frémir qu'il existe aujourd'hui même, dans Paris, plusieurs centaines d'hommes qui s'arrogent le droit de nous embastiller au nom de la liberté? »

« On a remarqué que la persécution contre la liberté de la presse, datait de l'entrée de Chenier, au comité de sûreté générale. L'esprit de vengeance qui, bien plus que l'amour du bien public, a fait précipiter dans les cachots, le journaliste réclamé par l'*Orateur du peuple*, nous fait un devoir de signaler ce nouvel inquisiteur. On se rappelle, en effet, que Fortier avoit eu le tort de jeter quelques ridicules sur le risible auteur de Timoleon, et autres niaiseries tragiques, sur ce misérable qui, après avoir lâchement laissé traîner à l'échafaud, un frère qui valait mieux que lui, n'a pas craint d'exposer aux yeux du peuple, le spectacle de la discorde entre deux frères, de rappeler à notre souvenir le nom d'un fratricide, au moment où André Chenier expiroit par la main du bourreau? Ah! sans doute, si les septembriseurs eussent pu faire tous ces rapprochemens, un cri unanime d'indignation se seroit fait entendre contre ce misérable: *Cain, qu'as tu fait de ton frère?*

« Et voilà pourtant, l'homme qui se permet de censurer, de persécuter les écrivains courageux, croit-il donc enfermer avec eux la vérité dans ses bastilles! étrange prétention de la part d'un homme tel que Chenier! Mais enfin, quand on s'est flatté d'être fondateur de secte, d'être un second Mahomet, on peut bien ambitionner d'être le successeur d'un Sartine et d'un Lenoir. Or, Monsieur Chenier, désespéré de voir les journalistes se moquer de ses fêtes dédicatoires, s'est bien promis de se venger; c'est à nous

de lui prouver qu'on se rit également de Cheuier, fondateur d'une secte, et de Chenier, lieutenant de police. »

Le journaliste, en faveur duquel cette campagne était menée, s'appelait Lefortier; *le Courrier universel* du 8 floréal, nous expliquera son crime :

« Le citoyen Lefortier, rédacteur de la *Correspondance politique*, réclané si souvent par l'*Orateur du peuple* et par tous les écrivains courageux, gémit encore dans une prison. Son crime est d'avoir inséré dans son journal un extrait d'un journal étranger, où l'on s'attendrit sur le sort déplorable de Louis XVI. Quelle est donc cette liberté dont nous nous glorifions? Quelle est donc la justice dont se targuent nos gouvernans? S'il falloit choisir entre Chenier et Sartine, j'aimerois mieux Sartine; un lieutenant de police, auteur et bel esprit, est pour cent raisons plus détestable qu'un autre: *genus irritabile ratum*. Ce pauvre Lefortier en fait une dure expérience. »

Au sein de la Convention nationale, la liberté de la presse trouvait aussi d'ardents défenseurs. Dans la séance du 12 floréal, le lendemain, *le Courrier* communiquait la nouvelle à ses lecteurs. Il leur apprenait que :

« Jeanbon-Saint-André fait une motion d'ordre : après avoir retracé les maux qu'a causé la tyrannie, et rappelé les moyens qu'on a proposés pour en empêcher le retour, il présente comme moyen additionnel la liberté de la presse. Il faut mettre cette liberté, dit-il, à l'abri des attentats du gouvernement; le tems des vengeances est passé: cette force qui dirige l'opinion publique, ne doit pas appartenir aux hommes qui tiennent les rênes de la république. Jusqu'à ce jour, on a vu toutes les factions s'emparer tour à tour de ce levier puissant, et s'en servir pour se détruire. J'ai vu des écrivains vendus aux ministres; j'en ai vu encenser à prix d'argent Robespierre, que depuis, ils ont trainé dans la boue; j'ai vu des journaux achetés à grands frais par le gouvernement pour en faire l'envoi aux armées. »

Puis, après avoir encore longuement développé ces idées, l'orateur concluait : « Je demande que les comités du gouvernement renoncent à toute censure sur les écrits publics et le renvoi de ma proposition à la commission des onze. »

S'il faut en croire le journal que nous analysons, « le discours de Jeanbon-Saint-André est souvent interrompu par les plus vifs applaudissemens. » La Convention décréta même que ce discours serait imprimé et renvoyé à la commission.

Toutefois, une opposition se produisit. « Marie-Joseph Chenier, dit le *Courrier*, prononce à pleine bouche un discours très empathique... qui contient aussi des calomnies décenvirales contre la masse des écrivains périodiques. Il présente ensuite un projet de décret. » L'art. 5 de ce document législatif vise la presse; il stipule: « Il est enjoint à toutes les autorités de faire traduire par devant les tribunaux, ceux qui, par des discours ou des écrits séditieux, provoqueraient l'avilissement de la représentation nationale, et le rétablissement de la royauté. »

Puis, établissant sans délai pour les coupables des pénalités spéciales, il proposait par l'art. 6 que « les individus convaincus des crimes énoncés dans l'article précédent, seront bannis à perpétuité de la république. »

Le projet, après de longs débats, fut adopté.

Des protestations se firent immédiatement jour dans la presse, et le *Courrier Universel*, dans son numéro du 15 floréal, fit paraître dans ce sens un article d'une grande violence.

« Je veux dire la vérité, s'écriait-il, je pouvais la dire il y a trois jours; le puis-je encore aujourd'hui? C'est ce que le tems m'apprendra... Le palladium de la liberté publique n'existe plus, la liberté de la presse a été anéantie dans la séance du 12 de ce mois. »

Après avoir discuté la manière illégale dont le nouveau décret avait été présenté et voté; après avoir relevé l'imprécision et le vague des termes mêmes de son texte, le journal s'adressait directement aux auteurs de la proposition et principalement à Chenier. « Maintenant, imprimait-il, noble successeur de Thespis et de Sasarion, c'est à vous que je m'adresse. Serait-ce avilir la représentation nationale, que de dire que Chenier est aussi ridicule comme orateur que comme poète; qu'à la vérité l'on ne siffle pas l'un, quoiqu'on siffle l'autre, parce que l'un est inviolable et qu'on n'a pas encore décrété l'inviolabilité pour l'autre? Aurais-je avili la représentation

nationale, si je disais que Chenier est un lâche, digne du mépris de tous les gens de bien, qui n'a pas même osé importuner d'un soupir l'oreille du tyran, lorsque son frère André Chenier, gémissait dans les prisons avant d'aller à l'échafaud? Serait-ce, enfin, avilir la représentation nationale, que d'exposer ses craintes de voir renaître une tyrannie nouvelle, un nouveau triumvirat, que de dire franchement que déjà les candidats de la tyrannie se sont distribués les rôles, que le biographe Sieyes veut recommencer Robespierre, que Rewbell a promis d'être aussi hypocrite et aussi atroce que Couthon, et que Chenier, plus atroce que Saint-Just, s'efforcera d'avoir autant d'esprit que ce monstre, ce à quoi il ne réussira pas? Eh! bien, Monsieur l'inquisiteur, en vérité, en vérité, je vous le dis, toutes ces choses sont depuis long-tems dans ma pensée; si le déclarer est un crime, dépêchez promptement vos sbirres, ordonnez mon bannissement, je dirai toujours ce que je pense. »

Après cette virulente apostrophe, le journaliste discutait les principes mêmes sur lesquels s'appuyaient les auteurs du décret de censure; puis il ajoutait: « Eh! dans quel tems, bon Dieu! prétend on limiter ainsi au gré du gouvernement la liberté de la presse? Dans un tems où la république n'ayant point encore de gouvernement constitutionnel, est obligée de confier tous les pouvoirs aux mêmes mains, où les mêmes hommes sont législateurs et ministres, font les loix de police, les appliquent et les exécutent à leur gré. Quand même il serait vrai que dans un pays constitué, la liberté de la presse devrait être limitée, quel autre contre poids sera possible contre la licence d'un gouvernement révolutionnaire, c'est-à-dire absolu, que la licence de la presse? »

Mais bientôt un autre adversaire de la réglementation nouvelle devait entrer en lice. La Harpe publia à cette époque, à Paris, une brochure pour défendre la liberté de la presse. Les journaux, naturellement, firent un brillant éloge de ce panégyrique. « C'est le coup de la mort! s'exclamait l'un d'eux, ce pauvre Chenier ne s'en relèvera pas; déjà affaibli par les nombreuses attaques des journalistes, qui sont la troupe légère de l'opinion, comment pourra-t-il lutter contre un adversaire aussi redoutable que Laharpe? » Dans cette brochure « on retrouve cet esprit de discussion, cette ironie

fine et piquante qui caractérisait tous les ouvrages littéraires de cet auteur, à l'époque heureuse où les Français ne se disputaient que pour Voltaire ou pour Shakespeare, pour la musique française ou la musique italienne. Les amis de la liberté liront l'ouvrage de Laharpe, pour y puiser une nouvelle haine contre les tyrans; les amis des lettres le liront aussi comme un préservatif contre le mauvais goût, qui fait chaque jour des progrès effrayans. »

Bientôt, un nouvel écrit, consacré au même sujet, vit le jour; ce furent les « Pensées libres sur la liberté de la presse, à l'occasion d'un rapport du représentant Chenier, à la Convention nationale, du 12 floréal, par le citoyen Morellet. » Un journaliste qui faisait l'éloge de cette brochure, nous fait connaître l'auteur: « L'abbé Morellet vient, à son tour, châtier l'insolence de Marie-Joseph Chenier. Quand on a lu son ouvrage, on n'est plus embarrassé de savoir pourquoi Voltaire, qui s'y connaissait, l'appelle si souvent dans sa correspondance avec d'Alembert, l'abbé Mords-les. L'amour-propre de Chenier se souviendra long-tems des coups qu'il vient de lui porter. Il faut voir avec quelle adresse l'habile critique, en couvrant de ridicule le rapporteur de la loi du 13 floréal, sait faire sentir l'atrocité de cette loi, les funestes effets qu'elle aurait eu, si l'opinion publique, qui a enfin éprouvé son droit de sanction, ne l'eut paralysé de son veto. »

D'autre part, les démarches se multipliaient ouvertement contre la nouvelle loi. Le procès-verbal de la séance du 25 floréal de la Convention nationale, nous apprend que « la section de la République vient réclamer la liberté indéfinie de la presse; cette liberté qui est la garantie de toutes les autres, qui a arraché le peuple et ses représentants de la plus cruelle des tyrannies... La liberté de la presse est un droit sacré qui ne peut être restreint, et dont l'abus ne peut être réprimé que par des loix claires, précises, et qui ne donnent rien à l'arbitraire... L'orateur est interrompu; Romme, Renaud, Malermé et autres demandent à grands cris qu'il soit renvoyé au comité de sûreté générale; d'autres veulent bien qu'on ne fasse que le rappeler à l'ordre... Henri Larrivière s'élance à la tribune et démasque ces tartuffes; il s'étonne que la Convention ait deux poids et deux mesures, et qu'après avoir mentionné honorablement

la section de la Butte des Moulins, qui vint il y a trois jours, relever de grands vices qui infectent la Constitution, elle se porte à des mesures de rigueur et d'injustice envers la section de la République, qui vient remplir avec courage le même devoir... Le président lui répond, que la liberté de la presse est le plus sacré des droits, mais que la calomnie est un crime »... D'autres orateurs prennent encore la parole pour ou contre la mention, et finalement la Convention passe à l'ordre du jour.

Ces protestations ne devaient pas produire bien grande impression, et le nouveau décret ne tarda pas à être appliqué. Dès le 5 thermidor, des journaux annonçaient que « l'auteur du journal intitulé : *Le postillon des armées*, avait été mandé au comité de Sûreté générale, et que la femme du libraire Debarle, propriétaire de la *Gazette française*, avait été arrêtée et conduite au Collège Mazarin. »

Le Courrier universel s'indignait de ces mesures répressives et, en terminant un article consacré à ce sujet, il s'écriait : « Que je voudrais bien tenir un de ces puissans de quatre jours, si légers sur le mal qu'ils ordonnent, quand une bonne disgrâce a cuvé son orgueil ! Je lui dirois... que les sottises imprimées n'ont d'importance, qu'aux lieux où on en gêne le cours ; que sans la liberté de blâmer, il n'est pas d'éloge flatteur ; et qu'il n'y a que les petits hommes qui redoutent les petits écrits. »

... Puis, dans une apostrophe finale, il examinait ironiquement quel serait désormais le sort réservé aux écrivains : « pourvu que je ne parle dans mes écrits ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de l'opéra, ni des autres spectacles, ni de personne qui tienne à quelque chose, je puis tout imprimer librement, sous l'inspection de deux ou trois censeurs. Pour profiter de cette douce liberté, j'annonce un écrit périodique, et croyant n'aller sur les brisées d'aucun autre, je le nomme *Journal inutile*. Pou-ou ! je vois s'élever contre moi mille pauvres diables à la feuille ; on me supprime, et me voilà de rechef sans emploi ! »

Ces protestations n'eurent aucun succès ; les poursuites contre les journalistes suivirent leur cours. Le 19 thermidor, *le Courrier universel* devait le constater : « Les scellés sont encore sur

les presses de plusieurs journaux ; plusieurs journalistes sont encore en prison. » Ils avaient commis le crime impardonnable, en parlant du comte d'Artois, de lui donner le titre de « Monsieur, et ailleurs, dans des citations, en le qualifiant de Louis XVIII, de ne pas avoir fait précéder cette appellation des mots « prétendu » ou « soi-disant ». Après avoir flétri ces mesquineries, le journaliste faisait appel à une intervention moins susceptible : « Espérons que la rigueur descendra raisonnable, et qu'il sera compris un jour, en France, que copier n'est pas inventer, et qu'on ne parle pas du frère de Louis XVI à Turin comme à la Convention nationale. »

Cette campagne devait avoir une nouvelle consécration légale ; les journalistes devaient bientôt apprendre, une fois de plus à leurs dépens, qu'ils n'avaient la liberté d'écrire et de faire imprimer que ce qui ne pourrait en rien heurter les idées des maîtres du jour. Le procès-verbal de la Convention nationale nous apprend, que dans la séance du 21 thermidor, le règne de la censure fut définitivement consacré. En voici un court extrait :

« Sevestre fait au nom du comité de sûreté générale, un rapport contre les journalistes : des essaims de journalistes, dit-il, secondent les malveillans, propagent un système de calomnie et d'avilissement. Le comité ne prétend pas être le modérateur de la liberté de la presse, il sait qu'il est du droit naturel de se servir de sa plume comme de sa langue ; mais il sait aussi, que dans toute société bien organisée, chacun doit répondre de ce qu'il écrit. On ne voit dans certains journaux que des lettres de Monsieur, des lettres de Condé, des mandemens d'évêques, des éloges ampoulés des rebelles royalistes, des calomnies contre les meilleurs patriotes, des satyres perpétuelles contre les opérations du gouvernement. Tel est le tableau que nous démontre certains journaux dévoués à l'Angleterre, aux émigrés, des journaux ennemis des institutions républicaines, des journaux qui n'ont en vue que la contre révolution, qui n'ont prêché et servi qu'elle. C'est sur eux que j'appelle votre surveillance. »

« Il n'est pas besoin de vous parler du danger d'abandonner la chose publique à la perversité des calomniateurs qui distillent les semences de la discorde et de l'anarchie et qui finiroient par perdre

la patrie, si vous n'arrêtez leur imprudente audace, si vous ne les empêchiez de publier des écrits apocryphes qui corrompent l'opinion publique. »

Ce rapport fait, Silvestre proposa un décret qui fut adopté en ces termes :

« La convention décrète que ses comités de Salut public, de sûreté générale et de législation présenteront un projet de loi contre les journalistes calomnieux, fabricateurs de fausses nouvelles et d'écrits supposés. »

C'est cette proposition, qui devait constituer le point de départ des persécutions dont eurent à souffrir les journalistes, et qui sévirent avec une intensité particulière dans nos provinces pendant toute la période d'occupation française.

FERNAND DONNET.

GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00612 3679

